2 JANVIER. 1846 — N° 142. — TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	26 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —oOo— La conquête par les armes est achevée.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des départemens dont l'abonnement est expiré le 1er janvier, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront d'ailleurs à cet égard.*

*On s'abonne : à Alger, chez MM. Dubos frères ; — à Blida, chez M. Georges ; — à Oran, chez M. Renard ; — à Constantine, chez M. Guende ; — à Bône, chez M. Besson ; à Londres, à l'Agence générale de l'*Observateur français, *67, Strand.*

Toute demande d'abonnement, faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

PREMIER AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Les porteurs d'actions du journal *l'Algérie* sont prévenus que, conformément à l'article 16 des statuts sociaux, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le 15 janvier prochain, au siége de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Ne pourront être reçus à l'assemblée générale que les Actionnaires qui, cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion, auront fait connaître leur qualité de porteurs d'actions, par le dépôt contre récépissé qu'ils en auront effectué entre les mains du Gérant.

SOMMAIRE.

FRANCE : Chambre des députés. — Chambre des pairs. — Chronique. — ALGÉRIE : Discours du Roi. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Situation générale. — PROVINCE D'ALGER : Alger. — Blida. — PROVINCE D'ORAN : Seïda. — MAROC : Naufrage de la corvette à vapeur *le Papin*. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Le Djebel-Edough. — La halte et le gîte. — FEUILLETON : Bonne année.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 29 décembre. — La Chambre reçoit la démission de M. Cabanon, elle vérifie les pouvoirs des députés nouvellement élus, dont l'admission est proposée et adoptée, et elle tire au sort la grande députation destinée à aller complimenter le Roi à l'occasion de la nouvelle année. Elle procède ensuite à la nomination de son président. M. Sauzet est élu à une majorité de 213 voix.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votans.	364.
Majorité absolue.	183.
M. Sauzet.	213.
M. Dufaure.	147.
M. Dupin.	3.
M. Odilon Barrot. . .	1.
Total égal . . .	364.

Du 30. — Admission de M. Parendier, nommé par le collége de Montbéliard.

Un incident a attiré un moment l'attention de la Chambre au sujet de l'élection de Montbéliard, où des électeurs pratiquant la religion *mormonique*, ne pouvant prêter serment, ont demandé que la formule : *Je le promets*, fût substituée à celle : *Je le jure*. — Le scrutin pour la nomination des vice-présidens et secrétaires a lieu ensuite. MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, de Belleyme et Duprat sont nommés vice-présidens ; et MM. de l'Espée, Boissy-d'Anglas, de Las-Cases et Lacrosse, secrétaires.

Du 31. — La séance est consacrée à l'installation du bureau définitif. M. Sapey, président d'âge, adresse à ses collègues une allocution avant de céder la place au président élu. — M. Sauzet prend ensuite possession du fauteuil, et dans un discours favorablement accueilli par la Chambre, il paie un juste tribu d'éloges à M. Royer-Collard, l'un de ses prédécesseurs. — La Chambre se réunira le 2 dans ses bureaux pour nommer les commissaires qui seront chargés de rédiger le projet d'adresse. — Elle règle ensuite son ordre du jour.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 29 décembre. — La chambre admet les pairs nouvellement nommés, après avoir vérifié leurs titres ; elle nomme secrétaires définitifs MM. de Lariboissière, de La Grange, de Bussières et Besson ; elle tire au sort la grande députation du jour de l'an ; elle procède à l'organisation de ses bureaux, et elle nomme la commission de l'adresse. Cette commission est composée de MM. d'Argout, de Saint-Aulaire, de Barante, Roy, Girod (de l'Ain), Portalis et de Bussières.

M. le comte Roy a été nommé président de la commission chargée de la rédaction de la réponse de l'adresse. Cette commission s'est réunie le 31 décembre, et elle a manifesté le désir d'entendre le président du conseil et le ministre de l'intérieur.

CHRONIQUE.

— M. Saint-Marc-Girardin vient d'être nommé directeur de l'Académie française, et M. Ancelot, chancelier.

— M. Jubelin, sous-secrétaire d'Etat au département de la marine et des colonies, vient d'être nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur.

— A partir du 1er janvier 1846, les fonctions attribuées à l'agent spécial des traites de la marine demeurent restreintes aux seuls établissemens coloniaux non soumis au régime financier de la loi du 25 juin 1841.

— MM. les capitaines de corvette François Leconte, Louis Mallet et Théogène Page, viennent d'être nommés capitaines de vaisseau. D'autres promotions ont aussi été faites dans la marine.

— La banque de Lyon a fixé le dividende à 125 fr. par actions.

— Tous les camps barraqués qui avaient été construits aux environs de Paris pour loger les troupes employées aux travaux des fortifications sont démolis. Les troupes sont reparties dans les seize forts terminés.

— On annonce que l'expédition contre Madagascar ne partira que vers le mois de mars.

— Les presses françaises ont imprimé en 1845, savoir : ouvrages écrits en toutes langues, mortes et vivantes, 6,321 ; estampes, gravures, lithographies, 1,503 ; ouvrages de musique, 492 ; plans typographiques et cartes, 104. — Total, 8,520 ouvrages.

— Une expédition doit être dirigée sur le fleuve du Sénégal au mois de février prochain. Elle se composera de quelques bâtimens légers, et aura pour but de compléter les reconnaissances faites sous le précédent gouverneur et aussi de contracter des traités avec les souverains les plus importans de ces pays.

— Le *Morning-Herald* annonce que les principaux détachemens des escadres anglaise et française destinées à opérer de concert pour la suppression de la traite des noirs sur la côte occidentale d'Afrique, se réuniront prochainement à Saint-Thomas, à l'île du Prince ou à Fernando-Pao.

— Le gouvernement autrichien vient de décider qu'une escadre composée d'une frégate et de trois bricks croiserait dans la mer Adriatique. Cette mesure est provoquée par la nouvelle de nouveaux projets de débarquement que le parti révolutionnaire veut opérer à Ancône.

BOURSE.						
—Du 26 décembre.	5 0/0	P. H.	118 80	P. B.	118 60
	3 0/0	—	82 70	—	82 80
Du 31 décembre.	5 0/0	—	120 10	—	119 95
—	3 0/0	—	83 20	—	83 05

ALGÉRIE.

DISCOURS DU ROI AUX CHAMBRES.

Le Roi a ouvert la session le 27 décembre dernier et a prononcé devant les deux chambres réunies au Palais-Bourbon, le discours suivant :

Messieurs les pairs et Messieurs les députés,

En vous réunissant autour de moi, je suis heureux de penser que nous pouvons nous féliciter, ensemble de l'état général de notre patrie. J'ai la confiance que l'accord des pouvoirs de l'Etat, et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation, assureront de plus en plus le développement régulier de nos institutions et le progrès de la prospérité nationale.

Mon gouvernement s'est appliqué à poursuivre l'exécution des grands travaux que vous avez votés. Les mesures nécessaires pour les conduire à leur terme vous seront proposées. Nous aurons ainsi, en peu d'années, donné à la France, d'une part, de puissantes garanties de sécurité, de l'autre, les moyens de déployer son activité féconde, et de répandre le bien-être dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population. Et en même temps que ces importans résultats ont été atteints, la situation de nos finances est devenue, de jour en jour, plus satisfaisante.

Les lois de finances et diverses lois qui ont pour objet d'introduire dans l'administration des améliorations importantes, vous seront incessamment présentées.

Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. J'espère que la politique qui a maintenu la paix générale, à travers tant d'orages, honorera un jour la mémoire de mon règne.

L'amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et que récemment encore elle m'a si affectueusement témoignée, et la confiance mutuelle de nos deux gouvernemens, ont heureusement assuré les bonnes et intimes relations des deux Etats. La convention conclue entre nous, pour mettre un terme à l'odieux trafic des esclaves, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi, par la coopération cordiale des forces maritimes des deux Etats, la traite sera efficacement réprimée, et, en même temps, notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

J'ai lieu d'espérer que l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur les rives de la Plata, le rétablissement des relations commerciales régulières et pacifiques, unique but de nos efforts.

Des événemens que je déplore, mais qui ont fait éclater de nouveau l'héroïsme de nos soldats, ont troublé nos possessions d'Afrique ; j'ai pris des mesures promptes pour que la domination de la France y conservât partout la force et l'ascendant qui lui appartiennent. Avec l'aide du temps, notre persévérance énergique fondera la sécurité et la prospérité de l'Algérie.

Messieurs, vous m'avez donné votre loyal concours dans la grande et difficile tâche que le vœu national m'a appelé à remplir. La Providence a béni nos efforts. Elle m'accorde aussi, dans ma famille, de précieuses consolations. Partout où ils ont paru, mes fils, j'en ai la confiance, ont porté dignement le nom de la France. Mes petits-fils croissent en nombre et grandissent sous mes yeux. Mon vœu le plus cher et mon doux espoir, c'est que, par notre dévoûment à la France, par notre zèle à la bien servir, son affection nous soit assurée, et l'intime union de ma famille et de ma patrie à jamais affermie.

Le paragraphe relatif à l'Algérie est celui qui nous intéresse spécialement dans ce discours.

Le gouvernement *déplore les derniers événemens* qui ont ensanglanté la colonie ; triste aveu de son impuissance à les prévenir.

Le gouvernement rend un juste hommage à *l'héroïsme de nos*

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

1846.

BONNE ANNÉE!

Bonne année!

Menteur ou non, par combien de bouches ce vœu a-t-il été répété depuis deux jours! Que de mains se sont serrées! Que de baisers ont été donnés et reçus! Que de protestations ont été échangées!

Il en est qui se plaignent de cet usage. Mon Dieu! tout ce qui tend à rapprocher les hommes, ne fût-ce qu'un instant, à leur imposer des relations affectueuses et polies, des échanges de bons procédés ; tout cela peut-il être absolument mauvais?

C'est au moins fort douteux.

Mais, nous! n'avons-nous pas aussi nos souhaits de bonne année à faire?

Trop souvent ici, pour obéir à la légère allure, au ton railleur du feuilleton, nous laissons aller notre plume à tous les vents de la fantaisie, à tous les caprices de l'inspiration.

Que du moins, en commençant cette nouvelle année, on permette à notre parole de traduire les sentimens que nous inspire la douloureuse situation de la France en Algérie.

Oui, bonne année! Qu'elle soit bonne pour vous, laboureurs musulmans ou chrétiens qui creusez péniblement ce sol qu'ont sillonné tant d'humaines tempêtes, que tant de sang arrose encore! Que des moissons abondantes couvrent vos campagnes fécondes! Que les arbres au vert feuillage s'élèvent autour de vos humbles demeures sans redouter le fer impie de la guerre! Que la justice et la liberté assurent et ennoblissent votre existence, protégent vos familles! Que vos travaux fécondans, soient honorés de tous ; dirigés avec intelligence, puissent-ils porter l'abondance sous votre toit et accroître la richesse publique!

Abjurez, abjurez vos vieilles haines, fils de Jésus! enfans de Mahomet! Les temps sont venus où la paix doit rapprocher les peuples et les faire concourir au même but. Ce n'est pas en vain que Dieu vous a rapprochés, Français et Arabes! Respectez-vous! Aimez-vous les uns les autres, et de ce saint contact, de cette union féconde, naîtra un monde nouveau, que déjà depuis longtemps nos vœux appellent, et dont nos yeux commencent à entrevoir les élémens informes.

Vain espoir! rêves poétiques! dira-t-on.

Non! Non! nous ne caressons point une folle chimère. Non! ce n'est point un mirage qui abuse nos sens. Un nuage de poudre, il est vrai, nous cache les rayonnantes clartés de l'horizon ; de l'Est à l'Ouest la discorde et la guerre agitent leurs torches sanglantes ; partout la mort et la destruction étendent leurs ravages ; qu'importe! N'avez-vous pas vu, dans cette nuit sombre, l'éclair flamboyant qui a illuminé les profondeurs de l'avenir? Espérance! Espérance! à travers l'ardente nuée ne voyez-vous pas étinceller un nouveau labarum?

Insensés! vous avez semé la haine et la révolte! et vous vous étonnez de récolter la révolte et la haine! Vous avez foulé aux pieds les sillons ensemencés à peine, et de ce que la moisson n'est pas venue, vous dites que ces sillons sont maudits ; vous incendiez les champs et les forêts, et vous vous plaisez dans cette œuvre barbare, et vous vous en glorifiez avec une joie et un orgueil stupides! Mais les pas de vos chevaux ne détruiront pas le grain nourricier, car c'est Dieu lui-même qui l'a confié aux flancs de la terre, et, malgré vous, ce grain germera un jour.

Eh quoi! vous êtes le peuple le plus intelligent, le plus chevaleresque du globe, et quand le doigt de Dieu vous conduit au-devant d'un peuple courbé depuis des siècles sous une longue servitude, vous ne savez que le combattre. Vous allez vous asseoir sur son sol, planter votre tente auprès de la sienne, il ne sait qui vous êtes : ami ou ennemi ; et parce qu'il se défie de vous, parce qu'il proteste contre un envahissement que le droit du plus fort a seul justifié jusqu'ici, vous ne savez opposer que la force à sa légitime résistance. Mais qui des deux est le coupable?

Que voulez-vous? La paix ou la guerre!

Vous rougiriez d'hésiter. C'est toujours au nom de la paix, c'est toujours pour avoir la paix que vous entreprenez la guerre.

Et nous, nous ne craignons pas de vous le dire : vous nous trompez, vous vous trompez vous-même. Non, ce n'est pas la paix que vous voulez! La paix est pour vous une de ces divinités inconnues auxquelles les anciens élevaient de stériles autels. Derniers débris de la génération impériale, vous ne vous plaisez qu'aux hasards des combats, aux luttes qui épuisent et tuent, et non aux luttes qui créent et fécondent. Vous égarez le génie de la France! Vous pervertissez le sens moral des générations nouvelles, vous abusez de leurs généreux instincts, vous dépensez en pure perte leur courage, leur dévoûment, leur activité.

Non, vous ne voulez pas la paix! car vous ne faites rien, vous ne pouvez et ne savez rien faire pour la préparer. La France vous confie l'élite de sa jeunesse, ses plus nobles cœurs, ses bras les plus robustes, et avec ce merveilleux instrument de puissance et de fécondation vous ne savez engendrer que la guerre. Si du moins vous la faisiez avec éclat, avec succès! Mais vous qui fûtes acteurs et témoins de nos grandes épopées impériales, vous attachez une pompe et une solennité ridicules à des triomphes puérils, et, grâce à vous, grâce à votre imprévoyance, un chef de partisans qui n'a d'autres armes que celles de l'enthousiasme et de la foi, tient en échec la puissance la moins contestée de notre patrie, sa puissance guerrière! Allez, vous n'êtes plus de notre temps! Et parce que nous ne craignons pas de vous dire à haute voix depuis deux ans, avec toute la sincérité de nos convictions, ces vérités sévères, vous nous maudissez, car vous ne savez que maudire!

Eh bien! c'est vers vous surtout qu'en commençant cette année nouvelle vont nos vœux les plus chers!

Vous vous êtes montré général imprévoyant, diplomate inhabile, administrateur inintelligent! Vous avez fulminé contre la presse, et vous avez écrit plus d'articles de journaux que nous n'en avons écrit nous-mêmes! Comme Napoléon, vous avez raillé les idéologues, et vous avez enfanté le rêve creux des colonies militaires! Vous avez dit que la conquête par les armes était achevée, et vous n'avez pas su l'entreprendre par la paix! Nous souhaitons que vous ne vous mettiez plus ainsi en contradiction avec vous-même. Puissiez-vous comprendre que ce peuple arabe décimé par vous, est bon à autre chose qu'à servir de point de mire à vos balles, de chair à vos canons! que l'or et le sang de la France peuvent être employés à une œuvre plus sainte et meilleure!

Vous dont l'activité est toujours en éveil, vous dont la vieillesse est si infatigable, vous que, pendant quinze ans, la disgrâce des rois exila au milieu des champs, parmi les paysans français, écoutez, pendant le calme des nuits étoilées, les voix gémissantes qui s'échappent du sein des campagnes désolées, des flancs de l'Atlas, de l'immensité des déserts ; elles vous diront :

— Chrétiens! nous vous avons demandé l'ordre et la justice, et vous nous avez laissé dépouiller par des musulmans avides, et nous n'avons eu qu'injustice et désordre.

— Nous avons demandé à vivre par le travail, et vous avez dévasté nos champs, et vous nous avez répondu par la guerre et le pillage.

— Nous vous avons supplié de respecter nos mœurs, nos usages, et vous ne connaissez ni nos usages, ni nos mœurs, ni nos besoins, ni même notre langue.

Puissiez-vous entendre ces voix de la solitude et comprendre ces avertissemens austères! Puissiez-vous comprendre que la gloire nouvelle de la France ne consiste plus à soulever l'épée, mais bien le soc ; non plus à combattre et à épouvanter les populations craintives, à les blesser, à les humilier dans leur foi et dans leurs mœurs, mais bien à les associer, à les gouverner! — Vous voyez bien que ce sont là des vœux amis!

Vous n'avez pu, malgré vos talens militaires, soumettre les Arabes par les armes, essayez de les soumettre en assurant leur existence par le travail, par le bon ordre, par la justice. — Nous sommes des rêveurs, n'est-ce pas? Mais quand vous boudiez la Restauration, invoquant un régime plus libéral, vous étiez donc un rêveur aussi?

Bonne année! Bonne année à vous tous qui souffrez, à vous tous qui espérez, dans la misère ou dans les larmes, l'aurore des jours meilleurs, bonne année et bon espoir!

Bonne année à vous, cœurs aimans que l'absence sépare, âmes brisées sous le fardeau de douleurs inconnues! amis lointains dont les sympathies nous sont si chères!

Bonne année! travailleurs et soldats algériens ; puissent vos efforts être mieux dirigés, mieux utilisés surtout.

Et quant à vous, lectrices et lecteurs de *l'Algérie*! que pendant l'année qui commence, notre feuilleton vous soit léger!

Bonne année!

soldats; il eût été à désirer qu'il eût pu avec autant de justice rendre hommage [illegible] de leur chef.

Le gouvernement *a pris des mesures pour que la domination de la France conservât partout, en Algérie, la force et l'ascendant qui lui appartiennent.* Quelles sont ces mesures? L'envoi de nouveaux renforts, de nouveaux subsides, voilà tout. Qu'a-t-il été fait diplomatiquement pour que l'empereur du Maroc exécutât l'article 4 du traité de Tanger, relatif à l'internat ou à la poursuite d'Abd-el-Kader, et l'article de la convention de Lella-Maghnia relatif à l'extradition des tribus algériennes réfugiées sur le territoire du Maroc? Rien ou à peu près rien. Comme par le passé, on s'est contenté de vaines promesses, on a accueilli avec des démonstrations de joie puériles l'envoi d'un ambassadeur marocain à Paris; on a glorifié, exalté, récompensé les solliciteurs de ces vaines promesses avant d'en connaître les résultats.

Pendant qu'un ambassadeur marocain est reçu à Paris comme le représentant d'un puissant allié, trois cents soldats français, trois cents de ces braves dont on vante l'héroïsme, gémissent dans l'esclavage sur la terre du Maroc, dans le royaume de ce sultan dont nous accueillons avec tant de joie le représentant.

Un gouvernement comme celui de la France aurait-il dû accepter un ambassadeur marocain autrement qu'escorté du chef d'escadron Courby de Cognord et de la petite légion de braves qui en ce moment peut-être souffrent du froid, de la faim et de la maladie.

Avec l'aide du temps, ajoute-t-on, *notre persévérance énergique fondera la sécurité et la prospérité de l'Algérie.*

Avec l'aide du temps! Mais depuis 15 ans nous occupons l'Algérie, et pas un seul point de la côte n'est à l'abri d'une attaque maritime! Demain et dans dix ans encore, au train dont marchent les affaires, il faudrait abandonner une colonie qui nous a coûté tant de sang et tant d'argent, si la France avait à soutenir une guerre maritime. Que la providence nous préserve d'un pareil malheur!

Un seul fait nous rassure; c'est que, malgré l'incurie du gouvernement, malgré les fautes immenses qui ont été commises en Algérie, la colonie a vu sans cesse augmenter sa population. Rendons grâce à l'énergique persévérance du pays qui a su imposer ses volontés pour obtenir la conservation de notre conquête, et qui saura les imposer aussi pour en hâter le développement.

Le Siècle du 1er janvier, dans un article fort remarquable, et qui certainement fera sensation en Algérie, présente un précis des derniers événemens dont l'Algérie a été le théâtre, et porte le même jugement que nous sur les deux systèmes inverses suivis par M. le maréchal Bugeaud et M. le lieutenant-général Lamoricière, pour arrêter et étouffer les progrès de l'insurrection.

L'auteur de cet article signale le double point de départ de l'insurrection dans la partie Ouest de la province d'Oran, près du Djama-Ghazaouet, et au centre dans le pays des Flita; il indique l'émigration des tribus algériennes comme le but des efforts d'Abd-el-Kader, et rappelle l'habile manœuvre par laquelle le général Lamoricière déjoua les projets de l'émir, et la conduite sage et prudente qui le fit pardonner, sans condition, aux Trara qui imploraient sa clémence. Delà, il suit de nouveau M. le général Lamoricière à la poursuite d'Abd-el-Kader et met en parallèle les mesures prises par le gouverneur-général et le commandant-supérieur de la province d'Oran, et les résultats obtenus contre les tentatives de l'émir et de Bou-Maza.

Nous reproduisons ce parallèle :

C'est sur ces entrefaites (15 octobre) que M. le maréchal Bugeaud débarque à Alger. Il organise aussitôt un corps d'armée et s'achemine par *terre* vers la province d'Oran en passant par Blida, Miliana, Teniet-el-Had et Aïn-Teukria.

La marche de M. le général de Lamoricière avait eu pour objet de rabattre les populations vers l'Algérie au lieu de leur laisser prendre la route du Maroc. M. le maréchal Bugeaud suit une marche inverse; il s'avance de l'est à l'ouest, poussant devant lui les tribus qu'il rencontre.

La politique des deux chefs n'est pas moins opposée que leur marche; M. le maréchal Bugeaud parait surtout préoccupé de montrer aux tribus la peine de la révolte; M. le général de Lamoricière leur avait montré, par l'exemple des Trara le prix de la soumission.

Le maréchal arrive à Teukria; là il apprend que des brigands ont incendié une maison de plaisance appartenant à un chef indigène. Aussitôt il ordonne au général Jusuf de raser impitoyablement trois tribus, les Ouled-Bessam, les Ouled-Lekhrif et les Beni-Meïda.

Après cette première exécution, que fera-t-il?

La tribu des Flita, nous l'avons dit, est le centre du mouvement insurrectionnel dont Abd-el-Kader et Bou-Maza sont les deux pôles. Le général de Lamoricière opère à l'ouest de cette tribu, le général Bourjolly au nord, le colonel de Saint-Arnaud à l'est.

La porte du sud reste seule ouverte, et Abd-el-Kader manœuvre de ce côté, cherchant à entrer en communication avec Bou-Maza et les Flita.

La présence d'une colonne française suffirait pour déjouer ces projets, rabattre les Flita sur les trois autres colonnes et frapper au cœur l'insurrection.

Dans ces circonstances que fait M. le maréchal Bugeaud?

Il laisse ouverte la trouée du sud, revient sur ses pas, pénètre dans l'Ouer-Senis et là, bataille pendant cinq ou six jours contre des fractions de tribus, sans consistance, sans unité, sans influence politique, dans un pays où les difficultés du sol lui enlèvent la disposition complète de ses forces.

Le temps perdu dans cette lutte insignifiante, les fatigues qu'elle a imposées à l'armée obligent le maréchal à venir se ravitailler et se reposer à Sidi-Bel-Hacel, à huit lieues sud de Mostaganem.

Telle est la première période de la campagne, période qui n'a pas duré moins d'un mois. De Sidi-Bel-Hacel, le maréchal Bugeaud et le général de Bourjolly pénètrent ensemble dans le pays des Flita, qu'ils abordent par le nord. Malheureusement, il était trop tard; la trouée du sud était restée ouverte, et les Flita en avaient profité pour communiquer avec Abd-el-Kader, qui avait pu s'avancer jusqu'à Loha, rallier autour de lui toutes les forces des insurgés, et les emmener, ne laissant sur leur territoire que les malheureux, sans armes et sans chevaux.

M. le maréchal Bugeaud détache alors toute la cavalerie de sa colonne qu'il envoie à la poursuite de l'émir, et lui-même, traversant un pays abandonné par ses habitans, se dirige vers le Tiaret, où il était encore le 12 décembre.

Pendant ce temps, Abd-el-Kader s'était porté rapidement de Loha à Goudjila, de Goudjila à Tagguin. Chemin faisant, il avait rançonné nos alliés les Ouled-Chaïb, les Zenakhra, les Sahari, les Bou-Aïch, et détruit les établissemens construits sur la route d'El-Aghouat par le général Marey. Et quels sont dans l'exécution de ce coup de main, les auxiliaires de l'émir? Les Flita, que M. le maréchal Bugeaud est venu chercher trop tard et n'a pas trouvés, les Ouled-Bessam, les Beni-Meïda, les Ouled-Lekhrif qu'il a fait *raser*, et enfin toutes les tribus situées entre Teniet-el-Had et Tiaret, qu'il a négligées pour aller faire une guerre inutile dans l'Ouer-Senis; oui, bien inutile, puisque, d'après les nouvelles les plus récentes, Abd-el-Kader serait établi paisiblement sur l'Ouad-el-Ardjem, auprès de cet Ouer-Senis, où M. le maréchal Bugeaud a perdu son temps à guerroyer.

Pendant que ces événemens se passaient dans l'est, le général de Lamoricière pénétrait chez les Sdama, au sud de Mascara, dont il assurait en grande partie la soumission; le général Géry maintenait l'ordre dans la Iagoubia, et le général chez les Djafra.

Si nous comparons les résultats des deux politiques suivies durant la dernière campagne, que voyons-nous?

Dans la première période, Abd-el-Kader appelle les tribus à l'émigration afin de nous susciter des embarras militaires et des embarras diplomatiques plus grands encore. Il est donc important de fermer la trouée de l'ouest; le général de Lamoricière opère de ce côté et il le fait.

Dans la seconde période, Abd-el-Kader, chassé du pays des Trara, se jette dans le [illegible], vers le centre de la province d'Oran. Il cherche à faire sa jonction avec Bou-Maza et les Flita. Pour empêcher cette jonction, il est important de fermer aux Flita la trouée du sud, la seule par laquelle ils puissent communiquer avec l'émir. M. le maréchal Bugeaud opère de ce côté et ne le fait pas.

Dans les montagnes des Trara, M. le général de Lamoricière parvient par une marche hardie à se rendre maître des insurgés; il peut les anéantir; mais il craint que la vengeance ne soit trop sévère, et il leur accorde l'aman sans condition. Quelque temps après, le khalifa d'Abd-el-Kader se présente parmi ces tribus et elles les repoussent.

Dans les montagnes de l'Ouer-Senis, M. le maréchal fait une guerre de partisans, une guerre inexorable. Quelques jours après son départ, Abd-el-Kader se présente aux tribus de ces montagnes et elles l'accueillent.

Puisse le parallèle que nous venons d'établir réveiller le gouvernement central endormi sur sa chaise curule! Puisse-t-il éclairer l'opinion publique, aveuglée par une pluie de bulletins. Que le gouvernement, que l'opinion publique se prononcent donc entre la guerre qui ravage les population sans les vaincre, et la guerre qui les subjugue sans les ruiner.

Cet exposé clair et rapide des derniers événemens ne semble-t-il pas indiquer que M. le maréchal Bugeaud perd chaque jour les instincts heureux qui l'avaient si bien servi dans les premières années de son commandement, pendant que ses lieutenans, emploient et développent chaque jour l'expérience qu'ils ont acquise dans la pratique des hommes et des choses.

Si pour compléter ce tableau, nous remontons jusqu'aux derniers jours de l'année 1844, nous voyons que M. le maréchal Bugeaud déclare solennellement la conquête par les armes achevée quand une insurrection générale se prépare dans le pays; que plus tard il dégarnit de troupes les provinces d'Oran et d'Alger pour aller soumettre la Kabilie, la veille du jour où doit éclater la révolte dans les provinces d'Alger et d'Oran; que dans chaque bulletin, après chaque combat, il nous annonce que tout est fini, quand tout est à recommencer, enfin qu'il vient, *sur sa demande*, jouir d'un congé en France au moment où sa présence est plus que jamais nécessaire en Algérie.

Toutes ces erreurs n'indiquent-elles pas que M. le maréchal Bugeaud ne s'est jamais rendu un compte exact de ce qui se passait autour de lui; que, sans cesse trompé par des adulations mensongères, il s'est lui-même fait illusion et a entraîné pendant quelque temps la France dans son erreur.

Il est temps enfin que cette erreur cesse : il est temps, répéterons-nous avec *le Siècle*, que le gouvernement, que l'opinion publique se prononcent entre la guerre qui ravage les populations sans les vaincre, et la guerre qui les subjugue sans les ruiner et sans les précipiter dans la lutte du désespoir.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SITUATION GÉNÉRALE.

La province de Constantine vient d'avoir aussi sa petite crise qui, bien différente de celles des provinces d'Alger et d'Oran, prouvera du moins que l'heureuse situation de cette partie de l'Algérie n'était pas artificielle. Pas une tribu n'a fait défection, pas un chef n'a trahi ses sermens, et on peut même assurer qu'il n'y a pas eu un seul instant d'indécision.

Cette épreuve, à laquelle la province de Constantine vient d'être soumise, prouve que le système de gouvernement direct institué par M. le duc d'Aumale et suivi par son digne successeur, M. le lieutenant-général Bedeau, ne nous a point aliéné les populations; que l'action de la direction des affaires arabes a été sage et prudente; enfin que le contrôle supérieur des officiers français, loin de décourager les chefs indigènes, a été accepté par eux comme une garantie d'ordre, de paix et de sécurité.

Le départ de Constantine de M. le général Levasseur pour le Bel-Lezma avec une colonne assez nombreuse, tend à donner à la petite insurrection de cette contrée une importance qu'elle n'a pas. Aussi, à Constantine, cette expédition est généralement blâmée. Le colonel Herbillon, commandant supérieur du cercle de Bêtna, duquel dépend le pays des Ouled-Sultan et du Bel-Lezma, n'a jamais été débordé; toujours, avec un bataillon, il a été le maître des événemens. La première attaque du chérif Si-Saad-el-Tobbani sur El-Mgaous eut lieu le 13 novembre, et le 15 déjà le colonel Herbillon était à Dra-Miad, chez les Ouled-Sultan, qui imploraient l'aman. Le 25, il était à Ras-el-Aïoun, et quoique assez loin des Ouled-Sultan, il recevait l'amende qu'il leur avait imposée et voyait aussi les Ouled-Sellam implorer le pardon; toutefois, ces derniers tardant à lui livrer les auteurs du désordre, comme cela avait été convenu, il fit une razzia sur deux de leurs douars. Cette simple démonstration les amena à entière composition, et tout fut terminé dans la montagne. A part les Ouled-Sellam et les Ouled-Sultan, aucune tribu n'a bougé. Ben-Dikha, qui était le plus exposé aux coups du chérif, avait parfaitement tenu avec les Ouled-Ali-ben-Sabor.

Si-Mokhan, le point de mire des insurgés, a été attaqué trois fois par les Souama, les Ouled-Addi et les Ouled-Amar, et trois fois s'est tiré d'affaire sans aucun secours. Dans une des rencontres, le frère du cheikh des Souama, Bou-Chenafa, a été tué.

La route de Constantine à Biskra n'a pas cessé un instant d'être fréquentée par des convois et par des individus isolés, et personne n'a été attaqué.

Ainsi donc aucune nécessité politique ne justifie la sortie du général Levasseur; il suffisait d'envoyer au colonel Herbillon 300 hommes de renfort pour lui permettre de faire face à toutes les éventualités possibles, mais improbables, d'un développement de l'insurrection. Mais M. le général Levasseur n'était pas fâché de jouer le rôle de commandant supérieur à la tête d'une division active et d'envoyer au ministre de la guerre son petit bulletin; aussi n'a-t-il pas attendu son arrivée dans le Bel-Lezma pour adresser son premier rapport.

Le départ de M. le général Levasseur avec 2,000 hommes d'infanterie n'est pas seulement préjudiciable aux travaux en cours d'exécution et qui demandent des bras pour être terminés rapidement, mais encore il nuit considérablement aux travaux agricoles. Les cavaliers des Zmoul, Segnia, Telaghma, Ouled-Kebbeb, Ghomrian, du Ferdjunoua et d'autres tribus ont été convoqués et réunis à la colonne française; aussi en résulte-t-il un grand retard dans les labours et grand mécontentement dans les tribus, qui aiment mieux cultiver que jouer au soldat. Au lieu de favoriser, d'encourager même cette tendance des tribus centrales de la province de Constantine à oublier le métier des armes pour s'adonner exclusivement à l'agriculture, nos généraux ne rêvent que maghzen, idée favorite qu'ils ont puisée dans les provinces d'Alger et d'Oran, bonne peut-être pour ces contrées, mais qui, appliquée à la province de Constantine, serait un contre-sens.

Malgré l'agitation du Houdna, le Ziban reste toujours dans une situation excellente; ainsi, au moment même où Mgaous était attaqué, les Ouled-Djellal sont venus faire leur soumission au commandant supérieur de Biskra, et payer un premier impôt de 3,500 fr.

Les gens de Sidi-Khaled, restés jusqu'ici dans l'insoumission, viennent à leur tour d'implorer notre appui et reconnaître notre autorité. Sidi-Khaled est une bourgade de 1,000 à 1,800 âmes, la plus occidentale du Ziban. Elle est habitée par des marabouts exempts d'impôts par tous les gouvernemens qui nous ont précédé; cependant ils offrent d'eux-mêmes d'être soumis à la loi générale. On les a imposés à 1,500 fr., tribut insignifiant, mais qui établit nos droits. Ainsi donc, de ce côté, nous sommes en progrès.

Si un endroit de la province s'est trouvé menacé, c'est la partie Ouest de la subdivision de Sétif, qui comprend la Medjana, immense plateau limité au Nord par la Kabilie indépendante de Bougie; à l'Ouest, par les Biban et l'Ouannougha, dont les habitans sont ou révoltés ou insoumis; au Sud, par le Djebel-Ouled-Khellouf, pays accidenté et boisé, très favorable au développement d'une insurrection, et qui sépare la Medjana du Houdna, où habitent les Ouled-Darradj.

Deux chérifs menaçaient cette contrée paisible : Si-Saad-el-Tobbani, au Sud, dont le quartier général est établi chez les Ouled-Darradj; Si-Mousa, au Nord, lequel tient sa résidence à Grieit, sur la limite des territoires des Beni-Iala et des Ouled-Taïer. Ce dernier promettait aux Kabiles de s'emparer de Sétif, et de leur livrer en récompense tout le butin de cette ville. Un troisième individu, retiré chez les Kabiles des Biban, Ben-Abd-el-Sellem, ancien khalifa d'Abd-el-Kader, et compétiteur de notre khalifa El-Mokrani, menaçait aussi de faire quelque razia à son profit ou de se réunir aux chérifs, chefs d'insurrection.

Tous ces préparatifs de révolte et d'invasion se faisaient en l'absence de la colonne mobile de Sétif, occupée à guerroyer dans le Djebel-Dira, qui fait partie de la subdivision de Médéa, et pendant que le khalifa de la Medjana, Sidi-Ahmed-Mokrani accompagnait le général d'Arbouville, avec son goum, ses Hachem et tous les cavaliers disponibles de la contrée.

Malgré toutes ces circonstances favorables, il a suffi à la direction des affaires arabes de la province de prescrire des mesures d'ordre pour déjouer les projets de nos ennemis.

Trois grandes smala ont été organisées avec les tribus de la Medjana : l'une, du côté du Nord, à Aïn-Tagourt, forte de 500 chevaux, et composée des goum des Beni-Iala, des Gherazla, des Ouled-Bel-Gandouz; l'autre, au Sud, à Ras-el-Ouad, forte de 250 à 300 chevaux, et composée des goum des Ouled-Aïad du Redir et des kaïds Tounsi et Mamoud; la troisième, dans une position centrale à Tixter, forte de 400 chevaux, sous les ordres du kaïd Mohammed-Sghir, fils du cheikh Saad des Righa et destinée à porter secours à celle des deux autres Smala qui serait menacée et à s'opposer à la réunion du chérif kabile avec le chérif arabe. La première de ces smala assurait en outre la communication entre Bordj-Medjana et Sétif; la seconde fermait au chérif des Ouled-Darradj une des portes du Tell.

Ces sages dispositions, à l'accomplissement desquelles les Arabes se sont prêtés avec une parfaite obéissance, ont suffi pour paralyser toutes les tentatives de nos ennemis, en attendant le retour du khalifa Mokhani, rentré le 7 décembre, au milieu des siens, à la tête de son goum, dont les cavaliers n'étaient pas eux-mêmes sans inquiétude pour leurs familles qu'ils avaient abandonnées sans défense.

Mokrani, aussitôt sa rentrée dans la Medjana, a envoyé un de ses parens chez les Ouled-Darradj-Gharaba, et on ne doute pas qu'il ne parvienne à rétablir l'ordre. Malgré l'insurrection du Houdna, le kaïd de Bou-Sada, institué par nous, n'a cessé d'être obéi et respecté comme par le passé.

Les dernières nouvelles du Houdna annoncent que le chérif Si-Saad-el-Tobbani repoussé par les Ouled-Bou-Slama et Ouled-Hadjar, et abandonné par les Bragtia, les Madid et les Annaicha, s'est retiré avec quelques Tolba dans l'Ouannougha, d'où il espère faire jonction avec Si-Mousa.

Le chérif Si-Mousa lui-même est aussi réduit à une escorte de quelques Taleb, car les Kabiles ont eu assez de bon sens pour ne pas se laisser entraîner par ses promesses. Jusqu'à présent les hostilités des Kabiles indépendans contre les tribus soumises se sont bornées à une attaque de deux faibles fractions de la tribu des Ouled-Nabet : les Ouled-Djellis et Ouled-el-Hadjel; mais il a suffi de prescrire au kaïd de cette tribu de réunir toutes les Ferka de la tribu, et de grouper l'une dans le Maghris, l'autre dans la gorge qui sépare le Maghris du Djebel-Annini, pour que tout rentrât dans l'ordre.

L'affaire du Zouagha est à la veille d'être terminée : Ben-Azz-ed-Din a été imposé à une amende pour la razia qu'il a exécutée contre les Mouïa, et il commence à s'exécuter.

Bou-Daïli, l'ancien derkaoüi du Sahel de Constantine, le chef de l'insurrection kabile qui a coûté la vie au bey Osman, a profité de l'émotion causée par les nouvelles arrivées de l'Ouest pour lever la tête, prêcher les Kabiles, et chercher à les armer contre nous : mais aujourd'hui Bou-Daïli est bien vieux et les Kabiles ne l'écoutent plus.

Ainsi, partout des efforts ont été tentés dans la province de Constantine pour soulever les populations, partout ils ont échoué, non en raison des sympathies des musulmans de cette contrée pour les chrétiens qui les gouvernent, mais parce que l'organisation donnée à cette province par M. le duc d'Aumale a jeté de profondes racines dans le pays, parce que les indigènes ont pu connaître et apprécier les bienfaits d'une administration juste et paternelle, et qu'ils aiment mieux le chrétien qui les enrichit et les rend heureux, que le musulman qui les ruine et les persécute.

Cependant, il faut bien le reconnaître, c'est par trop tenter les mauvaises passions de nos adversaires que de leur livrer la province, sans soldats et sans chefs. Puisse cet exposé de la situation de la province de Constantine faire comprendre à M. le ministre de la guerre combien il importe que M. le lieutenant-général Bedeau rentre le plus tôt possible à son poste, avec les troupes que la province d'Alger a empruntées à la division de Constantine.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

M. Blondel, directeur-général des affaires civiles, a dû quitter Alger le 25 décembre, pour se rendre à Paris. Par arrêté du 20 du même mois, signé du lieutenant-général de Bar, président du conseil supérieur d'administration, M. Victor Foucher, maître des requêtes au Conseil-d'Etat, membre civil du conseil supérieur d'administration, remplira, en l'absence de M. Blondel, les fonctions de directeur général des affaires civiles.

Le départ de M. Blondel est, à Alger, l'objet de toutes les conversations et de mille commentaires. Chacun l'interprète suivant sa passion : les uns sont enchantés et battent des mains; les autres sont indignés et ne cachent ni leur désespoir ni leur mécontentement. Deux partis bien tranchés sont en présence, l'un pour l'administration civile, l'autre pour l'administration militaire, et, de ce conflit d'opinions, il ne résulte que désordre et confusion. On se surveille, on s'espionne et on se dénonce, à tel point que toute personne pru-

dente, si un tel état de choses durait, devrait bientôt se condamner au silence le plus absolu. Il est inutile de dire que dans de telles circonstances, toutes les affaires sont supendues, et qu'on ne s'occupe plus que d'enquêtes. On serait tenté de croire que le personnel administratif algérien est transformé en juges et en coupables.

Six commissions d'enquêtes viennent d'être constituées par divers arrêtés ministériels soit pour constater des malversations, soit pour statuer sur des faits d'indiscipline, soit pour examiner l'aptitude de certains fonctionnaires à conserver les emplois qui leur ont été conférés.

Les fonctionnaires appelés à statuer sur le sort de leurs subordonnés sont :

M. le directeur général des affaires civiles;
M. le directeur de l'intérieur ;
M. le directeur des finances;
M. le procureur-général ;
M. Victor Fouché, membre civil du conseil supérieur d'administration ;
M. le baron Ballyet, membre civil du conseil supérieur d'administration ;
M. Tixier, inspecteur-général des bâtimens civils ;
M. de Saint-Genis, inspecteur des Domaines;
M. de Trémisot, membre du conseil du contentieux ;
M. Desvernay, auditeur au Conseil-d'Etat ;
M. Mercier-Lacombe, auditeur au Conseil-d'Etat ;
Six chefs de bureau de la direction de l'intérieur ou des finances;
Un architecte en second ;
Deux chefs de section ;
Total : Vingt chefs de service transformés en juges, et détournés de leurs fonctions spéciales ; quelques-uns sont membres de deux et trois commissions d'enquête, ce qui doit absorber la plus grande partie de leur temps.

Les justiciables de ces conseils d'enquête ne sont pas moins nombreux ; on compte parmi eux :

M. Bertier de Sauvigny, sous-directeur de l'intérieur à Oran;
M. le baron Duteil, commissaire civil à Boufarick ;
M. Bonnal, commissaire civil à Lacalle ;
M Charpentier, secrétaire du commissariat civil de La Calle ;
M. Beauvais, chef de section à la direction de l'intérieur ;
M. de la Chapelle, géomètre des concessions ;
M. Lesant, employé de l'administration des tabacs ;
M. Bérard, commis de 2e classe ;
Seize employés du service des bâtimens civils, sans compter deux d'entre eux, un inspecteur et un comptable, qui sont appelés à rendre compte de leur gestion à M. le procureur du Roi.

On se rappelle que M. Maubert, directeur de la pépinière de Miserguin, est également accusé de concussion.

Total : vingt-cinq employés détournés de leurs fonctions pour comparaître à divers titres devant des juges et rendre compte de leur conduite administrative.

Les juges et les justiciables forment un total de quarante-cinq fonctionnaires, dont le service est momentanément suspendu. Ces chiffres portent avec eux un enseignement, et permettent d'apprécier quelle est l'étendue du désordre qui règne dans les affaires administratives de l'Algérie.

En dehors de ces commissions d'enquête, composées de membres pris dans les administrations algériennes, le Gouvernement vient de confier une mission analogue à M. Boulay (de la Meurthe), conseiller-d'Etat, et à M. Maigne, auditeur au Conseil-d'Etat, mission plus délicate encore, car il s'agit d'une enquête, disent *l'Akhbar* et le *Courrier d'Afrique*, sur les embarras financiers de l'évêché d'Alger.

Nous attendrons les décisions de ces diverses commissions pour porter un jugement sur les faits imputés à tort ou à raison aux fonctionnaires qui sont l'objet de ces enquêtes, mais nous félicitons la direction des affaires de l'Algérie du parti qu'elle a pris de rétablir la réputation de l'administration algérienne, soit en faisant justice de ceux de ses membres qui seraient réellement coupables, soit en réhabilitant ceux qui seraient calomniés.

La saison des labours vient de s'ouvrir, et la direction de l'intérieur a fait distribuer aux colons les charrues qu'elle tenait en réserve dans ses magasins. Toutes ces charrues viennent de France, d'où l'on en attend de nouvelles, soit pour remplacer celles qui ont été distribuées, soit pour satisfaire à de nouveaux besoins. On a remarqué que ces charrues étaient bien compliquées pour l'usage qu'on peut en faire en Algérie ; il est donc à désirer que celles qui sont attendues soient d'un modèle plus simple et plus facile à manier.

D'après les observations que nous avons faites au sujet des distributions de médicamens faites à domicile, sur les bons des médecins civils d'Alger, M. le maire de cette ville vient de faire insérer dans *l'Akhbar* un avis par lequel il informe qu'à l'avenir la pharmacie ne délivrera plus de médicamens que sur des bons signés par des médecins et chirurgiens attachés aux hôpitaux civils et militaires ou à des services publics. Cette mesure est un progrès ; mais il nous semble qu'il aurait fallu restreindre cette faculté aux médecins pourvus d'un diplôme de docteur, car parmi les officiers de santé des hôpitaux militaires et même des régimens, il y en a bon nombre qui ne sont pas légalement autorisés à formuler une ordonnance, et dont les prescriptions doivent être refusées dans les hôpitaux, aussi bien que dans les pharmacies civiles.

Les remparts du côté Est de la ville d'Alger tombent rapidement sous la pioche de nos soldats. On est à la veille d'arracher un beau platane situé près de la porte Bab-Azoun, et qui ombrage la sépulture d'un ancien marabout ; aussi les Maures vont-ils chaque jour jeter un dernier regard sur ce monument, et se retirent-ils en laissant échapper une malédiction contre des Vandales qui ne respectent rien. N'aurait-il pas été possible de faire en cet endroit une petite place, et de conserver et le tombeau et le platane ; on donnerait au moins satisfaction à un sentiment religieux fort respectable. Nous espérons que la direction du génie tiendra compte de ce vœu, si toutefois il lui parvient avant la destruction du marabout.

La pluie a commencé à tomber à Alger dans les environs du 12 décembre, et a continué jusqu'au 17, pour reprendre le 19 au soir. On attend de grands résultats de ce changement de temps pour modifier la situation sanitaire des établissemens coloniaux de la plaine. On a déjà constaté une amélioration notable dans le district de Blida. Au Fondouk, la maladie cesse de faire des ravages, faute de victimes sur lesquelles elle puisse s'appesantir. La désertion est presque complète ; ceux qui ont échappé sont découragés et maudissent l'administration, qui les a jetés dans un lieu infect, et les directeurs des travaux coloniaux, qui les ont abandonnés sans secours et sans conseils à leur malheureux sort. Un colon nouvellement arrivé à Paris, et qui depuis quelques mois a perdu au Fondouk, sa femme, ses enfans et sa fortune, nous affirme que pour appaiser la soif de sa famille altérée par la fièvre, il a, lui, ainsi que ses voisins, acheté l'eau à 30 centimes la cruche pendant les plus grandes chaleurs de l'été. Il paraît qu'en cet endroit il n'y a d'autre eau potable que celle d'une faible source qui sort d'un rocher situé à quelque distance de la ville, et qui était réservée pour le service de la garnison, de sorte que les colons, pour satisfaire le premier besoin de la vie, devaient attendre que les soldats fussent servis, ou bien acheter l'eau à des maures ou à des nègres qui en faisaient le commerce. Si ce fait, que nous hésitons à révoquer en doute, était vrai, n'y aurait-il pas lieu de faire peser la responsabilité de la mortalité du Fondouk, sur le directeur de l'intérieur, qui y a jeté des habitans avant de leur avoir assuré de l'eau pour leurs besoins journaliers? Sous l'empire, on eût fusillé un administrateur coupable d'une pareille faute. De nos jours, on ne peut que gémir, se plaindre et s'estimer heureux, quand parfois on obtient la réparation des fautes signalées.

On nous annonce qu'après cinq jours de pluies, peu abondantes encore, la route d'Alger à Blida, la meilleure de toutes, parce qu'elle est la plus fréquentée, est déjà inabordable, et que dans une même journée, trois voitures ont versé, tant les ornières sont profondes et tant la route est mal entretenue. Comment se peut-il que la grande artère de la Mitidja soit dans un si mauvais état? Qu'on se hâte donc de profiter des premiers jours de beau temps pour rendre cette route facilement carrossable.

Le *Courrier d'Afrique* signale comme nous l'état déplorable des routes. On lit dans son numéro du 20 décembre :

« Les routes, déjà fort mauvaises dans plusieurs parties, vont devenir tout à fait impraticables par l'effet des pluies. La montée de Mustafa est dans un état affreux qui ne peut manquer d'occasionner de graves accidens, si de très prompts réparations n'y sont faites. Il va devenir tout à fait impossible de parcourir la portion de route entre Douéra et Ouled-Mendil, et la lenteur apportée à l'exécution du pont en pierres qui est destiné à remplacer le pont provisoirement élevé sur la route d'Alger à Boufarick, près de cette dernière ville, ne laissera plus l'accès de ce point possible aux voitures.

« Nous signalons ces faits sans avoir grand espoir qu'on s'empresse d'y remédier ; car déjà nous l'avons fait infructueusement, alors que la belle saison rendait la chose très facile. »

Nous avons meilleur espoir : pendant la belle saison, le budget colonial de 1845, qui devait être dressé au plus tard au 1er octobre 1844, était encore enseveli à l'état de projet dans les cartons de nous ne savons quelle direction, mais depuis lors, nous pensons qu'il a vu le jour; ainsi, il y a tout lieu de penser que dans les dix derniers jours de décembre, qu'il fasse beau ou mauvais temps, on jettera quelques tombereaux de pierres dans les ornières, ne serait-ce que pour dévorer le budget, qui à partir du 1er janvier 1846, rentrerait dans les caisses de l'Etat. Vous nous direz qu'on fera de la mauvaise besogne, et que c'est là de la mauvaise administration, nous sommes de cet avis. Mais fait-on autre chose à Alger? Quelquefois la presse algérienne prétend le contraire : alors elle ne dit pas ce qu'elle pense.

Le ministre de la guerre a pourvu, par décision du 13 décembre, aux trois emplois restés vacans dans le cadre des inspecteurs de colonisation en Algérie, cadre qui se trouve ainsi aujourd'hui au grand complet.

Les trois agens sur lesquels s'est arrêté le choix du ministre, sont MM. Augouard, médecin et agriculteur dans le département de la Vienne; Roi, médecin et agronome diplômé de l'Institut de Grignon, et P. Borel d'Hauterive, ancien élève de l'école des Beaux-Arts, qui a géré pendant plusieurs années des exploitations agricoles dans les départemens du Rhône et de la Marne.

En appelant dans le service dont il s'agit, deux médecins agronomes, M. le ministre de la guerre paraît avoir eu en vue de satisfaire à une double exigence, dans les centres coloniaux qui manquent encore d'officiers de santé, et qui sont trop distans des localités où l'on pourrait envoyer chercher des secours.

BLIDA.

L'*Echo de l'Atlas* constate qu'à la suite des pluies, le nombre des malades diminue chaque jour, cependant, le 15 décembre, il y avait encore 119 malades à l'hôpital civil. D'après ce journal, la partie de l'hôpital réservée pour les femmes malades, manquait même des conditions hygiéniques que réclamerait l'individu en santé : ainsi les salles *où meurent les malheureuses qu'on y porte*, telle est l'expression de *l'Echo de l'Atlas*, seraient de plus d'un mètre au-dessous du niveau du sol et les conditions atmosphériques pour l'entretien de la vie n'y existeraient pas, faute d'ouvertures suffisantes pour renouveler l'air. Nous ne comprenons vraiment pas comment des administrateurs ont pu mettre, des femmes malades dans un tombeau infect; nous comprenons encore moins comment un médecin a consenti à donner des soins à des malades placés dans de telles conditions. Il fallait faire comme le duc d'Orléans à Constantine, ordonner de transporter les malades dans les appartemens occupés par l'autorité locale. L'exemple donné par le prince royal devrait quelquefois trouver des imitateurs en Algérie, et on pourrait être certain que, dans la crainte d'être délogés, MM. les administrateurs sauraient bien trouver des locaux convenables pour les malades.

PROVINCE D'ORAN.

La responsabilité des derniers événemens pèse d'un poids énorme sur le gouvernement général de l'Algérie ; aussi les partisans du système de l'administration des indigènes par l'aristocratie locale cherchent-ils à décliner cette responsabilité, en la faisant retomber sur des agens secondaires, et en puisant dans les fautes qu'eux-mêmes ont commises, des argumens pour justifier leur conduite et donner le change à l'opinion publique sur les causes qui ont favorisé les aggressions de l'ennemi.

Longtemps avant l'explosion de la révolte générale, dont nous déplorons les tristes résultats, nous avions prévu et prédit ce qui est arrivé, parce que toujours nous avons considéré le maintien de l'organisation donnée au pays par Abd-el-Kader, comme une cause de plus grands désastres pour l'avenir. Les événemens n'ont que trop justifié nos prévisions et nos craintes ; mais, loin d'ouvrir les yeux à nos adversaires, loin de les convaincre de la vérité de nos raisonnemens, ils ne craignent pas d'affirmer que toute la cause de ce résultat gît dans la tentative du gouvernement direct essayé à l'égard des tribus Maghzen de la province d'Oran.

Si Mustafa Ben-Ismaël eut existé, disent-ils, si El Mezari son neveu et son successeur avait été maintenu à la tête des Douairs, Zmela et Charaba, la révolte eût été prévue, elle eût été étouffée dès son principe et les tribus n'eussent pas fait défection. Ce langage est celui des rapports officiels; malheureusement les faits contredisent d'une manière remarquable les écrits de M. le gouverneur-général.

Mustafa Ben-Ismaël dont on rappelle le glorieux souvenir a péri les armes à la main, à la tête de son goum, dans une embuscade dressée par les Flita, et le vieil agha du maghzen, malgré sa grande expérience de la versatilité du caractère arabe, n'avait pas prévu ce fatal dénoûment, et tous les braves soldats qui l'accompagnaient, qui aimaient leur général comme des enfans aiment un père, eux aussi n'avaient pas prévu qu'une balle ennemie viendrait briser la poitrine de leur chef, et que le jatagan d'un misérable charbonnier de Mendès, trancherait sa tête pour la porter en triomphe aux pieds d'Abd-el-Kader, alors réfugié au Maroc.

Mais pourquoi invoquer à son secours l'expérience d'un homme qui n'est plus? N'avions-nous pas dans nos rangs, lors de la reprise des hostilités, des indigènes élevés à l'école de Mustafa-ben-Ismaël, aussi braves et aussi dévoués que lui et appartenant comme lui à l'élite de l'aristocratie indigène. Kaddour-ben-Morfi, agha des Flita, le brave Kaddour ne servait-il pas de guide à M. le général Bourjolly lors de son entrée sur le territoire des Flita, et cependant il ignorait que Bou-Maza devait se trouver à la tête de ses propres administrés, avec des forces assez nombreuses pour tenir en échec une colonne française forte de 2,000 hommes au moins.

Kaddour-ben-Morfi n'a pas eu assez d'influence pour maintenir sous sa domination une seule des tribus dont nous lui avons confié le commandement, et qui plus est encore, plusieurs fractions des Bordjia, entre autres les Tmasnia ont fait défection ; cependant Kaddour est lui-même Bordjia, Kaddour est le chef de la noblesse de toute la tribu, le plus brave et le plus intrépide de leurs cavaliers.

Si maintenant nous examinons ce qui s'est passé dans les tribus administrées par M. le lieutenant-colonel Walsin-Esterhazy, nous constatons : 1° que pas une seule tente des trois tribus Maghzen : Douair, Zmela, Abid-Gharaba, n'a quitté son drapeau et que M. le colonel Walsin-Esterhazy, sans le secours d'aucune troupe française, au plus fort de l'insurrection, huit jours après le massacre de Sidi Brahim, pendant qu'Abd-el-Kader et Bou-Hamedi parcouraient le pays compris entre l'Isser et la Mekerra, a maintenu et rallié trois fractions des Beni Ahmer : les Ouled-Ali, les Ouled-Abd-Allah et les Ouled-Msaoud, après avoir brûlé la cervelle à deux de leurs chefs qui refusaient de les suivre.

On a eu quelques craintes de défection dans la tribu des Douairs, cela est vrai ; on a constaté de l'agitation dans quelques fractions, mais seulement dans celles qui avaient suivi la fortune de l'émir jusqu'en 1842, et qui ne s'étaient rangés sous le drapeau de la tribu qu'après la retraite d'Abd-el-Kader au Maroc. Cependant les Douairs et Zmela avaient alors quelque sujet de mécontentement contre nous. Par suite de la réorganisation de la cavalerie indigène de l'Algérie, cavalerie régulière et irrégulière, quelques jours avant la réapparition d'Abd-el-Kader, on avait considérablement réduit et la solde et le nombre des cavaliers des tribus du makhzen, et pour la première fois ces tribus venait d'être soumises à l'impôt, malgré les réclamations énergiques des chefs des Douairs et Zmela, qui invoquaient le bénéfice d'une convention passée, en 1835, entre eux et le général Trézel.

Tous ceux qui connaissent le caractère des Arabes de l'ancien Makhzen turc comprendront qu'en de telles circonstances les Douairs et les Zmela pouvaient très bien imputer au colonel Walsin Esterhazy l'adoption de mesures auxquelles il était étranger, et qui avaient été provoquées par divers rapports de M. le maréchal Bugeaud au ministre, et fair son administration pour faire cause commune avec l'ennemi. Eh bien! nous le répétons, pas un seul des Arabes administrés par l'officier français n'a fait défection.

Ces faits et mille autres de cette nature que nous pourrions invoquer, nous confirment, malgré l'avis contraire de M. le maréchal Bugeaud, dans l'opinion que si toutes les tribus de la province d'Oran et d'Alger, avaient été, comme les Douairs, Zmala et Gharaba, placés sous le commandement immédiat et direct d'officiers français aussi habiles, aussi éclairés que M. le colonel Walsin - Esterhazy, pas une seule n'aurait suivi les conseils perfides de l'émir et de ses partisans.

Du reste, la question du gouvernement des indigènes est jugée en droit et en fait : en droit, par la déclaration formelle du gouvernement, sur la demande de la Chambre des députés dans la session de 1845 ; en fait, par l'exemple de la province de Constantine et des tribus Makhzen d'Oran. Les dernières objections soulevées contre l'adoption du principe du gouvernement direct ne sont que l'expression d'une protestation d'un pouvoir expirant et déjà réduit à l'agonie, et si nous les avons relevées, c'est que nous n'avons pas voulu qu'il existât le moindre doute sur la nature des services signalés rendus à la province d'Oran, par M. le colonel Walsin-Esterhazy.

SEÏDA.

Le convoi qui est allé ravitailler Seïda le 4 décembre, nous a apporté quelques lettres de ce poste, depuis longtemps bloqué et dont on n'avait aucune nouvelle. Bien que les faits que contiennent nos lettres soient déjà anciens, nous pensons devoir les livrer à la publicité, car ils sont inconnus.

Le 31 octobre dernier, vers dix heures du matin, on signala sur les mamelons qui couronnent Seïda quelques Arabes à pied, qui arrivèrent de proche en proche à portée de fusil du fort et commencèrent la fusillade. Bientôt une cinquantaine de cavaliers vinrent se joindre aux fantassins, qu'ils semblaient diriger, s'éparpillèrent avec eux autour du camp pour s'embusquer derrière les broussailles et les plus petits accidens de terrain. Ces dispositions annonçaient que l'ennemi redoutait le canon de la place, car il n'osait s'approcher et se mettre à découvert. Pendant toute cette journée la fusillade n'a pas discontinué, sans toutefois être vive. Vers la nuit, l'ennemi se retira sur la source qui fournit des eaux à Seïda, environ à 100 mètres du camp.

Le lendemain l'attaque recommença et dura toute la journée, sans être plus sérieuse que la veille.

Le 2 novembre, l'ennemi essaya encore d'inquiéter la garnison, mais il reconnut bientôt que ses efforts étaient impuissans contre des soldats protégés par des murailles, et dès ce moment il dirigea son attaque du côté des meules à foin, situées hors du camp, et qu'ils voulaient incendier ; mais il a suffi, pour tenir les Arabes à distance, de leur envoyer quelques coups de canon à mitraille.

En résumé, cette attaque n'a rien de bien sérieux, et ne justifie pas les mesures prises par le commandant supérieur à l'égard de la population civile de Seïda. Dans les premiers temps de l'installation de ce poste, on obligea tous les colons qui vinrent s'y établir à construire des maisons et à faire des jardins pour assurer la subsistance de la garnison, sous peine de renvoi. Ces mesures étaient très sages, mais à peine fut-il question d'hostilité, que le nouveau commandant supérieur ordonna de détruire tous les travaux agricoles qui avaient été créés à grands frais autour du camp, sous prétexte qu'ils pouvaient protéger les attaques des Arabes. En vain les colons réclamèrent-ils contre une mesure qui les ruinait en partie. On leur répondit : « Je le veux, je suis commandant supérieur, et si vous n'êtes pas content, je vous mettrai en prison. »

Les ordres sévères du commandant supérieur de Seïda, au sujet des jardins de la population civile, sont d'autant plus inexplicables, qu'il a résisté opiniâtrement aux demandes qui lui ont été adressées bien souvent de faire rentrer dans le camp le chantier de bois de l'administration, situé en dehors de l'enceinte, qui non seulement pouvait être brûlé, mais qui, disposé comme une muraille en avant du camp, pouvait servir de place d'armes aux assaillans, et leur permettre de diriger un feu plongeant sur deux bastions. Ce qui avait été prévu est arrivé : les Arabes s'embusquèrent derrière le bois, et, à l'abri de nos coups, inquiétèrent longtemps la défense de la place.

Nous ne contesterons jamais au commandant supérieur d'un poste assiégé par l'ennemi le droit de sacrifier des intérêts privés au salut général, lorsque les circonstances l'exigent, mais nous pensons que dans un pays où la colonisation est si difficile, il ne suffit pas qu'il plaise à deux cents Arabes de venir tirailler autour d'une place pour autoriser le commandant militaire à faire détruire tous les établissemens agricoles qui l'environnent. Nous trouvons très légitimes les plaintes qui nous sont adressées à ce sujet, et nous prions M. le ministre de la guerre d'ordonner qu'à l'avenir de tels abus d'autorité ne soient plus commis.

MAROC.

NAUFRAGE DE LA CORVETTE A VAPEUR *le Papin*.

La corvette à vapeur *le Papin*, partie de Cadix le 5 décembre pour Mogador, où elle devait déposer notre consul, M. Marey-Monge, avant de se rendre au Sénégal, but de sa destination, a été jetée, le 6 décembre,

à onze heures du soir, sur la côte occidentale du Maroc, entre Mazagan et Azemour.

Soixante-quinze personnes ont péri dans ce naufrage; de ce nombre sont MM. Fleuriot de Langle, commandant le navire; Dieul, capitaine en second; Herente et Vicard, enseignes; Charbonnier, commissaire; Broc, chirurgien. De tout l'état-major du bâtiment, M. Maret de Saint-Pierre est le seul qui ait échappé. Parmi les passagers, M. Marey-Monge, consul à Mogador; Tisserant, prêtre missionnaire; Albert, lieutenant d'infanterie de marine; Dubuc, garde du génie, ont également été victimes de ce sinistre.

Soixante-seize personnes ont été assez heureuses pour gagner la côte; de ce nombre sont : MM. Du Bourdieu, commissaire ordonnateur à Gorée; Delaporte, chancelier-interprète du consulat de Mogador, et M. Maret de Saint-Pierre.

M. Redman, agent consulaire de France et d'Angleterre à Mazagan, a prodigué aux naufragés tous les soins que réclamaient leur position. Sur ses instantes prières, des Arabes se sont rendus à la nage à bord, et ont sauvé 44 personnes, qui, sans ce secours, y eussent trouvé une mort certaine, car la plupart des naufragés qui se sont jetés à la mer pour gagner la côte ont péri dans les flots.

A la nouvelle de ce sinistre, le bateau à vapeur anglais *le Flamer* et la corvette à vapeur française *l'Espadon* sont partis, le premier de Gibraltar, le second de Cadix, pour porter secours aux naufragés.

Depuis le mois d'août 1844, quatre bateaux à vapeur français ont échoué sur la côte occidentale de Maroc : *Le Rubis*, vis-à-vis d'Arzilla; *le Phare*, au cap Blanc; *le Groënland*, près d'El-Araich; enfin, *le Papin*, entre Azemour et Mazagan. Les deux premiers ont pu se remettre à flot, les deux autres ont été complètement perdus. La fréquence de ces accidens provient surtout de ce que la côte, depuis le cap Spartel jusqu'au Sénégal, est très basse, souvent couverte de brouillards, et que les meilleures cartes de ces parages contiennent de très graves erreurs, reconnues et constatées par les officiers de tous les bâtimens qui, dans la dernière expédition du prince de Joinville, ont navigué sur cette côte. Il serait dangereux, alors que nos relations avec le Maroc se multiplient de jour en jour, de continuer à exposer les commandans de nos navires à être victimes d'erreurs certaines, et il devient urgent d'envoyer, dès le printemps prochain, une mission sur la côte de Maroc pour en étudier l'hydrographie.

L'ambassadeur marocain Sidi-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Achach, pacha de Tetouan, est arrivé à Paris le 28 et est descendu dans un hôtel que le gouvernement lui a fait préparer avenue des Champs-Elysées.

Ben-Achach a été reçu le 29 par M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères.

Le 30, à midi, l'ambassadeur a remis au Roi, en audience publique, les lettres de son souverain qui l'accréditent auprès de Sa Majesté le Roi des Français. On lui a rendus les honneurs en usage pour un ambassadeur de premier ordre.

— M. Redman, agent consulaire d'Angleterre à Mazagan, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de la belle conduite qu'il a tenue envers les naufragés du *Papin*.

FAITS DIVERS.

— A partir du 1er janvier 1846, la solde et le supplément de solde des officiers indigènes des bataillons de tirailleurs indigènes de l'Algérie seront passibles, comme celle des officiers des autres corps de troupe, de la retenue de 2 pour 100 au profit du Trésor.

— M. le ministre de la guerre vient de décider que 400 hommes de bonne volonté, pris dans les quatre bataillons de chasseurs d'Orléans actuellement en France, seraient dirigés sur l'Afrique pour y compléter les bataillons de la même arme qui ont été affaiblis par suite des pertes éprouvées pendant les dernières affaires.

— On assure que M. Dechateau, consul intérimaire à Tanger, est nommé consul-général et chargé d'affaires au Maroc, et que M. Léon Roches, interprète en chef de l'armée d'Afrique, est nommé consul à Tanger. Nous attendrons la confirmation officielle de ces deux nominations pour en dire notre opinion.

— M. le lieutenant-général de Bourjolly est arrivé depuis quelques jours à Paris.

— Le Tribunal de police correctionnelle d'Alger a condamné à quinze jours de prison, 500 francs de dommages-intérêts et aux frais, un honorable négociant de cette ville qui s'est porté à des voies de fait envers son mandataire, qui répondait par des injures aux reproches que lui adressait ce négociant au sujet d'opérations qu'il aurait faites contrairement à ses intérêts.

— Le 11 courant, des voituriers qui se rendaient de Blida au camp de la Chiffa, ont recueilli un zouave blessé d'un coup de feu et de plusieurs coups de iatagan. Ces voituriers ont ramené à Blida trois Arabes qu'ils supposent être les auteurs de ce crime.

— Le gouvernement fait confectionner en ce moment des armes magnifiques et des objets d'orfévrerie d'une grande beauté destinés à l'empereur du Maroc. Ces présens, ainsi qu'un portrait du roi des Français, seront confiés à El-Achach, qui, à son retour au Maroc, les remettra à Mouleï-Abd er-Rahman.

— Dans la nuit du 14 au 15 de ce mois, plusieurs détenus de la prison civile d'Alger ont tenté de s'évader; mais les travaux auxquels ils ont dû se livrer pour arriver à leur but ont été entendus par la sentinelle, qui aussitôt a donné l'éveil et déjoué ainsi les projets de ces malheureux.

VARIÉTÉS.

LE DJEBEL-EDOUGH

LA HALTE ET LE GITE.

La source d'Hadjaret-ez-Zenad, où nous venions d'arriver, offrait au voyageur tout le confortable qu'il peut désirer, quand il court les chances de la vie nomade. Outre le magnifique tremble qui nous avait apparu de loin comme un mirage bienfaisant, des ormes, des peupliers blancs de Hollande, des lauriers-roses couvraient de leur ombrage la source fraîche et limpide, dont les eaux sautillantes allaient se réunir à environ mille mètres de nous aux eaux paresseuses de l'Ouad-el-Aneb. Le cours de ce ruisseau, jallonné lui-même par une ligne de trembles, d'ormes et de jujubiers, se déployait à l'ouest dans une vaste plaine au fond de laquelle l'œil pouvait en suivre les sinuosités jusqu'à une grande distance. Au nord, la vue était bornée d'assez près par les versans méridionaux du premier pli de l'Edough. Toutes les gorges qui sillonnent les flancs de la montagne se présentaient à nous garnies d'une haute et vigoureuse végétation, dont la nuance sombre contrastait avec la teinte jaune répandue sur les parties saillantes des contreforts.

Cette alternative de lignes sombres et de lignes claires, qui toutes venaient converger vers l'Ouad-el-Aneb, prêtait à l'amphithéâtre que nous avions sous les yeux l'aspect d'un immense éventail à demi déployé.

Quelques points blancs se faisaient remarquer sur la cîme des collines; c'étaient des marabouts. Çà et là dans la plaine des taches noires, assez semblables à des tas de fumier, se détachaient sur le fond jaunâtre de la terre dont les épis avaient été récemment coupés. C'étaient les tentes de la tribu des Ataoua.

Nous devons dire que tous ces détails n'attirèrent pas d'abord notre attention. Ce qui nous préoccupa avant tout, ce fut la douceur de l'ombre et la fraîcheur de l'eau. Cependant, comme ces biens tant désirés se trouvaient situés au pied d'une petite colline dont le sommet était occupé par quelques tentes arabes, il nous fut impossible de ne pas la remarquer: elle s'appelle *Sidi-el-Akhdar*, et forme la limite entre le pays des Ouichaoua et celui des Ataoua.

Sidi-el-Akhdar signifie littéralement: *Monsieur le Verd*.

Voilà, certes, un nom étrange pour une colline; mais le pic si remarquable qui domine Bougie, et que nous appelons *le Gouraïa*, a pour vrai nom *Lella Gouraïa*, ce qui signifie *Madame Gouraïa*.

Par quelle étrange métamorphose *Monsieur le Verd* se trouve-t-il transformé en colline, et *Madame Gouraïa* en pointe de rocher? Rien de plus simple.

Le sommet de la petite colline de *Sidi-el-Akhdar*, est couronné par un cercle en pierres brutes d'une dixaine de mètres de diamètre. L'intérieur de l'espace ainsi circonscrit n'offre à la surface du sol rien de particulier. Mais si au centre du cercle on pratiquait une excavation, on trouverait à quelques pieds de profondeur des ossemens humains : c'est la dépouille mortelle de Monsieur le Verd, lequel de son vivant était marabout; et voilà comment Monsieur le Verd a donné son nom à la colline qui renferme ses ossemens. Il est inutile de dire qu'il en est de même de *Madame Gouraïa*, si ce n'est pourtant que la dernière demeure de cette femme-marabout devait être un peu plus fastueuse que celle de son collègue en sainteté.

La colline de Sidi-el-Akhdar ne devait pas nous occuper longtemps. Nous fûmes bientôt assis sur la terre sèche, au pied du tremble et au bord de la source.

A peine avions-nous mis pied à terre, que déjà les tribulations du voyageur nous avaient assaillis : des chevaux s'étaient échappés et couraient les champs; d'autres se battaient et faisaient retentir l'air de hennissemens farouches, auxquels les hommes répondaient par des imprécations. En même temps les chiens de la tribu de *Monsieur le Verd* descendaient à mi-côte et venaient nous souhaiter la bienvenue par des aboiemens réitérés.

Mais nous ne fîmes pas une grande attention à ce concert peu harmonieux; le couvert était mis, c'est-à-dire que les modestes provisions apportées à dos de mulet étaient étalées sur la terre. Nous procédâmes donc à l'opération tant désirée du déjeûner.

Il n'a point encore été question du personnel de notre caravane; il est pourtant bon d'en dire un mot.

Ne vous est-il pas arrivé quelquefois en France de faire deux cents lieues dans le fond d'une diligence, côte à côte avec un homme parlant la même langue que vous, né sous la même latitude, professant la même religion, et avec lequel cependant vous n'échangez pas une parole, de sorte qu'à l'arrivée, celui qui vous voyant descendre avec votre compagnon de voyage, de la boîte où vous étiez enfermé l'un et l'autre, vous eût demandé : Quel est cet homme? celui-là vous eût mis dans l'obligation de lui répondre : je n'en sais rien.

Il n'en est pas de même dans les voyages en caravane. Là on ne se touche pas puisque chacun a sa monture; il arrive souvent qu'on ne parle pas le même langage; qu'on n'est pas né dans le même pays; qu'on ne professe pas la même religion, et pourtant après une route de dix lieues on se connait déjà, comme si on s'était pratiqué depuis longtemps.

C'est que dans un pays où tout manque, où la plus somptueuse hôtellerie consiste dans un bel arbre et une bonne source, il faut bien que l'homme compte un peu sur ceux qui l'entourent, et leur permette de compter sur lui. Aussi, à peine le voyageur a-t-il perdu de vue les murs de la ville, que cette nécessité lui apparaît dans tout son jour. L'aspect de ces grandes solitudes, où n'apparaissent de loin en loin que quelques tentes noires, seuls monumens de la vie actuelle, ou quelques pans de murs, seuls débris de la vie passée, le silence général qui règne dans les profondeurs de l'espace, toute cette scène, à la fois déserte et muette, fait comprendre à l'homme les terribles mystères de l'isolement, et ranime dans les cœurs les plus sauvages l'instinct de la sociabilité.

Cette impression se fait surtout remarquer chez ceux de nos compatriotes qui témoignent un dédain superbe et une répugnance hautaine pour les indigènes. Or, il est bien rare que l'on voyage en Algérie sans avoir quelques Arabes pour compagnons de route: ils établissent la transition indispensable entre la vie citadine, dont on quitte les habitudes, et la vie biblique, dont on accepte les nécessités. On voit alors les admirateurs exclusifs de la civilisation européenne se rapprocher des indigènes qui les accompagnent ou qui les escortent, leur témoigner de la confiance, remarquer chez eux des qualités que, dans d'autres circonstances, ils auraient prises peut-être pour des défauts, et se conduire envers eux comme un malade envers son médecin.

Ah! c'est qu'une fois sorti des ruelles étroites de nos cités, l'Arabe se retrouve vraiment chez lui. A la ville, il est dépaysé; pénètre-t-il dans une maison, il s'y perd; monte-t-il un escalier, il s'embarrasse dans son bernous; veut-il ouvrir une porte, il n'y parvient pas; il a toute la maladresse d'un homme qui n'est pas chez lui. Mais rendez-lui son horizon sans bornes, placez-le sur un cheval qui piaffe; alors, enveloppé dans son bernous dont les plis se déroulent au vent, il recouvre toute son adresse; il connait tous les cailloux de sa route; il retrouve son chemin là où le citadin civilisé se croirait perdu. Si quelque danger menace, il le devine et sait l'éviter. Qu'y a-t-il d'étonnant? Cet espace compris entre le ciel et la terre, c'est sa maison à lui, maison où il se trouve aussi à l'aise que le citadin entre ses quatre murs.

Telles étaient les réflexions que nous inspirait, à nous autres Européens, la vue de nos compagnons de voyage indigènes, et que nous transcrivons ici en mémoire des prévenances dont ils nous ont entourés.

Parmi les divers élémens qui composaient notre caravane, le plus important, du moins sous le rapport numérique, était sans contredit l'escorte; elle se composait de vingt hommes commandés par un officier et un sous-officier.

Les soldats étaient tous musulmans et appartenaient aux tribus du cercle de Bône. Le sous-officier était Français; l'officier était indigène.

Dans cette petite colonne, l'indigène se trouvait donc investi du commandement, tandis que le Français occupait une position subalterne. Les rôles étaient renversés, et il en résultait pour l'un comme pour l'autre une position qui aurait pu être embarassante. Mais chacun d'eux s'en tirait à merveille, et faisait avec autant de bienveillance que de discernement la part de ses droits et de ses devoirs. L'officier savait dans l'occasion sacrifier à la qualité de son inférieur la rigueur des préjugés hiérarchiques, et le sous-officier, lui aussi, cacher sous une déférence bienveillante le sentiment de fierté nationale.

Au reste, cette circonstance, assez insignifiante d'ailleurs, reproduisait cependant avec fidélité le trait général qui caractérise l'Algérie; école de tolérance et de conciliation, où, pour faire accepter des devoirs, il est nécessaire de constituer des droits.

Indépendamment de l'escorte, nous avions avec nous deux Arabes appartenant à l'une des principales tribus du territoire de Bône. L'un était fils du cheikh et s'appelait Mohammed; l'autre était fils d'un des propriétaires de la tribu, et s'appelait Otman.

Mohammed et Otman étaient l'un et l'autre à notre service, mais à des titres différens. Mohammed remplissait à peu près les fonctions de secrétaire; Otman occupait une position beaucoup plus modeste, celle de muletier. Cette différence dans les attributions ne changeait en rien leur manière d'être habituelle : Mohammed jouissait sans orgueil du large loisir que ses fonctions lui laissaient; Otman chargeait et déchargeait ses bêtes sans en être en aucune façon humilié.

Il y avait longtemps que le déjeûner était terminé; les spahis s'étaient étendus à l'ombre, et se livraient au sommeil, le reste de la caravane en faisait autant; il n'y avait d'éveillé que Mohammed qui, ayant servi six ans dans les armées du roi, racontait ses campagnes à Otman, sans s'apercevoir que celui-ci dormait profondément.

Il était trois heures; nous voulions atteindre avant la nuit la demeure du kaïd; nous réveillâmes donc les spahis, qui en un instant furent à cheval, et nous dimes adieu à M. le Verd pour continuer notre route à l'Ouest.

De temps en temps nous apercevions des tentes d'Arabes ou bien quelque *noualu*, espèce de kiosque grossier couvert en chaume, devant lequel des indigènes vêtus d'une simple chemise et coiffés d'un énorme chapeau de paille travaillaient activement au dépicage. Nous fîmes dans une de ces *noualu* une station pendant laquelle plusieurs indigènes atteints d'infirmités graves vinrent nous consulter; mais il nous fut malheureusement impossible de leur donner autre chose que des consolations, et nous regrettâmes que l'administration n'envoie pas de temps en temps quelques médecins en tournée de bienfaisance dans les tribus.

A mesure que nous avancions vers l'ouest, suivant le cours de l'Oued-el-Aneb, la vallée s'élargissait. Les berges qui se déroulaient à droite et à gauche nous laissaient voir dans les gorges qui les sillonnent d'épaisses forêts.

Nous commencions à découvrir le petit lac situé au milieu de la vaste plaine de Tebiga, et que les Européens appellent Felmaiz, par corruption du nom arabe Fidh-el-Maïz, qui signifie le *bas-fond des chèvres*. Nous avions le soleil en face, et il nous était facile de constater qu'il s'approchait de l'horizon.

Nous eûmes pour la première fois la pensée de demander aux spahis s'ils connaissaient la demeure du kaïd : ils ne la connaissaient pas; nous fîmes la même question à Mohammed, qui nous assura que nous devions la connoître; nous nous adressâmes à Otman, qui nous renvoya à Mohammed.

Nous nous trouvions assez embarrassés; la vue s'étendait fort loin et nous ne découvrions aucune tribu. Le disque du soleil avait atteint la cîme des hauteurs qui devant nous bornaient l'horizon; bientôt il allait disparaître; on sait qu'en Afrique la durée des crépuscules est courte; la nuit allait donc nous trouver égarés dans ce pays inconnu.

A mesure que le jour baissait, le silence général répandu autour de nous devenait plus profond et augmentait encore notre isolement.

Pour le voyageur engagé dans ces steppes silencieuses et désertes, c'est un moment étrange que celui où il voit le jour lui échapper sans savoir s'il atteindra son gîte. Il éprouve alors malgré lui un sentiment indéfinissable de tristesse. La nuit qui tombe lui enlève le spectacle des divers objets qui l'entourent, et détruit ainsi le peu de relations que la vue établissait entre eux et lui.

Cependant, nous marchions toujours à l'Ouest dans la direction du lac Felmaiz, dont nous apercevions déjà les eaux irisées par les dernières lueurs du jour.

Tout à coup, Mohammed partit au galop et franchit une colline dont en ce moment nous longions le pied. Quant à nous, nous continuâmes notre route. Chemin faisant, je demandai à Otman la cause du brusque départ de Mohammed. « Ah! me dit-il, c'est qu'il aura entendu le chant lointain du coq, et il sera allé chercher un guide. » En effet, quelques instans après, un cri prolongé parvint à nos oreilles. C'était Mohammed qui nous appelait.

Nous nous dirigeâmes aussitôt vers lui et ne tardâmes pas à l'atteindre. Il avait trouvé un Arabe et il se faisait expliquer le chemin que nous devions suivre. Mais pour atteindre le sentier qui conduisait à la demeure du kaïd, il était nécessaire de traverser un bois de chêne-liége dans lequel nous pouvions encore nous égarer. L'Arabe ne se détermina pas sans peine à nous conduire jusqu'à l'issue du bois. Il fallut jurer, prier, menacer et promettre. Le pauvre homme hésitait, parce qu'il devait revenir seul et qu'il avait peur. Enfin, il se décida à marcher devant nous, et nous traversâmes silencieusement la forêt, dont les arbres vus au faible reste de lueur qui nous éclairait, prenaient des formes étranges et des proportions fantastiques.

Arrivés au sentier, nous remerciâmes notre guide, et nous le vîmes, au lieu de traverser de nouveau le bois, remonter dans la direction opposée à celle que nous allions suivre, se résignant ainsi à tripler sa route pour éviter la rencontre, peu probable d'ailleurs, du lion et de la panthère.

Nous avions quitté les bords de l'Ouad-el-Aneb et la belle et riche plaine qu'il arrose : le pays dans lequel nous marchions était couvert de hautes broussailles qui lui donnaient un caractère sauvage.

Heureusement la lune s'était levée, et avait remplacé avec avantage la lueur indécise du crépuscule. Après une demi-heure de marche environ, nous vîmes devant nous et à peu de distance une colline noire surmontée d'une tache blanche au centre de laquelle brillait une lumière. C'était la demeure du kaïd.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

Rue Nᵉ-des-Petits-Champs, 35.— Un vol. in-18.— Prix : 1 fr. 25 c. pour Paris, et 1 fr. 50 c. pour les départemens.

ANNUAIRE DE LA TYPOGRAPHIE PARISIENNE ET DÉPARTEMENTALE.

Contenant les Noms et Adresses des Imprimeurs, la spécialité de leurs travaux et le nom des Protes; les Noms et Adresses des Libraires, Fondeurs et Stéréotypeurs, Graveurs, Fabricans et Marchands de papiers, Imprimeurs en taille-douce, Lithographes, Mécaniciens et Fabricans de presses, Marchands d'Ustensiles et d'Encres d'imprimerie, Brocheurs, Assembleurs, Satineurs, Relieurs, Régleurs, Fabricans de Cartes, Afficheurs, Distributeurs de Prospectus; la *Nomenclature de tous les Journaux;* les Noms des Imprimeurs et Libraires de la province, classés par départemens; la Loi sur l'Imprimerie; un Calendrier, etc., etc.

Imprimerie de A. GUYOT (?), rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

7 JANVIER 1846. — N° 142. — TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

Franco-Algérie.	Étranger.
Six mois 18 fr.	Six mois 16 fr.
Un an 36 fr.	Un an 30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent du 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 78, Strand, au bureau de *l'Observateur français.*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.
A PARIS.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets non affranchis seront rigoureusement refusés.

DEUXIÈME AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Les porteurs d'actions du journal *l'Algérie* sont prévenus que, conformément à l'article 16 des statuts sociaux, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le 15 janvier prochain, au siége de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Ne pourront être reçus à l'assemblée générale que les Actionnaires qui, cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion, auront fait connaître leur qualité de porteurs d'actions, par le dépôt contre récépissé qu'ils en auront effectué entre les mains du Gérant.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Le dernier bulletin de M. le maréchal Bugeaud. — Abd-el-Kader et Bou-Maza. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Tlemcen. — Subdivision d'Oran. — Subdivision de Mascara. — Subdivision de Mostaganem. — PROVINCE D'ALGER. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Constantine; commission administrative. — Subdivision de Bône. — Guelma. — TUNIS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Le Djebel-Edough; l'hôtel de la sous-préfecture. — FEUILLETON : Le *Domino*.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Du* 2. — Réunion dans les bureaux pour nommer la commission chargée de préparer le projet d'adresse.

Du 3. — Au commencement de la séance, M. le président lit une lettre par laquelle M. Marchal, député de Nancy, donne sa démission. — M. le ministre des finances dépose sur le bureau le projet de loi portant réglement définitif du budget de l'exercice 1843, et celui relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos, et il expose ensuite la situation du pays. — M. Lherbette a la parole pour demander au président des explications sur une phrase du discours qu'il a adressé au Roi le 1er janvier, au nom de la Chambre, qu'il a représentée comme une seconde cour, phrase que M. Lherbette repousse tant en son nom qu'au nom de ses collègues. — M. Ferdinand de Lasteyrie rend compte de l'élection de M. Delzerz, contre laquelle les électeurs d'Espalion (Aveyron) ont adressé une protestation à la Chambre qui, après quelques observations du rapporteur, annulle cette élection.

Du 5. — La Commission de l'Adresse a tenu une longue séance. Le président du conseil, les ministres des affaires étrangères, de la guerre, de la marine, de l'agriculture et du commerce se sont rendus au sein de la Commission, M. Guizot a longuement répondu aux questions qui lui ont été posées par la Commission.

Du 6. — La Commission s'est de nouveau réunie pour entendre les explications du cabinet. La séance s'est prolongée jusqu'à six heures. La Commission se réunit encore aujourd'hui 7 pour discuter l'ensemble et les paragraphes du discours de la couronne. Il est probable que le projet d'adresse sera soumis à la Chambre dans la séance du 9, et dans ce cas la discussion publique pourrait commencer le 11 courant.

C'est également le 9 que les bureaux de la chambre se réuniront pour examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires pour 1845 et 1846. Ils nommeront une nouvelle commission pour la loi des comptes définitifs de l'année 1843 qui n'a pas été rapportée l'année dernière.

— CHAMBRE DES PAIRS. — Les travaux préparatoires de la chambre sont terminés. M. le comte Portalis, rapporteur du projet d'adresse de la commission a lu son rapport le 6. La chambre est convoquée pour aujourd'hui 7 dans les bureaux.

CHRONIQUE.

— Le conseil municipal de Marseille vient de voter une somme de 10,000 francs pour les dépenses du congrès scientifique qui tiendra sa session à Marseille.

— Le tirage au sort des obligations de la ville de Paris a eu lieu le 3 courant. Il a été extrait 1,128 numéros. Les 16 premiers ont obtenu des primes dont la répartition est indépendante de l'intérêt, à raison de 4 pour 100 que rapportent les obligations, chacune d'un capital de 1,000 francs remboursable intégralement, dans la proportion des tirages successifs.

— Le gouvernement anglais a fait une commande de 40,000 fusils à la manufacture de Weeden.

— M. Anspach, substitut du procureur du Roi près le Tribunal de première instance de la Seine, vient d'être nommé membre du Consistoire central des israélites de France, en remplacement de M. Crémieux qui n'a pas accepté.

— Le 6 de ce mois, les trois conseils supérieurs de l'agriculture, des manufactures et du commerce ont tenu, au palais du quai d'Orsay, leur troisième séance générale sous la présidence de M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

— M. Marie, chef du bureau des hôpitaux au ministère de la guerre vient d'être mis à la retraite sur sa demande.

— Les conventions commerciales faites entre Sahlé-Sallassi, roi de Choa, en Abyssinie, et la France, par l'intermédiaire d'un voyageur français, M. Rochet-d'Héricourt, viennent d'être ratifiées par le gouvernement.

— M. Besson, pair de France, et M. Ganneron, député, ont été nommés président et vice-président du conseil municipal de Paris.

BOURSE. — Du 2 janvier.	5 0/0	P. H.	118 80	P. B.	118 60
	3 0/0	—	82 70	—	82 50
Du 6 janvier.	5 0/0	—	120 10	—	119 95
	3 0/0	—	83 20	—	83 05

ALGÉRIE.

LE DERNIER BULLETIN DE M. LE MARÉCHAL BUGEAUD.

M. le maréchal Bugeaud rend compte d'une razia qu'il a exécutée le 7 décembre au sud-ouest de Tiaret, dans la direction du Chot-ech-Chergui, sur des tribus qui *fuyaient* devant les colonnes des généraux Iousouf et Bedeau.

Deux cents hommes ont été tués.

Cinq cents prisonniers sont restés en notre pouvoir.

Nous n'avons eu que quelques hommes blessés et quelques chevaux tués.

D'après le bulletin, 100 hommes armés figurent parmi les prisonniers.

D'après une lettre de Miliana, où les prisonniers étaient arrivés, il n'y aurait parmi eux que 18 hommes. Cette lettre a été publiée dans un des journaux d'Alger, et, suivant la louable habitude de la presse algérienne, on affirmait que l'exemple de 500 femmes ou enfans à peu près nus, faisant 70 lieues à pied par la pluie, par la neige, couchant le soir sur la terre humide et sans abri, produirait le meilleur effet sur les tribus témoins de tant de malheurs.

Peu nous importent le chiffre exact de ces prisonniers et la proportion du nombre des hommes; ce que nous constatons, c'est que la grande majorité se compose de femmes et d'enfans, qu'ils sont entièrement dépouillés par la razzia, et qu'ils voyagent à petites étapes, dans la boue, par une saison rigoureuse, pour se rendre à Alger.

Que fera-t-on de ces prisonniers, femmes et enfans?

Leur arrivée à Alger semble indiquer qu'on les destine à la déportation; autrement le voyage qu'on fait faire à ces malheureuses victimes de la guerre serait sans but.

Pour apprécier l'opportunité d'une mesure si inhumaine et si couteuses, il importe de savoir à quelles tribus appartiennent ces femmes et ces enfans. Le bulletin garde le silence à ce sujet et pour cause; mais le *Moniteur algérien* nous apprend que ces femmes et ces enfans appartiennent aux Akerma et aux Ouled-Messaoud.

Ces deux noms de tribus figurent pour la première fois dans l'histoire des guerres et des révoltes de l'Algérie.

Que sont les Akerma et les Ouled-Messaoud?

Deux tribus pacifiques, deux tribus sans influence, adonnées exclusivement à l'agriculture, entièrement étrangères à tous les événements qui s'accomplissent dans le pays. Trop faibles pour résister à leurs ennemis, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, elles fuient le danger quand elles le voient venir.

Elles fuyaient l'approche des colonnes françaises comme elles avaient fui celle des bandes de l'émir. Voilà leur crime.

Elles n'ont point résisté à l'attaque de nos troupes, ou du moins, il est impossible de le croire, d'après les termes mêmes du rapport de M. le maréchal :

> Vers trois heures de l'après-midi, dit-il, mon avant-garde me signala des populations fuyant devant moi; je fis à l'instant jeter à terre, les sacs de trois bataillons d'infanterie, et je me portai rapidement en avant avec les troupes allégées. Nous ne tardâmes pas à être sur la queue des tribus. Mes deux cents chasseurs à cheval furent jetés à droite et à gauche avec ordre d'aller prendre l'émigration par la tête, pendant que l'infanterie arrivait au pas de course sur l'arrière-garde. Ce mouvement a été heureusement exécuté, et peu de monde nous a échappé à l'exception d'un petit nombre de cavaliers.

A trois heures de l'après-midi, on a signalé l'émigration; à la nuit, c'est à dire à cinq heures, tout était en notre pouvoir.

Il n'y a donc pas eu de résistance.

Maintenant, nous le demandons au gouvernement, que fera-t-on de cette légion de femmes veuves et d'orphelins, otages inutiles dont le plus grand nombre a dû mourir de froid et de misère, dans le trajet de Tiaret à Miliana, et qui périront tous si on les envoie en France au milieu de l'hiver?

En présence de tant de malheurs qui accablent les tribus, mais surtout les plus faibles et les plus pacifiques, ne comprendrons-nous pas qu'une guerre aussi désastreuse déshonore nos armes, et qu'il est enfin temps de cesser de faire la guerre à toutes les tribus, pour n'agir que sur celles qui sont réellement puissantes et qui entraînent les autres à la révolte; ne comprendrons-nous pas que c'est contre Abd-el-Kader, contre Bou-Maza qu'il faut porter nos coups, et non contre des tribus comme les Akerma et les Ouled-Messaoud, contre ces bandes de partisans qui propagent la révolte et non contre des femmes et des enfans.

Si au moins, les prisonniers qui sont en notre pouvoir appartenaient à ces Flita qui, cinq fois se sont soumis et cinq fois se sont révoltés, qui ont assassiné Mustafa-Ben-Ismaël et qui n'ont pas encore payé le prix de son sang! Mais non : les Flita ont échappé, et des malheureux ont payé pour eux.

Oui, la guerre est mal faite quand des innocens paient pour des coupables.

Elle est mal faite, quand Bou-Maza et Abd-el-Kader peuvent impunément venir le lendemain camper là où la veille nous avions établi notre bivouac.

Elle est mal faite, quand 20,000 hommes, divisés en quatre, cinq et six colonnes, opèrent pendant trois mois sans pouvoir atteindre le véritable ennemi.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'un pays est livré à l'anarchie, au désordre le plus complet, quand le chef politique de ce pays érige le pillage en système gouvernemental, et quand, dans ses bulletins, il semble se réjouir d'un semblable résultat.

> MM. les généraux Bedeau et Jusuf, dit M. le gouverneur-général, avaient aussi fait des prises considérables sur les tribus qui avaient suivi Abd-el-Kader au sud de Nador. Les partisans de l'ex-émir ont donc perdu beaucoup plus que nos tribus fidèles en avant de Boghar, et celles-ci ont dû *se refaire en partie de leurs pertes* dans la poursuite qu'exécutent mes deux colonnes de l'Est.

Voilà ce que nous savons faire.

En notre absence, Abd-el-Kader pille des tribus que nous abandonnons sans défense, et le lendemain nous tombons sur les tribus qui, de gré ou de force, ont suivi l'émir, afin de permettre à nos alliés de refaire leurs pertes.

N'est-ce pas parce que nous ne savons ni protéger les faibles ni atteindre les puissans que la fortune de l'émir s'accroît tous les

FEUILLETON DE L'ALGÉRIE.

SIDI DOMINO.

Il y a longtemps, bien longtemps déjà que nous mourons d'envie de nous prendre corps à corps avec ce glorieux personnage; mais on comprendra notre hésitation quand on saura que Sidi Domino est la puissance la plus réelle, la plus redoutable, la plus avide, la plus funeste, la plus vindicative, la plus susceptible, etc., etc., de toute l'Algérie. On ne s'attaque pas de gaîté de cœur à de pareils adversaires, et il ne faut rien moins que la certitude d'accomplir un devoir public pour se décider à appeler en champ clos ce Goliath contre lequel notre fronde, fussions-nous un David! sera forcément impuissante, car Sidi Domino est la vivante image de cette hydre aux cent têtes dont la fable antique nous a transmis le souvenir, avec cette différence seulement que l'hydre du fisc a peut-être bien cent têtes et plus, mais assurément elle a beaucoup plus encore de doigts crochus que de têtes.

Sidi Domino vient d'ajouter à ses nombreux exploits un haut fait dont nous seul pouvons être l'historien fidèle, et que la postérité ne nous pardonnerait jamais d'avoir passé sous silence... Mais avant d'en venir à ce récit pour lequel ce ne serait point trop que d'avoir la plume d'un Lesage ou d'un Molière, il faut bien faire connaître à nos lecteurs quel est le héros dont nous allons leur parler.

Ne craignons pas de prendre les choses de haut.

A peine au sortir de l'enfance, nous avons entendu dire que l'argent était le nerf de la guerre; à la même époque environ, on nous répétait que pour faire la guerre, il fallait trois choses : de l'argent, de l'argent, et puis encore de l'argent. Chacun sait aujourd'hui qu'il faut considérablement plus d'argent encore pour faire la paix que la guerre.

Pour avoir de l'argent, on imagina l'impôt; pour asseoir et percevoir l'impôt on imagina le fisc.

Afin qu'on ne nous accuse pas de partialité dans ce qui va suivre, nous commençons par déclarer que le fisc est à nos yeux la monstruosité la plus hideuse que nous sachions. Sous quelque forme qu'il se présente à moi, il m'inspire, je l'avoue, l'horreur et le dégoût le plus profond : depuis le pauvre diable de préposé de l'octroi qui m'épie quand je passe à la barrière, qui fouille ma malle quand j'arrive; depuis le douanier qui m'obligerait à fumer les mauvais cigares de la Régie si des contrebandiers très spirituels ne m'en fournissaient d'excellens; depuis le malheureux rat de cave, effroi du débitant, jusqu'aux chefs les plus hupés de ces divers services fiscaux!

Nous étions à peine maîtres de l'Algérie que le fisc, sa bourse en main, son habit vert sur le dos, ses sondes en bandoulières, ses griffes aiguisées, allait prendre possession des boudjoux algériens. Mais comme dans ce pays peu fécond encore en ressources financières, la terre était l'élément le plus facile à saisir et à exploiter, le fisc prit possession de tous les biens appartenant de près ou de loin à l'Etat, et comme il prenait de toutes mains et toujours au nom du Domaine, les Arabes, à force d'entendre répéter ce mot de *Domaine* qui servait de prétexte à toutes les spoliations dont ils étaient victimes, le prononcèrent à leur façon; et l'appelèrent *Domino*, en faisant la dernière syllabe brève au lieu de la faire longue comme dans le jeu si spirituel qui porte ce nom.

Sidi Domino est donc, pour les Arabes, une espèce de croquemitaine qu'ils redoutent avec d'autant plus de raison, que celui-ci n'a rien d'imaginaire et s'attache aux réalités les plus positives de l'existence.

Dix feuilletons ne suffiraient pas à raconter les prouesses de ce héros aussi insaisissable qu'il est saisissant de sa nature.

Il n'y a pas d'avocat normand plus orgoteur, plus fin, plus fécond en ruses que Sidi Domino; nourri dans la chicane, il en connaît les détours, et rien n'échappe à son petit œil clair et brillant comme l'œil d'un chat qui guette sa proie.

On s'est imaginé à tort jusqu'ici que l'ennemi le plus implacable de la France en Algérie était Abd-el-Kader. Erreur! Erreur profonde! Nous le disons dans toute la sincérité de nos convictions, notre plus mortel ennemi, celui qui rend notre domination odieuse aux Arabes, celui qui nous fait maudire de tous, c'est Sidi Domino.

C'est Domino qui a inventé les mille et une vexations qui pèsent sur tous sans distinction; c'est Domino qui, sous prétexte de civiliser les Arabes, a introduit en Algérie les centimes additionnels, les patentes et le papier timbré. Domino est un malheureux monomane qui ne voit, et ne poursuit qu'un but : aligner des chiffres de recettes, fussent-ils illusoires! pour faire croire en France qu'il sert à quelque chose, tandis qu'en réalité il ne sert à rien... à rien de bon, bien entendu. C'est en poursuivant ce but avec une persistance et une opiniâtreté dignes d'une meilleure cause, que Sidi Domino est parvenu à se donner en Algérie une importance colossale, qu'il a créé en quelque sorte un état dans l'état.

Chacun se rappelle cet employé du *Domino* qui se trouva implanté à Djema-Ghazaouet avant même que l'armée eût achevé de prendre possession de ce point. Le premier verre de vin que les soldats voulurent prendre pour appaiser leur soif, fut taxé par Domino, et ce fut même, je crois, à la suite de ce haut fait, que Domino se coiffa du képi à galons d'argent et exigea que l'armée lui rendît le salut militaire. L'armée lui devait bien cela.

Aujourd'hui Sidi Domino est dévoré d'une autre ambition bien plus grande; il veut embrasser l'Algérie de l'ouest à l'est, et avoir un pied sur Djema-Ghazaouet, l'autre sur Biskra. Déjà Domino a désigné un agent qui se tient prêt à marcher pour la conquête des Zibans où l'on ne compte pas moins de trois cents mosquées ou établissements religieux. Quels beaux chiffres de recettes Domino alignerait avec cette précieuse curée! Que de gens ruinés! Que de bonnes petites expropriations à poursuivre dans les formes légales!

Et n'allez pas croire qu'il soit facile de lutter contre Domino. Le duc d'Aumale, le maréchal Clausel, le maréchal Valée, le maréchal Bugeaud lui-même ont vainement tenté de mettre un terme à la voracité de ce personnage.

On connaît la réponse faite par le gouverneur-général qui ordonna la prise de Bougie, dont l'occupation a été si longtemps et si sévèrement blâmée. Quelqu'un lui faisait une observation dans ce sens : J'ai bien été forcé de prendre Bougie, répliqua le général, car si je ne m'étais pas emparé de ce point, le fisc (Sidi Domino) s'en serait emparé avant moi.

Lors de la prise de Constantine, les habitans furent autorisés à racheter la ville moyennant un impôt de deux cent mille francs que le Hakem fut chargé de prélever.

Dans les premiers momens de trouble et d'incertitude, l'autorité militaire choisit au hasard 153 maisons appartenant à des particuliers, et qui furent transformées en logemens d'officiers, casernes, ateliers, etc. Quand l'ordre fut rétabli, Domino vint, et constata que 1,800 immeubles environ appartenaient à l'Etat, et il en prit possession.

Rien ne semblait dès-lors plus juste que de restituer aux 153 pro-

jours, et que les tribus, malgré leurs répugnances, prennent le parti de fuir notre domination impuissante?

ABD-EL-KADER ET BOU-MAZA.

Une dépêche télégraphique de Miliana, du 12 décembre, annonçait qu'Abd-el-Kader, après avoir simulé un mouvement de retraite vers le Sud, dans le Djebel-Amour, s'était subitement porté dans l'Ouer-Senis. Nous n'avons pas ajouté foi à cette nouvelle, parce que nous ne supposions pas Abd-el-Kader assez audacieux pour venir planter son drapeau entre M. le général Iousouf, au Sud-Est; M. le maréchal Bugeaud, au Sud-Ouest; M. le colonel Saint-Arnaud, au Nord-Est; et M. le colonel Pélissier, au Nord-Ouest. Contre notre attente, le *Moniteur algérien* du 30 décembre confirme la dépêche télégraphique du 12, et affirme que le 22 Abd-el-Kader avait établi son camp dans le pays, au Sud des Flita.

Bou-Maza, dont plusieurs rapports ont annoncé la mort, a donné signe de vie en reparaissant dans le Dahra, d'où il a été tant de fois expulsé, et où il retrouve toujours des partisans.

La sécurité avec laquelle Abd-el-Kader et Bou-Maza parcourent le pays est réellement chose prodigieuse. Depuis un mois, tous les bulletins de l'armée d'Afrique nous signalent des soumissions, et, cependant, nos ennemis trouvent appui et protection partout.

Le courrier arrivé hier annonce, dit-on, au gouvernement que nos colonnes auraient rencontré Abd-el-Kader, et que, dans un engagement assez sérieux, le cheval de ce dernier aurait été tué.

Rien d'officiel n'a été publié à ce sujet. Puisse cette nouvelle ne pas rassembler à celle de la mort de Bou-Maza.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

La difficulté des communications entre les différens postes de la subdivision de Tlemcen a fait que, pendant longtemps, nous avons été privés de nouvelles de nos établissemens de la frontière, et que celles que nous recevons aujourd'hui, sont déjà de date très ancienne; cependant comme elles sont de nature à éclairer l'opinion publique sur la nature des événemens qui s'y sont accomplis, nous pensons qu'elles méritent d'être publiées.

Nous lisons dans une lettre de Lella-Maghnia, datée du 25 novembre 1845 :

Le brave capitaine de Géreaux, après le massacre de son bataillon, le 23 septembre, se refugia avec sa compagnie, comme vous le savez, dans le marabout de Sidi-Brahim, et là, soutint pendant tout le reste de la journée les attaques de plusieurs milliers de Kabiles. Pendant la nuit du 23 au 24, un Arabe, poussé par l'appât d'une large récompense, par le dévoûment peut-être, se glisse au pied du marabout et offre au capitaine de porter une lettre au commandant de Lella-Maghnia, pour lui demander des secours. Le capitaine écrit la lettre et la remet à l'Arabe en lui serrant la main, et en adressant des vœux au ciel pour que son libérateur puisse franchir la ligne ennemie. L'Arabe arrive à Maghnia au point du jour, et remet la lettre dont il est porteur, au commandant du poste.

La lettre est lue, relue: Le brave de Géreaux expose sa fâcheuse position, et demande des secours; il demande qu'on l'arrache lui et les siens à une mort inévitable.

Que fera-t-on?

Un soupçon s'élève sur l'authenticité de la lettre, on suppose que l'émir a bien pu la faire écrire par un déserteur, pour attirer la garnison de Lella-Maghnia dans un guet-apens.

Cette idée prévaut. L'Arabe, qui a exposé ses jours pour sauver ceux des braves réfugiés dans le marabout de Sidi-Brahim, va être traité comme un espion, comme un traître. Quelques-uns veulent qu'on lui coupe la tête ou qu'on le fusille immédiatement. On ajourne cependant la peine capitale, mais, en attendant, l'Arabe reçoit cent coups de bâton sur la plante des pieds, et est jeté en prison.

Pendant ce temps le capitaine de Géreaux attendait des secours, il faisait hisser un drapeau de détresse sur le sommet du marabout, et perdait un temps précieux, car ses hommes privés d'eau, de vivres, s'épuisaient et arrivaient à un tel dégré d'affaiblissement qu'il leur fut impossible d'arriver à Djama-Ghazaouet. Cette affreuse méprise est peut-être cause de la mort du capitaine de Géreaux et des 70 braves qui l'accompagnaient, car, sans l'espérance d'être délivré par la colonne de Lella-Maghnia, il n'eût pas attendu jusqu'à la dernière extrémité pour tenter un dernier effort de salut.

Quinze jours après ce terrible événement, on constata que la lettre apportée par l'Arabe, était bien écrite de la main du capitaine de Géreaux. On relâcha alors le malheureux prisonnier, auquel on donna 100 francs d'indemnité pour les 100 coups de bâton qu'il avait reçus injustement

Voilà comment nous comprenons les Arabes. Voilà aussi comment nous les récompeuson !...

Pourquoi mettre à la question, en lui infligeant cent coups de bâton sous la plante des pieds, un homme qui, s'il est innocent, rend un immense service; qui, s'il est coupable, ce qui sera constaté en attendant quelques jours, mérite d'être fusillé? Il fallait attendre. Mais non, il faut appliquer immédiatement le bâton, cette panacée universelle de l'administration militaire. En style militaire, un *bâton* est un *dictionnaire français-arabe*. Quand le Français ne sait pas la langue de indigènes, il se sert de son dictionnaire. Pour nous prouver qu'ils ont compris, les indigènes font à leur tour usage d'*un dictionnaire arabe-français*; leur dictionnaire est *un fusil* !

Trop souvent, hélas! les Arabes se servent de leur dictionnaire à cause de l'usage immodéré que nous faisons du nôtre. Les chefs eux-mêmes donnent l'exemple

Le plus grand nombre des tribus de la subdivision de Tlemcen qui ont pris part à la révolte en septembre dernier, étaient, avant le fatal évènement de Sidi Brahim, sincèrement ralliées à notre cause et nous en avaient maintes fois donné des preuves, soit par l'acquittement des impôts, soit en nous avertissant des menées de l'émir, soit en nous donnant des conseils pour empêcher le retour offensif dont on les menaçait et dont elles devaient être les premières victimes. Dans ces tribus, les familles qui étaient nos ennemies ont obéi aux ordres de l'émir et ont émigré dans le Maroc; celles au contraire qui étaient ralliées à notre cause, bien qu'ayant pris part à la levée générale de boucliers, ont refusé d'émigrer et se sont réfugiées dans les montagnes pour se mettre à l'abri des coups d'Abd-el-Kader et de ses lieutenans. Ce sont ces familles, en très grand nombre, qui viennent de renouveler leur soumission entre les mains de M. le général Cavaignac. Elles attendent encore dans les montagnes des jours meilleurs, n'osant pas descendre dans la plaine, dans des lieux accessibles à la cavelerie, parce qu'elles craignent les coups de main de Bou-Hamedi, qui, du Maroc, peut à chaque instant tomber sur elles; parce qu'elles tremblent devant l'idée qu'à son retour du centre de la province d'Oran, Abd-el-Kader pourra fondre sur elles comme un oiseau de proie, les ruiner, les dépouiller de ce qu'elles possèdent, et peut-être les enlever de force sur la terre étrangère.

C'est donc la protection française qui manque à ces tribus, pour qu'elles soient définitivement et pour toujours soumises à notre domination.

Depuis qu'Abd-el-Kader est réfugié au Maroc, les tribus de la subdivision de Tlemcen ont toujours réclamé une protection efficace contre les retours offensifs de l'émir. C'est dans le but de les mettre à l'abri des agressions du Maroc qu'on a établi le poste de Lella-Maghnia; mais ce poste est insuffisant pour garder la frontière. Lella-Maghnia, placé au centre de la plaine des Ouled-Mellouk, défend très bien le passage de cette plaine. Aussi, depuis son installation, Abd-el-Kader n'a jamais songé à y pénétrer, mais entre Lella-Maghnia, ou plutôt entre la chaine du Djebel-Fillaousen et la mer, depuis l'Ouad-Mnasobkis, à l'ouest, jusqu'à Nedroma à l'Est, existe un vaste plateau qui offre un large passage aux *invasions marocaines*; aussi dans leur langage poétique, les Arabes l'ont-ils désigné sous le nom de Bab-el-Gharb, la porte de l'ouest. C'est par ce passage, qui n'est gardé, ni par Lella-Maghnia, ni par Djema-Ghazaouet, qu'Abd-el-Kader a fait sa rentrée en Algérie; c'est par là que toutes les émigrations algériennes ont fait route vers le Maroc. Longtemps avant les derniers événemens, et depuis que nous occupons Lella-Maghnia, les tribus du littoral algérien ont toutes signalé ce point comme étant accessible à l'ennemi, et réclamé avec instance qu'on l'occupât pour le fermer à Abd-el-Kader. Ce qui s'est passé vient de prouver que les Arabes avaient raison.

Un poste intermédiaire devait donc être occupé entre Lella-Maghnia et Djama-Ghazaouet, pour prévenir l'invasion d'Abd-el-Kader par le plateau qui court de l'Ouest à l'Est, depuis la montage des Beni-Snasen jusqu'au centre de la province d'Oran. On ne l'a pas fait. On doit le faire au plutôt afin que les tribus du Tell de Tlemcen, puissent rentrer sur leurs terres et les cultiver comme par le passé.

Les raisons données par M. le maréchal Bugeaud, contre l'établissement des postes détachés, ne prouvent rien contre l'utilité de celui dont nous demandons la création. En attendant, on pourrait occuper la petite ville de Nedroma, qui est aussi située sur ce plateau, et dont les habitans réclament depuis longtemps la protection d'une garnison française.

La seule objection raisonnable qu'on pourrait faire à ce projet, c'est que si Abd-el-Kader, réfugié de nouveau au Maroc, ne rentre pas en Algérie par ce passage, il saura bien en trouver d'autres.

Nous répondrons que la seule voie qui alors s'offrirait à lui serait celle des plateaux des Chott, qui est très longue, qui exige des marches forcées et où il ne rencontrerait pas comme dans le Tell des populations à piller ou à entraîner avec lui.

Le vœu que nous émettons ici est celui des populations arabes de la subdivision de Tlemcen et nous pensons qu'il mérite d'être pris en sérieuse considération.

On lit dans *l'Echo d'Oran* du 27 décembre, arrivé ce matin.

Par *le Panama*, arrivé de Djema-Ghazaouet, nous avions appris qu'après quelques razias heureuses faites par M. le général Cavaignac, sur les tribus des montagnes au sud de Tlemcen, elles avaient demandé à faire leur soumission.

Des renseignemens postérieurs n'ont pas confirmé ces heureuses nouvelles. En effet, Bou-Hamédi se serait présenté chez ces mêmes tribus avec 5 ou 600 chevaux, et 4 ou 500 fantassins qui suivent le nommé Bou-Guerara qu'Abd-el-Kader a nommé son kalifa chez les Béni-Snous, et il aurait forcé plusieurs de ces tribus à rejoindre sa deïra dans le Maroc.

Ces nouvelles confirment les craintes que nous exprimions dans l'article précédent.

SUBDIVISION D'ORAN.

Les tribus des environs d'Oran commencent à se livrer aux travaux de la-bours, et grace à la protection qu'elles donnent au territoire sur lequel elles sont établies, les communications entre le chef-lieu de la province, Mascara et le poste de Sidi-Bel-Abbès deviennent plus faciles et plus sûres; cependant un voiturier qui s'était aventuré seul dans la forêt Moulei-Ismaël, sur la route de Mascara, a été assassiné dernièrement, et ses chevaux ont été enlevés. La sécurité est encore loin d'être complète, car le 17 décembre une bande de 400 cavaliers est venue enlever aux Douair 600 têtes de bétail à la pointe est du grand lac, à cinq lieues environ d'Oran.

M. le général Korte, qui opère entre Seïda et Daïa, a fait deux razzia sur les Beni-Meniarin et les Louaïba qui campent dans le grand triangle montagneux, situé entre l'Ouad-Mekerra et l'Ouad-el-Hammam, supérieur.

M. le général Korte est rentré le 26 décembre à Sidi-bel-Abbès, après avoir visité les postes de Daïa et Seïda, dont il a réduit les garnisons au strict nécessaire. Il doit renvoyer à Oran ses malades et les prisonniers qu'il a fait sur les Beni-Meniarin et Djafra, et repartir immédiatement pour le Sud, où il pense achever la soumission des tribus de la frontière du Tell. M. le général est très fatigué de sa dernière campagne, et même malade. Il rentre à Oran pour se reposer et M. le colonel Mouret, du 1er régiment de la légion étrangère va le remplacer dans le commandement de sa colonne.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Dans une seconde expédition au sud de Mascara, chez les Sdama, M. le lieutenant-général de Lamoricière vient de compléter la soumission des Hachem-Cheraga et des Sdama. Les dernières fractions de ces tribus réfugiées dans le Djebel-Sidi-Ben-Alima, ont été forcées d'entrer en composition avec nos troupes. Tous les Hachem, au nombre de 400 tentes environ, sont rentrés dans la plaine d'Eghrès. Chaque jour de nouvelles fractions de tribus viennent rallier Kaddour-Ben-Morfi, ancien agha des Flita et depuis la révolte nommé agha des Bordjia.

Dans cette subdivision l'ordre se rétablit et tout fait espérer que bientôt les postes de Tiaret et de Seida, pourront, comme par le passé, être ravitaillés par des convois arabes, ce qui sera un immense bienfait, car il serait très difficile dans l'état actuel de nos transports de pourvoir à ce service.

M. le colonel Renault, du 6e léger, vient d'être nommé commandant supérieur de Mostaganem, en remplacement de M. le général Géry, qui rentre en France pour cause de santé.

Le choix du colonel Renault, officier jeune, actif, parlant très bien l'arabe, initié depuis longtemps aux affaires du pays, permet d'espérer de bons résultats pour l'avenir.

Deux bataillons de guerre du 6e léger restent avec leur colonel à Mascara, et le dépôt va définitivement se fixer à Oran.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

M. le colonel Pélissier est toujours au milieu des Flita, qui rentrent peu à peu et qui pourront bien encore être enlevés de nouveau par Abd-el-Kader, car il se trouve au sud de leur territoire.

PROVINCE D'ALGER.

Les contrées situées au sud et à l'ouest d'Alger continuent à être tranquilles.

Une caravane venant du Ziban et de Bouçada est arrivée ces jours derniers à Alger. Elle a amené quelques Biskris qui ont l'intention de louer leurs bras à Alger, des tissus de laine, des dattes et autres provisions qui ont été enlevées en deux jours. Elle fait des achats assez considérables d'objets manufacturés en France pour repartir prochainement.

Rien n'est venu troubler l'ordre dans la subdivision de Miliana et dans le cercle de Cherchell. Les communications entre ces points et Alger continuent d'être sûres.

Dans le sud-est, par suite d'opérations combinées entre la brigade de de M. le général d'Arbouville et la colonne de M. le colonel Comman, les Beni-Djaad ont de nouveau reconnu l'autorité du kalifa Mahi-ed-Din.

Dans la subdivision d'Orléansville, malgré le retour de Bou-Maza, on espère que les dispositions prises pour protéger les tribus ralliées à notre canse, seront efficaces.

Dans une reconnaissance opérée le 15 décembre chez les Beni-Idja, M. le lieutenant-colonel Canrobert commandant supérieur à Ténès a rencontré les insurgés auxquels il a fait essuyer des pertes sensibles; à la suite de ce combat, les Beni-Hidja ont envoyé leurs chefs pour implorer leur pardon.

La colonne aux ordres du général Comman, qui observait, sur l'Ouad-Rouina, les débouchés de l'Ouer-Senis, a été attaquée par les Beni-Boudouan au moment où elle changeait l'emplacement de son camp. Un retour offensif vigoureusement conduit n'a pas permis à l'ennemi de prolonger cette agression, dans laquelle il a laissé trente des siens sur le terrain.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dans notre dernier numéro, nous démontrions l'inutilité de l'expédition entreprise par M. le général Levasseur dans le Bel-Lezma, car la tentative du chérif Si-Saad-el-Tobbani pour insurger cette contrée avait totalement avorté, car partout M. le colonel Herbillon, à la tête d'un bataillon, avait depuis longtemps réta-

---

priétaires injustement dépossédés les maisons affectées d'abord aux besoins du service; mais Sidi Domino, persuadé, comme Brid'Oison, que ce qui est bon à prendre est bon à garder, fit la sourde oreille aux réclamations des familles ruinées qui nous demandaient justice.

Le duc d'Aumale se préoccupa vivement de cet état de choses: il intervint auprès de Domino, et celui-ci, pour ne pas heurter de front la volonté du maître, fit mine de s'occuper des réclamans.

On s'en occupa en effet, et, par mille moyens ingénieux, on en décida un grand nombre à accepter une indemnité illusoire, faute de quoi ils seraient dépossédés définitivement et en dernier ressort.... Ces infortunés attendent encore l'indemnité promise!

En toutes choses Domino procède à la façon de Bilboquet: « Cette maison est-elle à nous? — Elle *doit être* à nous! »

Mais ces traits esquissés au hasard, ces lignes de la physionomie générale de Sidi-Domino, me ramènent à mon sujet.

Il est impossible que nos lecteurs se souviennent encore d'une description que nous avons faite ici, à cette même place, de la grande fête musulmane; *Aïd-el-Kébir*, il y a bien des siècles de cela; c'est à peine si nous nous en souvenons nous-mêmes.

L'Aïd-el-Kebir est, dans l'islamisme, ce que la Pâques est dans la chrétienté. Au lieu de s'en tenir au mythe et de manger des œufs, comme on le fait chez nous, les musulmans immolent l'agneau ou le mouton pascal, et ce sacrifice, destiné à rappeler celui d'Abraham, s'accomplit au seuil de chaque maison avec une solennité toute patriarcale. La famille entière, joyeuse et parée, assiste à cette pieuse immolation, dont elle se promet merveilles. Le sang de l'animal, en effet, doit éloigner du foyer domestique les *djinns* et tous les mauvais génies, et, mieux que cela encore, si, avant d'expirer, le mouton laisse échapper un bêlement plaintif, le mari se réjouit au fond de l'âme, car c'est là un excellent présage qui le rassure contre toute perfide atteinte à son honneur conjugal. Par ces raisons, et une foule d'autres que j'ignore, on doit comprendre l'importance que les indigènes attachent à cette solennité religieuse et aux usages qu'elle a consacrés.

Jusqu'ici les choses s'étaient passées sans encombre, mais les progrès de la civilisation et l'appétit de Sidi Domino aidant, une difficulté s'est élevée qui a, un instant, épanoui le cœur des malheureux moutons.

Dans plusieurs villes de l'Algérie, dont je ne veux pas me rappeler les noms, les droits d'octroi avaient été perçus jusqu'ici par un *Kaïd-el-Bab* (kaïd de la porte), c'est-à-dire un fermier qui, moyennant une redevance annuelle, percevait à son profit les droits d'octroi sur les objets de consommation. Quand venait l'*Aïd-el-Kebir*, le Kaïd-el-Bab, musulman lui-même, laissait entrer en ville, sans exiger le droit voulu, tous les agneaux ou moutons destinés au sacrifice. C'était une bonne œuvre, une générosité dont il espérait la récompense dans le paradis du Prophète, et tout le monde était content.

Tout ce bonheur empêchait Sidi Domino de dormir.

Combien le kaïd El-Bab devait bénéficier sur son fermage, puisqu'il abandonnait une part de ses bénéfices à propos d'une fête religieuse! Il y avait donc un jour dans l'année où le peuple mangeait du mouton exempt d'impôt!

Ces réflexions longtemps stériles inspirèrent enfin à Sidi-Domino un coup de maître. Il supprima les Kaïd-el-Bab, les droits d'octroi, le fermage, les revenus en ce qui concernait la viande de consommation. On le crut fou; les indigènes, dans leur simplicité primitive, crurent un instant que l'âge d'or allait revenir sur la terre; les Français seuls, qui depuis bien des siècles ont l'habitude d'être exactement plumés par Sidi Domino, n'augurèrent rien de bon de ce mouvement sublime.

Au nom de l'hygiène publique, Sidi Domino exigea seulement que les bestiaux au lieu d'être introduits vivans en ville fussent tués dans un abattoir public, moyennant une redevance de tant par tête de bétail. La poule aux œufs d'or était trouvée; dès la première année ce droit dépassait de beaucoup le chiffre des droits perçus jusque là. On voit que Sidi Domino a laissé bien loin derrière lui ce personnage qui disait au caissier de je ne sais quelle souscription nationale: « Voilà 5 francs, rendez-moi cent sous! » puisqu'il a trouvé le moyen de donner cent sous d'une main et de prendre 10 francs de l'autre. *Auri sacra fames*! O gens affamés de boudjoux!

Les choses étaient en cet état et marchaient à la plus grande satisfaction de Sidi Domino, quand l'Aïd-el-Kebir est venu dernièrement troubler sa quiétude.

Les musulmans croyaient que, suivant l'antique usage, ils allaient tuer le mouton au seuil de leur demeure. Déjà quelques jours avant la fête ils avaient fait leur choix, et lorsqu'ils voulurent faire entrer le mouton pascal, ils trouvèrent à la porte Sidi Domino, galonné d'argent, le sabre au côté, la moustache relevée.

— A l'abattoir!

— Mais le mouton doit être immolé au seuil de la maison; c'est une cérémonie religieuse...

— A l'abattoir!

— Mais ce n'est plus la même chose.

— A l'abattoir!

— Non, nous n'irons pas à l'abattoir.

— Vous ne tuerez pas vos moutons ailleurs.

Voilà mes moutons et mes agneaux bien joyeux, car ils se voyaient déjà la vie sauve, les innocens quadrupèdes! Ceci prouve combien on a eu raison de prendre l'agneau pour emblême de l'innocence, et le mouton pour l'emblême de la bêtise.

Grand conflit. Le mufhti, les kadis, le midjelès, le hakem, les thaleb, les chaouch, les savans, les corporations s'en mêlent,

— Nous voulons célébrer la Pâque dans nos maisons.

— Vous la célébrerez à l'abattoir, répondit imperturbablement Sidi Domino, et cette plaisanterie était d'autant plus sanglante que l'abattoir est le lieu le plus infect, le plus susceptible de donner la peste, que je connaisse.

L'autorité supérieure intervient :

— Domino, mon ami, laissez-vous fléchir! Voyez! la population s'exaspère, elle peut se soulever et nous jeter dans des embarras inextricables! Songez, ô Domino! que Bonaparte, en Egypte, respectait les usages religieux des vaincus.

— A l'abattoir! répondit Domino, possédé d'une idée fixe comme Lagingeole disant au pacha : « Prenez mon ours. »

En entendant cela, les moutons poussent un bêlement de joie. Enfin, on offre à Domino de l'argent et des honneurs; il pourra donc aligner ses chiffres. Il cède. Mais cet argent est prélevé sur les fonds affectés aux secours des pauvres... Qu'importe! Sidi Domino prend de toutes mains; il siégera désormais à la droite du pouvoir suprême! il est content!

En définitive, les moutons seuls ont eu à se plaindre : ils ont été tués et mangés. C'est toujours ainsi que les choses se passent. Pauvres moutons! heureux quand on ne fait que vous tondre!

O Domino! que de mal tu as fait, tu fais et tu feras en Algérie, accompagné de ta sœur Lella Razia (madame Razia), dont nous dirons quelques mots plus tard!

bli l'ordre et même perçu l'amende imposée aux tribus qui avaient donné l'hospitalité au chérif perturbateur. Nous pressentions alors les exigences de la rivalité militaire ; nous craignions, il faut bien le dire, que M. le général Levasseur, en sortant de Constantine, n'eût cédé aux criailleries jalouses des militaires qui l'entourent, et qui envient le sort heureux des troupes des divisions d'Alger et d'Oran, qui tous les jours se battent, qui, après chaque affaire, recueillent les honneurs et les bénéfices du bulletin, dont la division de Constantine est tout à fait privée. Malheureusement, et nous le disons avec un profond sentiment de tristesse et de douleur, l'impitoyable razia dont les Ouled-Sellam ont été victimes fait naître dans notre esprit un soupçon bien pénible.

150 tentes des Ouled-Sellam viennent d'être enlevées d'assaut ; 100 hommes ont été passés au fil de l'épée ; les enfans, les femmes mêmes n'ont pas été épargnés.

Un seul homme de notre côté a été tué, trois ont été blessés.

Cette exécution a été faite le 16 décembre.

La fraction des Ouled-Sellam ainsi détruite avait obtenu l'aman du colonel Herbillon, commandant supérieur du cercle de Bêtna, dont les Ouled-Sellam dépendent administrativement ; elle avait payé sa part d'amende. A l'approche de la colonne de M. le général Levasseur, elle a renouvelé sa demande d'aman, qu'on a refusé pour avoir le droit de tout brûler, saccager, massacrer.

Et c'est dans la province de Constantine, après sept années de domination pacifique du pays, qu'une colonne française se livre à de tels actes ! Mais ce n'est pas là faire la guerre, pour pacifier un pays, pour réprimer quelque désordre ; c'est l'abus le plus odieux de la force brutale et inintelligente ; c'est se faire haïr ; c'est appeler les populations aux armes pour trouver des ennemis à combattre. Puisse le sang innocent versé dans cette razia ne pas retomber sur nous.

Dans la province de Constantine, les populations indigènes soumises au gouvernement direct, rentrent toutes dans des circonscriptions qui dépendent d'un commandant supérieur et d'un bureau ou d'une direction des affaires arabes, qui seuls sont moralement compétens pour apprécier la ligne politique à suivre à l'égard des tribus qu'ils administrent ; par conséquent une razia de la nature de celle qui vient d'être exécutée sur les Ouled-Sellam ne peut être ordonnée que sur l'avis du commandant du cercle et du directeur du bureau arabe de la localité. Or, nous demanderons au gouvernement, responsable des actes de ses lieutenans, si M. le colonel Herbillon, commandant supérieur du cercle duquel dépendent les Ouled-Sellam, si le directeur des affaires arabes de la province ont été consultés avant la terrible exécution qui vient de frapper de mort une fraction de tribu tout entière. Nous croyons pouvoir affirmer que non, car M. le colonel Herbillon n'avait pas fait jonction avec la colonne de M. général Levasseur, car aucun officier du bureau arabe officiellement reconnu n'accompagnait le général dans sa course.

Après sa razzia sur les Ouled-Sellam, dont le bulletin n'a pas encore été publié, M. le général Levasseur est rentré dans le Houdna au milieu des Ouled-Derradj. Cette tribu, soulevée par le chérif Si-Saad-el-Tobbani, l'avait abandonné, et on craint à Constantine que l'attente de représailles aussi sanglantes que celles dont les Ouled-Sellam ont été victimes, n'irrite les Ouled-Derradj et ne les engage à rappeler le chérif qui s'était retiré dans l'Ouannougha.

Le 21 décembre, le général Levasseur était à Foum-el-Hama, sur les pentes sud du Djebel-Bou-Taleb, et le 25, il vidait, à Foum-Bou-Taleb, les silos des gens de l'Ouad-Mogra, des Ouled-Tebban et des Hannaïcha.

CONSTANTINE.

Commission consultative d'administration.

L'ordonnance constitutive des services civils éprouve dans son application en Algérie autant de difficultés et de lenteurs qu'elle en avait rencontré à Paris dans le cours de son laborieux enfantement. Hommes et choses ne l'acceptent que de mauvaise grâce ; quelques innovations insignifiantes ont à peine reçu un commencement d'exécution, tandis que les questions fondamentales restent encore en suspens. L'administration financière qui a taillé largement dans les attributions du pouvoir en Algérie, est la seule qui ait pris possession des droits qui lui sont conférés dans l'ordonnance ; aussi, elle envahit tout et marchera bientôt l'émule de la razia dans la haute administration du pays.

Quelque incomplète que soit la satisfaction donnée par la nouvelle ordonnance aux besoins toujours croissans de la colonie, nous préférerions de beaucoup son application rigoureuse à l'état d'incertitude et de confusion dans lequel son inexécution plonge toutes les affaires. L'inaction du pouvoir au milieu de l'activité générale des particuliers affaiblit l'autorité, discrédite les agens du gouvernement et laisse en souffrance les intérêts de tous. La haute administration d'Alger, exclusivement préoccupée de luttes misérables et de scandaleux conflits d'attributions, a cessé de s'occuper des provinces de l'Est et de l'Ouest ; mais là aussi, quoique les questions qui s'agitent soient discutées avec moins d'aigreur, parce qu'elles sont loin d'être aussi personnelles ; là aussi les divers services administratifs se heurtent, s'entrechoquent dans leur mouvement de gravitation auquel nulle loi régulatrice ne préside.

Entre toutes les villes de l'Algérie, Constantine est assurément celle dont la situation, au point de vue administratif, est la plus critique. Cette ville est-elle en territoire mixte ou en territoire civil ? Quoique nous ayions tout lieu de penser que cette ville ne cessera jamais d'être administrée civilement, cependant rien encore, rien d'officiel, n'est venu démentir les menaces de la préface ministérielle de l'ordonnance royale. En attendant une décision spéciale, l'autorité civile administre, comme par le passé, *intra-muros* ; au pied des murailles de la ville, l'autorité militaire exerce son autorité discrétionnaire, de sorte que, sur le marché de la ville, situé *extra-muros*, mais à la porte de la cité, le bourgeois échappe à l'action de l'administrateur civil et devient justiciable du commandant de place, administrateur militaire.

Le silence de l'ordonnance du 15 avril, et du ministère, sur la situation exceptionnelle de Constantine, rendait difficile l'organisation de la commission consultative de cette ville. De quels élémens la composer ? Dans quelles limites devait-elle étendre son action ? Devait-elle embrasser les intérêts urbains qui semblaient promis à la juridiction ou se borner aux limites précédemment imposées à la commission administrative ? Toutes ces questions devaient embarrasser, sans doute, car nulle instruction n'était venu en aide pour les résoudre ; cependant, il y avait urgence. Des affaires importantes réclamaient impérieusement une solution. Le général, commandant supérieur par interim, pensa fort sagement qu'après tout il valait mieux encore commettre une légère irrégularité que de laisser chômer indéfiniment les affaires. Il constitua donc une commission consultative dans le sens de l'article de l'ordonnance. Mais nouvelle difficulté : l'administrateur civil devait-il en faire partie ? L'ordonnance n'en disait mot, et pour cause. Ainsi que le faisait observer M. le commissaire civil en refusant de siéger, on ne s'était pas souvenu, en constituant l'administration des territoires mixtes, que toutes les villes de l'Algérie, administrées civilement, sont chefs-lieux du territoire mixte placé dans leur voisinage, lorsque dans ce dernier territoire ne se trouvent ni villes, ni villages, ni postes où les commissions consultatives pussent recruter les membres nécessaires à leur formation. On alléguait au commissaire civil que dans le cas particulier, il devait siéger aux lieu et place du membre que l'ordonnance appelle officier des affaires civiles et judiciaires ; ce à quoi il répondait que, pour être légale, pareille interprétation devait émaner du gouvernement lui-même.

Après avoir tourné cette première difficulté, en maintenant le commissaire civil au nombre de ses membres, sauf à le déclarer absent au procès-verbal de chaque séance, la Commission se mit à procéder à l'examen des affaires qui lui étaient soumises. Dès ses premiers pas, elle fut troublée par des dissentimens intérieurs qui durent encore, parce que leur cause subsiste toujours ; la discussion est gênée dans ses allures, et la liberté dont elle a besoin lui est souvent refusée. A chaque instant, M. le président de la Commission interdit brusquement la parole à ceux auxquels il l'a donnée et refuse aux chefs de services spéciaux l'initiative de propositions concernant les services qu'ils représentent dans le sein de la Commission.

M. le général Levasseur, président de la Commission, en l'absence de M. le lieutenant-général Bedeau, semble ignorer que la hiérarchie militaire doit s'arrêter au seuil de la salle des délibérations, pour n'y laisser entrer que celle des intelligences et des spécialités. Il oublie que le Conseil dont on a entouré son administration n'est pas un parlement inerte dont le rôle se borne à enregistrer passivement ses édits, mais une assemblée qui a le droit de discuter.

Le fait suivant, que nous choisissons au hasard, donnera l'idée de la manière dont les choses se passent, et nous fournira en outre l'occasion de rappeler quelques principes essentiels.

Dans sa séance du 31 octobre, la commission consultative loua à Sidi Chadli, Kadi du bureau arabe, au taux de 45 djebda, un domaine de l'Etat, primitivement loué au prix de 30 djebda seulement, à un nommé Hadj-Bel-Kaçem, qui avait abandonné la province. Ce domaine est situé près de la tribu des Amer-Cheraga, à une dizaine de lieues Est de Constantine. Suivant un usage invariablement suivi par tous les locataires de domaines ruraux, surtout lorsque les locataires sont des fonctionnaires publics, que leurs travaux retiennent à poste fixe en ville, Chadli, après s'être réservé ce qu'on appelle habituellement la part du maître, s'arrangea, pour le surplus, avec un certain nombre de laboureurs qui devaient exploiter la terre pour leur propre compte et à forfait. Ces fellah (cultivateurs) avaient labouré, l'année précédente, sur les terres du kaïd de la tribu des Amer. Ce dernier réclama l'intervention de l'autorité militaire pour contraindre les fellah à quitter le domaine de Sidi Chadli, pour rentrer sur le sien, et obtint cette faveur exceptionnelle contrairement au principe admis jusqu'à présent dans la province, savoir que le paysan arabe n'est pas attaché à la glèbe, qu'il ne peut être à jamais inféodé à un kaïd ou autre locataire de domaines de l'Etat, dont il est venu accidentellement labourer la terre, et que son engagement expiré, il est libre d'aller où bon lui semble. Ce principe libéral et fécond qui contribue si puissamment à la tranquillité générale en garantissant à la population si nombreuse des prolétaires du pays une certaine somme de la liberté, avait été méconnu.

Sidi Chadli, privé de ses laboureurs, les redemanda au général ; il lui fut alors déclaré qu'ayant sous-loué le domaine, dont il était principal locataire, sans autorisation, il en serait dépossédé. Chadli allégua en vain que son titre en texte arabe, le seul ayant valeur à ses yeux, ne lui interdisait que la facilité de trafiquer de son bail, moyennant pot-de-vin, que ces mots *la isselem* (*il n'abandonnera pas*), consacrés en matière de location, n'avaient jamais eu d'autre sens ; en vain, il prouva qu'il avait agi suivant l'usage du pays, que toutes les locataires des domaines de l'Etat, depuis les principaux fonctionnaires indigènes jusqu'aux derniers des Arabes, ne suivaient pas d'autre méthode ; le général fut inflexible.

La conduite de M. le général Levasseur était d'autant plus incompréhensible que Sidi-Chadli est un des hommes de Constantine qui nous sont le plus dévoués, qui nous ont rendu le plus de services. M. le duc d'Aumale l'a choisi l'année dernière parmi les hommes influens du pays pour venir visiter la France.

Quelque temps après, M. le général Levasseur fit connaître à la Commission qu'il avait définitivement dépossédé Chadli, et qu'il accordait le domaine en question à Bou-Chibi, l'un des membres indigènes de la Commission. La Commission protesta de toutes ses forces contre l'acte de dépossession, et réclama le droit de mettre l'affaire en délibération. Alors M. le général Levasseur communiqua à ses collègues une longue lettre de M. le général de Bar, par laquelle il développait les principes suivans, savoir : 1° que les Commissions consultatives n'étaient qu'un rouage insignifiant ; 2° que tout commandant-supérieur pouvait tenir ou ne pas tenir compte de leurs avis, suivant qu'il le jugerait convenable ; 3° que les commissions administratives devaient s'estimer heureuses quand on leur faisait l'honneur de les consulter, etc. ; 4° enfin M. le général de Bar approuvait la mesure prise à l'égard de Chadli. Cette lettre, si contraire à l'esprit de l'ordonnance du 15 avril, émanait de la direction-générale des affaires civiles, et était contre-signée par M. Blondel, l'un des rédacteurs de l'ordonnance.

Grande fut la surprise de la commission ; elle ne comprit pas qu'on pût dénaturer à ce point un texte signé par le Roi, car jusque-là, elle avait pensé que les commissions consultatives de l'Algérie, consultatives pour le gouvernement, qui s'est réservé le droit d'approuver ou d'improuver leurs actes, deviennent délibératives pour les commandans de divisions et de subdivisions, lesquels ne peuvent, sous aucun prétexte, s'affranchir d'un concours qui leur est si formellement imposé.

Le ministère ne laissera point, sans doute, une question aussi grave sans solution. En attendant, les membres de la commission consultative de Constantine, fatigués du rôle négatif qu'on veut leur faire jouer, refusent de le continuer ; et en l'état, il est à craindre que leur réunion ne soit plus qu'une cause de discussions stériles pour les intérêts du pays.

Nous pourrions raconter en détail la ténébreuse intrigue dont M. le général Levasseur a été, sans s'en douter, le docile instrument dans l'affaire Chadli ; nous dirons seulement que le jour où Chadli passait l'acte qu'on invoque pour faire résilier son bail, Bou-Chibi, son heureux successeur, par acte passé devant lui Chadli, avait pris des arrangemens absolument semblables avec d'autres laboureurs.

Bien souvent, dans ce journal, nous avons réclamé le retour de M. le général Bedeau au centre de son gouvernement, laissant entrevoir que nous n'avions qu'une confiance bornée dans la capacité administrative de l'officier-général chargé de l'intérim. Aujourd'hui, nous serons plus explicites, car nous devons tenir compte des avis réitérés qui nous sont transmis de Constantine même, et nous ne cacherons pas au gouvernement la crainte que nous éprouvons de voir notre dignité compromise au-dedans et notre sécurité à l'extérieur, si les affaires continuent à être menées par M. le général Levasseur, en dehors de la commission administrative, en dehors des bureaux arabes, au gré de quelques intrigans qui ont su tromper sa confiance et qui gouvernent en son nom. Faisons au moins en sorte que la province de Constantine, jusqu'à ce jour si pacifique, ne nous donne aucune inquiétude, quand, dans les autres provinces, les tribus se révoltent et réclament l'emploi de toutes les forces actives de la colonie.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Nous avons dans le temps rendu compte de l'arrestation du kaïd Ben-Iagoub, prévenu d'assassinat sur la personne de l'une de ses femmes. La *Seibouse* nous apprend que cette affaire est terminée.

Une des femmes du kaïd, dit le journal de Bône, la nommée Djora-bent-el-Bey, s'était enfuie de la tente le 12 octobre dernier, en l'absence de son mari, et n'y était revenue que le lendemain. Si un pareil écart est puni chez nous par les lois, on peut juger de l'irritation qu'il dut porter dans l'âme de l'Arabe Ben-Iacoub. Toutefois on ignore quels furent les résultats de sa colère ; ce que l'on sait bien, c'est que le surlendemain la malheureuse Djora payait de sa vie les suites de son imprudente équipée.

L'instruction de l'affaire, habilement dirigée par le bureau arabe, assisté de deux médecins de la garnison, a établi que la nommée Djora avait été tuée d'un coup de feu dans la tente du kaïd, et que cet événement n'était pas le résultat d'un suicide.

Ceux qui connaissent le caractère arabe et l'influence dont le kaïd Ben-Iacoub jouissait parmi les siens, comprendront la difficulté où s'est trouvée l'instruction.

En cet état de choses, le traduire devant un conseil de guerre, c'était presque lui préparer un acquittement d'un fâcheux effet sur la population indigène dont la voix l'accusait publiquement ; d'un autre côté, comme la preuve morale du meurtre existe dans toute sa force contre le prévenu, et qu'il importe d'empêcher le retour de pareils actes de vengeance, M. le général Randon, aux termes de la loi musulmane, a condamné Ben-Iacoub à payer le prix du sang fixé à la somme de 4,000 fr. et à une amende de 2,000 francs ; de plus il l'a destitué de ses fonctions.

Cette sage décision a été approuvée par le commandant de la province. Le remplacement du kaïd Ben-Iacoub par le maure Mohammed-Karési, que chacun connaît et estime, a été le dernier résultat d'une mesure commandée par la justice et dans l'intérêt de la civilisation que nous avons mission d'apporter au pays.

Le dévoûment de Karési aux Français, des actes signalés de courage et d'humanité, des services éminens rendus, lui ont mérité déjà la croix de la Légion-d'Honneur.

GUELMA.

Le 7 décembre dernier, une double cérémonie, l'inauguration du pont de la Seibouse et la pose de la première pierre de l'église, réunissait à Guelma les principales autorités de la subdivision.

A neuf heures du matin, M. l'abbé Suchet célébra en plein air une messe sur l'emplacement de la future église, et M. le général Randon posa la première pierre de l'édifice chrétien.

A midi, le pont a été livré à la circulation, au bruit du canon et en présence des troupes rassemblées.

Le reste de cette journée, dont Guelma conservera le souvenir, a été consacré à des danses et à des jeux.

TUNIS.

M. de Lagau, consul-général de France à Tunis, est arrivé à Toulon sur la corvette à vapeur *le Lavoisier* le 31 décembre.

Sidi Mohammed-ben-Aïad, envoyé par le bey de Tunis pour présenter au Roi les remercimens de son maître, à l'occasion du grand-cordon de la Légion-d'Honneur qui lui a été conféré, accompagne M. de Lagau. Il y a quinze ans, le même envoyé est venu complimenter le Roi Louis-Philippe sur son avènement au trône. On dit que la mission de Sidi Mohammed-ben-Aïad se rattacherait aux négociations suivies pour assurer une stabilité politique au bey Ahmed.

FAITS DIVERS.

— M. le général Géry, commandant supérieur de la subdivision de Mascara, est arrivé en France avec un congé de convalescence.

— M. Don, ingénieur ordinaire de première classe, chargé du service des dessèchemens en Algérie, vient d'être promu au grade d'ingénieur en chef. Cette récompense, justement méritée, a reçu en Algérie l'approbation de toutes les personnes qui connaissaient les talens et le dévoûment de M. Don.

— L'ambassadeur de l'empereur de Maroc a fait remettre à M. le préfet de la Seine une somme de 3.000 francs pour être distribuée aux indigens de Paris, sans distinction de religion. Cette somme va être mise à la disposition des bureaux de bienfaisance et employée en achat de combustibles.

— On lit dans un journal :

« L'instruction publique va être organisée dans l'Afrique française, au moyen d'une Académie semblable à celles qui existent dans plusieurs grandes villes de France ; tous les établissemens d'instruction publique dépendront de cette Académie, qui dépendra elle-même de l'Université. M. le ministre de l'instruction publique a eu avec son collègue de la guerre plusieurs conférences relatives à ce sujet, qui sera présentée aux Chambres dans la session. »

— On écrit de Toulon, 31 décembre :

Il arrive toujours dans notre ville de nombreuses familles autorisées à passer en Algérie. Hier, *l'Orénoque*, frégate à vapeur, partie en courrier pour Alger, a reçu à bord 800 personnes des deux sexes ; et le bâtiment à vapeur *le Tartare*, qui a été expédié aujourd'hui pour Alger également, emmène encore un nombre considérable d'émigrans.

Dans l'espace de trois mois, près de 10,000 colons, se rendant en Algérie avec secours de route et passage gratuit sur les bâtimens de l'Etat, sont venus s'embarquer à Toulon.

— On écrit d'Alger, le 30 décembre :

Les démolitions que l'on exécute en ce moment à la porte Bab-Azoun ont atteint la chapelle de Sidi-Mansour qui va disparaître. L'autorité a pris des mesures pour la translation des restes de ce marabout et de ceux des membres de sa famille qui étaient enterrés dans le même lieu, et, samedi dernier ils ont été transportés sous l'escorte d'un détachement de zouaves.

Le convoi était précédé par les étendards du saint, et derrière suivaient une quarantaine d'indigènes ; il a traversé toute la ville et s'est rendu hors Bab-el-Oued au marabout de Sidi-Abd-el-Rhaman-el-Tsalebi, au-dessus de la promenade d'Orléans. C'est là que Sidi-Mansour a été provisoirement déposé ; Sidi Abd-el-Kader-el-Djilali, dont la koubba va également être démolie, sera aussi transporté dans le même endroit.

On va, dit-on, bâtir pour ces deux saints musulmans une chapelle qui se reliera au bâtiment de Sidi Abd-el-Rahman. Selon la tradition locale, Sidi Mansour était un pieux personnage qui habitait, il y a environ trois siècles, une petite boutique, là même où il a été enterré.

Une pauvre veuve, dont le fils était captif en Espagne, vint l'implorer un jour afin que par son intercession ce fils pût retrouver la liberté. Sidi Mansour se tourna vers un petit chien qui ne le quittait pas, et lui dit : « Tu as entendu ce que veut cette femme ; pars à l'instant. » Ce jour-là, le jeune captif dont il s'agit venait de se baigner dans la mer sur le littoral d'Andalousie, et regardait avec amertume le côté de l'horizon où se trouvait sa chère ville d'Alger. Il était absorbé dans cette contemplation quand il vit avec surprise un petit chien arriver du large, sauter après lui d'un air caressant et chercher à l'attirer dans les flots.

Il s'amusait des cabrioles de cet animal, lorsqu'il s'aperçut que le petit chien avait saisi sa chahïa et l'emportait dans la mer. Il se jeta à l'eau pour la rattraper, mais le chien l'entraîna au fond de l'abîme ; et quand il revint à lui, il se trouva sur la plage de Bab-Azoun. Telle est la légende passablement miraculeuse du saint Roch algérien dont la translation vient d'avoir lieu. »

VARIÉTÉS.

LE DJEBEL-EDOUGH

L'HOTEL DE LA SOUS-PRÉFECTURE.

La tache blanche, qui, éclairée par les rayons de la lune, se détachait comme une larme sépulchrale sur le fond noir du firmament, n'était autre chose qu'une petite maison percée de grandes fenêtres, couverte en tuiles, haute d'un rez-de-chaussée et d'un étage. La blancheur virginale des murs annonçait qu'elle venait d'être achevée ; en effet, il y avait à peine quelques jours que les ouvriers européens, après avoir mis la dernière main à leur ouvrage, et planté le bouquet sur la cheminée, avaient fait leur rentrée à Bône.

L'aspect de cet édifice produisit tout d'abord sur nous une impression assez étrange. Nous fûmes étonnés de la ressemblance parfaite qu'il offrait avec les petites maisons bourgeoises de nos villages du nord de la France. Les trois fenêtres colossales du premier étage, posées symétriquement sur les trois ouvertures plus grandes encore du rez-de-chaussée ; le volet classique qui les garnissait, l'inclinaison des toits qui nous parut celle des climats neigeux, toutes ces particularités donnaient au manoir africain une tournure tout-à-fait septentrionale.

C'était la demeure d'un notaire de campagne ; il n'y manquait que les pannonceaux.

Il nous parut que l'architecte ne s'était pas rendu un compte exact de la différence des latitudes.

Un examen plus attentif nous rappela que nous n'étions pas en France. Quand même l'isolement de cette habitation, et les tentes hôtres dressées à l'entour, n'eussent pas restitué sa couleur locale à la colline dont nous venions d'atteindre le sommet, les créneaux percés dans l'intervalle des fenêtres auraient suffi pour nous faire souvenir que nous parcourions un pays conquis.

Quoi qu'il en soit, le castel, moitié féodal et moitié bourgeois, moitié chrétien et moitié musulman, européen par ses fenêtres, et africain par ses créneaux, servait de demeure au premier magistrat de l'arrondissement du Djebel-Edough; c'était l'hôtel de la sous-préfecture.

L'arrivée de notre caravane avait été signalée par les aboiemens des chiens. Aussi, à peine fûmes-nous arrêtés devant la façade de la maison, que le kaïd parut sur le seuil.

Il s'avança vers nous avec un empressement qui n'excluait cependant pas la dignité et nous tendit la main. Après avoir échangé les politesses d'usage, nous lui présentâmes une lettre émanée du le bureau arabe de Bône, espèce de firman qui devait nous accréditer auprès de lui.

Le kaïd n'était pas seul; plusieurs indigènes l'accompagnaient; c'étaient les secrétaires, quelques spahis de sa garde particulière, et enfin quelques cheikh du voisinage, qui, semblables aux maires de nos communes étaient venus apporter au sous-préfet leurs hommages et surtout leurs sollicitations.

Je félicitai le kaïd sur l'heureuse idée qu'il avait eue de se faire construire une habitation stable au centre de son arrondissement. Le magistrat indigène répondit à mes félicitations par un soupir dont je ne compris pas le sens. Je lui exprimai alors le regret que l'architecte ne se fût pas conformé davantage à la disposition des maisons mauresques et aux habitudes du propriétaire. Le kaïd fit entendre un petit gémissement que je pris pour un signe d'adhésion. Enfin, j'ajoutai que l'addition des créneaux me paraissait une précaution superflue, et que, selon toute probabilité, il n'aurait jamais à en faire usage.

Le kaïd soupira une troisième fois. Ah! dit-il, que me fait tout cela? Ce que je regrette, c'est l'argent que j'ai dépensé.

C'était la première fois que le kaïd faisait bâtir. Il avait fait venir de Bône des ouvriers européens. La plupart des matériaux avaient dû être apportés de la ville. Il n'était donc pas étonnant que cette construction eût coûté fort cher; au surplus, l'autorité française avait fait vérifier les devis et les comptes.

Mais le kaïd appartenait à l'une des premières familles de Constantine; il professait un amour exclusif pour la vie du citadin et un dédain profond pour la vie des champs; il ne tenait nullement pour son compte à voir les paysans transformer leurs maisons de laine en maisons de pierres; la nécessité d'initier les tribus aux habitudes et au bien-être des villes ne lui paraissait nullement démontrée; et l'avantage d'habiter dans la solitude une petite maison française ouverte à tous les vents, à tous les yeux et à tous les soleils, ne compensait pas les sacrifices qu'il avait dû s'imposer pour l'acquérir.

Quelques instans après que nous eûmes mis pied à terre, le kaïd nous introduisit dans sa demeure. Nous gravîmes un petit escalier en bois, conduisant à un palier sur lequel débouchaient deux portes; la porte de droite était ouverte et donnait accès dans une vaste pièce qui formait le salon de réception. La porte de gauche était seulement entr'ouverte et au moment où nous arrivions au sommet de l'escalier, elle se ferma brusquement, ce qui nous fit croire qu'elle cachait le gynécée.

La pièce rectangulaire dans laquelle nous entrâmes ne nous présenta aucun des meubles que nous avons l'habitude de trouver dans nos demeures, mais elle laissait désirer aussi les dispositions de détail qui font la commodité des maisons mauresques.

Les deux faces contiguës à la porte étaient garnies de tapis de Stamboul; les deux autres de coussins de soie. Les créneaux remplaçaient assez désavantageusement les cavités qui se remarquent dans les maisons mauresques; espèces de bahuts ou d'armoires ménagés avec soin dans l'épaisseur des murs par les architectes kabiles.

La cavité comprise entre les joues intérieures de ces créneaux servait à loger quelques exemplaires du koran, des poignards, des pistolets et autres objets d'un petit volume. Les armes longues pendaient à la muraille avec les *djebira* ou sabrotaches.

Une bougie placée au milieu de la salle sur les carreaux de faïence qui en garnissaient le sol, répandait une lueur faible et vacillante sur ces divers objets dont plusieurs défigurés par la juxtaposition des ombres ne présentaient que des formes vagues et confuses.

Les personnages qui composaient la suite du kaïd prirent place sur les tapis où chacun d'eux s'accroupit à la mode musulmane. Pour nous, nous nous assîmes sur les coussins et l'on ne tarda pas à servir le café.

Pourquoi l'usage du café maure ne s'est-il point encore répandu en France? Il n'existe pas de boisson plus salutaire et plus agréable. Dans les ardeurs de l'été, la petite tasse de café maure est la meilleure réponse aux pressantes sollicitations de la soif; dans les jours de privations c'est un palliatif efficace aux aiguillons de la faim; dans les bivacs neigeux, c'est un correctif certain aux atteintes de l'humidité et du froid; enfin, après une journée de fatigue, la tasse de café maure est encore une préparation bienfaisante aux douceurs de repos.

Nous savourâmes donc avec bonheur le breuvage symbolique de l'hospitalité musulmane.

Alors commencèrent les présentations.

—Voici, dit le kaïd en me désignant de la main une des barbes noires qui nous faisaient compagnie, voici le cheikh des Djendel.

Le cheikh des Djeudel se leva, et s'avança vers nous; je lui serrai la main, et il alla se rasseoir.

— Voici, dit le kaïd, le cheikh des Treât.

Le cheikh des Treât se leva, et fit comme son collègue.

— Voici, dit le kaïd, le cheikh des Beni-Mohammed de la plaine.

La tribu des Beni-Mohammed, ainsi que nous l'avons dit en commençant ce récit, est celle qui habite le Cap-de-Fer; de son sein était sorti le marabout Zerdoud, l'agitateur du Djebel-Edough. J'avais entendu dire à Bône que le cheikh actuel de cette tribu avait pris une part très active à la petite croisade, excitée par les prédications du marabout. On ajoutait même que le cheikh des Beni-Mohammed n'était pas étranger à l'assassinat de l'officier français; mais cette dernière imputation ne s'appuyait d'aucune preuve. Au reste il avait donné depuis à l'autorité française des gages de dévoûment qui, joints à d'autres motifs de politique administrative, avaient déterminé sa nomination au poste qu'il occupait.

Celui que le kaïd venait de signaler, se leva aussitôt. C'était un homme d'une stature colossale, mais d'une assez maigre corpulence. Sa coiffure consistait dans une simple chachia ou calotte rouge enfoncée sur ses tempes osseuses; son costume se composait d'une chemise et d'un bernous blanc. Ces deux particularités le faisaient remarquer parmi les autres cheikh, qui tous portaient sur la tête le brimia ou turban en corde de laine noire enroulé autour de la chachia, et sur le corps un double bernous. L'étrangeté de la coiffure, la stricte simplicité du costume, qui le faisait paraître plus grand, la configuration anguleuse de la physionomie et du corps, la rareté de la barbe, la vivacité des yeux, cachés dans la profondeur de leur orbite, toutes ces circonstances réunies faisaient ressembler l'honorable fonctionnaire qui venait de se lever beaucoup plus à un brigand de profession qu'à un maire de campagne.

Néanmoins il s'approcha comme les autres. Mais au moment où il allait avancer la main, je lui adressai un signe de tête assez bienveillant pour qu'il n'eût pas lieu d'être humilié, et me penchant vers le kaïd, je lui demandai à l'oreille le nom et la qualité d'un quatrième personnage, qui accroupi dans l'angle le plus obscur de la salle de réception, paraissait profondément absorbé dans la supputation pieuse des grains de son chapelet.

C'est, répondit le kaïd, Sidi Ali-Ben***, le premier marabout de l'Edough, un homme d'une grande sainteté, qui passe toute sa journée à relire le livre des livres et à prier Dieu.

— De quoi donc vit-il, demandai-je au sous-préfet?

— Ah! répondit ce magistrat, tous les voyageurs pauvres et riches du pays, viennent sans cesse lui apporter leurs offrandes et emportent en échange des bénédictions.

Des bénédictions pour des denrées! pensai-je; mais le saint homme fait un commerce excellent.

D'ailleurs, ajouta le kaïd, c'est le plus riche propriétaire de la contrée; les terres les plus belles et les plus fertiles des environs lui appartiennent, mais sa fortune n'égale pas son amour pour les Français, et en particulier pour le général qu'il regarde comme son père.

Après ce colloque, le kaïd, s'adressant à celui qui en avait été le sujet: « Sidi Ali, les *kebâten* (1), qui viennent me visiter, me chargent de te dire qu'ils sont heureux de t'avoir rencontré chez moi et qu'ils porteront de tes nouvelles à Bône.

A ces mots, le saint homme, gros et gras, bien nourri, se leva lentement, et s'avança de même la main sur le cœur et la tête baissée; nous lui tendîmes la main qu'il toucha respectueusement, et aussitôt il porta la sienne à ses lèvres; ce que les autres n'avaient point fait.

Puis il se retira comme il était venu, c'est-à-dire lentement, gravement, et alla reprendre, dans l'angle obscur de la salle, la place modeste qu'il occupait, nous laissant confondus de trouver tant d'humilité chrétienne chez un moine musulman.

Un moment après, la porte de la salle s'ouvrit; des domestiques entrèrent, et quelques dispositions qui furent prises par eux nous firent espérer que le souper allait être servi.

En effet, presque aussitôt un valet en turban et en bernous s'avança majestueusement, portant un plat en forme de coupe large, haute et plate, qu'il déposa devant nous sur le sol de la chambre; chacun reçut une fourchette de fer; une longue pièce d'étoffe parfaitement blanche se déploya devant les convives, et devint la nappe et la serviette communes.

Il serait difficile de formuler sur l'état de l'art culinaire chez les musulmans un jugement absolu; les arrêts du goût subissent trop l'influence de l'habitude. Il est certain que les alimens préparés suivant les règles de la cuisine orientale diffèrent considérablement même de leurs analogues chez nous. Il y règne un arrière-goût général, qui flatte sans doute le palais des musulmans, mais qui étonne singulièrement le nôtre. Nous n'essaierons pas de le définir; il est impossible de le connaître sans l'avoir éprouvé.

Les musulmans n'ont pas comme nous cette ordonnance générale qui nous empêche de nous égarer dans le labyrinthe des repas même les plus compliqués et les plus somptueux; s'ils observent quelque loi dans la composition de leurs festins, j'avoue humblement qu'elles m'ont toujours échappé.

Les mets se succèdent un à un, souvent en assez grand nombre, jusqu'à ce qu'apparaisse le kouscoussou classique, ce mets national qui rapproche, dans une véritable communion, tous les rangs de la société musulmane, qui établit, bien mieux que le Koran, la confraternité du pauvre et du riche.

Le repas terminé, nous primes congé du kaïd, et malgré ses insistances pour nous faire accepter l'hospitalité chez lui, nous préférâmes regagner notre tente qui avait été dressée.

(1) *Kebâten*, signifie *capitaines*; c'est le nom que j'ai entendu donner souvent par les Arabes aux voyageurs distingués qui les visitent et qui ne portent pas d'insignes militaires.

Le lendemain était un dimanche; le marché des Beni-Mohammed, dont nous n'étions pas très éloignés, se tenait ce jour-là. Je témoignai au kaïd le désir d'aller le visiter. Il répondit que rien n'était plus facile, et que lui-même nous y accompagnerait. Nous convînmes de l'heure à laquelle nous nous mettrions en route, et nous saluâmes notre hôte, qui ne tarda pas sans doute à se livrer au repos.

En descendant l'escalier de la sous-préfecture, nous fûmes escortés par deux serviteurs du kaïd; ils nous accompagnèrent même jusqu'à notre tente pour nous protéger contre le cerbère de l'hôtel, qui déjà à notre entrée dans le manoir nous avait fait entendre une voix menaçante, et fait voir, au clair de lune, des dents blanches et acérées.

Nous étions à peine installés dans notre pavillon de coutil, lorsque Mohammed se glissa par la tente large qui servait d'entrée, et vint me dire à l'oreille: « Le cheickh des Beni-Mohammed désirerait te parler. » Je ne me souciais pas trop de cette visite; mais j'étais venu pour m'instruire; je pensai que savoir c'est avoir, et je fis signe à Mohammed de l'introduire.

Cette fois il ne me présenta pas la main; il s'assit sur la terre à l'entrée de la tente, et après les complimens d'usage:

— Je sais, dit-il, que demain tu dois venir dans notre pays, et je viens t'offrir mes services; tout ce que je possède t'appartient.

Je le remerciai de cette obligeance hyperbolique, et lui demandai à mon tour en quoi je pourrais lui être utile.

Alors sans se lever complètement, il se rapprocha assez pour n'être pas obligé d'élever la voix.

Mohammed s'était assis entre nous.

— Tu sais, dit le cheikh, que tout notre territoire appartient aux Français. Nous ne sommes que leurs serviteurs. C'est pour cela qu'il n'est pas juste qu'un autre s'en empare.

Ici il fit une pause et se tourna vers l'entrée de la tente comme pour s'assurer que personne n'écoutait.

— Tu as vu Sidi-Ali, reprit-il? Et il m'interrogea du regard.

— Oui, il est bien riche, n'est-ce pas? Ici l'interlocuteur fit un geste qui aurait pu s'appliquer tout aussi bien à la fortune de Crésus qu'à celle de Sidi Ali.

— Nous sommes de pauvres gens, dit le cheikh; si on nous enlevait si peu que ce soit de ce que nous possédons, nous n'aurions plus assez pour vivre.

— Est-ce que quelqu'un songe à vous dépouiller?

— Ecoute: Sidi Ali est marabout et je le respecte; mais lui aussi ne doit-il pas respecter le pain des pauvres gens?

— Assurément, répliquai-je aussitôt; le pain des pauvres est sous la sauve-garde de Dieu.

Encouragé par ces paroles, le cheikh me raconta que Sidi Ali, arrivé sans ressources dans le pays, s'était enrichi par des empiétemens successifs sur le territoire des tribus, et qu'en ce moment même il élevait des prétentions sur un terrain cultivé de temps immémorial par la tribu des Beni-Mohammed.

— Mais le kaïd, lui dis-je, n'est-il pas là pour faire justice?

— Sans doute; mais le kaïd n'a que ses oreilles pour entendre, tandis que les Français ont des oreilles pour entendre et une bouche pour parler.

Je lui promis, à mon retour à Bône, de communiquer à qui de droit ce qu'il m'avait confié et il se retira.

Quelque temps après, Mohammed rentra de nouveau en me demandant si je voulais recevoir le cheikh des Djendel. J'y consentis encore. Il m'adressa pour son compte une plainte semblable à celle que le cheikh des Beni-Mohammed m'avait fait entendre.

Je compris alors comment Sidi Ali, le saint homme, avait fait sa fortune en lisant le Koran et distribuant des bénédictions.

Mais il résulta aussi pour moi de cet entretien une nouvelle preuve d'un fait bien important à constater, c'est que dans la province de Constantine, l'intérêt matériel domine tous les autres, tandis que dans la partie occidentale de l'Algérie, c'est l'intérêt religieux.

Il était une heure après minuit, quand le cheikh des Djendel sortit de la tente. Les yeux de Mohammed qui avaient résisté au sommeil pendant le premier entretien, s'étaient appesantis pendant le second. Il dormait profondément. Je sortis un moment de la tente pour voir comment nos spahis étaient installés; ils étaient couchés sur la terre, à côté de leurs chevaux; singulier spectacle que ce mélange d'hommes et d'animaux, gisant immobiles sur le même lit!

La lune avait presque atteint le zénith, et la lumière qu'elle répandait faisait ressortir le contraste entre la couleur sombre des tentes et la blancheur de la maison construite près d'elles. Le silence le plus absolu régnait partout, auprès comme au loin. Rien n'égalait la splendeur majestueuse de la nuit. Mais il fallait partir au lever du soleil. Je rentrai donc dans la tente, où je m'étendis sur la terre pour me livrer au repos.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Chez DELANGRENIER, rue de Richelieu.

PATE PECTORALE et SIROP PECTORAL

NAFÉ D'ARABIE

L'usage de ces pectoraux est populaire en France et à l'étranger, leur EFFICACITÉ et leur SUPÉRIORITÉ ont été CONSTATÉES par les médecins des Hôpitaux de Paris.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

On s'abonne à Paris, au bureau du journal, *rue du Boulot*, 26, et dans les départemens, chez les Directeurs de postes et aux bureaux des Messageries.

LE COURRIER FRANÇAIS.

Prix de l'Abonnement :

PARIS.		DÉPARTEMENS	
Un an.	40 f.	Un an.	48 f.
6 mois.	20 f.	6 mois.	24 f.
3 mois.	10 f.	3 mois.	12 f.

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

La nouvelle direction du **COURRIER FRANÇAIS** a déjà annoncé qu'elle resterait fidèle aux traditions de Châtelain, et le rapide succès qu'obtient le journal, les nouveaux abonnés qui viennent chaque jour s'inscrire en grand nombre, prouvent que le public a parfaitement compris.

Au nombre des améliorations importantes que le **COURRIER FRANÇAIS** annonce, on doit remarquer que, pendant tout le temps de la session, de nombreux suppléméns seront publiés, de telle façon que les débats des chambres soient donnés aussi complètement que possible.

Incessamment, le COURRIER FRANÇAIS sera imprimé en caractères neufs. De plus, les abonnés du COURRIER FRANÇAIS recevront chaque mois des primes consistant en ouvrages de nos meilleurs écrivains.

Rien n'a été négligé pour que la rédaction littéraire du COURRIER FRANÇAIS se distingue autant par la variété que par l'élévation.

Le COURRIER FRANÇAIS publie en ce moment un très beau et très curieux roman, **STELLA ET VANESSA**, par M. LÉON DE WAILLY.

Les nouveaux abonnés qui s'inscriront à partir du 16 décembre ou du 1er janvier prochain recevront gratis et franc de port tout ce qui aura paru de **STELLA ET VANESSA.**

Immédiatement après **STELLA ET VANESSA**, le COURRIER FRANÇAIS publiera la **MARE AU DIABLE**, par GEORGE SAND, et **LES VAMPIRES**, suite des AMOURS DE PARIS, 6 volumes, par M. PAUL FÉVAL.

En outre, le COURRIER FRANÇAIS publiera, pendant le cours de la session, une série de **PORTRAITS PARLEMENTAIRES**, par M. PAULIN LIMAYRAC.

A partir du 20 décembre 1845, le COURRIER FRANÇAIS publiera une édition complète des départemens et un bulletin commercial, industriel et agricole.

12 JANVIER 1846. N° 144. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets non affranchis seront rigoureusement refusés.

TROISIÈME AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Les porteurs d'actions du journal *l'Algérie* sont prévenus que, conformément à l'article 16 des statuts sociaux, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu le 15 janvier prochain, au siége de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Ne pourront être reçus à l'assemblée générale que les Actionnaires qui, cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion, auront fait connaître leur qualité de porteurs d'actions, par le dépôt contre recépissé qu'ils en auront effectué entre les mains du Gérant.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Question de Maroc. — PROVINCE D'ALGER : Alger. PROVINCE DE CONSTANTINE : Guelma. — Djidjelli. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Du commerce de l'Afrique septentrionale. — FEUILLETON : Une femme arabe au bal de l'Opéra.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Pas de séance publique.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 9. — M. le comte Portalis donne lecture du projet d'adresse en réponse au discours de la Couronne. Après cette lecture, une discussion incidente s'engage. M. le comte Dubouchage se plaint que les pièces relatives aux questions dont la Chambre doit s'occuper à propos de l'adresse aient été remises trop tard. Il demande le renvoi de la discussion à demain; la Chambre rejette cette proposition. M. Cousin interpelle le ministre de l'instruction publique sur les changemens apportés par l'ordonnance du 7 décembre dans l'organisation du conseil royal. Il s'attache à prouver que cette ordonnance est une violation du décret de 1808, qui lui sert de base. — M. de Sâlvandy soutient que l'ordonnance respecte au contraire les dispositions du décret, que M. Cousin lui-même a toujours considéré comme principe du système universitaire.

Du 10. — Suite de la discussion. — M. Beugnot prétend que la nouvelle organisation du conseil ne fera qu'entraver la libre action du ministre responsable; il conclut à la demande d'une loi sur la liberté d'enseignement.

MM. Cousin et de Montalembert appuient cette demande.

M. Villemain approuve l'augmentation du nombre des membres du conseil, mais combat le vœu émis par le ministre de voir se créer, en dehors de l'Université, des établissemens rivaux.

Du 10. — Discussion des paragraphes de l'adresse. M. Boissy expose la nécessité d'une réforme électorale et du rétablissement de l'hérédité de la pairie. Le paragraphe 1er est adopté. M. Boissy prend la parole sur le paragraphe 2, rappelle nos dernières défaites en Afrique, lit une lettre du maréchal Bugeaud qui accuse le ministère d'imprévoyance, et conclut à la suppression du mot *glorieuse* appliqué à la politique de la France dans le paragraphe en question. Le paragraphe est adopté. M. de Montalembert appelle l'attention de la Chambre sur la situation du Liban.

CHRONIQUE.

— M. le comte d'Aure, conseiller d'Etat, membre du comité de la guerre et de la marine, ancien intendant général des armées impériales, est décédé le 8 de ce mois.

— M. Gérard, colonel du 6e régiment de ligne, en garnison à Montpellier, a succombé, le 1er janvier, à une douloureuse maladie.

— M. le lieutenant-colonel Petit, l'un des héroïques débris du naufrage de *la Méduse*, vient de succomber au Val-de-Grâce, à la suite d'une longue maladie.

— Une note ministérielle, adressée par M. le lieutenant-général de Saint-Yon à MM. les intendans et sous-intendans militaires, leur rappelle que les engagemens volontaires pour la légion étrangère doivent toujours être contractés sans distinction de régiment, et que les doubles de ces actes doivent être adressés directement au sous-intendant militaire à Toulon, chargé de répartir les hommes dans les régimens de la légion.

— Cent hommes du 1er bataillon de chasseurs d'Orléans sont partis de Strasbourg, appelés à compléter les cadres de bataillons qui sont en Afrique, et qui ont tant souffert dans la dernière campagne. Ces cent hommes devaient être pris parmi ceux qui se présenteraient volontairement; mais le bataillon entier s'étant offert, il a fallu faire un choix.

— Les dernières nouvelles du Mexique annoncent que le général Paredès, à la tête de 8,000 hommes, avait quitté Saint-Louis pour marcher sur la capitale, dans l'intention de renverser le gouvernement existant et de le remplacer par une dictature. Le général Bustamento devait se joindre à lui.

— Le baron de Ciprey est toujours à la Havane, attendant les ordres du gouvernement.

— A la date du 30 août tout était tranquille à Taïti, mais les indigènes non ralliés persistaient toujours à rester dans leur camp. Raiatea, résidence de la reine Pomaré, est bloqué par les Français.

— Le consul Pritchard a été débarqué par le navire de guerre anglais *la Daphné* aux îles des Navigateurs.

— Le congrès des États-Unis continue à débattre vivement la question de l'Orégon. Plusieurs de ses membres ont proposé de mettre le pays en mesure de soutenir une lutte avec l'Angleterre.

Bourse. — Du 7 janvier.	5 0/0	P. H.	130 45	P. B.	121 25
——	3 0/0	—	82 »	—	82 10
Du 10 janvier.	5 0/0	—	121 »	—	130 25
——	3 0/0	—	83 10	—	83 »

ALGÉRIE.

QUESTION DU MAROC.

Le ministère a communiqué à la commission de l'adresse de la Chambre des pairs six pièces relatives à l'affaire du Maroc :

1° Une lettre, en date du 25 novembre 1844, de M. le ministre des affaires étrangères à M. Mauboussin, élève consul à Tanger, et chargé d'affaires au Maroc, relative à la non-exécution des clauses du traité du 10 septembre ;

2° Les instructions données par M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre et président du conseil, à M. le général comte de la Ruë, relatives à la délimitation de la frontière de l'Algérie et du Maroc ;

3° Les instructions de M. le ministre des affaires étrangères à M. le général de la Ruë, relatives au même sujet ;

4° Une lettre de M. Guizot à M. Mauboussin, relative à la mission de M. le général de la Ruë ;

5° L'ordonnance du roi qui prescrit la publication du traité de délimitation ;

6° Une lettre de M. le ministre des affaires étrangères à M. Dechasteau, consul intérimaire à Tanger et chargé d'affaires au Maroc.

Nous publions en entier ces documents qui ont un intérêt particulier pour nos lecteurs.

N° 1. — *M. Guizot à M. Mauboussin.*

Paris, 27 novembre 1844.

L'ébranlement causé au Maroc par les derniers événemens est loin, à ce qu'il paraît, de s'affaiblir. L'esprit d'insurrection fait des progrès et la situation se complique. Vous avez fort bien jugé qu'en présence d'un tel état de choses, vous ne pouviez prendre trop de soin pour être bien informé, notamment des actes et des dispositions de l'empereur, en ce qui nous concerne. Ce n'est pas, sans doute, au milieu de pareils embarras, que ce prince songerait à les augmenter encore, en nous donnant de nouveaux griefs, et dès lors on peut le croire disposé à remplir, aussi exactement qu'il le pourra, les clauses du traité de paix. Jusqu'ici, toutefois, je ne trouve encore rien de bien décisif à cet égard, dans les explications données par le pacha de Larache, tant aux plénipotentiaires du roi qu'à vous-même.

Ainsi dans la lettre écrite le 3 novembre, Sid-Bou-Selam, à propos des chefs marocains qui ont dirigé ou toléré les aggressions commises contre nos troupes, se contente de parler des châtimens divers qui leur ont été infligés, sans nommer ceux qui les ont subis. Cela est bien vague, et il convient d'autant plus d'insister sur quelque chose de plus explicite, qu'aux termes du traité, le gouvernement marocain est tenu de nous faire savoir officiellement, et d'une manière catégorique, la suite qu'il aura donnée à cette stipulation. Quant aux secours que l'empereur s'est interdit de fournir ou de laisser donner dans ses états à Abd-el-Kader, ou à tout autre ennemi de la France, la première chose à faire pour l'accomplissement de cet engagement, devait être de publier un ordre souverain enjoignant à ses sujets de s'abstenir de toute assistance semblable, sous les peines les plus sévères. En ce qui regarde personnellement Abd-el-Kader, il est évident que, nonobstant le doute que Sid-Bou-Selam affecte à cet égard, l'émir se trouve encore au Maroc.

Insistez donc, Monsieur, pour qu'on vous hoirie, en termes formels et qui n'aient rien d'ambigu, ce que l'empereur a fait pour exécuter ces différentes clauses, et aussi l'article 5, relatif à la délimitation des frontières. Cette opération est indispensable et urgente. J'aime à croire que la promesse exprimée par Sid-Bou-Selam, quant à la prochaine nomination d'un commissaire marocain, ne sera pas illusoire, et que nous saurons bientôt à quoi nous en tenir à cet égard. Un des meilleurs moyens de prévenir désormais des difficultés et des conflits entre les deux empires, c'est la fixation des limites respectives du Maroc et de l'Algérie, et l'empereur ne saurait nous donner une preuve plus convaincante de la sincérité de ses dispositions pacifiques, qu'en nous mettant promptement en mesure de régler cette affaire sur les lieux. Nous serions obligés de procéder seuls à cette délimitation indispensable, je le répète, s'il se refusait ou tardait trop à le faire conjointement avec nous.

Cette lettre pose quatre questions :

1° Châtiment infligé aux chefs qui ont dirigé ou toléré des aggressions contre nos troupes. La satisfaction obtenue sur ce point n'a pas été connue officiellement.

2° Mesures prises contre Abd-el-Kader. Quelle a été la réponse à cette demande?

3° Délimitation de la frontière. C'est un fait accompli.

4° Envoi d'un commissaire du Maroc en France. Il est actuellement à Paris.

N° 2. — *Le maréchal duc de Dalmatie au comte de la Ruë.*

Paris, 10 janvier 1845.

Général,

Aux termes de l'article 5 de la convention du 10 septembre 1844, qui règle et termine les différends survenus entre la France et le Maroc, la délimitation des frontières entre les deux Etats doit être l'objet d'une convention spéciale, négociée et conclue sur les lieux.

En exécution de cet article, l'empereur du Maroc a nommé Sid-Ahmed-el-Kadir, attaché à sa maison, et le kaïd d'Ouchda, ses commissaires, pour procéder à la délimitation, de concert avec le commissaire qui serait délégué par le gouvernement du Roi.

S. M., sur ma poposition, vous a désigné, général, pour remplir cette mission, et je mets en même temps à votre disposition M. Léon Roches, interprète principal de l'armée d'Afrique, qui partira avec vous de Paris, où il se trouve en ce moment.

La question des limites entre l'Algérie et le Maroc a, depuis longtemps éveillé la sollicitude du gouvernement du roi. A plusieurs reprises déjà, avant les dernières hostilités, des négociations avaient été entamées à ce sujet; mais l'empereur Moulei-Abd-er-Rahman s'était constamment refusé à nommer des commissaires, sous le prétexte que les frontières étaient généralement connues, et que cette notoriété publique rendait toute délimitation inutile.

D'après la convention du 10 septembre dernier, cette délimitation reste fixée et convenue conformément à l'état de choses reconnu par le gouvernement marocain à l'époque de la domination des Turcs en Algérie. Telle sera donc la base de la nouvelle convention à intervenir. Aucune portion de territoire ne devra être ajoutée aux possessions de l'un ou de l'autre des deux Etats, ni en être retranchée, à moins que, d'un commun accord, il ne soit convenu entre les commissaires que, pour rendre les limites plus régulières, moins sinueuses, et par conséquent mieux définies, certaines portions de terrain devraient être retenues ou cédées.

Dans la répartition définitive à faire entre l'Algérie et le Maroc des tribus qui peuvent donner lieu à quelque contestation, il m'avait précédemment semblé essentiel de s'abstenir de toute division de ces tribus en deux parties, dont chacune serait attribuée à un Etat différent. Il ne saurait résulter, en effet, d'un démembrement de ce genre, qu'une cause de contestations toujours renaissantes. Afin de prévenir ce grave inconvénient, il conviendrait peut-être de concentrer dans un seul et même territoire les populations appartenant à une tribu commune, et pour ainsi dire de même famille, quand même, pour obtenir ce résultat, il y aurait lieu d'abandonner de faibles portions de terrain.

Vous aurez à examiner jusqu'à quel point ces concessions seraient conciliables avec les intérêts de notre politique et nos relations de bon voisinage, et vous ne vous déterminerez qu'après avoir consulté avec le plus grand soin les mœurs, les habitudes et les rapports des fractions de tribus qui seraient l'objet du litige, ainsi que leur penchant à préférer l'un ou l'autre territoire.

Nous avions pensé, M. le ministre des affaires étrangères et moi, à agrandir le cercle de votre mission, en vous confiant, général, d'autres objets de négociation avec la cour de Fès ; mais des motifs puisés dans la situation présente de l'empereur Abd-er-Rahman nous ont convaincus que ces négociations n'auraient maintenant aucune opportunité ni aucun avantage pour nous et pour l'empereur lui-même.

Dans un tel état de choses, et par des considérations qui se ratta-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

UNE FEMME ARABE

AU BAL MASQUÉ DE L'OPÉRA.

On m'assure, et je ne veux pas le croire, que M. le préfet de police, médite un projet sinistre, un projet monstrueux, un projet inouï, un projet qui doit avoir pour résultat infaillible d'ameuter contre ce digne fonctionnaire tous les *rats* de la capitale. S'il fallait en croire les calomniateurs de M. Delessert, cet honnête magistrat songerait à prendre une mesure tendant à faire fermer les cinq cents bals publics, plus ou moins parés et masqués, où s'agite, danse, saute et frétille la population parisienne par ce bienheureux temps de carnaval qui inaugure si joyeusement l'année nouvelle.

Un déplorable événement qui a ému et attristé tout Paris, à la suite du bal de l'Opéra, du samedi 3 janvier, serait, ajoutent les malveillants, le motif déterminant de cette décision impossible.

Nous voulons parler du suicide de cette jeune femme qui, arrêtée au milieu du bal, à cause des excentrités, fort blâmables, sans contredit, de sa danse, et menacée d'être conduite au dépôt de la préfecture de police, s'est précipitée par la fenêtre, préférant la mort à l'infamie dont on voulait la flétrir. Ce motif nous est une raison de plus pour repousser comme faux et mensonger le bruit auquel plusieurs personnes semblent ajouter foi. Que des jeunes gens naïfs et bons, ignorants encore des désordres que les passions entraînent avec elles, que des jeunes femmes abritées de tout orage sous le calme et saint asile du foyer domestique, condamnent sans pitié la malheureuse enfant qui a payé de sa vie un instant de folie et d'erreur, je le conçois, bien qu'en vérité la sévérité de leur jugement et le défaut d'indulgence dans leurs cœurs me paraissent des signes regrettables. Mais qu'un fonctionnaire éminent chargé de faire régner le bon ordre dans une grande cité, et qui, mieux que personne, doit connaître les faiblesses, les besoins, les passions de l'espèce humaine, que ce fonctionnaire se méprenne sur la valeur d'un pareil fait et en déduise des conséquences aussi fausses, aussi exagérées, que le seraient celles de la suppression des bals publics, c'est ce que nul homme sensé ne pourra se résoudre à croire.

Nous désirons qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée.

Quelle qu'ait été la conduite de l'infortunée qui s'est enveloppée, pour mourir dans ses habits de fête après une joyeuse nuit, nous la blâmons du moment où les agents de la force publique préposés au maintien du bon ordre y ont vu, à tort ou à raison, une atteinte à la morale et aux bonnes mœurs. Mais ce que nous blâmons plus sévèrement encore c'est la mesure qui a été la cause première de l'irréparable malheur dont nous parlons.

De quoi s'agissait-il?

Une jeune femme va au bal de l'Opéra, déjà troublée par les excitations d'un dîner succulent, piquée par cette gaie et pétillante tarentule connue dans le monde sous le nom de *vin de Champagne*. Ce qu'elle a fait, je l'ignore. Mais je sais qu'elle est allée en un lieu où certes l'autorité n'a pas la prétention de voir prêcher un cours de morale, dans l'acception restreinte qu'elle attache à ce mot, et parce qu'il plaît à la pudeur publique représentée par quelques gardes municipaux, de se trouver offensée, il suffit de la volonté d'un commissaire de police pour que cette jeune femme soit conduite au dépôt, humiliée par une exhibition publique, confondue avec toutes les femmes sans nom que le vol et la débauche précipitent dans cet antre d'infamie.

Ou je me trompe fort, ou l'autorité est seule coupable ici. La morale publique n'eût-elle pas été tout aussi bien satisfaite si, au lieu d'arrêter cette jeune femme et de la placer entre deux agents de police pour la conduire en prison, elle qui n'avait pas même conscience de sa faute, on se fût borné à l'exclure du bal et à la punir en la privant du plaisir qu'elle était venue y chercher !

Je sors du bal de l'Opéra, ce dimanche matin 4 janvier, et j'écris ces lignes, tout imprégné encore de l'ardente atmosphère, des âcres senteurs, des émanations enivrantes qui s'exhalent de ce pandémonium, unique dans le monde. Certes, j'ai vu ce soir, comme toujours, des gestes, des étreintes, j'ai entendu des paroles qui, sous le masque même, ont dû faire rougir plus d'un front de femme.

A Dieu ne plaise que j'appelle la sévérité de M. Delessert sur ces folies, sur ces enivremens passagers, mais enfin il n'est pas moins vrai que la morale, la simple morale des sergents de ville, a dû plus d'une fois en être gravement offensée. Et cependant on n'a arrêté personne que je sache. Dans l'un des bals précédents j'avais vu un débardeur bien fou, bien étourdi, se livrer à des gestes, à des mouvements, à des poses d'un cynisme révoltant. Qu'arriva-t-il ? Des gardes municipaux firent tout simplement sortir du bal ce libertin éhonté, mais il ne fut point conduit en prison. Il est vrai que c'était un homme, tandis qu'au bal du 3 janvier il s'agissait d'une femme.

Là peut-être est le mot de l'énigme, c'était une femme ! une femme perdue !

Une femme perdue ! c'est possible ! je ne sais ni le nom, ni l'état, ni les antécédents de l'infortunée dont je n'ai appris la mort que par le récit de la *Gazette des Tribunaux*. Mais vous, belle et noble dame, vous si riche, si heureuse, si considérée, qui répondiez cruellement à la pitié que l'on vous témoignait pour cette jeune existence si tristement terminée : « Est-ce qu'on s'intéresse à ces créatures là ? » Toi, chef enfant dont les dix-huit ans se sont écoulés si calmes, si studieux dans l'arche sainte de la famille, sous les baisers d'une mère tendre et dévouée, toi qui donnais si froidement raison à la loi, en cette circonstance, et qui oubliais la générosité de ton âme, pour te ranger du côté des vainqueurs contre les vaincus ; — dites-moi si, dans ce monde que vous aimez tant, vous connaissez beaucoup de femmes *gardées* qui veillent la femme *perdue* dont les pudiques instincts se réveillent tout à coup au point de lui inspirer une résolution funeste, et qui se réfugie dans la mort pour échapper à la honte du scandale?

Non ! la seule conclusion possible que M. le préfet de police puisse tirer de ce fait déplorable qui a si vivement ému l'opinion, c'est d'engager les commissaires de police chargés de faire respecter le bon ordre dans les bals publics à user moins arbitrairement, surtout à l'égard des femmes,

chent à des questions de frontière, il ne m'aurait paru guère plus urgent de s'occuper d'une démarcation de limites si, ayant pressé nous-mêmes avec instance l'envoi d'un commissaire marocain sur les lieux, et cette clause du traité se trouvant remplie, il n'y avait pas dès lors pour nous obligation de répondre à cette démarche par une manifestation analogue. C'est donc uniquement sous ce ce point de vue qu'est décidée votre mission, et que vous devrez vous mettre en rapport avec les commissaires marocains. Toute latitude de temps vous est d'ailleurs laissée pour mener heureusement à fin la négociation.

Il est indispensable, général, qu'une carte soit dressée, indiquant avec exactitude le pays que devra parcourir la ligne de démarcation, les montagnes, cours d'eau, vallées ou autres accidens de terrain, ainsi que les populations, tribus ou fractions de tribus. La ligne dont il s'agit s'appuiera à la mer et remontera vers le désert d'Angad.

Déjà les travaux préliminaires de cette démarcation ont été en partie exécutés par les officiers d'état-major et du génie, conformément à mes instructions antérieures. J'invite M. le lieutenant-général de Lamoricière, commandant en chef par intérim, à les mettre à votre disposition, ainsi que tous les officiers qui pourront vous être utiles, particulièrement M. le commandant de Martimprey, vous trouverez ci-joints, à titre de renseignemens, cinq cartes ou plans levés à différentes époques, et une note rédigée en juillet 1843 au dépôt général de la guerre, sur la frontière occidentale de l'Algérie.

Un procès-verbal authentique de toutes les conférences devra être dressé par vos soins, et après la clôture des négociations, une convention régulière, revêtue de votre signature et de celle des commissaires marocains, en constatera les stipulations dans des termes tels qu'il ne puisse y avoir ni incertitude ni contestation pour son exécution.

Je vous recommande, à cette occasion, d'examiner la question de savoir s'il ne conviendra pas de démarquer par des signes matériels, tels que des tertres de terre rapportée ou autres moyens artificiels, ceux des points de la frontière que des cours d'eau ou des accidens de terrain ne suffiraient pas à désigner et à faire reconnaître. Ce n'est pas là une condition, mais une simple indication.

L'article 7 de la convention du 10 septembre dernier, stipulant qu'il sera procédé le plus tôt possible à la refonte ou révision de nos traités avec le Maroc, vous devez, général, de concert avec M. le lieutenant-général de Lamoricière, et autant que les circonstances vous sembleront à tous deux de nature à le permettre, insinuer au kaïd d'Ouchda, pour être communiqué à l'empereur, l'idée qu'un plénipotentiatre marocain pourrait être envoyée à Paris, à l'effet d'y négocier ce renouvellement de traités. Une telle mission produirait un bon effet sur l'opinion, après les succès militaires de la campagne, et témoignerait de l'influence qu'ils ont dû nous faire acquérir au Maroc. Je recommande cette négociation délicate à votre attention toute particulière.

Le gouvernement du Roi a dû prévoir le cas où les commissaires de l'empereur seraient munis de pleins pouvoirs spéciaux, et vous inviteraient à produire les vôtres. Afin de prévenir toute difficulté à cet égard, et de donner en même temps tout le poids nécessaire au langage que vous pouvez être appelé à faire entendre sur d'autres questions que celle de la délimitation, il a paru convenable que les pouvoirs à vous remettre, à titre de commissaire pour la démarcation des frontières, vous donnassent aussi qualité pour traiter d'autres objets. M. le ministre des affaires étrangères les fait dresser en ce moment, et, dès qu'ils seront revêtus de la signature du Roi, je vous les ferai parvenir.

Je désire, général, que vous fassiez vos dispositions de départ de manière à être prêt à vous mettre en route immédiatement après l'arrivée à Paris de M. le maréchal duc d'Isli, qui est attendu du 18 au 20 de ce mois.

Pendant le cours de votre mission, vous devez me tenir exactement informé de tous les détails des négociations et de tous les incidens qui pourraient survenir.

En vous confiant cette nouvelle tâche, le gouvernement se repose sur votre expérience et votre dévoûment si souvent éprouvés, et il ne doute pas que vous ne l'accomplissiez avec la sagesse et la dignité qu'elle réclame.

P. S. J'ajoute aux documens annoncés dans la présente dépêche, la copie d'un rapport succinct sur la délimitation et la défense des frontières de l'Ouest, par le capitaine du génie Gaubert, ainsi qu'une carte qui accompagne ce Mémoire.

Cette pièce porte les conditions de la délimitation : limites des Turcs ; ne pas fractionner de tribus ; consulter les mœurs, les habitudes et les rapports des tribus entre elles.

Ces trois conditions, nous nous plaisons à le reconnaître, ont été parfaitement remplies pour la délimitation du Tell ; elles ont été négligées toutes trois pour les tribus sahariennes.

La limite n'est pas celle des Turcs.

Des tribus ont été fractionnées : les Hameian et les Ouled-Sidi Cheikh.

Les mœurs, les habitudes et les rapports des tribus n'ont pas été consultés. Deux points fondamentaux caractérisent la nationalité des tribus nomades : le lieu où elles emmagasinent leurs denrées, le marché où elles viennent faire leurs approvisionnemens. Or, tous les Hameian et tous les Ouled-Sidi-Cheikh emmagasinent en Algérie et fréquentent les marchés de l'Algérie. C'est là qu'elles acquittent l'impôt qui est le signe le plus caractéristique de la nationalité. Deux principales fractions de tribus ont été concédées au Maroc.

A ses instructions, M. le ministre de la guerre ajoute des cartes, des plans, une note rédigé au dépôt de la guerre, et un rapport de M. le capitaine du génie Gaubert.

Il manque à ces pièces des documens essentiels : le deuxième volume des travaux de la Commission scientifique de l'Algérie : *Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale*, par E. Carette, et le l'ouvrage sur le *Sahara algérien*, par la Direction centrale des affaires arabes d'Alger, publications semi-officielles faites par le gouvernement, et qui sont aujourd'hui entre les mains d'un grand nombre de membres de la Chambre des députés.

Ces deux ouvrages prouvent mathématiquement que la délimitation de la frontière dans le Sahara a été basée sur des renseignements inexacts et que du *démembrement des tribus de cette frontière*, pour nous servir de l'expression ministérielle *doit résulter une cause de contestation toujours renaissante*.

Bien certainement M. le général comte de la Rüe eût évité ces causes de coutestation, s'il avait connu les travaux de la commission scientifique de l'Algérie et de la direction centrale des affaires arabes.

D'autres pièces devaient également être mises à la disposition de M. le général comte de la Rüe, et celles-là étaient les plus importantes de toutes. Nous voulons parler des traités qui existent entre toutes les puissances européennes et le Maroc, car il était très important de ne pas compliquer la question, en stipulant des conditions qui devaient s'appliquer aux autres puissances, car la plupart d'entre elles peuvent revendiquer le traitement de la nation la plus favorisée.

Si M. le général de la Rüe et M. le général de Lamoricière avaient su qu'en demandant au Maroc la liberté du commerce pour notre frontière, c'était également la demander pour les quatre établissemens espagnols de la côte marocaine : Ceuta, Alhucemas, Penon-de-Vélès et Mlila, et créer au commerce algérien un rival dangereux ; certes ils eussent réfléchi l'un avant de proposer la négociation, et l'autre avant de l'entreprendre.

Ces omissions graves n'eussent pas été commises si notre représentation au Maroc eût été ce qu'elle devait être.

Dans les instructions de M. le maréchal ministre de la guerre, il n'est pas question du traité de commerce ; cependant, y est-il dit, des pouvoirs seront donnés par M. le ministre des affaires étrangères à M. le général comte de la Rüe pour traiter d'autres questions et d'autres objets. — Quelles questions ? quels objets ? Ces instructions complémentaires manquent au dossier.

Un membre de phrase, dans les instructions de M. le ministre de la guerre, nous semble incomplet ; c'est celui-ci :

Vous devrez, de concert avec M. le lieutenant-général de Lamoricière ; et autant que les circonstances vous sembleront à tous deux de nature à le permettre... Ces quelques mots : *régler les relations commerciales entre les tribus algériennes et marocaines* ne seraient-ils pas sous-entendus ?

Il est évident pour tout le monde que M. le général de Lamoricière, commandant supérieur de la province d'Oran, ne peut et ne doit se concerter avec M. le général de la Rüe que pour un intérêt local, et non sur une question étrangère, comme celle de l'envoi d'un ambassadeur marocain pour réviser les anciens traités.

N° 3. — *M. Guizot au général de la Rüe.*

Paris, 14 janvier 1845.

Général,

M. le ministre de la guerre vous ayant désigné pour procéder à la fixation des limites de l'Algérie et du Maroc, conjointement avec les commissaires délégués par le souverain de cet empire, en exécution de l'art. 5 du traité conclu le 10 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joints les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter cette affaire. Il appartenait plus particulièrement à M. le ministre de la guerre de tracer les instructions spéciales qui devront vous guider, et c'est de lui que vous les recevrez en effet. Toutefois, j'ai pensé que votre mission ne devait de se borner uniquement à ce travail de la délimitatisn et à la négociation de l'arrangement qui doit en consacrer les résultats. Votre séjour à la frontière et vos rapports avec les commissaires marocains pouvant vous mettre à même de travailler aussi à resserrer et à consolider les relations de bonne harmonie que la paix a eu pour but de rétablir entre la France et le Maroc, entre cet empire et l'Algérie, vous devrez saisir, autant que vous le jugerez possible ou convenable, toutes les occasions de concourir à cette œuvre importante, et vous y êtes même autorisé par la teneur de vos devoirs.

La question d'Abd-el-Kader est toujours une des plus graves pour l'Algérie et pour le Maroc lui-même. L'article 4 du traité du 10 septembre a mis l'émir *hors la loi* dans les deux pays, et l'empereur s'est engagé à le faire interner dans une ville du littoral si, par suite des poursuites dont il doit être l'objet au Maroc comme en Algérie, il tombait au pouvoir des troupes marocaines. Mais l'empereur n'a rien fait encore pour exécuter cet engagement, et il cherche vainement à dissimuler les difficultés, pour ne pas dire l'impuissance qu'il éprouve à cet égard, sous l'expression affectée d'un doute inadmissible sur la présence d'Abd-el-Kader au Maroc.

Or, Abd-el-Kader y est certainement ; il se trouve à Sebra dans la proxince de Riff, et l'empereur le sait bien. L'émir y reçoit l'hospitalité et des secours pour lui et les siens, grâce à la popularité dont il jouit parmi les tribus, au double titre religieux et politique. Il y conspire contre l'empereur, il y travaille à grossir son influence et le parti qu'il a déjà au Maroc. Il déploie toute son habileté, toute son activité pour préparer quelque révolution dont il puisse profiter suivant l'occurrence, prêt à susciter une nouvelle guerre contre nous s'il le pouvait, parce qu'il comprend qu'elle serait le signal de perturbations au choc desquelles résisterait bien difficilement le trône déjà fort ébranlé de l'empereur Abd-er-Rahman.

Il y a dans cette situation péril pour le Maroc et pour l'Algérte, mais plus encore pour le Maroc, et dès-lors aussi, il y a un intérêt commun, évident, incontestable pour l'empereur et pour nous à faire disparaître le mal avec le cause qui le produit.

Il importerait au plus haut degré, je ne dis pas d'en convaincre l'empereur, il en est sûrement très persuadé, mais d'obtenir qu'il se décidât à prendre un parti décisif pour trancher à son profit, comme dans le sens de ses obligations envers la France, une question qui l'intéresse si directement lui-même, soit que de Fès il adopta des mesures à l'effet d'interner Abd-el-Kader ou de l'expulser du Maroc, soit qu'il consentit à se concerter avec nous dans un semblable but. Vous jugerez mieux, sur les lieux, de la nature des ouvertures qu'il y aurait à faire à ce sujet à l'empereur, tant par le canal de ses commissaires que par l'organe de notre consulat général à Tanger.

M. le ministre des affaires étrangères rappelle à M. le général de la Rüe la non-exécution de l'article 4 du traité de Tanger, relatif à Abd-el-Kader et lui prescrit de rappeler aux commissaires marocains les engagemens de leur maître et de poser l'adoption des mesures efficaces.

Nous pensions trouver dans les instructions de M. le ministre des affaires étrangères des pouvoirs relatifs aux autres questions et aux autres objets dont il est fait mention dans la lettre de M. le maréchal ministre de la guerre. Nous espérions trouver trace du traité de commerce qui a été conclu à la frontière. Mais rien. *Il appartenait*, dit M. le ministre des affaires étrangères, *plus particulièrement à M. le ministre de la guerre de tracer les instructions spéciales qui devaient vous guider et c'est de lui que vous les recevrez.*

Entre cette phrase et cette autre phrase de la lettre qui précède : *M. le ministre des affaires étrangères fait dresser les pouvoirs pour traiter d'autres objets et d'autres questions et dès qu'ils auront été revêtus de la signature du roi, je vous les ferai parvenir* ; netre ces deux phrases contradictoires, disons-nous, il y a évidemment un mystère, et ce mystère, c'est le traité de commerce.

Si nous signalons cette lacune ; ce n'est pas pour blâmer le gouvernement, car nous sommes convaincus qu'un traité de commerce stipulant la liberté de commerce de la frontière ruinerait le commerce de l'Algérie au profit de l'Espagne et de l'Angleterre Nous l'avons prouvé. Nous regrettons, dans l'intérêt de la question commerciale elle-même, que le gouvernement ne l'aborde pas franchement, car l'opinion publique a besoin d'être éclairée à ce sujet ; l'empereur de Maroc en refusant de ratifier l'œuvre de ses commissaires nous a rendu un grand service dont il est bon de lui tenir compte.

N° 4.—*M. Guizot à M. Mauboussin.*

Paris, 21 janvier 1845.

Monsieur,

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée le 10 décembre dernier, sous le n. 14.

Je présume que les prisonniers Escoffier et Briant vous ont été remis ainsi que vous l'avait annoncé le pacha de Larache. Je vous ai mandé que, de notre côté, des ordres avaient été donnés pour la remise des prisonniers marocains.

Le gouvernement du roi a fait choix de M. le général de La Rüe et l'a muni des pleins pouvoirs nécessaires pour procéder, de concert avec les commissaires délégués par l'empereur Abd-er-Rahman, à la délimitation des frontières entre l'Algérie et le Maroc.

M. de La Rüe, qui va se rendre sur les lieux, est chargé en outre, par les instructions que je lui ai données, et ses pleins pouvoirs l'autorisent expressément de profiter de ses relations avec les commissaires marocains pour travailler à resserrer et consolider les rapports de bonne intelligence entre nos possessions d'Afrique et le Maroc. Il lui est également recommandé d'agir, tant auprès de vous qu'auprès de la cour de Fez elle-même, le cas échéant, pour assurer la complète exécution du traité du 10 septembre, comme vous aurez à intervenir de votre côté dans le même but.

Car, en ce qui concerne la personne d'Abd-el-Kader, il nous reste encore à poursuivre l'accomplissement de la clause la plus importante de ce traité, et nous ne pouvons le tenir pour entièrement exécuté, aussi longtemps que l'émir n'aura pas été interné dans une ville du littoral occidental de l'empire, ou qu'il n'aura point été expulsé du Maroc. Il est certain que, nonobstant la mise hors de la loi prononcée dans le traité, Abd-el-Kader continue de résider tranquillement dans la province du Rif, où il conspire contre l'empereur et n'attend que l'occasion de faire renaître la guerre entre nous et le Maroc.

Dès lors, l'empereur n'est peut être pas moins intéressé que nous, et l'est peut-être même davantage, à ce que cet ennemi commun soit mis hors d'état de nuire, et à supprimer toute cause nouvelle de mésintelligence, en prenant des mesures décisives pour le faire disparaître de la scène politique. C'est dans ce but, je le répète, que M. le général de la Rüe doit agir, comme vous devez le faire pour votre part ; et, afin de prévenir toute objection contre les communications qu'il pourrait faire parvenir à la cour de Fès, vous devrez faire connaître à l'empereur, par l'intermédiaire du pacha de Larache, que ses pouvoirs de commissaire pour la démarcation des limites, lui confèrent également la mission de concourir à tout ce qui peut, en amenant la complète et franche exécution du dernier traité, assurer la consolidation des bonnes relations heureusement rétablies entre la France et le Maroc.

Cette seconde lettre de M. Guizot à M. Mauboussin, rapprochée de la première, nous sert à constater la bonne foi du gouvernement

---

du droit nécessaire de faire emprisonner provisoirement ceux qui le troublent. L'exclusion du bal, je le répète, est déjà une peine suffisante pour les délits dans le genre de celui que l'on reprochait à la victime dont je parle, délits qu'à cette heure encore sept à huit cents titis et débardeuses commettent impunément dans la vaste et resplendissante salle de la rue Lepelletier.

Mais supprimer les bals publics, allons donc ! M. Delessert est trop expérimenté pour ignorer qu'il ne suffirait pas d'une ordonnance de police, voire même une ordonnance royale, pour supprimer le carnaval ; autant vaudrait décréter qu'à partir de ce jour, le plaisir, la jeunesse, le mouvement sont abolis dans l'humanité.

Supprimer les bals publics ! mais vous, railleurs ! qui supposez une si ridicule pensée au préfet de police, croyez-vous qu'une pareille suppression soit possible ! Loin de penser à supprimer ces folles et étourdissantes réunions où éclatent tant d'esprit, tant d'entrain, tant de verve, cherchez au contraire à les ennoblir, à les *moraliser* en les rendant plus attrayantes encore, en développant par l'éducation tous les bons instincts des générations nouvelle, en leur enseignant à aimer et à respecter les femmes, là même où le mystère du masque autorise les libertés les plus hardies. Il est vrai que pour cela il ne faut pas soi-même donner l'exemple de la brutalité la plus odieuse en fesant jeter en prison la femme qui, en un moment d'ivresse, abuse de ce mystère et de ces libertés.

Jour de Dieu ! supprimer le plaisir ! mais la Convention qui se croyait assez puissante pour décréter la suppression de l'Être suprême, n'aurait jamais osé en venir là. Même alors, on dansait au pied de l'échafaud, on dansait dans les prisons, et l'aristocratie des *victimes* avait ses bals où courait toute la jeunesse dorée.

Mais cet incident est un peu long, et pour peu que je tienne à justifier le titre de ce feuilleton, il est temps que je vous parle de ma femme arabe.

Un jeune et brave officier de l'armée d'Afrique a contracté en Algérie une liaison, devenue de jour en jour, plus sérieuse avec une jeune veuve arabe dont je dirai seulement le prénom : Fatma.

Fatma est belle comme..... comme la femme que vous aimez, cher lecteur, si toutefois vous êtes amoureux ; je ne connais rien au-delà, et c'est assurément le plus doux portrait que j'en puisse faire.

Longtemps les relations des deux amans furent un mystère ; le mystère est si doux en amour, et savez-vous un amour chaste et pur qui jamais se soit passé de mystère ? Mais les amoureux ne sont-ils pas sans cesse environnés de mille regards inquiets et jaloux ? Sidi Hamet, le beau-frère de Fatma, Sidi Hamet qui convoitait la main et la riche dot de la jeune et belle veuve, épia si bien ses démarches, ses moindres mouvemens, il sut si bien corrompre ses serviteurs, qu'il parvint à la surprendre un jour chez elle au moment où l'heureux amant venait d'y entrer.

Dès-lors aux persécutions de Sidi Hamet vinrent se joindre celles de toute la famille. Impatiente du joug, avide de goûter sans contrainte cette liberté dont jouissent les femmes européennes et dont son amant lui avait fait un si riant tableau, elle se laissa aller aux prières du jeune officier qu'elle aimait. Ils allèrent tous deux devant le kadi et se marièrent en bonne et dûe forme ; peu de temps après, M. X... rappelé en France quitta l'Algérie, mais non sa femme qui est avec lui à Paris, où certes la belle mauresque ne déparerait aucun salon, tant elle a de beauté, de grâce et de distintion native.

Fatma a déjà vu bien des merveilles à Paris ; mais, il faut bien le dire à la gloire de l'apathie musulmane, rien ne l'a émue, rien ne l'a frappée. Elle contemple d'un œil indifférent tous les trésors du luxe, toutes les agitations du monde parisien ; elle assiste impassible à ce spectacle féerique dont la nouveauté même ne l'émeut pas.

Et ce n'est pas dédain ; ce n'est pas l'amour de la patrie absente, ce n'est pas la nostalgie qui rendent Fatma ainsi indifférente à tout ce qui nous passionne et nous charme ; non : elle aime Paris, au contraire, et s'y plaît infiniment, et l'idée de retourner un jour en Algérie la rend plus triste que gaie ; notre ciel, si différent de celui qu'elle a contemplé toute sa vie, le bruit incessant de notre capitale, notre atmosphère froide et brumeuse, elle accepte tout cela avec calme, avec plaisir même. Et cela se conçoit : le coin de terre où l'on aime et où l'on est aimé, le nid où l'homme abrite ses amours, quel que soit le lieu où les orages de la vie l'emportent, ne sont-ils pas toujours la patrie ?

Ainsi est Fatma.

Dernièrement pourtant une lumineuse idée vint à M. X.

— Fatma, lui dit-il en assez bon arabe, jusqu'ici rien de ce que j'ai pu vous montrer ne vous a arraché un cri d'admiration. Je veux ce soir vous conduire au bal de l'Opéra.

— Qu'il soit fait suivant votre volonté ! dit Fatma, sans le moindre enthousiasme et en fixant sur son mari ses grands yeux pleins de douceur et d'amour.

— Nous irons au bal avec le colonel B..., qui sera bien aise de saisir cette occasion d'y conduire sa femme. Mme B... est la seule que vous aimiez parmi toutes les femmes que vous avez vues à Paris.

— Tout ce qui vous plaira sera ma loi, répondit Fatma ; réponse bien digne d'être proposée pour modèle à leurs moitiés par tous les maris de France. Ainsi fut fait.

A minuit, une voiture emportait deux dominos, l'un rose et l'autre blanc, et deux élégans cavaliers. La voiture s'arrêta sous le pérystile de la rue Lepelletier. Les deux couples s'élancèrent dans la vaste salle remplie de bruit et de lumière.

Laissons-les courir. S'ils se perdent dans la foule du foyer, je vous garantis bien que nous les retrouverons.

(La suite au prochain numéro).

— Nous rendrons prochainement compte d'un ouvrage plein d'intérêt ; c'est la traduction d'un *Voyage au Darfour*, écrit par un musulman.

marocain. Le pacha Bou-Selam doutait à la fin de novembre qu'Abd-el-Kader fut à Maroc et le 10 décembre il annonçait à M. Mauboussin que l'empereur avait réclamé à l'émir, Escoffier et Briant et qu'ils allaient être rendus. *Ab uno disce omnes.*

N° — M. Guizot à M. de Chasteau, consul général à Tanger.

Paris, 13 octobre 1845.

Monsieur,

Des événements bien graves et bien tristes viennent de se passer en Afrique. Abd-el-Kader vient de rentrer dans la province d'Oran; il y a excité contre nous, parmi les tribus, une insurrection violente. Un bataillon de notre armée, attiré dans un guet-apens, a succombé tout entier, après la plus héroïque résistance. La guerre est rallumée dans cette partie de l'Algérie. C'est sur le territoire du Maroc qu'Abd-el-Kader a préparé cette attaque; c'est avec le secours de nombreuses bandes marocaines, jointes à ses propres adhérents, qu'il l'a exécutée.

L'an dernier, des faits de même nature, moins graves, peut-être, nous ont justement déterminés à faire la guerre à l'empereur du Maroc. On sait avec quelle efficacité nous avons conduit cette guerre et avec quelle modération nous y avons mis fin. Par le traité de Tanger, l'empereur de Maroc s'est engagé à mettre Abd-el-Kader hors d'état de renouveler contre nous ses aggressions, soit en l'internant loin de notre frontière, soit en l'expulsant de ses états. Sans jamais perdre de vue cette promesse, et en en réclamant, à plusieurs reprises, l'exécution, nous avons laissé à l'empereur la liberté et le temps de l'accomplir par les moyens les mieux appropriés aux difficultés de sa situation. Des renforts considérables sont envoyés en Afrique. M. le maréchal duc d'Isli vient de repartir muni de toutes les forces dont il peut avoir besoin.

Il ne se bornera point à faire rentrer dans le devoir nos tribus insurgées, et à repousser Abd-el-Kader de notre territoire; il a ordre de le poursuivre sur le territoire marocain et de châtier sévèrement les populations marocaines qui, au mépris des engagemens, et sans doute des ordres de leur souverain, non-seulement ont prêté contre nous, à Abd-el-Kader, asile et appui, mais se sont associées à ses agressions. Vous annoncerez à l'empereur de Maroc ces résolutions du gouvernement du roi, en lui demandant de vous donner son concours et de joindre ses moyens aux nôtres, afin que nous poursuivions en commun le but qu'il s'était engagé à atteindre lui-même.

Il nous prouvera ainsi son désir sincère d'exécuter ses engagemens, en même temps que nous montrerons combien nous sommes éloignés de toute vue d'agrandissement et de conquête. Nous ne voulons que garantir la sécurité de nos possessions et pourvoir à une nécessité évidente, en usant d'un droit incontestable. Mais si l'empereur, par un motif quelconque, nous refusait son concours, le gouvernement du Roi agira seul, sans nouvelle explication, et accomplira, par ses propres forces, ce que l'empereur n'a pu exécuter, après l'avoir formellement promis.

Vous ferez immédiatement parvenir à l'empereur copie de cette dépêche.

Cette dépêche est la plus significative de toutes.

Elle nous apprend que M. le maréchal Bugeaud a reçu l'ordre d'entrer dans le Maroc; que le concours de l'empereur a été réclamé contre Abd-el-Kader, notre ennemi commun, et que le gouvernement du roi agira seul, sans nouvelles explications, si l'empereur refuse son concours.

La Chambre demandera, sans aucun doute, la réponse de l'empereur à cette lettre.

Ceci est grave, et la Chambre aura à voir s'il ne faut pas revenir sur cette résolution comme on est revenu sur le traité de commerce.

Il ne s'agit plus ici d'une question d'intérêt matériel, il s'agit de l'avenir de l'Algérie.

Abd-el-Kader, aux yeux de tous les Musulmans de l'ouest, est le défenseur de la foi : *Emir-el-Moumenin*. C'est avec ce titre qu'au moyen-âge, Iousouf-ben-Tachefin a conquis le Maroc, l'Algérie, le pays de Tunis et une partie de l'Espagne; et, ce que Iousouf-ben-Tachefin a fait, Abd-el-Kader peut le recommencer en grande partie.

Dans une question religieuse, Abd-er-Rahman, chérif du Maroc, khalife de l'un des quatre rites orthodoxes de l'Islam, ne peut pas être neutre. Nous dirons plus, il ne peut pas être contre Abd-el-Kader, car aussitôt ce dernier, grimpant sur le pic élevé du Rif, le Koran à la main, le déclarerait excommunié, apostat, déchu de son trône.

Dans le cas d'une invasion chrétienne sur le territoire marocain pour poursuivre Abd-el-Kader, si l'empereur reste neutre ou s'il ose nous prêter son concours, il est immédiatement détrôné, et, dans ce cas, nous sommes obligés de conquérir tout le Maroc pour en chasser Abd-el-Kader.

Dans le cas d'une invasion chrétienne au Maroc si l'empereur appuie l'émir, il nous faut conquérir le Maroc pour en expulser Abd-er-Rahman et Abd-el-Kader.

En dehors de ces deux solutions, il n'y en a qu'une qui puisse ne pas nous contraindre à conquérir tout le pays : c'est la mort d'Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader n'est pas un de ces hommes dont le fer d'un assassin puisse trancher la vie, et si nous attendons ce résultat de nos armes, il peut bien dire que la balle qui le tuera n'est pas encore coulée.

N'oublions jamais ce principe : *On ne prend pas une partie d'un pays, il faut dominer le tout..*

LA CONQUÊTE DU MAROC NOUS CONDUIT A LA PERTE DE L'ALGÉRIE.

La nouvelle d'un combat soutenu entre nos troupes et Abd-el-Kader lui-même, s'est confirmée. Le gouvernement a reçu, par le courrier du 30, de Miliana, une dépêche télégraphique ainsi conçue :

Le général commandant la subdivision de Miliana à M. le lieutenant-général de Bar.

Miliana, le 30 décembre 1845.

Le commandant Rivet écrit au commandant supérieur de Teniet-el-Had : Nous avons combattu hier, 23, l'ex-émir en personne, avec six ou sept cents cavaliers réguliers. L'affaire a été magnifique. Les réguliers nous ont attendus à vingt pas, notre cavalerie a été admirable. L'ex-émir a eu un cheval tué sous lui. Bou-Maza était au combat avec sa cavalerie.

Les lettres particulières du 22 et même du 23, écrites du camp de M. le maréchal gouverneur-général, alors sur l'Ouad-Riou, annoncent que depuis quelques jours il fait un temps affreux, que les pluies et les neiges ont déloncé le terrain, que les plus petits ruisseaux sont devenus des torrens et que dans de pareilles circonstances l'infanterie qui constitue la principale force de la colonne est réduite à l'impossibilité de faire aucun mouvement. La cavalerie, hommes et chevaux, avait aussi considérablement souffert du mauvais temps et des misères inséparables d'une longue campagne en hiver; cependant M. le maréchal avait jugé à propos de l'envoyer à la reconnaissance du camp d'Abd-el-Kader, signalé à quelque distance dans une direction sud-est, et le 22 au soir, elle n'était pas rentrée au camp, ce qui ne laissait pas que d'inquiéter beaucoup l'armée et particulièrement le maréchal Bugeaud. Mais au moins comme dédommagement des nouvelles fatigues qui lui ont été imposées le 22 et le 23, elle a pu rencontrer l'ennemi et lui livrer combat. Notre brave cavalerie algérienne si justement renommée a dû faire des prodiges de valeur, car ses chevaux étaient considérablement fatigués; car elle était de beaucoup inférieure en nombre aux forces réunies d'Abd-el-Kader et de Bou-Maza.

Ces détails rapprochés de ceux donnés par M. le commandant Rivet dans sa dépêche au commandant supérieur de Tniet-el-Had, nous expliquent pourquoi les réguliers de l'émir ont attendu nos chasseurs et nos spahis à vingt pas. Ils avaient tous les avantages pour eux. Les circonstances défavorables dans lesquelles se trouvait notre cavalerie, réduite à ses propres forces, nous font craindre que ce combat si brillant pour nos soldats, n'ait pas eu politiquement un résultat décisif, ce qui serait très fâcheux, car il était important de mettre Abd-el-Kader dans l'impossibilité de continuer sa marche vers l'est, où nous ne sommes pas en mesure de le poursuivre et de l'arrêter.

On sait que l'agha Ben Guernia, commandant supérieur de la cavalerie de l'émir et qu'on avait dit tué par notre agha Djedid, dans un combat singulier à Tagguin, commandait en personne les réguliers dans l'affaire du 22 décembre.

Le camp de M. le maréchal-gouverneur était, au départ du dernier courrier, encombré de malades, parmi lesquels un grand nombre succombent rapidement sous l'influence du climat. Les bêtes de somme affectées au transport du matériel de la colonne, et même les chevaux de notre cavalerie, en très grand nombre, étaient hors d'état de continuer la campagne, dans un pays accidenté, raviné et précédemment ravagé par le passage de plusieurs colonnes françaises et arabes.

En somme, la situation de cette colonne était dans l'état le plus précaire, et faisait vivement désirer à tous ceux qui en font partie qu'elle reçut l'ordre de rentrer dans une garnison pour se refaire de ses fatigues.

Les difficultés surmontées par nos troupes attestent leur énergie et un courage à l'épreuve, mais font ressortir d'une manière bien cruelle les vices du plan de campagne adopté par M. le maréchal-gouverneur.

Pendant la première quinzaine d'octobre et pendant tout le mois de novembre, M. le maréchal Bugeaud, par sa marche lente et incertaine, par des allées et venues incomprises et incompréhensibles, a fatigué outre mesure les troupes qu'il dirigeait, et paréalysé le mouvement des colonnes de MM. les lieutenans-généraux de Lamoricière, et de Bourjolly, des généraux Reveu, Géry, Korte et du colonel Saint-Arnaud. Ce chefs de colonne attendaient, l'arme au bras, l'arrivée du gouverneur au sud des Flitta, au sud du principal foyer de l'insurrection, pour combiner leurs opération et étouffer dès son principe une insurrection qui en s'étendant librement, devait embrasser tout le pays et nous réduire, après bien des efforts isolés, aux tristes résultats d'une campagne stérile et qui sera mortelle pour un grand nombre de nos soldats.

Par suite des mouvemens isolés de nos colonnes, nécessités par les fausses manœuvres du corps d'armée principal, Abd-el-Kader a pu franchir toutes nos lignes, et nous a forcés à accepter la lutte dans un pays épouvantable et sur un terrain dont seul il connaît les mille labyrinthes.

Dans des circonstances aussi pénibles, nous voudrions pouvoir nous abstenir de toute critique sur la stratégie du général en chef, car il nous en coûte de le rendre responsable de la situation fâcheuse de son armée, alors même que lui-même supporte aussi, avec un courage digne d'un meilleur sort, des fatigues inouies, des misères de toute nature, mais ce qui arrive justifie trop le blâme que depuis trois mois nous faisons peser sur M. le maréchal Bugeaud, pour ne pas faire ressortir que notre opinion était fondée, qu'elle était basée principalement dans la prévision des malheurs dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Avant peu, M. le maréchal Bugeaud demandera à la France de nouveaux subsides, de nouveaux renforts en hommes, en chevaux et en mulets, et la France sera encore obligée de s'imposer de nouveaux sacrifices, parce qu'il faut, à tout prix, que notre domination soit de nouveau reconnue de la frontière de Tunis à celle du Maroc; mais il est à craindre que la France ne se fatigue d'une colonie qui coûte tant de sang et d'argent; il est à craindre qu'après quinze années de luttes incessantes, quelques voix ne s'élèvent de nouveau pour demander l'abandon de l'Algérie. Qui en sera responsable?

On annonce que M. le maréchal Bugeaud doit prochainement rentrer à Alger, avec l'intention de venir à Paris prendre part à la discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie.

M. le lieutenant-général de Lamoricière prendrait provisoirement le commandement supérieur des colonnes mobiles qui opèrent dans la province d'Oran et sur la frontière est de la province d'Alger.

Ces dispositions semblent confirmer la résolution prise par M. le maréchal-gouverneur de faire cantonner les colonnes mobiles dans les lieux qui depuis trois mois sont le théâtre de la guerre. Nous pensons que l'état sanitaire des troupes, l'impossibilité de les barraquer et de les approvisionner convenablement à une grande distance des ports de ravitaillement, fera renoncer à l'exécution du projet. La plupart des tribus insurgées sont rentrées sur leurs territoires, sans doute avec le consentement d'Abd-el-Kader, et se livrent aux travaux des labours. La nécessité dans laquelle se trouvent les Arabes d'ensemencer pour récolter nous accorde un instant de trêve qu'il serait utile de conserver au repos de nos soldats. Le dévoûment des troupes trouve des bornes dans les forces même de la vie et quand ces dernières sont épuisées on doit s'arrêter. Déjà deux chefs de nos colonnes, MM. les généraux Gery et Korte ont du quitter leurs commandemens pour soigner leur santé, et si des généraux, qui peuvent se procurer en route et au bivouac des soins qui sont refusés à des soldats, sont réduits à cette extrémité, que doit-il en être des malheureux qui n'ont que les vivres de campagne et sont obligés de coucher tous les jours sur la terre humide et couverte de neige.

Les troupes qui sont en campagne depuis plusieurs mois, ont détruit tous leurs effets; elles manquent de linge, de chaussures et même de pantalons; déjà plusieurs cas de congélation ont été signalés, on annonce même que la colonne sous les ordres du lieutenant-général Bedeau, qui opère dans le Djebel-Dira, est obligée de suspendre ses mouvemens, parce qu'elle ne peut plus marcher.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

Les enquêtes ordonnées par le ministre de la guerre sur la gestion d'un bon nombre d'employés civils de l'administration algérienne, ont donné à réfléchir à quelques fonctionnaires dont les affaires n'étaient pas bien en règle; l'un d'eux, le sieur Francowich, régisseur comptable des ponts-et-chaussées, a jugé à propos de fuir, laissant dans sa caisse un déficit de 30,000 francs. On nous écrit qu'il vient d'être arrêté à Palma.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

DJIDJELLI.

La position de Djidjelli s'améliore depuis l'arrivée du nouveau commandant supérieur, M. le lieutenant colonel Regaud. L'ordre et la tranquillité règnent en ville, et les indigènes de la banlieue entrent plus volontiers en relation avec nous. Un fait tout récent prouve combien chez les Kabiles l'intérêt domine tout sentiment, et combien il serait facile, par cet appât, de les attirer à nous.

Sous l'administration précédente, l'une des principales tribus des environs, les Beni-Kaid, figurait sur le rôle des impôts pour une somme de quelques centaines de francs. M. le colonel Regaud convoque les cheikh des treize rboa de cette tribu et leur demande de solder, avant la fin de l'exercice, l'impôt de 1845. Les Beni-Kaid refusent tout impôt et prétendent que l'année dernière ils ont soldé une rançon pour 40 des leurs qui étaient nos prisonniers. Malgré toutes les observations, ils persistent dans leur refus, parce que, disent-ils, ils étaient, sous le gouvernement des Turcs, exempts de toute redevance envers l'Etat. M. le colonel Regaud prévient les cheikh qu'aucun des leurs ne fréquentera le marché de Djidjelli, tant que l'impôt de 1845 n'aura pas été acquitté. Vingt jours se passent, les Beni-Kaïd ne viennent pas au marché et les Beni-Hassen, leurs voisins, seuls approvisionnent la ville, mais cette séquestration ne faisait pas les affaires des Beni-Kaïd qui sont très riches et qui ont beaucoup de denrées à écouler, aussi le 21 décembre arrivent-ils à Djidjelli apportant l'impôt de 102 charrues à 11 francs, soit, 1,122 francs, impôt minime, il est vrai, mais qui établit nos droits à le percevoir. Pour arriver à ce résultat par la guerre, il eût fallu se battre pendant de longues années, et peut-être détruire ou du moins ruiner cette tribu. La voie nouvelle dans laquelle M. le colonel Regaud vient d'entrer et les résultats qu'il a obtenus indiquent quelle est la conduite à tenir à l'égard des tribus kabiles.

GUELMA.

Le pont construit devant Guelma, sur la Seybouse, est sur le point d'être achevé. Il a environ 50 à 60 mètres de longueur; il repose sur des culées et des piles en maçonnerie, couvertes d'un tablier en bois à l'américaine. Il aura coûté environ 45,000 fr.

L'utilité de ce travail est vivement sentie dans la subdivision de Bône, mais surtout dans le cercle de Guelma, où les crues de la Seybouse interceptaient souvent la communication entre les deux rives.

Toutes les tribus du cercle ont témoigné pendant la durée du travail le prix qu'elles y attachaient et l'intérêt qu'elles prenaient à son achèvement. Toutes se sont imposées de bonne grâce pour concourir à l'exécution d'un ouvrage dont au surplus elles devaient être les premières à profiter. On évalue à 15000 environ le nombre de journées de mulets fournis par les tribus Arabes pour les transports des matériaux.

Dernièrement six colons européens arrivèrent à Guelma avec peu de ressources. Les soldats de la légion étrangère s'empressèrent de leur construire six maisons sans exiger aucune rétribution.

FAITS DIVERS.

— Le service du génie, en Algérie, vient d'être réorganisé en trois directions, sous les ordres de M. le maréchal-de-camp Charon, commandant supérieur.

La première direction, placée sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Guyot-Duclos, comprend les villes d'Alger, Koléa, Blida, Médea, Boghar, Miliana, Teniet-el-Had, Cherchell, Orléanville, Tenès, Dellis, Bougie,

La deuxième, dirigée par M. le lieutenant-colonel Bouteilloux, comprend Oran, Tlemcen, Sebdou, Djema-Ghazaouet, Mostaganem, Mascara, Tiaret, Lella-Magnia, Seïda.

La troisième, dirigée par M. le lieutenant-colonel Dalesme, comprend Constantine, Bêtna, Sétif, Bône, Guelma, La Calle, Philippeville et Djidjelli.

— L'armée vient de perdre un de ses officiers les plus braves et les plus capables, M. Edmond de Serviez, ex-commandant du 3e bataillon des chasseurs d'Orléans. Fils du général de Serviez et neveu du général Treillard, dont le nom a glorieusement figuré dans les bulletins de la grande armée, Edmond devait se vouer à la carrière militaire. Il sortit un des premiers, il y vingt ans, de l'Ecole de Saint-Cyr, où il avait contracté avec le général Bedeau une honorable et fraternelle amitié. Edmond de Serviez fit partie de la première expédition d'Afrique et fut blessé au combat de Staouéli.

Après avoir mérité cet honneur par dix actions d'éclat, il commanda la seconde colonne à l'assaut de Constantine. Il était aux côtés du colonel Combes lorsque le nouveau brave des braves reçut le coup mortel. Le simple énoncé des services d'Edmond Serviez dépasserait les limites de cette courte notice.

Il nous suffira de dire que jusqu'au jour où, miné par la fièvre d'Afrique, il dût venir chercher le repos à Toul, on le rencontra toujours au poste le plus périlleux. Plus jaloux de mériter que d'obtenir, de Serviez est mort dans un grade modeste. Son nom et sa mémoire n'en resteront pas moins haut placés dans l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

VARIÉTÉS.

Du Commerce des peuples de l'Afrique septentrionale dans l'antiquité, le moyen-âge et les temps modernes comparé au commerce de nos jours, ouvrage faisant suite à la *Question d'Alger en* 1844, par M. Mauroy, membre des sociétés géographique et géologique (1).

L'année dernière, M. Mauroy publia sous le titre *Question d'Alger*, un ouvrage dont nous nous sommes fait un devoir de recommander la lecture lors de son apparition. Dans ce livre, l'auteur passait en revue les phases diverses de la domination romaine en Afrique; il montrait dans un tableau succinct des divers événemens qui ont signalé cette longue et brillante période, toutes les difficultés que la république et l'empire avaient rencontrées, la lenteur d'accroissement de cette colonie devenue plus tard si vaste et si fastueuse; les sacrifices que l'infatigable persévérance du peuple romain s'était imposés pour fonder ce grand édifice. Enfin, il comparait la marche de cette domination au progrès de la domination française depuis quinze ans, et il résultait de ce rapprochement non-seulement un bon livre, mais une bonne œuvre; car au mérite d'instruire ses lecteurs, M. Mauroy ajoutait un mérite plus grand encore, celui de les encourager.

La *Question d'Alger en* 1844 renfermait dans un petit nombre de pages substantielles l'histoire politique de l'Afrique septentrionale; le nouvel ouvrage que M. Mauroy livre au public offre un intérêt plus puissant encore peut-être; c'est une histoire commerciale.

Tous les monumens qui établissent l'état du commerce africain aux différentes époques, depuis l'origine des traditions jusqu'à nos jours, se trouvent réunis et pour ainsi dire condensés, sous une forme nette et précise, dans un tableau succinct et rapide. Aussi l'ouvrage de M. Mauroy forme-t-il, ainsi qu'il le dit lui-même « un véritable MANUEL, où le lecteur trouve l'ensemble de tout ce qui a été écrit sur un sujet qui l'intéresse. »

Donnons une analyse rapide de ce livre, c'est le meilleur moyen d'en faire connaître le mérite et l'utilité.

Fille d'un peuple de trafiquans, Carthage avait dû hériter du génie de ses fondateurs. Les témoignages de sa magnificence et de sa richesse sont d'ailleurs assez nombreux. C'est le commerce qui l'avait enrichie; mais la république romaine semblait avoir pris à tâche d'en faire disparaître l'origine. Cependant, malgré les efforts que fit Rome pour anéantir toutes les traditions de sa rivale, quelques monumens échappés à cette haine impie donnent une idée de la nature et de l'étendue de ses relations.

« Les commerçans Carthaginois, dit M. Mauroy, pénétraient jusqu'à des contrées inconnues. Des caravanes arrivaient à Carthage du fond de l'Arabie, en traversant l'Oasis-d'Ammon et la grande Leptis. D'autres caravanes, partant de l'Egypte, s'arrêtaient égale-

(1) Paris, au Comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15.

ment à cette Oasis d'Ammon, à celle d'Augiles (Audjelah), descendaient chez les Atarantes et les Atlantes, à qui elles portaient du sel et des dattes, et revenant ensuite chez les Lotophages, c'est-à-dire chez les premières tribus nomades soumises aux Carthaginois, y ramenaient des esclaves, des pierres fines, de l'ivoire et de la poudre d'or. »

Le commerce maritime rivalisait d'importance avec le commerce continental, témoins les sacrifices que cette république marchande s'imposait pour l'agrandir.

Cinq cents ans avant l'ère chrétienne, deux expéditions partent de Carthage : la première, commandée par Himilcon, est mentionnée par le poète Festus Avienus, qui nous en a conservé le souvenir. Elle s'en allait acheter de l'étain dans les Iles Cestrymnides, voisines d'Albion et peu éloignées de l'Ile Sacrée, habitée par le peuple des Hiberniens. Combien les rôles sont changés ! L'Afrique, civilisée alors, allait faire dans la barbare Albion, ce que l'Albion de nos jours fait sur les côtes barbares de l'Afrique : établir des comptoirs, ouvrir des marchés.

La seconde expédition, beaucoup plus connue que la première, était commandée par Hannon, qui écrivit lui-même en phénicien la relation de son voyage, appelé aujourd'hui *périple d'Hannon*, et la déposa a Carthage dans le temple de Kronos.

La qualité du chef et la composition de la flotte placée sous ses ordres donnent une idée de l'importance que les Carthaginois attachaient à ce voyage. Hannon occupait le poste de Suffete, qui était la première magistrature de la république et sa flotte ne comptait pas moins de 60 vaisseaux et 30,000 hommes. Qu'allait-il faire? Établir des colonies, ou plutôt des comptoirs, sur la côte occidentale d'Afrique, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au rivage de Thymiamata, qui, suivant M. Mauroy, serait la Sénégambie.

Carthage succombe et demeure ensevelie quelque temps au fond du large golfe dont son commerce avait animé les bords. Mais bientôt sort de ces débris une autre Carthage, aussi laborieuse et aussi splendide que la première, et le même effet reconnaît encore la même cause. La richesse agricole et commerciale de la nouvelle Carthage fournit à la fois aux besoins et aux plaisirs de la métropole. Avec ses blés, elle envoie en Italie des bêtes sauvages destinées aux jeux du Cirque. Elle y porte aussi l'ivoire, l'or, les bois précieux venus du centre de l'Afrique.

Les expéditions lointaines, entreprises par des généraux romains ouvrent des débauchés et donnent un aliment nouveau à l'activité croissante de cette ruche. Cornelius Balbus s'avance jusqu'à Garama (auj. Germa) dans la Phazanie, le Fezzan actuel. Suetonius Paulinus pénètre jusqu'au fleuve Ger; Julius Maternus part de Leptis, arrive à Garama, et marche de là vers le midi jusqu'à la contrée d'Agysimba et au pays des Rhinocéros. Enfin Septimius Flaccus s'enfonce dans l'Ethiopie à trois mois de marche de Garama. Ces expéditions hardies rapportent sur le littoral un grand nombre de pierres précieuses.

Nous voici au commencement du cinquième siècle de l'ère chrétienne, de ce siècle qui s'ouvrit par le sac de Rome. Miné au-dedans par l'exaction et l'anarchie, sapé au-dehors par les Barbares, l'empire romain s'écroule de tous côtés. En 439, les Vandales paraissent en Afrique; ils arrivent vêtus de la casaque de buffle, armés de la longue épée et de la forte lance, traînant avec eux, sur de grossiers et massifs charriots, richesse et famille.

Un siècle se passe; l'histoire se tait sur les événemens qui remplirent cette période: un seul livre nous en est parvenu. Mais l'auteur qui appartenait à l'Eglise d'Afrique, ne nous montre les rois Vandales que comme des persécuteurs farouches.

Il fallait bien cependant qu'ils fussent autre chose que cela. En effet quelle étrange révolution s'est opérée dans les mœurs de ces peuples durant l'espace d'un siècle ! Le luxe, la richesse, l'amour du bien-être, l'un des caractères de la civilisation, ont remplacé chez ces colons conquérans l'austère simplicité des enfans du Nord. M. Mauroy recherche la cause de cette transformation remarquable, et en rapprochant des indications éparses, il la trouve dans les relations d'échange établies par les Vandales avec les rivages de la Méditerranée et les contrées intérieures de l'Afrique. Si le grossier Vandale était devenu en un siècle sybarite raffiné, c'est qu'il ne craignait pas d'aller chercher l'ambre jusqu'aux confins de la Germanie, c'est qu'il faisait venir à travers l'Egypte les parfums de l'Inde et à travers les déserts de la Lybie des esclaves, de la poudre d'or et des pierres fines.

Le luxe, en créant à ce peuple des besoins nouveaux, leur avait aussi créé de nouvelles ressources. Ils étaient devenus habiles dans l'art de travailler les armes, de fabriquer les tapis de pourpre, de teindre les étoffes.

Quant aux bêtes sauvages, envoyées jadis d'Afrique en Italie pour les jeux de l'amphithéâtre, il n'en est plus question. Le peuple romain avait bien d'autres soucis et les Vandales n'entendaient pas se charger sans doute de le nourrir et de l'amuser.

Bélisaire a reconquis l'Afrique; l'empire d'Orient est rentré en possession d'une partie des dépouilles de l'empire d'Occident. Que devient le commerce durant cette nouvelle phase? Les traditions manquent pour le dire, et M. Mauroy en est réduit à des conjectures pour rétablir le fruste de l'histoire.

Aux Grecs du Bas-Empire, succèdent les Arabes et avec eux une civilisation nouvelle reparaît. Ce sont des géographes mahométans qui font connaître à l'Europe les profondeurs mystérieuses de l'Afrique. Ce sont eux qui lui révèlent l'existence de ce Nil du désert appelé depuis le Niger et de l'or enfoui dans les sables de ses rives. Mais là s'arrêtent leurs connaissances qui vont se perdre dans le vague des *Iles Eternelles* et de la *Mer Ténébreuse*.

Roger, petit fils de Tancrède de Hauteville, est le premier souverain chrétien qui, sur la foi du savant chérif Edrici, aborde le continent Africain. A la voix de ce prince, des expéditions partent des ports de Sicile et vont fonder quelques établissemens sur la côte orientale de Tunis : bientôt des rapports de commerce unissent le continent musulman à l'île chrétienne, qui lui achète ses cuirs, son ivoire, ses laines, ses plumes d'autruche, son corail, et sa poudre d'or.

Dès le douzième siècle, les Pisans s'établissent à Bougie; les Catalans leur disputent la pêche du corail; les Vénitiens placent des comptoirs sur toute la côte; les Français, par Arles, Narbonne et Agde, établissent un mouvement commercial avec Tunis, Oran, Tlemcen et Fez; Marseille envoie des consuls à Bougie et à Ceuta.

Au treizième siècle, les républiques italiennes signent des conventions avec Tunis. L'année 1230 est une des époques les plus remarquables dans l'histoire de l'Afrique au moyen-âge : c'est la date du premier traité conclu par les Pisans avec Tunis, traité qui devient la base du droit public entre l'Afrique septentrionale et les états maritimes de l'Italie. Les autres républiques de la Péninsule ne tardent pas à suivre l'exemple de Pise, Gênes, en 1236, Venise en 1251, Florence, en 1252.

Ce qui rend ces traités bien remarquables, c'est l'esprit de tolérance et même de bienveillance, qui présidait à leur rédaction. Il faut lire dans M. Mauroy les clauses de ces actes diplomatiques; elles renferment un enseignement même pour notre époque.

Arrive 1270 : le saint roi part une seconde fois pour la Palestine; quittant son royaume qu'il ne doit point revoir; il va mettre le siége devant Tunis; mais il tombe malade sous les murs de cette ville et succombe le 25 août.

La France conclut alors un traité avec le roi de Tunis; traité marqué encore au coin de cette tolérance mutuelle dont les conventions de 1230 avait inauguré le règne.

En 1271 et 1272 les Gênois renouvellent leurs conventions, sans toutefois en changer les bases.

Cependant de graves événemens surviennent en Afrique, mais ils ne portent aucune atteinte aux rapports bienveillants qu'elle entretenait avec l'Europe. L'empire des Almohades se démembre; le royaume de Tlemcen se forme. Les Provençaux, les Aragonais, les Portugais fréquentent ses principaux marchés; la reine de la Méditerrannée, Venise verse en Afrique de l'acier, des verroteries, des étoffes légères; elle en tire de la poudre d'or, de l'ivoire, du musc, de la civette, de l'indigo et DES ESCLAVES.

Pendant les quatorzième et quinzième siècles l'activité commerciale augmente encore. Des navigateurs musulmans partent chaque année de Tunis, de Bougie, d'Alger, versent les productions de l'Afrique dans les ports de France, d'Espagne et d'Italie et emportent en échange des toiles de Reims, des futaines, des draps, de la quincaillerie et une foule d'autres objets de fabrique européenne. En même temps, les chrétiens se joignent aux caravanes et avec elles parcourent le désert.

Venise joue le premier rôle dans ce mouvement; c'est elle qui apporte le cuivre et le sucre de Chypre, les gommes et les parfums de l'Arabie, les épices de l'Inde, les tissus d'Alep et de la Perse.

Telles sont, durant le moyen-âge, les relations commerciales entre l'Europe et le nord de l'Afrique; période mémorable où les transactions entre les nations européennes et les nations musulmanes reposaient sur une bienveillance mutuelle, où l'accord unanime des gouvernemens proscrivait la piraterie et le pillage, où des croisières mixtes, investies d'un *droit de visite protecteur*, veillaient à la sécurité des mers.

Nous sommes à la fin du quinzième siècle; deux événemens immenses s'accomplissent : Colomb découvre un monde nouveau, Vasco de Gama trouve une route nouvelle pour aller aux Indes. La ruine de Venise est consommée.

Vers la même époque, un Maure de Grenade, nommé El-Hacen, qui devint plus tard Léon-l'Africain, parcourait l'intérieur de l'Afrique, et faisait connaître à l'Europe les richesses immenses que le commerce de vingt siècles y avaient accumulées.

Mais cette splendeur touchait à son terme. Désormais le commerce du monde avait changé de route; l'abandon de la Méditerranée déterminait l'abandon du continent Africain. Le mouvement des flottes n'était plus là pour entretenir celui des caravanes; la ruine de Venise entraînait celle de Tombouktou.

Par une coïncidence désastreuse, l'expulsion des Maures d'Espagne, signal de la réaction chrétienne, inaugurait une période de violences et d'agressions.

A la faveur des désordres occasionés par les incartades des rois très catholiques, Barberousse s'empare de la côte et y installe la domination turque.

Dès lors, adieu le fruit et même le souvenir des bonnes relations établies au moyen-âge. La Méditerranée n'est plus pendant trois siècles qu'un vaste coupe-gorge exploité à la fois par des forbans barbaresques et des chevaliers chrétiens.

Vainement les puissances européennes cherchent-elles à réprimer ce désordre: tous leurs efforts n'aboutissent qu'à des bombardemens stériles et à des réparations illusoires, jusqu'à cette mémorable année 1830, point de départ de l'ère actuelle.

Telle est l'analyse rapide de la partie historique de l'ouvrage de M. Mauroy.

A la suite de ce tableau où tant d'évènemens si graves, si instructifs se pressent sous la plume de l'écrivain, l'auteur nous introduit dans l'Afrique contemporaine et nous fait voir l'état actuel du commerce de ces contrées. Nous ne sommes plus au temps où les aigles romaines s'en allaient à quatre mois de distance du littoral, et où des caravanes trafiquantes sillonnaient l'immense espace entre l'Egypte et la Guinée.

Mais dans l'état de langueur où est tombé le commerce de l'Afrique, des germes précieux ont survécu à tous les orages, et n'attendent qu'une occasion favorable pour se développer. M. Mauroy les signale avec soin. Il ne doute pas que la conquête de l'Algérie par la France ne fasse naître cette occasion, et que le commerce, chassé de l'Afrique par la guerre, n'y rentre par la paix. Espérons que cette noble confiance dans l'avenir sera justifiée.

L'auteur de l'ouvrage que nous avons sous les yeux a fait suivre sa publication de notes fort étendues, et dont plusieurs offrent un grand intérêt. De ce nombre est une lettre *inédite*, écrite de Ghadames, le 13 septembre dernier, par un Anglais, M. James Richardson, le seul européen qui depuis longtemps ait visité cette ville lointaine.

En résumé, l'ouvrage de M. Mauroy est fort instructif. Nous ne lui ferons qu'un seul reproche : c'est d'avoir quelquefois peut-être exagéré deux qualités qui règnent dans son livre, la brièveté et la correction. Au milieu de cette multitude de faits, que l'auteur présente constamment avec ordre et clarté, il en est quelques-uns qui auraient pu recevoir plus de développemens sans rien perdre de leur intérêt.

Mais M. Mauroy connaît le prix du temps et le bon usage qu'il fait du sien, lui a fait craindre, quelquefois à tort, pensons-nous, d'usurper celui des autres. Au reste, le reproche que nous lui adressons doit être à ses yeux une nouvelle preuve de l'intérêt que nous avons pris à la lecture de son livre.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement est expiré le 1er janvier, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

EN VENTE : rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

ANNUAIRE DE LA TYPOGRAPHIE PARISIENNE ET DÉPARTEMENTALE

Contenant les Noms des Maîtres Imprimeurs et leurs Adresses, la spécialité de leurs travaux, le Nom des Protes; les Noms et Adresses des Libraires, Fondeurs, Stéréotypeurs, Graveurs, Fabricans et Marchands de Papiers en gros, Imprimeurs en taille-douce, Lithographes, Mécaniciens et Fabricans de Presses, Marchands d'Ustensiles et d'Encres d'Imprimerie, Brocheurs, Satineurs, Assembleurs, Relieurs, Afficheurs, Fabricans de Cartes en feuilles, Régleurs de Papiers, Distributeurs de Prospectus et Cartes de visite, des Offices de publicité : — la **NOMENCLATURE DE TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENS**; un Calendrier pour 1846, etc., etc.; — précédé de l'Indication sommaire des conditions à remplir pour l'obtention du brevet et de l'exercice de la profession d'imprimeur; des Dispositions législatives et réglementaires au timbre et au transport des imprimés, ainsi qu'à l'impression des Journaux, Labeurs, Ouvrages de ville, etc., etc.

3E ANNÉE. - 1846.

Un v. in-18. — Prix : 1 f. 25 c. pour Paris et 1 f. 50 c. pour les départemens. En envoyant un mandat de 1 fr. 50 c. on recevra l'ouvrage FRANCO.

PAR E.-M. PRÉTOT, TYPOGRAPHE.

Ouvrage INDISPENSABLE à toutes les personnes qui ont ou peuvent avoir des relations avec l'art de la Typographie.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PAR M. ENFANTIN.

Un fort volume in-octavo. — Prix : 7 francs 50 centimes.

A Paris, chez BERTRAND, libraire, rue St-André-des-Arts, 65.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.
Ligne de Stora (pour Constantine et Bône).— Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.
Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.
S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

25 FRANCS POUR LES DÉPARTEMENS.

LA RÉFORME

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, JUDICIAIRE ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Paris.	Dép.	Étr.
Pour 1 an,	45 f.	50 f.	66 f.
— 6 mois,	23	25	33
— 3 mois,	12	13	18

BUREAUX A PARIS:
Rue du Croissant, 16.

PRIX DES INSERTIONS :
Libr., en petit-texte, 75 c. la ligne.
Ind., en nompareille, 85 c. —
Réclames. { Lib. 1 fr. 30 c. la ligne. / Ind. 1 30 —
AFFRANCHIR tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration.

Ce Journal, organe de l'opinion démocratique, consacré à la défense de tous les intérêts nationaux, s'attache principalement à diriger les réformes politiques, dont l'urgence est reconnue par tous les hommes de bonne foi; vers les réformes sociales qui doivent en être la sanction et le but.

LA RÉFORME publie tous les jours un roman-feuilleton, interrompu deux fois par semaine par une revue des théâtres et un compte-rendu de l'Académie des Sciences.

LA RÉFORME

Est envoyée pour essai pendant *dix jours* à tous ceux qui en feront la demande.

17 JANVIER 1846. N° 145. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :

60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 15 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27 jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Chambre des pairs ; discussion de l'Adresse relativement aux affaires de l'Algérie. — Concession. — Combat de Temda. — Situation de la cavalerie algérienne. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Tlemcen. — Subdivision d'Oran. — Subdivision de Mascara. — Subdivision de Mostaganem. — PROVINCE D'ALGER : Abd-el-Kader réorganise son gouvernement. — Subdivision d'Orléansville. — Subdivision de Miliana. — Subdivision Médéa. — Alger. — Port. — Bougie. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Bône. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 12. — Lecture du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne. — M. de Malleville demande au ministre des affaires étrangères, communication des documens relatifs au traité de 1842 conclu avec la Porte. — M. Saint-Marc-Girardin prie le même ministre de vouloir bien communiquer à la Chambre les pièces relatives à l'influence exercée en Syrie par nos agens et ceux de l'Angleterre. — M. Guizot regrette de ne pouvoir faire droit à ces deux réclamations, la communication des pièces demandées pouvant nuire aux arrangemens qui sont en voie de négociation.

M. G. de Beaumont, demande que le ministère complète les documens touchant la négociation avec le Maroc.

M. Guizot annonce qu'il ne reste plus en dehors des pièces communiquées déjà, que le traité de commerce, qui n'est pas encore arrivé à sa conclusion.

Après cet incident, la Chambre remet l'ouverture de la discussion de l'adresse à vendredi.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 12. — Suite de la discussion de l'adresse.

M. Guizot, en réponse aux interpellations de M. de Montalembert sur la conduite de nos agens en Syrie, fait un rapide historique de la question du Liban et engage la Chambre à ne point entraver la politique en l'embarrassant de petits détails qui ne sauraient que gêner sa marche.

M. de Montalembert accepte l'espérance donnée par M. Guizot de voir le système français adopté dans les affaires du Levant.

Sur l'interpellation de M. Pelet de la Lozère, M. Guizot expose la politique suivie à l'égard du Texas ; de là passant à l'examen de nos relations avec les Etats-Unis ; il déclare qu'il maintiendra dans toutes les questions américaines l'indépendance de la volonté de la France.

Du 13. — M. de la Redorte se plaint de ce que notre marine est dans la servitude à l'égard des nations étrangères par suite des instructions données à nos croiseurs sur les côtes d'Afrique, lesquelles établissent le droit de visite. M. de Broglie soutient que ces instructions sont conformes au droit des gens et à ceux qu'établit une législation juste et sage.

— Du 14. — M. de Brigode assure que la convention du 19 mai, n'a fait qu'aggraver les servitudes qui pesaient sur notre navigation, tout en introduisant dans le droit maritime des principes dangereux. M. de Portalis combat cette opinion. Le paragraphe 4 est adopté. Il en est de même du paragraphe 5 après une courte discussion.

M. le comte de Saint-Priest fait l'historique de nos démêlés avec la Plata, et se plaint de ce que la France ait attendu l'intervention de l'Angleterre pour agir contre ce pays.

M. le marquis de Cabriac soumet à la Chambre un exposé rapide des partis qui divisent la république, il assure qu'il aurait mieux valu ne pas intervenir du tout.

— Du 15. — Suite de la discussion. — M. Guizot explique par quelle série de faits la France a été amenée à intervenir conjointement avec l'Angleterre dans les affaires de la Plata. Le ministre a peine à croire que le concours de ces deux puissances dans une cause aussi bonne, ne produise pas le prompt retour de la paix. — Le paragraphe 6 est adopté. La chambre adopte ensuite un paragraphe additionnel proposé par M. le duc d'Harcourt, et qui est une protestation en faveur de la Pologne. — M. le comte Pelet blâme le système de l'occupation étendue en Algérie. — M. le prince de la Moskowa attaque la conduite du gouvernement vis-à-vis du Maroc. — M. le baron Charles Dupin et M. le marquis de Laplace, justifient l'occupation complète en la mettant sur le compte de la nécessité.

— Du 16. — M. le général Cubières demande si, dans la délimitation des frontières, le gouvernement n'a pas fait au Maroc des abandons de territoire de nature à porter atteinte à nos intérêts. M. Guizot répond que toutes les réserves ont été faites pour assurer notre souveraineté sur tout le territoire de l'Algérie.

M. le prince de la Moskowa serait heureux d'apprendre de la bouche du ministre que l'empereur du Maroc a la ferme intention d'exécuter le traité. — Le paragraphe 8 est adopté. Les paragraphes 9, 10, 11 et 12 sont adoptés presque sans discussion.

CHRONIQUE.

— Le maréchal-de-camp Claude Rostollant, commandeur de la Légion-d'Honneur, né le 23 mai 1762, à Nevache, département des Hautes-Alpes, vient de mourir à Passy, près Paris, où il vivait retiré depuis longtemps.

— L'ambassadeur de Tunis, Ben-Aïet, est arrivé à Paris le 12, et est descendu rue Basse-du-Rempart, vis à vis l'hôtel du ministre des affaires étrangères.

— Ibrahim-Pacha, attendu à Paris dans quelques semaines, sera logé, dit-on, à l'Elysée-Bourbon. Le Roi tient à reconnaître la bonne réception faite à son fils par Méhémet-Ali, en recevant à son tour dignement l'aîné de sa famille.

— On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« M. Poujade, consul de France à Tarsous, qui vient de gérer avec tant de distinction le consulat de Beyrouth pendant l'absence du titulaire, est arrivé hier à Constantinople, où il a été, dit-on, appelé par l'ambassadeur, pour donner divers renseignemens verbaux sur les événemens qui se sont passés en dernier lieu en Syrie et sur la situation du Liban. »

— On écrit de Constantinople que le cheik Hamoud, meurtrier présumé du père Charles, est retenu prisonnier dans le port de cette capitale, à bord du brick de guerre *Aktar*. Il est d'ailleurs traité avec beaucoup d'égards, et Chékib-Effendi a écrit en sa faveur à la Porte dans les termes les plus pressans.

— Le 16 décembre, les ambassadeurs des grandes puissances ont présenté à la Porte une note énergique contre les vexations auxquelles les chrétiens de la Syrie sont en butte. De nouveaux troubles avaient éclaté à Van et à Dschedir.

— La session du Parlement grec a été ouverte par le roi Othon, le 22 décembre.

— Une guerre de représailles, relative au tarif des douanes, règne entre la Hollande et la Belgique ; le gouvernement de Bruxelles vient de se décider à son tour à élever les droits d'entrée sur les marchandises provenant de la Hollande ou de ses colonies.

— Le bateau à vapeur de l'état *le Castor* est arrivé, le 10 janvier, à Toulon, ramenant en France les naufragés du *Papin*.

— Dans la nuit du 9 au 10, le viaduc du Barentin (chemin de fer de Rouen au Havre) s'est écroulé avec un horrible fracas. Cette accident retardera de plusieurs mois la mise en circulation de la ligne.

— On écrit de Constantinople que deux officiers français doivent arriver sous peu dans cette capitale afin d'y remplir les fonctions de professeurs à l'école militaire.

Bourse. — Du 13 janvier.					
	5 0/0	P. H.	121	20	P. B. 121 05
	3 0/0	—	83	»	— 82 80
Du 16 janvier.	5 0/0	—	120	70	— 120 50
	3 0/0	—	82	80	— 82 75

ALGÉRIE.

CHAMBRE DES PAIRS. — DISCUSSION DE L'ADRESSE.

Dans sa séance du 15, la Chambre des pairs a ouvert la discussion sur le paragraphe relatif à l'Algérie. Presque tous les orateurs ont fait preuve d'érudition ; il nous semble même que plusieurs en ont fait abus. Un avis sage, éclairé, inspiré par la situation présente paraissait préférable aux argumens puisés dans l'histoire des Carthaginois et des Romains.

M. le baron Crouseilhes a ouvert la discussion en proposant des vues sur la colonisation de l'Algérie. Il s'est attaché à réfuter l'opinion généralement admise que la France n'est pas propre à coloniser.

Non, la France ne fondera pas de colonies, tant que le ministère de la *marine* sera ministre des *colonies* ; de même, qu'elle ne verra pas la *paix* régner en Algérie, tant que le ministère de la *guerre* sera ministre de l'Algérie.

M. le comte Pelet de la Lozère s'est plaint de l'éparpillement des forces qu'il regarde comme la cause des derniers troubles ; il voudrait que l'on se réduisit à l'occupation de quelques points importans en laissant au temps le soin de faire le reste.

M. le prince de la Moskowa cherche l'origine des évènemens qui ont troublé l'Algérie dans l'insuffisance du traité de Tanger ; il voudrait que l'on se montrât exigeant et inexorable envers l'empereur Abd-er-Rahman ; il pense que ce prince n'est pas aussi impuissant qu'il veut bien le dire et qu'il aurait des troupes à envoyer contre l'émir s'il le voulait bien. Malheureusement l'honorable pair ne se rend pas un compte exact de la situation du Maroc. Il n'apprécie pas les embarras de ce souverain, qui voit ses huit millions de sujets partagés en trois camps, savoir : cinq millions de Berbères radicaux, deux millions d'Arabes d'une fidélité douteuse et un million seulement de conservateurs, attachés par l'intérêt matériel à sa dynastie. Ce n'est point avec des élémens semblables qu'on peut s'attaquer à un Abd-el-Kader.

M. le baron Charles Dupin établit que, malgré les derniers événemens, nos affaires sont dans un meilleur état en Algérie qu'on ne se plaît à le dire, et le temps ne fera que les améliorer ; il invoque à l'appui de son opinion les Carthaginois, Jugurtha, César et les Romains. C'est plus d'érudition qu'il n'en faut pour une question aussi présente, aussi vivante que celle-là.

Enfin M. le marquis de Laplace exprime son approbation au traité ; il soutient que lors même que nous nous serions emparés de Fès, l'empereur n'aurait pas pu nous offrir des conditions meilleures.

Nous partageons entièrement l'avis de l'honorable pair ; nous croyons que dans le traité de Tanger, on a écrit tout ce qu'il était raisonnablement possible d'écrire ; mais malheureusement on s'est bercé de l'espoir de voir Abd-er-Rahman exécuter lui-même les clauses de la convention ; là est l'erreur ; après avoir fait le traité de Tanger, c'était à nous à pourvoir nous-mêmes à son exécution. Le traité en lui-même était suffisant ; ce sont les mesures consécutives qui ont été insuffisantes.

Et aujourd'hui même, si tandis qu'Abd-el-Kader s'avance vers le centre de nos possessions, nous pénétrions rapidement dans le Maroc pour enlever sa daïra établie sur les bords de la Mlouïa ; nous ne ferions, après tout, qu'exécuter le traité de Tanger qui stipulait la mise hors la loi d'Abd-el-Kader et la reddition des prisonniers. Ne sait-on pas que les trois cents prisonniers français faits dans les derniers événemens sont là, et qu'en les rendant à la liberté, nous faisons de nous-mêmes ce que l'empereur déclare ne pouvoir faire ?

En résumé, les discours prononcés à la Chambre des pairs ne nous paraissent pas avoir jeté une vive lumière sur aucun des faits de cette grande affaire ; la question coloniale, la question diplomatique, la question militaire, n'ont été qu'ébauchées.

Cependant on doit des remercimens à deux orateurs : il faut remercier M. le baron de Crouseilhes d'avoir dit, avec l'accent de la conviction, qu'il y a eu France comme un pressentiment de la grande destinée de l'Algérie. Il faut remercier aussi M. le marquis de Laplace d'avoir fait un appel à la persévérance et à la confiance du pays, pour prouver à Abd-el-Kader, aux Arabes, à l'univers, que la France a entrepris, à tort ou à raison, une grande tâche, devant laquelle elle ne veut pas reculer.

Dans sa séance du 16 janvier, la Chambre des pairs a terminé la discussion relative à l'Algérie.

M. le général Despans-Cubières a prononcé un excellent discours, dans lequel il a exprimé avec raison le regret de ne pas trouver au gouvernement de l'Algérie plus d'ensemble dans les vues, plus d'énergie dans les efforts, plus de puissance dans les voies utile. L'honorable pair s'est prononcé contre le système des razzia tel qu'il est pratiqué par nous. Il regarde comme impolitiques les rigueurs contre les masses ; c'est là, au contraire, qu'il faut chercher notre appui, et nous montrer inexorables envers les chefs. Pour réussir en Algérie, il faudrait nous y faire *peuple*, et au contraire nous nous y faisons *grand seigneur* ; nous caressons les grands, et nous écrasons le peuple. Ce n'est pas de la bonne politique.

Après ce discours, M. Teste est monté à la tribune pour réfuter le doute émis par M. le prince de la Moskowa sur la bonne foi de l'empereur Abd-el-Rahman. L'orateur craint que ces exigences trop sévères envers l'empereur n'entraînent le démembrement de l'empire.

Après un débat sans importance entre M. le prince de la Moskowa et M. le ministre des affaires étrangères, la Chambre a voté le paragraphe.

CONCESSIONS.

Plusieurs personnes qui ont adressé au ministère de la guerre des demandes de concession, se plaignent des lenteurs apportées par l'administration à la conclusion de leurs affaires. Il en résulte pour tous une perte de temps, qui se traduit pour la plupart en perte d'argent. Mais le résultat le plus funeste de ces ajournemens continuels, de ces démarches interminables est le découragement qu'ils font naître. Bien des solliciteurs de concessions fatigués d'attendre, finissent par ne pas croire à des dispositions sérieuses dans le gouvernement en faveur de la colonisation et par renoncer à leur premier projet.

Aujourd'hui la province de Constantine jouit d'un calme assez stable pour que l'on ne craigne pas d'y donner accès au capital européen. C'est le moyen d'attacher à nous par le travail une grande partie de la population indigène.

Comment veut-on que des populations se soulèvent quand directement ou indirectement, elles trouveront dans nos ateliers, soit agricoles soit industriels, le pain et le bien-être?

Nous avons aujourd'hui pour l'Algérie deux gouvernemens : un gouvernement central et un gouvernement local. Peut-être vaudrait-il mieux n'en avoir qu'un seul et qui fût bon. Mais enfin, puisque les choses sont ainsi, nous voudrions que les deux gouvernemens se partageassent les rôles, de manière à jouir l'un et l'autre d'une certaine liberté d'action.

Le chef du gouvernement local s'est adjugé exclusivement le soin des opérations militaires; pourquoi le gouvernement central ne prend-il pas sérieusement et vigoureusement en main le développement des intérêts pacifiques? Ce n'est pas du bivouac de l'Ouad-Ardjem ou de l'Ouad-Riou qu'il est possible d'apprécier l'opportunité d'une concession de mines, de forêts ou de terres dans le cercle de La Calle ou dans celui de Bône. C'est à Paris seulement que ces questions peuvent être résolues. C'est là seulement que l'on peut prononcer sur les prétentions des concessionnaires et sur l'utilité de la concession.

Pendant que le gouverneur-général poursuit avec une persévérance digne d'un meilleur sort le mauvais génie de l'Algérie, que le ministère emploie donc toute son activité et son bon vouloir à évoquer le bon génie, le génie producteur.

Malheureusement dès que la guerre éclate sur un point, toute l'attention se dirige de ce côté ; tout le monde fait des plans de campagne, et personne ne gouverne plus. Si Abd-el-Kader marche sur Miliana, c'est une raison pour prendre plus activement et plus énergiquement possesion du sol, sur les points où Abd el-Kader n'a jamais pénétré et ne pénétrera jamais.

Nous supplions donc le gouvernement de ne pas décourager par des lenteurs injustifiables le mouvement industriel et agricole dirigé en ce moment vers la province de Constantine, et de mettre à profit le temps, cet auxiliaire précieux, dans lequel le discours de la couronne place toute sa confiance.

AFFAIRE DE TEMDA.

Le gouvernement a reçu de M. le maréchal gouverneur général de l'Algérie, un rapport officiel sur l'affaire de Temda ; nous avons également reçu d'un témoin oculaire des détails qui s'accordent bien avec ceux du gouvernement, mais ce témoin ne les apprécie pas de la même manière.

Le 22 décembre, dit M. le maréchal Bugeaud, sachant que l'ex-émir était toujours campé au nord de la montagne de Bou-Chettout, je résolus d'aller l'y chercher. Je manœuvrais, de manière à ne laisser à l'ennemi que ses retraites de l'ouest, et j'espérais que de ce côté pouvaient se trouver, quoique éloignés, le lieutenant-général de Lamoricière et le colonel Pélissier.

Arrivé dans la vallée de Temda, M. le général Jusuf, commandant la cavalerie, rencontra deux traces : à droite, celle des bagages que l'ex-émir s'était récemment composés, en vue sans doute de prolonger son séjour dans le Tell ; à gauche, celle d'une nombreuse cavalerie.

Bientôt nos premiers cavaliers atteignirent la queue des bagages, et ils en avaient pris une partie, lorsque l'ex-émir apparut sur le flanc gauche avec 7 à 800 chevaux en très bel ordre.

Notre correspondant blâme cette première partie de l'opération.

On rencontra deux traces : à droite celle des bagages, à gauche celle de la cavalerie de l'emir. La première conduisait à une razia, la seconde à un combat. Pourquoi quand un général a l'honneur de commander de la cavalerie française ne marche t-il pas droit à l'ennemi ? Serait-ce parce qu'il est Arabe, parce qu'il connaît mieux l'art d'atteindre et de saisir des bagages que celui de livrer une bataille ?

Ces réflexions circulaient dans les rangs de la colonne et décourageaient à l'avance des soldats habitués à fondre sur l'ennemi aussitôt qu'il est aperçu.

Le parti pris par le général Jusuf n'a pas été seulement une faute de tactique, mais une faute de manœuvre, car pendant que la colonne française poursuivait des bagages, fatiguait ses chevaux en les chargeant de butin, Abd-el-Kader choisissait son terrain pour engager le combat.

La poursuite des impedimenta cessa, continue le rapport; notre cavalerie forma ses escadrons face à gauche, et marcha aux Arabes qui s'avançaient toujours avec une grande résolution.

A cinquante pas de distance, la cavalerie de l'ex-émir fit une décharge meurtrière qui ne nous arrêta pas un instant; la mêlée devint complète. Cette cavalerie, composée de tous les hommes d'élite qui ont suivi Abd-el-Kader dans sa mauvaise fortune, comprenant toute la valeur politique de ce combat, fit une vigoureuse résistance. Mais enfin elle dut céder à la solidité de nos chasseurs, spahis et gendarmes, quoique réduits par les fatigues de cette longue campagne à environ 450 sabres.

L'ex-émir se retira en désordre sur une colline voisine, où il rallia un instant sa troupe autour de son drapeau blanc.

Il y fut bientôt attaqué de nouveau; une résistance tout aussi opiniâtre que la première eut les mêmes résultats. Abd-el-Kader, dans cette seconde charge, eut son cheval tué; tout le monde vit un groupe de cavaliers s'empresser autour de lui pour le remettre sur un autre cheval. Il prit alors une troisième position dont il fut chassé avec la même intrépidité.

Enfin il se décida à abandonner le champ de bataille, et il se retira d'abord à plus d'une lieue, laissant en notre pouvoir ses morts, bon nombre de ses blessés, une vingtaine de chevaux, dix mulets, vingt-deux chameaux, des tentes et du bagage.

Oui, la poursuite des bagages cessa, lorsque la colonne française se trouva, au grand étonnement du chef, face à face avec la cavalerie ennemie. Alors notre cavalerie marchait comme on marche en poursuivant du butin et pendant quelques momens, il y eut indécision, non pas dans l'énergie et le courage des soldats, mais dans les résolutions du chef. Il ne sut quels ordres donner et M. le capitaine Jozon pensa ne devoir pas les attendre pour aborder l'ennemi et ne pas lui laisser l'avantage de l'offensive. Chaque commandant d'escadron suivit spontanément l'impulsion donnée; et l'ennemi fut chassé de sa position, grâce uniquement à l'élan de nos escadrons. Mais, si un peu d'ordre et d'ensemble avait été apporté dans cette opération, la cavalerie d'Abd-el-Kader aurait été culbutée, battue, anéantie, car la cavalerie française qui tant de fois a sabré les Arabes n'a jamais eu l'avantage de combattre dans les proportions de 450 contre 7 ou 800, et jamais l'ennemi ne l'a attendue à 40 pas.

La seconde charge fut comme la première, mal conduite, mal ordonnée, et ce qui le prouve, c'est que le cheval d'Abd-el-Kader ayant été tué, circonstance qui ne s'est point rencontrée depuis quinze ans, il nous a été impossible de profiter de cet heureux effet du hasard.

L'opinion unanime de tous les officiers qui ont pris part à cette affaire, c'est que si l'un des colonels français présens au combat, avait dirigé cette opération, elle aurait eu un tout autre résultat. Tous les commandans d'escadrons ne s'engageaient qu'avec réserve, dans la crainte d'une fausse manœuvre. Les soldats qui formaient la tête des colonnes d'attaque, regardaient derrière eux pour voir s'ils étaient appuyés. M. le général Iousouf eût certainement évité ces coups d'œil en arrière, si, suivant les habitudes de la cavalerie française, il se fût trouvé à la tête de la charge, au lieu de rester en arrière avec les escadrons de réserve.

En résumé, officiers et soldats se sont bien battus et sans résultats. Cette affaire n'a pu qu'enhardir l'ennemi, en lui révélant le secret de l'état de notre cavalerie.

Ce combat, dit le rapport au ministre, fait le plus grand honneur à notre cavalerie; elle y a obtenu un avantage sérieux contre une troupe d'élite deux fois plus nombreuse. Il est certain que nos braves soldats se sont trouvés dans une circonstance critique, car, en outre de leur infériorité numérique, ils avaient affaire à une réunion des premiers cavaliers de l'Algérie, animés par la présence et les actions d'un chef qu'ils vénèrent, et en qui reposent toutes leurs espérances.

Pour mieux marquer la victoire aux yeux des Arabes, je reporte ma cavalerie aujourd'hui en avant. Je la fais appuyer par trois bataillons. Cette colonne légère ira se placer en observation pendant trois ou quatre jours auprès de Tiaret, qui est presque sur la ligne de retraite de l'ennemi.

La cavalerie de l'émir, en effet, était parfaitement bien montée. Ses chevaux frais, bien nourris, contrastaient singulièrement avec les nôtres. Il est probable que l'émir la réservant pour les grandes occasions, ne l'avait pas fatiguée à courir après des moutons et ne l'avait pas épuisée sous le poids du butin.

D'après son rapport, M. le maréchal Bugeaud semblait croire que l'émir s'était retiré vers l'Ouest. On a su depuis qu'il a fait route à l'Est, et même, dit-on, une dépêche télégraphique annoncerait qu'un second engagement aurait eu lieu entre notre cavalerie et celle d'Abd-el-Kader, du côté de Tniet-el-Had. Dans cette seconde affaire, nous aurions été bien moins heureux qu'à Temda, ce qui, du reste, était facile à prévoir, vu l'état d'épuisement de nos chevaux.

A la suite du combat du 23 décembre à Temda, M. le maréchal Bugeaud met à l'ordre du jour un grand nombre de noms.

M. le général Jusuf mérite le premier d'être cité, parce qu'il a conduit cette affaire difficile avec beaucoup de résolution, de vigueur et de *prudence*.

Voici maintenant les noms consignés dans son rapport :

Etat-major du général Jusuf. — MM. le commandant Rivet et Carayon-Latour, lieutenant aux spahis, se sont fait remarquer par leur vigueur et leur intelligence pendant la journée, et ont été de la plus grande utilité au général Jusuf.

1ᵉʳ *chasseurs d'Afrique.* — MM. le colonel de Richepanse, le chef d'escadron Dourin, le capitaine Kieffer, qui a eu deux chevaux tués sous lui; les capitaines-adjudans-majors de Lapérouse et de Vidalenc, le chirurgien-major Leloire, le lieutenant Massue, qui a eu son cheval tué sous lui; le sous-lieutenant Macheré, blessé; le sous-lieutenant Bergmuller, les maréchaux-de-logis Candelon, Barbaste et Saint-Martin; le brigadier Miallier, les chasseurs Frachon, blessé; Bureau, blessé; le trompette Fouré, blessé, mort de sa blessure.

4ᵉ *chasseurs d'Afrique.* — MM. le colonel Tartas, le chef d'escadron Bérot de Cologne, le capitaine Valabrègue, qui a eu son cheval tué sous lui; le capitaine-adjudant-major Cadic, le capitaine Lolliant, le capitaine Wampers, le chirurgien aide-major Becœur, le lieutenant Sauzède, les sous-lieutenans Nycl, Litchlin, Chousserie; le maréchal-des-logis Pellier, le brigadier Chénier, les chasseurs Barthélemy, blessé de six coups de feu; Bever, qui a sauvé un sous-officier; Viell.

Spahis. — MM. le capitaine Jozon, qui a été toujours en tête de la charge; le capitaine de Larochefoucault, les sous-lieutenans Curely et Perrier; le maréchal-des-logis Veyer, qui, au moment le plus chaud de l'affaire, a donné son cheval à M. le capitaine Valabrègue, en lui disant : « Vous êtes plus utile que moi; » les maréchaux des-logis Bellot, Mohammed-Ben-Saïd Kullis, blessé; Chalamel, le brigadier Larcher, blessé; les spahis Mamar Saraoul; Bouzian-Ben-Aïssa, Abd-el-Kader-Ben-Mira, blessés.

Gendarmerie. — MM. le lieutenant Page de Chailloux, le lieutenant Dugast, le maréchal-des-logis Poteau, le brigadier Delanoë, le gendarme Bouyon.

9ᵉ *Chasseurs à cheval.* — MM. le lieutenant Ladevèse, le sous-lieutenant de Lamotte, qui commandait le peloton d'arrière-garde.

Nos pertes s'élèvent à dix hommes tués, vingt blessés, dont deux officiers, soixante chevaux tués ou morts de fatigue. Pendant le combat, les hommes démontés ou blessés s'étaient réfugiés dans un marabout, en attendant qu'on vînt leur porter secours. L'ennemi n'est pas venu les inquiéter.

Le maréchal-des-logis Veyer, dont la conduite rappelle celle d'Escoffier, est beau-frère de M. le général Jusuf et a été cité très honorablement dans chacun des trois combats livrés par le général depuis le commencement de la campagne. Plus heureux que le trompette Escoffier, le maréchal-des-logis Veyer n'est pas tombé au pouvoir de l'ennemi.

Tous les rapports et toutes les lettres particulières qui arrivent de l'armée d'Afrique sont unanimes pour annoncer la ruine à peu près complète de notre cavalerie algérienne, surtout, si comme l'annonce M. le maréchal Bugeaud à quelques amis de la Chambre des députés, il continue les opérations militaires pendant tout l'hiver. Depuis trois mois, les dépôts de remonte ne trouvent plus de chevaux à acheter.

Notre correspondant de Miliana nous annonce que M. le gouverneur vient d'ordonner [illegible] les tribus restées soumises de la province d'Alger, moyennant paiement, tous les chevaux et juments, quel que soit leur âge et leur taille, pourvu qu'ils soient en état de tenir la campagne pendant trois mois. Des officiers sont déjà partis pour remplir cette mission, dont l'exécution, [illegible] certains, doit rencontrer de grandes difficultés.

Avant d'en venir à cette mesure extrême, qui révèle aux tribus l'état d'affaiblissement dans lequel nous nous trouvons, on eût mieux fait, ce nous semble, de prendre d'urgence tous les chevaux de selle de la population civile et de tous les employés de l'état non combattans qui possèdent des chevaux d'autant meilleurs qu'ils sont très bien soignés et ne fatiguent pas. A Alger, Bône, Philippeville, Constantine, Blida, Mostaganem, Oran, on trouverait facilement 1,200 chevaux, en prenant les chevaux de toutes les personnes qui ne sont pas obligées de faire immédiatement la guerre à cheval.

Le gouvernement devrait profiter des bonnes dispositions de l'empereur du Maroc et du bey de Tunis, et de la présence de leurs représentans à Paris, pour négocier avec eux la fourniture de quelques milliers de chevaux arabes destinés à remonter nos régimens algériens. Sans trop compromettre sa dignité de cherif, Mouleï-Abd-er-Rahman pourrait bien par les ports de Rabat, Mazagan et Mogador faire embarquer des chevaux dont les vendeurs ignoreraient la destination. La bonne volonté du bey de Tunis a déjà été soumise à pareille épreuve et, il faut le reconnaître, elle ne nous a jamais fait défaut.

Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement, sur la proposition de M. le ministre de la guerre, venait d'ordonner l'envoi de nouveaux régimens de cavalerie en Algérie. Cette nouvelle mérite confirmation.

M. Victor Mauboussin, qui a géré le consulat-général de France à Tanger, après le traité du 10 septembre 1844, vient, dit le *Journal des Débats*, d'être désigné pour aller prendre la gestion du consulat de France à Bahia (Brésil).

M. Mauboussin a rendu au Maroc des services qu'on ne saurait méconnaître. Pendant six mois, il a été seul chargé de nos relations avec l'empereur du Maroc; il a obtenu la mise en liberté de Briant et Escoffier, prisonniers d'Abd-el-Kader; seul il a terminé les affaires d'Espagne, de Suède et de Maroc, négocié l'envoi de commissaires marocains sur la frontière pour la délimitation, et pour la nomination d'un ambassadeur près du Roi des Français. Il semblait donc naturel que le gouvernement désignât M. Mauboussin pour gérer le consulat de Mogador, en remplacement de M. Marey-Monge, mort si malheureusement dans le naufrage du *Papin*, ou qu'on créât pour lui un consulat à Tetouan, où la présence d'un agent français devient de plus en plus nécessaire, puisque c'est par ce point qu'Abd-el-Kader tire ses approvisionnemens de Gibraltar, et que cette ville est la plus rapprochée du Rif, province où l'ex-émir prépare et organise ses moyens d'attaque contre nous ou contre l'empereur Abd-er-Rahman. Mais non; on envoie au Brésil M. Mauboussin, qui connaît les affaires du Maroc, et on enverra au Maroc des agens qui ont fait leur éducation politique au Brésil!

— L'ordonnance par laquelle le Roi a donné de l'avancement dans la Légion-d'Honneur, à M. le général de La Ruë, et à MM. Roches et Pourcet, est du 26 août 1845. Elle a été publiée alors par tous les journaux. C'est donc par erreur que *le Moniteur* a annoncé ces nominations comme faites tout récemment.

SITUATION DE LA CAVALERIE ALGÉRIENNE.

M. le maréchal gouverneur fait suivre son rapport sur l'affaire du Temda d'un autre rapport sur la situation de la cavalerie de l'armée d'Afrique. Ce rapport est daté d'Orléansville, 30 décembre :

Vous vous étonnerez peut-être que j'aie si peu de cavalerie à ma disposition, précisément dans la contrée où agit Abd-el-Kader depuis plus d'un mois. Il est facile de vous expliquer cette fâcheuse circonstance.

L'ouest et le centre de la province d'Oran étant la contrée la première menacée de l'invasion prévue depuis longtemps, j'y avais aggloméré la plus grande partie de ma cavalerie. M. le général de Lamoricière disposait d'un régiment de spahis, des 2ᵉ et 4ᵉ de chasseurs d'Afrique, du 2ᵉ de hussards, des 2ᵉ et 9ᵉ de chasseurs de France, dont un détaché à Orléansville.

Lorsque j'arrivai dans l'est de la province d'Oran, je n'avais à combattre que Bou-Maza et l'insurrection qu'il avait provoquée jusqu'auprès de Teniet-el-Had. J'amenai 430 cavaliers avec moi : c'était bien suffisant pour les circonstances du moment. L'émir était alors sur la frontière de l'Ouest; ce n'était pas le cas d'appeler à moi une partie de la cavalerie du général de Lamoricière.

De la Djediouia je détachai le général Jusuf avec toute ma cavalerie, deux bataillons, et les mulets nécessaires pour porter les sacs de l'infanterie. Je lui ordonnai de prendre la piste d'Abd-el-Kader et de le suivre dans toutes les directions.

En même temps que je détachais M. le général Jusuf, j'écrivais à M. le général de Lamoricière pour qu'il se portât sur la haute Mina, et manœuvrât de manière à observer les retraites d'Abd-el-Kader dans l'Ouest.

Quelques jours après je vins dans le pays des Sdama pour y chercher M. le général de Lamoricière.

J'étais résolu à attendre son retour pour combiner nos mouvemens et réunir sa cavalerie à la mienne, lorsque j'appris qu'Abd-el-Kader était rentré dans le Tell, et qu'il était toujours suivi par M. le général Jusuf. Je revins brusquement sur Tiaret, et de là je me rapprochai de Teniet-el-Had.

Pendant les marches et contre-marches qui suivirent, M. le général de Lamoricière vint de nouveau sur la haute Mina, et ne m'y trouvant pas, il fit encore quelques razias, et renvoya les troupeaux et les prisonniers à Mascara avec une partie de ses forces.

En résumé, Monsieur le ministre, l'arrivée d'Abd-el-Kader dans l'est de la province d'Oran, les circonstances de la guerre, la difficulté et presque l'impossibilité de faire parvenir avec certitude des ordres à travers un pays insurgé, ont fait fatalement que la plus grosse partie de ma cavalerie s'est trouvée occupée dans l'ouest pendant que je cherchais la nombreuse cavalerie d'Abd-el-Kader avec un petit nombre de cavaliers.

Je n'ai négligé aucun moyen pour qu'il en fût autrement. Les distances, l'insurrection, les crochets inattendus de mon adversaire ont rendu vaines toutes mes précautions pour opérer une concentration suffisante en cavalerie.

Si, malgré tous mes efforts, nous n'avons pu atteindre Abd-el-Kader que dans un seul combat, nous l'avons du moins empêché de pénétrer dans la province d'Alger.

En même temps nos diverses colonnes, depuis la frontière de l'ouest jusque sur le Riou à l'est, et dans le Sersou, au sud, ont obtenu de nombreux avantages sur les rebelles. Grand nombre de tribus ont été atteintes, et beaucoup ont fait leur soumission. Les communications entre Tlemcen, Mascara, Oran et Mostaganem ont été rétablies; les tribus kabyles au sud et au sud-ouest de Tlemcen ont été soumises, ainsi que les environs de Mascara; le khalifat de Sidi-el-Aribi a été à peu près reconstitué; la grande tribu des Flita a été domptée.

La plus grande partie des tribus de l'aghalick de Tiaret ont demandé grâce et sont rétablies sur leur territoire; il en est de même de la subdivision d'Orléansville; enfin, à très peu d'exceptions près, toutes les tribus de la province d'Oran ont été atteintes et sont fatiguées de la guerre.

Il n'y a dans ces difficultés de joindre un ennemi aussi rusé comme l'est Abd-el-Kader, rien qui ne fût prévu par les hommes qui connaissent cette guerre. Cela ne doit pas faire craindre que nous n'obtenions enfin un bon résultat. Avec de la persévérance et la continuité de l'activité que nous avons déployée depuis quelques mois, les tribus supplieront elles-mêmes Abd-el-Kader de se retirer; et il obtempérera d'autant plus aisément à leurs vœux, que sa cavalerie, malgré tous ses efforts, sera très usée.

Les explications données par M. le maréchal Bugeaud ne sont ni très claires ni exactes. Nous pensons donc devoir rétablir les faits :

Lors du retour de M. le maréchal-gouverneur en Algérie, le 15 octobre, la cavalerie algérienne était ainsi répartie :

Dans la province de Constantine.

3ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique; 3ᵉ régiment de spahis.

Dans la province d'Alger.

1ᵉʳ régiment de chasseurs d'Afrique; 1ᵉʳ régiment de spahis.

Dans la province d'Oran.

Subdivision de Mostaganem : 4ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique.

Subdivision de Mascara : 9ᵉ régiment de chasseurs de France.

Subdivision d'Oran : 2ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique et 2ᵉ régiment de spahis.

Subdivision de Tlemcen : 2ᵉ régiment de hussards.

Depuis lors, le 2ᵉ et 5ᵉ régiment de chasseurs de France ont été expédiés en Algérie : l'un dans la province d'Alger, l'autre dans la province d'Oran. Ces deux régimens n'ont pas encore pu prendre part aux opérations militaires.

A son départ d'Alger, M. le maréchal Bugeaud a emmené avec lui 350 chevaux du 1ᵉʳ chasseurs et du 1ᵉʳ spahis, et a mis à la disposition du général Comman et du général Marey les escadrons de ces deux régimens, qui ne marchaient pas avec lui.

Arrivé chez les Flita, il a enlevé de la subdivision de Mostaganem et de Mascara la plus grande partie du 4ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique et quelques escadrons du 9ᵉ régiment de chasseurs de France. Le bulletin du Temda prouve que ces quatre régimens avaient fourni des contingens à la colonne de M. le gouverneur.

Pendant ce temps, il restait à la disposition de M. le général de Lamoricière, le 2ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique en entier et le complément du 9ᵉ chasseurs de France, qui n'était pas avec M. le gouverneur. Total : 500 chevaux.

M. le général Korte était à la tête du 1ᵉʳ régiment de spahis et de quelques escadrons du 5ᵉ régiment de chasseurs de France nouvellement arrivé. Environ 500 chevaux.

Enfin le 2ᵉ régiment de hussards, dans la subdivision de Tlemcen, opérait avec M. le général Cavaignac. Ce régiment, à la suite des pertes qu'il a éprouvées à Sidi-Brahim, ne compte peut-être pas 300 chevaux.

Ainsi la cavalerie réunie des provinces d'Alger et Oran se divise donc en deux parts à peu près égales :

A la disposition de M. le gouverneur : 1ᵉʳ et 4ᵉ régimens de chasseurs d'Afrique, 1ᵉʳ régiment de spahis, 2ᵉ régiment de chasseurs de France, partie du 9ᵉ régiment de chasseurs de France. Total : quatre régimens et demi.

A la disposition de M. le général de Lamoricière : 2ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique, 2ᵉ régiment de spahis, 5ᵉ régiment de chasseurs de France, 2ᵉ régiment de hussards et partie du 9ᵉ régiment de chasseurs de France. Total : quatre régimens et demi.

Si, d'un côté, nous retranchons l'escadron du 2ᵉ hussards détruit à Sidi-Brahim; si, de l'autre, nous ajoutons les escadrons du 3ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique et du 3ᵉ régiment de spahis venus de la province de Constantine et qui opèrent dans la province d'Alger, sous les ordres de MM. les généraux Bedeau et d'Abouville, nous trouverons que M. le maréchal Bugeaud avait à sa disposition plus de cavalerie que M. le général de Lamoricière. Ces chiffres détruisent donc l'échafaudage péniblement édifié par M. le maréchal Bugeaud dans sa lettre d'Orléansville.

Nous sommes d'accord avec M. le gouverneur s'il a voulu dire que M. le général de Lamoricière a épargné sa cavalerie, l'a bien nourrie, ne lui a pas fait faire de marches forcées et inutiles, tandis que lui, l'a fait courir par monts et par vaux, dans le Sahara et dans la montagne de l'Ouer-Senis, lui a fait faire des marches de jour et de nuit, par la pluie comme par le beau temps, sans trop savoir ce qu'il lui donnerait à manger. Si tel a été le but de la dépêche de M. le gouverneur au ministre, bien qu'il ne soit pas clairement indiqué, nous affirmons qu'il est dans le vrai.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

Les dernières nouvelles de cette subdivision sont du 24 décembre :

Bou Hamédi, khalifa d'Abd-el-Kader, et Mouleï-Cheikh, ancien agha à notre service, aux appointemens de 6,000 francs, le héros du guet-à-pens de Sidi-Ibrahim, venaient de faire une pointe dans l'intérieur du pays, pour entraîner au-delà de la frontière les Doui-Iahia et quelques fractions des Ghosel. Prévenu de ce mouvement, M. le général Cavaignac est arrivé assez à temps sur l'Ouad-Mnasobkis, pour arrêter l'émigration. Les tribus qui n'avaient cédé qu'à la force, ont été internées sur la rive gauche de la Sikak. Elles forment là une agglomération de 800 tentes qui vont se livrer aux labours sous la protection d'une colonne de 12 à 1,500 hommes commandée par le colonel Mac-Mahon.

C'est encore par le passage de Bab-el-Gharb que Bou-Hamedi est rentré sur notre territoire, et c'est par ce point qu'il poussait les tribus vers le Maroc. Il sera donc indispensable d'occuper ce passage.

On annonce que Bou-Hamedi, qui était rentré momentanément à la Daihra pour y chercher des renforts, est revenu chez les Atia, tribu marocaine établie en deçà de la frontière, et dont l'indépendance a été reconnue exceptionnellement par le traité de délimitation.

La Daihra, en l'absence d'Abd-el-Kader, s'est, dit-on, mise à l'abri d'un coup de main dans les montagnes, à quelques lieues de Melila. Les Berbères qui fréquentent le marché de cette ville espagnole y donnent quelquefois des nouvelles de nos prisonniers.

SUBDIVISION D'ORAN.

Le fait le plus remarquable aux environs d'Oran c'est qu'on s'y occupe plus activement de colonisation que jamais. Le village de Sidi-Chami, dont l'existence a été reconnue par ordonnance royale du 16 décembre dernier, fait, à vue d'œil, d'immenses progrès. Un second village, sous le nom de la République, se fonde près de la Senia; il se compose presque exclusivement de fermiers qui cultivent pour des habitans d'Oran et de la Senia. Miserguin est également en progrès. A Kristel, entre Oran et la montagne des Lions, sur le bord de la mer, un capitaliste espagnol, M. Basso, vient de construire une immense ferme destinée à loger grand nombre d'Espagnols qui veulent se livrer au travail de la sparterie. La commission administrative d'Oran a fait une grande concession provisoire à cet Espagnol, représentant d'une compagnie nombreuse; mais il paraît que la direction des affaires de l'Algérie, sur les observations du gouvernement espagnol, pense ne devoir pas ratifier cette concession. L'émigration espagnole est toujours considérable à Oran.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Depuis quelques mois, Mascara est devenu le centre politique de la

province d'Oran ; c'est à la fois la base des opérations militaires et le point de départ de tous les ordres.

Les dernières nouvelles reçues de cette ville sont du 28 décembre. Un courrier extraordinaire, parti du camp de M. le général de Lamoricière, venait d'y arriver annonçant le combat de Temda, et portant des ordres de marche pour les colonnes mobiles d'Oran et de Sidi-Bel-Abbès.

M. le lieutenant-général de Lamoricière était le 26 à Frenda, dominant au nord tout le pays des Sdama, au sud le passage compris entre la ligne des Kef et le Chott-ech-Chergui. Il venait de recevoir l'ordre de M. le maréchal-gouverneur de se porter droit à l'Est, pour faire jonction avec lui et lui prêter le secours de sa cavalerie afin de continuer la poursuite d'Abd-el-Kader. Par suite de cet ordre, M. le lieutenant-général de Lamoricière prescrit à M. le général Korte, dont la colonne opère dans le triangle formé par Sidi-bel-Abbès, Daïa et Seïda, de venir le remplacer dans sa position de Frenda, et M. le colonel Walsin-Esterhazy doit aller, avec deux escadrons, le goum des Douair et Zmela, nos alliés fidèles, prendre la position occupée par M. le général Korte. Par suite de ce triple mouvement, nos troupes se rapprochent vers l'Est, où se trouve Abd-el-Kader.

La situation de la subdivision de Mascara est des meilleures. Toutes les fractions des Hachem-Gharaba et Cheraga sont rentrées dans la plaine d'Eghrès, où elles s'occupent activement des labours. Les Sdama, protégés par la colonne française établie à Frenda, sont rentrés dans leurs campemens; les Ouled-Khaled-Gharaba et Cheraga, les Ouled-Aouf, ainsi que la plupart des tribus de la Iagoubia, demandent avec instance la permission de s'installer sur leurs territoires, ce qui vient de leur être accordé moyennant certaines conditions. El-Madani-ben-Saïd et Ould-Tahar, au nom des Beni-Meniarin-Foaka et Tata sont venus à Mascara demander l'aman à M. le colonel Renault, se soumettant à toutes les conditions qu'on leur a imposées. Déjà ces tribus sont établies autour de l'ancien camp d'Ouizert et labourent à grande force.

L'agha Kaddour-Ben-Morfi qui a planté sa tente à El-Bordj, au centre des Bordjia, sa tribu, rallie à lui grand nombre de Douar-Flita. Il couvre le côté Est de la plaine d'Eghrès, dont la sécurité, grâce à son influence, est aujourd'hui aussi grande qu'avant l'insurrection. Les Beni-Chougran, situés au nord de Marcara, paient l'amende dont ils ont été frappés ; ils ont déjà versé 80,000 francs dans les caisses de l'Etat. En un mot, toutes les tribus sont rentrées dans l'ordre. Les bestiaux volés au commencement de l'insurrection ont été restitués ; des courriers fournis par les tribus font régulièrement le service de correspondance entre Seïda, Tiaret et Mascara; le blé et l'orge de l'Achour arriéré, rentrent tous les jours dans les magasins ; les routes de Mascara à Oran et Mostaganem sont sillonnées par des convois et par des voyageurs isolés. Quelques hommes d'escorte seulement les accompagnent; de nombreux marchands sont venus porter leur industrie à Mascara; 60 familles indigènes qui avaient quitté la ville viennent d'y rentrer. On leur a rendu leur propriété qu'elles réparent avec activité avant les grandes pluies et les neiges de l'hiver ; aujourd'hui la population indigène de Mascara s'élève à plus de 3,000 âmes.

Pendant qu'à l'extérieur la situation de la subdivision s'améliore chaque jour, Mascara se ressent de la présence de M. le lieutenant-général de Lamoricière et de l'activité incessante de M. le colonel Renault, son nouveau commandant supérieur. Partout les travaux de construction et de culture sont poussés avec vigueur ; les bâtimens militaires s'élèvent comme par enchantement ; une magnifique caserne pouvant contenir plus de mille hommes est presque terminée, et offrira un abri précieux à nos soldats à leur rentrée; le mur d'enceinte est presque achevé; les fermes civiles et militaires placées hors du canon de la place sont entourées par des murs crénelés qui permettent de s'y défendre et d'attendre des secours de la ville ; les terres du beylik sont cultivées par corvées (touizza) par les Arabes de la plaine d'Eghrès.

Au milieu de ce mouvement général, les colons n'ont pas tardé à reprendre confiance ; ils bâtissent force maisons, et bientôt grâce à leurs efforts, Mascara sera une ville toute française. Les eaux du ravin d'Ain-Beda viennent d'être utilisées par M. Vivès, qui y a fait construire un moulin. Il a dû être mis en mouvement le 1er janvier. Une demande a été faite et accordée pour établir un second moulin. Désormais ces établissemens permettront aux habitans du pays d'utiliser les grains du marché, et le prix du pain qui est aujourd'hui de 70 centimes le kilogramme, devra subir une une baisse considérable.

Au moment où la colonne du général Lamoricière a reçu l'ordre de se porter dans l'Est, elle venait d'évacuer à Mascara tous les hommes invalides et de recevoir un convoi de 40,000 rations de toute nature. M. le colonel Creny, chef d'état-major de la division d'Oran, a été chargé de cette double opération, qui s'est effectuée sans aucune difficulté, avec une escorte de quelques centaines d'hommes. Les Arabes des tribus voisines ont fourni 700 mulets pour transporter ces vivres. Ainsi les troupes placées sous le commandement de M. le général Lamoricière, sont dans d'excellentes conditions pour continuer vigoureusement la campagne; elles comptent 500 hommes de cavalerie et dont les chevaux sont en bon état.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

M. le colonel Pélissier est toujours au milieu des Flita, où il protége les populations nouvellement ralliées et reçoit la soumission de quelques fractions qui n'ont pas suivi l'émir. Le khalifa Sidi-el-Aribi organise aussi de son côté, sur le Bas-Chélif, les tribus qui lui sont restées fidèles.

Dans la nuit du 28 au 29 décembre, un espagnol, parti de Mostaganem en compagnie d'une jeune fille, pour se rendre à Sidi-Bel-Assel, où il portait des marchandises, fut assailli par des maraudeurs arabes, à la hauteur d'El-Aghoub. Les malfaiteurs tuèrent d'un coup de fusil le domestique indigène du voyageur, s'emparèrent des marchandises et de la jeune fille, qu'ils emmenèrent avec eux. Le boulanger, monté sur un bon cheval, parvint à leur échapper. Informé de cet événement, le bureau arabe de Mostaganem donna sur-le-champ des ordres pour qu'on se mît à la poursuite des coupables. Trois sont déjà tombés entre les mains du goum de Sidi-el-Aribi; ils appartiennent à la tribu des Beni-Zeroual; les renseignemens fournis par eux, font espérer qu'on arrivera à découvrir leurs complices et à retrouver la jeune fille enlevée.

En somme, la politique sage et prudente de M. le général Lamoricière à l'égard des tribus sur lesquelles il a pu avoir action, a porté ses fruits. L'ordre et le calme se rétablissent graduellement dans tous le pays compris entre la frontière du Maroc et la Mina. Pour arriver à ce résultat, peu de sang a été versé. Un premier combat chez les Trara, a maintenu les populations du littoral de la subdivision de Tlemcen; une razia opérée chez les Beni-Snouss, a amené immédiatement la soumission des montagnards au sud et au sud-ouest de Tlemcen ; un coup de main chez les Beni-Chougran a forcé cette tribu à implorer le pardon ; une ou deux razia chez les Sdama et chez les Djafra, a mis fin à l'insurrection. C'est que MM. les généraux de Lamoricière, Cavaignac, Korte et Géry, n'ont pas, comme M. le maréchal Bugeaud et les officiers-généraux qui servent sous ses ordres, fait la guerre à toutes les tribus; ils ont choisi, pour les frapper, celles qui étaient les plus coupables, les plus forlas et dont la soumission devait entraîner celle de leurs voisins.

Abd-el-Kader a bien compris que les généraux de la province d'Oran lui faisaient une guerre plus politique que militaire; aussi s'est-il porté dans les contrées où nos généraux, par une conduite inverse à l'égard des populations, se faisaient ses auxiliaires.

Le contraste entre la situation des deux contrées où une politique différente a été suivie est très frappant. Qu'on ne croie pas que d'un côté nous ayons embelli, et de l'autre assombri le tableau ; nous ne sommes que les historiens exacts de la situation. Du reste, les journaux d'Alger qui ne peuvent pas être suspects à l'égard de M. le maréchal Bugeaud, signalent en grande partie les faits que nous reproduisons.

PROVINCE D'ALGER.

ABD-EL-KADER RÉORGANISE SON GOUVERNEMENT.

Il paraît qu'Abd-el-Kader, encouragé par les succès de la dernière campagne, ne songe nullement à retourner au Maroc, car il vient de reconstituer son gouvernement sur les mêmes bases qu'avant sa retraite dans l'Ouest.

L'Ouer-Senis devient sa base d'opérations.

Mohammed-Ben-Aïssa-el-Berkani, ancien khalifa de Médéa, et qu'on croyait depuis longtemps retiré des affaires, accompagne l'émir et vient de signifier à ses anciens administrés qu'il était de nouveau nommé khalifa du Titeri.

Kaddour-Ould-el-Hadj Sghir, neveu de Ben-Allal et fils du fameux Sidi Embarek, autrefois agha de la Mitidja, est nommé khalifa de Miliana, en remplacement de son oncle, tué dans un combat par le général Tampoure.

Déjà ces khalifa d'Abd-el-Kader ont nommé des kaïd dans un grand nombre de tribus : chez les Beni-Bou-Krannous, Beni-Bou-Attab, Chouchaoua, Beni-Bou-Douan, Beni-Bou-Rached, Beni-Beteia, Beni-Indel, Beni-Bou-Sliman, Roslia, Beni-Lent, Kraich, Ouled-Lekred, Beni-Tigrin, Beni-Ouazan,

Ces tribus, comprises entre Tniet-el-Had, Tiaret et Orléansville, ont cessé toutes relations avec les chefs des bureaux arabes desquels elles dépendaient. On ne sait pas quel rôle jouent nos anciens kaïd dans cette nouvelle organisation ; sans doute ils auront offert leurs services à notre ennemi.

On annonce aussi la nomination de chefs *in partibus* dans les subdivisions de Médéa et de Miliana.

Le khalifa Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, successeur de Ben-Allal, est le seul des membres de la famille des Ouled-Sidi-Ali-Ben-Embarek qui soit resté dans les rangs de l'émir après la prise de la smala. On le dit très brave et très intelligent. Sa femme, ses enfans, ses cousins, sa mère, ses tantes, ont été pendant plusieurs mois détenus à l'île Sainte-Marguerite, et rendus à la liberté après la mort de Ben-Allal. Tous habitent Alger en ce moment. On fera bien de les surveiller.

Une correspondance du *Courrier d'Afrique*, datée de la colonne du général Marey, du 24 décembre, confirme la nouvelle ci-dessus et la complète même en nous donnant l'organisation du pays au Sud des montagnes :

Abd-el-Kader, dit cette correspondance, vient d'organiser un nouveau gouvernement dont le centre est à Goudjila. Un khalifa du nom de Sidi Cherif, deux agha placés à la tête de chacune des tribus qui se sont ralliées à lui, les Ouled-Krelif, les Ouled-Aïad, les Ouled-Naïl, etc., en sont les chefs, sous la haute direction de l'ex-émir. Autant qu'il est permis d'en juger, son plan paraît devoir s'appuyer sur une grande ligne, entre les Ouled-Naïl et le Djerdjera, aux deux extrémités de laquelle seraient les deux khalifa Ben-Salem et Ben-Cherif.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Cercle de Ténès.

M. le lieutenant colonel Canrobert, commandant supérieur de ce cercle, opère dans les montagnes voisines pour protéger les tribus contre les attaques de Bou-Maza.

Les convois font régulièrement, et avec sécurité, le trajet entre Ténès et Orléansville.

Cercle d'Orléansville.

M. le colonel Saint-Arnaud, commandant de la subdivision, a fait, le 27 décembre, une nouvelle razia sur les Sbeah. Il leur a tué 130 hommes, pris 54 femmes ou enfans, et a ramené quelques centaines de moutons.

M. le maréchal-gouverneur est venu se ravitailler le 28 à Orléansville. Il y a laissé tous les hommes et chevaux incapables de continuer la campagne, et le nombre en était si considérable qu'on peut dire qu'il a échangé sa colonne contre celle de la subdivision d'Orléansville.

Les chevaux de colonne du maréchal sont restés quarante-huit heures sans prendre aucune espèce de nourriture ; ils mangeaient leurs harnais.

Toutes les tribus de la subdivision ont fait encore une fois défection ; entraînées par Bou-Maza et son khalifa El-Hadj-Saïd qui, dit-on, est au nombre des hommes tués dans une des dernières rencontres.

Tous les chefs nommés par nous, à l'exception d'un seul, le kaïd des Beni-Rached, ont abandonné notre cause et ont déserté à l'ennemi, et encore le kaïd resté fidèle n'a pu retenir sa tribu.

On se rappelle qu'il y a six mois, la subdivision d'Orléansville a été réorganisée sur de nouvelles bases, qu'on y avait créé un aghalik de la rive droite du Chélif et un aghalik de la rive gauche ; on se souvient que M. le maréchal Bugeaud a choisi les titulaires de ces nouveaux emplois parmi les chefs de quelques familles influentes et hostiles, exilées par M. le général Cavaignac dans la plaine de la Mitidja, sous la surveillance de notre khalifa Sidi Ali ; nos lecteurs n'ont pas oublié que nous avons blâmé ces choix, que nous avons signalé l'aveugle confiance de M. le maréchal-gouverneur comme pouvant entraîner de nouvelles défections, car le lendemain même de leur installation, ces chefs tendaient déjà à nous isoler complétement des populations. Eh bien ! ce sont ces chefs qui ont entraîné leurs administrés dans la coalition dont Abd-el-Kader et Bou-Maza sont les chefs.

El Hadj-Mohammed-ben-Zitouni, agha de la rive gauche du Cholif; Djelali Ould-Seah, agha de la rive droite, et Ben-Kobsili, kaïd des Hamis, sont les trois chefs que M. le maréchal Bugeaud avait appelés à Orléansville. Ils sont aujourd'hui dans les rangs de l'émir, ainsi que Mohammed-bel-Hadj, agha des Beni-Ouragh.

Nous espérons que ces terribles leçons feront enfin ouvrir les yeux aux partisans du gouvernement des indigènes par l'aristocratie arabe.

M. le maréchal Bugeaud est reparti d'Orléansville le 31 décembre avec M. le colonel Saint-Arnaud, pour aller reprendre sa position de l'Oued-el-Ardjem.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le général Royeu, commandant supérieur de cette subdivision, est rentré avec sa colonne mobile le 23 décembre, venant de l'Ouer-Senis, où il avait quitté le corps d'armée de M. le maréchal Bugeaud.

La colonne d'observation du Chélif, commandée par le général Comman, était le 4 janvier sur l'Oued-Rouina, gardant un des passages par lesquels l'émir pourrait franchir le Chélif pour pénétrer dans les montagnes de la rive droite. Cette colonne s'est battue, le 30 décembre, contre le Bou-Maza de l'Ouer-Senis, qui a établi son siége chez les Beni-Bou-Douan. A la suite de cette affaire, le général Comman a dû renvoyer à Miliana sa cavalerie, qui était harrassée, et qui avait le plus grand besoin de repos.

Par le courrier d'Alger, du 5 janvier, quelques lettres particulières de Miliana ont annoncé qu'Abd-el-Kader se trouvait chez les Beni-Zoug-Zoug, dont il incendiait les gourbis. Cette nouvelle n'est pas confirmée, cependant il est certain que les Beni-Zoug-Zoug, qui ont réclamé notre secours contre les partisans de l'émir, et que des troupes sont parties en toute hâte de Miliana pour les protéger et en ramener leurs dernières un troupeau considérable, provenant des razzias opérées par M. le général Jusuf et M. le maréchal Bugeaud. Ce troupeau paît encore dans la vallée du Chelif.

A la date du 29 décembre, M. le colonel Eynard a pris le commandement de la colonne du général Comman, et cet officier général est rentré à son poste à Blida.

On annonce qu'une agitation sourde règne dans toutes les tribus voisines de Miliana. Aucune démonstration n'a encore eu lieu. On redoute par dessus tout l'arrivée de l'émir chez les Beni-Mnaseur, tribu kabile située entre Ténès et Cherchell. Jusqu'à présent cette tribu est restée calme.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

La brigade de Setif commandée par le général d'Arbouville et placée avec celle du colonel Camon, sous les ordres supérieurs de M. le lieutenant-général Bedeau, est venu faire séjour à Médéa le 3 janvier et en est partie le lendemain faisant route vers le Chélif. Cette colonne va sans doute remplacer à Boghar celle du général Marey, qui s'est portée au sud pour protéger les Rahman contre les Ouled-Naïl, qui, ralliés à la cause de l'émir, ont fait une razia sur nos alliés.

PORT D'ALGER.

Cette affaire figurera sans doute au premier rang dans les débats qui s'ouvriront bientôt à l'occasion de notre colonie. Elle le mérite par son importance, car elle renferme la sécurité de l'avenir. Elle le mérite encore parce qu'elle est un des plus éclatans témoignages du désordre profond qui se manifeste de toutes parts et par toutes les voies, dans l'administration de l'Algérie.

On se souvient de la persistance de la Chambre dans sa pensée sur le port d'Alger. On sait qu'elle dut exercer sur le ministère une sorte de violence pour faire adopter le projet d'un port militaire, au lieu d'un simple port marchand qui convenait mieux à certains intérêts. Dans l'attribution des crédits annuels, il fallut presque chaque année renouveler cette violence, pour faire accepter au gouvernement les sommes que la Chambre jugeait nécessaires au rapide achèvement du port. Grâce à l'insistance de l'honorable M. Gustave de Beaumont, le crédit spécial a été porté, de 870,000 francs alloués en 1842, à deux millions, somme qui figure au budget de 1846. Afin de concentrer tous les efforts sur le point capital, et de mieux marquer ses vues à ce sujet, la Chambre reporta même, d'abord en 1843, puis encore en 1844, sur le port d'Alger, un crédit de 300,000 francs demandé pour Cherchell et Stora.

Qui croirait, qu'on en est encore à agiter la question même du plan général du port? Après les interminables discussions auxquelles avaient donné lieu les huit ou dix projets successivement examinés ; après l'adoption du projet de M. Bernard, nous voici ramenés à un débat préliminaire sur une modification générale. Nous ne nous plaindrons pas cependant de cette nouvelle proposition, si elle a pour résultat, non de porter sur un autre point de la côte le port militaire ; mais le déplacement de la jetée sud et une extension nécessaire du projet actuel, si l'on veut avoir un vrai port militaire à Alger. Peut-être parviendrait-on aussi à diminuer par là les graves inconvénients de la vicieuse et déplorable disposition de la partie exécutée de la jetée *nord*. Mais il faut se prononcer ; si la question n'est pas étudiée, elle ne le sera jamais. »

La jetée *nord* a été la seule entreprise jusqu'ici. Des calculs que renfermait un article récent de *la Presse*, il résulte que sur les 278,000 mètres cubes, dont cette jetée nord doit se composer, 103,000 mètres cubes seulement étaient construits au 31 décembre dernier. C'est-à-dire que le travail accompli est au travail à faire, sur cette partie du projet, comme 1 est à 2 6/10e. Et quant à l'ensemble des travaux, en adoptant, pour la jetée *sud*, les estimations proportionnelles de M. Raffeneau de Lisle, dans le *grand projet* duquel rentre la modification dont il s'agit, le travail achevé est au travail à faire comme 1 est à 7. Il faudrait donc, à partir d'aujourd'hui, 15 à 18 ans pour achever ce port, que la Chambre, en 1842, voulait voir terminé en 1848 ! Ce sera 20 ans au lieu de 6.

Et qu'on le remarque bien : jusqu'à cet achèvement complet, Alger, c'est-à-dire le cœur et la tête de notre colonie, reste à la merci de toutes les insultes et même d'un coup de main, car c'est sur les murs qui doivent terminer les deux jetées que seront placés les deux forts chargés de défendre le port.

Quant on songe à l'obstination que l'Angleterre apporte à refuser de reconnaître *en droit* notre possession, est-il possible de se résigner à laisser aussi longtemps la porte de l'Algérie ouverte, au milieu de toutes les complications qui peuvent survenir ?

Le péril de cette situation a été vivement senti par la Chambre, et avec une persévérance de volonté que montrent rarement les grandes assemblées, chaque année, lorsqu'elle apportait la plus stricte économie dans les autres chapitres du budget de la guerre, elle forçait, pour ainsi dire, le Gouvernement à recevoir de l'argent pour le port d'Alger. Nous venons de voir comment cette prodigalité prudente a été utilisée pour l'avancement des travaux.

Quant à la dépense elle-même, elle dépassera toutes les limites de la générosité des Chambres. Les Chambres, pressées de voir terminer quelque chose, avaient reculé devant le *grand projet* estimé vingt millions. Si l'on calcule d'après les bases du travail accompli, le port militaire coûtera 31 millions. En résumé, la Chambre voulait 1° ne dépenser que 10 millions, on en dépensera le double ; 2° voir le port achevé en six ans, à dater de 1842 ; il faudra vingt ans.

Quelle est la cause de cette triste situation, et comment y remédier ?

La cause générale est, nous l'avons dit, dans l'anarchie qui règne dans tous les degrés de l'administration. Le ministère, effrayé lui-même de tout ce qu'il apprend sur ce désordre, envoie à Alger des inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées. Mais ces haut fonctionnaires tombent là-bas au milieu d'un ensemble de choses tel qu'ils osent à peine y remplir leur mission.

La cause particulière, c'est la mauvaise organisation des travaux du port, le mode vicieux d'exécution en régie ; mode abandonné absolument en France, à cause des abus, des concussions, des corruptions qu'il entraîne. Et c'est à Alger, où malgré une tolérance devenue presque universelle, de nouveaux scandales éclatent à chaque instant, c'est à Alger qu'on adopte par exception ce régime de désordre.

N'est-il pas évident, au contraire, que si l'on doit choisir un entrepreneur sérieusement responsable, son intérêt est d'exécuter la plus grande masse de travaux dans un temps donné; son bénéfice étant en partie basé sur cette rapidité? N'est-il pas évident encore qu'il sera condamné à se renfermer dans les limites de son marché, et que c'est là le seul moyen d'échapper à cette élasticité des devis, qui fait que les Chambres, en décidant tels ou tels travaux, ne savent plus réellement ce qu'elles votent et à quoi elles engagent le pays?

N'est-il pas évident enfin qu'un entrepreneur, garanti par son traité, saura résister aux caprices qui tenteraient de lui enlever les travailleurs au moment le plus nécessaire.

Il est donc urgent de soustraire cette grande entreprise au désordre endémique, pour ainsi dire, sur le sol administratif de l'Algérie. Après avoir arrêté fermement cette pensée, le ministère de la guerre, tiraillé par les influences qui, d'Alger, tyrannisent les bureaux, hésite à la réaliser. Il faut que de nouveaux avertissemens, partis de la tribune, le provoquent et le forcent à oser.

Plût à Dieu que l'ordre fût aussi facile à rétablir dans toutes les parties de l'administration de notre colonie !

Nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention sur la forme vicieuse donnée au môle d'Alger. La jetée nord a été tracée et exécutée d'une manière extrêmement défectueux à notre avis. Elle décrit, dans son développement, une ligne courbe en arc de cercle, dont la partie concave est tournée vers la pleine mer, en sorte qu'elle ne présente à l'effort des lames que la faible résistance d'une voûte renversée sans appui. Aussi a-t-elle déjà cédé sur une longueur de 50 à 60 mètres, dans la partie centrale, et pour essayer d'en prévenir la rupture totale on y a lancé récemment des blocs de 30 mètres cubes sur le talus extérieur, afin de la garantir contre les terribles assauts de la mer.

Cette fâcheuse disposition offre d'autres inconvéniens qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous en citerons un cependant dont les résultats viennent de se manifester dans la tempête de la nuit du 2 au 3 de ce mois :

Les flots refoulés dans la vaste courbe formée par la jetée y sont pressés comme dans une sorte d'impasse, et franchissant l'obstacle, ils retombent en cascades violentes dans l'intérieur du port, où ils occasionnent de nombreuses avaries. Ainsi, dans cette circonstance, cet effet a eu

la puissance de faire rompre les amarres du bateau à vapeur du commerce *le Sphinx*, mouillé au milieu du port, et qui a été jeté sur le môle de la Santé. Le ressac a poussé la mer jusque sur les quais.

Il est d'autant plus à déplorer que cette faute se soit accomplie, qu'elle est irréparable, et cette jetée restera comme le témoin de l'incurie de l'administration.

On aura toujours à regretter de n'avoir point adopté le plan de feu M. Raffieneau de Lisle, parce qu'il portait plus au large la jetée nord, et assurait bien mieux la tranquillité des eaux du port, tout en ménageant une rade abritée d'une étendue de 16 hectares. Il offrait aussi l'avantage d'ouvrir plus à l'est l'entrée du port, et de faciliter par là le réfuge des vaisseaux qui viendraient y chercher abri par les gros temps de vents de nord-est, qui sont les vents régnans de cette partie du littoral et ceux qui soufflent avec le plus de force. On devra donc, dans les modifications projetées, tendre à se rapprocher de ce projet autant que la partie exécutée le permettra.

Dans la nuit du 2 au 3 janvier, un violent coup de vent du nord est a soufflé dans le port d'Alger. Le bateau à vapeur du commerce *le Sphynx* et le stamer anglais *le Météore* ont été obligés de quitter leur mouillage pour chercher des abris plus sûrs. *L'Euphrate* et *le Ténare* ont eu leurs chaînes brisées. Dans le port même, sous la grande mosquée Hanefi, une balancelle napolitaine a sombré, et *le Carmine-Saint-Michel*, brick du même pavillon, qui avait mouillé la veille, a fait côte sur la plage de Mustafa. L'équipage a été sauvé par l'intrépidité de quelques marins. On n'a eu à regretter que la perte de trois matelots grecs, noyés en portant secours à un bâtiment qui entrait en relache.

M. l'abbé Dupuch, évêque d'Alger, vient de donner sa démission; elle a été acceptée par le gouvernement. On parle de M. l'abbé Coquereau comme devant lui succéder; ce choix ne peut manquer d'être agréable à l'armée d'Afrique. Le nom de M. l'abbé Coquereau n'est pas étranger pour elle; les officiers et les soldats se rappellent avoir entendu sortir de la bouche de nos marins l'éloge de ce digne ecclésiastique, qui a si courageusement partagé leurs fatigues et leurs dangers dans la dernière campagne du Maroc à Tanger et à Mogador.

La dépouille mortelle de Sidi Mensour a été transportée avec grande pompe dans le marabout qui avait été construit à cet effet à Bab-el-Ouad par les soins du service des bâtimens civils. L'élargissement de la porte Bab-Azoun, près de laquelle reposaient les restes du saint personnage, dans un tombeau qu'on a été obligé de démolir, a nécessité cette translation.

Il est question d'introduire de grandes réformes dans le service des bâtimens civils. L'administration commence à comprendre que la plupart des travaux confiés jusqu'à présent à ce service, peuvent être livrés à l'entreprise; ce moyen aurait en effet l'avantage de réduire un personnel considérable, de grandes dépenses, et de produire de meilleurs travaux. Jusqu'à présent, le service des bâtimens civils semble s'être occupé beaucoup plus d'écritures que de construction; on peut en juger par le chiffre des lettres reçues et expédiées par lui du 1er janvier au 1er septembre. Lettres reçues, 3,440; lettres expédiées, 14,528.

Il est question de construire une salle de spectacle dans le bâtiment de la Jenina. Les plans en ont déjà été dressés par les soins de M. Curet, directeur du théâtre actuel; ces plans ne nuisent en rien à l'ordonnance extérieure de l'édifice.

L'Orénoque, parti de Toulon le 31 décembre, à deux heures de l'après-midi, est arrivé à Alger en quarante et une heures. C'est la première fois qu'un bâtiment fait ce trajet en si peu de temps.

La commission mixte du port d'Alger, dit *l'Akhbar*, vient de reconnaître à l'unanimité les vices signalés dans le projet Bernard et la nécessité de le modifier d'une manière notable.

On a fait grand bruit dans le monde officiel d'Alger de l'arrivée du khalifa de Sebaou, Ben-Mahi-ed-Din avec quelques cavaliers des Beni-Djaad, venant régler les conditions de leur aman.

Un curieux, nouvellement débarqué à Alger, voulant apprécier la valeur de cette démonstration ou plutôt de cette représentation au bénéfice d'une politique de comédie, s'est joint au groupe des agens officiels chargés d'aller au devant du bey, car c'est de ce titre pompeux que les admirateurs de Ben-Mahi-ed-Din le qualifient, et il nous transmet des observations qui peuvent servir de pendant au pompeux récit du *Moniteur algérien*.

L'état-major de la direction centrale des affaires arabes escorté du kaïd El-Arbi, de ses deux lieutenans, de six mkali et de son historiographe, aspirant à la succession de M. Ausone de Chancel comme secrétaire-archiviste, se rendit à la Maison-Carrée où devait se trouver le bey. Mais Ben-Mahi-ed-Din, suivant l'habitude des Arabes, n'y était pas; on attendit patiemment, pendant plusieurs heures, le plus grand personnage de Sebaou. Enfin il fut signalé, et la petite députation française se porta au-devant de notre hôte.

On se rencontre : quelqu'un devait mettre pied à terre le premier pour donner l'accolade fraternelle. Le chef arabe reste à cheval, et le chef français n'en fait pas autant. Mahi-ed-Din, comprenant ce qu'on voulait de lui, se réserva le premier rôle. C'était trop juste. En ville, lors de la présentation officielle à M. le gouverneur-général par *interim*, Ben-Mahi-ed-Din donna audience à ses admirateurs. Six hommes en haillons, représentant les Beni-Djaad, vinrent demander l'aman. Grand fut leur étonnement quand on les pria de prêter serment de fidélité à la France, etc.; ils croyaient, les bonnes gens, qu'on allait leur signifier leur départ pour l'île Sainte-Marguerite. Cependant, il faut le dire, ils surent dissimuler leur émotion, et, comme leur digne chef Mahi-ed-Din, ils prirent un certain air de dignité à faire rire, si la chose n'eût pas été très sérieuse.

Tel est le récit exact de cette cérémonie qui, d'après l'historien aspirant de la direction des affaires arabes, M. de B..., est UN ACTE D'UNE PORTÉE BIEN GRANDE. Une démonstration de cette nature, en présence des événemens qui se passent, forme une barrière qui paraît devoir séparer les populations de l'est des agitateurs de l'ouest, et leur faire comprendre que désormais toute tentative de séduction de ce côté est inutile. »

Ceci s'est passé à Alger, le 2 janvier de l'an de grâce 1846.

Nous avons oublié de dire que le Nestor de la contrée du Sebaou accompagnait Ben-Mahi-ed-Din.

BOUGIE.

Dans la nuit du 25 au 26 décembre, quelques kabiles étant parvenus à escalader les murs du parc aux bœufs, ont tiré un coup de fusil sur une sentinelle et lui ont traversé la main droite d'une balle. On n'a pu saisir les coupables.

Les cinq cents prisonniers arabes provenant de la razia faite sur les Ouled-Meçaoud et Akerma, dans la journée du 7 décembre, sont arrivés à Alger le 29. Ainsi que nous l'avons dit, les femmes et les enfans sont en grande majorité et réduits à la plus affreuse misère.

Le Courrier d'Afrique se plaint de l'état d'abandon dans lequel se trouvent les routes des environs d'Alger; dans la journée du 18 décembre, quarante voitures versées ou enfoncées dans les fondrières ont été rencontrées d'Alger à Blida. Pour remédier à ces dégâts de la saison pluvieuse, quatre cantonniers seulement travaillent sur la route.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Un fait très important vient encore de prouver combien notre situation dans la province de Constantine diffère de celle des provinces d'Alger et d'Oran.

Un *frère* de la congrégation religieuse de Ben-Abd-er-Rahman-Bou-Kobarin, délégué par le khalifa de cet ordre, est venu à Constantine répandre des lettres dont le but était de soulever les *frères* de l'ordre de Ben-Abd-er-Rahman contre l'autorité française. Le mokaddem de l'ordre a arrêté le perturbateur et l'a livré à la direction des affaires arabes. Il a été emprisonné immédiatement.

Nos lecteurs savent quelle est l'influence que les chefs des corporations religieuses exercent sur les *khouan* de leur ordre, et ils apprécieront à sa juste valeur l'importance de l'arrestation dont nous parlons, surtout dans une ville où les *khouan* de Ben-Abd-er-Rahman s'élèvent au nombre de 12 à 1,500.

Nous n'avons reçu, depuis le 25 décembre, aucune nouvelle de la colonne expéditionnaire commandée par M. le général Levasseur, et qui opère au sud de Sétif, dans le Bel-Lezma et dans le pays des Ouled-Derradj. Le gouvernement a jugé convenable de ne pas publier le bulletin de la razzia faite le 16 décembre sur les Ouled-Sellam, et nous l'approuvons. La plupart des journaux qui ont eu connaissance de cette affaire l'ont blâmée comme nous.

Le Siècle s'exprime ainsi :

Un fait beaucoup plus grave nous est signalé. Le 16 décembre, l'officier-général qui commande par interim la province de Constantine aurait refusé l'aman à la tribu des Ouled-Sellam, située au sud de Sétif, et exécuté une razzia dont le résultat serait, du côté de la tribu, 100 hommes tués, et du côté des Français 3 blessés et 1 mort. On ajoute que des femmes seraient au nombre des victimes. Une razzia qui présente des circonstances pareilles n'a point le caractère d'un combat. Il est à désirer que le ministère se fasse éclairer sur les faits que nous venons de rapporter, et prenne des mesures pour en prévenir le retour.

Le Toulonnais, qui rend compte de cette razzia, d'après une lettre écrite le 20, du camp des Ouled-Ali-Ben-Sabor, par un officier de la subdivision de Sétif, s'exprime ainsi sur cette affaire :

Un grand nombre de tentes ont été détruites; plus de 150 hommes sont morts. La colonne rentra avec un troupeau de 3,000 têtes de bétail, des tentes et tapis en quantité. Cette journée peut être considérée comme fatale aux Arabes, car ils sont entièrement ruinés.

Du reste, nous ne comprenons pas l'importance que l'on a donnée à l'insurrection des Ouled-Sellam, lorsqu'on savait que l'homme qui en était le chef est complètement sans influence sur les Arabes. Voici les renseignemens qui nous parviennent sur lui : Si-Saad-el-Tebbani est né dans la tribu des Ouled-Tebban, établie dans les montagnes situées sous le méridien de Sétif.

Lors de l'entrée des Français à Constantine, il quitta la ville où il avait étudié dans la mosquée de Sidi-Abd-el-Moumen, pour se réfugier dans sa tribu, où il a vécu obscurément jusqu'à ce jour. Les événemens qui agitent l'ouest de l'Algérie ont fini par lui inspirer l'ambition de jouer un rôle politique; mais comme il n'avait aucun appui parmi les siens, il n'a pu entraîner les populations à sa suite. Le dernier surnom de Bou-Derbella (père des haillons), qu'il a adopté, n'a pas augmenté sa considération aux yeux des Arabes; ceux-ci sont assez disposés à respecter les fous et les mendians, mais non à se laisser commander et diriger par eux. Ce chérif est encore désigné quelquefois par le surnom de Kostantini, parce qu'il a longtemps habité Constantine.

On ne sait pas ce qu'est devenu le chérif Si Moussa, qui s'était montré chez les Kabiles au nord de Sétif. Le bon sens des Kabiles a fait justice de ses prédictions qui annonçaient la ruine prochaine des Français. On lui demanda de faire preuve de sa toute puissance en s'emparant de Sétif, et il a jugé plus prudent de ne pas s'exposer à cette épreuve.

La colonne commandée par M. le colonel Buttafoco, et envoyée à Milah pour réprimer les désordres occasionnés par Ben-Azz-ed-Din, est rentrée à Contantine le 22 décembre, après avoir rempli très pacifiquement sa mission.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Tout est tranquille dans cette subdivision, les concessionnaires des mines de l'Edough ont déjà commencé les premiers travaux d'exploitation.

Un lieutenant de spahis, M. Kalfalha, à la suite d'une querelle, a frappé d'un coup de poignard un de ses parens qui sert comme simple soldat aux tirailleurs indigènes; on désespère de sauver la victime. M. Kalfalha a été écroué à la prison militaire.

Un incendie dont on ne peut attribuer la cause qu'à l'imprudence, a dévoré la maison d'un cafetier maure, située dans le voisinage de la place du marché de Bône. Quelques minutes ont suffi pour réduire en cendre cette misérable échoppe couverte de paille.

Le mauvais temps, qui a causé quelques avaries dans le port d'Alger, s'est fait sentir sur toute la côte. A Bône, une barque maltaise, montée par quatre hommes, revenant du fort Génois avec quatre voyageurs du courrier, a été jetée sur la pointe du fort Cigogne; elle a chaviré; les quatre voyageurs et deux matelots ont péri. Un brick français *l'Alexandre* a également été jeté sur les bancs de sable, au-devant de l'embouchure de la Seibouse. Le second du bord a péri, emporté par une lame. Le reste de l'équipage a été sauvé le lendemain.

Soixante-dix membres de la famille de Berkani, exilés à Bône à la suite de la dernière insurrection des Beni-Mnaçeur, viennent, par précaution, d'être envoyés au dépôt de l'île Sainte-Marguerite.

Au moment de mettre sous presse nous recevons de Constantine les nouvelles suivantes :

Le 25 décembre, la colonne du général Levasseur s'est battue chez les Ouled-Adjas, pente nord du Bou-Taleb. Elle a eu 10 blessés, dont le capitaine Bessières, atteint légèrement.

Le 29, dans une seconde rencontre, nous avons eu un tué et trois blessés. Le village du chérif Si Saad-el-Tebbani a été brûlé. Le goum des Righa a pris le drapeau du chef de la révolte.

Nos auxiliaires arabes se sont admirablement conduits dans ces affaires. Les Ouled-Abd-el-Nour ont perdu 7 hommes.

On pense que le mauvais temps a dû contraindre M. le général Levasseur de rentrer à Sétif.

ACTES OFFICIELS.

— Par ordonnance royale sont nommés :

Substitut du procureur-général du Roi en Algérie, M. Cavailhon, procureur du Roi à Blida, en remplacement de M. Lecouchois-Féraud, appelé à d'autres fonctions ;

Procureur du Roi près le tribunal de Blida, M. Didier, procureur du Roi à Philippeville, en remplacement de M. Cavailhon ;

Procureur du roi près le tribunal de Philippeville, M. Robinet de Clér juge d'instruction à Embrun (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Didier ;

Juge au tribunal de Blida, M. Grenier, juge à Philippeville, en remplacement de M. Beaufils, appelé à d'autres fonctions ;

Juge au tribunal de Philippeville, M. Beaufils, juge à Blida, en remplacement de M. Grenier.

— Par ordonnance royale en date du 2 décembre 1845, les ports d'Arzeu, de Stora et de la Calle sont ajoutés à ceux que désignent les articles 3 et 4 de la loi du 9 juin 1845, tant pour l'exportation des marchandises de l'Algérie expédiées en France que pour l'importation des marchandises expédiées de France sur l'Algerie.

— Par ordonnance royale du 16 décembre 1845, il est créé sur le territoire civil d'Oran, à 12 kilomètres de cette ville, au lieu dit *Sidi-Chami*, un centre de population européenne qui portera le nom de SIDI-CHAMI. Son territoire comprend 886 hectares, 45 ares, 24 centiares.

— Une ordonnance royale du 15 décembre porte :

Art. 1er. Il est fait concession au sieur Florentin Debos, propriétaire à Privas (Ardèche), de l'immeuble domanial sis à Saint-Ferdinand, connu sous le nom de *Petit-Château*, dans le Sahel d'Alger, avec 100 hectares de terres attenantes.

Art. 2. Le sieur Florentin Debos sera tenu au service d'une rente annuelle et perpétuelle de 1,500 francs, laquelle courra à partir du jour de la prise de possession, et sera rachetable conformément aux dispositons de l'art. 2 de notre ordonnance du 1er octobre 1844.

Art. 3. Le concessionnaire établira sur la propriété concédée par la présente ordonnance, six familles à titre de métayers, fermiers ou de colons partiaires, et mettra en complet état de culture et de production la totalité des terrains qui en seront susceptibles, sauf les cas de force majeure, dans le délai de cinq années à partir du jour de la prise de possession.

Art. 4. Il boisera par des semis d'arbres verts et autres les terrains reconnus impropres à toute autre culture.

Art. 5. Il plantera au moins vingt-cinq arbres fruitiers ou forestiers par hectare, mais il demeurera libre de les distribuer à son gré sur l'ensemble de la propriété.

Art. 6. Pendant quinze ans, à partir du jour de la prise de possession, il fera abandon, sans indemnité, des terrains dont l'administration aurait besoin pour l'ouverture des routes et canaux de dessèchement et d'irrigation, ainsi que pour les édifices publics qu'elle croira devoir établir dans cette partie du territoire d'Alger.

Art. 7. Le cessionnaire jouira des eaux des sources qui existent sur la propriété, ainsi que de l'Oued-Boukandoura, conformément aux règlemens existans ou à intervenir sur le régime et l'usage des eaux en Algérie.

Art. 8. En cas d'inexécution dans les délais prescrits de tout ou partie des conditions ci-dessus énoncées, il y aura lieu à la résolution de tout ou partie de la présente concession, suivant les faits constatés. Cette résolution sera prononcée, le cas échéant, conformément aux dispositions de notre ordonnance du 11 juillet.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement est expiré le 1er janvier, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

*On s'abonne : à Alger, chez MM. Dubos frères ; — à Blida, chez M. Georges; — à Oran, chez M. Renard; — à Constantine, chez M. Guende; — à Bône, chez M. Besson; à Londres, à l'Agence générale de l'*Observateur français, 67. *Strand.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

FAITS DIVERS.

— M. Blondel, directeur-général des affaires civiles, s'est embarqué à Alger le 30 décembre et est arrivé à Paris le 11 janvier.

— On annonce le mariage de M. Léon Roche, interprète en chef de l'armée d'Afrique, avec Mlle de Chasteau, fille du consul-général de France à Tanger.

— On écrit d'Alicante :

« Une émigration très considérable se fait de cette province pour l'Algérie. Les habitans de la côte se rendent de préférence à Alger et Oran. La principale cause de cette émigration est la misère. » (*El Heraldo.*)

— Le Roi vient de souscrire, pour les bibliothèques de la Couronne, à l'ouvrage de M. P. Mauroy, sur le *Commerce de l'Afrique septentrionale depuis les Carthaginois jusqu'à nos jours.*

— Le 7 janvier, le bateau à vapeur *le Liamone* a amené à l'île Sainte-Marguerite 24 prisonniers arabes appartenant aux Arib, Flita, Sdama, Beni Meniarin, Oul-Asa. Quatre sont Marocains. Parmi eux figurent le nommé Sidi-el-Arbi-ben-Mohammed-ben-Taïeb, qui est un des chefs de l'ordre religieux de Moulei-Taïeb.

— Le 5 janvier, vers le milieu du jour, le feu s'est manifesté à Alger, dans une pile de bois entassée sur la terrasse, dans des magasins de la marine. Grâce à la promptitude et à la bonne direction des secours, on est parvenu, non sans succès, à se rendre maître de l'incendie. La plupart des officiers de la garnison et plusieurs membres de la population civile ont mérité des éloges par leur zèle dans cette circonstance qui aurait pu devenir plus sérieuse.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

PRESSES MÉCANIQUES. La Maison Giroudot est une des plus recommandables pour la fabrication des presses manuelles et mécaniques. La France, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie, les deux Amériques apprécient par des commandes l'excellence des travaux exécutés par ce mécanicien.—Outre les presses à imprimer, des machines hydrauliques de toutes forces, des presses à satiner, à gauffrer, sont prêtes ou en voie d'exécution.—Assortiment complet d'ustensiles d'imprimerie. — Rue du Val-de-Grâce, 4.

— Immense assortiment de PARAPLUIES ET OMBRELLES, pour Paris et l'Exportation, rue du Grand-Hurleur, n. 6, chez M. BLOCH-DANIEL. Ce fabricant a acquis de la célébrité par l'empressement qu'il met à accueillir favorablement toutes les heureuses innovations qui tendent à améliorer de plus en plus les avantages de ses ingénieux appareils. Ses ombrelles-duchesse joignent l'élégance à la solidité.
Ses cliens n'ont qu'à se louer de l exactitude qu'il met à livrer ses commandes.

Chez DELANGRENIER, rue de Richelieu.

PATE PECTORALE et SIROP PECTORAL DE
NAFÉ D'ARABIE

L'usage de ces pectoraux est populaire en France et à l'étranger, leur EFFICACITÉ et leur SUPÉRIORITÉ ont été CONSTATÉES par les médecins de Hôpitaux de Paris.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

.. JANVIER 1846. N° 146. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Etranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

Annonces :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —ooo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, ...
Le Journal paraît les ... jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets non affranchis seront rigoureusement refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — Colonisation. — Etablissement des Caisses d'épargne et des Monts-de-Piété en Algérie. — Mouvement des colonnes qui agissent contre l'émir et ses partisans. — ALGÉRIE.—PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision d'Orléansville. — Cercle de Cherchell. — Subdivision de Miliana. — Alger. — PROVINCE D'ORAN. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : — Une femme arabe au bal de l'Opéra.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 19. — Discussion générale du projet d'adresse. M. Corne signale les fautes commises en Algérie. M. Leyraud se plaint de la corruption électorale, et demande la réforme comme devant apporter un remède à ces maux. M. de Peyramont affirme que les exemples les plus déplorables de corruption électorale ont été soumis à l'administration et à la justice ; il en rejette la responsabilité sur les autorités locales.

M. Duchâtel défend le ministère de l'accusation portée par M. Leyraud; il assure que le gouvernement est totalement étranger à la corruption, qui n'est pas du reste aussi grande qu'on l'a prétendu; il soutient que l'opposition fait usage des mêmes moyens qu'elle reproche au gouvernement.

M. Ledru-Rollin s'applaudit de la manière dont les partis se dessinent dès le commencement de la session. Il prouve que la gauche a renié ses principes et s'est condamnée à l'impuissance en s'alliant au centre gauche. Il l'engage à se relever dans l'opinion du pays.

— Du 20. — M. Dangeville sollicite quelques renseignemens sur Madagascar.

M. l'amiral de Mackau donne communication à la Chambre des instructions envoyées par lui à M. Romain-Desfossés, commandant des forces françaises devant Tamatave. Il déclare ensuite qu'il ne peut communiquer d'autres pièces.

M. Duvergier de Hauranne établit que la vérité du gouvernement représentatif, et la pureté des élections sont les bases de la liberté politique. Il examine si ces deux principes n'ont pas été violés par le ministère actuel. L'honorable membre passe en revue les principaux points de la politique extérieure, et vote contre le projet d'adresse.

M. Desmousseaux de Givré demande des explications sur l'alliance du centre gauche avec la gauche.

M. Thiers commence par justifier sa jonction avec la gauche dynastique; de là passant à l'examen de notre politique en Amérique, il prouve que l'équilibre américain n'est qu'un vain mot, et que si le gouvernement français a pris le parti de l'Angleterre dans la question du Texas, ce n'était que pour racheter ses fautes vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

— Du 21. — M. Guizot défend la politique du Gouvernement. Il assure qu'il n'a jamais conseillé que les mesures qu'il a cru favorables aux intérêts de la France ; notre politique est toujours restée indépendante, elle n'a altéré en rien nos bons rapports avec les Etats-Unis. Le Texas eut voulu être annexé à l'Angleterre que le rôle de la France eut été le même. — M. Billault accuse le Gouvernement de n'avoir de surveillance qu'à l'égard des Etats-Unis et de favoriser les agrandissemens de l'Angleterre. — La discussion générale est fermée. La Chambre passe à la délibération sur les paragraphes. — M. G. de Beaumont prétend que le ministère cherche dans le choix de ses agens à diriger les élections. L'honorable membre termine en demandant une réforme parlementaire et élective. — M. Duchatel demande que les adversaires du ministère n'emploient jamais que des armes loyales.

CHRONIQUE.

BELGIQUE. — Les journaux belges annoncent la reprise des négociations entre le gouvernement de Bruxelles et la Hollande, à l'effet de mettre fin à la guerre de représailles qui existe entre les douanes des deux pays.

TURQUIE. — Les nouvelles reçues de Constantinople par le dernier courrier annoncent que le Liban est en voie de pacification. Le désarmement des populations de la montagne continue sans aucune opposition de la part des chrétiens; les Druses cherchent seuls à l'éluder par toutes sortes de stratagèmes; mais le gouvernement est décidé à mener à fin cette entreprise utile.

La nomination des oukils pour les districts mixtes n'ayant pu s'effectuer d'un commun accord par suites des discussions qui se sont élevées entre les deux nations, on a procédé par la voix du sort qui a favorisé les chrétiens.

Le 22, il y a eu conseil extraordinaire à la Sublime-Porte, à l'effet de délibérer sur les communications relatives au Liban, qui avaient été faites au ministre des affaires étrangères par les ambassadeurs des cinq grandes puissances. La réponse à ces communications n'est pas encore connue, mais tout fait espérer qu'elle sera de nature à concilier tous les intérêts.

Le gouverneur de Syrie, Vedji-Pacha, a été remplacé par Kiamil-Pacha, ancien ambassadeur à Berlin ; ce choix est une autre preuve des bonnes intentions de la Porte.

ÉTATS-UNIS.— Les derniers journaux de New-York vont jusqu'à la date du 1er de ce mois. Ils annoncent l'adoption, par le congrès de la proposition du général Cass, tendant à demander la mise en état de défense des côtes de l'Union. L'exaspération du parti démocrate continue. Plusieurs motions ont été faites dans le but de rejeter tout partage de l'Orégon avec l'Angleterre.

BOURSE. — Du 17 janvier.	5 0/0	P. H. 121 »		P. B. 120 90	
—	3 0/0	— 82 90		— 82 75	
Du 21 janvier.	5 0/0	— 121 60		— 120 30	
—	3 0/0	— 83 20		— 82 95	

ALGÉRIE.

DE LA COLONISATION.

On assure que le ministère de la guerre se trouve en ce moment dans un grand embarras. A toutes les demandes de concessions il serait obligé de répondre : Nous n'avons plus de terres.

Nous n'avons plus de terres ! Comment ! sur les 30 millions d'hectares dont se compose le territoire de l'Algérie, sur les 4 ou 5 cent mille hectares qui forment le domaine particulier de l'Etat dans la seule province de Constantine, vous ne pouvez pas parvenir à détacher quelques milliers d'hectares pour faire face aux demandes qui vous sont adressées ! Cela est vraiment incroyable.

C'est pour aider autant qu'il était en nous le ministère à sortir de la situation embarrassante où il se trouve, que nous avons indiqué, il y a quelque temps, sous le titre que porte cet article, le moyen de battre monnaie, monnaie territoriale, bien entendu.

L'opération à l'aide de laquelle le gouvernement pourrait, sans confiscation, sans refoulement, se procurer des terres disponibles, n'a point un caractère accidentel ou local; elle s'applique à toutes les tribus et permet ainsi à l'activité européenne de pénétrer partout et d'étendre à toutes les parties du territoire algérien, l'œuvre de régénération agricole et industrielle, but final de notre conquête.

Disons une fois encore en quoi consiste l'opération que nous proposons, et pour que notre pensée soit rendue plus claire, faisons-en application à une tribu. Supposons que le territoire de cette tribu comporte une étendue de 30,000 hectares, et examinons quelle est sur cette surface la portion de terres que l'Etat peut légitimement s'adjuger.

D'abord, il est possible que sur les 30,000 hectares il y en ait une partie en terres d'*Azel*.

Qu'est-ce que les terres d'*Azel*? Littéralement, cela signifie : *terres de dépossession*. Les terres d'*Azel* sont, en effet, des biens domaniaux qui reconnaissent en général pour origine commune la confiscation, c'est-à-dire, sous quelque prétexte que ce soit, l'expropriation violente, sans indemnité. C'est ainsi que les Turcs procédaient.

Mais quelle que soit l'origine des terres d'*Azel*, elles rentrent aujourd'hui, sans contestation, dans le domaine de l'Etat, qui chaque année, par le ministère des agens du fisc, les met en location; les adjudicataires sont presque toujours des indigènes. Supposons que sur les 30,000 hectares il y en ait 6,000 en terres d'Azel; il en reste donc 24,000 qui forment le territoire communal de la tribu.

Sur ces 24,000 hectares, la tribu exerce un droit d'exploitation et d'habitation, l'Etat un droit imprescriptible de propriété.

Ces 24,000 hectares logent et nourrissent, au taux moyen de la population en Algérie, 2,400 habitans, tandis qu'en France elles en logeraient et nourriraient 14,400.

C'est précisément cette différence qui est cause que les 14,400 Français sont en général bien logés et bien nourris, tandis que sur la même superficie les 2,400 Arabes sont mal nourris et mal logés.

Si le sol reste dans le *statu quo*, on aurait beau donner aux tribus des institutions républicaines, que le sort des hommes ne changerait pas; si l'on veut modifier le sort des hommes, c'est au sol qu'il faut s'attaquer.

Or, le droit de toucher à cette arche de la vie sociale n'appartient qu'à l'Etat, et voici comment il doit procéder.

Sur les 24,000 hectares de la tribu, il en détache 4,000. Dans cette opération il ne se laisse point guider par le hasard, qui serait un fort mauvais guide; il choisit d'après certaines conditions que nous exposerons plus tard. Il fait arrêter avec le plus grand soin la délimitation de cette réserve. Puis voici le compte qu'il établit avec la tribu.

« J'ai sur vos 24,000 hectares droit de propriété, et vous y avez » droit d'usufruit.

» J'en détache 4,000 hectares, que nous partagerons entre nous, » de sorte que nous en aurons chacun 2,000. Sur une moitié, je » vous céderai mes droits de propriétaire, et sur l'autre moitié » vous me céderez vos droits d'usufruitier. De cette manière, nous » deviendrons propriétaires incommutables, vous de votre lot et » moi du mien. La propriété de votre lot de 2,000 hectares vous » sera garantie par des titres que je vous donnerai moi-même ; si » si vous voulez y planter et y bâtir, vous y planterez et vous y » bâtirez sans qu'aucune spoliation puisse vous atteindre. Si vous » voulez vendre, vous vendrez.

» Quant aux 20,000 hectares restant, vous continuerez à en » jouir comme par le passé, c'est-à-dire que sur cette terre nous » conserverons nos droits respectifs, vous d'usufruitier, moi de pro» priétaire. »

Voilà donc, à l'aide de cette opération, parfaitement légitime, que nous appelons l'*échange territorial*, l'état en possession de 2,000 hectares qu'il peut distribuer à qui bon lui semble.

Voilà en même temps la tribu en possession de 2,000 hectares dont elle peut faire ce qu'elle veut.

Que fera l'Etat? Que fera la tribu? L'Etat ne peut pas cultiver lui-même. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'appeler des cultivateurs.

La tribu peut-elle exécuter elle-même les travaux propres à communiquer au sol une valeur peut-être centuple de sa valeur actuelle? Mais pour exécuter ces travaux, il lui faudrait une industrie qu'elle n'a pas et des capitaux dont elle manque.

Vendra-t-elle le sol en friches ? Mais à qui et comment?

A des Arabes? Ils n'en voudront pas. Qu'en feraient-ils eux-mêmes? A des Européens? Ils joueront sur les titres, et la terre ne s'améliorera pas.

Quant à l'Etat qui a mission d'appeler les cultivateurs, comment s'y prendra-t-il pour les faire venir? Les amènera-t-il un à un, qui de l'Alsace, qui de la Touraine, qui de l'Anjou, comme il a fait pour la décoration de théâtre élevée à grands frais dans le Sahel d'Alger; élémens hétérogènes, sans lien, sans consistance, sans vi-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

UNE FEMME ARABE

AU BAL MASQUÉ DE L'OPÉRA. (1)

Je ne sais si la discussion de l'adresse, avec ses grandes phrases creuses, ses pauvres petites ambitieuses passions, ses luttes mesquines, a le bonheur d'amuser quelqu'un, mais je jure devant Dieu et devant les beaux yeux de ma bien-aimée, que ce quelqu'un n'est pas moi. Ouvrez tous les journaux et vous verrez que les plus émouvans feuilletons, ceux qui sont dévorés en même temps d'un bout à l'autre de Paris par les plus belles et et les plus grandes dames aussi bien que par leurs cuisinières, tous les feuilletons, dis-je, sont arrêtés, retardés sans pitié par la *discussion de l'adresse*.

L'Algérie elle-même, notre triomphante *Algérie* a été obligée de supprimer, dans son numéro du 17, le feuilleton qui précisément faisait suite au feuilleton du 12, lequel avait spécialement pour objet de démontrer à M. le préfet de police de Paris, que l'idée de supprimer les bals masqués, sous le prétexte que les femmes pourraient prendre l'habitude de se jeter par la fenêtre au premier froncement de sourcil d'un sergent de ville, qu'une pareille idée était trois fois déplorable.

Depuis lors, bien des faits nouveaux se sont produits. La jeune femme qui s'était suicidée, a été, dit-on, miraculeusement sauvée par sa perruque de marquise ; les danses ont perdu leur caractère échevelé, et je ne serais pas étonné qu'avant la fin du carnaval les bals de l'Opéra n'offrissent l'aspect d'une réunion de quakers et de quakeresses plus ou moins travestis; le préfet de police a renoncé à tout projet de coup-d'état. Dieu soit loué ! notre feuilleton peut poursuivre en paix son humble carrière.

J'en étais resté au moment où ma femme arabe et son amie, Mme B..., les deux plus ravissans dominos que j'aie vus de ma vie, pénétraient dans le bruyant sanctuaire de la rue Lepelletier.

Je vous laisse à deviner l'étonnement profond de cette jeune femme qui se trouvait tout à coup transplantée, du calme et des habitudes de la vie arabe au milieu du tumulte d'un bal... et d'un bal de l'Opéra surtout.

Fatma, en gravissant d'un pied léger le large escalier inondé de lumière, s'était arrêtée un instant et avait fixé ses regards sur le sol comme si un objet étrange eut soudain attiré son attention.

Que contemplait-elle ainsi ?

Elle admirait tout naïvement son pied finement chaussé d'un soulier de satin, et comme la forme de ce petit pied mignon se dessinait gracieuse et charmante sur le tapis d'un rouge sombre, elle ne put s'empêcher de le regarder avec complaisance, et, pour mieux le voir, elle releva légèrement le pli de sa robe soyeuse.

C'est que c'est si joli, un joli pied de femme ! et j'ai moi-même été si souvent en admiration devant cette élégante et fine merveille, que je pardonne de bon cœur, à toute femme qui la possède, d'en être amoureuse autant que moi. Si j'étais femme, et si j'avais le bonheur d'avoir un joli pied, aussi joli que celui que je rêve et que j'aime, je mourrais avec le regret de n'avoir pu le baiser avec amour.

M. X..., que j'appellerai Auguste, afin de n'avoir plus le déplaisir d'écrire ces deux insignifiantes majuscules, Auguste donc, qui était en cela complètement de mon avis et de celui de sa belle compagne, s'arrêta aussi pour admirer ce pied délicat et coquet, et Dieu sait jusqu'à quand ils seraient restés ainsi tous deux en contemplation, si un débardeur, qui passait auprès d'eux avec une agaçante Pierrette sous son bras, ne se fut arrêté à son tour, ainsi que tout parisien pur-sang doit le faire ; deux pierrots, une marquise et un magicien en firent autant ; la garde... municipale qui veille aux barrières de l'Opéra, bien mieux qu'aux barrières du Louvre, vint heureusement disperser ce rassemblement inoffensif.

Fatma, en arrivant devant la glace immense qui fait face à l'escalier, s'arrêta de nouveau, et cette fois elle admira la finesse de sa taille si coquettement étreinte par son domino de gros de Naples blanc, puis sa chevelure noire où brillait pour toute parure un magnifique camélia rouge.

Pour la première fois de sa vie, Fatma se voyait ainsi parée; un loup de satin noir cachait ses traits, mais non l'éclat de ses yeux qui flamboyaient sous le masque comme deux étincelles au fond de l'âtre noirci. Elle crut tout à coup qu'un coup de baguette de quelque magicien l'avait métamorphosée; les contes de sorcellerie si communs chez les Arabes, les légendes féeriques avec lesquelles son enfance avait été bercée lui revenaient en mémoire, elle se laissa aller en un instant aux plus folles imaginations, et persuadée qu'elle était la victime d'un djinn tout au moins, elle poussa un léger cri d'effroi, et se pressa contre son mari. En entendant ce petit cri étrange, qu'il prit sans doute pour un joyeux appel, le pierrot se retourna soudain et répliqua par un de ces *ohé!* dont le gamin de Paris possède seul les mille intonations. Fatma releva la tête et vit debout, à quelques marches au-dessus d'elle, le pierrot, au visage enfariné, agitant au-dessus de sa tête ses longues manches. Cette joviale figure, ce costume bouffon produisirent chez elle une réaction heureuse ; les fantômes se dissipèrent, elle pressa plus étroitement le bras d'Auguste, et franchit rapidement l'escalier. Quand elle passa devant le pierrot, celui-ci porta la main à son chapeau de feutre blanc et pointu, et s'inclinant avec une dignité burlesque :

— Oserai-je, gracieux domino, lui dit-il, te retenir pour la première, après six heures du matin?

— *Ach Koul*? Que dit-il? demanda Fatma.

Le bruit de sa voix s'éteignit dans le bruit de la foule, car ils venaient d'arriver sur la galerie où déjà les groupes circulaient nombreux et pressés.

Avant d'aller plus loin je dois un aveu au lecteur. C'est que je n'ai pas eu la moindre intention de lui raconter une histoire quelconque plus ou moins intéressante ou romanesque, telle que le feuilleton en sert à l'appétit de ce gargantua communément désigné sous le nom de public. Si donc on s'attend ici à trouver, à propos de masque et de bal, quelque bon petit imbroglio, quelque piquante aventure, quelque galante immoralité, quelque tendre adultère tout habillé de satin et parfumé de patchouly, je suis tout fier de déclarer qu'on se trompe. Hélas ! notre plume n'a que trop souvent et trop complaisamment retracé de pareils récits, mais du moins il est beau à elle de savoir se contenir en présence d'un sujet aussi brûlant que celui qui nous occupe ; pour une plume, à laquelle des amis ont reproché bien des hardiesses et de bien coupables indulgences à l'endroit des passions, se borner, en un sujet semblable, au récit pur et simple de quelques impressions féminines, c'est prouver que celui qui la tient serait presque digne de concourir pour le prix Monthyon, si la nature l'avait créé pour cela.

Certes, je le dis avec toute la candeur dont je suis capable, le bal de l'Opéra est loin d'être, comme on le lui a reproché bien souvent, un foyer de désordre, un abîme de perdition; si je n'avais le jeu de mots en une sainte horreur, je dirais même que quand on s'est perdu ailleurs, c'est à ce foyer là qu'on se retrouve.

(1) Voir notre feuilleton du 12 courant.

TIMBRE ROYAL

talité, fétus informe, simulacre imposteur de colonisation?

En vérité, pour étaler aux regards du peuple indigène les haillons de notre société, autant vaudrait rester chez nous.

Voilà donc l'Etat et la tribu aussi embarrassés l'un que l'autre de leurs 2,000 hectares de terres en friches.

Que leur manque-t-il cependant pour tirer parti de cette richesse bien réelle, la plus réelle de toutes, LA TERRE? Ce qui leur manque? Tout simplement une somme de 300 francs par hectare à consacrer à la mise en valeur de cette terre; ce qui fait pour les 4,000 hectares, qui leur appartiennent en commun, la somme de 1 million 200,000 francs.

Et qu'on ne dise pas que l'Etat peut faire ce sacrifice. Non, il ne le peut pas. Outre que cette œuvre est essentiellement l'affaire de l'industrie privée, parce que c'est une œuvre d'exploitation, outre que la surveillance toute particulière à donner à ces travaux ne peut, en aucune manière, être exercée par les agens du gouvernement, de quel droit, nous le demandons, l'Etat irait-il prélever sur le budget général de la France les sommes immenses nécessaires pour mettre en rapport les terres de l'Algérie? Ce ne serait pas seulement injustice, ce serait folie.

C'est à l'industrie privée à fournir cette somme de 1 million 200 mille francs.

Mais comment l'industrie privée consentira-t-elle à la fournir? Trouverait-on 4,000 agriculteurs isolés disposés à verser chacun 300 francs pour se voir propriétaires d'un hectare en Algérie? Certainement non.

On en trouverait plutôt 2,000 disposés à donner 600 fr. pour 2 hectares.

Plus facilement encore, 1,000 disposés à donner 1,200 fr. pour 4 hectares.

Mais ce qu'on trouvera le plus aisément, c'est un nom représentant une collection d'intérêts groupés et associés, et une collection de capitaux s'élevant à la somme de 1 million 200 mille francs, moyennant la concession des 4,000 hectares.

C'est à la suite de ce capital que les bras viendront, parce que le son de ces écus garantira du pain aux travailleurs, tandis que le son de la trompette gouvernementale ne leur promet aujourd'hui que la pauvreté.

Mais, dira-t-on, si vous concédez les 4,000 hectares au capitaliste européen, nous ne voyons pas ce que devient la part réservée aux Arabes? Le voici :

Nous avons dit, et cela se comprend aisément que donner des terres en friche aux Arabes, c'était leur faire un don presqu'insignifiant, puisqu'ils ne possédent pas le premier instrument de travail, le capital.

D'ailleurs, il faut tenir compte de leurs habitudes, ou si l'on veut de leurs préjugés. Aux yeux des musulmans, la terre n'a aucune valeur par elle-même; elle n'en acquiert que par le travail dont elle porte les traces et dont elle procure les fruits. Un jardin, une maison, une prairie, sont des biens dont ils font cas, des biens transmissibles par voie d'échange. Mais un champ qui ne donne rien, si l'homme ne vient le labourer et l'ensemencer, ne représente en général à leurs yeux aucune valeur réalisable.

Ainsi, aux colons indigènes, comme aux colons européens qui n'apportent que des bras et de la bonne volonté, livrer par petits lots la terre en friche, c'est condamner la terre à demeurer stérile, l'indigène à demeurer nomade, et le pauvre colon européen à mourir de faim.

Mais si l'Etat livre tout d'abord au capitaliste les 4,000 hectares devenus disponibles sur les 24,000 dont jouit la tribu; s'il impose comme condition fondamentale au capitaliste le défrichement intégral de cette terre, en se réservant, comme prix de la concession, une part sur le domaine défriché, c'est sur cette part dotée ainsi d'une valeur réelle, que seront pris ensuite le lot des colons indigènes et celui des colons européens.

Ainsi, en reprenant les chiffres hypothétiques que nous avons posés, l'Etat concède au capitaliste les 4,000 hectares devenus disponibles, à la condition que dans un délai de cinq années il aura exécuté certains travaux d'aménagement et de culture qui constituent le défrichement du sol.

A l'expiration de ce délai, le concessionnaire, s'il a exécuté les clauses de sa concession, recevra des titres définitifs de propriété sur une étendue de 2,000 hectares, et les 2,000 autres seront réservés par le domaine pour être distribués partie à des colons européens, partie à des colons indigènes.

Les dépenses de défrichement seront remboursées par les premiers, au taux moyen de l'hectare. L'acquittement de cette dette représentera l'indemnité due au capitaliste d'une part, et de l'autre la garantie due à l'Etat par les colons, qui ayant ainsi un petit capital engagé dans leur concession, seront intéressés à faire tous leurs efforts pour lui conserver sa valeur et l'accroître.

Voici, en résumé, quel sera dans ce partage le bénéfice de chacun des intéressés.

L'ETAT y gagnera :

1° D'attacher le capital européen au sol de l'Algérie;

2° D'introduire dans chaque tribu la petite propriété européenne et la petite propriété indigène;

3° D'obtenir sur le sol même de la tribu des garanties inviolables de fidélité de la part des indigènes;

3° De pouvoir immédiatement sur les 4,000 hectares défrichés et allotis, établir l'impôt territorial, d'après les usages et les tarifs suivis en France.

La seule charge à supporter par l'Etat sera le remboursement des frais de mise en valeur pour les terres destinées aux colons indigènes. Mais cette dépense ne s'appliquera qu'à des travaux faits et à des résultats obtenus, tandis que les avances faites aujourd'hui à la colonisation par le trésor public ont un caractère éminemment aléatoire et n'ont encore rien produit de décisif.

LE CAPITALISTE gagnera deux mille hectares de terre dont la propriété lui sera acquise à titre définitif et incommutable au bout de cinq années.

Les charges seront : 1° les avances pour le défrichement des 4000 hectares; 2° la cession de 2000 hectares de terres mises en valeur moyennant remboursement des dépenses, partie par les colons européens, partie par l'Etat au nom des colons indigènes.

LE COLON EUROPÉEN gagnera une petite propriété en rapport, qui ne lui coutera que le remboursement des dépenses de défrichement, et l'acquittement de l'impôt foncier.

LE COLON INDIGÈNE gagnera une petite propriété en rapport, qui ne lui coûtera que l'acquittement de l'impôt foncier et la part dans le droit général d'usufruit, part dont il aura fait l'abandon à l'Etat sur les 4000 hectares mis en réserve.

En résumé, dans ce que nous venons de dire, nous avons eu constamment présent à l'esprit ce principe que nous regardons comme fondamental, savoir : que la colonisation ne saurait se développer, si elle ne se rattache à la constitution sociale du peuple arabe; qu'avant de fonder le village européen il est indispensable de bien examiner ce que deviendra le douar indigène.

Le projet que nous présentons n'enjambe point d'un seul bond toute l'Algérie; il s'applique au territoire d'une tribu; et sur cette base qui constitue l'unité fondamentale de la société Arabe, il établit et rassemble les différentes formes que comporte la propriété en Algérie, savoir :

1° L'usufruit en commun, qui est le régime actuel;

2° La grosse propriété bourgeoise, seul moyen d'ouvrir au capital européen les portes de l'Algérie;

3° La petite propriété européenne, qui, à l'ombre du capital, transplante en Algérie le travail de nos campagnes;

4° La petite propriété indigène, qui attache au sol le paysan nomade de la tribu.

Que l'on se représente comme un arbre la tribu arabe ainsi transformée; le tronc donne naissance à deux fortes branches : l'une est *l'usufruit en commun*, et elle continue à vivre mais toujours sans rameaux et sans feuilles : l'autre est la grosse *propriété individuelle*, de laquelle sortent deux rameaux jeunes, mais vivaces, la petite *propriété* européenne et la petite *propriété* indigène.

Tout cela trouve sa place et se cantonne dans le périmètre de la tribu, sans oppression, sans exclusion et sans refoulement.

MOUVEMENS DES COLONNES QUI AGISSENT CONTRE L'ÉMIR ET SES PARTISANS.

Lors du départ du dernier courrier, l'Ouer-Senis, où Abd-el-Kader avait établi son quartier-général, se trouvait cerné de toutes parts :

Au Sud-Est, par la colonne de M. le général Marey, stationné dans les environs de Boghar;

A l'Est, 1° par la colonne de cavalerie de M. le général Jusuf, établie à Tniet-el-Had; 2° par la colonne de M. le lieutenant-général Bedeau, qui opère entre Miliana et Tniet-el-Had;

Au Nord-Est, par la colonne d'observation du Chélif commandée par M. le colonel Eynard (ancienne brigade Comman), établie entre Orléansville et Miliana;

Au Nord, par les colonnes réunies de M. le maréchal et de M. le colonel Saint-Arnaud, qui opèrent sur l'Ouad-Riou.

Au Nord-Est, par la colonne de M. le colonel Pélissier, établie chez les Flita.

A l'Ouest, par la colonne de M. le lieutenant-général Lamoricière, qui de Tiaret s'est reportée sur l'Ouad-el-Tat, du côté de Frenda.

Comme il est facile de le comprendre, Abd-el-Kader ne s'est pas laissé enfermer dans un cercle de baïonnettes, et s'est porté là où nous n'étions pas. Par une marche rapide, il est venu, coup sur coup, faire une razzia sur les Arabes de Mendès et sur les Sdama. Les tribus récemment soumises auraient, dit-on, repoussé elles-mêmes les aggressions de l'émir.

Par suite du déplacement de l'émir, un mouvement secondaire a été exécuté par les autres colonnes qui ne concouraient pas au siége général de l'Ouer-Senis.

En même temps que M. le général Lamoricière revenait à l'ouest, une colonne composé de deux bataillons, d'une section d'artillerie et d'un escadron, se formait à Mascara et marchait sous les ordres du colonel Renault, dans la direction des Sdama; une seconde colonne commandée par M. le général Korte prenait la route de la Iagoubia; une troisième colonne sortait d'Oran sous les ordres de M. le général Thierry pour aller rallier celle du colonel Grand et former réserve en arrière des colonnes d'avant-garde. Par ce mouvement secondaire le pâté de montagnes compris entre la Mina et l'Ouad-el-Hammam, sera tout aussi bien cerné que le pâté de l'Ouer-Senis.

Nous constatons avec plaisir l'ensemble avec lequel marchent toutes nos colonnes. Si on avait agi ainsi depuis trois mois, l'émir eut été rejeté depuis longtemps dans le Maroc.

CAISSES D'ÉPARGNE ET MONTS-DE-PIÉTÉ EN ALGÉRIE (1).

Parmi les questions qui touchent à l'avenir de la colonie, aucune ne nous a paru plus mûre, plus opportune, que celle qui est relative à l'organisation des Caisses d'épargne combinée avec la création de Monts-de-Piété.

C'est là, on le comprend, un sujet digne d'attention, car il touche d'une manière intime aux intérêts des classes populaires : aussi venons-nous appeler sur lui l'appui de tous les hommes d'intelligence et de cœur, le concours de la presse et la sollicitude du gouvernement.

Nous ne prétendons pas revendiquer le mérite de cette pensée : elle a été émise depuis longtemps, et, grâce aux documens que M. le directeur de l'intérieur à Alger a bien voulu nous laisser consulter, nous avons pu voir que de nombreuses demandes avaient été, à diverses époques, adressées, soit au ministère de la guerre, soit au gouvernement de la colonie, et que ces deux administrations avaient constamment approuvé, en principe, l'institution des Caisses d'épargne et des Monts-de-Piété.

Les préoccupations continuelles au milieu desquelles l'administration a vécu jusqu'à ce jour, ont paralysé sans doute les bonnes intentions dont elle était animée; mais, ainsi que nous espérons le démontrer, de plus longs retards seraient funestes, et le gouvernement ne peut hésiter plus longtemps à doter l'Algérie des bienfaits de ces institutions.

Tout a été dit sur les avantages et l'utilité des Caisses d'épargne; et bien que, tout récemment encore, elles aient été l'objet de critiques dans le sein des Chambres, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de défendre cette institution philantropique, l'une des plus simples et des plus belles du siècle. Trente années d'expérience en France parlent assez hautement en sa faveur.

Une objection toute naturelle, puissante en apparence, contre les chances de succès de l'établissement des Caisses d'épargne en Algérie, a dû nous préoccuper tout d'abord : c'est celle qui est puisée dans le taux élevé de l'argent; mais en étudiant sérieusement le pays à ce point de vue, nous sommes restés convaincu que cette objection était loin d'avoir toute la portée qu'on lui attribuait.

En effet, il est hors de doute, et cela est dans l'ordre naturel des choses, que ce taux baissera progressivement en Algérie. L'abondance des capitaux qu'une sécurité de jour en jour plus grande doit amener, l'établissement d'une succursale de la Banque de France à Alger, la régularisation prochaine de l'esprit de spéculation doivent incontestablement faire croire à une diminution prochaine de l'intérêt actuel de l'argent.

Au surplus, l'établissement lui-même des Caisses d'épargne, et sa bienfaisante influence hâteront certainement ce résultat; et quand il s'agit de choses qui touchent d'une manière si directe aux intérêts populaires, et dont l'utilité ne peut être contestée, il faut attendre patiemment et avec confiance que l'instinct intelligent des masses ait reconnu la vérité.

Quand, pour la première fois, il fut question des Caisses d'épargne en France, cette noble pensée ne fut accueillie qu'avec une certaine hésitation : et, soit par suite des passions politiques qui, à cette époque, attaquaient tout, dénaturaient tout, mêmes les choses bonnes et utiles; soit aussi parce que les Caisses placées alors sous le protectorat exclusif des sociétés particulières, et n'ayant encore aucune relation avec le Trésor, n'inspiraient pas assez de confiance, le peuple resta longtemps sans comprendre qu'une voie nouvelle et salutaire venait d'être ouverte à l'épargne; et le développement de cette institution, entourée plus tard d'une si grande faveur, fut lent et difficile. En effet, de 1818, époque de la fondation des Caisses d'épargne, à 1833, dans un espace de quinze ans environ, le chiffre des dépôts ne s'éleva qu'à *dix-sept* ou *dix-huit millions*, tandis que les onze années qui se sont écoulées depuis 1833 jusqu'à la fin de 1844, ont porté ce chiffre à la somme énorme de *trois cent quatre-vingt-douze millions*. Depuis lors, il est vrai, et notamment dans le courant de ces derniers mois, le chiffre des remboursemens a dépassé, à Paris principalement, celui des dépôts, de plusieurs

(1) Cet article nous a été communiqué par M. H. Double, avocat, et nous avons cru devoir lui donner une place dans notre journal, parce que la double question qu'il traite nous paraît mériter une attention sérieuse.

Comme presque toutes les réputations, celle du bal de l'Opéra est usurpée; je le déclare incapable de faire tout le mal dont il se flatte, et je garantis que la vertu la plus indécise pourra en sortir saine et sauve... pourvu qu'elle ait soin de bien se couvrir en sortant, afin d'éviter la fluxion de poitrine, ce qui est le plus grand inconvénient que je connaisse à ces bals si redoutés des maris. Je ne dis pas qu'on doive choisir la salle Lepelletier pour y chercher et y couronner des rosières, mais je dis que ce spectacle si gai, si étourdissant d'une vaste enceinte pleine d'hommes et de femmes se livrant au plaisir du mouvement, et à l'attrait d'une danse peu décente parfois, mais très fatigante toujours, ce spectacle, dis-je, n'a rien de bien énivrant, rien qui pousse plus particulièrement aux délits amoureux les moins avouables. L'orchestre, que Musard dirige avec un flegme tout oriental, est bien capable d'électriser le monde et de faire polker les peuples, y compris les rois et les bergères, mais il provoque bien plus à l'expansion bruyante, à la folle gaîté, aux piquans propos, aux relations passagères, et surtout à l'amour des petits soupers, qu'au désordre des mœurs proprement dit.

Les galeries et le foyer, c'est autre chose.... Mais là, je retrouve ma jeune arabe, facile d'ailleurs à reconaître dans la foule, grâce au domino blanc, et au camélia rouge qui déjà, dans cette atmosphère, incline ses pétales flétries.

Quelle foule! mon Dieu! que de causeries étouffées! quel bruit de voix! que de fleurs! que de parfums! quel doux frôlement que celui de ces robes de soie! Sous ces capuchons que de regards brillans et assurés! Comme toutes ces femmes usent avec une modération apparente de la protection du masque, et quelle heureuse chose, qu'il suffise d'un morceau de satin ou de velours noir placé sur le haut du visage pour autoriser ces joies nocturnes, ces libertés du langage et du geste dont l'attrait est piquant, même pour les hommes et les femmes que les habitudes de leur vie familiarisent à peu près avec toutes les libertés!

Fatma est là bas, derrière ces groupes si animés et si riants; elle entre à peine et déjà je la vois entraîner Auguste vers l'issue de la salle, son œil est plein de colères, et de temps en temps elle se retourne irritée vers les hommes que la foule presse auprès d'elle comme si elle voulait leur adresser des reproches. Que diable! aussi, allait-elle faire dans cette galère?

Mme B., au contraire, le domino rose, assailli par mille propos galans, semble prendre plaisir à cette lutte, à ces vives réparties, à ces provocations plus ou moins courtoises, car, pour le dire en passant, je ne sais si les femmes sont de mon avis, mais c'est effrayant la quantité d'imbécilles qui les poursuivent dans ces sortes de réunions. Parfois Mme B. rit aux éclats, et je suppose qu'alors elle prend pour prétexte la bêtise de l'un de ses partisans afin d'avoir occasion de montrer des dents petites et blanches comme des perles.

La civilisation a passé par-là!

Fatma échappe enfin à ce flot tumultueux. Auguste et le colonel B. conduisent dans une loge d'avant-scène les deux dominos qui ont eu les honneurs de la soirée.

Ces rapides triomphes du bal laissent pourtant dans quelques souvenirs des traces profondes. J'ai connu un beau et excellent vieillard qui me parlait toujours avec enthousiasme et souvent avec émotion, d'un domino bleu ravissant dont il avait tendrement pressé la taille avant la révolution. Le cœur de cet homme n'avait rien oublié, ni la tendresse du regard, ni le doux sourire, ni le son de voix de cette enchanteresse qui, un instant dans sa vie, l'avait fasciné. C'était, me disait-il, la seule infidélité qu'il eut faite à sa femme. J'étais bien jeune quand il me parlait ainsi et je me prenais à rire en songeant à la parfaite innocence d'une infidélité semblable.

—« Ne riez pas, enfant, me disait-il alors, je sais bien des maris, ayant des maîtresses, qui n'ont pas été plus infidèles à leur moitié (1) que je ne l'ai été, moi, avec ce simple regard d'une femme inconnue, et ce charmant sourire, et cette voix si tendre qui m'ont poursuivi toute ma vie, et qui, je l'espère bien, viendront me saluer à ma dernière heure comme un souvenir et un présage de jeunesse.»

Comme la femme de ce vieillard avait été, de son vivant, quelque peu légère, j'ai toujours supposé que le domino bleu dont l'image charmait encore sa vieillesse, n'était autre que sa femme venue au bal pour... affaires. Je suis ce matin dans un tel accès de vertu que j'ai besoin de m'arrêter à cette supposition pour n'avoir rien à reprendre à ce rêve d'amour de mon excellent vieillard.

(1) *Moitié*, c'était le mot de ce vieux brave homme quand il parlait de sa femme et des femmes mariées en général. Ainsi donc, il ne disait jamais : la Reine Marie-Antoinette, mais bien : la *moitié* de Louis XVI. Expression très vicieuse dans beaucoup de cas, puisque les trois quarts des maris ne valent pas la moitié de leurs femmes.

Fatma, debout et immobile dans la loge, regarde d'un œil paisible et souriant la foule qui tourbillonne au dessous d'elle; puis, s'enlaçant au bras d'Auguste avec la grâce d'une couleuvre, elle semble défier toutes ces vaines tentations en se réfugiant dans l'amour qui remplit son cœur. Mme B..., au contraire, n'a pas encore eu un regard pour le pauvre colonel. Elle contemple d'un œil ardent ces danses folles et lascives, ces mouvemens désordonnés.

— Rentrons à la maison, dit Fatma à Auguste.

— Retournons au foyer, dit le domino rose.

Et les deux couples se séparent. Le colonel B... eut la complaisance de reconduire sa femme au foyer. J'espère bien qu'il ne lui en est pas arrivé malheur; mais qu'il me soit permis de conclure de tout ceci que l'amour est le plus saint, le plus puissant préservatif contre les séductions du plaisir et les atteintes du vice.

Si, après une conclusion aussi idyllique, pastorale, florianesque, l'Académie ne me donne pas le prix Monthyon, c'est que l'Académie, je le crains bien, n'aura pas lu cet immortel récit.

— On nous écrit de Constantine :

« Une infortune conjugale, dont le Tribunal de Philippeville va être prochainement saisi, a préoccupé l'attention publique à Constantine. C'est toujours la même éternelle histoire, vieille comme la monde et toujours jeune comme lui. Un mari trouve un jour sa femme absente du logis; il l'attend, elle ne vient pas.

» Après deux jours, l'infortuné se doute que la belle est peut-être chez son amant. Il n'y a que les maris à qui de pareilles idées ne viennent qu'après deux jours de réflexion. Il se fait escorter d'un agent de police, de deux gendarmes, pénètre chez l'amant, et trouve l'épouse adultère conversant criminellement, mais dans des termes tels que le doute était impossible. Le mari, bien et dûment convaincu de son malheur, n'a laissé à sa femme que le temps de se vêtir d'une façon un peu plus convenable. La dame est ensuite montée à cheval, et a été conduite seule à Philippeville, sous l'escorte de quelques spahis. Voilà la morale publique bien satisfaite, et un mari bien vengé!

millions; mais il faut en attribuer plus particulièrement la cause à cette fièvre de spéculation industrielle qui s'est emparée de tous les esprits, et bouleverse en ce moment toutes les classes de la société. Cette fièvre, nous aimons à le croire, se calmera bientôt, et la masse de petits propriétaires, d'ouvriers, de gens à gages, etc., follement entraînée aujourd'hui dans la funeste voie de l'agiotage et des spéculations de bourse, sera, avant peu, ramenée par les leçons d'une triste expérience aux sages placemens qu'elle n'aurait jamais dû abandonner.

Ainsi donc, les premières difficultés vaincues, les Caisses d'épargne de l'Algérie devront, comme celles de France, devenir véritablement populaires. Il est notamment deux classes toutes spéciales d'individus qui s'empresseront, sans nul doute, d'adopter ce mode de placement : les colons qui, arrivés en Afrique avec quelques cents francs pour demander une concession de terrain, ne savent ordinairement où déposer cet argent jusqu'à ce que les formalités d'installation aient été accomplies, et qui, trop faibles, bien souvent, pour résister à la première et mauvaise influence du sol algérien, finissent peu à peu par dissiper leurs ressources, heureux encore lorsqu'ils n'ont pas été victimes d'un vol; puis les officiers qui, ayant pu réaliser quelques économies, au moment de partir pour une expédition, les déposent habituellement chez le payeur, entre les mains duquel ce capital demeure infructueux pendant plusieurs mois. La Caisse d'épargne sera donc pour les uns et les autres un abri assuré, une précieuse ressource.

Mais c'est surtout pour la masse des ouvriers, des artisans, dont le nombre s'accroît avec le développement de la colonie, que les Caisses d'épargne seraient d'une impérieuse nécessité, et deviendraient un immense bienfait. On sait combien le prix de la main-d'œuvre est élevé en Algérie : il n'est pas rare de voir le salaire des ouvriers aller jusqu'à 5 et 6 francs par jour; et si quelques-uns, plus sages et plus rangés que les autres, font des économies, et les utilisent même quelquefois avec avantage, d'autres cèdent à l'entraînement de la débauche, et finissent par engloutir leur gain de chaque jour dans les cabarets dont l'Algérie est couverte (1). Il faut à tout prix arracher les travailleurs à cette funeste influence, et la meilleure éducation d'un peuple tout neuf encore sera incontestablement celle qui, en lui donnant des habitudes d'ordre et d'économie, le moralisera par l'appât du bien-être matériel.

Pourquoi ne pas croire aussi à la possibilité d'amener les Arabes qui descendent de temps en temps de l'Atlas pour venir dans la plaine et dans les villes échanger le travail de leurs bras contre l'or européen qu'ils emportent ensuite au fond de leur retraite, pourquoi ne pas croire à la possibilité de les amener un jour à confier cet or à nos caisses publiques? Merveilleux résultat qui compléterait la conquête matérielle de la force par la conquête morale de l'intérêt! Et ce résultat n'est pas impossible, suivant nous. Il est difficile à obtenir, sans doute, éloigné peut-être; on rencontrera d'immenses obstacles dans la différence des mœurs, des habitudes, des religions surtout; mais tout cela ne se modifie-t-il pas de jour en jour?... Ne voyons-nous pas les Arabes des villes, des tribus se rapprocher de nous, s'asseoir à nos tables, se faire transporter dans nos voitures publiques, etc..., se familiariser enfin, avec nos mœurs, nos usages, notre civilisation? Et les croyances religieuses elles-mêmes qui s'effacent toujours les dernières du cœur des peuples, ne se sont-elles pas notablement affaiblies depuis quinze ans? Le seuil de ces retraites, où les femmes mauresques se dérobaient à l'œil profane des Européens, dans les premiers jours de la conquête, n'est-il pas franchi presque librement aujourd'hui? Ne voyons-nous pas le voile des mauresques s'abaisser de plus en plus? Ne sommes-nous pas témoins, enfin, des infractions quotidiennes que les musulmans de l'Algérie commettent à cette loi religieuse du Koran que le contact des idées européennes sape insensiblement.

Ainsi, il n'est pas déraisonnable d'espérer que nous pourrons peu à peu, par l'influence de notre civilisation et la persuasion de l'exemple, parvenir à détourner l'argent indigène des retraites profondes et ignorées où il reste enfoui aujourd'hui.

Une des plus sérieuses difficultés du sujet que nous traitons est de savoir à quel taux il convient de fixer l'intérêt que les Caisses d'épargne, en Algérie, devront donner aux déposans, et nous regrettons de ne point partager, à cet égard, l'opinion de l'un des hommes les plus éminens de la colonie, M. le directeur de l'intérieur qui pense que le taux de l'intérêt doit être fixé à 4 pour cent, comme en France. Nous ne croyons pas à la possibilité, actuelle du moins, d'une assimilation à la France, et nous craignons bien qu'un taux aussi modique, aussi inusité, et hors de toute proportion avec l'intérêt légalement reconnu, ne décourage les déposans. Il est urgent d'attirer dans les Caisses d'épargne, l'argent des travailleurs, et par là de détruire les funestes habitudes d'ivrognerie et de débauche auxquelles malheureusement les ouvriers se laissent si facilement entraîner; il est non moins désirable de conquérir l'épargne des indigènes pour les attacher à nous, et pour parvenir à ce double résultat, il faut, surtout au début, l'appât d'un intérêt un peu élevé, qui soit, autant que possible, au niveau de celui que la loi et l'usage consacrent. Il sera toujours temps de l'abaisser plus tard, lorsque les masses algériennes, familiarisées avec ce mode de placement, en auront apprécié tous les avantages.

Mais à l'aide de quels moyens sera-t-il possible aux Caisses d'épargne de supporter un intérêt assez fort, et de faire face, en même temps, aux frais de leur administration? Cela ne nous a paru praticable qu'au moyen d'une adjonction des Monts-de-Piété aux Caisses d'épargne et du concours combiné de ces établissemens, de façon à utiliser les fonds déposés dans le premier en les affectant au service des prêts effectués par le second.

Bien que peut-être l'utilité et la moralité des Monts-de-Piété ne soit pas incontestablement reconnue comme celles des Caisses d'épargne; toujours est-il admis en principe aujourd'hui, que le Mont-de-Piété est une institution de bienfaisance, et qui, quelque imparfaite qu'elle puisse être, sait encore mieux que toute autre soulager la misère pressante en venant en aide aux besoins urgens des classes populaires. Seulement, nous croyons que son organisation actuelle en France sollicite des réformes nombreuses, des modifications importantes et notamment, que le taux excessif de l'intérêt imposé à l'emprunteur doit être considérablement adouci.

Maintenant, pour ce qui concerne l'Algérie, cette institution y aura-t-elle le même caractère d'utilité qu'en France? Suivant nous, l'affirmative n'est pas douteuse. Peut-être objectera-t-on que les bijoux, les objets précieux d'un mince volume sont rares en Afrique, et que, par suite, la plus grande partie des dépôts consistera en effets d'encombrement qui entraîneront des frais considérables de magasinage. On opposera probablement encore pour la conservation de ces objets l'action du climat et la fâcheuse influence de l'humidité qui règne presque continuellement dans l'atmosphère.

Mais ces objections ne sont évidemment pas sérieuses, et chaque jour vient aplanir les difficultés en modifiant la face du pays. En effet, les bijoux, les parures de prix, les objets d'or et d'argent sont loin d'être rares aujourd'hui à Alger; les juives et les femmes arabes en possèdent beaucoup : il suffit, pour s'en convaincre, d'assister à une des fêtes dans lesquelles ces femmes paraissent resplendissantes de pierreries et de dorures; et cette partie de la population qui aime le faste, l'éclat extérieur, alimenterait bien certainement le Mont-de-Piété. De jour en jour, en outre, le luxe des ameublemens fait des progrès dans la population européenne; des marchandises précieuses arrivent à Alger; en un mot, le temps ne nous semble pas éloigné où les principales villes de l'Algérie pourront presque, sous ce rapport, être comparées aux grandes et populeuses cités de la France. Quant à l'action du climat, les préoccupations conçues à cet égard sont, il nous semble, exagérées, et bien d'autres villes en Europe sont certainement dans des conditions au moins pareilles, sinon pires. Cette action, dans tous les cas, ne s'exercerait que sur les étoffes de soie et quelques tissus délicats, et l'on pourrait, sans trop de difficulté, obvier à cet inconvénient, en choisissant un emplacement assez vaste, en l'aérant convenablement, et en entretenant avec soin les objets qui seraient de nature à subir plus particulièrement l'influence atmosphérique.

Les Monts-de-Piété sont donc possibles en Algérie, et doivent, suivant nous, s'y établir aussi bien qu'en Europe. Dira-t-on maintenant, au point de vue de l'utilité, de la moralité, qu'il est à craindre qu'ils ne favorisent le penchant des masses pour l'ivrognerie, le jeu et la débauche; ce reproche peut être adressé à tous les Monts-de-Piété dans toutes les parties du monde. Mais quand même quelques inconvéniens existeraient, ne seraient-ils pas amplement compensés par l'immense avantage qu'aurait le Mont-de-Piété de tuer l'usure, et de détruire l'effroyable industrie des prêteurs sur gages, le fléau de l'Algérie. On ne peut s'imaginer le taux des prêts, presque tous de sommes minimes et remboursables à courtes échéances, et qui se font sans pudeur, sans mystère; car les lois qui répriment et punissent l'usure, sont frappées en quelque sorte de mort en Algérie, ou du moins obligées de s'effacer devant les exigences particulières et les tristes nécessités du développement du pays.

L'institution des Monts-de-Piété, en Algérie, plus que partout ailleurs, offrirait donc plus d'avantages que d'inconvéniens, et elle serait complètement moralisée par son adjonction à la Caisse d'épargne.

Les bons effets de cette combinaison ne sont plus douteux aujourd'hui : la pensée en fut émise, croyons-nous, en 1828, par un économiste belge, actuellement directeur de l'Université de Liége. Elle fut plus tard mise en pratique à Metz, et M. Félix de Viville, directeur de ces deux établissemens réunis, signale, dans un ouvrage remarquable (1), tout le succès qu'avait obtenu cet essai. Depuis lors, quelques villes ont suivi l'exemple de Metz, et nous sommes convaincu qu'elles n'auront eu qu'à s'en féliciter, et que cette combinaison est appelée à devenir populaire en France.

Quant à son application en Algérie, nul doute qu'elle n'y soit parfaitement utile, et c'est là une opinion en faveur de laquelle nous invoquerons de puissantes autorités. D'après les documens officiels qui ont passé sous nos yeux, nous avons pu nous convaincre que M. le directeur de l'intérieur, M. le gouverneur-général de l'Algérie et M. le ministre de la guerre lui-même étaient tous d'accord sur les résultats du concours d'une Caisse d'épargne et d'un Mont-de-Piété.

Dans le courant de l'année 1838, M. le ministre de la guerre écrivit à M. le gouverneur général qu'il désirait : « qu'il lui fût fait un rapport sur » l'utilité effective de la création d'un Mont-de-Piété, et notamment quel » serait l'intérêt qu'on pourrait exiger pour des prêts sur gages dont » le minimum n'excéderait pas 10 fr. » M. le directeur de l'intérieur, saisi de cette question, a, dans un rapport fait au conseil d'administration de la colonie, le 9 septembre 1839, proclamé en principe l'utilité et l'urgence de l'organisation d'un Mont-de-Piété, et il a émis le vœu qu'une Caisse d'épargne fût en même temps créée pour servir de contrepoids aux inconvéniens que pourrait présenter la première de ces deux institutions; en outre, M. le directeur de l'intérieur insistait fortement pour que cet établissement ne fût pas abandonné à l'industrie particulière.

Ce rapport, transmis à M. le ministre, fut suivi d'une réponse en date du 5 février 1840, de laquelle nous croyons devoir extraire les passages suivans :

« *L'utilité d'une caisse d'épargne*, dit M. le ministre de la guerre, » *n'a pas besoin d'être démontrée*, mais il convient d'apprécier les cir» constances particulières au pays, et, dans la recherche des moyens de » conduire les populations à l'aisance, par des habitudes d'ordre et d'é» conomie, il ne faut pas perdre de vue les diverses institutions aux» quelles les classes laborieuses sont successivement amenées à recourir.

» . . . . . .

» . . . . Sans doute les malades indigens trouvent partout, en Al» gérie, grâce à l'administration, un asile et des soins, mais le prêt au » pauvre n'est pas organisé sous la tutelle de l'autorité publique : les » particuliers exploitent seuls les profits de cette industrie souvent cou» pable, qui échappe à toute surveillance; et s'il est bien que l'ouvrier » trouve une caisse où il puisse avec sécurité déposer ses économies, il » n'est pas moins nécessaire de le protéger contre l'avidité des prêteurs » sur gages, et, *à ce point de vue, le Mont-de-Piété doit co-exister avec* » *la Caisse d'épargne*. . . . . .

» . . . . . *Dans ma pensée, l'organisation d'une maison de prêt et* » *l'établissement d'une Caisse d'épargne, peuvent difficilement se sépa*» *rer; l'une et l'autre sont même destinées à se prêter un mutuel se*» *cours, etc.* »

M. le ministre explique ensuite comment il entend l'administration de détail de ce double établissement; et, bien que nous reconnaissions la sagesse de ses vues, nous croyons pourtant que son projet est susceptible de quelques modifications nécessitées par le progrès du temps et les besoins nouveaux du pays.

En résumé, la nécessité, l'urgence de l'établissement à Alger, et plus tard, dans les principales villes de l'Algérie, d'une Caisse d'épargne combinée avec un Mont-de-Piété, nous semblent incontestablement démontrées. Il y a cinq ans déjà, cette nécessité, cette urgence étaient formellement reconnues, proclamées par l'administration elle-même, et tout devait faire croire à une prochaine réalisation de ses sages desseins; mais les choses en sont restées là. Ces cinq années pourtant sont loin d'avoir été stériles : des routes ont été ouvertes de tous les côtés; des établissemens remarquables ont été fondés; une Banque vient d'être instituée à Alger; un chemin de fer va bientôt, à travers la Mitidja, relier la Méditerranée aux chaînes de l'Atlas; il a même été question, pendant quelques jours, d'une Académie à Alger. Pourquoi donc, au milieu de ce développement matériel et moral les institutions populaires, si utiles, semblent-elles seules avoir été condamnées à l'oubli et à l'abandon? Nous applaudissons de grand cœur à ce mouvement rapide et heureux; mais pendant que ces choses s'accomplissent, et que tout s'améliore et grandit chaque jour en Afrique, le peuple seul continue à se dégrader au sein de funestes habitudes, l'usure enhardie par l'impunité dévore l'Algérie, la démoralisation des masses enfin fait chaque jour des progrès. Un tel état de choses déshonore la France, compromet l'avenir de la colonie. Il est urgent d'y mettre un terme!

Samedi, 17 janvier, a eu lieu au Champ-de-Mars une grande revue, à laquelle ont assisté l'ambassadeur marocain et les personnes de sa suite. Le temps, qui avait été brumeux la veille et le matin même de ce jour, s'est éclairci vers midi. Un rayon de soleil est venu éclairer le magnifique coup-d'œil des lignes imposantes formées par nos troupes.

A la suite de cette revue, l'ambassadeur du Maroc a adressé au roi Louis-Philippe et à M. le duc de Nemours les lettres dont voici la traduction :

Au nom de Dieu, le souverain des souverains,

A Sa Majesté le plus puissant des sultans, celui qui possède la vraie force, le grand roi de la grande nation française,

De la part de son cher ambassadeur du Maroc.

Je viens te remercier de l'honneur insigne que tu nous a fait aujourd'hui.

Tes enfans, que Dieu les protége! se sont réjouis en nous, et nous ont donné la plus grande marque de considération, en réunissant à nos yeux une partie de tes puissantes armées : infanterie, artillerie et cavalerie.

Nous avons été stupéfait de tant d'obéissance, de tant d'ordre et de tant de force.

Oui, ta nation mérite bien que tu sois son Sultan, et tu mérites bien de commander une telle nation.

Appuie-toi, d'un côté, sur une telle force; appuie-toi, de l'autre, sur la justice, et ta dynastie s'élevera à la même hauteur.

Nous allons implorer Dieu chaque jour pour qu'il augmente ta gloire et qu'il te couvre de sa bénédiction.

Te dire que nous prions pour toi, c'est dire que nous prions pour tes nobles enfans.

Oh! Dieu tout-puissant, accomplis jusqu'au moindre désir du grand Sultan Louis-Philippe; fais de ses nombreuses armées la sauve-garde de la France et du Maroc, comme aussi la terreur de ses ennemis et des nôtres.

Daigne écouter ces vœux qui sont conformes à la justice!

17 janvier 1846.

Louanges à Dieu l'unique!

» Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu.

A. S. A. R. rejeton du grand Sultan, Mgr le duc de Nemours.

De la part de celui qui t'aime et qui demande pour toi toute sorte de bonheur, l'ambassadeur de Maroc.

Grâces soient rendues à toi qui as songé à nous causer tant de joie et à nous donner une si haute marque de considération en nous montrant aujourd'hui une partie de vos armées. Voilà le plus grand signe de ton amitié pour nous. Notre admiration a dépassé toutes les limites des sensations de l'homme en voyant les troupes quo tu commandais, leur ordre, leur discipline et leur aspect redoutable.

En te voyant à la tête de cette armée et au milieu de tes frères, il me semblait voir de jeunes arbres plantés autour d'un arbre immense pour servir d'appuis à ses branches chargés de fruits. Cet arbre, c'est votre père et votre seigneur, le grand Sultan de France! Continuez à l'aider et à soutenir ses longs rameaux pesans des fruits de la justice et de la gloire.

Je prierai Dieu afin qu'il ouvre pour toi les trésors de sa bonté, de sa justice et de sa sagesse, car l'avenir te réserve un rôle dans lequel tu auras besoin de tous ces dons. Puisses-tu marcher sur les traces de ton père!

Toi et tes frères, conservez les conseils que vous donne ce puissant monarque; imitez ses exemples : guidés par eux, et suivis de cette magnifique armée, vous donnerez un nouvel éclat à la gloire de la France.

Que Dieu répande sur vous, sur votre père, sur votre vertueuse mère et sur vos enfans ses grâces et ses bénédictions.

Cet écrit reste bien en dessous des impressions qui ont inondé nos cœurs et nos esprits en présence de l'ordre, de la puissance et de la justice qui éclatent dans vos armées et dans votre gouvernement; cependant nous te prions de faire connaître à toute la France cette expression de nos sentimens, afin que ceux qui douteraient encore de notre amitié en soient entièrement convaincus.

A Dieu reviennent toutes choses.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Un sinistre épouvantable vient de répandre la consternation dans la province de Constantine, et va jeter, en France, des centaines de familles dans le deuil. Hâtons-nous de le dire, cet affreux malheur ne troublera en rien la sécurité si grande dont nous jouissons depuis longues années dans la province de Constantine, qui, à elle seule, et comme étendue et comme population, forme la moitié de nos possessions algériennes. Nous recevons sur ce sinistre plusieurs lettres, écrites sous l'inspiration du moment, et racontant divers épisodes de ce funeste drame, auquel nos correspondans ont assisté soit comme acteurs, soit comme victimes. Il nous est impossible de reproduire toutes ces correspondances : nous citons celle qui nous semble le mieux résumer l'ensemble des faits :

Vous avez rendu compte dans vos numéros précédens de la sortie du général Levasseur pour aller s'opposer à l'insurrection d'un nommé Sidi Saad-el-Tebbanni, appelé aussi Bou-Derballa, *le père des haillons*. Quelques mots d'abord sur cet homme. Il est dans la tribu des Ouled-Tebben et la fraction de Oumassa. Il prétend et raconte qu'il a eu un songe dans lequel Mohammed lui a enjoint de faire la guerre sainte aux chrétiens : « Je ne suis, dit-il, ni chérif, ni sultan, ni marabout, j'ai seulement mission de combattre les chrétiens. Que tous ceux qui veulent s'unir à moi me suivent au combat. Si personne n'écoute ma voix, je ferai seul tous mes efforts pour nuire aux Français. »

Sidi Saad réussit à grouper autour de lui un noyau d'insurgés dont les tentatives ont été rapidement comprimées chez les Ouled-Sellam et les Ouled-Sultan. Le foyer de cette révolte se concentra dans la fraction des Oumassa, près du Bou-Taleb, dont Sidi Saad est originaire. Celui-ci, chassé par le colonel Herbillon et par les goum des Abd-el-Nour, était retourné dans sa montagne et continuait ses prédications hostiles.

M. le général Levasseur partit donc pour aller s'opposer au mouvement de Sidi Saad. Tout le commencement de cette expédition fut favorisé par un temps beau quelquefois, et toujours supportable. On brûla les villages des Ouled-Tebban et d'autres révoltés. Cet acte nous attira la soumission des Ouled-Hedjaz et des Ouled-Bou-Slama. Restait encore la fraction des Oumassa, celle de Sidi Saad à châtier; déjà on avait perdu beaucoup de temps et apporté beaucoup de lenteur dans les préparatifs. A cette époque de l'année, et à une hauteur de 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer, il était dangereux de lasser la température. Le général résolut cependant d'aller vider les silos des Oumassa.

La colonne pénétra, le 2 janvier, dans la montagne. Elle eut à recevoir la neige pendant toute la journée, jusqu'à son arrivée au bivouac de Aïn-Hellal. Cette circonstance obligea les troupes à revenir sur leurs pas. Pendant toute la nuit, la neige tomba en abondance.

Le 3, au lieu de couper court pour arriver à la plaine dont un faible intervalle séparait nos troupes, la colonne s'engagea dans un affreux défilé dont le passage ne dura pas moins de six heures. Pendant ce temps, l'arrière-garde s'égara. Pour éviter la perte des mulets qui s'abattaient à chaque pas ou roulaient dans les précipices, on se hâta de jeter les charges et de continuer la route. Dans cette journée tous les bagages de la colonne ont été perdus, quinze jours de vivres abandonnés. Une partie de l'ambulance n'a pu rejoindre Sétif qu'en suivant les traces laissées sur la route par le reste de la colonne.

Pendant la nuit du 3 au 4, le bivouac établi en plein air était tellement couvert de neige qu'aucun homme n'a pu se coucher. Les malheureux soldats ont été obligés de piétiner toute la nuit pour pouvoir se réchauffer et ne pas geler sur place. Quelle horrible situation!

Le 4, pendant la marche sur Sétif, la route fut jalonnée par les cadavres des pauvres soldats gelés. La colonne en a ainsi abandonné un grand nombre.

Beaucoup d'hommes ont été recueillis par le cheikh Messaoud, l'ex-kaid Ferhat et les Arabes de la tribu des Amer.

Aussitôt après l'arrivée à Sétif, le caïd Ben-Ouani a fait, comme toujours, ses efforts pour mettre à la disposition des hommes restés en route tous les moyens de regagner Sétif. On a expédié aussi toutes les prolonges afin de recueillir les morts et les mourans.

Les personnes les moins exagérées disent qu'il y a plus de cent hommes morts de froid, mais on pense qu'il y en a davantage. Hier 8, il nous manquait à Sétif plus du tiers de l'effectif de la colonne, c'est-à-dire environ huit cents hommes sur le sort desquels on n'est pas encore fixé.

Malheureusement on avait commencé par engager la cavalerie dans le défilé, de sorte que l'encombrement a été incroyable.

Trente officiers sont entrés à l'hôpital avec les extrémités gelées. Le détachement de chasseurs d'Afrique a eu cinq hommes et plusieurs chevaux morts de froid. Dans le train des équipages, sur quatre-vingts hommes, quinze sont morts. Dans le 43e de ligne, qui en est à sa première course en Afrique, nous avons eu une compagnie de grenadiers qui a disparu presque complètement.

La presque totalité des muletiers indigènes de réquisition ont perdu la vie dans cette terrible journée.

Cette malheureuse affaire, cause de pertes dont nous ne connaissons pas encore toute l'étendue, a été interprétée, comme elle devait l'être, à notre désavantage par les Arabes; qui y ont vu le doigt de Dieu. Sidi Saad, malgré la perte de son drapeau, saura profiter de l'événement. Non seulement on n'a pas châtié les Oumassa, mais encore on a un

---

(1) Nulle ville en France, en Europe peut-être, ne saurait donner une idée de la physionomie étrange que présentent, le soir surtout, les innombrables cabarets répandus sur la surface d'Alger. Presque tous les bouchons, décorés du titre de *Café chantant*, sont encombrés d'une population dont le mouvement, la variété, l'aspect bizarre saisissent tout d'abord, mais dégoûtent bientôt. Les sons ou plutôt les cris d'une musique impossible à décrire, plus impossible encore à entendre, s'échappent de ces repaires où le peuple d'Alger vient satisfaire son goût pour le vin et surtout pour les liqueurs fortes. Les cafés ne sont pas les seuls lieux consacrés aux rafraîchissemens populaires; les bureaux de tabac cumulent avec le débit du cigare celui de l'eau-de-vie. Nous avons même vu un pharmacien, dont la boutique, divisée en deux parties, présentait d'un côté les drogues salutaires de sa profession, de l'autre des boissons alcooliques, et offrait ainsi, par une ingénieuse compensation, le remède à côté du mal.

(1) *Des Banques d'épargne, de prêts sur nantissement et d'escompte*, par M. F. de Viville. — Metz, 1834.

désastre à déplorer. Nous ne cesserons de dire que la sortie du général Levasseur n'a aucune excuse possible.

A une autre époque, un Bey de Constantine, dans la même saison et à peu près dans les mêmes circonstances, eut affaire aux mêmes tribus. Le même sort atteignit ses troupes. Cependant il ne les avait pas conduites lui-même, il les avait confiées à divers kaïd. Voyant le résultat obtenu, il fit saisir et décapiter les kaïd.

Notez que les goums des Zmoul, des Ouled-Abd-el-Nour, qui ont quitté la colonne avant l'entrée dans le défilé, n'ont pas perdu un homme, pas laissé un mulet en arrière.

Quand un grand malheur atteint un corps d'armée, on est généralement porté à se demander si le chef qui le commandait peut en être rendu responsable. Dans ce cas particulier, personne ne demandera compte au général Levasseur de l'abaissement de température qui a congélé les membres de ses soldats, et de l'obscurité qui les a égarés sans guide au milieu d'une neige, épaisse qui la nuit ne permettait pas de voir à quatre pas devant soi, et qui le jour empêchait même de retrouver à l'horizon quelque signe indicateur pour marquer la route à suivre. Non. Mais il est du devoir du gouvernement et de l'opinion publique de s'enquérir des moyens employés pour en neutraliser les effets, car un corps d'armée n'est pas en péril parce qu'il rencontre la neige, car une température à zéro n'arrête pas subitement la circulation du sang, chez des hommes jeunes et vigoureux et qui sont en mouvement.

Au départ du bivouac d'Aïn-Hallal, deux routes conduisaient à la plaine: l'une, plus courte, a été suivie par nos auxiliaires, et ils n'ont pas perdu un seul homme; l'autre, plus longue, traversait un affreux défilé dans lequel il fallait abandonner tout le convoi: vivres, bagages, munitions.

Pourquoi la colonne française a-t-elle suivi la mauvaise route? Avant de jeter les vivres dans le ravin, pourquoi ne les a-t-on pas distribués aux soldats qui en avaient grand besoin? Est-ce le général qui a ordonné la destruction du matériel de l'armée? Non. Pendant que le convoi défilait lentement et péniblement, le général, avec l'avant-garde, attendait au pied de la montagne que le convoi fût sorti d'embarras; du moins toutes les correspondances le disent.

Jusque-là on ne peut reprocher au général que d'avoir pris une mauvaise route et de n'avoir pas surveillé lui-même la marche du convoi. Mais alors commence une série de fautes inexplicables.

Au lieu de masser sa colonne, au lieu d'attendre son arrière-garde, qui est égarée, le général part avec les chasseurs et les spahis pour gagner, avant la nuit, la smala de Cheikh-Msaoud. Il se perd lui-même, et tombe par hasard sur un douar des Mtaia. Ici le désordre commence: chacun cherche un refuge sous la toile hospitalière; on se bat même; des hommes sont étouffés sous les pieds de leurs camarades. En arrière, l'infanterie marche à la débandade, d'abord par groupes de vingt, et plus tard chaque soldat est heureux quand il peut saisir le bras d'un compagnon d'infortune. Combien d'hommes s'égarent, tombent et meurent dans cette nuit!

Pour indiquer la route, il eût fallu échelonner des clairons, quelques pièces d'artillerie, dont le bruit eût rallié vers de petits centres les hommes égarés et donné du courage aux plus faibles; malheureusement on n'a échelonné que des cadavres muets.

La neige cessa le 4, au matin; à la pointe du jour, le général quitta le douar des Mtaïa et se rendit à Sétif.

Si alors, le général avec sa cavalerie, au lieu de rentrer au chef-lieu de la subdivision, dont il était séparé de quelques heures seulement, avait rétrogradé jusqu'à l'entrée du défilé pour rallier les hommes égarés, ramasser les mourans, sa conduite de la veille, c'est-à-dire l'abandon des troupes, sans guide et sans chef, trouverait quelque excuse; mais non, il semble avoir eu hâte de chercher des vivres et un bon gîte.

Le 4, dans l'après-midi, le général et son état-major étaient à Sétif, et le 8, c'est-à-dire quatre jours après la rentrée du général, le tiers du corps d'armée, 800 hommes, manquaient à l'appel.

Deux cents cadavres ont été retrouvés.

Huit cents hommes sont encore perdus.

Cinq cents hommes, dont trente officiers, sont entrés à l'hôpital.

Voilà une colonne, la seule disponible de la province, presque anéantie.

La colonne de M. le colonel Herbillon, qui a supporté le même temps et les mêmes fatigues, est loin de Betna où sa présence est peut-être nécessaire. La colonne de M. le général d'Arbouville opère dans le Dira, loin de la province. M. le lieutenant-général Bedeau est absent. Partout nous sommes dégarnis.

Le chérif peut ramasser dans la boue 800 têtes, 1,200 fusils, tout le matériel de l'armée, promener ces trophées dans le pays insurgé, les envoyer à Abd-el-Kader, ranimer le fanatisme, provoquer une nouvelle levée de boucliers! Eh bien, quoique des circonstances aussi défavorables semblent provoquer l'insurrection, elle ne s'étendra pas, parce qu'elle ait été réprimée, il y a deux mois par nos alliés eux-mêmes.

La paix dont nous jouirons QUAND MÊME dans la province de Constantine prouve 1° que l'expédition entreprise par le général Levasseur était inutile; 2° que la province n'était pas menacée d'une insurrection générale, comme il le dit dans son dernier rapport; 3° que la constitution et l'organisation données à la province de Constantine par M. le duc d'Aumale l'ont mise à l'abri de toute secousse, et en état de résister à tous les chocs, malgré les fautes commises.

L'événement déplorable arrivé dans la province de Constantine, et dont nous donnons les tristes détails, prouve combien il y a de stabilité dans les dispositions généralement pacifiques des habitans. Mais il prouve aussi le danger de laisser une population aussi tranquille sous un régime absolument semblable à celui que l'on impose aux deux autres provinces. Le commandant supérieur de la province de Constantine devrait savoir une fois pour toutes, que son rôle y est surtout administratif; ses instructions devraient être plutôt celles d'un préfet que d'un chef d'armée.

L'Algérie compte heureusement déjà quelques généraux qui ont compris leur mission de cette manière, des généraux qui ont mis leur gloire à éviter les combats comme d'autres la mettaient à les rechercher. C'est à l'un de ces militaires transformés que le gouvernement de la province de Constantine devrait échoir, car il lui faut un administrateur, beaucoup plus qu'un guerrier.

La population civile de Sétif a montré, dans le malheureux événement dont nous donnons aujourd'hui les détails, un zèle et un dévoûment qui méritent les plus grands éloges. Les soins les plus empressés ont été prodigués par elle à nos malheureux soldats. Tous les transports dont elle pouvait disposer ont été spontanément consacrés au sauvetage.

Nous sommes heureux de rendre hommage à la belle conduite des Sétifois, qui, en cette circonstance, ont si bien mérité de l'armée et du pays.

L'intendance de Constantine vient d'être obligée de renforcer le service médical de Sétif, en y envoyant 3 sous-aides, 12 à 15 infirmiers qui sont partis en toute hâte pour aller donner des secours aux débris de la colonne Levassseur.

On nous écrit de Philippeville:

Monsieur le rédacteur,

Voudriez-vous bien demander, par la voie de votre journal, comment il se fait que dans le livre qui indique tous les phares des côtes de France pour 1845, ainsi que de celles de l'Algérie, on trouve ce dangereux et faux renseignement:

FEU DE STORA (feu fixe).

Lat. 36° 51' 15" — Long. 4° 31' 15" E.

Portée 6 milles.

FEU DE PHILIPPEVILLE.

Sur la tête du débarcadère.

Lat. 36° 52' 50" — Long. 4° 32' 40" E.

Portée 4 milles.

Je certifie de la manière la plus positive qu'il n'existe de feux ni à Stora, ni à Philippeville. Comment se fait-il que l'on imprime de semblables erreurs dans un ouvrage officiel ou considéré comme tel.

Notre correspondance de Constantine nous apporte une nouvelle preuve du progrès que font les indigènes vers nos usages. A l'occasion du jour de l'an, plusieurs hauts personnages de la province ont commandé des cartes de visites. Le kaïd Ali a fait écrire sur les siennes en lettres d'or: *le Kalifa de Constantine Ali-Ben-Ba-Hamel* et au-dessous en or aussi, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. Sidi-Chadli, après d'immenses efforts, est parvenu à écrire les siennes de sa propre main. On y lisait les mots suivans: *Bonne année*, avec un point d'exclamation, et au-dessous *Mahommed-el-Chadli*.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION D'ALGER.

On nous écrit d'Alger, le 14 janvier:

Hier matin, à huit heures, on a procédé à l'exhumation du consul de Hollande et à son transférement au cimetière Bal-el-Ouad. Quelques parens du défunt avaient obtenu de la direction de l'intérieur un délai pour informer la famille et recevoir ses instructions. Cet homme, enterré en 1808, était très bien conservé; il était enveloppé dans un linceul en soie jaune, altéré par le temps; des fragmens de ruban décoloré et de dentelle ceignaient sa tête, sur laquelle on retrouvait encore quelques mèches de cheveux. Sur la tempe gauche était une cocarde nationale jaune. M. le consul de Hollande et M. Lacrouts, pasteur à Alger, étaient présens à cette opération.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Autour d'Orléansville les tribus continuent à être en insurrection; l'état de fatigue dans lequel se trouvent les hommes de la garnison de cette ville les oblige à s'abstenir de toute tentative de répression. Près de Ténès, M. le lieutenant-colonel Canrobert a obtenu quelques succès chez les Beni-Hidja, qui viennent de se soumettre. D'après *le Moniteur algérien* du 15 janvier, une seule tribu du cercle resterait insoumise aujourd'hui, les Chebebia.

CERCLE DE CHERCHELL.

Le cercle de Cherchell, surveillé du reste de tous les côtés, se maintient tranquille. L'amende frappée sur les Tacheta et les Beni-bou-Malek, qui avaient reçu au commencement de l'insurrection des émissaires de Bou-Maza, a été payée intégralement et sans difficulté.

SUBDIVISION DE MILIANA.

On lit dans le *Courrier d'Afrique*:

Samedi dernier, 3 janvier, nous avons vu défiler plusieurs prolonges du train des équipages, chargées de prisonniers, la plupart femmes et enfans, qui sont dernièrement arrivés de Teniet-el-Had. Ils sont dirigés sur Koléa.

Le lendemain 4, M. le général Reveu est allé conférer avec M. le lieutenant-général Bedeau qui a stationné pendant quelques heures avec sa colonne au petit bois.

Les ordonnances se succèdent. Les rapports entre notre commandant supérieur et les chefs des colonnes sont très suivis, mais rien ne transpire sur leur contenu.

La présence de la colonne de M. le lieutenant-général Bedeau, dans les défilés du Kiffou assure la route de Teniet-el-Had et empêchera les insurgés (s'ils pouvaient en avoir la pensée) de venir chez les Beni-Zoug-Zoug. On s'accorde à dire que cet officier général est parfaitement informé et qu'il sait au vrai la position actuelle de l'ex-émir et de son lieutenant Bou-Maza.

Il nous arrive journellement par la voie de Cherchell, des orges qui sont dirigées avec d'autres denrées sur Téniet-el-Had.

Le peu de troupes qui restait à Miliana, en est parti hier, 6 janvier, se dirigeant du côté de la plaine.

La *France algérienne*, du 7 janvier, nous apprend qu'une institution de jeunes filles musulmanes vient de s'ouvrir à Alger, sous la direction de Mme Alix; que déjà trente élèves fréquentent cet établissement et qu'il s'en présente chaque jour de nouvelles. Les premières élèves reçues, dit ce journal, ont déjà été initiées à quelques-uns de nos travaux de couture et de broderie, et même à la lecture française; les autres s'organisent naturellement par séries décroissantes, à l'instar des écoles mutuelles; une sous-maîtresse mauresque, ancienne institutrice de la maison du Dey, leur enseigne l'arabe et les ouvrages indigènes; une tenue propre, décente, gracieuse même, et presque uniforme, leur a été prescrite pour la classe.

On lit dans l'*Echo de l'Atlas*, journal de Blida, le 5 janvier, vers quatre heures du soir, plusieurs prolonges du train des équipages, escortées par un fort détachement de troupes d'infanterie, sont arrivées de Miliana portant 300 prisonniers arabes, dont 17 hommes et tout le reste femmes ou enfans.

Tous les plus âgés comme tous les plus jeunes d'entre eux sont malades, et tous en général dans un état de nudité et de maigreur qui fait mal à voir.

On a eu pour ces malheureux tous les égards dont l'humanité fait un devoir, et l'on sait combien le soldat français est bon et humain, même envers l'ennemi.

Avant leur arrivée, on avait disposé, pour les recevoir, le vaste local qui vient d'être construit, auprès de la porte d'Alger, pour servir de caserne et d'écuries pour le train.

SINISTRES MARITIMES.

On lit dans *l'Akhbar*:

La tempête du 5 janvier, qui a causé dans le port d'Alger les désastres dont nous avons été témoins, n'a pas épargné les autres points de la côte.

Nous avons fait connaître les malheureux événemens survenus à Bône. A Dellis, on a eu à déplorer la perte du bateau *la Belle-Nina*, qui depuis longtemps faisait le cabotage des ports voisins d'Alger. Ce bâtiment s'est perdu corps et bien. Le capitaine et les trois hommes qui le montaient n'ont pu être sauvés.

A Ténès, le brick-goëlette *le Zélé*, de la Nouvelle, capitaine Sabattier, a naufragé. Aucun des hommes de l'équipage n'a péri, quant aux marchandises, on n'a pu en sauver qu'une faible partie, malgré les efforts empressés de M. le directeur du port, chargé de diriger l'opération du sauvetage.

Le même jour, le même coup de vent a jeté sur la plage de Ténès le bateau français *le Balthazar*, appartenant au sieur Xaverio Martin, syndic des pêcheurs d'Alger. Le chargement est en grande partie sauvé, et l'on espère que le bâtiment, qui n'est pas démoli, pourra être relevé.

Enfin, à Cherchell, le brick-goëlette français *l'Adolphe*, capitaine Pons, chargé de vins, qui était venu prendre son mouillage dans ce port, a chassé sur ses ancres et est venu s'échouer sur les rochers, où il s'est brisé. L'équipage et les passagers, au nombre desquels se trouvait une femme et deux enfans, ont été sauvés par les soins et le courage du directeur du port, M. Belle, énergiquement secondé par les marins du port, et surtout par le sieur Blanc, maître d'équipage, qui a déjà reçu une médaille d'argent pour des actes semblables.

Il ne s'écoule pas d'année que nous n'ayons à enregistrer des pertes comme celles que nous venons de signaler; aussi devons-nous souhaiter que les ports de la côte, actuellement occupés, soient mis en état d'offrir aux bâtimens de commerce un abri contre ces tempêtes qui désolent la Méditerranée. L'administration de l'Algérie est entrée dans cette voie, et il importe que les Chambres législatives lui fournissent abondamment les moyens d'y persévérer. L'humanité, non moins que les intérêts de notre commerce, nous en font un devoir.

PROVINCE D'ORAN.

Aucune nouvelle importante ne nous a été apportée par le courrier.

Dans la subdivision d'Oran, nos auxiliaires, les Douair, Zmela, Abid-Gharaba, se livrent aux travaux de la terre, exploitent les transports. A Oran, on fait de nombreuses expéditions sur Tlemcen et Mascara.

Dans la subdivision de Tlemcen, les tribus, inquiétées jusqu'ici par les khalifa Bou-Hamedi et Bou-Guerrara, s'installent, sous la protection de nos troupes, dans des lieux à l'abri de nos camps, et s'apprêtent à confier à la terre la semence qui doit leur donner la nourriture de toute l'année.

Dans la subdivision de Mascara, les soumissions se complètent, et malgré le retour de l'émir dans la région du sud on ne signale aucune défection des tribus soumises.

Dans la subdivision de Mostaganem, on observe les mouvemens d'Abd-el-Kader et de Bou-Maza. M. le colonel Pélissier a ravitaillé le 2 janvier le poste de Tiaret, et est revenu prendre position à Dar-ben-Abd-Allah.

FAITS DIVERS.

— On écrit de Toulon, le 14 janvier:

Les vents qui ont régné pendant les premiers jours de ce mois ont occasionné, à ce qu'il paraît, de nombreux sinistres. Un brick de commerce a fait naufrage sur la côte nord de Minorque, et tout son équipage a péri. On ne sait à quelle nation appartenait ce navire. Un trois-mâts américain venant de Maïorque, et allant à Marseille, a péri également dans ces parages; mais on est parvenu à sauver l'équipage et la cargaison. Enfin un brick anglais, allant de Marseille à Gênes, a aussi naufragé. Le capitaine, le second et un mousse ont péri.

Le brick *la Noémie*, de Nantes, était en relâche à Mahon; il avait quelques hommes légèrement blessés.

— Le service entre Alger et Toulon devant être fait à l'avenir par des frégates à vapeur; les steamers de 160 chevaux rentrent dans les ports de France. On ne laisse sur la côte d'Afrique que ceux destinés au service des dépêches entre Alger et Oran, Alger et Bône.

— Une explosion de grisou a eu lieu le 14 dans une mine de charbon située à Risca; comté de Monmouth (Angleterre). Trente-six ouvriers ont perdu la vie.

— Un événement déplorable est arrivé à Dellis, dans la nuit du 2 au 3 janvier. Des assassins se sont introduits dans une petite baraque située aux portes de la ville, sur la route des jardins, dans laquelle était couchés un vieux carrier du génie avec son fils, jeune homme de vingt ans. Ces deux infortunés réveillés en sursaut par les coups des meurtriers, se sont défendues avec une énergie telle qu'ils sont parvenus à mettre les assassins en fuite. Malheureusement le jeune homme a succombé dès le lendemain aux blessures qu'il avait reçues au commencement de la lutte. On espère sauver le vieillard.

L'autorité est sur les traces des coupables. Ce crime a d'autant plus ému la population de Dellis, que c'est le premier de ce genre qu'elle ait eu à déplorer.

— On lit dans le *Courrier de la Gironde* de samedi:

Le bateau à vapeur anglais *le Président*, dont on n'a eu aucune nouvelle depuis plusieurs années, et sur l'existence duquel on avait les plus vives inquiétudes, doit avoir nécessairement péri, ainsi qu'il résulte des renseignemens suivans:

Le ministre de l'intérieur à Madrid a reçu une communication du chef politique de Guipuscoa, lui annonçant que des pêcheurs de Motrico ont trouvé en mer une bouteille flottante qui contenait un papier écrit. Ce papier a été remis à l'alcade de cette commune; mais on n'a pu distinguer que les lignes suivantes:

Navire *Président.*
Nous sommes échoués sur Fré;
Nous ne pouvons vivre longtemps,
Quel temps!
Cher ami, vous ferez connaître notre...
...Nous mourons de faim.
Je tombe en défaillance.
Ilif.

— Le dernier courrier de Portugal a apporté à Londres la nouvelle que le brick de guerre anglais *Star*, stationné dans les parages d'Angola, y a capturé trois bâtimens négriers, dont deux avaient été abandonnés par leurs équipages et ne portaient pas de pavillon; le troisième avait arboré les couleurs espagnoles. Par compensation, le schooner de guerre portugais *Constituaçao* a saisi et conduit à Loando, pour y être vendu, le brick anglais *Lady Sale*, qu'il a visité, et à bord duquel il a trouvé les emmagasinemens nécessaires pour recevoir une cargaison d'esclaves.

— On lit dans le *Journal de Constantinople*:

Le kélaya de S. A. le grand-amiral s'est rendu hier à bord de la frégate à vapeur l'*Asmodée* pour remercier, au nom du sultan, M. le commandant Blanc et son état-major d'avoir conduit S. Exc. Réchid-Pacha à Constantinople. Ce fonctionnaire était, en outre, chargé de remettre, de la part de Sa Hautesse, un superbe sabre garni en brillans au commandant, un sabre richement monté en or au second et à chacun des deux lieutenans, des bagues en brillans à tous les élèves et aux six maîtres, enfin, une somme de 50,000 piastres pour l'équipage.

Ces magnifiques présens, offerts de la manière la plus gracieuse dans les termes les plus flatteurs comme un témoignage de la haute satisfaction et de la munificence du sultan, ont été acceptés par l'état-major et l'équipage de l'*Asmodée* avec un sentiment de respectueuse reconnaissance.

La frégate l'*Asmodée* doit partir demain, dans la nuit, pour retourner en France.

Le fameux cheik Hamoud, dont nous avons annoncé dernièrement l'arrivée à Constantinople, vient d'être envoyé provisoirement à Nicomédie où il doit rester jusqu'à nouvel ordre, sous la surveillance de l'autorité.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

IMPRIMERIE. — LIBRAIRIE. — JOURNAUX. L'Editeur de l'*Annuaire de la Typographie parisienne et départementale*, vient de mettre en vente la *troisième année* de cet ouvrage, qui devient *indispensable* à toutes les personnes qui ont ou peuvent avoir des relations avec l'art de la Typographie. Des rectifications importantes, et aussi quelques changemens survenus dans des raisons de commerce en ont retardé jusqu'à ce jour la publication. — 1 vol. in-18: Prix, 1 fr. 25 c. pour Paris; et 1 fr. 50 pour les départemens. Chez l'Editeur, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

27 JANVIER 1846. N° 147. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —oOo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27 jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — France. — Angleterre. — Perse. — Haïti. — ALGÉRIE.— Concessions. — Ordonnance de concession des mines de fer de Bou-Hamra, la Belelieta et Mokta-el-Hadid. — Organisation du corps des interprètes de l'armée d'Afrique. — Ordonnance d'organisation. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Bône. — Constantine. — Subdivision de Sétif. — Philippeville. — Djidjelli. — Bougie. — PROVINCE D'ALGER : Alger. — Port d'Alger. — Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN : Djema-Ghazaouet ; préparatifs de l'expédition du printemps.—FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Bibliographie. — Mémoire au Roi, par l'abbé Landmann.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Du 22 janvier. — Discussion du premier paragraphe de l'Adresse. — Amendement de M. Odillon-Barrot. — M. Léon de Malleville, signale de nouveaux actes de corruption électorale. — M. Duchâtel répond aux faits énoncés par l'honorable préopinant. Il ajoute que le ministère est aussi ennemi que M. de Malleville de tout ce qui transformerait le droit de voter en un trafic ; mais qu'il est permis à l'administration, dans les limites d'une loyale et légitime influence, de défendre les grands intérêts qui lui sont confiés. — M. de Larcy prétend que tant qu'une enquête n'aura pas eu lieu, on sera forcé de reconnaître à l'opposition le droit de soutenir que la majorité veut vicier dans son expression la volonté du pays. Il assure que le receveur-général et le lieutenant-général de son département ont été écartés à cause de son élection.—M. Duchâtel soutient que les fonctionnaires dont il s'agit, ont donné au gouvernement d'autres griefs que ceux énoncés par le préopinant.—M. Durand (de Romorantin), signale des faits analogues à ceux citsés par M. de Larcy. — M. Odilon Barrot dit que l'espèce d'enquête qui a lieu à la Chambre prouve l'étendue du mal et le ferme désir qu'ont tous les partis d'y porter un remède salutaire. Le remède est dans la réalisation des promesses de la Charte, poursuivie loyalement et sans défiance. — M. Martin (du Nord), répond aux orateurs qui ont signalé la corruption dans les élections de la majorité, que l'opposition réclame pour elle le monopole de la vertu. — L'amendement de M. Odilon Barrot est mis aux voix et rejeté.

— Du 23. — M. Isambert propose et développe un amendement qui consiste à ajouter au paragraphe 1er du projet d'adresse les lignes suivantes :

« En corrigeant dans les lois, les dispositions qui pourraient nuire au développement régulier de ces institutions et en discutant les lois organiques promises par la Charte de 1830, pour l'affermissement de ces libertés. »

M. Corne appuie cet amendement. — M. Duchâtel le combat. — Un autre amendement est présenté par M. Feuillade-Chauvin. — M. le garde des-sceaux et M. Vitet le combattent.

Cet amendement mis aux voix est rejeté ; la Chambre adopte ensuite le premier paragraphe du projet, sans modification.

— Du 24. Le débat s'ouvre sur le paragraphe 2 de l'Adresse. — M. Lherbette se plaint que le gouvernement ait toléré l'immixtion des hauts fonctionnaires dans les entreprises de chemins de fer. L'orateur signale comme un moyen de corruption électorale, la formation de la compagnie des receveurs-généraux autorisée par le ministère. C'était-là, dit-il, un moyen pour les receveurs-généraux de se former une clientèle dans leurs localités, clientèle dont le gouvernement pouvait tirer parti pour les élections. — M. Gauthier de Rumilly parle dans le même sens que le préopinant ; il se plaint que la concurrence détruite pour le chemin du Nord par la fusion des compagnies, ait amené le sacrifice des intérêts du pays. — M. Dumont, ministre des travaux publics, justifie le gouvernement des accusations portées contre lui par les préopinans ; il assure que les lois votées l'année dernière n'ont pas été violées. D'après ces lois, la fusion des compagnies pouvait avoir lieu, tant que les listes des actionnaires n'avaient pas été déposées ; la fusion a donc été régulière. — M. Luneau demande le vote par division sur le paragrapre 2. Le scrutin de division donne un résultat douteux. La discussion est renvoyé à lundi.

— Du 26. — M. Luneau se plaint de ce que le discours prononcé par M. le ministre des travaux publics dans la séance du 24 n'ait pas été publié par *le Moniteur*. — M. Dumon s'excuse de n'avoir pu corriger assez tôt les épreuves pour que son discours fût inséré au *Moniteur* de dimanche 25. — M. Grandin interpelle le ministère sur la formation et la fusion de différentes compagnies de chemins de fer. — M. Lacave-Laplagne déclare qu'il n'a pas engagé les receveurs-généraux à se former en compagnie, qu'il les a simplement autorisés. — M. Dufaure dit que du jour où le ministre des finances autorisait la compagnie des receveurs-généraux, et lui permettait de se fusionner avec une ou deux autres compagnies, il était évident que les receveurs-généraux n'étaient plus responsables d'une fusion générale, car ils ne pouvaient l'empêcher. — M. Darblay présente un amendement ; la discussion est renvoyée à demain.

CHAMBRE DES PAIRS.

Du 26 janvier. — M. le comte Serrurier prononce l'éloge funèbre de de M. le baron Bignon, enlevé à la Chambre le 6 janvier 1841. — M. le marquis de Laplace, rapporteur du comité, rend compte de plusieurs pétitions. — MM. Cordier, baron de Crouseilhes, comte de Tascher, rapporteurs, lisent encore des rapports sur des pétitions sans intérêt.

CHRONIQUE.

ANGLETERRE. — Le 22, la reine a ouvert le parlement avec la cérémonie accoutumée. Son discours donne l'espérance d'une solution pacifique de la question de l'Orégon ; il annonce cependant le projet de proposer une augmentation de dépense afin de donner à la marine et aux établissemens militaires de la Grande-Bretagne une force suffisante pour faire face à tout évènement.

La discussion du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne, a été immédiatement commencée dans les deux chambres.

SAINT-DOMINGUE. — Des lettres d'Haïti assurent que l'agent consulaire français du Cap, soupçonné de correspondre avec les Dominicains, aurait été transporté sur un bâtiment de guerre haïtien et fouetté. Cet agent, après avoir été relaxé, se serait rendu au Port-au Prince, où il aurait déposé sa plainte entre les mains du consul-général de France. Par suite de cet outrage, l'escadre française se serait réunie dans la rade du Cap, pour demander une réparation qu'on refuserait de lui accorder. Ces nouvelles méritent confirmation.

PERSE. — Trébisonde, 20 décembre. — Un ambassadeur extraordinaire de Perse réside à Tiflis depuis le 16 novembre ; il se nomme Mamah Chun, et il justifie par son intelligence et sa vivacité ce que l'on dit des Persans, que ce sont les Français d'Orient. Mamah Chun va se rendre à Saint-Pétersbourg en mission extraordinaire. Le prince Woronzow l'a engagé à rester à Tiflis jusqu'à ce qu'il ait reçu la nouvelle de l'arrivée du czar à Saint-Pétersbourg. Mamah Chun, dont la mission est très mystérieuse, est l'ami intime du grand visir Haiz Mirza Agassi. Cette mission pourrait bien se rattacher à l'avenir de la Perse. Mohammed Schah est si malade, qu'il y a peu d'espoir de le sauver. Sa mort sera le signal d'une guerre civile en Perse. Le fils aîné de Mohammed Shah n'a que quatorze ans ; c'est un enfant sans intelligence. Les trente ou quarante oncles, fils de Fetah Schah, dispersés dans les provinces de la Perse, et vivant de revenus modiques, disputeront le trône à cet enfant. C'est dans la prévision de cet événement que le grand-visir a envoyé Mamah Chun en Russie.

VENISE.— On écrit de Venise, 13 janvier ;

L'ouverture et l'inauguration du chemin de fer de Venise à Vicence ont eu lieu hier. On avait établi un débarcadère provisoire à St-Luca. Toutes les autorités civiles et militaires s'y étaient réunies. Le patriarche a béni, en leur présence, le nouveau chemin. A dix heures et demie, le convoi s'est mis en mouvement. Le temps était beau, la lagune était sillonnée de barques et de gondoles. A l'horizon lointain, on apercevait des montagnes couvertes de neige. Le nom de Bucentoro était gravé en grosses lettres sur la locomotive. Le convoi est arrivé à Vicence, la ville des palais, à une heure quarante sept minutes. Une grande partie de la population était allée au-devant du convoi.

BOURSE. —Du 22 janvier.	5 0/0	P. H.	121 60	P. B.	121 40
——	3 0/0	—	83 15	—	83 »
Du 26 janvier.	5 0/0	—	122 25	—	122 05
——	3 0/0	—	83 50	—	83 25

ALGÉRIE.

CONCESSIONS.

Le *Moniteur algérien* du 15 janvier contient quatre ordonnances relatives aux concessions de mines faites dans le voisinage de Bône.

La première porte concession au sieur Peron (Louis-Didier), propriétaire, demeurant à Paris, des mines de fer sises dans le mont Bou-Hamra.

La seconde porte concession au sieur Hugues-Joseph-Antoine-Eugène marquis de Bassano, demeurant à Paris, des mines de fer sises dans la partie Est des monts Beleliéta.

La troisième porte concession au sieur Girard (Charles), propriétaire, demeurant à Paris, des mines de fer sises dans une autre partie des monts Beleliéta.

La quatrième porte concession au sieur Talabot (Jules), négociant, demeurant à Paris, des mines de fer sises dans le mont Bellouth au nord du lac Fetzara, province de Constantine.

Ces quatre ordonnances sont conçues exactement dans les mêmes termes, elles ne diffèrent que par les noms des concessionnaires, et par la désignation des concessions. On en trouvera ci-après la teneur commune.

Commençons par faire remarquer que cette inauguration du régime industriel en Algérie doit contribuer plus efficacement que les plus brillantes affaires et les plus sanglantes razias à la stabilité et au développement de notre domination. En effet, quoique l'ordonnance n'impose point l'obligation de traiter une partie du minerai sur les lieux, il est probable que les forêts des Beni-Salah, de la Calle et de l'Edough, ne seront point employées à traiter du minerai de France, et que les bois de la localité recevront la destination que la nature elle-même, en les plaçant à côté des métaux, semble leur avoir donnée.

S'il en est ainsi, nous ne comprendrions pas que les concessionnaires fissent venir constamment et à grands frais des mineurs et d'autres ouvriers de France, quand il leur serait si facile de former peu à peu les indigènes à l'extraction et même au traitement du minerai. Or, l'exploitation des mines de fer de Bône peut devenir en peu de temps assez considérable pour fournir du travail à un grand nombre d'indigènes. Ces ouvriers appartiendront certainement en presque totalité aux diverses tribus du voisinage, de sorte que ces tribus qui, d'ailleurs, ont montré constamment des dispositions qu'on ne peut plus pacifiques, se trouveront intéressées et comme liées à notre cause par les premiers besoins de l'existence, et contracteront ainsi une solidarité active, garantie bien autrement efficace que la tranquillité passive qu'elles gardent aujourd'hui.

Si, comme on doit le croire, les établissemens métallurgiques des environs de Bône obtenaient d'ici à quelques années le succès que tout leur présage, qu'en résulterait-il? C'est que presque toutes les tribus du cercle de Bône intéressées, les unes directement, les autres indirectement à la prospérité de cette entreprise, arriveraient promptement à une sorte de naturalisation fondée sur les intérêts matériels, et qui nous garantirait, non pas seulement leur soumission, mais encore leur sympathie.

Et si ce régime nouveau, résultant d'une sorte d'association entre le capital européen et le travail indigène, si cette conquête industrielle partant de Bône, comme la conquête militaire est partie d'Alger, gagnait peu à peu du terrain à l'Est par l'exploitation des forêts de La Calle, à l'Ouest par l'exploitation des forêts de l'Edough et des mines de fer de Philippeville ; on comprend bien que peu à peu tout le territoire de la province de Constantine rentrerait par degrés dans ce réseau producteur ; il arriverait un moment où toute cette province pourrait être administrée comme un département français.

Peut-être ce terme tant désirable est-il encore éloigné; mais si nous devons l'atteindre un jour, ce ne sera pas par un développement exagéré de la force militaire et stérile, mais par le développement d'une activité industrielle et productive.

Aussi les concessions qui viennent d'être faites dans la subdivision de Bône doivent-elles être regardées comme un acheminement vers ce but, le seul qu'il soit raisonnablement possible d'assigner à notre conquête. Ce sont donc des actes très importans que ces quatre ordonnances qui livrent à l'exploitation européenne, tout près de la côte, des richesses considérables demeurées jusqu'à ce jour enfermées dans le sein de la terre, sans profit pour personne.

Il semble que cet acte de baptême industriel donné à l'Algérie devait porter les noms des principaux fonctionnionnaires qui figurent à la tête de la colonie. En effet, le ministre de la guerre a signé, le sous-secrétaire-d'Etat de la guerre a signé ; mais le gouverneur-général est absent et n'a pas signé; il a passé la plume au directeur-général des affaires civiles ; celui-ci est en congé (on sait comment et pourquoi) et a dû passer la plume à un simple maître des requêtes, qui remplace à lui seul les deux premiers magistrats de la colonie. Ainsi, pour des actes de la plus haute importance, pour des actes qui renferment un germe manifeste de prospérité, le gouvernement central est à son poste; le gouvernement local n'y est pas.

C'est que le gouvernement local, occupé sans cesse à guerroyer, absorbé par des soucis purement militaires, est incapable d'apprécier la portée de pareilles décisions et le genre d'avenir dont ces décisions portent le germe : en un mot, c'est que le gouvernement local fait la guerre et ne gouverne pas.

Si encore le gouverneur-général acceptait franchement le partage des rôles ; s'il se contentait de courir de l'Ouad-Ardjem à l'Ouad-Riou, et de l'Ouad-Riou à l'Ouad-Ardjem; s'il se bornait enfin à la poursuite d'Abd-el-Kader, qu'il atteindrait peut-être en s'y vouant exclusivement, les choses iraient un peu moins mal. Le ministère pourrait pousser plus activement qu'il ne le fait les affaires de concessions dans l'Est, tandis que le général en chef mènerait avec plus de suite et plus de succès peut-être les opérations militaires dans les provinces d'Alger et d'Oran. Mais malheureusement tout le monde fait la guerre, le gouverneur-général ne se contente pas de la guerre contre Abd-el-Kader; il la fait aussi et au ministère et aux concessions. On sait la résistance opposée par M. le maréchal Bugeaud à la concession de M. Ferdinand Barrot, et l'on assure que sa résistance aux ordonnances qui nous occupent n'a pas été moins vive. Du fond des gorges de l'Ouer-Senis, il lui était en effet facile de juger si la petite cité bourgeoise de Bône comportait le genre de prospérité que les richesses de son territoire semblent lui promettre!

Quoi qu'il en soit de la résistance opposée par le gouverneur-général, les ordonnances ont été rendues, et nous espérons voir, la petite ville de Bône, si intéressante déjà par ses souvenirs historiques et par sa tranquillité actuelle, prendre d'ici à peu de temps une physionomie plus animée et devenir le Saint-Etienne de l'Algérie.

Il n'y a pas d'observation à faire sur les dispositions de détail contenues dans les ordonnances. On s'est conformé trop rigoureusement peut-être à la loi du 21 avril 1810.

Nous avions pensé que le gouvernement imposerait aux concessionnaires l'obligation de traiter sur place une partie du minerai; cette obligation aurait pu être imposée au moins à la concession d'Aïn-Mokha.

Cette concession est située dans le Djebel-Bellouth, au centre d'un large éventail formé par les forêts de l'Edough ; l'administration en imposant cette charge au concessionnaire lui eût donné en échange le droit d'exploitation dans les forêts. Il est à regretter que la faculté d'exporter le minerai en France ait été donnée sans aucune restriction.

Outre la lacune que nous venons de signaler, il est une partie des ordonnances qui nous paraît défectueuse, c'est celle qui fixe la délimitation des concessions. Chaque concession est limitée par des lettres tracées sur un plan annexé à l'ordonnance. Ce n'est point ainsi que le périmètre des concessions doit être déterminé en Algérie. D'abord cette forme qui consiste simplement à tracer des lignes droites sur un plan, sans trop s'inquiéter de ce qu'elle deviennent sur le terrain a l'inconvénient d'être inintelligibles pour les Arabes, auxquels il serait bon pourtant de faire connaître les dispositions prises par l'administration relativement au sol qu'ils habitent.

Cette forme de délimitation est encore vicieuse en ce qu'elle ne peut recevoir aucune publicité, le plan demeurant manuscrit tandis que le texte seul de l'ordonnance est publié. Quelle signification, en effet, peut avoir pour le public un article ainsi conçu : « Cette concession est limitée conformément au plan annexé à la présente ordonnance par les lettres G. L. P. M. » Et cependant qu'y a-t-il de plus important à connaître dans l'ordonnance que les limites des concessions?

Enfin, nous connaissons le plan sur lequel les concessions ont été tracées ; ce plan est loin d'être d'une exactitude irréprochable. La première opération à laquelle les concessionnaires se livreront, sera certainement de faire faire à une grande échelle le levé du territoire dont l'exploitation leur est concédée. Alors les lignes tracées par l'ingénieur en chef ne se retrouveront plus ; il surgira des difficultés entre les concessionnaires limitrophes et plus tard des procès.

Il est un mode de délimitation qui devrait être constamment employé en Algérie : quel que soit le terrain que l'on parcourt, on reconnaît, pour peu qu'on l'étudie avec soin, que les moindres accidens du sol portent un nom connu des gens de la localité. Comment en effet, sans cela parviendraient-ils à se reconnaître. Ainsi, un marabout porte toujours le nom du saint dont il recouvre la dépouille. Sur le plan annexé à l'ordonnance, nous en voyons figurer trois, compris seulement sous la dénomination vague de *marabout*. Comment les distinguer? Il existe un chêne liége indiqué par ce seul mot *chêne* : nous pensons qu'il s'agit d'un arbre assez remarquable qui domine le sommet de la Belelieta et qui porte le nom de Bou-Fernana. Pourquoi n'avoir pas indiqué ce nom? Nous voyons une maison arabe appelée simplement *Maison arabe*. Lorsque dans quelques années plusieurs autres maisons se seront élevées dans le voisinage, il ne sera pas possible de distinguer celle-ci. Pourquoi ne l'avoir pas désignée par le nom du propriétaire?

Les Arabes ne connaissent pas l'art de tracer des plans, et cependant ils connaissent très bien l'art de délimiter les propriétés. Ils prennent leurs points de repère sur le sol lui-même; les angles de leurs polygones de circonscription sont, ou un marabout, ou une fontaine, ou un arbre, ou un ravin, ou un rocher, et chacun de ces objets est désigné par son nom ; ce qui ne laisse subsister au-

cun doute. Cela permet au paysan indigène illettré de suivre la délimitation pas à pas et de reconnaître avec précision la ligne de ses droits et de ses devoirs; il faut que l'administration française s'accoutume à faire usage de cette méthode; car le mode de délimitation graphique qu'elle emploie, outre l'inconvénient très grave d'ouvrir la porte aux procès entre les concessionnaires européens, a encore le défaut d'être inaccessible au contrôle comme à l'intelligence des indigènes, et de leur faire croire qu'on les trompe, alors qu'il serait si facile de leur montrer clairement le but et le sens de nos opérations, et de se donner à leurs yeux toutes les apparences de la bonne foi.

Ordonnance de concessions des mines de fer de Bou-Hamra, la Beletieta et Mokta-el-Hadid.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présens et à venir, salut.

Vu la loi du 21 avril 1810, sur les mines; les décrets du 6 mai 1811, et 3 janvier 1813; les lois des 27 avril 1838 et 18 avril 1842, et l'ordonnance du 26 mars 1843;

Voulant appliquer en Algérie la législation sur les mines, en vigueur en France, avec les modifications réclamées par l'organisation administrative de la colonie;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'État de la guerre, président du conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1er. Il est fait concession, pour 99 ans, au sieur N..., demeurant à ....., des mines de fer sises dans le mont Bou-Hamra, près de Bône en Algérie, et comprises dans les limites ci-après définies.

Art. 2. Cette concession, qui prendra le nom de concession de Bou-Hamra, est limitée, conformément au plan annexé à la présente ordonnance, par les lettres B. C. D. E.

Les susdites limites renfermant une étendue superficielle de 13 kilomètres, 7 hectomètres, 5 décamètres, 3 mètres, ou 1,375 hectomètres, 34 ares.

Art. 3. Il n'est rien préjugé sur l'exploitation des gites de tous minerais étrangers au minerai de fer qui peuvent exister dans l'étendue de la concession de Bou-Hamra. La concession de ces gites de minerai sera accordée, s'il y a lieu, après une instruction particulière, soit au concessionnaire des mines de Bou-Hamra, soit à une autre personne. Les cahiers des charges des deux concessions régleront, dans ce dernier cas, les rapports des deux concessionnaires entre eux pour la conservation de leurs droits mutuels et pour la bonne exploitation des deux substances.

Art. 4. Le concessionnaire sera tenu de traiter, ou faire traiter, soit en Algérie, soit en France, le minerai provenant de l'exploitation de sa concession. L'exportation à l'étranger en est interdite.

Art. 5. La présente concession est faite sous toute réserve des droits qui résulteront pour les propriétaires de la surface, soit l'Etat, soit les particuliers, des articles 59 à 69 de la loi du 21 avril 1810, tant à l'égard des minerais de fer dits d'alluvion, que relativement aux minerais en filons ou en couches qui seraient situés près de la surface et susceptibles d'être exploités à ciel ouvert, pourvu que ce mode d'exploitation ne rende pas impossible l'exploitation ultérieure par travaux souterrains des minerais situés dans la profondeur.

En cas de contestation entre les propriétaires du sol et le concessionnaire, sur la question de savoir si un gite de minerai doit ou non être exploité à ciel ouvert, ou si ce genre d'exploitation déjà entrepris, doit cesser, il sera statué par le directeur de l'intérieur et des travaux publics sur le rapport des ingénieurs des mines, les parties ayant été entendues, sauf le recours au ministre de la guerre.

Art. 6. Les droits attribués aux propriétaires de la surface, soit l'Etat, soit les particuliers, par les art. 6 et 42 de la loi du 21 avril 1810, sont réglés à 20 centimes par hectare de superficie.

Les droits attribués à l'Etat, comme propriétaire de la surface, seront versés tous les trois mois entre les mains du receveur des domaines.

Art. 7. Le concessionnaire paiera en outre, aux propriétaires de la surface, les indemnités déterminées par les art. 43 et 44 de la loi du 21 avril 1810 pour les dégâts et non jouissance de terrains, occasionnés par l'exploitation des mines.

Art. 8. En exécution de l'art. 46 de la loi du 21 avril 1810, toutes les questions d'indemnités à payer par le concessionnaire qui s'élèveraient à raison de recherches ou travaux antérieurs à la présente ordonnance, seront décidées par le conseil du contentieux.

Art. 9. Le concessionnaire paiera à l'Etat, entre les mains du receveur des domaines, les redevances fixes et proportionnelles établies par la loi du 21 avril 1810, et conformément à ce qui est déterminé par le décret du 6 mai 1811.

Art. 10. Le concessionnaire se conformera exactement aux dispositions du cahier des charges annexé à la présente ordonnance, qui est considéré comme en faisant partie essentielle.

Art. 11. En exécution de l'ordonnance royale du 18 avril 1842, il devra élire un domicile administratif en Algérie. Il le fera connaître par une déclaration adressée au directeur de l'intérieur et des travaux publics.

Art. 12. La propriété de la concession ne pourra être transportée, cédée, vendue ou transmise d'une manière quelconque à une autre personne ou à une autre compagnie sans l'autorisation du gouvernement.

Art. 13. Il y aura particulièrement lieu à l'exercice de la surveillance de l'administration des mines, en exécution des articles 47, 49 et 50 de la loi du 21 avril 1810, et du titre 2 du décret du 3 janvier 1813, si la propriété vient à être transmise d'une manière quelconque à une autre personne par le concessionnaire. Ce cas arrivant, le nouveau propriétaire de la concession sera tenu de se conformer exactement aux conditions prescrites par la présente ordonnance, et par le cahier des charges y annexé.

Dans le cas où la concession serait transmise à une société, celle-ci sera tenue de se conformer à ce qui est exigé par l'article 7 de la loi du 27 avril 1838, sous peine de l'application, s'il y a lieu, des mesures prescrites par ce même article et des dispositions des art. 93 et suivans de la loi du 21 avril 1810.

Art. 14. Dans le cas prévu par l'art. 49 de la loi du 21 avril 1810, où l'exploitation serait restreinte ou suspendue sans une cause reconnue légitime, le directeur de l'intérieur et des travaux publics assignera au concessionnaire un délai de rigueur qui ne pourra excéder trois mois. Faute par le concessionnaire de justifier, dans ce délai, de la reprise d'une exploitation régulière et des moyens de la continuer, il en sera rendu compte, conformément audit article 49, au ministre de la guerre, qui prononcera, s'il y a lieu, le retrait de la concession, en exécution de l'art. 10 de la loi du 27 avril 1838, et suivant les formes prescrites par l'art. 6 de la même loi.

Art. 15. Provisoirement et jusqu'à ce que la décision du ministre soit rendue, le directeur de l'intérieur et des travaux publics déterminera, par un arrêté, le mode suivant lequel il conviendra de procéder à l'exploitation des minerais de fer qui seraient nécessaires aux usines du voisinage.

Cet arrêté sera soumis à l'approbation du ministre de la guerre.

Art. 16. Si le concessionnaire veut renoncer à la totalité ou à une portion de la concession, il s'adressera par voie de pétition, au directeur de l'intérieur et des travaux publics, six mois au moins avant l'époque à laquelle il aurait l'intention d'abandonner les travaux de ses mines, et il joindra à ladite pétition:

1° Le plan et l'état descriptif de ses exploitations;

2° Le certificat du conservateur des hypothèques constatant qu'il n'existe point d'inscriptions hypothécaires sur la concession, ou, dans le cas contraire, un état de celles qui pourraient avoir été prises.

Lorsque ces pièces auront été fournies, la pétition sera publiée dans le *Moniteur algérien* et affichée pendant quatre mois à Alger, au domicile du demandeur et au lieu de la résidence de l'autorité civile ou militaire chargée de l'administration du territoire sur lequel s'étend la concession.

Les oppositions, s'il s'en présente, seront reçues et notifiées dans les formes déterminées par l'art. 26 de la loi du 21 avril 1810.

La renonciation ne sera valable que lorsqu'elle aura été acceptée, s'il y a lieu, par une ordonnance royale.

Art. 17. La présente ordonnance sera publiée au *Moniteur algérien*, et affichée, aux frais du concessionnaire, à Alger et au lieu de la résidence de l'autorité civile ou militaire chargée de l'administration du territoire sur lequel s'étend la concession.

Art. 18. Les dispositions de la loi du 21 avril 1810, des décrets des 6 mai 1811 et 3 janvier 1813, des lois des 27 avril 1838 et 18 avril 1842, et de l'ordonnance royale du 26 mars 1843, mentionnées dans la présente ordonnance, et généralement les dispositions de ces lois, décrets et ordonnances qui n'y sont point contraires, recevront leur exécution, sauf les modifications nécessitées par l'organisation administrative de l'Algérie.

Art. 19. Notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Au Palais de Saint-Cloud, le 9 novembre 1843.

Signé: LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi:

Le président du conseil,
Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé: Mal. duc de DALMATIE.

Pour ampliation:

Le sous-secrétaire d'Etat de la guerre,
Signé: baron MARTINEAU.

Vu: Le gouverneur-général de l'Algérie,
Pour le gouverneur-général absent,
Et le directeur-général des affaires civiles en congé,
Le maître des requêtes au Conseil d'Etat,
Directeur-général par intérim,
Signé: V. FOUCHER.

Pour copie conformé,
Le chef du secrétariat à l'administration centrale,
Signé, TESTU.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES.

Un arrêté ministériel, en date du 3 novembre, inséré au *Moniteur algérien* du 15 janvier, porte création d'un corps d'Interprètes Militaires, affecté au service de l'Algérie.

Déjà plusieurs fois nous avons fait voir combien il était urgent de former pour l'Algérie des administrateurs bilingues, qui fussent en état de se passer d'interprètes. Nous avons fait sentir le vice énorme d'une organisation dans laquelle l'administrateur et l'administré ne peuvent communiquer entre eux que par le ministère d'un tiers qui n'est ni l'un ni l'autre et qui, en le supposant animé d'intentions parfaitement droites, ne peut manquer dans bien des circonstances d'altérer, même involontairement, le sens des paroles qu'il reproduit. Nous avons demandé qu'il fût formé à Alger une école spéciale d'administration dans laquelle seraient admis également de jeunes européens et de jeunes indigènes, où l'étude des deux langues serait la base de l'enseignement et qui ouvrirait à la fois et sur l'administration civile et sur l'administration politique de l'Algérie, sur la carrière même d'interprète qui, pendant longtemps encore sera nécessaire, et enfin sur la carrière diplomatique dans ses rapports avec les états barbaresques.

Aujourd'hui, M. le ministre de la guerre crée par arrêté un corps d'interprètes militaires. Est-ce un pas en avant? Est-ce un pas en arrière? C'est ce que nous serions bien embarrassés de dire. Toujours est-il qu'il *crée*, de la même manière que Dieu *créa* le monde, en mettant un peu d'ordre dans le chaos. Avouons-le, toutefois, nous aurions préféré un mot plus modeste et pourtant plus significatif; nous aurions desiré que le ministre, avant de s'occuper de *créer* un corps d'interprètes, songeât un peu plus à le *former*. Les deux choses devaient avoir lieu simultanément. Il est vrai que l'ordonnance promet pour l'avenir la fondation d'une école d'interprètes. En bonne logique, cette mesure ne devait-elle pas précéder l'autre? Espérons néanmoins que la formation d'une école des interprètes ne se fera pas trop attendre.

L'article 9 de l'arrêté contient une disposition à l'esprit de laquelle on ne peut qu'applaudir. Il est ainsi conçu: « Les interprètes titulaires qui justifieront de connaissances spéciales suffisantes, seront aptes après quatre années d'exercice et à titre de récompense pour les services qu'ils auront rendus, à recevoir des emplois dans l'administration civile. »

Assurément c'est là une bonne mesure, puisqu'elle ouvre une issue à cette carrière d'interprète qui, sans cela, eût été une véritable impasse, et qu'elle promet à l'administration civile des sujets qui, à l'avantage de parler les deux langues, joindront celui d'avoir acquis, par la nature même de leurs fonctions, une certaine habitude des affaires.

Mais cette disposition elle-même manque de généralité; elle admet comme une exception de faveur ce qui devrait être une règle de rigueur.

Au lieu de former une carrière, les fonctions d'interprète ne devraient être considérées que comme le complément pratique de l'éducation bilingue et comme une préparation indispensable à la carrière administrative. Nous concevons l'interprète comme un intermédiaire entre l'élève arabe qui vient d'apprendre la langue française ou l'élève français qui vient d'apprendre la langue arabe, et l'administrateur, soit arabe, soit français, chargé de pourvoir aux besoins et de veiller aux intérêts d'une population mi-partie française et arabe.

Mais l'interprète, formé par le hasard, enfant perdu de la civilisation ou même de la barbarie, l'interprète qui peut-être n'a été poussé à acquérir cette instruction spéciale que par les inspirations du vice, l'interprète qui toute sa vie, à moins d'une faveur exceptionnelle, se voit condamné au rôle de vocabulaire, sans avoir aucune part officielle à prendre dans les affaires qu'il traite, excité sans cesse à y prendre officieusement une part trop active, l'interprète enfin, tel que les quinze dernières années l'ont fait, et tel que l'arrêté ministériel le constitue, est un intermédiaire dangereux, sans passé comme sans avenir, d'autant plus avide d'usurper l'autorité qu'on lui laisse moins d'espoir de l'exercer légitimement, intéressé à convertir le pouvoir en intrigues, parce qu'il en tient les fils et les traditions sans jamais en avoir la responsabilité.

Nous appelons de tous nos vœux le moment où le gouvernement comprendra la nécessité de former des administrateurs bilingues, et où l'emploi d'un interprète ne sera plus un rôle définitif, mais un stage temporaire entre les bancs de l'École et le siége du fonctionnaire public. Mais, malheureusement, nous n'attendons pas l'initiative de cette mesure du ministère de la guerre, qui ne saurait s'engager dans une voie de cette nature sans renier ses traditions, ses habitudes et presque son nom.

Arrêté portant création d'un corps d'interprètes militaires.

Art. 1er. Il est formé un corps d'interprètes militaires spécialement affecté au service de l'Algérie.

Art. 2. Ce corps se compose de titulaires et d'auxiliaires,

TITRE PREMIER.

Des interprètes titulaires.

Art. 3. Le cadre d'interprètes titulaires comprend:

1 Interprète en chef.
4 Interprètes principaux.
8 Interprètes ordinaires de 1re classe.
12 Interprètes ordinaires de 2me classe.
16 Interprètes ordinaires de 3me classe.

Art. 4. Les interprètes titulaires sont commissionnés par le ministre de la guerre, et répartis par le gouverneur-général de l'Algérie, à raison de leur grade et suivant les besoins du service.

L'interprète en chef réside auprès du gouverneur-général.

Art. 5. Les interprètes titulaires sont choisis, savoir:

L'interprète en chef parmi les interprètes principaux.

Les interprètes principaux, parmi les interprètes ordinaires de 1re classe.

Ceux de 1re classe, parmi les interprètes ordinaires de 2e classe; ceux de la 2e classe, dans la 3e.

Ceux de la 3e classe, parmi les interprètes auxiliaires et les élèves de l'école des interprètes, dont la création sera ultérieurement réglée.

Art. 6. Un jury d'examen, réuni à Alger, établira chaque année, à l'époque des inspections générales, le tableau d'avancement des interprètes titulaires.

Ce tableau arrêté définitivement par le gouverneur-général, sera transmis au ministre de la guerre, et devra reproduire textuellement les notes données à chaque interprète par les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions dans lesquelles ils sont employés.

Art. 7. Le jury d'examen sera composé des membres suivans:

Le chef de l'état-major général, président; le directeur central des affaires arabes à Alger; le professeur chargé du cours d'arabe à Alger; l'interprète en chef; un professeur au collége d'Alger, délégué à cet effet par le gouverneur général.

Art. 8. Nul ne peut être admis interprète ordinaire de troisième classe, ni passer d'une classe à une autre, s'il n'a subi préalablement un examen d'admission et s'il n'est proposé par le jury.

Les interprètes de troisième classe devront être âgés de vingt-un ans révolus.

Le passage d'une classe à une autre ne pourra avoir lieu qu'après deux années de grade; à moins de services extraordinaires constatés par un rapport du gouverneur-général.

Art. 2. Les interprètes titulaires qui justifieront de connaissances spéciales suffisantes, seront aptes, après quatre années d'exercice, et à titre de récompenses pour les services qu'ils auront rendus, à recevoir des emplois dans l'administration civile.

Art. 10. Toutes les fois qu'une demande de retrait d'emploi sera formée contre un interprète titulaire, le gouverneur général convoquera le jury d'examen et le constituera en conseil d'enquête, pour procéder d'une manière analogue à ce qui est prescrit par l'ordonnance du 21 mai 1836.

TITRE II.

Des interprètes auxiliaires.

Art. 11. Le nombre des interprètes auxiliaires est indéterminé; il varie suivant les exigences du service.

Art. 12. Les interprètes auxiliaires sont répartis en deux classes.

Les uns et les autres exercent en vertu de commissions qui sont délivrées par le gouverneur-général, sous l'approbation du ministre de la guerre.

Art. 13. Nul ne peut être admis en qualité d'interprète auxiliaire, s'il n'est proposé par le jury d'examen, mentionné en l'art. 6, et s'il ne satisfait aux conditions suivantes:

1° Justifier d'une moralité irréprochable.

2° Être âgé de dix-huit ans révolus.

TITRE III.

Dispositions générales.

Art. 14. La solde et les accessoires de solde, ainsi que les diverses prestations en nature auxquelles ont droit les interprètes titulaires et auxiliaires sont déterminés dans le tableau *A* annexé au présent arrêté (1).

Le tableau B détermine l'uniforme, les insignes des grades, le harnachement pour les interprètes titulaires et les interprètes auxiliaires.

Art. 15. Le gouverneur-général est autorisé en outre à employer sous le titre d'*interprètes temporaires*, des indigènes dont l'adjonction serait éventuellement reconnue nécessaire.

L'indemnité à accorder aux interprètes temporaires sera fixée par des décisions spéciales du ministre de la guerre.

Elle ne pourra en aucun cas excéder le taux de la solde allouée aux interprètes auxiliaires de la 2me classe.

Art. 16. Tous les interprètes actuellement en fonctions, moins les interprètes principaux, seront soumis à un examen; ne seront conservés ou admis dans le cadre des interprètes titulaires que ceux reconnus savoir lire et écrire la langue arabe et la langue française.

Ceux des interprètes dont la capacité n'aura pas été jugée suffisante pour les faire admettre dans le cadre des titulaires, pourront être maintenus à titre d'auxiliaires; ils conserveront toutefois leur solde actuelle.

Art. 17. Le gouverneur-général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, 3 novembre 1843.

Signé: Maréchal duc de DALMATIE.

Pour ampliation:
Le conseiller d'Etat, secrétaire-général,
Signé: Baron MARTINEAU.

On assure que M. le ministre de la guerre, à la suite des pénibles événemens de Sétif, vient d'ordonner à M. le lieutenant-général Bedeau de reprendre immédiatement le commandement supérieur de la province de Constantine, et à la colonne mobile commandée par M. le général d'Arbouville, qui depuis trois mois opère dans le sud-est d'Alger, de rentrer au plus tôt au chef-lieu de la subdivision de Sétif.

Bien des fois, depuis la reprise des hostilités, nous avons demandé le rappel de M. le lieutenant-général Bedeau au centre de la province de Constantine, et si on avait tenu compte de nos conseils, peut-être le sinistre des 3 et 4 janvier ne fût-il pas arrivé.

Quels grands services M. le lieutenant-général Bedeau pouvait-il donc rendre à la province d'Alger, pour qu'on ait cru devoir l'y retenir? Depuis trois mois, on l'a fait courir d'Alger au Djebel-Dira, du Djebel-Dira à Boghar et Goudjila, de Goudjila à Hamza et chez les Beni-Djaad, pour prendre, lui, lieutenant-général et gouverneur de la plus vaste province de l'Algérie, le commandement de petites brigades déjà commandées par des maréchaux-de-camp.

On est dans la plus grande inquiétude sur le sort de la brigade du général d'Arbouville, dont on n'a pas de nouvelles depuis la fin de décembre. Elle était alors dans le Djebel-Dira, entre Médéa et Sétif, dans la même chaîne de montagnes où la colonne du général Levasseur a été surprise par les neiges. Si cette colonne a eu à lutter contre les mêmes intempéries, elle a dû beaucoup souffrir, car elle était éloignée de plusieurs jours de marche de tout établissement français, et les fatigues nombreuses qu'elle a supportées depuis trois mois, la placent dans des conditions bien défavorables pour résister au froid, à la faim et à la privation de sommeil. Dans un pays entièrement dépourvu de maisons et quelquefois de bois, quand une colonne voyage dans un pays couvert de neige, elle ne peut faire de feu pour cuire ses alimens, et elle ne peut prendre aucun repos sur un sol froid et humide. Puis-

(1) Ce tableau a été adressé à MM. les lieutenans-généraux commandant les divisions.

sions-nous ne pas apprendre un nouveau désastre, ou plutôt puissent les nouvelles apportées par les Arabes ne pas recevoir confirmation!

En France, on a été généralement très surpris d'apprendre que la neige était tombée en si grande abondance en Algérie, dans ce pays où l'on pensait que nos soldats n'avaient à redouter que la chaleur. On n'a pas réfléchi que la montagne dans laquelle opérait le général Levasseur est à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est-à-dire à une élévation aussi grande que celle des plus hautes montagnes de France.

On assure que M. le ministre de la guerre a réuni en conseil les principaux membres des comités d'armes attachés à son ministère, afin d'apprécier si M. le général Levasseur ne devait pas être traduit devant un conseil de guerre pour rendre compte de sa conduite. Il a été décidé, dit-on, qu'on attendrait, avant de prendre un parti, un rapport sur cette affaire, qui allait être immédiatement demandé à M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Les nouvelles qui nous parviennent de Bône nous apprennent que des bâtimens arrivés récemment de France chargent dans le port des minerais de fer provenant de Mokta-el-Hadid; que déjà les ouvriers extrayent le minerai et le transportent du lieu de leur gisement au point d'embarquement.

Les mêmes lettres nous apprennent que des tribus tunisiennes, en guerre avec leurs voisins, viennent de se réfugier sur notre territoire et réclament l'arbitrage du capitaine de Voluet, commandant supérieur du cercle de La Calle, pour mettre fin à leurs différens et rétablir l'ordre et la paix parmi elles.

Combien ces nouvelles diffèrent de celles que nous recevons de la partie occidentale de l'Algérie, et que nous publions plus bas!

A Djema-Ghazaouet, des bâtimens arrivent de France, chargés de planches, de vivres, de munitions de guerre, pour abriter, nourrir et équiper les troupes qui doivent prendre part à la prochaine expédition du Maroc.

A Bône, des bâtimens viennent chercher des minerais de fer pour les transporter en France.

A Djama-Ghazaouet, nos soldats, le fusil en bandouillère et la pioche à la main, creusent des retranchemens, élèvent des parapets, se fortifient contre les attaques de l'ennemi.

A Bône, des soldats de l'industrie française, organisés en ateliers de mineurs, pratiquent paisiblement des galeries dans les flancs de l'Edough, pendant que les ingénieurs civils prennent le nivellement du sol pour jeter une voie de fer entre les mines et le port.

Ici on étudie des projets d'usine dans l'Edough; là on médite des plans de campagne dans le Rif. Pour mettre à exécution ces deux projets, de natures si différentes, ici on escompte des promesses d'actions des mines de Bou-Hamra, à 1,000 et 1,500 francs de prime; là, les commissions financières des Chambres chicanent denier à denier, les crédits extraordinaires demandés pour la guerre, parce que cet argent doit être improductif.

Pendant que sur la frontière occidentale de l'Algérie des tribus naguères soumises fuient notre domination et émigrent chez nos voisins, sur la frontière orientale des tribus réclament notre hospitalité, et en appellent en dernier ressort à la justice d'un de nos commandans du cercle pour mettre fin à leurs dissensions.

Il existe donc en Algérie deux contrées bien distinctes: l'une où règne une paix durable, où toutes les entreprises agricoles et industrielles n'attendent qu'un *laisser faire* pour naître, croître et prospérer; l'autre où règne la guerre civile, où la razzia engendre la razzia, et produit la désolation et la mort.

Oui, il existe deux Algéries, l'une de l'Ouest, qui comprend les provinces d'Oran et d'Alger, et où tous les plus petits plis du terrain ont été fouillés et sondés par l'épée de M. le maréchal Bugeaud; l'autre, l'Algérie de l'est, qui comprend la province de Constantine, qui est aussi grande que les deux autres, et où, heureusement, l'illustre vainqueur d'Isli et ses conseillers n'ont jamais mis les pieds.

Il existe deux Algéries, comme il existe deux symboles, l'épée et la charrue, sur les armes de M. le maréchal Bugeaud: l'Algérie occidentale, sur laquelle l'épée pèse de tout son poids; l'Algérie orientale, où à l'ombre d'une paix solide la charrue européenne peut dès demain tracer son sillon.

Demain Mokta-el-Hadid lui fournira son fer et l'Edough son bois, la charrue sera fabriquée et il ne manquera que des bras et des capitaux pour la mouvoir. Des colons assiégent par centaines les bureaux de la guerre, des capitaux par dixaines de millions demandent à être consacrés à cette œuvre. Qu'attend-on?

CONSTANTINE.

Le vent, la pluie et la neige ont mis fin à tous les grands travaux, aussi la plupart des ouvriers français et indigènes, sans argent, sans crédit, sans occupation sont-ils dans la misère. Le pain est fort cher, quoique le pays regorge de blé, à cause du prix énorme de la mouture.

Toutes les affaires importantes sont suspendues, par suite de l'inaction de la commission administrative et l'éloignement du commandant supérieur de la province. L'argent qui dans ce pays est excessivement mobile, n'a pas voulu attendre qu'il plaise à l'administration de lui donner un emploi, et s'est retiré de la place. Il est en ce moment rare et très cher, ce qui paralyse tous les efforts dans un pays où tout est à créer.

Pendant que tout est en stagnation, le fisc qui seul a ses coudées franches, se dresse comme un géant au-dessus de tous les intérêts et briser toute les fortunes.

Sur la place du palais, est une maison dont la construction inachevée remonte à quelques années; le terrain qu'elle occupe avait été concédé par le domaine, pour vingt années, à un maître maçon, moyennant une rente annuelle de 90 fr., et à charge d'y construire une maison. Le concessionnaire emprunta, pour construire, une somme de 6,000 f. et suspendit ses travaux quand les fonds lui manquèrent. Depuis lors, le principal créancier du maître maçon se chargea de liquider et de construire aux lieu et place du concessionnaire, en acceptant les charges de la convention passée avec le domaine, mais, sur ces entrefaites les terrains avaient augmenté de valeur et le domaine, afin de profiter de cette plus-value, résilia l'acte de concession, sans tenir compte des réclamations des créanciers. Mis de nouveau en adjudication, le terrain en question, d'une contenance de 90 mètres superficiels, fut adjugé à 1500 f. de rente, c'est-à-dire à 17 f. de rente le mètre ou à 170 f. en capital. Il est douteux qu'avec de telles conditions le nouvel adjudicataire puisse faire fortune là où un autre s'est ruiné. Mais qu'importe au domaine, il enregistre 1,500 fr. de rente. Maintenant les créanciers du premier concessionnaire vont intenter un procès au domaine, à l'effet d'obtenir le remboursement des créances sur le montant de la nouvelle rente. Sans aucun doute le domaine sera condamné au remboursement et aux frais du procès, mais que lui importe? Une rente fictive de 1500 fr. figurera sur son dossier.

Ainsi marchent les affaires dans un pays où l'administration devrait être la protectrice des intérêts particuliers.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

On nous écrit de Constantine, le 14 janvier :

Je vous ai écrit par le dernier courrier que le 8 janvier 800 hommes manquaient à l'appel dans la colonne commandée par M. le général Levasseur. Heureusement, le plus grand nombre de ces malheureux avait trouvé asile chez les Ouled-Mâa, dans la zmala du cheikh Messaoud des Righa, qui a été si longtemps insoumis, et qui aujourd'hui s'est montré un de nos plus fidèles alliés, et dans la zmala de Ben-Ferhat, ancien kaïd d'une fraction de Righa, destitué par nous, et qui cependant a montré l'empressement le plus grand, la sollicitude la plus dévouée pour nos soldats. Le chiffre des cadavres ramenés à Sétif s'élève à 283. Il ne manque plus maintenant que 400 hommes. Les pertes en armes et en matériel sont immenses.

M. le général Levasseur est rentré à Constantine aujourd'hui 14, à deux heures de l'après-midi, avec une faible escorte de spahis et de chasseurs. L'infanterie est restée à Sétif; de longtemps, dit-on, elle ne pourra se mettre en route. Le nombre des hommes réellement valides ne dépasse pas 250 et la colonne était forte 2,500 hommes au moins.

Le chérif Si-Saad-el-Tobbani chante victoire sur tous les tons. « Voyez, dit-il, en parlant de nos troupes, pour les combattre, nous n'avons pas même besoin d'armes et de poudre. Nous prions Dieu, et le maître de la victoire les frappe de son bras. »

Des lettres nous parviennent tous les jours du Sétif, racontant le désastre du Bou-Taleb, toutes relatent des épisodes particuliers, toutes sont unanimes pour attribuer ce malheur au désordre qui a régné dans le corps d'armée. Il faut bien le reconnaître, si la colonne était restée organisée, on aurait eu à regretter la perte de très peu d'hommes. Trois mille soldats unis par la discipline, devaient en s'entr'aidant, surmonter toutes les difficultés d'une route, qui, après tout, n'était que d'une dizaine de lieues. La neige et le froid sont bien la cause occasionnelle du désastre, mais la cause déterminante est le désordre, qui, en l'absence du chef de la colonne, a régné dans tous les rangs.

PHILIPPEVILLE.

On écrit de Philippeville, le 15 janvier :

La mendicité pèse aujourd'hui sur l'Algérie entière: Philippeville avait jusqu'à ces derniers temps échappé à ce fléau; toujours on avait pu donner du travail aux indigens en état de gagner leur vie, et la charité publique avait facilement pu subvenir aux besoins des autres. Aujourd'hui, nos yeux sont chaque jour attristés par le spectacle d'enfans qui mendient à quelques pas de leurs parens; la vue des uns et des autres serre le cœur; ce sont là les colons nouveaux qui nous sont arrivés récemment et en si grand nombre. Ne pourrait-on point, ou limiter la quantité des colons à nous envoyer, ou leur assurer à l'avance les moyens de vivre sans mendier?

L'Akhbar, qui nous signale cette triste situation, l'attribue au retard apporté à l'exécution du projet de colonisation de la Mitidja. Nous pensons, nous, que l'opposition constante de M. le maréchal-gouverneur aux demandes de grandes concessions faites par MM. Ferdinand Barrot, Mottet, Dezeimeris, de Belleyme, aux environs de Philippeville, est la principale cause de la misère qui règne dans cette ville. Si des capitalistes, membres de la Chambre des députés, avaient pu installer de grandes fermes dans la vallée du Safsaf, aujourd'hui, les malheureux qui demandent l'aumône, trouveraient du travail, du pain et un abri.

M. le ministre de la guerre a approuvé le projet de construction d'une église à Philippeville, qui lui avait été fourni par M. le gouverneur-général, sur la proposition de M. le directeur de l'intérieur.

Des ordres ont été donnés pour que ces travaux, si impatiemment attendus, soient poussés avec toute l'activité possible.

DJIDJELLI.

L'Akhbar publie la nouvelle suivante :

Hier 5 janvier, un affreux événement est venu affliger Djidjelli : vers les trois heures du soir, au moment où un orage éclatait, la foudre est tombée sur le blockhaus Valée, et, dans son passage, a mis le feu à quatre caisses pleines de munitions. Une épouvantable explosion s'en est suivie et a jeté l'alarme parmi nous. Chacun a couru aussitôt pour porter secours aux victimes du sinistre dont la nature a été promptement connue. En arrivant, on a trouvé tous les hommes de garde, au nombre de dix, horriblement brûlés et mutilés par la chute des matériaux. Cinq sont dans un état désespéré. Un canonnier, plus maltraité que ses camarades, est mort dans la nuit qui a suivi l'explosion.

Tout ce qui était dans le blockhaus : armes, effets, mobilier, a été mis en pièces. Par un heureux et singulier hasard, une cinquième caisse renfermant des munitions d'artillerie, et dont l'explosion n'aurait épargné personne, est restée intacte.

Dans la nuit du 2 janvier, les bricks-goelettes français la *Bonne-Hélène*, capitaine Gimié, et *l'Avenir*, capitaine Vérani, qui se trouvaient au mouillage, sur lest, dans le port de Djidjelli, ont été poussés par le mauvais temps sur la plage, près de la maison crénelée. Aujourd'hui ces navires sont hors de danger; la *Bonne-Hélène* seule a eu quelques avaries : un bordage défoncé et son mât de beaupré cassé. Personne n'a péri.

Le brick français *l'Estafette*, commandé par le sieur Sicard, et qui était mouillé sur rade, n'a pas été aussi heureux. Ce bâtiment a fait naufrage dans la même nuit du 2 janvier et s'est perdu à une lieue et demie du port, où l'appât du pillage avait attiré les Kabiles des environs.

L'équipage a été sauvé; mais le transport des marchandises sur une route presque impraticable n'a pu se faire qu'avec de grandes difficultés, et non sans le secours de M. le commandant supérieur de Djidjelli, qui avait fait sortir une portion de bataillon armé pour protéger le sauvetage.

Au moment de se retirer de la plage les travailleurs ont essuyé le feu des Kabiles, qui ont tué un soldat et blessé un autre.

BOUGIE.

L'ouragan qui a régné sur toute la côte de la Méditerranée du 2 au 3 janvier, a causé des dommages considérables à Bougie. Plusieurs maisons en planches ont été renversées; la couverture d'un blokhaus a été enlevée; un petit bâtiment marchand, *le Mazafran*, malgré la bonté de la rade, a couru quelques dangers.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

Le dernier courrier de l'ouest n'ayant pu toucher à Tenez par suite du mauvais état de la mer, nous sommes sans aucune nouvelle directe des opérations dirigées par M. le maréchal duc d'Isli.

(*Moniteur algérien.*)

L'état de tranquillité de l'est de la province d'Alger a permis de lever le camp de Ouad-Corso; M. le général Gentil est rentré le 16 janvier avec sa colonne. Nos soldats sont, dit-on, dans le plus grand dénûment.

La colonne de cavalerie aux ordres du général Jusuf, vient d'être dissoute; les différens corps qui la composaient rentrent dans leurs cantonnemens, afin d'y prendre le repos qui leur est si nécessaire. Le général Jusuf est arrivé à Alger le 19 janvier.

Un violent orage accompagné de grêle, d'éclairs et de tonnerre, a tombé sur Alger, le 18 à quatre heures du soir, et a complètement changé le temps, qui était au beau depuis quelques jours.

On nous annonce que M. Dupuch, évêque d'Alger, vient de se retirer à la trappe de Staoueli, laissant un passif considérable, qui s'élève à plusieurs centaines de mille francs. Il y a deux mois environ, M. Dupuch avait acheté une maison de campagne vis-à-vis la porte Neuve, pour une somme de 100,000 fr. L'ancien propriétaire n'est pas payé.

Les enquêtes marchent avec activité, et on pense qu'elles seront terminées vers la fin de janvier. Le 18, au soir, un employé du service des bâtimens civils d'Alger a été arrêté comme concussionnaire et conduit en prison.

On annonce également que le regisseur-comptable du service des bâtimens civils de Philippeville vient d'être mis en jugemnt pour concussion.

Décidément nous n'avions pas si grand tort en appelant l'attention du ministre de la guerre sur les irrégularités commises dans ce service. Qu'en pense *la France algérienne?*

L'inspection des travaux de la cathédrale, à laquelle se livre M. l'inspecteur-général Tessier, laisse, dit-on, entrevoir bien des prévarications. On ne se rend pas bien compte de l'emploi des matériaux provenant de la démolition de la mosquée. Jadis on ordonnait à l'inspecteur chargé de suivre ce travail de fermer les yeux, aujourd'hui on l'accuse. Puisse l'innocent ne pas payer pour le coupable!

Par arrêté de M. le ministre de la guerre, en date du 31 décembre 1845, la composition des chambres de la cour royale d'Alger a été fixée ainsi qu'il suit :

CHAMBRE CIVILE. M. Dubard, président.

MM. Giacobbi, Paulmier, Solvet, Planchat, Marion, Camper, conseillers.

CHAMBRE CRIMINELLE. M. Bertora, vice-président.

MM. Delaplace, Jollivet, Gauran, Mongrand, Casamajour, Revertégat, conseillers.

D'après cette nouvelle disposition, MM. les conseillers Giacobbi et Camper, qui faisaient partie de la chambre criminelle, en 1845, passent ainsi qu'on le voit, pour l'année courante, à la chambre civile, où ils sont appelés à remplacer MM. Delaplace et Revertégat, désignés eux-même pour la chambre criminelle.

---

612 colons sont arrivés à Alger du 1er au 10 janvier 1846.

PORT D'ALGER.

Les avaries supportées par le môle d'Alger pendant la grosse mer du 5 janvier et les nombreux accidens qui ont lieu dans le port, ont jeté la consternation dans la population d'Alger. On vient malheureusement d'acquérir la certitude que là où il était possible d'avoir un très bon port, on n'en aura jamais qu'un très mauvais et peut-être même pas du tout, car si les blocs de béton qui ont subi un commencement de déplacement, viennent à céder sur un point, il est à craindre que la masse ne cède également et ne vienne combler le port.

On ne comprend pas quels motifs ont pu engager l'ingénieur chargé d'exécuter le projet Bernard à suivre une ligne courbe, dont la concavité fait face à la lame, au lieu de suivre la ligne droite, qui était à la fois la plus courte, la moins dispendieuse et la plus sûre. On attribue à la concavité donné au môle, le déplacement de quelques blocs, et cela se conçoit très facilement, la lame en se brisant contre le môle, doit épuiser toute sa force contre la jetée si elle rencontre sur les côtés un obstacle qui l'empêche de se déployer à droite et à gauche.

Pendant toute la durée de la grosse mer, deux bateaux à vapeur de l'Etat ont constamment chauffé pour être prêt à porter secours aux bateaux qui en avaient besoin et un troisième a dû aller au cap Matifou pour y transporter des hommes et des apparaux nécessaires au sauvetage du *Sphinx*. Depuis longtemps l'amiral commandant supérieur de la marine en Algérie a demandé au ministère qu'un petit bateau à vapeur fût affecté au service spécial du port d'Alger pour des cas semblables, et les événemens n'ont que trop prouvé combien l'adoption de cette mesure serait utile et économique. Un petit bateau manœuvre plus facilement qu'un gros dans un port encombré et rend les mêmes services et de plus la consommation de charbon est bien différente. Pourquoi n'emploierait-on pas à ce service, pendant tout l'hiver, *le Chacal*, qui est trop faible pour tenir la mer et qui est contraint de stationner dans le port d'Oran ou d'Arzeu?

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros la défection de la plupart des chefs indigènes nommés par nous dans le cercle d'Orléansville; nous avons dit que l'agha de Zitouni, à la suite de Djelali-Ben-Seah, avait rallié le drapeau de l'émir. Nous apprenons que Zitouni n'ayant pu lever son camp avec ses collègues, retenu par la maladie d'un de ses frères, avait été arrêté à temps. Il est maintenant en prison à Orléansville.

Nous apprenons en même temps que les Arabes de la vallée du Chélif trompés par les discours de leurs chefs, sont convaincus que nous ne voulons plus la soumission des tribus, mais leur destruction, aussi sont-ils décidés à vaincre ou à mourir et s'organisent-ils pour la résistance. Les actes de violences dont nous nous sommes rendus coupables; les erreurs que nous avons commises dans cette contrée, fournissent malheureusement des preuves aux assertions de nos adversaires. Ils citent la tribu des Ouled-Riah dévorée par les flammes; une fraction des Sbéah, enterrée vivante dans une grotte, sous les éboulemens de la mine; enfin, la destruction presque totale des Beni-Merzoug, tribu soumise qu'une fatale erreur fit prendre pour une tribu révoltée. Cette tribu plongée encore dans le sommeil, fut envahie à quatre heures du matin, et quand le jour parut, quand il fut possible de constater la méprise, trois cents cadavres gisaient sur le sol. Ces terribles exécutions, qu'on présentait, il y a six mois, comme de tristes nécessités de la guerre, aujourd'hui sont autrement appréciées par ceux qui les ont ordonnées. Ils reconnaissent, mais trop tard, qu'il eût été plus politique de pardonner.

Le khalifa d'Abd-el-Kader, Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, est maintenant installé dans le sud de cette subdivision, et cherche à y organiser un petit corps de réguliers. Ce jeune lieutenant de l'émir, certainement, ne pourra rien contre nous et probablement sera contraint au premier jour de rejoindre le camp de son maître; mais tant que son drapeau flottera sur la montagne, les tribus sans cesse menacées par les deux partis, qui se disputent aujourd'hui la souveraineté des populations, resteront sur le qui vive et ne se rallieront pas à notre cause.

M. Mercier-Lacombe, auditeur au conseil d'Etat, secrétaire-général de la direction de l'intérieur et des travaux publics, est, dit-on, nommé sous directeur de l'intérieur à Oran, en remplacement de M. Berthier de Sauvigny.

PROVINCE D'ORAN.

Aucun mouvement important n'a été exécuté par nos colonnes depuis le dernier courrier. Abd-el-Kader, après avoir fait une razia sur les Flita et les Sdama, s'était retiré dans le sud, à Aïn-Sekrouna, chez les Harar-Gharaba, à l'extrémité orientale du Chott-ech-Chergui. Fatigué de la poursuite qu'il donne à l'émir dans le Tell, M. le général de Lamoricière s'est arrêté le 11 janvier au pied du Djebel-Maïz, d'où il observe son adversaire, en même temps qu'il repose ses troupes.

Toutes les autres colonnes qui opèrent dans cette région tendent toutes à se rapprocher des Chott-ecch-Chergui.

Une razia insignifiante a été faite dans la nuit du 10 janvier par la colonne de Mostaganem sur quelques fractions des Flita.

En général, la soumission de cette province se maintient et se complète.

DJEMA-GHAZAOUET.

Préparatifs de l'expédition du printemps.

Le chef du génie militaire de la division d'Oran vient de recevoir l'ordre de construire à Djema-Ghazaouet des abris pour 10,000 hommes et 1,500 chevaux.

Ces constructions nouvelles seront indépendantes du camp actuel, et doivent être établies sur un plateau qui se trouve au sud-est

du poste de Djema-Ghazaouet. Une source qui jaillit dans un ravin à quelques mètres au-dessus du niveau du plateau, fournira au camp de l'eau excellente et en quantité suffisante pour les besoins d'un nombreux corps d'armée. On y établira de grands abreuvoirs pour la cavalerie.

Déjà le tracé du nouveau camp est fait, les matériaux de construction sont accumulés dans l'enceinte de l'ancien poste. Si le mauvais temps n'a pas retardé les travaux, ils doivent être en bon train aujourd'hui.

Ces préparatifs indiquent que Djema-Ghazaouet est destiné à devenir un grand centre de réunion de troupes dès les premiers jours du printemps.

Une exploration de la côte du Rif et des îles Djafarines a été faite tout récemment, dans la prévision d'une expédition contre les tribus marocaines qui ont donné l'hospitalité à Abd-el-Kader.

Construire à Djema-Ghazaouet un barraquement pour 10,000 hommes et 1,500 chevaux, c'est dépenser de l'argent en pure perte. Djema-Ghazaouet ne doit et ne peut être qu'un poste-magasin, destiné au ravitaillement des colonnes qui opéreront dans le Maroc, si toutefois il est vrai que le gouvernement persiste dans sa fatale idée de poursuivre Abd-el-Kader dans les montagnes du Rif. Le centre de réunion des troupes, le lieu d'où nos soldats doivent observer les mouvemens de l'ennemi et d'où ils doivent partir pour l'attaquer, ne peut être situé que sur la frontière, à Lella-Maghnia, ou mieux entre ce poste et la mer, sur le plateau qui relie les montagnes des Trara avec celles du Rif. En 1846 comme en 1844, nos troupes seront toujours maintenues loin de Djema-Ghazaouet, et, nous en sommes convaincus, elles n'habiteront pas quinze jours le casernement qu'on leur édifie à si grands frais aujourd'hui. L'expédition une fois terminée, elles rentreront dans leurs garnisons ordinaires, et le nouveau camp n'aura servi à rien. Ce qu'il y avait à faire à Djema-Ghazaouet était d'aggrandir l'hôpital et les magasins des subsistances.

FAITS DIVERS.

— M. le duc de Montpensier a fait, au corps royal de l'artillerie, un don de 6,000 francs. Cette somme sera placée à intérêts ; les intérêts serviront à payer une bourse ou deux demi-bourses au collége d'Alger, pour le fils du sous-officier ou de l'employé de l'artillerie de l'armée d'Afrique qui sera jugé le plus méritant par une commission composée d'officiers de l'armée. Une ordonnance royale à la date du 12 janvier autorise l'acceptation de cette libéralité.

— Le brick *la Reine-des-Anges*, du port de Dieppe, a fait naufrage sur les côtes de Minorque, par suite du coup de vent du 2 janvier. Ce navire était parti d'Alger le 17 décembre, et avait déjà supporté la bourrasque du 23 qui lui avait enlevé toutes ses voiles, cassé sa barre de gouvernail et emporté ses lisses. Après avoir pourvu aux réparations les plus pressantes au retour du beau temps, le capitaine alla reconnaître les côtes des îles Baléares. C'est là, qu'assailli le 2 par un horrible vent d'est, à l'entrée de Port-Mahon, il essaya de mouiller. La mer était furieuse; l'équipage, menacé d'aller à la côte, prit le parti d'abandonner le navire en se sauvant dans la chaloupe. Une demi-heure après, la *Reine-des-Anges* avait coulé bas.

VARIÉTÉS.

Mémoires au Roi, sur la colonisation de l'Algérie, par M. l'abbé Landmann, chanoine honoraire d'Alger, ancien curé de Bougie, de Constantine et de Mustapha-Pacha, membre correspondant de la société royale et centrale d'agriculture de Paris (1).

En 1841, M. l'abbé Landmann avait déjà publié, sous le titre *les Fermes du Petit-Atlas*, un ouvrage où se trouvent exposées avec détail ses vues sur la colonisation de l'Algérie.

L'ouvrage que nous annonçons est inspiré par le spectacle de ce qui se passe aujourd'hui en Algérie. « On comprend maintenant, dit M. l'abbé Landmann, que nous n'avons d'espoir en Afrique qu'en y implantant une forte population française et chrétienne... Le soulèvement récent de presque toute la province d'Oran, les trahisons des grandes tribus qui avaient déjà maintes fois marché avec les nôtres au combat, achèveront de dissiper tous les doutes à cet égard. »

Ainsi, tandis que tout le monde, à l'aspect du mal qui arrive, se préoccupe de l'idée de le détruire, M. l'abbé Landmann, docile aux bonnes et belles inspirations du prêtre chrétien, conçoit la pensée de produire le bien. C'est sous cette forme positive que lui apparaît la solution des difficultés, et c'est par là surtout que les vues de l'ancien curé de Constantine diffèrent des idées professées par M. le maréchal Bugeaud. Cette différence, que nous tenons à constater, est signalée ainsi par l'auteur des *Mémoires au Roi* : « M. le maréchal Bugeaud croit qu'il ne suffit pas d'attirer en Afrique une grande masse de colons et de capitalistes; mais qu'il nous importe bien plus d'y fixer une masse bien organisée, afin d'en *imposer aux Arabes et par la masse et par l'organisation*; et comme l'armée remplit ces deux conditions, il préfère la colonisation militaire. J'accepte l'idée de M. le maréchal; mais je ne crois pas qu'elle suffise. A mon avis, il faut non seulement en imposer aux indigènes, mais surtout *les gagner et les rallier à nous par les bienfaits de la civilisation*; il faut, par conséquent, que l'organisation des colons soit en rapport avec ce but, et qu'elle soit animée d'un grand esprit de justice, de bienfaisance et de conciliation. Or, tel n'est point le but de l'armée. »

Ces paroles font connaître l'esprit qui a dicté le plan de colonisation présenté dans les *Fermes du Petit Atlas* et dans les *Mémoires au Roi*; esprit de charité et de bienveillance. Aussi, il est permis de ne point donner une approbation sans réserve aux vues de M. l'abbé Landmann; mais il est impossible de refuser une adhésion sympathique aux principes qui le dirigent et aux sentimens qu'il exprime.

M. l'abbé Landmann, avant de publier son dernier ouvrage, a fait un nouveau séjour en Algérie, séjour qui lui a permis d'apprécier la valeur des essais de colonisation tentés jusqu'ici. Il a vu les villages du Sahel d'Alger, et l'impression qu'il en a ressentie, le tableau qu'il en trace, ne sont pas de nature à inspirer une grande confiance dans l'avenir de la colonisation en sabots, celle qui avec la colonisation en pantalon garance et en guêtres trouve grâce devant le gouvernement actuel de l'Algérie. Mais laissons parler M. l'abbé Landmann :

« Les villages de M. le directeur de l'intérieur ont complètement échoué; les mémoires et les renseignemens envoyés à ce sujet par M. le gouverneur-général au ministre de la guerre en font foi; je les ai visités tous l'automne dernier, et quelques-uns même à plusieurs reprises, je suis entré chez un grand nombre de colons, chez les administrateurs comme chez les administrés; je me suis informé minutieusement de leur position actuelle et de leur espoir pour l'avenir, et je n'ai trouvé, presque partout, que découragement et misère profonde.

» Beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfans, qui étaient arrivés de France forts et robustes, il y avait à peine un an, se trouvaient déjà flétris et ruinés par les maladies ; bien peu de familles pouvaient se féliciter de n'avoir pas encore perdu quelqu'un des leurs. L'autorité avait mis à la disposition des malades civils quelques salles dans les hôpitaux militaires de Douera, de Kolea, de Blida et de Boufarik ; mais la plupart aimèrent mieux rester chez eux que de se séparer de leur famille, et ceux qui entraient dans les hôpitaux ne le faisaient qu'à la dernière extrémité et quand il était trop tard.

» Dans plusieurs villages, comme à Douaouda, à Cressia, à Saint-Charles, etc., j'ai trouvé des familles entières alitées, sans médicamens et sans autre nourriture que quelques pommes de terre qu'ils mangeaient froides ! Quand je leur demandais pourquoi ils n'entraient pas à l'hôpital de leur district, les uns me répondaient qu'ils ne le pouvaient pas, qu'ils étaient trop éloignés ; d'autres qu'ils y mourraient aussi bien que chez eux, qu'ils n'attendaient plus que la mort. Il y en avait même qui me disaient que déjà plusieurs fois ils avaient eu la pensée de réunir ce qui leur restait de forces pour aller creuser une fosse et s'y jeter avec toute leur famille. »

Quel tableau ! Doit-on s'étonner qu'en présence de pareilles misères le prêtre chrétien, qu'anime le sentiment de sa mission, soit profondément ému de pitié et cherche, dans les ressources et dans les inspirations de sa charité, un remède à ces maux? Or, la source de ces maux, c'est l'absence d'un lien solide entre des individualités venues de tous les points de l'horizon et la pénurie ou, pour mieux dire, le manque absolu de ressources.

Aussi M. l'abbé Landmann ne conçoit-il pas la formation d'une société européenne en Algérie sans le double lien de la religion, qui rappelle sans cesse les hommes au sentiment de leur confraternité, et du bien-être que le capital seul peut leur procurer et qui les garantit contre le découragement. Il cherche à réunir dans des fermes composées de vingt à vingt-cinq familles, des colons empruntés au même département, et autant que possible au même arrondissement, afin qu'ils ne fassent, pour ainsi dire, qu'une même famille ou du moins *une tribu chrétienne*.

Toutefois la *tribu musulmane* n'est jamais oubliée. Pour l'intéresser elle-même au succès de cette œuvre pieuse et productive tout à la fois, M. l'abbé Landmann propose d'établir dans chacune de ces fermes une salle de pansement gratuit pour les indigènes du voisinage et une infirmerie pour ceux qui ne pourraient revenir tous les jours à l'établissement, soit à cause de leur éloignement, soit à cause de la gravité de leur état.

« C'est ce que j'ai fait, ajoute-t-il, en 1839 et 1840 à Constantine, conjointement avec M. Suchet, grand-vicaire d'Alger, et en peu de temps, notre infirmerie, qui comptait quinze à vingt lits, était remplie de malades. La salle du pansement et des consultations ne désemplissait pas de huit heures du matin jusqu'à midi. Il y avait des malades de tout âge, de tout sexe, de toute condition et de toute race. Souvent il en venait sur des mulets ou des chameaux, de deux ou trois journées de distance, et quand nous ne pouvions pas leur donner de lit à l'infirmerie, ils logeaient en ville chez des parens ou des amis, et se présentaient tous les jours (quand leur état le permettait) à la salle des pansemens jusqu'à ce qu'ils fussent guéris ; quand la maladie était trop grave, on allait les visiter à domicile. Ce qui faisait toujours sur eux le plus d'impression, c'était de se voir pansés, traités et guéris par des femmes instruites et *maraboutahs*, comme ils les appellent, tandis que chez eux la femme ne sait que faire la cuisine et tourner la meule.

» D'un autre côté, nous aurons dans nos fermes, pendant toute l'année, un certain nombre d'indigènes arabes ou kabiles, qui travailleront, soit à la journée, soit au mois. Quelques récompenses, comme des instrumens aratoires, du linge blanc pour eux et pour leurs parens, seront, à certaines époques, distribuées à ceux d'entre eux qui se seront le plus distingués par leur conduite et par leur travail. »

L'intérêt que le prêtre chrétien témoigne ainsi pour le pauvre paysan musulman découle d'un principe éminemment vrai qu'il a consigné dans son livre, et qui, lorsqu'il sera passé à l'état de dogme, entraînera de grandes et utiles applications. Ce principe, c'est que la colonisation de l'Algérie et la civilisation du peuple arabe sont solidairement liées l'une à l'autre, et qu'il est impossible d'introduire avec chance de succès une population européenne, si l'on ne songe avec une tendre sollicitude à l'amélioration du sort du peuple arabe.

Mais nous regardons comme prochain l'avènement de cette pensée. Aussi, M. l'abbé Landmann a-t-il raison de dire que le sentiment de cette grande œuvre germe déjà dans un grand nombre de cœurs; et, pour la réalisation de cette grande œuvre, nous appelons comme lui une administration qui se dévoue corps et âme à la prospérité des colons et à l'avenir de la colonie.

Dans ses projets de colonisation, M. l'abbé Landmann n'oublie pas les devoirs du sacerdoce, et la réalisation de ces projets lui paraît un des moyens les plus sûrs de faire des prosélytes. Combien il serait à désirer que tous les ministres du Saint Evangile comprissent ainsi le sens de leur mission. Ranimer dans le cœur des hommes la dévotion par le dévoûment, rétablir le culte par la culture, n'est-ce pas faire la plus sainte et la plus noble application de cette vérité chrétienne : Qui travaille prie.

Après avoir exposé les principes et les sentimens qui servent de base au plan de colonisation présenté par l'ancien curé de Bougie et de Constantine, nous terminerons en transcrivant les détails d'organisation tels qu'ils sont présentés dans l'ouvrage intitulé : *Les Fermes du Petit Atlas*.

« On propose d'établir de grandes fermes fortifiées, composées chacune de cent familles.

» Chaque famille serait tenue de présenter au moins un homme en état de porter les armes, lequel serait exercé et astreint au service militaire, le cas échéant, sous la direction d'un officier nommé par l'autorité, et cependant entretenu et soldé aux frais de la colonie.

» Les familles habiteraient dans l'intérieur de la ferme et y seraient soumises à une discipline commune. Elles y seraient de plus intéressées de telle sorte, qu'elles ne seraient nullement disposées à user de la liberté, qu'on ne peut et qu'on ne veut pas leur enlever, de quitter l'habitation.

» Nous appelons ces réunions d'habitations du nom de fermes, parce que nous entendons que les travaux de culture, ainsi que les travaux de défense, seraient faits par association ou en commun, sous un fermier chef ou directeur des travaux. Par suite, l'administration agricole y serait la meilleure possible.

» Les travaux ayant lieu en commun, tous les instrumens de travail, charrues, voitures, bétail, chevaux, etc., et tout le matériel d'exploitation, resteraient propriété de la ferme, ou propriété commune, c'est-à-dire de main-morte.

« Nul, parmi les colons, n'aurait le droit de rien réclamer, ni sur la propriété de ces instrumens d'exploitation, ni sur le terrain, attendu le système de fondation de chaque ferme.

» Le terrain, qui ne pourrait avoir moins de 25 kilomètres carrés, afin de répondre au développement futur de la population, serait concédé par le gouvernement et choisi par lui.

» Les bâtimens de la ferme seraient construits avant l'arrivée des colons, soit par une compagnie, soit par l'Etat, s'il peut s'en charger. En conséquence, ils seraient fournis tout préparés aux colons.

» Il en serait de même des moyens d'exploitation. On fournirait, dès le début, tout ce qui est nécessaire pour commencer le travail.

» Toutes ces choses resteraient en conséquence capital de main-morte, sans offenser la justice. Ce serait d'ailleurs donner aux colons un avantage immense, et qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs, que de leur affecter le revenu dans les proportions qui vont être exposées.

» D'abord, on prélèverait sur le produit tout ce qui serait nécessaire pour l'entretien et la nourriture des familles de colons, pour l'entretien de la ferme et l'accroissement du capital d'exploitation.

» Puis on en déduira 10 pour 100 pour indemniser l'administration.

» Le reste serait considéré comme bénéfice net; une moitié de ce bénéfice serait attribuée aux colons et répartie entre chacun d'eux au *prorata* de leurs journées de travail.

» La seconde moitié serait consacrée à payer les intérêts du capital ayant servi à la fondation de la ferme. Mais le dividende ne pourrait jamais dépasser 10 pour 100 de ce capital. Le surplus, et il y en aurait incontestablement, et en outre fort considérable, le surplus serait affecté, soit au rachat du capital de fondation, soit à la formation de nouvelles fermes.

» Pour déterminer les colons à se présenter, on ferait valoir : 1° qu'en arrivant, ils trouveront non-seulement une habitation toute préparée, mais encore tout ce qui est nécessaire à leur entretien pendant la première année, jusqu'à ce qu'ils puissent y suffire par le produit de leurs propres travaux ; 2° qu'ils ne trouveront aucune chance de perte, mais seulement des chances de gain ; 3° qu'ils n'auront point d'expérience fâcheuse à subir, puisque leurs travaux seront dirigés ; 4° point de dangers à courir, puisque leur établissement serait imprenable pour les Arabes, etc.

» On leur assurera leur transport en France et en Algérie.

» Enfin, on leur garantira la santé pour eux-mêmes et l'éducation pour leurs enfans, en établissant comme principe, dans le contrat, qu'il y aura un prêtre et un médecin attachés à chaque ferme.

» Si l'on ne jugeait pas tous ces motifs suffisans pour déterminer les colons sérieux à venir en Algérie, on pourrait encore leur promettre et leur garantir, au bout de trois ans dans la ferme, un minimum de bénéfice, avec la concession de quelques hectares de terre.

» En retour de tous ces avantages, on demanderait aux colons de prendre seulement l'engagement de rester pendant trois ans attachés à une ferme et d'y travailler.

» Pour les déterminer à rester toute leur vie dans l'établissement, on leur ferait envisager : 1° que chaque année ils auront un bénéfice certain, dont l'accumulation leur fera une fortune à la fin de leurs jours; 2° que lorsque l'impossibilité de travailler sera venue, chaque colon sera nourri et entretenu jusqu'à sa mort; 3° que les enfans entreront de droit dans l'association par le seul fait de leur naissance.

» Nous ferons remarquer que la mesure la plus importante dans l'économie de l'institution proposée, est la conservation, comme capital de main-morte, consacré au travail par association et sous une direction commune, des terres, bâtimens et instrumens d'exploitation.

» En effet, c'est l'immobilité de ce capital qui seule permettra de maintenir la colonie à l'état militaire et de lui assurer de la durée. C'est le seul moyen d'assurer la meilleure culture des terres, dans une direction utile à la conservation en général, de garantir les colons contre l'immoralité et contre la fascination de l'agiotage, d'encourager la population, etc. En distribuant les terres, on détruit, au contraire, le bien commencé; on favorise l'éparpillement à tel point, qu'après quelques années on ignorerait à quels hommes on aurait affaire ; on nuit à la population : car, pour que celle-ci se développe au plus haut point, il ne suffit pas de la sécurité dans les moyens d'existence, il faut encore mettre des limites à l'esprit d'aventure, qui ne s'arrange guère des familles nombreuses, etc. D'ailleurs, le capital de main-morte dont il s'agit, et dont la jouissance accordée aux colons serait un avantage immense qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs, ce capital représente des droits réels, savoir : la terre, droit de propriété du gouvernement, et la ferme, habitation et instrumens d'exploitation compris, droits de propriété non moins respectables de l'association.

» C'est pour ces motifs qu'il serait à désirer que nulle portion de terre ne fût retirée du commun de la ferme, pour devenir propriété particulière, et ce n'est que pour avoir de bons colons qu'on leur accorde quelques hectares.

» Des colonies de cette espèce seraient, dans la civilisation moderne, l'analogue du bénéfice militaire des Romains et des Francs, du bénéfice féodal établi par Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et enfin des colonies militaires plus modernes établies par les empereurs d'Autriche sur les frontières de la Hongrie. Rappellerons-nous que ce système a également été établi en Suède, lorsqu'on voulut avoir une armée nombreuse, toujours prête, et ne coûtant rien à l'Etat en temps de paix.

» Elles offriraient certainement tout ce qui a manqué jusqu'à ce jour aux colonisations d'Afrique : la moralité chez les hommes et dans l'institution, la conservation de l'esprit de nationalité, ainsi que des mœurs et des croyances de la mère-patrie, l'intelligence dans le travail, et enfin la sécurité et la salubrité.

(1) Paris, chez Jacques Lecoffre et Cᵉ, libraires, rue du Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.
Chez Sagnier et Bray, libraires, rue des Sts-Pères, 4.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

IMPRIMERIE. — LIBRAIRIE. — JOURNAUX. L'Editeur de l'*Annuaire de la Typographie parisienne et départementale* vient de mettre en vente la *troisième année* de cet ouvrage, qui devient *indispensable* à toutes les personnes qui ont ou peuvent avoir des relations avec l'art de la Typographie. Des rectifications importantes, et aussi quelques changemens survenus dans des raisons de commerce en ont retardé jusqu'à ce jour la publication. — 1 vol. in-18 : Prix, 1 fr. 25 c. pour Paris; et 1 fr. 50 c. pour les départemens. Chez l'Editeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

PRESSES MÉCANIQUES. La Maison Giroudot est une des plus recommandables pour la fabrication des presses manuelles et mécaniques. La France, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie, les deux Amériques apprécient par des commandes l'excellence des travaux exécutés par ce mécanicien. — Outre les presses à imprimer, des machines hydrauliques de toutes forces, des presses à satiner, à gauffrer, sont prêtes ou en voie d'exécution. — Assortiment complet d'ustensiles d'imprimerie. — Rue du Val-de-Grâce, 4.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

9 FÉVRIER 1846. N° 148. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MEDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Colonisation. — Diverses formes de colonisation. — Daïra d'Abd-el-Kader. — PROVINCE D'ALGER : Alger. — Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Mostaganem. — Subdivision de Mascara. — MAROC : Le Rif. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Bibliographie. — Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron de Létang. — FEUILLETON : Fatalité. (Légende algérienne.)

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 27. — Suite de la discussion du projet d'adresse. — Amendement de M. Darblay. — M. Ladoucette appuie cet amendement ; il assure qu'il n'a pas réclamé d'avancement pour son fils, et qu'il n'a appartenu, ni directement, ni indirectement, à aucune compagnie de chemin de fer. — M. Vitet, rapporteur, propose, au nom de la Commission, l'adoption de l'amendement de M. Darblay, légèrement modifié dans sa rédaction. — Cette rédaction, appuyée par M. le ministre des finances, est adoptée. — M. de Tracy appelle la sollicitude du gouvernement sur la population agricole menacée de grands maux par la maladie des pommes de terre. Il propose un amendement. — M. Cunin-Gridaine assure que le gouvernement veille sur les classes agricoles ; quant à ce qui touche la maladie des pommes de terre, des savans ont été appelés à constater son origine et les moyens à prendre pour la combattre ; il vote contre l'amendement. — L'ensemble du paragraphe est adopté. — A l'occasion du 4e paragraphe, M. de Toqueville attaque, comme prêtant à l'arbitraire ministériel, les dispositions de l'ordonnance du 7 décembre, concernant l'organisation du Conseil royal de l'instruction publique. — M. de Carné défend l'esprit de l'ordonnance. Il soutient que le niveau des études baisse en France ; il regarde l'ordonnance comme un acte de courage. — M. Bouillaud demande que toutes les places universitaires soient données au concours.

Du 28. — Suite de la discussion. — M. Béchard soutient que, pour rassurer les familles, il y avait autre chose à faire qu'à réformer le Conseil royal. Il fallait toucher à l'arbitraire même du ministre. — M. Dubois (de Nantes) demande une loi sur la liberté d'enseignement. — M. de Salvandy établit que le but de l'ordonnance du 7 décembre a été de remettre l'Université dans la plénitude de son institution première. Il y avait confusion de l'administration et du Conseil, chacun des membres correspondait séparément, les affaires n'arrivaient au ministre que pour la signature. L'ordonnance a rendu au ministre sa puissance et sa responsabilité, elle a tué le régime de l'anarchie et de l'arbitraire.

— Du 29. — M. de Salvandy continue son discours interrompu hier par l'heure avancée, il s'attache à prouver que le ministre a dû recourir à une ordonnance qui tranchât immédiatement la question contre le Conseil royal ; une loi aurait nécessité le concours des chambres, et, par conséquent, fait traîner les choses en longueur. Quelle aurait été, pendant tout le cours de la session, et jusqu'au vote de la loi, la position du ministre de l'instruction publique vis-à-vis du Conseil royal ? M. de Salvandy termine en annonçant que le ministère s'est déjà occupé de préparer une loi sur l'instruction publique ; une commission formée de chefs de bureaux et de chefs de divisions élabore ce travail. — M. Thiers retrace l'histoire de l'Université sous la république, l'empire, la restauration : il prétend que le ministre n'a jamais été esclave du Conseil royal. Pour remédier à cet esclavage prétendu, on a voulu ressusciter l'Université impériale, c'est-à-dire, substituer à ce qui a été légal une chimère qui s'évanouit bientôt. — M. de Salvandy répond à M. Thiers qu'il a trouvé des assentimens qui peuvent rassurer le ministre sur les objections qu'il a suscitées. — M. Dupin démontre la nécessité d'une loi. — La discussion est renvoyée à demain.

Du 30. — M. Gasparin demande une loi sur la liberté d'enseignement. — M. Guizot établit qu'il y a trois questions bien distinctes dans la question universitaire ; la question de fond ou d'organisation a besoin d'être encore longuement et sérieusement étudiée. La véritable question du moment, c'est la question d'opportunité. Napoléon voulut relier à un grand corps les personnes chargées de l'éducation de la jeunesse, afin de leur donner la considération dont elles avaient besoin ; mais son Université participa aux vices du régime sous lequel elle avait été formée. Napoléon ne tint jamais assez compte du droit de famille. En outre, l'Université n'avait de responsabilité que vis-à-vis de l'empereur, pas du tout vis-à-vis du public. Sous ce rapport on a fait très peu depuis cette époque. Le but de l'ordonnance du 7 décembre est de remédier à ces vices.

M. Thiers répond au ministre des affaires étrangères, et prétend que le conseil royal n'avait pas excité de méfiances.

M. Mauguin propose une nouvelle rédaction du § 5, qui n'est pas appuyée. Le paragraphe est mis aux voix et adopté.

CHRONIQUE.

Intérieur. — Les préparatifs de l'expédition contre Madagascar se poursuivent avec activité à Toulon ; le départ en avait d'abord été fixé au 5 février, mais les bâtimens ne pourront guère être prêts à mettre à la voile que vers le 15. Parmi les navires qui feront partie de cette expédition se trouve le *Neptune*, commandé par le capitaine de vaisseau Peneaud. Ce vaisseau armé en flûte, débarrassé de sa batterie basse et d'une partie de son équipage, portera six cents hommes du 3e régiment d'infanterie de marine, le colonel, le drapeau et la musique de ce régiment, ainsi que M. le maréchal-de-camp Duvivier, qui doit prendre le commandement en chef de l'expédition.

La frégate la *Belle-Poule* commandée par M. le capitaine de vaisseau Graëb, gouverneur de Bourbon, recevra à son bord M. Desfossés, capitaine de vaisseau, commandant la division navale expéditionnaire. Les steamers le *Descartes* et le *Cuvier* sont désignés pour remorquer le *Neptune* et la *Belle-Poule* jusqu'au détroit de Gibraltar. Un gros navire de commerce nolisé pour le compte de l'administration, embarque en ce moment à l'arsenal du matériel et des approvisionnemens pour Madagascar.

Les fonds destinés à l'expédition sont envoyés directement au trésorier de Bourbon par le payeur de la marine. Des gardes du génie, au nombre de cinq, doivent venir s'embarquer sur le *Neptune*.

— L'envoyé du bey de Tunis a profité de son voyage à Paris, pour s'occuper des moyens de réaliser un projet auquel avait songé, depuis longtemps, le souverain de ce pays. Ce projet consiste dans l'établissement d'une école semblable à celle qu'a formée en France le vice-roi d'Egypte. Désormais, douze jeunes Tunisiens seront entretenus à Paris par le bey ; dans ce nombre, six suivront les cours de l'Ecole polytechnique et se livreront, chacun, à une des diverses branches qu'embrasse cette institution. Trois se consacreront à l'étude approfondie des langues de l'Europe, afin de pouvoir servir à leur gouvernement d'interprètes dans ses rapports avec les autres nations, et trois se livreront à l'étude de la médecine. Ces jeunes gens feront à Paris un séjour de six années, de manière à pouvoir y acquérir une instruction complète ; et seront choisis parmi ceux qui, dans leur pays, montreront le plus de goût pour l'étude et le travail.

— Ibrahim-Pacha était attendu à Bordeaux pour le samedi 24 janvier. Il arrivera donc à Paris plus promptement qu'on ne l'avait dit d'abord ; le gouvernement a pris des mesures pour que ce prince fût reçu partout sur sa route avec tous les égards dus à son rang.

M. le marquis de Lavalette est allé au-devant du prince égyptien ; il devra l'accompagner à Paris.

Extérieur. — ANGLETERRE. — Dans la séance du 23 janvier, le parlement anglais a écouté avec une religieuse attention un discours de sir Robert Peel dans lequel ce ministre, après avoir fait un brillant exposé de la situation de l'*accise* depuis la diminution des droits protecteurs de l'industrie nationale, annonce qu'il proposera de nouvelles mesures tendantes à donner encore plus de liberté au commerce. Lord John Russel, prenant ensuite la parole, a exprimé le désir de voir bientôt abroger la loi des céréales, et les charges de la propriété foncière diminuées autant que la chose serait praticable.

Les principes émis par les deux ministres ont trouvé des contradicteurs parmi les torys. M. d'Israëli a comparé sir Robert Peel au capitan-pacha, qui, en 1840 livra à Mehemet-Ali les vaisseaux de la Porte dont il avait reçu le commandement pour combattre la flotte Egyptienne.

Malgré cette opposition, les discours des ministres n'en ont pas moins fait une profonde impression dans le parlement, et tout donne lieu d'espérer qu'une grande révolution dans les lois qui régissent actuellement le commerce anglais, va s'opérer pendant la présente session.

ESPAGNE. — Sous ce titre : *Importantisimo*, le journal espagnol *el Tiempo* annonce qu'une cinquantaine de députés ministériels, effrayés des dangers auxquels le mariage de la reine avec le comte de Trapani exposerait le trône et les institutions, ont rédigé contre ce mariage, qu'on dit très avancé, une protestation au bas de laquelle se trouve, entre autres signatures importantes, celle du chef politique (préfet) de Madrid. Voici, d'après *el Tiempo*, quels sont, à peu près, les termes de cet important document :

« Les députés soussignés, intimement convaincus que le mariage de S. M. avec S. A. R. le comte de Trapani serait funeste au pays, aux institutions et à l'affermissement de la monarchie, s'engagent à se réunir pour nommer une commission qui sera chargée de voir les ministres de S. M., et d'exiger d'eux la promesse formelle qu'ils n'autoriseront ni ne conseilleront le mariage dont il s'agit. »

TURQUIE. — [illegible] stantinople, le 7 janvier :

Avant-hier [illegible] mis en route pour la Syrie. Les sentimens d'hum[illegible] t font espérer qu'il parviendra à fermer les p[illegible]ays, et les instructions qu'il a reçues avant son [illegible] semblent lui offrir tous les moyens pour arriver à ce but. [illegible]nes méritent entre autres d'être citées, on recommande à Emin-Pacha de payer sans délai les indemnités promises depuis si longtemps aux Marofilites ; 2° que dans tous les différends entre les Maronites et les Druses, le témoignage d'un Maronite contre un Druse soit reçu comme légal et valable. Les Druses qui, comme on sait, ne sont pas plus mahométans qu'ils ne sont chrétiens, ont cependant toujours su se faire regarder vis-à-vis des Maronites comme musulmans, et revendiquer les privilèges réservés aux véritables musulmans.

La Porte vient de défendre l'exportation des grains du port de Salonique et des autres cantons de la Romélie.

— On écrit de Trésibonde, 26 décembre :

Dans ces derniers temps, des ouragans affreux ont régné dans la mer Noire. Dans notre port même, les navires ne sont pas en sûreté. Plus de vingt navires chargés de blé, venant de Taganrock et de Kertsch, se sont perdus sur les côtes de la Circassie. Ces navires étaient destinés pour la côte de l'Anatolie, dont les populations sont en proie à la disette. La navigation sur la mer d'Azoff est terminée pour cette année.

Depuis quelque temps, il n'est point arrivé de caravane de la Perse, ce qu'il faut attribuer probablement à la grande quantité de neige tombée dans les plaines de l'Arménie. Nous ne savons rien de nouveau relativement à la santé du shah de Perse. Mais la nouvelle de sa mort doit être fausse ; car s'il était mort, nous l'eussions appris par un courrier extraordinaire.

[illegible]

RIVIÈRE DE LA PLATA. — Les forces combinées de la France et de l'Angleterre ont forcé le passage de *l'Obligado* dans le Parana. Ce passage était défendu par quatre batteries rasantes établies sur la rive droite du fleuve, et une estacade formée de 24 bâtimens, liés entre eux par trois fortes chaînes de fer. L'estacade était placée entre la troisième et la quatrième batterie. A l'une des extrémités sur la rive droite se trouvaient dix brûlots prêts à être lancés, et sur la rive gauche était mouillé le brick de Rosas *Republicano*, armé de plusieurs pièces de gros calibre et destiné à prendre en enfilade les bâtimens qui viendraient attaquer les batteries.

Ces positions furent reconnues le 8 novembre au soir par les commandans du *Fulton*, vapeur français, et du *Philomelie*, brick de l'escadre anglaise. Le 20, les forces combinées des deux puissances se formèrent en trois divisions pour l'attaque. La première, aux ordres du capitaine Sullivan, se composait de deux bâtimens, français et de deux anglais ; elle prit position vers le sud sur la rive gauche un peu au-dessus des batteries. La deuxième division, sous les ordres du capitaine Tréhouart, s'embossa vers le nord, tout près de l'estacade, en face des batteries. La troisième division, commandée par le capitaine anglais Hotham, resta en observation à environ 1500 mètres de la batterie la plus éloignée. Cette division se contenta de lancer des projectiles creux dans toutes les directions. Les deux premières divisions eurent d'abord beaucoup à souffrir des feux des batteries ; le brick le *Saint-Martin* reçut même onze boulets dans son grand mât, perdit presque toute sa mâture, et sa chaîne d'amarrage ayant été rompue, il quitta sa position et s'en alla en dérive.

Mais en ce moment, le capitaine Hope, de la division de réserve, se jeta dans son canot pour aller au milieu du feu couper les amarres de l'estacade, tandis qu'un obus lancé par le *Dolphin* faisait sauter le *Republicano*. Les navires de la première division vinrent alors s'échouer à portée de pistolet des batteries. Au même instant, le capitaine Hotham, à la tête de 325 soldats anglais, et le capitaine Tréhouart, avec sa compagnie de débarquement, prirent terre, et abordèrent avec vigueur les retranchemens de l'ennemi qui furent bientôt emportés.

Cette terrible journée ouvre à notre commerce la libre navigation du fleuve et les marchés de l'intérieur ; elle porte un coup terrible à la puissance morale de Rosas ; mais elle nous coûte pour notre part 18 morts et 70 blessés ; les Anglais ont eu 35 hommes mis hors de combats. Le capitaine Tréhouart a reçu du capitaine Hotham les plus brillans éloges pour sa bravoure et celle de nos équipages.

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

FATALITÉ.

(Légende algérienne.)

C'était longtemps avant l'expédition du grand sultan d'Espagne sur les côtes d'El-Djezaïr. La paix régnait d'Oran à Tunis, du désert de feu à la mer d'azur ; le peuple d'Allah était heureux. Mais un instant suffit pour flétrir la rose, la plus belle fleur ne dure qu'un jour !

Il y avait dans la ville un jeune homme, beau comme le premier rêve d'une fille nubile, il était fier et brave comme le lion qui n'a jamais quitté les retraites du *Bou-Zaréa* et les jeunes filles du *Fahs*, en le regardant à travers les plis de leur voile, se disaient entre elles : Oh ! qui épousera le fils d'Hassan, Ali le capitaine, car son père lui avait donné le commandement d'une de ses felouques ; le bel Ali était marin.

Or, le prophète permit qu'un grand fléau visitât son peuple. Dieu souffla la peste sur la belle ville ; les hommes et les femmes de Djézaïr mouraient en foule.

Ali, qui était alors seul au monde et maître de sa fortune, prit trois mille sequins, ferma la porte de sa maison, mit la clé dans la poche de son *djabadoun*, descendit vers sa felouque qui se balançait paisiblement dans le port, déploya le triangle de sa grande voile et s'envola avec elle vers le Levant. Un an, deux ans se passèrent ; Ali attendait toujours au Caire que la peste eût cessé ses ravages pour retourner dans sa patrie, mais la colère de Dieu ne s'apaisait pas, le fléau durait toujours, toujours les croyans continuaient à mourir.

Pendant ce temps, Ali le marin était retenu captif en Egypte, comme autrefois les enfans d'Abraham. Chez le frère de sa mère, qui l'avait reçu dans sa maison dès les premiers temps de l'exil, le jeune Algérien avait trouvé les chaînes fleuries de l'amour, ces liens solides auprès desquels les fers de l'esclavage sont vains et fragiles, et qui pèseraient bien douloureusement sur le cœur, si leur poids même n'était la plus douce de leurs voluptés.

Mehemmet-el-Hadj, oncle du capitaine de la felouque algérienne, avait une fille nommée Zehera. Cette fille comptait neuf ans à peine à l'arrivée d'Ali ; les mèches de ses beaux cheveux taillés carrément à la hauteur du menton, tombaient en flots d'ébène sous sa chachia de Damas broché d'or ; ses lèvres de corail souriaient avec la gracieuse naïveté de l'enfance et le regard plein d'innocence de ces longs yeux noirs, brillait par intervalles comme brillent les flots d'une mer calme lorsqu'ils reflètent les rayons du soleil levant.

Ali l'aima d'abord comme la force aime la faiblesse, comme un père aime son enfant. Au commencement il se plaisait à jouer avec elle ; tantôt il attachait à la coiffure de la joyeuse Zehera ces odorans chapelets de jasmin, parures délicates, qu'apportent tous les matins les paysannes des bords du Nil dans les marchés de la ville aux cent mosquées ; tantôt ouvrant sa bourse tunisienne, il y choisissait les pièces d'or les plus neuves et les offrait à la belle enfant, qui s'empressait de les coudre au corsage de soie dont elle se parait aux jours de fête ; quelquefois il s'amusait à lui teindre les sourcils et les mains à l'aide de cette décoction de henné qu'emploient les femmes musulmanes. La couleur noire [illegible] vernis faisait ressortir la blancheur d'albâtre du visage ovale [illegible] arrondis de la jeune fille ; elle souriait en contemplant son [illegible] dans un miroir de Venise ; puis, tout à coup, presque [illegible] de sa coquetterie enfantine, elle rougissait, et disparaissait en [illegible] emportant dans sa fuite le cœur du pauvre Ali, qui l'aimait [illegible] voir.

A mesure qu'elle grandissait, l'amour croissait aussi dans [illegible] jeune homme, il trouvait auprès d'elle plus de plaisir, et les souvenirs de Djezaïr s'éloignaient de plus en plus de sa mémoire ; auprès du bonheur présent, les joies du passé s'effaçaient par degré, de même que les brumes de l'aurore s'effacent insensiblement devant les regards du jour et finissent par se perdre tout à fait dans le vague transparent de l'atmosphère réchauffée.

Enfin la jeune fille atteignit cet âge où les femmes mahométanes s'enferment dans l'intérieur des habitations, pour ne plus se montrer que rarement et toujours voilées même aux yeux des membres de leur famille. Dès ce moment Ali devint soucieux ; un ennui secret allongeait péniblement chacune de ses journées ; la nuit ses yeux restaient presque toujours ouverts, le sommeil semblait ne plus pouvoir approcher de ses paupières. En vain il appelait à son aide les longues histoires des conteurs d'Orient, en vain il se répétait à lui-même les vers des poètes anciens, musique harmonieuse qui le berçait si délicieusement autrefois, ni les contes merveilleux des sultans de la mer, ni les touchantes élégies des thaleb de Grenade, ne parvenaient à ramener le sourire sur ses lèvres et la paix dans son cœur.

Il attribua d'abord cette mélancolie aux souffrances de l'exil, et soupirant après la nouvelle de la cessation du fléau, il espéra que la possibilité de retourner à Djezaïr lui rendrait bientôt le bonheur qu'il avait perdu. Hélas ! il se trompait : ce n'était point l'exil, ce n'était point l'absence du pays qui causaient sa tristesse ; ce qui flétrissait son regard et courbait vers la terre son front bronzé par le souffle de l'Océan, c'était ce mal qui n'a pas de médecin, blessure de l'âme qu'une âme seule peut guérir.

On était au temps de la fête du Beïram, la troisième déjà que le jeune homme passait loin de sa patrie ; le Nil après une de ces crues périodiques qui fertilisent l'étroite plaine d'Egypte, était depuis quelques jours rentré dans son lit ; deux zones de verdure longeaient les rives inondées du fleuve, sur lequel montaient et descendaient sans cesse des barques chargées de fruits, de légumes et de fleurs. Ali était allé avec toute la famille de son oncle, passer la fête à un jardin que possédait Mehemet-el-Hadj, à deux lieues de la ville, sur les bords de la rivière. La liberté dont jouissent les femmes à la campagne, lui permettait de voir plus souvent la belle Zehéra.

Un soir, il prenait le frais près de sa cousine, à l'étage supérieur d'un de ces puits à bassins superposés dont on se sert en Egypte pour élever jusqu'au niveau de la plaine les eaux du Nil pendant la séche-

Bourse.—Du 28 janvier.	5 0/0	P. H.	122 25	P. B.	121 10
	3 0/0	—	83 60	—	83 55
Du 2 février.	5 0/0	—	122 90	—	122 05
	3 0/0	—	83 85	—	83 45

ALGÉRIE.

Le dernier bulletin de M. le maréchal gouverneur-général, daté de l'Ouad-Riou le 10 janvier, nous annonçait qu'Abd-el-Kader, pourchassé par la colonne de M. le général de Lamoricière, s'était réfugié à deux journées de marche du Tell à la pointe Est du Chott-ech-Chergui. M. le maréchal Bugeaud croyait pouvoir affirmer, *sans trop de hardiesse*, qu'Abd-el-Kader avait échoué dans la grande entreprise qu'il avait méditée et préparée depuis longtemps, et qu'il s'en retournait dans le Maroc fort découragé.

Mais pendant que M. le maréchal s'applaudissait d'avoir empêché l'émir de porter la guerre et l'insurrection jusqu'aux portes d'Alger, notre infatigable ennemi se dérobait encore une fois à nos poursuites et comme s'il eût pris à tâche de démentir les paroles de son adversaire, venait, au sud de la province d'Alger, se réunir aux Ouled-Nail insurgés et faire une razzia importante sur nos alliés qui, comptant sur la protection de M. le général Marey, n'avaient pas assez pourvu à leur défense.

Par suite de l'arrivée de l'émir dans dans la partie sud de la province d'Alger, toutes les forces mobiles de cette division se sont mises encore une fois en mouvement. Elles étaient réunies le 26 janvier à Boghar sous les ordres du maréchal en personne, du lieutenant général Bedeau, des maréchaux-de-camp d'Arbouville et Marey.

On assure, mais cette nouvelle mérite confirmation, qu'Abd-el-Kader aurait osé s'avancer jusque dans la province de Constantine. La nouvelle du désastre de la colonne de M. le général Levasseur sera parvenue jusqu'à lui; il aura appris que la subdivision de Sétif était dégarnie de troupes, que la plupart des colonnes de la division d'Alger étaient rentrées dans leurs quartiers d'hiver, impuissans désormais à tenir la campagne et profitant de ce concours heureux de circonstances, il aura, sans doute, tenté de soulever la province de l'Est.

Nous le répétons, la nouvelle de l'arrivée d'Abd-el-Kader dans la province de Constantine mérite confirmation; cependant elle est très possible, car rien ne s'oppose à ce qu'il y pénètre, et même si nos alliés de la province de l'Est ne défendent pas leur territoire, il peut sans obstacle venir parader sous les murs de Sétif, et même de Constantine.

DE LA COLONISATION.

L'application du principe d'échange territorial, tel que nous la concevons et que nous l'avons exposée, a pour objet d'associer l'élément fondamental de la société musulmane aux besoins et aux habitudes de la vie européenne.

L'unité élémentaire de la société musulmane, c'est la tribu; le mouvement de la vie et de la richesse européennes repose sur deux bases; la petite propriété, qui représente le travail, la grande propriété qui représente le capital.

C'est donc dans l'intervalle des limites, qui forment le territoire de la tribu, que nous réunissons les deux sources de la vie européenne, la petite et la grosse propriété.

Et nous cherchons à y installer la petite propriété indigène, comme moyen de transition, entre les habitudes stables du propriétaire européen et les habitudes nomades du pasteur indigène.

Organisée de cette manière, la tribu arabe conserve la faculté de suivre la ligne traditionnelle de ses usages; mais à côté d'elle et dans la même ceinture territoriale, le germe européen grandit et s'élève; il nourrit de sa substance, il éclaire de son exemple le tronc vermoulu de l'arbre musulman qu'il embrasse sans l'étouffer.

Cette forme représente donc l'embryon complet de la colonisation : la propriété européenne sous sa double forme, capitaliste et cultivateur, c'est le fœtus vivace; la propriété musulmane qui vit, mais sans espoir de prospérité et de développement, c'est l'arrière faix, et entre les deux, pour les unir et les associer dans une existence commune et double à la fois, la petite propriété indigène forme une espèce de trait d'union, ou pour continuer la métaphore, de cordon ombilical, attaché au sein de la mère commune, qui est l'administration française.

Telle est la forme complète de l'appropriation du sol, qui garantit à la fois le développement de la colonisation européenne et de la civilisation musulmane.

Mais dès qu'on songera sérieusement à la réalisation de cette forme, on sentira le besoin de certaines mesures d'ordre, besoin qui ne s'est pas révélé jusqu'à ce jour, parce que, dans tous les essais de colonisation tentés jusqu'à ce jour, l'ordre ne s'est jamais présenté que sous sa forme matérielle, et jamais sous sa forme sociale; parce qu'on ne s'est pas assez pénétré de cette vérité, que la tribu est en Algérie l'unité fondamentale, unité humaine, unité matérielle, et que cette unité doit être le point de convergence de toutes les idées et de tous les efforts.

La première mesure d'ordre dont le besoin se révélera, sera la détermination exacte de l'assiette du sol. Aujourd'hui on possède en Algérie plus d'élémens qu'il n'en faudrait pour commencer des opérations de cadastre, non pas du cadastre européen, mais de ce cadastre à caractère mixte qui doit être particulier à l'Algérie.

L'armée a des officiers d'état-major et des officiers du génie qui exécutent avec tout le talent et tout le zèle possibles des levés topographiques. Le domaine a des géographes qui arpentent le terrain dans tous les sens, au voisinage des villes, sans qu'on sache bien au juste ce qu'ils font. Les bureaux arabes possèdent des officiers parfaitement en état d'obtenir toutes les indications sur l'état légal du sol, sur la richesse des habitans, sur la force numérique de la population, et ces officiers peuvent non-seulement obtenir tous les élémens de cette statistique sociale, mais encore les obtenir sans froisser aucun intérêt, aucune susceptibilité, aucun préjugé.

Et cependant rien de ce qui a été fait dans ce genre ne porte le caractère d'une œuvre achevable. On ne sait où le travail de ces différens instrumens commence, on ne saurait dire quand il finira. L'étendue des travaux topographiques exécutés, soit par l'état-major, soit par le génie militaire n'est pas même indiquée sur les cartes publiées par le Dépôt de la Guerre. Qui connaît le résultat des opérations exécutées par les géographes du domaine? Nous pensons toutefois qu'ils font le levé des territoires occupés par les villages européens. Quant aux officiers des bureaux arabes, privés d'une direction supérieure intelligente, ils recueillent avec zèle, avec persévérance des documens fort utiles sans doute; mais, il manque à tous ces efforts une idée d'ensemble, et cette idée manque parce qu'on ne voit pas de but à atteindre.

Supposez au contraire que l'on se pose le but suivant : déterminer sur le territoire d'une tribu la part que la colonisation européenne peut s'adjuger, la part qui doit rester à la tribu, et les compensations à offrir aux intérêts déplacés par ce partage. A l'instant toutes les questions accessoires se dessinent d'elles-mêmes.

Il devient nécessaire :

1° De bien définir le territoire de la tribu et par conséquent d'en rechercher avec soin les limites;

2° D'obtenir le plan parfaitement exact, levé sur une grande échelle, de ces limites et du territoire qu'elles comprennent;

3° De connaître exactement le nombre d'hommes, de femmes et d'enfans dont se compose le personnel de la tribu, afin de savoir quelle est la place qu'il est convenable de leur laisser;

4° De connaître sa richesse en bestiaux, afin d'apprécier l'étendue du territoire de parcours qui lui est nécessaire;

5° D'indiquer avec un grand soin sur le plan cadastral les différentes natures de terres qui forment le territoire de la tribu;

6° D'étudier avec beaucoup d'attention, la force et la vitesse des cours d'eau dans l'intérieur du périmètre circonscrit, parce que c'est là une richesse qui, en passant dans des mains européennes centuple sa valeur.

Une fois le but général posé, tous les efforts, toutes les volontés y convergent par une sorte d'attraction naturelle.

L'officier d'état-major, au lieu de courir les champs un peu à l'aventure, sans fil conducteur, sait d'une manière précise ce qu'il doit faire.

Sa tâche ne consiste plus, comme on dit vaguement, à faire de la topographie; il est chargé de lever le territoire d'une tribu comme les officiers attachés à la carte de France sont chargés de lever le territoire d'un arrondissement.

L'officier du bureau arabe, sait lui-même ce qu'il doit faire; il recherche les limites de la tribu, et les signale à l'officier d'état-major; enfin, le géographe du cadastre, a lui aussi une tâche bien déterminée; tandis que l'officier d'état-major trace le périmètre de la tribu et les divers accidens du sol dans l'intérieur de ce périmètre; le géographe du cadastre trace les diverses natures du terrain; il indique les prairies, les terres, les bois, les friches, etc.

Ces divers agens, au lieu d'opérer chacun pour leur compte, deviennent alors des instrumens solidaires associés pour une œuvre commune.

Nous ne comprenons pas comment le Dépôt de la Guerre, qui exécute avec tant de soin et de talent sa belle carte de France *par départemens*, n'est pas arrivé par une pente naturelle à cette idée, qu'il y avait pour l'Algérie un travail analogue à faire *par tribus*.

On comprend bien qu'une fois cette opération terminée, opération qui tient à la fois à la topographie, à la statistique, à la politique elle-même, l'application du principe d'échange territorial devient facile, puisqu'on possède tous les élémens nécessaires à la négociation de l'échange.

Mais en même temps on a apporté un peu d'ordre et d'ensemble dans les efforts de trois services, la topographie, les bureaux arabes et le cadastre, qui croyaient n'avoir rien de commun; et ces trois services ont désormais devant eux une route bien déterminée, bien définie; une route qui a un commencement, un milieu et une fin, tandis qu'aujourd'hui, les travaux du service topographique, ceux des bureaux arabes, ceux du cadastre quoique exécutés souvent par des hommes d'un grand mérite, ne présentent à l'esprit de ceux qui les exécutent qu'un horizon ténébreux et sans bornes.

Nous disons que l'étendue du travail de chacun sera nettement définie; car, si l'administration faisait exécuter un essai-spécimen, fait sur une tribu, du travail dont nous concevons la possibilité pour toutes, l'opération marcherait ensuite progressivement d'une tribu à l'autre, sans point d'arrêt et sans point de rebroussement.

Et à mesure que le travail des ingénieurs s'étendrait sur une tribu, le capital et le travail européen pourraient en prendre aussi possession; car la place de chacun serait parfaitement fixée; la grosse propriété et la petite propriété européenne, la petite propriété indigène trouveraient aisément leur part.

C'est à dire que la conquête agricole et politique, marcherait à la suite de la conquête topographique et statistique, la serpe et la charrue à la suite du théodolite et de la boussole.

Et tout cela procéderait avec ordre et méthode, parce que tout cela se rapporterait à l'unité fondamentale du territoire et de la société arabe, la tribu.

DIVERSES FORMES DE COLONISATION.

Il est un point en Algérie où les diverses formes sous lesquelles la colonisation civile se présente sont en ce moment à l'essai. C'est Philippeville et son territoire.

Pour installer une population européenne, divers moyens se présentaient, qui tous ont eu leurs partisans et qui tous sont destinés à concourir au succès de l'œuvre commune. On pouvait : 1° laisser les colons s'établir un à un dans les conditions qui leur semblaient favorables; 2° former une commune de toutes pièces, en précisant l'emplacement et la forme des habitations, et déterminant avec une rigueur mathématique la division des cultures; 3° enfin, aujourd'hui commence à se produire une forme nouvelle de colonisation; c'est le capitaliste qui se charge, sous la surveillance de l'Etat, d'installer la population et de pourvoir au défrichement du sol; en un mot, la petite propriété, soit individuelle, soit collective, et la grande propriété se trouvent en présence dans le voisinage de Philippeville, cette petite cité européenne, fondée il y a quelques années seulement sur les débris fastueux d'une colonie romaine.

Durant les premières années, le régime de la petite propriété individuelle fut le seul qui trouvât crédit. Ce qui caractérise cette période, c'est l'ignorance où l'on a été des lois qui régissent la propriété arabe, de l'état légal du sol. Aussi les transactions qui mirent en possession les propriétaires européens furent-elles souvent entachées de mauvaise foi. D'un autre côté, les acquéreurs plus soigneux de réaliser un bénéfice immédiat que de l'obtenir par une transformation du sol, se hâtaient de jouer sur les titres et laissaient le sol en friche. Pour mettre fin à ces abus scandaleux de la spéculation, l'administration, poussée par l'opinion publique, dût intervenir. Cela donna lieu au second système : celui des communes fondées par l'Etat.

L'intervention de l'administration, si éclairée qu'on la suppose, présente toujours un danger; elle est exclusive dans sa forme et n'en veut pas d'autres. Par suite elle *empêche*, elle *entrave* tout ce qui ne rentre pas directement dans ce système; elle paralyse bien des efforts fructueux, elle ferme sans retour bien des voies utiles. L'administration quand elle se charge de faire, au lieu de surveiller, d'aider, de garantir, ne peut pas être libérale ni donner accès à toutes les idées; elle soumet toutes les imaginations à la même discipline et toutes les facultés au même niveau.

C'est là ce qui a imprimé un caractère de monotonie et de langueur aux villages-automates fondés soit dans le Sahel d'Alger, soit dans la campagne de Philippeville, où le village Valée offre un type du genre.

Dans la fondation de ces villages, il s'agissait de juxta-poser un certain nombre de propriétaires égaux. A chacun l'administration a attribué 8 hectares avec promesse de compléter à 12 quand il aurait construit sa maison et commencé sa culture. Pour faciliter la construction, elle a donné à chaque colon des matériaux pour une valeur de 7 à 800 francs; elle a pratiqué des routes; elle a entouré chaque village d'une enceinte fortifiée de manière a garantir aux colons la sécurité. Dans l'impossibilité où l'administration se trou-

---

resse. Vingt fellah, debout, deux à deux sur chacun des gradins de l'édifice, puisaient, à l'aide d'énormes callebasses, l'onde précieuse sous leurs pieds pour la verser, au-dessus de leur tête, dans un réservoir où d'autres la puisaient à leur tour, pour la verser plus haut, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'elle eût atteint le dernier bassin, d'où elle pouvait, au gré du jardinier, porter la fraîcheur sur tous les points de l'enclos.

Les deux jeunes gens laissaient errer leur regard sur la vallée du Nil, éclairée par les derniers rayons du soleil couchant. Au-dessous d'eux le fleuve coulait lentement vers la ville, à travers ces frais rivages peuplés de riantes maisons de campagne et de vergers; devant eux, sur l'autre bord, la plaine s'étendait, ouverte, immense, sans autre limite que le ciel, d'abord verdoyante dans la partie voisine des eaux, mais plus loin aride, sablonneuse, ridée comme une mer par toutes les brises, et sur laquelle surnagent ça et là comme des bateaux naufragés les ruines de quelque temple antique; des sphynx presque submergés sous une poussière blanchâtre, et ces écueils de granit, œuvres de géants sur lesquels s'accumulent depuis des siècles des tempêtes de sables qui ont à peine réussi à couvrir leurs pieds.

Des orangers, des lauriers roses secouaient sur la jeune fille leurs pluies embaumées de pétales; au haut d'un palmier voisin une cigogne balancée dans son nid par le vent du soir, poussait en dormant son cri rauque et monotone qui réveillait l'écho du rivage.

Tout à coup un esclave noir s'approcha d'Ali, et lui remit une lettre apportée par un pélerin d'Alger en voyage pour le tombeau du prophète. Ali rompit vivement le sceau; la lettre était de son oukil, qui lui annonçait que depuis longtemps la peste avait cessé. Au lieu de ressentir toute la joie qu'il espérait de cette nouvelle, le marin reprit au contraire sa tristesse en lisant la lettre. Son visage pâlit tellement, que Zehéra lui demanda la cause de son émotion.

— Hélas! je vais te quitter, fille de Méhemet : Dieu a écarté le fléau qui désolait son peuple; il faut enfin que je retourne dans ma patrie.

— Je croyais, reprit la jeune fille, que cette nouvelle devait te plaire au lieu de t'attrister. Ne parle-tu pas sans cesse d'aller revoir ta Djézair?

— Je le croyais comme toi, ma sœur, mais je ne le crois plus.

— Oh! reste-nous, Ali! vois : ton ciel est-il aussi beau que celui-ci? Regarde cette immense ligne de feu qui borde l'horizon; vois cette voûte d'un bleu foncé qui commence à s'émailler d'étoiles. Ta terre a-t-elle des fleuves aussi riches que la mienne? les champs de maïs se balancent-ils autour des murailles de Djézaïr comme sous la protection des mosquées du Caire? Oh! ne pars pas, Ali!

En parlant ainsi, les yeux de la jeune fille brillaient d'une tendre émotion; ses joues de roses prenaient les couleurs de la fleur du grenadier. Ali crut même voir une larme rouler le long de sa paupière et se suspendre à ses longs cils noirs. Ses yeux s'ouvrirent tout à coup il devina son mal et le secret de sa mélancolie.

— O fille de Mehemet, répondit-il avec enthousiasme, le ciel de mon pays est plus beau que le tien, les montagnes du Djerdera, qui ferment l'horizon de Djézaïr, sont plus magnifiques que ces sombres géans de pierres fabriqués par la main des hommes; les collines du Bou-Zaréa sont plus verdoyantes et plus fertiles que les rivages de ton Nil, et j'aime mieux ma mer limpide et vivante que l'Océan de sables immobiles qui entoure l'habitation de tes pères. Mais ce que ne renferme aucune ville du monde, c'est ta voix, ô ma Zehéra, ce sont tes yeux de gazelle, c'est ton sourire de houri. C'est de toi sans doute que parlait le poète lorsqu'il a dit : « Quand elle dort, à sa droite fleurit le jasmin, et la rose naît à sa gauche! » Dis-moi, veux-tu porter le bonheur dans la maison de mon père?...

Elle épousa Zehéra, et tous deux partirent ensemble pour Al-Djezair.

Il y avait déjà une année que le prophète avait jeté sur son peuple un regard de miséricorde, une année que la peste ne régnait plus. Ali attacha le câble de sa felouque aux anneaux de la mosquée de la marine, et débarqua avec sa femme. Le cœur lui battait lorsqu'il montait à travers la ville vers la maison de ses aïeux; le cœur lui battait lorsqu'il mit la clé dans la serrure, et il osait à peine la faire tourner tant il était ému.

Enfin la porte s'ouvrit, et comme Ali entrait tout joyeux dans le vestibule, au milieu des souvenirs de son enfance, il vit une vieille qui venait au-devant de lui. Elle avait de petits yeux fauves et brillans comme ceux de la panthère, la peau de son visage était ridée comme l'écorce d'une figue que l'ardeur du soleil a flétrie sur la branche. Ali frémit; sa mère était morte jeune encore, et il n'avait laissé personne dans la maison.

La vieille cependant s'avançait vers lui en souriant et lui tendant les bras : — Mon fils, mon fils, soit le bienvenu, lui disait-elle, il y a longtemps que j'espère ton retour; je t'attends depuis quatre ans, mon fils chéri, à la fin te voilà, laisse-moi t'embrasser.

Ali avait peur, il sentait un froid glacial courir dans ses veines : mais le respect qu'on lui avait toujours inspiré pour la vieillesse l'empêchait de se soustraire aux caresses de cette femme mystérieuse. Comme il s'approchait d'elle en s'inclinant pour lui baiser la main, la perfide vieille l'attira dans ses bras pour l'embrasser; mais au moment où elle le toucha, le jeune homme pâlit et fut saisit d'un tremblement convulsif, son visage, ses bras, tous son corps se couvrirent de taches livides, il poussa un cri déchirant et se laissa tomber sur le pavé de marbre.

Zehéra qui d'abord était restée en arrière, immobile de frayeur, en voyant tomber son mari retrouva tout son courage, tout son amour. — Saisissant le poignard d'Ali, elle s'avança sur la vieille le bras levé, en s'écriant : — Qui es-tu? toi qui attendais mon amant pour le faire souffrir ainsi; parle ou meurs, monstre détestable!

La vieille répondit d'abord par un éclat de rire infernal, puis elle ajouta : — Ecoute, aveugle enfant; il y a quatre ans déjà que je suis venu chercher ton mari, il m'a échappé l'ingrat, il a fui en Egypte; mais que lui servait de partir? je l'ai attendu.

— Mais qui es-tu? femme de Satan. Qui es-tu, réponds moi donc?

— Je suis la peste!...

Le lendemain les amis d'Ali, en venant lui souhaiter la bienvenue trouvèrent dans le vestibule les cadavres enlacés des deux jeunes gens.

— C'est en vain que tu fuis; la destinée ne court pas; elle attend,

vait de faire venir de France des cultivateurs dont il aurait fallu sans doute payer le voyage, elle prit sur les lieux ce qu'elle y trouva. Comme la première condition était de bâtir une maison, les premiers colons qui se présentèrent furent des maçons, des menuisiers, etc. La plupart étaient déjà à Philippeville et ne virent dans leur concession qu'un placement facile; de sorte que les vrais colons, les cultivateurs sérieux arriveront comme fermiers et les propriétaires actuels retourneront à leur industrie. Ce système a donc présenté les inconvéniens du régime des capitalistes sans en avoir les avantages.

C'est le spectacle des inconvéniens inhérens aux deux premiers systèmes de colonisation, l'un fondé sur la petite propriété individuelle libre, l'autre sur la petite propriété constituée par l'Etat, sans autre lien entre les colons que celui de la tutelle administrative, qui a conduit les habitans de Philippeville eux-mêmes à l'idée des grandes concessions.

Ils ont calculé de chaque côté les profits et pertes, ils ont observé les pertes de force et de temps, qui résultent toujours de l'intervention du gouvernement, et ils sont arrivés à cette conclusion, qu'un capitaliste placé dans les mêmes conditions que l'Etat, c'est-à-dire chargé d'installer sur le même sol, avec la même quantité de terres le même nombre de familles, pourrait réussir là où l'administration échouera nécessairement; et la raison bien simple de cette différence, c'est que le capitaliste est un homme, tandis que l'Etat est une machine.

C'est par suite de ces considérations, que le système des larges concessions, sous sa forme nouvelle, est parti de Philippeville à l'état d'idée, et y est retournée à l'état de fait.

Aujourd'hui l'exemple est donné, le germe est jeté, l'idée se vulgarise et le fait se multiplie.

DAIRA D'ABD-EL-KADER.

L'*Echo d'Oran*, du 24 janvier, donne quelques nouvelles de la Daïra d'Abd-el-Kader. Le khalifa Bou-Hamedi la commande. Elle est toujours située sur la basse Mlouïa; d'abord divisée en deux fractions, l'une composée des familles qui avaient émigré avant les derniers événemens, campait sur la rive gauche du fleuve, l'autre composée des tribus nouvellement réfugiées sur le territoire marocain, campait sur la rive droite; mais, depuis, les deux fractions se sont réunies sur la rive droite. La Mlouïa, grossie alors par les pluies, était devenue infranchissable, et dans le déménagement, 50 personnes, dit-on, ont été entraînées par le courant et se sont noyées.

Le déplacement de la Daïra, si nous étions à même de tomber à l'improviste sur la capitale nomade de l'émir, serait très favorable; car aucun des Arabes réfugiés au Maroc ne pourrait échapper à nos coups. L'émir alors se verrait forcé et contraint d'abandonner le centre de l'Algérie pour venir au secours des siens.

On ne sait dans quel but et pour quel motif la Daïra a fait ce mouvement. On suppose, à Paris, que menacée par les troupes marocaines que l'empereur devait diriger contre elle, elle a cru prudent de mettre entre son campement et la cavalerie impériale un obstacle infranchissable, la Mlouïa. Mais on sait que l'empereur s'est borné jusqu'à présent aux promesses faites à M. Roches à Rbat, et que Ben-Abbou, nommé gouverneur du Rif, et qui doit commander cette cavalerie, n'a pas encore quitté Tanger. Il est plus probable que Bou-Hamedi, voyant tous les jours grossir la Mlouïa, et prévoyant que bientôt il lui serait impossible de la franchir, s'est décidé à réunir la Daïra toute entière sur la rive droite, dans un but de protection commune et aussi dans un but personnel, car à chaque instant Bou-Hamedi fait des pointes en Algérie et sur la frontière, et il aime, au retour de ses expéditions, à recevoir l'hospitalité au sein de sa famille.

On nous assure que le commandant supérieur de la subdivision de Tlemcen, en rendant compte du mouvement de la Daïra, exprime au gouvernement le regret de n'avoir pas à sa disposition quelques troupes de plus et surtout un bon régiment de cavalerie, car dans la position où elle se trouve, acculée à la mer et à un fleuve infranchissable après les pluies d'hiver, il lui serait très facile d'enlever ou de détruire cette masse compacte de population algérienne dont la présence sur la frontière marocaine devient de jour en jour la source de très grandes difficultés.

PROVINCE D'ALGER.

Les causes jugées par le Tribunal de commerce d'Alger, en 1845, sont au nombre de 3,382.

774 ont été jugées contradictoirement,
2,378 ont été jugées par défaut,
29 ont été renvoyées devant arbitres,
397 ont été rayées des rôles,
164 restent à juger.

Sur 48 affaires appelées en Cour royale, 12 ont été confirmées.

Les faillites sur la place d'Alger s'élèvent, pour 1845, à 40; leur passif total ne s'est élevé qu'à 350,228 fr. 83 c. Les concordats ont été accordés à une somme de 28 à 30 p. 0/0.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine, parti de Médéa le 2 janvier, avec la colonne mobile de la subdivision de Sétif, pour aller prendre position dans la vallée du Chélif, y est rentré le 13. Il annonçait, le 17, qu'il donnait du repos à ses troupes, tout en se tenant prêt à se porter où sa présence serait nécessaire.

La nouvelle des malheurs éprouvés par la colonne du général Levasseur, et les ordres ministériels reçus depuis lors auront sans doute engagé cet officier général à rentrer avec ses troupes dans la province de Constantine.

La colonne de M. le général Marey était, le 16, à Chabounia, à 25 lieues sud de Médéa, sur la route de Tagguin. Elle avait été rejointe par la colonne de M. le colonel Coman, de sorte que M. le général Marey disposait de 2,200 fantassins, de 240 chevaux et de 4 pièces de montagne.

Cette colonne observe les mouvemens du chérif, institué khalifa d'Abd-el-Kader, chez les Ouled-Naïl, et qui le 28 décembre dernier a fait une razia sur les Rahman nos alliés.

SUBDIVISION DE MILIANA.

La colonne commandée par M. le colonel Eynard, premier aide-de-camp de M. le gouverneur-général, était campée depuis le 8 jusqu'au 16 janvier sur l'Ouad-Karezan, au milieu des Beni-Zoug-Zoug, protégeant cette tribu contre les attaques du khalifa Kadour-Ouled-el-Hadj-Sghir, établi dans l'Ouer-Senis. On annonce, à la date du 17, qu'il n'avait alors que trois jours de vivres, ce qui devait l'obliger à venir se ravitailler à Miliana, et peut-être même à y prendre son quartier d'hiver.

Le khalifa d'Abd-el-Kader, Ben-Salem, dit *l'Akhbar*, est sorti de son inaction; il a quitté le Djerdjera, s'est avancé avec une petite troupe à cinq ou six lieues dans le sud du fort d'Hamza, où il a fait, dit-on, une razia sur quelques douars isolés des Oulad-Dris. Mais les populations qui nous sont restées soumises s'étant réunies pour aller l'attaquer, elles lui ont repris une grande partie du butin qu'il emportait.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

Nos lecteurs se rappellent que dans la nuit du 28 au 29 décembre, quelques négocians partis de Mostaganem avec la demoiselle Carlotta, pour se rendre au camp de Sidi-bel-Acel, ont été attaqués par des maraudeurs qu'on supposait appartenir à la tribu des Beni-Zéroual.

Les trois Arabes auteurs de ce guet-apens ont été pris et fusillés à Mostaganem.

Malgré cet exemple, on annonce que deux Européens qui se rendaient de Mostaganem à Arzeu viennent d'être enlevés. La témérité des voyageurs européens qui s'aventurent sans guide et sans escorte au milieu d'un pays infesté de coureurs nous étonne autant que l'audace des indigènes.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Toutes les troupes de cette subdivision gardent la limite du Tell et du Sahara; celles commandées par M. le général de Lamoricière sont chez les Sdama, et celles sous les ordres de M. le général Korte dans la Iagoubia. Pour éviter des pertes de temps considérable au ravitaillement de sa colonne, M. le général de Lamoricière l'a mise, comme dans la campagne de 1843, au régime des troupes d'Abd-el-Kader, c'est-à-dire au blé et à l'orge bouillis ou torréfiés. Chaque silos devient pour lui un magasin de subsistances.

MAROC.

LE RIF.

Nous demanderons au gouvernement si, avant d'entreprendre une expédition au Maroc dans les montagnes du Rif, il a ordonné de recueillir des renseignemens sur ce pays.

Dernièrement, nous interrogions à ce sujet un habitant de cette contrée, et il nous répondit:

Rif, en langue berbère, est synonyme de *sahel* et signifie *littoral*. C'est une longue chaîne de montagnes qui s'étend du cap Spartel à la Mlouia. Sa base est étroite, ses sommets sont très élevés, aussi la pente de ses versans est tellement rapide, que, dans quelques villages, on entrave par les pieds les enfans en bas âge, et on les attache à un piquet, dans la crainte qu'en tombant ils ne roulent dans d'affreux précipices.

Voilà pour le sol.

Les habitans sont aussi sauvages que le sol; tous les Rifins sont Berbères.

Aussi souples et aussi agiles que les singes de leurs montagnes, ils sautent de rochers en rochers, et voltigent là où d'autres hommes auraient peine à grimper en s'aidant des pieds et des mains. Tous sont armés de longs fusils et sont d'adroits tireurs. Ces qualités les rendent invincibles dans leur pays; aussi n'ont-ils jamais été soumis à aucune puissance.

Le nombre de leurs fantassins est estimé à 40 et 50,000.

On écrit de Tanger au journal *la Presse*:

Les journaux du gouvernement français ont fait grand bruit de la réception que l'empereur et son ministre Ben-Dris a faite à M. Léon Roches, lorsqu'il est venu à Rabat porter les dépêches de M. le ministre des affaires étrangères de France. Veut-on connaître à cet égard l'exacte vérité? La voici: Lorsque Ben-Dris apprit l'arrivée de M. Roches, il s'informa de son caractère et de sa vie passée; ayant su qu'il avait été avec Abd-el-Kader, et qu'il était aujourd'hui interprète principal de l'armée d'Afrique, il lui écrivit qu'il était prêt à le recevoir. La réception fut des plus flatteuses pour M. Roches.

Ben-Dris le complimenta sur son savoir de la langue arabe; il lui dit qu'il était charmé que ce fût un homme de son mérite que le gouvernement de France eût choisi pour intermédiaire entre lui et l'empereur de Maroc. Puis on logea M. Roches dans la maison du fils de l'empereur, meublée à la mauresque. En même temps Ben-Dris fit appeler un nommé Jacob Serruya, qui remplit à Rabat les fonctions d'agent consulaire anglais; il le pria de faire préparer chez lui, aux frais du ministre, les mets pour la table de M. Léon Roches. En un mot, rien ne fut oublié pour exalter la personnalité de M. Roches; cette conduite cachait un piége.

Dès l'arrivée de M. Roches à Rabat, Ben-Dris dit à tous ceux qui l'entouraient: « Si M. Roches s'en va content, tout ira bien; s'il s'en va de mauvaise humeur, il peut tout déranger. » L'empereur entra dans ce système de conduite: il reçut M. Roches en le flattant sur sa connaissance de l'arabe, et lui fit cadeau d'un beau cheval richement harnaché, comme un témoignage de sa haute estime pour lui. En outre, il lui donna cinquante cavaliers de sa garde pour l'accompagner à Tanger.

Nous tenons ces faits d'un témoin qui a tout vu et tout entendu; car ce témoin, confident intime de Ben-Dris, nous a déclaré que ce dernier, enchanté des relations faciles qu'il avait eues, s'écriait dans l'enivrement de son succès diplomatique: « Il est plus facile de contenter dix ambassadeurs français qu'un matelot anglais! » Nous n'en dirons pas d'avantage; les faits que nous venons de raconter parlent plus éloquemment que tous les discours des ministres à la tribune française.

On annonce le départ prochain de l'ambassadeur du Maroc. Les présens qu'il apportait au roi des Français sont arrivés à Paris. Ils consistent en six chevaux, deux autruches, deux gazelles, une lionne et un antilope (Begeur el Ouach).

Les chevaux sont, dit-on, fort beaux: deux sortent des écuries de Moulei-Mohammed, fils aîné de l'empereur, les quatre autres sont originaires de l'Ouad-Souf. L'un de ces chevaux a dû rester à Lyon, en attendant la guérison d'une blessure qu'il s'est faite en route.

La mission d'Achach-Pacha paraît s'être bornée à faire des complimens et des présens, et en recevoir. Ce jeune homme s'est tenu sur une grande réserve; c'est à peine si quelques personnes ont pu le voir.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur algérien*, du 25 janvier, renferme deux ordonnances royales et deux arrêtés ministériels du 2 janvier 1846, relatifs à la perception des impôts et taxes de l'Algérie.

La première ordonnance porte:

Art. 1er. La perception des impôts, taxes et revenus autres que les taxes de ville et de police, classés comme produits formant les ressources locales et municipales, en exécution de l'art. 14 de notre ordonnance du 17 janvier 1845, qui ont été créés jusqu'à ce jour en Algérie, et qui ne sont point établis par des ordonnances spéciales, conformément aux dispositions de l'art. 1er de la même ordonnance, continuera d'être effectuée, pendant l'année 1846, en vertu des titres actuellement existans et d'après les bases et tarifs fixés par ces titres.

Le premier arrêté porte:

Art. 1er. La perception des impôts arabes classés comme produits généraux appartenant à l'Etat, en exécution de l'art. 10 de l'ordonnance royale du 17 janvier 1845, qui ont été créés jusqu'à ce jour en Algérie et ne sont point établis par des arrêtés ministériels, conformément aux dispositions de l'art. 1er de la même ordonnance, continuera d'être effectuée, pendant l'année 1846, en vertu des titres actuellement existans et d'après les bases et tarifs fixés par ces titres.

La seconde ordonnance porte:

Art. 1er. La perception des impôts, taxes et revenus autres que les impôts arabes, classés comme produits généraux appartenant à l'Etat, en exécution de l'article 10 de notre ordonnance du 17 janvier 1845, qui ont été créés jusqu'à ce jour en Algérie et ne sont point établis par des ordonnances spéciales, conformément aux dispositions de l'art. 1er de la même ordonnance, continuera d'être effectuée pendant l'année 1846, en vertu des titres actuellement existans et d'après les bases et tarifs fixés par ces titres.

Le second arrêté porte:

Art. 1er. La perception des taxes de ville et de police classées comme produits formant les ressources locales et municipales, en exécution de l'art. 14 de l'ordonnance royale du 15 janvier 1843, qui ont été créées jusqu'à ce jour en Algérie et ne sont point établies par des arrêtés du gouverneur-général, avec l'approbation du ministre de la guerre, conformément aux dispositions de l'art. 1er de la même ordonnance, continuera d'être effectuée pendant l'année 1846, en vertu des titres actuellement existans et d'après les bases et tarifs fixés par ces titres.

Quatre dispositions communes complètent ces ordonnances et arrêtés.

Art. 2. Chacun des titres de perception mentionnés à l'article précédent, sera révisé et régularisé par une ordonnance spéciale ou arrêté ministériel spécial, avant le 1er janvier 1847.

Art. 3. Sont approuvées et déclarées valables toutes constatations de droits, toutes recettes opérées en Algérie au profit du trésor public ou de la caisse locale et municipale en vertu desdits titres de perception, depuis le 1er janvier 1846, jusqu'au jour de la promulgation de la présente ordonnance ou du présent arrêté, conformément aux dispositions des articles 4 et suivans de notre ordonnance du 15 avril 1845.

Art. 4. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance ou au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Art. 5. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre ou le gouverneur-général de l'Algérie est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois* ou *au Bulletin des Actes officiels du Gouvernement*.

FAITS DIVERS.

— On annonce que MM. les généraux Comman et Reveu sont rappelés en France.

— La commission permanente de santé d'Alger, ayant été prévenue par les employés de la douane, qu'une forte partie de haricots expédiée de Marseille, était avariée, qu'elle pouvait produire de funestes effets sur la santé publique, si elle était livrée à la consommation, s'est transportée immédiatement dans les magasins de la douane, pour procéder à la vérification de la marchandise. Sur cinq cent trente-neuf balles, quatre cent cinquante-deux ont été reconnues de bonne qualité, et laissées à la disposition du consignataire. Le reste, c'est-à-dire, 80 balles ont été jetées à la mer.

On assure que l'attention de la même commission vient d'être également appelée sur un chargement de farines suspectes.

— Tous les journaux assurent que l'administration supérieure de l'Algérie, vient d'adopter le principe de l'institution des caisses d'épargne pour nos possessions françaises d'Afrique. Une commission doit être prochainement nommée pour étudier les moyens de réaliser ce projet.

— Le Tribunal de commerce d'Alger, recomposé par l'ordonnance royale du 2 janvier, a tenu sa première audience mercredi 21 janvier, sous la présidence de M. Lacroutz.

— L'épidémie de variole, qui règne dans ce moment à Alger, nous fournit une nouvelle preuve du mouvement qui s'opère dans les mœurs arabes. Le progrès que nous signalons aujourd'hui est d'autant plus remarquable, qu'il s'accomplit en dépit des principes du fatalisme aveugle qui fait le fond de la foi musulmane. L'on sait combien les idées religieuses sont difficiles, non pas à extirper, mais seulement à modifier. Depuis l'invasion de la maladie, on a vu des indigènes accourir en foule, à l'heure indiquée, au cabinet de vaccination gratuite ouvert à la mairie d'Alger, pour participer au bienfait de la science moderne. Le mercredi, 13 janvier, on remarquait entr'autres personnes présentes dans la salle des vaccinations, douze mauresques voilées, qui ont successivement remis avec confiance leur bras entre les mains du docteur, chargé d'inoculer le précieux préservatif.

— Un concours doit s'ouvrir à Alger, le lundi 2 mars 1846, pour une chaire d'arabe élémentaire au collége d'Alger. Le traitement affecté à ladite chaire est de 2,500 francs. Les personnes qui désireraient concourir devront faire connaître leurs intentions à cet égard à M. l'inspecteur de l'instruction publique, au moins un jour avant l'ouverture des épreuves.

Le programme de l'examen auquel les candidats devront être soumis; a été déterminé de la manière suivante par décision ministérielle du 31 décembre dernier:

1° La grammaire arabe vulgaire;
2° Les élémens de l'arabe littéral;
3° Une composition rédigée en arabe sur un sujet donné;
4° Une traduction à livre ouvert dans un manuscrit;
5° Une leçon arabe faite par le candidat sur un point de grammaire et sur un passage d'auteur arabe.

— M. l'évêque d'Alger, dont nous avons annoncé la retraite à la Trappe de Staoueli est rentré à Alger, le 20 janvier. Il était allé visiter la sépulture de saint Janvier, qui dit on, aurait été découverte dans les fondations d'un nouveau village que l'on construit en cet endroit.

— La belle propriété de M. Martin-Desplats, située sur la route d'Alger à Chéraga, vient d'être achetée au prix de 500,000 fr., par M. Delaunay, riche capitaliste, venu depuis quelque temps à Alger. L'étendue de cette propriété étant de 400 hectares environ, il en résulte qu'elle a été vendue plus de 1,000 fr. l'hectare.

— Le maréchal-des-logis Gérard des spahis de Guelma, surnommé le *tueur des lions*, vient encore de débarrasser les environs de son cantonnement d'une lionne qui répandait la terreur chez les populations arabes. C'est la cinquième fois que le brave Gérard se signale par un fait de cette nature. On assure qu'il vient d'être proposé pour la croix de la Légion-d'Honneur.

— Dimanche 18 janvier, dans l'après-midi, un orage tel que les plus anciens colons ne se souviennent pas d'en avoir vu encore, est venu fondre sur Alger. En un instant la ville basse fut inondée; dans la rue Bab-Azoun, les eaux envahirent les deux galeries et firent irruption dans les magasins. Le fort de l'averse ne dura que cinq minutes: ce fut heureux, car il est probable que la ville aurait eu de nombreux désastres à déplorer, si la pluie avait continué à tomber avec la même force. Cette circonstance a prouvé qu'il serait urgent de donner plus de pente à la rue Bab-Azoun.

— Le puits artésien du camp du Figuier, près d'Oran, est percé jusqu'à 85 mètres. On en a retiré de l'eau très potable, mais un peu trouble, ce qui tient à son mélange avec les terres argileuses que la sonde traverse à présent. A cette profondeur, il se manifeste assez souvent des ébouleméns, mais tout fait espérer qu'on arrivera avant peu à la nappe d'eau jaillissante.

— Le puits artésien d'Arzeu est foré à 71 mètres.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

Les bons livres ne vieillissent jamais; loin de perdre de l'intérêt en cessant de jouir du bénéfice de l'actualité, ils reçoivent du temps et de l'expérience une sanction qui leur manquait le jour de leur apparition. Parmi les milliers d'ouvrages écrits depuis 1830, sur la question de l'Algérie, l'ouvrage de M. le lieutenant-général baron de Létang, ayant pour titre: *Des moyens d'assurer la domination fran-*

çaise en *Algérie*, publié en 1840, est du petit nombre de ceux qui renferment des principes impérissables, parce qu'ils sont vrais, et auxquels l'expérience a donné une confirmation solennelle et pour ainsi dire complète. Alors qu'il parut, cet ouvrage fut appelé le *vade-mecum* de tous les officiers et employés du gouvernement en Algérie ; il eût été plus juste peut-être de dire qu'il méritait d'être le *guide* des actes du gouvernement. Analyser cet ouvrage, rappeler en 1846 les principes qu'il posait en 1840, n'est pas seulement notre but ; nous désirons en même temps indiquer comment aujourd'hui même, que l'occupation du pays n'est plus restreinte au littoral, qu'un système général de domination s'est étendu de la frontière du Maroc à celle de Tunis et des bords de la Méditerranée aux limites sahariennes ; comment, disons-nous, il serait encore possible d'appliquer les idées de l'ancien commandant supérieur de la province et de la division d'Oran.

La *colonisation* sans la *domination* est *impossible*.

La *domination* sans la *colonisation* n'est pas seulement onéreuse, elle est *sans but*.

La *domination* et la *colonisation* doivent *se suivre pas à pas*.

Tels sont les principes généraux posés par M. le général de Létang en tête de son livre, et l'ouvrage entier est consacré à leur développement et à leur application.

Nous acceptons la base du général de l'Etang, en lui apportant quelques modifications.

Nous disons :

La *colonisation* est le *but* de la *conquête*.

La *domination* a dû et doit *précéder* la *colonisation*.

La *domination* ne sera *complète* que par la *colonisation*.

Nous ne devons différer d'opinion avec M. le lieutenant-général de Létang, qu'en raison de l'époque à laquelle il a publié son livre, et de l'époque à laquelle nous écrivons ces lignes. Il y a six ans, Abd-el-Kader n'était qu'un marabout grandi par la France, mais depuis, il a prouvé que la nationalité qu'il a tenté de créer dans le pays, a jeté de profondes racines, et que notre domination, pour être assurée, devait s'étendre immédiatement sur toute la partie de l'Algérie qui avait reconnu ses lois.

Trois élémens concourent au but indiqué par M. le lieutenant-général baron de Létang :

L'élément indigène ;
L'élément militaire ;
L'élément civil.

Voyons comment M. le général de Létang procède à l'égard de chacun de ces élémens ; comment il *domine* l'élément indigène, et le fait concourir à la *colonisation* ; comment il utilise *l'armée*, et l'emploie à la *domination des habitans* et à l'*appropriation du sol* ; enfin, quel *rôle* il réserve à la *population civile* au milieu de l'élément indigène et de l'élément militaire.

Commençons par l'élément indigène.

D'abord, que faut-il entendre par ce mot : ÉLÉMENT INDIGÈNE ?

Sous cette domination générale, il faut comprendre *hommes* et *choses*, le sol et celui qui l'habite : les villes, les villages, les maisons, les jardins, les terres cultivées, etc. ; les populations sédentaires, les populations nomades, en un mot, la famille musulmane.

Quelle est l'action que le général de Létang veut exercer sur cet élément ? Le *dominer* d'abord, conquérir le sol et maîtriser ses habitans ; puis faire concourir les forces du peuple dominé à la prise de possession du sol par la *colonisation*.

Ce système exclut donc tout procédé de violence à l'égard des indigènes, et condamne naturellement la guerre d'extermination entreprise depuis quelques années ; il condamne la razia, qui décime les populations et ruine toutes les richesses du sol.

Mais, répondront les adversaires de la conquête pacifique et productive, votre système est un rêve et une utopie. Examinons, suivons l'auteur dans l'application de sa théorie.

La colonisation est le but de la conquête.

Qu'est-ce que *coloniser* ?

Coloniser, c'est *fonder* des villes et les peupler de commerçans et d'industriels ; non pas avec des hommes qui s'expatrient momentanément pour s'enrichir et rentrer ensuite dans la métropole, mais avec des hommes qui prennent racine au sol, s'y multiplient, y vivent et y meurent.

Coloniser, c'est fonder des villages, des fermes, peuplées d'agriculteurs qui d'abord se nourrissent eux-mêmes, qui ensuite produisent les alimens nécessaires aux habitans des villes, qui enfin fournissent au commerce des moyens d'échange.

Coloniser, c'est *conserver* les villes, les villages, les fermes qui existent avant la conquête ; coloniser, c'est *protéger* les commerçans, les industriels, les agriculteurs qui sont établis sur le sol ; coloniser, c'est *respecter* les moissons, les jardins, toutes les cultures que le peuple conquérant trouve sur son passage.

En un mot, *coloniser* c'est *conserver*, *protéger*, *respecter* ce qui est, c'est *créer* ce qui n'est pas.

Voilà comment M. le général de Létang, et nous, entendons la colonisation.

Le plus grand obstacle que la France ait rencontré en Algérie pour établir sa *domination* sur les habitans et prendre possession du sol par la *colonisation* (et tout le monde est de cet avis), consiste, non dans la différence de vie, de langage, de mœurs et de religion, mais dans *l'état nomade* de la plus grande partie de la population.

Le premier *effort* à tenter était donc de *stabiliser* les *nomades* ; la première chose à éviter était de transformer les sédentaires en nomades.

Ce principe si vrai, si simple, a été posé pour la première fois, en 1840, par M. le général de Létang, et, après lui, nous sommes les premiers à le défendre, tant il est vrai que l'erreur se propage plus facilement que la vérité.

Convaincu de cette vérité, M. le général de Létang proposait, en 1840, c'est-à-dire, lors que Miliana, Médéa, Ténes, Mascara, Mostaganem, Zebdou, Seida, Boghar, Biskra n'étaient pas encore occupés, de laisser ces villes entre les mains des indigènes, et de construire, là où les besoins de la domination l'exigeaient, d'abord des camps, et ensuite de transformer ces établissemens, purement militaires, en villes agricoles, industrielles et commerciales, par l'admission successive de l'élément civil européen et chrétien à côté de l'élément indigène et musulman.

Par ce procédé, bien moins dispendieux que celui suivi jusqu'à ce jour, en supposant, ce qui est probable, que nous eussions établi autant de camps que nous avons occupé de villes indigènes ; nous aurions aujourd'hui neuf villes indigènes et neuf villes françaises, au lieu de neuf postes purement militaires.

M. le général de Létang, allait plus loin ; il proposait d'abandonner à la population civile européenne, ou de restituer aux indigènes toutes les villes que nous occupions, partout où cela était possible, en laissant toutefois une très faible garnison dans les citadelles de ces villes, pour en faire la police et en garder les portes.

Oran, Arzeu, Alger, Philippeville, Bône, où l'élément civil européen domine, et où il est assez nombreux pour résister, derrière des murailles, à toutes les forces réunies des Arabes, eussent été abandonnées à la population civile, sous la protection d'un bataillon seulement et de quelques brigades de gendarmerie.

Mostaganem, Cherchell, Koléa, Blida, Bougie, Djidjelli, Constantine eussent été restituées aux indigènes, soit en totalité, soit en partie, c'est-à-dire en conservant seulement quelques centaines d'hommes dans les kasbah de ces villes.

L'abandon des villes du littoral à la population civile européenne, ou leur restitution en totalité ou en partie à la population indigène, non seulement doublait nos moyens de domination mais encore fournissait à la colonisation, c'est-à-dire à la construction de nouvelles villes toutes les forces actives de l'armée.

La restitution des anciennes villes aux indigènes rappelait à la vie sédentaire, au commerce, à l'industrie, à la petite culture des familles entières de Maures, de Koulouglis et d'Arabes, que notre présence dans leurs maisons avait forcé d'aller habiter la tente et de devenir nomades.

En 1840, il fallait deviner l'avenir pour comprendre toute la portée de la double proposition de M. le général de Létang ; éclairés aujourd'hui par l'expérience, nous pouvons mieux en apprécier l'esprit et la sagesse.

A quoi servent, nous le demandons, au point de vue de la colonisation et de la domination de nombreuses garnisons à Bône, à Philippeville, à Alger, à Mostaganem et à Oran ?

Non seulement ces garnisons sont inutiles, mais encore leur action est paralysée par la distance qui les sépare des points où elles devraient être pour dominer le pays et où elles se rendent chaque fois que des perturbateurs troublent et agitent les tribus.

Cela se comprend facilement. Admettons que la présence d'un millier de soldats sur un point quelconque de l'Algérie représente une puissance de domination égale à un rayon de un, quatre ou dix kilomètres, il devient évident que moitié de cette force est perdue si le point d'occupation est situé sur le littoral. Ainsi 4,000 hommes à Oran n'ont pas plus d'action que 2,000 hommes dans la plaine du Sig ou dans la plaine d'Eghris, et c'est parce que nous persistons dans cette erreur, qu'il nous faut aujourd'hui 100,000 hommes pour dominer incomplètement le pays, qui, d'après le système de M. le général de Létang, pourrait être maintenu avec 50 mille hommes.

Au point de vue de la colonisation, l'erreur est plus grande encore.

Au lieu de bâtir une ville de toutes pièces sur un terrain libre et entièrement nu, nous prenons une ville indigène, nous en achetons les maisons à leurs propriétaires, nous les détruisons de fond en comble, et au milieu de difficultés immenses nous reconstruisons une cité nouvelle. La dépense est double et au lieu d'avoir deux villes nous n'en avons qu'une.

Chose digne de remarque, les villes de fondation française ont franchi plus rapidement leurs périodes de croissance et de développement que celles que nous avons entées sur des contructions mauresques. Philippeville, après quatre années d'existence, était une ville autrement grandiose que Bône après huit ans d'occupation. Seul, quoique située à soixante lieues dans l'intérieur des terres est déjà une ville très remarquable.

Qu'avons-nous fait là où nous avons déplacé les indigènes pour nous mettre à leur place ? Nous avons tout détruit : maisons, enceinte, jardins, arbres. Non contens d'en expulser les vivans, nous avons dû déplacer aussi les morts. Nous avons été obligés de transporter à quelques kilomètres des villes les cercueils de plusieurs générations d'hommes. Nous nous sommes rendus l'objet de la haine des indigènes, nous avons perdu du temps et dépensé de l'argent en pure perte.

En conservant la Blida arabe, et en construisant une Blida française à quelques kilomètres à l'Ouest, sur la Chiffa, au point de jonction des routes de Médéa et Miliana, nous eussions rencontré moins de difficultés, et au lieu de détruire ce qui existait, nous aurions créé ce qui n'existait pas ; nous aurions réellement colonisé.

Peut-on aujourd'hui appliquer à l'occupation de l'Algérie le principe de M. le général de Létang ? Non seulement on le peut, mais c'est la seule chose à faire pour dominer le pays et en finir avec toutes les insurrections du peuple arabe.

Abandonnons Bône, Philippeville, Alger, Oran à la population civile, et transportons les garnisons de ces villes au centre du pays. Laissons dans chacune de ces villes maritimes 600 hommes pour la police, soit pour les quatre : 2,400 hommes.

Restituons Constantine, Djidjelli, Bougie, Cherchell, Médéa, Miliana, Mostaganem, Mascara et Tlemcen aux indigènes, en laissant dans les kasbah de ces villes 2, 4 ou 600 hommes, suivant leur importance, et, avec les troupes qui gardent ces villes aujourd'hui, créons des établissemens solides au centre des tribus nomades. 3,600 hommes seront suffisans pour la garde de ces villes.

Les postes de Djama-Ghazaouet, Lella-Maghnia, Zebdou, Daia, Sidi-bel-Abbès, Seida, Sidi-bel-Hacel, El-Khamis, Tiaret, Tniet-el-Had, Boghar, Bordj-Medjana, Biskra et Bêtna, qui, en temps de révolte générale, doivent être considérés uniquement comme postes-magasins, peuvent être réduits à une garnison de 2 à 300 hommes, soit, pour les treize postes, 4,200 hommes.

Ainsi, tous les points occupés aujourd'hui pourraient être gardés avec 15,000 hommes.

85,000 hommes resteraient disponibles pour maintenir le pays, faire des routes, créer de nouvelles villes. En admettant que ces 85,000 hommes soient répartis par groupes de 5,000 hommes pour former de nouveaux établissemens, l'effectif actuel donnerait lieu à la fondation de 17 camps, villes ou postes. Sur les 5,000 hommes affectés à chacune de ces créations, 3,000 seraient facilement disponibles pour aller à quelques lieues rétablir l'ordre au milieu des indigènes, si cela était nécessaire.

Or, comme il est constant, jusqu'à présent, que toute garnison a entraîné avec elle pour satisfaire ses besoins une population civile égale à son effectif et quelquefois supérieure, il résulterait immédiatement de l'adoption de cette mesure, une augmentation considérable de la population civile, car les personnes établies aujourd'hui dans les villes que nous occupons, y resteraient et laisseraient en grande partie à d'autres le soin d'aller chercher la fortune dans les établissemens militaires.

Ce mode de domination et d'occupation du pays, est la seule forme possible de colonisation par l'armée, et cette sorte de colonisation militaire, a sur le système de M. le maréchal Bugeaud, le triple avantage, 1° de ne pas désorganiser l'armée ; 2° de ne pas grever le budget d'une somme de 4 à 500 millions ; 3° d'attirer dans l'intérieur du pays une population civile considérable, la seule qui puisse réellement coloniser, parce qu'elle entraîne avec elle la famille.

Dans un prochain article, nous examinerons comment M. le général Létang maintient et attire à nous les populations indigènes.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin ; appréciations naturelles des miracles ; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant*, vend cet intéressant ouvrage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5 ; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

Mercuriales des marchandises dans les diverses places de l'Algérie, pendant le mois de décembre 1845.

NATURE DES MARCHANDISES.		PRIX MOYENS DANS LES PLACES DE ALGER.	ORAN.	BÔNE.	PHILIPPEVILLE.	CONSTANTINE.
Céréales.						
Blé dur	exotique (le quintal)	» à »	16 »	» »	8 80	» »
	indigène	24 »	» »	» à »	»	» »
Blé tendre	exotique	» »	» »	» »	»	» »
	indigène	20 à 24 50	» »	» »	»	» »
Orge	exotique	15 à 16	» »	» »	»	» »
	indigène	15 à 15 50	» »	» »	8 50	» »
Pommes de terre		8 50 à 9 50	15 »	» à »	14	» »
Haricots		13 à 24	18 »	» »	20 à 42	» »
Lentilles		37 à 40	» »	» »	70	» »
Pois secs		20 à 40	48 »	» »	28	» »
Fèves		14 à 17	24 »	» à »	6	» »
Farines.						
Françaises	(la balle)	48 à 60	» à »	» »	61	» »
Etrangères		41 à 61	» à »	» »	32	» »
Comestibles.						
Jambons	(le kilo)	» 80 à » 92	1 50	» »	»	» »
Lard		75 à 80	» »	» »	1 60	» »
Porc salé		70 à »	» »	» »	»	» »
Morue		20 à 24	50	» »	50	» »
Fromages de	Gruyère	72 à 75	» »	» »	1 50	» »
	Hollande	70 à 76	» »	» »	1 50	» »
Denrées coloniales.						
Cafés	Havanne (la balle)	75 à 76	125 »	» »	75	» »
	Triage	39 à 57	» »	» »	50	» »
Sucre	Bourbon (le quintal)	62 à »	110 »	» »	68	» »
	Martinique	53 à »	134 »	» »	67	» »
Liquides.						
Vin rouge ordinaire	(la bordelaise)	57 à 59	65 »	» »	65	» »
3/6 de France	(le litre)	1 20 à 1 30	1 40	» »	1 60	» »
Rhum		1 10 à 1 25	» »	» »	95	» »
Eau-de-vie		90 à »	» »	» »	»	» »
Cognac		1 05 à »	» »	» »	»	» »
Huiles.						
D'olive	de Provence (le litre)	1 35 à 1 60	2 »	» »	1 55	» »
	d'Italie	1 45 à 1 65	» »	» »	»	» »
	d'Espagne	» à »	» »	» »	»	» »
Indigène à brûler		1 10 à 1 15	1 20	» »	80	» »
Suifs.						
Suifs	exotiques (54 kil.)	85	» »	» »	»	» »
	indigènes	» »	» »	» »	»	» »
Bougies.						
Bougies	de l'Etoile (le kilo)	3 10 à »	» »	» »	2 20	» »
	lyonnaise	2 70 à »	» »	» »	»	» »

NATURE DES MARCHANDISES.		PRIX MOYENS DANS LES PLACES DE ALGER.	ORAN.	BÔNE.	PHILIPPEVILLE.	CONSTANTINE.
Tabacs.						
Première qualité	(les 100 kil.)	60 à »	130 »	» à »	55 58	» »
Deuxième qualité		40 à 50	» »	» à »	»	» »
Laines.						
Laines	exotiques	» »	» »	» à »	»	» »
	indigènes	» »	» »	» »	»	» »
Tannerie.						
Cuirs	de cheval et de bœuf (50 kilo)	105 » à »	» »	» »	»	» »
	tannés (le kilo)	2 80 à »	» »	» »	»	» »
	lissés	2 60 à »	» »	» »	»	» »
Bois.						
Planches de Trieste		170 à »	» »	» »	»	» »
Madriers du Nord	(la douz.)	46 à »	» »	» »	»	» »
Poutrelles	de Trieste	45 à »	» »	» »	»	» »
	du Nord	33 à 85	» »	» »	»	» »
Charbons.						
Charbons	de bois (les 100 kilo)	7 à 8	» »	» »	»	» »
	en roche	» à »	» »	» »	»	» »
Métaux.						
Fonte	(les 50 kilo)	15 à »	» »	» »	»	» »
Fer	anglais (les 100 kilo)	30 à »	» »	» »	»	» »
	de Suède	39 à 54	» »	» »	»	» »
Acier	(les 50 kilo)	60 à »	» »	» »	»	» »
Cuivre						
Plomb		16 à »				
Taxe du pain.						
Première quinzaine.						
Première qualité	(le kilo)	45	45	40	47	» »
Deuxième qualité		33	40	30	40	» »
Troisième qualité		30	30	»	»	» »
Deuxième quinzaine.						
Première qualité		45	50	40	47	» »
Deuxième qualité		33	40	30	40	» »
Troisième qualité		30	30	»	»	» »
Taxe de la viande.						
Première quinzaine.						
Bœuf	(le kilo)	90	1 »	» »	90	» »
Veau		70	1 »	» »	75	» »
Mouton		70	1 »	» »	90	» »
Deuxième quinzaine.						
Bœuf		92	1 »	» »	»	» »
Veau		70	1 »	» »	»	» »
Mouton		70	1 »	» »	»	» »

7 FÉVRIER 1846. N° 149. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Chambre des députés; discussion du paragraphe de l'Adresse relatif à l'Algérie. — Situation au 27 janvier. — Désastre de Sétif. — Chiffre exact des pertes éprouvées par la colonne de M. le général Levasseur. — PROVINCE DE CONSTATINE : Subdivision de Sétif. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Enseignement de la langue arabe. — FEUILLETON : Les savans en Algérie.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 2 février. — Suite de la discussion du projet d'adresse. Le § 6 est adopté sans opposition. La parole est à M. de Rémusat pour développer un amendement qui consiste à ajouter au § 8 la phrase suivante. « Mais pour que ces relations se consolident, il faut que les deux gouvernemens tout en agissant de concert dans les circonstances où leurs intérêts sont communs, gardent soigneusement, dans les Deux-Mondes, toute l'indépendance de leur action politique. » M. de Rémusat assure qu'il est partisan de l'alliance anglaise, mais il ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est des questions dans lesquelles la France et l'Angleterre ont des intérêts contraires et où par conséquent chacune des deux nations doit exercer librement l'action qui lui est propre. M. Guizot soutient que l'amendement de M. de Rémusat contient non-seulement un blâme sur la politique du gouvernement, dans la question du Texas, mais encore une méfiance pour l'avenir. Ces deux motifs le déterminent à le repousser formellement. — M. Thiers interrompt le ministre qui lui cède la parole. L'orateur prétend que le ministère est sorti de la circonspection où il aurait dû se renfermer dans sa politique vis-à-vis de l'Amérique, à propos du Texas. Aucun intérêt ne le portait à s'opposer à l'annexion. Il est évident que par les fautes commises, la politique de la France a cessé d'être indépendante.—M. Guizot assure, qu'il a voulu au contraire assurer notre indépendance; comme on pouvait craindre que notre politique ne penchât du côté des États-Unis, il s'est résolu pour le parti qu'il a pris. — M. de Rémusat soutient que le gouvernement est sorti des règles de la neutralité. Son amendement mis aux voix est rejeté. Seconde moitié du § 6. — M. Billault expose qu'à la place d'un droit de visite limité et incomplet, le nouveau traité conclu avec l'Angleterre nous donne un droit de visite complet, absolu.

Du 3. — M. de Peyramont nie que la convention du 29 mai 1845 ait aggravé la situation de notre marine. — M. l'amiral Leray soutient que la vérification des bâtimens est un droit, et un devoir. — M. Vivien dit que le gouvernement n'a pas replacé notre marine sous la protection de notre pavillon; qu'il ne s'est pas montré aussi soucieux de notre dignité que l'Amérique s'est montrée soucieuse de la sienne.—M. Hébert assure que le droit de visite n'est pas maintenu; il ajoute que le traité n'a point dénaturé le droit établi pour la piraterie. — M. Dupin propose un amendement, il se plaint de la tournure apologétique que l'on donne aux adresses, et de ce que la convention du 29 mai soit une loi maritime *des suspects*. M. Dupin retire son amendement devant un autre proposé par M. Billault, et dont M. Guizot trouve le sens net et précis. L'amendement de M. Billault est rejeté.

Du 4. — Le paragraphe 6 est adopté dans son ensemble. § 7. — M. Drouin de Luys appelle l'attention de la Chambre sur les affaires de la Plata. Il signale l'espèce d'anarchie qui règne parmi nos agens diplomatiques en mission dans l'Amérique du sud. Le § 7 est mis aux voix et adopté. — M. Ternaux Compans demande des explications sur l'expédition de Madagascar — M. le ministre de la marine rend compte à la Chambre des instructions données à M. Romain Desfossés, et déclare que le but du gouvernement est de venger à Madagascar l'insulte faite à notre pavillon. La coopération de l'Angleterre a été pour ainsi dire fortuite, notre escadre est destinée à agir seule, et nos droits restent entiers.

Du 5. — M. Vitet, rapporteur, fait connaître à la Chambre le résultat des délibérations de la Commission sur l'amendement proposé par M. d'Angeville. Cet amendement est conforme au vœu de la Commission. M. Vitet en propose l'adoption. — M. Berryer approuve et désire l'expédition de Madagascar, à condition qu'elle sera faite par la France seule. L'honorable membre repousse tout amendement qui aurait pour but de l'empêcher. — M. Guizot assure que l'expédition a été conçue dans ce double esprit : satisfaire aux besoins actuels de la situation, donner aux sauvages le sentiment de notre puissance, et en même temps ne pas nous engager dans des expéditions onéreuses et lointaines qui nous coûteraient des sacrifices stériles. La Chambre est dans son droit en exprimant en termes généraux, le vœu de ne pas voir le gouvernement s'engager dans des expéditions coûteuses; le ministère ne repousse pas un amendement conçu dans cet esprit. — M. Billault aurait voulu qu'on insérât dans l'adresse une phrase pour constater que la France n'abandonne pas ses droits sur Madagascar.—M. d'Angeville soutient qu'il vaudrait mieux utiliser la tribu des Ovas, bien disposée pour la civilisation, que de lui faire la guerre.—M. de Mackau constate la nécessité où est le commerce français d'avoir un port dans la mer des Indes pour le service du cabotage. Toutes les chambres de commerce ont applaudi aux dispositions prises par le département de la marine pour créer à Mayotte un établissement de réparation pour nos navires. Le gouvernement n'a pas d'autres vues que d'entretenir avec Madagascar des relations commerciales nécessaires à la prospérité de l'île Bourbon. Le paragraphe est mis aux voix et adopté avec l'amendement proposé. — § 8. M. Monnier de la Sizeranne propose une rédaction tendant à protester contre le sort de la Pologne. — M. de Mornay propose de substituer ces mots : *en faveur de la Pologne*, à ceux-ci : *en faveur d'un peuple généreux* ; la Commission y consent. Le paragraphe est adopté avec cette modification. — M. de Lamartine propose un paragraphe additionnel par lequel la Chambre exprimerait le vœu de voir l'ordre et la paix se rétablir dans le Liban. Sur les observations de M. le ministre des affaires étrangères, M. de Lamartine retire son amendement. — § 9. Affaires de l'Algérie. M. G. de Beaumont cherche à établir que nous avons été dupes dans la conclusion du traité avec le Maroc. L'empereur a mis de la mauvaise volonté dans l'exécution des clauses, tandis que nous les avons accomplies fidèlement.

Du 6. — M. Lherbette réclame la parole sur le procès-verbal ; l'honorable membre se plaint de ce qu'on ait cru qu'il voulait combattre une manifestation en faveur de la Pologne, lorsqu'il voulait au contraire montrer quelle importance politique il attachait à toutes les attaques contre la religion. — M. Gustave de Beaumont ajourne à l'époque de la discussion sur les crédits supplémentaires ses observations sur le traité conclu avec le Maroc. Pour le moment, il se borne à demander au ministre des explications sur les derniers évènemens qui se sont passés dans la province de Constantine. — M. Moline de Saint-Yon répond qu'il a donné des ordres pour que des renseignemens positifs sur ces événemens fussent insérés dans les journaux. — M. Garnier-Pagès se plaint de ce que les fonds alloués pour les travaux publics en Afrique n'y arrivent qu'à la fin de l'année pour laquelle ils ont été votés; il en résulte qu'ils ne peuvent être employés que l'année suivante, ce qui entrave les travaux. Il demande que les crédits supplémentaires pour l'Algérie soient votés le plus tôt possible, afin d'arriver en temps opportun à leur destination. — M. Moline de Saint-Yon veillera à l'avenir à ce que ces retards ne se reproduisent pas. — M. Bureaux de Pusy appelle les explications de M. le ministre de la guerre sur les peines disciplinaires infligées à des soldats de l'armée d'Afrique. — M. Moline de Saint-Yon répond que les ordres les plus sévères ont été donnés pour mettre un terme à ces punitions. — Le 10e et dernier paragraphe de l'Adresse est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'adresse est adopté à une majorité de 232 voix contre 141.

CHRONIQUE.

— INTÉRIEUR. — La Cour a pris le deuil pour quinze jours à l'occasion de la mort du duc de Modène.

— Des expériences de télégraphie acoustique, inventée par M. Sudre, et pratiquée par le canon, ont eu lieu le 3 à midi, à Vincennes, en présence de M. le duc de Montpensier, le général Gourgaud, président du comité d'artillerie, et plusieurs autres officiers généraux et supérieurs. On avait mis à la disposition de M. Sudre huit pièces d'artillerie, qu'on avait placées en avant de la porte sud du château. L'élève de M. Sudre, Mlle Hugo, qui devait interpréter les ordres, était derrière la butte du polygone. Tous les ordres donnés par le duc de Montpensier, et transmis sans autre auxiliaire que le canon, ont été interprétés avec la plus scrupuleuse fidélité; et lorsque la séance a été terminée, le prince, ainsi que les généraux, en ont témoigné toute leur satisfaction à M. Sudre. Voici le texte de ces ordres :

» Ralliez les tirailleurs !

» L'ennemi abandonne sa position.

» Combien de temps pouvez-vous tenir dans la position où vous êtes?

» Envoyez-nous une compagnie de voltigeurs.

» Venez au quartier général. »

— Jeudi, 29 janvier, à quatre heures du soir, le canot-major de la frégate *l'Armide*, monté par onze matelots, le patron et le commis d'administration, a chaviré en rade de Brest, vis-à-vis de l'entrée du port. Ces treize personnes, à l'exception d'une seule qui cherchait à gagner la terre ou un navire voisin, étaient parvenues à se placer sur la quille du canot, où elles furent recueillies par les nommés Glivier, Kervelin et Martin, bateliers de passage de Brest à Recouvrance, qui allaient en rade chercher des marchandises. Ces bateliers s'empressèrent de porter secours aux naufragés, qu'ils ont eu le bonheur de sauver tous, y compris celui qui s'était séparé de ses compagnons d'infortune.

SUÈDE. — Dans les provinces d'Upland, Stolk-Holmland et Westmanland, la disette paraît être telle, que l'on craint généralement qu'une masse de malheureux n'accourent à Stockolm, ce qui entraînerait infailliblement la famine. Dans l'Upland, il y a 14,000 personnes qui n'ont ni pain ni asile. Les particuliers et le gouvernement ont fait tous les efforts imaginables pour venir au secours des malheureux; mais le nombre en est si grand que tous n'ont pu être secourus. La cause de cette calamité, c'est que la récolte des grains a complètement manqué. Un navire, chargé de mille tonnes de pois et de blé, s'est perdu dans le lac de Wettea. (*Gazette de Prusse.*)

ÉGYPTE. — Méhémet-Ali a refusé de reconnaître le privilége que prétendait s'arroger la Compagnie anglaise qui exploite les diligences allant du Caire à Suez ; en conséquence, des concurrences pourront être établies avec l'autorisation du gouvernement égyptien.

RIVIÈRE DE LA PLATA. — Un journal, en parlant de la prise de Colonia sur les bords de la Plata par les forces réunies des Anglais et des Français, auxquels on avait adjoint la légion italienne de Montevideo, a dit qu'à la suite du débarquement les vainqueurs s'étaient livrés à des orgies condamnables et avaient profané les églises de la ville.

El Comercio de la Plata, du 21 novembre dernier, arrivé par la frégate anglaise à vapeur le *Cyclope*, dément complètement ce fait ; ce journal contient une lettre du prieur de l'église principale de la Colonia, qui déclare qu'aucun excès n'a été commis dans les églises. Il se borne à dire qu'un boulet de canon est entré dans le temple et a enlevé la tête d'une statue de saint Paul.

Le bruit de ces orgies avait été répandu dans le pays par Oribe, qui avait cru trouver ainsi le moyen de jeter de la défaveur sur les troupes combinées qui faisaient partie de l'expédition. C'est pour détruire ce bruit malveillant que la lettre du prieur a été écrite ; elle répond en même temps à la reproduction faite à Paris de cette nouvelle, qui, on le voit, n'avait aucun fondement.

OCÉANIE. — Une lettre de Taïti, du 10 septembre dernier, rapporte que M. Hamelin et lord Seymour ayant nommé des commissaires pour régler l'indemnité due au fameux Pritchard, il a été arrêté par eux que le ministre anglican aurait droit à une somme de mille et quelques piastres. Lord Seymour a refusé d'adhérer à cette décision, et les négociations ont été rompues. La question sera soumise aux gouvernemens de France et d'Angleterre. Lord Seymour a consenti à saluer le pavillon du protectorat, mais il a refusé de saluer le pavillon français. Pomaré ne s'était pas encore décidée à revenir à Taïti.

BOURSE. —Du 3 février.	5 0/0	P. H.	123 00	P. B.	122 80
——	3 0/0	—	83 75	—	83 60
Du 7 février.	5 0/0	—	123 05	—	122 90
——	3 0/0	—	83 85	—	83 80

ALGÉRIE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—SEANCES DES 5 ET 6 FÉVRIER.

Dans sa séance du 5 février la Chambre des députésa commencé la discussion du paragraphe relatif à l'Algérie.

M. G. de Beaumont a commencé un discours sur la situation des affaires d'Algérie. Mais l'attention de la Chambre, fatiguée par une séance assez longue, a fait défaut à l'orateur; d'ailleurs, il faut

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LES PLAIES D'AFRIQUE.

SEPTIÈME PLAIE. — LES SAVANS.

Les savans forment dans le monde une race, une tribu à part; ils se jalousent, ils se détestent peut-être même au fond, mais du moins par leurs Académies, par leurs instituts, par leurs réunions, ils s'entendent et se soutiennent d'un bout du monde à l'autre; ils parlent une langue commune, poursuivent les mêmes travaux, marchent au même but; ils forment, en un mot, une église sans hiérarchie et sans papauté, ou plutôt, pour nous servir de l'expression qu'ils ont eux-mêmes adoptée, ils forment une république.

On a dit des poètes qu'ils étaient une race irritable, *vatum irritabile genus*, les savans le sont pour le moins autant, si ce n'est plus. On comprendra donc qu'avant de toucher à quelques-uns des anneaux de cette chaîne magnétique, à quelques individualités de cette studieuse république, nous éprouvions le besoin de nous disculper à l'avance de notre audace, en faisant notre profession de foi bien sincère.

Nous avons de tout temps professé la plus grande admiration pour la science en général, et le plus profond respect pour les savans en particulier, d'autant plus que nous en connaissons quelques-uns bien dignes d'inspirer à tous une estime sympathique. Pour la science, c'est différent, et, faut-il l'avouer à notre honte, nous ne la connaissons guère que comme nous connaissons... le shah de Perse, par exemple, c'est-à-dire de réputation, et nous y croyons comme l'on croit aux choses inconnues... au paradis, à l'enfer, à la fidélité, que sais-je?

Mais hâtons-nous de le dire; s'il faut juger des choses comme l'on juge des gens, par les dévoûmens et les affections qu'elles inspirent, la science doit être une bien attrayante maîtresse, car nous avons vu quelques-uns de ses amans aussi passionnés, aussi ardens, aussi enthousiastes que... mon Dieu! que nous l'étions et le sommes encore, vous et nous, pour la femme bien aimée entre toutes les femmes. Quelle reine eût jamais de serviteurs, d'amans plus généreux, plus intrépides, plus dévoués que les Galilée, les Newton, les Cuvier, les Jacquemont, les René-Caillé, les Cook, les Monge et tant d'autres.

Il y a bien longtemps de cela, nous étions jeune alors, il nous souvient que notre admiration, notre culte pour la poésie, nous rendait injuste envers la science. Avec ses compas, ses instrumens de précision, ses formules arides, son langage dépouillé, nous regrettons que les langues humaines eussent fait de la science un féminin. Les œuvres d'art qui représentaient la science sous les traits d'une belle femme au front rêveur, aux formes arrondies, nous semblaient un contre-sens. Nous nous indignions, pour le genre féminin en général, de ce qui nous paraissait une profanation, un crime de lèze-femme.

Aujourd'hui, Dieu merci ! malgré la neige qui tombe en larges flocons sur nos cheveux, nous n'avons rien perdu de la vivacité toute printanière du sentiment qui nous fesait placer la femme au plus haut degré de l'échelle des êtres, mais nous comprenons bien que le bon sens humain ait fait de la science une femme. Tout ce qui féconde notre globe, tout ce qui l'éclaire des mystérieuses lueurs de l'esprit, tout ce qui l'exalte par la grâce ou par la beauté, tout cela ne procède-t-il pas directement du côté féminin de la divinité?

Nous voilà donc complètement réconcilié avec le genre de la science, nous consentons à la voir sous les traits sévères et beaux de la muse antique, cachant sous les plis grecs de sa longue chlamyde ses membres gracieux, son sein frémissant. Mais, en bonne conscience, on ne saurait exiger de nous que nous voyions ses adeptes d'un œil aussi complaisant.

Les physiologistes ont remarqué que le corps tout entier, l'individu si l'on veut, avait une tendance incontestable à prendre l'empreinte extérieure des habitudes de l'esprit. Ce qui nous confirmerait volontiers dans l'exactitude de cette observation, c'est que nous avons pu la vérifier sur presque tous les les savans que nous avons vus en Algérie.

Ainsi, certain botaniste fort distingué, nous a toujours fait l'effet d'un cryptogame sévèrement monté sur deux longs pédoncules. Un autre, entomologiste passionné, nous rappelait involontairement l'allure d'un Bupreste quelconque.

Nous avons connu et aimé un ornithologiste d'un rare mérite, chasseur intrépide, le plus profond observateur, peut-être, des mœurs des oiseaux, et nous ne sommes pas le seul qui ayons été frappé de sa ressemblance avec l'aigle.

Et qui ne se souvient de ce jeune et aimable homme dont le nom et les travaux étaient cités hier encore avec éloge au sein de l'Académie? Celui-là a passé sa vie à étudier le mouvement des marées, la nature des gisemens sous-marins, qui oserait dire qu'il ne ressemble pas comme deux gouttes d'eau à une sonde vivante? Nous croyons voir encore ce géologue d'un rare mérite qui nous faisait toujours l'effet sec et dur d'un bloc de pierre; ce patient chercheur, cet ingénieux observateur de mollusques qui a plus d'une ressemblance avec l'objet constant de ses études; ce numismate dont les traits, toujours tendus par l'observation des médailles antiques, ont pris la forme et la couleur d'un César bien conservé.

Mais j'en sais un, et des meilleurs, et des plus consciencieux, et des plus dévoués, archéologue éminent, mais plus modeste encore, qui brave tous les périls pour étudier et rechercher les traces des monumens antiques sur le sol de l'Algérie; croirait-on que cette figure grande et sévère nous a toujours fait, malgré nous, l'effet d'un dolmen druidique qui, soudainement animé, passerait silencieux parmi les hommes.

Il en est un autre au contraire qui, au lieu d'étudier les hommes et les choses du passé, a fait de l'homme et des institutions vivantes, l'objet de ses études, de ses longs travaux. Celui-là n'interroge pas les pierres, il n'essaie pas de surprendre les amours des fleurs ou des oiseaux, ou les mœurs des insectes, c'est l'homme qu'il observe, ce sont les mouvemens des peuples qu'il étudie, et cependant il est sans contredit l'un de nos géographes algériens les plus distingués, le plus lumineux peut-être. Eh bien! celui-là porte aussi cette double empreinte des tendances de son esprit et de son cœur; son sourire, son œil qui pétille à travers le verre de ses lunettes, sa parole brillante et facile, sa main pleine de chaleur, tout révèle le savant préoccupé de l'état social des peuples, il est sociable avant tout; mais sa forme extérieure a pris quelque chose de la rigidité du compas géographique.

Mais que ceux qui se reconnaîtront dans ces rapides silhouettes, nous pardonnent la rudesse du trait. En vérité, ce n'est pas là ce que nous voulions dire.

A côté de l'or pur il y a le chrysocal; à côté du diamant, le strass ; à côté du bien, le mal. C'est la loi de nature. A côté des savans donc, des vrais et consciencieux savans, il y a les faux savans, comme il y a les faux prophètes à la suite de tout vrai prophète.

Nous entendons par faux savans ces esprits étroits, ces collectionneurs

bien le dire, la question de l'Algérie n'intéresse vivement ni les amour-propres ni les ambitions parlementaires.

C'est en vain qu'elle pèse de 100 millions au budget, de cent mille hommes sur l'effectif de l'armée, de cent mille familles civiles sur le chiffre de notre population : elle ne pèse pas assez dans la balance des portefeuilles pour ranimer l'attention de la Chambre; aussi la discussion a-t-elle été renvoyée au lendemain, à la satisfaction générale.

Le 6, M. G. de Beaumont a repris son discours; mais l'orateur se conformant aux dispositions manifestées par la chambre, et aussi à l'usage suivi depuis quelques années, a déclaré qu'il pensait devoir ajourner sa discussion jusqu'à l'époque où les crédits supplémentaires seraient présentés. Il a terminé en adressant au ministre une question qui intéresse douloureusement un grand nombre de familles. Il a demandé que le gouvernement fît connaître le chiffre exact de nos pertes par suite du désastre du Bou-Taleb. Les journaux du soir donnent la réponse à cette question; mais la réponse est du 12, et l'on a des nouvelles plus récentes.

L'ajournement de la discussion sur l'Algérie jusqu'à l'époque de la présentation des crédits supplémentaires étant adopté, il n'y avait plus qu'à passer au vote du paragraphe de l'adresse. Toutefois, M. Garnier-Pagès, qui vient, comme on sait, de séjourner plusieurs mois en Algérie, a cru devoir appeler l'attention de la chambre sur un fait qui s'est déjà renouvelé plusieurs fois, et qui entrave l'exécution des grands travaux publics en Algérie; la lenteur avec laquelle les budgets arrivent à destination. Il en résulte souvent qu'ils ne parviennent pas en temps utile, et que des travaux de première urgence ne s'exécutent pas. Ainsi les constructions à la mer, qui ne sauraient être entreprises que pendant l'été, doivent être nécessairement ajournées à l'année suivante, si le budget n'arrive que pendant l'hiver. Or, il est à notre connaissance que par suite de retards dans l'envoi du budget, des fonds destinés à ces travaux n'ont pu recevoir leur emploi.

M. le ministre de la guerre a répondu que les retards n'avaient pas empêché les travaux du port d'Alger de se continuer sans interruption. Mais en a-t-il été de même pour les autres ports de la côte ? Nous en doutons.

Il faut espérer que l'observation présentée par M. Garnier-Pagès aura éveillé la sollicitude de M. le ministre de la guerre, et qu'il prendra des mesures, suivant sa promesse, pour qu'à l'avenir ces retards ne se renouvellent pas.

La discussion s'est terminée par un autre observation de détail, qui ne laisse pas toutefois d'avoir son importance. M. Bureaux de Puzy a appelé l'attention de la Chambre et du gouvernement sur divers supplices, auxquels les soldats de l'armée d'Afrique sont soumis par mesure correctionnelle.

Il est à regretter que le sentiment d'humanité commun à toutes les classes de la population en France s'affaiblisse et s'éteigne même parfois dans une colonie française aussi rapprochée de la métropole. Tantôt c'est la manie des décapitations, tantôt c'est l'abus de la razia, tantôt enfin c'est une pénalité odieuse et barbare appliquée à nos compatriotes eux-mêmes. Il faut savoir gré aux orateurs qui viennent de temps en temps signaler à la tribune les atteintes portées aux sentimens et aux mœurs de notre pays, et rappeler l'autorité militaire à la stricte observation des lois françaises et au respect des droits de l'humanité.

Le projet de loi relatif à une demande de crédits supplémentaires pour l'Algérie est, dit-on, tout prêt et sera prochainement soumis aux délibérations de la Chambre.

SITUATION AU 27 JANVIER.

Le courrier d'Alger du 30 janvier est arrivé à Paris le 5 février. Il nous apporte des nouvelles de l'intérieur à la date du 27.

La présence d'Abd-el-Kader venait d'être signalée au sud de Boghar sur le Haut-Chélif, dans les parages de Souagui et de Tagguin.

M. le maréchal Bugeaud, qui était venu se ravitailler à Aïn-Teukeria le 24, s'est immédiatement porté sur l'Ouad-Nahr-Ouassel pour appuyer la colonne de M. le général Marey, organisée à la légère, et qui était partie de Boghar pour se mettre à la poursuite de l'émir.

M. le maréchal, avant de s'avancer dans le Sud, a renvoyé à Miliana tous les hommes hors d'état de continuer la campagne et a pris à Tniet-el-Had quelques hommes disponibles. Il est à la tête de 1,000 à 1,200 fantassins, et de 150 cavaliers du 4ᵉ régiment de chasseurs d'Afrique.

M. le lieutenant-général Bedeau, qui était à Médéa avec la colonne du général d'Arbouville, aussitôt que la nouvelle de l'arrivée de l'émir dans le Sud s'est confirmée, est parti pour l'Est dans la direction du Djebel-Dira, emmenant avec lui les troupes disponibles, afin d'empêcher Abd-el-Kader de pénétrer dans les montagnes du Dira, où depuis six mois règne une grande agitation.

En même temps, la colonne de M. le général Gentil, qui était rentrée depuis peu à Alger, a reçu l'ordre d'aller reprendre sa position sur l'Ouad-Corso, au nord des Beni-Djaad.

Malgré l'affaiblissement extrême dans lequel se trouve l'armée, il a encore été possible pour cette fois de se mettre en mesure de faire obstacle aux tentatives de l'émir pour entrer dans le Tell. Mais, il ne faut pas se le dissimuler, les débris de notre armée vont chaque jour en s'amoindrissant, et s'ils ne reçoivent des secours, ils pourront bien ne plus suffire au service actif qu'exige la garde des nombreux passages par lesquels l'émir peut arriver au centre de la province.

Notre infanterie fait des prodiges de valeur, mais décimée par la maladie, par les fatigues et la misère, elle voit à chaque instant ses rangs s'éclaircir. Il y a un mois, M. le maréchal Bugeaud a échangé les hommes de sa division contre ceux de la brigade de M. le colonel Saint-Arnaud; aujourd'hui il vient encore de changer d'hommes à Tniet-el-Had, et malgré ces emprunts, il n'a pas plus de 1,500 hommes sous ses ordres.

Nos fantassins manquent de linge, de vêtemens, de chaussures. Les hommes qui rentrent des expéditions semblent couverts de haillons.

Pour subvenir aux besoins accidentels de l'armée, M. le ministre de la guerre a ordonné d'envoyer immédiatement des magasins de France tous les effets nécessaires à l'habillement des troupes. 40,000 paires de souliers viennent d'être expédiées sur l'Algérie.

Notre cavalerie, plus réduite encore que l'infanterie, n'existe que de nom. Nos régimens n'ont pour ainsi dire plus que leurs cadres. Ainsi, le 9ᵉ régiment de chasseurs de France n'a que 46 chevaux.

Les difficultés qu'on rencontre pour l'approvisionnement des colonnes sont devenues tellement grandes, qu'elles paraissent insurmontables; ainsi M. le maréchal Bugeaud vient de donner l'ordre de transporter 300,000 rations de vivres d'Alger à Boghar, et on ne sait comment les lui faire parvenir.

Les prolonges du train des équipages militaires peuvent, si le temps se maintient au beau, arriver jusqu'à Blida, bien que la route qui conduit d'Alger à cette ville soit partout défoncée et en très mauvais état.

De Blida à Médéa, les convois peuvent encore voyager sans escorte, mais la route n'est pas complétement achevée, la Chiffa est grosse et peut déborder d'un instant à l'autre, et il faut transporter les caisses de biscuits à dos de mulet. Les mulets de nos équipages militaires sont en expédition, et les bêtes de somme des Arabes sont toutes occupées aux travaux des labours. Au reste, les précédentes réquisitions ont tellement fatigué les mulets des indigènes qu'il devient très difficile d'en obtenir aujourd'hui à quelque prix que ce soit. La plupart sont ou blessés au garot, ou trop affaiblis pour porter deux caisses de biscuit.

Au-delà de Médéa, la difficulté des transports augmente encore; les Arabes se sont éloignés de nous; le pays est parcouru par des bandes ennemies, et les colonnes doivent être accompagnées de nombreuses escortes.

Pendant que nous nous affaiblissons, les forces de l'émir semblent s'accroître tous les jours. Non seulement il prolonge son séjour au milieu de nous au-delà de toutes les prévisions; non-seulement il gagne chaque jour du terrain, mais encore le nombre de ses partisans s'augmente de toutes les populations que nous sommes impuissans à protéger contre ses coups.

Au fur et à mesure qu'Abd-el-Kader s'avance vers l'Est, il réorganise son gouvernement, il nomme des khalifa dans les provinces, des agha à la tête des grands districts, et des kaïds dans les tribus, et il trouve des hommes influens, hier nos alliés, qui aujourd'hui acceptent son investiture.

Le gouvernement de l'Ouer-Senis se consolide. Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, khalifa de cette contrée, ne fait pas de progrès, cela est vrai, mais il se maintient malgré tous nos efforts. Sa présence au milieu des montagnards, est un échec pour nos armes.

Bou-Maza, le vrai Bou-Maza, qui jusqu'alors avait agi pour son propre compte, et paraissait peu disposé à se rallier à l'émir, vient de faire sa soumission à Abd-el-Kader, et a accepté l'investiture de khalifa du Dahra. Les tribus qui autrefois obéissaient à Miloud-Ben-Arach, sont placées sous ses ordres.

Qu'adviendra-t-il de cet événement? Nous n'en savons rien. Selon quelques personnes, Bou-Maza doit perdre de son influence en abdiquant son caractère religieux, pour devenir homme politique; nous craignons plutôt qu'en combinant ses efforts avec ceux d'Abd-el-Kader et de ses lieutenans, il ne soit un ennemi plus dangereux encore.

Comme Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, le chérif Bou-Maza, organise dans le Dahra un gouvernement analogue à ceux qu'Abd-el-Kader crée autour de lui.

Un troisième centre de gouvernement vient d'être établi par Abd-el-Kader dans le [illegible] de Titteri, chez les Ouled-Naïl. Ahmed-Ben-Omar, ancien khalifa de l'émir dans le Medjana, en est le chef; il a déjà réuni autour de lui un bataillon régulier de 4 à 500 fantassins et un escadron de cavalerie régulière.

Les Ouled-Naïl au milieu desquels se trouve l'émir, forment une tribu immense, ou pour mieux dire une petite nation dont le territoire s'étend d'El-Aghouat aux Ziban, et occupe tout le sud de la subdivision de Médéa et de la subdivision de Sétif.

Djedid, chef de l'aghalik français des Ouled-Chaïb, le même qui a résisté si énergiquement, il y a deux mois environ, aux attaques de l'émir, et qu'on disait s'être mesuré en combat singulier avec le chef supérieur de la cavalerie régulière d'Abd-el-Kader, aurait fait défection, avec toutes les tribus qui relèvent de son autorité.

Ben-Aouda, agha des Ouled-Mokhtar, l'une des principales tribus du Sud de Médéa, aurait également abandonné notre drapeau pour rallier celui de l'émir.

Ces deux chefs puissans ont entraîné avec eux les Ouled-Chaïb, les Ouled-Mokhtar, les Abaziz et les Mouïadat—Gharaba, et se sont retirés au sud de Souagui sur les terres des Ouled-Naïl. Si ces deux chefs puissans, qui avec leurs propres forces, ont résisté souvent à l'émir, n'ont pas encore accepté l'investiture de notre ennemi, ils conservent du moins une neutralité politique qu'on pourrait appeler défection, si nous ne savions qu'il entre dans les habitudes de prudence des Arabes de se réserver quelques droits à l'absolution du vainqueur.

Ben-Salem, le seul des lieutenans de l'émir dont le drapeau n'ait pas cessé de flotter sur le sol algérien, fait des efforts pour donner la main à son ancien maître; mais séparé de lui par les tribus du khalifat de Sebaô, il attend qu'on vienne débloquer la montagne où il a trouvé un refuge à l'abri de nos coups.

Telle est la situation exacte de nos affaires au centre de l'Algérie. Ailleurs on signale des soumissions et des défections; il ne faut s'étonner ni des unes ni des autres. La crainte est en ce moment le seul guide des consciences. Les tribus se soumettent à nous, quand nous sommes en force sur leur territoire; elles se révoltent quand Abd-el-Kader paraît. Les populations ne demandent qu'à se soumettre définitivement au plus fort.

DÉSASTRE DU SÉTIF.

Le gouvernement a publié hier soir dans le *Messager*, l'état nominatif des pertes éprouvées par la colonne expéditionnaire aux ordres du général Levasseur. Voici ce qu'on lit dans le journal officiel :

A la date du 12 janvier, M. le général Levasseur a adressé de Sétif les états nominatifs des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés ou morts dans sa dernière expédition et dans les journées des 3 et 5 janvier 1846. Nous les donnons plus bas.

En outre de ces pertes constatées, 115 sous-officiers et soldats n'ont pas encore reparu à leurs corps; mais il en rentre journellement; les recherches les plus actives sont faites pour retrouver les égarés, et on a l'espoir fondé que tous ne sont pas perdus.

ÉTAT NOMINATIF DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS OU BLESSÉS A LA COLONNE EXPÉDITIONNAIRE COMMANDÉE PAR M. LE GÉNÉRAL LEVASSEUR.

43ᵉ *régiment de ligne.* — Pénil, fusilier, blessé à l'épaule, le 25 décembre 1845; Fouillaret, id., tué le 25 décembre 1845; Serres, grenadier, tué le 30 décembre.

61ᵉ *régiment de ligne.*—Herbert, grenadier, blessé le 1ᵉʳ janvier 1846; Thébaud, id., blessé à la joue, le 1ᵉʳ janvier; Leblond, fusillier, id. à la jambe, id.; Abraham, id., blessé le 16 décembre 1845; Lafontaine, id., Frioler, id., blessés le 25 décembre 1845.

Bataillon de tirailleurs indigènes de Constantine.

Bessière, capitaine, blessé de deux balles à la cuisse droite, le 25 décembre 1845; Sahad-ben-Ali, tirailleur, blessé mortellement le 25, mort le 28; Ramdam-ben-Saddi, id., blessé à la main, le 25, Mohamed-Assen-el-Miti, id., blessé à l'épaule, le 25; Lardi-ben-Arbi, id., blessé légèrement à l'épaule, le 25; Mohamed-ben-Amar, id., blessé à la cuisse, le 16; Chérif-ben-Amar, id., blessé à la main, le 25; Ben-Hamlaoui, id., blessé au bras, le 25; Amou-ben-Ahmed, id., tué dans la journée du 30.

3ᵉ *bataillon d'infanterie légère d'Afrique* : Artui, chasseur, blessé le 25 décembre; Leroyer, id., blessé à l'aisselle, le id.

3ᵉ *régiment de chasseurs d'Afrique* : Villème, chasseur, contusion légère, le 29 décembre.

---

stupides qui passent leur vie à chasser et à piquer des insectes, à classer des herbes, des fleurs, des minéraux, des coquilles, et qui ne sont guère plus savans, hélas! que nous ne le sommes nous-même, c'est-à-dire pas du tout. Ceux-là ont fait à la science et aux savans plus de tort que n'en ont pu leur faire les mauvais plaisans depuis l'origine du monde. Aussi n'hésitons-nous point à placer les faux savans parmi les sept plaies qui dévorent l'Algérie, et auprès desquelles les sept plaies qui, au dire de la Genèse, dévastèrent l'antique Egypte, ne sont que des espiégleries de la providence.

Personne n'ignore que ces plaies funestes sont :

la Guerre d'abord ;
la Razzia, sa fille aînée;
le Domaine, plus connu sous le nom de Sidi-Domino ;
l'Usure, autrement dite : Mᵐᵉ la Ressource ;
l'Alcool ;
les Discours des deux Chambres ,
et enfin les faux Savans.

On voit que nous ne comptons pour rien les invasions des criquets (sauterelles), les dilapidations, Abd-el-Kader, etc.

La providence qui, toujours et partout, place le remède à côté du mal, nous indiquera succcessivement, il faut bien l'espérer, les moyens de combattre ces fléaux redoutables, mais pour celui qui nous occupe en ce moment, le remède est tout trouvé, remède actif, intelligent, gai, spirituel, nous voulons parler du *zéphir*.

Et par *zéphir*, nous n'avons pas l'intention de désigner seulement le soldat des bataillons d'Afrique; non! Nous prenons le mot dans sa plus large acception : toutes les armes ont leurs *zéphirs*.

Le *zéphir* est loustic, jouisseur, peu scrupuleux parfois, mais bon enfant; il a la répartie prompte, le mot pour rire toujours, il est brave comme la lame de son coupe-chou; mais la discipline et la hiérarchie lui inspirent une égale horreur, et, comme le roi Henri IV, il a

> ... le triple talent
> De boire, de battre,
> Et d'être un vert galant.

Le zéphir donc est au *scientifique* (c'est le nom que les zéphirs donnent aux savans) ce que l'araignée est à la mouche, ce que le milan est au passereau, ce que l'électeur est au député, c'est-à-dire un tyran cruel, un maître avide.

Malheureusement le zéphir frappe à tort et à travers sur le scientifique, et il arrive souvent que, là comme partout, les bons paient pour les mauvais.

Est-il nécessaire de rappeler la fameuse histoire du rat à trompe?

Le bruit se répand un jour parmi les scientifiques qu'un rat d'une espèce étrange, le célèbre rat à trompe, a été vu dans la province de Bône, que ce rat prodigieux, sorte d'éléphant en miniature, exécutait avec sa trompe des tours d'adresse fabuleux. Nous vous laissons à penser avec quelle ardeur tous les zoologistes grands et petits se préoccupèrent de cette nouvelle. Ils se mirent en campagne cherchant le rat à trompe, le demandant à tous les accidens de terrain, le guettant en tous lieux. Hélas ! il y avait d'excellentes raisons pour qu'ils le cherchassent en vain, et celle-ci entre autres, c'est que le rat à trompe, ce phénix des rats, est aussi difficile à trouver que le phénix des oiseaux, que les phénix de toutes les espèces vivantes. Le rat à trompe n'existe, dit-on, que dans l'imagination des savans; nous n'en croyons rien, absolument rien, seulement, nous le répétons, il est introuvable, et voilà tout.

Donc, il arriva qu'un jour, jour mémorable! l'un de ces infatigables chercheurs eût une idée, ce qui n'est pas impossible après tout, d'autant plus que c'était un homme d'un vrai mérite. Ce digne homme était persuadé qu'il allait trouver le rat à trompe dans la tribu des Beni... je ne sais quoi, qu'il n'était pas facile d'explorer à cette époque. L'honnête savant demande une escorte, elle lui est accordée de bonne grâce, et on se prépare de part et d'autre à cette pacifique expédition. Malheureux rat à trompe! il ne se doutait pas du coup qui le menaçait.

Ici, nous demandons la permission d'esquisser une scène d'après nature.

L'avant-veille du jour fixé pour le départ, dans la cour de la principale caserne de Bône, deux troupiers étaient accroupis et semblaient se livrer à une occupation très délicate.

— Voyons, Parisien, auquel des deux faut-il couper la queue ?

— A celui-ci, parce qu'il est le plus gros, et sa queue fera une belle trompe, répondit le Parisien.

Le Parisien tenait en effet deux rats de moyenne taille. Son compagnon fit en un tour de main l'opération chirurgicale. Le rat auquel on venait de couper la queue fut lâché, et l'autre fut soumis à un singulier traitement.

Le Parisien, à l'aide d'un rasoir bien affilé, pratiqua sur le nez du malheureux animal une incision assez profonde; puis il plaça dans cette incision la queue vivante encore du second rat, qui, pareil au renard de La Fontaine, venait de payer si chèrement sa liberté. Cette opération faite avec des soins et une délicatesse que Dupuytren n'eût peut-être pas désavoués, la plaie fut cicatrisé e; l'infortuné animal fut placé dans une cage, les pattes liées, et j'imagine qu'il dût y faire d'assez tristes réflexions sur le nouvel organe dont on venait de le doter.

Le surlendemain, le petit convoi scientifique chevauchait lentement sous les ardeurs du soleil. Vers le milieu du jour la caravane s'arrêta pour prendre du repos; le savant seul, animé d'un noble zèle, cherchait son rat à trompe avec une admirable persistance. L'un des soldats de l'escorte, qui parlait le *Sabir* avec quelque succès, liait pendant ce temps conversation avec un Arabe.

— *Qué fazir roumi*? que fait le chrétien? disait l'Arabe avec nonchalance.

— *Mi sabir! tenir boudjoux besef*, (Je le sais, il a beaucoup de boudjoux.) répliqua le soldat, qui n'était autre que le Parisien lui-même.

A ce mot de boudjoux, l'Arabe ouvrit de grands yeux.

— *Qué volir?* (Que veut-il ?)

— *Volir questo* (Il veut ceci). Et en disant ceci, le Parisien tira de dessous sa capote la petite cage dans laquelle un magnifique rat à trompe se démenait avec agilité; c'était le rat de la veille, qui s'était parfaitement accomodé de son nouvel organe, et dévorait gaîment un morceau de fromage. Il n'y a que les rats capables de cette haute philosophie.

— *Ti vendir al roumi khamsin boudjoux, mi donar achra per toi*, (vends-le au chrétien cinquante boudjoux, je t'en donnerai dix).

Comme on le pense bien, le marché fut vite conclu. L'Arabe, ignorant la fraude dont il était le complice, mit la petite cage sous son burnous et alla trouver le savant au moment où il piquait sur son chapeau un très beau coléoptère. Il lui montra son rat; le savant faillit tomber à la renverse.

— Le rat à trompe! s'écria-t-il d'une voix émue, le rat à trompe! Enfin, enfin, je le tiens! *Kaddasch!* Combien? demanda-t-il à l'Arabe.

— Soixante boudjoux, répliqua celui-ci.

C'était pour rien! Notre zoologiste triomphant sortit sa bourse et compta 60 boudjoux à l'Arabe qui, en mandataire conscienscieux, en

3e *régiment de spahis* : Girard, brigadier, blessé au bras, le 16 décembre.

Total : 4 tués ou blessés mortellement, 18 blessés.

ÉTAT NOMINATIF DES HOMMES MORTS PENDANT LES JOURNÉES DES 3 ET 4 JANVIER 1846.

2e *régiment de ligne*, 2 *compagnies*. — Diné, sergent-major ; Léger, caporal ; Morvan, grenadier; Bouchon, id.; Burg, id.; Loriot, voltigeur; Morin, id.

31e *régiment de ligne*, 2 *compagnies*. — Wendling, sergent.

43e *régiment de ligne*, 8 *compagnies*. — Dunoyer, caporal; Vincent, id.; Arramont, id.; Oury, id.; Guilmot, id.; Duplantier, id.; Chadeyras, fusillier; Tissier, id.; Sabouret, id.; Rondet, id.; Bavanton, id.; Touyaret, id.; Auffret, id.; Lamarque, caporal; Desbleiz, fusillier; Vital, sergent; Le Moine, voltigeur; Félix Rault, id.; Fraboulet, id.; Perrin, sergent; Hourcadet, grenadier; Jean-François Rault, voltigeur ; Mouaux, grenadier; Moisan, voltigeur.

61e *régiment de ligne*, 10 *compagnies*. — Gadais, sergent; Berthon, caporal; Renneville, fusilier; Vasselier, id.; Guignard, id.; Donnavier, id.; Deyrac, id.; Ermenault, id.; Desnoyers, id.; Halm, fusilier; Aubrun, id.; Boulene, id.; Bommenel, id.; Deydier, fourrier; Ricard, grenadier; Nagre, id.; Merlin, caporal; Bataille, id.; Buisson, fusilier; Pitry, id.; Bourgeois, id.; Duportail, id.; Pastour, id.; Tholinet, id.; André, id.; Graciot, caporal; Cholain, voltigeur ; Blin, id.

3e *bataillon d'infanterie légère d'Afrique*, 3 *compagnies*. — Roussille, sergent; Ferriole, fourrier; Vigouroux, chasseur; Bladt, id.; Frélicot, id.; Clerget, id.; Schaaf, id.; Marie, id.; Louis, id.; Peyrail, id.; Garnier, id.; Charlet, id.; Duvelleroy, id.; Royer, id.; Lebœuf, id.; Ohmer, id.; Desplanches, id.; Delarue, id., Fouquet, id.; Berham, id.; Lestrujon, id.; Marchand, id.; Girardin, id.; Chosmann, id.

Bataillon de tirailleurs de Constantine, 2 *compagnies*. — Mohamed-ben-Salah, clairon.

3e *régiment de chasseurs d'Afrique*, 2 *escadrons*. — Méchineau, chasseur; Georges, id.; Châtelain, id.; Beguié, id.

3e *escadron du train des équipages militaires*. — Heltz, brigadier; Gaillard, trompette; Denis, 2e soldat; Latour, id.; Hortel, id.

Total : 94.

Les renseignemens qui précèdent sont datés du 12 janvier; ils portent le chiffre des pertes à 94. Notre correspondance de Constantine est d'une date postérieure, et nous donne enfin le chiffre *exact* de nos pertes dans les fatales journées des 3 et 4 janvier.

On verra par les nombres suivans, dont nous garantissons l'exactitude, combien les informations qui parviennent d'Algérie au ministère de la guerre sont incomplètes.

Chiffre exact des pertes éprouvées par la colonne de M. le général Levasseur.

On connaît enfin aujourd'hui le chiffre exact des pertes éprouvées par la colonne de M. le général Levasseur dans les neiges du Bou-Taleb. Elles comprenaient, à la date du 26 janvier :

Cadavres rapportés à Sétif par la colonne.	19
Cadavres retrouvés sur les lieux et enterrés par les soins de M. le lieutenant de la Bigotière, chargé de cette triste mission.	174
Hommes perdus sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus.. .	28
Hommes morts depuis leur entrée à l'hôpital de Sétif. . .	39
Total des hommes morts.	260

Il y a parmi les malades de l'hôpital plus de 500 hommes atteints de congélation, et les médecins et chirurgiens craignent d'en perdre plus d'un cinquième.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

On nous écrit de Sétif, le 29 janvier :

Abd-el-Kader vient d'arriver sur nous comme la foudre. Dans sa marche de Boghar à Foum-Ouad-el-Djenan, il a impitoyablement *razié* toutes les tribus qui ne lui avaient pas à l'avance envoyé des gages de leur soumission.

Les Ouled-Messelem, tribu de la subdivision de Sétif, ont été entamés. Tous les Arabes de cette contrée redoutent comme un fléau l'arrivée d'Abd-el-Kader sur leur territoire.

M. le lieutenant-colonel du 19e léger, vient de sortir à la tête de 1,100 hommes, pour se porter dans le Medjana.

Toutes les forces disponibles de la subdivision, soldats francais et cavaliers indigènes, ont été réunies pour former cette colonne.

P.-S. On affirme qu'Abd-el-Kader est à la tête de 2,000 cavaliers au moins, et qu'il a fait avec eux une razzia considérable sur les Ouled-Sidi-Aïssa de l'est, marabouts qui exercent la suzeraineté religieuse sur la plus grande partie de l'ancien beylik de Titteri. Ils habitent dans la plaine connue sous le nom de Désert de Sidi-Aïssa, au pied des versans méridionaux de l'Ouannougha.

L'arrivée d'Abd-el-Kader sur les frontières de la province de Constantine détermine un moment de crise.

M. le lieutenant-général Bedeau est absent.

La colonne mobile de la subdivision de Sétif est avec M. le général d'Arbouville, du côté de Médéa.

Les cadres des spahis de la province de Constantine viennent d'être réduits de moitié.

La colonne mobile de Constantine, forte de 1,500 à 2,000 hommes, il y a deux mois, compte aujourd'hui :

260 morts;
500 malades;
300 indisponibles.

Le 3e régiment de chasseurs d'Afrique, qui constitue toute la cavalerie française de la province, a souffert beaucoup dans l'expédition du Bou-Taleb. Depuis la réduction des spahis, sa présence est réclamée dans les environs de Constantine par les besoins du service.

La division d'Alger a emprunté aux garnisons de Philippeville et de Constantine quelques bataillons appartenant aux 22e et 31e de ligne.

Voilà à quoi se réduisent nos forces en présence des menaces d'Abd-el-Kader, et cependant il y a 100,000 hommes en Algérie!

Du haut de leurs montagnes, les Kabiles indépendans du Djerdjera et du Sahel de Bougie comtemplent avec joie les succès de l'émir.

Bou-Daïli, l'ancien derkaoui, qui a tué le bey Osman et détruit son armée, vit encore.

Ben-Abd-el-Salem, ancien khalifa de l'émir dans le Biban, se tient en observation hostile.

Deux chérifs, l'un kabile au Nord, Si Mousa; l'autre chaouia au Sud, Si Saad, n'attendent que l'arrivée de l'émir pour relever leurs drapeaux.

Dans le Houdna, les Ouled-Derradj, dont la turbulence est connue, ne demanderaient pas mieux que de faire jonction avec nos ennemis.

A côté de ces chefs de partis, et pour completer le tableau, ajoutons le Domaine, qui, par ses expropriations, ses habitudes fiscales, tend à augmenter le nombre de nos ennemis en ruinant tous ceux qui ont affaire à lui.

Eh bien! quoique toutes ces circonstances semblent appeler l'émir et lui donner des chances de succès, nous sommes sans inquiétude, parce que dans la province de l'est il y a un gouvernement véritablement organisé, et que ce gouvernement fonctionne *quand même,* malgré l'absence de son chef, malgré l'éloignement des troupes qui lui sont affectées en temps ordinaire.

CONSTANTINE.

La nouvelle de l'arrivée d'Abd-el-Kader dans la partie ouest du Houdna, est parvenue à Constantine le 28 janvier, à huit heures du soir.

Quelques lettres particulières de cette ville confirment les détails qui nous sont transmis de Sétif.

Un des indigènes de la province de Constantine le plus sincèrement rallié à notre cause, Si-Ahmed-el-Annebi, kaïd des Sellaoua, a été assassiné le 15 janvier, à Sidi-Maach, dans l'exercice de ses fonctions, en maintenant religieusement les prérogatives du pouvoir contre les prétentions de quelques bandits qui voulaient lui imposer leurs lois. Si Ahmed est mort victime de son dévoûment à la France; la justice aura à rechercher si quelque puissant personnage n'avait pas mis sa tête à prix.

Dans notre prochain numéro nous publierons les détails de cette affaire.

Le 20 janvier a eu lieu, sur la place de Constantine, l'exécution du nommé Salah-ben-Si-Sliman, de la tribu des Ouled-Aïdoun, condamné à mort par le conseil de guerre de la division, pour assassinat commis sur la personne d'un soldat du train des équipages sur la route de Constantine à El-Haria, où ce soldat était allé chercher des fourrages. Avant sa mort, Salah avoua qu'il avait commis bien des crimes pendant sa vie, mais protesta de son innocence pour celui qui avait entraîné sa condamnation.

Dans la nuit du samedi 24 janvier, un cantonnier des environs qui était sorti de chez lui pour acheter du pain, fut assassiné à quelque distance de sa demeure. Les recherches faites pour découvrir les auteurs de ce nouvel assassinat ont donné la preuve que les coupables sont des parens de Salah-Ben-Si-Sliman, appartenant à la tribu des Ouled-Aïdoun, et qu'ils n'ont eu d'autre motif en commettant ce crime que de tirer vengeance de la mort de leur frère, sur la personne du premier chrétien qui s'est offert à leurs coups.

PROVINCE D'ALGER.

On annonce d'Alger qu'à la suite des révélations faites par un régisseur comptable des bâtimens civils, plusieurs chefs supérieurs de l'administration algérienne se trouveraient gravement compromis. Nous désirons bien sincèrement que nos informations soient fausses; mais si elles étaient vraies, nous insisterions tout particulièrement près de M. le ministre de la guerre pour que justice fût appliquée aux grands comme aux petits. Tant que les têtes de l'administration civile ne seront pas à l'abri de tout reproche, il faudra renoncer à moraliser le petit peuple des employés subalternes.

M. le général Gentil, ainsi que MM. les généraux Comman et Reveu, sont rappelés en France, sur la demande de M. le maréchal Bugeaud. M. le général Gentil est atteint, dit-on, d'une maladie qui exige le repos.

La variole qui sévit en ce moment sur la population d'Alger est presque toujours confluente, ce qui la rend très grave; aussi le chiffre des décès du mois de janvier dans la population civile s'élève-t-il à près de 300.

Plusieurs lettres particulières annoncent que M. le maréchal Bugeaud est très fatigué et qu'il porte sur sa physionomie l'empreinte des soucis de la dernière campagne.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Une partie des troupes de la colonne de M. le maréchal Bugeaud est arrivée le 26 à Miliana, venant de Teniet-el-Had ; elle vient se reposer, s'habiller et s'équiper de nouveau, car, dit notre correspondant, officiers et soldats manquent de tout et sont exténués par les fatigues et les privations. Les officiers un peu âgés ne peuvent suivre la marche des colonnes, sans cesse en mouvement, la nuit et le jour, par la pluie comme par le beau temps.

Les officiers envoyés dans les tribus soumises pour acheter des chevaux n'ont pu en trouver; cependant, par suite des ordres donnés aux chefs des tribus voisines de Miliana, les Arabes ont présenté à la commission de remonte trois ou quatre chevaux par jour, qui ont été achetés à des prix très élevés.

On annonce que M. le général Reveu prenait, le 27 janvier, des dispositions pour se mettre en route avec quelques détachemens de troupes venus de divers points de la province.

La colonne d'observation du Chélif, commmandée par M. le colonel Eynard, a dû, dit le *Moniteur algérien* du 30, entrer le 21 ou le 22 janvier dans le pays des Beni-Bou-Douan, afin d'y combattre les rassemblemens formés par le khalifa Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir.

On annonce la défection d'un chef arabe important, Cherif-ben-Cherifa, frère des deux principaux agha de la subdivision de Miliana. La famille de ce chef, compromise aux yeux de l'émir par les services qu'elle semble nous rendre, aurait-elle voulu avoir aussi son représentant dans le camp d'Abd-el-Kader, afin de se ménager le commandement des Arabes du Chélif, quel que soit le sultan du pays? Cela est bien possible, car, à toutes les époques, les principales familles du pays ont agi de même.

Autour de Tniet-el-Had, les Ouled-Aïad, les Beni-Meida et les Blal sont les seuls tribus qui nous soient restées fidèles. Elles se livrent aux labours, sous la protection d'un nouveau camp établi au milieu d'elles.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

On lit dans *le Moniteur algérien* du 30 janvier :

Dans la subdivision d'Orléansville, nos affaires sont en très bonne voie ; tout le cercle de Ténès est soumis, et les Beni-Ilidja, qui s'étaient montrés les plus opiniâtres dans la révolte, sont aujourd'hui entièrement rentrés dans l'ordre.

Pendant la nuit du 22 au 23 janvier, le lieutenant-colonel de Canrobert est tombé à l'improviste sur les Méchaïa, seule fraction des Sbéah qui n'ait pas encore fait sa soumission. Ces Arabes, qui se gardaient du côté d'Orléansville, ne s'attendaient pas à être attaqués par les troupes de Ténès, au pouvoir desquelles ils sont tombés, ainsi que leurs femmes et leurs troupeaux.

Notre correspondance particulière nous apporte des nouvelles qui sont moins bonnes que celles données par le journal officiel d'Alger.

---

garda 20 pour lui et en donna 40 au Parisien, suivant leurs conventions.

A peine rentré à Bône le savant eut le rare bonheur de rencontrer deux Arabes qui lui vendirent deux autres rats à trompe de toute beauté, à 100 francs la pièce. Il fut dès lors reconnu que le rat à trompe abondait dans les provinces de l'Est de l'Algérie, que cet animal offrait de frappantes analogies avec le rat ordinaire. Inutile d'ajouter que les rats à trompe abondèrent tellement sur le marché que des savans purent même s'en procurer au prix de 20 francs la pièce.

Voilà pourtant comme on écrit l'histoire... naturelle, en Algérie.

La facilité avec laquelle le scientifique tombe dans les piéges du zéphir est vraiment fabuleuse.

L'un des savans dont nous parlions au commencement de cet article était un jour dans l'un des camps de la province de Constantine.

Deux zéphirs viennent le trouver, et d'un air patelin :

— Monsieur, lui disent-ils, nous avons trouvé à quelques lieues d'ici un monument romain qui est aussi bien conservé que vous.

— Un monument romain! dit l'archéologue, qui déjà se sentait l'eau à la bouche, en êtes-vous bien sûrs?

— Sûr, comme nous sommes-là, dirent les zéphirs.

— Et où est-il?

— Nous vous y conduirons demain matin si vous voulez.

La proposition fut acceptée avec enthousiasme.

Le lendemain, à la pointe du jour, les zéphirs viennent réveiller le savant.

— La course est longue, lui disent-ils, il fait chaud, et comme nous ne trouverons pas de source sur la route, il faut songer à faire quelques provisions de liquide. — Et ils lui montrent deux vastes gourdes vides. Le savant trouva la réflexion fort juste et donna de l'argent. Les Zéphirs reviennent un instant après.

— Voilà bien de quoi boire, ajoutent-ils, mais on ne peut pas boire sans manger, vous aurez faim dans quelques heures, et vous ne feriez même pas mal de prendre une bouteille d'eau-de-vie.

— C'est juste, dit le savant, qui voyait son monument en perspective, et il délia de nouveau les cordons de sa bourse.

Les zéphirs, en vrais majordomes, achetèrent un excellent déjeûner, et on se mit en marche. On avait fait une lieue à peine, que les deux guides firent halte sous un olivier, et force fut au savant de partager leur déjeûner. On fit honneur aux provisions, puis on poursuivit la route à travers mille sinuosités, mille détours.

— Est-ce bien loin encore? disait de temps en temps le naïf archéologue.

— C'est là, derrière ce mamelon! — Et de mamelon en mamelon on marcha pendant quatre heures. On arriva enfin dans une vallée solitaire, et nos deux zéphirs se mirent à chercher le monument promis. Ils vont de part et d'autre, cherchent en riant sous cape.

— Tu verras, dit l'un des deux à son compagnon, que ces gueux d'Arabes nous auront volé notre monument.

— Ils en sont bien capables! dit l'autre avec une impassibilité admirable.

Le savant commença à se douter qu'il était joué. Il voulut se fâcher, menacer.

— Ah! vous le prenez sur ce ton, dit effrontément le zéphir, vous insultez à la bonne foi, à l'honneur de deux militaires français, eh bien! pour vous punir, nous allons vous montrer nos talons et vous retournerez au camp comme vous pourrez. Débrouillez-vous.

Et ce disant, les deux gaillards firent mine de s'enfuir. La position était embarrassante; jamais l'infortuné savant n'eût pu retrouver son chemin; et rester seul en pays ennemi, sans armes, sans munitions, lui paraissait un parti rigoureux. Il rappela les deux fuyards d'une voix plaintive.

— Voyons, leur dit-il, je suis bien sûr que vous n'avez pas voulu vous moquer de moi : retournons au camp ensemble.

— Allons donc! vous voyez bien qu'il y a moyen de s'entendre avec de bons enfans comme nous. Ce n'est pas notre faute si ces coquins d'Arabes sont venus nous voler notre monument romain. Seulement, comme nous ne sommes pas obligés de vous servir de guides, nous voulons bien être venus pour rien, puisque vous avez payé le déjeûner ; mais pour retourner, vous nous donnerez 10 fr. à chacun.

Il n'y avait pas à marchander. Le savant, honteux et confus, tira 20 francs de son escarcelle, et jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y reprendrait plus.

Toutefois, le savant n'est pas toujours dupe. Nous en savons un, et celui là n'est point un faux savant, qui s'est tiré fort habilement un jour d'un très mauvais pas.

Entomologiste, comme Figaro était poète, c'est-à-dire par occasion, il sortit d'Oran par une belle matinée, coiffé d'un large chapeau de paille, autour duquel il piquait ses insectes. Au détour d'un buisson, où il venait de conquérir un magnifique *glomeris*, il se trouva nez à nez avec une patrouille d'Abd-el-Kader, qui le cerna et le fit prisonnier.

Heureusement pour lui, notre docteur parlait la langue arabe avec facilité, et connaissait parfaitement, en outre, les mœurs des indigènes.

— Que fesais-tu? lui demandèrent les Arabes.

— Je cherchais l'ame d'un saint marabout qui a été enterré ici. Ses restes ont fait éclore des larves, des insectes, et je venais les recueillir avec soin afin de les interroger sur le sort que Dieu a réservé à l'âme du saint.

Les Arabes furent frappés d'étonnement et saisis d'un pieux respect, surtout quand le docteur leur montra les larves et les insectes qu'il avait recueillis.

— Eh bien! que t'ont appris ces débris vivans? demandèrent-ils au Français, qu'ils prenaient déjà pour quelque sorcier.

— Je ne puis comprendre encore leur langage, et ne le comprendrai qu'avec le secours d'un livre écrit par un khalife.

— Et ce livre, où est-il?

— Je l'ai chez moi à Oran?

— Va le consulter et reviens nous apprendre le résultat de tes recherches.

Comme on le pense bien, le savant ne se fit pas beaucoup prier; il s'éloigna lentement et ne revint plus.

Ceci nous a toujours prouvé que les savans sont très capables quelquefois d'avoir de l'esprit.

La razzia, nous écrit-on, achève la ruine de ce pays. Aujourd'hui c'est une colonne française, demain c'est Bou-Maza qui tombent sur les tribus. La tribu des Ouled-Kosseïr, sur le territoire de laquelle Orléanville est situé, est la seule qui nous soit restée réellement fidèle; les autres se soumettent ou s'insurgent suivant qu'elles sont visitées par nous ou par Bou-Maza. Comment aurait-il pu en être autrement, lorsque les chefs nommés par nous s'entendaient avec nos ennemis pour paralyser tous nos efforts? Ainsi, on a remarqué, à plusieurs reprises, qu'au moment où M. le colonel Saint-Arnaud allait dans l'Est pour agir contre les Beni-Hidja, dont on nous annonce aujourd'hui la soumission, Ben-Kobsili, agha des Sbéah, écrivait au colonel pour lui annoncer l'arrivée de Bou-Maza ou d'Abd-el-Kader et lui demander des secours. La colonne française revenait en toute hâte sur ses pas, et lorsqu'elle arrivait fatiguée et harrassée sur le Chélif, elle apprenait que la nouvelle transmise par le chef indigène était fausse. Ce dernier s'excusait, disait qu'il avait été mal renseigné par ses espions; mais, en attendant, l'opération contre nos ennemis était manquée et nos troupes étaient fatiguées.

Que faire quand on est ainsi trahi par les siens? Ben-Kobsili était un protégé de M. le maréchal Bugeaud, et malgré ses prévarications, il serait encore payé par la France, pour agir contre nous, s'il n'avait lui-même quitté le Dahra pour aller grossir les rangs de l'émir.

Jamais ailleurs nous n'avons été le jouet des chefs indigènes comme dans la subdivision d'Orléansville. Sous le commandement de M. le colonel Cavaignac, et avant l'apparition de Bou-Maza, cette subdivision était divisée en cercles et administrée directement par des officiers français. Depuis, le système gouvernemental a changé avec le chef de la subdivision. Les officiers français ont été remplacés, pour l'administration des tribus, par de grands chefs indigènes qui appartenaient à l'aristocratie du pays, et l'on sait ce qui est advenu. Victimes de la trahison de ces chefs, inutilement nous avons brûlé les Ouled-Riah et enterré les Sbéah dans leurs grottes, nous avons détruit les Beni-Merzoug; vainement nous avons opéré le désarmement des tribus à trois reprises différentes, toujours la révolte a succédé à la soumission; toujours Bou-Maza s'est maintenu malgré nous dans le pays, et il a grandi au point d'imposer à l'émir l'obligation de le reconnaître comme son khalifa.

Ces tristes exemples devraient cependant éclairer M. le gouverneur-général de l'Algérie et le convaincre qu'on ne donne pas une *organisation forte et solide* à un pays, comme il le dit si naïvement dans ses rapports, en donnant des bernous plus forts et plus solides à de prétendus chefs qui, avant de les accepter, en ont demandé l'autorisation à Abd-el-Kader.

Mustafa-Ould Ali-Bou-Medin vient d'être nommé agha des Sbéah.

PROVINCE D'ORAN.

La tranquillité de cette province, un instant troublée par l'apparition de l'émir chez les Flita et chez les Sdama, est rétablie depuis le départ d'Abd-el-Kader pour le sud de la province d'Alger.

Dans la subdivision de Tlemcen, les tribus restées fidèles, labourent sous la protection de nos troupes; les tribus émigrées au Maroc demandent au général Cavaignac, qu'on vienne les délivrer de l'exil. Bou-Hamedi a cessé ses incursions sur le territoire de l'Algérie, inquiété peut-être par la trop grande agitation qui règne chez les Beni-Snasen. Ces derniers, dit-on, irrités contre le kaïd d'Ouchda, ont mis cette ville en quarantaine en l'assiégeant.

Au sud de Mascara et autour d'Oran les tribus sont tranquilles.

Dans la sudivision de Mostaganem, les Medjeher de la rive droite du Chélif seules sont encore à l'état d'insoumission. Deux chefs de la tribu des Chourfa-el-Hamadia les retiennent loin de nous.

FAITS DIVERS.

— *Le Courrier de Philippeville* annonce qu'il suspend ses publications.

— Des essais tentés par les trappistes de Staoueli, pour introduire en Algérie la culture du thé, ont parfaitement réussi. Ces essais doivent être renouvelés dans plusieurs autres provinces.

— En faisant quelques travaux le long de la mosquée des Hanéfi, des ouvriers avaient découvert une grande et belle inscription arabe sur marbre blanc, que l'on avait destinée au Musée d'Alger. Mais avant que la pierre eût été enlevée, le cadi Hanéfi fit effacer par un ouvrier musulman une partie des caractères, prétendant que le nom de Dieu et de Mahomet se trouvant dans l'inscription, il était de son devoir de ne pas les exposer à la profane curiosité des chrétiens.

— Le 26 janvier, à dix heures du matin, le feu a dévoré trois échoppes de la place d'Isli, appartenant à des Arabes. Quelques instans ont suffi pour réduire en cendres ces misérables habitations. L'autorité ne prendra-t-elle donc pas des mesures pour éloigner des plus beaux quartiers d'Alger, le dangereux voisinage de ces tristes huttes en planches?

—Un événement déplorable est arrivé à Orléansville, dans la nuit du 21 janvier. Un fusilier du 38e de ligne, croyant avoir été oublié dans sa faction se rapprochait du poste afin de réclamer. Comme il avait la tête couverte du capuchon de guérite, il n'entendit pas le *qui vive!* de la sentinelle des armes, qui, le prenant pour un maraudeur arabe, lui lâcha son coup de fusil. L'infortuné soldat atteint au-dessous du cœur expira deux heures après.

— Une école vient d'être ouverte au village d'Ouled-Fayet par les soins de la direction de l'intérieur. M. le curé de Delhi-Ibrahim en a consacré l'installation en y célébrant la messe. L'école compte déjà trente élèves.

— La grande battue dirigée le dimanche 25 janvier contre les panthères qui se sont montrées à diverses reprises dans le Sahel, n'a eu aucun résultat. Le nombre très considérable des chasseurs ne permettait pas d'espérer qu'il en fût autrement.

—Le nègre Ahmed-Ben-Salem, comparait devant le tribunal de Bône, accusé de meurtre sur la personne d'un autre nègre, employé comme lui à la ferme d'un colon nommé Jeantet. L'accusé nie le fait et proteste de son innocence; les dépositions des témoins sont vagues, aucune charge sérieuse ne pèse sur Ben-Salem. On découvre devant lui le corps de la victime. Aussitôt Ben-Salem étend le bras, pose la main sur la tête du cadavre, en s'écriant: « Ce n'est pas moi qui l'ai tué, je ne connais pas cette tête. Je le jure par Dieu et par Mahomet, je suis innocent! » Ces paroles dites avec l'accent de la vérité produisent sur les juges une profonde impression. Le tribunal, après une courte délibération, déclare Ahmed-Ben-Salem, non coupable et l'acquitte. Le nègre se retire en saluant les juges, l'auditoire, les gendarmes et criant: « C'est la justice de Dieu. »

— Le 20 janvier, le nommé El-Nayar, habitant de Bône se rendait à son jardin, situé près de la fontaine de l'aqueduc, pour porter des vivres à ses ouvriers, lorsqu'un coup de feu tiré sur lui presqu'à bout portant, l'étendit mort sur la place. On attribue ce crime à une vengeance particulière, la justice est sur les traces du coupable.

— On écrit de Tunis que le brick français *le Commerçant*, parti de Marseille chargé de marchandises pour Bône, a été jeté à la côte sur la rade de la Goulette, où il avait été forcé de relâcher. L'équipage a été sauvé; mais le bâtiment est hors de service. On a pu cependant en retirer tout le chargement, qui a été déposé dans les magasins du consulat-général de France à Tunis. La même tempête du 3 janvier, a poussé à Tunis un autre bâtiment français, *l'Adrien-et-Félicie*, qui se rendait de Bône à Oran, avec une cargaison de blé pour le compte du gouvernement. La presque totalité du chargement a été mouillée par suite d'une voie d'eau qui s'était manifesté dans la calle. Le navire est en réparation.

VARIÉTÉS.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE ARABE.

Il existe depuis longtemps à Alger une chaire d'arabe. Le cours est public; mais l'étude de la langue arabe ne menant aujourd'hui à rien de certain, il en résulte qu'il est peu suivi. D'ailleurs, les auditeurs bénévoles sont sans cesse distraits par leurs occupations personnelles, parce qu'il n'en est pas un seul pour qui ce puisse être l'occupation principale, comme cela aurait lieu si l'Etat intervenait d'une manière plus active, en montrant une carrière assurée au bout de quelques années de travail, en exigeant par compensation une grande assiduité des élèves.

Cette difficulté, au reste, n'est pas la seule qui rende presque désert le cours d'arabe et paralyse le zèle et la capacité du professeur.

La langue arabe est double : elle se compose de l'arabe littéral et de l'arabe vulgaire. Le premier s'écrit, et ne se parle pas; le second se parle et ne s'écrit pas. Or, veut-on savoir la véritable raison pour laquelle le cours est désert? La voici :

Tout le monde sent bien à Alger qu'il ne s'agit pas, comme en France, de former de savans orientalistes, mais des hommes pratiques qui puissent directement, et sans le secours d'interprètes, échanger des idées avec le peuple indigène. Or, dans le cours d'arabe littéral on apprend à lire et pas à parler; la langue qui se parle ne se lit pas. Voilà pourquoi le cours d'arabe littéral ne voit venir à lui que quelques curieux.

D'un autre côté, tout le monde sent bien que dans un pays où chaque café, chaque maison, chaque coin de rue, fourmille de gens qui parlent la langue vulgaire, ce n'est pas autour d'une chaire qu'on apprendra cette langue, mais bien dans les cafés, dans les maisons, dans les coins de rue; ce n'est pas, en un mot, avec le professeur qui parle une heure tous les deux jours, mais avec les gens de toute classe et de tout rang, qui vous font entrer cette langue par tous les pores, à tous les instans du jour et dans toutes les circonstances de la vie. Voilà pourquoi le cours d'arabe vulgaire est aussi désert.

Du reste, la grande difficulté pour l'enseignement de la langue arabe est celle-ci : si l'on apprend l'arabe par la lecture des livres, on ne sait pas le parler; et si on l'apprend par la conversation, on ne sait ni le lire ni l'écrire. Il y a là un combat entre la lettre morte et le son vivant dont il faudrait sortir à tout prix.

Si on consulte les orientalistes, ils vous répondent, au nom de M. de Sacy et des commentateurs du Koran, que la langue parlée n'est qu'un misérable patois qu'il faut laisser aux portefaix, que les réglemens de la discipline grammaticale s'opposent à ce que les mots de la langue usuelle soient transportés sur le papier. Les savans font donc de cela une question pure et simple de correction orthographique. Or, à notre sens c'est bien autre chose; car nous y voyons, nous, une question de transformation politique.

Ceci peut avoir besoin d'explication.

A l'époque où Montaigne et Rabelais parurent en France, il y avait un langage qui s'écrivait et un langage qui se parlait. La langue qui s'écrivait était celle dans laquelle on discutait les questions théologiques, celle dans laquelle on disait et on dit encore la messe : c'était la langue latine. Quant à notre vieux langage français, c'était encore un patois indigne de figurer à côté de la langue des pontifes et des Césars. C'est alors que, sans y mettre beaucoup de prétention, Montaigne et Rabelais s'avisèrent de transporter sous la presse l'idiôme des rues, et ils crurent, comme ils le disaient eux-mêmes avec une modestie naïve, *écrire à peu d'hommes et à peu d'années*. Que firent-ils cependant? Une véritable révolution; car c'est à dater de cette époque que la langue française, sans rien perdre de sa grace native, devint peu à peu et plus chaste et plus correcte. L'orthographe, d'abord mal assise, se consolida par degrés, et il en résulta cette langue que nous parlons, que nous écrivons, et que nous aimons tous. C'est ainsi que ces deux hommes ont posé, sans le savoir, les bases de l'unité française.

La révolution politique qui s'accomplit aujourd'hui non seulement en Algérie, mais dans l'Afrique septentrionale, et qui se manifeste à l'est et à l'ouest par des signes inméconnaissables, attend, comme complément et comme instrument, une révolution semblable dans le langage. La langue littérale, la langue du Koran est pour les Arabes ce qu'était pour les Français du moyen-âge la langue latine. Au besoin d'échange que la conquête d'Alger a fait naître, il faut un idiôme qui serve à la fois aux Arabes et aux Français, qui tienne compte du présent et qui prépare l'avenir.

Malgré la résistance des savans (les savans du 16e siècle résistaient aussi, c'est de l'essence des savans), le temps est venu de donner la consécration de la presse à la langue usuelle de l'Algérie. C'est un moyen de rendre la lecture facile aux Arabes, puisqu'ils n'auront plus que des lettres à apprendre, au lieu d'avoir à se jeter dans les difficultés d'un idiôme nouveau. C'est un moyen de rendre facile pour les Français l'étude de la langue arabe, puisqu'ils trouveraient dans des ouvrages écrits ainsi des modèles de langage en même temps que des modèles d'écriture. C'est un moyen de faire pénétrer promptement la domination française dans les mœurs et les habitudes du pays, puisque la lecture d'un livre ou d'une proclamation écrite de cette manière, sera, même pour les auditeurs illettrés parfaitement intelligible, et que notre gouvernement peut ainsi avoir une tribune dans toutes les classes de la population.

Nous insistons sur ce point parce que cette simple innovation qui consiste à transporter sur le papier la langue usuelle, rencontrera parmi les orientalistes de l'Ecole, une opposition très vive, opposition fondée sur des difficultés de grammaire, mais qui tombe devant des considérations d'un autre ordre, comme est celle de la facilité d'échange oral entre les deux peuples, base de tout commerce et de toute industrie.

Ne serait-il pas utile de fonder dès à présent, par quelques ouvrages élémentaires, le règne de cette langue usuelle qui doit grandir et se perfectionner à mesure que la domination française grandira et se développera? Ces ouvrages auraient l'avantage de fournir des moyens d'étude soit aux Français, soit aux indigènes qui désirent s'instruire.

Les ouvrages qui devraient composer l'enseignement élémentaire commun aux uns et aux autres nous paraissent se rattacher à cinq ordres différens de connaissances, savoir : 1° les langues, 2° l'histoire, 3° la géographie, 4° les connaissances usuelles, 5° la législation comparée.

La classe des *langues* comprendrait :

1° Une grammaire française à l'usage des Arabes;

2° Une grammaire arabe à l'usage des Français;

3° Un dictionnaire français-arabe et arabe-français;

4° Un recueil contenant des passages d'auteurs français traduits en arabe vulgaire, et quelques extraits d'auteurs arabes traduits en français.

La section d'*Histoire* se composerait d'une histoire simple et brève des relations entre les musulmans et les chrétiens comprenant les croisades, les traités avec les Etats barbaresques et l'expédition d'Egypte. On s'attacherait surtout à mettre en lumière les faits qui sont de nature à inspirer aux uns et aux autres une estime réciproque, en évitant avec soin de reproduire ce qui tendrait à réveiller des antipathies.

La section de *Géographie* comprendrait :

1° Un exposé succinct de la forme générale du globe et de la division des continens;

2° Un exposé succinct de la géographie de la France;

3° Un exposé plus complet de la géographie de l'Afrique septentrionale et en particulier de l'Algérie.

La section des *Connaissances usuelles* comprendrait :

1° Les premiers élémens d'arithmétique;

2° Les premiers élémens de géométrie;

3° Les premiers élémens d'astronomie;

4° Les premiers élémens de physique et de chimie;

5° Des notions sur les arts industriels et en particulier sur l'application de la vapeur à l'industrie et aux transports.

La section de *Législation comparée*, comprendrait :

1° L'exposé simple et succinct des coutumes musulmanes dans ce qui a rapport aux cas les plus vulgaires en y joignant simplement les passages du Koran sur lesquels ces coutumes sont fondées. On éviterait avec soin tout ce qui peut soulever des controverses, le but n'étant pas de former des jurisconsultes, mais seulement de donner aux Français une idée générale de la législation et de la jurisprudence musulmanes.

2° Un exposé simple et succinct des dispositions générales de la législation française. On éviterait avec soin tout ce qui peut donner lieu à des discussions, le but de cet ouvrage étant simplement de fournir aux musulmans une idée générale de la législation française.

3° Un recueil des principaux arrêtés, ordonnances ou lois qui composent la législation spéciale de l'Algérie.

Tous ces ouvrages seraient écrits en Arabe vulgaire et en français les deux textes placés en regard.

Tels sont les divers ouvrages dont la publication bilingue nous paraîtrait d'une haute utilité, autant pour inaugurer dans cinq genres différens de connaissances cette langue vulgaire écrite, qui doit marquer le règne pacifique et rénovateur de la France, que pour fournir des moyens d'instruction désirés universellement aux jeunes gens laborieux qui entreprennent l'étude de la langue arabe.

Si l'école spéciale d'administration algérienne, dont nous avons plusieurs fois demandé la création, destinée à former des administrateurs civils, des gouvernans militaires et des agens consulaires dans les états musulmans; si cette école, disons-nous, parvenait un jour à se fonder, le gouvernement trouverait dans ces différens ouvrages la base de l'enseignement commun à ces divers ordres de fonctions, et si cette institution demeurait à l'état de projet, chacun du moins y trouverait et des facilités pour les études spéciales que l'Algérie comporte et une preuve de l'intérêt du gouvernement pour la propagation de la langue arabe parmi les Français comme de la langue française parmi les Arabes.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

MÉTHODE ROBERTSON. Cours de langue arabe usuelle (idiôme d'Alger), par M. Hadamar, ex-secrétaire-interprète à l'administration des finances, à Alger. — Un nouveau cours doit s'ouvrir le 12 février 1846, à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage: Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. G. OZANEAUX, inspecteur-général des études.—2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 3 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant*, vend cet intéressant ouarage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

LA NOMENCLATURE

DE TOUS LES JOURNAUX ET REVUES

QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE DÉPARTEMENT,

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***

Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.

A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

12 FÉVRIER 1846. N° 150. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, chez Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27 jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -oOo- La conquête par les armes est achevée.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres.—Chronique. — ALGÉRIE : Retour de M. le duc d'Aumale à Alger. — Demande de crédits extraordinaires pour l'Algérie ; exposé des motifs. — Adresse des israélites de l'Algérie au Roi des Français.—Lettre d'Abd-el-Kader aux prisonniers de l'île Sainte-Marguerite. — Ecole des interprètes. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Assassinat du kaïd des Sellaoua. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Miliana.— Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision d'Oran.—Subdivision de Tlemcen. — ACTES OFFICIELS : Nominations et promotions.—FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le général de Létang (2e article).

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—Du 9 février.—M. Martin (du Nord) donne lecture d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 522,000 francs pour augmenter le traitement des juges de première instance et des juges de paix. — M. Cunin-Gridaine dépose sur le bureau le traité de commerce récemment conclu avec la Belgique. — M. Duchatel dépose plusieurs projets d'intérêt local, et donne lecture d'un projet de loi portant demande d'un crédit pour secours aux hospices, établissemens de charité et bureaux de bienfaisance. Le ministre demande ensuite à la Chambre le crédit extraordinaire que les besoins du service réclament chaque année pour les dépenses de la police secrète. — M. Lacave-Laplagne dépose deux autres projets de loi. — Discussion de la proposition sur la falsification des vins. — M. Lherbette appelle l'attention de la Chambre sur les dangers de la falsification des liqueurs, si dangereuse pour la santé publique. Plusieurs députés demandent que la commission rende compte des motifs qui l'ont décidée à introduire des changemens dans le projet de loi, qui n'est plus tel qu'il était l'année dernière lorsqu'il fut soumis aux Chambres. — La Chambre passe à la délibération sur les articles.—M. Durand (de Romorantin) propose une nouvelle rédaction de l'article 1er. — Après une discussion sans intérêt et roulant en grande partie sur les mots, le 1er § est adopté.

—Du 10. M. de Chasseriéaux lit, au nom de M. Jacqueminot malade, une proposition autorisée par les bureaux tendant à modifier la loi sur la garde nationale. — M. Moline de Saint-Yon soumet à la Chambre un projet de loi concernant la demande d'un crédit extraordinaire de 25 millions pour l'Algérie. — Suite de la discussion du projet de loi sur la falsification des vins. — Un amendement de M. Garnon, ayant pour but d'atteindre la falsification, est rejeté. — Une discussion s'engage pour savoir si l'on rejetera ou maintiendra le § 2 de l'article en discussion. Le deuxième paragraphe de la commission est adopté. — Une autre discussion, sur la question de savoir quelles sont les matières que l'on doit considérer comme nuisibles à la santé, s'engage à propos du § 4. Le paragraphe est adopté. Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés presque sans délibération. — M. Darblay combat l'article 7 qui tend, selon lui, à créer des entraves au commerce et des charges aux communes. — M. de Lamartine ne pense pas que pour garantir la santé publique, il soit besoin d'une nouvelle loi.—M. de Lagrange soutient que le commerce réclame cette loi.—M. de Lasteyrie pense que le rejet de l'article en question ôte à la loi toute son efficacité.— La discussion est renvoyée à demain.— M. d'Angeville dépose le rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la navigation intérieure.

Du 11. — Discussion de l'article 7 de la loi sur les boissons. M. de Lagrange propose, au nom de la Commission, l'adoption de l'amendement de M. Chasseloup-Laubat. — Les articles 7, 8, 9, 10, 11, sont rejetés; la Chambre passe à l'examen de l'article 12. M. Richard repousse cet article, et demande que la Chambre laisse à l'ordonnance le soin de concilier tous les intérêts dans cette question. — M. de Lagrange croit que la Chambre peut adopter l'article sans danger. L'article est rejeté. — Après une discussion sans intérêt, l'article 16 et dernier est adopté. Le résultat du scrutin donne, sur l'ensemble de la loi, 131 votes pour, 88 contre. La loi est adoptée.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 9 février. — Renouvellement des bureaux.— M. le duc de Crillon prononce l'oraison funèbre de M. le marquis de Chasseloup, enlevé à la Chambre des pairs, le 21 août 1845.—M. Hartmann est admis et prête serment. — Projet de loi sur les livrets des ouvriers. —M. Dubouchage a la conviction que la loi en question aggraverait le sort des ouvriers; il demande que le gouvernement s'efforce de calmer les souffrances des classes laborieuses. —M. le baron Dupin soutient que les ouvriers sont très heureux en France. L'honorable membre a pleine confiance dans M. le ministre du commerce, qui a passé toute sa vie avec les ouvriers. — M. Cunin-Gridaine dit que les lois ne sont pas faites seulement pour les fabricans ; il y a des chambres de commerce, des conseils de prud'hommes qui s'occupent des intérêts généraux dans lesquels sont compris ceux des ouvriers. — Discussion des articles de la loi. — M. de Boissy propose un amendement sur l'article 1er. — M. Beugnot, rapporteur, repousse l'amendement au nom de la commission. L'amendement est rejeté. — M. le comte Daru propose un nouvel amendement; l'article 1er est renvoyé à la commission.

Du 10. — M. Beugnot, rapporteur, dit que la Commission maintient la première rédaction de l'article 1er de la loi en discussion malgré les amendemens proposés. Il propose seulement la suppression, du mot *employé* qui peut offrir des doutes. — M. de Montalembert demande qu'on adopte une rédaction qui ne présente point d'équivoques. — M. Vincens St-Laurent présente une nouvelle rédaction de l'article. La Commission adhère à cette rédaction. — M. Dubouchage propose d'affranchir les femmes de l'obligation du livret. Son amendement est appuyé par M. de Boissy. — M. Dupin supplie la Chambre de repousser l'amendement. Il est mis aux voix et rejeté — M. de Boissy demande la substitution des mots : « Pour un seul maître ou patron, » à ceux-ci : « Pour un chef d'établissement. » De cette manière, on précisera beaucoup mieux ceux des ouvriers travaillant en ville qui doivent être exemptés du livret.—M. Daru insiste pour la suppression des derniers mots du paragraphe. — M. de Montalembert prétend que si l'amendement de M. Daru était rejeté, la loi deviendrait impraticable. — M. Girod (de l'Ain) parle en faveur du projet et contre l'amendement. — M. de Boissy propose un nouvel amendement; il assure que la loi est vexatoire et descend dans la vie privée. Son amendement atténue le mal. L'article 1er est adopté. — M. Lebrun propose une nouvelle rédaction de l'article 2. L'article 2 est adopté avec une légère réduction du prix des livrets. L'article 3 est adopté avec une modification, tendant à obliger les maîtres ou manufacturiers à n'inscrire sur le livret de l'ouvrier aucune note favorable ou défavorable.

— Du 11. — Sur les observations de MM. de Boissy, Paturle, Teste et Beugnot, le premier paragraphe de l'art. 3 de la loi sur les livrets d'ouvriers est modifié; l'article entier est adopté avec cette modification. Art. 4. M. Daru ne voudrait pas que le livret restât entre les mains du maître seul. Quelle garantie aurait alors l'ouvrier? M Gérard défend l'article et regrette que la proposition de la loi n'ait pas été précédée par la propagation de l'institution des prud'hommes. M. Delessert assure que les rapports des maîtres avec les ouvriers sont bons en général. M. Passy signale les difficultés d'exécution que rencontrera l'article 4. M. de Montalembert présente quelques observations contre l'article.

L'art. 4 est adopté. Il en est de même de l'art. 5.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR.

On écrit de Toulon au *Constitutionnel* :

« Le bâtiment à vapeur le *Vautour*, qui devait partir dans la journée pour Alger, a reçu, par voie télégraphique, l'ordre de différer son départ de deux jours, et de se disposer à recevoir des troupes à bord. Nous apprenons que ce vapeur fera route pour Philippeville, avec des détachemens destinés aux corps qui viennent d'éprouver des pertes si considérables en avant de Sétif. D'autres détachemens, dirigés sur les mêmes corps que l'on remet au complet, seront embarqués sous peu.

» Il arrive toujours de nombreux détachemens qui, en attendant leur tour d'embarquement pour l'Algérie, sont cantonnés aux environs de notre place.

» C'est la frégate à vapeur l'*Orénoque*, qui est désignée pour faire le courrier d'Alger du 10. Ce steamer doit recevoir à bord, outre la correspondance, 800 militaires de divers corps.

» Il est fortement question, ainsi que nous l'avons dit dans le temps, de renforcer l'escadre d'évolution dont le commandement serait confié à un vice-amiral. Des personnes que l'on doit croire bien renseignées donnent aujourd'hui pour certain que M. le vice-amiral de Mackau quittera le ministère de la marine pour venir prendre le commandement de l'escadre.

» Par suite de nos démêlés avec le Maroc, ou du moins avec les populations des provinces de cet empire limitrophe de nos possessions algériennes, l'escadre dite d'évolution peut être appelée dans le courant de l'été prochain, à aller remplir une mission dans ces parages. »

— M. le préfet maritime de Brest a fait connaître au ministre de la marine et des colonies qu'on avait récemment trouvé, sur les îles situées près de Lannion, une planche portant le nom de *Laura*, et un avant-bras de statue ayant un bracelet d'or et une rose dorée à la main. Ces indications, quelques vagues qu'elles soient, serviront peut-être à mettre les intéressés sur la trace d'un événement de mer qu'il leur importe de connaître.

— Le bateau à vapeur de l'Etat *le Voyageur*, commandé par M. Pichet, lieutenant de vaisseau, en station dans le bassin d'Arcachon, près Bordeaux, vient de sauver d'une mort presque certaine l'équipage d'une chaloupe de pêcheurs appartenant au sieur Daussy. Cette chaloupe, retenue au large par un temps affreux, ne pouvait franchir la passe pour rentrer dans le bassin ; *le Voyageur* est sorti pour lui porter secours, et l'a heureusement remorquée jusqu'au mouillage d'Eyrac. En franchissant ainsi deux fois la barre d'Arcachon, malgré la tempête, *le Voyageur* a prouvé toute l'importance que peut acquérir le bassin d'Arcachon comme port de refuge.

—Jeudi dernier, vers sept heures du soir, une forte secousse s'est fait ressentir à la barrière Saint-Paul, et a jeté l'alarme chez les habitans du voisinage. Les maisons furent ébranlées au point de déplacer les plus gros meubles. Une énorme masse de pierres, au milieu de laquelle les pluies s'étaient infiltrées, venait de se détacher de la côte Sainte-Catherine, et s'écroulait par lourds fragmens jusque sur le boulevart.

L'éboulement se continua pendant quatre heures. A onze heures du soir, après un grand nombre de secousses et au bruit d'horribles craquemens, les dernières pierres, grosses de plusieurs mètres cubes, renversaient les faibles obstacles qu'elles trouvaient sur la propriété de M. Borgnet, et s'arrêtaient contre les arbres de la promenade, laquelle en a été complètement obstruée.

Par un heureux hasard, cet accident n'a fait aucune victime, et les bâtimens que les quartiers de roc eussent pu renverser dans la rapidité de leur chute, ont vu les pierres les plus lourdes passer, sans les atteindre, à quelques mètres seulement.

Cet événement, loin d'être un dommage matériel, sert au contraire les intérêts de la personne qui exploite cette partie de côte afin d'en tirer de la chaux. La masse de pierre qui s'est détachée est assez forte, nous assure-t-on, pour alimenter un four à chaux pendant deux ans, et les travaux d'extraction se trouvent être suppléés par la nature.

EXTÉRIEUR.

Angleterre. — Vingt-cinq bateaux à vapeur, en bois ou fer, se construisent en ce moment en Angleterre, pour le service de la flotte de guerre ; il y en a quinze qui auront l'hélice pour propulseur. Un des bâtimens en fer, le plus grand, *le Simoon*, est de 780 chevaux ; il est à hélice. La frégate *le Sidon*, aura des roues à aube ; elle est en bois et de 600 chevaux. L'amirauté anglaise a commandé, en outre, des hélices pour quatre vaisseaux rasés et quatre frégates d'une force totale de 3,200 chevaux. Ces derniers bâtimens sont spécialement destinés à la défense des côtes.

Chine. — Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 27 novembre. Elles ne parlent que d'une visite que le commissaire impérial Ki-Yng a faite à Hong-Kong à sir John Davis. On ne sait si cette visite avait un but politique, ou si elle était de simple cérémonie. Les autorités de Canton avaient, par une proclamation, exhorté les habitans de cette ville à traiter désormais avec estime les étrangers qui la visiteraient. Il régnait une grande mortalité dans le 18e régiment Irlandais cantonné à Tchouk-Tchon.

— *Pologne.* — On lit dans la *Gazette de Cologne* du 31 janvier :

Des correspondances entre la Pologne et la Prusse sont tout à fait interrompues; il n'y a que les lettres d'affaires qui passent. Des deux côtés de la frontière la surveillance est exercée avec la plus grande rigueur, et les particuliers n'osent se charger d'aucune lettre. D'après les récits de quelques voyageurs venant de Pologne, les arrestations continuent dans les provinces limitrophes de la Prusse, entre autres on a arrêté plusieurs personnes dans la ville de Wloclawels, située sur la Vistule. On dit qu'une commission mixte, nommée par les trois Cours du Nord, doit se réunir prochainement à Posen et y procéder à une enquête.

BOURSE. —Du 7 février.	5 0/0	P.	H.	123 30	P.	B. 123 20
——	3 0/0	—		84 20	—	84 15
Du 11 février.	5 0/0	—		123 70	—	123 55
——	3 0/0	—		84 85	—	84 80

ALGÉRIE.

RETOUR DE M. LE DUC D'AUMALE EN ALGÉRIE.

Tous les journaux annoncent comme certain le prochain départ de M. le duc d'Aumale pour l'Algérie.

On ignore quel est l'objet de la mission dont le prince est chargé.

Nous n'entrerons donc point à cet égard dans le champ des conjectures, et nous nous bornons à chercher dans les antécédens du duc d'Aumale en Algérie les moyens d'apprécier l'utilité de son voyage.

Au point de vue militaire, le coup de main exécuté à Tagguin avec autant de hardiesse que de bonheur, a été le fait d'armes le plus remarquable des dernières années. Avant cette époque, aucun général français ne s'était avancé aussi loin dans le Sud ; aucun n'avait pénétré dans le Sahara. Aujourd'hui que l'intime solidarité entre le Tell et le Sahara est démontrée jusqu'à l'évidence, il est permis de regarder cette prise de possession des régions sahariennes comme le premier pas vers la domination complète de l'Algérie.

Dans la province de Constantine, M. le duc d'Aumale a pris possession de Biskra, et donné par ce fait d'armes, aux populations indigènes, la mesure de nos prétentions sur le territoire de l'ancienne régence.

Les expéditions de Tagguin et de Biskra, ont porté l'une et l'autre aux yeux du peuple Arabe, la manifestation d'un nouveau principe, d'un nouveau besoin. Elles furent des actes solennels de renonciation aux idées de domination restreinte, qui avaient jeté tant d'incertitude dans les premières années de la conquête.

Au point de vue administratif, M. le duc d'Aumale, dans son commandement supérieur de Constantine, est le premier qui ait restreint la part d'autorité laissée à l'aristocratie indigène par ses prédécesseurs, et qui ait donné à la domination française le caractère de popularité qu'elle devrait avoir partout.

A Constantine, le PRINCE français s'est fait PEUPLE, et c'est en cela que son passage dans la province a inauguré une ère nouvelle. Vivement préoccupé des exactions et des avanies de toute sorte que la cupidité des chefs indigènes faisait peser sur le paysan arabe, M. le duc d'Aumale a soumis au contrôle direct des officiers français la perception de tous les impôts.

Il a voulu que les plaintes du pauvre arrivassent directement à lui, au lieu de passer par l'intermédiaire des grands seigneurs indigènes, ce qui avait lieu avant lui et rendait illusoire le droit de réclamation laissé aux Arabes.

M. le duc d'Aumale est donc de tous nos généraux celui qui, par les faits d'armes de Tagguin et de Biskra, a le plus contribué au progrès de la domination française.

De tous nos généraux, il est celui qui le premier ait donné au peuple indigène des garanties efficaces d'ordre, de moralité, de justice dans le commandement et de justes motifs de confiance dans notre administration.

Tels furent les bienfaits du commandement de M. le duc d'Aumale, tant à Médéa qu'à Constantine; les services incontestables qui signalèrent ces deux périodes nous donnent l'espoir que ce troisième voyage ne sera pas stérile. Le PRINCE, qui le premier s'est donné pour tâche non pas tant de faire craindre que de faire aimer la France par le PEUPLE algérien, restera fidèle aux sentimens d'ordre, d'humanité et de justice qui l'ont inspiré jusqu'ici et à l'œuvre qu'il a entreprise.

CRÉDITS EXTRAORDINAIRES. — EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, animé du désir de ramener à des proportions moins étendues les charges imposées au Trésor par l'armée d'Afrique, le ministre de la guerre s'est borné, depuis quelques années, à ne comprendre l'effectif de cette armée que pour 60,000 hommes dans le budget de son département; mais les événemens ont constamment trompé les efforts qu'il n'a cessé de faire pour réduire progressivement à ce chiffre les forces régulières de l'Algérie ; de là pour le gouvernement la nécessité de proposer aux Chambres d'allouer les suppléments de crédits que réclamait une situation dont elles n'ont jamais hésité à reconnaître les impérieuses exigences.

Les faits qui se sont accomplis en Afrique dans le cours de l'année 1845 placent aujourd'hui le ministre de la guerre dans la même obligation. Vous n'ignorez ni les soulèvemens d'un grand nombre de tribus dont nous avions éprouvé en mainte occasion la fidélité, ni les tentatives nouvelles d'Abd-el-Kader, ranimant ses forces à la faveur de ce mouvement d'insurrection, ni enfin l'énergique et glorieuse résistance que nos troupes, attaquées sur plusieurs points à la fois, ont opposée à un ennemi de beaucoup supérieur en nombre. Il importe essentiellement aux intérêts de notre occupation, à la dignité même de nos armes, que le gouvernement du Roi, dont le devoir était de tirer de ces défections un juste châtiment et de rallier à sa cause les populations qui s'en étaient retirées, conserve les moyens de poursuivre sans relâche l'œuvre qu'il a entreprise. Mais vous le savez aussi, Messieurs, et plus que jamais l'expérience le démontre, il ne suffit pas de dompter, il faut contenir ; car ce serait peu d'avoir obtenu la soumission des tribus rebelles, si nous n'étions pas toujours en mesure de les surveiller activement et d'étouffer dès son origine tout germe de sédition et de perfidie. Tel était donc le double but à atteindre : faire rentrer l'ennemi dans le devoir et l'y maintenir. Ce serait rendre impossibles ces résultats et compromettre le succès des opérations déjà commencées, que de songer à réduire l'effectif de l'armée d'Afrique.

Cet effectif était, au 1er décembre dernier, de 93,391 hommes, non compris les troupes indigènes ; nous vous proposons de le maintenir au même chiffre pendant l'année 1846, sous la déduction des pertes éventuelles, et par conséquent d'allouer au titre de cet exercice les crédits nécessaires pour la solde et l'entretien des 34,000 hommes qui excèdent les fixations budgétaires (1). Ces crédits s'élèvent à la somme totale de 19 millions, 395,816 fr., laquelle comprend en outre les frais de nourriture et d'entretien de 3,317 chevaux, qui sont également en augmentation de l'effectif prévu. Déjà, Messieurs, dans votre dernière session, vous avez voté les fonds destinés à pourvoir en 1845 aux dépenses d'une partie de cet excédant (22,000 hommes), et il a été depuis reconnu indispensable d'ajouter à ce supplément de forces de nouveaux renforts formant ensemble 12,000 hommes, envoyés dans la province d'Oran à la suite des événemens dont elle a été le théâtre vers la fin du mois de septembre dernier. Les crédits provisoirement ouverts par une ordonnance royale pour l'entretien de ces 12,000 hommes, pendant les derniers,

(1) L'effectif au 1er décembre était de. . . . . 93,391 hommes.
A déduire pour pertes présumées. 1,391

Reste. . . . 94,000
Le budget étant basé sur. 60,000

L'excédant est de. . . 34,000

mois de 1845, sont en ce moment soumis à votre sanction. C'est la continuation de ces [illegible]sses que nous réclamons aujourd'hui pour l'année qui vient de s'ouvrir; nous avons l'espoir que le maintien de l'armée [illegible] chiffre de 94,000 hommes suffira pour assurer l'accomplissement de la mission confiée au courage de nos troupes.

Un crédit est également demandé pour l'achat et le transport de 1,600 chevaux et de 1,300 mulets destinés au remplacement des pertes extraordinaires qu'ont occasionnées dans les régimens de cavalerie d'Afrique et dans les équipages militaires, les événemens dont la province d'Oran en particulier a été le théâtre. Les fatigues incessantes du service de guerre, sous le climat de l'Algérie, devaient apporter dans l'effectif de notables réductions, surtout en ce qui concerne les animaux affectés aux transports. Une somme de 2,024,550 francs est nécessaire pour remplir les vides dont il s'agit, et prévenir le danger qu'aurait, pour le succès de nos opérations en 1846, l'insuffisance des ressources actuelles.

Des raisons non moins graves, au double point de vue de la guerre et de la politique, exigent le maintien de l'effectif des escadrons de spahis, que l'on croyait pouvoir réduire dans une très forte proportion lors de l'établissement du budget de 1846.

Mais au moment où se poursuit une lutte que tout commande de continuer avec vigueur, on ne peut songer à éloigner des rangs de l'armée les combattans indigènes qui nous servent, et que la prudence d'ailleurs ferait un devoir d'y retenir. Cette vérité est particulièrement sensible dans la province de Constantine, où l'autorité française est déléguée, sur un grand nombre de points, à des chefs arabes, et où il est par conséquent important de conserver sous les drapeaux des hommes qui établissent entre nous et les familles du pays un lien qu'il serait dangereux de rompre. C'est pourquoi nous proposons d'allouer un crédit extraordinaire de 1 million 93,000 francs, qui permette de maintenir à 150 hommes l'effectif des escadrons des 1er et 2e régimens de spahis, conformément à l'ordonnance royale d'organisation du 21 juillet dernier, et transitoirement à 200 hommes celui des escadrons du 3e régiment, qui est spécialement affecté au service de la province de Constantine.

L'exécution des travaux pour la construction d'établissemens militaires destinés à assurer le bien-être des troupes en Afrique a été l'objet constant de la sollicitude du gouvernement et des chambres, et depuis plusieurs années des dotations supplémentaires sont venues à cet effet accroître les ressources budgétaires mises à la disposition du service du génie. Elles ont donné les moyens d'imprimer à ces travaux une activité plus grande. Le temps n'est plus éloigné où des bâtimens appropriés au traitement des malades et au casernement des hommes valides, et en général à tous les services qui intéressent l'armée, auront remplacé les établissemens provisoires auxquels l'administration est obligée de recourir dans beaucoup de localités. Pour hâter ce moment, un supplément de crédit de 2 millions est compris dans le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter. Il s'applique spécialement aux travaux des bâtimens militaires, et principalement à la continuation ou à l'achèvement d'une caserne à Alger, d'un hôpital et d'un quartier de cavalerie à Blida, de l'hôpital du Colysée à Oran et des magasins de l'habillement et du campement à Philippeville.

Un supplément de 200,000 fr. vous est demandé, de même que dans vos précédentes sessions, pour le service des dépenses secrètes, tout portant à croire que le crédit ordinaire sera loin de suffire en 1846, aux besoins d'un état de choses qui exige un redoublement de précautions et de surveillance.

La colonisation et les services civils réclament aussi quelques suppléments de crédits sans le secours desquels il serait à craindre que leur marche ne fût entravée au grand préjudice des intérêts nombreux qui s'y rattachent. L'activité toujours croissante des affaires en Algérie, et la nécessité de faire face aux besoins imprévus que cette activité fait naître motivent suffisamment les nouvelles demandes qui vous sont présentées. Toutefois, il est juste de remarquer, Messieurs, que ces dépenses nouvelles ont été calculées d'après les plus rigoureuses exigences du service, la somme qui leur est applicable paraîtra peu considérable sans doute, si on la compare à celle dont la situation de l'administration, dans ce pays, eût aisément justifié la demande. Ainsi un crédit de 200,000 fr. est porté pour la construction d'un pénitencier agricole, l'allocation votée à ce titre, pour 1845, n'ayant pu recevoir sa destination, et devant faire retour au Trésor; un supplément de 55,000 fr. a pour objet de pourvoir à l'extension qu'il a été indispensable de donner à l'action de la justice; enfin une somme de 300,000 fr. est destinée à l'acquisition d'un nouveau bateau à vapeur, lequel doit compléter le service de surveillance des côtes, dont vous avez voté le principe par la loi des crédits extraordinaires du 10 juillet dernier, et qui, par la répression de la contrebande, assurera aux intérêts de notre commerce une protection efficace.

Nous avons cru devoir borner à ces trois demandes, dans les circonstances actuelles, nos propositions pour les services civils de l'Algérie, malgré les nombreux besoins de la plupart d'entre eux. En y ajoutant ce qui concerne l'accroissement de l'effectif, l'achat des chevaux et des mulets pour le remplacement des pertes non prévues, le maintien de l'effectif actuel des escadrons de spahis, les travaux des bâtimens militaires et les dépenses secrètes, nous sommes conduits à vous proposer d'affecter à l'Algérie, pour 1846, un crédit extraordinaire de 25 millions 272,566 francs, dont il nous aura suffi de vous faire connaître l'application pour vous convaincre de son urgente et indispensable nécessité.

Le même projet de loi comprend, en outre, quelques dépenses concernant les services des divisions territoriales de l'intérieur, et auxquelles n'ont pu s'étendre les prévisions du budget ordinaire; elles ont pour objet :

1° L'accroissement du personnel de la direction centrale des affaires de l'Algérie, justifié par l'insuffisance bien constatée de ce personnel, en raison du nombre sans cesse croissant des affaires qu'elle est appelée à traiter. Il ne vous échappera pas, Messieurs, que cette dépense figure déjà au budget de 1847 soumis en ce moment à votre examen; mais les inconvéniens graves qui résulteraient, pour l'administration de la prolongation, pendant toute l'année courante, de l'état de choses actuel, ont donné à cette mesure un véritable caractère d'urgence, qui ne permettait pas d'en différer plus longtemps l'exécution. C'est pourquoi nous vous proposons d'allouer, au titre de l'exercice 1846, une somme de 101,300 francs, représentant le montant des dépenses (personnel et matériels) auxquelles doit donner lieu, pendant les huit derniers mois de l'année, la création de deux nouveaux bureaux dans la direction des affaires de l'Algérie, au ministère de la guerre.

2° L'occupation à loyer d'une maison pour le bureau de centralisation des comptes-matières, à défaut d'emplacement dans les bâtimens du ministère de la guerre; cette dépense, déjà allouée pour 1845 par la loi du 10 juillet dernier, n'ayant pas été prévue au budget de 1846, exige une allocation spéciale de 7,000 fr. au titre de cet exercice, puisqu'elle devra se reproduire jusqu'au complet achèvement des bâtimens dont la construction a été autorisée par la loi du 10 juillet 1845.

3° Enfin, l'adjonction à la première division militaire des deux brigades de la division hors Paris. Cette division a cessé d'exister, à partir du 1er janvier dernier, par suite de l'achèvement de la majeure partie des travaux qui en avaient déterminé la formation; mais les six régimens d'infanterie dont elle se composait encore à cette époque étant nécessaires à la garde des forts et de l'enceinte, une décision royale les a réunis aux troupes de la première division militaire, sous les ordres de deux maréchaux-de-camp commandans de brigades.

Ces deux commandemens, dont on avait cru pouvoir supprimer la dépense au budget de 1846 avec celle de la division dont ils faisaient partie, nécessiteront pour cet exercice un crédit extraordinaire de 22,975 fr., y compris les allocations supplémentaires à payer à un chef d'escadron et à deux capitaines ajoutés à l'état-major du lieutenant-général commandant la première division militaire.

Ces dépenses, réunies à celles qui se rapportent à l'Algérie, forment une somme totale de 25,403,841 fr.

Nous avons dû renoncer, Messieurs, à l'espoir de vous présenter, par le même projet de loi, des annulations de crédit qui vinssent atténuer le supplément de charges à imposer au Trésor public. L'année 1846 est à peine ouverte; et si nous avons pu apprécier d'avance, dans leur ensemble, la situation réclame impérieusement, il n'en pouvait être de même des abandons de crédits dont les événemens ultérieurs pourront seuls démontrer la possibilité.

Tout fait présumer du moins que cette année, de même que dans les années précédentes, les efforts du gouvernement ne seront pas stériles, et qu'il lui sera donné de vous en présenter, en fin d'exercice, les heureux résultats.

Nous allons avoir l'honneur de vous donner lecture du projet de loi :

« Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de la guerre, au titre de l'exercice 1846, un crédit extraordinaire de 23,403,841 fr., tant pour l'entretien en Algérie de 34,000 hommes et de 3,317 chevaux en sus de l'effectif déterminé par l'art. 3 de la loi du 10 juillet 1845, que pour subvenir à des dépenses non prévues au budget de cet exercice.

» Ce crédit extraordinaire demeure réparti entre les chapitres spéciaux de la première section du budget de la guerre (service ordinaire), conformément au tableau annexé à la présente loi.

ADRESSE DES ISRAÉLITES DE L'ALGÉRIE AU ROI DES FRANÇAIS.

M. Albert Cohn a remis au Roi, le 8 février, une adresse des israélites de l'Algérie, pour le remercier de la haute protection qu'il a bien voulu leur donner. Sa Majesté a paru très sensible à ce témoignage de ses nouveaux sujets.

Nous devons à l'obligeance de M. Cohn la communication de cette adresse, et nous nous faisons un devoir de la publier :

Salut profond à la majesté de notre maître, le Roi grand et fort, pieux et miséricordieux, Louis-Philippe Ier, le Roi des Français; que son drapeau soit rehaussé; que tous les Rois se prosternent devant lui; que ses ennemis soient couverts de honte et d'opprobre; qu'ils se courbent devant lui et reconnaissent sa royauté; qu'il porte le diadème royal avec une intelligence éclairée et avec une prudence profonde.

Salut profond à la maison royale, à la Reine, à tous les enfans du Roi; que Dieu les préserve de tout danger; qu'il prolonge leurs jours et leurs années; ainsi soit la volonté de Dieu.

La miséricorde et la puissance de son gouvernement droit et juste ont franchi la mer et les fleuves, ainsi que les chemins de la terre ferme, pour venir vers nous ses serviteurs, les enfans d'Israël, qui demeurent dans l'Algérie, sous sa domination; nous avons remercié et célébré le Roi des Rois de toute la bonté qu'il a eue pour nous, de nous avoir conduits sous le drapeau du Roi grand et miséricordieux; nous nous sommes réjouis d'être venus demeurer sous l'ombre de ses ailes, d'être appelés ses serviteurs; oui, sur les fils d'Israël se sont levées la lumière et la joie.

Sa grâce a encore été plus grande en notre faveur : au milieu de notre abaissement il s'est souvenu de nous, enfans d'Israël qui demeurons dans ce pays, et une ordonnance royale est descendue de son trône glorieux, et nous a accordé la permission de former une communauté avec tous nos frères.

Et tous les jours de repas et de fête nous prions dans toutes nos synagogues, et dans toutes les réunions, pour la vie de notre maître le roi, pour la vie de la reine, pour la vie de tous ses enfans, que l'éternel Zebaath les protége, que la couronne royale de notre maître soit toujours de plus en plus élevée.

Son gouvernement juste a éloigné de nous l'ancienne administration; nous habitions la vallée des ténèbres et de la mort, car la véritable justice n'existait pas; des hommes mouraient sans jugement et justice; d'autres perdaient leur fortune sans lois ni droit. Mais maintenant s'est levé le soleil; car la justice et la vérité marchent maintenant ensemble sur la terre; les juges sont des juges français. Ceux qui décident les affaires marchent dans la ligne de la vérité et de la droiture. Si quelqu'un est condamné à la mort ou renvoyé à la vie; s'il est condamné à l'amende ou s'il est absous, il l'est selon la vérité et la justice.

Les juges et les directeurs, les chefs et les employés sont tous justes et bons envers nous.

Tout cela nous provient de la pure source, du Roi, notre maître, dont la majesté soit exaltée.

Que pouvons-nous dire à Notre Seigneur, le Roi grand et miséricordieux pour tous ces bienfaits dont il nous a comblés en nous établissant selon sa prudence? Notre langue n'a pas de mots, nous n'avons pas la force de le célébrer selon sa grandeur. Nous ne pouvons faire autre chose qu'adresser des prières au roi des rois pour la vie du Roi et de toute sa famille afin qu'il soit béni!

Nous espérons avoir le bonheur de bénir son nom au milieu d'un peuple religieux dans la grande synagogue qui sera bâtie durant le règne de notre maître que Dieu protégera et conservera. A son bonheur est attaché celui du monde. Amen.

Un journal de Londres, *l'Observateur français*, publie une lettre d'Abd-el-Kader adressée aux prisonniers arabes détenus à l'île Sainte-Marguerite. Nous ne savons comment le journal anglais s'est procuré ce document curieux; mais il est impossible, en raison des détails qu'il contient, d'en contester l'origine.

Voici cette lettre :

« Louanges à Dieu! que la prière de Dieu soit sur notre seigneur et maître Mohammed!

» A nos frères Kaddour-ben-el-Aoufi, Ben-Rabah, Mokhtar-ben-Aïssa, Sid-Ali-ben-Galah, et enfin à tous les prisonniers; que Dieu veuille que votre délivrance soit prochaine; que ses bénédictions et ses grâces se répandent sur vous; si vous désirez vous informer de nos nouvelles, je vous dirai que je jouis d'une santé parfaite, et vis dans la paix et la tranquillité de Dieu.

» J'ai à vous informer aujourd'hui que le Très Haut nous ayant favorisé et aidé à combattre les mécréans (kaffer), le dix-septième jour du mois de Ramadan, nous nous sommes rencontrés avec les troupes formant la garnison Djama-Ghazaouet et que nous en avons tué un très grand nombre et fait beaucoup de prisonniers. Un petit détachement composé seulement de 85 hommes a pu se soustraire à nos coups, en se retranchant; je le fis cerner et surveiller de près, et le troisième jour de ce blocus, dans une sortie qu'il essaya de faire pour opérer la retraite, après un combat vigoureux, nous le détruisîmes presque entièrement, à l'exception de 15 hommes qui furent faits prisonniers.

» A la suite de ces deux affaires, 83 hommes, parmi lesquels un commandant, un capitaine, deux officiers et deux sergens sont restés en mon pouvoir comme prisonniers. Le reste de la troupe, cavalerie et infanterie, a péri.

» Nous nous sommes ensuite dirigés, le 24, vers le pays des Beni-Amer.

» Faites connaître tous ces détails et réjouissez-vous de ces nouvelles qui ne sont que le début de nos glorieux succès. Sous peu (s'il plaît à Dieu), j'espère pouvoir joindre vos destinées aux miennes.

» Je vous informe aussi que toutes les tribus kabiles de la province de Tlemcen ci-après dénommées, savoir : tous les Beni-Ahmer, les Ouled-Khalfa, les Ghosel, les Beni-Ournid, les Beni-Ouazan, les *Ouled-Delwi-soun*, les *Beni-Azil* (1), et enfin toutes celles établies jusqu'à Aïn-el-Haout se sont jointes à moi et ont quitté leur pays. Je les ai établies auprès de ma Deïra, dans le Maroc; il ne reste plus à Tlemcen que la population renfermée dans son enceinte, et les vrais croyans qui bloquent cette place trouvent encore le moyen d'y faire d'assez fréquentes prises.

» Quant à moi, avec mon camp, je suis établi chez les Beni-Ahmer à Mekerra, d'où j'observe *Bou-Argoua* (l'homme à la canne), M. le général de Lamoricière.

» Les gens des Flitta, Sid-Mohammed-Ben-Abd-Allah-Ben-Abd-el-Malek (Bou-Maza), et Sid-Mohammed-Ouled-Sid-Iahia ont combattu et mis en fuite le camp des mécréans; ils en ont tué 750.

» Les Beni-Median ont forcé le colonel de Tiaret à sortir avec 30 chasseurs; tous ont été tués, excepté le colonel qui est resté prisonnier au pouvoir du khalifa Sid-Mohammed-ben-Abd-Allah.

» Les Ouled-Ouriach ont fait sortir le chef du poste de Zebdou avec six cavaliers, ils ont été tous exterminés.

» Les Beni-Chougran et les gens des fractions l'Ouad-el-Hammam ont capturé 35 ou 36 voitures chargées, pris les chevaux qui y étaient attelés et tués les conducteurs; ils ont pris 4 femmes, brûlé et détruit le poste de l'Ouad-el-Hammam, ainsi que le pont qui s'y trouve.

» Tous les Musulmans viennent à moi de tous les côtés, et font la guerre sainte dans toutes les directions. Il ne reste plus que très peu de Gharaba et de Douair qui se sont réfugiés près d'Oran.

» Les mécréans ont dirigé 3 colonnes contre les Beni-Meshal, ils ont été battus, mis en déroute, et ont perdu beaucoup de monde.

» Sid-Mohammed-Ben-el Lem et Sid-Mohammed-bou-Chareb marchent à la tête de leurs colonnes.

» Salut à vous de la part des émigrés et de tous les combattans pour la religion.

» Ecrit en date du 23 du mois de Chaoual de l'an 1261, par ordre de notre seigneur le combattant pour la vraie croyance, que Dieu le rende victorieux.

» EL-HADJ-ABD-EL-KADER-BEN-MAHI-ED-DIN.

» *P. S.* Nous adressons nos salutations à Sid-Moustafa-Ben-Snousi, à El-Arbi-el-Abbadi, et enfin à tout le monde. »

Cette lettre est adressée particulièrement à quatre prisonniers que Abd-el-Kader appelle ses *frères*.

Ces quatre prisonniers sont d'anciens chefs de ses troupes régulières :

Kaddour-Ben-el-Aoufi, était bach-chaous de l'émir, c'est-à-dire, chef de la police politique. Il a été fait prisonnier en 1842, chez les Beni-Ahmer, au milieu desquels Bel-Aoufi remplissait une mission, par M. le général Bedeau, alors commandant supérieur de la subdivision de Tlemcen.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que Ben-el-Aoufi a été condamné, le 16 novembre 1844, à quatre ans d'emprisonnement par la Cour d'assises de Draguignan, pour avoir fait volontairement à l'une de ses femmes, détenue comme lui à l'île Ste-Marguerite, des blessures qui ont occasionné la mort (1).

Par suite de cette condamnation, Ben-el-Aoufi a été transféré à la prison centrale de Nîmes, où il est mort depuis plus d'un an. Abd-el-Kader ignorait cette perte, ce qui prouve que ses relations avec les prisonniers de l'île de Sainte-Marguerite ne sont pas suivies.

Abd-el-Kader-Ben-Rabah est un agha de la cavalerie régulière fait prisonnier près de Takdemt en 1842, avec 14 de ses soldats par les troupes de M. le général de Lamoricière. C'est un des plus brillans officiers de l'ancien djich de l'émir, et l'un de ceux qui lui sont le plus dévoués. Ben-Rabah a figuré comme principal témoin dans l'affaire de Bel-Aoufi, car c'est à cause d'un propos tenu par lui sur la conduite de la femme de son compagnon d'infortune que celui-ci, dans un accès de jalousie, lui a donné la mort.

Mokhtar-ben-Aïssa est aussi un ancien agha de la cavalerie régulière de l'émir, mais qui, en 1842, avait déserté les rangs d'Abd-el-Kader et avait accepté une pension de 2,400 francs du gouvernement français. Au commencement de 1843, on pensa à Oran que Mokhter n'était qu'un embaucheur venu à Oran pour engager nos alliés à la défection, et il fut arrêté au moment où il allait déserter de nouveau à la tête de quelques cavaliers des Douair et des Zmala. Ceci se passait à l'époque où l'émir est venu enlever tous les Hachem qui campaient sous les murs de Mascara pour les entraîner dans le Sahara. Mokhtar-ben-Aïssa a confirmé par sa conduite depuis lors les justes soupçons qu'on avait conçus; il porte avec orgueil sur sa poitrine deux décorations qu'il a reçues de l'émir.

Sid-Ali-Ben-Galah est un capitaine (siaf) de la cavalerie régulière de l'émir, originaire de la tribu des Hachemn-Gharaba, tribu d'Abd-el-Kader et marabout comme lui, fait prisonnier en septembre 1843, à Djida, chez les Assessna, par le commandant Charras, alors chef du bureau arabe de Mascara.

Parmi tant d'autres prisonniers détenus à l'île Sainte-Marguerite, Abd-el-Kader s'adresse de préférence aux quatre officiers de son armée qui sont en notre pouvoir. Comme lui, ils ont combattu pour la défense de la foi; ils sont ses *frères*. Eux se donnent le titre de *fils du sultan*.

Abd-el-Kader adresse ses salutations à Sid Mustafa-ben-Snousi, marabout des Hachem-Gharaba, et à El-Arbi-ben-Merin, de la tribu des Ouled-el-Abbad, dont la famille est depuis 1843 attachée au service de la maison de l'émir. Il a été pris en août 1843 à Mascara, et traité comme espion.

Cette lettre nous permet de penser qu'Abd-el-Kader écrit pour la première fois à ses prisonniers; il attendait pour leur annoncer de bonnes nouvelles, et sans doute il a pensé que le meilleur moyen de leur faire parvenir sa correspondance, sans compromettre personne, était de l'adresser par Gibraltar à un journal anglais. Cette lettre a été reproduite par plusieurs journaux français, et tôt ou tard nos prisonniers en connaîtront le contenu.

Nous ne sommes pas assez bonnes gens pour croire à la précaution oratoire du journal anglais : *Des copies de cet intéressant document circulent depuis quelque temps à Alger*. Du reste, nous le saurons bientôt.

Abd-el-Kader rend compte d'une manière assez exacte de l'affaire de Sidi-Brahim; il se vante un peu trop quand il se montre victorieux chez les Beni-Meshal dans les affaires des 12, 13, 14 et 15 octobre. Il est plus exact quand il nomme les tribus qui ont émigré au Maroc : les Beni-Ahmer, les Ouled-Khalfa (fraction des Beni-Ahmeur), les Beni-Ournid et quelques fractions des Ghosel, entre autres les Beni-Ouazan.

Abd-el-Kader mentionne également l'assassinat du commandant supérieur du poste de Zebdou, et de M. Mathieu Dombasle, son chef de bureau arabe, ainsi que l'enlèvement de M. Lacoste par les Beni-Median, près de Tiaret et l'attaque du camp de l'Ouad-el-Hammam et d'un convoi par les Beni-Chougran.

Enfin, grâce à Abd-el-Kader, nous connaissons aujourd'hui le vrai nom de Bou-Maza. Il s'appelle Sidi Mohammed-ben-Abd-Allah-ben-Abd-el-Malek.

A vrai dire, et nous regrettons d'être d'accord avec le journal anglais, ce bulletin de l'émir adressé à des hommes dont il veut relever le courage, et auquel il fait tacitement espérer la liberté par l'échange des prisonniers qui sont en son pouvoir, se rapproche assez de la vérité; il est au moins aussi modeste que ceux de M. le maréchal Bugeaud.

Nous espérons que le gouvernement éclairé par ces détails qui ne laissent aucun doute sur l'authenticité de cette lettre, recommandera à M. le commandant de l'île Sainte-Marguerite de ne pas réunir autour de lui les prisonniers arabes qui lui sont confiés, pour leur lire le bulletin de leur souverain.

---

(1) Ces deux noms de tribus, écrits d'après l'orthographe anglaise, sont

ÉCOLE DES INTERPRÈTES.

A la dernière session, M. Vauchelle, directeur des affaires d'Algérie, parlant en qualité de commissaire du Roi, vint déclarer à la Chambre qu'il était dans la pensée de l'administration d'entrer dans la voie du gouvernement direct et de fortifier l'action des bureaux arabes. Mais pour que l'administration entre dans cette voie aussi largement qu'elle le devrait, qu'elle le voudrait peut-être, il y a une grande difficulté. C'est que les sujets manquent. Le nombre des Français qui connaissent la langue arabe est trop faible pour permettre un grand développement au bienfait de la résolution prise par le gouvernement central.

L'arrêté ministériel relatif aux interprètes en annonçant comme prochaine la fondation d'une école d'interprètes, recule le moment où l'on cherchera à former moins des interprètes que des administrateurs, à moins toutefois que d'ici à l'époque où cette création aura lieu, on ne reconnaisse ce qu'elle a de défectueux et d'incomplet, et qu'on ne se décide à lui donner l'importance qu'elle mérite et qu'elle comporte, en l'appliquant aux administrateurs eux-mêmes et non pas seulement aux interprètes.

Nous espérons même fermement qu'il en sera ainsi, et qu'on ne verra pas se renouveler les étranges prétentions de l'ancienne noblesse, où la qualité de gentilhomme empêchait de savoir signer son nom ; nous espérons que nous ne verrons pas le fonctionnaire algérien déclarer ne rien entendre à la langue de ses administrés, étant administrateur. Or, c'est précisément ce qui résulterait de la sanction donnée à l'existence du corps des interprètes par la création d'une école spéciale, puisqu'alors chaque administrateur serait un être en deux personnes, l'une pour agir, l'autre pour parler, et que la personne chargée d'agir serait ainsi pleinement autorisée à laisser entièrement à l'autre le soin de parler.

Nous le répétons, il est probable que l'on renoncera à la fondation d'une école d'interprètes, fondation borgne et vicieuse, et que l'on formera directement des sujets propres à exercer par eux-mêmes, et en paroles et en actions, les fonctions d'administrateur algérien.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

ASSASSINAT DE SI-AHMED-EL-ANNABI, KAÏD DES SELLAOUA.

Nous avons déjà fait connaître l'attentat dont le jeune kaïd des Sellaoua a été victime. Voici les détails de ce déplorable événement.

Dans les premiers jours de décembre, Ahmed-el-Annabi, kaïd des Sellaoua, reçut l'ordre d'aller opérer la vérification du nombre de *djebda* ou charrues en service dans les dix-neuf fractions dont l'ensemble constituait son kaïdat. Cette vérification était nécessaire pour la fixation de l'impôt, qui, en Algérie, se perçoit sur le nombre de djebda. Cette opération touchait à son terme; toutefois trois fractions, celles des Ouled-Tedefla, des Ouled-Zehir et des Ouled-Aïd, n'avaient pas répondu à l'appel de leur chef, et les trois cheikhs refusaient au kaïd les renseignemens qu'il leur demandait.

Pour vaincre cette résistance, Ahmed-el-Annabi n'hésita pas à se transporter au milieu des tribus insubordonnées; escorté de quatorze cavaliers du Guerfa, il alla prendre position sur le territoire des Oulad-Aïd, et c'est de là qu'il envoya à Bel-Kacem-Ben-Cherifa, cheikh des Ouled-Tedefla, l'ordre de se rendre auprès de lui. Bel-Kacem répondit à cet ordre par un refus formel. Le kaïd lui fit parvenir un nouveau message, qui n'obtint pas plus de succès.

Dans cette situation, Ahmed-el-Annabi fit présenter au cheikh indocile le firman de l'officier français, chef du bureau arabe de Constantine, qui enjoignait aux Sellaoua d'obéir au kaïd dans tout ce qu'il leur ordonnerait, et en particulier de lui fournir tous les renseignemens relatifs à la vérification du nombre de charrues. Sur la présentation de ce firman, Bel-Kacem se rendit devant le kaïd ; mais ce fut pour lui déclarer formellement qu'il ne reconnaissait pas son autorité et n'exécuterait pas ses ordres. Si-Ahmed-el-Annabi n'hésita point ; il fit aussitôt arrêter le cheikh rebelle, et avec lui deux autres personnages assez influens, Mohammed-ben-Brahim des Ouled-Aïd et El-Koumiti des Ouled-Zehir.

Au moment de leur arrestation, ces trois hommes eurent le temps de donner quelques instructions aux cavaliers qui les avaient accompagnés. Presqu'aussitôt le bruit de cet acte d'autorité se répandit dans les trois factions insoumises, et toute la nuit se passa en conférences et en pourparlers sur le parti qu'on devait prendre. Il paraît que la première résolution à laquelle on s'arrêta fut d'assassiner le kaïd pendant son sommeil. Mais cet avis n'obtint pas l'assentiment unanime; quelques personnes jugèrent plus prudent d'attendre au lendemain, et d'observer alors la marche du chef pour saisir l'occasion favorable de se venger. Il fut convenu que s'il paraissait se diriger vers l'Est, on le laisserait continuer sa marche, en essayant toutefois d'obtenir de lui la délivrance des prisonniers; que si, au contraire, il se dirigeait vers l'Ouest, c'est-à-dire vers Constantine, il serait impitoyablement massacré.

Cette résolution venait d'être prise, lorsqu'un homme, appelé Ben-Zeroual, qui était demeuré étranger au complot, se glissa près du kaïd, et vint le prévenir du danger qu'il courait et l'engager à se tenir sur ses gardes. Ahmed-el-Annabi avait trop de fermeté pour transiger avec ses devoirs. Il se contenta de prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir une surprise pendant la nuit.

Ceci se passait le 14 janvier.

Le lendemain matin, si Ahmed quitta son campement, emmenant avec lui les trois prisonniers montés sur des mulets, et se dirigea vers la fraction des Ouled-Si-Khelifa. Il était accompagné de ses quatorze cavaliers du Guerfa et du cheikh Brahim-Ben-Chental des Harakta.

Il y avait à peine un quart-d'heure qu'il était en marche, lorsqu'une bande d'environ 80 cavaliers, sortit inopinément d'un pli de terrain, derrière lequel ils étaient embusqués, s'avança tumultueusement vers le kaïd et demanda avec des cris menaçans la liberté des trois prisonniers.

A l'instant où ce rassemblement avait été aperçu, les cavaliers du Guerfa avaient apprêté leurs armes, et avaient voulu faire feu sur les assaillans. Mais le kaïd les avait arrêtés pour éviter une lutte, qu'on lui aurait peut-être reproché d'avoir engagée trop tôt. Toutefois il répondit à cette demande menaçante, faite les armes à la main, comme il devait répondre en homme brave qu'il était. Il se dressa sur ses étriers, et présentant sa poitrine aux insurgés, il leur cria d'une voix ferme : « Les prisonniers sont entre mes mains, et vous ne les aurez pas. »

Il avait à peine prononcé ce peu de mots, lorsqu'un homme qu'il ne pouvait pas voir parce qu'il s'était tenu derrière lui, lui tira un coup de fusil dans la tête. Cet homme, nommé Khelifa, était le cousin de Bel-Kacem-ben-Cherifa. La balle pénétra derrière l'oreille gauche et sortit au-dessus du sourcil droit.

Tout cela fut l'affaire d'un moment, et eut lieu malgré les efforts du vieux cheikh Ben-Chental qui, à quelques pas de là, exhortait un groupe d'hommes armés à rentrer dans le devoir et à ne pas attirer sur leurs têtes la colère des Français. En entendant le bruit de l'explosion, il se retourna rapidement et vit le kaïd tomber de cheval. Alors il accourut près de lui, et essaya d'empêcher que son cadavre ne fût dépouillé. Mais ce fut en vain. Un nommé Omar-ben-Otman, des Ouled-Ali, prit le bernous rouge, signe du commandement et le revêtit. Un ancien spahis régulier de Guelma, nommé Mohammed-ben-Said, arracha au cadavre encore chaud la veste et le pantalon, et s'en couvrit. Enfin, Bel-Kacem-ben-Cherifa lui-même, fit descendre le domestique de Si-Ahmed du mulet qu'il montait et s'empara des bagages, du mulet et du fusil appartenant au chef dont il avait provoqué le meurtre.

Cet événement eut lieu le 15 janvier, à onze heures et demie du matin, à Sidi-Maâch, dans la chaîne de collines appelée Chebka des Sellaoua, près de Temlouka.

Le vieux Brahim-ben-Chental fit aussitôt enlever le corps et le fit porter jusqu'à son douar, voisin du lieu où le crime avait été commis. Là, après l'avoir soigneusement enveloppé, il le confia à quelques-uns de ses serviteurs, qui, sous la conduite de son secrétaire, l'apportèrent à Constantine. Ils y arrivèrent le lendemain 16 à la pointe du jour, après avoir marché durant toute la nuit.

Le même jour eurent lieu les obsèques de Si-Ahmed-el-Annabi, et tous les officiers et fonctionnaires qui purent être avertis à temps se firent un devoir d'y assister.

Dans la personne de Si-Ahmed-el-Annabi, la province de Constantine perd le meilleur de ses fonctionnaires indigènes. Nommé kaïd des Sellaoua en 1844 par M. le duc d'Aumale, il avait accepté avec courage une position qui, sous l'administration turque elle-même, passait pour une des plus difficiles. Les peuplades qui forment le kaïdat des Sellaoua, mélange hétérogène de sang arabe et de sang chaouia, furent de tout temps renommées pour leur caractère turbulent et leurs habitudes de pillage. Cependant Si-Ahmed était parvenu, par sa justice et sa fermeté, à conquérir l'estime des brigands qu'il administrait. Tout porte même à croire que l'attentat commis par les trois fractions rebelles, et dont l'infortuné Ahmed a péri victime, avait été préparé de longue main par d'odieuses intrigues, et que le coup qui l'a frappé partait de Constantine.

La supériorité du jeune kaïd sur tous ses coréligionnaires avait excité contre lui bien des jalousies. Quoi qu'il fît partie des chefs indigènes, il n'avait pu se dissimuler combien le gouvernement par délégation entraînait de conséquences fâcheuses pour la sécurité et la prospérité du pays. Si-Ahmed ne dissimulait pas sa manière de voir à cet égard et témoignait hautement combien le gouvernement direct des tribus par les Français lui paraissait préférable à cette administration bâtarde des chefs indigènes, source d'injustices et d'exactions. On comprend toutes les inimitiés que l'expression de ces sentimens avait dû soulever contre lui.

Cependant si une exception pouvait être admise au principe que le kaïd des Sellaoua professait hautement, c'était bien en sa faveur. Le chiffre des contributions, qui la première année de son investiture se réduisait pour son kaïdat à 22,000 francs, s'était élevé l'année suivante jusqu'à 50,000, et cette année il aurait été plus considérable encore. Cette augmentation était due à l'accroissement considérable des cultures sur les terres comprises dans la circonscription de Si-Ahmed. Et cependant la perception de l'impôt s'est constamment accomplie sans aucun déploiement de force. Toutes les fractions qu'il commandait avaient jusqu'ici spontanément répondu à son appel.

Si Ahmed-el-Annabi était une de ces belles natures destinées à établir une médiation bienveillante entre les chrétiens et les musulmans. Il se trouvait parmi les jeunes arabes qui visitèrent la France en 1839, et le souvenir qu'il avait conservé de ce voyage prouvait que l'Europe avait trouvé en lui un esprit capable de la comprendre et digne de l'admirer. L'aspect de la France avait produit sur le jeune indigène l'effet d'une révélation. Aussi, depuis cette époque, devint-il le partisan le plus sincère et le plus dévoué de la cause française. La mission de notre pays non seulement en Algérie, mais dans tout l'Orient, l'œuvre de bienfaisance dont la conquête de l'Algérie promettait l'accomplissement, l'avantage que les indigènes eux-mêmes devaient retirer du progrès de notre domination, l'association d'intérêts entre les deux peuples, étaient autant de vérités qui apparaissaient dans tout leur jour à cet esprit vif et pénétrant.

C'est ainsi qu'il avait été conduit à reconnaître combien le maintien du gouvernement des tribus dans des mains indigènes était préjudiciable aux indigènes eux-mêmes, et combien ils avaient à gagner à entrer en rapports directs avec les Français.

Pour peindre cette pensée, il empruntait une image à nos mœurs elles-mêmes : « Les Arabes sont au parterre et regardent, disait-il; les Francais sont sur la scène et agissent; mais il y a entre eux un rideau qu'il faudrait lever. »

Puisse le meurtre de Si-Ahmed-el-Annabi ne pas demeurer impuni! Puisse le bras de la justice française atteindre à travers ce rideau, non seulement les auteurs, mais les instigateurs du crime, quel que soit l'habit qui les couvre et le rang qu'ils occupent!

PROVINCE D'ALGER.

Le courrier d'Alger du 5 février, arrivé hier à Paris, confirme la nouvelle de l'apparition d'Abd-el-Kader dans le Houdna, sur les limites de la province d'Alger et de Constantine.

Abd-el-Kader, après avoir fait une razzia importante sur quelques tribus de la subdivision de Sétif, s'est arrêté pour donner du repos à sa cavalerie fatiguée par une marche d'une rapidité prodigieuse. Il a, dit-on, mis en sûreté ses prises chez les Ouled-Naïl, dans la montagne de Bou-Sada, où il est lui-même en ce moment. On ne sait si de ce point il cherchera à pénétrer dans le Tell de la province d'Alger par l'Ouannougha, le Djebel-Dira et la Kabilie du Djerdjera, ou s'il continuera sa marche vers l'Est, jusqu'à Biskra, dans le Ziban, en rançonnant sur son passage toutes les tribus qui habitent au Sud des montagnes du Tell.

Aucune colonne française ne peut faire obstacle à l'un ou à l'autre de ces projets; cependant il est plus probable que l'émir cherchera à pénétrer dans les montagnes du Titeri, car en s'avançant dans l'Est, il doit craindre de rencontrer les goum de la Medjana, commandés par notre khalifa Mokhani, et les goum des Ziban commandés par Bou-Aziz-ben-Ganah, notre cheikh-El-Arab. Ces deux alliés puissans pourraient bien faire un très mauvais parti à Abd-el-Kader, s'il osait s'aventurer sur leurs terres. Il n'a sans doute pas oublié que le cheikh-El-Arab lui a détruit un bataillon régulier, dont les oreilles, au nombre de quatre cents paires, ont été apportées à Constantine à M. le lieutenant-général baron Galbois, alors commandant supérieur de cette province.

Les dispositions prises à Alger semblent indiquer qu'on redoute une invasion de l'émir dans le Tell. M. le maréchal Bugeaud vient d'ordonner de mobiliser deux bataillons de la milice et d'armer les condamnés militaires. Ces auxiliaires seraient employés comme réserve pour la défense de la Mitidja.

Un arrêté de M. le gouverneur, dont il ne sera fait usage qu'en cas de nécessité, met, dit-on, à la disposition de l'autorité militaire tous les moyens de transports appartenant aux particuliers.

Lors du départ du courrier, M. le maréchal Bugeaud s'apprêtait, dit-on, à pénétrer dans le pays des Naïl, siége actuel du gouvernement d'Abd-el-Kader, par la ligne des eaux de Boghar, Souagui et Taggùin. Cette nouvelle course nous semble inutile et même dangereuse, car elle achevera de ruiner les forces de nos troupes, sans obtenir aucun résultat. Les Ouled-Naïl sont trop nomades pour qu'on puisse les surprendre.

M. le général d'Arbouville occupait à Foum-Ouad-el-Djenan, l'extrémité Est de la ligne de protection du Tell. MM. les généraux Bedeau et Marey occupaient aussi des positions entre Boghar et Foum-Ouad-el-Djenam.

Boghar et Foum-Ouad-el-Djenan sont situés à égale distance de la côte ; le premier point sur le méridien de Cherchell, le second sur le méridien de Dellis.

La présence d'Abd-el-Kader dans le sud d'Alger a mis de nouveau en mouvement toutes les troupes de la division.

Le général Comman s'est porté de Blida à Médéa.

Le général Reveu est aussi parti avec les troupes disponibles de Miliana.

M. le colonel Pelissier, qui venait de ravitailler Tiaret, est venu remplacer la colonne de M. le maréchal Bugeaud sur l'Ouad-Nahr-Ouasel.

M. le général Gentil, a repris son ancienne position sur l'Ouad-Corsô, dans la partie Est de la Mitidja.

Le désordre administratif à Alger est à son comble, et ne peut être comparé qu'aux affreux mécomptes que nous éprouvons dans l'intérieur du pays. Les enquêtes poursuivies avec zèle et conscience par M. Victor Foucher, directeur général des affaires civiles, révèlent chaque jour de nouvelles malversations. Maintenant les accusations atteignent les plus hauts fonctionnaires de la colonie. L'un d'eux, affirme-t-on, aurait profité de sa haute position et de la connaissance des projets du gouvernement pour faire concéder à l'un de ses très proches parens, des immeubles qui devaient plus tard se trouver sur l'alignement d'une rue principale, et non content des grands bénéfices qu'il réalisait par un acte déjà blâmable en lui-même, il aurait encore employé les matériaux et les ouvriers d'un service dont il est le chef suprême, pour mettre en plein rapport les immeubles concédés.

SUBDIVISION DE MILIANA.

La colonne aux ordres de M. le colonel Eynard vient de parcourir le pays des Beni-Boudouan, des Chouchaoua et des autres tribus que Ould-Hadj-Sghir tient en insurrection. A la suite des deux combats livrés les 25 et 26 janvier, ces troupes n'ont plus rencontré de rassemblemens. Les Arabes n'évaluent pas à moins de 300 hommes, les pertes faites par les montagnards dans ces diverses rencontres.

M. le colonel Eynard est rentré le 29 à Orléansville.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Bou-Maza a été battu le 29 et 30 janvier à Tadjena, par la colonne de M. le lieutenant-colonel de Canrobert, commandant supérieur de Tenès. Dans la première rencontre, Ben-Hini, chef des Hidja, a été tué. Dans la seconde, un tiers de l'infanterie du chérif a été sabrée.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION D'ORAN.

Le corps d'observation campé à Agbal, et le camp arabe commandé par M. le colonel Grand, occupent toujours la même position entre le Rio-Salado et Alméria.—M. le général de Lamoricière s'est transporté chez les Ouled-Soliman, pour forcer cette tribu à se prononcer.

La colonne commandée par M. le colonel Gachot, manœuvre du côté de Saïda dans la Takoubia.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

M. le général Cavaignac, appelé par une fraction considérable des Ghossel, émigrée dans le Maroc, s'est présenté sur la frontière, et à vu venir à lui environ 800 tentes de plusieurs tribus qui sont venues se placer sous sa protection. Le général a ramené tranquillement ce long convoi; pendant sa route il a reçu seulement quelques coups de fusil des Beni-Snassen.

Bou-Hamedi est toujours avec la Daïra.

Les approvisionnemens et les préparatifs considérables commencés à Djema-Ghazaouet, se continuent avec une grande activité. M. le commandant du génie d'Oran, s'est transporté sur les lieux, pour diriger les travaux destinés à l'installation des troupes.

Les pertes qui avaient été éprouvées au commencement de l'insurrection, par la prise du convoi civil venant à vide de Mascara à Oran, ont été intégralement payées par les Beni-Chougran, sur le territoire desquels l'attaque avait eu lieu. Le montant des impôts, recueilli au bénéfice des individus qui en avaient été eux-mêmes victimes, s'est élevé à 69,000 et quelques cents francs. La répartition en a été faite par les soins de M. le colonel Walsin-Esterhazy, directeur des affaires arabes de la province, assisté de M. Rey, négociant d'Oran.

PROMOTIONS DANS LA LÉGION-D'HONNEUR.

Par ordonnance du 25 janvier, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur.

53e *de ligne.* — M. Le Roy de Saint-Arnaud, colonel.

Au grade d'officier.

58e *de ligne.* — M. Orianne, chef de bataillon.
64e *de ligne.* — D'Aurelles de Paladines, chef de bataillon.
Légion étrangère. — De Caprez, chef de bataillon.

Au grade de chevalier.

Gendarmerie d'Afrique. —MM. Page Duchailloux, lieutenant; Verig et Danflous, maréchaux-des-logis.
32e *de ligne.* — MM. De la Villeneuve et Renaud, capitaines; Balch, sergent; Rossi, soldat.
36e *de ligne.* — MM. Frobert, capitaine; Defoud, sergent-major.
53e *de ligne.* — M. Castanet, lieutenant.
56e *de ligne.* — MM. Martin de Bellerive et Carteret Trécourt, sous-lieutenans; Brazillach, voltigeur.
58e *de ligne.*— MM. Vannieuwenhuyse, capitaine; Dupont, chirurgien-major de 3e classe.
64e *de ligne.* — MM. Egret, capitaine; Buffières de Chabanolles, sergent-major.
3e *léger.* — MM. Jayet, capitaine; Hugues, sergent-major; Marquis, sergent.
13e *léger.* — MM. Peyrouilh, capitaine; Poly Marchetti, lieutenant.
3e *bataillon de chasseurs d'Orléans.* — M. Petit, capitaine.
5e *bataillon id. id.* — MM. Soumain, chef de bataillon; d'Arriule, lieutenant; Lajus, sergent-fourrier.
6e *bataillon de chasseurs d'Orléans.* — M. Alis-Desgranges, capitaine.
9e *bataillon id. id.* — M. Troestler, soldat.
Zouaves.— MM. De Berthier, capitaine; Oudinot, lieutenant.
1er *bataillon de la légion étrangère.* — MM. Studinger, capitaine; Vanspandonck, sergent.
1er *bataillon d'infanterie légère d'Afrique.* — MM. Lenoir, capitaine; Vieillard, lieutenant.
Bataillon des tirailleurs indigènes d'Oran. — MM. Piétri, lieutenant; Biamina Ben Mech, sergent.
9e *chasseurs.* — MM. Ladevèze et Laporte, lieutenans; Guillemin et Dutans, maréchaux-des-logis; Gros, chasseur.

1er régiment de chasseurs d'Afrique. — MM. Riva et Dervieu-Duvillars, lieutenans; Lafon et Villemin, sous-lieutenans; Barbaste et Godard, maréchaux-de-logis.

4e régiment de chasseurs d'Afrique. — MM. Sauzède, lieutenant; de Castellane, sous-lieutenant; Réaubourg, maréchal-des-logis-chef; Leretz, maréchal-des-logis; de Tunult, Vincent et Geffine, brigadiers; Mazier, chasseur.

1er régiment de spahis. — MM. Perrier et de Chamisso, sous-lieutenans; Pinel, maréchal-de-logis; Rieffel, brigadier.

2e régiment de spahis. — MM. Salignac-Fénélon, capitaine; Fichot, maréchal-des-logis.

Artillerie. — M. Foullon, capitaine aide-de-camp du général commandant supérieur de l'arme en Algérie.

1er escadron des équipages militaires. — M. Bourceaux, maréchal-des-logis.

2e escadron id. — M. Lyver, lieutenant en 1er.

3e escadron id. — M. Rémond, lieutenant en 2e.

Administration. — M. Barbet, officier comptable de 2e classe attaché à la division de Mostaganem.

Interprète de 2e classe. — M. Ayas, attaché à la division de Mostaganem.

FAITS DIVERS.

— La petite vérole sévit principalement dans les hauts quartiers de la ville d'Alger et sur les enfans à la mamelle : non vaccinés.

— Un sergent indigène du 1er bataillon des zouaves, nommé Abd-Allah-Zumare, et qui était au service de la France depuis 1830, est mort le 21 janvier à l'hôpital du Dey, des suites d'une fièvre pernicieuse. Il a été enterré au cimetière français avec tous les honneurs militaires. Abd-Allah, engagé volontairement le 23 septembre 1830, n'avait jamais quitté le drapeau que pour aller, à la suite d'une blessure grave, prendre les eaux d'Aix.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG. (1)

(Deuxième article.)

Dans un précédent article, nous avons exposé le système *d'occupation* et de *domination* proposé par le lieutenant-général baron de Létang; avant de passer outre, il importe de démontrer, d'une part, combien le système contraire, là où il a été appliqué, a été funeste; d'autre part, quels sont les avantages obtenus là où on s'est le plus rapproché des idées que nous défendons en ce moment.

L'état de soumission du pays diffère essentiellement dans les deux provinces extrêmes de l'Algérie, dans les provinces de Constantine et d'Oran. Ici, les populations indigènes se sont montrées tout à fait réfractaires à notre domination; là, elles ont accepté avec une sorte de reconnaissance les avantages incontestables de l'administration française. Cette différence radicale tient, il faut le reconnaître, à diverses causes, mais on nous permettra de constater que sous le rapport de notre installation nous avons suivi une marche différente dans ces deux provinces.

Dans la province de l'Ouest, nous avons trouvé à Oran, à Arzeu, à Mostaganem, à Mascara, à Tlemcen, à Seïda, à Zebdou, des populations sédentaires; nous les avons expulsées de leurs établissemens, et nous nous sommes mis à leur place. Les habitans de ces villes, appartenant pour la plupart à la classe aristocratique, lettrée et intelligente du pays, dépossédés par la violence, se sont répandus dans les campagnes et ont voué notre nom à la haine des populations qui habitent sous la tente.

Dans la province de l'Ouest, nous avons fondé un peu au hasard nos grands établissemens militaires à Oran, Mostaganem, Mascara et Tlemcen, sans trop nous inquiéter si ces centres d'occupation étaient véritablement des positions avantageuses à notre domination; nous nous y sommes établis par la seule raison que les Arabes y possédaient des villes. Bornant d'abord notre occupation à ces seuls points, non seulement nous n'avons pas créé de nouvelles cités, mais encore nous avons détruit, pour les besoins de la défense de ces places, leurs principaux faubourgs, quartiers spécialement affectés aux familles arabes qui entretenaient des relations avec les tribus.

A Oran, la pioche de nos soldats à nivelé le sol où s'élevaient les deux faubourgs de Kerguenta et de Ras-el-Aïn et où vivaient 5,000 Arabes.

A Mostaganem, nous avons également fait disparaître deux faubourgs situés, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche du ravin de Aïn-Sofra. Nous avons converti le quartier de Matmore en une vaste place d'armes.

Autour de Mascara, nous n'avons pas épargné les faubourgs de Baba-Ali et d'Aïn-Beda.

Aux environs de Tlemcen, notre politique incertaine a expulsé de leurs villages les nombreuses familles d'agriculteurs sédentaires, qui peuplaient la banlieue de cette grande ville.

Nous ne parlons pas ici des établissemens secondaires de la province d'Oran, que nous considérons encore comme *postes-magasins* provisoires, et non comme des centres d'occupation définitivement assis.

Heureusement, il n'en a pas été de même dans la province de l'Est.

Deux villes indigènes seulement ont été occupées : Bône et Constantine, et les mesures prises par l'autorité ont tendu à y maintenir les Arabes.

Dans la province de l'Est, quand nous avons été obligés de nous installer définitivement dans les anciennes villes, à Bône, à Constantine, ou quand nous les avons occupé passagèrement, Milah et Biskra, par exemple, loin de détruire les établissemens indigènes, nous les avons conservé avec leur caractère originel, et partout ailleurs nous avons créé de toute pièces des établissemens français: La Calle, Guelma, Philippeville, El-Arrouch, Smendou, Sétif, Bordj-Medjana et Bêtna. Grâce à ces établissemens nouveaux, l'occupation française a trouvé sa place, dans des lieux convenablement choisis pour la domination, sans que la population indigène sédentaire ait été sérieusement froissée dans ses intérêts.

Serait-ce parce que d'un côté nous avons respecté et de l'autre méprisé les intérêts du peuple conquis? Serait-ce parce que dans l'Est nous avons choisi nos centres d'occupation dans l'intérêt de la domination, tandis que dans l'Ouest nous nous sommes établis sans choix, un peu au hasard, ici plutôt que là, parce qu'il avait plu à tel sultan Arabe ou à tel bey Turc d'y construire une ville? Serait-ce parce que, à Bône et à Constantine, nous avons contraint par des mesures sages et efficaces les indigènes propriétaires de maisons, à tolérer notre présence à côté d'eux, tandis qu'à Oran, Mascara, Tlemcen et Mostaganem, nous avons, par la violence ou l'arbitraire de nos procédés, expulsé les Arabes de leurs maisons? Serait-ce parce qu'à Constantine, nos établissemens principaux : Guelma, Constantine, Sétif et Bêtna, sont situés au centre du pays, dans la zône intermédiaire entre les montagnes du littoral Saharien et du littoral méditerranéen, tandis que dans les provinces d'Alger et d'Oran, nos principaux établissemens sont plus particulièrement situés sur le bord de la mer? Serait-ce pour ces motifs que notre domination est réelle à Constantine et précaire à Oran? Nous n'oserions l'affirmer, cependant nous sommes convaincus que si notre domination s'est établie aussi facilement sur la population nomade de la province de l'Est, c'est parce que nous avons su retenir à Constantine la population sédentaire qui tenait en ses mains les liens des intérêts matériels des tribus nomades; nous sommes convaincus que si la population de Constantine avait été expulsée de ses maisons, nous aurions eu, dans la province dont cette ville est la capitale, tout autant d'embarras, et plus même, que nous n'en avons rencontrés dans la province d'Oran. Notre conviction, du reste, est partagée par toutes les personnes qui connaissent les rapports intimes et journaliers qui existent entre les habitans de Constantine et ceux des tribus de toute la province.

Eh bien! nous le répétons avec M. le général de Létang, le système d'occupation centrale, le système qui consiste à créer de toutes pièces des établissemens français à côté des établissemens indigènes, en restituant aux premiers possesseurs du sol les villes que les circonstances nous ont forcé d'occuper, le système dont l'application, quoique incomplète, a produit d'aussi heureux résultats dans la province de Constantine doit être adopté là où il a été négligé et être complété là où il est incomplet.

Quelques intérêts privés, faibles encore, auraient à souffrir de cette mesure; mais les intérêts généraux de la domination et de la colonisation y trouveraient d'éminens avantages.

Et puisque nous avons choisi pour exemple les provinces extrêmes de l'Algérie, continuons sur cette donnée première, en prouvant que les intérêts de la domination et de la colonisation réclament impérieusement ce changement de système.

Bône, chef-lieu d'une subdivision importante, limitrophe de la régence de Tunis, et qui s'étend de la mer à Tebessa, ne domine qu'un faible territoire, dont la soumission, du reste, est entièrement assurée par l'occupation de Guelma.

Autour de Bône, l'administration rencontre partout la propriété arabe ou européenne, et les terres manquent, dit-on, à la colonisation.

Entre Guelma, Constantine et Tebessa, existe un vaste territoire fertile, situé tout en plaine, bien arrosé, où l'Etat possède de nombreux *azels*, où vivent des tribus soumises, mais sur lesquelles notre action n'est pas complète, à cause de l'éloignement du principal centre d'occupation de la subdivision.

Transportons donc, soit à Tifech, soit à Khemisa, ou tout autre lieu, la garnison de Bône; installons dans ce nouvel établissement tout militaire à son origine, mais qui deviendra bientôt une vaste colonie civile et militaire; installons-y le centre de la subdivision, et immédiatement nous satisfaisons à un double besoin : la domination complète et la colonisation sur une vaste échelle.

La domination se complète parce que ce point occupe la croisée des deux grandes routes de la subdivision, celle de Tunis à Constantine, et celle de Bône au Sahara; parce qu'il se trouve à l'un des foyers commerciaux de la province; enfin, parce qu'il est situé sur le territoire de la plus importante tribu de la subdivision, et que maîtres de cette tribu, nous sommes maîtres de presque toutes les autres à une grande distance.

Le champ de la colonisation s'agrandit, parce qu'au lieu d'acheter des terres à très haut prix sur le bord de la mer, nous les trouvons pour rien, plus fertiles et plus riches.

Du reste, nous croyons savoir d'une manière certaine que cette translation est sollicitée depuis longtemps par M. le général Randon, commandant supérieur de la subdivision de Bône.

Nous ne dissimulerons pas que cette mesure doit apporter momentanément quelque trouble dans les conditions d'existence de Bône et des villes qui, comme elle, se trouveraient immédiatement privées de leurs garnisons et du budget de ces garnisons; cependant il ne faut pas exagérer les résultats de ce malaise momentané.

A Bône, comme dans la plupart des villes de l'Algérie, il faut distinguer parmi la population civile deux classes bien distinctes : l'une à peu près nomade, qui suit l'armée et ne vit que par l'armée; tels sont les cafetiers, débitans de vins et de liqueurs, marchands de comestibles, de tabac, etc.; l'autre, plus sédentaire, déjà implantée sur le sol, et qui vit d'industrie, de commerce et d'agriculture.

La première catégorie suivra l'armée et n'aura à supporter d'autre charge que celle du déplacement qui bientôt sera compensée par une augmentation de bénéfices.

La seconde catégorie, propriétaire d'immeubles qu'elle louait fort cher, éprouvera momentanément quelque gêne, mais verra bientôt l'équilibre se rétablir par l'accroissement de son commerce, l'ouverture de nouveaux débouchés, l'arrivée et le départ de caravanes ou de convois qui viendront chercher au port les denrées nécessaires aux villes de l'intérieur, et qui, en échange, apporteront des produits qui s'écoulaient par une autre voie.

La plus grande perturbation apportée par la translation des garnisons des villes du littoral dans l'intérieur aura lieu sur la valeur des immeubles et de leurs loyers, mais l'abaissement des prix sera faible, car on cessera de construire de nouvelles maisons, et les capitaux qui avaient cette destination seront employés au même usage dans les villes à fonder; ainsi pour Bône en particulier, on renoncera au projet d'agrandissement de la ville, et les loyers des maisons subiront à peu de chose près, la baisse qu'ils y eussent supportée si on eût construit un nouveau quartier.

En résumé donc, pour Bône comme pour les autres villes, le déplacement des garnisons ne compromettra sérieusement aucun des intérêts existans. Nous tenions à démontrer cette vérité et à prévenir les objections de quelques intérêts étroits et égoïstes.

A Constantine, la population indigène est à l'étroit, parce que l'alignement des rues, le besoin de les rendre carrosables, parce que l'occupation exclusivement militaire de la Kasbah, les nombreux établissemens fondés par la population civile européenne, ont privé les Arabes d'un grand nombre de maisons où ils résidaient avant l'occupation.

A Constantine, la population européenne et les constructions qui lui sont nécessaires ne peuvent se développer, parce que la ville est située sur un rocher, et que ce rocher, jeté comme une presqu'île dans un angle formé par le cours du Roumel, est bordé d'affreux précipices.

Les deux populations se pressent et s'étouffent et on n'a pas complètement remédié au mal en assignant aux indigènes un quartier arabe et aux Européens un quartier français.

A plusieurs kilomètres autour de Constantine, le sol est accidenté, raviné, d'une fertilité médiocre; il se prête donc difficilement à la grande culture, à la grande colonisation. On trouve, au nord: les crêtes rocheuses du Sidi-Mecid; au sud, les versans escarpés du Chettaba; à l'ouest, le bassin marécageux du Hamma. Reste donc, comme seul terrain de grande culture, la vallée du Bou-Merzoug.

La plus grande partie du sol, à quelques kilomètres de la ville, fractionnée en petites parcelles, appartient en propriété réelle à des indigènes.

L'impossibilité, pour la population européenne, de se développer à Constantine; la difficulté de s'y livrer à de grands travaux agricoles, conduisent naturellement à chercher ailleurs de meilleures conditions pour l'installation d'une ville capitale, européenne, française et chrétienne.

A l'ouest de Constantine, à une journée de marche sur la route de Sétif, au milieu du Srah, existe une belle contrée dont les terres, les plus fertiles de la province, les mieux arrosées, appartiennent à l'Etat. Cette contrée privilégiée est évidemment l'emplacement d'une future colonie française. Comprenons donc de suite les devoirs que nous impose la situation, restituons Constantine aux indigènes, en conservant seulement une garnison dans la Kasbah, et créons une nouvelle capitale de la province, sur l'un des nombreux cours d'eau qui arrosent le Srah.

Nous avons déjà fait pressentir que nous considérions la garnison de Philippeville comme étant inutile; déplaçons-la également pour l'implanter à Bordj-Medjana. Ce dernier établissement complétera avec Sétif, la ville du Srah, Tiffech ou Khemisa, la ligne d'occupation centrale de la province de Constantine.

Maintenant, si de la province de Constantine nous nous transportons dans la province d'Oran, nous y trouvons quatre établissemens principaux, dont deux sur la ligne centrale et deux sur le littoral.

L'intervalle compris d'une part entre Tlemcen et Mascara, de l'autre entre Mascara et Miliana, est trop grand; aussi avons-nous dû entretenir des colonnes mobiles entre ces points, pour assurer, tant bien que mal, notre domination sur les tribus éloignées de ces trois centres d'action et de domination.

Oran et Mostaganem sont deux établissemens militaires inutiles pour la soumission du pays, et qui seraient bien mieux situés: l'un sur l'Ouad-Mekerra, entre Mascara et Tlemcen; l'autre sur l'Ouad-Riou, entre Mascara, Orléansville et Miliana.

Les territoires d'Oran et Mostaganem se prêtent difficilement à la grande culture, par leur nature et par le manque d'eau.

Appliquer à l'occupation de cette province les principes émis par M. le lieutenant-général baron de Létang serait donc faire à la fois œuvre de colonisation et œuvre de domination.

La garnison de Mascara pourrait aussi être avantageusement déplacée; en l'installant à l'extrémité Est de la plaine d'Eghrès, entre les Flita à l'Est, les Sdama au Sud, les Hachem à l'Ouest, les Borjia au Nord, ces quatre grandes tribus, qui ont toujours joué un rôle prépondérant, seraient maîtrisées, vaincues, dominées.

Tlemcen occupe une position centrale avantageuse, cependant en raison des efforts tentés par l'émir pour organiser dans le Maroc un centre de résistance à la domination française, peut-être serait-il plus avantageux de rapprocher de la frontière l'établissement principal de la subdivision.

Dans la province d'Oran, comme dans la province de Constantine, le déplacement de nos principaux postes ne compromet réellement aucun des intérêts existans, et au contraire augmente nos moyens de domination et de colonisation, en créant de nouveaux points de contact avec les indigènes, et des établissemens où l'installation d'une population nouvelle développera l'agriculture, le commerce, etc.

Si pour compléter le système d'occupation, de domination, et même de colonisation de M. le lieutenant-général baron de Létang, nous pénétrons dans la province d'Alger, nous constatons que la réforme proposée y est encore plus urgente qu'ailleurs.

Miliana et Médéa sont trop rapprochés l'un de l'autre pour ne pas faire double emploi, et la distance qui sépare Miliana de Mascara et Médéa de Sétif est trop considérable, pour ne pas reconnaître que l'une de ces deux villes a besoin d'être déplacée, et que d'autres établissemens français doivent combler les vides qui existent sur les limites des trois provinces.

Depuis un an, les troupes de Médéa et de Sétif ont continuellement stationné entre le Dira, l'Ouannougha et le Sebaô. N'est-ce pas un indice suffisant qu'il faut un établissement important dans cette contrée? Depuis longtemps on a désigné Hamza. Nous ne tenons pas plus à ce point qu'à un autre, mais nous sommes convaincus que notre domination ferait un pas immense en s'y établissant d'une manière solide et permanente? La vaste lacune comprise entre Médéa et Sétif laisse ouverte la porte de la Kabilie, et, soyons-en bien persuadés, Abd-el-Kader ne l'ignore pas.

Les garnisons d'Alger, de Douera, Boufarik, Blida et Koléa étant inutiles pour la domination des tribus indigènes, puisqu'il n'en existe aucune autour de ces postes, ces garnisons, sans augmentation d'effectif, peuvent être utilisées à la création de nouveaux établissemens entre Médéa et Sétif à l'est, Miliana et Maseara à l'ouest. Tant que ces établissemens ne seront pas fondés, nous devrons, comme nous le faisons depuis six mois, garder ces points à l'aide des colonnes mobiles dont l'entretien stérile est beaucoup plus dispendieux que la création utile d'une ville nouvelle.

Nous pensons donc, avec M. le général de l'Etang, qu'il est urgent d'abandonner nos principales villes du littoral, soit à la population civile européenne, soit à la population indigène; de créer, au centre du pays arabe, de nouveaux postes militaires dominant à la fois les populations indigènes et jetant les premières bases d'établissemens coloniaux.

Nous pensons que ces nouveaux établissemens, situés au centre du Tell, doivent former une ligne continue depuis la frontière du Maroc jusqu'à la frontière de Tunis.

Cette ligne d'établissemens de premier ordre passerait par Lella-Maghnia, Tlemcen, Mekerra, Ouad-el-Abd inférieur, Ouad-Riou, Chélif, Médéa, Hamza, Bordj-Medjana, Sétif, Srah, Constantine, Tifech.

Tous les autres points occupés aujourd'hui, ceux de la ligne saharienne, seraient autant de sentinelles avancées; ceux du littoral, autant de ports destinés à l'approvisionnement des établissemens centraux.

Ces postes secondaires n'auraient pour garnisons que le nombre d'hommes strictement nécessaire pour la garde des portes.

Nous sommes convaincus que dans l'adoption immédiate de ce système d'occupation, à la fois dominateur et colonisateur, le gouvernement trouvera la solution de toutes les difficultés qu'il rencontre depuis un an, et qui grandissent de jour en jour.

(1) Chez Dumaine, ancienne maison Ancelin, rue Dauphine, 38.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant*, vend cet intéressant ouvrage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

ABONNEMENS :

France-Algérie. Six mois. 13 fr. Un an. 25 fr.
Étranger. Six mois. 16 fr. Un an. 30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

BUREAUX : Rue Neuve-des-Petits-Champs, 33.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis seront rigoureusement refusés*.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : PROVINCE D'ALGER : Alger. — Enquêtes. — Service des postes. — Subdivision d'Alger. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Tlemcen. — Subdivision de Mascara. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Djebel Edough. — Canalisation de l'isthme de Suez. — FEUILLETON : Le prix du sang.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 12 février. — Suite de la discussion de la loi sur les livrets d'ouvriers. — M. le marquis de Boissy expose les inconvéniens qu'il y aura à faire signer les livrets par les maires. — M. de Bussière demande des explications sur la substitution de l'autorité des juges de paix à celle des maires. — M. le comte Beugnot répond que la commission a voulu avant tout que les débats qui s'élèveraient entre le maître et l'ouvrier fussent immédiatement tranchés. — M. le marquis de Barthélemy voudrait que dans les lieux où il y a un conseil de prud'hommes, le congé pût être donné par le président du conseil des prud'hommes de préférence au maire. — L'art. 6 est adopté. Art. 7. — M. le comte de Portalis croit que les dispositions contenues dans cet article sont en dehors du droit commun. — M. Teste répond que la disposition du projet est au contraire une amélioration notable à l'ancienne législation. Après de nouvelles observations présentées par MM. Persil, Fulchiron, Dubouchage, et Beugnot l'article est adopté. Les articles 8 et 9 le sont également. — Art. 10. M. Dubouchage demande une loi qui généralise et réglemente l'institution des prud'hommes. — M. de Boissy appuie la demande du préopinant. Les articles 10 et 11 sont adoptés. — Art. 12. M. de Boissy propose un amendement qui est adopté. M. de Montalembert présente des observations sur la législation des passeports. — M. le vicomte Napoléon Duchâtel défend notre police. L'art. 12 est adopté dans son ensemble. Les articles 13, 14, 15, 16 sont adoptés. L'ensemble de la loi est adopté à une majorité de 94 voix contre 31.

Du 13. — M. le comte Pelet (de la Lozère), prononce l'oraison funèbre de M. le vice-amiral Verhuel. Rapports des pétitions. — M. le comte de Tascher, rapporteur, rend compte d'une pétition de M. de Sapinaud qui réclame à titre héréditaire son admission à la Chambre des pairs. — M. de Boissy demande l'impression du rapport et le renvoi de la discussion à un autre jour. Cette proposition est rejetée. La discussion s'engage. M. D'argout dit qu'on ne peut pas mettre en discussion un article de la Charte. La chambre adopte la question préalable sur la pétition de M. de Sapinaud. — Discussion du projet de loi sur les dessins et modèles de fabrique. Les art. 1, 2 et 3 de la loi sont adoptés sans discussion; pour l'article 4 la commission propose une nouvelle rédaction, qui est repoussée par M. Cunin-Gridaine au nom du gouvernement.

Du 14. — La Chambre discute l'article 4 de la loi sur les dessins et modèles de machines, cet article a été amendé par la commission. — M. Lebrun demande s'il ne serait pas bien de laisser à l'artiste ou au fabricant le soin de fixer lui-même la durée de son privilège. — M. le ministre du commerce assure que le gouvernement n'a pas l'intention de porter atteinte aux privilèges des artistes, qu'il ne pense au contraire qu'à défendre leur propriété.—M. Victor-Hugo appuie la proposition de la commission.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 12 février. — Discussion du projet de loi relatif à l'achèvement de quelques canaux. — M. Lherbette signale l'habitude qui s'est introduite à la Chambre de nommer commissaires pour l'examen de projets de lois de travaux, les député des localités où doivent se faire ces travaux. L'honorable membre se plaint ensuite de ce que les critiques contenues dans les rapports sur les organisations de divers services n'arrivent pas à la connaissance de tous les députés — M. de Lespée, rapporteur, répond au nom de la commission qu'elle n'a jamais eu l'intention de critiquer la composition et l'action du corps des ponts et chaussées. — M. bureau de Puzy signale la différence qui existe dans tous les travaux présentés par les ponts et chaussées entre les dépenses prévues et les dépenses définitives. Le mal vient de ce que l'on se presse trop. — M. le ministre des travaux publics répond que les changemens apportés dans les projets soumis aux Chambres sont pleinement justifiés par des nécessités imprévues. — M. Mauguin se plaint de ce que le mouillage du canal latéral de la Garonne ait été fixé par le projet à 1 mètre 73 centimètres, lorsque l'on savait que le canal du Midi, dont l'autre n'était que la suite, avait 2 mètres de mouillage. —M. Dumon justifie l'administration de ce reproche. — M. de Lespinasse accuse l'administration de présenter aux Chambres des devis au-dessous de la vérité. — M. Odillon Barrot répète et développe cette accusation.

— Du 13.—Lecture de divers projets de loi. Discussion des articles du projet de loi relatif à l'achèvement de quelques canaux. — M. Muret de Bord se prononce contre le parallélisme des chemins de fer et des canaux, dans l'intérêt du bon marché des transports. — M. Michel Chevalier défend la simultanéité de ces grandes voies de communication. —M. Richond des Brus se plaint de l'inutilité du canal de la Marne aujourd'hui que la Chambre a voté le chemin de fer de Strasbourg, avec embranchement sur Sarrebrouck. — M. Collignon attaque les théories émises par M. Muret de Bord sur les questions contenues dans le paragraphe en discussion.

— Du 14. — M. le général Jacqueminot présente les développemens de sa proposition ayant pour objet l'augmentation du nombre des officiers de la garde nationale. La proposition est prise en considération par la Chambre. — Rapport des pétitions.

Du 16. — Reprise de la discussion de la loi sur l'achèvement de quelques canaux. — Art. 2. M. de Lespinasse se plaint de la construction de certain pont monstrueux qui oblige les habitans des maisons voisines à rentrer chez eux par les lucarnes. — M. G. de Beaumont expose ce qui se passe en Angleterre pour les canaux et les chemins de fer. — M. Collignon dit qu'on se trompe lorsqu'on raisonne de l'Angleterre à la France en fait de travaux publics. La discussion est renvoyée à demain.

CHRONIQUE.

S. A. R. Mme la duchesse de Nemours est accouchée hier matin, 16, au palais des Tuileries, d'une princesse qui portera les noms de Marguerite-Adélaïde-Marie, princesse d'Orléans.

— La frégate à vapeur le *Labrador*, partie de Toulon le 30 janvier à huit heures du soir est arrivée à Alger au 1er février, à quatre heures du soir. Ce bâtiment aurait pu faire un voyage bien plus rapide encore si le mauvais état de la mer et des vents contaires ne lui eussent fait perdre beaucoup de temps en route.

— On se souvient que la mère infirme du brave Paraguey, commandant des zouaves, mort si héroïquement en Afrique, a reçu, de la bonté du Roi, une somme de 500 fr. Sur une pétition signée des habitans de Bordeaux, M. le ministre de la guerre vient d'envoyer à cette femme un nouveau secours de 500 fr. La mère du brave commandant a 81 ans.

— Un gisement de combustible minéral vient d'être découvert dans les environs de Ténès par MM. Courlet et Bourgaud ; ces messieurs sont en instance pour en obtenir la concession.

— L'un des bateaux à vapeur du Rhône, *l'Aigle*, n° 1, a sombré le 11 février à peu de distance de Condrieu. Les passagers et l'équipage ont pu gagner le rivage sans accident.

ANGLETERRE. — A la séance du 13 février, les shérifs de Londres se sont présentés à la barre, en grande tenue ; ils présentent une pétition du lord-maire, des aldermen et des citoyens de Londres, assemblés en conseil ordinaire.

La pétition, qui approuve la politique générale adoptée par les ministres de S. M. au sujet des intérêts commerciaux de l'Angleterre, exprime le regret que la révocation complète des lois des céréales soit ajournée à trois ans.

La discussion continue sur les projets de sir Robert Peel, on disait que cette discussion, jusqu'ici peu intéressante, serait probablement prolongée jusqu'à mardi, afin de donner à M. Cobden, qui est indisposé, le temps de parler.

— Pour la première fois, il a été importé d'Espagne en Angleterre une cargaison de blé, qui est arrivée de Cadix à Hull, et y attend à l'entrepôt le vote de la loi de sir Robert Peel sur les céréales. La qualité du grain a été remarquée ; le boisseau pèse 64 livres, poids anglais. Le capitaine du navire importateur a déclaré qu'à son départ de Cadix, vingt-trois autres navires y chargeaient également du blé, à destination de divers ports d'Angleterre.

TURQUIE. — Par le paquebot l'*Eurotas*, nous avons reçu les journaux de Constantinople du 27 janvier, de Smyrne du 27 et d'Athènes du 30.

Les changemens dans les hautes charges du gouvernement turc continuaient. Kosrew-Pacha venait d'être nommé séraskier (généralissime), en remplacement de Soliman-Pacha, envoyé à Paris comme ambassadeur. Sarim-Effendi, désigné d'abord pour l'ambassade de Paris, est nommé ministre des finances, en remplacement d'Halil-Pacha, qui passe au gouvernement de Trébisonde. D'autres pachas pourvus de hauts emplois dans Constantinople, passent également à des commandemens en province. C'est un renouvellement complet de l'administration centrale.

GRÈCE. — Les journaux d'Athènes, du 30 janvier, annoncent aussi quelques mutations dans la haute administration de la Grèce. M. Balbi, ministre de la justice et des finances, par intérim, a donné sa démission, que le roi Othon a acceptée.

M. Poniropoulos, sénateur, a été nommé ministre des finances, et M. L. Cresténitès, député de l'Elide, ministre de la justice ; ce dernier n'ayant pas accepté le portefeuille qui lui était offert, il a été confié par intérim à M. Poniropoulos.

Le débat sur l'adresse allait s'engager dans les deux chambres.

ESPAGNE. — Des nouvelles de Madrid du 10 février, reçues par voie extraordinaire, portent que le général Narvaez, président du conseil des ministres et ministre de la guerre, a donné sa démission. On pensait qu'il serait nommé au commandement en chef de l'armée.

Au départ du courrier, on regardait la dissolution du ministère comme complète, et le bruit courait que la reine allait appeler le général Roncali, capitaine général de Valence, et le marquis de Miraflores pour les charger de former un nouveau cabinet.

BOURSE. — Du 13 février.	5 0/0	P. H.	123 30	P. B.	123 20
——	3 0/0	—	84 20	—	84 15
Du 16 février.	5 0/0	—	123 20	—	123 05
——	3 0/0	—	84 80	—	84 80

ALGÉRIE.

Le découragement commence à s'emparer des esprits ; à Paris, en France, on ne s'aborde plus qu'en disant : « Nos affaires vont bien mal en Algérie. » Les partisans de l'abandon relèvent la tête ; les partisans de l'occupation restreinte en reviennent à leurs plans; suivant eux, la domination s'est étendue outre mesure et dépasse nos moyens d'action.

On se rappelle avec douleur cette parole solennelle jetée à la France par M. le maréchal Bugeaud, lors de son retour, au commencement de l'année dernière : LA CONQUÊTE PAR LES ARMES EST ACHEVÉE! Depuis lors, que de troubles, que de désordres, que de déceptions sanglantes! Que de démentis à cette éclatante affirmation!

Hélas ! il fallait à cette époque faire dresser des arcs de triomphe depuis Marseille jusqu'à Paris; il fallait des acclamations; et comme bouquet de ce feu d'artifice, on voulait se faire décerner par le commerce de Paris un banquet triomphal.

Tout était au mieux.

Aujourd'hui la brillante médaille montre son revers ; les guirlandes ruissèlent de sang et de larmes. Les arcs de triomphe se changent en fourches caudines ; LA CONQUÊTE PAR LES ARMES RECOMMENCE, et au lieu de confesser une imprévoyance et une inhabileté devenues manifestes, on veut arracher au pays de nouveaux sacrifices ; après avoir épuisé dix corps d'armée, on veut en obtenir d'autres pour les épuiser encore.

Tout est au plus mal.

Cette conquête que l'on disait achevée au commencement de 1845, est si peu avancée au commencement de 1846, qu'on se dit réduit

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

—

LE PRIX DU SANG.

LA FÊTE.

Le soleil se levait derrière les montagnes bleues qui bordent à l'Est le vaste horizon de la petite ville de Tagort; de légères vapeurs se dissipaient graduellement au contact des rayons de l'astre vermeil et découvraient, en roulant devant lui, les pointes étincelantes des minarets, les coupoles des mosquées surmontées de leur croissant d'or, les terrasses fleuries des maisons et les découpures d'un mur d'enceinte dont les créneaux désarmés, les brèches et les nombreuses lézardes témoignaient plutôt des ravages du temps que des conséquences désastreuses de la guerre. A mesure que les voiles de l'aurore se retiraient vers l'Occident, la scène s'élargissait de plus en plus, de blanches maisons de campagne étagées sur des côteaux voisins apparaissaient une à une à travers des rideaux verdoyans de figuiers, de caroubiers et de trembles; des aqueducs projetaient au-dessus des ravins boisés les arches gracieuses de leurs ponts, des palmiers balançaient mollement au haut de leur tige flexible ces panaches de feuilles qui suffisent à caractériser un paysage oriental. L'air se remplissait de ces mille bruits du matin si confus, mais si harmonieux, si pleins de joie, d'espérance et de vie, les chants d'oiseaux, les bourdonnemens d'insectes, les bêlemens lointains des taureaux qui rassemblaient leurs génisses ou se défiaient au combat. Mille plantes exhalaient avec la rosée ces parfums divers qui se mêlent dans l'atmosphère humide d'une matinée de printemps, encens que la nature jette si amoureusement vers le ciel.

Cependant, la ville était encore immobile et silencieuse : le signal de l'ouverture des portes n'ayant point été donné, quelques Arabes venus des campagnes voisines attendaient, pittoresquement réunis au pied de la muraille, l'heure d'entrer au marché pour y vendre leurs denrées. On remarquait auprès de ce groupe de maraîchers en burnous, de charbonniers kabiles à demi-nus, de beurriers portant sur l'épaule leurs urnes de forme antique bouchées avec les pousses odorantes du lentisque, un groupe non moins patient, non moins impassible d'ânes chargés de fruits et de légumes. Le faible concours de marchands que la vieille cité attirait ce matin-là dans ces murs n'aurait pas donné une bien haute idée de son commerce à tout homme qui eût ignoré que ce jour, là étant un jour de fête, les paysans les plus nécessiteux s'étaient seuls chargés de l'approvisionnement de Tagort.

Un mouvement s'opéra tout à coup parmi les Arabes assemblés auprès de la porte septentrionale; il était évident que l'attention de ces braves gens venait d'être attirée par des objets nouveaux, et dignes sans doute d'un grand intérêt, car leurs regards s'étaient dirigés aussi vivement que le permettait la gravité musulmane, vers un point de la plaine où se montrait un léger nuage de poussière. Ce nuage grandissant avec rapidité, il fut bientôt possible d'en découvrir la cause. Une troupe de cavaliers accouraient vers la ville. Presque au même instant, deux autres tourbillons semblables se formèrent dans des directions opposées, et deux nouveaux escadrons ne tardèrent pas à paraître, suivant des lignes convergentes.

A mesure que les trois troupes se rapprochaient du théâtre sur lequel nous avons d'abord conduit le lecteur, elles s'allongeaient et paraissaient plus nombreuses ; bientôt on put voir briller au soleil les longs fusils des hommes de guerre de l'Arabie africaine; puis on distingua les cavaliers, on put remarquer, à la tête de chacun des escadrons, un groupe mieux armé, mieux vêtu que le reste, au devant duquel se détachait un homme revêtu d'un manteau rouge, qui paraissait en être le chef. Enfin les trois corps de cavalerie arrivèrent successivement sur la vaste esplanade qui s'étend au nord de la ville. C'étaient les Beni-el-Arbi, les Ouled-el-Slam et les Beni-el-Abd, trois tribus puissantes qui forment depuis trois siècles la garde du cheikh de Tagort. Les premiers arrivés pouvaient être au nombre de cinq cents, les Ouled-el-Slam présentaient une masse imposante de six cents chevaux, quant aux Beni-el-Abd, s'ils étaient les moins nombreux, ils n'étaient ni les plus mal montés, ni les plus imparfaitement armés.

Chaque troupe prit position sur le terrain qui se déploie entre les murailles de la ville, au sud, et le marabout de Sidi-Abd-er-Rahman, avec son ravin profond, vers le nord. Les Beni-el-Arbi occupaient le centre, les deux autres tribus s'établirent sur les ailes.

Aussitôt leur arrivée les kaïds mirent pied à terre, confièrent à des serviteurs leurs chevaux et leurs carabines, et se rapprochèrent les uns des autres pour se baiser mutuellement la tête et se souhaiter le salut éternel. A leur exemple, tous les cavaliers descendirent de cheval, et bientôt les trois troupes n'en formèrent plus qu'une seule au milieu de laquelle il eut été bien difficile à l'œil d'un Européen de distinguer les guerriers des différentes tribus.

Cependant de tous côtés arrivaient des hommes et des femmes, des gens de pied, des gens à cheval, il y en avait sur des mules, sur des ânes et jusque sur des chameaux, les différens chemins qui aboutissent à la ville se couvraient d'une nombreuse population de tous les âges, de tous les sexes qui accouraient pour prendre part à la fête. La ville seule paraissait insensible à ce mouvement, on eût dit qu'elle dormait encore, ses portes refusaient toujours à s'ouvrir.

TIMBRE ROYAL

Enfin, un petit morceau d'étoffe jaune glissa le long d'une corde jusqu'au haut du mât de pavillon placé au dessus du minaret de la grande Mosquée; la voix des muetzins se fit entendre vers les quatre points cardinaux, et au même instant, un globe de fumée blanchâtre s'élançant d'une des casemates de la Casbah, courut d'abord horizontalement puis se déroula en masses arrondies, et l'on entendit retentir jusque dans la profondeur des gorges lointaines le bruit mille fois répercuté d'un coup de canon.

La porte s'ouvrit aussitôt.

Aussitôt comme par enchantement, les habitans de Tagort s'éveillèrent, les terrasses, les minarets, les remparts, se couvrirent de spectateurs. Ce fut un mouvement général sur toute l'étendue de cette riante scène.

Une multitude de gens sortaient par toutes les issues de la ville; les femmes marchaient de leurs pas embarrassés dans leurs vastes pantalons; les enfans couraient; des marchands d'oranges, de dattes, de *cherba*, poussaient leurs cris aigus; des juifs tachetaient cette foule bigarrée des couleurs sombres de leur costume obligé; des nègres épanouissaient leurs larges figures dans tous les groupes, riaient, dansaient ou chantaient en se tenant par la main.

Et ce jour là méritait la joyeuse bienvenue dont il était salué par la population ; ce jour-là, il se célébrait une grande et noble fête : le cheikh payait à ses guerriers *le prix du sang*.

Chez les peuples civilisés de l'Occident, le soldat qui meurt sur un champ de bataille est enterré sur le champ de bataille, et sa mémoire avec lui. Qui le pleure, s'il ne laisse une mère? Qui se souvient de lui quinze jours après sa mort?

« Les Grecs, du haut de la tribune aux harangues, jetaient à leurs guerriers morts en combattant, l'éloquent et dernier adieu d'une oraison funèbre. La patrie, le peuple prenaient le deuil pour un jour.

« Pour toute oraison funèbre, le soldat moderne, n'a que le bulletin — froid discours sorti de la lèvre de fer d'une machine insensible, — puis, tout est dit, la reconnaissance publique est quitte envers lui.

« Les souverains des peuples du nord de l'Afrique que l'on représente comme des barbares, comprennent autrement les devoirs de la reconnaissance : les noms des guerriers morts sur les champs de bataille sont inscrits sur un registre confié à la garde des chefs de tribus, et les familles de ces braves sont à jamais considérées comme créancières de l'Etat. Chaque année, dans une réunion solennelle, a lieu l'appel des morts, et le sultan paie de sa main, à leurs descendans, les dettes contractées par ses pères, le prix du sang versé pour ses intérêts ou ceux de ses devanciers.

Ainsi, ce ne sont ni de stériles oraisons funèbres, comme dans l'antiquité, ni les listes froides et souvent incomplètes du bulletin, comme

pour garder la Metidja, ce Palladium de la domination, à convoquer l'arrière-ban de la population algérienne, la milice et les condamnés.

Faut-il donc prendre au sérieux ce cri de détresse qui ouvre sous de si [illegible] dans laquelle nous entrons? Rhin mon Dieu, non; pas plus qu'il ne fallait prendre au sérieux le cri de victoire de l'année dernière. Le salut de l'Algérie n'est pas plus compromis aujourd'hui que la conquête par les armes n'était achevée il y a un an. Les glorifications de 1845 et les terrifications de 1846 sont autant de piéges cruels tendus à la crédulité nationale.

Autour de M. le maréchal Bugeaud, nous devons le reconnaître, tout va mal et M. le maréchal Bugeaud a, comme on sait, le malheur de ne voir que ce qui l'entoure. Mais à droite et à gauche, il reste encore, Dieu merci, des élémens de confiance.

Les dispositions prises par M. le général de Lamoricière ont peu à peu calmé l'agitation de la province d'Oran. M. le général Cavaignac a obtenu le retour sur les terres de l'Algérie de 800 tentes qui avaient émigré au Maroc. Bientôt il sera en mesure de tenter sur la daïra de l'émir, un coup de main couronné de succès.

La province de Constantine peut être comparée pour la tranquillité qui règne sur la plus grande partie de son territoire à l'un quelconque de nos départemens. Il existe dans les cartons du ministère de la guerre, pour cette province, des demandes de concession représentant une somme de 25 millions; et aucun des solliciteurs ne témoigne la moindre inquiétude; aucun ne songe à retirer sa demande. Le désastre du Bou-Taleb n'a pas occasionné la moindre agitation dans les tribus voisines.

Reconnaissons à ces signes que la destinée de l'Algérie n'est pas compromise, et qu'en déclarant aujourd'hui par la mobilisation de la milice et l'armement des condamnés, *la patrie en danger*, on commet une erreur aussi grande qu'en déclarant, lors des semailles de 1844, *la patrie sauvée*.

Non, tout n'était pas achevé alors; tout n'est pas remis en question aujourd'hui; et cependant, il ne faut pas se le dissimuler, la situation est grave.

Il règne dans toute l'administration algérienne un désordre dont on n'a pas d'exemple. Les accusations les plus graves s'élèvent contre un grand nombre de fonctionnaires, et atteignent tous les rangs de la hiérarchie. La mésintelligence entre les chefs des différens services coloniaux et M. le gouverneur-général; entre M. le gouverneur-général et le gouvernement de la métropole, éclate et se manifeste tous les jours par des conflits qu'il est impossible de tenir secrets et qui répandent en France une douloureuse inquiétude.

Les actes du pouvoir royal, qui constituent la législation particulière de l'Algérie, vont se briser contre une résistance opiniâtre, ou ne reçoivent point leur exécution.

Les événemens militaires, qui devraient au moins donner à ce désordre administratif quelques glorieuses compensations, se présentent sous un jour plus funeste encore.

Au Bou-Taleb, c'est un corps d'armée enseveli sous la neige; à Alger, c'est une division tout entière, ruinée par des fatigues et des privations sans nombre à la poursuite d'un ennemi qui n'a pas d'autre intérêt que de se faire poursuivre.

Trois bataillons rangés auraient moins coûté à la France que ces quatre mois de campagne stérile, pendant lesquels hommes et chevaux ont plusieurs fois manqué de vivres.

Et cependant pas un combat sérieux n'a été livré. Le nombre des hommes tués par le plomb ennemi est insignifiant. C'est la faim, c'est la fatigue, c'est la misère, qui ont soumis nos troupes à d'aussi rudes épreuves, qui nous ont fait sentir leur cruelle rayia.

Et maintenant, pour combler les vides on demande des renforts; mais si ces renforts doivent être soumis au même régime, s'ils doivent être laissés comme les autres à la poursuite vaine d'un ennemi, dont, la plupart du temps, on ne connaît pas même la place, ces renforts, quelque nombreux qu'ils soient, y succomberont eux-mêmes; le nombre des hommes ne diminuera pas la fatigue de chacun d'eux. Au métier accablant et stérile qu'il fait faire à ses troupes, M. le maréchal Bugeaud verrait, dans l'espace de quatre autres mois, cent autres mille hommes tués sous lui.

N'accusons donc pas l'Algérie des désastres et des mécomptes que nous y rencontrons: ces mécomptes et ces désastres sont notre ouvrage.

Est-ce la faute de l'Algérie si les prévarications les plus odieuses se révèlent dans le corps administratif?

Est-ce la faute de l'Algérie si M. le gouverneur-général ne peut vivre en paix avec personne?

Est-ce la faute de l'Algérie si des lois conçues dans l'intérêt de sa propérité, tombent devant le bon plaisir d'un autocrate subalterne?

Est-ce la faute de l'Algérie s'il nous fait, contre toutes les lois de la prudence, [illegible] un [illegible] de suicide, d'aller chercher un tombeau sous les [illegible] de ses montagnes?

Est-ce la faute de l'Algérie si des troupes que l'on a fait courir pendant quatre mois dans [illegible] à la poursuite d'un ennemi reconnu plus mobile qu'elles, succombent sous les accablemens d'épuisement et de misère?

Est-ce la faute de l'Algérie si nous ne savons ni *achever la conquête par les armes*, ni commencer une autre conquête et elle se voit abandonnée par la faiblesse du ministère aux mains d'un gouverneur-général, qui n'est, au bout du compte, ni général ni gouverneur?

Les nouvelles d'Alger arrivées ce matin, annoncent qu'Abd-el-Kader a enfin pénétré dans la Kabilie du Djerdjera. Il serait, dit-on, chez les Flissa, à l'est de Dellis. Ce bruit mérite confirmation.

La Chambre paraît vouloir s'occuper sérieusement des affaires de l'Algérie; elle comprend qu'il est enfin temps, après quinze années d'essais infructueux, de sonder à fond la plaie qui paralyse tous nos efforts, et d'y apporter un remède efficace.

Demain a lieu la réunion dans les bureaux, pour la nomination des commissaires chargés de l'examen du projet de loi sur les crédits supplémentaires; le choix de ces commissaires est très important; aussi, nous engageons les véritables amis de l'Algérie, et ils sont nombreux, à se dépouiller de l'esprit de parti pour ne voir dans la question qu'un grand intérêt national, et à donner leurs suffrages aux personnes qui jusqu'à présent se sont le plus occupées des affaires algériennes.

Quelques députés pensent qu'il serait peut-être avantageux, pour donner à la Commission plus de crédit et plus d'autorité, de faire nommer, comme en 1838, les membres de la Commission par la Chambre elle-même. C'est une heureuse idée, qui est un témoignage du désir de la Chambre, de voir cette question abordée par les célébrités parlementaires et administratives. Nous applaudissons donc à cette proposition ainsi qu'à celle de nommer deux commissaires par bureau. Toute mesure qui donnera à la question algérienne l'importance qu'elle mérite, aura pour résultat de doubler la puissance de nos moyens d'action en Algérie, et de populariser en France, la plus belle colonie qu'il soit possible de posséder.

M. le ministre de la guerre vient de soumettre à la signature du Roi une ordonnance qui proroge à six mois le délai fixé par l'ordonnance du 1er octobre 1844, sur la propriété, pour la signification des titres, conformément aux prescriptions des articles 81 et 82 de la susdite ordonnance.

Jusqu'à présent cette ordonnance, base fondamentale de la colonisation, est restée inexécutée, parce que, dit-on, elle est inexécutable, parce qu'il est impossible à la plupart des acquéreurs de domaines ruraux de justifier de titres antérieurs au 5 juillet 1840, et que l'administration a craint de compromettre trop d'intérêts en ordonnant la déchéance des propriétaires de terres incultes ou de domaines dont la possession n'est pas suffisamment justifiée. S'il en est ainsi, le délai accordé ne fait qu'accroître le malaise, en prolongeant l'incertitude des propriétaires sur la valeur des titres qu'ils possèdent.

Depuis longtemps le Gouvernement doit être fixé sur le mérite de l'ordonnance du 1er octobre. Bonne, elle doit être mise à exécution immédiatement; mauvaise, elle doit être rapportée sans plus de délai.

On assure que M. le maréchal Bugeaud a demandé au gouvernement de nouveaux renforts en hommes et en chevaux, et c'est sans doute afin que sa demande soit accueillie sans observation qu'il a préalablement ordonné l'armement des condamnés militaires et la mobilisation de deux bataillons de la milice d'Alger.

Le conseil des ministres s'est, dit-on, réuni avant-hier pour délibérer sur la demande de M. le gouverneur-général de l'Algérie, et il n'est nullement douteux qu'on y aura fait droit.

M. le maréchal Bugeaud demande également l'autorisation de faire acheter en Sardaigne et en Espagne des chevaux pour remonter sa cavalerie, et, en attendant l'arrivée de ces chevaux, il a élevé pour l'Algérie, dans les provinces d'Alger et d'Oran, le prix de la remonte à 100 francs par tête de cheval.

Pour subvenir aux besoins urgens de l'armée d'Afrique, on annonce que M. le ministre de la guerre vient d'ordonner de choisir dans tous les régimens de cavalerie légère de France 1,500 chevaux qui seront immédiatement embarqués pour l'Algérie.

ABONNEMENTS.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. le ministre de la guerre vient d'ordonner le départ pour l'Algérie de deux régimens de cavalerie et de 1,000 hommes d'infanterie.

Les régimens de cavalerie désignés sont :

Le 5e hussards, en garnison à Poitiers.

Le 1er chasseurs, en garnison à Libourne.

Les 1,000 hommes d'infanterie seront choisis dans divers régimens en garnison dans le Midi pour remplacer les vides qui existent dans les rangs de l'infanterie algérienne.

Le 9e régiment de chasseurs de France, qui sert en Afrique depuis deux ans et qui est réduit à ses cadres, va recevoir l'ordre de rentrer.

Ce nouvel envoi de troupes n'augmente en réalité l'effectif de l'armée d'Afrique que d'un seul régiment, et porte à 100,000 hommes le chiffre de l'armée.

Plusieurs officiers de l'armée d'Afrique qui se trouvaient en congé à Paris viennent de recevoir l'ordre de retourner immédiatement à leur poste.

Le renfort de cavalerie que le ministère envoie en Algérie, a un but : celui de forcer Abd-el-Kader à cesser ses incursions dans l'intérieur de nos possessions. Or, en continuant le système de poursuite pratiqué jusqu'à ce jour, ces deux régimens seront bientôt détruits comme ceux qui les ont précédés et Abd-el-Kader comptera un triomphe de plus.

Il est un moyen infaillible de clore immédiatement la campagne, sans compromettre l'existence des deux régimens qui vont arriver en Afrique, c'est de les embarquer à destination de Djama-Ghazaouet, et les réunir à la subdivision de Tlemcen, pour faire une charge à fond sur la daïra d'Abd-el-Kader, qui ne peut échapper à nos coups, car elle est acculée à la mer et à la Mlouïa, infranchissable dans cette saison.

Nous espérons que le bureau des opérations militaires tiendra compte de ce conseil et des demandes réitérées de M. le général Cavaignac, qui, nous assure-t-on, depuis un mois, répète dans chacune de ses dépêches, qu'il lui serait facile d'enlever la daïra de l'émir, s'il avait à sa disposition plus de cavalerie.

Attaquer la daïra de l'émir, c'est attaquer cet audacieux chef de partisans dans ses intérêts les plus chers. Là est sa mère, là sont ses femmes, ses enfans, là sont toutes les familles de l'élite de la population algérienne, de ces chefs et de ces cavaliers qui suivent Abd-el-Kader, et qui depuis cinq mois nous tiennent en échec.

Un autre intérêt nous appelle vers la daïra, celui de trois cents prisonniers français qui gémissent dans la captivité, qu'on ne peut ni racheter ni échanger, et dont il faut, avec la pointe du sabre, rompre les fers, en vengeant l'odieuse trahison de Sidi-Brahim.

L'ambassadeur du Maroc quitte aujourd'hui Paris pour aller s'embarquer à Marseille, et de là se rendre à Rbat, où Moulei-Abd-er-Rahman attend son fidèle serviteur Achach-Pacha.

Avant-hier, le roi a reçu en audience de congé l'ambassadeur Moghrebin, et lui a remis de magnifiques présens.

Dans le groupe des personnes qui accompagnaient l'ambassadeur, le Roi a remarqué un de nos braves Algériens, Balaroufa, pilote du port d'Alger, décoré de la Légion-d'Honneur, et l'a complimenté sur les services qui lui avaient valu une aussi honorable distinction. Balaroufa a reçu, des mains du Roi un superbe sabre turc.

M. Léon Roches, qui avait accompagné à Paris Achach-Pacha, en qualité d'interprète, retourne, dit-on, à Tanger, avec le titre de secrétaire de légation; il est mis à la disposition de M. Dechasteau, promu au grade de consul général.

PROVINCE D'ALGER.

ENQUÊTES.

On nous écrit d'Alger, à la date du 10 février :

Les enquêtes relatives au personnel de la direction de l'intérieur sont terminées.

La Commission a voté, à l'unanimité, la révocation de M. le baron Dutheil, commissaire civil de Bouffarik.

Les faits reprochés à M. de Bonald, commissaire civil de La Calle, n'ont pas été prouvés par l'enquête, et le jugement de la Commission est favorable à ce fonctionnaire. Cependant, plusieurs membres ont pensé que M. de Bonald, en raison de son grand âge, n'était plus propre à un service actif; et proposent de l'appeler à des fonctions sédentaires dans les bureaux de la direction de l'intérieur ou de la mairie d'Alger.

---

chez les nations civilisées de notre temps, ce sont les droits acquis à des récompenses héréditaires, qui consolent et rémunèrent les familles des soldats.

Or, la dette du sang s'acquittait ce jour-là à Tagort; c'était pour assister à cette fête de famille que la population de cet avant-poste du désert sortait de ses murs, revêtue de ses plus beaux habits. Vers le centre de l'esplanade, une troupe d'esclaves noirs, conduits par des chaouch couverts de costumes brodés d'or, s'occupait à dresser une tente en tapisserie destinée à abriter la personne du cheikh. Des riches tapis, des coussins de velours à glands d'or, disposés sur le sol et dans le fond du léger édifice de campagne, attendaient les chefs de l'Etat, les uléma, les cadi, les khodja et tous les anciens du peuple qui devaient présider à la cérémonie. La foule se portait avec empressement sur ce point central, et les chaouch armés de longs bâtons avaient grand peine à écarter les curieux, pendant que les nègres achevaient leurs préparatifs.

Au bruit d'un second coup de canon qui fut salué par une acclamation générale, les hommes des tribus regagnèrent en courant leur chevaux, les kaïd firent ranger leur troupe en bon ordre, et la multitude refoulée comme par enchantement sur les deux côtés de l'esplanade, laissa au milieu un vide immense sur lequel les cavaliers arabes s'élançant à toute bride au-devant du cheikh qui sortait de la ville par la porte septentrionale, exécutèrent ce brillant simulacre de bataille, connu sous le nom de *fantasia*.

Le soleil de huit heures éclairait de ces resplendissantes lueurs ce magnifique spectacle, pas un nuage de poussière ne s'élevait du sol humide encore de la rosée de la nuit, de sorte que le peuple pouvait admirer dans tous ses détails la brillante scène qui se passait sous ses yeux.

Arrivant du côté de la ville, monté sur un étalon du désert, blanc comme la neige, le cheikh, entouré de son cortége, s'avançait lentement, tandis que s'échappant incessamment du fond de l'esplanade comme une nuée d'abeilles en désordre, les guerriers des tribus, le burnous flottant, le chapeau de palme rejeté en arrière, le fusil en équilibre, les rênes de leurs chevaux entre les dents, venaient successivement décharger leurs armes à ses pieds, s'arrêtaient court et rebroussaient chemin en rechargeant pour revenir encore plus rapides, plus adroits, plus nombreux à chaque manœuvre. Les pieds des coursiers retentissaient sur la terre comme le roulement d'un orage lointain auquel se mêlaient le bruit des tambours et les détonnations des armes à feu.

La fantasia dura ainsi jusqu'au moment où le cheikh ayant atteint le centre du cercle, mit pied à terre et s'assit dans le fond de la tente, avec sa suite.

Un khodja déroula un énorme parchemin sur lequel étaient tracés les noms des morts appartenant à la tribu des Beni-el-Arbi, demanda le bon plaisir du cheikh, et sur un signe de celui-ci, lut à haute voix le premier nom de la liste.

Un chaouch, debout en dehors de la tente, répéta le nom de Mohammed-ben-Abd-Allah, et aussitôt une voix solennelle sortie de l'escadron des Beni-el-Arbi répondait les mots suivans :

— Mort pour le service du cheikh!

Une autre voix reprit lentement du fond de la tente :

— Que Dieu lui soit miséricordieux!

Puis après une pause elle ajouta :

— N'a-t-il pas un petit-fils qui vienne toucher le prix de son sang.

Un jeune arabe sortit alors des rangs de la tribu, s'avança vers la tente, descendit de son cheval, et après avoir baisé la botte du cheikh, la main des cadi et le front des autres membres de l'assistance, vint s'accroupir devant le khasnadj, ou trésorier, qui lui compta, sa rente de quinze boudjoux. Il alla ensuite reprendre sa place. Or, l'aïeul, du sang duquel il venait de toucher le prix, avait succombé dans une grande bataille contre les tribus de la montagne, dès les premiers temps de la domination turque. Près de trois siècles s'étaient écoulés depuis cette époque, et la reconnaissance de l'Etat n'était pas encore éteinte.

L'appel continua ainsi une partie de la matinée, le khodja appelant toujours, et le cheikh ajoutant un souhait religieux à chaque réponse qui lui annonçait la mort d'un guerrier.

On était déjà arrivé aux derniers noms de la dernière tribu, lorsqu'à l'appel du khodja, au lieu de la voix d'un homme répondit un cri de femme, et une jeune fille arabe, sortant de la foule, s'avança vers la tente du cheikh pour recevoir à son tour le prix du sang.

C'était une charmante jeune fille de quinze ans; non pas une de ces femmes blanches comme l'ivoire, aux chairs transparentes et délicates qui ressemblent à ces tendres fleurs du printemps que le moindre soleil flétrit; Khadidja était plutôt semblable à ces belles roses de l'été, au plein calice, aux couleurs foncées, aux parfums intenses; c'était la pêche qu'apportent dans leurs couffes de palme les Kabiles de la montagne, mais la pêche avant qu'elle n'ait été cueillie, revêtue de tout son duvet, la pêche dont la peau fine et veloutée présente, sur un fond bistré, les vives nuances de la grenade mûre. Elle avait, en un mot, la beauté arabe, forte, souple, agile; elle marchait sans embarras au milieu du cercle de spectateurs dont tous les regards étaient fixés sur elle, dont toutes les sympathies la suivaient.

— Qui es-tu? lui demanda le cheikh avec bienveillance, toi qui réponds au nom d'un soldat.

— Je suis la dernière de ses descendantes, répondit Khadidja en baissant les yeux.

— N'y a-t-il donc plus d'hommes dans la famille de mes serviteurs?

— Mon père est mort l'année dernière, et votre servante est maintenant seule de son nom sur la terre des Beni-el-Arbi.

— Khasnadji, reprit le cheikh, en s'adressant à son trésorier, compte à cette belle enfant le prix du sang de son aïeul, et ajoutes-y un boudjou de *regalo* pour ses beaux yeux de gazelle.

La jeune fille tendit modestement la main, reçut son argent, et alla s'asseoir à une petite distance, en attendant qu'elle fut rappelée, car il y avait eu plus d'un guerrier tué dans sa famille pour le service du chef; elle représentait à elle seule plusieurs générations de héros.

Alors l'appel continua; le nom qui suivit celui de l'aïeul de Khadidja, ne reçut point de réponse; en vain le chaouch se tourna en le répétant dans toutes les directions, la foule aussi bien que les goum resta muette, personne ne parut pour réclamer le prix du sang.

— A quelle tribu appartient ce nom? demanda le cheikh.

— A celle des Beni-el-Arbi, répondit le khodja.

— Fais appeler le kaïdh des Beni-el-Arbi, et demande-lui si la famille du mort est éteinte, afin que nous effacions son nom de la liste.

Le kaïd appelé se présenta aussitôt.

— Parle, lui dit le cheik, dis-nous si le nommé Ahmet-Teneki peut être effacé du livre du sang.

— Dieu le sait, répondit le kaïd, hier encore il existait un homme de cette race, c'est un de mes plus beaux cavaliers; je suis étonné qu'il ne soit pas présent aujourd'hui dans les rangs de la tribu. Peut-être qu'il est malade. Beni-el-Arbi! vous tous, cria le kaïd, en se tournant vers son goum, personne de vous sait-il ce qui a empêché Hamouh-ben-Thaleb de venir avec nous?

— Je le sais répondit un homme en sortant des rangs, Hamouh-Ben-Thaleb n'a pas pu venir parce qu'il est mort.

— Mort dans quelque combat pour mon service? demanda le cheikh.

— Mort assassiné, cette nuit par le fils de Satan, Ali-Ben-Sliman.

Que notre seigneur Mohamed maudisse l'assassin! répondirent d'une même voix tous les personnages présens.

Auprès de la tente une voix de femme avait aussi répondu à cette imprécation générale. Khadidja, la belle fille, avait poussé un léger cri, et ses lèvres décolorées tremblaient en se serrant convulsivement les unes contre les autres.

L'émotion de la pauvre enfant ne fut remarquée de personne, seulement, un jeune chaouch qui n'avait pas détaché ses regards de la fille des guerriers dit en lui-même : « Heureuse la mort qui fait pleurer de si beaux yeux! » Khadidja aimait Hamouh-ben-Thaleb.

Un instant après la belle arabe eut à répondre au nom d'un autre de ses aïeux. Elle se leva en tremblant, et se rapprocha de la tente; mais au moment où elle allait y entrer ses genoux se dérobèrent sous elle, ses yeux se fermèrent, et elle tomba sans connaissance aux pieds du cheikh

Deux employés subalternes attachés au service de la direction de l'intérieur, appelés à rendre compte devant la Commission de faits d'indiscipline ou de négligence dans le service, sont également proposés pour exercer provisoirement d'autres fonctions, et sous la direction d'autres chefs.

Comme on le voit, les jugemens des commissions d'enquête sont tout paternels, et n'ont pas revêtu une forme passionnée, comme les journaux d'Alger semblaient le redouter.

Les enquêtes relatives au service des bâtimens civils marchent avec lenteur. Les plus grands obstacles sont apportés, par une main inconnue, à la recherche de la vérité; les personnes soupçonnées ou accusées sont immédiatement prévenues et même protégées. D'abord on a nié à l'inspecteur général de ce service le droit d'investigation sur les faits accomplis avant son arrivée; il a fallu écrire à Paris pour demander des instructions claires et précises, et de cette manière on a gagné du temps. Puis, lorsque la volonté ministérielle a été connue, on a cherché, par tous les moyens possibles, caresses, offres de service, etc., à circonvenir sa religion.

Toutes ces entraves apportées à la marche des enquêtes commandent une grande prudence aux commissaires, mais il n'est pas douteux qu'avec le temps et la persévérance, ils ne parviennent à saisir le fil d'Ariane qui doit les guider dans le dédale d'un service où toutes les formes administratives ont été négligées, où les plus grands abus ont été autorisés, où la hiérarchie, les fonctions ont été interverties, on dirait à plaisir, afin de pêcher en eau trouble.

Jusqu'à plus ample informé, les soupçons les plus graves planent sur certains employés que la vindicte publique désigne du doigt, mais dont les affaires jusqu'à présent paraissent parfaitement en règle.

Le résultat le plus fâcheux d'un tel état de choses, c'est que tout est en suspens.

ADMINISTRATION DES POSTES.

On n'a reçu à Paris le courrier d'Alger du 5 février, lettres particulières et journaux, que le 14 au matin, et les journaux de Marseille arrivés à Paris le 12 au matin, contenaient des reproductions du *Moniteur Algérien*, de la *France Algérienne* et de l'*Akbbar*. Rien n'explique le retard du courrier de Paris.

Depuis longtemps, nos abonnés et correspondans de l'Algérie nous signalent l'irrégularité et l'inexactitude du service de la poste. Les uns ne reçoivent plus notre feuille, et les autres ne la reçoivent souvent que trois, quatre ou cinq jours après son arrivée à Alger.

Nos abonnés militaires, qui depuis le mois d'octobre sont en expédition, n'ont reçu nos numéros qu'à leur retour dans la garnison. Nous comprenons jusqu'à un certain point que l'administration des postes, quand la correspondance est faite par des cavaliers, ne les charge pas de journaux, surtout lorsque ces journaux font quelquefois la critique des actes de M. le gouverneur-général; mais nous ne comprenons pas que les lettres particulières aient également été retenues.

Des officiers faisant partie des différentes colonnes se plaignent amèrement d'avoir été privés pendant trois et quatre mois de recevoir des nouvelles de leurs familles, et même d'écrire à leurs parens ou amis.

Grand nombre de lettres écrites de l'Algérie en France ne sont pas arrivées à leur destination et d'autres expédiées de France ne sont pas parvenues à leur adresse.

Nous ne nous faisons pas ici l'écho d'une plainte isolée, mais bien d'une protestation presque générale de tous les corps expéditionnaires.

M. le ministre de la guerre et M. le ministre des finances doivent s'entendre entre eux pour assurer le service des postes, autant que cela est possible, entre les corps expéditionnaires et les chefs-lieux de subdivisions.

M. le lieutenant-général De Bar a reçu de M. le maréchal gouverneur-général, la dépêche télégraphique suivante :

Boghar, le 5 février.

Exécutez mes premiers ordres pour la milice et les derniers pour les condamnés : c'est en se préparant à l'avance qu'on évite le danger. Si, contre toute attente, et malgré nos efforts, les circonstances devenaient pressantes, le sentiment général applaudirait à cette mesure de prudence.

Il est possible qu'elle cause, dans le premier moment, une certaine émotion ; dans peu de jours on y sera accoutumé, et l'on reconnaîtra qu'elle est de nature à prévenir et non à susciter les alarmes. Il n'y a réellement pas de dangers sérieux quant à présent, et nous comptons bien les éloigner pour l'est comme nous avons fait pour l'ouest ; mais une sage prévision a dicté mon ordre.

SUBDIVISION D'ALGER.

Dans la journée du 5 février, le général Gentil, dont le camp d'observation se trouvait au Corso, apprit que Ben-Salem, débouchant du haut Isseur avec une cavalerie assez nombreuse, avait opéré une razzia sur les douars de la rive droite de cette rivière. Cet officier général se porta aussitôt en avant afin de contraindre l'ennemi à retrograder vers l'est et à abandonner une partie de ses prises. — De son côté, M. le colonel Blangini, qui ramenait de Dellis un bataillon du 58e destiné à rallier la colonne du Corso, prévenu à temps de ce qui se passait dans la vallée de l'Isseur s'y dirigea rapidement et fut bientôt mêlé aux cavaliers de Ben-Salem auxquels il reprit une partie du butin fait sur nos alliés. — Ceux-ci, du reste, se défendaient avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils savaient l'arrivée prochaine de nos colonnes.

Cependant, comme il importait de détruire l'effet produit par le coup de main de Ben-Salem, le général Gentil tenta d'y parvenir en surprenant le camp même de ce chef.

Dans la nuit du 6 au 7, cet officier-général se mit en marche, et, bien guidé par nos chefs indigènes, il tomba à l'improviste sur les contingens réunis par Ben-Salem. Le camp fut complétement surpris, et ceux dont l'obscurité ne put favoriser la fuite furent tués par nos soldats à coup de baïonnette et de sabre.

Les résultats de cette entreprise, si heureusement conduite, sont considérables : plus de 500 fusils ont été pris ou détruits ; une centaine de chevaux, des chameaux et mulets sont restés en notre pouvoir, ainsi que les troupeaux enlevés aux Isseur et tout le butin fait sur eux.

(*Moniteur algérien.*)

Une colonne composée des hommes disponibles des 36e, 58e de ligne et du 13e léger est partie le 4 février de Blida pour Médéa, sous les ordres du général Comman.

M. le colonel Ladmirault a pris le commandement supérieur de Blida.

En l'absence des troupes, la milice est chargée du service à Blida et à Alger.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Notre correspondance particulière de Miliana à la date du 1er février nous apporte les nouvelles suivantes :

Le mouvement que devait effectuer la colonne de M. le général Reveu a été momentanément suspendu, par suite des ordres de M. le maréchal gouverneur-général.

Après vingt-quatre heures de marche, l'infanterie de cette brigade est rentrée à Miliana, pour se tenir prête à marcher au premier signal. C'est ainsi qu'on fatigue inutilement les troupes, et ensuite on est tout étonné de ne trouver que des hommes indisponibles le jour où il faut courir après l'ennemi. Le soldat est depuis bien longtemps fatigué de ces marches et contre-marches inutiles, et il prie nos généraux, s'ils ont perdu la tête, de ne pas lui faire perdre les jambes.

Le marché de l'Arba des Djendel qui se tient dans la plaine du Chélif, à 32 kilomètres de Miliana, et qui est ordinairement fréquenté par un grand nombre d'Arabes des tribus, était entièrement désert le mardi 27 janvier dernier. C'est de ce marché que Miliana tire en grande partie ses approvisionnemens en bestiaux et autres denrées. On attribue l'absence des indigènes de ce marché, à la présence de quelque lieutenant de l'émir dans les environs.

Les Soumata, qui peuplent la riche vallée de l'Ouad-Djer, que traverse la route de Miliana à Blida, continuent comme par le passé à maintenir la tranquillité et à assurer la sécurité des voyageurs isolés. Leur conduite est vraiment admirable.

Le génie militaire vient de découvrir sous les murs de Miliana plusieurs cercueils en pierre taillés d'une manière remarquable. Ces restes de la domination romaine, ainsi que d'autres débris découverts antérieurement, prouvent que Miliana était autrefois une cité importante.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

On est dans la plus grande incertitude sur les résultats de la dernière expédition faite par M. le général Cavaignac, sur la frontière du Maroc.

Le commandant supérieur est-il allé au-devant d'une émigration algérienne qui avait quitté la daïra pour rentrer dans ses foyers, ainsi que semble l'indiquer le *Moniteur algérien* du 5 février, et *l'Echo d'Oran* du 30 janvier? Ou bien a-t-il réellement fait une pointe dans le Maroc sur la daïra, ainsi que le bruit en a couru à Oran et même à Alger? Il est impossible de l'affirmer, et nous regrettons que M. le général Cavaignac ait cru devoir adresser son rapport au commandant supérieur de la province, qui opère en ce moment au Sud de Mascara, au lieu de l'envoyer directement à M. le ministre de la guerre.

Quoi qu'il en soit, le récit du *Moniteur Algérien* n'est pas exact quand il affirme que « dans sa marche rétrograde, cette colonne, dont la profondeur n'avait pas moins de quatre lieues, n'a été inquiétée d'aucune manière » Une lettre particulière d'un officier du 2e régiment de hussards qui nous est communiquée, rapporte que son régiment a été chargé de soutenir la retraite contre les cavaliers de Bou-Hamedi qui ont montré beaucoup d'acharnement, que ce régiment, suivant son habitude, s'est bravement battu et que M. le lieutenant Thévenin, commandant l'extrême arrière-garde, atteint d'un coup d'yatagan sur la tête a faillI rester au pouvoir de l'ennemi et que 7 hussards de son peleton ont été tués dans la mêlée. Ces détails indiquent qu'il y a eu un combat sérieux entre notre cavalerie et celle de Bou-Hamedi.

Cet officier ajoute que parmi les populations restées en notre pouvoir, on compte quelques-uns de nos malheureux soldats faits prisonniers à Sidi-Ibrahim, ce qui nous porte à croire que le général Cavaignac a réellement attaqué le daïra de l'émir.

Nous savons d'une source certaine que deux escadrons du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, deux escadrons du 2e régiment de chasseurs de France, sous les ordres de M. le colonel Morris, et 300 cavaliers du Makhzen, des Douairs et Zmela, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Walsin-Esterhazy, sont partis d'Oran le 1er février, pour se rendre à Tlemcen, et renforcer la cavalerie de M. le général Cavaignac.

Ces dispositions nous confirment dans l'opinion que M. le général Cavaignac a l'intention, s'il ne l'a déjà fait, de faire une utile diversion, en attaquant le daïra de l'émir. S'il en était ainsi, il importerait d'envoyer à Djama-Ghaznouet les deux régimens de cavalerie qui sont destinés à l'armée d'Afrique.

On lit dans les journaux d'Algérie :

« Les officiers, sous-officiers et soldats du 8e bataillon des chasseurs d'Orléans, en garnison à Tlemcen, ayant eu l'occasion de communiquer avec leurs 80 camarades prisonniers dans la daïra d'Abd-el-Kader, depuis le glorieux combat de Sidi-Brahim, ont tous vidé leurs bourses pour leur venir en aide, ainsi qu'aux hommes du 2e régiment de hussards.

Le fourrier Ragot, qui avait trouvé une centaine de francs à l'affaire du Kamis, s'est empressé de les remettre au général Cavaignac pour qu'ils fussent adressés à ses camarades prisonniers. La garnison toute entière a voulu s'associer à cet acte de fraternelle sympathie, qui a été partagé par les habitans de notre ville. On a su qu'il y avait dans la Daïra 80 prisonniers appartenant au 8e chasseurs d'Orléans, ayant presque tous reçu trois ou quatre blessures. Un d'eux, le caporal Parès, en a reçu 12. A la date du 30 novembre, huit hommes étaient morts des suites de leurs blessures et beaucoup d'autres donnaient de vives inquiétudes.

Heureusement M. le docteur Cabasse, avec un admirable dévoûment, déploie toutes les ressources de la science et un zèle incessant pour sauver tous ceux qui peuvent l'être. La reconnaissance des prisonniers à son égard est sans bornes, pour la nobles conduite de celui qu'ils appellent leur sauveur.

Aux misères de nos pauvres prisonniers, un accident est venu en ajouter de nouvelles. Le feu a pris dans leur camp ; presque tous leurs gourbis ont été brûlés et leurs effets aussi. La mauvaise saison rend cette perte bien douloureuse pour eux. L'argent qu'on leur a fait passer ne suffira pas pour réparer ce désastre. Si leurs frères d'Afrique et de France savaient cela, sans doute ils voudraient tous venir à leur secours.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Trois colonnes sont en mouvement dans cette subdivision.

L'une sous les ordres de M. le colonel Renault, du 6e léger, opère du côté de Frenda, entre les sources de l'Ouad-el-Abd et de l'Ouad-el-Tat.

L'autre, sous les ordres de M. le lieutenant-général de Lamoricière, parcourt la lagoubia.

La troisième, commandée par le colonel Gachot, du 3e léger, tient la ligne de Sidi-bel-Abbès à Daïa.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les nouvelles qui nous parviennent de Constantine, à la date du 4 janvier, n'annonçaient rien de nouveau dans cette province. On se plaint partout du manque de troupes, de l'absence trop prolongée de M. le lieutenant-général Bedeau; et, malgré les meilleures dispositions des populations indigènes, on redoute quelque mouvement, si on ne rend à cette province son chef et ses soldats.

FAITS DIVERS.

— On prétend que la statue du duc d'Orléans, érigée sur la place d'Alger, oscille visiblement sur sa base, et menace de tomber à chaque coup de vent.

— L'exéquatur du roi a été accordé, le 12 janvier dernier, à M. Hoskiœr, nommé consul du grand-duché de Hesse à Alger.

— M. le docteur Pontier vient de faire cadeau au musée d'Alger, d'une inscription romaine en briques, trouvée dans les fouilles d'Orléansville. Cette inscription est ainsi conçue :

MEMORIA
REPARA
TI. AVELLI. F.
ANNIS. R. E.
P. CCCLXXV.

— On écrit de Miliana le 26 janvier:

Dimanche matin, nous avons été témoin d'un événement bien déplorable. Trois militaires ont été trouvés gisant dans la rue. Deux étaient morts, le troisième respirait encore, mais il était hors d'état de pouvoir parler, et d'ailleurs, avait complètement perdu l'usage de la raison. C'est en sortant d'un cabaret où ils s'étaient gorgés d'un vin probablement frelaté, que ces malheureux ont succombé.

— 98 prisonniers arabes, appartenant pour la plupart à la grande famille des Brakna, exilée à Bône, sont annoncées à l'île Ste-Marguerite.

53 sont arrivés le 8 février au dépôt, venant de Toulon à bord du bateau à vapeur le *Liamone*.

On remarque parmi eux un grand nombre de femmes et d'enfans.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général, en date du 20 janvier, il est créé à Dellis une milice composée d'une compagnie de chasseurs et d'une section de sapeurs-pompiers.

— *L'Echo d'Oran* publie un état de la population de cette ville au 31 décembre 1843. Il résulte de ce tableau, que le chiffre total de la population, est de 19,424 habitans; 12,549 pour les Européens, 6,875 pour les indigènes. Le total général de la population était à la même époque en 1841 de 14,611 âmes, il y a donc eu dans le courant de cette année une augmentation de 4813 habitans.

— Le sieur Leclerc, concessionnaire de la ferme d'Aïn-Mousra, près de Koléa, a disparu depuis le 29 janvier, jour où il partit de sa ferme pour se rendre à Blida accompagné d'un chien. On suppose qu'il aura été assassiné ou enlevé par les Arabes.

— Un village maritime va être fondé sous le nom de *Notre-Dame-de-Fouka*, autour de la crique de Fouka. M. Tordis est chargé, à titre de concessionnaire, de l'établissement de ce nouveau centre de population.

VARIÉTÉS.

LE DJEBEL-EDOUGH.

MOHAMMED.

Le marché que nous devions visiter est placé sur la limite de deux tribus, les Beni-Mohammed et les Tréaât. Il se tient tous les dimanches, et porte pour cette raison le nom de *Had* (dimanche), suivant l'usage adopté par les Arabes pour la désignation des foires hebdomadaires.

Le soleil ne s'annonçait encore à l'horizon de la colline que par une teinte d'un pourpre ardent, lorsque je fus réveillé par les bruits divers qui retentissaient autour de la tente, et arrivaient à notre oreille à travers la mince paroi de lin qui nous séparait de l'extérieur. Les chevaux hennissaient, les spahis juraient, les Arabes s'appelaient, nos serviteurs s'interpellaient entre eux et contestaient sur la distribution du service. Ce qu'il y avait de remarquable, c'est que les Français se croyaient obligés, pour être entendus des indigènes, de leur parler un détestable arabe, auquel ceux-ci se croyaient obligés de répondre dans un français plus détestable encore. Il résultait quelquefois de cette prétention de chacun à parler la langue des autres, qu'Arabes et Français ne s'entendaient pas. Alors chacun accusait son interlocuteur de mauvaise volonté ou de paresse. Le Français monologuait en *a parte* une imprécation française, et l'Arabe une imprécation arabe.

Au milieu de ce concert, une voix dominait toutes les autres : c'était celle de Mohammed. Mohammed avait sur ses compatriotes une immense supériorité. Il parlait français d'une façon fort intelligible. Aussi était-ce à lui que les Arabes, comme les Français, avaient recours pour communiquer entre eux ; et Mohammed ne manquait jamais d'intervenir, non pas seulement comme interprète, mais comme juge de paix. Dans le cours de ses campagnes, il avait assez pratiqué les Français pour connaître à fond le répertoire des plaisanteries de corps-de-garde, et quoique ses bons mots ne fussent pas toujours d'un atticisme irréprochable, il savait si bien les habiller, leur appliquer les ressources du langage *sabir*, qu'il les rendait intelligibles aux uns comme aux autres, et terminait toutes les querelles par des éclats de rire, tout aussi bien français qu'arabes.

Mohammed appartenait, par son caractère et son esprit, à cette classe d'individus que l'Algérie seule pouvait former, et qui nés, soit dans le camp arabe, soit dans le camp français, se sont insensiblement rapprochés du camp voisin, et déterminent entre l'un et l'autre une sorte de mitoyenneté.

Il y a parmi nous des natures profondément réfractaires qui éprouvent une répugnance insurmontable pour tout ce qui ne porte pas le chapeau de feutre ou la casquette sur des cheveux longs. Il y a parmi les indigènes des natures non moins réfractaires qui éprouvent une répugnance insurmontable pour tout ce qui ne porte pas le turban ou la corde de chameau chiffonnée sur une tête rasée.

Pour les Européens à natures réfractaires, le musulman n'est pas un homme, c'est un *bédouin*.

Pour les Africains à natures réfractaires, l'Européen n'est pas un homme, c'est un *roumi*.

De quel côté ces préventions fanatiques se montrent-elles sous le jour, nous ne dirons pas le plus odieux (ce serait faire un crime à l'aveugle de n'y pas voir), mais au moins le plus triste et le plus funeste? Est-ce du côté de la civilisation? Est-ce du côté de la barbarie? Ah! sous quelque drapeau qu'elles se manifestent, ces antipathies n'en sont pas moins regrettables; car elles éloignent l'époque du rapprochement entre les deux peuples, rapprochement dont l'un et l'autre auraient également à profiter.

Loin d'éprouver ces répugnances malheureuses, Mohammed se sentait au contraire appelé vers les Français par une sorte d'attraction magnétique.

Sans rompre ni avec ses devoirs, ni avec ses affections, il avait connu, aimé, recherché nos compatriotes. Dans ce contact, il avait puisé un genre d'instruction qui manque à presque tous les indigènes, et comme cette instruction avait été acquise sans qu'il en coûtât rien à la foi, Mohammed avait conservé l'amitié et l'estime de ses coreligionnaires, et obtenu en même temps l'amitié et l'estime des Français.

A la vérité, Mohammed ne raisonnait pas son rôle; il agissait, il parlait d'instinct; cependant à force de réfléchir sur le double caractère de sa vie, de ses habitudes et de ses penchans, il était arrivé à établir une distinction qui échappe encore à bien des Français. Musulman de religion, Français de nation : telle était la formule de Mohammed. Il disait du Koran : « Voilà mon livre! » et des couleurs françaises : « Voilà mon drapeau! » Cette adoption, d'ailleurs, était bien légitimée par les antécédens de Mohammed; à la défense de ce drapeau, il avait été blessé trois fois; à la défense de ce drapeau, il avait vu mourir son frère. Aussi n'était-ce pas sans un certain orgueil que Mohammed disait : Voilà mon drapeau. La France compte-t-elle beaucoup de ses fils adoptifs qui puissent lui offrir de pareils titres?

Mohammed, placé, comme nous l'avons dit, sur la ligne de mitoyenneté entre le peuple conquérant et le peuple conquis, passait, aux yeux de ses concitoyens, pour un oracle. Si la civilisation européenne faisait un peu moins la grande dame, si elle daignait abaisser ses regards sur un simple paysan arabe de la trempe de Mohammed, si elle s'avisait de comprendre la puissance d'initiation que renferment ces individualités mitoyennes, et si elle voulait les prendre à son service autrement que pour y recevoir des coups d'yatagan et des coups de fusil; la civilisation européenne ne tarderait pas à reconnaître que ces organes vivans de la domination morale valent bien la lettre morte des édits royaux.

Mohammed, cet ami dévoué de notre cause, à laquelle il avait donné des gages de ferveur, ce brave homme qui portait trois décorations en estafilade, laissées sur son corps par le plomb ou le

fer de nos ennemis, Mohammed, disons-nous, aurait bien pu, comme tant de grands seigneurs indigènes qui nous complimentent du bout des lèvres, porter sur sa poitrine la croix d'honneur. Mais, dans sa course capricieuse, cette distinction ne l'avait pas rencontré. Cependant, c'était un des rêves de Mohammed, qui faisait des vœux ardens pour se trouver quelque jour sur le chemin de cette étoile filante.

Mais Mohammed avait encore deux autres rêves.

Un des caractères qui l'avaient le plus frappé dans la vie européenne, c'était la ponctualité. On dit chez nous que l'exactitude est la politesse des rois; Mohammed y voyait le chef-d'œuvre de la civilisation européenne. Pour comprendre le motif de cette admiration, appliquée à un fait qui nous frappe à un degré beaucoup moindre, il faut savoir que les Arabes n'ont aucun moyen de mesurer le temps avec précision.

Dans les villes, c'est la voix du modden qui sonne les heures; mais outre que cette horloge est loin d'être bien exacte, elle n'avertit pas qu'elle va sonner, elle surprend l'oreille, sans porter à l'esprit aucune perception nette de la durée.

Dans les campagnes, où la voix du Modden ne se fait point entendre, les habitans n'ont d'autre moyen de connaître les divisions du jour que l'inspection du soleil et l'appréciation toujours très vague de sa hauteur au-dessus de l'horizon. Aussi les rendez-vous que les Arabes se donnent laissent-ils toujours une latitude de plusieurs heures.

Au contraire, cent Français peuvent se donner rendez-vous dans une plaine éloignée de la ville et du modden, et arriver tous précisément ensemble au lieu convenu, sans avoir même une seule fois regardé le soleil. Voilà ce qui excitait au plus haut point l'admiration de Mohammed; et en vrai missionnaire, Mohammed la faisait partager; autant qu'il était en lui, à ses compatriotes. Puis, quand il était parvenu à leur faire comprendre ce qu'il y avait d'extraordinaire à voir dix Français, venant de dix points différens de l'horizon, arriver tous au même lieu dans le même moment, comme s'ils étaient mus par des ficelles, Mohammed ajoutait : Vous croyez peut-être que cela est l'œuvre du démon; détrompez-vous; c'est tout simplement que chaque Français a dans sa poche un petit soleil qui parle.

La possession d'un de ces petits soleils à la voix argentine était le second rêve de Mohammed.

Enfin, Mohammed avait encore un rêve; c'était de voir le pays où se fabriquent ces petits soleils. Pour cette intelligence d'élite logée dans un corps de paysan, la vue de toutes les œuvres produites par l'industrie européenne était une source inépuisable de jouissances et d'émotions. Mais il n'en voyait que ce qui pouvait passer la mer. Que devait donc être la grande officine où s'élaboraient toutes ces merveilles? Voilà ce que Mohammed ne cessait de se demander.

Né dans le voisinage d'un port de mer, il ne pouvait se lasser de voir les navires qui voguent sans voiles, comme s'ils étaient animés d'un mouvement de spontanéité. Mais on lui avait aussi parlé des voitures qui roulent sans chevaux, et Mohammed ne voulait pas mourir sans les avoir vues. Et puis, pour cet homme élevé dans les habitudes de la vie nomade, accoutumé au séjour de la tente, et qui cependant était parvenu à grand'peine à construire une petite cabane et à planter un jardin, ce devait être un spectacle féerique que cet amas innombrable de hauts et splendides édifices élevés sur toute la superficie de la France.

A ces imposantes réalités se joignaient parfois dans son esprit quelques hallucinations fantastiques. Ainsi, la grande quantité de numéraire versée en Afrique depuis quinze ans par les Français a fait naître et accrédité parmi les Arabes cette opinion que la France renferme des montagnes composées de pièces de cinq francs. Mohammed savait bien le cas qu'il fallait faire de ces contes; mais il était Arabe, et ne pouvait se défendre par momens contre quelques retours passagers de crédulité nationale. Toujours est-il que la vue de ce fleuve d'argent qui se verse sans cesse en Algérie lui inspirait un violent désir d'aller en visiter la source.

Porter la croix d'honneur, avoir dans sa poche un petit soleil, et visiter la France, telle était la triple marotte de ce pauvre Mohammed, qui désirait trop vivement la réalisation de ces trois rêves pour qu'il lui fût permis de l'espérer.

Quand donc les trois rêves de Mohammed se réaliseront-ils? Quand la civilisation européenne, au lieu de caresser à grands frais l'aristocratie de la naissance, qui lui sourit du bout des lèvres et la méprise au fond du cœur, ira-t-elle chercher dans tous les rangs de la société arabe l'aristocratie de l'intelligence, la seule qui la comprenne et qui l'admire.

Telles étaient les réflexions qui se pressaient dans notre esprit à la vue des préparatifs du départ.

Les chevaux des spahis étaient sellés; la tente avait été ployée et placée sur le mulet qui portait notre demeure nomade. Les montures des cheikh et du kaïd n'attendaient plus que leurs maîtres.

Mohammed, sans interrompre le cours habituel de ses bons mots, avait pris tout naturellement, et de son propre chef, la haute direction des préparatifs; il avait choisi pour son aide-de-camp le muletier Otman, son ami d'enfance, son camarade de tribu, qui avait accepté ces fonctions avec une docilité parfaite, en riant de bon cœur des plaisanteries dont son général accompagnait ses ordres. En un instant Mohammed était devenu la cheville ouvrière de notre petite caravane. Il avait été spahis, et presque tous les hommes de l'escorte le connaissaient. Il appartenait à une tribu du voisinage; le kaïd et les Arabes de sa suite le connaissaient aussi. Enfin quatorze années de fréquentation l'avaient à moitié francisé. Il formait donc en quelque sorte le nœud des trois élémens réunis dans un but commun. S'adressait-il aux Français? il parlait français; s'adressait-il aux Arabes? il parlait arabe. Voulait-il être compris des uns et des autres à la fois? il parlait *sabir*.

Quand tout le monde fut prêt pour le départ, Mohammed, qui était mieux que personne en état de juger s'il ne manquait rien ni aux Français, ni aux spahis, ni au kaïd, ni aux cheikh, ni à leur suite, Mohammed vint nous prévenir que tout le monde attendait nos ordres. Nous montâmes à cheval et descendîmes la colline de la sous-préfecture, en nous acheminant vers un olivier isolé situé dans les versans opposés au-delà de la plaine du lac Felmaïz, et autour duquel se tient d'habitude le marché des Treaât.

ISTHME DE SUEZ.

Plusieurs journaux allemands, *le Lloyd autrichien*, de Trieste, et *le Journal de Francfort*, essaient depuis quelque temps d'attirer l'attention publique sur une question de la plus haute importance : *la canalisation de l'isthme de Suez*. Cet immense problème tant de fois posé, et devant lequel les génies les plus audacieux se sont si souvent arrêtés, est de nouveau soumis aux investigations de la science.

Le Journal de Francfort vient de traiter la question dans une série d'articles fort remarquables, et qui nous paraissent de nature à inspirer aux sommités politiques et industrielles de tous les pays le désir de s'associer à cette œuvre méditerranéenne.

Quant à nous, qui depuis si longtemps nous avons en vue des intérêts de l'Orient, nous n'avons pas besoin de dire la sympathie que cette idée nous inspire. Nous seconderons donc de tous nos efforts tout ce qui pourrait être tenté dans le but d'une réalisation prochaine.

La nécessité de se préoccuper de cet immense projet n'est pas un fait nouveau pour nous; nous sentons depuis longtemps qu'il appartient aux hautes intelligences de notre époque de démontrer la possibilité d'unir les deux mers que sépare l'isthme égyptien, et aux hommes pratiques que depuis quelques années nous avons vus à l'œuvre, d'ouvrir au commerce du monde cette glorieuse voie de communication.

Voici dans quels termes *le Journal de Francfort* expose les plans formés jusqu'à ce jour tant par la commission d'Egypte que par les ingénieurs français qui tout récemment ont visité et étudié les lieux :

Le lieutenant-général Tarayre, qui pendant neuf mois a habité Suez lors de l'occupation de l'Egypte par l'armée française, s'est beaucoup occupé de la canalisation de l'isthme, qu'il a visité à plusieurs reprises avec M. Lepère, ingénieur en chef. Le général Tarayre considère la canalisation comme facile, mais il ne partage pas l'opinion souvent émise qu'un canal ait existé sous Ptolémée, ou plus tard sous Saladin. Il est vrai qu'il se trouve des vestiges d'un canal fait sans art; mais il ne s'étendait que jusqu'à un ancien lac desséché, le lac Amer. Dans l'endroit le plus profond, ce lac est de dix mètres au-dessous de la mer Rouge à la haute marée. La marée de la mer Rouge est d'environ deux mètres. Il n'y a que quatre lieues du golfe au lac Amer; sur toute cette distance le sol ne s'élève guères au-dessus du niveau de la haute marée. Le lac Amer a une longueur de neuf lieues; à son extrémité vers le Nord se trouve une élévation formée par des rocs calcaires qui paraît appartenir au contrefort de la chaîne de montagnes séparant l'Egypte de la mer Rouge. Cette hauteur, sensible pendant plus de trois lieues, s'abaisse peu à peu vers le bassin de la Méditerranée. A l'époque des inondations, les eaux du Nil viennent à un point nommé Cheik-Ennady, à trois lieues du lac Amer. Il ne faudrait que très peu de frais pour faire servir au canal le lac Amer dans toute sa longueur, de sorte qu'on obtiendrait 13 lieues de canal par la construction des quatre lieues qui séparent le lac Amer du golfe de Suez.

Suez est situé dans un vaste désert; la culture la plus proche est au Caire. Il n'y a d'autre source que la fontaine de Moïse, dont l'eau est nauséabonde et se perd dans les sables faute d'un bassin pour la recueillir. Les fontaines qui fournissent l'eau aux habitans de Suez sont à deux lieues de Suez et à trois quarts de lieues de la mer; on y charge l'eau dans des outres de peaux de chèvre et on la transporte sur des barques.

La rade de Suez est exposée à tous les vents et elle manque de profondeur. Il sera nécessaire de creuser un bassin à l'entrée du canal au dessus des écluses de retenue d'une dimension suffisante pour recevoir tous les bâtimens qui attendraient la marée pour se lancer sur le canal.

Un golfe situé à l'entrée de la vallée de l'Égarement à quatre lieues de Suez est le seul bon mouillage aux environs. Les montagnes élevées qui entourent ce golfe offriront le moyen de pourvoir de bonne eau la population de Suez; cette eau pourrait s'y conduire dans des bateaux-citernes comme en Hollande, où toute la population d'Amsterdam reçoit son eau d'Utrecht.

Le travail de la canalisation devant attirer une grande population dans ce désert, le premier soin sera d'aviser aux moyens de pourvoir à tous ses besoins. Un canal tirant ses eaux du Nil donnera les moyens de transporter sur l'isthme les matériaux pour l'alimentation des ouvriers et pour la construction des ouvrages d'art, enfin tout ce qui manquera dans un pays dénué de végétation et de toute ressource. Ce canal devra s'ouvrir au pied du Mocatam, passant au-dessus du vieux Caire, au sud-est de la citadelle; il traverserait la ville des Tombeaux, il se dirigerait sur le village Dell-Matérié et, en passant par Helanka, irait sur Belbeys, et de là, tournant vers l'est, suivrait le Val Salabia et atteindrait le lac Timsah, formant l'extrémité septentrionale du lac Amer. Pour alimenter ce canal, il faut prendre les eaux du Nil un peu au-dessus du Mokias et faire un barrage dans le point de la vallée le plus étroit, s'appuyant d'un côté au Mocatam, de l'autre sur les rocs qui bornent la vallée au-dessus des pyramides de Gizeh.

Ce canal du Nil porterait tous les approvisionnemens et établirait une communication économique entre les contrées fertiles de l'Egypte et le désert de Suez.

On n'ouvrirait pas de communication entière entre le canal d'eau douce et le canal de l'isthme pour éviter de déverser les eaux salées sur une grande distance de terres fertiles et cultivées. Il faudrait, par conséquent, laisser entre les deux canaux un barrage et transporter les matériaux pour les faire passer du canal d'eau douce du Nil au canal d'eau de mer de l'isthme.

On trouve en Egypte et à portée de tous les travaux tous les matériaux nécessaires pour l'entreprise, à l'exception du fer et des bois de construction.

La construction du canal depuis le lac Amer à Tineh, où l'on rencontre la mer Méditerranée, n'offre de difficultés que du côté de la mer Rouge. Il y a une pente de plus de trois mètres qu'il faudrait probablement racheter par des écluses.

A l'extrémité du canal, c'est-à-dire à Tineh, il sera nécessaire de creuser un vaste port avec des écluses de chasse pour approfondir le chenal et établir une bonne communication entre la mer et l'embouchure du canal. C'est là que se trouve l'opération la plus difficile, la côte étant basse et la mer peu profonde à une grande distance. Des sondages pourront seuls faire connaître l'étendue des difficultés à vaincre; si les obstacles étaient trop graves, on peut les éviter en prolongeant le canal le long de la côte; il passerait à Damiette, Rosette, Aboukir, et irait déboucher à l'est d'Alexandrie.

Dans cette éventualité, les frais de l'entreprise s'augmenteraient considérablement, mais cette direction du canal donnerait des résultats immenses; ce serait de dessécher les lacs Mauzales, Burlos, d'Eko et le lac Madié. Ce travail donnerait aussi l'avantage inappréciable de maîtriser les eaux du Nil et de favoriser l'irrigation complète du Delta. Le général Tarayre, auquel nous devons une grande partie des données précédentes, estime à 30 millions de francs la dépense du canal de l'isthme, des deux ports et des écluses de Suez et de Tineh, et à 7 ou 8 millions de francs la construction du canal du Nil jusqu'aux lacs Amers. Le barrage du Nil au Mocatam s'élevant à 22 millions, ce ne serait qu'à 40 millions que le général Tarayre estimerait cette grande œuvre.

Nous avons peine à croire cette somme suffisante, le canal devant être d'une dimension assez grande pour donner passage aux vaisseaux du plus grand calibre et les ports de Suez et de Tineh devant offrir un abri à un grand nombre de bâtimens, qui souvent y séjourneront assez longtemps pour attendre leur tour de passage, le canal. Tout bien considéré, 100 millions de francs pourront bien être nécessaires pour compléter l'œuvre.

Ce capital est important, il est vrai; mais en considérant l'importance de l'entreprise, on ne peut douter qu'il ne soit facile de le réunir. On trouve bien 100 et 200 millions de francs pour établir un chemin de fer entre deux villes d'Europe, et par ce canal il s'agit de réunir l'Asie à l'Europe, la partie du monde la plus populeuse à celle dans laquelle l'industrie du monde est concentrée. Cependant ne nous faisons pas illusion; sans le concours moral des grandes puissances européennes, cette œuvre ne s'accomplira jamais. Mais, n'en doutons pas, ce concours sera accordé: les magnanimes souverains et les hommes d'Etat éclairés qui dirigent les destinées du monde sentiront l'importance de l'entreprise de Suez et lui prêteront l'appui dont elle aura besoin.

Avant toute chose, le canal devra être placé sous la protection du droit public européen et déclaré neutre à tout jamais.

Il est évident qu'une société qui se chargerait de l'exécution d'une œuvre aussi importante devra être constituée sur les bases les plus larges et les plus solides; il faut encore qu'elle soit cosmopolite, c'est-à-dire qu'elle réunisse dans son sein des capacités intellectuelles et financières des diverses nations, dont les capitalistes devraient fournir les fonds et dont le commerce est le plus intéressé à la réussite de l'entreprise. Ce n'est qu'à ce titre qu'elle obtiendrait la protection des hautes puissances sans laquelle l'exécution est impossible.

Ce sont les mêmes capacités qui ont contribué à couvrir de chemins de fer toute l'Europe centrale qui, une fois cette tâche terminée, tournaient leur activité vers Suez pour y construire le canal, véritable complément des grandes lignes de chemin de fer qui viennent aboutir à Marseille depuis le Havre et Calais, à Trieste depuis Brême, Hambourg et Stettin.

Telle était, au moment où la Commission d'Egypte termina ses travaux, l'état de cette grande question. Dans un second article le *Journal de Francfort* expose la marche qu'elle a suivie depuis cette époque. Nous continuons à citer :

Depuis ce temps, la question du canal n'a cessé d'être suivie tant en Egypte qu'en Allemagne, en France et en Angleterre. Sans se dissimuler que le moment d'exécuter le canal était peut-être encore bien éloigné, l'étude des moyens d'exécution de cette grande œuvre s'est toujours poursuivie en silence, mais avec une ardeur nouvelle, depuis les dix dernières années. Nous avons sous les yeux des cartes et des devis détaillés établis par les ingénieurs les plus capables de l'Egypte. La comparaison de ces documens avec les vues émises dans le premier article prouve que de nos jours les gens de l'art considèrent sous plusieurs rapports la question d'un tout autre point de vue que M. Lepère et ses contemporains. Dans ce temps, la différence du niveau entre la mer Rouge et la Méditerranée (1) se considérait comme une difficulté à surmonter. Cette différence devait se racheter au moyen d'écluses. Maintenant, au contraire, on se propose d'utiliser cette différence de niveau, pour *faciliter* l'exécution du canal; peu de mots suffiront pour expliquer cette idée.

La conformation de l'isthme fait supposer que dans l'antiquité il a été submergé par les eaux de la mer.

Depuis Suez un sol sablonneux, peu élevé au-dessus du niveau de la mer Rouge, s'étend au nord à une distance d'environ quatre à cinq lieues, où commence une série de lacs ou de mares remplies d'eau salée, ou desséchées et couvertes de croûtes de sel, le tout formant un bassin très étendu, variant de deux à six lieues en largeur, sur une longueur de quinze à dix-huit lieues. Le fond de toute cette série de lacs et de mares, que nous appelons le bassin de l'isthme, est considérablement au-dessous du niveau de la mer Rouge, et en grande partie au-dessous de celui de la Méditerranée. Au nord du bassin, le terrain s'élève successivement et paraît couvert de collines pierreuses et de quelques montagnes peu élevées. Cette partie du terrain offrirait de graves obstacles à la canalisation, si elle n'était coupée par une vallée, qui pourrait bien dans l'antiquité avoir été un canal; cette vallée indique le cours qu'on doit donner au canal, qui en suivrait les sinuosités pour venir déboucher à la Méditerranée près de Tineh.

Le canal se composerait de trois sections :

La première de Suez au bassin de l'isthme, environ à 4 ou 5 lieues. Cette section serait d'une exécution peu dispendieuse.

La seconde comprendrait le bassin de l'isthme, 15à 18 lieues n'exigeant que très peu de travail, parce qu'on utiliserait les bas fonds du bassin, qui, transformés en lac, serviraient à la navigation, comme nous allons l'expliquer tout-à-l'heure.

La troisième s'étendrait depuis l'extrémité septentrionale du bassin jusqu'à Tineh, environ 8 à 9 lieues; elle serait la plus dispendieuse des trois.

Par ce que nous venons de dire, on voit déjà qu'on obtiendrait la communication de Suez à Tineh, sur une distance de 30 lieues environ, en construisant 12 à 14 lieues de canal seulement et en canalisant le bassin; profitant du bassin de l'isthme, on économiserait des frais de construction du canal sur la moitié de la distance.

Ce bassin étant désert est impropre à la culture, il est inhabité; on peut donc sans inconvénient le submerger. Cette opération se fera avec précaution, dès que la première et la troisième section du canal seront achevées. Alors on fera pénétrer les eaux de la mer Rouge dans le bassin de l'isthme par une écluse établie à Suez. Une fois les bas-fonds du bassin submergés, ils formeront un immense lac dans le milieu de l'isthme, auquel on ouvrira une communication avec la Méditerranée par le moyen de la troisième section, comprenant la distance depuis l'extrémité septentrionale du bassin jusqu'à Tunis.

Ce mode d'exécution nous procure un canal à cours libre, au lieu d'un canal rachetant la différence de niveau par des écluses. Partant, grande économie de frais de construction et grande facilité de navigation, qui se fera comme sur un beau fleuve, au lieu d'être assujettie aux lenteurs inséparables du passage de nombreuses écluses.

Deux écluses seulement, d'une très belle dimension paraissent nécessaires; l'une à Suez, pour commander la dépense d'eau à faire passer de la mer Rouge dans le bassin de l'isthme; l'autre à l'extrémité septentrionale du bassin, à l'embouchure de la troisième section du canal. Au moyen de ces deux écluses, on créera à volonté un courant plus ou moins rapide, soit à la mer Rouge, à l'embouchure méridionale du canal, soit dans la troisième section, quand on aura fait élever les eaux dans le bassin en fermant l'écluse sise à son extrémité septentrionale. Ces courans serviront à écarter l'inconvénient qui jusqu'à présent formait l'objection la plus grave faite au plan de réunir par un canal la mer Rouge et la Méditerranée.

La mer Rouge est très peu profonde aux abords de Suez; cependant, comme le fond se compose de vase et de sables mouvans, il est probable que le courant du canal creusera dans la mer un chenal naturel, qui permettra aux bâtimens d'atteindre Suez avec bien plus de facilité qu'à présent; mais supposez que cet espoir ne se réalise pas, il est certain qu'en raclant le fond de la mer par des dragues, le courant entraînera les terrains détachés et les déposera dans les bas fonds du bassin de l'isthme, où la largeur de ce lac aura rendu le courant imperceptible. Près de Tineh, où le même inconvénient se répète dans la Méditerranée, le fond se composant de sables mouvans, il est évident que le courant du canal produira le même effet que tous les grands fleuves, et qu'il creusera un chenal en proportion de la rapidité de son cours. Or, le courant du canal sera plus rapide que celui du Nil, qui n'a pas plus de dix mètres de chute, depuis le Caire jusqu'à Alexandrie, sur une distance bien grande que celle de Suez à Tineh.

Le chenal produit par le canal devra donc être au moins égal à celui du Nil à Alexandrie et le canal ne formera pas une barre comme celle du Nil, cette barre se formant principalement par le limon que dépose le fleuve en rencontrant le remoux de la mer; les eaux du canal, au contraire seront libres de toute matière étrangère sortant d'un grand lac, dans lequel elles auront déposé toutes les particules limoneuses entraînées de la mer Rouge.

Le plan que nous venons d'ébaucher offre encore l'avantage d'éviter la construction de deux grands ports que notre correspondant du 22 janvier, dit devoir être établis à Tineh et à Suez. Le bassin de l'isthme, converti en un lac immense, formera le plus beau port du monde, où viendront se ravitailler et se réparer les bâtiments de passage dans le canal.

Tout en rendant hommage au mérite des hommes qui, au commencement de ce siècle, au milieu de guerres et de dangers sans nombre, se sont dévoués à l'étude de cette œuvre, appelée à exercer une influence si importante sur le commerce du monde, nous avons cru devoir faire remarquer que la question a marché depuis les travaux de M. Lepère et de M. le général Tarayre; grâce aux hommes intelligens qui s'y dévouent maintenant, tant en Egypte qu'en Europe, il paraît que cette belle entreprise approche du moment où elle devra passer du domaine de la théorie à celui de la pratique, et ouvrir au monde une voie nouvelle de développement et de richesse dont il est difficile d'apprécier encore l'immense portée.

(1) Il est connu que le niveau de la mer Rouge est élevé d'environ 10 mètres au-dessus de celui de la Méditerranée.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant*, vend cet intéressant ouvrage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

Imprimerie de A. GUIOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

22 FÉVRIER 1846. N° 152. TROISIEME ANNEE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Etranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7 Strand, au bureau de l'*Observateur français*

L'ALGÉRIE
COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —ooo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : De la Colonisation. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision d'Alger. — Cercle de Dellis. — District de Blida. — Subdivision de Miliana. — Beni-Mered. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ORAN. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des moyens d'assurer la domination française en Algérie. — FEUILLETON : Le Prix du sang. — Le Jugement.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 18 février. — M. de Cubières prononce l'éloge funèbre de M. Morand, enlevé à la Chambre le 2 septembre 1845. — M. Barthélemy, rapporteur de la Commission sur le projet de loi relatif aux modèles de machines, propose une nouvelle rédaction de l'article 4 de la loi et un autre article qui porterait le chiffre 4 bis. — M. Cunin-Gridaine combat cet amendement.— M. Cousin demande que l'on revienne à l'ancienne législation sur la matière. — La discussion est renvoyée à demain.

Du 19. — M. le marquis de Gabriac combat la rédaction de la commission. Il regarde les mesures proposées comme impraticables. — M. Gay-Lussac défend le projet de la Commission. — M. le comte d'Argout annonce qu'il se réserve de développer un amendement dont l'objet est de maintenir pour les produits artistiques la protection de la loi actuelle. — M. Hyppolite Passy n'admet pas la nécessité de la loi. — La Commission adhère à l'amendement de M. le comte d'Argout. — Les articles 5, 6, 7 et 8 sont adoptés. L'article 9 donne lieu à un débat auquel prennent part MM. Teste, le marquis de Boissy, de Barthélemy et Persil. — Les articles 10, 11 et 12 sont adoptés. — L'article 13 est rejeté ainsi que l'article 14.

Du 20. — M. de Tascher lit un rapport sur quelques pétitions. — Suite de la discussion du projet de loi relatif aux modèles de fabriques. — La Chambre adopte sans discussion les derniers articles du projet. — M. de Boissy dépose sur le bureau une demande d'interpellation au sujet des événemens récens survenus en Algérie, Une vive discussion s'engage entre M. le président et M. de Boissy sur la manière dont le règlement doit être interprété. — La Chambre déclare qu'il n'y a pas lieu à fixer un jour pour les interpellations de M. de Boissy. — L'ensemble de la loi relative aux modèles de fabriques, est mis aux voix et adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 17 février. — Suite de la discussion du projet de loi sur l'achèvement de quelques canaux. — M. Duthil se prononce pour la continuation du canal latéral de la Garonne jusqu'à Agen et même jusqu'à Bordeaux. — M. Bureaux de Pusy établit que le canal ne pourra pas indemniser le pays des sacrifices faits pour sa construction. — M. Muret de Bord déclare qu'il croit l'achèvement du canal latéral à la Garonne, une mauvaise entreprise. L'article 2 est adopté. Les articles 3, 4, 5, 6 et 7 sont adoptés sans discussion. L'article 8 est rejeté. La Chambre passe à la discussion de la loi sur la liberté individuelle. — M. Martin (du Nord) propose à la Chambre de retirer ce projet de son ordre du jour jusqu'à plus ample information. Malgré l'opposition de M. Roger, le projet est retiré de l'ordre du jour. L'ajournement des projets de loi sur les sucres indigènes, sur les eaux minérales et sur les paquebots transatlantiques, est prononcé par la Chambre. Elle n'est plus en nombre suffisant pour voter l'ensemble de la loi relative à l'achèvement de quelques canaux.

Du 20. — La Chambre adopte l'ensemble du projet de loi sur l'achèvement de quelques canaux. — M. Duprat lit le rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande de un million de fonds secrets. — M. Cousture rend compte de l'élection de M. Pons. — M. Odilon Barrot signale un vice dans cette élection et demande qu'elle soit annulée. — M. Duchâtel nie qu'il y ait eu violation de la loi. — L'élection de M. Pons est validée. — Discussion de la proposition tendant à substituer à la perception par tête la perception au poids des droits d'octroi sur les bestiaux. — M. Duprat combat la proposition, qui est appuyée par M. Grandin. — M. Deslongrais croit que cette proposition est nuisible à l'industrie des éleveurs, et tend à faire remplacer des animaux monstrueux par des bêtes maigres et chétives. — M. Berryer craint que la proposition loin d'améliorer la situation des classes ouvrières, ne l'aggrave encore.

Du 22. — Rapport des pétitions. — M. Odilon Barrot demande qu'on examine de nouveau la loi sur l'instruction secondaire. M. de Salvandy ne pense pas que le moment soit opportun pour concilier les divers projets qui sont en présence. Une longue discussion s'engage sur l'opportunité de la reprise du projet de loi ; la reprise est rejetée à la majorité de 67 voix.

CHRONIQUE.

— M. de Nion, consul-général et chargé d'affaires de France au Maroc, est nommé agent et consul-général dans les principautés de Valachie et de Moldavie. M. de Chasteau, premier secrétaire d'ambassade, gérant le consulat-général de Tanger, devient titulaire de ce poste en remplacement de M. de Nion.

— On travaille avec activité, à Toulon, à l'armement du vaisseau à trois ponts *le Souverain*, qui sera monté par l'amiral commandant l'escadre d'évolution de la Méditerranée, La majeure partie du personnel et du matériel du trois ponts *l'Océan* passe à bord du *Souverain*.

ETATS-UNIS.— Le *New-York-Herald* annonce une nouvelle importante pour le commerce français. Le pouvoir législatif de l'État de New-York a été saisi le 27 janvier d'un projet de création de steamers chargés du transport régulier des malles entre New-York et le Hâvre. Si la compagnie, qui se présente sous le titre de Compagnie de navigation de l'Océan, obtient la charte qu'elle sollicite, quatre navires à vapeur, construits dans les plus vastes proportions, feront, à des époques fixes, la traversée de New-York au Havre et réciproquement en huit ou dix jours.

— Nous recevons des nouvelles des États-Unis jusqu'au 31 janvier. Bien que la discussion ait été vive dans le congrès, au sujet de l'affaire de l'Orégon, on avait cessé de croire à une rupture. — On avait à New-York des nouvelles de Mexico jusqu'au 5 janvier. A cette époque la révolution entreprise par Paredes, était complétement terminée. Paredes était entré à Mexico et avait formé son cabinet. Le bruit courait que M. Slidell, l'envoyé des États-Unis avait été *pendu* par la canaille de Mexico ; mais, au dire du *New-York-Herald*, cette nouvelle paraissait tout-à-fait dénuée de fondement. On disait aussi qu'une flotte espagnole était sur le point de faire voile pour Haïti, dans le but d'intervenir dans les affaires intérieures de ce pays. (*Courrier Français.*)

MAROC. — On annonce la réorganisation complète de la représentation française au Maroc ; des agens français seraient nommés à Tétouan et à Rbat, indépendamment de ceux que nous entretenons à Tanger et à Mogador. On regrette qu'on n'ait pas cru devoir nommer un agent à Mazagan, où nous faisons un commerce considérable.

BOURSE.—Du 18 février.	5 0/0	P. H.	123 40	P. B.	123 25
——	3 0/0	—	84 95	—	84 80
Du 21 février.	5 0/0	—	123 30	—	123 20
——	3 0/0	—	84 80	—	84 75

Les nouvelles reçues d'Afrique ont influé le 19 février sur les opérations de bourse; les fonds ont baissé sensiblement : le 3 0/0, qui avait fermé à 84 80, est tombé à 84 55; le 5 0/0 est descendu à 123 15. La banque de France, les canaux, les chemins de fer ont également fléchi. C'est la première fois que nous avons à constater l'influence des affaires de l'Algérie sur le cours des rentes.

ALGÉRIE.

Décidément Abd-el-Kader est sur le territoire de la subdivision d'Alger. Le 5 et le 6 février il a parcouru et ravagé tout le territoire des Isser. Dans la nuit du 6 au 7, il campait au pont de Ben-Hini, pendant que M. le général Gentil surprenait Ben-Salem. Le 10, il fit une seconde razzia qui compléta la ruine des tribus de la vallée de l'Isser.

On annonce la défection de Ben-Zamoun, agha des Flissa, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. Pour racheter sa soumission aux chrétiens, ce jeune homme, qui dispose de nombreuses forces concourt puissamment à favoriser les vues d'Abd-el-Kader, et à entrainer dans la rébellion toutes les tribus soumises du Cercle de Dellis.

Depuis le 7, on n'a aucune nouvelle de la colonne de M. le général Gentil; on craint que cet officier-général ne se soit laissé entraîner dans les montagnes, pour protéger les tribus soumises, ou pour continuer la poursuite des troupes de Ben-Salem. Son éloignement de la position qu'il occupait sur l'Isser a déjà été fatal, car Abd-el-Kader a pu faire un second coup de main sur les tribus de cette contrée.

Lors du départ du courrier du 15, on annonçait l'arrivée de M. le maréchal Bugeaud sur le Haut-Isser.

Il est difficile de prévoir l'effet que produira la présence de l'émir chez les kabiles du Djerdjera. On pouvait croire d'abord que les montagnards indépendans de cette contrée tiendraient à conserver leur neutralité vis-à-vis de nous, et qu'ils refuseraient l'hospitalité à notre ennemi : cette espérance disparaît depuis la défection de Ben-Zamoun, l'un des chefs les plus influens de la Kabilie.

Continuer la poursuite de l'émir dans le Djerdjera paraît impossible dans l'état actuel d'appauvrissement de l'armée; mieux vaudra, ainsi que le conseillait hier le *Journal des Débats*, se tenir sur la défensive en couvrant nos établissemens agricoles de la Mitidja et contraindre notre ennemi à quitter lui-même sa retraite pour voler au secours de sa daïra, menacée et poursuivie par nos troupes.

Les dernières nouvelles de l'Algérie ont amené une baisse dans tous les fonds publics. Est-ce un bien, est-ce un mal? N'ous n'osons décider. Ce fait nous prouve qu'enfin on prend au sérieux les affaires de l'Algérie.

L'arrivée d'Abd-el-Kader à 15 lieues à l'est d'Alger est un fait on ne peut plus affligeant; mais ne devait-on pas s'y attendre?

Depuis cinq mois, nous suivons pas à pas la marche progressive de l'émir ; depuis cinq mois nous comptons une à une toutes les causes de ruine accumulées sur notre armée ; depuis cinq mois nous voyons s'écrouler, morceau par morceau, la décoration de théâtre élevée par M. le maréchal Bugeaud.

Avant la première secousse, qui fut le prélude de nos désastres militaires, politiques et administratifs, nous avions averti l'opinion publique que l'on bâtissait sur le sable; nous avions dit qu'au

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LE PRIX DU SANG (1).

LE JUGEMENT.

La fête était terminée depuis quelques heures, les goum avaient repris le chemin de leur tribu, la foule était de nouveau rentrée dans les murs; tout était redevenu calme et tranquille autour de la petite ville de Tagort; tout se taisait, excepté l'amour dans le cœur de la jeune fille, excepté le remords et les terribles appréhensions du châtiment dans la conscience bouleversée de l'assassin Ali-Ben-Sliman.

Confiée à la garde d'une vieille matrone amie du cheikh de sa tribu, la belle Khadidja avait été transportée dans une petite maison des faubourgs, où les filles de son hôtesse s'efforçaient vainement de lui arracher le secret de ses larmes, et d'en tarir l'inépuisable source. La pauvre enfant s'obstinait à garder le silence, et ne répondait que par des pleurs aux tendres sollicitations de ses compagnes. Quelque respectable que fût sa douleur, elle n'en paraissait pas moins étrange à tous les yeux. Khadidja, la perle gracieuse de la vallée des Beni-Bel-Arbi, Khadidja, la rieuse Khadidja pleurait..

Laissons-la s'abandonner sans contrainte à toute l'amertume de ses chagrins; les grandes souffrances sont comme les sources du Sahara, l'ombre les protége et les fertilise, le soleil ne fait que les dessécher sans les tarir.

Ce soir-là, le vent soufflait, le même vent qui sifflait sans doute aux oreilles du fratricide Caïn, lourd, épais, étouffant; ardeur mortelle, respiration haletante, qui s'échappe par intervalles des poumons embrasés du désert.

Un cavalier courait par la campagne ; ses vêtemens en lambeaux, ses armes mal attachées, ses rênes flottantes serrées inégalement dans une main convulsive, témoignaient du désordre de ses pensées. La partie inférieure de son haïk, relevée jusqu'au dessous de ses yeux, cachait presque entièrement son visage, et le rendait méconnaissable. A chaque instant, il regardait derrière lui, tressaillait au moindre cri d'oiseau, au moindre bruissement des chardons desséchés que froissaient les pieds de son cheval; cet homme avait l'air de fuir; cet homme fuyait, c'était l'assassin de Hamouh-Ben-Thaleb.

Tantôt, après avoir marché directement devant lui, il changeait subitement de route ; tantôt il s'arrêtait et paraissait réfléchir un instant; puis, rapprochant la pointe acérée de ses éperons des flancs ensanglantés de sa monture, il repartait au galop dans une direction opposée à celle qu'il avait d'abord suivie. Tout à coup le malheureux poussa un cri, il venait d'apercevoir, à la faveur de la lumière expirante du crépuscule, deux cavaliers qui accouraient vers lui de l'extrémité de l'horizon. Quelques tentes étaient en vue, qu'il semblait éviter l'instant d'auparavant; l'aspect de deux étrangers armés changeant tout à coup ses dispositions, il prit ventre à terre le chemin le plus court pour y arriver.

Les deux Arabes, qui avaient causé une si grande frayeur à l'assassin, étaient précisément deux moukhali envoyés par les ordres du cheikh à sa recherche. En le voyant courir vers les tentes, ils avaient sans doute deviné son intention d'y chercher un refuge, car ils avaient pressés l'allure de leurs chevaux. Cependant, quelque diligence qu'ils fissent, Ali-Ben-Sliman arriva au but avant eux, et lorsqu'ils se présentèrent à l'entrée de la tente principale, ils n'y trouvèrent qu'un vieillard qui, après avoir répondu à leur salut, leur demanda ce qu'ils cherchaient.

— De la part du cheikh, dit un des cavaliers, livre-nous l'assassin qui vient de se réfugier chez toi.

—Un homme est en effet entré sous ma tente, répondit le vieillard ; s'il est coupable, Dieu le sait; mais ma tente a le droit d'asile, et je ne le livrerai pas à ses ennemis.

— C'est juste, répondit le cavalier, Dieu est grand! et ce que tu gardes est bien gardé!

Les moukhali retournèrent donc vers la ville, car ils ne pouvaient violer sans crime le toit sous lequel s'était caché le coupable. Ils étaient, il est vrai, porteurs de l'ordre et de la parole du cheikh, mais il y a quelque chose qui parle plus haut que la voix du prince : c'est l'ordre et la parole de Dieu; or, Dieu a dit : Tu respecteras le droit de l'hospitalité.

Cependant comme ils avaient juré au cheikh sur la barbe de leur père de ramener Ali-ben-Slimen mort ou vivant; sitôt qu'ils se furent assurés que l'obscurité de la nuit et la distance empêchaient qu'on ne s'aperçut de leurs mouvemens, ils mirent pied à terre, ôtèrent la selle et la bride à leurs chevaux, et les entravèrent pour qu'ils pussent paître sans s'écarter beaucoup du lieu où ils les laissaient; puis, profitant habilement de toutes les inégalités du terrain pour couvrir leur marche, ils reprirent sans bruit le chemin des tentes, et s'arrêtèrent dans les ruines d'un gourbi qui se cachaient au milieu d'un épais massif de cactus épineux ; ils ne furent pas même signalés par les chiens de garde tant ils s'étaient entourés de mystère et de précautions.

La nuit se passa sans incidens; mais au point du jour l'assassin ayant eu le malheur de sortir de la tente pour aider ses hôtes à traire leurs vaches, un des soldats put arriver jusqu'à lui et le saisir avant qu'il eut le temps de songer à la fuite. De la part des Arabes présens à l'arrestation, il n'y eut ni indignation, ni résistance. En refusant la veille de livrer le fugitif, ils n'avaient fait que soutenir leur droit d'asile; la rébellion aux ordres du chef était bien loin de leur pensée.

— C'est toi qui as tué Hamouh-ben-Thaleb? dit le soldat.

— Je n'en sais rien, Dieu le sait! répondit le coupable.

— Le cheikh m'a dit : Amène-moi Ali-ben-Sliman mort ou vivant, et je l'ai juré par la barbe de mon père; tu vas donc venir avec moi devant le midjelès.

— Partons, puisque c'est l'ordre du cheikh; Dieu seul est Dieu, et Mohammed est son prophète!

L'assistance dit amen à cette formule, tandis qu'Ali se laissait lier sur son cheval et partait entre les deux soldats dans la direction de Tagort.

Deux jours après, Ali-ben-Sliman comparaissait par devant le midjelès de Tagort pour y répondre à l'accusation de mort qui pesait sur lui.

Assis derrière une petite table de quelques pouces de haut, assisté de ses deux adoul, de son kateb et du chaouch chargé de la police de l'audience, le cadi commença l'instruction. On avait réuni un grand nombre de témoins; il y en avait de tous les âges et de tous les sexes; leur foule se pressait derrière le prévenu, qui les saluait par leur nom sans qu'ils parussent manifester pour lui cette horreur qu'inspire toujours chez nous la prévention d'un crime tel que l'assassinat.

Le cadi fit au prévenu la question d'usage : Ali-ben-Sliman es-tu coupable de la mort de Hamouh-ben-Taleb? A laquelle celui-ci répondit : Je n'en sais rien, Dieu le sait. —Prouve-le moi.

—Les témoins parleront, reprit le cadi, et Dieu fera connaître la vérité par leur bouche.

A ces mots, il commença l'appel de la liste.

Au premier nom prononcé, le prévenu s'écria : — Non pas celui-là, je le récuse! c'est un bon musulman, mais il est né l'année de la peste et le jour même de la mort du grand-père de notre cheikh. Cet homme ne peut être témoin, son esprit est inquiet.

Les adoul, dont les fonctions se réduisent à veiller à l'observation des règles établies en faveur de l'accusé, car la loi entoure la défense de toute sa protection, approuvèrent d'un geste l'allégation d'Ali-ben Sliman, et l'on passa au second témoin.

— Je récuse encore celui-ci, s'écria l'accusé, c'est un mauvais musulman; je l'ai vu un jour satisfaire les nécessités secrètes de la nature, et se mettre ensuite à prier sans s'être purifié par un ablution préalable.

L'avis des Adouls confirma encore une fois l'assertion du prévenu et le témoin fut rejeté. Ali en recusa encore plusieurs autres, les uns parce qu'ils avaient rompu leur jeûne pendant le rhamadan, les autres parce qu'ils avaient manqué à leur serment; celui-ci parce qu'il avait accompli certains actes de sa vie animale d'une façon prohibée par le Koran, celui-là parce qu'il avait été vu buvant du jus fermenté de la vigne en compagnie d'un juif. Malgré toutes ces récusations, la liste des personnes qui devaient déposer contre lui était encore formidable. Le malheureux comprit qu'il ne pouvait pas échapper à la sentence qui le menaçait; alors changeant tout à coup de système, il se leva en s'écriant : — Qu'est-il besoin de témoins! c'est moi qui ai tué le fils du Thaleb. Je l'ai tué, parce que je le détestais; parce qu'il aimait la même femme que moi, parce qu'il n'a pas craint de déchirer le voile qui couvrait le sein de ma maîtresse, de ma fiancée! Voilà pourquoi je l'ai tué! — Haute à qui n'eut pas fait comme moi!

Le tribunal écouta cette déclaration avec une froide impassibilité; — mais il sembla qu'un faible gémissement y répondait du fond de l'assemblée; cette timide expression de douleur ne fut remarquée de personne. —Le prévenu reprit lentement sa position ; le cadi attendit que le kateb eut achevé de transcrire l'aveu qui venait de sortir des lèvres du coupable, puis il reprit :

— Ali-Ben-Sliman, la loi dit : œil pour œil, dent pour dent. Tu as tué ton semblable, tu dois mourir du même genre de mort que lui.

(1) Voir le numéro du 17 février.

premier souffle l'échafaudage si péniblement et si chèrement élevé en Algérie s'affaisserait lui-même, et, dans sa chute, écraseraient les imprudens qui avaient voulu faire croire à sa solidité.

Pendant un an, nous avons averti le gouvernement que les chefs indigènes, en faveur desquels il abdiquait, étaient des traitres.

Pendant un an, nous avons annoncé que l'impôt de la guerre sainte (le zekkat), prélevé sur la population arabe, froissait le sentiment religieux et nous ramènerait la guerre sainte.

Pendant deux ans, nous avons prévenu le gouvernement qu'il calquait l'organisation du pays indigène sur celle de l'émir lui-même, et nous lui avons montré le danger de ce rôle de copiste.

On ne nous a pas crus, on nous a traités d'utopistes, de philantropes, de cerveaux inquiets.

Depuis le commencement de la guerre, nous avons démontré qu'on n'atteignait un partisan qu'avec des partisans.

Des paroles de dédain ont accueilli nos propositions.

Depuis le commencement de la guerre, nous n'avons cessé de répéter que le but de l'émir était de fondre comme un oiseau de proie, sur la daïra d'Alger, la Mitidja; et, pour éviter ce fatal dénouement, nous avons demandé qu'on allât attaquer la daïra de l'émir sur la Mlouia.

On a répondu que les tribus elles-mêmes, sur le corps desquelles Abd-el-Kader devait passer pour arriver dans le Sahel d'Alger, le supplieraient de rentrer au Maroc. Trompé par cette fatale illusion, on n'a pas couvert la daïra d'Alger, on n'a pas menacé la daïra de la Mlouia, ou du moins on l'a fait trop tard.

Depuis le retour de M. le maréchal Bugeaud en Algérie, il a été facile de prévoir les résultats funestes de l'esprit de rivalité qui règne entre les différens chefs de l'armée.

Au lieu de tendre à profiter de l'expérience et du concours des généraux qui servent depuis longtemps en Afrique, M. le maréchal Bugeaud semble avoir pris à tâche de les éloigner.

M. le lieutenant-général de Bourjolli est rentré en France.

M. le général Reveu est mis en disponibilité.

M. le général Comman est nommé au commandement du département de la Corrèze.

M. le général Gentil, est également menacé d'un rappel.

M. le général Iousouf vient se reposer de ses fatigues à Alger.

M. le général d'artillerie Lechesne rentre aussi à Alger.

Le gouvernement met à la disposition d'un maréchal de France, chef d'une armée de 100,000 hommes, un chef d'état-major, ayant le grade de lieutenant-général, un sous-chef d'état-major, un premier aide-de-camp, un directeur central des affaires arabes, tous trois du grade de colonel; un interprète en chef, assimilé aux officiers supérieurs.

M. le maréchal Bugeaud néglige tous ces moyens d'action.

M. le lieutenant-général de Bar, chef d'état-major de l'armée, reste à Alger, pour présider le conseil supérieur d'administration qui ne s'assemble pas.

M. le colonel Pélissier, sous chef d'état-major, prend le commandement supérieur d'une subdivision en remplacement de M. le général Bourjolly.

M. le colonel Eynard, premier aide-de-camp de M. le maréchal gouverneur-général, est nommé chef de la subdivision de Miliana, en remplacement de M. le général Reveu.

M. le colonel Daumas, directeur central des affaires arabes, dont les conseils doivent être utiles au chef de l'armée, surtout au moment d'une insurrection générale, M. le colonel Daumas reste à Alger pour siéger au conseil supérieur d'administration.

M. Léon Roches, interprète en chef de l'armée qui a vécu deux ans sous la tente de l'émir, qui connait ses plus secrètes pensées, sa tactique, ses allures, et qui dans des circonstances aussi délicates que celles au milieu desquelles nous nous trouvons, peut donner d'utiles conseils, M. Roches court les grands chemins de Paris à Tanger, à Rabat, pour aboutir à l'envoi d'un ambassadeur marocain en France et à un échange de présens et de complimens entre le gouvernement du Roi et la cour de Mouleï-Abd-er-Rahman.

M. le maréchal Bugeaud reste seul;

Seul il cumule les fonctions de gouverneur-général, de général en chef, de chef d'état-major, d'aide-de-camp, de directeur des affaires arabes, d'interprète en chef, voire même de sous-intendant militaire.

Seul il donne et rédige des ordres, qui aussitôt sont suivis de contre-ordres, et portent partout le désordre;

Seul il doit connaître la marche de l'émir, de ses lieutenans, de l'état politique du pays; aussi ses informations sont elles toujours inexactes ou incomplètes; ses rapports au ministre en font foi. Quand il annonce la présence d'Abd-el-Kader dans l'Ouest, on peut être sûr que l'émir opère dans l'Est;

Seul M. le maréchal Bugeaud doit pourvoir à la subsistance, l'armement, l'équipement et l'habillement de dix brigades; aussi arrive-t-il que les soldats manquent de vivres, de vêtemens, de chaussures; que tout le matériel de l'armée est détruit ou perdu; que toutes les réserves sont épuisées;

Seul, M. le maréchal Bugeaud doit tenir à jour sa correspondance avec les ministres, avec ses lieutenans, avec ses amis des deux Chambres, avec tous les journaux et bien d'autres encore.

En vérité un homme ne peut suffire à tout, aussi n'est-il pas étonnant que tout aille mal, qu'Abd-el-Kader qui emmène avec lui son chef d'état-major, ses aides-de-camp, et tous ceux dont le concours et le dévoûment lui sont utiles, puisse déjouer un adversaire absorbé par le soin de tant de détails.

Qui donc a ainsi isolé M. le maréchal Bugeaud? Nous ne pouvons répondre à cette question, mais nous constatons cet isolement, et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il est en grande partie cause des revers qui nous accablent.

DE LA COLONISATION.

Dans des articles précédens, nous avons cherché à expliquer comment la transformation et l'assimilation du peuple Arabe demeurera un rêve irréalisable, tant que les efforts dirigés vers ce but ne s'adresseront pas à la fois, au sol et aux hommes, c'est-à-dire tant que l'œuvre de *civilisation* n'aura pas pour base la *colonisation*.

Nous avons dit comment il est possible, suivant nous, d'imprimer à la colonisation l'activité qui lui est nécessaire pour s'étendre et prospérer. Le moyen consiste à profiter du régime actuel de la propriété dans les tribus arabes, pour appliquer à chacune d'elles, avec les ménagemens, la discrétion, et surtout le discernement que cette opération commande, le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, principe qui, sous sa forme Européenne, serait souverainement impraticable, mais qui, sous une forme différente, peut recevoir une application utile.

Et de même que le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique contient pour l'Europe le germe d'une transformation radicale dont déjà nous constatons les effets, de même aussi le droit d'échange territorial contient pour l'Algérie le germe d'une transformation non moins radicale, dont les deux peuples ne tarderaient pas à recueillir les fruits.

Introduire successivement dans chacune des grandes tribus soumises le capital Européen, associer dans un travail commun l'ouvrier chrétien et l'ouvrier musulman, n'est-ce pas le moyen d'imprimer à la soumission le sceau indélébile de l'intérêt? N'est-ce pas le moyen d'utiliser le sol et les hommes et par suite de les civiliser? Mais c'est mieux que cela encore; car si l'on réfléchit à la portée de cette mesure, on reconnaitra qu'elle fournit le moyen le plus efficace de domination.

Quel est en effet le seul instrument dont nous ayons fait usage jusqu'ici pour dominer le pays conquis? Les camps.

Qu'est-ce qu'un camp?

Un espace assez restreint fermé par une enceinte et occupé par une garnison, c'est-à-dire par une population inerte qui, retranchée derrière ses remparts, se borne à crier qui vive et à faire feu, si on ne lui répond pas, par une population qui ne peut que menacer et qui ne peut rien promettre, par une population qui ne laisse sur le sol que la trace de ses pas; qui vit pour elle-même et par elle-même, qui ne s'inquiète pas de chercher le parti qu'elle pourra tirer du paysan arabe parce que pour cette population armée et irascible, le paysan arabe est un ennemi, contre lequel il faut être toujours prêt à sévir.

D'ailleurs, dans l'établissement des camps, on a toujours recherché plutôt des positions militaires, que des positions dominantes. Or, les positions dominantes en Algérie doivent être choisies non pas tant en vue du sol qu'en vue des hommes qui l'habitent.

En établissant le camp, on ne s'est pas généralement demandé dans quelle tribu on le plaçait. Il en résulte que le camp français n'a avec la population indigène qui l'entoure, que des rapports accidentels et ne prête pas à la domination du pays tout le secours qu'il pourrait lui prêter.

Pour que ces établissemens militaires fussent des instrumens efficaces de domination, il faudrait considérer chaque grande tribu comme une cité indépendante et asseoir le camp au milieu de son territoire comme une citadelle.

Malheureusement l'établissement des camps coute au Trésor des sommes immenses, autant par les travaux qu'il exige que par les hommes qu'il absorbe. C'est pour cela qu'ils sont assez clair semés et que, tout en dévorant chaque année 100 millions, leur action est bien loin encore d'atteindre tout l'espace qu'ils comprennent entre eux.

Aussi ce qui nous préoccupe, c'est la nécessité de fonder en Algérie quelque chose de vivant à côté de ces forces mortes; quelque chose qui, comme le camp, présente une agglomération d'individus associés par un lien puissant, mais qui ait sur la population des camps l'avantage de tenir au sol. Au lieu de la discipline, nous voulons ajouter celui de l'intérêt. Or, la réserve faite par l'Etat sur le territoire des grandes tribus et concédée par lui à des compagnies financières, peut être assez considérable pour offrir les mêmes avantages qu'un camp, sans en avoir les inconvéniens. Car le nombre des familles attachées à la mise en valeur d'une concession et par suite l'action défensive du groupe dépend de l'étendue de la concession; elle dépend aussi de sa situation. Il arrivera même qu'une concession vaste, placée dans des conditions favorables, renfermera le germe d'une grande ville.

Plusieurs esprits ont été frappés de ce qu'il y avait de vicieux dans l'usage adopté en Afrique de s'établir dans les villes mauresques, détruisant les maisons pour les reconstruire et chassant la population sédentaire et paisible pour la voir ensuite revenir contre nous nomade et armée. Il serait plus sage, en effet, et moins coûteux aussi de construire des villes neuves comme celles de Philippeville et de Guelma que d'appliquer aux cités musulmanes l'opération du couteau de Jeannot. Mais est-il juste que ce soit toujours au Trésor public à faire les frais de ces créations; n'est-ce pas à la terre elle-même, concédée par lots considérables, à en acquitter les dépenses et à garantir les bénéfices de cette prise de possession?

En un mot, une partie de l'Algérie aujourd'hui soumise, appelle comme complément et comme gage de stabilité de notre domination la création de camps civils, industriels ou agricoles; ces camps ne peuvent s'établir sous le régime d'isolement ou de morcellement qui a présidé jusqu'ici à tous les efforts de colonisation. Le germe de ces camps n'est ni dans la ferme de la Métidja, ni dans le village du Sahel. Non, la première forme est trop isolée et la seconde trop décousue.

Le germe de ces camps est dans l'application à quelques grandes tribus du principe d'échange territorial et dans la concession à des compagnies financières des terres résultant de cette application. Les compagnies financières ne sont-elles pas aujourd'hui, elles aussi, les grandes tribus, les tribus influentes de notre vieille Europe?

Donnons un exemple :

Nous avons dit dans notre dernier numéro, que pour assurer la domination dans la province de Constantine, il y avait deux villes à créer sur la ligne moyenne du Tell, savoir, l'une à Tifech ou Khemiça, et l'autre dans le Sera.

Il sera évident pour tout le monde que ces deux positions sont bien indiquées, puisque Tifech occupe l'origine de la vallée de la Seybouse, et Khemiça, qui en est tout voisin, celle de la vallée de la Medjerda. Or, Tifech se trouve compris dans le territoire de la plus forte tribu de la province de Constantine, celle des Hanencha, et cette portion de leur territoire est précisément celle qui conviendrait sous tous les rapports à la fondation d'un grand établisement; car cet établissement joindrait aux élémens de prospérité qu'il pourrait trouver dans l'agriculture, ceux que l'excellente position commerciale de Tifech lui garantirait.

Un nouveau débat s'engagea alors pour savoir avec quelle arme le coupable avait donné la mort à sa victime. Ali affirma qu'il s'était servi d'un vieux fusil bien rouillé chargé avec une balle imperceptible, qu'il avait tiré à la tête et d'une très grande distance. Cette assertion toute favorable à l'accusé, lui laissait une chance d'échapper au supplice, s'il parvenait à la faire accepter aux juges.

Le code musulman est formel à cet égard; tel a été le crime, telle doit être la punition, celui qui a frappé du glaive doit mourir par le glaive. Les dispositions de cette loi pénale, interprétées à la lettre par des magistrats inflexibles, sont appliquées dans toute leur rigueur. Or, il arrive souvent que deux coups identiques ont des résultats bien différens : le premier donne la mort, le second ne fait qu'une légère blessure. Ali le savait; en dépeignant le fusil dont il assurait avoir fait usage et la façon dont il avait tiré, il espérait détourner de lui le coup mortel. Une arme à feu de mauvaise qualité dirigée sur un point comme la tête, à une distance de deux cents pas, devait assurément manquer le but; et, comme on ne s'y reprend jamais à deux fois, la société se déclarant satisfaite après la première épreuve, il y avait cent à parier contre un que le coupable échapperait au châtiment.

Si Ben-Sliman faisait à part lui tous ces raisonnemens, le cadi n'en était point à sa première affaire criminelle : une vieille expérience le mettait en garde contre les ruses des prévenus; aussi fit-il appeler de nouveau les témoins. Le coupable exigea que les sermens les plus terribles leur fussent déférés. A sa demande, l'un jura sur la tête du cheikh, l'autre sur la barbe du Prophète, celui-ci sur le péché de sa femme, celui-là sur le livre de Sidi Bou-Khari. Ce dernier serment est pour les Arabes le plus redoutable de tous : le livre de Sidi Bou-Khari est bien plus sacré pour eux que le Koran et tous les autres livres de religion ; celui qui se parjurerait sur les saints écrits du Prophète tremble au seul nom du grand législateur musulman : il refuse de jurer, ou s'oblige à ne proférer que la vérité.

Malgré ces précautions, tous les témoins affirmèrent la même chose, à savoir : qu'ils avaient vu l'accusé faire feu à bout portant sur la victime, avec une arme neuve et luisante que l'on savait avoir été chargée avec plusieurs balles d'une once.

Après cette accablante déposition le juge rendit sa seconde sentence :

— Ali-Ben-Sliman, toi qui as tué ton semblable, et qui dois mourir du même genre de mort que lui, tu seras fusillé à bout portant, avec une arme neuve et luisante, chargée de plusieurs balles d'une once.

Un second gémissement plus profond, plus déchirant que le premier retentit dans le fond de la salle, mais l'assistance, préoccupée du drame qui allait se dénouer devant elle, n'avait d'attention que pour le coupable. L'instruction continua.

Il restait à décider qui serait chargé de l'exécution de la sentence. Cette partie du jugement n'est pas la moins intéressante pour le coupable. La loi veut que la peine soit appliquée par le plus proche parent de la victime, par son héritier le plus direct. Si cet héritier est une femme non mariée, ou un enfant en bas âge, il faut attendre que l'enfant soit majeur, que la femme ait un époux. Dans l'intervalle, les affaires s'arrangent souvent, les ressentimens s'appaisent, et ceux-là mêmes qui étaient le plus acharnés pour la punition du coupable, sont les premiers à demander qu'il soit admis à rançon, lorsque le temps après avoir lentement fermé les plaies de leur cœur, les laisse face à face avec l'horreur d'un homicide longuement calculé, froidement commis.

De plus, lorsque le meurtre ne résulte pas de ces habitudes sanguinaires ou de cette odieuse volupté du carnage qui le rendent irrémissible, le code mahométan laisse à la volonté des parens du mort le rachat de la faute; le prix de la tête du coupable se débat, se discute, s'arrête entre les parties; le condamné paie comptant ou reste en prison jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette, après quoi la société le reçoit de nouveau dans son sein, sans tache ni flétrissure, sans rien qui rappelle au souvenir des hommes qu'il a failli, sans qu'un barbare ressentiment, survivant à l'expiation légale, l'isole de ses semblables et l'enferme dans cet épouvantable cercle d'horreur, qui constitue chez nous comme la sombre fatalité du crime.

Cette dernière partie de la sentence ne fut pas longue à discuter. Hamouh ne laissait ni postérité ni parens; personne ne réclamait son héritage; ses armes et son cheval appartenaient désormais à sa tribu, ses biens au beylik; l'Etat héritait à la fois de sa fortune et de sa vengeance.

Or, cette année-là, les assassinats s'étaient tellement multipliés que le cheikh de Tagort, sur l'avis des anciens réunis en conseil, avait décidé que l'Etat n'admettrait plus le rachat du sang pour tous les crimes dont le châtiment lui appartiendrait. Toute espérance était donc morte pour le coupable; le cadi prononça sa dernière sentence :

— Ali-Ben-Slimen, toi qui as tué ton semblable, et qui dois mourir du même genre de mort que ta victime, tu mourras de la main du bourreau.

A peine avait-il achevé ces paroles, qu'un cri aigu, déchirant, plein d'angoisse, partit du fond de la salle; la foule, prête à s'écouler, s'arrêta en suspend; les chaouch, qui s'apprêtaient déjà à saisir le condamné pour le ramener à la prison, se retournèrent ébranlés; le cadi lui-même, cette vieille statue de la justice, immuable, inflexible comme elle, le cadi parut s'émouvoir.

Pâle, défaillante, les cheveux en désordre sur les épaules, les yeux égarés, une femme s'avançait vers l'estrade où siégeait le Tribunal. Cette femme, c'était Khadidja. Pour ne pas tomber, elle eut besoin de s'appuyer d'une main à l'angle d'une muraille, tandis que de l'autre, elle fesait signe au juge qu'elle avait à parler; mais la pauvre enfant n'avait plus de voix; longtemps son geste s'éleva suppliant, longtemps ses lèvres s'agitèrent sans donner passage à une parole; on eût dit qu'elle était devenue muette, ou que l'intelligence avait quitté cette tête charmante, qu'elle animait naguère de ses célestes rayons. Enfin quelques sons inarticulés sortirent de sa bouche. Le cadi devina plutôt qu'il n'entendit les mots sans liaison qu'elle prononça.

— Femme, tu réclames, dit-tu, l'héritage du sang? Quel degré de parenté t'unissait donc au mort? A l'instant même, on disait qu'il ne laissait ni enfant, ni épouse, ni concubine?...

Moins effrayée depuis qu'elle était parvenue à se faire écouter, Khadidja reprit plus distinctement :

— On se trompait, ô cadi! Hamouh ben-Thaleb a laissé une épouse, et cette épouse est devant tes yeux. J'aimais Hamouh, j'étais sa fiancée; c'est à moi qu'il appartient de le venger.

— Tu mens, femme! s'écria le condamné hors de lui; tu mens, par la barbe de mon père! Hamouh ne t'était rien. Khadidja! Khadidja! ne cherche point à tromper la justice!

— Cet homme est inquiet, le doigt de Dieu l'a marqué; un amour imprudent l'avengle. Ne l'écoute pas, ô cadi! écoute-moi, ta servante, qui viens réclamer l'héritage du sang et la vengeance qui m'est due.

Ainsi parlait la jeune fille; et à mesure qu'elle entrevoyait l'espérance d'obtenir l'objet de sa demande, son esprit devenait plus lucide, sa parole plus ferme et plus distincte; la vie commençait même à rouvrir quelques-unes de ses fleurs sur son visage ranimé.

— Mais enfin, ma fille, quelle preuve apporte-tu de la vérité de tes paroles? reprit le juge.

Khadidja sembla hésiter un instant; puis, prenant une résolution désespérée, elle s'avança jusqu'au pied de l'estrade, et d'une voix expirante, les yeux et le front baissés, elle dit :

— Mon père, la race du mort n'est pas éteinte. Bien qu'il soit encore invisible, le fruit n'existe pas moins dans la fleur, il doit mûrir quand viendra l'été.

En écoutant cet étrange aveu, Ali se tordit les bras de désespoir.

— Khadidja! s'écria-t-il, pourquoi viens-tu déshonorer mon amour? N'as-tu pas honte de parler ainsi à la face du monde? Tourne tes yeux vers moi, laisse-moi lire la vérité dans tes regards! Mon Dieu! mon Dieu! voilà que je doute de moi-même! Tu n'oses pas me regarder! tu te caches comme le serpent! Si elle disait vrai! Eh bien! jure-le sur le livre de Sidi-Bou-Khari, jure! répétait le condamné dans le paroxysme de sa fureur.

Prompt à obéir aux désirs du malheureux, le cadi présentait déjà le livre sacré à la jeune fille. A cette vue, Khadidja pâlit encore; ses lèvres devinrent violettes; une sueur froide baigna son front et ses dents s'entrechoquèrent; mais elle étendit la main, et prononça d'une voix mourante ces paroles solennelles :

— Je le jure!

— Eh bien! cria Ali-Ben-Sliman en rompant ses liens par un puissant effort de rage, sois maudite! toi et ta race, et toutes les générations infâmes qui naîtront de ton sein, maudit! Juive! fille de juive! que Dieu te condamne dans ce monde et dans l'autre! Pour te vanter de ton crime, esclave menteuse, que n'attendais-tu un jour de plus? Ne pouvais-tu me laisser mourir dans la croyance de mon bonheur! La mort me souriait si douce avec ton amour! Va, sois maudite! fille de Satan!

Mais Khadidja ne l'entendait plus; elle venait de tomber inanimée aux pieds du juge.

(La suite au numéro prochain.)

Il en est de même pour la ville du Sera. où la position la plus convenable pour un établissement devenu aujourd'hui si utile entre Constantine et Sétif, serait comprise dans le territoire des Ouled-Abd-en-Nour, l'une des tribus les plus considérables de la province.

L'échange territorial conduirait donc à la fondation successive dans plusieurs tribus de la province de Constantine, d'établissemens qui pourraient devenir très considérables, si les concessions étaient faites sur des bases assez larges pour donner lieu à un grand développement d'efforts. Ces établissemens, sans avoir coûté à l'Etat autre chose que des terres, contribueraient puissamment à la stabilité de notre domination; puisque leur action s'étendrait au moins aussi loin que celle des camps et que leur nombre pourrait se multiplier davantage.

Dans les efforts auxquels ces diverses exploitations donneraient lieu, les indigènes seraient les premiers à demander une participation et à s'associer aux familles Européennes. L'action de ces camps civils serait donc plus efficace et plus énergique que l'action compressive des camps militaires; les premiers auraient pour effet de créer des intérêts communs, les autres n'engendrent qu'une défiance réciproque.

Au reste, cette association d'efforts entre les Européens et les indigènes serait assurée principalement par le choix des personnes chargées de la direction de ces grandes entreprises.

En effet, si elles ont les proportions que nous concevons qu'elles peuvent et qu'elles doivent avoir, le soin de les diriger ne peut plus être l'affaire d'un simple fermier. Elles acquièrent par leur étendue, une importance à la fois financière et politique, qui impose l'obligation de ne les confier qu'à des hommes d'une capacité, d'une intelligence et d'un caractère éprouvés.

Le principe de l'échange territorial avec les tribus étant une fois admis et consacré par de larges concessions dans les principales tribus, les intermédiaires entre les travailleurs Européens ou indigènes et les compagnies financières deviennent aussitôt, à raison des grands intérêts dont la gestion leur est confiée, les agens les plus influens, non seulement de la colonisation européenne et de la civilisation arabe, mais encore de la domination française.

Il en serait de ces entreprises comme il en est des chemins de fer. Les directeurs des chemins de fer forment, eux aussi, le lien entre les banquiers et les travailleurs, et l'on sait l'énorme influence que ces positions assurent à ceux qui les occupent.

De même aussi la direction des grandes entreprises agricoles ou industrielles auxquelles l'Algérie peut donner naissance, ne saurait être remise qu'à des mains d'élite.

Or, si l'on réfléchit à la triste situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui un certain nombre d'officiers du plus grand mérite, qui végètent dans les bureaux arabes, sans aucun espoir de fortune, et souvent sans espoir d'avancement, on comprendra que plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à prendre dans l'exploitation du sol Algérien, sous cette forme nouvelle, une place qui leur assurerait en même temps dans le gouvernement du pays conquis une influence bien supérieure à celle qu'ils y exercent en ce moment.

Parmi ces officiers, qui placés aujourd'hui en sous ordre, forcés de composer sans cesse avec l'ignorance, les vues étroites et les tracasseries de leurs chefs, n'exercent sur la marche des affaires qu'une action subalterne, n'en est-il pas qui préféreraient cette belle et grande liberté d'action que les compagnies financières laissent presque toujours aux hommes investis de leur confiance? N'en est-il pas qui préféreraient appliquer, avec l'indépendance qu'assure la haute gestion de grands intérêts, les vues que leur ont inspirées l'étude et la pratique du peuple arabe, plutôt que de demeurer, sans profit pour eux, les instrumens trop souvent passifs d'un pouvoir inintelligent.

Nous connaissons assez plusieurs de ces officiers pour être assurés qu'ils n'hésiteraient pas à saisir une occasion qui leur restituerait la part d'autorité dont leur mérite les rend dignes et dont les prive trop souvent une organisation vicieuse et bâtarde.

Mais indépendamment du bien qu'ils peuvent faire aux populations, soit indigène, soit européenne; indépendamment de cette association d'intérêts entre les deux peuples, dont la réalisation deviendrait leur ouvrage, quand, pour prix de leurs efforts, ils trouveraient, au bout de cette carrière, non-seulement la gloire et l'autorité, mais encore la fortune, quand les vivificateurs du sol en deviendraient les premiers feudataires, en vérité, ne serait-ce pas de toute justice?

En résumé l'application du principe d'échange territorial entraîne l'admission d'un autre principe, celui des grandes concessions.

L'adoption de cette double mesure donne naissance à des centres *civils* de domination, qui complètent l'action des établissemens militaires. Elle utilise des forces que le régime actuel néglige ou dissipe; elle utilise le sol, que le capital européen peut seul vivifier; elle utilise les bras du paysan arabe, que l'état misérable de l'agriculture et de l'industrie indigène énerve et allanguit; elle utilise les bras du colon européen que, dans l'état actuel, l'isolement brise et décourage; elle utilise de belles et énergiques natures que l'Algérie a fait éclore et que la hiérarchie militaire étouffe sous son joug de plomb; elle utilise enfin le premier et le plus puissant des instrumens de travail, le capital, qui commence à trouver l'Europe trop étroite, et cherche au-delà des mers un aliment nouveau à sa dévorante activité.

On lit dans les journaux d'hier :

Le bey de Tunis vient de publier un édit aux termes duquel les noirs sont déclarés libres dans toute l'étendue de ses Etats. Cet acte d'affranchissement général statue en outre, pour garantie de l'irrévocabilité de ses dispositions, que tout esclave étranger qui touchera le sol de la régence sera par cela seul remis en possession de sa liberté, la loi du pays n'admettant plus en aucune façon l'existence de la servitude.

On dit que cette résolution a été surtout provoquée par les instances du consul-général d'Angleterre.

Nous n'hésiterons point à nous réjouir, comme hommes, comme Français et comme chrétiens, de toutes les mesures qui tendront à réduire sur la surface du globe, le champ beaucoup trop vaste encore laissé à l'esclavage.

Mais nous ne pouvons nous dissimuler que la suppression de l'esclavage dans les Etats musulmans, où il est plus doux que la domesticité ne l'est en Europe, a pour effet de reporter le commerce des Noirs sur la côte occidentale d'Afrique, et de jeter les plus grand nombre de ces malheureux entre les mains des négriers Européens. Il est vrai que de ce côté les croiseurs anglais font bonne garde, saisissent les chargemens et envoient les esclaves capturés comme *colons libres* dans les colonies de la Grande-Bretagne.

Reste à savoir lequel vaut mieux pour les pauvres créatures au sort desquelles nous appelons de tous nos vœux un adoucissement *réel*, d'être esclave dans une famille musulmane, ou *colon libre* dans une île anglaise.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

La présence d'Abd-el-Kader dans l'est de la Mitidja, la mobilisation de la milice et la réquisition des bêtes de somme appartenant à la population civile sont l'objet de toutes les conversations.

Un blâme général pèse sur M. le maréchal Bugeaud.

Le découragement le plus grand règne dans toutes les classes de la société; toutes les affaires sont suspendues; partout on rencontre des gens qui parlent de leur prochain départ pour la France. On redoute les plus grandes catastrophes. A Alger, beaucoup de fortunes s'appuient sur des bases peu solides; le moindre choc peut les renverser.

Les colons, c'est-à-dire, la classe de la population qui vit d'agriculture, comptaient pouvoir réparer par une augmentation de culture les pertes de l'année dernière, et cet espoir leur est enlevé, car les réquisitions de bêtes de sommes obligent à suspendre les travaux. Déjà un millier de chevaux ou de mulets a été mis à la disposition de l'autorité militaire, et on en demande encore.

On vient de requérir également pour le transport des vivres de l'armée tous les ânes de la banlieue. La milice a déjà fourni quelques détachemens pour le service extérieur de la province. Le travail de la mobilisation n'est pas encore complètement terminé. Par suite des ordres de M. le gouverneur, trois catégories ont été établies: la première comprend les volontaires et les jeunes gens libres; la seconde les jeunes gens établis, la troisième les hommes mariés.

M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, est allé visiter, le 14 et le 15, les fermes et villages les plus exposés aux coups de l'ennemi; partout il a donné des instructions pour le cas d'attaque, et il s'est assuré que chaque établissement était pourvu de munitions.

Un détachement de 15 miliciens à cheval a accompagné M. le directeur de l'intérieur dans sa tournée.

On compte dans la partie est de la Mitidja, vingt-quatre fermes isolées qui contiennent en moyenne 10 défenseurs. Si l'émir s'avançait dans la plaine, la sûreté des colons qui peuplent ces fermes serait bien compromise.

Les condamnés, les spahis, trois compagnies du génie et toutes les troupes disponibles à Alger, sont en ce moment au Fondouk. La milice est seule chargée de la garde de la place.

La petite-vérole continue à faire des ravages. Elle a emporté :
En décembre, 32 Européens, 5 musulmans, 4 juifs.
En janvier, 74 Européens, 50 musulmans, 15 juifs.
Du 1er au 10 février, on compte 37 nouveaux décès parmi les Européens.

Une affection typhoïde s'est déclarée à la prison civile, heureusement elle n'est pas grave, cependant 35 prisonniers ont dû être transférés à l'hospice civil depuis le 1er janvier. Parmi le grand nombre de reclus que contient la prison de la rue Barberousse un seul a eu la petite-vérole et en est mort. Il était condamné à la peine capitale par la Cour royale d'Alger.

SUBDIVISION D'ALGER.

Village de Souma. — District de Blida.

On lit dans l'*Echo de l'Atlas* :

L'établissement du village de Souma se poursuit; le fossé d'enceinte n'est pas encore terminé, mais l'ordre est donné d'en pousser les travaux avec activité. Les constructions de ce nouveau centre de population consistent présentement en sept maisons en maçonnerie entièrement achevées; les fondations de la huitième sont hors de terre.

Les habitants déjà rendus sur les lieux et les ouvriers sont au nombre de 70 à 80; 14 barraques en planches leur servent d'habitation provisoire.

L'administration locale a organisé d'office la milice : des fusils et des cartouches ont été mis à la disposition du maire, M. Teule.

Un blockaus, placé au milieu du village, a été donné pour servir de corps de garde et de dépôt de sûreté pour les armes.

MOUVEMENS DES TROUPES DE LA MITIDJA.

Toutes les troupes valides de la garnison de Blida sont parties de cette ville, pour se rendre à la Maison-Carrée, où elles doivent être incorporées dans la colonne placée sous les ordres du général Jusuf.

Elles comprennent :
Le 3e bataillon de chasseurs d'Orléans, fort de 458 hommes;
Un bataillon formé des 36e et 58e de ligne, 331 hommes;
Un bataillon formé des tirailleurs indigènes et du 3e léger, 555 hommes;
Un escadron de spahis, 125 hommes et 136 chevaux;
Sept gendarmes à cheval, et 100 cavaliers du goum de la Mitidja.

REVUE DE LA MILICE DU DISTRICT DE BLIDA.

Dimanche 8, la milice de Blida et des villages de Joinville, Montpensier, Dalmatie et Beni-Mered, a été passée en revue par M. le général Comman, accompagné de M. le sous-directeur de l'intérieur de l'arrondissement, et de M. Lacroutz, chargé de l'inspection générale des milices de la province. Plus de 900 miliciens étaient présens à cette revue.

D'après les ordres qui ont été donnés par l'autorité supérieure, les diverses compagnies vont être exercées, chaque dimanche, au tir à la cible, et des primes seront décernées aux plus habiles tireurs.

BENI-MERED.

On lit dans *l'Echo de l'Atlas*, journal de Blida :

Beni-Mered, aujourd'hui village civil et militaire, présente au voyageur un aspect bien plus animé depuis la démolition du mur de défense qui longeait la route, et qui séparait le soldat laboureur du colon cultivateur ou industriel. Ces deux villages ne font plus qu'un. La colonne, placée au centre, et majestueuse dans sa belle simplicité, rappelant aux uns la mort glorieuse de leurs frères d'armes, et aux autres que le sol dont ils sont aujourd'hui maîtres et qui les nourrit, ils le doivent à nos soldats qui l'ont souvent arrosé de leur sang, contribuera à une fusion désirable. Tous à l'envi auront en but, le travail qui les récompensera sûrement de leurs peines.

CERCLE DE CHERCHELL.

On nous écrit de Cherchell, le 6 février :

La plus grande tranquillité règne dans le cercle de Cherchell; malgré les troubles qui ont agité les autres contrées de l'Algérie, les impôts ont été perçus avec autant de facilité dans les aghalik de Zatima et de Beni-Mancer que dans les départemens français.

M. le lieutenant colonel Cuenot-Laforest, du 64e, vient de prendre le commandement supérieur du cercle de Cherchell en remplacement de M. le chef de bataillon Prevost, appelé au commandement supérieur de Tniet-el Had.

Le bataillon des tirailleurs indigènes de la province d'Alger se recrute en ce moment à Cherchell, et débarasse la ville de tous les mauvais sujets.

CERCLE DE DELLIS.

Les nouvelles reçus de Dellis, à la date du 11 et 12 février, sont contradictoires. :

D'après le *Courrier d'Afrique*, Dellis était menacé d'une attaque, et le commandant supérieur de ce poste avait demandé des renforts à Alger. Ben-Zamoun des Flissa consommait la ruine des tribus restés fidèles à notre cause et la garnison de Dellis était dans l'impuissance de porter secours à nos alliés.

D'après *l'Akhbar* les Flissa auraient signifié à l'émir qu'ils n'entendaient pas suivre l'exemple de Ben-Zamoun et auraient pillé le camp d'Abd-el-Kader.

Nous désirons bien vivement que cette version soit la véritable, mais nous nous défions des informations de *l'Akhbar*. Ordinairement les populations suivent l'impulsion de leur chef, et s'il est vrai que Ben-Zamoun ait abandonné notre drapeau pour suivre celui de l'émir, il est malheureusement trop probable que les Flissa auront imité son exemple.

SUBDIVISION DE MILIANA.

On nous écrit d'Alger, le 15 février :

Une douzaine de chefs de la subdivision de Miliana, accusés de haute trahison, viennent d'arriver ici sous bonne escorte.

Le Bach-Agha-el-Baghdadi et Bou-Alem-Ben-Cherifa, agha de Djendel, furent prévenus dans les premiers jours de février que plusieurs kaïd et cheikh des tribus soumises à leur administration avaient formé le complot de les assassiner, et, à la suite de cette démonstration, d'embrasser la cause de Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, khalifa d'Abd-el-Kader dans l'Ouer-Senis.

Les deux chefs indigènes placés par nous à la tête de l'administration des tribus du Chélif n'avaient pas à leur disposition les moyens d'arrêter les meneurs de ce complot; ils réclamèrent donc l'appui de l'autorité française.

Il fut convenu entre eux et le général Reveu que le goum des aghaliks de la subdivision serait convoqué sous le prétexte de faire une expédition sous les ordres du général, et qu'il devrait se réunir à la colonne française à six heures de marche de Miliana, dans la plaine du Chélif.

Au jour et à l'heure indiqués, une colonne composée de 400 hommes d'infanterie et d'un escadron de cavalerie fit sa jonction avec nos auxiliaires indigènes, à la tête desquels marchaient les kaïd et cheikh accusés de trahison. On s'empara d'eux en présence des cavaliers de leur tribu, qui, maintenus par la présence de nos troupes, n'opposèrent aucune résistance.

Des lettres trouvées sur ces chefs confirment les soupçons qui avaient déterminé leur arrestation et prouvent qu'ils étaient en correspondance suivie avec l'émir et ses lieutenans.

On pense que cet acte de vigueur maintiendra les tribus dans le devoir.

Quelques tentatives d'assassinat ont eu lieu ces jours derniers sur des Européens entre Tniet-el-Had et Miliana.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Avant de pénétrer dans la kabilie, Abd-el-Kader a parcouru le Houdna et s'est avancé de sa personne jusqu'à Bou-Sada. Sur son passage, il a ruiné plusieurs tribus, et échangé les troupeaux provenant des razzia qu'il a faites contre de bons chevaux qui lui ont servi à remonter sa cavalerie et à augmenter son effectif.

Un des lieutenans de l'émir est installé dans les environs de Msila, où sans doute il organise un centre de gouvernement provisoire semblable à ceux qu'Abd-el-Kader a créés dans le Dahra, dans l'Ouer-Senis et chez les Ouled-Naïl.

Tous les cavaliers des Ouled-Derradj, ainsi qu'on devait s'y attendre, sont allés grossir le nombre des partisans de l'émir; peut-être vont-ils constituer le goum de son lieutenant.

Quelques tribus de l'Ouannougha dépendant de l'autorité de notre khalifa de la Medjana ont fait défection, sans doute pour mettre leur fortune mobilière à l'abri de la razia. Les populations et les goums restés fidèles au khalifa Mokrani, sont réfugiés autour de Bord-Medjana (Bordj-ben-Areridj), sous la protection de l'ancien fort turc, occupé depuis plusieurs années par une garnison française, et est commandé par M. le capitaine Dargent.

Les Amer-Gharaba ont demandé à s'installer sous les murs de Sétif; mais cette demande dénote plutôt de l'inquiétude qu'un danger réel.

Toutes les troupes disponibles de Constantine et de Sétif sont en mouvement.

Une colonne, commandée par M. le lieutenant-colonel Lorenton-Dumontet, du 19e léger, doit être arrivée à Msila le 4 février.

Une seconde colonne, commandée par M. le colonel Buttafoco, du 2e de ligne, est dirigée vers Ain-Sultan, au pied du Bel-Lezma, entre le territoire de la tribu des Ouled-Abd-el-Nour et des Ouled-Bou-Aoun. De ce point central, cette colonne, qui est composée d'un bataillon du 22e et d'un détachement du 43e de ligne, peut, avec les goums des Abd-el-Nour, des Teloghma et des Eulma, se porter au Sud, si la tranquillité était troublée dans la montagne, ou se diriger à l'Ouest si Abd-el-Kader s'y montrait de nouveau.

Des troupes sont attendues de Bône, Guelma, Philippeville, El-Arrouch, pour remplacer à Constantine celles qui son en marche, et au besoin elles pourraient également entrer en campagne.

Les garnisons de Batna et de Bordj-Medjana viennent d'être renforcées.

Les mesures sont donc prises pour parer à l'entrée de l'émir dans l'intérieur de la province.

Pendant que l'autorité française couvrait de sa protection toutes les tribus menacées, un chef indigène, Ben-Dikhra, kaïd de la tribu des Ouled-Ali-ben-Sabor, comprenant combien il importait d'en finir avec le chef de l'insurrection du Bel-Lezma, Si-Saad-el-Tobbani, s'est mis spontanément à sa poursuite, à la tête du goum de sa tribu, et l'a mis en déroute. Huit têtes, témoignage de sa victoire, ont été apportées à Sétif. Parmi elles on remarque celle du porte-drapeau, du chef de la révolte.

Ben-Dikhra, depuis plusieurs mois fait face à l'ennemi, et s'est toujours montré ferme et dévoué. L'exemple de sa belle conduite, dans un moment où tant de gens sont incertains, doit produire un bon effet dans le pays.

Ben-Dikhra nous semble avoir bien mérité, et nous serions heureux qu'une grande récompense lui prouvât notre satisfaction. Nous voyons souvent avec peine la décoration de la Légion-d'Honneur prodiguée à des indigènes, mais quand elle doit être portée par un homme qui nous a donné tant de preuves de dévoûment, nous faisons des vœux pour que la récompense ne se fasse pas attendre.

Le reste de la province est tranquille. Dans le Ziban, les Sahari et les Ouled-Sanoun viennent de livrer combat à la tribu des Souema. Cette dernière a perdu une vingtaine d'hommes. Trois cavaliers des Sahari ont été tués. Cette affaire n'a aucun caractère politique.

La délimitation de la province de Constantine, telle qu'elle a été fixée par M. le général Randon, paraît avoir été acceptée en fait par le bey de Tunis. Plusieurs tribus de la frontière, et qui eussent désiré être comprises dans nos limites, réclament aujourd'hui notre protection contre les actes du gouvernement tunisien, et vont même jusqu'à nous demander un droit d'asile sur notre territoire. Les bonnes relations que nous entretenons avec le bey notre voisin, ne nous permettent pas d'épouser la querelle de ses administrés; mais, nous en sommes convaincus, M. le général Randon saura concilier les devoirs de notre dignité vis-à-vis des indigènes, avec les intérêts des tribus et du bey Ahmed.

L'exposé précèdent de la situation de la province de Constantine dans la première quinzaine de février dément les nouvelles données par *l'Akhbar* du 12 février, et reproduites par plusieurs journaux de la capitale.

Une lettre de Batna du 8 février nous fait part du combat des Sahari contre les Souama; mais ces tribus dépendent du Sahara oriental, et non du Djebel-Aurès. Il est donc faux qu'*il y ait eu des soulèvemens dans l'Aurès*, ainsi que le dit *l'Akhbar*.

Une lettre de Sétif du 10 nous annonce le succès de Ben-Dikhra contre le prétendu chérif Si-Saad-el-Tobbani, et nous fait connaître les dispositions prises pour assurer la tranquillité dans la plaine de la Medjana. Il est donc faux de dire, ainsi que le fait *l'Akhbar*, que *la plaine de Sétif n'est pas à l'abri des tentatives d'insurrection, et qu'un bataillon des tirailleurs indigènes se trouve en ce moment bloqué dans la Medjana par des révoltés.*

Nous avons également des lettres de Constantine du 13 février, et aucune d'elles ne mentionne les soulèvemens dont parle le journal d'Alger.

L'Akhbar annonçait dernièrement qu'Abd-el-Kader était un de ses abonnés ; il devrait donc être très circonspect, et ne pas publier des nouvelles analogues à celles dont nous prouvons l'inexactitude, et qui peuvent engager l'émir à tenter quelques coups de main sur la province de Constantine.

PROVINCE D'ORAN.

On attend avec impatience le courrier de la province d'Oran pour connaître les résultats de l'expédition tentée par M. le général Cavaignac sur la Daïra. On sait aujourd'hui par le rapport de cet officier général que sa dernière expédition a eu pour résultat de ramener sur le territoire Algérien 300 tentes appartenant aux tribus algériennes émigrées.

Dans tout le pays qui sépare la Tafna du pays des Beni-Amer, il ne nous manque plus que la moitié des Beni-Ouazan et des Djaounat, (300 tentes environ). Les premiers sont dans la plaine de Missouïn, les seconds sont sur la ligne des puits.

M. le général Cavaignac était le 28 janvier à Lella-Maghnia.

On n'a aucune nouvelle récente de la subdivision de Mascara.

ACTES OFFICIELS.

— Par ordonnance royale, en date du 2 décembre 1843, les ports de Stora et de La Calle, en Algérie, sont ajoutés à ceux que désigne l'article 15 de l'ordonnance du 16 décembre 1843, et à ceux portés en l'ordonnance du 17 janvier 1843.

Il pourra être établi dans chacune de ces villes, pour les marchandises étrangères et pour les productions des colonies françaises, un entrepôt réel des douanes, à la charge par ces villes de se conformer à l'article 25 de la loi du 8 floréal an XI.

Les articles 19 et 20 de l'ordonnance du 16 décembre 1843 leur seront également applicables.

Ordres généraux de l'armée d'Afrique.

Au camp de Aïn-Kebira, le 20 janvier 1846.

Le maréchal de France gouverneur-général est informé que plusieurs chefs de corps se sont permis de distraire les mulets destinés au service spécial des cantines d'ambulance pour des usages particuliers. Il importe de faire cesser immédiatement un abus aussi préjudiciale au bien du service.

En conséquence, il est enjoint à tous les commandans de colonne de s'assurer qu'à tous les départs d'un point de ravitaillement, chaque bataillon est pourvu de son mulet d'ambulance avec ses cantines complètement garnies en médicamens, linge à pansemens, etc.

Tout chef de corps qui contreviendra au présent ordre, sera sévèrement ramené à l'observation du réglement, et signalé par la voie de l'ordre de l'armée, comme ne comprenant pas le premier de tous les soins, celui de la santé des hommes dont le commandement lui est confié.

Au camp de l'Oued-Melloulil, le 25 janvier 1846.

Les circonstances ayant fait user des chevaux à la cavalerie au-delà de toutes les prévisions, et le prix de ces animaux s'étant élevé par suite de la diminution de l'espèce, depuis plusieurs années, le gouverneur-général ordonne que, vu l'urgence, jusqu'à décision du ministre de la guerre, le prix de la remonte pour les chevaux d'officiers et ceux de la troupe sera élevé de 100 francs par cheval.

Cette mesure recevra son exécution aussitôt la réception du présent ordre dans les provinces d'Alger et d'Oran, auxquelles seules elle est applicable.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général, en date du 2 février courant, M. Al. Zœpffel, chef de bureau de 1re classe, a été, par mesure provisoire, nommé chef du secrétariat de la direction de l'intérieur et des travaux publics, avec autorisation d'exercer les attributions antérieurement dévolues au secrétaire-général, et notamment de centraliser le travail des quatre bureaux de cette direction.

— Par arrêté du gouverneur-général, en date du 9 février 1846 :

Art. 1er. Il est interdit d'une manière absolue à la population civile de l'Algérie d'acheter des chevaux ou jumens qui seraient susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée.

Art. 2. Ceux de ces animaux qui auront été présentés à la commission de remonte, et que cette commission aura refusé d'acheter, pourront seuls être livrés à la population civile. Les vendeurs devront produire un certificat du président de la commission de remonte, attestant que leur cheval a été refusé.

Art. 3. Tout contrevenant au présent arrêté sera puni des peines portées en l'art. 471 du code pénal et en outre le cheval vendu sera immédiatement saisi et présenté à la commission de remonte, pour, par elle être acheté, s'il réunit les conditions nécessaires pour le service de l'armée.

— En vertu d'une ordonnance royale, en date du 18 janvier dernier, il est créé sur le territoire civil de Mostaganem, au lieu dit *Mazagran*, un centre de population européenne, qui portera le nom de *Mazagran*, et auquel sera annexé au territoire de 1,310 hectares 25 ares.

— Un arrêté de M. le ministre de la guerre, en date du 23 janvier 1846, révoque le sieur Charpentier (Jean-Alexandre) de ses fonctions de secrétaire du commissariat civil de La Calle.

— En vertu des ordres de M. le ministre de la guerre, il a été institué à Alger une commission chargée de l'étude d'un projet d'ordonnance royale, pour la réorganisation des milices en Algérie.

— Par suite d'une dépêche ministérielle, du 30 janvier, M. le gouverneur-général de l'Algérie vient de prescrire la nomination d'une commission, dans le but d'étudier les réformes à introduire dans l'organisation et le régime administratif du dépôt des ouvriers à Alger.

FAITS DIVERS.

— M. Pouyet, capitaine de corvette, chef d'état-major de la marine, est mort subitement dimanche, 8, à Alger, à la suite de la rupture d'un vaisseau dans la poitrine.

— M. Schwab, commissaire-priseur et capitaine de voltigeurs dans la milice d'Alger, est mort également le 8 de ce mois.

— Deux carriers se rendaient de Bône à leur chantier situé sur la route du pont d'Hippône, lorsque trois spahis arrivant par derrière eux à toute bride, sans leur avoir crié de se ranger, renversèrent l'un des deux et passèrent sur son corps. Lorsqu'on le releva il ne donnait plus signe de vie.

— Un autre accident de même nature est aussi arrivé vis-à-vis le moulin Labaille, du côté de la porte de Constantine. Un ouvrier, renversé et foulé aux pieds par un cheval, a dû subir l'amputation de la jambe.

—M. le ministre de la guerre vient de souscrire pour deux cents exemplaires à la seconde édition de l'ouvrage de M. P. Mauroy, sur le *Commerce de l'Afrique septentrionale, depuis les Carthaginois jusqu'à nos jours.*

— Le *Moniteur de l'armée* confirme la nouvelle que nous avons donnée dans notre dernier numéro, du départ du 1er régiment de chasseurs et du 5e de hussards, pour l'Algérie. Le premier se rendra à Marseille, et le second à Port-Vendres.

3,000 hommes d'infanterie seront en outre envoyés pour recruter les régimens d'Afrique. Chacun des régimens de la garnison de Paris est appelé à fournir un contingent de 60 hommes de bonne volonté.

— Le 8, quatre colons de Delhy-Ibrahim, qui étaient en partie de chasse aperçurent dans les broussailles du ravin qui sépare le village Saint-Ferdinand du marabout d'Aumale une panthère femelle de fort belle taille. M. Hauster, chasseur intrépide, qui a déjà terrassé trois de ces féroces animaux, chercha aussitôt le gite de la bête fauve, et s'y embusqua pour l'attendre. A peine était-il posté que la panthère se montra en effet ; le chasseur la laissa approcher jusqu'à la distance de dix mètres, et lui cassa une patte de devant d'un premier coup de feu. Furieuse de cette attaque imprévue, la panthère s'élance sur le chasseur ; mais, avec le sang-froid dont il a donné tant de preuves, M. Hauster l'attend de pied ferme, et lui lâche à bout portant son second coup de feu, qui l'étend morte sur la place.

— La frégate à vapeur *l'Orénoque*, partie de Toulon le 10 de ce mois, est arrivée à Alger le 12 au matin. Elle avait à son bord 800 hommes appartenant au 53e et 64e de ligne et au 6e léger, ainsi qu'un détachement d'infirmiers militaires.

— Un événement déplorable est arrivé ces jours derniers sur la plage de Mustafa. Un jeune homme, enrôlé volontaire au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, était aller se baigner dans la mer ; comme il n'avait aucune connaissance de ces parages, le malheureux fut entraîné par un courant et disparut sous les flots. Deux de ses camarades accourus à son secours arrivèrent trop tard pour le sauver.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

(Troisième article.)

GOUVERNEMENT DES INDIGÈNES.

Qu'on se rappelle quelles étaient, à la fin de 1839, nos relations avec les tribus de l'Algérie et à quoi se réduisaient nos connaissances sur l'intérieur du pays, on comprendra combien il eût été alors difficile à M. le lieutenant-général baron de Létang de formuler en détail un système complet de gouvernement des indigènes ; aussi se borne-t-il à quelques indications générales et à quelques conseils pour des cas particuliers. Mais, quoique les propositions de cet officier général laissent entre elles de vastes lacunes, cependant l'esprit de sagesse qui les distingue les rend dignes d'être prises en considération.

M. le lieutenant-général de Létang, n'a recours, ni à l'emploi de la force, ni à des expéditions ruineuses, pour contraindre les populations à la soumission. Il s'établit au milieu de leur territoire, s'y installe, sans s'inquiéter de l'opposition qu'il rencontre, et sait attendre que le temps, les besoins, le commerce les amènent à composition et les forcent naturellement à entrer en relations d'affaires avec les établissemens français. C'est, on le voit, un système passif de conquête ; mais aussi il évite la haine, les révoltes, les représailles sanglantes, qui conduisent naturellement et insensiblement à la ruine du peuple indigène et à la dépopulation du pays.

Afin que les tribus ne se méprennent pas sur la conduite qu'il veut tenir à leur égard, chaque fois que les progrès de l'occupation et de la domination le mettent en contact avec de nouvelles peuplades, M. le lieutenant-général de Létang leur adresse une proclamation dans laquelle il indique et le but qu'il veut atteindre, et la marche qu'il se propose de suivre ; cette proclamation forme une espèce de charte où sont écrits les droits et les devoirs du peuple conquérant et du peuple conquis.

Cette charte, expression complète de la politique du lieutenant-général de Létang à l'égard des indigènes, est formulée en ces termes :

« La volonté de Dieu, leur dit-il, nous a amenés parmi vous ; » la force de nos armes, en expulsant les Turcs, vos anciens oppresseurs, nous a rendus les souverains maîtres de votre pays, » et NOUS CONSERVERONS NOTRE CONQUÊTE.

» C'est donc à nous que vous devez désormais *soumission*. Acceptez notre *suprématie* et notre *protection* vous sera assurée » en tout temps.

» *L'équité* et la *modération* seront les seules règles de notre » conduite envers vous ; *vos biens, votre religion, vos mœurs*, » *vos usages seront respectés* ; nous ne voulons ni vous inquiéter » dans vos villes dont nous vous abandonnons le séjour, ni déposséder aucune tribu de son territoire ; et cependant, grâce à » votre *alliance* avec nous, *vos terrains deviendront plus fertiles*, » *votre commerce s'étendra et votre bien-être s'augmentera.*

» Heureux donc ceux qui se rallieront sincèrement à notre » cause, puisque la paix, l'abondance et la prospérité seront leur » partage.

« Mais *malheur à ceux qui méconnaîtront notre souveraineté*, » car les calamités de la guerre tomberont sur eux et leur prouveront qu'on ne nous résiste pas impunément. »

Nous devons déclarer qu'à l'égard du peuple arabe, nous aimons beaucoup mieux les bienfaits que les promesses, et les actes que les paroles ; cependant nous acceptons ce langage du général de Létang comme un gage de sa conduite envers les indigènes, s'il eût été appelé à faire application de ses principes.

Nous tenons, toutefois, à constater que les moyens proposés par un officier-général qui a vu de près toutes les résistances, reposent aussi bien sur l'attraction et la bienveillance, que sur la violence et la répression. Il offre un prix à la soumission en même temps qu'il menace la révolte.

Cette marche d'ailleurs bien simple, diffère pourtant de celle qui a été suivie jusqu'à ce jour ; car on s'est contenté de menacer la révolte ; en retour de la soumission on n'a rien offert aux tribus, on s'est toujours préoccupé de faire craindre et jamais de faire aimer notre domination. C'est une vérité dont l'expression se trouve consignée en termes beaucoup trop explicites malheureusement dans l'ouvrage intitulé : *Exposé de l'état actuel de la société arabe*, publié sous les auspices de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

En échange de l'acceptation de notre souveraineté, M. le général de Létang donne protection efficace, et sa promesse n'est pas vaine, car les établissemens qu'il veut former sont situés au centre des tribus principales, et quoi qu'il arrive, il peut toujours garantir ses sujets contre les attaques de leurs ennemis, soit qu'il aille les défendre lui-même, soit que les tribus viennent se réfugier sous la protection de ses canons.

Protéger les tribus contre les spoliations de leurs chefs, contre les razzia de leurs ennemis, tel est le problème à résoudre, et de sa solution dépend la pacification entière du pays.

Qu'on interroge les Arabes sur le gouvernement qu'ils préfèrent, ils répondront : « Nous sommes avec les plus forts ; nous appartenons à celui qui saura protéger nos personnes et nos biens. »

Pourquoi les tribus de la province de Constantine, après avoir reconnu notre souveraineté, sont-elles restées fidèles à leurs engagemens ? C'est qu'en même temps que nous les avons protégées contre les agressions d'Ahmed-Bey, d'Abd-el-Kader et de leurs partisans, nous les avons mises à l'abri des déprédations de leurs chefs.

Pourquoi, depuis deux ans, la plupart des tribus des provinces d'Oran et d'Alger ont-elles foulé aux pieds leurs sermens et méprisé notre souveraineté pour reconnaître celle d'Abd-el-Kader ou de Bou-Maza ? C'est que partout notre protection a été en défaut, c'est que chaque jour les administrés de nos khalifa et agha étaient victimes de razzia occultes, razzia d'autant plus funestes que sous le nom *d'impôt* ou *d'amendes*, elles revêtaient une forme légale et administrative.

Tant que nous ne pourrons pas *protéger* efficacement les tribus contre les ennemis que nous venons de signaler, il ne faut pas songer à les *gouverner*.

On les protégera efficacement contre leurs ennemis extérieurs, le jour où les garnisons françaises seront installées au centre des tribus d'après le système que nous avons développé précédemment.

On les protégera efficacement contre leurs ennemis intérieurs, le jour où le chef de chacun des grands établissemens dont nous proposons l'installation sur toute la ligne centrale, surveilleront directement l'administration des chefs indigènes.

Sous ce rapport le système d'*occupation*, de *domination* et de *protection* de M. le lieutenant-général baron de Létang nous paraît constituer une *base solide* de gouvernement indigène.

Une fois la protection française assurée à toutes les tribus, M. le général de Létang compte beaucoup sur *l'intérêt personnel* pour vaincre les répugnances de religion, et il donne satisfaction à cet intérêt par tous les moyens à sa disposition, mais principalement par le *commerce*.

Chaque établissement français devient un marché où le producteur indigène peut vendre ce qui n'est pas nécessaire à sa consommation et acheter toutes les denrées dont il a besoin, même des armes et des munitions.

En donnant aux marchés français une franchise absolue, M. le général de Létang, espère avec raison faire perdre aux Arabes l'habitude de continuer leurs relations commerciales avec les Etats voisins, Tunis et Maroc, et il y trouve un double avantage : celui de rendre notre contact indispensable, et celui de restituer à la circulation des valeurs qui allaient s'engloutir sous terre ou qui passaient en des mains étrangères.

Vendre des armes et des munitions à des hommes qui depuis quinze ans nous font la guerre, paraîtra sans doute impolitique aux personnes qui proposent le désarmement comme mesure de gouvernement et de pacification ; cependant la proposition de M. le général de Létang nous paraît très rationnelle.

A trois reprises différentes, depuis un an, on a désarmé les tribus du Dahra, et cependant elles ont encore des armes. Les rapports de M. le maréchal-gouverneur en font foi. Ces nouvelles armes proviennent d'achats faits à l'étranger, et dont le commerce de nos voisins d'outre-mer a profité à notre détriment.

Cent fois depuis quinze ans nos troupes se sont mesurées avec les Arabes, et souvent le feu des bataillons français a dû cesser faute de munitions ; jamais nos adversaires n'ont manqué de poudre ; ils en fabriquent chez eux, ils en achètent à l'étranger, qu'ils paient avec des écus français. Autant vaudrait que notre commerce profitât des bénéfices dont s'enrichit le commerce de Gibralter.

M. le lieutenant-général de Létang attend de cette liberté laissée au commerce avec les indigènes, l'ouverture de relations journalières avec eux, mais il fonde aussi de grandes espérances sur le concours que peuvent lui prêter les médecins de notre armée. En effet, les officiers de santé, objet de la vénération des Arabes pour les services qu'ils leur rendent, peuvent et doivent devenir des auxiliaires puissans pour l'affermissement de notre domination en Algérie, mais il ne faut pas leur dénier la part de légitime influence qu'ils doivent exercer sur les affaires du pays ; il ne faut pas voir en eux que des panseurs de plaies, mais des agens politiques dont le diplôme n'est qu'un passeport pour pénétrer dans les secrets les plus intimes du peuple arabe.

Tels sont les moyens d'attraction proposés par M. le général de Létang, pour entrer en relations avec les indigènes. Voyons maintenant quelles conditions il leur impose en échange de sa protection, et quels sont les moyens qu'il emploie pour assurer l'exécution de ces conditions.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin ; appréciations naturelles des miracles ; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. G. OZANEAUX, inspecteur-général des études. —2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 3 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant*, vend cet intéressant ouvrage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5 ; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

PRESSES MÉCANIQUES. La Maison Giroudot est une des plus recommandables pour la fabrication des presses manuelles et mécaniques. La France, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie, les deux Amériques apprécient par des commandes l'excellence des travaux exécutés par ce mécanicien.—Outre les presses à imprimer, des machines hydrauliques de toutes forces, des presses à satiner, à gauffrer, sont prêtes ou en voie d'exécution. —Assortiment complet d'ustensiles d'imprimerie. — Rue du Val-de-Grâce, 4.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

LA NOMENCLATURE

DE TOUS LES JOURNAUX ET REVUES

QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE DÉPARTEMENT,

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***

Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.

A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 ; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.
Ligne de Stora (pour Constantine et Bône).— Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23 ; — de Stora, les 14 et 29.
Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18 ; — d'Oran, les 10 et 25.
S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

27 FÉVRIER 1846. N° 153. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :

60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de l'*Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : La question de l'Algérie dans les bureaux de la Chambre. — Tentative d'insurrection à l'île Sainte-Marguerite. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ALGER. — PROVINCE D'ORAN. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des moyens d'assurer la domination française en Algérie. — FEUILLETON : Le Prix du sang.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 23 février. Le président lit une lettre de M. Dupin aîné, qui fait part à la Chambre de la mort de son frère, M. Philippe Dupin. — M. Garnier-Pagès dépose une pétition de 500 ouvriers de Paris qui réclament contre la loi adoptée par la Chambre des pairs sur les livrets. — La Chambre reprend la discussion de l'article 1er du projet de loi relatif aux droits d'octroi sur les bestiaux. — MM. Dézeimeris, Duprat et le ministre du commerce sont successivement entendus sur cet article. — M Berryer pense qu'il faut laisser les communes libres de fixer le mode d'assiette de leurs droits d'octroi. — M. de Lamartine s'attache à réfuter l'opinion de l'honorable préopinant. Il établit que les questions du prix des alimens sont des questions de vie ou de mort pour le législateur.—M. Thil conclut du discours de M. de Lamartine que la conséquence de la mesure proposée est la suppression des droits sur l'importation des bestiaux. Il se prononce contre l'article 1er. L'article 1er est voté dans son ensemble.

Du 23. — M. Garnier-Pagès dépose une pétition relative au projet de loi sur les sucres indigènes. — M Moline de Saint-Yon donne lecture de deux projets portant demande 1° d'un crédit de 21,500,000 fr. pour les fortifications du Havre ; 2° d'un crédit de 24,000,000 fr. affectés aux travaux de la place de Cherbourg et à ceux de la nouvelle enceinte de St-Nazaire. — Suite de la discussion relative aux droits d'octroi sur les bestiaux. M. Desmousseaux de Givré propose un amendement. — M. Dezeimeris en propose un autre. M. Barillon combat l'amendement de M. Dezeimeris. — M. Darblay propose, au nom de la commission, une rédaction nouvelle qui lui semble concilier toutes les difficultés. — M. Terme combat cette rédaction. M. Lacave-Laplagne croit que l'amendement de la commission renferme une prescription inutile. Il propose une rédaction nouvelle. Cette rédaction est adoptée. — M. Desmousseaux de Givré propose un article additionnel concernant les viandes dites à la main. M. Luneau présente un amendement qui est adopté par la Chambre.

Du 26.—M. le ministre du commerce présente 1° un projet de loi sur les tarifs des canaux, 2° un projet de loi sur le régime postal.—Suite de la discussion de la loi sur les droits d'octroi des bestiaux. La chambre adopte les art. 4 et 5. M. Desmousseaux de Givré propose un article additionnel que la Chambre adopte.—M. Deslongrais en propose un second qui est également adopté par la Chambre.—M. Leyraud développe un troisième paragraphe additionnel. La Chambre rejette la proposition de M. Leyraud à une faible majorité. L'ensemble de la loi est adopté. — Discussion du projet portant demande d'un million pour fonds secrets.—M. O. Barrot demande que la discussion soit ajournée. M. Duchâtel combat l'ajournement. On passe à la discussion des articles. La loi est adoptée dans son ensemble.—Discussion de la loi sur la navigation intérieure. —M. Etienne présente un amendement sur l'art. 1er.—M. Bineau attaque le projet.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — M. Philippe Dupin a succombé à Nice; le 14 de ce mois à la maladie qui avait nécessité son voyage en Italie; ses restes doivent être transportés dans la Nièvre, où l'illustre avocat reposera à côté du tombeau de son père.

— M. le docteur Ernest Cloquet, envoyé par le gouvernement pour remplir le poste de premier médecin auprès du shah de Perse à Théhéran, vient, après un court séjour à Marseille, de s'embarquer sur le vapeur de l'État le *Tancrède*, qui doit le conduire à Constantinople.

—On écrit de Toulon, le 20 :

« De grandes opérations militaires vont avoir lieu en Algérie. On a reçu l'ordre ici de faire un envoi extraordinaire de 1,200,000 fr. en numéraires au payeur de l'armée d'occupation.

»La frégate à vapeur le *Labrader*, partie aujourd'hui pour Alger, a reçu à bord 600,000 fr. en numéraire.

»La nouvelle officielle du prochain voyage de M. le duc d'Aumale en Algérie est arrivée au port, et l'ordre a été donné immédiatement à la frégate à vapeur l'*Albatros* de faire ses dispositions pour recevoir à bord S. A. R., qui doit être rendu à Toulon le 3 ou le 4 du mois prochain.

EXTÉRIEUR. — *Angleterre.* — Le courrier de l'Inde apporte la nouvelle d'une grande victoire remportée par l'armée anglaise sur les Sihks. Quatre milles soldats de la compagnie sont restés sur le champ de bataille. Une expédition commandée par sir Charles Napier, se préparait contre Moulton; le gouverneur-général en attendait les résultats pour quitter le territoire anglais et agir de plus près contre les Sihks.

Les journaux anglais publient une allocution étrange adressée par sir Charles Napier aux soldats qu'il commande, et dans laquelle il leur reproche d'être des gueux d'enfer (*infernal villains*) plus disposés en général au pillage qu'à la guerre. Il menace de faire pendre ou fusiller tous ceux qui n'obéiront pas strictement aux lois de la discipline « s'il le faut, ajoute-t-il, je leur brûlerai moi-même la cervelle; car, comme je m'appelle Charles Napier, je ne veux mener au feu que des braves gens. »

Cette pièce empreinte de l'esprit d'*excentricité* qui caractérise le brave amiral, n'en est pas moins une leçon énergique donnée à tous ceux qui, faisant la guerre dans un pays lointain et barbare, se placent eux-mêmes en dehors de la civilisation, et se croient autorisés à l'oubli de tous les devoirs de l'humanité.

Espagne. — Une correspondance de Madrid donne des détails curieux sur la crise qui a renversé le cabinet de Narvaez; d'après cette correspondance une querelle aurait éclaté en plein conseil entre le vice-amiral Armero et le président du tribunal. On prétend qu'un duel à mort aurait été proposé par le ministre de la marine à Narvaez, et que les témoins choisis par les deux adversaires auraient eu toutes les peines du monde à éviter le scandale d'une rencontre.

BOURSE.—Du 22 février.	5 0/0	P. H.	123 20	P. B.	123 15
——	3 0/0	—	84 75	—	84 70
Du 26 février.	5 0/0	—	123 40	—	123 30
——	3 0/0	—	84 85	—	84 85

ALGÉRIE.

La colonne commandée par M. le maréchal-gouverneur était le 16 février chez les Beni-Khalfoun et le 18 chez les Flisset-Mellil.

Dans sa marche, elle n'a rencontré aucun ennemi, aucune population, aucun troupeau. Les Kabiles ont évacué le bas pays pour gravir les pentes escarpées du Djerdjera, où ils nous attendent, si nous avons la témérité de vouloir les y poursuivre.

Toutes les tribus soumises dans la campagne dernière ont fait défection, entraînées par Ben-Zamoun. Leurs chefs qui, en 1839, avaient repoussé les propositions de l'émir, viennent d'accepter son investiture. On cite même des Kabiles restés indépendans sous les Turcs, qui auraient fait soumission au prince des croyans.

Abd-el-Kader, homme politique en même temps qu'homme de guerre, organise un centre de gouvernement au milieu de ces tribus rebelles à toute domination. Voilà le motif de son inaction depuis quelques jours.

Dellis est bloqué par le vide qui l'environne; les communications par terre sont interrompues.

Des personnes bien informées annoncent que M. le maréchal Bugeaud est décidé à envahir la Kabilie. Les ordres qu'il transmet à Alger indiquent cette résolution. Il demande de grands approvisionnemens, des renforts de troupes.

Les dernières fatigues imposées aux troupes et aux bêtes de transport qui accompagnent M. le maréchal Bugeaud ont encore diminué leur nombre. M. le général Gentil vient de ramener au col des Beni-Aïcha deux bataillons d'invalides.

A Alger, tous les militaires qui peuvent apprécier la difficulté d'une guerre de montagne pendant l'hiver, et la situation inférieure de notre armée en présence des masses kabiles dont Abd-el-Kader dispose aujourd'hui, désapprouvent la nouvelle voie dans laquelle on engage nos bataillons déjà si affaiblis. Mais M. le maréchal Bugeaud veut une bataille, un bulletin, une réponse aux critiques dont il est l'objet.

Contrarié d'avoir poursuivi pendant six mois un ennemi qui sans cesse s'est dérobé à ses coups et qui peut lui échapper encore, il se console de l'insuccès de ses poursuites en tombant sur tout ce qu'il rencontre : il brûle les villages, coupe les arbres, détruit les jardins ; il détruit tout, même son armée.

Il nous semble qu'en présence d'une telle conduite, la Chambre a un devoir à remplir: elle doit demander au cabinet s'il permettra ou non une entrée en Kabilie.

Les Kabiles ont donné l'hospitalité à l'émir, parce que leur indépendance a été menacée au printemps de l'année dernière. Si nous pénétrons dans leurs montagnes, tous marcheront à sa voix comme un seul homme, et le nombre de leurs fantassins est égal au moins à celui de tous les cavaliers de l'Algérie.

Si le gouvernement veut abattre le drapeau d'Abd-el-Kader partout où il flottera, qu'il ait le courage de le déclarer, et d'envoyer en Algérie un nouveau renfort de 30,000 hommes. Dans le cas contraire, il doit défendre toute tentative contre les montagnards, et rappeler M. le maréchal Bugeaud s'il enfreint ses ordres.

LA QUESTION DE L'ALGÉRIE DANS LES BUREAUX DE LA CHAMBRE.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis le 23 pour nommer la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les crédits extraordinaires de l'Algérie.

L'importance que la Chambre a donnée à ce débat préparatoire prouve que la question de l'Algérie commence à tenir dans les soucis parlementaires le rang qu'elle aurait dû occuper depuis longtemps.

Cette question, qui va toujours grandissant, quoi qu'on ait fait pour la rapetisser, paraît donc enfin ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire la plus grosse affaire de notre temps. Voilà ce que tout le monde commence à sentir, et ce que plusieurs bureaux ont entendu exprimer.

Mais que de fautes il a fallu, que de mécomptes, que de péripéties sanglantes, que de sacrifices stériles pour que cette vérité arrivât enfin à luire dans tout son jour, même aux yeux des moins clairvoyans!

Aujourd'hui c'est une vérité reconnue, l'Algérie acquiert une popularité politique en échange de la popularité presque exclusivement militaire dont elle avait souffert jusqu'ici.

Cette première discussion de la question algérienne a donné lieu de reconnaître que le système militaire, comme le système politique suivi depuis quelques années en Algérie ne pouvait nullement compter sur les sympathies de la Chambre. Dans tous les bureaux, des voix se sont élevées pour exprimer une désapprobation devenue aujourd'hui presque unanime. L'attitude prise dans ces derniers temps par le gouvernement local vis-à-vis du gouvernement central, cette situation en porte-à-faux qui laisse le pouvoir actif sans responsabilité, et le pouvoir responsable sans action, le désordre qui règne dans tous les rangs de la hiérarchie algérienne, l'énormité toujours croissante des sacrifices, la pauvreté plus désespérante des résultats, cette accumulation de circonstances désastreuses commence à produire en France un sentiment général de douleur dont l'expression s'est formulée dans le sein de tous les bureaux.

La cause de tous ces maux, de tous ces désordres (on le reconnaît enfin), c'est que L'ALGÉRIE N'EST PAS GOUVERNÉE, c'est qu'il ne suffit pas de donner cent millions et cent mille hommes à un colonel d'infanterie pour en faire un gouverneur-général.

Aussi s'est-il manifesté dans le sein des bureaux, et aussi dans l'opinion publique, dont la Chambre n'est que l'organe, une réac-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LE PRIX DU SANG (1).

III.

LA CONDAMNATION.

Jamais la paisible salle d'un tribunal musulman n'avait présenté un spectacle aussi étrange, jamais désordre semblable n'avait troublé le cours de la justice de Tagort; d'une part Khadidja étendue sans mouvement aux pieds des juges, de l'autre Ben-Sliman furieux se débattant contre les chaouch qui essayaient de le ramener à sa place et de rattacher autour de ses bras les liens qu'il avait brisés dans sa colère, la foule haletante d'émotion et de plaisir, les adouls stupéfaits, le kateb murmurant tout bas des prières entrecoupées, et oubliant de rouler entre ses doigts les grains de son chapelet d'ébène, c'était un bruit à ne pas s'entendre, un cahos à ne plus reconnaître ni juges, ni témoins, ni coupable. Enfin, à force de frapper sur sa table, et de crier sur tous les tons silence aux spectateurs, le magistrat parvint à mettre un peu d'ordre dans l'audience, une vieille femme qui avait accompagné Khadidja, put se faire jour jusqu'à elle et lui donna les soins dont la jeune fille avait besoin pour se remettre.

Petit à petit elle rouvrit les yeux, porta les mains à son front pour rappeler sa pensée fugitive, puis comme si elle se fût souvenue tout-à-coup du lieu où elle se trouvait, honteuse d'une faiblesse qui avait eu tant de témoins, elle se releva, et la séance fut reprise.

— Ma fille, lui dit le cadi avec bonté, toi qui est l'héritière de la vengeance, voilà le coupable décide de son sort. Sa vie t'appartient, tu peux à ton gré exiger qu'il meure de la même mort que sa victime, ou qu'il paie le prix du sang. Vois et prononce, il sera fait selon ta volonté.

— Seigneur, répondit la jeune fille tremblante, je ne veux point la mort du coupable; qu'il vive et qu'il paie mille cinq cents boudjous pour le rachat de sa tête.

— Ali Ben-Sliman, reprit le juge, tu as entendu la parole de l'héritière; consens-tu à payer la somme qu'elle demande pour prix du sang?

— Seigneur, mon père était riche, mais il est mort sans dire où il avait caché son argent; conseille à cette femme, toi, dont la justice est aussi brillante que le soleil, dont la pureté ressemble à la lumière du jour, conseille-lui de demander ma tête, je suis prêt à la lui donner.

Khadidja ignorait les formes de la procédure; épouvantée à la seule idée que le juge pouvait ordonner qu'elle se conformât aux désirs de l'assassin, elle s'écria vivement :—Ma demande est-elle exorbitante, seigneur? Crois-tu que le sang d'Hamouh ne vaille pas mille cinq cents boudjous. Si cet homme est trop pauvre pour les payer, eh bien! je réduirai mes prétentions, il ne m'en donnera que mille. Mais, ô seigneur, je ne veux pas qu'il meure! Oh! non, je ne veux pas qu'il meure! répéta la belle Arabe avec l'accent de la plus tendre prière.

Sa voix était si touchante, sa tête se penchait sur ses deux mains jointes dans l'attitude d'une si naïve supplication, de si grosses larmes remplissaient ses yeux de gazelle, que l'esprit du juge s'ouvrit tout-à-coup, il reconnut que la jeune fille oubliait en ce moment son rôle. L'assistance, le kateb, les chaouch eux-mêmes, eurent comme une révélation subite du véritable dessein de Khadidja, un sourire d'admiration effleura leurs lèvres. Ali, le seul Ali resta morne et insensible; tant il est vrai que l'amour est souvent semblable aux eaux de l'Ouad-el-Fodda, qui tantôt limpides et transparentes, laissent apercevoir les cailloux du fond, tantôt épaisses et fangeuses, obscurcies par les tempêtes de l'hiver, couvrent d'un voile impénétrable les profondeurs de leur lit.

Ne voulant pas prolonger les tortures de la jeune fille, le charitable cadi prononça sa sentence définitive :

— Ali-ben-Sliman, tu resteras en prison jusqu'à ce que tu aies complété le paiement des mille boudjoux exigés pour prix du sang versé par toi.

— Que Dieu m'assiste! dit le condamné en se levant.

— Qu'il t'assiste! répondit d'une même voix l'assemblée.

Khadidja fut la seule qui ne dit point amen à la prière du coupable. Toute entière à son bonheur, elle avait saisi la main du juge qu'elle couvrait de baisers, tandis que de douces larmes s'échappant en sources abondantes de ses yeux calmaient son cœur, comme les premières pluies de septembre raffraîchissent le ciel brûlant de l'été. Mais se souvenant que sa tâche n'était pas achevée, elle fit trêve aux élans de sa reconnaissance, essuya ses larmes, et glissant comme un rayon de soleil à travers la foule, elle se perdit dans l'obscur labyrinthe des rues de la ville.

Cependant, Ali-ben-Sliman approchait des portes de la prison; préoccupé de la pensée de Khadidja qu'il croyait infidèle, il jetait à travers l'étroite fente que laissent au-dessus des rues les maisons mauresques un regard désespéré sur ce ciel qu'il n'allait plus voir que dans ses rêves; il aspirait de sa poitrine ardente cet air qui n'allait plus lui arriver qu'à travers les grilles de fer d'un cachot. Si Khadidja eût été fidèle, combien sa douce image de jeune fille n'eut point adouci les pénibles heures d'une captivité sans fin. Mais perdre à la fois son amante et la liberté! n'eut-il pas mieux valu mourir!

Il faut avoir vécu de la vie de l'Arabe pour comprendre tout son amour pour la liberté.—Nous qui la nommons tous les jours, hélas! que savons-nous d'elle? Pour nous, c'est un de ces fruits délicieux que l'art du cultivateur importe des zônes lointaines où l'avait semé la nature,—insipide produit d'un arbuste captif, mûri dans une atmosphère étouffée, aux rayons d'un soleil artificiel,—lorsqu'il paraît à grands frais sur nos tables, nous nous efforçons de l'aimer sur la parole des voyageurs; mais ce n'est qu'une image vaine, une forme sans goût, un nom sans parfum. A nous l'apparence trompeuse, aux terres primitives l'arbre, le fruit, — la liberté.

S'éveiller dans la plaine, aux doux chants des oiseaux; mesurer d'un regard un horizon sans borne, et dire :—ceci est à moi! S'élancer sur les flancs d'une cavale impatiente qui rase la poussière du désert, comme l'hirondelle rase les flots. Tantôt dresser sa tente capricieuse au bord du torrent, sous l'ombrage secret du ravin; tantôt la tendre sur un sol découvert, au milieu de larges prairies tachetées de troupeaux; s'endormir au roulement des cascades qui s'écroulent, au bruit du vent qui frôle en passant la toile de l'habitation voyageuse, aux cris des agneaux qui bêlent tendrement à leur mère au-delà de la cloison de laine;—voilà la vie que nous ne connaissons pas, voilà la vie que regrettait le prisonnier! —qu'il regrettait, disons-nous, presque à l'égal de ses amours.

Ali marchait en avant des chaouch, enseveli dans ses profondes méditations; il parcourait par la pensée ces solitudes qu'il ne devait plus revoir sans doute; il suivait en imagination le ruisseau limpide aux bords d u-

(1) Voir les numéros des 17 et 23 février.

un bien marqué contre le régime militaire en faveur du régime civil, contre le régime *algérien* en faveur du régime *français*.

Toutes les opinions émises dans la discussion des bureaux, sauf quelques divergences de détails, ont manifesté une tendance commune vers ce double but : *franciser* et *civiliser* le gouvernement de l'Algérie.

Cette nécessité de donner au gouvernement de l'Algérie une constitution moins *pachalesque* et moins militaire, de faire rentrer l'administration de ce pays dans les voies constitutionnelles, et de briser une dictature devenue gênante pour la métropole sans profit pour la colonie, a donné naissance à une proposition qui a réuni dans tous les partis un grand nombre de suffrages.

Nous voulons parler de la création d'un ministère spécial. Il est certain que c'est le seul moyen d'en finir, sinon avec les difficultés inhérentes à l'entreprise elle-même, du moins avec des difficultés d'un tout autre ordre, et dont la disparition permettrait peut-être de vaincre plus facilement les autres.

En un mot, et pour parler plus nettement, c'est bien assez pour le gouvernement d'avoir à lutter contre Abd-el-Kader, sans avoir une autre lutte à soutenir contre le premier fonctionnaire de sa colonie.

Créer un ministère spécial, c'est tout simplement faire un gouverneur-général responsable ; choisir le gouverneur-ministre dans l'ordre civil, c'est lui rappeler que la guerre est la *dernière raison* des gouvernemens ; établir le siége de son gouvernement à Paris, c'est l'obliger à voir l'Algérie de haut et d'ensemble, et à ne point perdre son temps dans les détails microscopiques d'une petite lutte administrative, ou dans les escarmouches militaires de l'Ouad-Ardjem ou de l'Ouad-Riou.

Créer un ministère spécial, c'est restituer au gouvernement l'initiative des mesures, l'ensemble, la liberté et la généralité des vues, qui seules peuvent faire atteindre ce double but :

Développement des intérêts pacifiques ;

Poursuite des opérations militaires.

Il est évident que la création d'un ministère spécial entraînerait la suppression du gouverneur-général, et par suite la division de l'Algérie en deux parties bien distinctes : celle où la paix n'a pas cessé de régner depuis que nous l'occupons et celle qui a été constamment travaillée et tourmentée par la guerre.

Le ministère de l'Algérie aurait donc sous ses ordres deux agens supérieurs résidant en Algérie, savoir :

Un gouverneur avec des attributions civiles dans la province de Constantine ;

Un gouverneur, avec des attributions plus spécialement militaires, dans les deux autres.

Cette division, qui forme le complément indispensable de la première mesure, a été proposée dans le premier bureau par M. Genty de Bussy.

La création d'un ministère spécial aurait pour effet (et à notre avis, ce serait un de ses effets les plus utiles) de détruire cette centralisation transitoire créée à Alger, et dont l'unique résultat a été, depuis qu'elle dure, d'entraver toutes les affaires.

On ramènerait donc ainsi la centralisation là où elle doit être, c'est-à-dire au siége du gouvernement.

Au reste, le choix des Commissaires nommés par la Chambre donne lieu de penser que cette proposition obtiendra dans la nouvelle Commission des crédits une forte majorité.

Voici l'analyse des principales opinions exprimées dans les bureaux de la Chambre des députés sur la question de l'Algérie :

PREMIER BUREAU.

M. ABRAHAM DUBOIS : La Commission aura à remplir un devoir bien important : elle devra rechercher les causes du mal et en indiquer le remède sans condescendance comme sans injustice envers les personnes et en parfaite connaissance des choses.

Les insurrections se lient à la nature même de l'œuvre que nous avons entreprise ; elles seront fréquentes de la part d'un peuple guerrier et fanatique, qui peut être soumis par la force, qui ne le sera jamais par l'affection. Pour atteindre l'émir, qui n'est qu'un partisan hardi soutenu par les sympathies des populations, il nous faut surtout de la cavalerie légère, aussi il faut surtout accroître l'effectif en chevaux, dont il se fait en Afrique une si énorme consommation.

L'orateur se préoccupe vivement de l'entrée récente d'Abd-el-Kader dans la Kabilie ; il regretterait qu'on se hâtât d'attaquer dans leurs montagnes si difficiles des populations restées inoffensives jusqu'à ce jour, malgré nos projets d'expédition de l'an dernier.

Le gouvernement doit presser l'exécution de la convention de Tanger ; cependant il serait imprudent d'aller braver dans le Maroc des complications nouvelles, sans être certain d'y trouver des alliés sincères, et de ne laisser derrière soi que des tribus soumises. Le désarmement de celles qui ont pris part à la révolte est une mesure indispensable. L'orateur termine en regrettant les conflits qui se sont élevés entre les diverses administrations, ainsi que les malversations reprochées à un certain nombre de fonctionnaires traduits devant des commissions d'enquête. C'est par des choix heureux et sagement combinés que le gouvernement préviendra le retour de semblables abus.

M. GENTY DE BUSSY entre dans des développemens étendus sur l'état actuel de nos affaires en Algérie. Tout en votant pour les allocations demandées, il croit devoir signaler comme une des causes principales du malaise que nous éprouvons aujourd'hui, l'extension prématurée que nous avons donnée à l'occupation. Ainsi posés, dit-il, nous ne sommes forts nulle part, disponibles nulle part. C'était la colonisation seule, la colonisation solidement établie qui devait régler l'occupation successive et forcer les Arabes à se replier devant nous. La multiplication de postes lointains nous a conduits insensiblement à contracter des alliances avec des tribus, nos voisines, et quand elles ont été attaquées par celles qui étaient plus éloignées encore, nous avons été rarement en mesure de les secourir. De là les obstacles, les alternatives de paix et de guerre par lesquelles nous avons passé.

Dans ce système, la colonisation n'a pu marcher. Nulle, ou à peu près, dans la campagne, elle ne présente à l'heure qu'il est aucun résultat ; et ce sont pourtant ces résultats que la France se propose avant tout.

On a mis trop tôt l'Algérie au régime des impôts de la France ; avant de faire produire une colonie, il faut d'abord la fonder, et la guerre et l'établissement colonial pouvaient très bien marcher parallèlement. Il ne suffit pas d'attirer des colons pour dire qu'il y a colonisation, il faut encore les encourager, les aider, veiller à leurs premiers besoins, leur offrir, à défaut d'autres avantages, le premier de tous, celui qui se fait sentir tous les jours ; *la vie à bon marché*. Or l'existence dans les villes de l'Algérie est aussi chère que dans les principales villes de France.

Partisan sincère de l'Algérie, mais de l'Algérie sagement conduite, M. Genty de Bussy, tout en rendant justice aux actes et aux intentions, croit que le fardeau de la mission d'un gouverneur-général est aujourd'hui trop lourd pour un seul homme ; qu'un seul homme ne peut ni diriger la guerre sur deux cent quarante lieues de côtes, ni absorber dans ses mains toute l'administration territoriale d'un si vaste pays, ni surveiller, ni correspondre, ni en un mot faire face à tout. En respectant l'unité, ce grand principe de notre administration publique, il pense qu'on peut réduire l'importance de cette unité, et avoir trois commandemens distincts et séparés pour les trois provinces principales. Qu'arrive-t-il en effet aujourd'hui ? C'est que presque partout le fait est substitué au droit ; c'est que par la force des choses, la hiérarchie est interrompue, et que le gouvernement reçoit des dépêches de tous les côtés. Il ne s'agit donc que de régulariser ce qui se produit depuis longtemps.

Déjà d'ailleurs le département de la guerre est entré dans cette voie en rendant indépendans les uns des autres les trois intendans militaires d'Alger, d'Oran et de Constantine, et il n'a eu qu'à s'en féliciter.

Une remarque essentielle à faire, c'est que, quand on s'est arrêté à la création d'un gouverneur-général, les conditions étaient tout autres que les conditions actuelles. Nous n'étions qu'à Alger et à Oran, et pas encore à Constantine ; tous les points de la côte n'étaient pas encore en communication périodique avec la France. Aujourd'hui tout a changé. La modification grave que je propose, ajoute-t-il, est dans l'opinion de plusieurs militaires d'une haute expérience, qui la regardent non seulement comme dès à présent réalisable, mais comme essentielle à la bonne conduite des affaires.

Napoléon n'a jamais confié à ses lieutenans un mandat qui embrassât tant de devoirs et d'attributions à la fois.

M. Genty de Bussy, s'emparant de l'opinion exprimée par l'avant-dernière commission du budget, *que l'Algérie n'est point une colonie, mais une annexe de la France*, croit fermement que la sanction de cette pensée consiste dans la réunion de l'Algérie à notre territoire par un seul article.

En résumé, il demande la création d'un ministère spécial pour l'Algérie, une nouvelle distribution des pouvoirs, une renonciation formelle à une expédition soit contre la Kabilie, soit sur la frontière du Maroc, comme contraire à nos intérêts et aux exigences actuelles ; et enfin qu'il soit bien entendu que le caractère du gouverneur-général ou des commandans de province, quoiqu'ils appartiennent à l'armée, sera principalement civil, l'armée n'étant que le moyen, et la colonisation le but.

DEUXIÈME BUREAU.

M. CÉSAR BACOT pense que l'occupation illimitée produit les plus funestes résultats. Il trouve enfin que le pouvoir central n'a pas conservé l'autorité morale nécessaire, ce qui est plus funeste encore que la perte de nos soldats, et considère la retraite du maréchal Soult comme la suite du désaccord entre lui et le gouverneur-général.

M. DE CHABAUD-LATOUR combat les opinions du préopinant. On a vu à l'œuvre le système d'occupation restreinte. Abd-el-Kader, à cette époque, aurait dû se trouver satisfait de la part qu'on lui avait faite, et cependant son unique pensée a été de tourner toutes ses forces contre nous. Il a fallu détruire, par des dépenses et des sacrifices considérables, ce qui avait été fait. Ces considérations déterminent l'orateur à penser que nous devons rester seuls sur le continent africain dans les limites assignées pendant ces derniers temps. C'est le seul moyen, ajoute-t-il, d'acquérir la sécurité dont nous avons besoin.

Il termine en présentant Abd-el-Kader comme un chef sans armée, de moins en moins à craindre, que l'on n'aurait pas dû suivre dans ses courses, de manière à fatiguer inutilement nos soldats. Ce que nous devons faire, selon lui, c'est organiser au plus vite la guerre de détail.

M. CÉSAR BACOT, reprenant la parole, croit qu'on ne se rend pas compte du véritable état des choses. Abd-el-Kader n'est pas réduit comme on le pense ; il est au contraire plus dangereux que jamais, car sa puissance morale n'a fait que grandir. La dépense a considérablement augmenté, et cependant, alors qu'on nous annonce chaque année que tout est terminé, Abd-el-Kader reparaît et remet tout en question.

TROISIÈME BUREAU.

M. BONNIN critique vivement ce qui a été fait en Afrique depuis la conquête. Nos affaires, dit-il, peuvent sembler bien conduites à ceux qui désirent de l'avancement militaire ; mais après avoir pris Alger, après avoir remplacé la domination turque, ce qui était une usurpation, il fallait entrer dans un système différent de celui que l'on a suivi. On a employé les mêmes moyens que les Romains, qui avaient procédé par la violence.

M. LAURENCE regarde les affaires d'Afrique comme la plus grosse question de la session. Il est disposé à accorder les crédits demandés ; mais il croit que pour arriver au but qu'on se propose (la pacification), il faut donner à l'action politique une influence au moins égale à celle des opérations militaires.

Le gouvernement établi par Abd-el-Kader était fort bien organisé dans les intérêts de la puissance que ce chef voulait se créer dans le pays et dans le but de se défendre contre nos attaques. En maintenant cette organisation on a commis une grave erreur ; car, à son retour, Abd-el-Kader n'a eu qu'à changer l'homme que nous avions placé à la tête des populations, pour retrouver les choses dans l'état où il les avait laissées, et lorsque ce chef s'est trouvé disposé à abandonner notre cause, l'ex-émir n'a eu qu'à ordonner pour être obéi.

M. Laurence pense que dans la guerre que nous faisons depuis six mois en Algérie, nous n'avons pas assez distingué la cause de l'effet. Trop souvent nous avons châtié des tribus qui s'étaient soumises à l'ex-émir, parce que notre protection leur avait manqué. La mission de l'armée devrait se borner à un rôle de grande police dirigée contre Abd-el-Kader et ses partisans. Il faudrait, à l'aide d'une cavalerie aussi mobile que celle des Arabes, mettre Abd-el-Kader en surveillance continuelle, et le placer dans l'impossibilité d'attaquer une tribu soumise sans rencontrer une colonne française.

Examinant ensuite les causes des difficultés actuelles, l'orateur croit qu'on a accordé une trop grande confiance aux chefs indigènes, et émet le vœu que le haut contrôle de l'administration des tribus soit confié à des officiers français, ainsi que cela se pratique dans la province de Constantine. Il pense que l'instrument gouvernemental de l'Algérie, relégué dans une direction du ministère de la guerre ne se trouve plus en rapport avec l'importance qu'a prise l'Algérie, il signale comme funeste la séparation des affaires politiques de la haute administration, et pense qu'il y a lieu à la création d'un nouveau département ministériel, chargé du gouvernement de nos possessions d'outre-mer.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE est d'avis de restreindre les conquêtes. Il demande que l'action soit unitaire et que l'impuissance ne se révèle pas à chaque instant ; qu'enfin on entre largement dans une tout autre voie que celle qui est suivie, et que le commissaire fasse entendre la vérité au gouvernement.

QUATRIÈME BUREAU.

M. ALLARD vote pour les crédits demandés, et critique la conduite de nos affaires en Afrique. Les causes des derniers événemens, sont dues suivant lui à un excès de confiance, à l'éparpillement de nos forces, et aux conséquences de la déplorable guerre que nous avons entamée contre les Kabiles du Djerdjura et des monts Aurès. Il développe ces idées, et établit qu'une occupation illimitée et sans mesure nous réduit à être faibles partout et est une excitation continuelle à ces expéditions sans but et sans résultat, qui n'aboutissent trop souvent qu'à satisfaire des ambitions privées et à publier des bulletins.

Il se prononce avec force contre toute augmentation nouvelle d'effectif et contre toute expédition contre la Kabilie, qui vient de nous donner une preuve récente de son désir de repousser les tentatives d'Abd-el-Kader et de rester neutre dans ses débats avec nous. Suivant l'honorable député, la situation du gouvernement local et celle du gouvernement central laissent beaucoup à désirer, et il importe au plus haut degré que la Chambre pèse de tout son poids pour donner force au gouvernement et faire cesser des conflits aussi fâcheux que préjudiciables à nos intérêts et à la bonne conduite des affaires.

M. LE MARÉCHAL SÉBASTIANI parle dans le même sens que l'orateur précédent ; il blâme également le système suivi par le maréchal Bugeaud, et n'approuve pas la proposition du maintien de 100,000 hommes en Algérie.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR voudrait répondre aux préopinans ; mais pour cela, il faudrait exposer les vues et les projets du gouvernement ; aussi se borne-t-il à annoncer que, lorsque viendra la discussion publique, le gouvernement donnera à la Chambre les explications les plus amples et les plus précises à l'égard de nos possessions d'Afrique.

M. LANJUINAIS présente les observations suivantes : En présence de la guerre, il est impossible de ne pas allouer les crédits demandés ; mais il faut profiter de la crise qui a ému le pays pour lui dire la vérité sur l'Algérie.

Le désordre y règne partout ; la discorde s'est manifestée entre les chefs militaires. Elle existe plus flagrante encore entre le ministère de la guerre et le gouvernement local ; le ministre donne des ordres, le gouvernement local refuse de les exécuter et le ministère rejette avec la même opiniâtreté les systèmes de l'administration locale. La hiérarchie est entièrement méconnue ; les subordonnés suivent l'exemple de leurs chefs ; la guerre intestine règne entre les chefs civiles et les chefs militaires, tous se contestent leurs attributions et se paralysent les uns les autres, et toutes ces luttes ont engendré un véritable chaos qu'il faut à tout prix faire cesser. Le Gouvernement le veut sans doute, et s'il hésite, la Chambre doit lui prêter son assistance.

M. Lanjuinais n'a rien à dire de la guerre, sinon que la force matérielle y tient trop de place et la politique pas assez.

Quant à l'administration coloniale, le but qu'elle doit se proposer c'est la fusion des deux races, et non la destruction de l'une d'elles. C'est, après la conquête par la guerre, la conquête par l'influence de la civili-

---

quel il avait cueilli le laurier-rose, le myrthe sauvage et la clématite embaumée pour le premier bouquet de Kkadidja ; il s'arrêtait auprès de la source où, pour la première fois, Khadidja lui avait souri,—souvenirs délicieux naguère, mais que la déception rendait maintenant amers comme le remord.

Tout à coup, au détour d'une ruelle, sous une de ces voûtes sombres qui donnent aux rues mauresques l'aspect de longs et frais corridors, une main légère s'appuya sur son bras enchaîné ; Ali, surpris, releva la tête,—Khadidja était devant lui. La jeune fille lui offrait une bourse en souriant d'un sourire d'ange, qui contrastait avec la pâleur de son visage et les larmes mal étanchées de ses beaux yeux.

— Tiens ! mon amant, lui dit-elle ; voilà le prix du sang que t'apporte ta fiancée ; retourne auprès du juge, et sois libre aujourd'hui, pour être demain mon époux.

— Femme parjure, lui répondit le prisonnier en la menaçant des yeux, je ne veux plus de toi ni pitié ni amour ! Oublie-tu, malheureuse, que tu auras tantôt besoin de cet or pour élever le fils de Hamouh-Ben-Thaleb ?

A ces mots, comme pour échapper aux sentimens de vengeance qui soulevaient son sein, il quitta la tremblante jeune fille, et pressant le pas, disparut bientôt sous le premier arceau de la prison.

Rien ne saurait peindre la stupeur de la jeune arabe lorsqu'elle entendit les cruelles paroles de son amant. Immobile et muette, elle restait à la même place étendant toujours le bras comme si Ben-Sliman eût toujours été là pour recevoir le prix de sa rançon. Enfin, elle comprit que le prisonnier, seul entre tous, n'avait pas pénétré le généreux secret de sa ruse elle se vit déshonorée à ses yeux, séparée à tout jamais de lui. D'un coup-d'œil, elle mesura l'abîme qui venait de s'ouvrir sous ses pas ; il lui sembla que son cœur se brisait, que son intelligence ne jetait plus que des lueurs incertaines ; fiévreuse, délirante, éperdue, elle reprit à tâtons le chemin de sa demeure, où son hôtesse la reconnut à peine lorsque la jeune fille parut devant elle pareille à la statue du désespoir.

IV.

QUI VEUT SAUVER UNE TÊTE ?

Les trois jours suivans Khadidja eut le délire ; une fièvre brûlante la retint dans son lit, elle ne voyait rien, ne reconnaissait plus personne,—on eut dit qu'elle allait mourir ; des paroles inintelligibles sortaient de ses lèvres violettes, entrecoupées par des sanglots convulsifs. Enfin, grâce à la science de la vieille matrone qui l'avait recueillie, ou plutôt grâce à cette force de vie qui lutte dans les corps jeunes et vigoureux contre les premières attaques de la mort, la jeune fille éprouva un soulagement sensible le cinquième jour ; les objets apparurent plus distinctes à ses regards, la raison rentra dans sa tête ébranlée par la fièvre. Elle se reconnut elle-même, mais ce ne fut que pour se souvenir du passé, et verser des torrents de larmes.

Le cinquième jour de la maladie de Khadidja, était le septième de la semaine, — le jour fixé pour le marché de Tagort.

Ce jour-là, sur la grande esplanade que nous avons décrite au commencement de cette histoire, une multitude de marchands accourus de tous les points de la province, venaient dresser leurs tentes, étaler leurs denrées, échanger leurs grains, leurs étoffes et leurs troupeaux, contre l'argent ou les produits de l'industrie de la petite ville. Une activité inusitée se manifestait dans les rues ; des ânes, des chevaux, des chameaux, des mulets sillonnaient en tous sens leurs voies étroites ; de tous côtés des hommes et des femmes, des acheteurs et des marchands, se rendaient au champ de foire.

La maison habitée par la protectrice de la jeune fille, se trouvait être précisément l'une des dernières de la rue qui aboutit à la porte septentrionale, de sorte que tout ce qui allait de Tagort au marché, passait sous les fenêtres de la convalescente.

Tout à coup au-dessus de tous les bruits, retentit une voix lugubre, qui jetait en passant à la foule ces paroles, si connues de tous ceux qui ont habité les villes de l'Afrique : — Pour l'amour de Dieu, qui veut sauver une tête ?

Presque au même instant, à travers une de ces ouvertures obliques pratiquées dans la muraille des maisons arabes, pour satisfaire la curiosité des femmes, et qui venait précisément aboutir au chevet de son lit, Khadidja ainsi aperçut Ali, marchant les pieds nus, devant un chaouch, qui le retenait au moyen d'une corde passée à son col.

La captivité avait déjà gravé ses empreintes sur le front du malheureux jeune homme ; ses vêtemens en lambeaux, ses joues creuses, ses yeux ternes, attestaient les terribles privations et les tristes insomnies des cachots.

En le voyant déjà si différent de ce qu'il était quelques jours auparavant, la jeune fille fondit en larmes : — Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, quinze jours encore de souffrances semblables, et mon bien-aimé ne sera plus. Oh ! qui m'inspirera le moyen de le sauver, de lui ouvrir ce cœur qui lui appartient !

Tout en sanglotant et en faisant ces tristes réflexions, la jeune fille suivait des yeux le prisonnier.

— Pour l'amour de Dieu et de notre seigneur Mohammed, criait toujours le chaouch, qui veut sauver une tête ?

Quelques rares musulmans, sensibles à cet appel fait au nom de qu'il y a de plus sacré pour eux, fouillaient dans leur bourse de cuir, et en tiraient une faible aumône qu'ils jetaient dans le sac du prisonnier. A ce spectacle, les larmes de Khadidja redoublèrent.

— Tous ! tous ! s'écriait-elle, tous pourront le secourir, ceux qui le connaissent et ceux qui ne le connaissent pas, les indifférens comme les amis. Il n'y a que moi qui ne peut rien pour lui ; moi, la seule cause de son crime, qui voudrais mourir pour sauver à son front une seule de ces rides qu'y tracent les souffrances du cachot.—Il ne veut rien de moi ! —Je suis moins à ses yeux que le premier chamelier qu'il rencontre sur son passage ! celui-là peut du moins lui jeter, son aumône, moi seule je n'ai pas le droit de laisser tomber une drachme dans son sac.

Puis, le cours de ses pensées changeant tout à coup : —Mon Dieu ! s'écria-t-elle, on ne lui donne que du cuivre ! Combien lui faudra-t-il de temps pour ramasser la somme entière ? Et moi, qui croyant acquitter sur-le-champ la dette, l'ai fixée à mille boudjous pour mieux tromper les juges ! Insensée, j'en demandais d'abord mille cinq cents ! — Mais c'est moi qui suis son bourreau ! Malheureuse que je suis ! c'est moi qui le tue ! — Oh ! il faut qu'il soit libre ou que je meurs.

En disant ces mots, la jeune fille, profitant de l'absence de son hôtesse, qui avait été voir la foire avec ses filles, s'élança hors de son lit, revêtit à la hâte les habits d'une mauresque, le haïk blanc, le masque brodé de mousseline et le large pantalon, et sortit furtivement de l'habitation, soutenue, malgré la faiblesse de ses membres amaigris, par une résolution héroïque.

(*La suite au numéro prochain.*)

sation. On n'a rien fait ou trop peu à ce point de vue, on a souvent agi en sens inverse.

Quant à la colonisation européenne, les fautes ont été plus graves encore. Il y a cent mille âmes en Algérie, mais la population agricole, la vraie population coloniale n'excède pas 6,000 âmes. Elle est répartie en trente-trois villages créés de toutes pièces par l'administration, et elle dépérit en proie à la misère et au découragement.

La raison en est simple. L'administration locale a un système qui est repoussé par le gouvernement et par les Chambres, et il faut le dire, par les principes les plus vulgaires de l'économie publique, c'est le système de la colonisation militaire. Or, l'administration locale, dans sa préférence systématique, fait obstacle absolu à tout ce qui n'est pas la colonisation militaire.

La colonisation est sous beaucoup de rapports une opération industrielle dont les capitaux et la main-d'œuvre sont les moyens nécessaires. L'administration locale appelle les ouvriers, mais elle repousse les capitaux, et les uns sans les autres végètent et périssent. On appelle par milliers les ouvriers et l'on repousse les colons aisés qui pourraient leur donner du travail et du pain, aussi la terre demeure stérile et inculte, et l'œuvre de la colonisation est suspendue. Le gouvernement le sait et le gouvernement le souffre, il appartient à la Chambre de le presser de faire cesser cette situation désastreuse.

Après avoir fait une vive critique de cette situation, M. Lanjuinais dit que de nos jours la colonisation ne peut être une œuvre administrative; mais qu'au contraire elle ne peut être due qu'à l'énergie des forces individuelles guidées par l'intelligence et l'activité de l'intérêt personnel; que le rôle du pouvoir est de protéger, d'éclairer, d'aider même par des travaux publics bien entendus les efforts de la population, mais non de se constituer directeur des travaux. La liberté sagement réglée est la plus grande force des temps modernes; que l'administration la seconde au lieu de l'étouffer, et la colonisation reprendra bientôt son essor.

M. Lanjuinais discute ensuite les questions relatives à la culture européenne, à l'importance des terres dont le Domaine peut disposer, et aux transactions à faire à ce sujet avec les indigènes, et il conclut en demandant que les crédits ne soient accordés qu'à la condition d'un changement sincère du système actuel de l'administration.

CINQUIÈME BUREAU.

M. JUST DE CHASSELOUP-LAUBAT entre dans des considérations étendues pour justifier les actes de l'administration, et démontrer que la situation se présente sous l'aspect le plus favorable.

M. DUPRAT ne partage pas toute la satisfaction du préopinant. Il rappelle au bureau les prédictions contenues dans les rapports spéciaux des années précédentes, prédictions trop souvent démenties par l'événement. Il est d'avis d'allouer les crédits demandés, sauf l'examen de détails dont plusieurs articles lui paraissent susceptibles.

M. JULES DE LASTEYRIE pense que la Chambre doit prêter son appui au gouvernement central, dans les différends qu'il peut avoir avec l'autorité locale.

SIXIÈME BUREAU.

M. PASCALIS pense qu'on ferait mieux d'opposer à Abd-el-Kader un genre de guerre analogue à celui qu'il nous fait lui-même, et de laisser à une cavalerie nombreuse le soin de le combattre. Il ne voudrait pas une organisation aussi large de l'administration civile. Il s'élève contre les concessions énormes récemment faites, dit-il, à des hommes moins agriculteurs que spéculateurs.

M. VATOUT prend la parole pour appuyer le projet de loi, qu'il déclare accepter sans restriction.

M. LE GÉNÉRAL PAIXHANS appuie également le projet. Toutefois il ne pense pas que 94,000 hommes soient un effectif suffisant. Il est, en outre opposé à l'emploi des troupes indigènes.

SEPTIÈME BUREAU.

M. DUFAURE, sans combattre directement les crédits demandés, interpelle le ministre présent dans le bureau sur les plans du gouvernement pour l'avenir.

M. LE GARDE-DES-SCEAUX proteste de la résolution du cabinet de ne rien négliger pour assurer l'avenir de notre colonie, faire rentrer et maintenir l'ennemi dans le devoir. Mais il ne croit pas possible de pouvoir développer suffisamment dans les bureaux les idées du gouvernement à cet égard.

M. DE TRACY combat les crédits et le sytème suivi.

HUITIÈME BUREAU.

M. MANUEL : Ce n'est point pour refuser les crédits que je prends la parole, mais pour me plaindre du système que l'on suit en Afrique, et qui est désastreux pour la France. La guerre que l'on suit est loin d'annoncer un peuple civilisé. Nous procédons par la destruction des récoltes, par la démolition, et même par l'extermination des populations. J'ai gémi plus que personne du tragique événement du Dahra. Serait-il vrai que la division règne parmi nos généraux et qu'il y a un désordre complet dans l'administration civile?

Il y a défaut d'ensemble dans les opérations. N'a-t-on pas vu, il y a peu de temps, le maréchal qui gouverne nos possessions françaises en Afrique, faire une expédition à la tête de 1,500 hommes, lorsque nous avons en Afrique une armée de 100,000 hommes? Mais quel système faut-il donc suivre? C'est au gouvernement à étudier la question. Il me semble que c'est sur ce point que la Commission doit s'appesantir. Mon opinion serait qu'il faut renoncer à un système d'occupation générale.

M. DE CORCELLES, en répondant à M. Manuel, pense qu'aujourd'hui l'occupation complète est réalisée, qu'il ne s'agit plus que de réprimer les insurrections partielles qui se manifestent passagèrement en Algérie, et que d'administrer et civiliser la conquête, c'est-à-dire de constituer le gouvernement indigène et de développer la colonisation européenne. L'occupation restreinte est devenue impossible. Notre situation n'est pas aussi bonne qu'en 1844 après la bataille d'Isli, mais elle est moins fâcheuse qu'en 1839. Après le passage des Portes-de-Fer, exécuté par M. le maréchal Valée, l'occupation complète est devenue inévitable et nécessaire par le fait de la guerre même et de la première extension qui en était la conséquence.

La Chambre a confirmé le système de l'occupation complète. Il s'agit donc de revenir non seulement sur cette décision de la Chambre, ce qui est grave vis-à-vis de l'Europe, mais d'abandonner à l'émir, encouragé par une aussi éclatante démonstration de notre impuissance, tous nos établissemens intérieurs, nos constructions en tous genres, forts, casernes, hôpitaux, nos routes, nos ponts; livrer à ses représailles les tribus que nous avons promis de protéger, et qui se sont compromises à notre service. Ce serait un parti plus mauvais que l'abandon immédiat.

L'occupation restreinte est, de tous les systèmes, le plus onéreux et le plus précaire. Il ne permet aucune culture européenne, aucun commerce, aucun dédommagement à nos sacrifices. En 1839, on croyait déjà que sans colonisation il serait impossible de se soustraire à la terrible chance d'une capitulation par famine, en cas de guerre européenne; et cependant, à cette époque, la population civile n'atteignait pas 40,000 habitans. Que serait-ce donc aujourd'hui, avec la difficulté d'assurer la subsistance de 100,000 Européens sur la côte, et de tous les indigènes des villes, sans colonisation ni culture possible?

L'orateur recommande au bureau trois objets essentiels : 1° la poursuite ferme et courageuse de notre principal ennemi; la soumission des tribus récemment insurgées; 2° l'extension et le contrôle de l'autorité française sur les chefs indigènes qu'il importe de surveiller davantage, en protégeant contre leurs exactions les populations que nous pouvons attacher à nous par notre justice; 3° le développement de la colonisation européenne.

Ces trois buts, selon lui, ne peuvent être séparés. La colonisation est impossible, si l'on n'a pas la sécurité militaire, et si l'on ne parvient pas à constituer un gouvernement pacifique et indigène.

M. BAUDE : Il y a près d'une année, le maréchal Bugeaud disait lui-même que la conquête de l'Algérie était faite par les armes. Vous savez ce qui est arrivé. Il n'y a pas de système; et si une croisière anglaise venait à s'établir sur la Méditerranée, nos troupes et nos colons seraient affamés sans pouvoir sortir.

Il faudrait restreindre le système d'occupation, système qui nous oblige à un grand déploiement de forces. Ce qui serait d'une utilité immense, ce serait de ne tenir en Afrique que des soldats peu à peu habitués au climat. La conquête de la Kabilie peut être faite par un comptoir établi à Bougie. C'est là que se trouve le meilleur port de l'Afrique. La France a tout à gagner à créer des intérêts maritimes aux Kabiles.

M. DE RÉMUSAT dit qu'il veut surtout s'adresser à ceux qui n'ont pas fait une étude particulière des affaires d'Afrique, et qui, comme lui, ne les connaissent que d'une manière générale. Il les supplie de suspendre leur jugement et de ne pas se hâter de condamner tout ce qui s'y passe. Il faut bien distinguer dans les événemens de l'Algérie les fautes qui peuvent être commises des maux et des inconvéniens qui sont dans la nature des choses. Ceux-ci ne peuvent être imputés à personne, mais à l'entreprise elle-même. Si on les trouve trop onéreux, trop douloureux, il faut renoncer à l'entreprise; il faut avoir le courage de proposer l'abandon ou du moins la réduction à l'occupation de points maritimes. Or ce système, soutenable peut-être dans les années qui ont suivi immédiatement la révolution, est dès longtemps abandonné, et désormais des hommes politiques ne sauraient le conseiller au gouvernement.

On est entré dans le système de l'occupation territoriale, et même de l'occupation étendue, par préférence à celui de l'occupation restreinte. Celui-ci a été démontré être d'un succès plus douteux, plus lent, et proportionnellement plus coûteux que celui de l'occupation étendue. Maintenant, quelles sont les conséquences? de grands sacrifices en hommes et en argent, tous ceux qui seront nécessaires jusqu'à ce que le but soit atteint. Comment ces hommes et cet argent sont-ils employés? C'est là ce qu'il faut examiner, et ne pas tourner contre l'entreprise ses conséquences inévitables. On se plaint des rigueurs de la guerre; tous les actes de sévérité gratuite, d'inhumanité, doivent être condamnés; mais il ne faut pas appeler ainsi certaines dévastations forcées, qui sont le seul moyen d'atteindre, de punir un ennemi qui échappe sans cesse et qu'on ne peut forcer à combattre.

Dans une guerre plus régulière, on joint l'ennemi, on lui tue du monde; dans celle-ci, on lui brûle ses établissemens, on lui enlève ses moissons et ses troupeaux. Ces destructions, ces spoliations sont dans la nature de cette guerre. On dit que la guerre est mal conduite, parce que les chefs de poste sont condamnés à une action isolée. Mais les communications sont très difficiles, et souvent impossibles dans un pays sans routes, sans population fixe et tranquille dès qu'il y a une insurrection un peu générale. Quant à l'état actuel, il est grave, il doit nous préoccuper beaucoup; mais il n'est nullement désespérer; il est moins bon que l'année dernière, soit; mais il est meilleur encore que dans les années antérieures. L'insurrection a été assez étendue, mais généralement peu intense, peu offensive; c'étaient sur plusieurs points des rassemblemens plutôt que des révoltes armées.

Nos colonnes ont plutôt agi comme des patrouilles qui rétablissent l'ordre que comme des armées qui livrent bataille, et c'est même pour cela que la guerre de ces trois derniers mois a paru amener des résultats peu décisifs, parce qu'elle a rarement donné lieu à des engagemens sérieux. Mais enfin la situation, toujours grave au point de vue politique, l'est moins au point de vue militaire. Il ne faut pas punir le présent des illusions que le passé nous a fait concevoir. En 1845, on s'est flatté avec exagération; tous les partis comblaient d'éloges le gouverneur-général. L'honorable orateur s'associe volontiers à ces éloges; mais il ne veut pas tomber dans la faute après avoir beaucoup loué, de tout dénigrer. Il y a eu des mécomptes, des traverses; il y en aura encore; mais il ne faut pas blâmer légèrement les généraux et les soldats qui éprouvent des mécomptes et des traverses. Des revers même ne sont pas pour cela des fautes.

On parle de l'indépendance du gouverneur général. Ce n'est pas là une chose nouvelle. Les gouverneurs de l'Algérie ont en général peu obéi. D'abord une grande latitude de décision et d'action leur doit être laissée. Mais de plus, pour bien obéir, il faut être bien commandé. Or, le gouvernement a-t-il toujours bien commandé en Algérie? Ce n'est pas en ce moment, dans un point de vue d'opposition, que l'orateur se place. Il est très difficile, il est peut-être impossible dans l'état des choses que le gouvernement dirige réellement les affaires d'Afrique. Il faut songer à réformer cet état de choses; c'est pour cela qu'on devrait pensé à créer un ministère spécial de l'Algérie. Cette création offrirait de grandes difficultés dans la pratique; mais elle rétablirait l'autorité, la responsabilité du gouvernement dans la question algérienne.

Cette question, l'orateur est loin de la traiter en ce moment; elle est trop vaste; mais il conjure ses collègues de ne pas la trancher trop légèrement. C'est la plus difficile, la plus grande affaire du pays. Précisément parce qu'elle n'est pas encore conduite avec une résolution bien arrêtée, avec une autorité suffisante, la Chambre doit suspendre sa décision, et aider, appuyer, exciter le gouvernement, en étudiant avec lui tous les moyens qui peuvent assurer un succès, encore problématique aux yeux de bien des gens. Surtout, dit-il, il faut vous garder de prononcer sur des apparences; il faut vous montrer fidèles aux officiers qui ont une fois obtenu votre confiance. Vous ne serez bien servis que si vous savez défendre ceux qui vous servent, et ne pas vous hâter de les accuser des difficultés mêmes de la tâche que vous leur avez confiée.

NEUVIÈME BUREAU.

M. MONIER DE LA SIZERANNE déclare qu'en présence de ce qui se passe actuellement en Algérie, il lui paraîtrait coupable de refuser les crédits demandés, mais qu'il lui est impossible de ne pas faire remarquer que, vis-à-vis de la question d'Afrique, la Chambre se trouve toujours enfermée dans un cercle vicieux, dont il faudra bien qu'elle se décide une fois à sortir.

Le calme succède-t-il à la guerre, on dit : Pourquoi récriminer sur des fautes passées qui, très probablement, ne se reproduiront plus?

Les hostilités viennent-elles à recommencer? Gardons-nous bien s'écrie-t-on, de porter le découragement dans les rangs de notre vaillante armée, en critiquant la conduite de quelques-uns de ses chefs; et pendant ce temps-là les choses marchent de la même manière, c'est-à-dire assez mal, pour qu'après quinze années d'occupation nous en soyons à peine à notre point de départ, quant à la confiance que nous inspirons à la population arabe.

Et comment en serait-il autrement? Lorsque nous n'avons pas d'ennemis à combattre, nous en créons en allant chercher jusque dans les anfractuosités de l'Atlas des tribus presque toujours inoffensives.

Depuis que le mot de razzia a été inventé, il semble que chacun veuille avoir à l'écrire dans un bulletin; aussi remarque-t-on en général peu d'unité dans les opérations militaires, et peut-être même quelques-uns de ces tiraillemens qui révèlent l'insuffisance d'une autorité ordinaire pour dominer toutes les rivalités, et tenir la balance égale et ferme entre les divers pouvoirs de la colonie.

Et voilà pourquoi, il y a quatre ans, j'exprimais, dans une discussion de bureaux, une opinion qui se trouva ensuite, de la part de quelques journaux, l'objet de nombreux commentaires, auxquels elle ne méritait pas de donner naissance, car elle était certes bien individuelle et bien isolée.

Je disais que, selon moi, l'œuvre de la colonisation ne commencerait réellement en Afrique que le jour où l'œuvre de la destruction tendrait à cesser ses ravages; je disais qu'un gouvernement purement militaire, quel que fut d'ailleurs son mérite (et personne plus que moi ne rend hommage à certaines qualités éminentes du maréchal Bugeaud), mais enfin, qu'un gouverneur militaire, quel qu'il fût, ne pouvant se faire illusion sur l'instabilité de sa position, était trop naturellement porté à marquer son passage par de brillans faits d'armes et d'incessantes expéditions; que tout cela ajoutait sans doute quelque chose à la gloire française, mais qu'il était temps de s'arrêter sur cette pente ruineuse pour la mère-patrie.

Que d'ailleurs il y avait quelque danger à accoutumer nos soldats, naturellement si braves et si courageux, à se livrer sans cesse à ces actes de carnage pompeusement décorés du nom de razzia; qu'il fallait que l'action civile et judiciaire prît en Algérie une prépondérance capable d'attirer et de rassurer les colons sérieux qui, pour la plupart, s'accommodent mal du régime du sabre; mais que je connaissais la difficulté de soumettre aussitôt l'autorité militaire à un simple gouvernement civil, et que j'étais, par tous ces motifs, disposé à penser que, tout en ayant peine de voir se perpétuer un état de choses reconnu vicieux et stérile, il fallait arriver à la création d'un pouvoir plus puissant et moins exclusif que ceux qui avaient été essayés jusqu'à ce jour.

Je disais enfin qu'une vice-royauté aurait l'avantage d'identifier le prince qui en serait investi aux intérêts de la colonie, car son œuvre devant être très probablement l'œuvre de sa vie entière, il aurait pour but unique le développement graduel de la prospérité du pays confié à ses soins, et j'ajoutais que cette création aurait certainement pour résultat de donner un incontestable caractère de permanence à l'occupation française en Afrique, soit vis à vis des Arabes que nos débats sur la question entretiennent encore dans le doute, soit aux yeux des puissances étrangères, parmi lesquelles il en est une qui, en refusant de régulariser la position de son consul, proteste par cela même contre des droits acquis au prix de tant de sang français.

Eh bien! cette opinion, je la professe encore aujourd'hui, et je crois que les événemens ont pris soin de la justifier. Je sais qu'elle n'est pas très populaire, et cela parce que l'on n'envisage que le côté étroit de la question; au reste, peu m'importe; je ne suis pas certes de ceux qui prennent plaisir à braver l'impopularité qui est très souvent le juste châtiment de l'abandon de ses devoirs; mais lorsqu'une idée me paraît juste, je l'émets ou la soutiens en pleine liberté. Je peux sans doute me tromper, mais du moins j'obéis à ma conscience, et je ne reconnais à personne le droit de se dire plus indépendant que moi.

M. MAGNE pense qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance des dangers de la présence d'Abd-el-Kader dans la province d'Alger. C'est un ouragan dont le passage est affligeant, mais ne saurait durer et laisser de traces profondes. Le mouvement de l'ex-émir était prévu, et le gouverneur-général avait pris des mesures pour lui résister. Les forces d'Abd-el-Kader sont bien loin aujourd'hui d'être ce qu'elles étaient en 1842 : sa domination n'existe en réalité que sur les points qu'il occupe dans le moment. A peine a-t-il disparu que rien ne reste de son autorité. Il ne serait pas exact de dire que notre possession d'Afrique est compromise. Ce qui la compromettrait réellement, ce serait un pareil langage.

A Alger, où on est bien fixé sur les intérêts et la position de la colonie, on redoute bien davantage l'exagération des inquiétudes que la présence d'Abd-el-Kader peut exciter en France, que sa présence elle-même dans la province d'Alger. Abd-el-Kader n'est probablement plus aujourd'hui près d'Alger; une opinion erronée qui se formerait à la Chambre, dans le pays, sur l'instabilité de notre autorité en Algérie ne disparaîtrait pas aussi vite et serait un danger bien autrement sérieux.

M. Magne s'élève ensuite contre l'ordonnance de juillet dernier, relative aux concessions qui, par les formalités et les lenteurs qu'elle impose aux colons, les oblige à dépenser, dans les villes de la côte, l'argent qu'ils destinaient à la colonisation, et les amène le plus souvent à abandonner leurs premiers projets, quelquefois même la colonie.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ partage l'opinion de M. Magne sur la situation de nos affaires en Algérie. Les derniers accidens de la guerre ne doivent causer ici ni surprise ni découragement.

Il recommande à la commission qui sera nommée de se saisir de toutes les questions financières et administratives de l'Algérie, et de les résoudre, sans les renvoyer à la discussion, toujours tardive, du budget comme l'ont fait les commissions précédentes.

Elle devra se faire représenter l'état de la dette dite *coloniale*, née de l'abus du séquestre, dont le chiffre, qui se monte à plusieurs millions, n'a pas encore été dit à la Chambre. Elle devra porter un regard attentif sur la manière dont peuvent être accordées les grandes concessions de terrains. L'abus de ces vastes concessions aurait pour résultat de livrer le sol entier de notre conquête à une compagnie de puissans agioteurs qui le revendrait plus tard en parcelles aux véritables colonisateurs, au détriment de tous les intérêts légitimes publics et privés. Il demande que tous les services financiers de l'Algérie soient confiés au ministre des finances. Il renouvelle le vœu d'une commission, longtemps assemblée au ministère de la guerre, qui a demandé qu'un comité du conseil d'Etat eût pour attribution spéciale les affaires de l'Algérie, et formât une tutelle administrative pour les intérêts civils.

Il a appelé l'attention du commissaire sur les fondations religieuses dites de la Mecque et de Médine, consacrées aux mosquées, aux fontaines et aux hospices, qu'une mesure impolitique a confisquées au profit du trésor et de l'Etat, et que l'on aurait dû laisser intactes, par respect pour les droits et pour les sentiments de la population indigène.

La commission des crédits extraordinaires de l'Algérie pour 1846 se compose de MM. Abraham Dubois, Chabaud-Latour, Laurence, Lanjuinais, Duprat, Vatout, Dufaure, de Corcelles et Magne.

M. Duprat est nommé président, et M. de Corcelles secrétaire de la commission.

TENTATIVE D'INSURRECTION A L'ILE SAINTE-MARGUERITE.

Quelques prisonniers arabes de l'île Sainte-Marguerite, excités sans doute par les succès de l'émir Abd-el-Kader, dont ils ont eu connaissance par le récit des membres de la famille des Berkani arrivés récemment au dépôt, avaient formé le complot de s'emparer des armes de la garnison et de se rendre maître de l'île, après avoir égorgé les habitans. Ce projet devait être mis à exécution le 15 février à onze heures du soir. Ils savaient que la garnison ne compte que 60 à 70 hommes, que les fusils n'étaient pas chargés, et que les soldats n'avaient même pas de cartouches à leur disposition. Profitant du premier sommeil du poste chargé de leur garde, ils devaient sortir du préau armés de buches et de couteaux, assommer leurs gardiens et après s'être emparés de leurs fusils, pénétrer dans la caserne et assassiner les soldats endormis. Ce complot, qui du reste n'avait aucune chance de succès, car les sentinelles n'auraient pas laissé surprendre le poste, a été dévoilé par les Arabes eux-mêmes qui ne voulaient pas prendre part à cet acte de folie. Les chefs de cette petite révolte, au nombre de quatre, ont été aussitôt arrêtés et emprisonnés au Masque-de-Fer.

Un marabout du nom de Mohammed-Ould-Bou-Khors devait être le futur sultan de l'île. On le dit fou. Ben-Abbou-Ben-Mustafa, Abd-el-Kader-Ben-Djelali et Ben-Abd-Allah-Ould-Lekha devaient remplir près de lui les charges d'agha, de kaïd et de chaouch.

Sans doute ces hommes, s'ils ne sont pas livrés à la justice militaire, seront transférés au fort Brescon, qui sert de dépôt aux prisonniers dangereux.

On nous assure que les dernières personnes arrivées à l'île Sainte-Marguerite, et qui appartiennent toutes à la famille des Brakna, ont été trouvées à Toulon, armées de pistolets et de tromblons chargés à plusieurs balles. Ce fait semblerait indiquer que la direction des affaires arabes d'Alger ferait très mal la police des prisonniers qui lui sont confiés, car il est évident que ces hommes n'avaient pas acheté ces armes à bord du bâtiment qui les a transportés en France.

Par suite des modifications apportées dans les services civils de l'Algérie par l'ordonnance du 15 avril dernier, il vient d'être pourvu, par ordonnance royale royale, à la nomination de commissaires civils de 1re classe et de commissaires civils de 2e classe.

Sont promus à la 1re classe :

M. Lapène, commissaire civil à Constantine;

M. Costollat, commissaire civil à Douera;

M. Desvoisins, commissaire civil à Kolea;

M. Otten, chef du bureau de la colonisation à la direction de l'intérieur, nommé à Cherchell en remplacement de M. Béquet.

Sont nommés commissaires civils de 2e classe :

A Mostaganem, M. De Bretagne, secrétaire de la sous-direction de l'intérieur à Oran;

A Bouffarik, M. Lamothe-Langon, secrétaire de la sous-direction de l'intérieur à Philippeville.

M. Calendini, commissaire civil à Mostaganem, est envoyé provisoirement à La Calle.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Une décision ministérielle récente confère provisoirement à M. le général Randon, commandant supérieur de la subdivision de Bône, le commandement supérieur de la province de Constantine.

M. le général Levasseur, qui remplissait à Constantine l'intérim de M. le lieutenant-général Bedeau, est rappelé en France.

La haute réputation administrative que M. le général Randon s'est acquise dans le commandement de la subdivision de Bône, nous fait espérer que cet officier-général, saura rétablir promptement l'ordre et la tranquillité compromis un instant par les menées de Si Saad-el-Tobbani, par l'apparition d'Abd-el-Kader dans la partie Ouest de cette province et le désastre du Bou-Taleb.

Les dernières nouvelles de Constantine annoncent que le khalifa de la Medjana, Sid-Ahmed-el-Mokrani, a réuni son goum autour de lui, et veille au maintien de la tranquillité dans les tribus soumises à son commandement. Le cheikh-el-arab Bou-Aziz-ben-Gana a reçu l'ordre de se porter, avec toute la cavalerie du Ziban, dans la plaine du Houdna, entre Msila et Bou-Sada, afin de prendre part aux opérations qui pourront être dirigées contre la tribu des Ouled-Naïl, dans laquelle Abd-el-Kader a organisé un centre de gouvernement.

Personne n'a oublié en France que ce chef, avec ses seules forces, a détruit un bataillon régulier d'Abd-el-Kader commandé par le marabout Ben-Azzouz. Sa présence sur la frontière de la province d'Alger suspendra les attaques des Ouled-Naïl contre les tribus soumises de la subdivision de Setif, et raffermira le courage de celles qui étaient menacées.

Le 1er bataillon du 2e régiment de la légion étrangère, a été appelé de Guelma à Constantine, et le 3e bataillon du même corps est parti de Bône pour aller tenir garnison à Guelma.

PROVINCE D'ALGER.

Les opérations militaires entravent et suspendent momentanément toutes les affaires. Les réquisitions des bêtes de somme et la mobilisation de la milice se poursuivent. Les mutations des colonnes de la subdivision d'Alger deviennent si fréquentes qu'on ne sait où les trouver. M. le lieutenant-général Bedeau est rentré dans le Titeri ; M. le général Gentil est au col des Beni-Aïcha, sur l'Isser ; le général Iusuf est tantôt à Bouffarik, à la Maison-Carrée, tantôt au camp de l'Arba. A chaque instant des courriers apportent des ordres qui sont aussitôt contremandés. C'est toujours le même désordre.

Le *Courrier de Marseille* publie une lettre d'Alger du 20 février, qui annonce la soumission de Ben-Zamoun ; cette nouvelle mérite confirmation, car les lettres reçues de la colonne du maréchal, du 18, n'en parlent pas.

PROVINCE D'ORAN.

On n'a aucune nouvelle des opérations militaires entreprises par M. le général Cavaignac contre la daïra d'Abd-el-Kader. Au départ des troupes de la subdivision de Tlemcen pour la frontière, il régnait un temps magnifique, depuis vingt jours au moins, de sorte que la Mlouïa avait dû redevenir guéable. Sans doute, M. le général Cavaignac attendait quelques jours de pluie, qui grossissant la rivière mettraient la daïra dans l'impossibilité de lui échapper.

Toute la province est tranquille et se réorganise.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

(Quatrième article.)

GOUVERNEMENT DES INDIGÈNES.

En retour de tous les avantages que la protection française assure aux indigènes, M. le lieutenant-général baron de Létang n'exige d'eux qu'une soumission passive, et un impôt minime comme gage de cette soumission.

» Partout où il a gouvernement, dit l'auteur de l'ouvrage que » nous analysons, il y a nécessairement des impôts ; car le gouver- » nement qui doit administrer les intérêts de tous, a le droit évi- » dent de prélever sur les administrés l'argent nécessaire à l'ac- » complissement de sa mission. C'est là une vérité qui n'est point » hors de la portée de l'intelligence des Arabes; ils en compren- » draient facilement la justice, et malgré leurs dogmes religieux, » ils l'accepteraient bientôt en principe. »

D'abord, et jusqu'à ce que notre domination soit bien affermie, M. le lieutenant-général de Létang ne demande que la moitié des contributions payées aux Turcs, et plus tard, lorsque les ressources du pays seront accrues, une nouvelle assiette des impôts pourra être dressée suivant l'importance de la production et de la richesse des tribus; pour le moment, il faut considérer l'impôt, plutôt comme une preuve probante de notre autorité, que comme une ressource importante pour le trésor, comme une recette venant en déduction de nos dépenses.

Nous nous associons complètement au principe de modération qui dicte les idées de M. le général de Létang ; ce serait en effet une fort mauvaise spéculation que celle qui aurait pour résultat d'entraîner une dépense de 6, 8 ou 10 millions, pour en obtenir le huitième, le quart, et même la moitié. C'est cependant ce qu'on a fait dans ces dernières années ; il est temps que le gouvernement algérien devienne plus positif, et ne considère pas l'Algérie, seulement comme une affaire d'honneur, mais aussi comme une affaire d'argent, dans laquelle la métropole doit chercher une compensation matérielle à ses sacrifices.

Toutefois nous pensons qu'il serait dangereux de réduire nos prétentions, sur la partie régulière de l'impôt établi par les Turcs. Ce que nous devons abandonner, c'est le supplément irrégulier et oppressif, imposé par le caprice et la cupidité des agens subalternes ; ce sont ces droits qui, sous un grand nombre de noms divers, constituaient pour le peuple arabe, une foule d'avanies odieuses. Ces droits accessoires s'élevaient souvent, sous le gouvernement turc, au double et au triple de l'impôt : c'étaient des amendes, des bienvenues, des droits de bonne nouvelle, d'investiture, etc. Ce sont tous ces droits abusifs et vexatoires auxquels la France peut et doit renoncer hautement, comme elle l'a fait partout où elle a directement administré.

Mais, réduire la partie régulière de l'impôt, ce serait, aux yeux des Arabes, coter la valeur du gouvernement français au-dessous de celle que le gouvernement turc représentait à ses yeux ; ce serait à l'avance déconsidérer notre autorité, et affaiblir notre crédit.

D'ailleurs, on sait combien c'est une chose difficile, en tous pays, que d'établir de nouveaux impôts. Il faut donc y regarder de bien près avant de renoncer à des droits établis, à des usages reçus et admis sans contestation.

La portion régulière de l'impôt turc est loin d'être onéreuse pour le peuple ; elle le deviendrait encore moins aujourd'hui, que la grande quantité d'argent versée dans le pays a entraîné une dépréciation du numéraire de près de 100 p. 0/0. Ainsi, conserver intégralement l'impôt régulier, c'est en réalité le réduire de moitié.

Ce n'est pas par un dégrèvement matériel, mais par la probité et l'équité de la perception que le gouvernement français doit signaler son avènement aux yeux du peuple indigène.

M. le lieutenant-général de Létang pense ne devoir pas intervenir dans la répartition et dans le recouvrement des impôts; il en laisse toute la responsabilité aux kaïd et aux cheïkh des tribus, ne voulant pas que la France accepte la responsabilité des exactions commises par ces chefs.

Convaincu que nous ne pouvons que compromettre notre dignité en intervenant dans l'administration des tribus, tant que nous ne pourrons pas les administrer directement, M. de Létang ne nomme même pas les chefs des tribus. Peu lui importe qu'ils soient hostiles ou favorables, qu'ils acceptent ou refusent la mission de maintenir la paix et l'ordre et de prélever leur contribution; tôt ou tard, il saura les forcer à entrer en composition et à solder l'impôt arriéré.

Ainsi, on le voit, en matière de gouvernement, M. le général de Létang laisse faire les tribus ; il leur abandonne le soin de se nommer leurs chefs, et laisse à ceux-ci toute la responsabilité de leurs actes, sans leur prêter l'appui de l'autorité française. Il repousse donc d'une manière absolue le *gouvernement par délégation* ; il comprend qu'il vaut mieux, jusqu'à ce que le *gouvernement direct* puisse être appliqué, ne pas s'immiscer dans l'administration des tribus, que de se rendre les complices des violences, des extorsions, des abus d'autorité dont les chefs indigènes se rendent coupables en abusant de notre nom, en invoquant de prétendus ordres qu'ils n'ont pas reçus.

Entre un mal inévitable et un état meilleur qu'il ne croit pas immédiatement réalisable, M. le général de Létang préfère s'abstenir, et nous regrettons, quoi que nous préférions de beaucoup le gouvernement direct, nous regrettons que l'administration actuelle n'ait pas cru devoir, dès l'origine, s'imposer la sage réserve de M. le général de Létang.

Au moins, aujourd'hui la France ne serait pas engagée dans un dédale d'insurrections, de révoltes, de trahisons, dont elle ne peut sortir qu'en oubliant bien des fautes, en pardonnant bien des iniquités. Dégagée ainsi de toutes obligations à l'égard des chefs indigènes, l'armée aurait, pour atteindre Abd-el-Kader, une liberté d'action qu'elle est loin d'avoir. Qu'arrive-t il aujourd'hui ? Ici, il faut couvrir un chef compromis pour notre cause ; là, protéger une tribu menacée de l'invasion; ailleurs, suspendre une opération commencée pour voler au secours d'un allié qui réclame notre appui, heureux encore quand cet allié n'est pas un traître qui arrête notre bras, dans la crainte qu'il n'atteigne un de ses complices ! Et malgré tous les efforts tentés, malgré toutes les fatigues imposées à nos soldats, n'a-t-on pas à se reprocher d'avoir manqué à ses engagemens à l'égard de bien des tribus qui, en réalité, n'ont fait soumission à l'émir que pour éviter ses coups, et parce que notre armée était impuissante à les protéger.

Il est incontestable que le gouvernement *expectant*, c'est le nom que nous donnerons au système de M. le général de Létang, est préférable au gouvernement par délégation ; mais ni l'un ni l'autre n'est digne d'une grande nation, dont la principale mission est de civiliser. Le gouvernement direct, le gouvernement des Arabes par les officiers français, est le seul qui puisse, par suite du contact incessamment protecteur qu'il établit, présenter les garanties nécessaires au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, ces trois puissans moyens de dominer, de civiliser et de métamorphoser le pays.

Nous n'insisterons pas sur les avantages du gouvernement direct ; l'opinion publique à cet égard est d'accord avec nous. Le principe est admis. Ce qui en retarde l'application, c'est le manque de sujets aptes à la gestion des affaires arabes, et cette difficulté disparaîtrait promptement par la création d'une école spéciale d'administration, où l'instruction aurait pour base l'étude de la langue et des besoins des deux peuples.

Du reste l'application pratique du gouvernement direct, s'accorde parfaitement avec le système d'occupation proposé par M. le lieutenant-général Létang.

L'installation de la principale partie de l'armée sur la ligne centrale du Tell, au point de jonction des principaux groupes de population, permet beaucoup mieux, que le système d'occupation actuelle, de centraliser au chef-lieu de la subdivision, toute l'administration indigène; et de contrôler, par les bureaux arabes, les actes des kaïd et des cheïkh, maintenus à la tête des tribus.

Qu'on suppose une ligne de postes de 5,000 hommes chacun, établis de la frontière du Maroc à la frontière de Tunis, et passant par les points que nous avons indiqués ; Tlemcen, Mekerra, Mina, Ouad-Riou, Chélif, Médéa, Bordj-Hamza, Bordj-Medjana, Sétif, Sera, Tifech, et le jeu de l'administration directe devient immédiatement facile.

Pour ne citer qu'un exemple, prenons le camp dont nous proposons l'installation sur la Mina, au confluent de l'Ouad-el-Abd. Cet établissement touche, au nord, à la grande tribu des Bordjia ; à l'est, à celle de Flita; au sud, aux Sdama; à l'ouest, aux Hachem-Cheraga. De ce point central, le chef de la subdivision, et le directeur des bureaux arabes peuvent entrer en relations journalières avec les chef de ces quatre grandes tribus, connaître et surveiller, sans déplacement même, tout ce qui se passe autour d'eux, voir les administrateurs et les administrés, donner des conseils utiles aux uns, écouter les réclamations des autres, enfin donner une impulsion réelle à l'administration des tribus.

Par suite de notre installation au centre des principales tribus, il devient possible, d'amener les chefs d'abord, les hommes riches et influens ensuite, à construire des habitations stables autour de nos établissemens, et les familles de ces hommes importans installées sous notre protection immédiate, deviennent des otages qui nous garantissent la sécurité du pays. Il devient encore possible d'amener et peut-être de contraindre les tribus voisines de ces établissemens à enmagasiner leurs récoltes dans des silos placés sous la surveillance du camp français et de quelques douars chargés de leur garde. L'adoption de cette mesure serait pour nous un gage de soumission inébranlable, car sans recourir à la razzia, et sans sortir de nos camps nous serions les maîtres de la fortune des tribus et de leurs moyens d'existence. De leur coté les indigènes ne seraient plus exposés comme par le passé à être ruinés par les incursions de leurs ennemis. En cas de danger, chaque tribu soumise pourrait se replier sous le canon de nos établissemens, dans des lieux assignés à l'avance et où elle trouverait ses approvisionnemens. De cette manière, Abd-el-Kader ne pourrait plus contraindre à la soumission que les tribus qui le voudraient bien ; une protection efficace serait assurée à tous, et le pays indigène subirait une transformation complète.

Le jour où l'occupation du pays sera basée sur les besoins réels des tribus, sur les rapports qui existent entre elles, il deviendra possible d'assigner à chacune d'elles, à une faible distance de nos établissemens, un lieu et un jour où elles tiendront leurs marchés. L'échange de leurs produits, soit contre de l'argent, soit contre des denrées exotiques, deviendra d'autant plus rapide que les tribus auront enmagasiné leurs récoltes dans un point plus rapproché des établissemens français.

Nous trouvons encore un autre avantage à nous installer sur les points où viennent se toucher les territoires de plusieurs grandes tribus. La question des limites entre voisins amène des conflits dont notre présence fait disparaître la cause. Le camp français devient le trait-d'union entre les grandes tribus qui l'entourent.

Cette seule démonstration suffit pour prouver que le système d'occupation proposé par M. le général de Létang, conduit naturellement, ou du moins ouvre la voie au système du gouvernement des tribus par des officiers français.

Il n'est peut-être pas inutile de dire ce que nous entendons par gouvernement direct, car les partisans du gouvernement par délégation affectent de croire que nous avons l'intention de donner à chaque tribu un maire français, avec des adjoints et des conseillers municipaux.

Loin de nous la pensée de mettre à la tête de chaque tribu un administrateur français, mais nous croyons que chaque chef indigène doit relever directement des officiers chargés de la direction des bureaux arabes, au même titre que le kaïd relève aujourd'hui de l'agha et du khalifa. Nous pensons que le gouvernement algérien doit tendre à supprimer peu à peu, avec ménagement sans doute, tous les hauts fonctionnaires indigènes, soldés par l'Etat, et à leur substituer des inspecteurs français, chargés, ainsi que cela se pratique dans la province de Constantine, de la fixation et de la répartition de l'impôt et du contrôle des actes de chaque fonctionnaire indigène.

Pour une subdivision composée de quatre aghalik, comme celle dont nous proposons la création sur la Mina, au centre des Flita, Sdma, Hachem et Bordjia, cinq officiers suffiraient : un comme directeur des affaires arabes, quatre comme inspecteurs de chacun des quatre aghalik actuels.

Les officiers français susceptibles de remplir les emplois manquent aujourd'hui, parce qu'on n'a rien fait, ni tenté pour les diriger dans cette voie, mais on peut dès immédiatement songer à leur recrutement et à leur éducation.

Les chefs indigènes, dignes de notre confiance, sont bien rares, les derniers événemens l'ont prouvé, car la plupart des agha, nommés par M. le maréchal Bugeaud, ou nous ont trahi, ou se sont laissés entraîner par la crainte, ou bien n'ont pu retenir dans le devoir leurs administrés. Il serait aussi imprudent de donner des successeurs à ceux qui ont abandonné notre cause, que de maintenir au pouvoir ceux qui, trop faibles, n'ont point justifié la confiance que nous leur avions accordée.

Les idées à l'aide desquelles nous complétons le système d'occupation, de domination et de gouvernement proposé par M. le lieutenant-général de Létang, seront, nous en sommes convaincus, adoptées par l'auteur *des Moyens d'assurer la domination française en Algérie* ; elles sont simples, logiques, et surtout efficaces, et comptent en leur faveur les sympathies du gouvernement central et des hommes qui, dans les deux Chambres, se sont occupés spécialement des affaires de l'Algérie.

Quel que soit le système du gouvernement adopté pour les indigènes, il serait puéril de croire que des mesures conciliatrices, la justice, la modération, les rallieront immédiatement à notre cause. Nous rencontrerons, sans aucun doute, des populations réfractaires. Trop de causes d'antipathies, de haine, de vengeance même, existent entre les Arabes et nous, pour ne pas compter sur des soulèvemens et des révoltes ; dès lors, il importe d'être fixé à l'avance sur les moyens de répression à employer à l'égard des rebelles.

M. le lieutenant-général de Létang est d'avis qu'il faut frapper fort, mais frapper juste, qu'il faut atteindre les meneurs de préférence aux malheureux qui se sont laissé entraîner par ignorance ou par fanatisme ; il pense qu'il vaut mieux punir nos ennemis dans leurs personnes que dans leurs biens, car la dévastation des campagnes, la destruction des arbres, l'incendie des moissons, des douars et des villages, sont des actes qui éloignent le but colonisateur que nous voulons atteindre. Il propose donc, comme principal moyen de répression, la captivité et l'exil.

« Pour de fidèles musulmans, dit l'ancien commandant supérieur » de la province d'Oran, la mort même paraîtra préférable à la dé- » portation, et ce sentiment se comprendra facilement, si l'on » songe à la profonde compassion qu'excitèrent autrefois chez » nous les chrétiens réduits à l'esclavage dans les Etats barbares- » ques. Quels sacrifices ne s'imposa pas alors la chrétienté pour » leur rachat ! Les Arabes transportés en France n'y seraient » pas esclaves ; de nos jours, le droit des gens s'y opposerait ; mais » leur position n'en serait pas moins déplorable aux yeux de leurs » coreligionnaires, dont le fanatisme surpasse encore aujourd'hui » celui dont les chrétiens furent jamais animés, même au temps » des croisades. »

Nous pensons avec M. le général de l'Etang, que forcées d'opter entre la soumission ou l'exil, la plupart des tribus accepteraient notre domination.

Multiplier le nombre des prisonniers et les nourrir dans l'oisiveté, c'est imposer à la France une charge considérable ; aussi M. le général de Létang et nous-mêmes, nous nous sommes déjà préoccupés d'utiliser ces prisonniers de manière à ce que les travaux des hommes valides servent à couvrir les dépenses de l'entretien des vieillards, des femmes et des enfans.

Quand on considère qu'il existe en Algérie des terres d'une fertilité remarquable, mais qui pour être cultivées ont besoin d'être assainies; quand on pense que les marais de la Mitidja, de la plaine de Bône et des environs de Philippeville et de Constantine, ne peuvent être desséchés par des bras européens, sans qu'il en résulte une mortalité considérable, on se demande comment le Gouvernement n'a pas songé à employer à des travaux semblables les bras de ses prisonniers de guerre et à donner une direction éminemment utile à l'activité et à l'énergie dont ils font contre nous un usage si funeste. Ces travaux, d'ailleurs, ne sauraient être exécutés que par des indigènes déjà acclimatés et habitués à l'influence marécageuse du pays natal.

On objecte que la garde de ces prisonniers sera difficile, on craint que leur travail ne compense pas les sacrifices que coûterait l'installation de ces nouveaux ateliers; mais vraiment c'est s'arrêter à des difficultés plutôt fictives que réelles. Dût-on employer cent hommes pour garder cent prisonniers, il y aurait encore avantage, car le travail dans les marais entre bien pour quelque chose dans la cause des maladies paludéennes. Quant au travail, il sera ce qu'on voudra en punissant par la privation de nourriture ceux qui s'y refuseraient et en récompensant les efforts de ceux qui prendraient leur sort avec résignation.

Qu'on en soit bien convaincu, ce genre de punition, sous les yeux mêmes de leurs coreligionnaires, sera plus puissant que l'exil lui-même et en même temps qu'il frappe de terreur des hommes naturellement paresseux, le travail de dessèchement des marais complète la conquête du sol aussi bien qu'un gouvernement juste et sage assure la conquête morale et matérielle de ces populations que nous n'avons su que combattre et jamais utiliser.

Mais pour que ce gouvernement puisse s'établir, pour que ces populations puissent être utilisées, il faut vaincre les résistances, réprimer les révoltes et atteindre enfin nos principaux ennemis. On sait quel résultat a produit le système d'opérations militaires entreprises par M. le maréchal Bugeaud. Les moyens proposés par M. le général de Létang présentent des différences que nous signalerons en faisant connaître le rôle actif qu'il réserve à l'armée.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

9 MARS 1846. N° 154. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Etranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : De la nécessité d'un ministère spécial pour l'Algérie. — PROVINCE D'ALGER. ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des moyens d'assurer la domination française en Algérie. — FEUILLETON : Le Prix du sang.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 27 février. — M. le ministre des finances dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 16 millions applicable aux travaux du port du Havre pour l'amélioration de la petite rade et de l'entrée du port. — Discussion de la loi sur la navigation intérieure. — M. Ardant examine les diverses propositions du projet de loi, et pense qu'elles réunissent les conditions essentielles à une bonne navigation. — M. Muret (de Bort) demande l'ajournement de toutes les questions relatives à la navigation intérieure, s'appuyant sur ce que l'utilité du parallélisme des chemins de fer et des canaux n'a pas encore été démontrée, et que la loi présentée récemment sur les tarifs de péage doit modifier profondément la condition des canaux. — M. Levasseur combat le projet, comme portant atteinte au cabotage, et, par conséquent à l'inscription maritime, déjà si restreinte. — M. Etienne développe un amendement ayant pour but de spécialiser dans les lois non-seulement la nature des travaux pour lesquels les crédits sont accordés, mais encore les points spéciaux sur lesquels ils doivent se répartir. — M. Dumon reconnaît en principe la justesse des observations du préopinant; mais il pense que toutes les précautions prises à cet égard ne feraient qu'entraver la comptabilité. — M. Etienne retire son amendement.—La Chambre passe à la discussion des articles. Le § 1 de l'art. 1er porte demande d'un crédit de 700,000 fr. pour les travaux sur la Seine entre Nogent et Paris. — M. Benoît se plaint de ce que les travaux commencés en 1821 et 1822 ne sont pas encore terminés. — M. Dumont assure que le Gouvernement s'occupe de faire continuer ces travaux. — Le § 1 de l'art. 1er est adopté.

Du 28. — Rapport de la commission des pétitions. — M. de Gasparin développe sa proposition relative aux conditions d'admission dans les emplois publics. L'orateur engage la Chambre à repousser la proposition si elle n'y voit qu'une bonne intention inapplicable. On ne prend pas en considération des utopies. Voici le résumé de la proposition : Organisation hiérarchique de tous les services réglés au conseil d'Etat; conditions à l'entrée de tous les services; avancement strictement hiérarchique; mise en commun de tous les services par le système des équivalens; contrôle de la publicité; deux exceptions seulement à ces règles : une exception absolue pour les fonctions publiques, une exception partielle du cinquième au dixième pour un petit nombre de fonctions désignées expressément dans le projet de loi. — La prise en considération est prononcée à l'unanimité. — La chambre nomme au scrutin six candidats pour les fonctions de membres de la commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR.—Achach-Pacha est arrivé à Toulon le 24 février, remplissant toujours avec sa suite une voiture des Messageries royales. Aussitôt après son arrivée, l'ambassadeur marocain a visité l'arsenal et la rade.

RIO DE LA PLATA. — Des lettres reçues de Montevideo donnent les nouvelles suivantes : Rosa a dû faire des propositions à MM. Ouseley et Deffandi. Voici quelles en ont été les bases, d'après le bruit public :

1° La légalité de la présidence d'Oribe et son indépendance de tout pouvoir étranger seront reconnues;

2° L'île de Martin-Garcia et les navires de l'escadre seront réunis à la république argentine;

3° Les étrangers à Montevideo seront désarmés;

4° Les troupes argentines se retireront du territoire oriental;

5° Les contrats et ventes faits aux étrangers par le gouvernement montevidéen seront reconnus par Oribe, tant que ces contrats et ventes ne pourront être rachetés.

HAÏTI. — Les dernières correspondances d'Haïti nous apprennent que le contre-amiral Laplace, commandant de la station des Antilles et du golfe du Mexique, après avoir eu une longue conférence avec le commandant Lartigue, avait approuvé complétement la conduite tenue par cet officier dans les dernières circonstances, et l'avait chargé du soin de continuer la négociation. M. de Lartigue avait eu, le 18 janvier, une dernière entrevue avec le président Pierrot, qui lui avait déclaré qu'il était désireux de terminer à l'amiable le différend survenu entre la France et la république haïtienne, mais qu'il exigeait, avant *toutes choses*, le remplacement de notre consul-général M. Levasseur.

Dans ces circonstances, M. de Lartigue a cru devoir porter ces faits à la connaissance du gouvernement français, et attendre, pour agir, de nouvelles instructions. (*Courrier français.*)

TUNIS. — Voici la traduction de la circulaire que le bey de Tunis a adressée aux consuls des diverses puissances pour leur annoncer l'abolition de l'esclavage dans toute la régence :

« Louanges à Dieu !

» De la part du serviteur de Dieu (gloire à lui), le muchir Ahmet-Pacha bey, prince du gouvernement tunisien, à notre allié..., consul-général de..., à Tunis.

» L'objet de cette communication est de vous informer que cette espèce de propriété consistant en êtres humains envers lesquels Dieu (gloire à lui) s'est montré généreux, est injuste et absolument contraire à nos sentimens. Cette affaire qui, comme vous savez, nous a occupé durant plusieurs années, est enfin arrivée à son terme graduellement, et maintenant nous sommes heureux de déclarer que nous abolissons dans tous nos domaines cette espèce de propriété consistant en esclaves. Dès ce moment, tous les esclaves, dans notre régence, doivent être considérés comme libres, et nous ne les reconnaissons plus comme propriété de bon aloi. Nous avons informé de tout ceci tous les gouvernans de notre royaume tunisien. Maintenant nous vous prions de prendre note de ce fait, que tout esclave arrivant sur notre territoire, soit par mer, soit par terre, sera déclaré libre à l'instant.

» Que la protection de Dieu soit toujours sur vous.

» Ecrit en moharren 1262 (janvier 1846). »

— On écrit de Tunis, 12 février :

La mesure que vient de prendre le bey, au sujet de l'abolition de l'esclavage, n'est que le commencement de réformes importantes; il a l'intention de publier successivement un corps de lois. Déjà il a fait traduire le Code de commerce français, et il prépare un firman qui mettra en application dans ses états, en les modifiant selon les besoins de son pays, les principales dispositions de ce Code; les jeunes gens qui doivent venir à Paris faire leurs études et composer l'école tunisienne sont déjà choisis. Le bey se les est fait présenter. Ils partiront dans un mois.

BOURSE.					
—Du 22 février.	5 0/0	P. H.	123 60	P. B.	123 55
——	3 0/0	—	84 75	—	84 70
Du 26 février.	5 0/0	—	123 55	—	123 50
——	3 0/0	—	83 95	—.	83 90

ALGÉRIE.

Un livre vient de paraître. Il a pour titre : *La France en Afrique.* L'auteur ne se fait point connaître; mais tout le monde le nomme; tout le monde surtout nomme l'inspirateur de ce livre.

Il y a un an, le gouverneur-général de l'Algérie faisait publier sous ce titre : *Exposé de l'état actuel de la société arabe*, une sorte de déclaration de principes, œuvre indigeste et barbare, où la crainte était proclamée comme la base de notre souveraineté en Algérie.

C'était le manifeste du gouvernement local.

La France en Afrique, c'est, dit-on, le manifeste du gouvernement central.

Nous n'établirons point, entre les deux ouvrages, une comparaison qui serait injurieuse pour ce dernier. Il est bon toutefois de montrer, par un seul rapprochement, la différence profonde qui existe entre la pensée *algérienne* et la pensée *française*.

« La France, dit l'auteur de l'ouvrage *français*, n'a plus à faire avec personne ses preuves de puissance militaire; elle n'ambitionne plus que des conquêtes morales; *sa souveraineté sera celle de la raison, des lumières, du bien-être...* N'oublions pas que nous sommes en Algérie, moins par le droit du plus fort que par le droit du plus civilisé. »

Constatons encore l'importance toujours croissante que l'Algérie acquiert tant dans les débats parlementaires (nous le faisions remarquer il y a quelques jours) que dans les préoccupations des hommes d'état (*La France en Afrique* le prouve).

Cette métamorphose date seulement de quelques mois; elle est due et à l'attitude prise vis-à-vis du gouvernement par M. le maréchal Bugeaud, et au retour d'Abd-el-Kader de son île d'Elbe.

L'Algérie n'est plus *une petite affaire*; c'est *une grande œuvre qui n'a point d'égale parmi celles dont le gouvernement est chargé; et si elle n'est aujourd'hui encore qu'une affaire de bureau, elle doit devenir désormais une affaire de gouvernement.*

La manière d'envisager l'ensemble d'une question donne la mesure des efforts que l'on compte faire, des moyens que l'on compte employer pour la résoudre. C'est sur cette base que l'édifice s'élève, et la largeur de l'une détermine la hauteur de l'autre. A une *petite affaire* peut-on appliquer autre chose que de petits moyens? Avec de petits moyens, peut-on obtenir autre chose que de petits résultats?

Tel a été pourtant le sort réservé à l'Algérie pendant la période de quinze ans qui vient de s'écouler; espèce de minorité orageuse et anarchique dont nous recueillons aujourd'hui les fruits.

L'auteur de *La France en Afrique* proclame l'Algérie majeure, et demande pour elle un bill d'émancipation administrative et l'apparition de ce livre marque donc une époque critique dans l'existence de cette *possession, que nous ne nommerons plus une colonie, car c'est mieux : c'est la patrie, c'est la France elle-même qui étend son territoire et sa nationalité.*

« Il faut, dit ce livre de la loi nouvelle, il faut aux grandes nations de grandes idées pour les *préserver* des grandes passions. »

Pour les préserver ! Disons mieux : pour *utiliser* les grandes passions.

La Russie et l'Angleterre portent la civilisation en Asie; les Etats-Unis en Amérique.

La civilisation de l'Afrique, voilà l'œuvre de la France.

Œuvre immense, œuvre d'un géant, dont l'Algérie serait le corps, et qui aurait pour bras, à l'Ouest le Sénégal, à l'Est Nossibé, Mayotte et Madagascar, et pour messagers de hardis explorateurs et des missionnaires chrétiens.

Placée sur la grande route commerciale qui, par Suez et Gibraltar, unira quelque jour les Indes orientales aux Indes occidentales; placée également sur cette autre grande route commerciale qui doit mettre en communication le centre de l'Europe et le centre de l'Afrique, l'Algérie devient ainsi le double trait d'union de la famille musulmane et de la famille chrétienne, de la race blanche et de la race noire; elle forme en même temps comme le point de départ de la civilisation européenne dans la Méditerranée.

Ainsi posée, combien la question s'élève ! Combien la destinée de l'Algérie s'agrandit et s'étend ! Ce n'est plus un boulet que la France traîne malgré elle; c'est une arme pacifique, mais une arme à longue portée, dans le temps comme dans l'espace. Du haut des cimes de l'Atlas, la France voit s'ouvrir devant elle un immense horizon.

« Elle devient l'amie de l'Afrique libre; l'Algérie française devient le grand comptoir commercial de l'Afrique productive. »

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail des considérations qu'il présente sur le gouvernement des Arabes et sur la colonisation. Nous n'examinerons pas si les frontières qu'il trace à l'Algérie sont bien celles que l'avenir lui assignera, si les rapports qu'il veut établir avec les populations arabes sont des rapports possibles.

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LE PRIX DU SANG (1).

IV.

QUI VEUT SAUVER UNE TÊTE ?

Khadidja marchait à travers la foule, heurtée par les uns, repoussée par les autres; ici un âne la coudoyait rudement en se moquant de ses distractions; là, un mulotier lui répétait son terrible *balek!* en se plaignant de ce que la pauvre fille ne se rangeait pas assez vite. Rien de ce qui se passait autour d'elle ne semblait la toucher; son esprit, entièrement absorbé dans une seule pensée, restait insensible à tout le mouvement, à tous les bruits extérieurs. Elle n'avait aucun plan arrêté; mais confiante dans cette providence de l'amour qui vient en aide à tous ceux qui l'invoquent, elle allait, décidée à suivre la première voie de salut qui s'ouvrirait devant elle.

Au lieu d'avancer cependant, elle ne faisait que tournoyer avec la multitude. A chaque instant, elle se trouvait arrêtée par une de ces longues lignes de marchands assis par terre, au milieu de leurs monceaux de figues sèches ou de dattes, de melons ou d'oranges; tous l'interrogeaient du regard ou lui proposaient directement leurs denrées; elle rétrogradait sans leur répondre, sans les entendre. Une fois elle alla se jeter au milieu d'une procession que faisaient en chantant, autour de la place du marché, les membres d'une corporation religieuse. Un congréganiste la repoussa, en la flétrissant d'une de ces épithètes énergiques dont les Arabes saluent les femmes imprudentes. La triste Khadidja reconnut seulement alors la bannière verte de Sidi Abd-el-Kader; seulement alors elle entendit le chant des litanies du nom d'Allah, que répétaient à tue-tête six cents voix dévotes.

Forcée de s'arrêter pour laisser défiler la procession, elle s'impatientait intérieurement; lorsque son esprit fut traversé d'un trait de lumière : dans les rangs de la congrégation un vénérable vieillard, les pieds nus, le chapelet à la main, marchait au milieu des autres dans une attitude pleine à la fois de dévotion et de majesté. Sa barbe blanche tombait en large éventail sur sa poitrine; ses yeux se fixaient presque constamment sur la terre; au lieu de crier les prières comme les autres fidèles, il se contentait de les murmurer, mais on voyait qu'elles n'en sortaient pas moins de son cœur. Des pauvres, des estropiés, des aveugles se pressaient sur son passage; les uns saisissaient à la dérobée une de ses mains; d'autres, plus humbles ou plus timides, n'approchaient de leurs lèvres que le pan de son bernous; la plupart se prosternaient entièrement dans la poussière, pour tâcher de lui baiser les pieds. Le vieillard recevait tous ces témoignages de vénération sans embarras, mais aussi sans orgueil, comme un homme qui en a l'habitude, ou plutôt comme un saint persuadé que cette espèce de culte, rendu par les hommes à la vertu, ne doit se rapporter qu'à Dieu.

Cet illustre personnage était un marabout fort renommé dans le pays; il descendait en droite ligne de ce Sidi-Abd-el-Kader, en l'honneur duquel avait lieu la procession, et il était aussi saint que son aïeul, tant il est vrai, comme le dit l'Ecriture, que la race de l'homme vraiment religieux est bénie jusqu'à la dernière génération.

Sa double qualité de marabout et de descendant d'un marabout, lui avait fait donner le titre d'oukil de Sidi-Abd-el-Kader; c'est-à-dire qu'il était chargé de l'entretien du tombeau du saint et de la répartition des rentes affectées à ce monument par des donations pieuses.

A sa vue, l'espérance brilla dans le cœur de la malheureuse Khadidja. Elle se dit : — Voilà celui qui doit me sauver.

Au même instant, comme si le saint homme eût répondu à la pensée de la jeune fille, il jeta sur elle un de ces regards d'ineffable bonté, qui ressemblent à un appel de la providence, et disent aux âmes les plus malades.

— Venez à moi, j'ai un remède pour tous les maux.

Bien que nulle intention n'eût dirigé les yeux du marabout, et que cette douceur ne fût que l'expression habituelle de sa physionomie, la jeune arabe, avec cette respectable superstition de tous ceux qui souffrent, crut y voir une intelligence secrète, et, se précipitant sur la main du vieillard avec un irrésistible élan de confiance, elle la pressa contre ses lèvres en s'écriant : — Mon père, soyez-moi charitable, car j'ai besoin de vous !

Le geste, plus encore que la parole de la jeune fille, fit comprendre au descendant d'Abd-el-Kader qu'il avait devant lui une grande infortune, pénétré d'un tendre intérêt pour cette misère inconnue, il répondit à Khadidja : — Si le serviteur de Dieu peut t'être bon à quelque chose, tu le trouveras après la cérémonie à la mosquée de Sidi Abd-er-Rahman, hors des murs.

Ces douces paroles produisirent l'effet d'un baume salutaire sur la jeune fille, elle se sentit renaître; la fièvre d'impatience qui la dévorait se calma comme par enchantement; ses forces revinrent avec l'espérance. Elle ne manqua pas d'attribuer ce changement naturel à un miracle du saint homme, et sa confiance en fut augmentée. Au lieu de continuer à fuir le prisonnier comme elle l'avait fait jusqu'alors, elle résolut de jouir de sa vue en attendant l'heure du rendez-vous, et se mit aussitôt en devoir de le chercher sur la place.

Ce lui fut chose d'autant plus facile que le chaouch continuait à promener Ali dans la foule, et si les sens de la jeune fille avaient été plus calmes, si la fièvre eût cessé plus tôt de bruire à ses oreilles, elle aurait pu entendre depuis sa sortie de la maison, le cri du soldat qui sollicitait de temps à autre la charité publique en faveur du coupable. Ce ne fut seulement qu'après que la réponse du marabout eut porté la consolation dans le sein de Khadidja, qu'à travers les mille bruits de la multitude, elle distingua la triste formule : — Pour l'amour de Dieu, qui veut sauver une tête? — Ces paroles qu'elle eût maudites quelques minutes auparavant, si elle eût été en état de les entendre; maintenant elle les bénissait puisque par leur moyen elle pouvait retrouver son amant.

Dirigée par cette voix, elle se trouva bientôt près du fils de Sliman; elle put le contempler à son aise, le caresser du regard, le toucher dans la foule; longtemps elle s'attacha à ses pas, brûlant de lui parler et craignant toutefois d'exciter sa colère et de s'attirer ces cruels reproches dont l'injustice retentissait encore à son cœur.

Enfin lorsqu'elle jugea que l'heure était venue de se trouver à la mosquée de Sidi Abd-er-Rahman, elle se décida à s'éloigner d'Ali; mais avant de le quitter pour le revoir bientôt, elle voulut satisfaire un de ces tendres caprices qui ne peuvent naître que dans le cœur d'une femme et d'une amante. Ali lui avait dit : — Je ne veux plus de toi ni pitié ni amour. — Ali avait brutalement refusé de recevoir de ses mains la rançon qu'elle lui apportait; elle voulut qu'il acceptât malgré lui quelque chose d'elle, elle voulut n'être pas la seule déshéritée du droit de la compassion; avançant furtivement la main en tremblant vers l'ouverture du sac que le prisonnier tendait au peuple, elle y laissa tomber un sequin d'or, puis elle s'enfuit, agitée de mille sentimens délicieux, comme si en recevant d'une femme voilée, qu'il ne pouvait par conséquent pas reconnaître, l'aumône qu'il acceptait de tout le monde, Ali-ben-Sliman se fut réconcilié avec elle.

LE MARABOUT.

Le prisonnier avait parcouru en tous sens la place du marché, il ne recueillait plus d'aumône, déjà les acheteurs étaient partis, les marchands repliaient de toutes parts leurs tentes, renfermaient leur argent

(1) Voir les numéros des 17, 22 et 27 février.

Ce qui importe avant tout au succès d'une entreprise, c'est le but, c'est le moyen.

Le but que la conquête de l'Algérie assigne à la France, l'auteur de *la France en Afrique* nous le dit, c'est la civilisation d'un immense continent, non point à la manière de Pizarre, mais par le commerce, les arts et le bien-être.

Et le moyen d'atteindre ce grand et noble but, c'est de doter l'Algérie d'une vie qui lui soit propre; c'est de lui donner droit de présence et dans les conseils de la couronne et dans les assemblées parlementaires, de lui laisser enfin à elle-même le soin de pourvoir aux grands intérêts qu'elle représente, et de remplir librement sa haute mission.

DE LA NÉCESSITÉ D'UN MINISTÈRE SPÉCIAL POUR L'ALGÉRIE.

(Extrait de l'ouvrage intitulé : *La France en Afrique.*)

La création d'un ministère spécial pour les affaires civiles de l'Algérie est la seule combinaison capable de remédier aux vices de la situation, et d'élever le moyen à la hauteur de l'œuvre.

On chercherait en vain un autre expédient pour arracher l'administration de l'Algérie à l'état d'oubli, de torpeur et de dépérissement où la tiendrait, bien malgré lui, le ministère de la guerre; pour prévenir la confusion que produirait infailliblement la répartition entre les divers ministères; pour retirer l'Algérie de la condition de chose secondaire, accessoire, négligée, étouffée, et lui donner de l'air, du champ, de l'espace à l'aide desquels elle pourra se développer, grandir et devenir profitable, d'onéreuse qu'elle est.

L'homme d'Etat qui dirigera ce nouveau ministère sera maître de s'y consacrer tout entier, d'y vouer toutes les heures de sa vie, toutes les facultés de son intelligence.

Concentrant dans ses mains tous les intérêts à protéger, tous les services à conduire, il pourra se placer à un point de vue élevé; examiner d'un œil généralisateur; juger sans parti pris, sans prévention, sans partialité; ramener toutes choses à des principes communs; faire la part des exigences diverses qui se croisent et se heurtent; donner les satisfactions ou imposer les restrictions que l'utilité générale réclame, concilier, coordonner, arrêter enfin un système net, précis, logique, et conçu dans un esprit d'unité, d'harmonie et d'ensemble, condition et gage de durée et de succès.

Alors, on ne verra point les rênes du pouvoir flotter à l'abandon et au hasard. Tout le monde sera bien averti que le ministre spécial étudie, juge et statue par lui-même; que les ordres revêtus de sa signature sont bien l'expression de sa volonté propre, de sa conviction personnelle. Personne ne sera induit à en appeler à lui-même, comme d'une décision qui lui serait étrangère. Avec lui on ne courra pas le risque que les affaires soient entravées, suspendues par le caprice discrétionnaire d'agens irresponsables. Si quelqu'un s'avisait de discuter, de contrôler ses injonctions, de surseoir à leur exécution, le ministre spécial trouverait dans la conscience de ses actes la force nécessaire pour réprimer les écarts, ou plutôt le fait seul de sa présence suffirait pour les prévenir.

Le ministre spécial saura commander et se faire obéir; il saura relever la dignité du Gouvernement, ramener partout l'ordre et la subordination, et imprimer une impulsion vigoureuse et uniforme à la marche des affaires.

Nous avons insisté plus haut sur la nécessité, pour le cabinet, de s'occuper, de se saisir sans retard de la question d'Algérie, non dans ses détails, non dans les choses où l'utilité locale est seule en jeu, mais relativement aux points par où elle se lie à la politique générale et à l'intérêt matériel de la France.

Ce n'est que par l'adjonction et le concours d'un ministre spécial qu'il sera donné au cabinet de posséder en son sein un rapporteur compétent, instruit à fond et capable d'initier enfin ses collègues aux mystères de l'Algérie.

A ce point de vue essentiel, une direction générale, créée dans l'un des ministères actuels, ne serait pas suffisante.

Indépendamment de ce qu'une direction, même générale, n'aurait pas la force morale indispensable pour se faire respecter, il est évident que le conseil des ministres ne pourra convenablement être édifié que par un rapporteur ayant fait personnellement l'examen approfondi des matières mises en délibération.

Nous avons déjà expliqué comment aucun des ministres actuels ne pourrait trouver, en dehors de ses fonctions normales, les loisirs qu'exigeraient des élucubrations nombreuses, des travaux de longue haleine et de premier ordre.

De là découle la nécessité d'un rapporteur spécial qui, pour pouvoir être entendu en conseil, devra forcément faire partie du cabinet.

Ce n'est pas seulement pour la conduite réelle des affaires, ce n'est pas seulement pour instruire le cabinet, qu'un ministre spécial est nécessaire. Il lui est surtout réservé de combler une grande lacune et de remplir une mission considérable vis-à-vis des Chambres.

Les Chambres sont parfaitement disposées; elles ont pris à cœur l'Algérie; mais, il faut bien le dire, le point de vue de l'honneur national a pu seul jusqu'ici frapper leur attention et leur sollicitude. La question d'utilisation est restée pour elles fort obscure et tout à fait inexpliquée.

Il résulte de là des hésitations, un peu de méfiance peut-être. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas toujours osé aborder ouvertement les difficultés, ni demander tout ce qu'il aurait fallu. Les Chambres, à leur tour, n'ont souvent accordé qu'avec des remontrances, et ont parfois refusé le strict nécessaire, faute d'éclaircissemens. Elles votaient de confiance.

On s'était persuadé que la conquête par les armes était réellement finie. La recrudescence des hostilités a vivement frappé les esprits. On se demande avec anxiété quelle sera l'issue du duel entre la puissance française et un chef de corps francs, dont on a fait imprudemment un chef de nation. On se préoccupe de savoir si l'Algérie est effectivement un boulet que la France est condamnée à traîner éternellement, et si la colonisation est une chimère ou une réalité. On voit les sacrifices aller toujours croissant, et l'on veut savoir s'il existe ou s'il n'existe pas des moyens de dégrèvement et de compensation dans un avenir plus ou moins prochain. Les Chambres réclameront des explications : c'est leur prérogative et même leur devoir.

La question de l'Algérie seraet doit être la grande affaire de la session; les débats parlementaires seront sérieux, graves et profonds. Il importe au cabinet de s'y préparer, tant dans son intérêt que par respect pour les Chambres et pour l'opinion publique qui les inspire, qui les soutient.

Le cabinet ne doit pas se laisser prendre au dépourvu. Il est urgent que dans son sein prenne place un ministre qui, par la spécialité de sa position et de ses études, soit en état de faire autorité, de porter la lumière dans toutes les difficultés, d'exposer les moyens de réussite, de les faire toucher au doigt et d'obtenir du patriotisme des Chambres le puissant concours qu'elles prêteront à celui qui saura les éclairer et les convaincre.

Les Chambres, de leur côté, ont le droit d'exiger que le gouvernement de l'Algérie ne soit pas une fiction, qu'il soit représenté devant elles, et qu'un ministre spécial soit toujours prêt à répondre aux interpellations.

Enfin la création d'un ministère spécial (et ceci est peut-être le point le plus capital de la question) aura pour effet de fonder, pour l'Algérie, la confiance et le crédit publics, sans lesquels il n'est pas de colonisation possible.

Si la colonisation devait se faire directement par l'Etat, à grand renfort de budgets, sans doute alors pourrait-on, jusqu'à un certain point, ne pas tenir compte de la confiance publique.

Mais l'Etat serait tout à fait impuissant pour une entreprise si colossale. Jugez-en.

Le système de colonisation militaire, proposé par un honorable maréchal, consiste dans l'établissement de 100,000 colons militaires, coutant chacun 3,500 francs; total 350 millions.

Supposons que ce plan obtienne un plein et entier succès.

Ces colons, tous célibataires, devraient se marier, et n'auraient des enfans en âge de travailler qu'au bout de vingt ans.

Admettons 4 personnes par famille, on aurait de la sorte 400,000 âmes moyennant 350 millions.

Mais que serait-ce donc que 400,000 âmes sur un territoire presque aussi grand que la France, et qui comporte une population nouvelle de 6 millions d'âmes?

Or, calculez ce que couterait, au prix proposé de 3,500 francs par famille, l'établissement par l'Etat de ces 6 millions d'habitans? 5 milliards 250 millions!

Est-ce possible, en vérité?

La colonisation civile ne serait pas moins impraticable si l'Etat était obligé de l'exécuter à ses frais.

La colonisation ne marchera à pas de géant, ne couvrira rapidement le territoire que lorsque l'industrie et les capitaux privés viendront suppléer à l'évidente impuissance de l'Etat.

Dans la situation actuelle, quelques hommes honorables s'offrent à tenter l'aventure. Si vous les interrogez, ils vous diront qu'ils croient faire acte de courage. La grande majorité s'abstient, et attend. Ce n'est pas du concours de quelques uns, mais de tous, que l'Algérie a besoin. Savez-vous à quel signal se lèveront, en masse, toutes les industries, tous les capitaux qui, en Europe, se trouvent à l'étroit et manquent d'aliment? Lorsque la voix du crédit public les appellera et leur dira : « Allez en toute sécurité, l'Algérie est une nouvelle France! »

Il faut donc qu'on se persuade bien qu'il y a nécessité de compter avec l'opinion, puisque c'est d'elle que dépend le succès de l'entreprise. Cette vérité a été parfaitement exprimée dans un rapport fait à la Commission de colonisation, où l'on trouve ce passage remarquable : « Il arrive quelquefois à ceux qui gouvernent l'Afrique de se faire, sur le point de départ, une très grande illusion; ils se persuadent qu'ils ont sous la main une population européenne toute venue, prête à accepter tous les régimes qu'on voudra bien lui offrir, et qui y demeurera, quelques conditions qu'on lui fasse. » (Rapport de M. G. de Beaumont.)

Le crédit public, qui attirera et fixera les populations intelligentes et fortes en Algérie, le crédit public, sans lequel on s'agitera en vain dans le vide, n'existera pour l'Algérie qu'à la condition que les hommes qui y porteront leur travail et leurs capitaux y jouiront de toutes les facilités, de tous les encouragemens, de toutes les institutions propres à développer l'essor industriel.

Il ne suffira pas que tout cela soit; il faudra surtout que chacun sache bien que cela est, et ne peut pas cesser d'être; qu'il soit notoire pour tous qu'en Algérie les intérêts civils ne seront pas sacrifiés à d'autres intérêts, qu'ils peuvent avoir foi dans l'avenir et faire sans crainte des travaux d'avenir; que la protection sera permanente, durable et à l'abri des vicissitudes; qu'un ministre attentif veille sans cesse sur eux, intéressé à leur succès; toujours prêt à les défendre; qu'ils ont un représentant au sein même du cabinet; qu'en un mot, le gouvernement est civil pour les choses civiles.

Crédit public, gage de succès, telle sera la haute signification d'un ministère spécial. Alors même que les raisons que nous avons précédemment exposées n'existeraient pas, celle-ci suffirait seule pour motiver l'institution.

Qu'on veuille bien y prendre garde; l'utilisation de l'Algérie est une affaire où l'honneur national ne permet plus de reculer, qui exigera des milliards que le crédit seul peut fournir; et il n'y a pas à hésiter sur l'emploi du moyen le plus énergique de fonder le crédit.

Nos voisins, de l'autre côté de la Manche, ont très bien compris qu'il fallait des ministères spéciaux pour les affaires spéciales.

Ils en ont un pour l'Irlande.

Ils ont un ministère des colonies.

Le bureau du contrôle, où siégent quatre ministres, est un ministère spécial pour les possessions indiennes.

Sachons profiter de l'utile exemple qui nous est donné. Les institutions parasites sont seules regrettables.

L'opinion a été émise de réunir l'Algérie aux colonies dans un même ministère.

Les analogies ont leurs conséquences. Du moment où il sera reconnu qu'un ministère spécial doit être constitué pour la direction des affaires d'Algérie, on sera conduit à examiner pourquoi les colonies sont dirigées elles-mêmes par le ministère de la marine; car il n'y a pas d'objection opposée au département de la guerre, gouvernant l'Algérie, qui ne soit applicable au ministère de la marine, régissant les colonies, et alors on en vient à conclure que les colonies et l'Algérie doivent être réunies sous l'autorité d'un même ministre.

Il faut des soldats dans nos colonies, comme en Algérie, pour y maintenir la paix publique comme pour y défendre le territoire en cas d'attaque; on y envoie des régimens, et cependant on n'a jamais proposé de confier au ministre de la guerre le gouvernement de nos Antilles ou de Bourbon. Il faut des navires pour transporter nos fonctionnaires, nos troupes et nos colons en Algérie; il faut même une station maritime pour protéger les côtes, et l'on n'a pas imaginé de revendiquer le gouvernement de l'Algérie pour le ministère de la marine; cela prouve qu'une spécialité partielle n'a point qualité suffisante pour régir une colonie qui a besoin de recourir à toutes les spécialités. Et c'est cependant l'état de chose qui existe depuis quinze ans, en ce qui concerne l'Algérie.

Cette réunion offrirait, a-t-on dit, quelques inconvéniens.

Le premier serait celui de classer l'Algérie, d'en faire virtuellement une colonie, tandis qu'elle est destinée à s'incorporer à la France, comme la Corse.

Ensuite ne serait-ce pas dénaturer le caractère spécial du ministère, que d'y confondre des établissemens distincts, et fort différens dans leur manière d'être, et dans leurs résultats? Quel point de contact peut-il y avoir entre la question des esclaves aux Antilles et la question des Arabes en Algérie, entre une situation vieille et une situation naissante; entre des régions transatlantiques et un empire aux portes de la France; entre un pays qui se peuple et une terre qui se dépeuple; entre des contrées où les mœurs, les moyens de travail, les produits ne sont pas les mêmes; qui sont sujettes à des lois exceptionnelles et aussi différentes entre elles que les unes et les autres le sont du droit commun de la France? Au reste, nous ne faisons ici qu'indiquer cette question, sans prétendre la résoudre, pas plus que celle de la réunion des paquebots à vapeur, et autres attributions semi-politiques, semi-maritimes, au département spécial de l'Algérie; ce sont des questions accessoires qui ne touchent qu'indirectement à l'objet de notre travail.

A ces objections, opposons d'autres raisons que l'on a fait valoir en faveur de la réunion des affaires des colonies, à celles de l'Algérie, dans un ministère spécial. C'est à M. G. de Beaumont que nous empruntons encore cette argumentation :

« Cette réunion, a-t-il dit dans son rapport, se justifierait par quelques bonnes raisons.

» La première, c'est que, placée à côté des colonies, l'Algérie serait, sinon supérieure, au moins égale en ordonnance à celles-ci, et, par conséquent, ne risquerait jamais d'être traitée comme un objet secondaire.

» Une seconde raison se trouve dans la convenance qu'il pourrait y avoir d'unir sous une même direction deux choses également importantes et qui, malgré les dissemblances nombreuses, ont plus d'un trait commun. L'administration des colonies dans le moment où s'agite l'abolition de l'esclavage, la direction de l'Afrique, dans un temps où elle coûte 100 millions par an à la France, sont aujourd'hui, peut-être, les deux plus grandes affaires qui pèsent sur le gouvernement français; et ce ne sont pas seulement les plus graves, ce sont aussi les plus épineuses et les plus délicates à traiter. Il y aurait plus d'un motif pour placer l'Algérie et les colonies dans la même main; il est assez digne de remarque que, dans l'une comme dans les autres, il y a un état social à changer.

» Ici, des institutions à fonder; là, des institutions à détruire et à réformer. Ce sont, sans doute, des travaux très différens, mais qui demandent des efforts à peu près semblables, et l'administration la plus capable de faire l'une de ces deux choses serait peut-être la plus propre à exécuter l'autre. »

Un autre motif encore qui a fait souhaiter la réunion de l'Algérie aux colonies est sans doute la crainte qu'un ministère spécial, pour l'Algérie seulement, ne trouvât pas un cadre d'attributions suffisant. Toutefois ce ministère serait, dès à présent, fort occupé; il ne tarderait pas à devenir le plus occupé de tous. La direction chargée, au ministère de la guerre, des affaires civiles de l'Algérie, succombe sous le fardeau; doublât-elle le nombre de ses employés, elle serait encore insuffisante. On parle de

---

dans leurs bourses, ou replaçaient les marchandises non vendues sur le dos de leurs mules. Ali, harassé de tristesse et de fatigue, se laissait ramener à la prison, calculant au poids l'argent que renfermait son sac, comptant avec terreur ce qu'il lui faudrait encore de jours de captivité et de quêtes semblables pour compléter le prix du sang.

Déjà il avait dépassé la mosquée d'Abd-er-Rahman, et se rapprochait de la porte de la ville, lorsqu'un domestique, appelant le chaouch de la part du marabout Sidi-el-Hadj-Abd-Allah, le pria d'amener son prisonnier dans la cour de la mosquée. Le chaouch, heureux de trouver l'occasion de recevoir la bénédiction d'un homme aussi généralement respecté que l'oukil de Sidi-Abd-el-Kader, ne se fit pas répéter deux fois cet ordre. Revenant sur ses pas avec Ali, toujours attaché par le col, il entra dans une jolie cour pavée de marbre, au milieu de laquelle un bassin d'eau claire et limpide, remplissant un double but, servait à la fois aux ablutions des croyans, et à l'arrosement de quatre beaux orangers. Dans le fond de cette cour, à genoux sous un portique élevé de deux marches au-dessus du sol, le front tourné vers le tombeau du prophète, et le chapelet entre les doigts, le saint personnage avec lequel nous avons déjà fait connaissance dans le chapitre précédent, achevait dévotement sa prière du soir. Ali et le soldat attendirent en silence que le marabout leur fît signe d'approcher.

Celui-ci, entièrement occupé de ses oraisons, ne paraissait pas s'être aperçu de leur entrée dans la cour, ravi dans une contemplation muette, il semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui; on l'aurait pris pour une statue, si, de temps en temps, il ne se fut laissé tomber la face contre terre, entre deux exclamations extatiques.

Enfin, il se rassit, passa par trois fois ses deux mains blanches dans les flots neigeux de sa longue barbe, ramassa autour de lui les plis de son burnous, et fit aux nouveaux venus un signe plein de majesté, qui voulait dire : — maintenant vous pouvez approcher.

Ali et le chaouch s'agenouillèrent devant le saint personnage, et baisèrent le pan de son vêtement, en le saluant de toutes les épithètes qu'ont inventé les langues orientales, pour exprimer le respect ou plutôt l'adoration dont les marabouts sont l'objet.

— Que le miséricordieux vous comble de ses faveurs! leur dit le saint à diverses reprises, en accompagnant ces paroles d'un geste calme et digne, qu'on pouvait prendre pour une bénédiction. Puis, s'adressant au chaouch, après une pause. — N'est-ce point là, lui dit-il, le coupable Ali-Ben-Sliman, que tu promenais tantôt dans le marché, pour exciter envers lui la pitié des fidèles?

— C'est lui, répondit le soldat.

— Ali-Ben-Sliman, reprit alors le marabout, en attachant sur le prisonnier un long regard, que Dieu te bénisse! Tu as trouvé grâce devant mon aïeul, le glorieux Sidi-Abd-el-Kader. Il a intercédé pour toi auprès d'Allah et du prophète. Voici ce qu'il te fait dire par la bouche de son esclave indigne : « Prends cette bourse qui contient mille boudjoux, porte la aux juges, paye le prix du sang que tu as versé, et deviens un bon musulman.

En disant ces mots, le marabout prit sous la natte de palme qui couvrait le sol, un sac d'argent qu'il offrit au prisonnier. Celui-ci le reçut avec des transports de reconnaissance. Le saint poursuivit.

— Ali-Ben-Sliman, ne demande pas d'où vient cet argent, ou qui me l'a remis pour te l'offrir; rappelle-toi que Dieu met l'eau dans la fontaine, et la laine sur le dos de l'agneau nouveau-né. Les secrets d'Allah n'appartiennent qu'à lui, ses esclaves doivent lui obéir et non pas l'interroger. Ce que tu dois faire maintenant, c'est de prouver ta gratitude à Dieu, à notre seigneur Mohammed, et à notre seigneur Abd-el-Kader, en allant te prosterner ce soir à la *gouba* du marabout, lorsque la nuit aura commencé à tendre ses voiles sur la plaine.

— J'irai, j'irai, mon père, répondit le prisonnier, dans l'élan de sa pieuse reconnaissance.

— Silence! laisse-moi parler!

— Laisse parler le saint, maudit esclave! s'écria le chaouch en frappant rudement Ali, avec une intention de flatterie, qui lui attira un regard bienveillant de Sidi-Abd-Allah.

— Voici ce qu'exige de toi sidi Abd-el-Kader. Ali-ben-Sliman, Ali, l'assassin, il y a dans ta vie des secrets que tu ne connais pas toi-même, le marabout veut bien consentir à te les apprendre. Lorsque les étoiles fleuriront sur la voûte des cieux, tu sortiras de la ville, pieds nus, tu monteras sur la colline, au sommet de laquelle est placé le tombeau du saint; lorsque tu seras arrivé sous la coupole du monument, tu baiseras le sol par trois fois, le front tourné vers la Mecque; puis tu mettras sur tes yeux un bandeau épais, bien épais, entends-tu? reprit le marabout d'une voix sévère, car si tu avais le malheur d'essayer de tromper Dieu et notre seigneur sidi Abd-el Kader, tu deviendrais aussitôt aveugle comme celui qui marche dans les rues de Tagort en frappant la muraille de son bâton. Alors tu te prosterneras une quatrième fois en faisant à haute voix cette prière : « Monseigneur Abd-el-Kader, voici votre serviteur qui est devant vous, apprenez-lui ce qu'il doit faire pour mériter qu'un rayon de vos miséricordes descende sur lui. » Tu m'entends, Ali-ben-Sliman, tu ne diras pas autre chose et tu attendras; alors le jour se fera sur ton avenir et sur ton passé.

— J'ai entendu, ô monseigneur! ainsi ferai-je; je le jure sur ta tête, qui est celle d'un saint aussi grand que celui qui dort sur la montagne. O seigneur El-Hadj-Abd-Allah! tes paroles sont comme la rosée, elles raffraîchissent les oreilles qui les écoutent, et font naître dans le cœur des affligés cette fleur précieuse qui s'appelle espérance.

— Va, mon fils, va, Ali-ben-Sliman, présente-toi chez le Cadi, et n'oublie pas de monter ce soir à la gouba.

— J'oublierais plutôt que je suis né d'une femme, ô mon père! Je t'en prie, cependant, avant que je parte, laisse parler ton esclave. Que ferai-je de cet argent produit de la charité de mes frères, maintenant qu'il ne m'est plus utile! Puis-je le garder sans péché?

— Malheureux! s'écria vivement le saint personnage, tu demandes ce qu'il faut faire de cet argent qui devait servir à racheter ta chienne de vie! Tu parle de garder l'argent de la charité musulmane, sacrilége infâme, lorsque tu n'en as plus besoin! Et le tombeau du saint fils de Satan, crois-tu qu'il se conserve par miracle, et que les anges descendent chaque année du paradis pour le blanchir ou le réparer? Oh! Ali le voleur,—que Dieu me pardonne ma colère!—Je te le dis, tu n'es qu'un juif descendant de juif si tu ne laisse pas cet argent en offrande au côté droit du tombeau de Sidi Abd-el-Kader!

Le ton de ce reproche aurait pu rappeler à un incrédule que celui qui le proférait était l'oukil du marabout dont il prenait les intérêts avec tant de chaleur.

Heureusement pour la réputation d'el Hadj-Abd-Allah, il parlait devant des croyans.

— Voyez donc l'avarice de ce coquin! exclama le chaouch, d'autant plus mécontent que les paroles du marabout venaient de lui arracher la vague espérance qu'il avait conçue de s'approprier l'argent de la quête, depuis que le prisonnier avait cessé d'en avoir besoin.

Le saint personnage devina sans doute la pensée du soldat, car il reprit comme s'il se fût ravisé :

— Et cet honnête chaouch qui te conduit depuis ce matin à la chaleur de la foule et du soleil, ne dois-tu pas penser aussi à le récompenser? Le saint te permet de lui donner le sequin d'or qui se trouve dans ton sac.

A cette étrange preuve du don de seconde vue dont le peuple croit les marabouts en possession, Ali ouvrit de grands yeux. Le saint ne lui laissa pas le temps de manifester sa surprise.

— Allez tous deux, dit-il en les congédiant du geste, allez, et que Dieu vous comble de bénédictions!

Le soir de ce jour-là, Ali-Ben-Sliman, libre comme avant son crime, sortait de la ville et marchait vers la colline sur laquelle est située la gouba de Sidi Abd-el-Kader. *(La fin au prochain numéro).*

plus de 50,000 dépêches reçues dans l'année. C'est à peine si les affaires courantes s'expédient, et encore laissent-elles fort à désirer.

Quant aux affaires de longue haleine, quant aux questions constitutives, celles qui forment la clé de voûte, qu'il est le plus important de résoudre, celles-là dorment généralement, demeurent sans solution, ou n'obtiennent que des solutions avortées.

Nous n'accusons personne. Ce n'est pas la faute des hommes; c'est celle de l'institution.

On n'imagine pas la multitude de sujets d'études du plus haut intérêt, qu'un ministère spécial découvrirait dans les propositions déjà soumises au gouvernement, et que l'entraînement des faits, l'insuffisance des moyens ont fait reléguer dans les cartons, comme des utopies.

Et ce serait encore une manière fort défectueuse d'apprécier la gravité et le nombre des affaires, que d'en juger seulement par ce qui existe.

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier, l'Algérie sort à peine de ses langes, la colonisation n'est encore qu'à l'état d'espérance: elle s'est, jusqu'ici, à peu près bornée à l'œuvre administrative, et n'a pas dépassé quelques milliers d'hectares; mais aussitôt que l'impulsion aura été énergiquement donnée, la colonisation est appelée à prendre d'immenses et rapides développemens; l'Algérie offre une superficie de 30 millions d'hectares.

La création d'un ministère spécial aura précisément pour effet de donner cette impulsion, de multiplier les opérations de toute nature. Si la direction des affaires de l'Algérie reçoit 50,000 dépêches par an, on peut prédire que l'année qui suivra l'institution du ministère spécial en verra arriver 150,000. Car enfin, il n'est pas question seulement de faire cultiver quelques zones de terre comme aux Antilles; il s'agit de fonder un empire, de préparer la place à des millions d'habitans; œuvre gigantesque, qui comprend et les matières administratives dont le type existe en France, et de plus les difficultés particulières du peuplement de la colonie, et de l'administration des Arabes, dont le Gouvernement n'a pas à s'occuper pour la métropole.

N'oublions pas que l'écrivain le plus favorable aux idées militaires, au gouvernement militaire, M. le général Duvivier, après avoir tracé le portrait idéal d'un gouverneur-général de l'Algérie, tel qu'il le désirait, et concevant bien cependant le besoin de l'unité, de la suprématie dans la direction des affaires algériennes, a écrit lui-même : « *Que le gouvernement soit à Paris, que ce soit le ministre lui-même, cela vaudra mieux!* » Et plus bas : « *La charge de gouverneur-général sera supprimée; le ministre gouvernera directement.*

Nous ne dirions pas mieux.

Quant à ce qui concerne plus particulièrement les attributions d'un ministre spécial, il est utile de rappeler le départ qui a déjà été fait dans le ministère de la guerre lui-même.

Tout ce qui a trait aux opérations militaires y est placé dans la direction *du personnel et des opérations militaires.*

L'administration militaire, et spécialement le service des intendances militaires, est placé dans la direction dite de *l'administration.*

Tout naturellement, le département de la guerre conserverait ces attributions, à l'égard de l'Algérie.

C'est donc seulement la direction, existant au ministère de la guerre, sous le titre de *direction des affaires de l'Algérie*, et embrassant toutes les affaires civiles du pays, qui serait érigée en ministère spécial.

Ce ministère réunirait ainsi les fonctions propres à *huit* départemens, pour un pays où tout est à créer.

Il serait convenable de le diviser en *trois* directions.

Le temps des *directeurs* étant absorbé par leurs fonctions parlementaires peut-être, et par l'étude laborieuse des questions générales et d'ensemble, il serait nécessaire de leur attacher des *sous-directeurs* ou des *directeurs-adjoints* pour l'expédition des affaires courantes, toutes urgentes de leur nature, et dont les détails sont innombrables.

Or, quelle serait, dans ce nouvel ordre de choses, la position du gouverneur-général, si cette charge survivait à l'organisation indiquée?

Comme général en chef, il continuerait à relever du ministre de la guerre.

Comme chef civil, il dépendrait du ministre spécial.

On l'a déjà dit, ce n'est que pour les opérations militaires que la force des choses l'a investi d'un libre arbitre.

A l'égard des affaires civiles, il *peut* et *doit* être soumis aux ordres du ministre.

Pour le maintenir dans cette subordination, il n'est pas nécessaire d'*innover*. Il suffit de le ramener à la vérité de son institution.

L'art. 2 de l'ordonnance royale du 22 juillet 1834, porte :

» Il (le gouverneur-général) exerce ses pouvoirs *sous les ordres* et la direction de notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre. »

L'art. 22 de l'ordonnance royale du 15 avril 1845, est ainsi conçu :

« Il (le gouverneur-général) exerce ses attributions *sous les ordres directs* de notre ministre de la guerre, par l'intermédiaire des autorités civiles, judiciaires et militaires. »

Un ministre spécial, disons mieux, un ministre civil pourra seul être obéi, ainsi qu'il a droit de l'être; car la hiérarchie militaire est souvent plutôt un obstacle qu'un moyen. Ce sera souvent un maréchal qui sera gouverneur-général de l'Algérie. Or, il n'aura jamais, militairement, en face de lui, qu'un égal, ou un inférieur, au département de la guerre, et il n'y reconnaîtra jamais un supérieur.

On l'a dit, Napoléon avait deux ministres et plusieurs administrations de la guerre (1), parce qu'il voulait être maître de la terre; ne craindrions-nous pas d'affecter les mêmes prétentions sur la mer en érigeant un ministère de l'Algérie et des colonies à côté d'un ministère de la marine?

Non ; mais sans vouloir prédominer, nous devons vouloir marcher de front avec tous les intérêts maritimes, extérieurs, coloniaux, commerciaux surtout, qui envahissent simultanément tous les points du globe, Les questions d'Orient, politiques ou religieuses, réclament déjà une attention toute particulière; l'affranchissement des noirs dans nos colonies, l'abolition de la traite en Afrique, la pacification des Arabes de l'Algérie; la route de l'Inde et de la Chine, tentée par les Anglais sur l'isthme de Suez; la route de la Perse, tentée par les Russes à travers Constantinople, en même temps qu'ils cherchent, à l'autre bout du monde, la route de la côte occidentale d'Amérique, à travers la mer Boréale ; la réunion des deux Océans, rêvée par tous, à travers l'isthme de Panama ; nos établissemens nouveaux sur les deux côtes d'Afrique et dans l'Océanie ; l'invasion de la Méditerranée par des marines rivales qui n'existaient pas il y a cinquante ans, et qui n'y trouvent plus le contre-poids de marines alliées, disparues, à leur tour, de la carte politique d'Europe ; ne sont-ce point là de grands intérêts, de larges questions qui exigent une vigilance étendue et un développement d'action plus considérable qu'à aucune époque de notre histoire?

Et d'ailleurs, convenons-en, la politique de la paix, qui s'applique à conserver et à créer, a besoin de plus de ressources et de moyens que la politique de la guerre, qui ne s'évertue qu'à détruire. Le ministère de la marine doit être militaire pour défendre; le ministère des colonies sera civil pour produire!

C'est chose grave, dira-t-on, de créer un nouveau ministère : oui ; mais l'Algérie n'est-elle pas une chose grave aussi, non moins grave que la question des cultes, que celle de l'instruction publique, qui, l'une et l'autre, ont obtenu leur ministère spécial?

Je ne parle point de deux grands intérêts, l'agriculture et les travaux publics, intérêts de première ligne, qui, eux aussi, ont vu créer à leur profit, et à la satisfaction universelle, deux départemens spéciaux. Qu'est-ce qu'un bon gouvernement, si ce n'est l'expression vraie et complète des intérêts qu'il doit gouverner? et chaque époque apporte des intérêts nouveaux. Nous n'avons plus aujourd'hui un ministère de la feuille des bénéfices, un ministère du livre-rouge, un ministère des lettres de cachet, un ministère de la police, un ministère de la conscription. Les cultes (au pluriel), l'agriculture, le commerce, les travaux publics, l'instruction à tous les degrés et sous toutes les formes, voilà les ministères existans, parce que voilà les intérêts actuels. L'Algérie les embrasse tous; elle constitue à elle seule un grand intérêt national. Il lui faut son tuteur naturel dans le conseil du roi; son administrateur responsable devant les Chambres ; son directeur suprême au-dessus des ambitions ou des cupidités qui s'agiteraient sur son sol ; il lui faut une impulsion, une initiative, une garantie; il lui faut l'unité qui est la force ; il lui faut (ce qu'un gouverneur ne saurait être) un gouvernement!

(1) Ministère de la guerre; ministère de l'administration de la guerre; état-major général du prince Berthier, qui était une sorte de ministère de la guerre; direction générale de la conscription ; direction générale de la gendarmerie rattachée au ministère de la police; maison militaire de l'empereur, avec l'administration (indépendante) de la garde impériale.

PROVINCE D'ALGER.

Le paquebot la *Ville-de-Bordeaux*, parti d'Alger le 23 février, annonce le départ d'Abd-el-Kader du Djerdjera, et sa retraite par Hamza, vers le pays des Ouled-Naïl.

Ce mouvement en arrière est, dit-on, déterminé par le peu de dispositions des Kabiles à se soumettre aux lois de l'émir. Ils ont bien accepté, comme de bons Musulmans, de lui donner un jour de combat contre les chrétiens, mais c'est là toute l'assistance qu'ils ont voulu lui prêter. En effet, le 19 au matin, plusieurs milliers de fantassins kabiles, conduite par Ben-Salem, sont venus nous livrer combat, mais repoussés par nos troupes ils sont rentrés dans leurs montagnes. Pendant ce temps Abd-el-Kader, qui ne pouvait se faire illusion sur l'issue de cette affaire, s'était mis en marche avec ses bagages et sa cavalerie, sous le prétexte de venir nous prendre par les derrières, mais en réalité pour abandonner les montagnes inhospitalières du Djerdjera.

La conduite des Kabiles dans cette circonstance nous confirme dans l'opinion qu'autre chose sont les Kabiles, autre chose sont les Arabes, et que toute tentative pour soumettre les peuplades du Djerdjera, avant que la question arabe soit jugée, serait une complication funeste et dangereuse.

Tous les postes de la ligne saharienne et les chefs des colonnes qui opèrent sur cette ligne ont été immédiatement prévenus de la retraite de l'émir.

M. le maréchal Bugeaud est attendu à Alger le 25 ou le 26 février.

ACTES OFFICIELS.

— Par ordonnances du Roi en date des 28 janvier et 1er février, ont été nommés :

Agha de troisième classe, Mustafa Ould-Ali-bou-Medin. Il commandera aux tribus des Sbeah, des Ouled-Iounès, des Cheurfa et des Ouled-Abd-Allah, sous les ordres du commandant supérieur de la subdivision d'Orléansville.

Bach-agha dans la subdivision de Miliana, Bou-Alam-ben-Cherifa. Il commandera en cette qualité aux aghalik des Djendel, des Braz et des Beni-Zoug-Zoug, sous les ordres du commandant supérieur de la subdivision de Miliana.

—Par ordonnance royale du 22 de ce mois, sont nommés : Juge au tribunal de première instance de Philippeville, M. Grenier, juge au siége de Blida ; juge au tribunal de première instance de Blida, M. Bonhomme de Lajaumont, juge au siége de Philippeville.

Le pair de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Vu l'ordonnance royale du 15 avril 1845, portant réorganisation de l'administration générale et des provinces en Algérie ;

Vu l'ordonnance royale du même jour sur le personnel des services administratifs ;

Considérant que la répartition des travaux publics civils en Algérie entre les divers services appelés à concourir à leur exécution n'a pas été jusqu'à ce jour suffisamment déterminé; arrête :

Art. 1er. Les travaux publics civils dont la nomenclature forme les tableaux B bis et B ter annexés à l'ordonnance royale du 17 janvier 1843, concernant les recettes et les dépenses de l'Algérie, sont exécutés par quatre services distincts, savoir :

Le service des ponts et chaussées ; des mines et forages ; du génie ; des bâtimens civils.

Art. 2. Les travaux à exécuter sont répartis entre ces quatre services conformément au tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 3. L'essence des arbres à planter sur les routes, chemins, canaux, fossés, etc., ainsi que les travaux préparatoires et d'entretien à exécuter pour la bonne réussite des plantations, sont déterminés sur les indications de l'agent chargé du service de la pépinière la plus rapprochée des localités où ces plantations doivent être faites.

Art. 4. Sur les territoires mixtes et arabes le concours du service des ponts et chaussées pour les travaux d'irrigation, d'aqueducs et de distribution des eaux, n'a lieu qu'en vertu d'une décision spéciale du ministre, lorsqu'il s'agit de travaux de quelque importance.

Ce concours s'établit par des conférences préalables dans lesquelles les bases principales des projets sont discutées et arrêtées.

La rédaction des projets comme la direction des travaux demeurent exclusivement réservées aux service du génie, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 15 avril 1845.

Art. 5. Les explorations géologiques relatives à la recherche des eaux souterraines et l'établissement des puits artésiens sont confiés au service des mines et forages, dans toute l'étendue de l'Algérie.

Le forage des puits artésiens est exécuté :

1° Sur les territoires civils, sous la direction immédiate et par les soins du service des mines et forages ;

2° Sur les territoires mixtes et arabes, par les soins du service du génie et d'après les projets concertés d'avance avec le service des mines et forages.

Toute modification quelconque à apporter au projet primitif de forage, dans son exécution, devra être préalablement concertée avec le service des mines et forages qui demeure, à cet effet, chargé de suivre la marche et d'apprécier les résultats des travaux entrepris.

Art. 6. La recherche, la constatation et la description des monumens anciens sont placées dans les attributions de l'inspecteur-général des bâtimens civils, sans distinction de territoire, conformément à la décision du 12 octobre 1845.

Les travaux de conservation et de restauration de ces monumens sont exécutés, sur les territoires civils, sous la direction et par les soins du service des bâtimens civils.

Le concert à établir entre l'Inspecteur général des bâtimens civils et le service du génie, pour ces travaux, sur les territoires mixtes et arabes, est réglé d'une manière conforme aux dispositions du dernier paragraphe de l'article précédent.

Art. 7. Le levé des plans des villes et centres de population, soit anciens, soit à créer, et la rédaction des plans d'alignement appartiennent :

1° Sur les territoires civils, au service des bâtimens civils;

2° Sur les territoires mixtes et arabes, au service du génie.

Art. 8. Les bases d'après lesquelles les nivellemens et alignemens doivent être exécutés dans chaque localité sont préalablement déterminées par des commissions spéciales.

Sur les territoires civils, les commissions d'alignement sont composées ainsi qu'il suit :

1° Au chef-lieu d'arrondissement : le sous-directeur de l'intérieur et des travaux publics, président; le maire de la ville, le chef du génie, l'ingénieur des ponts et chaussées, le chef du service des domaines, trois notables habitans propriétaires d'immeubles urbains; l'architecte des bâtimens civils, secrétaire.

2° Au chef-lieu du cercle : le commissaire civil, président, le maire de la commune, le chef du génie, l'ingénieur des ponts-et-chaussées, l'agent des domaines, trois notables habitans propriétaires d'immeubles urbains, l'agent des bâtimens civils, secrétaire.

Sur les territoires mixtes et arabes, les commissions consultatives instituées par l'ordonnance du 15 avril 1845 (art. 113 et suivans), forment les commissions d'alignement. Dans ce cas, les fonctions de secrétaire sont remplies par un officier du génie que désigne le commandant supérieur.

Art. 9. Les dispositions du présent arrêté seront immédiatement applicables aux nouveaux travaux civils à exécuter.

Il ne sera dérogé à ces dispositions que pour les travaux en cours d'exécution, et dont la direction ne pourrait être enlevée sans inconvénient, au service qui les a commencés. Cette exception sera essentiellement temporaire.

Art. 10. Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, sont et demeurent abrogées.

Art. 11 Le gouverneur-général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin officiel des actes du gouvernement.

Paris, le 27 janvier 1846.

Répartition des travaux publics civils en Algérie, entre les divers services appelés à concourir à leur exécution. (Annexé à l'arrêté ministériel du 27 janvier 1846.)

INDICATION DES TRAVAUX.	SERVICES CHARGÉS DES TRAVAUX — Sur les territoires civils.	Sur les terrains mixtes et arabes.
Routes royales, stratégiques, provinciales et d'arrondissement.	Ponts-et-Chaussées.	Génie.
Chemins vicinaux et de mulets.	—	—
Chemins de fer.	—	
Ponts, Ponceaux et autres ouvrages d'art se rattachant à ces diverses voies de communication.	—	—
Travaux maritimes.	—	Ponts-et-Chaussées.
Phares, fanaux et feux de port.	—	—
Travaux de desséchement.	—	Génie.
Canalisation, endiguement et barrage des rivières et cours d'eau.	—	P.-et-Ch. et Génie.
Canaux, bassins, et tous ouvrages relatifs aux irrigations	—	—
Travaux d'arrosage dans les pépinières.	—	Génie.
Nivellement et pavage des rues de grande et de petite voirie.	—	—
Aqueducs, conduits et distribution des eaux et établissemens de bornes fontaines dans l'intérieur et à l'extérieur des villes et villages.	—	Génie et P.-et-Ch.
Egouts.	—	Génie.
Plantations sur les routes et chemins, sur les berges des rivières, canaux et fossés de desséchement et d'irrigation au bord des aqueducs et sur les rues et places.	—	—
Découverte et exploitation des mines et minières.	Mines et forages.	Mines et forages.
Forages des puits artésiens.	—	Mines et Génie.
Hôtels affectés au gouvernement et à l'administration générale.	Bâtimens civils.	Génie.
Eglises, temples, mosquées, synagogues et autres édifices consacrés au culte.	—	—
Tribunaux, prisons, pénitenciers.	—	—
Erection de monumens.	—	—
Fouilles et travaux pour la recherche, la restauration ou la conservation des monumens anciens.	—	Génie et Bât. civils.
Bâtimens affectés à tous les services administratifs, financiers et municipaux.	—	Génie.
Bâtimens affectés au service des ponts et chaussées.	Ponts-et-Chaussées.	Ponts-et-Chaussées.
Bâtimens affectés au service des bâtimens civils et des mines.	Bâtimens civils.	Génie.
Bâtimens domaniaux.	—	—
Bâtimens affectés à la marine royale et aux services qui en dépendent.	—	—
Bâtimens et postes du service télégraphique.	—	—
Bâtimens des pépinières.	—	—
Hospices, dispensaires et tous établissemens de bienfaisance.	—	—
Cimetières.	—	—
Bâtimens affectés à l'administration des Arabes.	—	—
Caravansérails, fondouks, bazars, et tous édifices à l'usage des indigènes.	—	—
Salles de spectacle.	—	—
Fontaines, abreuvoirs, lavoirs et embranchemens d'aqueducs ou de conduits destinés à les alimenter tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur des villes et villages.	—	—
Rédaction des plans d'alignement et de nivellement des villes et villages existans et projetés.	—	—
Travaux d'installation de nouveaux centres de population, nivellemens, construction de l'enceinte des édifices publics et des maisons destinées aux premiers colons, distribution des eaux et travaux qui s'y rapportent (1), plantations sur les rues et places des nouveaux villages.	—	—

FAITS DIVERS.

— M. Mercier, sous-directeur de l'intérieur dans la province d'Oran, est entré en fonction en faisant une tournée dans les villages de la Senia, du Figuier, de Miserguin et d'Aïn-Beda.

— La majeure partie des contingens fournis par les divers régimens pour l'Algérie se mettra en route dès les premiers jours du mois prochain. Le 3e régiment du génie, en garnison à Arras, a reçu l'ordre de former immédiatement trois nouvelles compagnies pour la même destination.

—La revue d'inspection de la milice algérienne a commencé dimanche 15 février sur la place de Bab-el-Oued; elle a été faite par M. Lacroutz, colonel des milices de la province, accompagné d'un capitaine d'artillerie chargé de visiter les armes. La tenue de tous les corps, infanterie, artillerie et cavalerie, était fort belle.

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

Depuis plusieurs jours on embarque près du pont suspendu un grand nombre de voitures des équipages militaires qui vont être transportées à Alger.

— *L'Echo d'Oran* publie l'exposé du mouvement journalier de ce port, du 5 au 11 février. Il résulte de ce document que pendant l'espace de ces sept jours, 14 navires français et 26 navires étrangers ont mouillé en rade d'Oran. Le tonnage est ainsi réparti : marine française, 932, marine étrangère, 4,422 tonneaux.

—Les Ouled-Abd-Allah, fraction des Beni-Amer-Garaba, de la province d'Oran, viennent de donner une preuve de leur bonne foi et de la sincérité de leur soumission. Par suite d'une de ces paniques nocturnes si fréquentes en Afrique chez les animaux de race bovine, le troupeau de la colonne d'Agbal prit la fuite pendant la nuit du 15 au 16. On ignorait complètement à Agbal la direction qu'avaient prise les quarante-cinq bœufs dont se formait ce troupeau, et déjà on les considérait comme perdus, lorsqu'ils furent ramenés par les Ouled-Abd-Allah, sur le territoire desquels ils s'étaient arrêtés après une course de douze lieues.

— *L'Echo de l'Atlas* rend compte des travaux qui s'opèrent dans les villages établis autour de Blida. A Beni-Mered, on s'occupe de planter des arbres sur la place Blandas, dont la colonne et les terrassemens sont terminés. A Souma, plusieurs ouvriers achèvent les fossés d'enceinte et garnissent de plantations les boulevards intérieurs. A Dalmatie, de nouvelles constructions s'élèvent chaque jour. La population de ce dernier village s'est imposé la tâche importante d'exécuter elle-même les chemins vicinaux dont elle a besoin. Chaque dimanche, les habitans, armés de pelles et de pioches, se rendent au travail, ayant le maire et le capitaine de la milice à leur tête. Cette activité a déjà produit mille mètres environ de route carrossable.

— *La Seybouse* publie un tableau comparatif du mouvement maritime du port de Bône pendant les années 1844 et 1845. Il résulte de ce tableau : 1° que le nombre des navires entrés dans ce port, en 1844, a été de 762, constituant un effectif de 34,388 tonneaux; 2° que les arrivages de 1845 ne se sont élevés qu'à 633 navires, formant ensemble un total de 32,065 tonneaux. Il y a donc eu une diminution réelle de 129 navires et de 2,323 tonneaux dans les arrivages. La diminution ne porte en réalité que sur la navigation étrangère, car bien que le nombre des navires français entrés à Bône dans le courant de 1845 présente un chiffre inférieur à celui des navires entrés en 1845 dans le tonnage général, la marine française représente cependant une augmentation de

(1) Il s'agit ici de la distribution des eaux des sources qui se trouvent sur places ou très près des terrains affectés à l'installation des nouveaux villages. Lorsqu'il faut amener les eaux de loin, les projets de construction des aqueducs doivent être préparés par le service des ponts-et-chaussées, sur les territoires civils et de concert entre le service du génie et des ponts-et-chaussées, sur les territoires mixtes et arabes.

1,782 tonneaux, tandis que les marines étrangères offrent au contraire une diminution de 3,409 tonneaux et de 69 navires.

Outre ce mouvement, le port de Bône compte 14 navires inscrits sur les sommiers de navigation dans le courant de 1845; ces navires se livrent spécialement au cabotage avec Alger, Bougie, Djidjelli, la Calle, Byserte et Tunis. De plus, 96 embarcations de pêcheurs, allèges et barques de plaisance sont attachées au même port.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

COLONISATION PAR LES INDIGÈNES.

(Cinquième article.)

M. le lieutenant-général de Létang est un des premiers écrivains militaires qui ait vu dans la population indigène autre chose qu'une matière à razzia, une masse confuse, élément de bulletins et d'avancement. Il appartenait à un officier-général, l'un de ceux qui ont le mieux pratiqué la guerre en Algérie, de protester par une profession de foi publique contre le reproche adressé trop souvent aux chefs de notre armée, de ne procéder à la conquête de l'Algérie, que par la destruction des richesses du pays et par l'extermination du peuple indigène.

M. le général de Létang présente sous la forme la plus pratique et la plus réalisable ses idées sur la colonisation indigène.

Avant de convier les Arabes à construire des habitations, à planter des arbres, à se livrer à des opérations agricoles qui exigent un travail constant et journalier, il a voulu d'abord leur donner des garanties contre la spoliation de leurs maisons, contre le ravage de leurs vergers, contre l'incendie de leurs récoltes, en restituant à leurs anciens propriétaires les maisons que leurs ancêtres avaient bâties, les jardins, les vergers fruits de leurs labeurs, les champs sur lesquels avant nous ils cultivaient, l'olivier, l'amandier, le mûrier, la vigne, le coton, etc. Bien différent de nos généraux qui détruisent les villages, coupent les arbres à leur racine, incendient les maisons, il a voulu proclamer, autrement que par des promesses, le respect de la propriété mobilière et immobilière.

Comment, en effet, conseiller aux indigènes d'abandonner la tente pour la maison, le libre parcours pour la culture stable, la vie nomade qui laisse languir le sol pour la vie sédentaire qui le vivifie, quand chaque jour des incursions militaires forcent l'Arabe à devenir errant et vagabond pour échapper à leurs rudes atteintes.

La restitution des villes indigènes à leurs anciens habitans est donc l'acte préliminaire indispensable de la colonisation par les indigènes, nous dirons plus, c'est le premier acte administratif par lequel nous devons clore la période de guerre et inaugurer une ère nouvelle de paix et de production.

Mais, dira-t-on, à part quelques familles de Maures descendues des anciens possesseurs de l'Espagne, à part quelques familles de Turcs et de Koulouglis (fils de soldats), réduites maintenant à un petit nombre, et qui avaient contracté en Europe les habitudes de la vie sédentaire, l'élément indigène est réfractaire à la stabilisation, condition première de toute colonisation.

Cette erreur, généralement accréditée, est démentie chaque jour par l'observation et l'étude sérieuse des mœurs et des habitudes des indigènes de l'Algérie.

Partout où la nature des lieux, où l'éloignement des centres d'où partaient les razzia des anciens dominateurs du pays, donnaient quelque sécurité à la famille, on trouve des villes, des villages et des cultures fixes. Dans les montagnes du Tell, chez les Trara, chez les Beni-Snous, dans l'Ouer-Senis, chez les Beni-Menasser, dans le Djerdjera, dans le Sahel-Babour, dans l'Aurès, comme dans les immensités du Sahara, dans le Zibau, dans l'Ouad-Righ, le pays d'Ouargla, la terre des Beni-Mzab, les oasis des Ksour, d'El-Abiad-Sidi-Cheikh, partout la maison remplace la tente, la culture des grands végétaux contraste avec l'état de nudité des plaines, l'industrie manufacturière rivalise avec les professions primitives de berger et de laboureur, les seules possibles dans les plaines ravagées périodiquement par le fléau destructeur de la razzia.

Partout où le caractère religieux des personnes couvrait la propriété de sa protection toute puissante, l'explorateur trouve des Zaouia et des Guetna (ermitages), dont les maisons forment tantôt des villages, tantôt de petites villes. Ces sortes d'établissemens religieux abondent dans les trois provinces.

Dans la province de Constantine, des cultivateurs de toutes les tribus viennent annuellement labourer, comme fermiers, des terres de l'ancien Beylik, sous la protection immédiate des principaux fonctionnaires. Eh bien! sur plusieurs points de ces azels (terres de dépossession), particulièrement dans ceux situés près du Sahel (littoral), on voit l'habitant de la tribu nomade plier sa tente, et faire sa résidence dans le gourbi occupé par son prédécesseur. Il devient momentanément sédentaire, parce que sa qualité de fermier ou de khammas (quintinnier) d'un grand seigneur lui donne sécurité et protection.

Combien de ruines de toutes les époques, et toutes les dominations couvrent le sol; elles attestent que dans tous les temps et dans tous les lieux la population indigène a protesté contre les embarras de l'habitation sous la tente et le régime du déplacement périodique, auxquels les a obligé depuis l'état précaire de la propriété.

Toujours la population arabe, comme la population kabile, a montré des tendances à la stabilisation, par conséquent à la colonisation, et sans remonter au-delà de la domination française, des témoignages irrécusables attestent ces tendances générales.

Près d'Oran, les chefs des Douair et de Smala ont rétabli l'ancien faubourg de Ras-el-Aïn (tête de la fontaine) en y élevant des maisons pour eux, des chaumières pour leurs serviteurs.

Des notables indigènes ont demandé des concessions au village de Sidi-Chami, élevé depuis peu par l'administration civile, et ont accepté les mêmes conditions que les colons européens.

A Aïn-Teukria, au sud-ouest de Tniet-el-Had (défilé du Dimanche), un chef indigène, Ahmar-Ben-Ferhat, a construit une maison autour de laquelle il avait groupé sa petite smala. Cette maison a été détruite par les insurgés.

Entre Médéa et El-Aghouat, sur la route du Sahara, les Ouled-Sidi-Aïça, marabouts les plus influens du Titeri, avaient également élevé plusieurs ksour (villages fortifiés) aux lieux d'étapes obligées pour les caravanes. Malheureusement, ces établissemens ont dû être abandonnés lors des derniers événemens.

N'a-t-on pas vu, dans le district de Sebaou, le khalifa Ben-Mahi-ed-Din et les principaux chefs qui l'environnaient, envoyer chercher à Alger des planches et des tuiles pour couvrir des maisons qu'ils s'étaient fait construire.

A Mouzaia, des ouvriers kabiles travaillent à l'exploitation de la mine de cuivre concédée à la maison Henry frères, de Marseille, à côté des mineurs européens, et montrent une aptitude et une intelligence remarquables dans les travaux qui leur sont confiés.

Près de Philippeville, la tribu des Beni-Mehenna a demandé des terres en concession pour y construire des villages.

Les Zerdeza qui habitent le massif de montagne qui occupe le centre du triangle formé par Philippeville, Bone et Constantine, voulant utiliser une chute d'eau, sont venus prier M. le commandant du cercle duquel ils dépendent, de mettre à leur disposition quelques soldats du génie, pour contruire un moulin.

Dans la subdivision de Bone, autour de Guelma, dans les montagnes de l'Edough, plusieurs chefs de tribus ont déjà établi des habitations stables au centre de leurs districts administratifs, espèces de municipalités qui rapproche la tribu arabe de la commune française.

Au mois de mai dernier, deux colons de la province de Constantine ont reçu du gouvernement une noble récompense pour les industries utiles qu'ils avaient fondées dans le pays; l'un d'eux, Karési, ainsi que l'indique son nom, est originaire de la tribu des Karésa.

Dans la banlieue de Constantine, des propriétaires indigènes confians dans la sécurité que donne l'administration française, ont restauré, rétabli la plupart de leurs bordj (maisons de campagne) tombés en ruine sous le régime spoliateur des Turcs. Quelques-uns même en ont construit de nouveaux.

Dernièrement, la commission administrative de Constantine était saisie d'une demande de concession faite par le fils de l'ancien cheikh-el-Islam, Sid-Hamouda, et par un ingénieur français, M. Prax, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Ils prenaient l'engagement de construire un village indigène sur la propriété domaniale de l'Ouad-ed-Deheb (la rivière d'or), située entre Constantine et Sétif.

A Betna, un chef des environs s'est fait construire une maison qu'il habite avec sa famille.

En 1841, sous l'administration de M. le lieutenant-général baron Galbois, un officier français, M. le capitaine d'état-major de Saint-Sauveur, avait été nommé kaïd de trois tribus : les Drid, les Arb-Masin, les Ouled-Sellam-Arb-Bkikia; les premières cultivent à titre de fermiers des terres domaniales, voisines de Constantine, la troisième campe au-delà du Nif-Enser (bec d'aigle) dans des terrains boisés. M. de St-Sauveur était parvenu, après une année de gestion, à faire comprendre à ces trois tribus les avantages de l'habitation fixe sur la maison de poil de chèvre et de chameau, et avait obtenu d'elles la promesse d'un concours commun pour transformer leurs tentes en maisons. Les Ouled-Sellam s'étaient engagés à fournir les bois de construction aux deux tribus de la plaine, et ces deux dernières devaient fournir les autres matériaux. Le temps a manqué à cet officier pour réaliser cette grande transformation. L'année suivante, le successeur de M. le lieutenant-général Galbois, convaincu sans doute que le gouvernement des Arabes par l'aristocratie indigène était le seul possible, avait remplacé l'officier français dans son commandement.

Sous l'administration de M. le général Galbois, quatorze tribus, à l'exemple des Drid et des Ouled-Sellam, étaient venues offrir à des officiers français d'être leur kaïd et les cheikh de l'une d'elles, les Seguia, disaient à l'un de nos amis, pour le décider à accepter cette fonction : « Nous te bâtirons une belle maison et, pour que tu sois en sécurité au milieu de nous, nous établirons un village autour de ton habitation. »

Ainsi donc, les indigènes, pour nous servir de leur langage, ne demandent pas mieux que de transformer leurs maisons de poil en maisons de pierres; mais, pour cela, il leur faut la sécurité, il leur faut des garanties contre la razzia. Dans la province de Constantine, en 1841, ils pensaient, et ils le croient encore aujourd'hui, trouver ces gages de sécurité dans la personne d'un chef français.

Du reste, ce n'est pas seulement dans la province de Constantine que nous constatons ces tendances à l'adoption de nos mœurs et de nos habitudes; à Oran, à Alger, où de grands travaux appellent de nombreux ouvriers, le manœuvre kabile et arabe se mêle chaque jour avec le maçon européen. Ici, un charretier en burnouss, là, un faucheur revêtu d'un habaïa (longue tunique), ailleurs, un jardinier avec un turban, témoignent hautement de l'aptitude des indigènes à subir l'influence de notre contact; partout les faits prouvent jusqu'à la dernière évidence, que l'élément indigène n'attend que des exemples et des encouragemens, pour se transformer et prendre sa part dans l'œuvre de la colonisation du pays.

Nous venons de citer, à l'appui de l'opinion émise par M. le lieutenant-général de Létang, quelques faits, ceux qui sont à notre connaissance, mais bien d'autres encore qui nous échappent, sont autant de protestations solennelles contre l'opinion trop généralement admise, qu'il est impossible de faire participer le peuple indigène à la conquête du sol.

Jusqu'à présent nous n'avons demandé à ce peuple que des instrumens de destruction, et il ne nous a donné que des spahis et des zouaves; demandons lui des instrumens de production, et il nous donnera des ouvriers, des manœuvres, des artisans, des marins.

Combien de fois, depuis 1830, n'a-t-on pas cité les institutions des Turcs comme des modèles à suivre, mais c'est toujours sous la forme militaire que l'exemple de leur conduite a été invoqué. Personne, jusqu'à présent, que nous sachions, n'a appelé l'attention sur les colonies qu'ils ont fondées et créées, non pas avec des Turcs, mais avec des familles arabes prises au sein de toutes les tribus; cependant, à chaque pas, sous les noms de Douair, Daïra (qui entourent), Smala, Smoul (familles enrolées), Abid (esclaves affranchis), Mkahlia (fusiliers, gens d'armes), Oukla (fondés de pouvoirs), Khaznadjia (gardes magasins), Bordjia (qui habitent des forts), on rencontre de véritables colonies militaires, qui tantôt forment une vaste ceinture autour des chefs-lieux des Beyliks, tantôt sont échelonnées sur les grandes voies qui font communiquer la capitale de l'ancienne régence avec celles des provinces.

Autour d'Oran, les Douair, les Smala, les Abid-Gharaba et Cheraga, les Bordjia, sont de véritables colonies, recrutées dans toutes les tribus de la province, et installées sur des terres domaniales.

Autour de Médea, chef-lieu de la province de Titeri, on retrouve encore des tribus Makhzen (réserve), et qui portent les noms de Douair et Abid de Médea.

Autour de Constantine, ce sont les Smoul, originaires des Ouled-Derradj et les Daïra-Zenatia et Daïra-Sraouia, qui couvrent la capitale de la province de l'Est.

Entre Oran et Alger, entre Alger et Constantine, à chaque passage de rivière, à chaque défilé, partout où il y a danger pour le voyageur, on rencontre la smala qui marque les konaq (étapes) de la route royale (trek soltania), et assure la libre communication sur les grandes artères du pays.

Qu'on ouvre la carte de l'Algérie et qu'on suive la route d'Oran à Alger, on se convaincra immédiatement de cette vérité. On trouve :

Sur le Sig, les Abid-Gharaba, tribu Makhzen, colonie ;
Sur l'Habra, les Bordjia, id. ;
Sur l'Hillel, les Sahari, colonie, originaire du Djebel-Sahari ;
Sur la Mina, les Mkahlia (fusilier), colonie militaire ;
Sur l'Oued-Riou (rive gauche), les Azara (serviteurs), colons militaires ;
Sur l'Ouad-Riou (rive droite), la smala Hadj-el-Medda, petite colonie qui porte le nom de son fondateur ;
Sur l'Ouad-Isli (rive gauche), la smala Kerba, colonie des Sbéah.
Sur l'Ouad-Isli (rive droite) la smala Sahia, autre colonie.
Sur l'Ouad-Fodda (rivière d'argent), la smala Baghdadi, qui porte également le nom de son chef.
Au pont du Chélif (rive gauche), les Abid-Aïn-Defla, colonie de nègres affranchis.
Au pont du Chélif (rive droite), les Smoul-Ouled-Sahari, encore une colonie originaire du Djebel-Sahari.
Entre le Chélif et Miliana, Bordj-el-Arib.

Entre Miliana et la plaine de la Mitidja, plusieurs smala fournies par les Soumata, et au milieu d'elles, le Bordj Bou-Aïouan et le Bordj-Mouzaïa assuraient le passage de l'Ouad-Djer. Ces bordj étaient de petites citadelles occupées par des sortes de garnisons. Ainsi, sur une espace de quatre-vingt dix lieues, voilà quinze colonies militaires, véritables colonies, fondées par nos prédécesseurs, non seulement sans qu'il en coûtât rien à l'Etat, mais pour subvenir aux charges de la domination.

D'Alger à Constantine, des colonies analogues jalonnent la route, et marquent de la même manière les lieux d'étapes.

Mais toutes les colonies fondées par les Turcs n'avaient pas le caractère de *postes-étapes*, d'autres avaient pour objet, comme les colonies militaires françaises, dont M. le maréchal Bugeaud propose l'organisation, de s'opposer aux invasions des tribus insoumises ou rebelles, et de protéger en deçà de la ligne qu'elles déterminent, la colonisation civile indigène, s'il nous est permis de comparer entre elle les dominations turque et française, c'est-à-dire d'assurer sécurité et protection aux tribus pacifiques établies au pied des montagnes. Telles étaient les colonies autour de la Kabilie du Djerdjera, celles de Bou-Rni, d'Ouad-Zitoun (rivière des Oliviers), etc.

Ainsi donc l'idée d'employer les indigènes à la colonisation du pays, c'est-à-dire à la culture du sol et à la sécurité sans laquelle la culture est impossible, cette idée, disons-nous, n'est pas neuve, car les Turcs nous ont devancé dans cette voie.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

BATEAUX A VAPEUR
DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône).— Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille,

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE BAZIN ET PÉRIER,

RUE CANEBIÈRE, 33.

ADMINISTRATION DES POSTES. — SERVICE ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE.

ALLER.

DÉPART. De Paris. Jours du mois.	Heures.	DÉPART. Du port d'embarquem. Jours du mois.	Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Jours du mois.	Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
4	6 h. soir.	8	8 h. mat.	57	10	5 h. soir.
14	—	18	—	57	20	—
24	—	28	—	57	30	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
2	6 h. soir.	5	Midi.	53	7	5 h. soir.
7	—	10	—	53	12	—
12	—	15	—	53	17	—
17	—	20	—	53	22	—
22	—	25	—	53	27	—
27	—	30 (1)	—	53	2	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
30	6 h. soir.	3	Midi.	75	6	3 h. soir.
15	—	18	—	75	21	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
5	6 h. soir.	8	Midi.	60	10	Minuit.
20	—	23	—	60	25	—

RETOUR.

DÉPART. Jours du mois.	Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Au port de débarquement. Jours du mois.	Heures.	A Paris. Jours du mois.	Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
2	5 h. soir.	60	5	5 h. mat.	8	5 h. mat.
12	—	60	15	—	18	—
22	—	60	25	—	28	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
5	5 h. soir.	55	7	Minuit.	11	5 h. mat.
10	—	55	12	—	16	—
15	—	55	17	—	21	—
20	—	55	22	—	26	—
25	—	55	27	—	1er	—
30 (1)	—	55	2	—	6	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
10	5 h. soir.	75	13	8 h. soir.	17	5 h. mat.
25	—	75	28	—	2	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
14	5 h. soir.	60	17	5 h. mat.	20	5 h. mat.
29	—	60	2	—	5	—

(1) Dans le mois de février, les départs ont lieu le dernier jour du mois.

7 MARS 1840. — N° 155. — TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, à Strasbourg, au bureau de l'*Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées, franches de port, à M. Cohen, gérant de la Publication.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Du gouvernement de l'Algérie ; ministère spécial. — Administration de l'Algérie ; division en provinces. — Education des jeunes filles arabes ; Mme Allix. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ALGER. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Tlemcen. — Travaux exécutés dans la province d'Oran en 1843. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : Le Prix du sang.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 4 mars. — M. de Noé lit l'éloge funèbre du marquis de Lusignan. La chambre entend le rapport de plusieurs pétitions, sur lesquelles elle passe à l'ordre du jour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 2. — Suite de la discussion du projet de loi concernant la navigation intérieure. La Commission propose le rejet de l'article 2 concernant les travaux d'amélioration à faire dans le cours de la Seine à travers Paris, en s'appuyant 1° sur ce qu'il faut auparavant améliorer le cours de la Seine, en aval et en amont de Paris ; 2° sur ce que le conseil municipal n'est pas encore d'accord sur la question ; 3° sur ce que les canaux sont préférés généralement aux rivières, et suffisent aux besoins du commerce. M. Mortimer Ternaux combat ces motifs, en invoquant le vœu et l'intérêt du commerce. M. Muret de Bort soutient que le mouvement de navigation qui a lieu sur la Seine est insuffisant pour motiver des travaux qui coûteraient 5,000,000 de francs. M. Arago regarde la proposition énoncée dans l'article 2 du projet comme futile, mesquine et insuffisante pour les besoins du commerce. Il expose les dangers de la navigation descendante de la Seine à travers Paris, et démontre tous les vices du projet. L'orateur termine en demandant l'ajournement du vote jusqu'à ce que l'expérience ait prononcé entre les divers essais de barrage qui se font dans plusieurs localités.

Du 3. — Divers projets de loi sont déposés par M. Lacave-Laplagne. M. de Remilly lit une proposition tendant à frapper d'une taxe la race canine. — Suite de la discussion sur l'article 2 du projet concernant la navigation intérieure. M. Dumon répond aux objections de M. Arago ; il assure que le projet du gouvernement ne s'oppose en rien aux vues de M. Arago. M. Arago signale l'absence de plan dans le projet du gouvernement sur les travaux à faire au cours de la Seine. Il démontre les inconvéniens des roues hydrauliques semblables à celles du pont Notre-Dame, et proclame la supériorité de la turbine. M. Kœchlin donne des explications sur les avantages de la turbine. L'article 2 est mis aux voix et adopté. — Art. 3. Une somme de 10,000,000 est affectée à l'amélioration de la navigation de la Seine de Grenelle à Rouen. M. Grandin propose de porter la somme affectée à ces travaux à 10,100,000 francs pour que les travaux soient complets. M. Dumon consent à cette augmentation de chiffre. M. d'Angeville demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Du 4. — M. Lherbette demande au ministère des explications sur les accidens qui ont lieu journellement sur les chemins de fer. Le ministre des travaux publics lit un rapport du préfet de Lyon sur l'accident du chemin de fer de Saint-Etienne ; il ajoute que ce désastre ne peut être attribué qu'à l'imprudence et non à la mauvaise construction du chemin. Quant à l'écroulement du viaduc de Barentin, qui n'a heureusement coûté la vie à personne, le conseil-général des ponts-et-chaussées indique les mesures nécessaires pour la reconstruction de cet ouvrage d'art. M. le ministre termine en demandant que la chambre donne à l'administration des pouvoirs plus étendus, en cas de malfaçon des travaux exécutés par les compagnies. — Reprise de la discussion de l'article 3 du projet sur la navigation intérieure. M. Arago demande quel sera le système de barrage que l'on emploiera dans l'amélioration de la Seine ; il insiste pour que l'administration essaie les systèmes Fourneyron et Thénard. M. le ministre des travaux publics répond que l'on emploiera le système Poyrée, ce qui n'empêchera pas le gouvernement de permettre que les autres soient essayés si l'occasion s'en présente. L'article 3 est adopté. — Art. 4 concernant un chemin de hallage à établir entre Rouen et le Havre. M. d'Angeville, rapporteur, regarde comme inutiles et dangereux les travaux proposés par le gouvernement. M. Arago soutient le projet, s'appuyant sur ce que le rétrécissement du lit d'une rivière affaiblit les effets de la barre. M. de Lamartine soutient qu'en exécutant le projet du gouvernement on réussira, parce qu'on travaillera dans le sens de la nature. La Chambre adopte l'article 4.

Du 5 mars. — Suite de la discussion sur la navigation intérieure. Article 6, affectant 6,800,000 fr. à l'amélioration de la navigation de l'Yonne entre Auxerre et Montereau. — M. Lestiboudois critique le système de barrage adopté par le gouvernement comme ne produisant que des effets de courte durée. Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés. — M. d'Angeville reconnaît l'utilité d'une voie régulière de communication entre Angers et le Mans, mais il pense que le chemin de fer projeté suffit aux besoins des transports entre ces deux villes. — M. Dumon persiste à demander l'amélioration du cours de la Sarthe. Le ministre expose la nécessité de canaliser la Nesle, afin d'en appliquer les eaux tant à l'irrigation qu'à la navigation. Ce projet contenu dans l'article 10 est combattu par MM. Chégaray, Jolly, O. Barrot.

— Du 6. — M. Dumon dépose un projet portant demande d'un crédit de 45,000 fr. pour complément de dépenses faites en 1845 pour études de chemin de fer. Suite de la discussion de la loi sur la navigation intérieure. M. Dugabé demande que la Chambre ne vote point l'emploi des eaux emmagasinées de la Nesle, ainsi que dispose l'article 11, avant de nouvelles études. — M. Dumon assure que des études suffisantes ont déjà été faites à ce sujet, que la Chambre se contredirait en ne votant pas l'emploi des eaux. L'article 11 est adopté. — Art. 12. Canalisation du Gers. M. de Lespinasse demande que ce projet soit remplacé par celui d'un canal général des Pyrénées. La Chambre, vote successivement les fonds nécessaires à la colonisation de la Bayse, de la Vire, à la navigation du Rhône, de l'Adour et de la Creuse.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Un horrible accident est arrivé sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne. La locomotive qui conduisait le train parti de St-Etienne s'est dérangée à Vernaison et n'a plus pu fonctionner ; deux avis furent aussitôt expédiés l'un à Givors, l'autre à Lyon, pour appeler une locomotive de secours. Celle de Givors arriva la première et prit la tête du convoi, qui se remit en route aussitôt. Arrivés dans la plaine d'Givors, les conducteurs virent venir sur eux à toute vapeur la locomotive de roulfort de Lyon ; ils perdirent la tête et s'élancèrent hors de la voie au risque de se tuer ; une seconde après un choc épouvantable avait lieu. Les deux locomotives volèrent brisées en éclat, les wagons du milieu furent écrasés. Huit personnes sont mortes, quatorze blessées grièvement, un plus grand nombre ont reçu des contusions sans gravité.

EXTÉRIEUR. — POLOGNE. — Des troubles sérieux ont depuis quelques temps éclaté en Pologne. Comme ces nouvelles nous arrivent défigurées par la presse allemande, il nous est impossible d'apprécier toute la gravité des événemens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a fait de nombreuses arrestations parmi lesquelles on compte celle de l'évêque de Posen, M. Dombrowski, si connu par son patriotisme et sa charité évangélique. En outre, on assure que des engagemens ont eu lieu entre les troupes et le peuple dans plusieurs villes. Des détachements de soldats ont été désarmés, la garnison autrichienne a été chassée de Cracovie ; un gouvernement révolutionnaire a été installé ; il a publié son manifeste. La Pologne autrichienne est le principal théâtre de l'insurrection.

ESPAGNE. — La discussion de la loi électorale continue au Sénat. La chambre des députés s'occupe de la discussion de la loi relative aux laïques qui ont droit à des indemnités au sujet de la suppression des dîmes.

PRUSSE. — Le roi de Prusse vient d'ordonner la restauration de l'Hôtel-de-Ville d'Aix-la-Chapelle, qui est un des plus anciens et des plus beaux édifices de l'Allemagne.

TURQUIE. — On écrit d'Andrinople, en date du 12, qu'une partie de la ville de Philippopolis venait d'être détruite par un incendie. On n'avait pas encore de détails sur ce terrible événement, mais on portait à 2,500 le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes.

— Le quartier franc de Salonique a échappé comme par miracle à une nouvelle destruction. Mardi 5 février, vers dix heures du soir, un coup de canon et de nombreux coups de pistolet annoncèrent un incendie et répandirent dans la ville une alarme d'autant plus grande qu'un vent violent soufflait depuis quelques heures et faisait craindre le plus grand désastre. Heureusement le zèle de la population, les encouragemens des autorités et l'activité des troupes, parvinrent à dompter promptement le feu qui, en peu d'instans, avait grandi dans des proportions effrayantes. Il dura cependant quatre à cinq heures, et dans cet intervalle plusieurs khans devinrent la proie des flammes. Au premier signal, le gouverneur se transporta sur le théâtre de l'incendie, où il contribua puissamment à exciter l'ardeur des travailleurs. L'ancien gouverneur, Omar-Pacha, s'est fait remarquer dans cette occasion.

— Un consulat général ottoman vient d'être créé à Naples, et donné à M. Constantin Marcopoulo, médecin en chef de Kosrew-Pacha à qui il est resté attaché, depuis la guerre contre les Grecs, dans le malheur comme dans le bonheur. Lorsque le pacha fut exilé, en 1840, M. Constantin le fut aussi. Après quelque temps d'exil, passé en France, il fut rappelé et continua à rester auprès du vieux visir.

BOURSE. — Du 2 mars.	5 0/0	P. H.	123 60	P. B.	123 45
—	3 0/0	—	84 95	—	84 70
Du 6 mars.	5 0/0	—	123 50	—	123 30
—	3 0/0	—	84 50	—	84 35

ALGÉRIE.

GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE.

MINISTÈRE SPÉCIAL.

C'est une vérité généralement reconnue aujourd'hui que l'ALGÉRIE N'EST PAS GOUVERNÉE.

Si Abd-el-Kader se promène librement dans la partie occidentale de nos possessions et y entretient l'agitation et le désordre, c'est qu'un maréchal de France, ancien colonel d'infanterie, s'obstine à vouloir poursuivre avec des colonnes composées en grande partie de corps d'infanterie une troupe de partisans légère et mobile, composée exclusivement de cavalerie. N'est-il pas évident pour tout le monde qu'un fantassin qui court après un cavalier s'épuisera à sa poursuite et ne l'atteindra pas ?

Or, si le détail des opérations militaires appartient essentiellement et souverainement au général en chef, l'organisation générale d'une armée, conformément aux règles du bon sens, en vue du résultat qu'elle doit produire et du but qu'elle doit atteindre, cela n'est l'affaire ni d'un officier d'infanterie, ni d'un officier de cavalerie ; c'est l'affaire d'un gouvernement qui voit les événemens de haut et d'ensemble, et qui apprécie largement et librement les conditions nécessaires à l'accomplissement de son œuvre.

Ainsi, le défaut de généralité dans les vues, qui entraîne comme conséquences, et le défaut d'ensemble dans les opérations et la constitution vicieuse des moyens de réussite, telle est en ce moment la plaie de l'Algérie occidentale, de l'Algérie militante. C'est ce défaut de généralité, ou en d'autres termes, cette absence de gouvernement, qui est la cause de l'hésitation manifestée par quelques députés dans le sein des bureaux, relativement à l'allocation de crédits extraordinaires. C'est cette absence de gouvernement, qui fait passer à l'état chronique la guerre dont l'Algérie occidentale est le théâtre, et qui éloigne les mesures vives, neuves, grandes, énergiques, qui seraient prises, et qui trouveraient un puissant auxiliaire dans le concours des sympathies nationales, si l'Algérie avait ce qui lui manque aujourd'hui, un gouvernement.

Nous n'avons parlé que de l'Algérie occidentale, c'est-à-dire de la partie de nos possessions qui depuis 1839 a passé tour à tour de nos mains dans celles d'Ab-el-Kader, ou des mains d'Abd-el-Kader dans les nôtres ; mais l'Algérie orientale, cette autre partie de nos possessions qui depuis 1837 n'a cessé de reconnaître l'autorité française, où la zône de l'insoumission s'est successivement rétrécie, où l'on a vu un grand nombre de tribus se ranger spontanément et sans arrière-pensée sous nos lois, l'Algérie orientale, disons-nous, souffre bien plus encore de cette absence de gouvernement et de l'abandon où on la laisse. L'action du gouverneur-général

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LE PRIX DU SANG (1).

IV.

LA GOUBBA DE SIDI ABD-EL-KADER.

Ali-Ben-Sliman arrivait au pied du mamelon sur lequel s'élève la goubba de Sidi Abd-el-Kader ; la nuit était sombre et silencieuse ; à l'horizon derrière le jeune homme la ville commençait à se perdre dans l'obscurité et les ténèbres ; devant lui, au-delà d'un ravin profond dans lequel le chemin plongeait sous une triple voûte de lentisques et de lauriers roses, se dressait la colline couronnée d'un petit bois d'oliviers. On voyait à travers les troncs de ces arbres gigantesques, les murs, récemment blanchis du tombeau, dont l'intérieur était éclairé par la faible clarté d'une bougie allumée chaque soir sur son candelabre de bois, par la piété d'Abd-Allah. Un vent capricieux balançait, en se jouant, la flamme légère de la cire, de sorte que tantôt les ogives du monument semblaient s'effacer dans la nuit, tantôt dessinées par une lumière plus vive, elles arrondissaient au-dessus des piliers leurs formes gracieuses, allongeaient, abaissaient leurs contours indécis, plus semblables à un de ces palais fantastiques éclos de l'imagination féconde des poètes, qu'à un temple de pierres fabriqué par la main des hommes.

Ali s'arrêta un instant avant de s'engager dans le ravin ; mille fois le tombeau du marabout avait reçu ses dévotes visites, mais jamais il ne s'était aventuré dans ces lieux à une heure aussi avancée, jamais il n'avait contemplé les magiques effets de cette lampe nocturne. Dominé malgré lui par une terreur superstitieuse, il hésitait à poursuivre sa route. Un instant, il crut entendre retentir le bruit des feuilles écrasées sous les pieds d'un être mystérieux, il crut voir au sommet de la colline deux ombres glisser rapidement entre les arbres et disparaître sous la voûte du tombeau ; mais, après avoir appuyé ses deux mains sur ses yeux et s'être recueilli pour mieux voir et pour mieux entendre, il ne distingua plus que les tiges irrégulières des oliviers, les murs blancs de l'édifice funéraire, et les cris plaintifs d'une bande de chacals qui hurlaient à quelques pas de lui dans les profondeurs du ravin.

Rejetant ces effrayantes visions sur le compte de son imagination troublée, il s'arma de résolution et franchit en courant l'espace qui le séparait du but de son pélerinage.

Le marabout ou goubba de Sidi Abd-el-Kader était, comme tous les monumens de ce genre que l'on rencontre en grand nombre dans les campagnes de l'Afrique septentrionale, une espèce de petit temple, soutenu par quatre piliers en maçonnerie et couronné d'un dôme en forme de turban. Quatre arceaux, à larges ogives, donnaient entrée sous la voûte du tombeau. Lorsqu'on avait franchi l'une de ces arches élégantes, qui ne se fermaient jamais, et sous lesquelles pouvaient, en tous temps, s'abriter les voyageurs surpris par la nuit ou par la tempête, on se trouvait dans une belle salle carrée, pavée en marbre d'Italie. Les parois intérieures des murailles étaient garnies jusqu'à hauteur d'homme, d'un cordon de carreaux de faïence, émaillés de blanc et de bleu ; sur la coupole, qui était peinte à fresque d'une couleur de brique, ressortaient les arabesques dorées d'une multitude d'inscriptions tirées du Koran, et dont les lettres, capricieusement groupées, se liaient entre elles d'une façon qui les rendaient illisibles pour tout autre que pour les taleb, sur la foi desquels le vulgaire les lisait et les interprétait de mémoire.

Le corps du marabout reposait sous le pavé de la goubba, dans le point correspondant au centre de la voûte. Pour marquer la place vénérée où gisaient les précieux restes du saint personnage, on avait dressé sous le dôme, une espèce de petit catafalque représentant une bierre, supportée à ses quatre coins, par des pieds de bois sculpté, de quelques pouces de hauteur. Une multitude de caractères, tracés en or sur un fond bleu de ciel, parsemaient les panneaux de ce cercueil vide, et de petites figures d'animaux, entremêlées d'étoiles et de rosaces, couraient le long des arêtes, en masquant les jointures des ais, de sorte qu'il était impossible de savoir si ce simulacre de tombeau n'était là que pour la forme, ou s'il pouvait en réalité s'ouvrir et recevoir un corps humain.

A l'extrémité du sépulcre, où semblait devoir être placée la tête du marabout, se dressait un candélabre de bois peint de diverses couleurs et à plusieurs branches, destiné à recevoir les bougies que la dévotion des fidèles allumait en l'honneur du saint.

Ce soir-là, comme nous l'avons dit, une seule de ces branches était éclairée ; la lumière, caressée à chaque instant par une brise variable, jetait sous la coupole des ombres changeantes dont les aspects inconstans et bizarres ajoutaient encore à l'effroi de l'heure et du lieu.

Ali marchait avec précaution ; il semblait qu'il craignit d'éveiller autour de la tombe les esprits des ténèbres ; il tressaillait à chaque grain de poussière que ses pieds écrasaient sur le marbre. La mâle pâleur de son front attestait une de ces terreurs profondes et superstitieuses auxquelles les esprits les plus intrépides sont accessibles aussi bien que les plus timides et les plus faibles.

Le jeune Arabe s'arrêta à quelques pas du cénotaphe, commença d'abord par s'orienter, puis, mit son mouchoir sur ses yeux, s'agenouilla sur le pavé et, se prosternant par trois fois, prononça les paroles que lui avaient dictées l'oukil du marabout, Sidi Abd-Allah.

A peine sa voix tremblante eut-elle retenti dans tous les angles de la voûte, qu'un soupir long et pénible, qui paraissait sortir des profondeurs de la terre, répondit à sa prière. C'était bien une voix du tombeau ; Ali sentit se contracter tous les muscles de son corps.

Puis, une voix douce, harmonieuse comme celle des houris, une voix d'argent empruntée aux concerts d'un autre monde, chanta plutôt qu'elle ne dit les paroles suivantes :

— Ali-Ben-Sliman, mon serviteur Ali, voici bien longtemps que mon corps repose sous ce marbre ; pourquoi viens-tu troubler la paix du tombeau ? parle ! que veux-tu de moi ?

Et comme, dans l'excès de sa terreur, le jeune homme ne trouvait point de paroles pour répondre, la voix reprit après un silence :

— Hâte-toi de parler ; ne crains point, mais hâte-toi, ô Ali-Ben-Sliman ! car les joies du paradis sont ineffables, et je languis d'aller retrouver le bonheur éternel.

— O élu de Dieu et du prophète ! dit enfin l'Arabe, rassuré par la douceur de ces accens, je viens te demander l'espoir, le calme et la confiance. Dis-moi s'il est vrai que ma maîtresse m'ait été infidèle, ou si l'appât d'un riche héritage a pu seul la conduire au parjure qui me tourmente ?

— Ali, mon fils, la vie de l'homme est un mystère ; Dieu l'a entourée d'un nuage d'ignorance et d'erreur : son passé est un crépuscule, son avenir une nuit que rien n'éclaire, que rien ne dissipe. — Dis-moi, peux-tu voir ce qui se passe en ce moment à Tagort ?

(1) Voir les numéros des 17, 22, 27 février et 2 mars.

sur cette province se borne à peu près à cette phrase que le journal officiel de la colonie a fait clicher : LA PROVINCE DE CONSTANTINE CONTINUE A JOUIR DE SON CALME HABITUEL.

Pourquoi ce calme qui règne depuis si longtemps dans cette province est-il demeuré stérile, inerte et passif? Pourquoi cette tranquillité n'est-elle pas encore de la prospérité? Pourquoi l'obole publique de la colonisation s'est-elle attachée aux roches du Sahel, au lieu de se répandre dans les belles et fertiles vallées de l'Algérie orientale? Pourquoi l'obole de l'industrie privée a-t-elle été repoussée de cette contrée amie, où elle eût cimenté la paix et inauguré le bien-être? Pourquoi les fonds destinés à l'exécution des travaux publics dans la province de Constantine ont-ils été si souvent détournés de leur destination et appliqués à la province d'Alger? Pourquoi l'introduction progressive du gouvernement direct, garantie réclamée par les indigènes eux-mêmes, a-t-elle été rejetée pour la province de Constantine, sous prétexte que les provinces d'Alger et d'Oran ne comportaient pas ce régime? Pourquoi a-t-on fait porter à l'Algérie orientale la peine de toutes les insurrections qui éclataient dans l'Algérie occidentale?

C'est que l'Algérie entière, aussi bien l'Algérie occidentale que l'Algérie orientale, n'est pas gouvernée.

C'est qu'au-dessus de ces deux parties si distinctes d'un même tout, il n'a jamais existé un pouvoir régulateur qui sût apprécier les analogies et tenir compte des différences, qui sût donner satisfaction aux besoins et aux intérêts de chacune d'elles dans la proportion et sous la forme qui leur convenaient à l'une et à l'autre.

C'est en un mot que la généralité des vues, garantie de l'efficacité et de la convenance des moyens, a manqué aussi bien dans l'Algérie occidentale, pour régler l'ensemble des opérations de la guerre, que dans l'Algérie orientale, pour utiliser les ressources et obtenir les fruits de la paix.

Et maintenant à qui s'en prendre de cette prostration des forces productives et des forces militaires? Au gouverneur-général de l'Algérie? Chacun sait bien qu'il a un ministre de la guerre qui contresigne toutes ses décisions. Au ministre de la guerre? Chacun sait qu'il est l'exécuteur quasi-passif des volontés du gouverneur-général.

Aussi toutes les opinions, à quelque nuance politique qu'elles appartiennent, réunies dans un sentiment commun d'intérêt et d'honneur national, comprennent-elles aujourd'hui la nécessité pour l'Algérie d'un gouvernement qui présente la garantie constitutionnelle d'une responsabilité spéciale, d'un gouvernement qui, revêtu d'un caractère politique, puisse embrasser dans une égale sollicitude, les besoins différens de l'Algérie occidentale et de l'Algérie orientale, et pourvoir avec discernement et impartialité au maintien et au développement des fruits de la paix comme aux exigences de la guerre.

ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE.

DIVISION EN DEUX PROVINCES.

La formation d'un ministère spécial de l'Algérie paraît devoir obtenir une grande majorité tant dans la Commission des crédits extraordinaires que dans la Chambre.

Si cette résolution était prise, c'est du siége même du gouvernement français que partirait *l'action gouvernementale* de l'Algérie.

L'autorité locale ne conserverait plus que l'action administrative et l'action militaire.

Ici se présente une question grave.

L'autorité locale, tant administrative que militaire, demeurera-t-elle dans une seule main, ou bien le partage établi par les événemens eux-mêmes, et pour ainsi dire par la force des choses, sera-t-il sanctionné par une décision?

En d'autres termes, l'autorité locale sera-t-elle dévolue à un seul fonctionnaire qui cumulerait les rôles d'administrateur-général et de général en chef, recevant seul les ordres du ministre, et les transmettant aux gouverneurs des provinces? Ou bien l'Algérie orientale et l'Algérie occidentale seront-elles confiées à deux gouverneurs, placés l'un et l'autre sous les ordres immédiats du ministre et correspondant directement avec lui?

Dans cette dernière combinaison, le gouverneur de l'Algérie orientale aurait surtout des attributions administratives sans cesser pour cela d'exercer l'autorité militaire; le gouverneur de l'Algérie occidentale aurait surtout des attributions militaires sans cesser d'exercer l'autorité administrative.

Quel que soit le parti que l'on adopte, on s'accorde généralement à reconnaître que la haute administration locale est inséparable de l'autorité militaire. Soit que l'on s'arrête au maintien de la centralisation locale, soit que l'on admette le principe de la division en deux segmens, l'administration générale, ou les deux gouvernemens partiels ne sauraient, dans l'état actuel des choses, être confiés qu'à des militaires. Toutefois, l'admission du principe de partage permettrait de chercher dans le caractère des personnes investies de ces deux gouvernemens des garanties de capacité spéciale; le gouvernement de l'Algérie orientale conviendrait surtout à un officier-général qui aurait fait preuve de capacité administrative, et le gouvernement de l'Algérie occidentale à un officier-général qui aurait surtout donné des gages de capacité et d'expérience militaires.

Mais la question principale reste toujours à résoudre.

Convient-il, en présence d'un ministère spécial, qui centralise les affaires de l'Algérie au siége du gouvernement, de maintenir le principe de la centralisation locale?

Ou bien les avantages de cette dernière centralisation ne deviennent-ils pas illusoires par suite du retour au principal centre, et ne convient-il pas mieux d'individualiser les deux segmens, qui forment le partage naturel de l'Algérie, pour les rattacher séparément au centre commun?

Il est certain que ce partage présenterait de graves inconvéniens, dans le cas où l'Algérie demeurerait annexe du ministère de la guerre; car alors cette affaire, devenue si grosse pour la France, ne serait plus l'affaire principale pour personne, pas plus pour le ministère de la guerre que pour les gouvernemens particuliers. La division aurait donc, dans ce cas, le caractère d'une désorganisation plutôt que d'un partage. Mais le jour où l'Algérie s'individualise dans la politique générale, le jour où elle a son représentant et dans le conseil des ministres et dans les Chambres, le changement qui s'opère dans les conditions générales nous paraît appeller comme conséquence un changement analogue dans les conditions particulières de son existence.

Quand l'Algérie s'individualise dans les affaires générales du pays sous la forme d'un ministère, n'est-il pas logique d'individualiser dans ce ministère lui-même les deux parties entièrement distinctes dont elle se compose?

Cette fonction d'administrateur-général, placé en face d'un gouverneur-général-ministre, ne présenterait-elle pas dans bien des circonstances tous les inconvéniens du double emploi? Et si l'administrateur-général n'accepte par les vues du ministre, si, comme M. le maréchal Bugeaud, ce général-administrateur s'avisait de tenter un petit 18 brumaire et d'en appeler à son armée des décisions du ministre, faudra-t-il voir se renouveler le scandale de ces dissensions qui ont affligé la France depuis quelques mois?

Encore si l'Algérie était une pâte homogène, qui comportât un régime uniforme, comme on l'a cru durant les premières années, peut-être y aurait-il moins d'inconvéniens à livrer à la même personne l'administration du tout. Mais on sait aujourd'hui à n'en pas douter les différences profondes qui existent entre l'Algérie orientale, où l'intérêt matériel domine, et l'Algérie occidentale, où l'intérêt religieux a le pas sur tous les autres; on sait aujourd'hui que l'Algérie a son Alsace et sa Vendée.

Croit-on que le maintien d'un pouvoir central à Alger simplifierait les rouages administratifs? On va en juger. Supposons qu'une question, nécessitant une décision ministérielle, s'élève à Bône; le commandant supérieur de la localité en réfère au gouverneur de la province à Constantine. La dépêche va donc à Philippeville par mer, et par terre de Philippeville à Constantine; si le gouverneur de la province est en correspondance directe avec le ministre, il transmet immédiatement la dépêche à Paris, et en quelques jours il obtient une réponse; si, au contraire, il doit passer par l'intermédiaire d'un administrateur-général, sa dépêche, revenue de Constantine à Philippeville, au lieu de prendre la route de France, prend celle d'Alger. Mais l'administrateur-général, qui remplit à la fois les fonctions de général en chef, est en expédition. Il faut donc que la dépêche aille le chercher au fond de quelque ravin de l'Ouersenis. C'est de là que le premier fonctionnaire de l'Algérie transmet au ministre de l'Algérie la dépêche du commandant supérieur de Bône. Il va sans dire que la réponse devra parcourir les mêmes zigzags, et arrivera à destination lorsque la question ou se sera résolue d'elle-même ou bien ne se sera pas résolue du tout; ce qui aura certainement lésé bien des intérêts.

Voilà ce qui a lieu aujourd'hui et ce qui se renouvellera infailliblement, si le partage de l'Algérie en deux gouvernemens distincts, recevant directement les ordres du ministre, ne vient pas simplifier le mouvement de la correspondance.

D'ailleurs, un des grands vices de l'organisation actuelle, c'est que le gouverneur-général gouverne l'Algérie occidentale *de visu* et l'Algérie orientale *de auditu*. Il en résulte que celle-ci se rapetisse outre mesure par l'éloignement tandis que l'autre prend des proportions colossales. Le gouverneur-général n'a donc, pour peser les intérêts de son gouvernement, qu'une balance fausse, et cette balance est faussée par la position même qu'il occupe, puisqu'il tient la main sur l'un des plateaux.

Le ministère de l'Algérie, et à notre avis, ce sera là un de ses bienfaits, gouvernera les deux parties de son département avec des guides égales. Ne pouvant gouverner *de visu* les deux provinces, il les gouvernera l'une et l'autre *de auditu*. Il les verra donc, non pas peut-être avec les dimensions, mais avec les proportions qui leur conviennent, et il aura sur les lieux des représentans qui administreront *de visu* et conserveront aux affaires de détail les dimensions qu'elles doivent avoir.

Or, cette appréciation équitable de l'importance relative des besoins, ne peut s'établir dans l'esprit du ministre qu'autant qu'il se donnera les moyens de recevoir directement, de l'une et de l'autre part, les informations.

Mettons à profit l'expérience des dix dernières années. Que reprochait-on à M. le maréchal Valée durant son commandement? de concentrer toute sa sollicitude sur la province de Constantine, où il avait acquis son principal titre de gloire et de négliger les deux autres? Que reproche-t-on à M. le maréchal Bugeaud? de s'occuper exclusivement de la province d'Alger, théâtre de ses premiers succès militaires et de négliger le champ des essais et des gloires pacifiques, la province de Constantine.

L'épreuve donc a été faite dans les deux sens; à quoi bon la renouveler?

Cherchera-t-on dans des circonstances accidentelles, dans des nuances fortuites de caractère, la cause de ces lacunes profondes qui, dans un sens ou dans l'autre, ont marqué ces neuf dernières années?

Non, ce n'est pas là qu'est la véritable cause. M. le maréchal Valée avait vu, après le glorieux assaut de Constantine, toutes les résistances tomber devant lui; il avait vu les populations les plus lointaines de la province venir spontanément et franchement se ranger sous nos drapeaux. Il en conclut avec raison que la paix devait être l'état normal, et la guerre l'état d'exception.

M. le maréchal Bugeaud avait vu l'insurrection se dresser constamment devant lui; vingt fois, de son infatigable massue, il l'avait frappée et vingt fois elle avait relevé la tête. Il en conclut que la guerre devait être l'état normal et la paix l'état d'exception.

Malheureusement, la conclusion de M. le maréchal Valée n'a pas été justifiée par les événemens dans l'Algérie occidentale et la conclusion de M. le maréchal Bugeaud a trouvé heureusement dans l'Algérie orientale une infirmation éclatante.

C'est qu'il existe entre les deux régions dans lesquelles l'Algérie se partage des différences profondes qui, gravées dans le sol, ont laissé une longue empreinte dans l'histoire et qu'il importe de consacrer dans les institutions.

Terminer la guerre dans l'ouest; dans l'est, utiliser et consolider la paix, sont des œuvres de natures trop diverses pour pouvoir être accomplies simultanément par un seul homme, résidant sur les lieux dans l'est ou dans l'ouest. On juge mieux la province de Constantine de Paris que d'Alger; et la province d'Alger de Paris que de Constantine.

Quelles sont maintenant les difficultés qui se présentent pour l'exécution de ce partage?

La conduite des opérations militaires exige, dit-on, que le général en chef puisse donner des ordres d'un bout de l'Algérie à l'autre. Cette faculté donnée au commandant général des troupes, présente sans doute des avantages. Mais n'a-t-elle pas aussi ses inconvéniens? N'est-il pas sans quelque danger de laisser à un officier général le pouvoir de dégarnir une province, et peut-être d'en compromettre la tranquillité? Ne serait-il pas plus sage et plus prudent de se mettre en garde contre un excès de confiance, d'assurer au gouverneur de l'Algérie orientale tous les moyens nécessaires pour maintenir la tranquillité, et au gouverneur de l'Algérie occidentale tous les moyens de la rétablir?

Et d'ailleurs, si des circonstances impérieuses rendaient pour quelque temps une dictature nécessaire, le télégraphe peut en quatre jours transmettre un avis et rapporter une décision; avec des moyens de correspondance aussi rapides, il semble au moins inutile de maintenir une haute dignité qu'il sera toujours facile de rétablir, et qu'il peut être embarrassant de supprimer.

Quelques personnes craignent que l'esprit de rivalité ne s'élève entre les deux gouverneurs; assurément cette rivalité serait très funeste; mais la différence entre les attributions spéciales de l'un et de l'autre nous paraît une circonstance rassurante. La gloire administrative porte rarement ombrage à la gloire militaire. D'ailleurs, en présence des dangers de la rivalité, il faut placer les bons effets de l'émulation. Si l'Algérie orientale parvenait, d'ici à quelques années, à équilibrer ses recettes et ses dépenses, ne serait-ce pas un bel exemple pour l'autre Algérie? Or, cela n'arrivera qu'autant que les deux gouvernemens comme les deux budgets seront séparés, en Algérie bien entendu.

— Comment pourrais-je le voir, puisque l'horizon n'est que ténèbres?

— Eh bien! ce qui se passe en plein jour à ta vue est encore plus inconnu, plus incertain que ce que te cache le voile épais de la nuit. La langue perverse des hommes, les passions impétueuses de l'âme, sont des conseillères de mensonge, auxquelles il ne faut croire qu'avec précaution.

— Mais, ô monseigneur, c'est Khadidja elle-même que j'en ai crue; comment pouvais-je douter de sa parole?

— O insensé! c'est son action qu'il fallait écouter, et non sa parole! Son amour pour toi, son amour seul, la faisait parler lorsqu'elle s'accusait elle-même. Homme égoïste et défiant! n'as-tu donc pas compris qu'elle n'avait d'autre moyen de t'arracher à la mort que de se déclarer héritière d'Hammouh? Qui t'aurait sauvé du bourreau? Qui t'aurait appliqué le prix du sang si le fils du taleb n'avait pas laissé de postérité? Déplore ton aveugle jalousie et la cruauté de tes soupçons, car je te le dis, de par Dieu et notre seigneur Mohammed, c'est elle qui s'est exposée à te perdre pour sauver ta vie. Ne m'interroge plus, retire-toi, descends la colline sans ôter le bandeau qui recouvre tes yeux : tu n'es pas digne de voir, toi qui ne sait pas distinguer la vérité de l'erreur.

En prononçant ces mots la voix semblait s'éloigner par degrés; elle s'éteignit tout-à-fait dans les dernières syllabes.

Ali resta seul, étonné, confondu. Vingt fois depuis le jour de son jugement il s'était répété à lui-même ce qu'il venait d'entendre; mais aucun de ces propres raisonnemens n'était parvenu à la convaincre; sa jalousie se révoltait toujours contre l'évidence. Ainsi sont faits les cœurs des hommes : ils se défient de leurs instincts lorsqu'ils n'ont qu'à s'y laisser aller pour être heureux; mais, par un déplorable orgueil, ils ajoutent foi à tous les rêves qui peuvent les plonger dans l'infortune.

Le jeune homme n'oublia pas de déposer l'argent provenant du produit de sa quête à côté du tombeau, et s'éloigna à tâtons de la goubba d'Abd-el-Kader.

A peine avait-il disparu qu'une ombre blanche sortit de derrière un pilier, s'approcha du cercueil, l'ouvrit en faisant jouer sans bruit un ressort caché dans les moulures, et aida une jeune fille à sortir de cette funèbre cachette.

— Merci, monseigneur! merci, mon père! s'écria à demi-voix Khadidja en pressant contre ses lèvres la main du vieux marabout Sidi Abd-Allah; tu m'as rendu mon amant!

— Ne perds pas un instant, ma fille; cours au pied de la colline : Ali-ben-Sliman y serait peut-être rendu avant toi.

— Ne crains pas, mon père, je connais le sentier le plus court; d'ailleurs le bonheur me rend légère; je me glisserai à travers les lianes du ravin comme une couleuvre, et j'arriverai à temps. Que Dieu te sauve, ô mon bienfaiteur!

Ali-ben-Sliman suivait le sentier qui serpente le long des flancs de la colline, les yeux toujours bandés, les bras tendus en avant, il s'appuyait tantôt sur le rocher, tantôt sur les arbustes qui bordent le chemin, trébuchant à chaque pas dans les racines, ou roulant sur les pierres détachées par les pluies. Enfin le murmure rapproché de l'eau du torrent l'avertit qu'il pouvait rouvrir les yeux. Il s'arrêta pour se débarrasser du bandeau qui le rendait aveugle.

En ce moment des sons harmonieux vinrent jeter le trouble dans son cœur. C'était une voix de femme qui chantait les vers suivans, dont le rhythme tendre et mélancolique se mariait à une musique pleine de tristesse et de langueur :

» Mon bien-aimé m'abandonne. Il a écouté mes paroles, et n'a point su lire dans mon âme!

» Il est comme la caille et l'alouette, qui se laissent éblouir au fanal du chasseur; comme l'insecte imprudent qui va se jeter dans la flamme.

» Il s'abandonne aux doutes de la jalousie; il fuit l'abri de mon cœur! »

Dès les premières notes de ce chant douloureux, Ali avait reconnu la voix de Khadidja; il ne put se contenir plus longtemps :

— Où es-tu? s'écria-t-il, où es-tu? Toi que j'ai si maltraitée. Khadidja! O Khadidja, me pardonneras-tu?

Les deux amans étaient déjà dans les bras l'un de l'autre. Les larmes de repentir d'Ali coulaient comme une douce rosée sur le front de la jeune fille. La nuit reçut leur serment que confirmèrent dès le lendemain les paroles du cadi et la bénédiction du vieux marabout.

O voyageurs! qui courez bravement le monde, avides d'imprévu, de pittoresque et de couleur locale, vous croyez sans doute que Blida vous attend fraîche et mélancolique à l'ombre de ses orangers! Vous espérez peut-être qu'au son de quelque guitare barbaresque, au chant enroué d'une almée voluptueuse, on vous servira sur un tapis de Turquie le couscoussou national, la pipe ardente et le nectar parfumé de moka. Vous comptez sans doute dormir sur la rude natte de palme, enveloppé dans les plis d'un burnous!

Hélas! détrompez-vous, ô voyageurs! le comfortable, cette horrible plaie de notre siècle, envahit nos coins du globe, chasse de tout lieu le pittoresque, et gratte à grand renfort de couteau de table et de cuillère d'argent la vénérable couleur de la nature et des siècles.

Ecoutez plutôt les tristes annonces de *l'Echo de l'Atlas* :

Les personnes qui connaissaient ce qu'était Blida en 1841 doivent être étonnées en voyant ce que cette ville est aujourd'hui, sortie d'un tas de ruines.

Il y a eu depuis lors des améliorations nombreuses qu'il est facile d'apprécier.

Parlons aujourd'hui des hôtels. Prenant ceux de Paris pour modèle, ils rivalisent de zèle pour le choix des mets, la décoration de la table, l'ameublement des chambres : tout y est parfait.

Nous craignons qu'une trop forte concurrence ne finisse par porter un préjudice notable à quelques-uns de ces établissemens...

L'hôtel de la Régence a su mériter, à juste titre, l'attention générale; l'hôtel du Rocher de Cancale est venu nous offrir ses huîtres vertes de Marennes; celui peu prétentieux, mais qui a bien son mérite, l'hôtel des Bains français, se recommande par les attentions prévenantes de son gérant, M. Morel.

Aujourd'hui, l'hôtel du Palais-Royal semble devoir l'emporter sur tous les autres : on y trouve des chambres richement meublées, une salle de bains, des interprètes arabe et anglais, des cabriolets à volonté, des écuries vastes, des remises, etc.

On nous assure qu'il est question d'une création nouvelle en fait d'hôtel; celui-ci sera dit : hôtel de la Tour-du-Pin. On se propose de l'établir sur la place d'Armes.

Que fera-t-il? et n'est-ce pas assez déjà de ceux qui existent?

Il est à désirer, sans aucun doute, que les consommations ne manquent pas. Ainsi ont droit de l'exiger les voyageurs.

Et les maîtres d'hôtel?... s'ils donnent à manger... ils ne peuvent pas se contenter de vivre eux-mêmes d'espérance.

Au reste, la rivalité entre un administrateur-général et un ministre, qui doivent être en rapport journalier, nous inquiète beaucoup plus que la rivalité entre deux gouverneurs, qui n'auront point entre eux de relations directes. Le retour des hauts conflits dont nous sommes témoins depuis quelques mois serait désastreux.

Le partage qui nous paraît motivé, autant par l'expérience acquise que par la différence des résultats immédiats à obtenir, outre les inconvéniens qu'il préviendrait, présenterait un avantage qui mérite d'être pris en considération; ce serait de rendre plus fréquens les rapports entre l'Algérie orientale et la métropole. La correspondance entre Marseille et Philippeville deviendrait plus active. Constantine serait donc à la même distance de Paris que Médéa, tandis que dans l'état actuel des choses, l'obligation de passer par Alger augmente en réalité l'éloignement, de toute la distance qui sépare Alger de Philippeville. Il en résulterait un véritable mouvement de concentration de l'Algérie sur la France, mouvement qui ne peut qu'être favorable au développement de la prospérité de notre colonie.

Le partage de l'Algérie en deux provinces distinctes trouve une justification dans les enseignemens de l'histoire. La division de l'ancienne Mauritanie en Mauritanie de Sétif, et Mauritanie de Césarée ou de Cherchell, division qui eut lieu sous le règne de Dioclétien à la suite d'une insurrection de la Mauritanie occidentale, n'eut pas d'autre objet que de consacrer dans le régime administratif une différence profonde et dans les dispositions des peuples et dans la configuration du sol. A la suite de cette division, la Numidie et la Mauritanie de Sétif, qui forment l'Algérie orientale actuelle, furent données à des personnages consulaires, c'est-à-dire à des magistrats civils; la Mauritanie de Césarée, qui forme l'Algérie occidentale actuelle, fut laissée sous le gouvernement d'un président qui réunissait dans ses mains l'autorité civile et l'autorité militaire.

Ainsi, en résumé, la division de l'Algérie en deux gouvernemens distincts nous paraît indiquée et commandée par les circonstances. La centralisation locale a produit dans les premières années tout le bien qu'elle devait produire, puis elle a fini par devenir une source de rivalités et de conflits; elle a depuis quelque temps arrêté l'essor de la province de Constantine, sans pour cela contribuer au rétablissement de l'ordre dans les deux autres.

Nous avons en Algérie un double but à atteindre : but administratif dans l'est, but militaire dans l'ouest. L'Algérie orientale, depuis le jour où la prise de Constantine nous l'a donnée, est demeurée sourde aux prédications de nos ennemis; elle attend de nous, en récompense de sa fidélité, justice, protection, bien-être. L'Algérie occidentale, plusieurs fois agitée par d'audacieuses incursions, attend, pour rentrer dans l'ordre, l'expulsion du chef de partisans qui la ravage et la désole.

Voilà donc deux résultats bien différens à obtenir, et chacun de ces deux résultats suffit pour occuper toute l'intelligence et toute l'activité d'un seul homme.

Evitons la confusion des rôles, individualisons-les, c'est le moyen de les dessiner plus nettement et de les rendre plus faciles à remplir.

Redoutons enfin ces hautes positions parasites, qui deviennent tôt ou tard embarrassantes, et qui présentent tous les inconvéniens de la hiérarchie sans en avoir les avantages.

ÉDUCATION DES JEUNES FILLES ARABES. — Mme ALLIX.

Nous venons de lire, avec tout l'intérêt qui s'attache aux actes de persévérance, de courage et de foi, un Mémoire adressé à M. le ministre de la guerre, par une femme dont le nom seul nous est connu, mais qui a éveillé toute nos sympathies pour l'œuvre sainte dont elle poursuit la réalisation. Avant tout, nous éprouvons le besoin bien sincère d'appeler la sollicitude de l'administration centrale, sur les faits et les vœux qui forment l'objet du Mémoire de Mme Allix. Jamais question d'un intérêt plus social, ni plus fécond, ne fut soumise à l'initiative du ministre.

Peu de mots suffiront pour faire partager notre conviction à cet égard.

Mme Allix habite l'Algérie depuis quatorze ans, et il y en a dix au moins que l'idée lui vint pour la première fois, ainsi qu'elle le dit elle-même, de consacrer ses connaissances spéciales et son habitude de la langue arabe à l'éducation des jeunes filles musulmanes.

C'était là une noble et grande tâche, et Mme Allix, sentant bien que dans cette voie où une main providentielle semblait l'entraîner, elle pouvait contribuer plus efficacement qu'une armée toute entière, non à la fusion, comme on l'a dit trop souvent, mais à l'association des deux races que la conquête avait mises en présence, Mme Allix se mit bravement à l'œuvre avec la conviction que l'aide du pouvoir ne lui ferait pas défaut dans l'accomplissement de ses projets.

De cruelles déceptions l'attendaient.

Espérer que l'administration algérienne exclusivement préoccupée de guerres, de bulletins, d'expéditions ruineuses, comprendrait l'action lente, mais assurée et irrésistible, que l'éducation des jeunes filles musulmanes devait exercer sur les sentimens, les mœurs, les usages des populations indigènes, c'était espérer l'impossible. L'événement ne l'a que trop prouvé.

Mais laissons parler Mme Allix elle-même :

« Vouée toute ma vie, dit-elle, à l'enseignement, et admise dans l'intimité de nombreuses familles mauresques, j'étais plus à même que toute autre femme européenne de tenter cet essai périlleux. J'avais d'ailleurs cette conviction intime, bien justifiée depuis par nos guerres interminables, que la civilisation serait sans effet tant qu'elle n'atteindrait pas l'intérieur de la famille, et je me sentais assez de courage pour vouloir rendre un grand service à mon pays, même au prix de quelques sacrifices. »

En effet, Mme Allix n'hésite pas; elle se consacre toute entière à la mission qu'elle se croit appelée à remplir. Elle a à sa disposition de faibles ressources péniblement et honorablement acquises, elle les emploie à poser les premiers jalons de l'établissement qu'elle rêve. A force de caresses, de cadeaux, de visites, elle parvient à décider quatre pauvres familles à lui confier leurs filles. Elle prend ces enfans chez elle, les habille, les nourrit, les instruit et continue avec un courage d'apôtre à visiter les familles mauresques, en accompagnant toujours ces visites d'une aumône ou d'une gracieuseté généreuse, en protestant surtout de son respect pour la religion musulmane. De jour en jour, la confiance grandissait, les défiances se taisaient devant cette conviction courageuse et profonde, et, peu de temps, après l'établissement comptait treize élèves, et les promesses de plusieurs familles permettaient d'espérer que ce nombre allait s'accroître dans une proportion considérable.

Des personnes haut placées s'émeuvent de ce fait nouveau. L'évêque d'Alger encourage Mme Allix, mais il se borne à des encouragemens; M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, prend un arrêté par lequel il permet à Mme Allix d'ouvrir son école *à ses risques et périls.*

Comme on le pense bien, avec des encouragemens aussi immatériels et des autorisations si restrictives, la pauvre femme vit bientôt s'évanouir les faibles ressources financières avec lesquelles elle avait entrepris sa lourde tâche. Et cela se comprend; au lieu d'être payée de ses élèves, comme c'est partout l'usage, Mme Allix payait les siens, c'est-à-dire qu'elle les nourrissait, les habillait, les instruisait gratuitement, et en outre payait de ses deniers à chaque famille la rétribution mensuelle de 2 francs que l'autorité locale à Alger alloue à chaque petit garçon maure qui fréquente l'école française. Seulement, l'autorité locale prélève cette allocation sur les fonds de la Mecque et Médine, et elle a trouvé fort juste que Mme Allix l'ait prélevée sur sa bourse.

Le succès même des efforts tentés par la courageuse institutrice, rendait de jour en jour sa situation plus difficile, ses sacrifices plus considérables; bientôt elle ne put qu'à l'aide d'emprunts usuraires subvenir aux besoins de ses élèves.

Elle écrit à M. le directeur de l'intérieur une lettre pressante, pleine de noblesse et de dignité; le lendemain même, le nombre des jeunes filles mauresques s'élevait à vingt-et-un; le surlendemain, à vingt-six, et peu de jours après, à trente.

Convaincue qu'en présence de pareils résultats si concluans, si inattendus, l'autorité centrale ne pourrait hésiter à soutenir un établissement d'une utilité sociale si incontestable, Mme Allix use ses dernières ressources et son crédit; elle prend un local plus vaste, le meuble convenablement, s'adjoint pour sous-maîtresse, à un prix élevé, une des femmes les plus savantes de l'Algérie, la même qui fut autrefois l'institutrice d'Hussein-Dey.

Le 15 janvier dernier, M. Lepescheux et M. le comte Guyot vont eux-mêmes visiter l'établissement de Mme Allix; ils y sont reçus par les deux sous-maîtresses arabes et quarante-deux élèves, à *visage découvert*, ce qui n'était pas la moindre conquête de l'institutrice. On admire la tenue de l'établissement, la propreté des élèves, l'ordre, la discipline; on félicite, on complimente, on promet monts et merveilles, et voilà la pauvre femme plus confiante et plus remplie d'espoir que jamais, surtout quand, peu de jours après, M. Lepescheux lui fait officiellement demander la note de ses dépenses. Elles s'élevaient à 5.089 francs, et comment l'Etat, qui nourrit annuellement 5 à 6,000 prisonniers arabes dont la moralité se pervertit, dont les haines s'irritent dans la captivité, comment l'administration, qui, à ce moment même, avait au bureau arabe, une somme de 16,000 francs sans emploi, auraient-ils pu hésiter à encourager une création qui, habilement développée, pourrait, dans vingt ans d'ici, rendre toute armée inutile?

Plus confiante que jamais, Mme Allix attend et redouble d'efforts. Le 23 janvier, huit jours après la visite officielle de M. le directeur de l'intérieur et de M. l'inspecteur de l'instruction publique, ce dernier écrit à Mme Allix qu'on tient à sa disposition une somme de CENT-CINQUANTE francs... quand la note de ses frais s'élevait à 5,089 francs!

Elle ne se décourage pas pourtant. Elle refuse ce misérable et dérisoire secours qu'on avait eu le triste courage de lui offrir, et continue ses démarches plus activement que jamais.

Elle répond à M. Lepescheux, écrit longuement à M. Foucher, directeur-général par intérim, adresse notes sur notes, prières sur prières; si nul secours ne lui arrive, elle sera obligée de fermer sa maison, de renvoyer ses élèves, de perdre en un jour le fruit de longs efforts, de courageux travaux. Ce n'est pas sans émotion que nous avons lu dans l'une de ses lettres à M. le comte Guyot ces mots partis de l'âme :

« Dans l'espoir que quelques avances me seraient faites en attendant la décision du ministre, j'ai contracté des obligations ruineuses; ces obligations ne peuvent plus se renouveler sans compromettre le bien de mes enfans, et c'est là un dernier sacrifice qu'il serait trop cruel d'exiger d'une mère. »

Elle écrivait cela le 28 janvier; elle demandait 2,000 francs, sans lesquels elle était obligée de fermer sa maison le 1er février, et notez bien qu'il y avait 16,000 francs oisifs et sans emploi au bureau arabe.

Ni réponse, ni argent.

Le conseil d'administration doit se réunir le 1er février. Elle remet au président du conseil une protestation pleine de dignité, d'énergie, de concision. M. Lepescheux devait ce jour-là faire son rapport au conseil sur la demande de Mme Allix. Par une fatalité, trop explicable peut-être, le conseil n'est pas saisi de l'affaire.

Trois jours plus tard, M. le comte Guyot fait écrire à Mme Allix, « que il lui est pénible d'avoir à lui annoncer qu'il lui est de toute impossibilité de disposer de la somme qu'elle demande, sans une autorisation expresse de M. le ministre de la guerre; qu'il a appris avec un vif sentiment de regret sa subite détermination; qu'il trouvait en effet dans son école naissante le germe d'un précieux établissement, etc., etc.

Pauvre courageuse femme! Elle n'a pas désespéré, pourtant : ce qu'elle n'a pu obtenir à Alger, elle est venue tâcher de l'obtenir à Paris; elle a adressé au ministre un mémoire plein de sens, plein d'une sainte et noble passion.

Nous avons confiance que le ministre, s'il lit ce rapide exposé, demeurera convaincu de l'utilité, de l'importance sociale d'un établissement tel que Mme Allix l'a fondé, lui qui n'a pas hésité, dans un but analogue, mais, à coup sûr, moins fécond et moins pratique, à faire supporter à l'Etat les frais d'un collége arabe à Paris, création demeurée sans résultat.

Elever des jeunes filles arabes, en faire des femmes musulmanes par la foi, françaises par le cœur, pénétrer par elles dans le sanctuaire de la famille, préparer ainsi l'association des deux élémens musulman et chrétien; anoblir, grandir à ses propres yeux la femme orientale; attaquer ainsi dans leur source les fléaux désolans qui, dans ces malheureux pays, corrompent ou arrêtent violemment les germes mêmes de la vie : c'est là une œuvre plus grande à nos yeux que tout ce qui a été tenté jusqu'ici en Algérie. L'intelligence administrative ira-t-elle jusque-là? Nous le souhaitons de tout notre cœur. Mais, quoi qu'il doive résulter des démarches de Mme Allix, nous sommes heureux de témoigner ici toutes nos sympathies à cette fervente apôtre pour la cause qu'elle a si généreusement embrassée.

L. J.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les nouvelles que nous recevons de Constantine par le courrier direct, en date du 27 février, sont toujours bonnes; cependant elles sont de nature à faire redouter quelques mouvemens des tribus insoumises, si nous ne les prévenons pas en leur montrant un nombre suffisant de soldats pour les maintenir dans l'ordre.

Abd-el-Kader a inondé le pays kabile de ses proclamations : il annonce son arrivée prochaine à la tête de trois armées. L'une d'elles, sous ses ordres, doit attaquer Constantine; l'autre, sous les ordres du chérif Si-Mouca, doit prendre Sétif, et la troisième commandée par Ben-Abd-es-Salem, doit enlever Bordj-Medjana.

Les Arabes ont le bon esprit de ne pas croire à ces fanfaronnades; quelques chefs même, en envoyant les lettres qu'ils ont reçues, ont profité de cette circonstance pour renouveler leurs témoignages de dévoûment à la cause française. Bou-Okkaz, cheikh du Ferdjioua, dont la fidélité a été souvent mise en doute par M. le gouverneur-général de l'Algérie, s'est mis complétement à notre disposition pour marcher contre le fils de Mahi-ed-Din s'il osait pénétrer dans le Tell de la province de Constantine. Le marabout Ben-Ali-Cherif, qui habite les montagnes entre Sétif et Bougie, a également annoncé qu'il ferait cause commune avec nous. De tous côtés les Arabes nous montrent de bonnes dispositions.

En présence des tentatives de l'émir pour agiter la province de l'Est, l'autorité militaire s'est mise en mesure de protéger nos alliés. M. le colonel Lebreton est parti de Constantine le 28 pour aller occuper la petite ville de Mila avec 300 hommes; la garnison de Sétif a été renforcée par des contingens de Constantine; 500 hommes du 2e régiment de la légion étrangère et des tirailleurs indigènes ont été expédiés de Bône à Bône; une colonne stationnée sur l'Ouad-Ksab, entre l'Ouan-Nougha, le Houdna et la Medjana, se tient prête à courir là où sa présence sera nécessaire. M. le capitaine Dargent et le khalifa Mokrani accompagnent cette colonne, commandée par M. le lieutenant-colonel Dumontet du 19e léger.

Une autre très faible, il est vrai, est également établie au milieu du Sbakh des Ouled-Abd-el-Nour, au pied des montagnes du Bel-Lezma. Le kaïd Ben-Dikha fait toujours respecter notre autorité dans cette montagne. Le Ziban est tranquille, mais le Houdna est toujours agité. La seule tentative réelle faite contre nous a été dirigée par Ben-Abd-es-Salem contre Bordj-Medjana; elle a échoué. Dans cette attaque, le chef d'une des bandes ennemies, Bou-Lekhda, a été tué, et sa tête a été exposée sur le marché de Sétif.

On pense généralement dans la province de Constantine qu'Abd-el-Kader veut définitivement s'établir dans la Kabilie de manière à menacer la province de Constantine et la province d'Alger, et on craint que les Kabiles, travaillés par les chefs influens du pays, dont l'indépendance a été si imprudemment menacée au printemps dernier, ne lui prêtent appui et ne reconnaissent les autorités instituées par lui. Les Djâmâ (assemblées des notables) se sont réunies dans plusieurs tribus et le plus grand nombre ont décidé qu'elles accorderaient l'hospitalité au Prince des Croyans et qu'elles le défendraient si on venait le poursuivre dans leurs montagnes.

On nous écrit de Constantine :

Les deux escadrons du 3e chasseurs, qui faisaient partie de la colonne de M. le général d'Arbouville et opéraient dans l'est de la province d'Alger, sont versés (les chevaux seulement) dans le 1er chasseurs. Cette mesure réduit à bien peu de chose l'effectif disponible de notre cavalerie.

Le 3e régiment de chasseurs était le seul corps de cavalerie un peu compacte que M. le maréchal Bugeaud eût pu opposer à Abd-el-Kader; loin de l'appeler près de lui pour concourir aux opérations militaires, il le désorganise, sans grand profit pour le 1er régiment de chasseurs.

Ce n'est pas avec des tronçons de régimens, mais avec des corps homogènes que nous pouvons espérer vaincre et atteindre Abd-el-Kader.

Loin de tendre à donner à son armée l'unité si utile à la guerre, on croirait que M. le maréchal Bugeaud prend à tâche d'éparpiller l'effectif des régimens qui sont sous ses ordres.

On peut en juger par la composition de la colonne avec laquelle il a fait son entrée triomphale à Alger. Cette colonne était composée de fractions de régimens appartenant aux garnisons de Philippeville (3e bataillon d'Afrique), de Constantine (31e de ligne, tirailleurs indigènes et 3e régiment de chasseurs), de Sétif (19e léger), de Miliana (64e de ligne), d'Orléansville (53e de ligne), de Mostaganem (1er régiment de la légion étrangère et 4e rég. de chasseurs).

Ainsi voilà une colonne de 2,000 hommes au plus, recrutée dans une dizaine de régimens, et qui appartiennent aux trois provinces de l'Algérie. Un corps formé d'élémens aussi, étérogènes, fût-il même commandé par un maréchal de France, ne saurait constituer ce que nous appelons une armée.

PROVINCE D'ALGER.

Le 28, au moment du départ du courrier, on ignorait à Alger ce qu'était devenu Abd-el-Kader, depuis son départ de la Kabilie, le 19. On savait seulement que sa présence n'était pas signalée au sud de Titeri, ce qui faisait supposer qu'il s'était dirigé vers la province de Constantine, ou qu'il était rentré dans la Kabilie après le départ de la colonne commandée par M. le maréchal Bugeaud. Le courrier du 30, qui est attendu demain, nous fixera à ce sujet. Le silence et la réserve peu habituelle du *Moniteur algérien*, nous font craindre le retour de l'émir dans les lieux dont M. le maréchal Bugeaud disait l'avoir expulsé. Nous ne redoutons jamais plus les coups d'Abd-el-Kader que quand M. le maréchal Bugeaud nous annonce qu'il l'a tué moralement.

M. le lieutenant-général Bedeau a pris le commandement supérieur des troupes qui opèrent dans le Titeri.

M. le général Marey, commandant supérieur de la subdivision de Médéa, vient de donner sa démission. Il est remplacé, dit-on, par M. le colonel Pélissier.

M. le chef de bataillon Prevost du 3e bataillon de chasseurs d'Afrique, commandant supérieur de Tniet-el-Had, s'est battu, dans une sortie chez les Ouled-Bessam, contre le khalifa Kaddour Ould-el-Hadj-Sghir.

M. le maréchal Bugeaud est entré à Alger le 21 février, à six heures du soir, jour du mardi-gras. Le discours grotesque adressé par M. le gouverneur aux milices d'Alger était donc de circonstance. Les troupes, à la tête desquelles M. le maréchal fesait son entrée triomphale, ont été accueillies par la population avec un enthousiasme remarquable. Jamais Alger la guerrière n'avait été témoin d'un pareil spectacle. Combien de personnes ont versé des larmes en voyant nos malheureux soldats, épuisés de fatigue, couverts de poussière, les vêtemens déchirés ou rapiécés d'étoffes de différentes couleurs! On entendait sortir de toutes les bouches ces tristes mots : *Pauvres enfans, quelle misère! combien ils ont dû souffrir!*

Ils venaient de faire *onze lieues*, onze grandes lieues pour orner un triomphe. M. le maréchal Bugeaud ne voulait pas rentrer à Alger le mercredi des Cendres, dans la crainte qu'on n'appliquât à sa gloire la fameuse parole de l'église : *memento, homo, quia pulvis es.*

Sur la place du Gouvernement, le vainqueur de l'Ouer-Senis et du Djerdjera voulut faire parader ses troupes en présence des bataillons mobilisés de la milice; un houra s'éleva du sein de la population : assez! assez! cria-t-on de toutes parts. En effet, c'était assez pour des soldats qui avaient fait onze lieues, et qui, courbés sous le poids de leur sac et de leur fourniment, marchaient comme des vieillards, en s'appuyant sur de longs bâtons.

Telle est la réception faite à Alger à M. le maréchal Bugeaud.

M. le général Marey est le quatrième officier-général victime des mécomptes successifs qu'Abd-el-Kader fait essuyer à M. le maréchal Bugeaud. M. le gouverneur-général annonce que le génie des Alexandre, des César, des Frédéric, des Napoléon, serait impuissant pour atteindre Abd-el-Kader, et il fait un crime à ses lieutenans de n'être pas plus heureux que lui. L'année dernière, M. le maréchal Bugeaud invoquait le témoignage de la longue expérience de M. le général Marey à l'appui de ses opinions sur le gouvernement des indigènes, et aujourd'hui il l'ac-

cuse d'incapacité et demande son rappel en France. Pourquoi donc M. le gouverneur-général se montre-t-il si inconstant?

On écrit de Teniet-el-Had, à *l'Akhbar*, à la date du 19 :

Une affaire, qui fait le plus grand honneur aux bataillons d'Afrique, vient de se passer dans les montagnes des Ouled-Bessam, au sud du pic de l'Ouer-Senis.

700 chasseurs des 1er et 2e bataillons d'Afrique, réunis sous les ordres du chef de bataillon Prévost, commandant supérieur de Teniet-el-Had, sont tombés, après une marche de quatorze heures, sur les silos des tribus insurgées, et ont enlevé, outre un butin considérable, 500 charges d'orge et de blé.

Le khalifa d'Abd-el-Kader dans l'Ouer-Senis, Ould-el-Hadj-Sghir, appelé au secours des tribus, a vainement tenté de s'opposer au passage du convoi. Malgré les difficultés d'un pays horriblement accidenté, nos chasseurs n'ont pas perdu une seule bête de somme et ont fait éprouver, au contraire, à l'ennemi des pertes considérables. Au nombre des tués on compte un des chefs les plus influens des Beni-Tigrin, nommé Ali-ben-Thaman.

De notre côté, nous avons eu deux tués et une vingtaine de blessés. Parmi ces derniers on cite le capitaine du 2e bataillon : frappé d'une balle au moment où il enlevait, marchant à quinze pas en avant des siens, une des positions de l'ennemi ; ce brillant officier, un instant au pouvoir des Arabes, succombait sous leurs coups, lorsqu'un des sous-officiers, aidé de quelques chasseurs, le dégage, arrache son sabre des mains d'un kabile, et se retire avec son précieux fardeau au milieu d'une grêle de balles et de pierres.

Un caporal du 1er bataillon, nommé Langlois, évacuant une position, s'aperçut qu'un blessé était resté en arrière ; revenir sur ses pas, enlever le malheureux blessé au moment où il allait tomber entre les mains des Arabes, le charger sur ses épaules et l'emporter au convoi, malgré un coup de feu qu'il recevait lui-même, fut, pour ce brave, l'affaire d'un instant.

PROVINCE D'ORAN.

La tranquillité la plus grande règne dans toute la province ; on circule partout avec sécurité, et les caravanes, malgré le vide qui existe entre Oran et Tlemcen, commencent enfin à se montrer sur cette route.

M. le général Lamoricière était attendu à Oran, où il devait passer quelques jours ; de là, il devait aller faire une tournée dans la subdivision de Tlemcen.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

L'expédition tentée par M. le général Cavaignac, contre la daïra d'Abd-el-Kader, n'a abouti qu'à une reconnaissance militaire de la Basse-Mlouïa. Ainsi que nous l'avions prévu, la continuité du beau temps qui a régné dans toute l'Algérie pendant les mois de janvier et février avait fait baisser les eaux de ce fleuve, et la Daïra avait pu regagner la rive gauche et se mettre en sûreté dans les montagnes des Beni-Snasen.

La colonne expéditionnaire était composée de 4,000 hommes d'infanterie et de 1,200 chevaux, dont 400 du Makhzen d'Oran, commandés par M. le lieutenant-colonel Walsin-Esterhazy, directeur des affaires arabes.

Le 8 février, elle partit à sept heures de Ogla-Sidi-Bou-Djenan, point situé à 25 kilomètres N.-O. de Lella-Maghnia, à l'entrée du passage que que les Arabes appellent Bab-el-Gharb (porte de l'Ouest). C'est par ce point qu'Abd-el-Kader a pénétré en Algérie en septembre dernier.

A une heure du matin, la colonne traversait l'Ouad-Kis, qui forme la limite de l'empire du Maroc, et au point du jour elle se trouvait au milieu des cultures des Ouled-Mansour, fraction des Beni-Snasen, dans la plaine de Trifa, située entre les montagnes, la mer, la Mlouïa et la frontière.

L'infanterie resta dans la plaine de Trifa, et la cavalerie continua sa marche jusqu'à la Mlouïa, dont les rives étaient désertes. A deux heures de l'après-midi, la colonne se remit en marche pour venir camper sur le territoire algérien, en-deçà de l'Ouad-Kis, où elle séjourna le 10 pour donner du repos à la cavalerie qui avait fait 22 heures de marche.

Le 11, le général Cavaignac parcourut avec ses troupes le champ de bataille de Sidi-Brahim, encore couvert des ossemens des braves qui ont succombé autour du lieutenant-colonel de Montagnac. On recueillit dans une fosse commune ces glorieux débris, après quoi on leur rendit les honneurs militaires.

Cette expédition n'aura pas été inutile, car elle a permis de reconnaître un point stratégique important : la Basse-Mlouïa.

On sait aujourd'hui que ce fleuve, large de 70 à 80 mètres, conserve toujours 60 à 70 centimètres de profondeur d'eau dans les meilleurs gués, lorsque la rivière est basse; qu'elle grossit rapidement après les pluies, et qu'elle devient alors infranchissable. Cet utile renseignement peut nous servir, si la daïra reprenait la rive droite de la Mlouïa.

Dans la journée du 11, pendant sa marche de l'Ouad-Kis à Sidi-Brahim, M. le général Cavaignac reçut un message du kaïd d'Oujda, apporté par plusieurs chefs des Beni-Snasen. On ignore le but de cette démarche, mais on pense généralement que les Beni-Snasen sont venus protester contre l'invasion de leur territoire.

TRAVAUX PUBLICS EXÉCUTÉS EN 1845 A ORAN.

L'Écho d'Oran publie un aperçu général des travaux exécutés en 1845 à Oran, par le service des ponts et chaussées et des bâtimens civils.

Nous reproduisons en partie ce document, qui nous paraît avoir un caractère semi-officiel :

Service des ponts-et-chaussées. Le budget affecté aux travaux de ce service s'élève à la somme de 388,500 francs.

Egout du ravin vert. L'accroissement rapide de la population nécessitant de nouvelles constructions, l'administration a eu l'heureuse idée de convertir en terrains propres à bâtir toute la portion du ravin vert depuis la naissance de la rue Philippe jusqu'à la porte du ravin. 50,000 fr. ont été alloués pour la construction d'un égout au-dessous du ruisseau de Ras-el-Aïn. L'égout doit avoir 400 mètres de longueur et est déjà exécuté sur les deux tiers. Au-dessus de l'égout sera établi un large boulevard de 30 mètres de largeur, à droite et à gauche duquel se formera tout un nouveau quartier en maisons avec arcades.

Route d'Oran à Miserguin. 24,000 fr. ont été alloués pour la nouvelle route d'Oran à Miserguin. Cette voie de communication, dont la nécessité se faisait sentir depuis plusieurs années, a été ouverte aux abords de Miserguin, sur une longueur d'environ 2,000 mètres, et livrée à la circulation depuis le mois d'avril dernier. Il y a tout lieu d'espérer que la route sera terminée cette année.

Rues de grande voirie. Plusieurs rues qui en hiver étaient impraticables en raison de la boue, ont été empierrées. On a procédé également au pavage de plusieurs rigoles : tous ces travaux se poussent encore aujourd'hui avec une grande activité. Une somme de 30,00 fr. a été allouée à cet effet.

Quai de la Moune. 24,000 fr. ont été accordés pour la consolidation du quai de la Moune assez gravement endommagé par la mer pendant l'hiver de 1845. La construction à neuf du quai a été continuée d'une trentaine de mètres environ ; la chaussée a été entièrement réparée ; on a enlevé l'éboulement de la montagne au-dessus des magasins voûtés de la marine.

Aqueduc du Ravin blanc. 25,000 fr. ont été alloués pour la reconstruction à neuf de cet aqueduc qui conduit les eaux jusqu'à Karguenta. C'est un des travaux les plus importans pour la banlieue et pour la ville. Au moyen de ce qui a été fait jusqu'à présent, le volume de la source se trouve plus que doublé, et la surface du terrain arrosé ayant augmenté dans la même proportion, les produits seront meilleurs et plus abondans et il est à espérer que le prix excessif des légumes subira une diminution progressive.

Route de Mers-el-Kebir. Une somme de 18,000 fr. a été dépensée pour l'enlèvement d'un éboulement considérable qui a eu lieu près des bains de la Reine, pour les enrochemens qui ont été jetés au pied des talus rongés par la mer, et pour la réparation et l'exhaussement des parapets en maçonnerie qui bordent la route. Ainsi nous n'aurons plus à déplorer les accidens qui se sont renouvelés, trop fréquemment jusqu'à ce jour, en raison du mauvais état des parapets en quelques points et de leur trop peu de hauteur.

Rue des Jardins. Somme allouée 50,000 fr. Cette rue partira du corps-de-garde du ravin vert, à deux pas de l'extrémité du boulevard construit sur l'égout du ravin et aboutira à la place d'armes, par une pente à moitié moindre que celle de la rue Philippe. Cette nouvelle rue, destinée à relier commodément le quartier de la Blanca et celui de la marine avec la haute ville et par suite à rendre de grands services au roulage, sera probablement terminée en 1846.

Route d'Oran à la Sénia. 40,000 fr. ont été alloués. Cette route a été ouverte sur plus de la moitié de sa longueur, y compris l'empierrement de la chaussée.

La route d'Oran à Arzeu a été ouverte depuis la porte des carrières jusqu'aux jardins du ravin blanc.

Le chemin d'Oran à Karguenta a été ouvert en partant de la place d'armes, et en traversant le ravin d'Aïn-Rouina, au-dessous des glacis de la place.

Une somme de 24,000 fr. a été allouée pour ces deux voies de communication.

Route du château-d'eau. 8,500 f. ont été dépensés pour l'achèvement des terrassemens et l'empierrement de cette route qui partant du château-d'eau aboutit à la route de Miserguin. Les voitures et les bêtes de somme chargées à la marine et à destination de Miserguin ou de Tlemcen ne seront plus obligées de traverser les rues de la ville, trajet long, assez difficile et gênant pour la circulation.

3,000 fr. ont été dépensés pour l'empierrement et le pavage des rigoles de la rue de Turin.

Abreuvoir et lavoir du château-d'eau. L'ancien abreuvoir qui avait été renversé par les eaux a été reconstruit à neuf. Le lavoir existant a été restauré. Cette dépense a coûté 4,000 fr.

Village de la Sénia. 7,000 fr. ont été employés au nivellement et à l'empierrement de la rue principale du village, et pour la construction d'un ponceau sur le ravin rouge.

Enfin une somme de 81,000 fr. a été allouée pour les travaux d'entretien qui concernent les rues, les égouts, les fontaines, les quais, les routes et chemins et le phare de Mers-el-Kébir.

Service des batimens civils.

Les fonds alloués ont été de 419,800 fr. répartis de la manière suivante :

Douane. — 95,000 fr. Depuis longtemps le local affecté aux bureaux et magasins de la douane était reconnu insuffisant et incommode; des magasins voûtés de la marine avaient été enlevés à l'administration militaire comme annexe de la douane ; les nouveaux bâtimens entrepris sur de grandes dimensions, suffiront à tous les besoins du service et du commerce. Il est probable que les bureaux, hangars et magasins seront livrés à l'administration au 1er mai prochain.

Eglise.—50,000 fr. Jusqu'en 1845, il n'y a qu'une église à Oran : elle n'a qu'un avantage celui d'être placée sur un des points culminans de la ville, mais elle est par la même raison d'un accès difficile en toutes saisons et l'exiguité du local n'était plus en rapport avec le chiffre de la population. Néanmoins, elle est aujourd'hui restaurée et considérablement aggrandie. Elle desservira les quartiers de la Blanca et celui de la marine, qui seront mis en communication facile par la construction du tunnel, qui partant de la nouvelle rue de l'Arsenal, audessus de la place d'Orléans aboutira sur la place de l'Hôpital actuel; d'autre part, les abords en seront rendus facile par suite des travaux entrepris par le génie militaire pour la construction du nouvel hôpital qui touche à l'église.

Le quartier Napoléon sera toujours desservi par l'ancienne mosquée Saint-André qui en ce moment, suffit aux besoins du culte.

Sous-direction de l'intérieur et des travaux publics. — 50,000 fr. L'ancien bâtiment n'offrait pas un logement convenable pour le sous-directeur et le local affecté aux bureaux était insuffisant et mal disposé, par la nécessité où on avait été d'user d'un vieil immeuble mal bâti. Les réparations continuelles qui y ont été exécutées successivement ont au moins dépassé le chiffre d'une construction neuve et convenable. On a travaillé sur l'ancien emplacement; les bureaux qui donnent sur le boulevard Oudinot ont été prolongés aux dépens d'un jardin et d'une cour inutiles. Aujourd'hui ils sont achevés. On travaille actuellement à la partie destinée au logement du sous-directeur : elle s'étendra jusqu'au nouveau bonlevart de Ras-el-Aïn.

Tribunal de première instance et justice de paix. — 24,500 fr. Le Tribunal d'Oran établi d'abord dans une bicoque de quelques mètres carrés, plus tard dans des maisons louées à des particuliers, puis en face de la grande mosquée, logement insalubre et où les archives se pourrissaient par l'humidité, ayait été transféré rue de Moskowa. Mais le juge-de-paix tenait ses audiences dans la salle étroite du Tribunal : les accessoires indispensables au service de la justice manquaient. La salle d'audience a été aggrandie et sur-élevée. On a construit un bâtiment annexe qui contient au rez-de-chaussée la justice-de-paix et dépendances, et au premier étage, la salle du conseil, le parquet communiquant directement avec la salle d'audience.

Abattoir civil à Karguenta. — 300,000 fr. ont été affectés à cette construction qui a été mise tout récemment en adjudication. Nous applaudissons à l'heureuse idée d'avoir transporté l'abattoire hors de la ville. Restera à utiliser l'abattoir actuel situé à côté de la manutention militaire et sur le bord de la mer. Il nous semblerait naturel qu'on y établît la poissonnerie, ce qui donnerait plus de vie et d'activité à cette partie de la ville, en même temps qu'il éloignerait du centre de la ville la poissonnerie actuelle qui est un foyer d'infection pendant l'été. Mais cette nouvelle installation, en admettant qu'elle puisse être réalisée, sera subordonnée à la construction du chemin qui doit relier la marine à Karguentah, en passant sous les remparts du Château-Neuf.

Marché couvert, place d'Orléans. — 23,000 fr. — Ce marché est aujourd'hui en voie de construction et sera livré au public dans quelques mois. — La ville aura ainsi trois marchés, un par quartier, celui de la place d'Orléans pour la marine, celui du boulevard Oudinot pour le centre de la population, et celui de la place Blanche pour le quartier Napoléon. Ce dernier est inabordable, trop étroit et par suite malsain. Il devient urgent de l'isoler largement, en abattant les constructions voisines.

Ecole mutuelle. — 24,000 fr. — Elle sera située au bas de la nouvelle rue de Turin. Les travaux se poussent avec activité.

Direction des affaires arabes.—24,000 fr. ont été alloués pour l'agrandissement et l'achèvement de cet établissement ; les divers bâtimens qui ont été successivement affectés à ce service étaient ignobles ou mesquins et devaient donner aux Arabes une pauvre idée de notre parcimonie mal entendue.

Enfin 26,300 fr. ont été affectés à l'entretien des divers *bâtimens civils.*

Petite voirie. — On a continué le nivellement des rues de Karguenta, commencé en 1844. Cette dépense figure au budget de l'administration pour une somme de 6 000 fr.

Il a été construit en 1845 dans les rues d'Oran, et à Karguenta, cinquante et une maisons, qui ont coûté moyennement 765,000 fr. Aujourd'hui, dans toutes les parties de la ville, sans exception, et à un intervalle de quarante mètres au plus, partout on ne voit que constructions.

Construction des villages. — 1° *Miserguin.* — 35,000 fr. ont été alloués pour le nivellement du village et pour la restauration du conduit des eaux. Le nivellement est très avancé; on fait des travaux de déblai à Aïn-Sidi-Merzouk pour jeter une source dans le ravin et augmenter le volume actuel de l'eau ; aussitôt que ce travail sera affectué, on commencera les travaux de restauration du conduit, ce qui fera plus que quadrupler le volume d'eau existant aujourd'hui.

2° *Sidi-Chami.* — Une somme de 38,000 fr. a été allouée pour le nivellement des rues du village, l'établissement du fossé d'enceinte, etc. Les travaux sont en voie d'exécution.

ACTES OFFICIELS.

Par ordonnances royales du 10 février :

— Le délai fixé par les articles 85 et 93 de l'ordonnance du 1er octobre 1844 pour les citations à donner par l'administration du Domaine, soit devant les Tribunaux, soit devant le conseil supérieur d'administration, est prorogé de 1 an à 18 mois.

— La circonscription administrative de l'arrondissement de Blida est la même que celle déterminée pour le ressort judiciaire du tribunal de première instance de cette localité, par l'article 7 de notre ordonnance du 30 novembre 1844.

— Par ordonnance royale du 17 février :

MM. Dussert et de Soubeyran, sous-directeurs de l'intérieur, sont élevés à la première classe de leur grade.

— Par arrêté ministériel du 7 février :

Art. 1er. Tout fonctionnaire ou agent du personnel colonial, traduit devant une commission d'enquête, cessera immédiatement ses fonctions, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement.

Art. 2. A partir de la notification qui lui sera faite de la décision qui le traduit devant une commission d'enquête, et jusqu'au jour de la notification de la décision ministérielle rendue sur le rapport de cette commission, le fonctionnaire ou agent aura droit seulement à la moitié de son traitement d'activité.

S'il est maintenu dans ses précédentes fonctions, il lui sera fait rappel du surplus de son traitement.

S'il est puni du retrait d'un grade ou d'une classe, il aura droit aux trois quarts de son traitement.

S'il est révoqué, il ne lui sera accordé aucun rappel.

FAITS DIVERS.

— M. le chef de bataillon du génie Dejean est employé en Algérie comme chef d'état-major de son arme.

— Les trois régimens du génie qui tiennent garnison à Montpellier, Metz et Arras, envoient à l'armée d'Afrique chacun trois compagnies, dont l'effectif sera de 450 sous-officiers et soldats, commandés par 12 officiers ; c'est donc un total de 1,350 hommes, non compris les officiers. Ces troupes s'embarqueront à Port-Vendres.

— Mgr l'abbé Dupuch, évêque d'Alger, s'est définitivement retiré à la trappe de Staoueli. Un avis inséré dans un des derniers numéros de la *France algérienne* invite toutes les personnes qui pourraient avoir des intérêts pécuniaires à régler avec lui, à se présenter au secrétariat de l'évêché, le 24 février et les jours suivans, de midi à quatre heures, afin qu'il soit fait droit à leurs réclamations. Depuis sa retraite dans le couvent de la Trappe, Mgr Dupuch a apporté une grande amélioration au régime sanitaire des trappistes, en leur permettant de boire du vin. Ce ne sera pas là le moindre service qu'il leur aura rendu. On annonce que M. l'abbé Pavie, doyen de la faculté de théologie de Lyon, vient d'être promu à l'évêché d'Alger ; d'après les mêmes bruits, Mgr Dupuch serait nommé chanoine de Saint-Denis.

— On annonce la nomination de M. Combes, ancien voyageur en Abyssinie, en qualité d'agent consulaire au poste de Rbat, et celle de M. Vautray, ancien employé au consulat-général de Tanger, au poste de Tétouan.

— M. Loir (Eugène-Claude-François), médecin adjoint, est mort à l'hôpital de Tlemcen, le 10 du courant, d'une dyssenterie survenue à la suite des fièvres contractées au camp de Lalla-Maghnia, pendant qu'il était médecin en chef d'ambulance. M. Loir, qui avait servi successivement dans le 5e cuirassiers, le 5e léger et le 68e de ligne, était un de ces hommes de dévoûment qui ne reculent devant aucun danger, devant aucune fatigue. Chargé du service médical de Lalla-Maghnia, l'un des postes les plus malsains de l'Algérie, poste qui, à raison même de son insalubrité, voyait sa garnison renouvelée tous les mois, M. Loir a voulu conserver jusqu'au dernier moment le poste périlleux qu'il occupait si honorablement depuis dix-huit mois. Malheureusement les fatigues du service médical et le séjour prolongé dans une résidence aussi insalubre portèrent à sa santé de profondes atteintes contre lesquelles toutes les ressources de la médecine furent impuissantes.

— Par ordonnance du 13 février, M. J.-H. Delaporte, interprète du chancelier intérimaire du consulat de Mogador, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de sa conduite courageuse dans le naufrage du vapeur *le Papin*, et de l'utile assistance que sa connaissance des habitudes et de la langue du pays lui a permis de prêter à ses compagnons d'infortune.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

— Un sous-lieutenant de cavalerie légère, en garnison dans les environs de Paris, désire permuter avec un officier de son grade de l'armée d'Afrique.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

On s'abonne à Paris, rue Saint-Joseph, 6.

LE COMMERCE

PRIMES AUX ABONNÉS DU JOURNAL

Les abonnés du Journal *le Commerce*, en renouvelant leur abonnement, et les nouveaux abonnés ont droit à une prime en volumes à choisir dans la BIBLIOTHÈQUE CAZIN, charmante collection de romans, publiée par M. Paulin, éditeur, savoir : abonnés d'un an, 8 vol.; — six mois, 4 vol.; — trois mois, 2 vol.; soit au journal, soit à la feuille commerciale, soit aux deux feuilles réunies. — *Ouvrages déjà publiés dans la Bibliothèque Cazin* : Eugène Sue, *les Mystère de Paris*, 10 vol., — *le Juif errant*, 10 vol.,— *Mathilde*, 6 vol., — *la Salamandre* 2 vol., — *Atar-Gull*, 1 vol., — *Paula-Monti*, 2 vol., — *Arthur*, 4 vol., — *le marquis de Létorière*, 1 vol., — *Plick et Plock*, 1 vol., — *Deleytar*, 1 vol.; — Louis Reybaud, *Jérôme Paturot*, 2 vol.; — Alphonse Karr, *Geneviève*, 2 vol.; — Jules Sandeau, *Mariana*, 2 vol. — La Bibliothèque Cazin formera 200 volumes.

LE BATARD DE MAULÉON, ROMAN EN 4 VOLUMES, PAR M. ALEX. DUMAS,

Paraît, à dater du 20 février dans LE COMMERCE. — *Les Abonnés nouveaux, à partir du 1er mars, recevront tout ce qui aura paru de ce roman.*

LE COMMERCE, reconstitué, restera journal politique et littéraire ; mais en même temps il justifiera son titre comme organe des intérêts industriels, agricoles, des chemins de fer, des travaux publics, des ports et marchés. — Sa *feuille commerciale*, imprimée le matin après l'arrivée des courriers, donnera le cours des effets publics et des marchandises sur toutes les places 24 heures avant tout autre journal.

FEUILLE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Paris : un an, 40 fr.; — 6 mois, 22 fr.; — 3 mois, 12 fr. — Départemens : un an, 48 fr.; — 6 mois, 25 fr.; — 3 mois, 13 fr.

BULLETIN DE COMMERCE (feuille quotidienne), au même prix que la feuille politique. — **LES DEUX FEUILLES RÉUNIES** : un an, 60 fr.; 6 mois, 30 fr.; 3 mois, 15 fr. (Affranchir.)

19 MARS 1846. N° 156. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, Strand, au bureau de *l'Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction ; au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : De l'occupation et de la domination. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville.— PROVINCE D'ORAN. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le général baron de Létang; colonisation indigène. — FEUILLETON : Les plaies de l'Algérie : encore les savans.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — L'ensemble de la loi sur la navigation intérieure est voté à une majorité de 242 voix contre 2. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. le général Jacqueminot sur la garde nationale. Cette discussion est renvoyée à samedi prochain, à cause de l'absence de l'honorable général, retenu chez lui par une indisposition sérieuse.

Du 9. — M. de Saint Priest développe sa proposition sur la conversion des rentes. L'orateur discute l'opportunité de la question, quelles sont les conditions auxquelles l'opportunité est attachée; il y en a trois : la première est la situation politique calme, avantageuse; la seconde est le crédit élevé du pays ; la troisième est l'abondance des capitaux. Ces trois conditions existent, la mesure est donc opportune. — M. de Lamartine combat la mesure par trois objections : le droit, le résultat à obtenir, et l'opportunité. Pour la question de droit, il s'appuie sur le décret du 15 août 1793, concernant la fondation de la rente publique. Quant au résultat, l'orateur assure que la mesure anéantirait une partie du capital de la France. Quant à la question d'opportunité, le ciel de nos relations politiques semble tranquille, mais qui peut assurer que cette tranquillité soit durable. — M. O. Barrot combat les conclusions du préopinant, il assure que les événemens qui se produisent au dehors, se reproduiront sans cesse tant que le droit n'aura pas triomphé de la force. — M. le ministre des finances assure que la mesure ferait perdre au pays un capital de 300 millions. — La proposition est prise en considération.

Du 10. — M. le ministre de la guerre dépose deux projets de loi relatifs 1° à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846 ; 2° à la demande d'un crédit additionnel pour inscription des premiers militaires. — M. Desmousseaux de Givré demande la reprise du projet de loi relatif aux pêcheries. — Discussion de la loi concernant la perception de l'impôt sur les sucres indigènes. M. Wurstemberg craint que les dispositions de la loi ne fassent disparaître l'égalité de droits que l'on veut établir entre les sucres indigènes et coloniaux. Les articles de la loi, jusqu'à l'article 7, sont votés presque sans discussion.

Du 11. — Suite de la discussion sur le projet relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes. — M. Benoît, rapporteur, établit que la question la plus difficile est celle de savoir comment seront comptés les sucres reçus par les fabricans qui achèteraient des sucres imparfaits pour achever leur fabrication. Il espère que toute discussion à cet égard tombera, du jour où l'on sera parvenu à trouver un moyen pour reconnaître la proportion de sucre cristallisable que contiennent les matières sucrées. — M. Lacave-Laplagne assure que la loi, en permettant aux fabricans de sucres indigènes de recevoir des sucres étrangers pour achever leur fabrication, a indiqué les précautions à prendre pour empêcher que ces sucres ne se confondent. On craint que cette faculté ne protége la fraude ; mais cela devient impossible, puisque les produits de la fabrication ont déjà été évalués en rendement par les employés de la Régie.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — M. le maréchal de camp Duvivier, qui avait été mis à la disposition du département de la marine et des colonies, est rendu au service du département de la guerre à dater du 1er mars.

— M. le duc d'Aumale a quitté ce matin Paris pour se rendre en Afrique.

— Quatre-vingt députés se sont réunis, mardi 10 mars, avant la séance, dans les bureaux de la Chambre, pour s'entendre sur un témoignage de sympathie à donner, quelle que soit l'issue de la lutte, aux héroïques champions de la nationalité ponolaise. La réunion a résolu à l'unanimité qu'une souscription serait immédiatement provoquée.

Une commission composée de MM. Dupont (de l'Eure), président, Arago, Odilon Barrot, Lamartine, George Lafayette, Remilly, de Larcy, de Malleville, et Vavin, trésorier, a été chargée d'ouvrir cette souscription.

EXTÉRIEUR. — *Angleterre.* — L'Angleterre prépare de formidables armemens. Dans les premiers jours du mois d'avril prochain, une flotte sera organisée à Portsmouth, sous le nom d'escadre d'évolution. Elle sera composée du *Saint-Vincent*, de 120 canons ; *Trafalgar*, de 120 ; *Queen*, de 100 ; *Rodney*, de 92 ; *Albion*, de 90 ; *Canopus*, de 84 ; *Vanguard*, de 80 ; *Superb*, [de 80 , *Raleigh*, de 50. Ce dernier bâtiment est une frégate neuve, allant à la mer pour la première fois.

Il y aura également, en bâtimens à vapeur, une escadre d'évolution. On ne dit pas si les deux flottes navigueront de conserve.

D'une autre part, un nouveau mode d'exercer les hommes a été adopté pour l'intérieur des ports. Des ordres de l'amirauté prescrivent aux équipages des deux vaisseaux *le Rodney* et *l'Albion*, de gréer immédiatement deux vaisseaux de ligne dans les ports où ils sont mouillés : *le Bellerophon*, de 78, à Portsmouth ; et à Devonport, *le Nil* ou *le London*. Dorénavant, les armemens des vaisseaux auront lieu par ce procédé, au lieu de les armer, comme par le passé, avec des équipages nouvellement enrôlés.

Le premier lord de l'amirauté doit incessamment visiter la frégate à vapeur de 20 canons, *le Terrible*, de 800 chevaux. Ce bâtiment est sur le modèle de la frégate *la Rétribution* ; mais ses chaudières étant tubulaires, on considère ses capacités comme doubles de celles de sa rivale.

Insurrection polonaise. — Les journaux d'Allemagne annoncent que les troupes russes ont occupé Cracovie le 3 mars. La ville n'offrait aucun moyen de défense; d'ailleurs, toute la population active l'avait quittée pour se jeter dans la Galicie; il ne restait plus dans la place que des vieillards, des femmes et des enfans. A l'heure qu'il est, Cracovie se trouve replacée sous le protectorat des trois puissances, qui ont garanti son indépendance, et dont les troupes doivent se concentrer sur ce point.

— On lit dans la *Gazette de Cologne* :

On commence à se préoccuper sérieusement de l'insurrection polonaise et de ses résultats par rapport à l'Allemagne. Le soulèvement de la Pologne, si imprudent qu'il soit, si désastreux qu'il puisse être pour ce dernier pays, a cependant un caractère national dont on ne saurait méconnaître la portée.

BELGIQUE. — On lit dans le *Journal du Commerce* d'Anvers :

Une personne arrivée hier soir de Coblentz nous rapporte qu'il a éclaté ces jour-ci des troubles entre le peuple et la garnison de cette ville; l'agitation avait commencé à sept heures du soir, et le calme n'a pu être rétabli qu'à trois heures du matin. Ces troubles avaient commencé par une dispute entre quelques bourgeois et des militaires; il y a eu plusieurs blessés de part et d'autre.

Une chose singulière, c'est que le commandant d'armes ayant ordonné aux troupes de faire feu sur le peuple, celles-ci sont restées dans l'impuissance de le faire, et voici pourquoi : Depuis fort peu de temps les soldats sont armés de fusils à percussion, et on avait négligé jusqu'alors de leur distribuer des capsules.

AFRIQUE-MÉRIDIONALE. — On a reçu le 10 novembre, à l'île Maurice, la nouvelle qu'un combat acharné avait été livré par les Hovas aux Sakalaves, aux environs de Boyana-Bay (au nord-ouest de Madagascar). Les Hovas ont essuyé une défaite sanglante, après avoir obtenu d'abord quelques succès à l'ouverture de la campagne.

La maison Jack et Cie, de Maurice, a été informée de l'établissement d'un service régulier par la vapeur entre Maurice, Bourbon et Aden. Une lettre de Maurice dit à ce sujet : « C'est la Compagnie orientale qui, pour gêner celle qui veut prendre la route du Cap, a pensé à lui enlever notre assistance en venant au-devant de nos besoins. Un bâtiment partira tous les mois d'Aden pour les deux îles, et ses passagers et ses lettres rejoindront à temps les paquebots de la mer rouge. »

BOURSE. —Du 7 mars.	5 0/0	P. H.	121 60	P. B.	120 20
——	3 0/0	—	84 50	—	84 05
Du 11 mars.	5 0/0	—	119 60	—	119 35
——	3 0/0	—	84 25	—	84 20

ALGÉRIE.

DE L'OCCUPATION ET DE LA DOMINATION.

Des diverses questions que la discussion des crédits algériens ramène chaque année devant le pays et les chambres, il en est une dont la solution est restée jusqu'ici manifestement en arrière des autres : c'est la question de la colonisation.

Un grand nombre de personnes, jalouses, avec raison, de voir éclore le fruit de tant de sacrifices, s'alarment de l'obscurité qui règne encore sur cette partie si importante de l'œuvre algérienne et appellent, avec une impatience bien légitime, le moment où cette possession si coûteuse pourra s'appeler une colonie.

Faut-il donc s'étonner de l'incertitude où nous sommes encore sur la valeur des divers systèmes essayés ou proposés pour attacher au sol algérien nos bras et des capitaux français? Cette incertitude des esprits, cet attardement de la colonisation, ne sont-ils pas, au contraire, des faits simples et naturels, des conséquences dérivant de la nature même de l'œuvre et de la nécessité commune à toutes les choses humaines qui grandissent, de passer par diverses phases de croissance pour atteindre leur complet développement?

L'Algérie, pour devenir française, doit passer par quatre périodes bien distinctes dont la série logique apparaît nettement à tous les esprits.

La première de ces quatre périodes, c'est la conquête;

La seconde, l'occupation du sol conquis, et la domination sur toute l'étendue de la conquête;

La troisième, le gouvernement du peuple conquis;

Et enfin la quatrième, l'assimilation à la métropole du sol et du peuple conquis par l'industrie, le commerce et l'agriculture, c'est-à-dire la colonisation.

Tel est l'ordre dans lequel ces périodes successives de développement doivent successivement se produire.

Hâtons-nous de protester contre une application ou une interprétation trop absolue de la loi dont nous constatons l'existence ; avant l'achèvement de la conquête, une partie du pays peut être déjà occupée, dominée, gouvernée, et même colonisée, comme elle le sera dans un avenir normal.

Tout ce que nous voulons établir, ne fût-ce que pour justifier à nos yeux la foi que nous avons tous dans cet avenir, c'est que l'occupation et la domination ne seront complètes que lorsque tout le pays sera conquis; que le gouvernement du peuple indigène ne sera réellement complet que lorsque tout le pays sera occupé ou dominé; et qu'enfin l'assimilation industrielle, commerciale et agricole, ou, en d'autres termes, la colonisation ne sera complète que lorsque le peuple indigène sera gouverné.

Jamais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra à faire chevaucher l'un quelconque de ces quatre états sur celui qui le précède. Ainsi la colonisation ne peut s'établir et prospérer sur une partie quelconque du territoire, si préalablement, sur cette partie du territoire, la conquête, la domination et le gouvernement des indigènes ne lui ont pas préparé la place.

C'est là assurément une vérité bien simple, et pourtant il est bon de l'avoir constamment présente à la pensée, pour prévenir les dangers d'une impatience trop vive, source de confusion et de mécomptes.

Définissons le sens précis que nous attachons à chacun des quatre mots.

Conquérir un pays, c'est imprimer à tous les groupes qui l'habitent le sentiment de l'immense supériorité de ses forces, de manière à rendre impossibles les résistances générales et à ne plus craindre que des désordres partiels.

Occuper et dominer un pays, c'est avoir sur tous les groupes qui l'habitent, des moyens sûrs, prompts, efficaces de protection et de répression.

Gouverner un pays, c'est avoir non plus seulement sur les groupes, mais sur les individus même qui les composent, des moyens sûrs, prompts, efficaces de protection et de répression.

Coloniser un pays, c'est créer, par une sage appropriation du sol, dans le sein des deux populations conquérante et conquise, des intérêts tellement associés, tellement enchevêtrés que la disparition de l'une des deux entraîne inévitablement la ruine de l'autre.

En partant de ces quatre définitions, il devient facile d'établir la situation générale de l'Algérie et de fixer le point précis où en sont, à cette heure, les quatre périodes nécessaires au développement de la prospérité algérienne.

La conquête par les armes est achevée ; M. le maréchal Bugeaud l'a proclamé en 1844 ; et si nous avons inscrit cette parole mémorable sur notre drapeau, si nous l'avons attachée à notre frontis-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LES PLAIES DE L'ALGÉRIE (1).

TOUJOURS LA SEPTIÈME PLAIE : LES SAVANS.

Nous sommes vraiment dans un grand embarras. Non pas que nous ayons à contredire l'opinion que nous avons émise au sujet des savans... au contraire! Si M. le maréchal Bugeaud n'existait pas, il ne faudrait certainement pas l'inventer (à Dieu ne plaise!), mais il conviendrait de mettre les savans en tête des sept plaies algériennes. Nous persistons donc plus que jamais dans notre proposition; mais notre embarras est grand, car nous avons à prendre à partie le savant le plus aimable, le plus doux, le plus avenant, le plus poli, le moins pédant que l'Algérie ait produit. Eh bien ! celui-là même, avec son rare mérite et ses plus rares qualités, est tout aussi infécond que les autres. Nous disons infécond pour nous servir d'un mot poli.

Combien nous avions raison de dire que c'était aux savans, bien plus qu'aux poètes, qu'il fallait appliquer le mot : *irritabile genus!* Qui nous eût dit qu'à ce moment même, le moins irritable des savans s'irritait contre nous, s'armait, pour la première fois peut-être, de dent et ongle, et oubliait la chose du monde qu'il sait le mieux (l'arabe littéral) pour nous attaquer, nous pourfendre avec l'arme qu'à coup sûr il possède le moins bien (le français vulgaire).

Nous avons la modestie de croire que les lecteurs, et les lectrices que

(1) Voir le numéro du 7 février.

feuilleton surtout, n'ont gardé aucune espèce de souvenir d'un article publié dans notre numéro du 7 février relatif à l'enseignement de la langue arabe. Il est bon de les mettre au courant en deux mots de la querelle philologique à laquelle le feuilleton vient hardiment prendre part, en sa qualité d'anti-savant, d'anti-pédant, d'anti-docteur.

On parle et l'on écrit dans toute l'Algérie une langue arabe qui n'est plus la langue du Koran, comme la langue française actuelle n'est plus la langue de l'ancienne scholastique. Le respect profond des musulmans pour le Koran rend certainement impérissable la langue dans laquelle il a été écrit; mais nulle langue ne se maintient dans une forme immuable; le flot des générations modifie de siècle en siècle le langage des hommes, y introduit l'expression des besoins nouveaux, les formes nouvelles de la vie, comme les flots de l'Océan modifient sans cesse le profil des vastes continens, en déposant sur les côtes leurs dunes de sable et leur limon.

En Algérie donc, le Koran est resté comme la langue sacrée, la langue savante, mais le peuple qui a beaucoup plus de bon-sens que tous les savans réunis, ne s'est pas prosterné devant un fétiche, il a assoupli la langue à ses besoins, à ses mœurs, il l'a étendue, modifiée, corrompue si vous voulez, mais enfin il l'a faite ce qu'il faut sans doute qu'elle soit, comme un ouvrier fabrique l'outil qui lui est indispensable.

Voilà donc l'arabe des savans, du Khoran, l'arabe littéral en un mot, face à face avec l'arabe populaire, l'arabe de toutes les classes, l'arabe vulgaire enfin. Nous qui voulons que la France s'assimile le plus promptement possible tous les élémens qu'elle a rencontrés en Algérie, nous qui sommes les ennemis de tout ce qui tend à désunir, nous qui faisons la guerre à la guerre, nous disons au pouvoir :

Faites apprendre l'arabe à vos officiers, à vos employés, à vos fonctionnaires; faites de la connaissance de la langue indigène une condition indispensable d'avancement, comme vous faites du baccalauréat l'échelon du doctorat ! »

Le gouvernement, en effet, crée des chaires d'arabe; il tâche d'en répandre la connaissance le plus possible; mais comme les savans forment un corps constitué, respecté, respectable; comme par leurs académies, leurs congrès, leurs livres, leurs journaux, ils ont voix prépondérante en toutes choses, les savans consultés ont dit qu'il fallait en effet créer des chaires d'arabe, mais d'arabe littéral, savant, ce qu'il y a de plus savant. On a donc créé des chaires d'arabe littéral ; on a trouvé des orientalistes d'un rare mérite pour l'enseigner; mais qu'est-il arrivé?

Les élèves sont d'abord venus en grand nombre; ils se sont mis bravement à l'œuvre ; puis, quand ils ont voulu essayer sur le vivant ce qu'ils avaient appris sur le cadavre, ils ont été tout étonnés de n'être point compris. Ils se sont trouvés dans la situation d'un étranger qui, en France, au moyen âge, aurait appris le latin dans l'espoir de se faire comprendre de la population française, et qui parlant latin au peuple de nos villes et de nos campagnes, aurait vu avec douleur que tous ses travaux étaient inutiles et que personne ne le comprenait.

Nous disons, nous : Au lieu d'enseigner aux hommes, que leurs fonctions appellent au milieu des indigènes de l'Algérie, une langue savante, qu'un très petit nombre sache lire et écrire, enseignez la langue, quelle qu'elle soit, que tout le monde comprend.

Il n'y a que les savans orientalistes capables de taxer d'hérésie une pareille proposition. Pourquoi faut-il que l'aimable et charmant professeur qui occupe avec tant de distinction la chaire d'arabe à Alger, se soit chargé de nous répondre avec un ton aigre-doux qui n'est ni dans son caractère, ni dans ses habitudes?

Mon Dieu ! nous ne contestons pas la suprématie de l'Arabe littéral; mais nous voudrions qu'on ne contestât pas non plus les droits de l'arabe vulgaire, tel que le parlent et l'entendent plusieurs millions d'indigènes devenus nos compatriotes.

Nous voulons bien croire, avec l'honorable professeur, que nous établissons là une distinction *absurde* (le mot est littéral quoique vulgaire), et que nous manquons « de connaissances, même élémentaires, pour apprécier la question. » Nous admettons volontiers que « par des rapports

pice à côté de cette autre parole non moins mémorable : *L'Algérie est désormais et à toujours française*, ce n'est assurément pas pour la reprocher comme une erreur à celui qui l'a prononcée, mais pour lui rappeler sans cesse les nouveaux devoirs qu'elle lui imposait.

Ces devoirs, il ne les a pas compris ; disons mieux, il ne pouvait pas les comprendre. Au-delà de l'idée de conquête, il existe dans l'esprit du gouverneur-général actuel une lacune profonde ; détruire les moyens de résistance, telle est la seule pensée qui l'occupe ; quant à créer des moyens de consistance, pour lui, c'est une misérable utopie.

Et cependant la conquête par les armes est achevée ; ne suffit-il pas pour s'en convaincre d'observer ce qui s'est passé depuis quelques mois et ce qui se passe encore en Afrique ? Une petite colonne assassinée par trahison à Sidi-Brahim, une division ruinée par des marches et des contremarches, un corps d'armée enseveli sous la neige au Bou-Taleb, voilà les trois faits principaux de la campagne. Mais de combat sérieux, il n'y en a pas eu ; point de Ténia à forcer, point de Makta, point de Sickak ; en un mot point de résistance.

D'un bout de l'Algérie à l'autre, nos colonnes circulent en liberté dans le vide produit par l'effroi qu'elles inspirent ; tout au plus de temps en temps leur arrive-t-il de tomber sur la queue des populations qui fuient et de faire main-basse sur quelques centaines de traînards, de femmes et d'enfans. De temps en temps encore, la razzia s'appesantit sur quelque tribu qui, lors d'état de se défendre, a accepté les lois de l'émir, pour accepter les nôtres quelques jours après. De sorte qu'en ce moment, l'Algérie, ou du moins l'Algérie occidentale, présente le hideux spectacle d'un cadavre sur lequel on frapperait à coups redoublés, en lui criant : « Défends-toi donc. »

Il existe donc entre 1839 et 1846 cette énorme différence : qu'en 1839, nous étions chez Abd-el-Kader, tandis qu'aujourd'hui Abd-el-Kader est chez nous. Alors toutes les tribus reconnaissaient son autorité et combattaient pour la défendre ; aujourd'hui elles fuient ou acceptent la loi du parti qui se présente afin de soustraire leur tête au marteau de la razzia.

Ainsi, plus de résistance générale ; le pays est conquis, et pourtant Abd-el-Kader parcourt sans obstacle notre territoire qu'il ravage, visite nos tribus qu'il rançonne, et nous en sommes réduits à le laisser faire, à proclamer notre impuissance, et à ne plus compter, pour mettre fin à ces désordres, que sur LE HASARD.

C'est que nous n'avons aucun moyen sûr, prompt, efficace de protection et de répression. Le seul moyen de répression, c'est la razzia, moyen d'autant plus insuffisant qu'il se fait toujours attendre ; pour la protection, elle n'arrive jamais.

En d'autres termes, c'est que le pays n'est ni occupé, ni dominé.

L'occupation et la domination du pays, telle est donc l'œuvre importante, l'œuvre essentiellement actuelle.

Ainsi nous entrons dans une période nouvelle. Si M. le maréchal Bugeaud se voit obligé, comme il l'a fait dans son dernier discours, de confesser que le génie des grands capitaines serait impuissant comme le sien, c'est qu'il roule dans un cercle dont il a parcouru la circonférence, c'est qu'il continue une chose qui est terminée depuis un an, c'est que l'œuvre nouvelle n'est plus l'œuvre des grands capitaines.

Voilà pourquoi la pensée de donner à l'Algérie une place spéciale dans le cabinet, cette pensée qui, il y a quelques années, appartenait encore au domaine des théories, est devenue éminemment pratique.

C'est tout simplement l'instrument nouveau nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre nouvelle.

Les mesures à prendre pour occuper et dominer le pays conquis ne peuvent manquer d'apporter des modifications et des tempéramens énormes au régime de la conquête, régime forcément brutal et désordonné ; voilà pourquoi encore ces mesures ne sauraient être abandonnées à l'appréciation souveraine d'un seul homme, et encore moins à l'appréciation nécessairement exclusive d'un militaire.

Voyez en effet ce qui se passe en ce moment : Abd-el-Kader nous dispute les populations arabes que nous avons conquises, c'est-à-dire auxquelles nous avons imprimé le sentiment de notre supériorité militaire. Mais ses efforts n'aboutissent qu'à répandre parmi elles l'inquiétude et le désordre ; il ne parvient pas à déterminer une insurrection aggressive. Quand il paraît, les tribus se soumettent, parce qu'il est là et que nous n'y sommes pas ; dès que nous reparaissons, elles se soumettent à nous, et alors nous portons chez elles la razzia, et les punissons d'avoir cédé à la force.

Pour en finir avec cet état de perturbation, pour reconquérir nos tribus sur Abd-el-Kader, ou les empêcher d'aller à lui, M. le maréchal Bugeaud ne conçoit qu'un seul moyen : prendre Abd-el-Kader. Il en existe cependant un autre beaucoup plus direct : c'est de garder nos tribus, et d'avoir sur elles des moyens sûrs, prompts, efficaces de protection ; or, cela c'est occuper le pays. Si le pays était occupé par nous, Abd-el-Kader serait obligé de vider les lieux ; car enfin il faut bien qu'il soit quelque part, et il ne peut être là où nous sommes.

S'il a soulevé les Trara, c'est parce que nous n'y étions pas ; si Bou-Maza entretient l'agitation chez les Flita, c'est parce que nous n'y sommes pas ; si l'émir est allé remuer les Ouled-Naïl, c'est parce que nous n'y étions pas ; s'il a mis en émoi les Ouled-Derradj et les tribus du Hodna, c'est encore parce que nous n'y étions pas ; si, pour aller chercher la Kabilie, il a pu traverser impunément le territoire des Arib, cette tribu militaire qui forme, avec les Ouled-Derradj, comme le boulevard de la province de l'Est, c'est encore, c'est toujours, parce que nous n'y étions pas.

Il y a en Algérie, au point de vue de la conquête et de l'occupation, deux sortes de positions : les positions militaires et les positions dominantes. Les premières sont déterminées par la configuration du terrain, les secondes se lient plus spécialement à l'état des populations, à leur distribution sur le sol, et à la nature de leurs relations et de leurs besoins.

La période de conquête a pu, et a dû, peut-être, s'attacher de préférence aux positions militaires ; la période d'occupation doit s'attacher surtout aux positions dominantes.

La première période n'a eu pour objet que de brasser les tribus, pour en faire une pâte plastique, pour leur imprimer à toutes, sans distinction, l'effroi salutaire de nos armes ; la seconde période a d'autres devoirs à remplir ; elle doit surtout classer les tribus, pour leur assurer à toutes, sans exception, une protection efficace, et leur imprimer, avec la conscience de notre force, le respect de notre justice.

Si l'Algérie, au lieu d'être couverte de tribus, était couverte de villes, le régime d'occupation ne laisserait d'incertitude dans l'esprit de personne.

Avant tout, on occuperait les villes de premier ordre ; ensuite, si cela ne suffisait pas, on comblerait les lacunes en étendant la même mesure à quelques villes de second ordre, de manière à ce que l'ensemble de ces divers centres d'action assurât sur tous les groupes des moyens prompts, sûrs, efficaces de protection et de répression. Ainsi on arriverait à coup sûr à compléter le réseau dominateur.

Eh bien ! pour appliquer à l'Algérie cette règle simple pratiquée par tous les conquérans, il suffit de considérer les tribus comme des villes, et d'établir un prétoire au centre des grandes tribus.

Mettons à profit l'expérience désastreuse de la dernière campagne ; étudions un peu le génie de cet homme extraordinaire, qui n'est ni un César, ni un Frédéric, ni un Alexandre, et qui pourtant ne remet point *au hasard* le soin de régler ses affaires ; de cet homme qui, avec quelques centaines de partisans, tient en échec la plus puissante nation du monde.

Avant l'ouverture de la campagne, Abd-el-Kader a dressé son plan. Il s'assure des deux plus grandes tribus, ou, pour rester dans la comparaison, les deux villes principales du vaste théâtre qu'il va parcourir. Les Trara et les Flita deviennent les pivots de son entreprise. Ces deux tribus sont à la fois les plus nombreuses et les plus guerrières ; c'est-à-dire qu'il trouve en elles non pas seulement des villes populeuses, mais des places fortes.

Il pourrait s'adresser aussi à la tribu nombreuse des Beni-Amer ; mais elle n'a ni la consistance politique, ni le génie guerrier des deux autres. En d'autres termes, c'est une ville populeuse, mais une ville ouverte ; connaissant cependant l'importance des cités populeuses, il craint que l'ennemi ne s'en empare et ne la fortifie, c'est-à-dire ne réveille en elle des instincts guerriers. Que fait-il ? il contraint les habitans à l'émigration.

Il ne s'adresse pas aux Hachem, sa tribu natale, quoiqu'il soit sûr d'y trouver toujours d'ardentes sympathies ; mais c'est aujourd'hui une cité appauvrie et démantelée : Abd-el-Kader ne veut s'appuyer que sur les grandes villes.

Il s'avance vers le Sud-Est, laissant derrière lui les Flita, comme une grande forteresse pour protéger sa retraite.

Où dirige-t-il ses pas ? vers les Ouled-Naïl, la tribu la plus nombreuse de toute l'Algérie. On ne peut pas, il est vrai, la compter comme la plus guerrière et la plus compacte ; mais l'émir connaît l'importance d'une population de cent mille âmes réunies sous un nom commun.

Il sait que cette immense tribu étend à la fois ses bras sur les deux segmens de nos possessions, qu'elle tient à l'Algérie orientale par Sidi-Khaled et Bouçada, et à l'Algérie occidentale par Zakkar, Demmed et El-Aghouat ; il sait qu'elle est étroitement liée au Sahara par ses habitudes et à la Kabilie par ses relations. Cette tribu forme donc en quelque sorte la capitale de toute l'Algérie. Il ne lui manque qu'une seule chose, l'unité administrative. Les Turcs, dans les dernières années de leur existence politique, avaient été frappés de l'importance qu'il y avait pour eux à s'attacher cette tribu capitale, d'un caractère facile et d'une nature plastique, et ils y avaient organisé un gouvernement. Quant à l'autorité française, étrangère à toute pensée d'organisation, elle ne pouvait rien voir ; elle n'a rien vu ; elle n'a rien fait. Abd-el-Kader, lui, n'hésite pas ; il comble à son profit la lacune que nous avons imprudemment laissée, et organise chez les Ouled-Naïl un centre d'action qui lui permet de diriger à volonté ses opérations, soit à l'Est, soit à l'Ouest, soit au Nord, soit au Sud. Il se place au sommet de cette pyramide qui commande les quatre points cardinaux, et y installe un gouvernement.

Que fait-il ensuite ? Il sait que nous *occupons* la Medjana, parce que nous tenons la plus grande tribu de cette contrée, grande surtout par le lien aristocratique qui la rattache à toutes les autres, les Ouled-Mokran ; mais il sait aussi que notre action protectrice de ce côté ne dépasse pas la crête des montagnes qui séparent la Medjana du grand bassin de Hodna. Que fait-il ? il va combler cette nouvelle lacune ; il arbore l'étendard de l'insoumission chez les Ouled-Derradj, la plus grande et la plus vaillante tribu de ce bassin, et tous les cavaliers de cette vaste cité obéissent à l'impulsion qu'il leur donne, parce qu'il est là et que nous n'y sommes pas.

Abd-el-Kader continue sa marche, comblant les vides que nous laissons. Il ne s'arrête pas aux positions militaires, ce sont les centres de domination qu'il recherche avant tout. Il dédaigne les petites tribus ; c'est aux grandes tribus, c'est-à-dire aux grandes villes, qu'il s'attache.

Des Ouled-Derradj il passe chez les Arib, tribu puissante, non seulement par le nombre, mais aussi, mais surtout par l'esprit d'ensemble et de discipline qui la distingue.

Enfin Abd-el-Kader va planter sa tente chez les Fliça de Mellil, véritable capitale de la Kabilie, et c'est de là qu'il menace Dellis.

Ainsi, il ne s'y trompe pas, il n'épuise pas ses moyens dans une stratégie militaire sans résultat, il fait de la stratégie politique. Au centre de l'Algérie, il trace un méridien dominateur qui s'étend de la frontière Sud à la Méditerranée, et quatre points d'appui suffisent pour assurer son action sur le tiers de l'empire que nous avons conquis et que nous n'occupons pas ; ces quatre points sont les quatre plus grandes tribus, ou dans le sens européen, les quatre plus grandes villes, savoir : Ouled-Naïl, Ouled-Derradj, Arib et Fliça.

Telle est la campagne d'Abd-el-Kader, et c'est ainsi qu'avec des ressources presque nulles, il parvient à nous enlever nos tribus, là où nous avons négligé d'en prendre possession, là où l'autorité française qui a bien d'autres ressources qu'Abd-el-Kader, mais qui malheureusement n'a pas la moindre étincelle du génie de cet homme, ne s'est pas trouvé, *par hazard*, dans la ligne des principes qui doivent servir de base à l'occupation.

Quelquefois, il est vrai, le hazard nous a fait tomber juste, et alors nous sommes demeurés stupéfaits des résultats, sans toutefois en rechercher la cause. En voici un exemple qui s'appuie sur des nombres.

Le pays que traverse la route de Philippeville à Constantine, est, comme on sait, à peu près occupé et dominé. Les voyageurs le parcourent isolément ; il y existe un service régulier de diligences.

Or, cette route a été gardée dans l'origine par trois établissemens, les camps d'El-Arrouch, des Toumiet et du Smendou.

L'assiette de ces établissemens a été surtout déterminée par des considérations de distance, outre les conditions générales de convenance qui règlent l'emplacement des camps.

Le cercle de Philippeville qui s'étend jusqu'au Smendou, est traversé par la route.

Or, qu'est-il arrivé ?

Le cercle de Philippeville, d'après les relevés officiels, contient une population de 27,683 âmes.

Or, les quatre plus fortes tribus du cercle sont :

1° Les Beni-Mehenna.	7,635 âmes.
2° Les Beni-Toufout.	4,250
3° Les Elma.	2,376
4° Les Ouled-Atlia.	2,327

Philippeville est située sur le territoire des Beni-Mehenna, auxquels elle ouvre un marché avantageux ; elle les domine donc.

Toumiet occupe le territoire des Ouled-Atlia, et Smendou celui des Elma.

Quant aux Beni-Toufout, leur territoire n'est pas occupé, mais il se trouve assez éloigné de la route dans la région la plus occidentale du cercle ; cette lacune n'influe donc pas sur la sécurité de la communication, mais elle influe sur les dispositions des tribus occidentales du district administratif, tribus dont il faut regarder la soumission comme très précaire et très équivoque.

On voit donc que la sécurité dont jouit la route de Philippeville à Constantine tient surtout à ce que la position de trois de nos établissemens domine les trois tribus les plus considérables de cette contrée, la population réunie de ces trois tribus formant presque la moitié de celle du cercle.

Pour ce qui est du camp d'El-Arrouch, le *hasard* ne l'a pas si bien servi. Il est tombé dans le vide d'une maille dont il aurait dû occuper l'un des nœuds, c'est-à-dire entre le massif populeux de Zerdéza à Est, et au Nord-Ouest une tribu, les Beni-Ishak, qui, par sa force numérique, vient immédiatement après celles que nous avons mentionnées.

Aussi qu'est-il résulté de ce porte-à-faux ? C'est que d'une part le camp d'El-Arrouch a été attaqué deux fois par les Zerdéza, et

---

plus ou moins fréquens avec les Arabes, et quelques travaux personnels peut-être plus ou moins bien dirigés, nous avons acquis la connaissance pratique et matérielle d'un nombre limité d'expressions et de phrases arabes que nous nous sommes accoutumés à débiter avec assurance, quelquefois même avec exactitude ; que nous avons pu passer ainsi, *par notre aplomb*, aux yeux de ceux qui ne pouvaient nous juger pour des hommes consommés dans la connaissance de la langue et des affaires des arabes. »

Nous admettons enfin toutes les gracieusetés que le savant professeur daigne nous adresser ; mais qu'il soit permis du moins au feuilleton de *l'Algérie* de rire de cet innocent et scientifique travers.

Veut-on nous permettre une comparaison ? Celui qui écrit ces lignes est arrivé un jour à Athènes, la mémoire quelque peu garnie encore du grec très littéral et très savant qu'on nous apprend au collége. Comme, en définitive, ce grec était celui que parlaient et qu'écrivaient Homère et Xénophon, il nous semblait tout naturel que les Grecs modernes parlassent et écrivissent la même langue.

Nous avons donc parlé le grec antique tant bien que mal, et peu de gens nous ont compris. La langue que l'on parlait et que l'on écrivait autour de nous avait bien les traits généraux, la physionomie de sa glorieuse mère, mais le limon des siècles, le contact des populations étrangères avaient déposé bien des couches nouvelles sur la langue primitive. Force nous fut, pour nous faire comprendre, d'étudier le grec non plus dans les livres, mais au milieu des hommes, et nous avons pu parler enfin la langue nouvelle que les savans traitent encore de vil patois, mais qui n'en est pas moins une langue complète qui a sa littérature, ses écrivains, ses journalistes, ses poëtes, ses orateurs.

Pourquoi le patois vulgaire, que parlent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population algérienne, ne serait-il pas le germe d'une langue nouvelle plus étendue, plus complète que la langue primitive, plus en harmonie surtout avec les mœurs et les besoins de notre temps, si différent de celui où vivait le prophète ?

Nous soumettons humblement ce doute à la perspicacité, à la haute expérience, aux lumières du jeune et savant professeur qui ne nous a pas épargné le sel peu attique de ses sarcasmes.

Voici un cas tout particulier.

Nous avons voulu annoncer notre journal (en langue et en caractères arabes très vulgaires), car c'est au vulgaire que nous voulions nous adresser. Ainsi nous avons traduit le titre de notre journal L'ALGÉRIE par le mot ALDJERIA, qui, depuis bientôt seize ans, est en usage parmi les indigènes.

Le professeur auquel nous répondons, et qui n'a voulu nous cacher aucune des facettes de son charmant esprit, s'essaie avec quelques succès au calembour. Il prétend que AL-DJERIA signifie la *diarrhée*. (Qu'on lui pardonne, mais les savans sont sans pitié !) Il est possible que AL-DJERIA signifie en effet ce vilain mot que le professeur d'arabe littéral a traduit par trop littéralement, ce qui, soit dit en passant, l'a mis en bonne odeur de sainteté auprès de tous les savans de la localité, y compris les savans de *l'Akhbar* ; mais autant que nos souvenirs vulgaires peuvent nous servir, il nous semble que la maladie, si malencontreusement rappelée par le jeune professeur, est vulgairement dénommée dans les trois provinces de l'Est à l'Ouest : *Djeri-Messarin* (*djeri*, cours ; *messarin*, des intestins). Al-Djeria signifierait donc tout au plus : le cours, ou le flux, si vous voulez ; mais non pas cet affreux mot que nous regrettons de trouver sous votre élégante plume.

Si vous n'étiez pas si haut placé, littéralement parlant, vous auriez cent fois entendu, sur la place du Gouvernement, les petits garçons juifs ou arabes crier à tue-tête, en jouant aux barres : *Djeri ! djeri !* Cours ! cours !

Mais en supposant même que vous eussiez mille fois raison, ce qui n'est pas, serait-ce notre faute si *Al-Djeria* avait la signification impropre que vous lui attribuez. Mais à ce compte, il faudrait se moquer du général qui a pris Bougie, parce que *Bougie* a une signification vulgaire, et ainsi de suite de tous les calembourgs plus ou moins mauvais que l'on débite depuis bien des siècles dans le monde ! Quand on a tant d'esprit, pourquoi donc en montrer si peu ?

Mais laissons-là ces querelles et ces jeux de mots. On n'aurait pas dû rabaisser à ce point une question assurément fort grande.

Nous avons l'habitude de juger des choses par ce qu'elles valent, et des hommes par les résultats qu'ils obtiennent.

Pour ma part, je m'incline devant les hauteurs de l'arabe littéral, mais j'aime mieux l'arabe vulgaire, si celui-ci est en effet le seul moyen de locomotion morale, d'échange d'idées qui existe.

Citez-moi un élève, un seul qui soit sorti de votre cours, prêt à entrer en communication avec les indigènes, à aller administrer une tribu, ou seulement une *ferka* de quatre tentes ; tandis qu'au contraire tous les hommes qui, depuis 1830, se sont fait un nom par leur contact avec les indigènes, n'ont appris qu'au milieu d'eux leur style, leur langage, leurs habitudes.

C'est un patois, répétez-vous à satiété ; c'est possible ! mais qu'on nous permette de terminer par un second exemple :

Nous avons connu, dans un petit village du Languedoc un humble et savant curé qu'une disgrâce épiscopale avait rejeté du sein d'une riche cathédrale, dans le modeste presbytère d'un pauvre village. Voilà ce savant placé tout à coup au milieu d'une population qui ne connaît même pas le français.

Va-t-il enseigner la syntaxe à ses ouailles, et quitter l'Évangile pour le Boiste et le Lhomond ? Mon Dieu ! non ; il a laissé de côté le français littéral, et s'est mis patiemment à étudier les ressources, les finesses de la vulgaire langue d'Oc. Il a converti, il a amélioré, il a modifié ainsi les pauvres populations confiées à sa garde.

Nous aussi, nous avons un peuple à sauver, à moraliser, à conduire à l'ordre, à la liberté, à l'instruction, au bien-être.

Apprenons, enseignons la langue qu'il parle, fût-elle vulgaire, et ne perdons pas de temps en subtilités scientifiques. Sauvons les vivans ! Si l'arabe littéral est mort, laissons aux morts le soin d'enterrer les morts.

d'autre part, que la communication de Philippeville à El-Arrouch a été pendant plusieurs années inquiétée par les incursions des Beni-Ishak.

Ainsi, le principe général sur lequel devront reposer désormais l'occupation et la domination du pays, est celui-ci : Substituer aux positions militaires les positions dominantes, agir sur les tribus comme sur des villes, et occuper les grandes tribus, qui sont pour les Arabes, ce que sont pour l'Europe les grandes villes, c'est-à-dire de véritables centres de domination.

Maintenant quelles sont, dans le périmètre qui forme la circonscription territoriale des grandes tribus, périmètre qui embrasse toujours un espace assez large, quelles sont, disons-nous, les positions maîtresses? La nature des relations et des besoins des tribus fournit clairement cette nouvelle indication. Il n'est pas de tribu considérable qui n'ait sur son territoire un grand marché; ces marchés se tiennent une fois par semaine, et réunissent dans une sorte de congrès hebdomadaire les indigènes de toutes les tribus circonvoisines. C'est une nécessité impérieuse à laquelle il est impossible de se soustraire, sous peine d'acheter fort au-dessus du cours et de vendre fort au-dessous.

C'est donc là, auprès de ce marché, qu'est la position maîtresse; l'occupation de ces points peut seule nous donner sur tous les groupes qui les fréquent des moyens sûrs, prompts, efficaces de protection et de répression.

On ne connait pas, malheureusement, le détail des opérations d'Abd-el-Kader dans ses diverses courses; mais nous sommes bien certains que c'est sur les marchés qu'il va tout d'abord s'établir, et que c'est de là qu'il sème l'agitation.

Un des derniers rapports d'Afrique, en annonçant son apparition dans la Kabilie, ajoutait qu'il avait paru chez les Mzala. C'est une des tribus qui composent la petite nation des Fliça de Mellil; tous les dimanches il s'y tient un marché considérable, et il est pour nous hors de doute que le jour où l'émir aura fait son apparition dans cette tribu était un jour de marché.

Hâtons-nous de dire que nous ne demandons pas pour la Kabilie l'application du principe que nous venons de poser. Enfermée dans son enceinte de rochers, cette petite confédération commerçante et industrieuse, ne saurait opposer d'ici à longtemps aucun obstacle à l'établissement de notre domination sur le reste du pays; trop jalouse de son indépendance pour prendre une attitude aggressive qui pourrait la compromettre, la Kabilie attend de nous autre chose que les tracasseries d'une politique inquiète et les ravages d'une guerre aveugle.

Et nous-même, n'avons-nous pas à lui demander ses produits d'abord, et puis ses ouvriers, ses mineurs, ses forgerons, ses jardiniers; laissons-donc la Kabilie tranquille chez elle et n'allons pas lui demander des coups de fusil.

Mais cette proposition, devenue populaire en France, ne saurait être admise par les hommes qui appartiennent à la période de conquête. Cette réserve, commandée par la prudence, par l'humanité, par les vrais intérêts du pays, appartient déjà à ce classement des tribus dont nous avons parlé et qui doit marquer la période nouvelle. Or, ce travail nouveau, qui doit surtout se faire remarquer par un esprit d'ordre, de modération et de justice, ne convient (M. le maréchal Bugeaud le reconnait lui-même) ni à un César, ni à un Alexandre, ni même à un Frédéric; c'est l'œuvre d'un Colbert.

Nous avons attendu les numéros du *Moniteur algérien* des 3 et 5 mars, avant de publier le fameux discours de M. le maréchal Bugeaud à la milice d'Alger, dans l'espoir que le gouvernement général de l'Algérie désavouerait le langage de corps de garde et les principes barbares que le journal semi officiel d'Alger prête au chef de la colonie.

Le discours inséré dans *l'Akhbar* n'a pas été désavoué, nous le considérons donc comme l'expression de la pensée de M. le maréchal Bugeaud, et nous le reproduisons dans nos colonnes comme pièce à conviction et comme justification du peu de sympathie que nous inspire le gouvernement algérien.

M. le maréchal Bugeaud *soutient que le hasard seul peut faire tomber notre ennemi entre nos mains;* ainsi, partant de cette idée, M. le gouverneur-général renonce à toute combinaison, à toute manœuvre stratégique. Depuis longtemps nous avions constaté l'absence d'intelligence dans les moyens employés pour détruire l'influence de l'émir; on a bien pu nous croire mauvais juge dans une question militaire, mais aujourd'hui le doute n'est plus permis. Le hasard, le hasard seul peut faire tomber Abd-el-Kader dans nos mains. M. Bugeaud le soutient.

Quelques personnes, nous dit M. le maréchal Bugeaud, avaient cru comprendre, aux fausses manœuvres de l'armée, qu'on ne voulait pas prendre Abd-el-Kader, et M. le maréchal Bugeaud croit devoir protester contre cette opinion. Il prend à témoin M. le général d'Arbouville qu'il ne lui a pas donné l'ordre de ne pas prendre Abd-el-Kader. Dans quelques jours, l'illustre vainqueur d'Isli fera paraître dans le *Moniteur algérien* des certificats de tous les caporaux de son armée, pour qu'il soit bien établi qu'il n'a jamais fait donner la consigne de ne pas prendre Abd-el-Kader, si, par hasard, l'émir venait de lui-même se jeter dans les bras de nos sentinelles.

Ainsi donc, M. le maréchal Bugeaud veut en finir avec son ennemi, mais il ne le peut pas, et puisqu'il ne peut pas ruiner la puissance d'Abd-el-Kader, il ruinera les Arabes, il incendiera beaucoup, il détruira beaucoup, il détruira jusqu'à extermination complète Tant pis pour ceux qui ne sont pas contens, M. Bugeaud a la conviction d'accomplir une œuvre utile à son pays.

M. Bugeaud a-t-il ou n'a-t-il pas perdu la raison? Voilà ce que chacun se demande. Il faut voir dans des déclarations aussi étranges, les signes de cet esprit de vertige et d'erreur qui révèlent aux hommes que leur mission est remplie.

Voici, d'après *l'Akhbar*, le texte de ce fameux discours :

Messieurs,

Nous venons de subir une crise bien longue, et cependant tout n'est pas fini, mais elle est *dominée*. Abd-el-Kader ne compte que 3 ou 400 cavaliers; toutefois sa force n'est pas dans les hommes qui l'accompagnent, elle réside dans son influence sur toutes les tribus dont les sympathies lui sont acquises parce que sa cause est celle de leur religion.

On se demande comment il se fait qu'avec 100,000 hommes nous ne venions pas à bout d'Abd-el-Kader : la raison en est bien simple. Notre ennemi fuit constamment devant nous avec une troupe peu nombreuse, et constamment il refuse le combat; il s'échappe comme un renard par les passages les plus étroits et des rochers presque inaccessibles; rien n'entrave sa marche, qui n'est pas retardée par un convoi, car partout on lui offre des subsistances pour sa troupe et ses chevaux; ses malades ou ses blessés sont reçus par des frères qui en prennent soin; ses chevaux hors de service sont à l'instant remplacés par des chevaux frais; tandis que si nous abandonnions nos blessés et nos malades, ils seraient décapités. Ainsi la puissance d'Abd-el-Kader se compose en réalité, des ressources et des forces réunies de toutes les tribus. *Donc, pour ruiner sa puissance, il faut ruiner les Arabes, aussi avons-nous beaucoup incendié, beaucoup détruit. Peut-être me traitera-t-on de* BARBARE, *mais je me place au-dessus des reproches de la presse quand j'ai la conviction que j'accomplis une œuvre utile à mon pays.*

On me reproche de ne pas faire la guerre avec de la cavalerie, mais la cavalerie ne peut se passer de convoi, elle ne peut abandonner ses malades et ne saurait marcher plus vite que l'infanterie.

Le bruit a couru en France que nous ne voulions pas prendre Abd-el-Kader; cette imputation est l'œuvre de la sottise ou de la mauvaise foi. Quel est celui de nos officiers qui n'attachât sa gloire à une pareille capture! Comment supposer qu'en donnant à un de mes généraux le commandement d'une colonne je lui fasse la recommandation de ne pas prendre Abd-el-Kader; qu'en dites-vous général d'Arbouville?

Le général Gentil a failli le prendre, car c'était bien Abd-el-Kader qu'il avait devant lui. Abd-el-Kader qui, au dire de plus de vingt témoins, a eu deux chevaux tués sous lui dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, je soutiens que *le hasard seul peut faire tomber notre ennemi dans nos mains*, et que le génie d'Alexandre, de César, d'Annibal et de Frédéric y serait impuissant.

Quand j'ai prescrit à M. le général de Bar de mobiliser sur le papier deux bataillons de la milice, on a pu croire que je faisais un coup de ma tête, mais il n'en est pas ainsi; je savais qu'Abd-el-Kader voulait pénétrer dans la Mitidja, et moi je ne voulais pas qu'il y entrât. Il y a vingt passages par lesquels il aurait pu y déboucher sans rencontrer la petite colonne du général Gentil, et alors un bataillon envoyé au Fondouck et un autre à Douéra auraient rendu de grands services en gardant ces points.

M. le maréchal a exposé ensuite l'état des populations de la Kabilie : Abd-el-Kader y trouverait 40,000 fusils s'il pouvait s'y établir. Pour dompter un pareil peuple il faut, dit-il, une poigne vigoureuse et savoir se servir de ses armes. Voilà pourquoi je veux que la milice soit fortement organisée.

Quant à présent, dit le maréchal, en finissant, je le répète, nous sommes maîtres du feu, *style de pompier*, mais l'incendie fume encore, gardons-nous de nous assoupir et veillons.

L'Akhbar nous a appris dernièrement qu'Abd-el-Kader était un de ses abonnés. Cette circonstance devait, ce nous semble, empêcher ce journal de reproduire un pareil discours.

PROVINCE D'ALGER.

M. le maréchal Bugeaud a quitté Alger le 5 mars, pour se rendre dans le Djerdjera, où Abd-el-Kader était rentré aussitôt après le départ de nos troupes. Il est, dit-on, campé entre les Beni-Meddour et les Beni-Iala, sur le versant sud de la montagne. Le 27 février, il est venu en personne présider, à Bordj-Bou-Rni, une réunion de chefs kabiles qu'il avait convoqués.

Dans cette réunion, où assistaient des députations de toutes les grandes tribus de la Kabilie indépendante, il a été décidé que les kabiles accorderaient l'hospitalité au *prince des croyans;* que, fidèles aux traditions des musulmans sur les droits et devoirs de l'hospitalité, ils défendraient leur hôte s'il était poursuivi ou attaqué chez eux par les chrétiens; en général, les chefs kabiles ont repoussé les propositions de l'émir tendant à les entraîner dans une guerre aggressive contre les Français.

La discussion fut longue, mais calme.

Plusieurs milliers de kabiles armés de fusils et de longs sabres couvraient l'assemblée de leur protection, et lorsque la séance fut levée, ces mêmes hommes se livrèrent à une grande *fantasia*. La voix de la poudre annonça à tous les échos de la montagne qu'un pacte avait été conclu entre le prince des croyans El-Hadj-Abd-el-Kader et les députés des Djemâa (assemblée des notables) de la Kabilie.

Avant de se séparer, les chefs kabiles et Abd-el-Kader convinrent qu'au premier signal ils se réuniraient à Bordj-Bou-Rni.

M. le maréchal Bugeaud a cru devoir faire précéder son arrivée chez les kabiles de la proclamation suivante :

Le Maréchal Gonverneur-Général, à toutes les tribus kabiles des revers Nord et Sud du Djerdjera.

Je vous ai déjà écrit il y a peu de jours avant d'entrer chez vous pour vous annoncer que je ne venais point pour vous faire la guerre, mais seulement pour chasser El-Hadj Abd-el-Kader de votre pays, ainsi que tous les autres perturbateurs qui travaillent à vous mettre en hostilité avec nous, et vous avez vu qu'aussitôt que l'ex-Émir a eu quitté vos montagnes, je me suis moi-même retiré pour rentrer à Alger.

Mais j'apprends que El-Hadj Abd-el-Kader vous a convoqués en assemblée à Bordj-el-Bou-Rni pour vous provoquer de nouveau à ce qu'il appelle la guerre sainte, comme s'il était dans la volonté de Dieu de plonger dans tous les musulmans dans la misère et d'en faire périr une bonne partie, comme il est déjà arrivé dans le centre et dans l'ouest; ayant épuisé toutes les ressources et toute la bonne volonté des Arabes, Hadj Abd-el-Kader s'adresse maintenant aux Kabiles à qui il apporte le même sort.

Quelques-uns d'entre vous ont répondu à son appel, d'autres s'y sont refusés et ce sont les plus sages.

Dans votre intérêt bien plus que dans le mien, je veux vous donner encore un avertissement salutaire.

Repoussez de votre sein Abd-el-Kader, Ben-Salem, Bou-Chareub et tous les autres ambitieux et intrigans qui veulent vous précipiter dans les horreurs de la guerre.

Je vous déclare que je traiterai en ennemis toutes les tribus qui auront reçu et assisté ces hommes de malheur, et que je respecterai le territoire de toutes celles qui n'auront pas écouté leurs funestes conseils. Elles pourront venir commercer librement avec nous; et justice leur sera toujours rendue.. Les méchans au contraire seront traités comme ils le méritent.

Salut.

L'agha Ben-Zamoun, dont nous avons annoncé la défection, est venu à Alger le 28 février. D'abord il n'osait entrer chez le gouverneur, de peur de voir fondre sur lui l'orage que semblait avoir appelé sa conduite; cependant il se décida enfin à franchir le seuil du palais et se présenta devant le maréchal, qui, loin d'entrer en fureur, comme le chef arabe s'y attendait, reçut au contraire son protégé le sourire sur les lèvres, accueillit ses excuses, et écouta avec bienveillance ses complimens et ses protestations de fidélité.

L'akhbar, qui exprime la pensée de M. le maréchal-gouverneur, s'attache à justifier la conduite de l'agha des Flissa. « Ben-Zamoun, assure-t-il, n'a cédé qu'à la nécessité en se rangeant momentanément sous les drapeaux d'Abd-el-Kader, et il est revenu franchement à nous sitôt que les circonstances impérieuses qui avaient maîtrisé sa volonté ont cessé d'exercer leur empire.»

Quant à nous, nous ne voyons dans la conduite du jeune chef des Flissa, qu'une nouvelle preuve de la versalité du caractère des Arabes, qui tantôt s'attachent à l'émir, lorsqu'ils ont confiance dans sa force et espèrent le voir réussir dans ses tentatives, tantôt reviennent à nous, lorsqu'ils craignent notre vengeance ou qu'ils ont éprouvé de cruelles déceptions. Il ne faut pas plus compter aujourd'hui sur la constance de Bou-Zamoun dans sa fidélité, malgré ses protestations nouvelles, qu'il ne fallait le regarder, dans sa défection, comme un ennemi définitif. Viennent des circonstances semblables, et nous le verrons de nouveau se réunir à Abd-el-Kader, accepter de lui le burnous d'investiture pour le fouler ensuite aux pieds et le remplacer par un burnous français aussitôt que l'émir ne le couvrira plus de sa protection.

Ce qui ne paraît pas loyal, c'est que l'on reçoive avec indulgence l'agha des Flissa pendant que l'on prépare une expédition contre sa tribu; ce qui semble injuste, c'est que l'on sépare la cause du chef de celle des administrés dont la conduite a dû être la même, et devrait par conséquent se justifier de la même façon.

La colonne de M. le maréchal est partie pour aller, dit-on, punir les Flissa, dont le chef a été caressé au palais du gouvernement. Reste à savoir comment on la punira cette fois : l'ordre naturel des choses exige que le châtiment soit proportionné à la faute, or, la faute présente est une récidive, et dans la dernière expédition, on leur a brûlé plus de 200 maisons, coupé tous leurs oliviers et arbres fruitiers; ils sont ruinés complètement; — s'agit-il maintenant de les exterminer?

La vente des objets pris dans la razzia faite sur Abd-el-Kader par M. le général Gentil, le 7 février dernier, vient d'avoir lieu, et a produit 44,000 fr. Deux officiers de la direction des affaires arabes portent cette somme dans la tribu des Issers, afin de la partager en présence du cadi et des notables, entre les personnes de cette tribu qui, n'ayant point porté les armes contre nous, ont éprouvé des pertes dans la razia exécutée par Abd-el-Kader.

L'épidémie de variole qui sévissait contre la population d'Alger a diminué sensiblement ses ravages; elle fait cependant encore trois à quatre victimes par jour. Le nombre des décès occasionnés jusqu'à présent par ce fléau s'élève, pour la population civile seulement, à 408, répartis de la manière suivante : Européens, 218; musulmans, 141; israélites, 46.

Il y a aussi en ce moment à Alger beaucoup de cas de rougeole.

Les sauterelles commencent à reparaître dans la campagne; la plaine de la Mitidja en est couverte. La chaleur de l'hiver a fait éclore de bonne heure les larves que ces insectes dévastateurs avaient sans doute déposées sur notre sol; nos récoltes sont encore menacées de destruction.

Les travaux de la campagne ne peuvent s'exécuter à cause de la grande sécheresse qui a diminué l'eau de toutes les fontaines; partout les terres sont brûlées, les sources et les ruisseaux à sec comme au mois d'août; aussi les vivres et le jardinage sont-ils hors de prix.

Le taux des loyers est devenu excessif, par suite de l'augmentation considérable de la population. On demande 22 et 25 francs de la plus modeste chambre; les loyers des maisons sont plus élevés qu'à Paris, et cependant l'argent devient chaque jour plus rare.

Une profonde stagnation règne dans toutes les affaires; les travaux de la ville sont interrompus, tantôt à cause du manque de fonds, tantôt par l'imprévoyance de l'administration, qui change à chaque instant les alignemens et manifeste dans ses exigences la plus inconcevable incurie. Il est impossible de prévoir quand et comment finira cette crise.

On peut dire que les sept plaies d'Egypte sont venues s'abattre en ce moment sur Alger. Quel sera le Moïse qui les écartera au moyen de sa baguette miraculeuse?

On ne comprend plus rien aux nombreuses mutations qui ont lieu dans le haut personnel de la division d'Alger.

M. le général Bedeau quitte la province d'Alger pour aller reprendre le commandement supérieur de la province de Constantine.

M. le général d'Arbouville s'est embarqué le 1er mars pour re-Philippeville, d'où il doit se rendre à Sétif.

M. le général Marey, qui avait quitté son commandement de Médéa, *après avoir donné sa démission*, et qui attendait à Alger le départ d'un bateau pour rentrer en France, vient de retourner à Médéa.

M. le général Comman, rappelé en France, est maintenu à Blida.

On raconte au sujet de ce revirement, des choses curieuses, et entr'autres celle-ci :

Le soir de son arrivée à Alger, M. le maréchal Bugeaud aperçoit M. le général Comman au milieu du nombreux état-major qui venait le complimenter : « Tiens! voilà Comman! dit le gouverneur, et que diable faites-vous à Alger? — J'attends le départ du bateau pour rentrer en France. — Comment vous! vous voulez rentrer en France! — Il le faut bien, vous me donnez un congé jaune. — Bah! bah! dit le maréchal en tendant la main au lieutenant du capitaine Bugeaud, touchez-là, et demain vous irez reprendre votre commandement. Vous avez bien fait des fautes, mais... Vous avez laissé échapper Abd-el-Kader, mais... Vous m'avez tué la moitié d'une belle colonne; mais moi aussi, j'ai..... Si je vous donnais votre congé pour cela, je devrais aussi... Mais ne parlons pas de cela. Si je pouvais arranger mon affaire en famille avec ces gredins de journaux de Paris comme avec vous, cela m'irait bien. »

Les troupes qui sont arrivées à Alger couvertes de haillons, en sont reparties trois jours après revêtues des mêmes haillons. Si M. le maréchal Bugeaud s'était trouvé, au départ comme à l'arrivée à la tête de ses troupes, il eut pu recueillir plus d'un murmure, non pas dans les rangs des soldats, mais du milieu de la population civile qui se pressait sur leurs pas. Les réglemens militaires n'accordent à un soldat qu'un pantalon par an, mais les réglemens, M. le maréchal Bugeaud le sait mieux que personne, sont très élastiques, et il nous semble qu'il eut été aussi facile et plus juste de vendre le produit de la razzia faite par M. le général Gentil sur Abd-el-Kader, au profit des pantalons et souliers de nos soldats qu'au profit des indigènes de la vallée de l'Isser.

Nous espérons que la Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, appellera la sollicitude de M. le ministre de la guerre sur les soldats de l'armée d'Afrique, et lui demandera de prendre des mesures efficaces pour que ceux qui ont laissé des morceaux de leurs pantalons dans les buissons de la Kabilie, ne soient pas obligés de cacher leur nudité sous des lambeaux de tentes arabes.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

M. le général Marey a repris, le 28 février, le commandement de la subdivision de Médéa, qu'il avait cédé momentanément à M. le colonel Camon.

M. le colonel Camon, du 33e de ligne, a fait, le 23 et le 24 février, dans le Djebel-Sahari, du côté de Zarès, deux razzia sur des douars ennemis. Il a ramené 3000 moutons, 60 bœufs, et une quarantaine de prisonniers. Les cavaliers arabes des tribus fidèles de la lisière du Tell sont revenus chargés de butin.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Une expédition se prépare à Miliana, sans doute contre le khalifa d'Abd-el-Kader, Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, dont le centre de gouvernement est établi dans l'Ouer-Senis.

On sait que M. le colonel Eynard, avec les troupes de Miliana, et M. le colonel Pélissier, avec la colonne de Mostaganem, ont dû pénétrer dans cette montagne vers le 8 mars.

Les troupes réunies sous Miliana, pour prendre part à cette opération combinée, se composent du 6e bataillon chasseurs d'Orléans, d'un bataillon du 38e, d'un bataillon du 58e, d'un quatrième bataillon du 64e, et d'un escadron de spahis.

Les Bou-Aïch qui s'appuyaient sur une colonne de protection placée à Daïa du Nahr-Ouassel, ont exécuté une grande razzia sur les Ouled-Krelif, tribu qui des premières s'était insurgée dans le sud de Tiaret, et avait fui à l'approche de la colonne de M. le gouverneur-général, dans les derniers jours d'octobre.

Le caïd des Sendjess a attaqué la cavalerie d'Hadj-Sghir; il lui a tué trois hommes et pris deux chevaux. Le même caïd a tué neuf hommes d'une bande qui s'était formée dans la vallée du Cheliff; deux hommes assez importans sont au nombre des morts.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Des lettres de Ténès annoncent que Bou-Maza continue de chercher à soulever les tribus de la subdivision d'Orléansville. Grâce à l'activité du

commandant supérieur, M. le lieutenant-colonel de Canrobert, le pays est cependant tranquille. La colonne à la tête de laquelle il n'a pas cessé de se porter partout où des tentatives d'insurrection s'étaient manifestées, est en ce moment chez les Beni-Madoun.

PROVINCE D'ORAN.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, qui était à Oran depuis quelques jours, s'est embarqué, le 27 février, sur la frégate à vapeur le *Panama*, pour Mostaganem, où il va ordonner les mesures nécessaires pour la construction d'un pont volant sur le Bas-Chelif.

Par suite des ordres de M. le gouverneur général, les colonnes mobiles des subdivisions de Mostaganem et de Mascara, commandées par MM. les colonel Pelissier et Renault, ayant dû se porter de la province d'Oran dans celle d'Alger, de nouvelles colonnes mobiles ont été immédiatement formées pour parcourir le pays et le commandement supérieur des subdivisions de Mostaganem et Mascara a été confié provisoirement à d'autres officiers supérieurs.

M. le colonel Tartas, du 4e régiment de chasseurs, est nommé commandant supérieur, par intérim, de la subdivision de Mostaganem.

M. le colonel de Géraudon, du 56e de ligne, est également nommé commandant supérieur, par intérim, de la subdivision de Mascara.

M. le colonel Gachot, du 3e léger, commande une colonne mobile destinée à surveiller le pays des Djafra, au sud-ouest de Mascara. Cette colonne est composée de deux bataillons du 3e léger, un bataillon du 12e léger, un bataillon de la légion étrangère, et deux cents chevaux des chasseurs d'Afrique et de France.

M. le colonel de Géraudon, à la tête des trois bataillons du 56e de ligne, et d'un bataillon du 12e léger, garde le pays compris entre Seida et Frenda, au sud de Mascara, et complète la soumission de la Iagoubia.

Une troisième colonne, commandée par M. le colonel Tartas, protège la vallée du Chelif et le pays de Mendès (Flita), contre les attaques de Bou-Maza qui continue à agiter le Dahra.

Enfin, une quatrième colonne, composée de trois bataillons du 5e et 44e de ligne, de deux escadrons de spahis, et du goum de l'aghà des Bordjia, Kaddour-ben-Morfi est destinée à agir sous les ordres de M. le lieutenant-général de Lamoricière dans le pays des Sdama.

La position centrale que doit occuper cette dernière colonne, permettra à M. le général Lamoricière de diriger lui-même les mouvemens secondaires des corps de troupe qui agissent autour de lui.

Quelques fractions de la tribu du Haçasna de la Iagoubia, viennent d'être pillées par un parti de cavaliers, appartenant aux Djafra.

Le coup de main dont les Haçasna viennent d'être victimes, doit engager toutes les tribus de la frontière du Tell à mieux se garder contre des bandes qui trouvent appui et sécurité au delà des Chott, et tombent à l'improviste sur les tribus sans défense.

Une autre bande de 150 cavaliers s'est montrée aux environs de Sidi-bel-Abbès, dans la partie du Tell, abandonnée par les tribus émigrées. La colonne de M. le colonel Gachot lui a donné la chasse, mais n'a pu l'atteindre.

Un immense convoi, de 2,000 bêtes de somme, chargé de marchandises à destination de Tlemcen, est parti d'Oran le 26 février, avec une escorte de cavalerie commandée par M. le lieutenant-colonel Walsin-Esterhazy, et composée de 200 cavaliers réguliers et du goum de Makhzen.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Enfin les troupes empruntées à cette province pour étouffer l'insurrection de la province d'Alger, rentrent dans leurs garnisons. M. le lieutenant-général Bedeau et le général d'Arbouville reprennent l'un et l'autre les commandemens qu'ils avaient cédés à des intérimaires. Le bon effet de la rentrée des forces vives de la province de Constantine est incontestable, mais il sera détruit par la fatale idée qu'on a eu de faire revenir les troupes par mer. On croira dans toute la province que nous ne sommes plus maîtres des communications entre Médéa et Sétif, et on le croira d'autant plus facilement qu'on ne peut pas invoquer à l'appui de cette mesure la fatigue des troupes, attendu que la route de Hamza à Sétif par mer est cinq fois plus longue et condamne nos soldats à cinq grands jours de marche de Philippeville à Sétif.

FAITS DIVERS.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général, en date du 3 mars 1846, le sieur de Dax (vicomte Léon) est nommé lieutenant-colonel des Milices de la province d'Alger, en remplacement du sieur Branthome, décédé.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Une décision royale du 6 mars autorise S. A. R. M. le duc d'Aumale à se rendre à Alger. M. le lieutenant-colonel Jamin, son aide-de-camp, et M. le chef d'escadron de Beaufort, son officier d'ordonnance, accompagneront S. A. R. MM. les capitaines d'état-major Pajol et Doulcet accompagneront aussi en Algérie M. le duc d'Aumale.

— Par ordonnance royale du 23 février dernier, M. H. Soulange-Bodin a été nommé consul à Mogador, en remplacement de M. Marey-Monge, décédé. M. H. Soulange-Bodin va partir très prochainement pour se rendre à son poste.

— Par suite d'une décision concertée entre les ministres de la guerre et de la marine, une commission mixte a été appelée à examiner divers projets d'ordonnances préparés par M. le lieutenant de vaisseau Bonfils, à l'issue d'une mission dont cet officier avait été chargé dans nos possessions du nord de l'Afrique.

Ce projets concernent : 1° la pêche maritime sur les côtes de l'Algérie; 2° l'établissement d'une prud'homie de pêcheurs à Alger; 3° l'organisation des classes ou de l'inscription maritime en Algérie; 4° l'établissement de ports d'attache sur le littoral de cette partie de l'Afrique.

La commission est composée de MM. le contre-amiral Legoarant de Tromelin, président; Vallet de Cheviguy, chef de bureau au département de la guerre (division de l'Algérie); Le Mat, chef du bureau de l'inscription maritime et de la navigation; Croteaux, sous-chef du bureau central des invalides de la marine; Bonfils, lieutenant de vaisseau.

Le ministre de la marine a jugé utile en outre d'adjoindre à la commission M. Hautefeuille, avocat aux conseils du Roi et à la Cour de cassation, auteur de divers ouvrages relatifs à la législation de la pêche maritime.

— M. Mouret (Charles-Maximilien-Laumer), colonel du 1er régiment de la légion étrangère, est mort le 21 février, à l'hôpital militaire d'Oran, après quelques jours de maladie.

— Le 20 février dernier a eu lieu, en présence de M. le lieutenant-général de Lamoricière, escorté de son état-major et d'une nombreuse troupe d'indigènes, l'inauguration du barrage du Sig. A dix heures du matin, les vannes ont été baissées, et dix coups de canon ont annoncé l'entrée des eaux dans les rigoles d'irrigation. Ce barrage doit avoir pour résultat l'arrosement de plus de 6,000 hectares de bonnes terres.

— On s'occupe en ce moment de renforcer le corps des officiers de santé de l'Algérie. Plusieurs chirurgiens et pharmaciens militaires vont être dirigés vers la province de Constantine.

— Les officiers des 1er et 3e escadrons du 1er régiment de chasseurs d'Afrique ont offert un banquet à leurs camarades du 3e régiment de la même arme, arrivés à Alger avec la colonne partie de Sétif sous le commandement du général d'Arbouville. De nombreux toasts au Roi, au maréchal-gouverneur, à l'union des différens régimens de chasseurs d'Afrique, ont été portés au dessert.

— Lundi 2 mars devait avoir lieu, conformément au programme et à l'avis publié au *Moniteur algérien* du 25 janvier dernier, le concours pour la chaire d'arabe élémentaire au collége d'Alger. Plusieurs candidats s'étaient fait inscrire à cet effet chez M. l'inspecteur de l'instruction publique. Mais la commission chargée de procéder à leur examen, n'ayant pas encore été constituée, n'a pu se réunir.

— La chasse est fermée dans la province d'Alger à dater du 5 mars.

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

COLONISATION PAR LES INDIGÈNES.

(Sixième article.)

Nous avons démontré la possibilité d'utiliser les indigènes dans l'œuvre de la colonisation; nous avons signalé les résultats déjà obtenus avec le régime du *laisser faire*; il nous reste maintenant à indiquer les voies et les moyens par lesquels il serait utile de seconder, et même de développer les tendances du peuple arabe à la stabilisation et à tous les progrès qui en seraient la conséquence.

La forme des colonies turques, par les Smala, Douair, Abid peut, ce nous semble, être avantageusement imitée dans quelques cas particuliers, et comme moyen de transition, là où la colonisation indigène, sous une autre forme, serait impossible; aussi, depuis longtemps, avons nous prouvé la nécessité d'organiser des Smala, d'après le procédé des Turcs, autour de nos postes avancés de la ligne saharienne et de nos établissemens secondaires, dont les garnisons sont trop faibles pour dominer le pays circonvoisin. Ces Smala assureraient aux garnisons de ces postes la même sécurité que donnaient autrefois les makhzen aux villes dont ils constituaient la banlieue.

Le trouble momentané apporté dans l'état social des tribus par l'invasion française facilite l'accomplissement et la réalisation de ce projet. Les événemens, les rivalités qui existent entre les chefs, les migrations journalières auxquelles l'état de guerre condamne les tribus, occasionnent à chaque instant un pêle-mêle désordonné dans les différens groupes de population; des individus, des familles entières abandonnent la grande famille de la tribu, pour suivre différentes directions, les uns pour venir aux chrétiens, les autres pour accroître le nombre des partisans d'Abd-el-Kader. Dans ce démembrement presque général des tribus, on rencontre bien quelques individualités qui ont la conscience de notre supériorité matérielle et morale, qui aujourd'hui subissent la volonté hostile de la majorité, mais qui protesteraient par la désertion contre l'obstination aveugle de leurs coréligionnaires, s'ils trouvaient dans les Smala françaises l'appui et la force que nous devons leur prêter.. C'est à ces individualités exceptionnelles qu'il convient de faire appel pour constituer de nouvelles Smala, et si nous trouvons des célibataires pour recruter nos régimens de spahis et nos bataillons de tirailleurs indigènes, à plus forte raison trouverions-nous des familles pour peupler nos Smala. Des terres, par lots de dix à quinze hectares, seraient distribuées à chaque Smali, à titre d'usufruit, tant qu'il habiterait la tente; à titre de propriété incommutable, quand il aurait rempli les conditions imposées aux concessionnaires européens, c'est-à-dire, la construction d'une maison et la vivification du sol.

Les Turcs ont souvent recruté leurs Smala dans la population saharienne; c'est là une excellente indication dont nous devons tirer parti. Les habitans du Sahara sont moins fanatiques que ceux du Tell; ils habitent plus volontiers la maison qu'ils savent construire, connaissent la culture des grands végétaux, et tiennent à grand honneur de posséder, à titre de propriétaire incommutable, quelque parcelle de terre. Ces dispositions, favorables à la colonisation, doivent nous engager à attirer les Sahariens dans le Tell. L'infertilité des lieux qu'ils habitent les pousse naturellement vers le littoral, et il ne se passe guère d'année sans que quelques familles sahariennes viennent demander l'hospitalité aux habitans plus favorisés du Tell. Dans les trois provinces on trouve des traces nombreuses de ces émigrations. Dans la province d'Oran, les Hell-el-Aghouat, chez les Beni-Amer; les Hamian, chez les Abid-Gharaba; les Sahari, sur la Mina et le Chelif; dans la province de Constantine, les Drid, les Smoul, les Maouia sont originaires du Sahara.

La forme de colonisation indigène par la Smala convient plus particulièrement à quelques points des provinces d'Alger et d'Oran; par exemple, autour de Sebdou, Daïa, Seida, Tiaret, Tniet-el-Had, Boghar; sur la route de ceinture qui relie ces postes entre eux, et sur les routes qui font communiquer ces avant-postes avec leurs chefs-lieux de la ligne centrale.

Dans la province de Constantine, les colonies-Smala pourraient être avantageusement employées pour circonscrire la Kabilie et la soumettre à une sorte de blocus commercial, s'il devenait un jour utile de l'isoler complètement du reste de l'Algérie; mais pour la colonisation des plaines centrales, pour la colonisation des domaines de l'Etat, par les indigènes, il est possible de recourir à des modes de colonisation plus spécialement français.

La colonisation par les indigènes doit différer suivant que la terre sur laquelle on l'établira appartiendra soit aux tribus, soit à l'Etat.

Sur les terres des tribus, l'usufruit appartient à la tribu et la nu-propriété à l'Etat. Sous ce régime, qui est la loi commune de tous les pays musulmans, l'usufruitier ne peut ni se fixer d'une manière stable, ni se livrer à la grande culture, parce qu'il craint la dépossession, et le nu-propriétaire est lui-même paralysé par le droit de l'usufruitier. L'un et l'autre se gênent, et demandent une modification à l'état de choses actuel.

Cette modification, nous l'avons indiquée plusieurs fois; elle consiste, pour l'usufruitier et pour le propriétaire, à céder une partie de leurs droits respectifs sur la totalité de la terre pour obtenir sur la moitié un droit complet de propriété. Par suite de cet échange, l'Etat et la tribu deviennent l'un et l'autre *libres* propriétaires de terres sur lesquelles leurs droits étaient partagés; l'Etat dispose de sa part en faveur des colons européens; la tribu se stabilise, parce qu'elle ne peut rester nomade au milieu des colons sédentaires; elle défriche des terres restées incultes, parce que son territoire se trouve rétréci; elle se livre à la culture permanente, parce qu'elle est réellement propriétaire; en un mot, elle modifie sa vie, son existence, parce que sa condition a changé; elle prend pour modèle la colonie française, parce que cette colonie a créé autour d'elle tous les instrumens de travail nécessaires à sa fondation et à son développement. La tribu arabe devient elle-même une colonie indigène, parce qu'elle trouve dans les bénéfices qu'elle réalise avec la colonie française le capital dont elle a besoin pour subvenir aux charges que lui imposent la construction de ses maisons et l'appropriation nouvelle du sol.

La constitution de la propriété sur le territoire des tribus usufruitières entraînera, soyons-en bien convaincus, une révolution complète dans les mœurs et dans les habitudes des Arabes, et cette révolution aura pour résultat la stabilisation des tribus, qui constitue une œuvre de colonisation.

Un autre mode de colonisation peut être employé pour les terres domaniales, très nombreuses dans la province de Constantine.

La plupart des cultivateurs établis sur ces terres sont des khammas auxquels un principal fermier donne la terre et tous les instrumens de travail : bêtes de labour, charrue, semences, troupeaux, et qui, en échange du travail de ses bras, reçoit après la moisson le cinquième de la récolte. Le khammas est un instrument très docile, auquel le fermier de l'état peut imposer toutes conditions de travail, moyennant un salaire convenu; ainsi, par exemple, le khammas accepterait de construire cinq maisons, à la condition que l'une d'elles deviendrait sa propriété; il planterait cinq arbres s'il était assuré de récolter les fruits de l'un d'eux; il défricherait cinq hectares si le cinquième devait lui appartenir; il creuserait un canal d'irrigation, si une part de l'eau détournée par ses bras devait aussi féconder sa terre. Avec de telles dispositions et de telles habitudes, le khammas indigène devient un pionnier de colonisation excessivement précieux, dont les colons européens peuvent tirer un très grand parti, puisqu'il est acclimaté et qu'il peut impunément se livrer à des travaux de défrichement, ordinairement très insalubres pour des hommes non acclimatés.

Deux conditions sont indispensables pour que les khammas indigènes se livrent aux travaux que nous venons de mentionner : d'abord, il faut que le fermier de la terre soit Européen, ensuite, il faut que ce fermier jouisse d'un long bail, ou mieux soit lui-même propriétaire. Ces conditions sont faciles à remplir, car l'Etat n'a aucun intérêt à conserver les nombreux domaines dont il ne tire qu'un faible produit.

La mise en culture du sol par des khammas indigènes au profit des fermiers français, a déjà été expérimentée et a produit d'excellens résultats. Autour de Bône, d'Alger et d'Oran, de grandes propriétés ont été cultivées de cette manière, et si, sur ces propriétés, les cultivateurs indigènes n'ont pas encore quitté la tente pour habiter la maison, c'est que les détenteurs de ces terres, plus préoccupés de réaliser des bénéfices immédiats que fonder des établissemens durables, n'ont pas voulu faire la dépense des matériaux de construction; peut-être n'ont-ils pas eu jusqu'ici assez de confiance dans les intentions du gouvernement pour jeter sur le sol des capitaux considérables. Quoiqu'il en soit, l'expérience est faite.

Cessons donc de dénier aux indigènes une certaine aptitude aux travaux de colonisation; cessons de les considérer comme des ennemis irréconciliables, et nous trouverons en eux des instrumens dociles pour la conquête pacifique du sol. Le commerce, l'industrie, l'agriculture feront plus pour soumettre les Arabes que la guerre et les razzia entreprises contre eux. Des exemples frappans justifient cette proposition. Autour d'Oran, trois grandes tribus, les Douair, les Smala et Abid-Gharaba, autrefois Makhzen des Turcs, n'avaient vécu jusqu'en 1842 que par la guerre et pour la guerre; depuis 1842, ces tribus, enrichies par le commerce et les transports qu'elles exécutent, n'acceptent qu'avec regret le service militaire qu'on leur impose, et nous donnent tous les jours des preuves de leur désir de s'adonner exclusivement aux travaux de la paix, à tel point que l'autorité militaire d'Oran se plaint de ces tendances. Quand on songe que ces trois tribus n'avaient, depuis des siècles, d'autre métier que celui des armes, on ne doit pas désespérer des autres.

De tous ces faits, nous concluons que la colonisation par les indigènes est possible; nous ajoutons même que la colonisation européenne ne peut prendre une grande extension qu'à la condition d'y faire participer l'élément indigène.

Nous terminerons cette première partie de l'examen de l'ouvrage de M. le général de Létang en résumant les principales idées que nous avons développées.

Occuper militairement le pays, de manière à le dominer.

Le dominer de manière à gouverner directement les indigènes.

Gouverner les indigènes de manière à les faire concourir à la colonisation.

Tel doit être le programme d'un gouvernement juste et sage à l'égard de *l'élément indigène*.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. G. OZANEAUX, inspecteur-général des études. —2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 3 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

LA NOMENCLATURE

DE TOUS LES JOURNAUX ET REVUES

QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE DÉPARTEMENT,

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***

Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.

A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône).— Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

17 MARS 1846. N° 157. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, à Strasbourg, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres — Chronique. — ALGÉRIE : Occupation, domination et gouvernement. — L'armée et le ministère de l'Algérie. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN. — Subdivision de Tlemcen. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Sétif. — Philippeville. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Des moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le général baron de Létang. — Armée ; occupation ; installation des troupes dans les camps. — FEUILLETON : La Sieste. — Ouverture du salon. — Moïse au Sinaï.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 14. M. de Broglie lit un rapport sur la loi relative à l'allocation d'un crédit complémentaire pour les dépenses secrètes de l'exercice de 1846. Il conclut à l'adoption pure et simple. La discussion de la loi est fixée à jeudi. — M. Duchâtel dépose : 1° trois projets de loi d'intérêt local ; 2° les projets relatifs à l'achèvement de divers canaux et à la navigation intérieure récemment adoptés à la Chambre des députés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 12 mars. — M. Beaumont (de la Somme) propose un amendement ayant pour but de rendre à l'industrie sucrière indigène le droit de se livrer au raffinage sans offrir de facilité à la fraude. Cet amendement est adopté après une modification dans la rédaction.—M. Lherbette propose un amendement dont le but serait de permettre le raffinage aux colonies. M. Lacrosse combat cet amendement, en se fondant sur ce que cette disposition porterait une atteinte grave à notre navigation commerciale. M. Lacave-Laplagne s'oppose à l'amendement de M. Lherbette en vertu du même principe. M. Bureaux de Puzy soutient que l'interdiction de raffiner dont on a frappé les colonies est une dérogation aux principes de la liberté de l'industrie. M. Levasseur assure que l'intérêt des colonies est moins dans le raffinage que dans la production et l'importation du sucre brut blanc. — M. de Larochejaquelein demande l'autorisation d'interpeller le ministère sur les événemens qui se passent en Pologne. Cette interpellation est fixée à demain. — La discussion de la loi sur les sucres est reprise. M. Moreau signale les entraves que l'acquit-à-caution et le laisser-passer font peser sur le commerce des sucres. M. Lacave-Laplagne assure que l'acquit-à-caution est loin de constituer une entrave sérieuse à la circulation, et qu'il sert de garantie à la perception de l'impôt. Le reste des articles est voté presque sans discussion. L'ensemble de la loi est adopté à une majorité de 213 voix contre 19.

Du 13. — Interpellations au sujet des affaires de Pologne. — M. Lespinasse se plaint de ce que le président, dans la séance d'hier, ait dit que la Chambre autorisait les interpellations de M. Larochejaquelein. La Chambre a le droit de fixer un jour pour les interpellations, mais non de les autoriser ; l'interpellation est le droit incontestable des minorités. — M. le président répond que cette question a été résolue déjà plusieurs fois ; tout député a le droit d'interpeller, mais la Chambre a le droit de donner ou de refuser l'autorisation. Personne ne peut forcer la majorité à entendre ce qu'elle ne veut pas entendre. — M. le marquis de Larochejaquelein dit qu'en présence d'un peuple qui redemande sa religion et sa nationalité, il est impossible de ne pas être ému. Qu'a-t-on fait en protestant dans quatorze adresses en faveur de la Pologne ? Ce ne sont là que des actes stériles. Il faut appuyer la Pologne quand nous n'avons pas besoin d'elle ; attendre d'en avoir besoin pour se prononcer en sa faveur, serait une conduite indigne de la France. Quels détails le gouvernement peut-il donner sur les affaires de Pologne ? Qu'a-t-il fait pour remplir le vœu annuellement émis depuis quatorze ans ? Que veut-il faire pour remplir ces vœux ?— M. le ministre des affaires étrangères dit que le droit des gens et les intérêts de la France nous obligent à ne pas intervenir dans les affaires des gouvernemens voisins. Nous avons deux devoirs à remplir, d'abord, de ne pas tromper les Polonais en leur donnant des illusions qui aggraveraient leur malheur, ensuite de leur accorder toute la protection compatible avec le droit des gens et les intérêts de la France. Le gouvernement du roi remplira ces deux devoirs. — M. O. Barrot a foi dans la nationalité polonaise. Il faut qu'elle ait une bien grande force pour obliger trois gouvernemens à employer contre elle des moyens barbares et déshonorans. — La Chambre passe à la discussion du projet de loi sur les eaux minérales. Les deux premiers articles sont adoptés après des débats sans intérêt.

Du 14. — M. Lherbette prend la parole sur le procès-verbal. L'orateur se plaint de ce que le procès-verbal copie *le Moniteur* où les députés ont la faculté de corriger leurs discours ; de cette manière beaucoup d'inexactitudes se glissent dans le compte rendu des séances. Ce mode est vicieux ; l'orateur demande que la Commission actuelle s'occupe de le rectifier.

Du 16. — M. le ministre du commerce présente 1° le projet de loi relatif aux dessins et modèles de fabriques ; 2° le projet relatif aux livrets d'ouvriers. — M. le ministre de l'intérieur présente un projet d'intérêt local. — La Chambre adopte sans discussion un projet portant ouverture d'un crédit de 300,000 francs pour secours aux hospices. — Discussion de la proposition de M. Rémusat relative aux incompatibilités. —La commission conclut au rejet de la proposition. M. Corne trouve dans la proposition un remède aux intrigues qui signalent les élections. Voilà pourquoi il l'appuie. M. Bussières expose les contradictions contenues dans la proposition ; il pense qu'il faut laisser sur les incompatibilités l'initiative à l'opinion publique, et ne pas prévenir ses arrêts. M. Poulle dit que la chambre doit se prémunir contre la tactique de l'opposition, qui s'est dit : Nous ne sommes pas les plus forts ; donc le système est vicieux, et il faut le renverser.

CHRONIQUE.

Intérieur. — De fâcheux désastres ont éclaté le 10 à Saint-Vaast, département du Nord. Un spéculateur belge parcourait les environs afin d'acheter toutes les pommes de terre du pays. Lorsqu'il voulut faire enlever ses achats, le peuple s'ameuta, et bientôt le garde champêtre reconnut son impuissance à maintenir l'ordre. La gendarmerie de Solesmes perdit à son tour ses peines. Celle de Cambrai, appelée, accourut accompagnée de M. le procureur du Roi et de M. le sous-préfet, et la force publique fut encore impuissante. Le village tout entier, paraît-il, était disposé à soutenir une lutte en règle. Le drapeau rouge était, dit-on, arboré au clocher du village et le tocsin sonnait. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le 4e escadron tout entier du régiment de dragons en garnison à Cambrai, se rendit au trot sur les lieux. Vendredi matin, on attendait avec anxiété des nouvelles du théâtre de ces désordres.

— L'ambassade russe a reçu la notification officielle de la prochaine arrivée du grand duc Constantin à Toulon.

Extérieur. — INSURRECTION POLONAISE.— La *Gazette de Cologne* est la seule feuille allemande qui s'explique un peu sur l'étendue de l'insurrection.

Une de ses correspondance lui annonce que beaucoup de Slaves du nord de la Hongrie et de la Gallicie viennent toujours se joindre au principal mouvement insurrectionnel parti de Cracovie. « Il est certain, ajoute-t-elle, que la révolution a un caractère panslavique et s'étend bien au-delà de la frontière de Pologne.

De nouveaux bruits semblent donner quelque valeur à la nouvelle de ces mouvemens qui auraient éclaté en Hongrie. Il s'agit toujours de plusieurs comitats, qui se mêleraient à l'insurrection et seraient à la veille de lui prêter des forces redoutables.

On n'a aucune nouvelle positive des trois corps insurgés qui ont passé la Vistule au moment de l'occupation de Cracovie par les troupes des trois puissances. Des lettres qui n'ont pas été confirmées depuis annonçaient il y a quelques jours que l'un de ces corps s'était emparé de Lemberg, où les insurgés avaient trouvés des armes et de l'argent. D'autres lettres moins rassurantes parlent déjà de détachemens faits prisonniers par les troupes autrichiennes et de sanglantes exécutions. La mesure suivante ferait toutefois supposer que la révolution n'est pas encore suffoquée. On lit dans la *Gazette des Postes* de Francfort, 10 mars :

Ainsi qu'on l'avait annoncé, la réserve de guerre et la landwer seront convoquées dans les provinces rhénanes, par suite des évènemens de la Pologne. Dimanche dernier, au moment de l'appel, le commandant s'est exprimé formellement à cet égard et un officier supérieur a dit que le huitième corps d'armée serait mobilisé.

On disait hier que M. de Thiel et le général de Caunitz avaient été appelés à Berlin par le télégraphe.

ANGLETERRE. — On lit dans *le Sun* du 12 mars :

Les casernes de la marine royale, à Woolwich, qui sont presque terminées, auront coûté 70,000 livres sterling (1,750,000 francs). Il pourra y être logé mille hommes avec les officiers ; un hôpital très considérable y est attaché.

Le recrutement de la marine se fait avec beaucoup d'activité. Dans le voisinage de Ratcliffe-Highway et Wapping (faubourgs de Londres), presque toutes les tavernes sont surmontées de cette inscription en gros caractères : *On demande de bons matelots pour le service de S. M.*, et l'on ajoute les noms des divers bâtimens qui ont besoin d'un complément d'hommes.

—On remarque le passage suivant, dans une lettre particulière adressée par un officier de l'armée anglo-indienne à son père, et datée du 17 janvier : « Les Sicks ont cent mille hommes et quatre cents pièces de canon de l'autre côté du Sutledje, où est situé leur camp, que l'on dit être miné en plusieurs endroits. Nous devons remercier les Français de tous ces préparatifs et de la tactique qu'ils révèlent. L'homme qui se trouve aujourd'hui à la tête des Sicks est un certain général Mouton, qui a servi comme simple soldat dans l'armée française. Notez bien la date du 30 janvier, car ce jour-là il y aura une lutte terrible ; nous construisons notre pont, et les Sicks ne cessent d'inquiéter nos travailleurs et nos postes avancés ; des escarmouches ont lieu presque chaque jour.

ETATS-UNIS. — On écrit de New-York, le 14 février :

Les Etats-Unis, qui possédaient déjà, comme on le sait, des hôtels garnis flottans et même un théâtre flottant, c'est-à-dire établis sur des bateaux à vapeur, ont maintenant aussi une usine flottante : c'est une grande verrerie, qui se trouve sur le steamer *l'Ohio*, lequel parcourt le fleuve de ce nom. Les travaux dans cette verrerie s'exécutent en grande partie pendant la nuit, durant laquelle le bâtiment est mouillé ; le jour est consacré aux voyages, afin de vendre les produits dans les localités sur les deux rives de l'Ohio.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople, le 28 février :

Le sultan vient d'ordonner que dans toutes les provinces de l'empire ottoman une somme sera consacrée annuellement à encourager la vaccine et à faire vacciner gratuitement les enfans des classes pauvres.

S. H. a aussi affranchi de tout droit de douane les livres imprimés à l'imprimerie impériale, qui s'expédient de Constantinople pour le reste de la Turquie.

BOURSE.—Du 12 mars.	5 0/0	P. H.	119 25	P. B.	119 15
——	3 0/0	—	83 90	—	83 65
Du 16 mars.	5 0/0	—	119 90	—	119 90
——	3 0/0	—	84 45	—	84 35

ALGÉRIE.

OCCUPATION, DOMINATION ET GOUVERNEMENT.

La Commission des crédits extraordinaires examine en ce moment avec une attention scrupuleuse les diverses questions qui chaque année se reproduisent devant les chambres, à l'occasion des demandes de crédit.

Or, quelles que soient les questions qui surgissent, elles viennent inévitablement se grouper autour de trois points capitaux, savoir : 1° occupation ou domination ; 2° gouvernement ; 3° colonisation.

Ce sont-là, en effet, les trois grandes faces de l'œuvre générale, les trois opérations partielles dans lesquelles elle se décompose.

De ces trois faces, il en est une qui, à chaque époque, embrasse un champ plus étendu ; de ces trois opérations il en est une qui, à chaque époque, exige un plus grand effort, mérite une place plus large dans les préoccupations de tous, non pas peut-être parce qu'elle a plus d'importance réelle, mais parce qu'elle a plus d'actualité ; non parce qu'elle dépasse les autres, mais parce qu'elle les devance.

Déterminer les limites dans lesquelles chacune de ces trois opérations doit se restreindre, selon les lieux et selon les temps ; telle

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LA SIESTE.

Va sous l'ombrage épais de l'olivier sauvage,
Belle fille des champs, va dormir, mon amour !
Va, la brise est encore enchaînée au rivage
Et ne tempère pas les chauds rayons du jour ;
La fleur, qui de la nuit ne boit plus la rosée,
Courbe sa tige ardente en appelant le soir,
Et dans le vallon creux, la fontaine épuisée,
Mouille à peine la mousse au fond du bassin noir.

Place la gerbe d'or, par tes mains amassée,
Sous ta tête charmante, et ferme tes beaux yeux ;
La cigale bruyante et l'abeille empressée
Feront, en bourdonnant, ton sommeil plus joyeux.
Et moi je vais veiller, de peur que sur ta bouche
L'insecte, comme aux fleurs, ne vienne se poser,
Ou qu'un lézard impur, en se jouant, ne touche
Tes bras, tes jolis bras que je viens de baiser.

Car, tu le sais, enfant, s'il est dans nos campagnes
Un regard qui s'arrête avec amour sur toi,
Un cœur qui te devine entre mille compagnes ;
Ce regard, c'est le mien, et ce cœur est en moi,
Et je suis ton Virgile, ô ma muse champêtre,
Ma Galathée, à moi ! ma nymphe des côteaux !
Soit que parmi les fleurs tu viennes m'apparaître,
Soit que je te surprenne, au milieu des roseaux,
Soutenant d'une main, par son anse romaine,
L'amphore où l'aloès verse l'onde sans bruit ;

Soit que de nos vergers, où l'aube te ramène,
Dans le palmier tressé tu cueilles le doux fruit,
Tu m'inspires toujours, et j'aime ces campagnes
Par toi ; j'aime ces champs, ces arbres, ces moissons,
Ce ciel qui fait tourner l'ombre au pied des montagnes,
Ce vent qui pend la laine aux branches des buissons.
— Et content de mon sort, dans une paix profonde,
J'entends, sans l'écouter, du fond de mes loisirs,
Ce cri, ce cri lointain de l'océan du monde
Qui ne réveille en moi ni regrets, ni désirs.

Qu'ailleurs la terre tremble et que l'horison tonne,
Que le peuple enchaîné rugisse dans ses fers,
Qu'il brise entre ses dents le sceptre, ou qu'il le donne,
Et qu'une guerre impie embrase l'univers...
— Ton sourire en est-il moins doux et moins limpide ?
Nos cieux sont-ils moins beaux ? — et l'aurore, demain,
Ouvrira-t-elle moins un œil encore humide
Des larmes de la nuit qu'essuîra le matin ?

Dors, ô ma belle enfant, que le sommeil te verse
Tous ses songes dorés, tous ses rêves d'espoir !
Dors, car l'ombre est épaisse et mon amour te berce.
— L'oiseau dort sous la feuille en attendant le soir.

Peut-être qu'elle voit en songe sa patrie,
La blanche Citadelle (1) assise sur la mer,
Avec son port désert, ses forts, sa batterie,
Dont le temps ronge en paix les vieux canons de fer,
Ou peut-être Mahon, la Venise espagnole,
La ville du plaisir et des flots enchantés,
Où l'amour rit aussi, le soir, dans la gondole,
Aux lèvres de corail de ses mille beautés ;

Où l'Océan romain, de toutes ses richesses,
N'apporte que le calme et que les voluptés,
Et venant au rivage expirer en caresses,
Retrace les contours des côteaux veloutés.

O Méditerranée, ô mer des beaux rivages !
Mer des vagues d'azur ! des joyeux matelots !
Tu fus digne de voir le monde aux premiers âges,
Et le premier esquif fut bercé sur tes flots.
Et tu baisas les pieds de la Grèce naissante,
Tu vis Didon fonder Carthage sur tes bords,
Et Rome l'orgueilleuse, et Rome la puissante,
Pour vaincre l'univers, t'adora dans ses ports.

Mais ce qui fait ton nom et ta gloire éternelle,
C'est que de ton écume au flocon argenté,
Sous le regard fécond de l'aurore nouvelle,
Naquirent un matin l'Amour et la Beauté.
C'est que tout ce qui touche ou se mire à ton onde,
Se revêt aussitôt de magiques contours ;
Tes horisons n'ont pas de rivaux dans le monde,
Et le jour qui t'éclaire est le plus pur des jours !

Les arts nés sur tes bords, t'appellent tous leur mère ;
Praxitèle, Zeuxis, s'éveillent à ton nom,
Et le flot qui baigna les pieds du vieil Homère,
Roule des sphinx d'Egypte au divin Parthénon.

Rome et le Vatican et le grand Michel-Ange,
Qui posa sur la croix le panthéon païen !
Sanzio, qui déroba la palette d'un ange !
A toi la Vénus grecque et l'Apollon chrétien !
Tandis que pour rêver au doux bruit de tes lames,
Stamboul et l'Alhambra, posant à tes deux bouts,

(1) Ciudadela.

est, suivant nous, l'affaire principale. Si l'on était bien d'accord sur ce point, toutes les questions seraient à demi résolues.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur les quinze années qui viennent de s'écouler.

A peine la conservation de la conquête eût-elle été résolue, qu'aussitôt la question de l'occupation se présenta.

Les uns voulaient de l'occupation *restreinte*, les autres de l'occupation *illimitée*, comme on disait alors.

Les uns et les autres avaient à la fois tort et raison.

Les partisans de l'occupation restreinte avaient raison pour le moment où ils parlaient; car il était évident que l'occupation devait se restreindre dans le champ que la conquête lui ouvrait. Ils avaient tort, parce qu'ils voulaient faire une loi d'avenir de ce qui était une nécessité du moment.

Les partisans de l'occupation illimitée avaient raison de croire que le champ de la conquête s'étendant et se complétant peu à peu, le champ de l'occupation devait s'étendre et se compléter avec elle; ils avaient tort, en ce qu'ils demandaient peut-être pour le présent une loi qui ne pouvait être applicable que pour l'avenir.

En 1844, le vote de la chambre sur les postes avancés trancha définitivement la question de l'occupation restreinte. Il fut bien entendu que l'occupation, comme la domination, pour être stable, devait être complète.

Dès lors, l'occupation restreinte se trouva reléguée parmi les utopies rétroactives, et devint la marotte de quelques traînards.

Mais aussitôt commença à poindre une autre question, celle du gouvernement, et ce n'était pas le hasard, mais bien la logique des faits qui la faisait naître. L'occupation d'une partie du pays conquis avait mis l'autorité française en contact journalier avec les populations. Quel devait être à leur égard son mode d'action?

Deux systèmes étaient en présence : l'un consistait à déléguer à des chefs indigènes le pouvoir dont la conquête nous avait investis : c'était le système du *gouvernement restreint*. L'autre consistait à exercer ce pouvoir sans intermédiaire : c'était le système du *gouvernement complet*.

Il fallait bien que tôt ou tard cette nouvelle question fût soulevée; l'honorable M. de Corcelles eut le mérite, et l'on peut dire le courage de l'initiative; tant le langage qu'il tint à la Chambre était nouveau pour elle.

Mais la question grandit chaque jour, et il est hors de doute que d'ici à peu de temps elle envahira les Chambres.

En Algérie, les deux systèmes se trouvent déjà en présence depuis longtemps; M. le maréchal Bugeaud récuse le gouvernement direct ou complet pour toute l'Algérie, parce que ce régime ne se trouve pas immédiatement applicable aux provinces de l'Ouest. Au contraire, la province de Constantine le réclame pour elle-même, parce qu'elle sait que l'application en est possible; elle repousse au contraire le *gouvernement restreint*.

Il en est de même pour la colonisation : les uns voudraient la lancer, en avant un peu à l'aventure; les autres, au contraire, ne la veulent laisser s'avancer qu'avec une extrême prudence; les premiers soutiennent donc la *colonisation étendue*; les autres la *colonisation restreinte*.

Passons un peu à ces trois formules ce qu'elles ont d'absolu, d'exclusif, de raide dans l'expression, et probablement aussi dans la pensée de leurs adhérens. C'est le défaut de toutes les vérités incomplètes.

N'ont-elles pas au fond une signification utile? Ne renferment-elles pas l'expression logique de l'ordre dans lequel les trois opérations doivent s'accomplir?

Restreindre l'occupation dans les limites tracées par la conquête;

Restreindre le gouvernement, c'est-à-dire l'action directe sur les individus, dans les limites tracées par l'occupation;

Restreindre la colonisation dans les limites tracées par les progrès successifs de l'action gouvernementale.

Voilà à notre avis ce qu'il y a de vrai et de logique dans les thèses de restriction.

Aujourd'hui, la conquête étant achevée, c'est à l'occupation à devenir complète. Le gouvernement et la colonisation doivent encore être restreints.

Mais que faut-il entendre par ces mots : occupation complète?

Pour se compléter, comment l'occupation doit-elle procéder? Nous l'avons dit; en s'attachant surtout aux grandes tribus qui sont les grandes villes.

Jusqu'où doit-elle s'étendre? Les connaissances acquises depuis quelques années l'indiquent avec autant de clarté que de précision.

L'Algérie se divise en deux zônes bien distinctes, situées dans des conditions telles que la population de l'une ne saurait exister sans l'autre. *L'occupation* de l'une de ces deux zônes assure donc la *domination* de l'autre.

La zône dominatrice, c'est le Tell.

La zône dépendante, c'est le Sahara.

Occuper le Tell, c'est le seul moyen, mais c'est le moyen infaillible de tout dominer.

Voilà donc le champ de l'occupation nettement et irrévocablement circonscrit. Car cet encadrement ne repose point sur une idée systématique, sur un rêve plus ou moins ingénieux. Non; il repose tout simplement sur la nature du pays, et sur une vérité rigoureuse, dont la connaissance avait échappé durant les premières années.

Ce cadre comprend un espace de 2,730 myriamètres carrés.

C'est cet espace dont il faut, avant tout, compléter l'occupation; et ce complément d'occupation nous débarrassera d'Abd-el-Kader, bien mieux, bien plus sûrement que si nous le tenions lui-même; car il ôtera aux factieux tout espoir de lui donner un successeur. Supposez vous, en effet, maîtres de cet espace; supposez vous armés de moyens efficaces de protection et de répression sur tous les groupes qui l'habitent. Que voulez-vous que devienne Abd-el-Kader? N'en doutez pas, il s'empressera de regagner son Champ d'Asile, de retourner dans le Maroc pour n'en plus sortir.

Alors seulement vous serez tranquilles, et de même que l'achèvement de la conquête a ôté tout prétexte aux partisans de l'occupation restreinte, de même aussi l'achèvement de l'occupation ôtera tout prétexte aux partisans du gouvernement restreint.

Ce sont là des conséquences inévitables produites par l'enchaînement logique des événemens.

A l'action efficace sur les groupes succède le besoin d'une action efficace sur les individus, c'est-à-dire qu'à la nécessité d'occuper le pays succède la nécessité de gouverner le peuple.

Maintenant, de quelle manière l'œuvre d'occupation prépare-t-elle l'œuvre de gouvernement? Le voici.

Nous avons signalé les points que nous regardions comme les centres efficaces d'occupation et de domination. Ce sont en général les principaux marchés situés sur le territoire des grandes et influentes tribus.

Mais nous n'avons pas parlé du corps d'occupation, du personnel; or, voici comment nous le supposons formé;

Un officier français, commandant supérieur, ayant sous ses ordres : 1° un bureau arabe et au besoin un chef indigène.

2° Un corps de troupes françaises, composé surtout de cavalerie, et une Zmala indigène formée de familles empruntées à diverses tribus.

Cette composition diffère peu d'ailleurs de celle qui a été adoptée jusqu'ici sur les points où l'occupation française se trouve solidement assise.

Nous y ajoutons seulement la Zmala comme élément de transition entre les troupes françaises formées de célibataires enrégimentés, et la tribu arabe formée de familles indépendantes.

La Zmala est une réunion de familles indigènes disciplinées, enrégimentées; c'est une véritable colonie militaire, mais une colonie qui ne coûte au Trésor que les terres qu'on lui distribue et la part de l'impôt dont on la dégrève.

Moyennant ce double avantage et d'autres petits priviléges dont elle jouissait du temps des Turcs, la Zmala se met à la disposition de l'autorité locale; elle fournit des moyens de surveillance et par suite de protection et de répression sur toutes les tribus du territoire d'occupation dans lequel elle se trouve comprise. La Zmala, en contact incessant avec les tribus ou fractions de tribus qui l'entourent, informe l'autorité de tout ce qu'il peut être intéressant qu'elle connaisse.

En un mot, la Zmala forme une sorte de garde municipale, attachée au sol; et, à ce titre, elle établit un lien entre la garnison française et la population indigène; intéressée au maintien du pouvoir de qui elle tient ses priviléges, et, en particulier, l'espèce d'autorité qu'elle exerce autour d'elle, elle contribue puissamment à étendre et à affermir l'action de l'autorité sur les groupes, et ainsi elle prépare et facilite son action sur les individus.

La Zmala est donc à la fois un instrument de domination et un instrument de gouvernement.

C'est en quelque sorte dans chaque district, la tribu gouvernementale, la tribu officielle.

Pour chacun de ces districts, il arrive une époque, où l'action de l'autorité bornée d'abord aux groupes, s'étend peu à peu à tous les individus qui les composent; alors la sécurité devient complète. Tous les points du territoire deviennent accessibles, non-seulement à des colonnes mais à des individus isolés, comme cela a lieu déjà dans plusieurs parties de l'Algérie, particulièrement dans le cercle de La Calle, dans une grande partie du cercle de Bône, du cercle de Philippeville et du cercle de l'Edough, dans presque toute la plaine des Sbakh, et dans le vaste plateau traversé par le cours supérieur de la Seybouse, du Roumel et du Bou[illegible] qui porte ses eaux à Bougie.

Arrivé à ce terme, c'est-à-dire à la sécurité complète, le territoire de chaque district peut être livré à l'exploitation européenne. Conquis d'abord, puis occupé, puis gouverné, il devient susceptible d'être colonisé.

Les limites qu'il convient d'assigner à la colonisation dépendent donc beaucoup moins de la position géographique des lieux que de l'état politique des populations.

Traçons, disent beaucoup de personnes, traçons une ligne au pied de l'Atlas; l'espace compris entre cette ligne et la mer constituera le domaine de la colonisation. Le champ de la colonisation, c'est le littoral.

Allez donc coloniser la Kabilie qui borde le littoral!

Allez donc coloniser le Dahra qui borde le littoral!

Allez donc coloniser les environs de Bougie qui bordent le littoral!

Allez donc coloniser les environs de Djidjelli qui bordent le littoral!

Non, ce n'est point ainsi que la colonisation doit cheminer. Non, elle ne suivra pas la marche systématique que vous lui tracez. Elle s'établira là où elle rencontrera des dispositions bienveillantes et des conditions favorables.

Sur certains points, elle commencera par le Sud, et de là redescendra vers le Nord.

Sur d'autres points, elle commencera par le Nord et montera de là vers le Sud.

Enfin, elle suivra en cela l'exemple que la conquête elle-même lui a donné.

L'armée qui a pris possession de Constantine est partie du Nord.

L'armée qui a pris possession de Philippeville est partie du Sud.

Qui sait si la colonisation de la Kabilie, de cette Kabilie qui n'est pas encore conquise, et qui d'ailleurs n'a pas besoin de l'être, ne s'accomplira pas un jour par le Sud avec autant de facilité qu'elle présenterait aujourd'hui de difficultés, si on l'essayait par le Nord?

L'ARMÉE ET LE MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE.

L'institution du ministère spécial des colonies apparaît de plus en plus comme le seul moyen de sortir de l'effroyable chaos dans lequel l'Algérie se trouve plongée. Le dernier discours de M. le maréchal Bugeaud a convaincu les plus incrédules; tout le monde reconnaît, avec M. le gouverneur-général, que le génie des grands capitaines serait désormais impuissant, et que ce qu'il faut avant tout, c'est le bon sens d'un administrateur.

Cependant, comme il arrive toujours au moment des créations, les difficultés se présentent. Ainsi on se demande ce que deviendra l'armée. Restera-t-elle à la discrétion du ministère de la guerre qui continuerait à diriger les opérations militaires, tandis que le ministre de l'Algérie dirigerait les opérations civiles? Ou bien, la direction politique de la guerre appartiendra-t-elle au nouveau ministre, tandis que l'administration seule de l'armée resterait dans les attributions du ministère de la guerre? Ou bien enfin, l'armée d'Afrique sera-t-elle composée de deux parties distinctes dont l'une, attachée spécialement au pays, recevrait exclusivement et directement les ordres du ministre de l'Algérie, et dont l'autre, empruntée à la métropole, dépendrait en partie du ministère de l'Algérie, et en partie du ministère de la guerre?

Quelque soit celui de ces trois partis que l'on adopte, il sera toujours possible de concilier les exigences administratives et les nécessités du gouvernement.

Ce qu'il importe avant tout d'établir, c'est que l'Algérie cesse d'être une affaire exclusivement militaire et devient une affaire politique.

Or, le moyen d'indiquer cette transformation, c'est de faire passer la force publique des mains du ministre de la guerre dans celles d'un autre ministre ayant des attributions spéciales différentes.

Ainsi, quand, même au point de vue de la routine administrative, ce passage d'une partie de l'armée, d'un ministère dans l'autre, offrirait quelques difficultés, ces difficultés de détail ne sauraient être de nature à détourner du but supérieur, du but principal.

Il est à désirer que l'institution du ministère donne lieu à la création de quelques corps spécialement affectés au service de l'Algérie. Ces corps rentreraient alors sans contestation dans les attributions du ministère spécial. Ce qui permettait de leur donner une constitution tout à fait en harmonie avec l'objet spécial qu'ils sont appelés à remplir, tandis qu'aujourd'hui il est très difficile et mê-

---

Sous le croissant doré, leurs tribus et leurs femmes,
Laissaient dans les déserts dormir leurs marabouts;
Et, renversant du pied les piquets de leur tente,
Sur la colonne antique au tronc plus effilé,
Posaient le trèfle arabe, ou l'ogive imposante,
Ou le dôme, arrondi comme un turban roulé.

Berce, berce tes flots, ô Méditerranée!
Quels que soient les destins promis à l'univers,
Reine, par la beauté de tout temps couronnée,
Va, tu seras toujours la plus belle des mers!

Et toi, ma Moissonneuse au radieux visage!
Espagnole mûrie au soleil africain,
Que Dieu, pour mon bonheur, jeta sur ce rivage!
Belle, tu l'es aussi comme un flot du matin!
Sans t'enivrer d'orgueil, je puis bien te le dire,
Tu ne liras jamais ce que j'écris pour toi;
Jamais tu ne sauras qu'un des chants de ma lyre
Fut l'écho de ton nom que tout répète en moi.
Le seul livre ici-bas que tes yeux sachent lire,
C'est l'ardente nature amoureuse du jour,
Le ciel bleu qui s'étoile, ou mon œil qui t'attire
Sous un regard voilé de larmes et d'amour.

Mais déjà le guêpier que la fraîcheur réveille,
Voltige avec la brise éclose au bord des mers;
La fleur reprend haleine et se r'ouvre à l'abeille
Et jette, en respirant, ses parfums dans les airs.
Il est temps, lève-toi, le travail te rappelle,
Reprends en souriant ta faucille à la main.
— Ce soir, les moissonneurs feront à la plus belle,
Danser *la gerbe mûre* au son du tambourin.

F. C.

Le Moïse au Sinaï. — Le Salon.

Nous fûmes les premiers, en décembre 1844, à appeler l'attention de nos lecteurs sur le concert qu'un jeune artiste allait donner dans la salle du Conservatoire. L'œuvre capitale qu'il devait y faire exécuter ne pouvait être patronée et comprise que par le seul journal spécialement consacré aux études de l'Orient. Cet artiste, c'était Félicien David; cette œuvre, c'était *le Désert*. Un grand succès confirma nos prévisions, et depuis lors les cent voix de la presse et de la renommée ont porté en tous lieux le nom et la gloire du jeune artiste.

Naguère encore l'Allemagne accueillait avec acclamation l'humble muse de Félicien; elle saluait avec des tressaillemens de joie, elle, si difficile pourtant! non-seulement les gracieuses mélodies, l'élégante et riche instrumentation du *Désert*, si vivant encore dans les souvenirs de nos belles parisiennes, mais aussi, mais surtout, cette ravissante symphonie en *mi bémol* qui, l'année dernière, fut bien certainement pour moitié dans la vogue qui remplissait chaque soir la salle du Théâtre-Italien.

De retour à peine de ses lentes pérégrinations à Vienne, à Leipsick, à Carlsruhe, à Berlin, à Baden, etc., Félicien David, loin de s'endormir sur ses lauriers, monte bravement à la brèche, et soumet, sans hésiter, son talent à la seconde, c'est-à-dire à la plus difficile des épreuves.

Le *Moïse au Sinaï* sera exécuté samedi prochain sur la scène de l'Opéra. La salle presque entière est déjà retenue, et ce concours, si flatteur pour l'artiste, a quelque chose qui nous effraie. Nous voudrions moins d'empressement, moins de cette *furia francese*; car l'œuvre nouvelle de Félicien David, bien que nous n'ayons pu la juger qu'imparfaitement, nous a paru avoir de si hautes proportions, un caractère si élevé, un style si sévère et si large, une telle sobriété de couleurs à la manière antique, une simplicité si grande, que nous redoutons presqu'un désappointement pour cette foule élégante et parée qui viendra entendre le Moïse au Sinaï, la mémoire, pleine encore des gracieuses mélodies du *Désert*, des tons chauds et voluptueux de la *Danse des Almées*, ou de cet *Hymne à la nuit*, qui nous a fait rêver à tous les belles nuits calmes et étoilées de l'Egypte.

Le *Moïse au Sinaï* réunit au plus haut degré les qualités si rares de l'oratorio. Le compositeur ne pouvait pas s'inspirer d'un sujet qui prêtât d'avantage aux sévères et majestueux développemens de la musique sacrée. Les chœurs d'Hébreux révoltés grondant sourdement après l'ardente invocation de Moïse nous ont paru avoir un caractère original, une physionomie inattendue.

Mais il nous semble que nous allons un peu loin dans nos indiscrétions. Il est vrai que je ne sais rien d'indiscret et de causeur comme un journaliste, à moins que ce ne soient deux journalistes; car, pas plus tard qu'hier, Théophile Gautier, dans son feuilleton de *la Presse*, ne résistait pas non plus au plaisir d'initier ses lecteurs aux sévères beautés du *Moïse au Sinaï*, et de faire ressortir les différences qui séparent l'œuvre nouvelle de la fraîche et riante composition du *Désert*.

Nous attendons avec une anxiété indéfinissable, et pourtant avec une inaltérable confiance, le jour, ou plutôt le soir de l'exécution. Nous sommes impatiens de juger de l'effet que produiront dans cette vaste salle, sous l'archet d'Habeneck, ces mâles et puissans accords qui nous ont si vivement impressionnés nous-mêmes, quoique nous les ayons à peine entendus. Mâles, mais pas si mâles pourtant! car il nous revient en mémoire une délicieuse romance; c'est le chant d'une jeune fille israélite, que Mlle Nau dit merveilleusement.

Mais voilà les indiscrétions qui reviennent, et pour n'y plus retomber, nous entrons en pleine exposition de peinture.

L'ouverture du Salon est une solennité annuelle et toute parisienne, que nous n'aimons pas à manquer. Cette première impression générale que nous allons y chercher, il nous semble que nous ne la retrouverions plus la même le lendemain. Cette année encore les sujets algériens et orientaux abondent, et notre tâche sera rude.

L'Algérie a, comme l'année dernière, les honneurs du salon carré : Horace Vernet a exposé la *Bataille d'Isli*, vaste composition qui n'a ni l'étendue, ni la variété, ni les richesses de tons et de détails de la *Prise de la Smala*, mais qui se distingue par toutes les brillantes qualités de l'artiste.

Nous rendrons compte de tous les sujets qui rentrent dans notre spécialité orientale et algérienne. Decamps nous est revenu; j'ai vu de lui une *Ecole turque* et un paysage ravissans. Benjamin Roubaud a exposé deux toiles de chevalet, souvenirs de son récent voyage en Algérie au milieu de nos bivouacs. J'espère bien que le jeune artiste nous prépare une plus large composition.

Du reste, nous retrouvons beaucoup de noms déjà connus : Grolig, Frère, Labouère, Féron, etc. Nous reviendrons longuement sur cette multitude d'œuvres orientales, qui d'année en année témoignent de la part, de plus en plus large, que l'Orient prend dans nos préoccupations, dans nos mœurs, et aussi de l'intelligence et des progrès des artistes que leur vocation entraîne vers ce monde nouveau.

L. J.

me presque impossible de modifier la constitution des corps employés en Afrique, parce que ces corps sont destinés à rentrer en France et doivent conserver la constitution commune à tous les corps de l'armée intérieure.

La création des légions algériennes n'empêcherait pas d'ailleurs l'entretien en Afrique de régimens empruntés temporairement à la métropole.

Ces corps, pendant la durée de leur séjour hors du territoire, pourraient continuer peut-être à être administrés par le ministère de la guerre. Mais il serait bien à désirer que l'avancement ne dépendît pas exclusivement de ce ministère.

En effet, la modification qui ne manquera pas de s'opérer dans le gouvernement de l'Algérie par suite de la création d'un ministère nouveau, et surtout des besoins et des intérêts d'un autre ordre qui déjà commencent à se révéler, modifiera aussi la nature des services que les divers agens de l'autorité seront appelés à rendre en Afrique. Or, il est malheureusement interdit au ministère de la guerre de récompenser d'autres services que des services purement militaires. Cela est de son essence; il se manquerait à lui-même; il dérogerait à ses traditions et peut-être à ses devoirs s'il en agissait autrement.

Un ministère spécial peut adopter, dans l'appréciation des services et dans la distribution des récompenses, une base plus large et plus conforme à la nature de la mission dont il est chargé. Il peut tenir compte aux officiers de la modération et de la prudence qu'ils ont montrée, tout aussi bien que le ministère leur tient compte de leur bravoure. Ce serait donc une mesure regrettable, que celle qui maintiendrait exclusivement, dans les mains du ministère de la guerre, l'avancement des militaires employés en Afrique.

Maintenant trouve-t-on étrange qu'une partie de la force publique appartienne moitié à un ministère, moitié à un autre? Il en existe plus d'un exemple. La gendarmerie, dont l'effectif n'est pas moindre de 20,000 hommes, appartient à quatre ministères, savoir : 1° au ministère de la guerre; 2° au ministère de l'intérieur; 3° au ministère du la justice; 4° au ministère de la marine. (Ordonnance du 29 octobre 1820.) Or, il est à remarquer que la gendarmerie est instituée pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. C'est là, aux termes même de l'ordonnance d'organisation, sa destination principale, et, pour cette destination principale, elle dépend de deux administrations essentiellement civiles, la Justice et l'Intérieur.

Il n'y aurait donc aucun inconvénient à ce que l'armée d'Afrique, dont la destination principale sera désormais de rétablir l'ordre en Algérie, dépendît, elle aussi, pour cet objet, d'un ministère civil.

Le ministère de la marine n'emprunte-t-il pas lui-même au ministère de la guerre une partie des forces dont il dispose dans les colonies? Pendant longtemps les régimens d'infanterie employés au service colonial furent placés dans les attributions de la Marine, sans cesser d'appartenir à la Guerre, jusqu'à ce que l'ordonnance du 17 août 1828, et, plus tard, l'ordonnance du 20 novembre 1838 eussent créé trois régimens de troupes spéciales affectées au service ordinaire des colonies, sous la dénomination de *Régimens d'Infanterie de Marine*.

Ainsi les précédens ne manquent pas pour autoriser et justifier soit la création de corps affectés au service ordinaire de l'Algérie, soit le passage de quelques corps de l'armée dans les attributions d'un autre ministre que le ministre de la guerre.

Mais quand même il faudrait innover (et nous ne doutons pas qu'on en arrive là) pour atteindre le but qu'on s'est tracé, pour placer l'Algérie dans la voie des intérêts et des besoins civils, pour lui restituer l'ordre qui lui manque, pour substituer au régime inquiet et brutal de la conquête, le régime protecteur de l'ordre et de la paix, le but n'est-il pas assez nouveau pour légitimer l'innovation dans le choix des moyens?

La commission des crédits extraordinaires de l'Algérie prend au sérieux le mandat qui lui a été confié par la Chambre. L'esprit de modération qui la dirige rend son contrôle plus efficace. Le choix de son rapporteur, M. Dufaure, est une preuve qu'elle veut traiter à fond toutes les questions qui se rattachent à l'avenir de la colonie.

Jusqu'à présent la commission s'est trouvée d'un avis unanime sur toutes les questions qu'elle a traitées.

Elle pense que toutes les fautes commises jusqu'à ce jour tiennent à l'absence d'un véritable gouvernement; aussi a-t-elle décidé qu'elle prendrait l'initiative d'une proposition pour la création d'un ministère spécial.

La commission, faisant justice de l'opinion émise par certaines personnes, que l'occupation était trop étendue, a exprimé le vœu unanime qu'on restât dans les limites acceptées par la chambre, dans les sessions de 1843 et 1844, c'est-à-dire, l'occupation du Tell, comprenant la ligne maritime, la ligne centrale, et la ligne saharienne.

La commission pense aussi que la cause des Kabiles doit être distincte de celle des Arabes, et qu'il y a lieu, en 1846 comme en 1844 et 1845, de s'abstenir de toute tentative de conquête dans les montagnes de la Kabilie.

Dans ses dernières séances, la commission a abordé la question de colonisation. Elle est d'avis de n'exclure aucun système, mais toutefois de donner la préférence à la colonisation civile.

La non-exécution de l'ordonnance sur la propriété a été l'objet de vives critiques. La Commission pense qu'il importe de sortir au plus tôt du cercle vicieux dans lequel on est entré; elle blâme le système d'échange de terres incultes et considère ce procédé comme devant perpétuer la difficulté au lieu de la résoudre.

Divers avis ont été ouverts sur les moyens à employer pour donner aux colons sérieux des garanties contre la dépossession et en même temps pour mettre à la disposition de l'Etat toutes les terres incultes.

L'opinion à laquelle la commission semble devoir se rallier peut se résumer de la manière suivante :

Reconnaître comme propriétaires tous les détenteurs de terres cultivées quelle que soit la valeur du titre qu'ils possèdent.

Mettre immédiatement en demeure de justifier de leurs titres de propriétés tous les détenteurs des terres incultes; ne reconnaître pour propriétaires que ceux dont les titres remontent à une époque antérieure à 1830 et constatent la situation, la contenance et les limites de l'immeuble; exproprier tous les détenteurs de terres qui, dans le délai d'un an ne, les auraient pas mises en culture, et leur accorder une indemnité qui serait fixée à une somme déterminée par hectare, ou basée sur le prix d'achat originel, sans pouvoir le dépasser du double.

Pour atténuer l'effet d'une mesure aussi sévère, la commission, considérant qu'un grand nombre de terres sont restées incultes à cause du manque de routes ou de l'insalubrité des lieux, croit devoir demander au gouvernement d'ouvrir des routes dans toutes les directions sur les territoires de colonisation et d'en dessécher au plus tôt les marais, dont les miasmes pestilentiels tuent les cultivateurs.

L'admission du principe d'expropriation pour cause d'inculture n'est autre chose qu'une application du principe d'expropriation pour cause d'utilité publique consacré par la loi française, dans un pays où la mise en culture des terres est un fait de haute utilité publique.

Nous espérons donc que la Chambre s'associera en cela au vœu exprimé par la Commission.

PROVINCE D'ALGER.

La colonne de M. le maréchal duc d'Isli se trouvait le 8 au pont de Ben-Hini, elle avait quitté le Fondouk l'avant-veille.

Cette colonne est composée ainsi qu'il suit :

Etat-major : MM. de Cissey, chef d'escadron, chef d'état-major; Pissis, chef d'escadron; de Valdan, capitaine; Mancel, capitaine, attachés à l'état-major.

Gendarmerie : Un détachement de 15 hommes, sous les ordres d'un maréchal-des-logis.

Artillerie : Deux sections de montagne et une réserve de 60,000 cartouches, sous les ordres de M. le chef d'escadron Bonamy.

Génie : Détachement de 50 hommes avec 22 mulets chargés d'outils, sous les ordres du lieutenant de Givry.

Infanterie. — Colonne de gauche. — Colonel Blangini du 58e, commandant 2 bataillons du 53e de ligne, 1 bataillon du 58e de ligne, bataillon de tirailleurs indigènes.

Colonne du centre : Colonel Siméon du 51e de ligne, commandant. 3e bataillon de chasseurs d'Orléans, 2e bataillon du 51e de ligne, bataillon de marche du commandant Caprez.

Colonne de droite : Colonel Levaillant du 36e de ligne, 1 bataillon de zouaves, 1 bataillon du 19e léger, 1 bataillon du 36e de ligne.

Cavalerie : Détachement des 1er et 4e chasseurs d'Afrique, sous les ordres du chef d'escadron de Noüe.

Services administratifs : Tous les services centralisés, sous la direction de M. le sous-intendant Montbrun.

Service de santé : Une section complète d'ambulance avec 88 paires de litières ou cacolets, sous la direction de M. le chirurgien principal.

Abd-el-Kader continuait à exciter les Kabiles à la révolte. Jusqu'à présent, toutefois, ses prédications semblent n'avoir offert que des résultats peu satisfaisans pour sa cause. Un très petit nombre de tribus du centre et du littoral de la Kabilie ont répondu à son appel, et l'insurrection, s'il faut en croire la presse locale, paraît être circonscrite dans la vallée du Sebaou et sur le territoire des Ouled-Naïl.

D'après une correspondance arrivée à Alger le 8, l'émir aurait de nouveau quitté la Kabilie à l'approche de M. le gouverneur-général. Il aurait cédé, en se retirant, aux prières des tribus mêmes qui se seraient déclarées en sa faveur dans les deux assemblées de Bordj-el-Boghni. On ajoute qu'il aurait cherché à se mettre en relation avec M. le maréchal, en lui écrivant coup sur coup deux lettres restées sans réponse.

D'autres bruits, contraires à ces nouvelles, circulent à Alger touchant la retraite précipitée de l'émir; ses partisans assurent qu'un nouveau plan vient d'être arrêté entre lui et les Kabiles, par suite duquel il serait allé rallumer le feu de l'insurrection dans le Sud et dans l'Ouest, tandis que les Kabiles occuperaient dans l'Est la colonne de M. le maréchal.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

M. le général Iusuf est arrivé le 1er mars à Médéa, d'où il est reparti le 3, pour Boghar. Il va organiser dans cette ville une colonne de cavalerie forte de 700 chevaux, qui opérera sous ses ordres dans le petit désert.

SUBDIVISION DE MILIANA.

La colonne de M. le colonel Eynard, qui campait sous Miliana, a quitté le 2, cette position pour se reporter en avant, sur la route de Teniet-el-Had.

Le même jour, le 3e bataillon du 64e, qui était absent depuis cinq mois, est rentré à Miliana; mais on ne lui a pas laissé le temps de se reposer de ses fatigues, et à peine était-il arrivé, qu'il a reçu l'ordre de se tenir prêt à repartir.

M. le capitaine Bastide, du bataillon de chasseurs, en garnison à Teniet-el-Had, blessé au combat du 20 février, a dû subir l'amputation de la jambe droite. Un sergent du même corps a été aussi amputé du bras gauche.

SUBDIVISION D'ORLÉANVILLE.

Les lettres de Tenès annoncent que le kaïd d'une des tribus des environs d'Orléansville a été assassiné par des maraudeurs appartenant à la bande de Bou-Maza.

D'après cette correspondance, M. le lieutenant-général Camrobert a exécuté, le 27 février, sur les Ouled-Iounes, une razzia dans laquelle les ennemis ont eu 60 hommes tués.

PROVINCE D'ORAN.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, après avoir inspecté les environs de Mostaganem, est immédiatement rentré à Oran, et en est parti le 2 mars pour se rendre à Mascara, où il doit prendre le commandement d'une colonne de réserve destinée à prendre position sur la montagne qui domine la plaine d'Eghrès, au sud de Mascara.

L'immense convoi destiné à l'approvisionnement de Tlemcen et dont nous avons annoncé le départ, est arrivé à destination; il est déjà de retour à Oran.

La plus grande tranquillité règne dans la province; chaque jour on signale de nouvelles défections dans les rangs des partisans de l'émir. On annonce même qu'Abd-el-Kader devait avoir recours aux moyens de terreur pour maintenir quelques chefs dans les limites de la fidélité jurée. Ainsi, Miloud-Ben-Iamani, principal cheikh des Angad, aurait été étranglé, dit *l'Echo d'Oran*, par ordre d'Abd-el-Kader, pour avoir écrit à Bouzian-Ould-el-Chaoui, chef des Hallef du Maroc, et lui avoir rendu compte de la résistance qu'Abd-el-Kader avait rencontrée dans les tribus de Haut-Chélif. Djelloul ben-Hamlat, un de nos anciens kaïds de Djafra, aurait été également mis à mort pour les mêmes raisons.

La daïra d'Abd-el-Kader serait elle-même inquiète pour sa sûreté et ne rencontrerait pas dans les populations marocaines les bonnes dispositions sur lesquelles elle comptait.

La veille du jour où M. le général Cavaignac poussa une reconnaissance sur la Mlouïa, Bou-Hamedi, prévenu de nos préparatifs, avait enlevé la tente de sa famille, celle d'Abd-el-Kader et des principaux chefs, pour les conduire sous les murs de Tèza. Les prisonniers français furent également éloignés de la Mlouïa. On prétend que six d'entre eux qui ne purent suivre le mouvement furent mis à mort. Deux de nos braves soldats tentèrent de regagner les avants-postes de la frontière française. L'un d'eux, zouave, fut tué en route; le second, chasseur d'Orléans, arriva à Djama-Ghazaouet en suivant le bord de la mer et a donné quelques détails sur la situation de ses camarades. Leur moral se soutient toujours, grâce à l'énergie de M. le lieutenant-colonel Courby de Cognord, qui leur montre l'exemple du courage dans l'adversité, comme il le leur avait montré sur le champ de bataille. Ils ont besoin de force, car les marches continuelles de la daïra leur causent de grandes fatigues. Malheur à ceux qui, trop faibles ou malades, restent en arrière.

Le départ des principales familles de la Daïra pour l'intérieur du pays était de nature à jeter la terreur au milieu des Arabes restés sur la Mlouïa; en effet, le lendemain, à l'approche de la colonne française, ils abandonnèrent leurs tentes et leurs troupeaux pour aller se cacher dans la montagne. Pendant ce temps, les Kabiles pillaient le camp de nos ennemis et les réduisaient à la misère.

Depuis, le khalifa Bou-Hamedi est venu chercher le reste de la Daïra et l'a réunie sous les murs de Tèza aux familles des chefs.

D'après ces nouvelles, la daïra d'Abd-el-Kader serait aujourd'hui installée sous les murs d'une ville marocaine, reconnaissant l'autorité impériale, ayant garnison régulière et commandée par un des premiers officiers de la cour de Fès.

Le gouvernement était donc induit en erreur par les récits optimistes de ses agens, quand il annonça il y a quelques mois, que sur les représentations d'un envoyé extraordinaire à Rbat, l'empereur allait donner le commandement d'un corps de cavalerie à l'un de ses parens pour agir contre la daïra, et que Ben-Abbou, gouverneur de Tanger, homme dévoué aux intérêts français, était nommé gouverneur du Rif, avec mission spéciale de poursuivre la daïra.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

M. le général Cavaignac est rentré à Tlemcen le 6 mars, venant de faire une heureuse razzia sur les Ouled-Nahr, fraction des Angad Gharaba. Cette tribu, située sur la limite du Tell et de Sahara, à une vingtaine de lieues sud-ouest de Tlemcen, fournissait de nombreux coureurs qui, depuis plusieurs mois, répandent le trouble dans les tribus soumises, et inquiètent les voyageurs sur les routes. Il importait donc de les châtier et de les éloigner de nous, en les forçant de conduire leurs troupeaux dans des lieux à l'abri de nos coups. Le nombre de têtes de bétail, pris sur cette tribu, monte, dit-on, à 7,000.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les ordres et contre-ordres se croisent et se choquent à chaque instant, la province demeure sans administration. Le gouvernement a rappelé M. le général Levasseur, et désigné M. le général Randon pour le remplacer; mais M. le maréchal a craint de laisser le commandement d'une province à un partisan des idées de pacification. Le général Levasseur a donc reçu ordre de garder son poste jusqu'au retour du général Bedeau. C'est un pêle-mêle incroyable au milieu duquel il est impossible de se diriger. La seule chose qui soit claire dans ce désordre, c'est que le maréchal défait ce que fait le ministre.

SUBDIVISION DU SÉTIF.

M. le général d'Arbouville, rentré dans la province par le courrier du 2 mars, se dispose à reprendre la campagne.

Il devait partir le 12, pour opérer contre les Ouled-Nayl-Chéraga, chez lesquels se trouve Abd-el-Kader. L'émir a, dit-on, établi ses tentes à un endroit nommé Rhar-Terba (la caverne de terre), à deux jours sud de Bou-Saad.

Un bataillon vient de se porter à Aïn-Turc pour protéger les tribus contre Si-Moussa, que l'on croit à quatre lieues de ce point. Si-Moussa a près de lui un chérif du nom de Moulei-Mohammed, qui dirige tous ses mouvemens. Ce chérif n'est sans doute autre que le personnage qui sous le nom de Bou-Maza, a le premier levé l'étendart de la guerre sainte dans le Dira, et qui a fatigué sans se laissé saisir, toutes les colonnes du maréchal et de ses lieutenans dans la subdivision de Médéa.

PHILIPPEVILLE.

Le 3, à midi, a eu lieu sur la place du marché, hors de la porte de Constantine, l'exécution des nommés Mohammed-Ould-Messaoud-ben-Saad, Messaoud-ben-Ahmed-Chliga et Rabah-ben-Rabah, condamnés à mort pour crime d'assassinat.

Une foule immense assistait à ce lugubre spectacle; les Arabes de la ville et des environs s'étaient donné rendez-vous sur la place afin de voir, pour la première fois, fonctionner l'horrible instrument de supplice importé d'Europe; ils ont été vivement impressionnés de ses effets.

ACTES OFFICIELS.

Service topographique en Algérie.

M. Demartimprey, lieutenant-colonel d'état-major à la disposition de M. le gouverneur-général, est nommé chef du service topographique.

M. Beaudouin, capitaine d'état-major détaché au 2e de chasseurs d'Afrique, et MM. Cassaigne et Condallier de Tugny, capitaines d'état-major, employés aux travaux de la carte de France, sont désignés pour faire partie de la section topographique en Algérie, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Demartimprey.

— Par décision ministérielle du 19 février, M. le chef de bataillon Dejean, chef de la 2e section du service du génie au ministère de la guerre, est nommé chef d'état-major de l'armé en Algérie.

— Par décision royale du 7 mars, sont nommés :

Commandant de place à Médéa, M. Desmarets de Monila, chef de bataillon au 27e de ligne.

Commandant de place à Sétif, M. Lambert, chef de bataillon au 15e léger.

—M. Chautan de Vercly, capitaine d'état-major employé aux travaux topographiques en Algérie, passe comme aide-de-camp près de M. le lieutenant-général marquis de Castelbajac, commandant la 11e division militaire.

— M. Poujol, capitaine aux tirailleurs indigènes d'Oran, est nommé commandant de place au camp d'Erlon, en remplacement de M. Noureu, admis à la retraite.

Intendance militaire. — Changement dans les résidences.

M. Paris de Ballardière, sous-intendant de 1re classe, passe de Vernon à Alger.

M. Anzat, sous-intendant de 1re classe, d'Alger à Oran.

M. Creurer, sous-intendant de 2e classe, de Lella-Maghnia à Constantine.

M. de Juge Montespien, sous-intendant de 2e classe, a reçu pour destination Oran.

M. Leclerc, adjudant de 1re classe, a reçu pour destination Oran.

—Par ordonnance royale du 2 mars, ont été nommés :

Au grade de capitaine : 32e de ligne, MM. Fardet et Crépeaux. — 41e de ligne, M. Dougados. — 53e de ligne, M. de Launoy. — 19e léger, M. Pein. — 2e légion étrangère, M. Bernelle.

Au grade de lieutenant : 5e de ligne, M. Faivre. — 16e de ligne, M. Gillet. — 32e de ligne, MM. Jaubert et Tongas. — 36e de ligne, MM. Monneret et Gambier. — 44e de ligne, MM. Vachier et Casabianca. —53e de ligne, M. Guillemin. — 12e léger, M. Laville. — 15e léger, M. Kamps. — 10e bataillon de chasseurs d'Orléans, M. Brunetière. — Zouaves, M. de Narbonne Lara. — 2e légion étrangère, M. Paris.

Au grade de sous-lieutenant : 32e de ligne, M. Deniau, adjudant sous-officier. — 36e de ligne, M. Lourdereau, sous-lieutenant en non activité. — 10e bataillons de chasseurs d'Orléans, M. Forestier, adjudant sous-officier. — Zouaves, M. Bernard, adjudant sous-officier. — 2e légion étrangère, M. Gautier, sergent-major.

FAITS DIVERS.

— M. le lieutenant-général Baraguey-d'Hilliers, qui était venu visiter la province de Constantine, est parti pour se rendre à Tunis.

— M. Toulogne de Précorbin, adjoint de 1re classe à l'intendance militaire, vient de mourir à Oran, après quelques jours de maladie.

— Un négociant arrivé de Médéa à Blida déclare avoir trouvé sur la route les cadavres de trois Européens qui ont dû être assassinés par les Arabes dans la nuit du 28 février au 1er mars. L'une des victimes est M. Déglise, employé à la mine de cuivre, les deux autres sont des ouvriers travaillant sous ses ordres.

Ce triple assassinat a été commis au plateau de la Croix, près du bois des Oliviers, sur le territoire des Mouzaïa.

— Un incendie, qui ne peut être attribué à la malveillance, a éclaté à Médéa, dans la boutique d'un Mozabite. Grâce à l'empressement de la population militaire et civile, animée par la présence de MM. les généraux Marey et Iusuf, le feu a été promptement éteint. Ce désastre réclamait des secours d'autant plus actifs, que l'endroit où l'incendie s'est manifesté n'est séparé que par une très petite distance de la poudrière, qui renferme une quantité considérable de poudre et de projectiles.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement est expiré le 15 mars, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

On s'abonne : à Alger, chez MM. Dubos frères ; — à Blida, chez M. Georges; — à Oran, chez M. Renard;—à Constantine, chez M. Guende; — à Bône, chez M. Besson; à Londres, à l'Agence générale de l'Observateur français, 67. *Strand.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

VARIÉTÉS.

Des Moyens d'assurer la domination française en Algérie, par M. le lieutenant-général baron DE LÉTANG.

ARMÉE.

OCCUPATION. — INSTALLATION DES TROUPES DANS LES CAMPS.

(Septième article.)

En présence d'un peuple éminemment guerrier et qui ne renoncera à son indépendance que contraint par la force, l'armée devait jusqu'à présent jouer le principal rôle en Algérie; pendant longtemps encore, elle doit être l'instrument indispensable de notre puissance.

Par ses marches incessantes, elle a reconnu tout le pays de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud ; par les nombreux combats qu'elle a soutenus, elle a surmonté toutes les résistances ; par ses victoires successives elle a assuré la conquête de toutes les tribus qui avaient reconnu les lois des anciens dominateurs. La première période, celle de la *conquête* par les armes, est terminée.

Une seconde période commence, celle de la *domination*; l'armée seule encore peut réellement dominer le pays, mais ce n'est pas en poursuivant un fantôme insaisissable, c'est par l'*occupation* des grands centres de domination qu'elle atteindra ce résultat.

Ce qui fait la différence de cette période à celle qui l'a précédée, c'est que dans la première l'armée a dû être essentiellement nomade, et que dans la seconde elle doit se stabiliser et devenir plus sédentaire.

Après avoir assuré la domination, l'armée a encore un double devoir à remplir : concourir à la civilisation des habitans par un *gouvernement* juste et sage, et à la prise de possession du sol, par l'application de ses forces aux grands travaux d'utilité publique, moyen sans lequel la *colonisation* devient pour ainsi dire impossible.

La conquête, l'occupation, la domination, le gouvernement des indigènes et la colonisation, réclament donc le concours de l'armée.

La conquête par les armes est achevée. L'armée, par la bouche de son chef, l'a déclaré solennellement à la France ; les derniers événemens prouvent que cette déclaration n'était pas trompeuse. Jusqu'en 1842, nos colonnes parcouraient le pays d'Abd-el-Kader; aujourd'hui les bandes d'Abd-el-Kader parcourent les nouveaux états de la France. L'Algérie nous appartient réellement. La conquête générale est terminée, mais tout le pays n'est pas occupé, dominé, gouverné, colonisé, voilà pourquoi Abd-el-Kader peut se promener impunément au milieu de notre conquête. Vienne le jour où notre œuvre sera complète, et le retour d'Abd-el-Kader devient impossible. Pour achever l'œuvre de géant que nous avons entreprise, poursuivons avec résolution l'accomplissement successif de la tâche que nous nous sommes imposée, et la France sortira victorieuse de la plus grande entreprise des temps modernes.

Après la conquête, vient l'occupation. N'anticipons pas sur la marche des événemens ; occupons le pays, en jetant un regard sur le passé, c'est-à-dire de manière à ne pas compromettre la conquête, et en tenant compte de l'avenir, c'est-à-dire de la domination du pays et de ses habitans, et alors la colonisation sur une vaste échelle pourra être entreprise avec succès.

L'œuvre importante du moment est donc l'occupation.

Nous avons fait connaître le système d'occupation qui nous semblait le mieux concilier les exigences de l'avenir avec les intérêts présens et passés ; indiquons les moyens d'application.

M. le lieutenant-général baron de Létang nous semble avoir résolu la question d'une manière très pratique pour l'armée, et très économique pour l'Etat. Nous reproduisons ses paroles :

« Toute l'armée, dit-il, depuis le général jusqu'au simple soldat, » devrait être établie dans de grands camps.

» L'emplacement de chaque grand camp étant reconnu et adopté, les limites de la zone qu'il comprendrait seraient indiquées par » une chaîne de quelques petits postes d'observation, consistant en » ouvrages fortifiés, très simples, tels que de petites maisons carrées et crénelées.

» Un grand camp ne serait autre chose que l'ensemble des camps » partiels que chaque bataillon ou chaque régiment élèverait successivement en deça de cette ceinture d'avant-postes. Les camps » partiels seraient à peu près aux grands camps, ce que sont, chez » les Arabes, les douars aux tribus ; ils se joindraient, se relieraient plus tard les uns aux autres, par de nouvelles constructions, et finiraient par se changer en grandes bourgades et en » villes, si les colons, rassurés par ce système d'occupation, ne » tardaient pas à venir les peupler.

» Une simple muraille en pierre et boue, de 2 à 3 mètres d'élévation, crénelée et entourée d'un petit fossé, suffirait pour garantir ces camps des surprises des Arabes. Quant à leur distribution intérieure elle devrait satisfaire à cette condition essentielle » que les rues principales disposées de manière à faciliter le rassemblement des compagnies, escadrons, bataillons ou régimens, » aboutissent toutes à une place d'armes au milieu de laquelle s'élèverait un réduit ou petite citadelle, armée d'un ou deux » canons, dominant toutes les rues et y plongeant par ses feux.

» Le gouvernement serait chargé de faire construire dans l'intérieur des camps, les réduits, les magasins de vivres, les infirmeries, les bâtimens affectés à des services publics. »

Quand au logement des officiers et des soldats, M. le général de Létang laisse aux uns et aux autres le soin d'y pourvoir au moyen d'une indemnité.

» L'indemnité de logement des officiers, telle qu'elle est fixée » aujourd'hui, est assez élevée pour que l'Etat ne s'occupe même » pas de leur procurer, à titre d'avances, les premiers matériaux » qui leur seraient nécessaires; ils achèteraient eux-mêmes ces » matériaux et feraient construire à leurs frais, des barraques ou » des maisons dont ils seraient, de droit et de fait, les propriétaires et qu'ils pourraient à leur gré vendre ou échanger quand » ils quitteraient la colonie.

» Quant aux soldats, ils seraient libres de choisir pour leur lo» gement le mode de construction qui leur paraîtrait préférable, » et ils ne seraient astreints qu'à observer le tracé général et les » alignemens qu'on aurait adoptés pour le camp.

» Ces logemens, contenant quatre soldats, pourraient consister » en un simple rez-de-chaussée occupant sur le sol une surface » d'environ 48 mètres carrés, c'est-à-dire un rectangle dont un » côté serait à peu près de huit mètres et l'autre de six. Ce rec» tangle se diviserait en quatre compartimens égaux formés par des » cloisons ou par des murs de refend.

» Pour la construction de ces maisons, non-seulement il fau» drait aux soldats une indemnité journalière, mais encore parce » que cette indemnité ne peut qu'être très minime, il leur faudrait » quelques avances en matériaux, tels que planches, clous, ou» tils, etc., qu'ils ne pourraient se procurer facilement sans l'inter» vention du Gouvernement. »

M. le général de Létang fixe l'indemnité journalière de logement à donner aux soldats, à la somme qui, en temps ordinaire, est consacrée à leur casernement et qui se compose chaque année des intérêts du capital absorbé pour la construction des bâtimens militaires, plus des frais annuels d'entretien de ces bâtimens (1).

« L'indemnité qui serait due à chaque fantassin qui se logerait » lui-même pouvant être évaluée à environ 16 francs par an ou à » 44 cent. par jour, ce qui représente l'intérêt à 5 pour 100 d'un » capital de 320 francs, si l'Etat donnait à chaque homme pour » son premier établissement des matériaux pour une somme de » 40 francs, ce capital de 320 francs dont l'Etat, dans la première » hypothèse, doit payer la rente au soldat, serait réduit à 280 fr., » et l'indemnité journalière de logement ne serait plus par consé» quent que de 38 centimes.

» Avec les matériaux fournis par l'Etat et avec ceux que le pays » offrirait, comme pierres, chaux et menus bois, le soldat pourrait » se construire un premier abri qu'il améliorerait ensuite.

Non seulement M. le général de Létang pense qu'on doit laisser aux soldats le soin de construire leurs logemens, mais il demande aussi qu'on leur laisse celui de pourvoir à leur couchage, au moyen du prix que le gouvernement paie aux adjudicataires de ce genre de fournitures, et qui ne s'élève pas à moins de 16 francs environ par homme et par an. Cette somme est précisément égale à celle de l'indemnité annuelle de logement qui serait due à chaque fantassin.

» Le solde des hommes devrait donc être augmentée, dit l'au» teur, pour leur couchage de 16 fr. pour 365 jours, ou de 0 fr. 44 » par jour.

» Avec cet argent bien employé, les lits de fougère ou de paille » seraient bientôt remplacés par un matelas de bonne laine du pays, » et avant la fin de la seconde année, les soldats dont la plupart » sont aujourd'hui sans couchage, seraient tous pourvus d'un ma» tériel de literie ; ce matériel serait entretenu par eux facilement » et à très bon marché et resterait, en outre, définitivement leur » propriété. »

Nous pensons qu'avec une première mise de 40 francs et une indemnité annuelle de 6 francs 57 centimes, les soldats peuvent facilement se loger, surtout s'ils s'associent par quatre pour élever leurs petites maisons.

Le pays leur fournira la pierre, la chaux, quelques bois, et s'ils adoptent le mode de toiture usité par les Arabes, ils peuvent très bien construire les murailles et la terrasse de leurs maisons, sans toucher à leur indemnité qui sera réservée pour l'achat des portes et des fenêtres.

On trouve dans l'intérieur des trois provinces des forêts de tuya-articulata, dont les troncs peuvent servir à supporter une terrasse.

La chaux est le principal élément des maisons arabes ; o , pour se procurer de la chaux, il suffira de construire des fours à la manière des indigènes, et alors elle ne coûtera à nos soldats que la main-d'œuvre.

Nous croyons également qu'avec une indemnité annuelle de 16 francs le soldat pourra facilement, dans un pays où la laine est à très bas prix, pourvoir à son couchage, et nous sommes convaincus que l'adoption de cette mesure procurerait une économie notable à l'Etat, par la diminution des malades et du prix des journées d'hôpital.

Le gouvernement est décidé, nous assure-t-on, à mettre à l'essai tous les projets de colonisation qui lui sont présentés, et nous l'en félicitons, mais nous lui demandons de vouloir bien expérimenter immédiatement celui de M. le général de Létang.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui sur la nécessité de jeter les fondemens d'un grand établissement militaire à Hamza, pour combler l'immense lacune qui existe entre Médéa et Sétif. Qu'on adopte le mode d'installation que nous venons de développer, qu'on envoie à Hamza cinq mille hommes, destinés à y séjourner plusieurs années, et qu'on les charge de fonder eux-mêmes les maisons qu'ils doivent habiter, et nous ne doutons nullement qu'un officier-général intelligent ne parvienne à y fonder une ville importante, sans qu'il en ait coûté à l'Etat d'autre dépense que celles qu'exigeraient le logement et le couchage des troupes dans l'intérieur de la France.

Les personnes étrangères à l'armée ne comprendront pas comment, avec la somme modique de 40 francs, un soldat pourra se construire un abri et un logement, et naturellement elles rejetteront, sans examen, la proposition de M. le général de Létang comme irréalisable.

Le soldat est un homme exceptionnel qui, avec cinq centimes de poche par jour, pourvoit à une infinité de besoins, que, dans une autre condition, il ne pourrait satisfaire avec une somme dix fois supérieure. Avec 40 francs, c'est à dire avec huit cent fois la solde d'un jour, le soldat construira plus facilement peut-être une maison, que le colon, père de famille, avec la prime de 800 francs que l'administration lui accorde.

M. le général de Létang cite un exemple de ce que peut l'industrie, l'amour-propre et la bonne volonté du soldat. « En 1836, dit-il, avec quelques planches que je lui avais fait donner par le génie militaire, et à l'aide des matériaux trouvés sur les lieux, un détachement du 1er bataillon d'Afrique s'était bâti aux environs d'Oran, des logemens assez confortables, et qui l'eussent été davantage, si nos idées sur l'installation de l'armée dans les camps eussent pu recevoir alors leur entière exécution. »

Nous citerons nous-même un autre exemple plus concluant encore. En 1840, un détachement du 3e bataillon d'Afrique fut chargé d'occuper le défilé de Toumiet situé entre Philippeville et Constantine, et là, sans aucun secours du gouvernement, chaque officier et chaque soldat se mit à construire, avec les ressources qu'il trouva sur les lieux, de petites maisonnettes parfaitement habitables, et qui étaient de beaucoup préférables aux barraques en planches construites dans divers camps par le génie militaire.

Ainsi donc le mode d'installation de l'armée dans des grands camps, tel que le propose M. le général baron de Létang, est parfaitement réalisable et peut-être est-il le meilleur système de colonisation par l'armée; c'est à ce titre que nous demandons qu'il soit essayé.

---

(1) Les renseignemens fournis à ce sujet à M. le général de Létang sont assez curieux, pour que nous croyions devoir les reproduire :

CASERNEMENT DE L'INFANTERIE. En France, les casernes construites en bonne maçonnerie et voûtées à l'épreuve de la bombe, coûtent par homme. . . . . 500 f. 00 c.

Les casernes non voûtées, mais également construites en bonne maçonnerie, comme celles d'Arras, coûtent par homme environ. 300 f. 00 c.

Il n'est pas tenu compte dans cette appréciation de la valeur des terrains : *valeur qui ne serait pas à négliger ailleurs qu'en Afrique, mais que dans cette contrée on peut considérer comme nulle.*

On suppose aussi que les hommes couchés isolément occupent l'espace qui leur est attribué dans l'état de paix ; car en temps de guerre ou de siége, ces mêmes casernes recevraient le double de monde, soit en resserrant les lits, soit en faisant coucher les hommes sur la paille, comme au bivouac : *Dans l'état mixte de paix et de guerre permanent en Afrique, c'est la première supposition qu'il faut adopter.*

A Lyon, des baraquemens ou casernes du moment, à simple rez-de-chaussée, construites en bois, briques et plâtre et couvertes en tuiles creuses, ont coûté par homme environ. . . . . 150 f. 00 c.

Mais ces casernes du moment, dont les murs d'enveloppe n'avaient que l'épaisseur d'une brique de champ (6 centimètres), offrant l'inconvénient d'être trop froides en hiver et trop chaudes en été, on substitua successivement aux minces cloisons qui les enveloppaient des murs en maçonnerie d'environ 40 centimètres d'épaisseur, ce qui éleva la dépense par homme à environ . . . . . 200 f. 00 c.

En Algérie, où l'on ne peut facilement se procurer des matériaux, les bois surtout, qu'en les faisant venir de France ou de l'étranger, il faut admettre que la dépense ci-dessus serait augmentée d'un quart, ce qui ferait par homme une dépense de. . . . . 250 f. 00 c.

A ce dernier prix on doit pouvoir construire en Algérie de bons baraquemens, pour ne pas dire des casernes.

L'intérêt de ce petit capital à 5 p. cent est de.	12 f. 00 c.
Il y faut ajouter les frais d'entretien annuel qu'on peut évaluer à un fr. soixante c. par homme, ci	1 f. 60 c.
Total.	13 f. 60 c.

A Arras, en effet, le casernement peut contenir environ 5,000 hommes et les dépenses d'entretien et de réparation des casernes proprement dites, c'est-à-dire des bâtimens occupés par la troupe, s'élèvent annuellement à huit mille francs; c'est donc par homme 8,000 : 5,000 ou 1 fr. 60 c.

Mais à cause du dépérissement toujours croissant des bâtimens dont la durée ne saurait être indéfinie, et en tenant compte, d'ailleurs, des frais d'ameublement qui sont indépendans de ceux de construction, *en remarquant aussi que les casernes d'Arras, prises pour exemple, ne sont ordinairement occupées que par la moitié des troupes qu'elles peuvent contenir et que les dégradations y sont par conséquent moins considérables que si la garnison était à son complet,* on peut, sans crainte de se tromper et en restant plutôt au-dessous qu'au dessus de la réalité, augmenter le chiffre ci-dessus de. . . . . 1 f. 90 c.

et le porter ainsi à quinze francs cinquante cinquante cent. 15 f. 50 c.

Soit, en nombre rond, seize francs.

En ne logeant plus le soldat d'infanterie, l'Etat lui devrait donc une indemnité annuelle de 16 fr. ou une indemnité mensuelle de 1 fr. 33 c., ou enfin une indemnité journalière de 0 fr. 044, représentant l'intérêt à 5 p. cent d'un capital de 320 fr.

CASERNEMENT DE LA CAVALERIE. La dépense du casernement pour un cavalier et son cheval peut être établie dans le rapport de 5 à 3 comparativement à l'infanterie. En conséquence l'indemnité de logement pour le cavalier serait, par jour et par homme monté, de 5 : 3 × 0,044 = 0 fr. 072. *Avec cette indemnité les cavaliers construiraient et leurs logemens et des écuries ou hangards pour leurs chevaux à la conservation desquels ils devraient, comme je le dirai plus tard, être eux-mêmes intéressés.*

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. G. Ozaneaux, inspecteur-général des études. —2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 5 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. Salvador, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse.* Continuation de cet ouvrage: Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MADAME CLÉMENT, auteur du *Corbeau sanglant,* vend cet intéressant ouvrage sur *l'Avenir dévoilé* 50 centimes, et 75 avec gravure, rue de Tournon, 5; maison précédemment occupée par Mlle Lenormand.

PRESSES MÉCANIQUES. La Maison Giroudot est une des plus recommandables pour la fabrication des presses manuelles et mécaniques. La France, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie, les deux Amériques apprécient par des commandes l'excellence des travaux exécutés par ce mécanicien.—Outre les presses à imprimer, des machines hydrauliques de toutes forces, des presses à satiner, à gauffrer, sont prêtes ou en voie d'exécution. —Assortiment complet d'ustensiles d'imprimerie. — Rue du Val-de-Grâce, 4.

IMPRIMERIE. — LIBRAIRIE. — JOURNAUX. L'Editeur de l'*Annuaire de la Typographie parisienne et départementale* vient de mettre en vente la *troisième année* de cet ouvrage, qui devient *indispensable* à toutes les personnes qui ont ou peuvent avoir des relations avec l'art de la Typographie. Des rectifications importantes, et aussi quelques changemens survenus dans des raisons de commerce en ont retardé jusqu'à ce jour la publication. — 1 vol. in-18 : Prix, 1 fr. 25 c. pour Paris; et 1 fr. 50 c. pour les départemens. Chez l'Editeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Chez DELANGRENIER, rue de Richelieu.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

NAFÉ D'ARABIE

L'usage de ces pectoraux est populaire en France et à l'étranger, leur EFFICACITÉ et leur SUPÉRIORITÉ ont été CONSTATÉES par les médecins des Hôpitaux de Paris.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

29 MARS 1840. N° 159. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —⊙⊙— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 36.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres — Chronique. — ALGÉRIE : Colonisation, division de l'Algérie en deux provinces. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Cercle de Cherchell. — Subdivision d'Orléansville. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : Concert de Félicien David ; Moïse au Sinaï.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS.

Du 19 mars. — M. le duc de Noailles prononce l'éloge funèbre de M. de Dreux-Brézé, enlevé à la Chambre le 21 novembre 1845. — Discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour les dépenses secrètes de l'exercice de 1846. M. de Montalembert déclare qu'il refuse sa confiance au gouvernement, à cause du langage que le chef du ministère a tenu au sujet de la Pologne. L'orateur expose les malheurs de la Pologne et réclame les sympathies de la Chambre à l'égard de cette nation. Il désire que la Pologne renaisse comme la Grèce, l'Irlande et la Belgique. — M. Guizot expose la politique du gouvernement à l'égard de la Pologne : elle se réduit à deux faits : ne pas intervenir, ouvrir aux Polonais un asile hospitalier en France. — M. Victor Hugo cède à une émotion irrésistible. Quand un peuple a travaillé pour les peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les hommes, la reconnaissance des peuples lui est acquise, on doit le sauver de l'oubli. L'orateur demande une intervention purement morale, une adhésion sympathique qui repose à la fois sur des idées de paix, de justice, de civilisation.

Du 20. — M. le comte de Tascher ne comprend pas qu'on invoque le droit des gens, quand il est violé ouvertement, c'est ce que fait cependant M. le ministre des affaires étrangères. On a appelé les Polonais des rebelles; une nation qui réclame sa liberté, son indépendance, n'est pas une nation rebelle ; la Chambre ne demande pas au gouvernement une intervention armée. Il y a d'autres moyens d'intervenir efficacement. Ce n'est point par les armes qu'on a obtenu, en 1815, l'indépendance de la Saxe. —M. Villemain honore l'effort qu'a fait M. le ministre pour ne point parler comme les autres orateurs en faveur des Polonais, un mot de lui pouvait aggraver les maux de ce malheureux pays. La Pologne est le point d'appui d'une révolution future, pour le moment elle ne peut que prier et attendre. Le rôle de nos gouvernemens est de la ramener par les voies de la diplomatie à la situation que lui assignent les traités. M. Guizot répond que quand au royaume de Pologne, sa situation est la même, aucun fait nouveau ne s'y est produit. Quant à la république de Cracovie, le gouvernement du roi a fait ses réserves. M. d'Harcourt proteste contre les exécutions de Pologne. M. Dupin réclame pour ce pays la constitution promise en 1815. M. de Boissy flétrit les massacres commis par notre armée d'Afrique. M. Duchâtel défend l'armée de l'Algérie et son chef.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Du 17 mars. — Discussion de la proposition relative aux incompatibilités. — M. de Rémilly dit que pour arriver au ministère, il faut être chef ou sous-chef de file dans les partis qui divisent la Chambre; le parlement n'est plus que le terrain de diverses coalitions qui veulent élever leurs chefs sur le pavois. C'est afin d'entraver de telles combinaisons, qu'il vote pour la proposition. — M. Thiers établit que tous les gouvernemens ont leurs misères; les misères des gouvernemens absolus sont en haut, celles des gouvernemens populaires sont en bas. La misère du nôtre, c'est la corruption. Il y a à la Chambre 182 fonctionnaires ; la majorité, comme on le voit, est acquise au ministère. Voilà ce qui fait que l'orateur vote pour la proposition. — M. Duchâtel assure que l'administration de 1840 était aussi corrompue que l'administration actuelle. La propositien, en frappant l'instrument de la politique de conversation, veut frapper cette politique elle-même. L'orateur s'opposera de tout son pouvoir à ce qu'on passe à la discussion des articles.

Du 18. — M. Deslongrais regarde la proposition, comme faite beaucoup plutôt dans l'intérêt de la majorité, que comme un acte d'opposition. — La discussion générale est fermée. — M. Hébert, rapporteur, rappelle les motifs qui ont déterminé la commission à repousser la proposition de M. de Rémusat. L'orateur fait l'éloge des fonctionnaires ; ils sont dévoués à nos institutions, il faut se garder de les proscrire. Par qui serait remplacé l'élément proscrit ? Personne ne le sait, voilà surtout ce qui fait hésiter la commission. En outre, suffit-il d'obtenir la confiance du Roi, pour perdre celle du peuple ? C'est là un principe qui semble absurde à la commission. — Le président consulte la Chambre pour savoir si elle passera à la discussion des articles. La Chambre décide que non, à la majorité de 232 voix contre 184.

Du 19. — Discussion de la proposition relative aux endiguemens. Personne ne prend la parole pour la discussion générale. La Chambre passe à la discussion des articles. Les articles 1er et 7 sont votés sans opposition.

Du 20. — Le général Subervic dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846. — Discussion des projets de loi relatifs : 1° Aux travaux d'une route royale dans le Lot-et-Garonne ; 2° aux maisons d'école du département du Haut-Rhin ; 3° à une taxe extraordinaire que demande à s'imposer la ville de Soissons.— Les trois projets sont adoptés sans discussion. — Rapports des pétitions.

Du 21. — Discussion de la proposition du général Jacqueminot. —M. Lherbette demande compte au ministre de la violation de la loi que l'on s'occupe de compléter. Une foule de gardes nationales dans les provinces ont été dissoutes et ne sont pas réorganisées. — M. le ministre de l'intérieur rejette sur l'administration antécédente les torts que lui reproche M. Lherbette. — M. O. Barrot soutient que dans une question aussi grave, c'est mal se défendre que de se livrer à des récriminations. Le ministère devrait au moins faire connaître à la Chambre les motifs qui s'opposent à la réorganisation des gardes nationales dissoutes. M. Bureaux de Puzy demande si le gouvernement emploierait la force pour dissoudre les gardes nationales qui se réorganiseraient spontanément. Le ministère ne répond pas à cette question.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Une correspondance de Toulon, publiée par le *Sémaphore de Marseille*, confirme en ces termes la nouvelle de l'arrivée du fils de l'empereur Nicolas, et de la réception qu'on lui prépare :

« On annonce d'une manière positive l'arrivée dans notre port, pour les premiers jours d'avril prochain, du grand-duc Constantin de Russie, avec la petite division russe qui se trouve en ce moment à Civita-Vecchia. Une grande réception doit être faite à ce prince, que M. le vice-amiral de Joinville viendra visiter. Des ordres ont déjà été transmis ici à ce sujet. »

— Mardi dernier, six bateaux anglais chargés d'huîtres ont été saisis et amenés à Granville par les navires de la station. Leur chargement, qui s'élevait, dit-on, à 30 ou 35,000 huitres, a été vendu au profit de l'hospice de Granville.

On assure que, malgré la surveillance active et incessante de nos cutters, plus d'un million d'huîtres sont enlevées chaque année par les pêcheurs anglais à nos huîtrières.

EXTÉRIEUR. — *Insurrection polonaise.* — On écrit de la frontière d'Autriche : Les dernières nouvelles de la Gallicie sont toujours alarmantes, les paysans des districts de l'est n'ont pas obéi à l'ordre qu'on leur avait donné de déposer les armes et de rentrer dans leurs foyers. A quelques exceptions près, au contraire, ils ont continué à piller et à saccager le pays, et en général ils ont pris une attitude telle, qu'il ne paraît guère possible de pacifier le pays sans de grands efforts. Les insurgés ont fait connaître diverses prétentions ; par exemple, ils veulent être affranchis de la corvée et du servage ; ils demandent l'abolition des taxes et des moyens de vivre, mais il est probable que le gouvernement ne leur accordera rien, tant qu'ils n'auront pas déposé les armes. On attend seulement le moment où les troupes que l'on concentre dans la Gallicie seront assez nombreuses pour occuper militairement le pays et tenir tête aux paysans.

— Une lettre de Cracovie, du 18 février, peut donner une idée de l'enthousiasme avec lequel l'insurrection a été accueillie par la population israélite polonaise. Elle contient ce qui suit :

« Les jeunes gens étudiant à l'école rabbinique de Cracovie se sont enrôlés volontairement dans l'armée insurrectionnelle : ils appartiennent tous à des familles pieuses et aisées.

» Avant leur départ, le grand-rabbin a voulu leur donner sa bénédiction, et, dans une allocution chaleureuse, il leur a dit de suivre l'exemple des israélites leurs aïeux, qui s'ensevelissaient sous les murs de Jérusalem plutôt que de tomber aux mains des ennemis de leur nationalité. »

COLOGNE. — On écrit de Cologne, 15 mars : Hier soir, tous les postes ont été doublés, et les huit compagnies du 10e régiment consignées dans leurs casernes. Cette mesure extraordinaire a donné lieu à beaucoup de conjectures, et il y a même des personnes qui prétendent qu'elle se rattache à l'insurrection polonaise. On assure que dans les derniers temps plusieurs chefs de Cracovie et de Posen ont passé par notre ville pour se rendre en Belgique par le chemin de fer.

ITALIE. — On remarque depuis une dizaine de jours un échange très fréquent de courriers entre Vienne, Milan et les cours d'Italie. Ceci se rattache à des mesures prises de concert avec les cours de Turin, de Rome et de Naples, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans ces Etats. On parle, en particulier, d'une note par laquelle le cabinet de Vienne engage les gouvernemens italiens à redoubler de vigilance, parce qu'on a des raisons de craindre que le parti révolutionnaire ne profite de l'insurrection polonaise pour faire de nouvelles tentatives de soulèvement. En conséquence, on a renforcé tous les postes, particulièrement les gardes des côtes et les croisières, attendu que l'on redoute un nouveau débarquement des réfugiés.

MEXIQUE. — Le gouvernement de Washington a reçu des nouvelles de Mexico. Le gouvernement de Paredès a refusé de reconnaître ou de recevoir M. Slidell, ministre américain à Mexico. On dit que le gouvernement mexicain a organisé une armée imposante qui se rendra au Rio-Grande. Les bruits d'une contre-révolution par Arista sont contredits. Nous apprenons de Washington qu'il s'assemble dans le golfe du Mexique, ou, du moins, qu'il s'y trouvera bientôt concentré une des flottes les plus considérables que les Etats-Unis aient jamais mises en mer. L'armée a l'ordre de se rendre à l'embouchure du Rio-Grande, de manière à amener bientôt Mexico à traiter.

Bourse.—Du 17 mars.	5 0/0 P. H. 119 90	P. B. 119 90	
——	3 0/0 — 84 45	— 84 35	
Du 22 mars.	5 0/0 — 120 65	— 120 50	
——	3 0/0 — 84 30	— 84 20	

ALGÉRIE.

COLONISATION.

La colonisation en est aujourd'hui au point où en était la conquête en 1832, l'occupation en 1835, le gouvernement en 1837 et 1838 ; c'est-à-dire qu'elle se réduit à une ceinture de quelques kilomètres de largeur autour de nos principaux établissemens maritimes, Oran, Alger, Philippeville et Bône.

Mais, la conquête depuis 1832, l'occupation depuis 1835, le gouvernement depuis 1838, ont successivement, et chacun dans l'ordre que nous avons indiqué, éprouvé des modifications considérables, et réalisé d'immenses progrès.

En 1844, la clôture de la période de conquête a été proclamée.

A l'heure qu'il est, une commission parlementaire, aussi importante par le choix de ses membres que par les circonstances au milieu desquelles elle délibère, pose le programme de l'occupation complète : elle le pose nettement et sans restriction ; elle le base sur des connaissances positives et sur un état de choses bien défini; elle demande l'occupation complète du Tell comme le moyen sûr d'établir la domination générale.

Quant au gouvernement et à la colonisation, on s'arrête encore, on doute, on hésite ; on s'abstient et l'on a raison de s'abstenir, parce que le programme du gouvernement complet ne saurait être formulé tant que l'occupation demeurera incomplète; parce le programme de la colonisation complète ne pourra être formulé tant que l'action gouvernementale sur les tribus sera incomplète elle-même.

Mais ce dont il ne faut pas douter, c'est que le gouvernement des tribus et la colonisation du sol se compléteront tout aussi bien

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

CONCERT DE FÉLICIEN DAVID.

Moïse au Sinaï.

Les dernières notes de l'œuvre nouvelle de Félicien David vibrent encore à notre oreille; nous sommes agités encore de l'émotion puissante qu'elles nous ont laissée, et déjà le prote impatient attend notre copie. Ce n'est cependant pas après une première audition qu'une œuvre pareille taillée dans des proportions si élevées, si sévères, peut être jugée en dernier ressort. Pour juger, d'ailleurs, une aussi savante composition que celle du *Moïse au Sinaï*, il faut être savant en musique soi-même, et nous avons le malheur (n'est-ce pas plutôt un bonheur?) de n'être savans en quoi que ce soit. Mais comme on peut fort bien sentir les beautés de la musique, être vivement impressionné par elles, et exprimer tant bien que mal ce sentiment et cette impression sans être versé dans les profondeurs de la double croche et du bémol, nous avons parfaitement le droit, en cette occasion comme toujours, de trancher toutes les questions, de résoudre tous les problèmes, de juger toutes les œuvres... après tout, on est journaliste ou on ne l'est pas!

A huit heures donc une foule élégante envahissait l'Opéra ; par une heureuse disposition, l'orchestre était échelonné sur le théâtre, et les chœurs, placés sur le devant de la scène. Une estrade avancée portait des siéges destinés aux chanteurs.

Habeneck et David entrent, salués par de bruyans applaudissemens. Le silence s'établit bientôt ; Habeneck saisit son archet, et l'orchestre exécute la symphonie en *mi-bémol*, la même qui fut exécutée l'année dernière au théâtre Italien.

Nous ne connaissons rien de plus suave, de plus délicieux que cette [illegible] vissante symphonie, qui restera certainement comme l'un des plus beaux fleurons de la couronne de David.

Nous ne savons si tout le monde est ainsi fait, mais en musique nous n'aimons que médiocrement les nouveaux visages, nous n'abordons les inconnus qu'avec défiance, tandis que nous livrons volontiers toute notre âme aux chants aimés et depuis longtemps connus.

Cette symphonie en *mi-bémol* est un des plus charmans poèmes que nous sachions, et (devons-nous avouer notre faiblesse?) l'année dernière, quand il se faisait tant de bruit autour du *Désert*, nous admirions bien avec tout le monde ces grâcieuses mélodies, ce coloris, cette verve puissante qui ont placé si haut et l'œuvre et le compositeur; mais nos secrètes sympathies allaient vers le poème plus humble, plus harmonieux, plus tendre de la symphonie en *mi-bémol*.

Avec le *Désert*, je vous défie de voir autre chose que le lever du soleil et la tempête, la danse des almées et les paysages de l'Egypte, une caravane marchant dans l'immensité des sables, se reposant et priant pendant le calme des nuits. Ce sont là, sans doute, de beaux tableaux, et tels que la peinture elle-même n'en saurait rendre la toute puissance et la variété ; mais enfin c'est un thème obligé, c'est une donnée inexorable; c'est l'Orient, avec toutes ses splendeurs, il est vrai, mais enfin c'est l'Orient, l'Orient toujours, et, s'il nous plaît pendant que l'orchestre déroule ces vastes tableaux, de rêver autre chose que les ardeurs du ciel de l'Egypte, autre chose qu'une caravane haletante, autre chose que la danse voluptueuse des almées; si notre âme, en ce moment tendre et rêveuse, cherche d'épais ombrages, un ruisseau murmurant, sous les fleurs, un paysage calme et reposé, des chants d'amours plaintifs, que sais-je encore ? Le Désert ne nous les donnera pas.

Eh bien ! c'est ce charme secret qui nous entraîne vers cette symphonie, supérieure à tout ce que nous avons entendu de David jusqu'ici, y compris même le *Moïse au Sinaï*, lequel nous a surtout frappé par sa grandeur et sa majesté.

Mais avant d'en venir au *Moïse*, un mot encore sur cette symphonie en *mi-bémol* dont les motifs me poursuivent comme de gracieux fantômes, et que je ferais bien mieux d'écrire ici en guise de feuilleton... si j'en étais capable.

La symphonie en *mi-bémol* est divisée en quatre parties. Je ne dirai pas si je préfère le *scherzo* à l'*andante*, ou l'*allegro* au *finale*, car tous les quatre, quoique d'un caractère différent, ont un charme égal, et si vous me demandiez notre préférence, nous emprunterions notre réponse au fond diplomate âgé de cinq ans, et fort de nos amis, qui, ayant à choisir entre le gâteau et la crême, avoue naïvement qu'il préfère la crême et le gâteau.

Nous avons entendu bien des fois déjà, Dieu merci ! cette symphonie délicieuse, et chaque fois elle a porté en notre âme des inspirations, des rêves différens. Que de poëmes, que de chants d'amour, que de riants paysages nous avons ainsi improvisés pendant que cette source charmante d'harmonie et d'émotions déroulait devant nous ses nappes d'eau si limpides et si pures ! Que de doux aveux nous avons murmurés à l'oreille bien aimée, sous les arbres séculaires, énivré du parfum des fleurs, pendant que le vent exhalait sa plainte mélancolique dans l'épais feuillage des bois. Que de fois le scherzo nous a transporté sur la mer frissonnante, le soir, quand la lune dore les flots de ses mouvans reflets. Et puis ! et puis ! que sais-je encore ?

Nous croyons que la symphonie en *mi-bémol* aura cette année un succès de vogue qu'elle ne pouvait avoir l'année dernière à côté de l'œuvre plus éclatante et plus coquette du *Désert*, mais aujourd'hui la sévère composition de *Moïse* fera plus vivement ressentir les beautés ineffables de ce ravissant chef-d'œuvre. J'en juge du moins par les applaudissemens et les bravos qui, ce soir, ont accueilli cette composition fort bien exécutée d'ailleurs, à l'exception d'un certain passage du *scherzo*, fort difficile apparemment, car il nous souvient que l'année dernière, c'était aussi un écueil pour l'orchestre du Théâtre-Italien.

Entre la symphonie en *mi-bémol* et le *Moïse*, Félicien David nous a servi de menues friandises, *le Captif* entre autres, mélodie pleine d'un charme triste et doux, que Gardoni a chantée délicieusement. Le refrain du *Captif* sera populaire avant peu. Nous avons retrouvé, avec d'autres paroles, le chœur de la *Danse des Astres*, qui, l'année dernière, fut si vivement applaudi, et qui l'a été cette année encore. Portheault a chanté assez médiocrement une *saltarelle* que nous avons peu goûtée ; pourquoi ne pas nous donner, au lieu de cela, le chœur du *Sommeil de Paris*, que nous applaudissions de si bon cœur l'année dernière?

Mais, silence ! Habeneck a tendu son archet de commandement. Voici le Moïse. Dès les premières notes de l'introduction, la voix de Moïse se fait entendre, le Prophète gravit la montagne sainte où le Seigneur l'appelle, et à peine a-t-il invoqué le nom du Dieu d'Israël que déjà le ciel se voile, et le tumulte des élémens annonce la venue prochaine du Seigneur. Israël est libre enfin, il a échappé au joug de Pharaon, mais déjà il se fatigue de suivre le chef puissant qui l'a fait sortir de la terre d'Egypte, ses murmures, ses cris de révolte remplissent de tristesse le cœur de l'apôtre. « Ton peuple est malheureux ! » s'écrie-t-il d'une voix puissante tou-

et plus facilement peut-être encore que la conquête et l'occupation.

A quelle époque l'occupation sera-t elle complète?

Lorsque l'autorité française se sera créé des moyens prompts et sûrs de protection et de répression sur toutes les tribus du Tell.

A quelle époque le gouvernement sera-t-il complet?

Lorsque l'autorité française se sera créé des moyens prompts et sûrs de protection et de répression sur tous les individus qui composent les tribus du Tell.

A quelle époque la colonisation sera-t-elle complète?

Lorsque l'agriculture et l'industrie européennes auront trouvé leur part, sans froissement et sans refoulement, sur le territoire de toutes les tribus du Tell, lorsque le capital européen pourra aller chercher librement et indistinctement dans toutes les tribus du Tell l'intelligence et le travail indigène.

Alors, de même qu'un maréchal de France a proclamé déjà la conquête militaire terminée, de même un ministre, ou un roi peut-être, proclamera, non plus seulement en droit, mais en fait, l'Algérie française; seulement alors elle le sera, parce que l'assimilation et la naturalisation d'un peuple ne s'opèrent ni par la conquête, ni par l'occupation militaire, ni même par l'action gouvernementale, mais bien par une association des intérêts matériels qui fait le complément nécessaire de toutes ces choses, et qui, sous quelque forme qu'elle se présente, commerce, industrie, agriculture, s'appelle la colonisation.

C'est cet enchaînement logique d'idées et de faits qui nous a conduit à chercher dans la constitution actuelle de la propriété en Algérie, le moyen de préparer et d'opérer peu à peu cette association d'intérêts, cette large exploitation du sol, seules garanties efficaces de dégrèvement pour la métropole, de sécurité et de prospérité pour la colonie.

Ce moyen, nous l'avons indiqué: il consiste à échanger de gré à gré avec les tribus, sur une portion de leur territoire, le droit supérieur de propriété qui appartient imprescriptiblement à l'Etat, contre le droit d'usufruit précaire exercé par les tribus, de manière à transformer pour chacun des contractans le droit incomplet sur le tout à un droit complet sur une partie.

De cette manière, l'Etat devient propriétaire incommutable de terres qu'il peut concéder; la tribu devient propriétaire incommutable de terres qu'elle peut améliorer sans redouter de spoliation, et vendre sans redouter de contestation.

Reste à savoir si cette combinaison est susceptible d'une application immédiate, dans quelle mesure et sous quelle forme l'application en peut avoir lieu.

Il est certain que dans l'état actuel des choses il serait difficile de voir comment le principe d'échange territorial pourrait recevoir son application; toutes les tribus de l'Algérie étant confondues dans un vaste pêle-mêle qui ne permet pas de reconnaître le rang qu'elles occupent dans l'échelle des transformations successives par lesquelles elles doivent passer.

Mais supposez un moment que l'administration, au lieu de se complaire dans cet effroyable cahos, éprouve le besoin de classer les populations; supposez qu'elle commence par faire dresser un inventaire complet de toutes les tribus du Tell, et qu'ensuite elle les répartisse dans les quatre catégories suivantes:

1° Tribus simplement conquises;
2° Tribus occupées militairement;
3° Tribus gouvernées;
4° Tribus colonisées,

A l'instant, la situation de l'Algérie, aujourd'hui si ténébreuse, deviendra claire pour tout le monde; nous saurons véritablement où nous en sommes; ce que nous avons fait pendant ces seize années de tâtonnemens, ce qu'il nous reste à faire. Or, c'est là une donnée bien simple, et que chaque chef de bureau arabe peut fournir pour les tribus de son ressort.

Nous ne nous dissimulons pas combien le gouvernement actuel de l'Algérie sent peu l'utilité d'un classement de cette nature; le besoin d'ordre ne le tourmente guère. Mais nous espérons qu'une administration nouvelle montrerait à cet égard moins d'insouciance et regarderait comme un de ses premiers devoirs d'établir le bilan de notre situation politique en Algérie.

Oui, nous en avons la ferme conviction, ce classement des tribus algériennes par catégories ne peut tarder à s'opérer, et ce triage donnera lieu de reconnaître tout d'abord qu'il n'existe point encore de *tribu colonisée*, mais qu'il existe un certain nombre de *tribus gouvernées*.

Or ce sont celles-là auxquelles peut être appliqué le principe d'échange territorial.

Cet échange une fois négocié et accompli sur le territoire d'une tribu, elle passe dans la catégorie des *tribus colonisées*.

Veut-on une preuve que cet échange territorial devra forcément recevoir son application d'ici à peu de temps? La voici: le gouvernement vient de faire la base des concessions de mines. Des gisemens qui ont donné lieu aux ordonnances de concession, trois sont situés sur le territoire des Kharézas, une sur le territoire des Ouled-Atiia. Les Kharézas et les Ouled-Atiia appartiennent à la catégorie des tribus gouvernées. Pour établir les usines, les bâtimens d'exploitation, et enfin pour assurer la nourriture des ouvriers et employés, il faudra bien que l'Etat fasse des concessions de terres dans le voisinage des concessions de mines.

Ces terres font partie du territoire des tribus; il sera donc nécessaire d'en négocier avec elles la cession. Comment l'Etat procédera-t-il? Quelle espèce d'indemnité pourra-t-il offrir? Nous n'en concevons pas d'autre que de donner aux tribus, en échange du droit d'usufruit qu'on leur enlève, un droit de propriété incommutable sur une partie équivalente de leur territoire.

On voit donc que le principe de l'échange territorial répond à une nécessité actuelle.

Aussitôt que les concessions seront faites, les deux tribus des Kharézas et des Ouled-Atiia obtiendront une sorte d'avancement, en ce sens qu'elles seront classées dans la catégorie des tribus colonisées.

Autre exemple d'application immédiate.

Les forêts de l'Edough comprennent environ 25,000 hect. de bois. Quand on aura livré une partie de ces bois à l'exploitation, soit sous forme de concession, soit sous toute autre forme, il faudra bien des terres pour loger et faire vivre les ouvriers employés à ce travail. Il y aura donc lieu de négocier encore la cession de ces terres avec les tribus dans le territoire dans lesquelles elles se trouvent comprises. Il faudra encore avoir recours à l'échange territoriale et les populations avec lesquelles cet échange aura été accompli passeront de la catégorie des tribus gouvernées dans celle des tribus colonisées.

Nous pourrions citer d'autres exemples encore, et en particulier celui de la tribu des Beni-Mehenna, près de Philippeville, qui sollicite elle-même cet échange, et qui ne peut malheureusement rien obtenir à cause des lenteurs interminables qu'entraîne la centralisation d'Alger.

C'est ainsi que peu à peu on verra toutes les tribus du Tell parcourir successivement les quatre catégories, de telle sorte que le passage d'une de ces catégories dans l'autre constituera pour chacune d'elles, ainsi que nous l'avons dit, un véritable avancement.

Ainsi les progrès de la puissance française en Algérie seront facilement appréciés chaque année, puisqu'il suffira de faire connaître les mutations survenues depuis le dernier classement des tribus.

Chaque année le nombre des *tribus colonisées* augmentera, c'est à dire que l'industrie et la population européennes s'infiltreront de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin, toutes les tribus ayant passé dans cette dernière catégorie, la colonisation sera complète, et l'Algérie française.

Depuis notre dernier nnméro, le gouvernement a reçu les dépêches suivantes:

M. le maréchal duc d'Isli, gouverneur-général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre,

Bivouac des Beni-Maâned, le 8 mars 1846.

Monsieur le ministre,

J'ai communiqué hier avec M. le colonel Pélissier dans la vallée de l'Isser central. Je l'ai fait retourner ce matin plus au Sud, dans le double but de se ravitailler à un dépôt de vivres que j'ai fait réunir chez notre khalifa Maheddin, et d'être plus à portée de couvrir le centre de la province de Tittri du côté de l'Est.

J'ai remplacé aujourd'hui M. le colonel Pélissier dans le camp qu'il occupait. Le 11, je serai près de Ilamza.

Si Abd-el-Kader est resté dans le pays montagneux et difficile des Beni-Yala, dans les pentes sud du Djerdjera, je l'y attaquerai probablement le 13.

Si j'en crois les derniers renseignemens, il était encore là le 6. Il avait des relations très actives avec les Kabiles des deux revers du Djerdjera; ceux du revers Sud l'auraient bien accueilli, ceux du revers Nord seraient divisés et incertains.

S'il accepte le combat sur la lisière du pays, je regarderai cela comme une bonne fortune.

Le général de Bar à M. le ministre de la guerre.

Alger, le 10 mars 1846.

Monsieur le ministre,

Les dernières dépêches que M. le maréchal gouverneur-général a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence ont dû l'informer qu'il était arrivé, le 7 de ce mois, à Ben-Hini, sur l'Isser, et que toutes les nouvelles indiquaient qu'Abd-el-Kader était campé chez les Beni-Yala, au revers Sud du Djerdjera. Il paraît que les Kabiles du revers Nord, et ce sont les plus nombreux, l'ont décidément invité à ne plus revenir dans leur pays. Je n'ai rien reçu de M. le maréchal qui soit postérieur à cette date.

Le mouvement qu'opérait l'émir vers le Sud paraît se continuer. Dans cette prévision, M. le maréchal avait donné [illegible] au général Jusuf et au colonel Camou, afin qu'ils marchassent sur lui, s'il paraissait dans cette direction. Nos tribus voisines du Tell avaient reçu l'ordre d'y rentrer pour se mettre sous notre protection. Effectivement, M. le général Marey, par une lettre datée de Médéa, le 8, et qui m'est parvenue hier, m'apprend que la veille, 7 mars, le colonel Camou, qui était près d'Aïn-Oussera, a eu avis qu'Abd-el-Kader était passé à sept ou huit lieues au Sud-Est de lui, et qu'il partait immédiatement pour l'attaquer. Le général Jusuf, prévenu le même jour, à dix heures, s'était porté en avant dans la direction d'Aïn-Oussera.

Par une dépêche télégraphique du 9, M. le commandant supérieur de Médéa m'a donné les nouvelles suivantes:

« Le 7 au matin, Abd-el-Kader a pillé, en passant, des Arabes d'une de nos tribus du Sud. Le colonel Camou, vers lequel ces Arabes se sont réfugiés, a repris le bétail enlevé par l'émir, l'a suivi dans son mouvement de retraite, lui a tué beaucoup de cavaliers, parmi lesquels l'agha Bou-Klika (1).

» Le colonel a poursuivi l'ennemi dans la direction du Djebel-Sahari. Le général Jusuf devait arriver sur la ligne de retraite avec un goum très nombreux et 500 chasseurs ou spahis appuyés par son infanterie. »

Il n'y a rien de nouveau à Miliana. Le colonel Saint-Arnaud a dû opérer un mouvement vers le Dahra, le 8, de concert avec le colonel Canrobert.

Je suis, avec respect, etc.

Il résulte de la comparaison de ces dépêches que M. le maréchal Bugeaud est toujours de plus en plus mal informé: *Si j'en crois les derniers renseignemens*, dit son rapport, *Abd-el-Kader était, le 6, dans les pentes Sud du Djerdjera.* Le jour même où M. le maréchal écrivait ces lignes, M. le général Marey annonçait, de son côté, qu'Abd-el-Kader s'était montré la veille à six ou huit lieues au sud d'Aïn-Oussera, c'est-à-dire à quarante-cinq lieues de distance du point où le supposait M. le gouverneur.

Comment se fait-il que le mouvement rétrograde de l'émir ait encore échappé à M. le gouverneur-général qui n'était éloigné de lui que de deux marches? N'y a-t-il pas dans ce fait quelque chose qui doit surprendre, surtout lorsqu'en lisant les dernières nouvelles arrivées d'Alger, on découvre que la retraite d'Abd-el-Kader avait été résolue dans une grande assemblée de Kabiles, tenue le 5 sur l'Ouad-Bou-Rni; et que par conséquent toutes les tribus environnantes devaient être parfaitement au courant des démarches de notre ennemi.

Or tout le monde connaît la rapidité avec laquelle les nouvelles se transmettent en Afrique, et tout le monde sait ce qu'on peut obtenir de l'indiscrétion des Arabes pour peu qu'on veuille prendre la peine de questionner et de payer. En vérité, il faut être bien malheureux pour n'être pas mieux servi lorsqu'on dispose, comme M. le maréchal, d'une somme énorme de fonds secrets et d'un bureau arabe spécialement chargé d'aller aux renseignemens.

Peut-être M. le gouverneur-général connaissait-il la vérité et voulait-il prouver plus tard que ses dispositions avaient forcé Abd-el-Kader à la retraite. En ce cas, la dépêche de M. le commandant supérieur de Médéa est venue fort mal à propos déjouer ses plans de gloire en nous révélant trop prématurément les mouvemens de l'émir.

Quand M. le maréchal cessera-t-il donc de faire la guerre aux soldats et au trésor? Quand reconnaîtra-t-il que son système est vicieux et ne peut jamais aboutir à faire tomber entre ses mains son insaisissable adversaire?

Il est vrai que le hasard est un grand maître; s'il renverse quelquefois de brillans projets, il sait dans d'autres circonstances dresser aussi de beaux plans de campagne. Le hasard, qui semble se plaire à faire concurrence à M. le gouverneur-général, pourrait bien lui livrer Abd-el-Kader, comme il vient de le jeter sur la route du général Jusuf, ainsi que nous l'apprenons par la dépêche suivante transmise par voie télégraphique au ministre de la guerre.

Perpignan, le 18 mars 1846,

Le Montézuma, parti d'Alger avant-hier, est arrivé à Port-Vendres aujourd'hui.

Le général de Bar m'écrit d'Alger, en date du 16:

» Le général Jusuf a attaqué l'émir le 13, à dix-huit lieues au sud de Zahrez; il a pris ses bagages et ses mulets, qui se dirigeaient sur Bou-

(1) L'agha El-Hadj-Abd-el-Kader-bou-Klika, dont on annonce la mort, est un des hommes les plus importans de ceux restés fidèles à sa cause. Jusqu'en 1842, il était investi des fonctions de kaïd de Takdemt et de kaïd du Sdama, et il avait acquis, au service de l'émir, une fortune considérable, qui est tombée en grande partie en notre pouvoir dans l'enlèvement de la zmala à Aïn-Tagguin. Hadj-Abd-el-Kader-bou-Klika était au nombre des pèlerins qui ont accompagné Abd-el-Kader à la Mekke, et c'est de cette époque que date l'amitié qui l'unissait à son maître. *(Note de la rédaction.)*

---

jours, mais pleine de tristesse. Et le peuple répond à cette prière suprême par de nouveaux cris de révolte:

Forgeons des Dieux d'airain qui marchent devant nous!

Moïse implore pour son peuple aveuglé le pardon divin:

Mon Dieu! pardonne-leur ces clameurs insensées,
Ils osent blasphémer ta loi!

De cette foule inquiète et grondeuse, s'élève pourtant une voix douce, un chant d'espoir. C'est une jeune Israélite qui exhale sa plainte et tourne son espérance vers le séjour enchanteur de Gessen. Cette romance, pleins de douceur et d'un parfum tout biblique, a été chantée délicieusement par Mlle Nau. Ce chant si naïf et si mélancolique est une fleur charmante que David a habilement jetée au milieu de cette sévère composition.

Mais le seigneur, appaisé sans doute par ces voix de femmes (les seules voix qui sachent prier), apparaît à Moïse.

Mon cœur a tressailli d'une extase inconnue
A l'aspect de sa majesté!

Moïse alors prophétise les destins du peuple juif. Ce grand air, quoique d'une ampleur et d'une majesté sublimes, est peut-être un peu trop long. Portheault l'a du reste chanté avec beaucoup de correction. Mais jusqu'ici toutes les beautés de l'œuvre ont été d'un style si élevé, si sévère, à l'exception de la romance chantée par Mlle Nau, l'oratorio a été si bien un oratorio que le public est resté silencieux et recueilli.

Ici cependant commence en quelque sorte une seconde partie d'un caractère différent de la première.

Moïse, confiant dans sa mission sainte et rassuré par la voix de son Dieu, vient présager les destinées de son peuple.

Ta voix, infaillible présage,
Ta voix m'a révélé le sublime destin
Qui des fils de Jacob deviendra le partage.
. . . . . .
Plus d'un peuple, Israël, te prépare des fers,
Mais toi, dans de sanglantes batailles,
Tu rempliras leurs champs de funérailles,
Jusqu'au jour où ton cœur redeviendra pervers.
Tes ennemis vaincus alors seront tes maîtres,
Mais tes pleurs toucheront le Dieu de tes ancêtres,
De la terre étrangère il te fera sortir,
Et tu verras un jour CELUI qui doit venir.
Eternel,
Réalise notre espérance,
Et mets un terme à la souffrance
D'Israël.

Frappés par les signes visibles qui ont témoigné de la puissance du Seigneur, vaincus par la voix de leur prophète, les Hébreux reviennent de leur égarement. L'espoir, céleste lumière! rentre dans ces âmes désolées; ils entendent la prière solennelle de Moïse, et un chœur qui nous a paru empreint d'un caractère sublime, d'une foi religieuse, profonde, succède aux clameurs insensées qui avaient attristé la grande âme de Moïse.

Une fois encore l'apôtre sort triomphant de la lutte contre les instincts brutaux de ce peuple qu'il appelait lui-même: de tête dure. Levez-vous, s'écrie-t-il,

Levez-vous, levez-vous,
Venez conquérir l'héritage
Que Dieu vous promit en partage,
L'Eternel marche devant nous!

Et le peuple, qui entrevoit déjà à l'horizon les splendeurs de la terre promise, s'élance plein de force et de courage, à travers l'immensité du désert. La marche des hébreux:

Franchissons les torrens! gravissons les montagnes!

est un chant délicieux, plein de grâce et de puissance. Il nous a semblé entendre le peuple élu se mettant en marche sous les ardeurs du jour. Là encore David a su employer le haut-bois avec un bonheur qui n'appartient qu'à lui.

La voilà enfin! la terre promise par le Seigneur.

Salut, terre! salut!
Terre, salut et gloire à Dieu!

Ce chant final est d'une magnificence à laquelle nous ne connaissons rien de supérieur. C'est beau et grand, comme tout ce qui est réellement grand et beau.

Les applaudissemens qui ont couvert le chœur d'*Israël! Israël!* et le final: *Salut! terre, salut!* témoignent assez de la valeur de ces deux passages de l'oratorio, passages qui, avec la romance de la jeune Israélite, suffiraient à eux seuls pour assurer le succès du *Moïse au Sinaï*.

Ces deux chœurs, qui ont si vivement impressionné le public, ne sont cependant pas une création récente de David; ils remontent, si nous ne nous trompons, à la fervente époque du saint-simonisme, et ces mêmes chœurs furent chantés avec enthousiasme sous les beaux ombrages de Ménilmontant, aussi bien que sous le ciel brûlant de l'Egypte.

L'inspiration à laquelle David obéit alors en écrivant ces deux chefs-d'œuvre, n'était donc pas si déplorable, puisqu'aujourd'hui le public le plus intelligent de Paris applaudit à ces mêmes chants exécutés sous une forme froide, sans élans, sans passions, et par des artistes qui sont loin de partager les convictions religieuses qui remplissaient alors l'âme du maëstro.

Toutefois l'exécution a été loin d'être parfaite, et peut-être a-t-on eu tort de placer le *Moïse* à la fin de la soirée; c'était par là qu'il fallait commencer.

Nos prévisions ont été heureusement trompées; le public a parfaitement compris la portée de cette création originale et puissante. Et cependant nous ne craignons pas de le dire, ce n'est pas par une œuvre d'une simplicité et d'une grandeur primitives, qu'après le succès si populaire du *Désert*, David eût dû rentrer dans l'arène. Cette œuvre est trop élevée, trop sévère, pour qu'elle puisse être goûtée par la grande masse des auditeurs.

Le *Moïse au Sinaï* placera certainement Félicien David, dans l'esprit des artistes et des amateurs, au-dessus de la réputation que le *Désert* lui a faite. Mais le public sera moins vivement frappé, car si nous n'avions l'horreur des comparaisons, nous dirions que le *Moïse au Sinaï* est au *Désert*, ce que le *Stabat* de Rossini est au *Barbier de Séville*; or, le *Stabat*, qui eût certainement suffi à placer Rossini parmi les grands compositeurs modernes, n'eût pas fait à son auteur la popularité que lui valut le *Barbier*.

Nous voulons entendre, entendre souvent encore le *Moïse*, et nous sommes assurés que de jour en jour les beautés que cette œuvre recèle jailliront plus vivantes et plus senties.

Mais nous réclamons pour que la symphonie en *mi bémol* ne disparaisse pas de l'affiche. Qu'on supprime la *saltarelle*, mais qu'on nous laisse *le Captif* que Gardoni chante si bien.

çada. Abd-el-Kader s'est sauvé avec peine. Le lieutenant Lacoste et l'interprète Lévy ont été délivrés, blessés grièvement.

» Le maréchal Bugeaud était attendu à Alger le 17 ou le 18. »

Le combat dont il est question dans cette dépêche a été sérieux, si l'on en juge par les résultats obtenus. Notre cavalerie a dû se mêler de fort près à celle de l'émir, puisqu'elle est parvenue à délivrer deux prisonniers, que les ennemis n'ont laissé échapper qu'après une vigoureuse défense. Sans doute, les blessures dont parle la dépêche ont été faites par les Arabes au lieutenant Lacoste et à l'interprète Lévy dans le butde ne pas les rendre vivans à nos soldats.

Autre contradiction entre le rapport de M. le maréchal et celui de son lieutenant. Le premier affirme que les tribus du versant nord de Djerdjera sont divisées et incertaines; que les unes se montrent favorables à Abd-el-Kader, tandis que les autres hésitent encore à se prononcer. M. le général de Bar annonce au contraire que les Kabiles du revers septentrional ont invité l'émir à ne plus revenir chez eux; il nous les montre unanimes, sinon dans leurs bonnes intentions vis-a-vis de la France, du moins dans leur refus de suivre la bannière d'Abd-el-Kader.

La retraite de l'émir semblerait prouver que M. le général de Bar est celui qui s'est le plus approché de la vérité dans son rapport.

Quoi qu'il en soit, un fait à constater, un fait qui justifie pleinement notre opinion sur l'inutilité d'une guerre dans la Kabilie, c'est l'invitation de quitter leurs terres adressées par les habitans de la montagne du Djerdjera à Abd-el-Kader. L'expérience est enfin venue démontrer ce que nous avions annoncé si souvent: les tribus kabiles de l'est reconnaissent que les intérêts de leur commerce exigent qu'elles n'entrent pas en hostilité contre nous. Il est permis de douter que de sanglantes expéditions eussent obtenu les mêmes résultats.

Il est à remarquer que depuis quelque temps la ligne d'opération de l'émir est le méridien qui s'étend entre la Kabilie et les Ouled-Naïl. Il paraît que la Kabilie proprement dite, c'est-à-dire la confédération établie sur les pentes Nord du Djerdjera, n'a pas accueilli avec beaucoup d'empressement les sollicitations de l'émir. Les tribus qui habitent les pentes sud ont seules répondu à son appel. Cela se comprend aisément; trop faibles pour résister, elles ont accepté la loi du plus fort.

Or, il est une position qui, si elle était occupée, assurerait à ces tribus une protection efficace. Cette position est celle de Hamza.

Hamza, située sur le bord de l'Ouad-Ekhal, qui porte ses eaux à Bougie, sur la route qui conduit de la Kabilie vers le Sud, sur la route qui mène d'Alger à Constantine, Hamza, disons-nous, forme un véritable carrefour qui en fait une des principales positions dominantes de cette région.

Ajoutez à cela que Hamza ferme l'immense trouée entre Médéa et Sétif.

L'occupation de ce point complète donc l'occupation du Tell, entre les deux provinces de Constantine et d'Alger.

Si Hamza avait été occupé, il est probable qu'Abd-el-Kader n'aurait pas pénétré dans la Kabilie.

Quant aux Ouled-Naïl, sur lesquels nous n'avons en ce moment aucun moyen efficace de protection, la position qui les domine est celle de Bou-Sada.

C'est une ville d'environ 6,000 âmes, qui sert de dépôt à presque toutes les fractions de cette grande tribu. Elle domine en même temps le bassin du Houdna et la tribu considérable des Ouled-Derradj qui habite cette vaste plaine. C'est encore un des principaux marchés par où s'écoulent les produits de la Kabilie.

Maître d'Hamza et de Bou-Sada, on tient en respect tous les groupes considérables établis dans cette partie de l'Algérie, depuis les limites du Sahara jusqu'à la mer.

L'occupation de Hamza permet de surveiller la Kabilie, et de maintenir les Arib. L'occupation de Bou-Sada assure la tranquillité des Ouled-Naïl, des Ouled-Derradj et des Ouled-Madhi.

Et le maintien de ces quatre tribus garantit toute la province de Constantine contre les entreprises d'Abd-el-Kader.

Nous faisons des vœux pour que le gouvernement apprécie enfin l'importance de ces deux centres de domination, et se décide à les occuper.

Très peu de personnes en France, et même en Algérie, se rendent compte des causes de l'indifférence des Kabiles à l'égard d'Abd-el-Kader, et de l'enthousiasme des Arabes pour le marabout de la plaine d'Eghrôs.

Arabes et Kabiles sont musulmans, et pour eux tous, Abd-el-Kader est bien l'émir El-Moumenin, le *prince des croyans*, et les Français sont bien les *infidèles* dont chacun désire la défaite. Cependant, les Arabes s'enrôlent sous la bannière de l'émir, et les Kabiles veulent rester neutres dans la lutte.

Pourquoi cette différence?

Elle tient principalement à la différence de leur constitution administrative et gouvernementale.

Les Arabes sont organisés aristocratiquement, et il suffit de l'adhésion de l'aristocratie locale pour entraîner celle du peuple.

Les Kabiles sont constitués démocratiquement, et les décisions sont prises dans une assemblée générale des notables de toutes les tribus. La raison d'un grand nombre d'hommes, préoccupés surtout de leurs intérêts matériels, est bien plus difficile à égarer que celle d'un seul individu.

Voilà pourquoi le vote des assemblées kabiles nous sont favorables, parce que les intérêts du peuple y sont pris en considération.

Si l'aristocratie arabe tenait également compte de l'opinion du peuple, on la verrait plus souvent garder la neutralité vis-à-vis de nous.

PARTAGE DE L'ALGÉRIE EN DEUX PROVINCES.

Le délabrement administratif dans lequel l'absence de M. le général Bedeau a jeté la province de Constantine, et le délaissement absolu de cette province par M. le gouverneur-général pendant toute la durée de son commandement, commencent à faire reconnaître les vices d'un régime qui place sous la même autorité les intérêts si différens des deux segmens de l'Algérie.

En présence de tout ce qu'on ne fait pas dans l'est, et que cependant on pourrait faire; en présence de tout ce qu'on fait dans les autres provinces, et qu'on ne devrait pas faire, la question de la division administrative de l'Algérie commence à se poser. On se demande sérieusement si, avec la garantie d'unité que présente un ministère spécial, le maintien d'une sorte d'unité parasite établie sur les lieux ne deviendrait pas une source d'embarras, et n'apporterait point une action perturbatrice dans le jeu des rouages administratifs.

Aujourd'hui, l'Algérie a nettement et irrévocablement accusé les deux caractères bien distincts de son territoire et de sa population. Dans l'est, la paix établie depuis 1837 n'a jamais été sérieusement troublée; dans l'ouest, au contraire, elle s'est toujours montrée précaire et instable. Les provinces de l'est ont autant besoin d'un administrateur que les provinces de l'ouest d'un général en chef; or, est-il réellement possible de trouver réunies dans un seul homme les qualités opposées que suppose l'accomplissement de deux devoirs si différens? L'épreuve faite jusqu'ici prouve qu'il est au moins permis d'en douter.

N'est-il pas à craindre que les préoccupations absorbantes de la guerre ne concentrent toujours l'attention d'un agent central sur le théâtre des opérations militaires, et que la province de l'est, oubliée et négligée, ne demeure, comme elle l'a été dans les derniers temps, dégarnie de troupes et privée d'administration.

Malheureusement, nous le savons bien, ou s'est habitué à regarder l'Algérie entière comme une masse homogène; mais ce pêle-mêle, qui a été peut-être une des nécessités de la conquête, ne saurait se prolonger sans de graves inconvéniens pendant la période nouvelle qui va s'ouvrir.

Cette période aura surtout pour effet de classer les populations et d'appliquer à chacune le régime particulier qui lui convient, au lieu de ce régime uniforme et banal des coups de massue qui, jusqu'à ce jour, s'est appesanti sur elles toutes comme un niveau aveugle.

Or, le partage administratif de l'Algerie, la séparation de l'Algérie *pacifique* et de l'Algérie *militante*, n'est-elle pas le premier acte administratif qui doit signaler cette tendance nouvelle?

La division que les événemens survenus depuis quinze ans ont établie en Algérie, n'est pas un fait accidentel; elle puise et son principe originel et ses garanties de stabilité dans la constitution organique du pays.

Dans l'Est, c'est la noblesse laïque qui, sous le nom de *douaouda*, exerce la haute influence sur la population.

Dans l'Ouest, c'est la noblesse ecclésiastique, sous le nom de *Zoua*.

Mokrani et Ben-Gana, nos fidèles alliés de l'Est, appartiennent aux Douaouda,

Abd-el-Kader et ses principaux lieutenans appartiennent aux Zoua.

Nous avons donc à lutter dans l'Ouest contre le fanatisme religieux excité par une théocratie puissante.

Nous trouvons au contraire dans l'Est un appui solide et des alliances sincères dans l'esprit de tolérance qui distingue la noblesse laïque.

Est-il d'une sage politique de laisser assujéties à un joug uniforme deux sociétés établies sur des principes, sur des intérêts si divers? Ne modifierons-nous pas nos moyens d'action suivant les besoins, les intérêts et les caractères, surtout quand les besoins, les intérêts et les caractères, présentent des nuances si nettement tranchées?

Le moyen de reconnaître, de consacrer, de maintenir même ces nuances, c'est de donner à la province de l'Est le genre d'administration qui lui est propre et aux deux autres provinces le genre de commandement qui leur convient.

C'est de rattacher par un lien direct la province de Constantine à Paris, où ses intérêts et ses besoins seront toujours mieux compris, mieux appréciés, qu'à Oran ou Alger.

Nous espérons que la Commission des crédits extraordinaires qui examine en ce moment avec un soin religieux toutes les faces de la question algérienne, donnera son attention à une mesure, qui nous paraît propre à consolider la paix dans une partie de nos positions et surtout à asseoir sur des bases plus solides l'autorité de la métropole.

La Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, frappée à juste titre de l'immense disproportion qui existe entre les dépenses consacrées à la guerre et les allocations faites aux travaux de colonisation, a émis le vœu, nous assure-t-on, d'appeler l'attention de la Chambre sur ce grave sujet; et afin de manifester par un vote la volonté de la métropole, elle doit prendre l'initiative d'une proposition de 2 millions pour l'assainissement de la place de la Mitidja.

Cette proposition trouvera des opposans dans la Chambre, peut-être même parmi les amis de M. le gouverneur-général, car ils n'ont pas oublié que M. le maréchal Bugeaud, dans sa fameuse lettre à M. le préfet de la Dordogne, attribuait le retour de l'émir et les succès de Sidi-Brahim au développement trop considérable de l'administration civile en Algérie. Tant mieux, si la proposition de la commission rencontre des obstacles, car alors il faudra s'expliquer et dire enfin ce que l'on veut faire de l'Algérie; il faudra bien que l'on sache si le gouvernement veut y perpétuer la guerre au profit de quelques ambitions étroites, ou s'il veut ouvrir un vaste champ à la colonisation.

Pour nous, nous appuierons de toutes nos forces les vœux de la Commission, convaincus que les dépenses pacificatrices et militaires doivent non seulement s'équilibrer, mais que, dans un temps rapproché, le budget consacré aujourd'hui à des expéditions stériles sera consacré à la conquête du sol, à la colonisation. Nous pensons également qu'avant de coloniser, il faut assainir le pays, sous peine de voir nos premiers établissemens se convertir en vastes cimetières.

La Commission a rejeté à l'unanimité, moins une voix, la proposition de tenter un essai de colonisation militaire d'après les projets de M. le maréchal Bugeaud, sans doute parce que ces projets sont incomplets ou mal présentés. Cette résolution déterminera peut-être M. le maréchal Bugeaud à venir à Paris pour la discussion des crédits extraordinaires. Nous le désirons, car nous regretterions de voir la cause de la colonisation militaire perdue à tout jamais.

On annonce d'importantes modifications dans le personnel et dans le service de l'administration civile d'Alger.

Déjà M. Lessorre, ingénieur en chef des ponts et chaussées; M. de Saint-Genis, chef du service des domaines; M. Galmiche, inspecteur, chef du service des forêts, sont rappelés et mis à la disposition des ministres dont ils dépendent.

Les remplaçans de ces fonctionnaires ne sont pas encore connus.

On annonce aussi le rappel de M. Poirel, ingénieur, chargé des travaux du port d'Alger.

Il est également question de réorganiser complètement la direction de l'intérieur et des travaux publics et d'en faire deux directions, l'une des *travaux publics*, l'autre de *l'intérieur*. L'amoindrissement du service dont M. le comte Guyot est chargé, lui fera sans doute demander son rappel, et alors tout le personnel supérieur de l'administration algérienne se trouverait renouvelé.

Une personne qui, depuis plusieurs années, rassemble les proclamations lancées au milieu des tribus par Abd-el-Kader, vient de faire insérer dans les journaux officiels et semi-officiels d'Alger celle dont l'émir a inondé le pays à la fin d'août et au commencement de septembre derniers, et accompagne cette publication de réflexions qui nous paraissent au moins singulières.

Voici d'abord la proclamation :

Oh! musulmans! sortez donc enfin de l'aveuglement où vous a plongé votre commerce avec les infidèles. Reconnaissez donc leur adresse perfide; jugez-en d'après les faits :

Lorsque les Français ont voulu vous engager à vous soumettre à eux, ils vous ont dit : Soumettez-vous à nous, nous vous garantissons votre religion, vos biens, vos femmes et vos enfans. Nous vous laisserons gouverner par vos chefs habituels. Nous ne troublerons en aucune façon vos coutumes et nous respecterons vos lois. Nous nous occuperons seulement de veiller à ce que vous soyez justement gouvernés et à ce que vous ne soyez point victime des exactions qui pesaient sur vous, lorsque vous étiez soumis à votre ancien sultan Abd-el-Kader.

Vous avez cru ces paroles mensongères, et vous vous êtes soumis au chrétien.

Aussitôt que l'impie s'est cru fort, et que pour quelques instans j'ai disparu d'au milieu de vous, il s'est empressé de manquer à ses promesses.

Il a appliqué vos mosquées à des usages profanes.
Il a pris vos meilleures terres pour les donner aux siens.
Il a payé de ses trésors la vertu de vos femmes.
Il a enrôlé vos enfans dans ses abominables cohortes.
Il a affranchi les esclaves que Dieu vous permet de posséder.
Il s'est arrogé le droit de vous rendre justice.
Il a persécuté vos plus nobles familles.
Il a changé vos chefs pour les remplacer par d'infâmes musulmans qu'il a achetés.

Vos nobles et vos marabouts, qui avaient été assez insensés pour le servir avec fidélité, ont eu pour récompense une prison éternelle dans le pays des chrétiens.

Vous êtes maintenant commandés par des *roumi*, jugés par des *roumi*, administrés par des *roumi*.

Et pour vous rendre plus visibles ses perfides intentions, voyez-le qui vient compter vos guerriers, vos femmes, vos enfans, ainsi qu'un maître compte les moutons qu'il veut aller vendre au marché.

Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai laissé quelque repos; je me suis éloigné du théâtre de la guerre, bien certain que le chrétien se perdrait par ses œuvres.

Le jour du réveil est arrivé. Levez-vous tous à ma voix. Oh! musulmans! Dieu a remis entre mes mains son épée flamboyante, et nous allons fertiliser les plaines de notre pays avec le sang de l'infidèle, etc.

Viennent ensuite les réflexions suivantes :

Ainsi, vous le voyez, nous avons fourni à Abd-el-Kader des armes pour nous combattre, nous avons été ses plus puissans alliés. Quel parti n'a-t-il pas dû tirer en effet, des mesures impolitiques que nous avons prises sans réfléchir assez à leurs fatales conséquences.

Le recensement, l'intervention d'officiers français dans les moindres actes civils et même religieux des musulmans, le mépris de l'aristocratie, l'élévation à ses yeux de chefs sans aucune consistance, l'envahissement de leur territoire sans estimation préalable et presque toujours sans indemnité, voilà les grands reproches qui sont adressés aux Français par toutes les tribus algériennes, et ces plaintes, je les ai entendu formuler avec l'exagération arabe, jusques dans les provinces les plus reculées du Maroc.

La conclusion à tirer de ceci, c'est que nous devons résister au désir naturel, et bien justifiable d'ailleurs, d'appliquer de suite au gouvernement des Arabes l'ordre, la justice et la probité qui régissent le nôtre. Ce résultat si désirable sera l'œuvre du temps : la société arabe d'aujourd'hui peut être comparée à la société française au XII^e^ et XIII^e^ siècle. Que d'années, que de révolutions avons-nous traversées pour arriver aux institutions actuelles! Et nous espérions les imposer de prime-abord aux musulmans de l'Algérie.

Les Arabes disent : *le bois se brûle par le bois*. Nous devons appliquer ce proverbe sur eux-mêmes. Il faut agir sur les Arabes par les Arabes, les surveiller, les diriger, les arrêter souvent; mais laissons leur l'odieux qui rejaillit presque toujours sur les gouvernans. Posons-nous comme les redresseurs des torts et des injustices, et n'arrivons jamais qu'en qualité de médiateurs.

Vous vous plaignez que les chefs arabes volent leurs populations? Mais vous oubliez les charges de ces chefs envers leurs tribus; vous ignorez à quels frais énormes les entraînent les devoirs sacrés de l'hospitalité; vous ignorez que pour se créer des partisans et assurer l'exécution de vos propres ordres, ils sont obligés de faire des cadeaux en argent et en nature, qu'ils ont en outre à soutenir tous les pauvres de leurs tribus,

Croyez-vous que s'ils n'exerçaient pas quelques exactions, les émolumens de leur place suffiraient pour supporter de telles charges? et vous figurez-vous qu'un Arabe, qui se considère toujours comme le vassal de son chef, si vous avez eu le soin important de choisir ce dernier dans l'aristocratie, vous figurez-vous, dis-je, qu'il se considère comme victime d'une injustice parce qu'il aura donné à son seigneur féodal une faible contribution, dont il devra profiter lui-même dans mainte circonstance?

Non, vous seriez dans l'erreur; ne jugez pas les Arabes par vous-même et du point de vue de votre civilisation du 19^e^ siècle. Voyez-les ce qu'ils sont (je vous le répète), c'est-à-dire, ce que nous étions à peine au 12^e^ siècle, en ayant bien soin encore, de faire part du caractère du peuple arabe, de son organisation en grandes familles, de ses habitudes nomades et de sa religion.

Je m'arrête, non pas que je vous aie donné toutes les raisons qui m'arrivent en foule pour appuyer le système du gouvernement des Arabes par les Arabes; mais pour rester dans les limites d'une lettre. Je terminerai seulement ces réflexions en vous rappelant ce passage d'une lettre que j'écrivais il y a 18 mois :

» Ce sont les fils des grandes familles qu'il faut instruire et attacher à nous, car, pendant longtemps encore, nous devrons gouverner le pays par l'aristocratie.

» Beaucoup de personnes acceptent avec empressement cette idée qu'il y a chez les Arabes une réaction du peuple contre la noblesse, et que les mains des nobles sont désormais trop faibles pour exercer le pouvoir.

» C'est une grande erreur; les liens qui unissent le vassal au seigneur, ont encore toute leur force, c'est à la voix de cette aristocratie de naissance et de sainteté, que toute l'Algérie s'est soulevée et qu'elle a soutenu contre la France une lutte, dont la postérité sera émerveillée.

» C'est à la suite de cette aristocratie que toutes ses immenses tribus vaincues par la force de nos armes sont venues se ranger sous l'étendard de la France; et c'est à l'appel de cette même aristocratie qu'elles se lèveraient encore en masse contre nous, si nous cessions d'être justes, forts et vigilans.

» Ne nous méprenons donc pas sur la réaction que l'on croit remarquer en quelques points, ne l'attribuons qu'à la force dont appuyons les chefs plébéiens que nous avons élevés; car si elles leur manquait un seul instant, ils seraient brisés, et les vassaux rentreraient aussitôt sous le joug de leurs anciens seigneurs féodaux.

» Une révolution s'opérera certainement, mais elle sera l'œuvre du temps; jusque là, fondons notre domination sur le sol le plus solide, afin que l'édifice ne soit pas de suite renversé, si une fatale pensée diminuait une partie de la force qui le soutient.

» Du reste, consultons l'expérience des faits naguères accomplis. Les tribus ne nous ont opposé une si énergique résistance, que parce qu'Abd-el-Kader s'était attaché leurs seigneurs. Partout où l'aristocratie avait été maltraitée par lui, nous avons trouvé en elle des sympathies et nous avons obtenu bien plus facilement la soumission des populations auxquelles elles commandaient depuis des siècles. »

Les réflexions qui accompagnent la proclamation de l'émir indiquent un but : Défendre les idées rétrogrades contre les idées progressives.

Quant à nous, nous mettons en doute l'authenticité de la proclamation :

Parce qu'elle ne porte pas de date;

Parce que, dit-on, elle a été répandue à profusion dans toute l'Algérie en août et septembre 1845, et que personne n'en a eu connaissance ;

Parce qu'elle a pris, pour arriver à *l'Akhbar*, la route de Tanger, où elle n'avait que faire, au lieu de parvenir directement au gouvernement par l'un des chefs arabes qui nous sont restés fidèles.

Parce que si cette proclamation n'était pas apocryphe et inventée pour les besoins d'une polémique, elle eût été publiée six mois plus tôt.

Parce que cette proclamation contient des détails inexacts, secondaires, et néglige des faits capitaux dont un homme habile comme l'émir aurait dû tirer parti : la perception du zekket (aumône), les grottes des Ouled-Riah, etc.;

Parce que jamais Abd-el-Kader n'a pris au sérieux la soumission des tribus de l'Ouest, et qu'il leur avait lui-même conseillé de vivre en paix avec nous jusqu'à de meilleurs jours.

Parce qu'enfin l'auteur de cette lettre soutenant il y a quelques mois la thèse qu'il développe dans ses réflexions, n'invoquait pas alors le témoignage d'une proclamation ; il répétait bien les mêmes phrases, mais comme des *on dit* recueillis par lui dans le Maroc.

Cette proclamation est donc pour nous une œuvre créée de toutes pièces dans l'intérêt de certaines idées, et nous ne croirons à son existence réelle qu'en voyant de nos yeux le cachet qui doit la signer.

Ce qui nous prouve encore que la lettre publiée par *l'Akhbar*, comme venant de Tanger n'est qu'un article de circonstance, c'est qu'on invoque l'autorité d'une lettre écrite IL Y A DIX-HUIT MOIS, et que, dans cette lettre, on parle de l'insurrection. *C'est*, est-il dit, *à la voix de cette aristocratie de naissance et de sainteté que l'Algérie s'est soulevée et qu'elle a soutenu contre la France une lutte dont la postérité sera émerveillée.*

L'auteur de cette lettre est partisan du gouvernement des Arabes par les Arabes, parce que M. Bugeaud est lui-même le préconisateur de ce système, et il prétend que c'est en voulant *commander*, *juger*, *administrer* directement les Arabes que nous nous sommes perdus par nos œuvres.

Mais dans quelles tribus un Français commande-t-il, juge-t-il, administre-t-il directement, pour que l'assertion prêtée à Abd-el-Kader soit vraie?

Où donc avons-nous compté les guerriers, les femmes, les enfans?

Nous, contre qui cette lettre est dirigée, nous nous plaignons de ce que cela ne soit pas, parce que cela n'est pas, parce que M. le maréchal Bugeaud ne le veut pas, et Abd-el-Kader se plaint de ce que cela est, avant que ce soit, avant que M. le maréchal Bugeaud l'ait voulu.

Mieux vaudrait dire que ce sont nos théories qui ont ramené Abd-el-Kader en Algérie.

Du reste, nous voulons bien admettre que la proclamation soit d'Abd-el-Kader. A sa place nous tiendrions le langage qu'on lui prête, car, depuis deux ans, nous répétons comme Abd-el-Kader :

De ne pas appliquer les mosquées à des usages profanes;

De ne pas détruire les cimetières, troubler le repos des morts pour aggrandir nos villes;

De ne pas prendre les meilleures terres des Musulmans, sans indemnité ou sans échange;

De ne pas choisir d'infâmes Musulmans pour remplacer l'aristocratie indigène; de protéger les administrés contre les exactions des administrateurs.

Depuis deux ans nous répétons au gouvernement algérien qu'il se perd par ses œuvres, qu'il devient le principal auxiliaire d'Abd-el-Kader, et c'est le gouvernement algérien qui accuse nos théories d'avoir fourni des argumens à l'émir.

Mais qui donc a fait tout ce que nous reproche Abd-el-Kader? qui donc a payé de ses trésors la vertu des femmes algériennes? qui donc a fait aux Arabes des promesses mensongères? qui donc a gouverné l'Algérie?

La Presse publie l'opinion de Soliman-Bey (colonel Selves) sur la tactique à suivre dans nos campagnes contre Abd-el-Kader. L'avis de l'aide-de-camp d'Ibrahim-Pacha est d'autant plus précieux que l'illustre militaire a fait en Orient, comme il le dit lui-même, des guerres analogues à celle que nous faisons en Afrique. Ce ne sont donc point de simples théories qu'il expose, mais un système appuyé et justifié par sa propre expérience.

Voici comment il s'exprimait dernièrement en présence de M. le préfet des Pyrénées-Orientales :

Si j'étais à la place de M. le maréchal Bugeaud, disait Soliman-Bey, je m'y prendrais tout autrement que lui : j'aurais 12 colones mobiles de 1,000 chevaux chacune; six de ces colonnes seraient en mouvement pendant que les six autres se ravitailleraient et se reposeraient sur six points gardés par de l'infanterie. De cette manière, six colonnes de cavaliers armés et équipés à la légère, montés sur des chevaux frais et peu chargés, seraient sans cesse en nombre supérieur à la poursuite de l'émir. Au bout de quelques jours de courses et de fatigues, elles rentreraient au lieu de ravitaillement et seraient remplacées par les six autres colonnes qui tiendraient à leur tour la campagne. Cette poursuite incessante neutraliserait les efforts de l'émir; et maintiendrait les tribus sous l'obéissance par une protection efficace.

« J'exigerais des tribus tout ce qui serait nécessaire à mes troupes, mais je ne le prendrais pas militairement; je le prendrais, au contraire, avec grand soin; de la sorte, les Arabes trouvant un intérêt à rester nos amis et certains de notre appui au besoin, ne demanderaient pas mieux que de profiter de ces deux avantages : *argent et protection.*

» C'est, du reste, ajouta Soliman-Bey, de cette façon que j'ai fait la guerre aux Druses, et l'expérience m'a prouvé que j'avais raison. »

Un jeune officier de marine, M. Maizan, qui avait entrepris un voyage d'exploration dans l'intérieur de l'Afrique, vient d'éprouver le sort réservé malheureusement à la plupart de ces hardis explorateurs. La nouvelle de sa mort est arrivée dernièrement à Paris; il a été assassiné, à quelques journées au S.-O. de Zanzibar, par un nègre qu'il avait pris à son service.

Avant son départ de Paris, M. Maizan, pour ne rien omettre de ce qui pouvait contribuer au succès du voyage qu'il allait entreprendre, s'était adressé à toutes les personnes qui, par la spécialité de leurs études, pouvaient lui fournir des indications utiles. L'un de nos plus habiles géographes, M. Maccarthy, dans une note écrite remise à l'intrépide voyageur, lui avait conseillé de ne pas s'engager dans l'intérieur, mais de s'arrêter plutôt à Brava et Barbeura, situés, le premier sur la côte orientale d'Afrique, l'autre au fond du golfe d'Aden.

On sait, par des renseignemens pris sur les lieux, que Brava, gouvernée par douze cheikh, est le point de départ de relations commerciales très importantes, et que ces relations s'étendent à travers l'Afrique intérieure jusques aux côtes occidentales d'Angola et du Gabon. Une nombreuse caravane, partie de ces régions lointaines, y arrive tous les ans.

Quant à Barbeura, elle est, pendant trois mois, le siége d'une foire, où se rendent un grand nombre de trafiquans, qui arrivent en ce point après avoir parcouru toute l'Afrique intérieure dont ils y apportent les produits.

Il est à regretter que M. Maizan n'ait pas suivi le sage conseil qui lui avait été donné. Car il est hors de doute qu'il aurait pu recueillir sur ces deux points une immense quantité de renseignemens sur l'intérieur de l'Afrique.

L'ensemble de ces documens aurait peut-être plus contribué au progrès des sciences géographiques que les observations éparses d'un voyageur, livré aux misères et aux vicissitudes continuelles d'une exploration périlleuse.

Des séjours sur d'autres points de la côte, tels que Makdachou, Zanzibar et Kiloa, lui auraient permis de compléter les indications obtenues dans des localités différentes.

C'est de cette manière qu'on est arrivé récemment à porter la lumière dans la géographie de l'Algérie, jusque-là incertaine et ténébreuse. C'est de la même manière, c'est-à-dire par des enquêtes faites avec persévérance et sagacité qu'on arrivera à débrouiller aussi la géographie du continent africain.

Qu'on s'accoutume donc à regarder chaque voyageur indigène comme un livre, et à en extraire les vérités utiles qu'il renferme; on marchera ainsi à pas de géant dans la voie des découvertes, et on conservera au moins des hommes, comme M. Maizan, pleins d'intelligence et d'énergie qui ont autre chose à offrir à leur pays que la gloire d'une mort stérile.

PROVINCE D'ALGER.

Abd-el-Kader a de nouveau présidé une grande assemblée de Kabiles sur l'Oued-Bou-Rni ; peu de tribus se sont fait représenter dans cette réunion. La plupart n'accueillent qu'avec indifférence les prédications de la guerre sainte; quelques-unes, plus intéressées au maintien de la paix avec nous, ont quittées leurs positions ordinaires pour se réfugier, soit à Dellis, soit chez les Beni-Ouaguenoun, soit à Bouberak, loin des atteintes de l'émir et de ses partisans. Les deux agas, Allal et Hamdani, correspendent toujours avec M. le maréchal.

Dans l'assemblée du 5 mars, Abd-el-Kader, qui avait déjà résolu de se retirer vers le Sud, fit renouveler les sermens de guerre sainte et d'obéissance envers le fils d'un marabout influent, Si-el-Houssin-Ould-Cheikh-el-Arab, auquel il aurait, à ce qu'il paraît, délégué son autorité. L'émir s'est ensuite dirigé vers le Sud, laissant dans la Kabilie Bel-Kassem et Taïeb-Ben-Salem, qui sont chargés de ne pas laisser refroidir le zèle de ses partisans.

A la date du 4, le colonel Pélissier se trouvait à Melab, chez les Ouled-Aziz. Il vidait les silos des Mettemen, des Nezlouia et des Snadja, qui sont en fuite. Un chef de la première tribu est déjà venu parler de soumission.

Le 8, la retraite d'Abd-el-Kader ayant déterminé un changement de direction dans la colonne commandée par M. le maréchal, cette colonne se dirigea sur le fort de Hamza. Des magasins de ravitaillement avaient été portés à l'Arba des Beni-Sliman.

Mais un temps affreux vint contrarier les mouvemens de nos troupes et les forcer à l'inaction. A la date des dernières nouvelles, elles n'avaient point quitté cette position.

SUBDIVISION DE MÉDEA.

La correspondance d'Alger donne les détails suivans sur l'affaire du 7 mars.

M. le colonel Camou reçut à cinq heures du matin, à son bivouac d'El-Abiat, la nouvelle que le goum d'Abd-el-Kader venait de paraître à quatre ou cinq lieues dans le sud, du côté des Alfa. L'ordre de départ fut aussitôt donné, et un avis expédié à M. le général Yusuf qui se trouvait à Boghar avec 500 chevaux. Il était six heures lorsque la colonne du colonel Camou se mit en marche, elle rallia en chemin le goum de Ben Iahia qui venait d'escarmoucher avec les cavaliers de l'émir, mais n'avait pu les empêcher d'accomplir une razzia complète sur les Douairs, tribus de Maghzen. Nos troupes ne tardèrent pas, en effet, à découvrir une longue file de bestiaux et de chameaux, qui marchaient rapidement vers le sud-ouest, suivis par une cavalerie nombreuse.

M. le colonel Camou se détacha aussitôt de son convoi, auquel il donna l'ordre d'aller l'attendre à Birin. Il prit avec lui deux bataillons d'infanterie qui avaient déposé leurs sacs, deux obusiers de montagne, et sa cavalerie qui comptait 150 chevaux, sous le commandement du lieutenant-colonel de Noue. Quelques heures après, cette colonne légère se trouvait en présence d'Abd-el-Kader.

L'ennemi parut d'abord vouloir accepter le combat, mais, abordé vivement par le goum de Ben Iahia et par notre cavalerie, il fut mis en fuite. Les irréguliers prirent la direction du sud, laissant Abd-el-Kader entouré de 150 cavaliers réguliers seulement. La poursuite dura cinq heures, au bout de ce temps nos chevaux, étant exténués, notre infanterie mourant de fatigue et de soif, car elle n'avait pas rencontré d'eau de la journée, il devint nécessaire de s'arrêter. A huit heures toute la colonne était rentrée au camp de Birin, ramenant 250 chevaux sellés et bridés, 2,500 têtes de bétail et 1,000 chameaux. Les pertes de l'ennemi ont été considérables : 70 cadavres de réguliers sont restés sur le champ de bataille. On assure que Mohammed-ben-Adda (1), agha des Hachem est au nombre des morts.

De notre côté nous n'avons eu que quelques hommes tués parmi les Arabes du goum.

Le 8 mars, M. le colonel Camou était à Aïn-Oussera, et le 9 sur l'Oued-el-Ham. M. le général Marey s'était rendu à Boghar, devenu le centre des opérations de la subdivision.

SUBDIVISION DE MILIANA. — CERCLE DE CHERCHELL.

Des lettres de Cherchell annoncent qu'un membre de la famille des Brakna vient de pénétrer dans les montagnes des Beni-Menasser, où il cherche à ranimer le feu de l'insurrection. Ben-Ameur est à sa poursuite avec 800 fantassins indigènes. La division de Miliana se dispose à appuyer le mouvement de notre agha.

SUBDIVISION D'ORLÉANVILLE.

Les kaïd Hadj-Osman et Bou-Tiba, qui avaient fait leur soumission au chérif, sont venus redemander l'aman, que M. le colonel Saint-Arnaud a cru devoir leur accorder.

Tout est tranquille dans cette subdivision; il ne s'y commet plus que quelques actes isolés de brigandages. El Hadj-Sghir et son lieutenant Medebough, réduits à des forces insignifiantes, pillent de temps en temps les tentes de nos alliés. On a placé à Moctar un bataillon et quelques spahis pour s'opposer à leurs incursions.

Bou-Maza vient, dit-on, de reparaître dans le voisinage des Beni-Madoun, M. le lieutenant-colonel Canrobert, et M. le colonel Saint-Arnaud, avertis à temps, se sont aussitôt mis à sa poursuite.

---

(1) Le Mohammed-ben-Adda, agha des Hachem, dont le *Moniteur algérien* annonce la mort, ne peut être autre qu'Adda-Ould-Mohammed Ould-Tfendchi, qui a été, pendant longtemps, sous l'administration de l'émir, agha des Hachem-Chéraga. Il appartenait à la tribu des Ouled-el-Abbès. Ce chef est un de ceux qui n'ont jamais abandonné la cause de l'émir, dont il était, avec Hadj-Abd-el-Kader-Ben-Klika, un des plus fidèles soutiens.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

PHILIPPEVILLE.

A la suite d'une épizootie qui a enlevé un grand nombre de têtes de bétail dans les environs, la population de Philippeville vient d'être victime d'une épidémie de *meningite*, qui a fait quelques ravages, particulièrement dans la garnison, chez les Maltais et chez les Arabes. Presque tous ceux qui ont été atteints de la maladie, y ont succombé. On a remarqué que les femmes ont été épargnées.

La commission sanitaire de Philippeville appelée à rechercher les causes du fléau, a constaté que les viandes qui sortaient de l'abattoir n'étaient soumises à aucun examen, ce qui donne à penser que peut-être on y a abattu et débité des viandes provenant de bêtes victimes de l'épizootie.

L'abattoir de Philippeville est une invention des services financiers de l'Algérie, créée dans un intérêt tout fiscal, mais par économie l'administration locale n'avait pas jugé à propos d'y nommer un préposé pour vérifier l'état sanitaire des bêtes qui y entraient.

Parmi les victimes de la méningite, on a cité le curé maltais, Don Vincent, qui est mort emportant les regrets de toute la population.

ACTES OFFICIELS.

Par ordonnance du Roi en date du 1er mars, sont nommés :

Membre du contentieux de l'Algérie, M. Isaac Sol, sous-directeur de l'intérieur de première classe à la résidence de Blida, en remplacement de M. Devaux, démissionnaire.

M. Louis Dussert, sous-directeur de l'intérieur de première classe à Philippeville, est nommé en la même qualité à la résidence de Blida.

M. Maurice-Benoît-Antoine Fissont, chef de bureau à la direction de l'intérieur, est nommé sous-directeur de deuxième classe à Philippeville.

M. Alphonse-Etienne Zœpffel, chef de bureau à la direction de l'intérieur et des travaux publics en Algérie, est nommé secrétaire-général, en remplacement de M. Mercier, appelé à d'autres fonctions.

— Par ordonnance royale du 8 de ce mois, M. Destrès Henri, drogman, chancelier du consulat de France à Zanzibar, a été nommé drogman chancelier à Sousse (régence de Tunis), en remplacement de M. Adolphe Fleurat, appelé à d'autres fonctions dans le Maroc.

M. Destrès, avant d'entrer dans le corps royal des drogmans, était secrétaire interprète de M. le procureur-général à Alger.

— Par ordonnance royale du 6 mars, ont été nommés dans l'ordre de la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur : M. Camou, colonel du 33e de ligne.

Au grade d'officier : MM. Ollivier, chef de bataillon au 13e léger; — Faure, chef de bataillon au 19e léger; — Rondé de Signy, chef d'escadron au 3e chasseurs d'Afrique; — M. Thiéry, chef d'escadron aux équipages militaires (2e escadron).

Au grade d'officier : MM. Carretto, lieutenant au 22e de ligne; — Ansermain, capitaine au 33e de ligne; — Courtois, capitaine au 33e de ligne; — Fournier, lieutenant au 33e de ligne; — Bouissou, soldat au 36e de ligne; — Ducrot, capitaine au 64e de ligne; — Adam, capitaine au 13e léger; — O'Malley, capitaine au 15e léger; — d'Anthès, capitaine adjudant-major au 19e léger; — Leduc, sous-lieutenant au 19e léger; — Fillouse, sergent au 19e léger; — Boylier, sergent-fourrier au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans; — Parès, caporal au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans; — Bourdin, soldat au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans; — Bouquet, soldat au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans; — Adam, capitaine aux zouaves; — Aurel, lieutenant aux zouaves; — Benner, sergent aux zouaves; — Hadj Hamoud, sous-lieutenant aux tirailleurs indigènes de Constantine; — Hassem-ben-Mohamed, sergent aux tirailleurs indigènes de Constantine; — Martin, sous-lieutenant au 1er régiment de chasseurs d'Afrique; — Dumont, maréchal-des-logis au 1er régiment de chasseurs d'Afrique; — Thiébault, lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique; — Dumoulin, maréchal-des-logis au 3e régiment de chasseurs d'Afrique; — Hayaërt, sous-lieutenant porte étendard au 4e régiment de chasseurs d'Afrique; — Moussaint, lieutenant au 1er de spahis; — Molard, maréchal-des-logis au 1er de spahis; — De Berckheim, lieutenant en 1er au 4e régiment d'artillerie (5e batterie); — Crouzat, lieutenant en 1er au 10e régiment d'artillerie (5e batterie), à Strasbourg; — Ohier, capitaine commandant au 11e régiment d'artillerie (5e batterie); — Lebœuf, capitaine en second au 11e régiment d'artillerie (5e batterie); — Crépin, capitaine au 1er escadron des équipages militaires; — Barbenchon, chirurgien aide major de 2e classe au 36e de ligne.

FAITS DIVERS.

— Mgr le duc d'Aumale et M. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha sont arrivés à Toulon le 14 mars. LL. AA. RR. devaient s'embarquer le lendemain à Alger sur la frégate *l'Albatros*.

— Le 12, à midi, a eu lieu, dans la salle du Musée, sous la présidence de M. Bresnier, le concours pour la chaire élémentaire d'arabe à Alger. Deux candidats s'étaient portés, MM. Gorgas et Letrobe. Il paraît que M. Gorgas l'a emporté sur son compétiteur.

— On lit dans *le Toulonnais* :

« Les bâtimens à vapeur disponibles sont insuffisans pour effectuer le transport des nombreuses troupes que l'on expédie en Afrique, et l'on a reconnu la nécessité d'affecter momentanément quelques vaisseaux de ligne à ce service. Il a été question des vaisseaux le *Neptune*, l'*Alger* et le *Marengo*; mais jusqu'à présent le *Neptune* seul a été expédié. Ce bâtiment, partant pour Alger, a reçu à bord ce matin 895 hommes appartenant à divers corps, et qui se trouvaient cantonnés dans les villages des environs de Toulon. Cet embarquement de troupes a donné lieu à un grand mouvement dans l'arsenal maritime.

» Plusieurs détachemens, formant ensemble un effectif de 3,000 hommes environ, se trouvent encore cantonnés dans les villages, et il en arrive presque journellement. La frégate à vapeur qui doit partir en courrier pour Alger le 18 prendra une partie de ces troupes; mais il est probable que d'ici là d'autres bâtimens seront expédiés. »

— Le village de Saint-Denis-du-Sig, créé par ordonnance royale, se composera de cent familles; son territoire de 1,600 hectares pourra tout entier être arrosé par les eaux du Sig. L'administration s'occupe déjà d'y installer des colons.

— Le 11 mars, à Alger, vers dix heures et demie, tandis que M. Sauter, ministre du culte évangélique, était assis près de son fils, dans la salle contiguë au temple protestant, où il venait de présider le consistoire, ce jeune homme, âgé de quinze ans, entendit du bruit à l'étage supérieur, et en avertit son père ; M. Sauter prit aussitôt un chandelier en cuivre, son fils en prit deux autres, et tous deux montèrent l'escalier. M. Sauter dit à son fils : « Tu as raison, il y a quelqu'un ici. » Et, en effet, un individu en manches de chemise, ayant une cravate noire, et armé d'un couteau à large lame, traversait alors le carré qui sépare la cuisine de la chambre à coucher. Le voleur, se voyant surpris, voulut fuir; mais, saisi au corps par M. Sauter, il essaya de se débarrasser de ses étreintes à coups de couteau. M. Sauter, sans lâcher prise, reçut trois blessures, l'une à l'abdomen, les deux autres à la figure. Son fils, armé des deux chandeliers en cuivre qu'il portrit, en frappait de violens coups sur la tête de l'assassin. Enfin cette terrible lutte se prolongeant dans l'ombre, et M. Sauter sentant ses forces s'épuiser avec le sang qu'il perdait, fit un dernier et violent effort au moyen duquel il parvint à précipiter son criminel adversaire par une fenêtre élevée de près de quatre mètres au-dessus du sol de la rue Palma, où cet individu alla rouler et disparut néanmoins par une prompte fuite. Il a laissé sur le pavé son couteau et sa casquette.

M. l'inspecteur Jaume, accompagné d'agens, accourut avec M. le commissaire de police du deuxième arrondissement, sur le théâtre du crime, où M. le procureur du Roi et M. le juge d'instruction se rendirent également, accompagnés de M. le docteur Bodichon. La justice poursuit ses investigations pour découvrir le coupable. Les blessures reçues par M. Sauter ont heureusement peu de gravité.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

27 MARS 1840. N° 159. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

Annonces : 60 cent. la petite ligne. 1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront rigoureusement refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres — Chronique. — ALGÉRIE : Division administrative de l'Algérie. — Caisses d'épargnes et Monts-de-Piété en Algérie. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Sétif. — PROVINCE D'ALGER : Arrivée de M. le duc d'Aumale à Alger. — Affaire du 12 mars contre Abd-el-Kader. — Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Tlemcen. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Caractères des trois provinces de l'Algérie.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 23. Suite de la discussion de la proposition du général Jacqueminot sur la garde nationale. — M. le ministre de l'intérieur explique que les gardes nationales dissoutes par ordonnance royale, l'ont été à la suite de désordres graves ; il faut de grandes précautions pour les réorganiser. Le ministère espère que la Chambre s'en remettra tout à fait à la vigilance du gouvernement sur cette question délicate. M. O. Barrot rappelle que la loi sur la garde nationale porte que lorsque la garde nationale d'une localité aura été dissoute, elle devra être réorganisée dans l'année. Pourquoi cette loi a-t-elle été violée par l'administration actuelle? L'application de la loi est-elle donc impossible? M. le ministre de l'intérieur répond que le gouvernement demandera aux Chambres ou des lois spéciales sur la matière, ou la modification de l'article de la loi de 1831. M. Dufaure se félicite de ce que la discussion a, au moins, eu l'avantage d'amener le ministère à prononcer la nécessité d'une modifications dans la loi. — La Chambre adopte séparément les articles de la proposition.

Du 24. — L'ensemble de la proposition sur la garde nationale est adopté. — Loi des pêcheries : M. Gautier de Rumilly, demande à M. le ministre des affaires étrangères de vouloir bien éclairer la Chambre sur la question, en lui communiquant les instructions données à notre ambassadeur à Londres. M. Guizot consent à cette communication. — Interpellations au sujet des houillères de la Loire. M. Lasnyier demande si la liberté industrielle fondée sur la concurrence, sera remplacée par le monopole ; si plusieurs concessionnaires de mines pourront former une seule association. Si l'exemple qui s'accomplit en ce moment dans le département de la Loire s'accomplit sans obstacle, tous les bassins houillers du pays suivront cet exemple, et dans peu toute l'industrie et le commerce de la France se trouveront enveloppés dans un réseau, que nous ferons alors d'impuissans efforts pour rompre. M. Dumon répond que la société des houillères de Saint-Etienne pourrait être dissoute en tant que société anonyme, mais qu'elle est constituée comme société civile, et que dans ce sens elle échappe à l'autorité du gouvernement. Voici ce que le gouvernement a l'intention de faire : il soumettra l'association à des règles déterminées, il assistera par un représentant à tous ses actes, il examinera si des abus se produisent ; il avertira d'abord, et si sa voix était méconnue, il aura recours aux moyens que la loi met entre ses mains, au retrait de la concession.

Du 25. — M. de Lamartine dit que le gouvernement est suffisamment armé pour s'opposer à l'accaparement. Il doit apporter un remède prompt au scandale. S'il reculait devant cette tâche, il se trouverait un Tacite qui flétrirait notre époque, en l'appelant le siècle de la Bourse et de l'agiotage. M. Dumon assure que l'intention du gouvernement et la seule conduite possible de sa part, est de surveiller constamment l'association, et d'attendre le moment précis où elle pourra devenir dangereuse, afin de l'arrêter soit au moyen du Code pénal, soit au moyen du retrait des concessions. M. Lasnyer a le droit de craindre que les propositions faites par le Conseil d'Etat pour modifier les statuts de l'association des houillères de la Loire ne soient écartées, comme il arrive souvent en pareil cas. — M. Lherbette appelle l'attention de la Chambre sur les accidens qui se répètent si souvent sur les chemins de fer. M. le ministre a dit que le gouvernement n'était pas suffisamment armé pour la répression de l'imprudence en pareille matière, il faut qu'il réclame les moyens de répression qui lui manquent. — La discussion sur les interpellations de M. Lasnyen est fermée.

Du 26. — Discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions au règlement général du 25 juin 1843 sur les pêcheries. — M. Levasseur prie le gouvernement de prendre tous les moyens diplomatiques qui sont en son pouvoir pour obtenir des modifications au traité du 2 août 1839. Ce traité, bien que fait dans des vues de réciprocité parfaites, n'atteint pas son but. — M. Gauthier de Rumilly exprime sa surprise de ce qu'on dit dans l'exposé des motifs que les pénalités fixées par le règlement de 1843 devaient être adoptées sans modifications. — M. Guizot engage la Chambre à s'en rapporter au gouvernement pour toutes les améliorations à introduire dans les traités.

CHRONIQUE.

— INTÉRIEUR. — Hier, 25, à six heures, LL. AA. RR. MM. le duc de Nemours et le duc de Montpensier sont partis pour Orléans par un convoi spécial pour assister au bal qui leur a été offert par la ville d'Orléans, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer d'Orléans à Tours.

— Un camp de manœuvres va, dit-on, être formé aux environs de Paris, près de Vincennes ; il serait placé sous les ordres de M. le lieutenant-général vicomte Tiburce Sébastiani, commandant la première division militaire. Les régimens des diverses garnisons dépendant de cette division, enverraient des détachemens à ce camp. La garnison seule de Paris resterait intacte. On assure que déjà les travaux préliminaires de campement sont commencés et que bientôt les corps désignés pour en faire partie vont recevoir l'ordre de se rendre à destination.

Ce sera la première fois, depuis l'empire, qu'un camp aura été établi aux environs de Paris.

INSURRECTION POLONAISE. — Les visites domiciliaires continuent à Cracovie, plus de 500 personnes ont été arrêtées. Dans la Gallicie les paysans restent toujours en armes, et élèvent des prétentions ; le gouvernement ne traitera avec eux que lorsqu'ils seront rentrés dans l'ordre.

Dans la Pologne prussienne l'agitation est loin d'être calmée. On écrit de Guelsen que des postes ont été établis à toutes les issues de la ville pour donner l'alarme au besoin. Les soldats ont reçu l'ordre de traiter les prêtres avec les plus grands égards, même après les avoir arrêtés.

Un ukase de l'empereur Nicolas rappelle sous les drapeaux tous les militaires en congé, et prescrit des mesures de rigueur contre ceux qui ne se rendraient pas à cet appel. Les commandans des bataillons et des garnisons sont tenus de rendre compte chaque semaine, des résultats de cet appel.

On lit dans la *Gazette de Vienne*, partie officielle :

« Le 7 mars, des émigrés polonais qui sont à Paris ont remis au prince Czartoriski une adresse dans laquelle ils lui promettent, comme à leur chef naturel, la coopération la plus zélée et l'obéissance la plus stricte. Ce prince, dans sa réponse, a approuvé l'insurrection en masse qui avait éclaté sur plusieurs points de la Pologne, et a déclaré qu'il servirait la révolte par tous les moyens en son pouvoir. — En conséquence, l'empereur a ordonné à la chancellerie aulique, réunie comme autorité publique supérieure, d'ôter au prince, à la princesse son épouse et à leur descendance, la disposition des biens mobiliers et immobiliers qu'ils possèdent dans les états d'Autriche, biens dont les revenus seront, en outre, retenus jusqu'à nouvel ordre. »

On écrit de Trieste, le 15 mars :

« Suleyman-Pacha, ambassadeur de la Porte à la cour de France, est arrivé ici aujourd'hui. Il se rend à Paris à travers l'Italie, où il compte rester quelque temps.

ESPAGNE. — Le nouveau ministère va signaler son avènement par un coup d'état. Les cortès seront dissoutes, la liberté de la presse suspendue, le congrès ajourné.

Les trois ministres qui viennent d'être appelés dans le cabinet, en remplacement des ministres renvoyés, sont : Narvaez, Orlando, et Xavier Burgos. Le général Pezuela est nommé commandant de Madrid.

POLYNÉSIE. — Nous trouvons dans le *Polynésien*, du 8 novembre dernier, journal publié à Honolulu, capitale des îles Sandwich, quelques nouvelles de la reine Pomaré. C'est à propos d'une annonce ainsi conçue :

« MM. Rhodes et Ce feront vendre l'équipage de la reine Pomaré » de Tahiti, construit en Angleterre. Cette voiture est d'une forme élégante, » légère, large et commode, et pourrait fort bien servir pour une fa- » mille. Deux paires de harnais accompagnent la voiture. »

» On verra dans notre numéro de ce jour, dit le *Polynésien*, que nous annonçons la vente par MM. Rhodes et Ce de l'équipage appartenant à la malheureuse reine de Tahiti. C'était un présent que cette femme méritante avait reçu, il y a quelques années, de sa gracieuse sœur la reine Victoria ; mais la misère qui accable maintenant sa grandeur déchue est telle qu'elle a été réduite à s'en défaire : elle est en ce moment dans la plus fâcheuse position, sans revenu et sans autres ressources que la charité de ses amis. »

BOURSE. — Du 22 mars.	5 0/0	P. H.	120 90	P. B.	120 45
	3 0/0	—	84 25	—	84 10
Du 26 mars.	5 0/0	—	120 30	—	120 15
	3 0/0	—	84 »	—	83 85

ALGÉRIE.

DIVISION ADMINISTRATIVE DE L'ALGÉRIE.

Nous avons plusieurs fois exprimé le vœu qu'avec la création d'un pouvoir véritablement central et sérieusement responsable fût adoptée une mesure destinée à augmenter l'action de l'autorité centrale et à simplifier pour l'autorité locale elle-même l'accomplissement de ses devoirs.

Cette mesure est la division de l'Algérie en deux segmens administratifs indépendans l'un de l'autre, et correspondant directement chacun de son côté avec le pouvoir métropolitain.

Cependant telle est la force de l'habitude, que quelques personnes ne comprennent pas la constitution des pouvoirs sans une double centralisation, et demandent, avec la création d'un ministère spécial, le maintien d'un gouvernement-général, de sorte que l'Algérie retomberait inévitablement dans le désordre du régime actuel, où nous avons un ministre qui règne et un gouverneur qui gouverne, ou du moins qui est censé gouverner.

Le partage que nous réclamons est d'ailleurs tellement indiqué, qu'il s'est établi de lui-même par la force des choses. Ainsi, à l'heure qu'il est (et cela dure depuis sept ans), la province de Constantine s'administre à peu près elle-même ; plusieurs services des plus importans correspondent directement avec le ministère de la guerre. L'intendance militaire, la direction des affaires arabes sont indépendantes, l'une en droit, l'autre en fait, des services correspondans établis à Alger.

Quant aux autres services qui sont encore dans l'obligation de solliciter les ordres d'Alger, tout le monde a pu constater les lenteurs interminables, les pertes de temps sans fin que cette obligation entraîne. L'administration civile, les ponts-et-chaussées, les douanes, le génie militaire, l'artillerie, gagneraient tous incontestablement à la suppression de la déviation énorme imposée au courant des affaires par la nécessité de passer par Alger.

Mais il est un service pour lequel l'application du principe de la centralisation présente quelque chose de tout particulier ; c'est le service des forêts.

Il y a un inspecteur des forêts chargé du service général, et dans la subdivision de Bône un sous-inspecteur. On sait que, dans la province d'Alger, du moins dans les parties abordables de cette province, il n'existe qu'une étendue de bois insignifiante ; tandis que la province de Constantine renferme, tout près de la mer, à portée des grands cours d'eau, tant dans le cercle de l'Edough que dans celui de La Calle et sur le territoire des Beni-Salah, environ 200,000 hectares de bois.

N'est-il pas évident que, dans ce cas, la place de l'inspecteur chef de service était à Bône, où se trouvent les intérêts les plus considérables, et que la place du sous-inspecteur était à Alger, où sa tâche se bornait à peu près à la surveillance des bois du Mazafran ?

Eh bien ! par suite du principe de la centralisation, c'est tout le contraire qui a lieu.

Aussi qu'en résulte-t-il? C'est que l'administration centrale, et pas plus le centre algérien que le centre parisien, n'est informée de l'étendue de ses richesses forestières, tout comme des voyageurs sans qualité, de simples touristes, qui ont vu, qui ont même étudié la topographie des lieux, qui ont presque compté les arbres, viennent révéler à l'administration centrale des faits qu'un service composé de dix ou douze agens forestiers lui laisse ignorer.

Et à coup sûr, nous sommes loin de nous en prendre à la capacité ou au bon vouloir des hommes ; nous ne doutons pas que chacun apporte au service dont il est chargé toute son intelligence et tout son zèle. Nous nous plaignons seulement que cette intelligence et ce zèle soient paralysés et stérilisés par une mauvaise organisation.

Pour qu'un chef de service local puisse établir dans les formes voulues l'inventaire de richesses d'une nature quelconque appartenant à l'Etat, il faut qu'un crédit lui soit ouvert pour couvrir les dépenses nécessaires à cette opération. Si faible que soit ce crédit, il ne peut être alloué ou au moins sollicité que par le chef du service central, et si le chef du service central ne croit pas à l'existence de ces richesses, il refuse les fonds nécessaires pour en constater l'étendue ; il faut bien que l'administration métropolitaine, qui ne peut rien sans l'intermédiaire de l'administration d'Alger, en soit réduite à ignorer ce qu'elle devrait être la première à connaître, et à attendre de l'obligeance de quelques touristes, amis de la chose publique, des révélations officieuses que la constitution vicieuse des rouages empêche de lui parvenir officiellement.

Puisqu'en définitive, il faut toujours, bon gré mal gré, tôt ou tard, que les affaires arrivent à Paris, pourquoi donc ne les y pas faire parvenir par la route la plus courte?

Paris du moins serait impartial ; il lui importe peu qu'il y ait moins de forêts à Alger qu'à Bône.

On trouverait dans presque tous les services des anomalies et des difficultés analogues. Ces difficultés, ces empêchemens de toute sorte, qui résultent toujours d'une complication des rouages administratifs, ont été, de la part des chefs des services provinciaux, l'objet de plaintes nombreuses ; c'est par suite de ces plaintes que le service de l'intendance militaire a été divisé, et chacun des chefs provinciaux replacé sous l'autorité immédiate du ministre.

Espérons qu'il en sera bientôt de même pour les autres services et pour toute la province de Constantine.

CAISSES D'ÉPARGNE ET MONTS-DE-PIÉTÉ EN ALGÉRIE.

(Deuxième article.)

Nous avons, dans un précédent article, appelé l'attention publique et la sollicitude du gouvernement sur la grave question de l'institution des Caisses d'épargne en Algérie.

Quelques jours après, la plupart des journaux de Paris annonçaient que l'administration supérieure avait adopté le principe de cette institution, et ils ajoutaient même qu'une commission allait être nommée à l'effet d'étudier les moyens de réaliser ce projet.

Nous avons tout lieu de croire que c'était un bruit prématuré, et, qu'en ce moment encore l'administration n'a pris aucune décision à cet égard.

Mais nous sommes heureux d'apprendre que la Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, qui paraît décidée à provoquer la solution de toutes les questions qui intéressent la colonie, se préoccupe sérieusement de celle des Caisses d'épargne, que nous persistons à considérer comme une des plus graves et des plus importantes pour son avenir. La bienveillance avec laquelle la plupart de ses membres, notamment son honorable rapporteur, M. Dufaure, ont bien voulu accueillir les renseignemens que nous avons pu leur fournir, nous fait espérer que la Commission sera unanime sur la nécessité de doter le plus tôt possible l'Algérie de la précieuse institution des Caisses d'épargne. Seulement, la Commission ne nous a pas paru fixée encore sur l'opportunité d'une combinaison de cette institution avec l'établissement des Monts-de-Piété, combinaison que nous avons proposée dans notre précédent article, et que des documens reçus depuis lors, et dont nous devons l'obligeante communication à M. le directeur de Metz, nous ont de plus en plus démontré comme devant être d'une incontestable utilité.

Nous reviendrons avec plus de détails dans un prochain article sur tout ce qui se rattache spécialement à cette combinaison ; mais nous pensons qu'il convient auparant de compléter l'aperçu succinct que nous avons tracé dans notre premier article des diverses phases subies depuis la conquête par cette double question des Caisses d'épargne et des Monts-de-Piété. Peut-être les détails que nous donnerons à cet égard contribueront-ils à simplifier le travail de la Commission et à éclairer sa religion.

La première demande adressée à l'administration remonte tout à fait au début de la conquête ; elle avait pour but l'établissement d'un Mont-de-Piété à Alger, et, par une particularité assez bizarre, elle est signée du nom d'un homme qui, quelques mois plus tard, devint tristement célèbre, et monta sur l'échafaud comme complice de Fieschi.

Deux ans après environ, le conseil d'administration reconnut en principe l'utilité de la création d'un Mont-de-Piété à Alger (Séance du 18 juin 1833), et son avis fut approuvé par le ministre.

Le 21 avril 1834, l'intendant civil soumit au conseil la proposition faite par un sieur F.., négociant à Marseille, et le conseil, tout en y donnant son approbation, exprima la pensée qu'on obtiendrait de meilleures conditions, si on mettait l'entreprise en adjudication.

La proposition fut successivement rejetée par le ministre des finances (26 mai 1834), et appuyée par le ministre de la guerre (30 mai 1834).

Le ministre de l'intérieur, consulté à son tour, approuva la proposition en principe, mais il ajouta que, dans son opinion, il serait à désirer que l'établissement pût être formé par les soins de l'autorité avec les fonds du gouvernement et régie par une administration gratuite, composée de fonctionnaires publics (18 juin 1836).

Des changemens survenus dans l'administration firent ajourner la résolution de l'autorité, et ce n'est que le 31 janvier 1835 que l'instruction fut reprise.

Dans l'intervalle, deux nouveaux projets de Mont-de-Piété

avaient été soumis au conseil municipal d'Alger et au conseil d'administration de la régence. Et ces deux projets, sauf quelques modifications de détail, furent complètement adoptés. (Séances du conseil municipal, des 23 et 30 décembre 1834, et du conseil d'administration, du 25 février 1835.)

Ainsi donc, après avoir approuvé d'une manière formelle le principe de l'institution des Monts-de-Piété, le gouvernement avait alors à sanctionner cet autre principe admis déjà par l'autorité administrative de la régence : « Que la création en serait abandonnée à l'industrie particulière. »

Cette question, subordonnée sans doute à la question de vitalité de la colonie, qui était alors sérieusement débattue, demeura presque abandonnée jusqu'à la fin de 1838.

Enfin, le 21 novembre de cette même année, M. le ministre de la guerre demanda à M. le gouverneur-général son avis, motivé : « sur l'utilité effective de la création d'un Mont-de-Piété à Alger. »

M. le gouverneur-général renvoya l'examen de cette question à M. le directeur de l'intérieur, qui, dans un rapport fait au conseil d'administration; le 9 septembre 1339, reconnut et établit en principe l'utilité et l'urgence d'un Mont-de-Piété; mais il émit en même temps le vœu qu'une Caisse d'épargne fût adjointe à ce premier établissement. Il ajouta que, dans sa pensée, c'était au gouvernement à se charger de l'entreprise, et qu'il serait dangereux de l'abandonner à l'industrie particulière.

C'est pour la première fois alors, ainsi qu'on le voit, qu'il fut question de l'établissement des Caisses d'épargne, et, on le comprend facilement, cette pensée, dont la réalisation est aujourd'hui, suivant nous, si facile, et doit être si féconde en résultats favorables, n'avait pu naître encore au milieu du développement à peine sensible de la colonie et des incertitudes de son avenir.

Le rapport de M. le directeur de l'intérieur, transmis au ministre de la guerre, a été l'objet d'un sérieux examen, et suivi d'une réponse développée, en date du 5 février 1840, dont nous avons cité quelques extraits dans notre précédent article, et qui porte en substance : « Que l'organisation d'un Mont-de-Piété et l'établissement d'une Caisse d'épargnes ne peuvent pas se séparer et sont même destinés à se prêter mutuellement appui. »

Depuis cette époque, deux nouvelles soumissions ont été faites : l'une, en 1841, par un sieur R..., huissier à Alger, d'un Mont-de-Piété avec adjonction de Caisse d'épargnes; l'autre, en 1842, par un sieur B..., négociant, d'un Mont-de-Piété pur et simple.

Enfin, le 6 décembre 1842, le sieur M..., ancien avoué à Grasse, a adressé à M. le ministre de la guerre une proposition relative à l'établissement d'une caisse d'épargnes à Alger; cette demande a été renvoyée à M. le gouverneur-général, et, par ce dernier, à M. le directeur de l'intérieur. M. le gouverneur-général, en faisant cet envoi, le 5 janvier 1843, insiste de la manière la plus vive pour que cette demande soit prise en considération : « Cette mesure, dit M. le gouverneur-général, a déjà été soumise par vous, Monsieur le directeur, à la délibération du conseil d'administration par un rapport du 23 décembre 1839; les trois années qui se sont écoulées depuis cette époque n'ont fait que corroborer les argumens invoqués en faveur de la création dont il s'agit et en ont apporté de nouveaux qui me semblent ne plus laisser de doute non-seulement sur l'utilité de la mesure, mais encore sur son opportunité.

Nous ne croyons pas que depuis lors aucune nouvelle proposition ait été faite, ni que l'administration se soit occupée de ces questions, qui sont restées ainsi complètement abandonnées.

On le voit donc, au milieu de toutes les vicissitudes auxquelles la colonie a été en butte depuis quinze ans, ces questions, tour à tour traitées, oubliées, reprises, ont constamment surnagé en quelque sorte, comme l'expression réelle et profonde des besoins du pays. Nous le répétons donc, il ne nous paraît plus possible aujourd'hui d'en différer l'application, et nous avons pleine confiance dans l'excellent esprit qui anime la commission des crédits extraordinaires de l'Algérie.

H. Double.

La publication de lettres, proclamations, vraies ou fausses, d'Abd-el-Kader ou de ses lieutenans, est aujourd'hui de mode dans la presse algérienne. La *France algérienne*, dans son numéro du 28 mars, contient deux lettres: l'une de l'émir, l'autre d'Ahmed-ben-Amer. Nous reproduisons cette dernière comme terme de comparaison avec la prétendue proclamation insérée dans notre dernier numéro, et aussi dans le but de donner, en passant, une petite leçon *d'arabe très vulgaire* au savant M. Bresnier, professeur *d'arabe littéral* à Alger :

Louange à Dieu.

A tous nos frères les Oulad-Beni-Aïça, sans distinction aucune, et dont je ne mentionnerai que quelques-uns d'entre les chefs : comme Sid Ali-ben-Iahia et ses enfans, Si Moustafa-ben-Mohammed, ses enfans et ses frères; Sid Aïça-ben-Iahia et ses frères; Sid Ahmed-ben-Oukkân, ses enfans et ses frères.

Salut à vous, ainsi que la miséricorde et les bénédictions de Dieu.

Que de fois vous ai-je transmis les ordres écrits du sultan protecteur de la religion, sans que vous y ayez fait aucune réponse! J'ignore la cause de ce silence. Aujourd'hui, je vous fais ouvertement de terribles menaces, réveillez-vous!

Partout s'est étendu le renoncement à la religion (que Dieu éloigne de vous cette horrible pensée!). Pour vous, vous vous êtes soumis tout d'abord à l'infidèle, et vous avez persisté ainsi jusqu'à présent!!!

Nous vous enjoignions jadis de ne pas vous soumettre. La soumission après (un combat) a moins de gravité qu'avant l'action, et secouer le joug avant (la menace) est plus beau que d'attendre des injonctions formelles. Vous avez fait le contraire de cela!!!

Le sultan se dispose à marcher sur votre territoire. S'il vous trouve dans cet état (d'insoumission), il n'écoutera aucune excuse, et vous vous repentiriez inutilement. Suivant le conseil que je vous donne : cessez vos relations avec le mécréant, ne le secondez plus, ne correspondez plus avec lui, surtout n'exercez chez lui aucune charge, et n'ayez avec lui aucun rapport de société ni de conversation.

Il est convenable que vous reveniez à vos sentimens primitifs. Sinon, je le jure par le Dieu sans égard, vous subirez la honte et le châtiment en cette vie et en l'autre, et Dieu n'agréera ni votre repentir ni vos bonnes œuvres.

Voyez maintenant le parti que vous avez à prendre.

Je vous annonce que Bugeaud, (*sic*) Joussouf et *l'homme aux idoles* (*sâheb el as'nâm*), ont marché contre le sultan, avec plus de mille hommes de cavalerie et de l'infanterie. Le sultan était en marche; il les a attaqués avec son arrière-garde, et avec l'aide de Dieu, la daïra combattant pour lui, il leur a tué *cinquante-cinq capitaines*, dont il a pris les chevaux tout harnachés, sans compter d'autres avantages. Que Dieu soit loué de tout cela!

En un mot, si vous suivez mes conseils, venez, ou sinon vous vous repentirez.

Salut de la part d'Ahmed-ben-Amer, que Dieu le protège! Ainsi soit-il.

Cette lettre porte avec elle un parfum de littérature bédouine qui ne permet pas de douter de son origine, comme la fameuse parodie de *la Marseillaise* éditée dernièrement par *l'Akhbar* et reproduite par *le Moniteur algérien* et la plupart des journaux parisiens. Du reste, le nom du traducteur offre une garantie sérieuse.

Cette traduction a un autre mérite à nos yeux : c'est qu'elle nous permet de démontrer, preuve en main, qu'il ne suffit pas d'être un savant orientaliste pour être un bon traducteur de documens politiques.

M. le professeur d'*arabe littéral* à Alger traduit ces mots arabes : *sâheb el asnam*, par ces mots français : *l'homme aux idoles*. Il est fort possible que, dans le langage des livres, ces mots n'aient pas d'autre sens : mais dans le langage des rues, dans le langage des Arabes de la plaine et de la montagne, ils signifient en bon français : LA COLONNE D'ORLÉANSVILLE.

Asnâm (les idoles) est le nom que les Arabes donnent aux ruines romaines sur lesquelles nous avons bâti Orléansville, sans doute parce que leurs ancêtres y ont trouvé quelques statues, et ils ont conservé ce nom à la ville française.

Sâheb (les maîtres) est un nom très communément employé par les Arabes pour désigner les habitans d'une localité, surtout lorsqu'il est suivi d'un nom de lieu; ainsi, ils disent : *Saheb Mendès*, les habitans de la plaine de Mendès; *Saheb-el-Ouad*, les maîtres de la rivière; *Saheb Mtidja*, les habitans de la Mitidja, etc.; *Saheb-el-Asnam* signifie *les maîtres d'Orléansville*, c'est-à-dire, les troupes d'Orléansville.

L'erreur que nous signalons ici, et qui n'a pas d'importance pour le cas pré ent, deviendrait très grave, si, par exemple, les mêmes mots étaient traduits de la même manière, dans une lettre qui pourrait nous réveler les projets d'Ab-el-Kader contre la garnison d'Orléansville.

Nous avions donc raison de préconiser l'étude de la langue arabe, celle qui s'applique aux usages et coutumes du pays, et nous n'osions pas espérer que la personne qui depuis un mois, dans les journaux d'Alger, combat notre opinion, *ungibus et rostro*, nous fournirait elle-même un argument aussi concluant en faveur des idées que nous avons émises sur l'enseignement de l'arabe en Algérie.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Le général Bedeau a fait son entrée à Constantine le 7, dans l'après-midi, au bruit du canon; un nombreux état-major s'était porté à sa rencontre à quelque distance de la ville.

A peine arrivé, le général s'est occupé de la réorganisation des différens corps qui avaient été répartis sur les divers points de la province.

Le général Levasseur s'est aussitôt mis en route pour Philippeville, mais il a été obligé de rentrer à Constantine, faute d'avoir pu traverser l'Oued-Smendou que des pluies abondandes ont prodigieusement grossi. Des ordres ont été immédiatement donnés pour la construction d'un pont sur cette rivière, à l'endroit où elle traverse la route. A ce travail d'urgence doivent être appliqués les fonds qu'on avait d'abord destinés au perfectionnement de la chaussée entre la ville et le pont d'Aumale.

M. le général Bedeau a engagé les employés de tous les services à suivre les cours d'arabe; M. le commissaire civil, à l'exemple du commandant supérieur, a décidé que les élèves de l'école primaire assisteraient aussi à ces leçons; en sorte qu'aujourd'hui plus de soixante personnes viennent journellement s'asseoir sur les bancs de la salle où M. Vignard professe avec un rare talent. Parmi ces nombreux élèves on remarque avec plaisir deux jeunes indigènes du bureau arabe et un *thaleb*.

Le temps constamment pluvieux a empêché la population musulmane de célébrer avec la solennité ordinaire la fête du Mouloud, anniversaire de la naissance du prophète.

Cependant le dimanche soir 8 et le lundi matin, jour de la fête, le canon a retenti, des distributions d'argent ont eu lieu dans les différentes mosquées, et des burnous ont été envoyés à tous les maîtres d'école de la ville par les soins du commissaire civil.

L'arrivée du général Bedeau, et par dessus tout la nouvelle de la prochaine visite de M. le duc d'Aumale, ont ramené partout la confiance. Déjà le prix de l'argent qui était ces jours derniers encore de 5 p. 100 par mois, a considérablement baissé; c'est la preuve la plus évidente des espérances qui animent la population.

La province avait bien besoin de ce retour à un meilleur état de choses : l'absence prolongée du commmandant-supérieur avait jeté partout l'alarme et le désordre; les dévoûmens étaient ébranlés, les troupes dispersées, désorganisées, ne présentaient nulle part d'ensemble, deux de nos meilleurs kaïd venaient de succomber victimes de leur zèle. Aucun de ces détails n'échappait aux habitans de la province, et bien qu'il n'y eut pas de danger réel, imminent, les inquiétudes n'en étaient pas moins générales. Grâce à Dieu, tout a changé de face depuis quelques jours.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

On nous écrit de Sétif que le kaïd des Amer, Ben-Ouani, vient d'être tué dans une conférence où il avait été attiré par Si-Moussa et Mouloï-Mohammed, près de Aïn-Turc. Une balle lui a traversé le bas-ventre, la mort a été presque instantanée.

Ben-Ouani était un de nos serviteurs les plus dévoués. Enrôlé aux spahis de Bône, sous les ordres du général Yusuf depuis la formation de ce corps, il avait acheté tous ses grades par de glorieuses blessures à notre service. Il reçut la croix lorsqu'il n'était encore que maréchal-des-logis. Nommé officier, il passa à l'escadron envoyé à Sétif, et contribua en grande partie à recruter cet escadron. En récompense de ses services il fut nommé kaïd des Amer-Gharaba. En 1841, lorsque le frère d'Abd-el-Kader, Si-Mustafa, vint attaquer le camp d'Aïn-Turc, Ben-Ouani marcha courageusement au-devant de lui avec nos troupes. Dans cette occasion il reçut à la tête une blessure fort grave, et nos soldats eurent toutes les peines du monde à le retirer mourant des mains de l'ennemi, tant il s'était profondément engagé dans la mêlée. Du reste, sa bravoure était aussi proverbiale dans la province, que son dévoûment à la France,

Ben-Ouani n'avait point été appelé par sa naissance aux hautes fonctions du kaïdat; enfant de tribu, soldat de fortune, il devait tout à la France, et gardait à la France une reconnaissance sans borne. Si Abd-el-Kader avait pénétré dans la province, il aurait chargé à outrage sur Abd-el-Kader, et l'aurait décapité sans aucun égard pour son titre de marabout, si le hasard des combats eut jetté l'émir entre ses mains.

Il était au nombre des Arabes de la province de Constantine qui furent admis à l'honneur de visiter la France l'année dernière. Tous ceux qui l'ont connu savent combien il avait ardemment désiré ce voyage. Ses camarades et ses chefs se rappellent lui avoir entendu dire souvent qu'il ne mourrait point sans connaître notre pays. Fallait-il qu'il mourût sitôt après l'avoir connu!

La mort de Ben-Ouani, qui eût été en tout temps une perte pour nous, emprunte aux circonstances une nouvelle gravité. On trouvera sans doute parmi les Arabes un homme aussi dévoué que lui, mais on n'en trouvera peut-être pas un qui fasse taire, comme lui, tous ses préjugés religieux devant les intérêts de notre gouvernement, et qui ne voie dans Abd-el-Kader, qu'un ennemi de la domination française.

Ben-Ouani avait gardé quelques-uns des défauts de sa race; lui, qui était Français de cœur, qui admirait et aimait de bonne foi notre civilisation, il n'avait peut-être pas assez compris que la probité administrative était un devoir pour tout chef délégué de la France. On a eu quelques exactions à lui reprocher; il acquit de grands biens durant son kaïdat.

Hâtons-nous toutefois de reconnaître que, parmi tous les Arabes placés par nous à la tête des tribus, ce fut encore le plus honnête, ou, si l'on veut, le moins avide.

PROVINCE D'ALGER.

ARRIVÉE DE M. LE DUC D'AUMALE A ALGER.

L'arrivée de M. le duc d'Aumale a excité à Alger autant plus d'empressement sympathique que le retard apporté au voyage du prince avait fait craindre qu'il ne fût indéfiniment ajourné. Le 17, à cinq heures moins un quart du soir, trois coups de canon tirés à la marine annoncèrent que *l'Albatros* était en vue. Aussitôt les ouvriers quittèrent le travail, les boutiques se fermèrent, la milice courut aux armes avec un élan qui prouvait combien d'espérances se fondent sur le voyage du prince. Musulmans et Français encombraient les rues qui conduisent à la Marine. C'était pour la population tout entière un véritable jour de fête.

Le prince prit terre à la Marine, dans le canot de l'amiral Rigodit, qui, ainsi que le général de Bar, avait été à sa rencontre. Le prince fut complimenté au débarcadère par M. le directeur de l'intérieur, le maire d'Alger, les présidens de la Cour royale et du Tribunal de première instance; puis il entra en ville, accompagné du prince de Cobourg, du général de Bar, et suivi d'un brillant état-major.

Dans le trajet de la Marine au palais, M. le duc d'Aumale parut très sensible à l'empressement que la population avait mis à se porter sur son passage : on l'entendit à diverses reprises en témoigner à son beau-frère toute sa satisfaction.

Les princes se rendirent directement au palais du Gouvernement, où M. le maréchal Bugeaud venait à peine d'arriver de son côté depuis quelques instans. Aucun préparatif n'avait été fait pour les recevoir; les appartemens n'étaient pas même éclairés. S. A. R. arriva jusqu'au premier étage et traversa le premier salon sans que personne vînt à sa rencontre. Enfin M. le duc d'Aumale trouva M. le maréchal dans le second salon. Le gouverneur n'avait pas même changé de costume : il reçut les princes en capote.

Comme on devait s'y attendre, M. le maréchal Bugeaud a saisi avec empressement cette nouvelle occasion de donner carrière à son éloquence. L'éternel texte de ses discours, les *plumicistes* et la presse lui ont servi d'introduction. Il s'est chaleureusement exprimé contre les députés de la majorité qui, dans les bureaux de la Chambre, ont blâmé ou critiqué ses opérations militaires; puis il a exposé son système de guerre, le seul raisonnable, le seul applicable à son sens. « *Cent mille personnes prétendraient que j'ai tort dans ma manière de gérer les affaires*, a ajouté M. le maréchal, *que je n'en continuerais pas moins, car j'ai ma conscience pour moi. Le Roi lui-même essaierait de me dissuader, que je ne m'arrêterais pas! Les Arabes ont reçu une cruelle leçon et ne seront plus tentés de recommencer.* M. le duc d'Aumale, qui jusqu'à ce moment avait gardé le silence, répondit à ces derniers mots : « C'est probable. — *Comment! c'est probable!* s'écria M. le maréchal avec impétuosité, *c'est positif! c'est plus que sûr!* »

Toutes les personnes présentes étaient péniblement affectées de cette scène bizarre. On entendit même le prince de Cobourg dire aux personnes qui l'entouraient: « Je vois que ce n'est pas ici ma place, je vais me retirer. ».

Enfin M. le duc d'Aumale passa dans le salon du premier étage pour y recevoir les différens corps. On n'avait pas encore éclairé le palais. Les présentations eurent lieu dans une demi-obscurité et hors de la présence de M. le gouverneur, qui ne jugea pas à propos de s'y montrer.

A huit heures et demie les princes se retirèrent à l'hôtel de la Régence, où des appartemens leur avaient été préparés d'avance. Dans la soirée, les musiques des différens corps de la garnison, de la garde nationale, celle des Maures et des Nègres, vinrent successivement se faire entendre sous leurs fenêtres. Une foule considérable encombra jusqu'à une heure fort avancée toutes les avenues de l'hôtel.

Toutes les personnes qui ont entendu le discours de M. le maréchal, s'accordent à le considérer comme inconvenant à l'égard du duc d'Aumale, et surtout du prince de Cobourg, à qui les simples règles de l'hospitalité et de la politesse défendaient de prodiguer ces grotesques boutades en style *de pompier*. Il faut croire qu'Abd-el-Kader et la presse parisienne, ces deux terribles cauchemars de M. le maréchal, lui ont fait oublier les devoirs de l'hospitalité française, dont il aurait, en tout autre occasion, donné l'exemple.

Pendant toute la journée du 18, la colonne qui opérait dans l'Est sous les ordres de M. le maréchal, est revenue à Alger par petites fractions; le 19e léger seul est rentré en ordre et tambour battant. Pour épargner aux princes le triste spectacle de la misère des troupes, au lieu des pantalons de draps en lambeaux et rapiécés de couleurs différentes qu'ils portaient à leur départ, on leur avait distribué des pantalons de toile blanche qui palliaient bien maladroitement leur détresse, car d'Alger on voyait encore le Djerdjera couvert de neige.

Le même soir, M. le duc d'Aumale a fait une promenade à pied jusqu'à Bab-el-Oued. La suite officielle du prince se composait seulement de deux officiers d'ordonnance, et de quelques employés de l'administration civile; mais en quelques instans la population tout entière d'Alger est venue former son cortége, et lui donner une preuve éclatante de l'affection qu'elle lui porte.

Vendredi 20, les princes sont allés visiter l'établissement des trapistes à Staoueli et la maison des orphelins à Ben-Aknoun.

Lundi, 23, ils quitteront Alger pour se rendre à Blida et à Médéa.

AFFAIRE DU 12 MARS CONTRE ABD-EL-KADER.

Le *Moniteur algérien* rend compte dans les termes suivans de l'affaire du 12 mars, dont nous connaissions les résultats par une dépêche télégraphique :

M. le colonel Camou, après la brillante affaire du 7 mars, avait opéré sa jonction avec M. le général Jusuf, qui se trouvait ainsi à la tête de forces assez considérables. Il en forma deux petites colonnes de ravitaillement sous les ordres de M. le lieutenant-colonel O'Keffe et de M. le commandant Carbuccia, et une autre très active, très mobile, avec laquelle il prit la direction de Gouiga. On y arrivant, le 12, on reconnut les traces d'un bivouac que l'ennemi devait avoir quitté la veille; on finit même par distinguer, à une distance d'environ huit lieues, la fumée de son nouveau camp. M. le général Jusuf laissa le commandement du sien à M. le colonel Camou, et forma rapidement une colonne légère avec 600 chevaux commandés par M. le lieutenant-colonel de Noue, et 400 hommes d'infanterie, portés à dos de mulet, aux ordres de M. le colonel Renault. Deux bataillons confiés à M. le commandant Sutton de Clonard appuyaient de loin ce mouvement.

On marcha toute la nuit guidé par les traces même de l'ennemi, la clarté de la nuit permettait de les suivre sans interruption sur le sable foulé. A minuit on avait encore trouvé les vestiges d'un nouveau bivouac abandonné; à cinq heures du matin on était en présence du camp d'Abd-el-Kader, où le jour commençait à poindre; mais l'alerte était donnée. En ce moment, une petite troupe de cavaliers s'en échappait avec toute la rapidité imaginable; là se se trouvait l'ex-émir lui-même, surpris, hors d'état de résister, confiant son salut à la vitesse de son cheval, et laissant derrière lui toutes, bagages, mulets et gens de pied, dont les apprêts de fuite se faisaient en désordre. Ces derniers ne pouvaient déjà plus échapper à notre cavalerie, lancée dans toutes les directions. Nos cavaliers les mieux montés, et particulièrement beaucoup d'officiers, s'acharnèrent à la poursuite du petit noyau de réguliers qui escortait Abd-el-Kader; on en joignit, on en tua beaucoup; deux drapeaux leur furent enlevés. Cette chasse de plusieurs lieues ne fut interrompue que par l'extrême lassitude des chevaux, qui venaient de faire trente lieues presque sans interruption. et dont plusieurs étaient déjà tombés raide morts. Nous n'avons eu qu'un petit nombre de blessés.

Ainsi que l'annonçait la dépêche télégraphique, M. le lieutenant Lacotte, chef des affaires arabes à Tiaret, et M. l'interprète Levy, fait prisonnier à Sidi-Brahim, sont retombés entre nos mains, mais blessés l'un et l'autre de trois coups de feu, par suite de l'ordre cruel qu'Abd-el-Kader avait laissé en s'enfuyant. M. Levy n'a survécu que quelques heures à sa délivrance; heureusement les blessures de M. Lacotte n'offrent aucune gravité, et il a pu donner des renseignemens du plus haut intérêt sur les affaires de l'ex-émir.

On a su que les 800 mulets qui viennent de tomber en notre pouvoir dans cette rencontre de Gouiga se dirigeaient sur Bou-Çada, d'où ils auraient ramené un grand convoi de vivres dans le Djebel-Amour. C'est là qu'Abd-el-Kader se retirait avec l'espoir d'y rallier les renforts qu'il attendait de la Deira, ayant pour cet objet, envoyé à Bou-Hamedi une somme de 150,000 fr., produit de sa grande razzia sur les Ouleb-Chaib.

Les résultats de l'affaire du 7 ont été plus considérables qu'on ne se l'était imaginé d'abord. Les réguliers ont perdu 110 hommes au lieu de 70; un khalifa et quatre agas d'Abd-el-Kader y ont péri.

L'arrestation d'un indigène de distinction, El-Kharoubi, a fait grande sensation à Alger.

Dernièrement le gouvernement fut averti que cet Arabe entretenait des relations avec Abd-el-Kader. M. le maréchal Bugeaud lui envoya un de ses officiers pour lui faire des reproches ; mais ElKharoubi nia formellement qu'il y eut rien de commun entre lui et l'émir.

Les choses en étaient restées là; le gouvernement ne pouvant agir sur de simples soupçons, attendait des preuves. Elles viennent, à ce qu'il paraît, de lui être fournies par les déclarations de M. Lacoste, un des deux officiers délivrés par le général Jusuf. On assure, en outre, que dans la correspondance d'Abd-el-Kader saisie à Bou-Çada, on a trouvé des lettres écrites de la main de El-Kharoubi, qui établissent d'une manière positive sa trahison.

C'est en vertu de ces déclarations et de sa propre correspondance que Si-el-Hadj-Mohammed-el-Kharoubi a été écroué à la prison d'Alger. Toute sa famille est en ce moment enfermée comme lui à la Kasba, et les scellés sont apposés sur sa maison, où l'on espère trouver des papiers d'Abd-el-Kader.

Si-el-Hadj-Mohammed-el-Kharoubi est l'ancien secrétaire d'Abd-el-Kader. En récompense de ses services, l'émir l'éleva même à la dignité de khalifa de Msila et des Flitta.

En 1843, El-Kharoubi exerçait un commandement important dans le centre de la province d'Oran. Sa famille tomba en notre pouvoir par suite de la prise de la smala. Ce fut pour la délivrer que Si-el-Hadj-Mohammed el Kharoubi vint faire sa soumission. Sa famille fut en effet rendue à la liberté. Depuis lors El-Kharoubi resta à Alger, où il touchait un traitement considérable du gouvernement français.

Jusqu'à ces derniers temps on n'avait eu qu'à se louer des rapports de El-Kharoubi avec l'autorité française. Il avait fait comprendre que sa position vis-à-vis d'Abd-el-Kader ne lui permettait pas de rendre à la France des services actifs, mais qu'il s'engageait à garder une stricte neutralité.

L'année dernière il fut du nombre des Arabes qui vinrent à Paris et fut accueilli et fêté partout. Il parut enchanté du séjour de la France, et on l'entendit souvent manifester le désir de ne jamais retourner en Algérie.

La trahison d'un homme de son importance est un fait d'autant plus frappant qu'on avait lieu de ne pas s'y attendre, et que personne n'a été mieux traité que lui par la France. Aussi réclame-t-elle un prompt châtiment.

La Commission militaire à laquelle le coupable va sans doute être livré, n'hésitera point à remplir un devoir en faisant un exemple utile. La perfidie et la trahison ont été jusqu'à ce jour traités avec beaucoup trop d'indulgence.

On nous écrit que Bel-Karoubi prévenait Abd-el-Kader de tous les mouvemens des troupes, de toutes les dispositions prises par nous. Ainsi il aurait fortement engagé l'émir à pénétrer dans la Mitidja, en lui assurant que l'état de nos troupes était favorable à la réalisation de ce projet, et qu'une nouvelle invasion dans la Mitidja, déterminerait la Chambre à demander l'évacuation de l'Algérie, ou au moins une occupation plus restreinte.

Des ordres ont été donnés pour arrêter la smala de Bel-Kharoubi, encore établi dans la province d'Oran, sous la protection du khalifa Sid-el-Arabi.

Dans la dernière expédition de M. le maréchal Bugeaud contre Abd-el-Kader, les troupes qu'il commandait ont eu à supporter pendant trois jours et trois nuits, une pluie battante qui ne leur a même pas permis d'allumer du feu pour faire cuire leurs alimens. Les chevaux et mulets ont été privés de toute nourriture pendant la durée de la pluie, aussi sont-ils rentrés à Alger dans un état pitoyable. M. le maréchal Bugeaud eût épargné à son armée toutes ces misères, à l'Etat des dépenses et des pertes nombreuses, en employant quelques milliers de francs pris sur les fonds secrets, pour connaître les mouvemens de l'émir. Ainsi, il aurait su le 7 mars, qu'Abd-el-Kader avait quitté le Djerdjera le 6, et il n'eût pas été obligé de tenir la campagne jusqu'au 18.

Notre correspondant d'Alger nous apprend que l'on a rendu aux colons les bêtes de somme dont l'administration s'était emparée par voie de réquisition, pour suppléer aux transports de l'armée. Chevaux, ânes et mulets sont rentrés dans les écuries de leurs propriétaires; mais Dieu sait dans quel état! Maigres, harassés, couverts de plaies, la plupart ne survivront pas à cette campagne, les mieux portans sont hors de service pour plusieurs mois.

Ainsi, après avoir été obligés de retarder leur semences jusqu'au retour de leurs animaux, les cultivateurs se voient maintenant forcés de les renvoyer à l'année prochaine. Où se procureraient-ils des bêtes de rechange, puisque l'administration elle-même n'a pas pu en trouver? Les vivres qui étaient déjà hors de prix vont enchérir encore à cause du peu de terres qui ont été ensemensées. Voilà comment on colonise! Voilà comment on encourage la culture, l'introduction et l'élève des bestiaux!

Les colons sont trop bien avertis aujourd'hui pour profiter des prétendus avantages qu'un ordre récent du gouverneur promet à ceux qui propageront ou amélioreront les races, et désormais chacun se gardera bien d'avoir sur sa ferme d autres animaux que ceux qui lui seront indispensables pour ses cultures. Telles sont les suites désastreuses de l'imprévoyance et du désordre qui signalent toutes les branches de l'administration actuelle, Un profond découragement se manifeste dans les campagnes; tout le monde se demande quand est-ce que l'on songera enfin à s'occuper de colonisation ailleurs que sur les proclamations ou dans des arrêtés dérisoires.

Les enquêtes ordonnées par M. le ministre de la guerre sur le service des bâtimens civils de l'Algérie sont à peu près terminées. Sur quatorze membres dont la conduite ou la capacité ont été soumises à l'examen d'une commission créée à cet effet, onze ont été déclarés aptes à remplir leurs fonctions, deux ont été proposés pour la révocation et un troisième pour le licenciement.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Abd-el-Kader, moins découragé qu'on le croyait à Alger après l'échec qu'il a essuyé le 12 mars, était encore quelques jours après sous les armes, et pillait le Ksar Znina, sur les pentes méridionales du versans de Zarez. Il attend, dit-on, de nouveaux renforts pour reprendre l'offensive contre nous.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Une colonne forte de 2,400 hommes d'infanterie et 200 cavaliers, commandée par M. le colonel Eynard, est partie de Miliana le 13 mars avec huit jours de vivres, pour aller opérer, sur les versans nord de l'Ouenseris, contre Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, lieutenant d'Abd-el-Kader dans cette contrée.

PROVINCE D'ORAN.

La province d'Oran continue depuis plusieurs mois à jouir d'une tranquillité inespérée. Plus de razzia, plus d'expédition, plus de bulletins, plus de nouvelles même! Tout est tranquille sur la côte et dans l'intérieur. Bou-Maza, le seul agitateur qui soit resté dans le pays est aujourd'hui réduit à intriguer et à se tenir sur la défensive; ses partisans les plus fidèles le repoussent, car les Sbéah, qui jusque dans ces derniers temps avaient alimenté sa cavalerie, viennent, nous écrit-on, de le chasser de leur territoire à coups de fusil. Tout porte à croire que cet état de choses se maintiendra, alors même qu'Abd-el-Kader reviendrait dans le pays. Ainsi dans la province d'Oran, la plus guerrière, celle où l'émir compte le plus de partisans, la politique pacificatrice a obtenu des résultats beaucoup plus satisfaisans que la politique guerrière tant préconisée dans la province d'Alger.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

On sait aujourd'hui de source certaine que la daïra de l'émir a reçu l'hospitalité sous les murs de Teza, ville impériale située à quarante lieues dans l'intérieur du Maroc; les familles d'Abd-el-Kader, de son khalifa, Bou-Amedi, et des autres chefs qui accompagnent en ce moment l'émir, ont eu la permission de chercher un abri dans l'enceinte même de la ville.

Nous savons aussi d'une manière positive que les chefs de la contrée parcourue par M, le général Cavaignac dans sa dernière expédition contre la daïra, ont fait savoir à cet officier supérieur qu'ils ne répondaient plus à l'avenir de leurs populations, si les Français retournaient sur les terres marocaines.

Ces démontrations nous apprennent que nous ne devons compter ni sur les populations du Maroc ni sur l'empereur pour garantir nos frontières des entreprises de la daïra. C'est à nous-même, c'est à nous seuls à défendre notre territoire. L'empereur est chérif, il est vrai, mais Abd-el-Kader est marabout; et à ce titre il a droit aux respects et à la protection de tout musulman, d'Abd-er-Rahman comme des autres. Il serait donc injuste et absurde de supposer que l'empereur consentit jamais à rien entreprendre contre celui qui est à ses yeux un saint, un inspiré, un envoyé de Dieu.

Devant les questions de foi, la politique reste impuissante. Essayer d'obtenir de l'empereur l'engagement de poursuivre Abd-el-Kader, ce serait le mettre dans l'alternative ou de violer les traités, ou de se perdre aux yeux de ses sujets par un acte d'apostasie; ce serait, de la part de notre gouvernement, une démarche aussi vaine qu'impolitique.

ACTES OFFICIELS.

ORDRES GÉNÉRAUX.

Au quartier-général à Alger, le 18 mars 1846.

Officiers, Sous-officiers et Soldats,

Dans cette campagne de cinq mois d'hiver, je me suis abstenu de vous parler par la voie de l'ordre du jour; je connaissais votre dévoûment à la France et au Roi, l'élévation de votre moral, la force de votre discipline. J'étais bien sûr que vous supporteriez avec la persévérance qui triomphe de tous les obstacles, les marches incessantes, les privations de tous genres, les plus rudes intempéries.

Vous n'êtes pas restés au-dessous de la haute estime que je fesais de vous.

Je suis heureux et fier aujourd'hui de dérouler sous vos yeux le tableau des résultats obtenus par votre énergique patriotisme. Vous trouverez dans cet ensemble une digne récompense de vos nobles sacrifices.

Le soulèvement du pays conquis était fomenté de longue main par le chef habile que vous avez si longtemps vaincu, mais qui n'a pas encore renoncé à vous arracher votre conquête. A la fin de septembre, il se présenta sur votre frontière de l'Ouest, non pas en chef de partisans, comme on l'a dit, mais en véritable prétendant, qui s'appuyait sur l'amour des Arabes, sur le fanatisme religieux, sur le sentiment national et sur l'autorité que lui avaient donné dix ans de règne.

Les petits succès, qu'aux premiers jours il dut à la trop grande audace de quelques officiers, enflammèrent les indigènes; la révolte éclata sur toute la province d'Oran, gagna rapidement l'ouest et l'est de celle d'Alger, et apparut, timide encore, sur quelques points de celle de Constantine.

Votre tâche devint alors plus compliquée que celle de la conquête. Il est plus difficile de conserver que de conquérir.

Evacuer une partie du pays pour se concentrer, c'eût été laisser à notre adversaire les ressources de l'impôt et du recrutement, ainsi que toutes les forces locales. Il aurait formé bientôt une armée régulière pour appuyer les goums des tribus. C'eût été aussi renverser le gouvernement des Arabes, si péniblement institué par nous, et livrer à la vengeance implacable d'un chef irrité tous les hommes compromis pour notre cause.

Comment plus tard aurions-nous pu reconstituer ce gouvernement, si nous avions lâchement abandonné les chefs qui presque tous, nous sont restés fidèles?

Il fallait donc tout conserver : vous l'avez fait en multipliant votre action et vos forces par la mobilité et le concours mutuel que se sont prêté les trois divisions de l'armée.

Toutes les insurrections de quelque importance ont été successivement vaincues; vous n'avez permis à l'ex-émir de s'asseoir, ni de rien organiser nulle part. A peine arrivait-il sur un point que vous y paraissiez. Après avoir échoué dans tout le Tell, de la frontière du Maroc au Jurjura, il s'est vu forcé de chercher un appui dans la grande Kabilie. Vos colonnes l'y ont suivi de près, et, par leur attitude énergique, elles ont déterminé les Kabiles du Nord à le repousser de leur pays. Il a cru pouvoir s'arrêter chez ceux du Sud; vous l'en avez bientôt chassé. En fuyant, il a tenté un coup de main sur nos alliés. Le colonel Camou à Birin, comme le général Genty sur l'Isser, a converti son entreprise en un grave échec.

Le général Yusuf l'a poursuivi dans le désert et l'a atteint le 13, à 18 lieues au sud de *Zarhrz*, c'est-à-dire à près de 40 lieues du Tell, Ses pertes matérielles en cette occasion sont considérables; mais l'atteinte portée à son influence est bien plus considérable encore. Comment pourra-t-il, sous le coup de deux défaites, exécuter les projets qu'il avait formés contre le sud de la province de Constantine?

Abd-el-Kader cherchera de nouveaux soldats pour vous attaquer encore sur les points où il croira vous trouver faibles. Vous y accourrez; vous finirez par lasser sa persévérance, et vous resterez plus forts dans votre conquête qu'avant cette crise.

Les tribus Kabiles qui l'avaient accueilli ont été sévèrement châtiées; trois de celles qui occupent les passages conduisant de l'ouest au grand bassin du Sébaou, ont été contraintes de se soumettre. Par cette annexe au pays conquis, vous avez créé une nouvelle barrière entre Abd-el-Kader et la grande Kabilie du nord.

Vous le voyez, soldats, vous n'avez rien perdu de ce que vous aviez si péniblement acquis. Vous avez appris aux Arabes fidèles à compter sur vous, et forcé vos ennemis à vous craindre et à vous admirer. L'épreuve dont vous avez triomphé était inévitable; l'histoire nous avait enseigné à la prévoir. C'est donc un grand pas de plus vers le but de vos efforts, et vous pouvez aujourd'hui garantir à la France que son empire en Afrique ne sera pas ébranlé par cette grande révolte, ni par celles qui se produiront dans l'avenir, et en vue desquelles nous devons rester toujours vigilans.

En dominant les dernières circonstances, vous avez franchi la mauvaise saison; il deviendra chaque jour plus facile de compléter votre œuvre et d'extirper jusqu'aux derniers vestiges de l'insurrection.

Votre ardeur ne se ralentira pas au moment, où de toutes parts, elle est couronnée par le succès; alors que renonçant à la défensive, offensive à courte distance, vous étendez votre bras sur les points du désert, où se forment les orages qui sont venus et viendraient encore fondre sur vous, si vous n'alliez les dissiper. Vous resterez semblables à vous-même, et la France reconnaissante vous honorera.

ORDRE DU JOUR DE LA MILICE D'ALGER.

Au quartier-général à Alger, le 18 mars 1846.

Miliciens d'Alger.

Quand Abd-el-Kader parut sur le Bas-Isser, presque toutes nos troupes opéraient loin de la capitale. Cette circonstance et le voisinage de l'ennemi pouvaient susciter la révolte dans les montagnes qui entourent la Metidja. Des agens et de nombreuses lettres de l'ex-émir y échauffaient les esprits.

Je crus le danger assez grand pour faire un appel à votre patriotisme: vous y répondîtes par l'organisation de deux beaux bataillons mobilisables et pleins d'ardeur.

Bien plus au loin qu'auprès, quelques intérêts seuls se sont alarmés de cette mesure de prudence; vous êtes restés étrangers à ces impressions, et j'ai vu, à votre attitude, que l on pouvait compter sur vous, pour la défense de notre établissement.

Je vous félicite et vous remercie de ces nobles dispositions. Vous les conserverez : elles sont indispensables au peuple dominateur des Arabes. Ses premières garanties se trouvent dans le sentiment énergique de sa conservation et du maintien de son autorité sur le peuple vaincu.

Les événemens qui avaient provoqué la mesure ont disparu, et rien n'annonce qu'ils doivent se reproduire bientôt. Néanmoins, il est sage de maintenir encore votre organisation et de vous réunir quelquefois le dimanche.

Cela ne doit pas vous empêcher de donner avec confiance cours à vos affaires. On sait qu'au premier signal vous accourriez sous le drapeau.

Ce signal ne vous sera donné qu'autant que les circonstances l'exigeraient. L'autorité connait les exigences de votre situation, aussi bien que votre dévoûment à la France et à la colonie.

Au quartier-général à Alger, le 18 mars 1846.

L'armée apprendra avec une vive satisfaction que S. A. R. le duc d'Aumale, qu'elle a su si bien apprécier, vient encore une fois s'associer à ses glorieux travaux.

Elle y verra une nouvelle preuve de la sollicitude et de l'estime du Roi.

S. A. R. prend le commandement supérieur des subdivisions de Miliana et de Médéa.

Au quartier-général à Alger, le 18 mars 1846.

Les congés de libération seront délivrés aux militaires de toutes armes, qui ont eu le droit le 31 décembre dernier.

Le 10 avril prochain, les libérés seront dirigés, de leurs corps, sur les ports d'embarquement pour France.

MM. les lieutenans-généraux, commandant les divisions, prendront des mesures pour l'exécution de cette décision.

Les opérations de la guerre se sont opposées à ce que les congés aient été délivrés plus tôt aux militaires libérables : leur zèle n'en a pas été affaibli; je les en remercie au nom de la France.

Le maréchal gouverneur-général de l'Algérie,
Signé: Maréchal Duc d'Isly.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnance royale, du 15 mars, ont été nommés dans les corps d'infanterie suivans :

1er régiment de la légion étrangère, au grade de colonel, M. Mellinet, lieutenant-colonel du 32e de ligne, en remplacement de M. Mouret, décédé.

32e régiment de ligne, au grade de lieutenant-colonel, M. Manselon, chef de bataillon au 1er régiment de la légion étrangère, en remplacement de M. Mellinet.

1er régiment de la légion étrangère, au grade de chef de bataillon, M. Danton, capitaine-adjudant-major au régiment des zouaves, en remplacement de M. Manselon.

3e régiment de hussards, au grade de chef d'escadron au 2e de hussards, M. Courby de Cognord (prisonnier de guerre), en remplacement de M. Cantillon de Ballyhigue, nommé colonel.

AVIS ADMINISTRATIF.

Adjudication de l'éclairage de la ville d'Alger, par l'huile.

Nous, directeur de l'intérieur de l'Algérie,

Donnons avis que l'entreprise de l'éclairage par l'huile, pendant neuf ans, de la ville d'Alger, sera adjugée à compter du 1er juillet 1846.

Les personnes qui voudront y concourir devront en faire la déclaration, sur papier timbré, au plus tard le 31 mars 1846. Ces déclarations, rédigées conformément au modèle indiqué ci-dessous, seront adressées au directeur de l'intérieur et enregistrées au secrétariat-général de la direction. Elles indiqueront les genres d'appareil que les concurrens proposeront.

A partir du 15 avril suivant, des expériences seront faites devant une commission spéciale nommée par nous, sur les divers systèmes ou procédés proposés.

Le 30 du même mois, les concurrens déposeront au secrétariat-général de la direction de l'intérieur, un cahier complet de leurs offres et conditions, notamment en ce qui concerne le prix du bail. Il en sera donné connaissance le lendemain à tous ceux qui auront concouru à l'entreprise et fait connaître leur système.

Du 5 au 10 mai, chacun des concurrens sera admis à modifier ses offres et conditions sur les diverses expériences. La commission spéciale entendue, il sera procédé, du 15 au 20 du même mois, à la désignation de celui des concurrens qui aura mérité la préférence, et il sera traité avec lui, sauf approbation ministérielle.

Nul ne sera admis à soumissionner s'il ne présente une caution bonne et solvable, que l'administration se réserve d'agréer et qui s'engagera solidairement et par écrit, sur papier timbré, à l'exécution des clauses et conditions du cahier des charges.

La déclaration à faire par le soumissionnaire, devra être signée de sa propre main et indiquer en outre sur l'enveloppe ses noms, prénoms, profession et demeure.

Cette déclaration sera cachetée séparément et renfermée avec la pièce relative à la caution, sous une deuxième enveloppe, sur laquelle devra être écrit : *Soumission pour l'éclairage, par l'huile, de la ville d'Alger.*

Nul ne pourra être agréé comme concurrent, s'il ne justifie par pièces authentiques, qu'il a déjà été entrepreneur en France ou en Algérie, au moins pendant une année, ou s'il ne professe l'état de lampiste. En conséquence, les déclarations ne seront admises qu'autant qu'elles seront accompagnées de pièces constatant que les déclarans ont exercé ou exercent l'une ou l'autre de ces deux professions.

Le cahier des charges est déposé à la direction de l'intérieur et des travaux publics, où l'on sera admis tous les jours, excepté les dimanches et jours de fêtes, à en prendre connaissance.

Il en sera aussi déposé un exemplaire dans les bureaux de l'intendance de chacune des divisions militaires.

Les frais d'affiches et les droits de timbre seront à la charge de l'entrepreneur.

Le directeur de l'intérieur et des travaux publics,
Alger, le 10 mars 1846. Comte E. Guyot.

Dans le but de favoriser l'amélioration des races bovine et chevaline, et principalement l'introduction de vaches laitières dans le pays, M. le ministre de la guerre a décidé qu'une paime de 50 francs par tête serait accordée aux introducteurs de vaches, jumens, taureaux et étalons, provenant d'Europe, et susceptibles de concourir à la reproduction.

Cette décision, en vigueur depuis plusieurs mois, a déjà reçu son application en faveur de quelques propriétaires, et l'administration a pu constater qu'elle avait donné un certain développement à ces importations, qui seront un bienfait pour le pays, si les introducteurs se préoccupent sérieusement des moyens d'acclimater les animaux introduits.

Ces moyens consistent en des soins, une stabulation et une nourriture analogues à ceux que les animaux dont il s'agit recevraient en Europe. Ce n'est qu'à ces conditions que l'on évitera le prompt dépérissement des plus belles races importées.

FAITS DIVERS.

— S. A. I. le grand-duc Constantin est attendu à Alger dans les premiers jours du mois prochain.

— M. de Saint-Genis, devait quitter Alger le dimanche 22, pour rentrer en France, où des ordres supérieurs le rappellent.

M. le général Marey a obtenu un congé par suite de la mort de sa grand'mère, Mme la comtesse de Péluse, veuve du célèbre Monge.

— M. Bonfils de Lablénie, lieutenant de vaisseau, vient d'être autorisé à changer son nom en celui de Rochan comte de Lapeyrouse.

— La frégate à vapeur *le Montezuma*, partie de Port-Vendres le 12, est arrivée à Alger le 14, avec 118 mulets et 260 passagers militaires.

— La Seybouse a éprouvé des crues considérables, et charrie une grande quantité d'arbres. Les communications entre Bone et Constantine par Mdjez-Amar sont momentanément interrompues.

— Dans la nuit du 14 au 15 mars, un crime affreux a été commis à la station télégraphique du Gontas. Tous ceux qui l'habitaient, les employés Masson, Gorju et leur famille, ont été trouvés assassinés, sans qu'on ait pu découvrir aucune trace de résistance de leur part, ni dans l'habitation aucun indice d'escalade ou d'effraction. Ces circonstances font peser toutes les présomptions sur des Arabes du voisinage que le nommé Gorju fréquentait habituellement, allant manger, passer la nuit chez eux, et les recevant à son tour au télégraphe. Des recherches actives sont déjà commencées par le bureau arabe de Miliana, et l'on doit espérer qu'elles ne resteront pas infructueuses, car les tribus ont le plus grand intérêt à nous signaler les coupables.

La femme Esther-Mouchi-ben-Ferruch, israélite, a été condamnée, le 17 mars, par le tribunal correctionnel d'Alger, à 16 fr. d'amende et aux dépens, pour exercice illégal de la médecine. Cette femme avait accouché une dame française, dont l'enfant était mort né, et tout fesait croire, d'après l'avis des médecins, que l'ignorance de l'accoucheuse avait seule causé la mort de l'enfant.

VARIÉTÉS.

CARACTÈRE DES TROIS PROVINCES DE L'ALGÉRIE.

Il existe entre les trois provinces dans lesquelles se partage le territoire de l'ancienne Régence d'Alger, des différences assez remarquables pour qu'il ne soit pas inutile de les étudier et de les constater.

Ces différences présentent, on peut le dire, un caractère organique; ainsi, à quelque époque que l'on remonte dans le passé, on retrouve la trace de disparités énormes entre les deux régions, situées l'une à l'est, l'autre à l'ouest d'une zône méridienne dont la base sur la côte serait Dellis.

Et ce qui prouve que ces disparités ne sont point accidentelles, c'est qu'elles se retrouvent avec un caractère plus prononcé encore dans les deux états limitrophes de l'Algérie. Il n'est personne qui ose assimiler la régence de Tunis à l'empire de Maroc, et si quelques personnes assimilent dans l'Algérie la province de Constantine aux deux autres, c'est par suite d'une erreur provenant de la communauté de noms : car cette assimilation est en contradiction manifeste avec les faits.

La différence que personne ne conteste entre la régence de Tunis et l'empire de Maroc consiste principalement en ce que, dans la première, l'autorité laïque et l'autorité ecclésiastique sont essentiellement distinctes; que le pouvoir laïque y exerce l'autorité souveraine, et que le pouvoir ecclésiastique y joue un rôle secondaire, tandis que dans les états de Mouleï-Abd-er-Rahman, c'est l'autorité ecclésiastique qui est souveraine. Dans la première de ces deux contrées, la richesse, source première de toute autorité et de toute influence, se trouve concentrée dans des mains laïques. Dans la seconde, au contraire, la puissance et la richesse appartiennent presque exclusivement à la classe des marabouts.

Aussi qu'en résulte-t-il ? C'est que le prince qui règne à Tunis peut, sans blesser les susceptibilités religieuses, transiger avec les exigences de la diplomatie et avec les habitudes de la vie européenne, tandis que le prêtre qui règne à Fès, soutenu, mais aussi surveillé par toute une hiérarchie cléricale, se voit obligé, souvent malgré lui, contrairement à ses intérêts, peut-être même à ses penchans, d'accepter, dans leur inflexible rigueur, les préjugés, les répugnances, les sympathies fanatiques et aveugles des congréganistes et des marabouts.

Cette différence reconnue généralement aujourd'hui entre les deux Etats limitrophes de l'Algérie, existe dans l'Algérie elle-même entre les deux régions qui leur confinent.

Ces deux Etats, aussi bien que l'Algérie elle-même, renferment un grand nombre d'établissemens qui, sous le nom de *Zaouia*, correspondent à peu près à ce qu'étaient en Europe les couvens du moyen-âge.

Chacun de ces établissemens est placé sous la protection d'une famille de marabouts, qui partout reçoivent les hommages et les offrandes populaires.

Dans l'Est, ces hommages et ces offrandes ne sont que des témoignages de pieuse déférence.

Dans l'Ouest, ils impliquent la reconnaissance d'une souveraineté absolue.

Dans l'Ouest, les familles de marabouts, chefs des *zaouia*, empruntent leur nom générique au couvent qui est le siége de leur autorité : ils s'appellent *zoua*. C'est à ces familles qu'appartient l'influence souveraine sur les tribus dont elles font partie; c'est dans ces familles que la plus grande partie de la richesse publique se trouve concentrée par une accumulation séculaire d'offrandes, d'impôts et de revenus.

D'autres familles, que l'on retrouve également dans l'Est et dans l'Ouest, mais toujours avec des caractères bien différens, appartiennent encore à l'ordre ecclésiastique : ce sont les Cherfa ou Chérifs. Ils passent pour descendre du Prophète en ligne collatérale, mais quelle que soit leur origine première, le berceau que les traditions populaires leur assignent en Afrique, est une oasis du grand désert appelée Saguit-el-Hamra, située au sud de l'Ouad-Noun, au sud-ouest de l'empire du Maroc. C'est de là que, suivant l'opinion généralement admise, ils se sont répandus dans toute la partie septentrionale du continent africain.

On trouve des Cherfa dans tous les districts, sans en excepter un seul, compris entre la côte de l'Océan et la côte orientale de la Méditerranée, entre la côte septentrionale de la Méditerranée et le désert.

Il est donc facile d'apprécier l'influence relative qu'ils exercent dans les différens pays qu'embrasse cette vaste circonscription.

Dans l'empire de Maroc, ce sont les Cherfa qui occupent le trône dans la personne du chérif Moulei-Abd-er-Rahman. Si l'on s'avance de l'ouest à l'est, ils se montrent encore puissans dans la tribu des Flita, où ils exercent l'autorité souveraine, dans celles des Medjeher et du Dahra, où ils partagent la haute influence avec les Zoua.

Au-delà de la province d'Oran, l'autorité des Cherfa s'affaiblit et disparaît presqu'entièrement.

Dans l'ancien Beylik de Titeri, on rencontre, près de Barouaguia entre Médéa et Boghar, une petite tribu de Cherfa, qui vit paisible et demeure étrangère à toutes les divisions politiques qui agitent le pays, tribu pauvre, réduite à effectuer misérablement ses transports à dos de bœuf dans un pays où le chameau est l'élément aristocratique de la richesse.

La Kabilie renferme aussi une tribu de Cherfa; elle habite au pied de l'Afroun, l'un des pics les élevés de la chaine du Djerdjera vers les sources de l'Ouad-Amraoua, tribu pauvre et sans influence, réduite, comme une partie des tribus kabiles, à mêler au froment de son pain la farine du gland doux.

Si nous avançons plus à l'Est encore, nous voyons dans le Zab du sud une tribu de Cherfa, puissante par le nombre, enrichie par le commerce, qui cependant n'exerce aucune influence politique et reconnaît sans arrière-pensée, sans contestation, l'autorité laïque du Cheikh-el-Arab.

Enfin, vers l'extrémité Est de l'Algérie, à peu de distance de la frontière de Tunis, existent, dans les pentes méridionales de la chaîne qui forme le prolongement de l'Aurès, deux tribus de Cherfa, appelées l'une Cherfa de Baâl, et l'autre Cherfa de Sâmer. Les premiers vivent d'un petit commerce sans importance, entre les villages du Zab oriental et les tribus de la montagne, où ils ne jouissent d'ailleurs d'aucune influence, passant à travers les rivalités de tribus sans y prendre part, protégés par leur titre inoffensif de marabouts.

Quant aux Cherfa de Sâmer, ils habitent les forêts du Djebel-Zouak, contrefort de la même chaîne; moines marmiteux sans crédit, sans influence, sans considération, qui passent leur temps et gagnent leur vie dans l'exercice de trois industries misérables : faire de la résine et des paillassons; mendier de tribu en tribu, et détrousser les voyageurs.

Que l'on mesure par la pensée la distance qui sépare le chérif, sultan du Maroc, de ces autres chérifs, mendians et voleurs, et l'on aura une idée de la différence entre les deux principes de l'autorité dans l'Est et dans l'Ouest.

Passons à la seconde classe de l'aristocratie cléricale, les Zaoua ou marabouts chefs des Zaouia.

C'est à cette seconde catégorie qu'appartient Abd-el-Kader. La zaouia de Sidi-Mahiddin, qui fut le berceau de cet homme, jouissait déjà, il y a trois cents ans, à l'époque où Léon-l'Africain écrivait sa description de l'Afrique, d'une réputation de savoir et de piété, qui a servi de base à la puissance et à la richesse des Hachem. Déjà à cette époque les Zoua d'Eghres faisaient trembler sur le trône de Tlemsen la puissante dynastie des Beni-Zian.

Suivons encore de l'Ouest à l'Est, la distribution des Zaouia sur le sol de l'Algérie, et nous verrons leur autorité temporelle éprouver une décroissance progressive.

Dans la province d'Oran, ce sont les zaouia qui dominent; nous avons dit que chez les Flita, chez les Medjeher et dans le Dahra, ils exercent l'influence souveraine, conjointement avec les Cherfa.

Chez les Hachem, les Trara et les Oulaça ils règnent sans partage. Ce sont eux qui reçoivent les impôts; ce sont eux qui conduisent au combat le peuple de leurs tribus; ce sont eux qui portent la paix ou la guerre dans les plis de leurs bernous.

Dans la province d'Alger, les zaouia présentent déjà une nuance bien différente. Ainsi le mot de *zoua*, qui est le titre caractéristique de la noblesse religieuse des Zaouia, disparaît entièrement. On trouve encore des *zaouia* en assez grand nombre, mais pas de *zoua*.

Une des zaouia les plus renommées de cette province est celle de Guerrouma, située dans le kaïdat des Beni-Djaad et dans la vallée de l'Ouad-Zitoun. Les marabouts de Guerrouma habitent trois villages connus sous les noms de Guerrouma, Bou-Keram et Ghezar-ou-el-Mal; ce sont de pieux et nobles, qui passent leur vie dans l'étude des livres saints. Aussi jouissent-ils d'une grande réputation de savoir. Jadis, quand les oulemas d'Alger se trouvaient embarrassés pour résoudre un cas difficile, ils soumettaient la question en litige aux marabouts de Guerrouma, qui la résolvaient immédiatement. Ce sont les bénédictins de la contrée, mais rien de plus.

Cependant il était impossible que l'appel fait à l'ambition cléricale, au nom des Zoua de l'Ouest par leur chef et leur représentant ne fût pas entendu dans quelques Zaouias de l'Est.

Dans le même kaïdat des Beni-Djaad et dans la tribu des Mtennân qui en fait partie, se trouve une autre zaouia placée sous l'invocation de Sidi-Salem; c'est de là qu'est sorti Ben-Salem, l'un des principaux lieutenans de l'émir, dont le fils, par un étrange enchaînement de vicissitudes, se trouve maintenant à Paris dans une maison d'éducation, pendant que son père combat contre nous.

Si nous passons dans la province de Constantine, nous y trouvons encore une tentative, une seule, d'insurrection de la noblesse ecclésiastique. Mais le peu de succès qu'elle obtint, et les circonstances qui l'ont accompagnée et suivie en font voir le caractère exceptionnel et garantissent assez qu'elle ne se renouvellera pas.

Cet exemple est relatif à la zaouia d'El-Bordj, village situé dans l'oasis du Ziban. Le chef de cette zaouia, Ben-Azzouz, embrassa en 1838 le parti d'Abd-el-Kader; mais ses prédications dans le Ziban n'obtinrent pas à beaucoup près le succès qu'il s'en était promis. Malgré l'ancienneté de sa famille, malgré le respect dont il était entouré, il ne parvint pas à détruire le prestige d'une autre noblesse, de la noblesse laïque, qui exerce dans la province de Constantine l'influence souveraine, et qui a cherché, qui a trouvé une alliance sincère, un appui solide dans la puissance française.

Ben-Azzouz, pendant quelques années agita le Ziban, sans que les Français jugeassent à propos d'intervenir pour mettre fin à ces désordres. Pendant cette période, en 1840, il y eut un engagement entre les troupes de Ben-Azzouz, le représentant de la noblesse ecclésiastique et celles du Cheikh-el-Arab, le représentant de la noblesse laïque. Le résultat de ce combat fut l'envoi à M. le général Galbois d'un drapeau, d'une pièce de canon et de plusieurs centaines d'oreilles, trophées de la victoire du Cheik-el-Arab.

Ainsi tandis que dans l'Ouest la noblesse ecclésiastique voyait toutes les haines et tous les fanatismes répondre au cri du Djehad; dans l'Est, la noblesse laïque unissait sa cause à la nôtre, franchement, spontanément : ne pouvant obtenir une protection active, elle combattait seule et venait déposer aux pieds de nos généraux les trophées de sa victoire.

Après plusieurs vicissitudes qu'il est inutile de rapporter, après un séjour à l'île Sainte-Marguerite, Ben-Azzouz, le marabout de l'Est, sentit le besoin de se réconcilier avec les Français. Il fit donc faire auprès du gouvernement quelques démarches à la suite desquelles il obtint de retourner en Afrique et d'aller habiter les environs de Bône avec sa famille.

C'est là que quelques années après Mohammed-ben-Azzouz mourut.

Les habitans de Bône, aussi bien Français qu'indigènes, se rappellent avec émotion la scène touchante qui signala les derniers momens de ce vieillard, chef d'une des plus saintes et des plus illustres familles de l'Algérie.

Nous avons déjà raconté cet épisode, que nous tenons de la bouche d'un témoin auriculaire; mais nous ne craignons pas de le reproduire, parce qu'il se lie intimement au sujet qui nous occupe.

C'était en 1844; il y avait déjà quelque temps que le vieux marabout habitait avec sa famille de modestes gourbis sur le bord de l'Ouad-el-Forcha, au pied du Djebel-Edough.

Quand il sentit que sa fin était prochaine, il convoqua autour de son lit de mort tous les membres de sa famille sans exception et leur déclara ainsi, au milieu d'un religieux silence, ses dernières volontés : « Mes enfans, leur dit-il, j'ai voulu, avant que de mourir, vous faire connaître ce que Dieu m'a révélé; en ce moment suprême, l'avenir se découvre à mes yeux. Vainement chercheriez-vous à lutter contre les Français; ce serait lutter contre la volonté divine. De tous côtés, ils élèvent des maisons et des villes; plus ils rencontrent de résistance, plus ils marchent et grandissent. Croyez moi, mes enfans, ils n'auraient pas grandi si Dieu ne l'avait voulu. Le maître des mondes régénère les peuples musulmans, et pour accomplir ses desseins, il se sert des Français comme instrument. En ce moment, où les portes du Salut vont s'ouvrir pour moi, au nom du Tout-Puissant, devant lequel je vais comparaître, je vous recommande de ne pas lutter contre les Français; car, s'ils sont forts, s'ils sont grands, c'est que Dieu le veut pour la régénération de vos frères et pour la gloire de l'Islam. »

Cette allocution, prononcée avec toute l'autorité qui entoure le vieillard, le vieillard mourant, et avec toute la solennité que les musulmans savent donner à leurs actes et à leurs paroles, produisit une vive impression sur la famille du vieux marabout. Sur le lit de mort de leur père et de leur chef, ils firent tous serment de ne jamais porter les armes contre les Français.

Ainsi, dans l'Ouest c'est une lutte à mort entre la noblesse ecclésiastique et la puissance française; dans l'Est, au contraire, le clergé musulman lui-même, éclairé par une sorte de lumière prophétique, reconnaît dans les œuvres françaises l'empreinte du doigt de Dieu et vient à nous.

A l'exception du fait que nous venons de rapporter, toutes les zaouia de la province de Constantine reconnaissent l'autorité française. A la vérité, les marabouts qui les habitent et qui les exploitent ne se regardent pas comme des grands-seigneurs.

Malgré le droit héréditaire qu'ils exercent sur ces établissemens, ces marabouts ne peuvent être comparés qu'à de bons curés de campagne, à qui leur qualité de marabouts interdit l'usage des armes; pacifiques Talebs, qui fourniront tant qu'on voudra des maîtres d'école à l'instruction publique, et jamais des généraux à l'insurrection.

Que l'on mesure encore par la pensée l'espace qui sépare ces paisibles curés de campagne et cet autre prêtre armé depuis 12 ans pour la guerre sainte, et qui, durant cet intervalle, a rempli le monde de son nom, et l'on aura une idée de la différence qui existe entre l'Algérie orientale et l'Algérie occidentale; et l'on pourra juger s'il convient de les maintenir sous le même régime, sous le même joug, sous la même main, ou si le temps est venu de les séparer.

(*La suite au numéro prochain.*)

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. G. OZANEAUX, inspecteur-général des études. — 2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 5 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc. — Deux volumes in-8°, 15 francs. — Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, artiste peintre, place du Carrousel, n. 2, a acquis, par une longue expérience, une bien rare perfection dans l'art de faire les portraits instantanés. Il doit son immense succès à la bonne disposition de son local, à l'excessive justesse de ses appareils, et surtout à la pureté des agens chimiques qu'il emploie, et qu'il a lui-même perfectionnés.

Chez DELANGRENIER, rue de Richelieu.

PATE PECTORALE DE SIROP PECTORAL

NAFE DARABIE

L'usage de ces pectoraux est populaire en France et à l'étranger, leur EFFICACITÉ et leur SUPÉRIORITÉ ont été CONSTATÉES par les médecins des Hôpitaux de Paris.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

LA NOMENCLATURE DE TOUS LES JOURNAUX ET REVUES QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE VILLE DES DÉPARTEMENS.

Se trouve dans l'*Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.*

Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.

A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (*trajet moyen en 48 heures*).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (*en 55 heures*).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (*trajet moyen en 65 heures*).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

2 AVRIL 1846. N° 180. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
80 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -oso- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 28.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : La guerre. — Ministère de la guerre. — La Kabilie a vaincu Abd-el-Kader. — Liberté de la presse à Alger — PROVINCE D'ALGER : Causes de l'insalubrité du Foundouk. — Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN. — NÉCROLOGIE : Pierre Géry, maréchal-de-camp ; Auguste Geussard, capitaine du génie. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : Salon de 1846.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 1er avril. — Projet de loi sur la marque des fabriques. M. Fulchiron signale la mauvaise foi de nos fabricans. Il regrette que la loi n'ait pas fait plus qu'elle ne fait pour y mettre un frein. M. Martin (du Nord), croit qu'il est bien difficile de concilier les intérêts d'une sage liberté, avec les précautions nécessaires pour prévenir les fraudes qui se commettent à l'abri de cette liberté. M. Victor Hugo assure que la marque obligatoire n'est pas incompatible avec la liberté, la librairie y est soumise, et cependant elle n'est ni gênée, ni esclave. Les premiers articles de la loi sont votés presque sans discussion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 27. — Discussion de la loi relative aux pêcheries. M. A. Dubois demande si les bateaux pêcheurs anglais, saisis dans la baie de Grandville, seront relâchés aussi facilement que d'autres, saisis dans les mêmes circonstances, l'ont été auparavant. L'orateur dit que le mode de construction de nos bateaux garde-côtes, les rend complétement impropres au service auquel ils sont destinés. M. de Mackau annonce que le gouvernement a donné des ordres pour que des bateaux à vapeurs surveillassent désormais la pêche. Les articles de la loi sont votés successivement et presque sans discussion. La chambre vote ensuite deux projets de loi relatifs à des échange d'immeubles.

Du 28. — Renouvellement des bureaux. Rapport de pétitions sans intérêt. M. le ministre de l'intérieur dépose : 1° un projet relatif aux réfugiés étrangers ; 2° un projet portant demande d'un crédit de 200,000 francs, pour la célébration des fêtes de juillet ; 3° un projet portant demande d'un crédit de 110,850 francs, pour l'établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille ; et enfin divers projets de loi d'intérêt local.

Du 30. — Discussion du projet de loi relatif au traité belge, et à quelques dispositions nouvelles du tarif des douanes. M. Lestiboudois se prononce en faveur du système de protection. M. Ducos appuie le projet moins en faveur des résultats actuels qu'il réalise, que pour ceux qu'il laisse entrevoir. Le système de protection paralyse le développement de notre industrie ; le traité belge ouvre une carrière toute nouvelle, en abaissant nos tarifs, c'est un premier pas fait dans la voie de la liberté des échanges. M. Corne parle en faveur de la protection. M. Wurstemberg dit que le système protecteur a fait son temps, et qu'il faut en sortir modérément, progressivement, de manière à ce qu'aucun de nos intérêts importans ne souffrent de ce changement.

Du 31. — M. F. Delessert dépose une proposition relative aux concessions de mines. Suite de la discussion à propos du traité belge. M. Lherbette dit que chaque année nous nous enfonçons de plus en plus dans le système protecteur ; chaque année les libertés commerciales vont s'amoindrissant. La loi de 1839 était rétrograde sur celle de 1836, et celle de 1845 l'est encore sur celle de 1839. L'orateur engage la chambre à ne pas rester en arrière de l'Angleterre, dans la voie des libertés commerciales. M. Cunin-Gridaine annonce que le gouvernement se propose de présenter, à la session prochaine, un projet de loi qui contiendra des améliorations notables. M. Vavin demande un projet de loi sur la propriété littéraire, qui mette un terme à la contrefaçon belge. M. Guizot assure que l'unique moyen de combattre la contrefaçon est de l'attaquer indirectement sur les marchés où elle se débite et de lui fermer ces marchés. M. Vavin se plaint de ce que cette espèce de blocus n'ait pas été conduit avec assez d'activité. M. Guizot prie la chambre d'être bien convaincue que le gouvernement cherche activement, et de bonne foi, les moyens de concilier l'intérêt de la civilisation et celui du commerce dans la solution de la question de contrefaçon.

Du 1er avril. — M. Lestiboudois signale la disposition de la loi qui permet à la Belgique de faire aux autres puissances les mêmes avantages douaniers qu'à la France, et qui nous l'interdit à nous-mêmes : il demande si c'est là de la réciprocité. M. Guizot assure que la France reste libre à cet égard. La liberté est égale des deux côtés. M. Lestiboudois propose de fixer à six ans seulement la durée du traité. M. Guizot soutient que la Chambre ne pourrait pas réduire la durée du traité, sans compromettre le fond même de la question. Il développe ensuite le plan de réforme de sir Robert Peel, et fait ressortir ce qu'il a d'avantageux pour la France et pour l'Europe. — L'ensemble du traité est voté au scrutin.

CHRONIQUE.

Intérieur. — L'archevêque de Paris vient de s'associer au mouvement qui entraîne notre population toute entière à témoigner ses sympathies à l'infortunée Pologne : « Si nous nous souvenons, dit la lettre pastorale que l'archevêque adresse aux curés du diocèse, si nous nous souvenons avec reconnaissance que la Pologne fut notre alliée, notre auxiliaire dans les combats, oublions encore moins une fraternité plus précieuse. Enfans de la même Eglise, demandons pour ces frères si cruellement éprouvés le secours qui seul peut les sauver aujourd'hui. »

— *Le Messager* de ce jour publie la note suivante :

Une coalition d'ouvriers mineurs a amené, dans la journée du 30 mars, des désordres graves, et dont nous déplorons vivement les suites, dans la commune d'Outrefurens, près Saint-Etienne. Plusieurs arrestations ayant été faites, les ouvriers ont essayé de délivrer les prisonniers. La troupe, assaillie à coups de pierres, après plusieurs tentatives infructueuses pour rétablir l'ordre, et des sommations sans résultat, a été forcée, pour sa défense et pour maintenir le respect dû à la justice, de faire usage de ses armes. Trois hommes et une femme ont été tués, un homme et une femme blessés mortellement, et six personnes blessées.

D'après les dernières nouvelles, qui vont jusqu'à ce matin dix heures, l'ordre n'avait plus été troublé ; mais la coalition s'étendait dans le bassin de Saint-Etienne. Le procureur-général près la Cour royale de Lyon s'était rendu sur les lieux ; toutes les mesures étaient prises pour empêcher de nouveaux troubles.

— On écrit de Narbonne, le 26 mars :

Ibrahim-Pacha est arrivé hier, à sept heures du soir, dans nos murs, sans escorte, accompagné seulement d'un interprète et d'un de nos compatriotes, M. Rivière, employé des postes. Ibrahim avait eu l'intention de passer un jour ou deux à Narbonne incognito. Mais M. le général de Castellane ayant eu connaissance de son voyage, a immédiatement fait prévenir par le télégraphe les autorités de Narbonne, qui, à la grande surprise d'Ibrahim, ont envoyé à sa rencontre un détachement de chasseurs, et fait tirer des salves d'artillerie à son arrivée.

La population entière s'est portée sur son passage. Ibrahim a témoigné, par l'intermédiaire de son interprète, combien il était reconnaissant de l'accueil qu'on lui avait improvisé. Il a visité ce matin l'arsenal, les casernes, l'hôpital, la cathédrale, le musée, accompagné du préfet, du maire, des adjoints, du commandant de place et de tous les officiers. Il repartira probablement demain pour le Vernet, et s'arrêtera à la Nouvelle pour visiter le port.

Extérieur. — INSURRECTION POLONAISE. — Les journaux contiennent des détails sur les exécutions qui ont eu lieu à Varsovie. Deux nobles citoyens, Stanislas Kosciszewski et Zarski, ont expiré sur le poteau. Une foule immense contenue par vingt mille soldats assistait à cette exécution ; il était facile de lire sur le front des habitans de Varsovie la consternation qui les accablait ; on voyait sur tous les visages des traces de larmes. Au moment où les deux nobles têtes ont été livrées aux mains des bourreaux, les hommes se sont découverts et le peuple tout entier est tombé à genoux. On ne sait pas comment un pareil concert a été exécuté ; cet accord unanime a surpris les autorités.

Immédiatement après le supplice de Zarski de Kosciszewski, un autre a eu lieu. Un propriétaire de Varsovie, le noble Letyski, a été passé par les verges.

On assure qu'un troisième condamné à mort, le nommé Pantaléon Potocki, a été empoisonné dans sa prison.

A Posen, il y a quatre ou cinq cents personnes dans les cachots. On se demande si toutes subiront le même sort.

Les femmes mêmes ne peuvent plus passer de Godgorze à Cracovie sans un permis de police ; on ne laisse entrer librement que celles qui apportent des vivres. Les nouvelles de la Galicie sont loin d'être rassurantes, une grande fermentation règne toujours à Lemberg.

Indes anglaises. — Une dépêche télégraphique de Marseille a apporté la nouvelle d'une grande victoire remportée le 10 février par l'armée anglaise sur le Sikhs. Voici le texte de la dépêche :

Marseille, 29 mars.

Le 10 février, les troupes anglaises, commandées par sir Hugh Gough et par le gouverneur-général, ont attaqué les Sikhs à Sobras (tête de pont des Sikhs de ce côté-ci du Sutledge). La position a été enlevée après un combat obstiné qui a duré quatre heures. Les Sikhs ont perdu douze mille hommes et soixante-cinq canons. La perte des Anglais est de trois cents tués, compris treize officiers. Il y a deux mille cinq cents blessés, parmi lesquels cent un officiers. Le 53e et le 2e régimens ont beaucoup souffert. Le général Dike et le brigadier Taylor sont au nombre des tués. Cette victoire a été suivie, dit-on, d'un arrangement par lequel les Sikhs se sont engagés à payer une somme de 1 million 500,000 liv. sterl. (37 millions 500,000 francs) en quatre années. En garantie du paiement, une partie du territoire sikh sera occupée militairement.

BOURSE.—Du 27 mars.	5 0/0	P. H.	120 10	P. B.	119 90
——	3 0/0	—	83 80	—	83 65
Du 1er avril.	5 0/0	—	119 75	—	119 60
——	3 0/0	—	84 »	—	83 90

ALGÉRIE.

LA GUERRE.

Malgré son impuissance à créer quoique ce soit en Algérie, le ministère de la guerre défend son privilége, et entend conserver le gouvernement de la colonie. « Longtemps encore, dit-il, l'état de guerre sera la règle, et l'état de paix l'exception. Tant que durera l'état de guerre, l'Algérie m'appartient à titre de spécialité. »

D'abord on peut se demander quelle a été jusqu'ici, dans la direction des opérations militaires, la part du ministre.

L'Algérie, depuis quinze ans, a été conduite, nous ne dirons pas gouvernée, par un ministre et un général en chef. En quoi l'action du ministre s'est-elle fait sentir dans la direction politique de la guerre ?

Est-ce le ministre de la guerre qui a imaginé l'expédition de la Kabilie ? Il ne la connaissait seulement pas.

Le ministre de la guerre a-t-il été pour quelque chose dans les diverses expéditions qui ont été entreprises ? Il n'en a été informé souvent qu'après le public.

Le ministre de la guerre a-t-il été pour quelque chose dans l'affaire des grottes des Ouled-Riah qui a excité une répugnance si universelle ? Il a été forcé de la désavouer à la tribune.

Le ministre de guerre a-t-il été pour quelque chose dans l'occupation successive des divers points de l'Algérie ? A-t-il la moindre part à revendiquer dans les fastes glorieux de ces quinze dernières années ?

Nous voudrions bien savoir quelle a été la part du ministre dans les succès du maréchal Clauzel, du maréchal Valée, du maréchal Bugeaud.

Est-ce que la gloire militaire ne revient pas toute entière aux généraux en chef ?

N'est-ce pas eux qui ont eu l'initiative de toutes les entreprises, de toutes les expéditions ? N'est-ce pas eux qui les ont accomplis ?

Lorsqu'en 1844, le gouvernement central, sur l'avis de son général en chef, proposa l'occupation des postes avancés, le ministre qui avait raison, ne savait pas pourquoi il avait raison. Ce furent des députés de l'opposition, qui s'empressèrent de lui venir en aide et de lui apprendre à lui-même pourquoi il avait raison.

Quel que soit le fait que l'on examine dans l'histoire de ces quinze années, on reconnaît que la guerre a été conduite dictatorialement par les généraux en chef et que l'intervention du ministre de la guerre

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT.

Grand salon. — Horace Vernet : *Bataille d'Isli.* — Un mot d'histoire rétrospective à propos d'une œuvre d'art.

Nous avons dit la place considérable qu'occupaient au Salon de cette année les sujets algériens et orientaux, les seuls dont notre critique ait à s'occuper ; et en vérité, ce n'est pas peu dire ; car nous trouverons plus d'un nom glorieux sous notre plume. Horace Vernet, depuis longues années, ne s'inspire plus que de sujets orientaux ; Decamps a repris sa vivante palette, et à côté de ces maîtres, une foule de noms déjà connus par de bons travaux viennent se grouper et contribuent à familiariser de plus en plus l'élite des sociétés occidentales avec ce monde d'Orient qui nous était si complètement fermé, il y a un demi siècle, et vers lequel aujourd'hui des relations nouvelles nous entraînent presqu'à notre insu.

Le voyage d'Algérie, d'Athènes, de Constantinople ou du Caire, est aujourd'hui la chose du monde la plus facile, la plus commune, et nous ne serions pas étonné que la mobile colonie des vingt-cinq mille Anglais tristes et maussades qui vont s'ennuyer régulièrement au milieu des ruines de la ville éternelle, n'allât un de ces jours planter sa tente sur quelques-uns des bords orientaux.

Mais, Dieu merci ! les destins, qui rapprochent de jour en jour ces deux pôles du monde, les tendances fécondes qui associent par les liens de l'art, de l'industrie, du commerce, des sociétés jusqu'ici ennemies, ne dépendent pas des caprices de quelques touristes.

Pour nous, que ces pensées et cet espoir préoccupent plus particulièrement peut être, nous aimons à suivre, dans les inspirations des artistes et des poètes, les progrès incessans de ce grand fait social et vraiment religieux.

Ainsi, il y a quelques années, nous signalions, au Salon, un Orient de contrebande, et, douaniers vigilans, nous nous opposions de tous nos efforts à cette invasion de mauvais goût, mais qui déjà cependant témoignait des instincts du public et des artistes. D'année en année, la correction, l'étude d'après nature, la vérité du dessin et de la couleur succèdent aux fantaisies orientales, bien qu'il reste énormément encore à faire dans cette voie, et je me hâte d'en citer un exemple :

Il n'est personne qui, en entrant au Salon, n'ait remarqué le premier tableau à main gauche ; il semble placé là comme pour introduire le visiteur au milieu des nombreuses toiles algériennes ou orientales qui peuplent ces vastes galeries : c'est l'*Intérieur d'un harem*, par M. Lépaulle. Certes, ce n'est pas l'éclat et la couleur qui manquent à ce tableau ; mais évidemment M. Lépaulle n'a pu le peindre d'après nature ; que dis-je ? il n'a pu même en entrevoir le sujet, ce dont nous sommes désolés, car il eût certainement produit une œuvre plus complète. Un Turc quelconque, pacha ou autre, est accroupi au milieu de ses femmes, dont l'une, qui semble l'épouse favorite, joue avec le tuyau d'un narghilé, et entoure de son bras le cou du vénérable mamamouchi. Pourquoi donc l'artiste s'est-il cru obligé de donner, au Turc et aux deux femmes fort laides qui sont à ses côtés, des figures qui semblent modelées en cire et dignes, en tout, point du cabinet de Curtius ? Ce groupe écoute sans émotion, je le jure, les chants de deux esclaves abyssiniennes qui valent mieux à elles seules que tout le reste du tableau. Si M. Lépaulle avait vu, avant de le peindre, l'intérieur d'un harem de nos jours, il n'aurait pas fait non plus au fond de son tableau, derrière le groupe principal, une femme se balançant dans un hamac, avec le visage et toute la désinvolture d'une lorette de Gavarni.

Nous avons dit que l'éclat et la couleur ne manquaient pas à cette toile, mais il ne suffit pas pour faire de l'Orient, de réunir les plus vives nuances de la palette ; il y a entre le soleil et les objets qu'il éclaire, des affinités mystérieuses dont la connaissance seule fait les grands peintres et les grands coloristes. Or, il est impossible de ne pas remarquer combien la vivacité des tons, dans le tableau qui nous occupe, est peu en harmonie avec le ciel du fond.

C'est là un reste de cet Orient de contrebande contre lequel nous protestons régulièrement chaque année. M. Lépaulle a-t-il en réalité vu l'Orient ? nous voulons bien le croire, tant il a soigné certains détails, certaines parties des costumes, mais, dans ce cas, il serait bien malheureux pour lui que, revenant de ces beaux pays, il n'en eut rapporté précisément que la reproduction de deux seules choses impossibles à voir ; c'est-à-dire son *Intérieur d'un harem*, et ses *Odalisques au bain*, autre composition que nous retrouverons plus tard sous notre plume.

Nous avons voulu, à cause même de ses imperfections, prendre le premier tableau qui s'est offert à nous pour exemple du progrès qui s'est accompli ; car cette toile de M. Lépaulle, bien qu'elle ne soit guère orientale que par son titre et une foule de détails, excellents d'ailleurs, est bien loin, comme exactitude, des fantaisies que nous remarquions aux Salons précédens, et qui donnaient de l'Orient une idée fort inexacte.

Mais pénétrons dans le grand Salon. La *Bataille d'Isly*, d'Horace Vernet, occupe à elle seule une place immense, et la foule s'arrête devant cette vaste composition. L'artiste a choisi le moment où la bataille vient d'être décidée. Les escadrons marocains poursuivis par nos troupes, s'enfuient au loin dans la poussière et sous les ardeurs du soleil ; des blessés, des mourans reçoivent les soins des docteurs, ou sont portés sur des cacolets. Le maréchal Bugeaud, en redingotte blanche, reçoit des mains du colonel Yusuf, les étendards et le fameux parasol de commandement qui viennent d'être enlevés à l'ennemi. Partout une couleur vraie, des détails saisissans, et au-dessus de tout cela un beau ciel bleu, d'un calme et d'une profondeur admirables.

Nous l'avouons, le talent brillant et facile, la verve inépuisable, la chaleur, le coloris, la vérité du pinceau de ce grand artiste, trouvent toujours en nous une admiration de plus en plus vive. Nous n'admettons pas que l'on puisse ainsi rejeter parmi les œuvres de second ordre des productions que distinguent avant tout une vérité saisissante, un dessin correct, une verve inépuisable. C'est de la peinture facile, dit-on, et il semble que tout est dit et jugé sans appel par ce mot.

Mais il nous souvient que la littérature facile fut longtemps aussi attaquée, repoussée, et cependant les littérateurs faciles, auxquels on faisait alors un reproche de leur facilité même, sont aujourd'hui les poètes qu'seuls ont le don d'émouvoir le public ; et nous établissons plus d'un rapprochement involontaire entre les rapides et émouvantes productions du pinceau d'Horace Vernet, et ces populaires iliades d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, de Frédéric Soulié, etc.

Mais vraiment, il semble que nous ayons à défendre notre grand peintre de batailles, comme si ses œuvres ne le défendaient pas complètement ! La *Bataille d'Isli* est sans contredit une des compositions les plus simples, les plus belles et les mieux ordonnées que depuis longtemps nous ayons vues. Nous y aimons surtout une certaine sobriété qui n'est pas dans les habitudes de l'illustre artiste.

Mais cette simplicité même de la composition, loin de charmer le spectateur, a pour lui quelque chose de lourd, de fâcheux, dont il ne peut se rendre compte. On sent que l'artiste a soutenu là une terrible lutte, plus terrible mille fois que celle qu'il avait à reproduire, la lutte de son sujet lui-même, la lutte de la forme splendide contre la pauvreté du fonds.

En thèse générale, il est vrai, nous nous sentons très peu fier d'être

a été nulle ; ils ont mené les événemens comme ils ont voulu, sans contrôle, sans [illegible] arbitres suprêmes des résolutions politiques et des opérations militaires.

Or, c'est dans cette accumulation de deux pouvoirs distincts que consiste le vice de l'organisation actuelle.

Plus nous avançons en Algérie, plus la guerre doit tendre à perdre le caractère exclusivement militaire pour prendre le caractère politique.

La direction stratégique de la guerre appartient exclusivement au général en chef.

C'est là qu'est l'affaire spéciale.

La direction politique appartient au ministre.

Or, nous le demandons, le ministre de la guerre peut-il revendiquer la spécialité des vues politiques plutôt que le ministre des affaires étrangères, par exemple? Assurément, non. Le ministre de la guerre est peut-être le moins politique de tous.

Voyez ce qui s'est passé dans la dernière compagne. Le gouverneur-général, résumant en lui la direction politique et la direction militaire de la guerre, sans aucune intervention du ministre, a concentré toutes ses combinaisons politiques et stratégiques dans la poursuite d'Abd-el-Kader ; il a échoué.

Et non seulement il a échoué, mais il a ruiné son armée. Eh bien ! avant de se livrer à cette poursuite acharnée, n'y avait-il pas lieu de peser dans la balance des intérêts politiques, la faible chance de saisir Abd-el-Kader, que *le hasard seul*, on le sait maintenant, peut faire tomber entre nos mains, et les pertes énormes en hommes, en matériel et en argent que cette poursuite opiniâtre devait occasionner?

Or, l'appréciation de ce double intérêt n'était pas l'affaire d'un général en chef qui, en présence des difficultés, s'excite, s'irrite, et perd le sang-froid nécessaire à la sagesse des résolutions.

C'était l'affaire d'un ministre, mais non pas du ministre de la guerre, qui, par sa spécialité même, n'offre point des garanties suffisantes d'impartialité. C'était l'affaire d'un ministre spécialement algérien, mais non pas spécialement guerrier.

Supposons qu'il s'agisse d'occuper d'une manière permanente tel ou tel centre de domination : c'est là assurément une résolution qui se rattache beaucoup plus à la politique qu'à la guerre.

Pour ce qu'elle a de militaire, nous récusons, et tout le monde sera de notre avis, le ministre de la guerre, parce qu'il est à Paris.

Pour ce qu'elle a de politique, nous le recusons encore, parce qu'il est spécialement militaire.

Ce côté politique de la guerre s'est surtout révélé lors de l'expédition de la Kabilie ; c'est là le point de départ, entre la guerre telle qu'elle s'est faite, et la guerre telle qu'elle se fera.

A cet égard, le ministre, suivant sa coutume, n'avait pas d'opinion ; et suivant la règle du sage, il s'abstenait. Ce fut une commission de la Chambre des députés qui vint éclairer cette entreprise d'un jour nouveau, et imposer au ministre une résolution politique qu'il était incapable de prendre.

Depuis cette époque, tous les évènemens qui se sont succédé ont témoigné d'une manière éclatante la sagesse et l'opportunité de cette résolution.

Si l'on est bien pénétré de cette vérité que la guerre en Algérie doit désormais présenter un caractère surtout politique, il est bien clair que les résolutions d'ensemble devront être prises par un ministre investi d'une autorité spécialement politique, et les opérations dirigées par un général en chef, investi d'une autorité spécialement militaire.

Que devient alors la spécialité soi-disant militaire du ministre de la guerre? Apprendra-t-il au général en chef comment il doit conduire ses troupes ; comment il doit pourvoir à leur entretien? Mais le général sait cela mieux que le ministre. A quoi servira donc la spécialité militaire du ministre? A ranimer les querelles de ménage, à susciter des rivalités de profession, à réveiller les conflits acrimonieux entre des prétentions de même nature, enfin à ajouter aux difficultés de la situation, toutes les tracasseries qui résulte de la jalousie de métier.

Mais revenons à l'argument du ministère de la guerre : l'état de guerre est la règle ; l'état de paix est l'exception.

Quel moyen avons-nous de constater la situation de l'Algérie ? Nous avons pour cela une autorité que personne ne récusera sans doute : celle des bulletins. Eh bien ! quel est le caractère général de tous ces bulletins? En est-il un seul qui annonce une résistance vigoureuse, un combat sérieux? Trouve-t-on, comme en 1839, un seul passage disputé à nos colonnes? Ne parcourent-elles pas librement l'immense territoire si glorieusement conquis par elles? Trop librement même, car nous voyons le général en chef désespéré de ne pouvoir rencontrer ce qu'il appelle *une belle affaire*.

De quoi sont remplis les bulletins? du récit de poursuites sans terme, sans résultat.

Pendant qu'un rapport nous annonce qu'Abd-el-Kader est d'un côté, une autre dépêche télégraphique, arrivée en même temps, informe le ministre qu'il est du côté opposé. De temps en temps on nous annonce une razzia, mais de résistance, point. Quelquefois on a manqué de prendre Abd-el-Kader, mais il s'est sauvé si précipitamment qu'on n'a pu l'atteindre. Une autre fois, on a vu ses traces ; dernièrement enfin on a surpris son camp, mais Abd-el-Kader s'est encore sauvé.

Ainsi, en résumé, ce soi-disant état de guerre permanent se réduit à un homme que l'on poursuit incessamment et qui se sauve toujours, à des populations courbant la tête, et acceptant avec résignation les maux que la providence leur envoie.

Et c'est pour faire face à un état de guerre semblable, qu'il est nécessaire de chercher dans un ministre une garantie de haute capacité militaire, comme si, pour courir après un fugitif et sabrer quelques misérables, la capacité d'un général en chef ne suffisait pas.

Mais enfin il faut faire justice avec des chiffres de cet argument banal : l'état de guerre est la règle ; l'état de paix l'exception.

Savez-vous quel espace occupe sur la carte de l'Algérie le théâtre de ces poursuites, de ces razias, de ces marches et contre-marches?

A PEINE LE TIERS DE LA SURFACE TOTALE DE L'ALGÉRIE.

Les deux autres tiers demeurent tranquilles et n'ont pas la moindre envie de prendre part à ces débats.

Mais voici bien autre chose; la Kabilie, la Kabilie que l'on a si imprudemment menacée, parce que la guerre a une direction exclusivement militaire et manque de direction politique, eh bien ! la Kabilie elle-même a, de son plein gré, congédié respectueusement le marabout agitateur et refusé toute participation à ses projets.

On voit donc que M. le ministre de la guerre actuel est aussi étranger que ses prédécesseurs à la situation de l'Algérie, puisque ce sont des bourgeois de Paris qui se voient obligés de lui apprendre ce qu'il devrait savoir, de lui montrer dans cette situation des élémens de prospérité qu'il ne soupçonne pas, et de lui donner enfin la preuve que, contrairement à son assertion, l'état de guerre en Algérie est aujourd'hui l'exception, et l'état de paix, la règle.

Ce résultat fut acquis par la paix de 1844, et il est dû aux succès militaires obtenus successivement par les trois maréchaux Clauzel, Valée et Bugeaud, et surtout par l'inébranlable dévoûment de notre belle et noble armée.

Depuis cette époque, *la conquête par les armes est terminée* et la cause de la divergence d'opinion qui existe entre M. le maréchal Bugeaud et nous, c'est que nous croyons fermement à la vérité de cette mémorable parole, tandis que M. le maréchal Bugeaud lui-même, qui en est l'auteur, et le ministre de la guerre, qui en est l'éditeur responsable, n'y croient pas.

LE MINISTERE DE LA GUERRE.

Les journaux d'Alger rejettent comme une conception digne de pitié la création d'un ministère spécial.

Le ministère de la guerre la repousse comme un acte d'ingratitude.

On sait de qui les journaux d'Alger reçoivent leurs inspirations; du gouverneur général de l'Algérie, de l'un des hauts employés du ministère de la guerre.

Il n'est donc pas étonnant que le ministre de la guerre et son principal employé se révoltent contre une mesure qui aurait pour but d'imprimer au gouvernement de l'Algérie le caractère *civil* et civilisateur de nos institutions métropolitaines, et qui aurait pour résultat de faire passer d'un département exclusivement militaire dans un département spécialement algérien la haute direction des affaires algériennes.

Mais le ministre de la guerre chercherait en vain à se faire illusion sur les véritables causes qui ont fait naître la pensée de chercher dans une institution nouvelle, dans une institution *civile*, les élémens d'administration, d'organisation, de colonisation, que le ministère de la guerre, à raison de son nom et de sa nature, ne présente pas et ne peut pas présenter.

C'est l'impuissance du ministère de la guerre pour administrer, pour organiser, pour coloniser qui, en désespoir de cause, a poussé les esprits vers cette création nouvelle.

Qui donc a déclaré que *la conquête par les armes était achevée*, sinon le ministère de la guerre lui-même par l'organe de son principal fonctionnaire?

Des témoignages de reconnaissance non équivoques accueillirent cette déclaration. On pensa que le ministère de la guerre allait enfin dépouiller le vieil homme, modifier ses erremens traditionnels, renoncer à ses habitudes ravageuses et après avoir conquis, gouverner.

Mais quand on le vit, fidèle à son nom et à ses habitudes, recommencer la conquête par les armes, reprendre avec une ardeur nouvelle ses œuvres de destruction, un moment interrompues, alors on comprit que le ministère de la guerre était impuissant.

Quand on le vit repousser les bureaux, qui devaient être le signe et l'instrument de la seconde conquête, avec une opiniâtreté aveugle, dans un pays où le taux légal est de 10 et le taux réel de 20 et 25 pour 100, on comprit alors que, pour accomplir ce qui restait à faire en Algérie, le ministère de la guerre était impuissant.

L'impuissance du ministère de la guerre s'est révélée surtout par des discordes intestines, par une lutte entre un maréchal qui ne veut pas obéir et un maréchal qui ne sait pas commander. Que peut-on attendre d'une administration qui perd son temps en disputes, et ne sait pas elle-même ce qu'elle veut?

A Alger, l'agent principal du ministère de la guerre ne voit qu'un seul résultat à obtenir, c'est d'atteindre Abd-el-Kader; il ruine dix corps d'armée, et ne l'atteint pas.

Il déclare que le *hasard seul* peut nous venir en aide, et fait ainsi lui-même l'aveu de son impuissance.

Il érige la destruction en théorie ; il en fait presque un moyen de gouvernement.

N'est-ce pas là encore un aveu d'impuissance ?

Le ministère de la guerre est-il plus heureux ou plus habile dans ses essais de colonisation? Les villages du Sahel sont là pour le dire. Le ministère de la guerre espère-t-il faire croire à la prospérité de ces établissemens? Nous verrons ce qu'en penseront les Chambres.

Il propose des plans de colonisation *militaire* ; mais l'exécution de ces plans engage l'Etat dans une dépense de 400 millions, et en présence de l'incertitude des résultats, les Chambres et l'opinion publique les rejettent.

A Paris, pressé par la clameur générale de donner des garanties aux intérêts civils, le ministère de la guerre lance son ordonnance du 15 avril. A l'instant, l'agent central du ministère de la guerre en Algérie s'élève contre cette mesure, et l'intérêt civil se voit forcé de rentrer en France dans la personne de M. Blondel.

N'y a-t-il pas de part et d'autre, à Alger comme à Paris, des signes manifestes d'impuissance?

On sait bien que le ministre n'accepte pas la responsabilité des actes du gouverneur-général, M. le gouverneur-général la responsabilité des actes du ministre. Mais c'est précisément par réaction contre cet effroyable désordre que la création d'un ministère spécial s'est présentée, non pas comme un remède souverain, mais comme un remède nécessaire.

L'impuissance du ministère de la guerre, en ce qui touche l'Algérie, s'est révélée par trop de signes pour qu'il soit possible de lui laisser plus longtemps la gestion d'une affaire aussi importante, aussi spéciale.

Cette impuissance du ministère de la guerre tient surtout à ce que l'Algérie ne peut être pour lui qu'une affaire accessoire et une affaire militaire.

Il en résulte que, quelle que soit d'ailleurs la capacité du ministre, cette capacité ne peut s'appliquer à l'Algérie que secondairement, et ne peut avoir qu'un but exclusif : la guerre.

Désormais, l'Algérie doit être pour le ministre qui en sera chargé l'affaire principale ; désormais ce ministre aura à répondre devant les Chambres, devant le pays, des intérêts civils qui lui seront confiés.

On a pardonné au ministère de la guerre son ignorance, son impuissance et sa faiblesse, parce qu'il pouvait toujours dire : J'ai autre chose à faire. Mais un ministre qui n'aura pas autre chose à faire que cette œuvre spéciale, trouvera, dans la conscience même de sa spécialité, la force nécessaire pour savoir, vouloir et pouvoir.

L'administration de la guerre s'étonne que l'on songe à la création d'un ministère spécial. La direction actuelle des affaires d'Algérie lui paraît suffire à sa tâche ; avec les deux bureaux supplémentaires qu'il demande, cette direction se trouvera au complet, il ne lui manquera plus rien.

Il ne lui manquera plus rien!

Mais la population indigène, qu'en faites vous? Avez-vous dans votre organisation, quelque chose qui corresponde au gouvernement de cette population, qui sauvegarde les droits du Koran, qui assure à tous les nouveaux sujets de la France protection et justice, qui nous garantisse que ce pays conquis ne deviendra pas quelque jour une Pologne, qui fasse avec discernement la part de respect du à des habitudes et à des croyances si différentes des nôtres ?

Avant que la France eût planté son drapeau dans la baie de Sidi-

---

Français en regardant, non-seulement la Colonne, mais encore tous les récits et tous les tableaux de batailles dont nos musées abondent. Le sang quel qu'il soit qui abreuve les sillons nourriciers n'est jamais, à notre avis, un sang impur, fut-ce le sang d'un Cosaque ou d'un Kabile. Bref, nous avons horreur de la guerre qui dévaste et qui tue ; nous avons la naïveté toute pastorale de lui préférer la paix qui rapproche, le travail qui fait vivre, et surtout l'amour qui féconde ; c'est pour cela qu'on prétend à Alger que nous sommes dignes des petites maisons. C'est possible, après tout. Mais ce n'est pas là la question. J'ai ce tableau de la bataille d'Isli sur le cœur.

Certes, la France est assez riche en fastes glorieux pour ne vouloir à sa couronne guerrière que des fleurons de pur diamant ; pourquoi donc mettre de faux ornemens sur ce vaste front qu'ont éclairé les feux de tant de victoires? Eh bien ! ne craignons pas de nous le dire à nous-même, n'aurons-nous pas d'ailleurs pour nous en consoler les souvenirs impérissables des noms burinés sur l'Arc-de-Triomphe ! La bataille d'Isli est un... conte dont M. le maréchal Bugeaud a été le spirituel parrain, conte que la France a pris un moment au sérieux comme elle prend au sérieux tous les canards que le journalisme lui sert, conte que M. Horace Vernet a illustré de son pinceau féerique, mais ce n'en est pas moins un... conte. (J'ai bien sous la plume un autre nom plus énergique, mais je n'ose l'employer, car il n'a pas encore été consacré par l'Académie.)

Horace Vernet a eu beau prendre une toile colossale, il n'a pu grandir aussi facilement son sujet ; son tableau semble bien être la suite d'une escarmouche assez chaude, car le général en chef, non content de sa casaque blanche, semble vouloir s'abriter sous le parasol marocain, mais de bataille point ! Et parce qu'il a plu à M. le maréchal Bugeaud de crier à tue-tête : Bataille ! je suis le plus grand héros des temps modernes ! Nous, Parisiens naïfs et badauds ! nous nous sommes écriés à l'unisson : Bataille ! il est le plus grand héros des temps modernes !

O bulletin ! ô bulletin ! si jamais le canard s'envolait de la terre, c'est dans le creux de l'une de tes phrases qu'il irait barboter, puis couver ses œufs !

Et n'allez pas croire que j'use des droits du feuilleton pour faire ici du paradoxe. Du tout, je vous le jure !

Vous avez cru honnêtement qu'il y avait eu une Bataille d'Isli, je l'ai cru aussi ; seulement si votre cœur a tressailli d'orgueil au récit de ce fait d'armes, je dois à la vérité de déclarer que le mien n'a pas tressailli du tout.

Eh bien ! voici une page d'histoire digne de Tacite, que je traduis librement du *Moniteur universel*. Je cite mes auteurs, comme vous voyez :

On n'a pas oublié le rôle peu cordial, mais plein d'entente, que l'Angleterre joua dans toutes nos affaires du Maroc en 1844. Chose étrange ! c'était un consul anglais, M. Drummond-Hay, qui, le 2 août, stipulait à Rbat, auprès de l'empereur du Maroc, les intérêts de la France. Pendant ce temps, nous avions une flotte, sous les ordres du prince de Joinville, devant Tanger, et une armée sous les ordres du maréchal Bugeaud, à la frontière du Maroc, c'était respectable !

L'empereur accorda au consul anglais tout ce que la France demandait par son organe.

Ces concessions à peine obtenues, M. Drummond-Hay expédie un courrier au consul de France; l'empereur, de son côté, envoie deux officiers de sa maison, l'un à Tanger, l'autre à Isli, avec mission d'annoncer que les affaires de France sont terminées, et que tout acte d'hostilité contre la France sera puni de mort.

Le messager de l'empereur arriva à Isli le 12 août, à l'heure même où M. le maréchal Bugeaud recevait la dépêche du prince de Joinville lui apprenant le bombardement de Tanger, le 6.

Le fils de l'empereur, qui commandait le camp marocain, s'incline devant les volontés de son père, calme toutes les irritations, s'efforce d'appaiser toutes les haines. Il croyait la paix conclue.

Le maréchal Bugeaud, au contraire, réunit ses troupes, appelle des renforts, met son armée en mouvement ; il continuait la guerre.

Le 14 août, de grand matin, l'armée française marche et se dirige vers le camp marocain.

L'un des principaux chefs, le bach-tobji (cannonnier en chef) va réveiller le fils de l'empereur, et l'avertit de l'approche des chrétiens.

« — Calme-toi, dit Moulei Mohammed, la paix est faite, et c'est sans doute le général français qui, avant de s'éloigner, vient me rendre visite, car bien des fois il m'a exprimé le désir de me voir, de m'entendre, pour le bien de nos relations. »

Et, sur ce, le fils de l'empereur, bien tranquille, va se recoucher, et se rendort jusqu'à sept heures.

L'armée française avance à grands pas.

Le bach-tobji, inquiet, malgré l'assurance qui lui avait été donnée, va de nouveau trouver Moulei-Mohammed :

« — O mon seigneur, dit-il, le chrétien approche, et rien ne témoigne de ses intentions pacifiques; il ne nous a pas envoyé de messager de paix, et nous ferions bien de nous mettre sur nos gardes : s'il vient en ami, il faut nous préparer à lui faire honneur ; s'il vient en ennemi, il ne faut pas nous laisser surprendre. »

» — Il vient en ami, dit Moulei-Mohammed, voici la lettre de mon très glorieux père (que Dieu veille sur ses jours !) m'assurant que tout est conclu pour la paix, et que je ne dois faire aucun acte d'hostilité ; fais au contraire monter nos plus habiles cavaliers à cheval, et qu'avec leurs fusils chargés seulement à poudre, ils accueillent par une fantasia brillante la bienvenue des chrétiens. »

Cet ordre est aussitôt transmis ; les plus beaux cavaliers vont au-devant des chrétiens pour les accueillir dignement, suivant le désir du maître.

Moulei-Mohammed, de son côté, ordonne dans l'intérieur du camp tous les préparatifs de la réception. La tente, cette fameuse tente qui a innocemment *posé* aux Tuileries, comme un trophée de guerre, voit tous les apprêts d'une collation, thé, café, gateaux, etc.

C'est sur ces entrefaites, que M. le maréchal Bugeaud arrive. Il n'eut pas grand peine à s'emparer du camp, du parasol, de la tente, des lettres, et ce fut seulement dans le désordre de la fuite et dans le suprême effort du désespoir que nous eûmes vingt-sept hommes tués.

Voilà ce que dit l'histoire, l'impartiale histoire. Voilà cette bataille qu'on a échafaudée presqu'à la hauteur des grands noms d'Austerlitz, de Marengo, d'Arcole, des Pyramides, et qui a valu un duché *in partibus* à un général français.

C'est un sanglant quiproquo que, pour notre honneur, nous aurions soigneusement dû tenir dans l'ombre, et, au contraire, nous l'étalons en plein soleil, nous envoyons un grand artiste pour en perpétuer le souvenir, et pour comble de plaisanterie le maréchal Bugeaud porte sans sourciller la couronne ducale dont la bataille d'Isli a été le prétexte.

Ah ! Français ! Français né malin ! tu as créé bien autre chose que le vaudeville !

Tout ceci vous explique pourquoi Horace Vernet en a été réduit à mettre tous nos morts sur le premier plan, à placer le maréchal dans une attitude assez embarrassée, en présence du parasol qui nous a si fort amusés, nous tous badauds de Paris.

Nous avons peut-être eu tort de raconter la bataille d'Isli; mais, ainsi que nous l'avons dit, nous nous sommes posé en ligne de douane contre l'Orient de contrebande, la force de l'habitude nous a emporté, et nous n'avons pas voulu laisser passer une fausse victoire.

Cette digression historique ne nous éloigne pourtant pas du grand salon, où nous avons bien des choses à examiner encore.

M. Philippoteaux a exposé... mais l'espace nous manque, et nous renvoyons au prochain numéro la suite de cette revue qu'aucun incident historique, nous l'espérons, ne viendra plus interrompre.

Ferruch, il y avait pour adminisitrer ce peuple un souverain ; ce souverain avait ses ministres.

Comment ces intérêts si vastes et si spéciaux de quelques millions d'hommes sont-ils représentés au ministère de la guerre?

De temps en temps par un interprète, habituellement par personne.

Doit-on s'étonner après cela que le ministère de la guerre soit si peu éclairé sur les affaires de l'Algérie, et que l'Algérie ne soit pas gouvernée?

LA KABILIE A VAINCU ABD-EL-KADER.

Décidément Abd-el-Kader est en retraite vers le Maroc; les dernières nouvelles reçues de l'Algérie nous annoncent qu'il est allé prendre position dans le Djebel-Amour, au sud de la province d'Oran, où il attend des renforts demandés à Bou-Hamédi, et qui ont paru nécessaires à l'émir pour traverser en toute sécurité la ligne des Chott, surveillée par trois ou quatre colonnes françaises établies au sud des postes de Daïa, Seïda, Frenda et Tiaret.

Avant de prendre ce parti, l'émir a fait sonder les intentions des tribus du Tell de la province d'Oran; mais l'ordre était rétabli, depuis plusieurs mois, parmi elles, grâces à la politique pacificatrice de M. le lieutenant-général de Lamoricière, et aucune d'elles n'a répondu aux provocations du marabout de la plaine d'Eghrès.

Il y a un mois, malgré les razzia nombreuses exécutées sur les tribus de l'Ouenseris, du Titeri et du Djebel-Dira, malgré les habiles manœuvres de M. le gouverneur-général, malgré les succès éclatans de la bataille de Temda, Abd-el-Kader était parvenu à gagner les montagnes de la Kabilie, et son arrivée au milieu de peuplades indépendantes avait été précédée d'un heureux coup de main sur la tribu des Isser, tribu de la subdivision d'Alger : Abd-el-Kader était aux portes de la Mitidja.

Il était à craindre que le prince des croyans n'établit un centre de gouvernement dans la montagne *bardée-de-fer* (*mons ferratus*) du Djerdjera, et que, de ce point, il ne portât l'incendie et le ravage dans l'Est, au milieu des tribus pacifiques de la province de Constantine, dans l'Ouest, au centre des établissemens que nous avons fondés avec tant de peine autour d'Alger.

Dans la Kabilie, Abd-el-Kader comptait quelques partisans : Ben-Salem, Bou-Chareb, Bel-Kacem-ou-Kaçi et autres.

Dans la Kabilie, Abd-el-Kader trouvait des musulmans, déjà menacés dans leur indépendance, ennemis naturels des chrétiens, et leur nombre s'élève au moins à 50,000 combattans.

Tout semblait donc pronostiquer à l'émir un succès chez les montagnards du Djerdjera.

Au lieu d'un succès, il a trouvé la défaite, et la défaite sans combattre.

Expliquons en deux mots les causes de ce grave échec, et la différence des dispositions des Arabes et des Kabiles à l'égard de l'autorité française.

Au moment où la Chambre va délibérer sur la question de l'Algérie, où peut-être une guerre se prépare contre la Kabilie, il importe de fixer l'opinion publique à ce sujet.

Les Arabes sont organisés aristocratiquement, et chez eux la volonté du chef entraine celle de la tribu.

Les Kabiles, au contraire, constitués démocratiquement, n'obéissent qu'au vœu d'une assemblée générale des notables, et dans les congrès kabiles, l'opinion du peuple fait la loi.

Chez les Arabes, on obéit à l'entraînement, à l'exaltation d'un premier succès.

Chez les Kabiles, la raison domine et les intérêts populaires seuls sont pris en considération.

L'intérêt kabile imposait aux notables réunis à Bordj-Bou-Rni l'obligation de rester neutres dans la lutte engagée depuis tant d'années entre les défenseurs de l'Islam et les soldats d'un peuple conquérant et civilisateur :

Parce que la Kabilie est une nation industrielle et non agricole.

Parce que la Kabilie a besoin d'échanger sur nos marchés les produits de son industrie : huiles, miel, cire, fer, acier, etc., contre les céréales, contre les laines qui lui sont nécessaires pour se nourrir et se vêtir.

Parce que la Kabilie compte une population nombreuse, et que la plupart de ses enfans sont obligés de descendre des montagnes pour louer leurs bras aux habitans des villes et aux habitans des plaines.

Telles sont les raisons qui ont dicté la décision des notables réunis à Bordj-Bou-Rni.

En pays arabe aussi, les intérêts populaires réclament impérieusement la paix, l'ordre, la tranquillité, la sécurité, mais les intérêts des masses ne sont pas représentés dans les conseils de l'aristocratie.

La conclusion logique de cet ensemble de faits irrécusables, c'est que, à l'égard des Kabiles, nous devons nous abstenir de toute tentative contre leur indépendance, et les conquérir par le commerce. A l'égard des Arabes, nous devons séparer la cause du peuple de celle de l'aristocratie, protéger les tribus contre l'autorité trop absolue de leurs chefs.

Malheureusement, l'opinion contraire domine à Alger ; le gouvernement local veut soumettre la Kabilie au niveau général et maintenir quand même le peuple arabe sous le despotisme de l'aristocratie.

En 1844, quand éclata la guerre du Maroc, les forces de la province d'Alger marchaient à la conquête des Kabiles.

En 1845, quand éclata l'insurrection du printemps, nos troupes allaient encore entrer dans le Djerdera, et peu de jours avant l'insurrection de l'automne, M. le maréchal Bugeaud menaçait de ses armes l'indépendance kabile.

En 1846, à peine l'Algérie est-elle remise d'une secousse générale qui a failli compromettre tous ses enfans, que déjà on parle encore d'une entrée dans la Kabilie.

Heureusement les chambres sont assemblées et les mêmes personnes qui, en 1844 et en 1845 ont épargné à l'Algérie une guerre ruineuse, sauront encore imposer au gouvernement d'Alger l'obligation de ne pas compliquer une situation déjà précaire, car si la question de l'Algérie apparaît aujourd'hui, sous un jour plus favorable, la question marocaine est encore pendante et va renaître avec toutes ses complications.

Oui, une protestation énergique des chambres est nécessaire pour garantir l'indépendance kabile.

Il faut qu'à Alger, on sache bien que la France ne veut pas de la guerre pour la guerre ; il faut que dans chaque village du Djerdjera on sache bien qu'il y a à Paris une assemblée de notables aussi sage que celle de Bordj-Bou-Rni, et qu'on a répondu à son vote contre Abd-el-Kader par un vote favorable à la neutralité de la montagne.

Il faut aussi que le peuple arabe apprenne qu'il y a en France une représentation nationale, et que les représentans du peuple français exigent enfin que le peuple arabe ne soit plus le jouet de l'aristocratie indigène.

Les derniers événemens doivent éclairer les plus incrédules. Partout l'aristocratie nous a trahis, et en nous trahissant faisait bon marché des intérêts du peuple.

Le dernier courrier d'Alger nous révélait la trahison de Bel-Kharoubi, l'un des hommes sur lequel l'état-major d'Alger comptait le plus.

Quelques jours auparavant nous apprenions la défection de Ben-Zamoum. Ce chef, qui avait accepté l'investiture d'Abd-el-Kader, avant de connaître le vote de l'assemblée de Bordj-Bou-Rni, est venu plus tard, quand il lui fut impossible de s'opposer aux manifestations pacifiques de la Kabylie, se faire une sorte de mérite de sa trahison, et a obtenu son pardon en baisant les mains de M. le gouverneur-général.

Combien de fois, depuis six mois, n'avons-nous pas été le jouet des chefs indigènes auxquels nous accordons toute confiance!

Chaque rapport de M. le gouverneur-général constate qu'il était toujours renseigné contrairement à la vérité.

A Médéa, M. le général Marey, chaque fois qu'il a voulu agir contre Abd-el-Kader, a été arrêté ou paralysé par les faux renseignemens de ses guides.

A Orléansville, M. le colonel Saint-Arnaud s'est mis trois fois en marche pour châtier les Beni-Hidja, et trois fois a dû rebousser chemin sur de fausses indications.

La trahison, dont M. le colonel Montagnac a été victime, parle, du reste, assez haut pour qu'on n'ait pas besoin d'employer d'autre exemple.

Nous pensons donc que la chambre doit considérer comme un devoir d'imposer au gouvernement algérien, en ce qui concerne l'aristocratie indigène, une conduite plus conforme à nos intérêts et à notre dignité ; elle le peut en refusant tout crédit pour les hauts emplois de khalifa et agha, vacans aujourd'hui ou qui pourraient le devenir dans la suite.

Une lettre d'Alger, adressée au *Constitutionnel*, et qu'on pourrait très bien attribuer à M. le maréchal Bugeaud par la nature des sujets qu'elle traite, se termine par la phrase suivante :

Bien qu'il ne résulte pas explicitement des termes du maréchal, que la prochaine expédition est dirigée contre la grande Kabilie, il est difficile de douter que telle soit son intention; seulement nous attendons avec une grande impatience les explications que le ministère sera obligé de donner à ce sujet, lors de la discussion des crédits supplémentaires de l'Algérie.

Nous sommes en mesure de satisfaire la vive impatience du correspondant du *Constitutionnel*. M. le ministre de la guerre, interpellé dans le sein de la Commission des crédits supplémentaires sur les projets du Gouvernement à l'égard de la Kabilie, a pris l'engagement de donner des ordres positifs pour empêcher l'expédition.

LIBERTÉ DE LA PRESSE A ALGER.

On lit dans le *National* :

L'*Echo de l'Atlas*, journal qui se publie à Blida, avait reproduit un article d'une autre feuille : l'*Algérie*. On l'a aussitôt replacé sous l'empire de la censure, dont la presse algérienne était dispensée depuis quelque temps, et le directeur, appelé devant le général commandant la place, chez le sous-directeur de l'intérieur et au parquet du procureur du roi a reçu trois réprimandes pour une.

Voilà comment l'Algérie est gouvernée.

Jusque vers le milieu de 1845 la presse avait été soumise, de la part de l'autorité locale, à une censure très sévère.

Pendant longtemps même, toute discussion relative aux affaires politiques lui fut interdite. Les journaux d'Alger n'étaient que des feuilles d'annonces auxquelles on accordait, par tolérance, le feuilleton de théâtre.

En 1845, M. le maréchal Bugeaud proclama la presse libre, à la condition toutefois qu'elle chanterait ses louanges.

Si la presse locale s'était bornée à chanter, quand même, les louanges du gouverneur, cela aurait eu pour effet d'égarer l'opinion publique, de lui faire croire à une prospérité mensongère. C'était déjà un inconvénient.

Mais à peine cette liberté de la presse fut-elle octroyée aux publicistes de la localité, que les journaux d'Alger introduisirent dans leurs colonnes des insinuations malveillantes et des attaques assez peu convenables contre quelques membres de la Chambre des députés et contre le gouvernement métropolitain.

A ceux qui trouvaient cette polémique de mauvais goût, M. Bugeaud répondait : « La presse est libre. »

Aujourd'hui, un journal de la localité, prenant au sérieux cette soi-disant liberté de la presse, s'avise de reproduire des articles d'un des organes de la presse parisienne qui sont à l'index en Algérie; à l'instant voilà ce journal frappé d'un triple anathème, et replacé sous le coup de la censure.

L'année dernière, une ordonnance fut rendue qui constituait les services civils en Algérie ; cette ordonnance fut vivement attaquée par les journaux d'Alger.

Ces attaques dirigées contre l'administration centrale, contre le gouvernement, n'attirèrent toutefois à leurs auteurs aucune réprimande.

La presse était libre !

C'est-à-dire que la presse d'Alger est libre d'attaquer le gouvernement central, et qu'elle n'est pas libre de censurer les actes de M. Bugeaud.

C'est là un désordre intolérable.

De deux choses l'une : ou le ministère de la guerre reconnaît qu'il y a lieu de laisser aux journaux d'Alger le droit de libre discussion, et alors plus de réprimandes, plus de censure. Qu'ils jouissent du droit commun.

Ou il reconnaît qu'il y a du danger à laisser à la presse algérienne cette liberté de discussion, et alors que l'interdiction s'applique à tous indistinctement.

Mais nous demandons que le ministre de la guerre intervienne et prononce.

Qu'il prenne la défense de l'*Echo de l'Atlas* ou qu'il étende à tous les journaux d'Alger l'arrêt d'interdit que le gouvernement local vient, suivant *le National*, de lancer contre cette feuille.

On lit dans le *Courrier français* (Correspondance toulonnaise):

Depuis quelque temps, on se procure plus difficilement des renseignemens positifs sur la situation et les opérations des colonnes qui opèrent dans l'intérieur du pays. La défense d'écrire faite aux officiers et employés militaires à diverses reprises a été renouvelée, et l'on montre à ce sujet une sévérité peut être sans exemple; il y a eu des menaces qui paraissent avoir produit leur effet. Ainsi, maintenant le public est en quelque sorte tenu de s'en rapporter à ce que veulent bien lui apprendre les journaux de la colonie, tous écris sous l'inspiration de l'autorité supérieure.

Le *Courrier français* fait remarquer avec raison que c'est absolument le régime imposé à la Pologne par les trois puissances.

On voit qu'en Algérie la correspondance jouit à peu près de la même liberté que la presse.

PROVINCE D'ALGER.

Abd-el-Kader était, lors du départ du dernier courrier, dans le Djebel-Amour, sur le méridien de Cherchell et de Ténès, à 70 lieues environ de la côte. Le général Jusuf est à sa poursuite; il abordera la montagne par la côte nord. Le côté sud est défendu par les goum de notre khalifa d'El-Aghouat et par l'influence du marabout d'Aïn-Mahdi, Sidi Ahmed-Tedjini, ennemi personnel de l'émir. Le khalifa d'El-Aghouat a déjà témoigné de ses bonnes dispositions à notre égard en exécutant trois razzia successives sur les partisans d'Abd-el-Kader, les Ouled-Naïl et les Ouled-Khelif.

Le Messager de ce jour publie le rapport suivant qui résume la situation générale de la province :

M. le maréchal duc d'Isli, gouverneur-général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre.

Alger, le 25 mars 1846.

Monsieur le ministre,

Depuis mon rapport du 20, il n'est survenu aucun événement de guerre, mais les conséquences des combats du 6 et du 13, ainsi que de la continuation de l'offensive dans le désert se déroulent de jour en jour.

Le Djebel-Dira vient de se soumettre à M. le colonel Pélissier.

A peu près toutes les tribus du Tell de la province de Médéa sont rentrées sur leur territoire. Celles du désert demandent à rentrer.

Djedid et Ben-Aouda, ces deux grands chefs du désert de Médéa, négocient leur grâce. Ils ont pris pour intermédiaire le khalifa d'El-Aghouat. Celui-ci, qui nous est resté fidèle, a fait trois razzias sur nos ennemis, et a tiré le canon pour célébrer nos victoires du 6 et du 13.

Des voyageurs arrivant de Bou-Saada, disent que le plus grand calme s'est établi de ce côté, depuis qu'Abd-el-Kader a été si vigoureusement pourchassé.

La tranquillité est complète dans le gouvernement de notre khalifa Ben-Mahiddin. Les relations avec les Kabiles du Djerdjera sont rétablies.

Le courrier de l'Ouest est en retard. Je ne puis vous donner aucune nouvelle de la province d'Oran ; mais le bruit des échecs éprouvés par Abd-el-Kader ne peut manquer d'y avoir amélioré la situation, qui était déjà très bonne au départ du dernier courrier.

S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale est parti pour commander les troupes qui se réunissent sous Miliana.

Bou-Maza a eu le bras brisé par une balle dans le combat du 17, où il a présenté une troupe plus considérable que celle qu'on lui supposait. Il avait environ 400 chevaux et 600 hommes d'infanterie. Il s'est retiré de sa personne vers le bas Chélif. Son lieutenant, Bou-Alem, a pris le commandement.

Ce n'est qu'au mois de mai que nous pourrons en finir avec ce petit foyer de révolte.

La confiance est revenue partout dans la province d'Alger. Le commerce reprend son activité ; les marchés sont fréquentés par les Arabes comme auparavant.

Recevez, etc.

L'ex-khalifa d'Abd-el-Kader, El-Hadj-Mohammel-Bel-Kharoubi, dont nous avons annoncé l'arrestation dans notre dernier numéro, comme prévenu de correspondance secrète avec son ancien maître, est envoyé en France pour y être interné dans une de nos places fortes du Nord. Il eut été préférable, ce nous semble, de livrer Bel-Kharoubi à la justice d'un conseil de guerre; mais les preuves matérielles du délit manquaient, et les preuves morales sont tellement accablantes, qu'il y a nécessité politique d'éloigner de l'Algérie un ennemi aussi dangereux.

L'épidémie de variole qui sévit depuis plusieurs mois à Alger, diminue de jour en jour, et le nombre des décès par rapport au chiffre actuel des malades, n'est pas dans les mêmes proportions que lors de l'invasion de la maladie ; tout porte donc à croire qu'Alger sera bientôt délivré de ce fléau.

Induite en erreur sur le caractère et la nature de cette maladie, qu'elle qualifie de petite vérole noire, la junte de santé des îles Baléares, a cru devoir frapper momentanément de huit jours d'observation les provenances de tout le littoral algérien.

Nous ne savons pas ce qu'on entend, en style de service de santé, par ces mots *petite vérole noire* ; ce qu'il y a de certain, c'est que cette maladie n'existe dans aucune classification nosologique ; aussi ne sommes-nous pas moins étonnés de voir le *Moniteur algérien* affirmer qu'aucun cas de maladie de cette nature n'a été constaté ni à Alger, ni dans aucune autre partie des possessions françaises de l'Afrique.

CAUSES DE L'INSALUBRITÉ DU FOUNDOUK.

On lit dans la correspondance de *la Presse* :

« Une commission, présidée par un membre du conseil du contentieux, avait été chargée par M. le maréchal duc de Dalmatie, à la fin du mois d'octobre dernier, de faire une enquête sur les causes qui avaient produit l'espèce d'épidémie dont plusieurs colons du Foundouk avaient été victimes pendant les ardours de l'été dernier.

» Cette commission a fait son rapport vers la fin de janvier; il en résulte entre autres choses :

» 1° Que les colons de ce centre de population ont été abandonnés à eux-mêmes alors que, vu la réputation équivoque de la localité sous le rapport de l'insalubrité, il fallait les entourer de soins tout spéciaux ;

» 2° Que les dépêches écrites par le ministre depuis le mois de février 1845 jusqu'à la fin du mois de septembre, ont été méconnues ;

» 3° Qu'au lieu d'envoyer au Foundouk un bon médecin, on y a envoyé d'abord un vétérinaire, et plus tard un interne inexpérimenté de l'hôpital civil ;

» 4° Qu'un crédit de 12 à 15,000 francs accordé par le ministre pour l'établissement d'une ambulance est resté sans emploi ;

» 5° Que l'établissement formellement prescrit d'une pharmacie a été négligé, et que les médicamens et le sulfate de quinine ont manqué pendant des huit, des dix et même des *quinze jours* de suite ;

» 7° Que c'est à cette incurie de la direction de l'intérieur et aussi de toute l'administration algérienne, bien plus qu'au climat et à la localité, qu'on doit attribuer les maladies et les décès du Foundouk.

» Ces faits sont connus de tout Alger ; ils y ont fait et ils y font encore une vive sensation. On se demande comment il se fait qu'une administration tant soit peu pénétrée de ses devoirs ait pu se rendre coupable d'une si criminelle négligence, et tout le monde se l'explique par le mauvais vouloir dont notre gouvernement local s'est toujours montré animé à l'égard de la colonisation civile. Ainsi des malheureux qui, pleins de confiance en l'avenir, venaient pour féconder le sol de l'Algérie, et pour apporter à la France le secours de leurs efforts et de leurs travaux, ont payé de leur vie le mécontentement d'un amour-propre froissé. Il en sera de même, n'en doutez pas, tant que l'on n'aura pas pris en France des mesures énergiques et décisives pour mettre fin à ce qui existe. »

Les renseignemens que nous avons recueillis près de quelques personnes qui ont visité récemment le Foundouk, sont parfaitement d'accord avec les révélations de *la Presse*. L'une d'elles nous a raconté que signalant à M. le directeur de l'intérieur l'état de misère des colons du Foundouk, celui-ci lui aurait répondu : « La mauvaise réputation de cet établissement vient de ce qu'il est situé sur une

route qui le met facilement en communication avec Alger, et que beaucoup de personnes peuvent le visiter; s'il était relégué dans un coin, tout irait pour le mieux, car on ignorerait ce qui s'y passe. » Cette réponse caractérise toute l'administration algérienne.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

La tribu des Arib de Hamza, qui avait fait défection lors de l'arrivée de l'émir au sud du Titteri, vient de faire de nouveau sa soumission. Ses chefs sont attendus à Alger pour entendre de la bouche même de M. le gouverneur-général les conditions qu'on leur impose.

Nous ignorons quelles peuvent être ces conditions, mais nous sommes convaincus que les Arib ne les exécuteront pas, tant que nous n'occuperons pas un point militaire au centre de leur territoire.

Les Arib forment une tribu de création administrative, dont le sort a toujours été intimement lié à celui des gouvernemens qu'elle a successivement servis; elle ne demande pas mieux encore que de se mettre à la disposition du gouvernement d'Alger, mais à une condition, c'est que nous la protégerons contre ses ennemis, c'est que nous nous installerons au milieu d'elle.

Placée entre le Djerdjera et le Sahara, entre les Kabiles indépendans et les Ouled-Naïl, les deux plus grandes nations de l'Algérie, la tribu des Arib tient le passage par lequel les produits de la montagne s'échangent contre les produits des plaines, et ce passage elle le défend quand elle est forte, puissante et soutenue, mais elle le livre quand elle est faible, abandonnée à elle-même; c'est ce qu'elle a fait quand l'émir s'est présenté à la tête des cavaliers de tout le Titeri.

On imposera aux Arib une amende, satisfaction inutile, et on ne voudra pas conclure avec elle un traité d'alliance offensive et défensive contre les indépendans du Nord et du Sud; on se contentera des protestations de quelques chefs habiles à dissimuler ce qu'ils pensent, on imprimera même leurs discours dans le journal officiel d'Alger, pour faire suite aux nombreuses réclames du khalifa Ben-Mahi-ed-Din, et on ne comprendra pas que la soumission des Arib contient le germe de la soumission de la Kabilie indépendante et des Ouled-Naïl; on adressera à ces chefs quelques conseils, conseils qui révèleront l'ignorance des vrais intérêts du pays, on leur parlera de culture, d'élève de bétail, on ira même jusqu'à leur recommander de s'unir contre Abd-el-Kader s'il revenait; et on ne songera pas à demander à des hommes d'expérience ce que la France aurait à faire pour leur restituer le rôle important qu'ils remplissaient sous l'ancien gouvernement.

Nous désirons nous tromper sur la conduite que tiendra le gouvernement d'Alger avec les chefs des Arib; le premier numéro du *Moniteur algérien* nous apprendra si nous avons tort ou raison.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Le *Moniteur algérien* publie la note suivante que nous reproduisons parce qu'elle confirme nos appréciations sur la nature de la dernière guerre, et les moyens à employer pour mettre fin aux malheurs qu'elle a entrainés par sa suite :

La grande agitation qui se manifestait chez les Attaf semble enfin toucher à son terme, mais elle a eu le caractère, elle a suivi toutes les phases d'une petite guerre civile. Cet indice d'un nouvel état moral, qui s'observe aujourd'hui dans un grand nombre de tribus, mérite d'être remarqué, car il indique un progrès bien réel de notre domination. Autrefois, au cri de guerre sainte, tout le monde, indistinctement, courait aux armes; plus tard, les souffrances de la guerre et l'impuissance de sa révoltes firent naître au sein de chaque tribu un parti pacifique, mais timide et sans influence, débordé en toute occasion par les fiers partisans de la religion, de la nationalité, de la guerre. Or, voilà que insensiblement, cette fraction dévouée, non pas à la France, mais à la paix, à la sécurité, au bien-être qu'elle lui apporte, cette fraction, disons-nous, s'est accrue de toutes les déceptions produites par Abd-el-Kader, s'est fortifiée de tous les maux enfantés par l'esprit de révolte, et nous la voyons aujourd'hui déployer une énergie propre contre ses éternels agitateurs. Notre kaïd Iahia, de la tribu des Attaf, se plaignait depuis quelques temps des manœuvres occultes, dirigées par Ould-Hadj-Sghrir sur divers points de son territoire. Le plan de ce dernier chef était de répandre une sorte de terreur, en annonçant la prochaine arrivée de l'ex-émir, auquel il attribuait, en Kabilie, des succès imaginaires. Un certain nombre de familles, craignant peut-être de se trouver englobées dans les razzias dont on parlait, gagnèrent la montagne; bientôt les hostilités éclatèrent entre les Attafs des deux partis. Les émigrans trouvèrent un appui dans les Kabiles de l'Ouersenis qui les avaient reçus; notre caïd invoqua le secours des Braz; avec leur aide, il livra, le 14 mars, un combat important et vainqueur il fit une razzia chez les Akaïka.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva El-Azri, le représentant d'Abd-el-Kader qui venait de quitter Bou-Maza. Ce partisan n'amenait qu'une trentaine de cavaliers, mais il disait devancer son maitre de quelques journées seulement; sa nouvelle suffit pour compléter la désorganisation des Attaf. Iahia qui, jusqu'à ce moment s'était fait fort de maintenir notre autorité et la sienne, envoya réclamer nos secours. Le 15, un nouveau combat fut livré par lui, mais avec moins de succès que le premier et il se vit contraint de passer avec la portion fidèle de sa tribu sur la rive droite du Chéliff. De son côté, Ould-Hadj-Sghrir, s'établit dans le haut de la vallée de l'Ould-Fodda. Telle était la situation respective des partis, lorsque M. le colonel Eynard parut avec les secours demandés. Il se porta rapidement sur l'Ould-Fodda, la remonta fort loin par une marche de nuit; tout ennemi avait disparu. Comme il paraissait infructueux et difficile d'ailleurs, à cause du mauvais temps, de le poursuivre dans ses montagnes, il fallut revenir sur le Chéliff. La tribu des Attaf ne demandait qu'à se rallier; la présence de notre colonne ayant dissipé toutes les terreurs imaginaires, beaucoup de dissidens eux-mêmes manifestaient l'intention de rentrer, car l'hospitalité offerte par une tribu à des familles compromises, ne laisse pas que d'être fort coûteuse. Afin d'encourager ces bonnes dispositions, M. le colonel Eynard laissa sur l'Ouad-Rouina, à dix lieues de Miliana, un camp de 800 hommes, posté dans une redoute, avec une petite ambulance, dix jours de vivres et 7,000 cartouches. Cette mesure ne tarda pas à porter ses fruits; au moment du départ de M. le colonel Eynard, c'est-à-dire, le 18 mars, 150 à 200 familles étaient déjà rentrées sous la protection de notre camp, et l'on en attendait sous peu 350 qui s'étaient réfugiées chez les Braz, tribu fidèle.

Nous avons insisté sur les détails de cette affaire, parce qu'ils nous ont paru dépeindre la vie intérieure et l'état politique des tribus arabes beaucoup plus nettement que de longues dissertations.

Qu'y a-t-il à faire pour mettre fin à l'hésitation des tribus, pour protéger dans chaque tribu le parti français, le parti de la raison et du bon droit?

Nous l'avons dit, il y a lieu à considérer les grandes tribus comme de grandes villes et à occuper leur territoire en nous y installant; il y a lieu à modifier le système actuel d'occupation purement militaire et stratégique pour entrer dans une voie nouvelle: l'occupation politique, l'occupation basée sur les besoins de la domination française et de la protection à accorder aux tribus.

Nous avons indiqué l'immense lacune qui existe, sur la ligne centrale de Tell, entre Mascara et Miliana, nous avons demandé qu'on installât deux grands centres d'occupation, l'un à Fortaça, au confluent de l'Ouad-el-Abd et de la Mina, au point du contact des Hachem, Sdama, Flita et Bordjia; l'autre sur le versant nord de l'Ouenseris, entre les Beni-Ouragh, les Attaf et les tribus de la montagne, aujourd'hui soumises à Ould-el-Hadj-Sghir. Si cette lacune avait été comblée, le lieutenant de l'émir ne pourrait se maintenir dans la montagne, et M. le colonel Eynard n'eût pas été contraint de laisser 800 hommes sur l'Ouad-Rouina dans une redoute construite à la hâte, et qu'on abandonnera demain pour la réoccuper dans quelques mois peut-être.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

Bou-Maza, dit le *Moniteur algérien*, vient d'avoir le bras fracassé d'une balle, et son khodja, dont on ne cite pas le nom, vient d'être tué. Dieu veuille que ces nouvelles se confirment.

Bou-Maza avait rallié les contingens des tribus du Dahra, riverains du Bas-Chelif, les Mediouna, les Slama, les Ouled-Riah, les Achècha, les Ouled-Khellouf, les Ouled-Ahmed et les Beni-Zeroual, et à leur tête était venu prendre position vers le Ksa. Informé de ce mouvement, le colonel Saint-Arnaud fut à sa rencontre le 15 mars, avec quatre bataillons d'infanterie équipés à la légère, deux obusiers de montagne, 160 cavaliers des spahis et des chasseurs d'Afrique. Bou-Maza prit l'offensive; mais culbuté par notre cavalerie, il dut battre en retraite, laissant sur le terrain dix cadavres. Nos pertes dans cette affaire s'élèvent à un homme tué, huit blessés, dont M. le capitaine Biesse des spahis, et cinq chevaux tués.

L'Accélèré, bâtiment chargé de chevaux, venant de La Calle, et destiné à la remonte de la gendarmerie de la province d'Alger, a sombré le 22 mars à l'extrémité de la partie sous-marine de la jetée. Il a touché un bloc invisible de beton et a été aussitôt englouti. Quatre-vingt-quatre chevaux ont été noyés nous n'avons heureusement que la mort d'un seul homme à déplorer.

Ce désastre confirme d'une manière bien déplorable l'opinion que nous avons déjà plusieurs fois émise sur la construction vicieuse du môle d'Alger. La mauvaise direction des travaux le rend chaque jour plus dangereux pour la navigation, bientôt, au lieu d'avoir à Alger un port bien fermé aux vents et à la mer, on n'aura qu'un port parfaitement abrité des navires.

Les gros temps de l'hiver éparpillent et déplacent à chaque instant les blocs que l'on ne cesse de lancer à l'extrémité de la digue, de sorte qu'il est impossible de signaler d'une manière précise et constante, l'endroit où commence le danger. De son côté, l'administration se montre très négligente à indiquer, par des signes visibles, la présence de la digue aux marins. Les navires ne sauront bientôt plus où passer.

D'après un avis inséré au *Moniteur algérien*, en outre des indications que le service des travaux entretient *ordinairement*, à l'extrémité de la digue, il y sera placé à l'avenir, une tonne blanche avec cette légende : *Passez au Sud*. De plus, les capitaines du commerce sont avertis qu'ils devront toujours passer à cent mètres au moins de la partie apparente. Pour peu que le mauvais état de la mer ou la force du vent ne leur permette pas de mettre cette distance entre leur route et les travaux visibles, ils courront le risque de sombrer comme *l'Accéléré*.

PROVINCE D'ORAN.

Les relations entre Oran et les différens postes ou tribus de la subdivision, deviennent chaque jour plus faciles et plus sûres. De tous côtés les Arabes se livrent paisiblement à la culture des terres. La tranquillité permet de réduire partout la force des escortes; les convois vont et viennent accompagnés seulement d'un petit nombre de cavaliers par mesure de précaution.

Pour prévenir les troubles et défendre les tribus occupées de leurs labours contre les coups de mains des maraudeurs qui pourraient se montrer encore dans les campagnes, on a créé des colonnes mobiles qui parcourent en tous sens la contrée. Pas une de ces colonnes n'a rencontré d'ennemis jusqu'à ce jour.

On a eu des nouvelles des prisonniers français par le nommé Bernard, carabinier au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans. Ce soldat, fait prisonnier le 23 septembre 1845, avait constamment cherché à s'évader sans en trouver l'occasion.

Le mouvement du général Cavaignac, sur les bords de la Mlouïa, vint enfin favoriser ses projets en jetant le trouble dans la daïra. Bernard, accompagné d'un soldat du train, profita pour s'enfuir du désordre causé parmi les Arabes par la précipitation avec laquelle ils levèrent leurs camps. Après avoir passé la Mlouïa à la nage, les deux fugitifs s'efforcèrent vainement de rejoindre la colonne française; le soldat du train périt en route; quant à Bernard, plus heureux que son camarade, il parvint à Djemma-Ghazaouat, après cinq journées ou plutôt cinq nuits de marche et de souffrances.

Les prisonniers avaient reçu avant son départ de la daïra les 1,000 fr. envoyés par la garnison de Tlemcen, quelques effets d'habillement, des lettres et une scie à amputation que M. le docteur Cabase avait fait demander par des émissaires arabes. Bernard donne les plus grands éloges à la conduite paternelle du commandant de Cognord et au dévoûment du docteur Cabasse; ces deux officiers raniment sans cesse le courage des autres prisonniers; ils sont parvenus par leur résignation et leur dignité, à inspirer du respect à Bou-Hamédi lui-même.

D'après *l'Echo d'Oran*, depuis le coup de main tenté par le général Cavaignac, la daïra s'est divisée en deux parties; la daïra particulière d'Abd-el-Kader s'est dirigée du côté de Garet, où elle est actuellement campée; celle de Bou-Hamédi s'est réfugiée dans le pays des Ouled-Stoutt, emmenant avec elle les prisonniers français.

L'*Echo d'Oran* annonce la création d'un village socialiste, dans la plaine du Sig. Ce village, fondé par une société connue sous le nom de *Union agricole d'Afrique*, est destinée à réaliser le problème de Fourrier, l'union indivisible de l'intelligence, du travail, de la propriété et des capitaux.

Au moment où l'on propose de toutes parts des plans de colonisation plus ou moins sérieux, plus ou moins réalisables, nous ne saurions qu'applaudir à l'application d'un système qui était resté jusqu'à ce jour à l'état de théorie. Ce n'est qu'en voyant les principes à l'œuvre qu'on les juge; en ce sens, la fondation du village de Saint-Denis-du-Sig est une bonne et utile entreprise. L'avenir nous dira ce que nous devons attendre de cette complète association de toutes les forces morales et physiques d'une même population.

Il serait à désirer que tous les faiseurs de plans eussent le courage de l'*Union agricole d'Afrique*, et consentissent à descendre dans l'arène de l'application, on pourrait, en comparant les résultats divers de toutes ces expériences prononcer sur ce que chaque système renferme de vérités pratiques, choisir entre tous, les combiner et les fondre au besoin les uns dans les autres. En définitive, les théories pourraient y perdre; mais l'Algérie ne ferait jamais qu'y gagner.

Le même journal publie l'avis suivant, aux concessionnaires du village de la Senia :

« L'administration a fait dresser un état des situations des concessions du village de la Sénia, sur lequel figurent les noms des concessionnaires, la composition de leur famille, l'avancement et la valeur de leurs travaux de constructions et de culture, le nombre des bestiaux possédés par eux, etc.

» Ces renseignemens serviront à établir les procès-verbaux nécessaires pour l'obtention des titres de propriété définitive, en faveur des concessionnaires qui auront rempli les conditions de constructions et de culture qui leur avaient été imposées. Ils permettront aussi à l'administration de prendre une détermination au sujet de ceux qui n'auraient pas entrepris sérieusement leurs travaux.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Le retour des généraux d'Arbouville et Bedeau a calmé toutes les inquiétudes. Le commandant de la subdivision de Sétif se dirige en ce moment sur Bou-Saada, pour appuyer les opérations entreprises contre les Ouled-Naïl, par le sud de la province d'Alger. M. le lieutenant-général Bedeau s'occupe avec une attention scrupuleuse des affaires administratives, qui avaient un peu souffert de son absence.

Bientôt nous aurons encore à enregistrer dans chacun de nos numéros la phrase officielle : « La province de Constantine continue à jouir de son calme habituel. »

NÉCROLOGIES.

PIERRE GÉRY, MARÉCHAL DE CAMP.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la perte que vient de faire la division d'Oran, dans la personne de M. le maréchal-de-camp Gery. Nous rappellerons en quelques mots les services de ce brave officier. Nulle vie n'a été plus remplie que la sienne. A peine âgé de seize ans, il entra comme volontaire dans le 2e régiment d'infanterie de marine, où il reçut ses premiers grades. Nommé sous-lieutenant en 1813, ce ne fut qu'à la formation du 7e bataillon d'artillerie de marine, en 1816, qu'il quitta le corps où il s'était engagé, pour passer comme capitaine au 13e régiment d'infanterie légère; en 1833, il reçut l'épaulette de chef de bataillon au 32e régiment d'infanterie de ligne. Cependant, ce ne fut que nominalement que M. le commandant Géry figura sur les cadres de ce corps; car, de 1833 à 1836, il remplit les fonctions de commandant en second aux écoles de La Flèche et de Saint-Cyr.

En 1836,, M. le commandant Géry fut appelé à prendre part à la guerre d'Afrique à la tête d'un bataillon du 41e régiment de ligne. De 1836 à 1842, il fut successivement nommé lieutenant-colonel du 26e de ligne et colonel du 56e de la même arme. Son brevet de maréchal-de-camp porte la date du 22 octobre 1845.

M. le général Géry, mort à cinquante ans, comptait déjà trente-cinq années de service et quatorze campagnes. Il avait assisté aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Leipsik, fait plusieurs expéditions maritimes et commandé avec distinction, de 1841 jusqu'à sa mort, la subdivision de Mascara.

C'est un des colonels de l'armée d'Afrique qui ont le mieux mérité le grade de maréchal-de-camp. Personne n'a jamais poussé aussi loin que lui les reconnaissances dans le sud de la province d'Oran; personne n'a jamais serré d'aussi près l'émir. En 1843, il surprit Abd-el-Kader et fut sur le point de s'emparer de sa personne. Le magnifique cheval que l'on garde au haras de Mostaganem est un des trophées de cette expédition. En 1845, il s'avança jusqu'à Brezina sur la limite de l'Algérie, au milieu des sables du grand désert; c'est de là qu'il rapporta le germe de la douloureuse maladie qui vient de l'enlever à l'armée.

AUGUSTE GUESSARD, CAPITAINE DU GÉNIE.

Pendant que l'armée d'Afrique déplorait la perte du brave général Géry, la mort frappait à l'hôpital d'Oran M. Auguste Guessard, capitaine en second à l'état-major du génie. Ce jeune officier, sorti en octobre 1839 de l'Ecole polytechnique, commença sa carrière en Afrique par l'exécution de la route de Mostaganem à Mascara. C'est à lui que nous devons la création difficile des postes de Tiaret et de Sidi-Bel-Abbes, qui lui ont fait tant d'honneur et qui lui assignaient une des plus belles places parmi les officiers de son arme. M. le capitaine Guessard est mort avant d'avoir pu recueillir le fruit de ses travaux. Il emporte les regrets de ses camarades et de ses supérieurs.

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnance royale du 15 mars, ont été nommés :

Lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique : M. Hamme, sous-lieutenant, en remplacement de M. Patez, décédé.

Sous-lieutenant au 2e régiment de hussards : M. Bailly, adjudant sous-officier, en remplacement de M. Perdrix, nommé lieutenant.

Au 3e régiment de chasseurs d'Afrique : M. de Malherbe, adjudant sous-officier, en remplacement de M. Hamme, passé lieutenant.

Au 1er régiment de spahis : M. de Roman, maréchal des logis, en remplacement de M. Carayon-Latour, nommé lieutenant.

Vétérinaire en 1er au 1er escadron du train des équipages : M. Noyer, en remplacement de M. Larmée, décédé.

FAITS DIVERS.

— Par une décision récente du ministre de la guerre, un concours annuel vient d'être établi pour la nomination aux emplois dans l'administration civile de l'Algérie. Ce concours, qui aura lieu au mois d'octobre, comprend à peu près les mêmes matières que celui qui est exigé pour l'admission des commis rédacteurs et des commis expéditionnaires dans les bureaux de l'administration centrale de la guerre. La connaissance de la langue arabe ne sera exigée qu'à partir de 1847.

—Les journaux d'Alger annoncent que M. le colonel d'état-major Pélissier, et MM. Noël et Tartas, colonels des 3e et 5e régimens de chasseurs d'Afrique, viennent d'être élevés au grade de maréchaux-de-camp.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général en date du 17 mars, l'interdiction prononcée par l'arrêté du 9 février dernier, pour l'achat des chevaux ou jumens qui seraient susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée, cessera d'avoir son effet, en ce qui concerne les jumens seulement.

— M. le chef d'escadron d'état-major de Beaufort d'Hautpoul, officier d'ordonnance de S. A. R. le duc d'Aumale, est nommé chef d'état-major de la division active de Médéa et Miliana.

— L'archiduchesse de Parme et Plaisance, vient de faire remettre à M. Pavy, évêque d'Alger, une somme de 300 francs pour les besoins de l'église d'Afrique.

—Un concours doit s'ouvrir à Alger le 4 mai prochain, pour une chaire de langue arabe créée à Constantine, par décision ministérielle du 9 mars dernier.

— Le petit navire du commerce *la Marie*, du port de Martigues, capitaine Darbier, a échoué sur la plage de Djidjelli. Equipage et cargaison ont été sauvés.

— Ben-Debsek, chaouch de notre malheureux kaïd Ben-Ouani, et qui l'accompagnait au moment où il fut traîtreusement assassiné près d'Aïn-Turc, est dans un état désespéré, par suite de deux blessures qu'il a reçues à la tête en défendant notre allié.

— Le sieur Giraud, charretier, allant de Blida à Miliana, avec deux charrettes très chargées, se vit obligé d'atteler tous ses chevaux à la première pour lui faire gravir la colline, où se trouve le poste du marabout. Comme il était tard, il confia cette première charrette aux soins des Arabes de garde au poste, et redescendit avec tous son attelage pour conduire le lendemain de bonne heure la seconde charrette.

Deux des Arabes de garde, pour mieux veiller sur le dépôt qui leur était confié, allèrent se coucher sur la charrette. Le lendemain on les trouva morts tous deux, ils avaient été assassinés à coup de yatagan.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. C. OZANEAUX, inspecteur-général des études. —2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 5 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, dont les portraits instantanés obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, 2, *au rez-de-chaussée.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

7 AVRIL 1846. N° 161. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français.*

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -oOo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction ; au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Administration de l'Algérie. — Province de Constantine : Constantine. — Subdivision de Sétif. — Oasis du Zibam. — Philippeville. — Province d'Alger : Alger. — Blida. — Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Province d'Oran.—Subdivision de Mostaganem. Subdivision d'Oran. — Subdivision de Mascara. — Subdivision de Tlemcen. — Prisonniers arabes de l'île Ste-Marguerite. — Actes officiels : Programme des connaissances exigées des candidats aux emplois dans les services civils de l'Algérie. — Faits divers. — Feuilleton : Salon de 1846 (2e article).

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

Chambre des Députés. — Du 2 avril. — Discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec. M. Duvergier de Hauranne croit nécessaire, avant que la Chambre ne vote le projet de loi, d'adresser les questions suivantes au ministère : M. le ministre des affaires étrangères est-il décidé à faire respecter à Londres, comme à Athènes, le représentant de la France? Trouve-t-il dans la question grecque cette cordialité et cette réciprocité de la part de l'Angleterre dont on nous parle à chaque instant? —M. Guizot assure qu'il n'a pas attendu ce moment pour faire connaître son opinion sur la politique suivie par l'Angleterre à l'égard de la Grèce. Le gouvernement a hautement condamné cette politique en adoptant une politique contraire. Il a fait plus, il a représenté à l'Angleterre les inconvéniens graves de son système ; si ses représentations n'ont pas été favorablement accueillies à Londres, la politique française n'en a pas moins prévalu à Athènes ; elle s'est montrée indépendante en ne suivant pas l'exemple de l'Angleterre dans ses exigences, lorsque celle-ci a demandé que l'excédent présumé des recettes de la Grèce fût employé au paiement de son emprunt. Notre ministre à Athènes persistera dans l'attitude qu'il a prise, et sera soutenu par son gouvernement. L'ensemble du projet de loi est adopté. — La Chambre vote ensuite sans discussion un projet relatif à un appel de 80,000 hommes.

Du 3. — Développement de la proposition de M. F. Delessert, tendant à introduire des modifications dans la législation relative aux concessions de mines. M. F. Delessert rappelle le danger de l'agglomération dans une seule main des concessions de mines du bassin de la Loire. Il assure que la proposition n'a pour but que de combler une lacune de la loi du 28 avril, sur les concessions de mines. La pensée de l'honorable orateur n'est point d'empêcher toute association de concessions, mais de les empêcher de se former sans l'autorisation du gouvernement. M. Dumon déclare que le gouvernement ne s'oppose point à la prise en considération. M. Ledru-Rollin combat le projet, il croit que le gouvernement a entre les mains des armes suffisantes pour empêcher ces associations ; car, s'il ne peut les atteindre dans leur principe, l'article 419 du Code pénal, qui punit tous ceux qui se sont réunis ou coalisés pour faire hausser le prix des denrées, lui donne le moyen de les atteindre dans leurs conséquences. — M. Dupin soutient que si le gouvernement ne se croit pas suffisamment armé, il faut l'armer d'avantage, c'est le but de la proposition. En ce sens, la loi est urgente et nécessaire. — M. Dumon assure que l'article 419 du Code pénal n'est pas une arme suffisante, puisqu'il ne s'applique qu'aux associations formées dans le but de faire hausser ou baisser le prix des salaires. L'association houillère ne s'est pas formée dans ce but.

Du 4. — Rapport sur des pétitions relatives à l'exercice du culte protestant. La première de ces pétitions, tendant à permettre aux pasteurs protestans de visiter dans les hôpitaux les militaires malades de leur communion, est renvoyée au ministre des cultes et au ministre de la guerre. — Les ministres protestans appellent l'attention de la Chambre sur la nécessité de modifier l'article 354 du Code pénal relatif aux enlèvemens d'enfans mineurs. M. de Gasparin appuie la pétition, et cite deux exemples de captation religieuse. M. le garde des sceaux assure que les faits cités par le préopinant n'ont pas été négligés par la justice, et ont complètement lavé nos ecclésiastiques de l'accusation de captation portée contre eux. — Deux autres pétitions du même genre sont encore renvoyées aux ministres de l'intérieur et des cultes, après une discussion sans intérêt.

Du 6.—La Chambre vote par assis et levé dix projets de loi d'intérêt local. Suite du rapport des pétitions. Une pétition par laquelle les membres de l'église réformée de Cannes demandent la libre colportage des Bibles, est renvoyée au ministre des cultes.—Discussion du projet de loi relatif à l'établissement de plusieurs ponts sur la Loire, le Tarn et le Bancel. La construction des ponts est votée.

Chambre des Pairs. — Du 4 avril. — La Chambre adopte sans discussion quinze projets de loi relatifs à des changemens de circonscriptions territoriales dans les départemens de la Corrèze, du Finistère, de l'Eure, de la Haute-Garonne, de la Marne, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise, du Tarn, du Cantal, du Gard, de l'Isère, de l'Orne, de la Seine-Inférieure et du Calvados. — La Chambre autorise la commune de Neuilly à contracter un emprunt de 50,000 francs, pour subvenir au paiement des travaux à exécuter aux écoles et salles d'asile de Neuilly et des Thernes. — MM. le pairs se retirent ensuite dans leurs bureaux pour examiner divers projets.

CHRONIQUE.

3e Intérieur. — S. Ex. Soliman-Pacha est arrivé le 4 avril, à trois heures, à Paris, accompagné de M. Avédik, premier interprète de l'ambassade turque.

—M. Eugène Poujade, dont le caractère et le talent ont été mis en lumière d'une manière si honorable pour lui pendant sa gérance du consulat de Beyrouth, vient d'être reçu par le pape avec distinction, et nommé chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire. Déjà, à l'occasion de sa mission en Syrie, M. Poujade avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Il vient d'arriver à Marseille trois chevaux arabes *nedjy* destinés à Ibrahim-Pacha, qui doit en faire cadeau, dit-on, à S. M. Louis-Philippe. Cinq chevaux andalous venant d'Espagne sont arrivés à Saint-Esprit. Ils ont été achetés pour les écuries du Roi.

Troubles de Saint-Etienne. — Des promesses d'augmentation de salaire trop légèrement faites aux mineurs attachés au puits du Gagne-Petit, et qui ne purent être réalisées, décidèrent ces ouvriers à suspendre leurs travaux, le 29 mars. Cinq d'entre eux furent arrêtés par la troupe ; aussitôt un rassemblement considérable composé d'hommes et de femmes se rua sur les soldats dans l'espérance de leur faire lâcher prise et de rendre les prisonniers à la liberté. Malgré les efforts du général, de M. le docteur Soviche, de M. Neyron, maire de la commune d'Outrefurens, et de son gendre, M. André Colombet, il fut impossible de calmer la fureur de cette multitude exaspérée, la troupe, assaillie d'une grêle de pierres, se vit dans la cruelle nécessité de faire usage de ses armes. On porte à dix le nombre des victimes parmi lesquelles se trouve une femme.

On ne saurait donner trop d'éloges à la conduite conciliatrice de M. Neyron, administrateur municipal. Ce magistrat aurait certainement péri victime de son zèle, s'il n'avait été entraîné loin de cette scène douloureuse par M. André Colombet, qui ne l'avait pas quitté un instant. Pendant qu'il s'efforçait de ramener le calme dans cette foule égarée, une balle traversa son paletot.

Les violences ne se sont pas renouvelées depuis le 29, mais l'inertie des mineurs continue dans le bassin houiller de Saint-Etienne, il est à craindre qu'elle ne se communique dans celui de Firminy. Déjà des groupes nombreux de mineurs parcourent le pays et interdisent à leurs camarades de descendre dans les puits, ou les font remonter quand ils sont descendus.

L'autorité a pris des mesures énergiques, pour mettre fin à ces désordres. Le 67e de ligne est arrivé à Saint-Etienne. De forts détachemens sont échelonnés sur tous les points menacés.

— Un éboulement arrivé dans une galerie souterraine du chemin de fer de Strasbourg, a englouti dix-neuf ouvriers. On a eu le bonheur de s'assurer, par une rigole latérale à la galerie et servant à l'écoulement des eaux, que ces infortunés vivaient encore. Il a été possible d'établir avec eux des communications, et de leur faire parvenir des vivres, pendant que de nombreux ouvriers travaillaient avec une ardeur sans égale à leur ouvrir un passage à travers 18 ou 20 mètres de décombres. A l'heure qu'il est, on espère que ces dix-neuf hommes sont sauvés.

Extérieur. — *Insurrection polonaise.* — Des lettres de Cracovie du 22 annoncent que la consternation des habitans a été portée à son comble lorsqu'ils ont appris que les réfugiés de la république allaient être livrés par la Prusse. On espérait que le gouvernement prussien n'accorderait pas l'extradition qui lui avait été demandée par le président. Heureusement, la commission d'enquête qui doit statuer sur la culpabilité des prisonniers est plus disposée à la clémence qu'à la sévérité.

Turquie. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 31 mars :

On fait des préparatifs à Belgrade pour y recevoir le sultan, qui se propose de visiter la Servie. On annonce que le sultan a invité le prince de Metternich à se rendre dans cette ville, pour avoir une conférence avec lui. Il est certain qu'un prince de la famille impériale s'y rendra pour complimenter S. M. On ajoute que le sultan visitera aussi la Bosnie et l'Herzegowine, où les querelles continuelles des Turcs et des Monténégrins pourront être finalement arrangées par l'intervention du souverain ; mais ce ne sont là que des bruits.

Il est arrivé à Constantinople des lettres de Téhéran, annonçant que M. de Medem, ambassadeur russe, avait installé son successeur, et se disposait à partir pour St-Pétersbourg.

Bourse.—Du 2 avril.	5 0/0	P. H.	120 »	P. B.	119 50
——	3 0/0	—	83 75	—	83 55
Du 7 avril.	5 0/0	—	119 70	—	119 70
——	3 0/0	—	83 55	—	83 45

ALGÉRIE.

ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE.

L'administration de l'Algérie au ministère de la guerre, réduite d'abord à un seul bureau, devint successivement une division et une direction. Aujourd'hui les trois bureaux dont cette direction se compose sont devenus insuffisans, et le ministre de la guerre demande à la Chambre les crédits nécessaires pour la formation de deux autres bureaux.

Ces accroissemens successifs ont été nécessités par l'accroissement progressif des affaires ; ils ont été introduits pour faire face aux besoins du moment, pour désencombrer les bureaux, pour répartir la besogne courante. Mais le but à atteindre, la constitution des moyens propres à atteindre ce but, personne ne s'en est préoccupé et personne d'ailleurs n'avait charge de s'en occuper.

Ce fut peut-être une nécessité pendant les premières années de la conquête d'attendre les événemens sans avoir la prétention de les diriger. Tout était mystérieux et imprévu. On ignorait et le sol et les hommes. L'étendue même de la conquête échappait à toutes les appréciations.

Mais aujourd'hui on sait à quoi s'en tenir sur l'Algérie ; on connaît toutes les parties de sa population et toutes les parties de son territoire.

Les diverses questions qui doivent successivement se présenter ont déjà paru au moins en germe. En un mot, le champ du mystère et de l'imprévu se trouve considérablement restreint.

La guerre elle-même, qui formait dans les premiers temps la grande difficulté de notre établissement, et qui devait, à ce titre, préoccuper par-dessus tout les esprits, la guerre a perdu le caractère qu'elle avait eu jusqu'ici ; témoin la dernière campagne où l'armée n'a rencontré de la part des populations indigènes aucune résistance sérieuse.

La colonisation, bien qu'elle n'ait pu encore réaliser de résultats concluans ni être soumise à des épreuves décisives, annonce cependant, elle aussi, une de ces époques de transition qui précèdent les périodes de progrès. Ainsi, on est arrivé à comprendre et à admettre que, quand il s'agit de la formation d'une société, tous les systèmes, toutes les formes ont leur part à revendiquer dans le succès général. Voilà ce que tous les bons esprits admettent en ce moment, et cette souplesse générale des esprits, cette hospitalité offerte à toutes les combinaisons contrastent singulièrement avec la raideur et l'intolérance des systèmes de colonisation émis durant les premières années.

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT (1).

Decamps. — Ary Scheffer. — Ch.-L. Bazin. — Benjamin Roubaud. — F. Philippoteaux. — P. Thuillier. — Molin.

Maintenant que nous avons exhalé toute notre mauvaise humeur d'historien à propos de la bataille d'Isli, notre critique plus légère peut s'élancer sans crainte au milieu du pêle-mêle de l'exposition. Mais quel ordre suivre dans ce désordre, dans ce tohu-bohu de genres et d'idées ? Epuiserons-nous d'abord les sujets de batailles avant d'en venir aux études de mœurs, puis aux paysages ? Adopterons-nous pour notre examen les divisions du salon lui-même ? Ou plutôt (et nous y inclinons fort), suivrons-nous pour toute règle le caprice de nos souvenirs et l'attrait de nos fantaisies ?

Remarquez, en passant, combien est rude notre tâche ; plus rude mille fois que celle de nos confrères des grands journaux ! Leur critique à eux s'attache aux œuvres d'élite, qu'ils étudient avec soin, soit pour en louer les qualités, soit pour en signaler les imperfections ; ils n'ont pas même un regard pour le reste.

Combien notre position est différente ! nous ne sommes pas seulement un critique, critique obscur et sans nom ! nous avons aussi et surtout pour mission de constater les tendances nouvelles qui portent la poésie et l'art vers l'Orient ; de signaler les uns aux autres tous les artistes que leurs instincts entraînent vers ce monde encore ignoré. Nous ne pouvons pas nous borner à disséquer, avec accompagnement de théories plus ou moins ingénieuses, les tableaux algériens d'Horace Vernet, ou les vivantes toiles de Decamps, ou les esquisses de Roubaud. Mais à tous ceux qui marchent à leur suite ne devons-nous pas une parole, fût-elle sévère ! Ne faut-il pas qu'ils sachent que des amis inconnus les suivent pas à pas dans la carrière, et que notre voix, si faible soit-elle, signale au public leurs noms et leurs œuvres ?

Nous devons donc notre attention sérieuse, notre impartiale critique à tous et à chacun, aux petits plus encore qu'aux grands.

Certes, Decamps peut très-bien se passer de nos éloges ; assez d'autres vanteront ses compositions charmantes, ses éblouissans effets de lumière, sa couleur originale, son dessin où la verve s'allie à la correction, mais combien d'autres, pleins d'avenir, pleins de bonne volonté, de dévouement, de courage, et dont nous serons le seul, peut être, à citer les noms.

Toutefois, puisque nous avons écrit le nom du maître, nous ne le quitterons pas sans dire quelques mots des tableaux qu'il a exposés.

Ce que nous aimons, ce que nous admirons avant tout, dans Decamps, ce n'est pas son faire, ce n'est pas sa méthode d'empâtement qui fait ressembler quelques-unes de ses meilleures peintures à des mosaïques ; c'est la couleur, c'est le rayonnement du soleil, c'est le sentiment de la lumière que nul ne possède à un plus haut degré. Et c'est pour cela que Decamps est, à nos yeux, le chef de l'école orientale. Que m'importe que vous rapportiez de Constantinople, du Caire, de l'Algérie, des costumes exacts, des vues correctes, si vous ne rapportez en même temps la lumière éclatante qui donne la vie à ces objets ; si vous ne faites pas scintiller sur votre toile les prismes merveilleux de ces cieux splendides, de cet ardent soleil. Il n'est pas donné à chacun, je le sais, de sentir, d'exprimer avec son pinceau les rayonnemens de ces chaudes clartés ; mais si Dieu vous a refusé ce sentiment, exposez des dessins et non de la peinture, car il n'y a pas de peinture orientale sans reflets de soleil, sans lumière, sans vives couleurs, et c'est en cela que Decamps excelle.

Citons avant tous les *Enfans aux canards*, l'une des plus étincelantes créations de ce riche pinceau. Penchés sur le bord d'une galerie, trois beaux enfans turcs regardent l'eau immobile d'un bassin où nagent des canards : c'est là tout. Il n'y a, comme on le voit, ni drame, ni émotion, ni contraste, ni recherche de grands effets ; mais sur les larges piliers de cette galerie le soleil s'épanouit en un rayon lumineux ; deux vives étincelles jaillissent sur une porte basse ; un cep de vigne serpente autour du mur, et semble pâlir dans cette ardente atmosphère. Au-dessous sont les trois espiègles, dont l'un debout, gravement appuyé contre le pilier, semble regarder l'onde du bassin avec envie. Cet effet de soleil est saisissant : il semble qu'on pourrait se chauffer à ce rayon.

Ce merveilleux petit tableau nous paraît supérieur même à l'*Ecole turque*, qui a certainement coûté à Decamps plus de travail, plus d'étude, plus d'observation. Le vieux Thaleb est nonchalamment étendu ; autour de lui bourdonnent, comme un essaim tumultueux, des enfans aux visages gracieux et mutins ; au-dessus du mur de l'école se joue un vif rayon de lumière qui éclaire le sombre intérieur, et semble porter la joie et l'espoir sur ces charmantes petites figures. — C'est une remarque assez curieuse que Decamps, ce peintre du soleil, soit aussi le peintre par excellence de l'enfance heureuse et rêveuse. Il est vrai que l'enfance est un bien doux soleil aussi, bien doux et bien pur, trop tôt obscurci par les orages de la jeunesse et les soucis de la virilité.

A propos de jeunesse, le salon de cette année, un vivant témoignage du rapprochement qui s'opère entre les sociétés musulmane et chrétienne, entre l'Orient et l'Occident. M. Molin a exposé trois portraits que l'étrangeté et la richesse du costume, la noblesse des traits rendent fort remarquables ; ce sont les deux princes Hussein et Halim, fils de Mehemet-Ali, et le prince Ismaël, fils d'Ibrahim-Pacha, que nous ne tarderons pas à voir à Paris. Ces trois jeunes hommes, appelés à exercer sur les destinées de l'Egypte une influence incontestable, reçoivent auprès de nous, avec un grand nombre de leurs compatriotes, une éducation toute française, et ceux-là, du moins, puisqu'ils se font peindre en gants jaunes, puisqu'ils consentent à faire exposer publiquement leurs portraits, ceux-là du moins ne seront jamais de grossiers iconoclastes.

Nous espérons voir, l'année prochaine, quelques toiles officielles rappelant la visite que le duc de Montpensier a faite à Mehemet-Ali. Sans doute la liste civile, qui aime assez à perpétuer le souvenir des actes de la dynastie, a déjà donné des ordres à ce sujet, et nous sommes sûrs d'avance que les incidens de ce voyage, dont nous avons dans le temps (1) indiqué la haute signification, offriront aux artistes chargés de les reproduire, des ressources, des développemens inattendus. Sans doute l'esprit de famille est un excellent esprit ; ainsi rien de mieux que cette multitude de toiles rappelant jusqu'aux moindres faits et gestes de la royauté pendant le voyage à Windsor, et le moment où l'on s'embarque, et celui où l'on va débarquer, et celui où l'on débarque, et la visite de la reine Victoria au château d'Eu, et les promenades en char-à-bancs, et que sais-je encore !

Mais aujourd'hui que la Royauté et l'Etat peuvent seuls ouvrir un vaste champ à l'art, puisque la division des fortunes et l'exiguité des appartemens ne permettent plus à nos générations actuelles les fantaisies seigneuriales de l'ancienne aristocratie, c'est de l'Etat seul que l'art et les artistes peuvent attendre un glorieux patronage. Or, que se passe-t-il ? Sauf de rares exceptions, la liste civile ne commande que des tableaux de famille ou de batailles ; le ministère, des tableaux d'église. Tout cela est bien pensé sans doute, médiocrement exécuté le plus souvent ; mais qui peut dire que l'expression des besoins de l'art à notre époque soit là tout entière ?

Ainsi, pourquoi les grandes solennités industrielles de notre temps, l'inauguration des chemins de fer entre autres, ne figureraient-elles pas dans les galeries de Versailles à côté de la prise de la Smala et surtout de la bataille d'Isli. Pourquoi ne pas créer à Alger un musée oriental, où l'Etat enverrait les meilleures productions inspirées par l'Algérie ou l'Orient ? Pourquoi ?... Et j'ai la naïveté de le demander ! !

(1) Voir notre feuilleton du 2 courant.

(1) Voir notre feuilleton du 6 août 1845.

Cette tolérance, d'ailleurs, en agrandissant le champ des idées et des essais, n'augmente-t-elle pas la probabilité de la réussite?

Ainsi, non-seulement l'Algérie, sa population et son territoire, sont connus aujourd'hui; mais en même temps que cette connaissance se complète, les esprits se calment, les luttes cessent, luttes de populations, luttes de système; avec l'ignorance, la guerre disparaît.

Ce calme inattendu, après quinze ans d'orages, appelle une modification correspondante dans le gouvernement de l'Algérie.

Si l'administration de la guerre, telle qu'elle est constituée, pourvait suffire aux besoins d'une période de désordre, d'une période où l'on se battait sans cesse en Afrique et où l'on se disputait sans cesse en France, cette administration ne saurait convenir à la période de calme dans laquelle nous entrons.

Examinons donc quelles seraient, en supposant la conquête terminée et le calme rétabli, les conditions auxquelles devrait satisfaire, et les élémens que devrait renfermer l'administration algérienne, pour offrir des garanties suffisantes aux divers intérêts engagés dans cette question.

Remarquons, avant tout, que quand il s'agit d'un pays et d'un peuple à gouverner au nom de la France, l'esprit comme la forme de l'administration nouvelle ne saurait s'écarter de l'esprit et de la forme de l'administration française, autant toutefois que le caractère spécial du pays comporte cette imitation.

Aujourd'hui le gouvernement exécutif en France repose entre les mains de neuf ministres, qui dans leurs attributions diverses embrassent tous les intérêts sociaux. Si l'Algérie était un pays catholique et civilisé, la répartition des diverses affaires dans ces neuf compartimens serait peut-être le meilleur parti à prendre.

Mais l'Algérie est un pays musulman et barbare, et, à ce double titre, le mélange de ses affaires avec les nôtres serait une source de contre-sens et de désordres; il est même probable que l'application rigoureuse de notre jurisprudence administrative entraînerait des mesures qui présenteraient souvent l'apparence d'une persécution religieuse.

Ce qui forme le caractère spécial de l'Algérie, c'est qu'elle renferme une population musulmane.

Ainsi le partage *administratif* des affaires en neuf séries correspondant aux neuf ministères, partage qui établit la corrélation avec l'administration métropolitaine, doit se combiner avec un autre partage *politique*, commandé par la dignité, l'intérêt et la sécurité de notre domination.

Il existe réellement dans les affaires de l'Algérie deux faisceaux distincts, qui correspondent aux intérêts, aux habitudes, aux croyances même des deux populations qui l'habitent. Il y a le faisceau des AFFAIRES INDIGÈNES et le faisceau des AFFAIRES MIXTES.

Nous disons *affaires mixtes*, et non point *affaires civiles* ou affaires européennes.

En effet, le mot *civil* implique toujours opposition au mot *militaire*, et cela tend à éterniser cette petite guerre misérable entre la toge et l'épée, entre le frac militaire et l'habit bourgeois, guerre dans laquelle chacun perd son temps, et qui au bout du compte n'a pas de sens. Nous savons tous, et cela est vrai non-seulement en France, mais en Afrique, que chaque soldat est avant tout citoyen, et que chaque citoyen sait, quand il le faut, devenir soldat.

Quant à l'expression *affaires européennes*, elle a quelque chose d'exclusif qui, par suite, la rend fort inexacte. Il n'est point en Algérie un seul Européen, qui ne touche par quelque point soit aux choses, soit aux hommes du pays; c'est dans ce fait, si simple et si vrai à la fois, que consiste le caractère magnifique de notre conquête; c'est que bon gré mal gré nous y touchons l'Islamisme, et qu'après un premier partage nécessité par les ménagemens dus aux susceptibilités religieuses, et par les besoins de notre politique, il n'y a plus rien qui soit exclusivement européen; tout devient mixte.

Une fois ce premier partage établi entre les affaires en deux faisceaux, savoir: affaires indigènes et affaires mixtes, il reste à les répartir dans ces deux séries principales.

C'est dans cette seconde répartition que doit se montrer la corrélation avec les habitudes administratives de la métropole.

Passons donc en revue les différens ministères et les différentes classes d'affaires auxquelles chacun d'eux correspond dans le gouvernement spécial de l'Algérie.

Le ministère des affaires étrangères embrasse toutes les relations diplomatiques dans lesquelles l'Algérie intervient, soit avec les états barbaresques, soit avec la Porte, soit avec l'Egypte, et les rapports spéciaux de l'Algérie avec nos consuls dans les états voisins.

Le ministère de la marine comprend le mouvement de la circulation entre l'Algérie et la France, les expéditions tant scientifiques que politiques qui peuvent être entreprises, soit par la marine militaire, soit par la marine marchande, sur la côte septentrionale d'Afrique; la fondation ou l'entretien des établissemens maritimes en Algérie; enfin le mouvement entre les divers ports algériens.

Le ministère du commerce comprend tout ce qui se rattache à la production européenne et au commerce de l'Algérie avec l'Europe.

L'ensemble des affaires qui entrent dans les attributions de ces trois départemens et qui ont toutes entre elles un lien commun formerait dans le gouvernement de l'Algérie une catégorie unique, sous le titre: *diplomatie, navigation et commerce.*

La partie des attributions du ministère du commerce relative à l'agriculture, entre plus spécialement dans l'administration intérieur du pays, et embrasse toutes les affaires relatives à la colonisation.

Au ministère de l'intérieur correspond la plus grande partie des affaires désignées aujourd'hui sous le nom *d'affaires civiles.*

Au ministère des travaux publics correspondent tous les travaux tels que routes, ports, fontaines, aqueducs, etc., exécutés sur le territoire des tribus irrévocablement ralliées à notre cause.

L'ensemble des attributions du ministère du commerce en ce qui touche l'agriculture, du ministère de l'intérieur et du ministère des travaux publics, formerait pour l'Algérie une seconde catégorie d'affaires sous le titre: *Administration, colonisation*, et *travaux publics.*

Ces attributions sont d'ailleurs à peu près celles qui appartiennent en ce moment à la direction de l'intérieur à Alger.

Le ministère des finances comprend toutes les attributions dévolues en ce moment à la direction des finances à Alger.

Les deux ministères de la justice et des cultes, d'une part; de l'instruction publique, de l'autre, séparés en France, peuvent en Algérie être réunis, du moins dans leurs rapports avec la population européenne: car pour la population musulmane, ils sont inséparables. Chez les musulmans, le culte, la justice, l'éducation, reposent sur une base unique: le Koran. Tout ce qui se rattache à ces trois intérêts prend donc un caractère religieux qui impose les plus grands ménagemens.

Il serait imprudent, pensons-nous, de réunir dans une même main des attributions qui doivent demeurer entièrement distinctes, de soumettre en quelque sorte à l'unité de discipline le Koran et l'Evangile.

Aussi, la justice, le culte et l'instruction publique, en ce qui touche la population musulmane, nous paraissent devoir former une section spéciale dans le faisceau des *affaires indigènes*, et, en ce qui touche les Européens, former une autre section dans le faisceau des *affaires mixtes.*

Il reste encore le ministère de la guerre.

Or, nous avons déjà dit que désormais la guerre en Algérie aurait un caractère moins militaire que politique; qu'elle aurait plus à prévenir et à protéger qu'à réprimer et à sévir.

La section qui, dans une administration spéciale, correspondrait au ministère de la guerre, réunirait donc toutes les affaires politiques et militaires et elle rentrerait dans le faisceau des *affaires indigènes.*

A cette section se rattacheraient l'occupation du pays, le gouvernement des indigènes, le développement des intérêts industriels, commerciaux et agricoles de la population musulmane, les travaux d'utilité publique à exécuter sur le territoire des tribus placées en dehors de la juridiction des *affaires mixtes*, tels que les routes en pays arabe, l'amélioration des sentiers, les barrages de rivières demandés par les tribus et exécutés soit à leur compte, soit à frais communs avec l'Etat; l'établissement des zmala, la construction des ksour, la perception de l'impôt, et enfin, au point de vue commercial, les mesures à prendre pour faciliter l'établissement des relations avec le centre de l'Afrique.

Indépendamment de ces attributions toutes spéciales, la catégorie des affaires politiques et militaires comprendrait l'administration de l'armée.

En résumé, la création d'une administration algérienne doit porte. à la fois le double caractère spécial et général de la mission qui lui est confiée.

Le caractère spécial, c'est la différence entre les deux populations chrétienne et musulmane.

Le caractère général, c'est la division de toutes les affaires administratives dans les neuf départemens ministériels qui constituent le pouvoir exécutif en France.

En partant de cette double base, les affaires seraient partagées en deux faisceaux distincts, savoir:

1° LES AFFAIRES MIXTES;

2° LES AFFAIRES INDIGÈNES.

Le premier faisceau, celui des affaires mixtes, comprendrait:

1° Une section *de la diplomatie, de la navigation et du commerce*, correspondant aux ministères des affaires étrangères et de la marine, et à la partie du ministère de l'agriculture et du commerce qui touche au commerce;

2° Une section *de l'administration, de la colonisation et des travaux publics*, correspondant au ministère de l'intérieur, à la partie du ministère de l'agriculture et du commerce qui touche à l'agriculture et au ministère des travaux publics;

3° Une section de *la justice, des cultes et de l'instruction publique*, correspondant, pour la population européenne, aux deux ministères de la justice et des cultes, et de l'instruction publique;

4° Une section des *finances* correspondant au ministère des finances.

Le second faisceau, celui des affaires indigènes, comprendrait:

1° Une section des *affaires politiques et militaires*, correspondant au ministère de la guerre.

2° Une section de *la justice, du culte et de l'instruction publique*, correspondant, pour la population musulmane, aux deux ministères de la justice et des cultes, et de l'instruction publique.

Il est inutile de dire que dans l'état actuel des choses la moitié à peine des attributions comprises dans le cadre que nous venons de tracer se trouve représentée au ministère de la guerre, en y comprenant même les deux nouveaux bureaux dont il demande la formation. Ses œuvres ne sont-elles pas là pour révéler tous les vices de sa constitution actuelle en ce qui touche l'Algérie?

La constitution du ministère de la guerre est trop bien appropriée au but exclusif qu'il doit atteindre pour espérer lui en voir jamais poursuivre un autre.

On annonce que M. Dufaure, rapporteur de la Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, doit déposer son rapport le 14. Ainsi bientôt la Chambre abordera la discussion des intérêts algériens. En Algérie comme en France, on attend de grands résultats des débats qui vont s'ouvrir. Le gouvernement paraît tout disposé à mettre à exécution les divers projets qui lui seront proposés par la Commission.

Nous avions évité de reproduire les détails des persécutions dont nos prisonniers de la daïra étaient l'objet, au dire de presque tous les journaux d'Alger. Les lignes suivantes, que nous empruntons au *Siècle*, nous apprennent que nous avions eu raison de regarder ces récits comme entachés d'exagération:

Nous avons emprunté aux feuilles de l'Algérie un récit relatif au commandant Courby de Cognord et à ses compagnons d'infortune.

Le beau-père de M. de Cognord, M. de Lassalle (d'Odos), nous écrit de Tarbes, à la date du 1er avril, qu'il a lieu de croire inexacts, en ce qui concerne son gendre, les faits rapportés dans notre numéro du 22 mars. Les lettres qu'il a reçues directement lui annoncent que cet officier supérieur est traité avec égard par les Arabes dont il est prisonnier, et elles ne contiennent aucun des détails consignés dans les correspondances que nous avons reproduites. Nous nous félicitons d'apprendre par un semblable témoignage qu'un de nos plus braves officiers n'a pas autant à souffrir de sa captivité qu'il était permis de le craindre.

Comme on le voit, la source de ces renseignemens est inattaquable. M. de Lassalle, beau-père de M. Cognord, serait sans doute plus disposé que personne à considérer comme des persécutions les moindres souffrances d'un homme qui lui est attaché de si près par les liens de l'affection et de la famille. L'exagération, en ce sens, serait chez lui bien pardonnable; il se croit cependant obligé de protester hautement contre des détails erronés, et, dans sa loyauté toute française, il veut que justice soit faite, même à des ennemis.

Que cet exemple serve de leçon à la presse algérienne, et l'empêche d'accueillir favorablement désormais des témoignages qui n'offrent aucun caractère d'authenticité. A part le peu de noblesse qu'il y a à calomnier un ennemi, prêter aux Arabes une cruauté qu'ils n'ont pas, n'est-ce point les disposer à justifier, à l'avenir, des accusations imprudentes, et, par conséquent, exposer la vie de ceux de nos compatriotes qui tombent entre leurs mains.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Au commencement de la campagne qui vient de s'ouvrir et qui se termine par la retraite de l'émir vers le Maroc, son point de départ, nous avions prédit que la province de Constantine resterait calme et tranquille. Nos prédictions se sont réalisées.

Cependant la province a été dégarnie de troupes. Ses régimens les mieux exercés, le 22e de ligne, le 31e, le 19e léger, le 3e régiment de chasseurs d'Afrique, le bataillon de tirailleurs indigènes, avaient envoyé leurs meilleurs soldats au secours de la province d'Alger.

Cependant le khalifa Mokrani, l'homme le plus puissant de la province, et ses cavaliers Hachem, sentinelles avancées de la Medjana, étaient aussi entraînés loin de leur pays pour prêter secours

---

«On ne saurait croire combien ce défaut de sollicitude et d'intelligence, de la part de l'Etat, décourage des talens pleins de vigueur et de sève. Tous les artistes qui, au prix de lourds sacrifices, sont allés visiter nos provinces algériennes ou le littoral de l'Asie, en ont rapporté de consciencieux travaux. Que fallait-il à ces jeunes hommes hardis et dévoués? Quelques encouragemens, quelques tableaux achetés çà et là et envoyés en Algérie, sinon pour y poser les élémens du musée que nous rêvons, mais du moins pour orner les palais, les collèges, les édifices publics.

Rien de cela n'a été fait. Aussi qu'en résulte-t-il? Les artistes qui, comme Benjamin Roubaud, avaient produit des œuvres bien conçues, longuement étudiées, exécutées avec talent et conscience, se rejettent sur les pochades, les petits tableaux hâtifs, qui ont plus de chance de trouver des acheteurs.

«Il faut cependant rendre cette justice à Benjamin Roubaud que, même dans ses œuvres les plus rapides, la conscience et le sentiment de l'artiste se laissent toujours deviner. Les deux petites toiles qu'il a exposées, *le Bivouac* et le *Déjeuner chez les Kabiles*, sont de charmantes compositions pleines de verve et de vérité. Ici, ce sont des officiers (fort ressemblans d'ailleurs, si j'en juge par deux ou trois que j'ai reconnus) assis, debout ou étendus, qui fument et devisent, pendant qu'autour d'eux les tentes se dressent; là, ce sont les mêmes personnages beaucoup plus occupés:

Sous un arbre séculaire et sur un vieux tapis étendu sur le sol, le kouskoussou est servi et mangé avec accompagnement de mille gais propos que l'on devine. Un Arabe qui fait les fonctions de maître-queux apporte un plat de beignets, et autour de ces joyeux convives se pressent des indigènes émerveillés de tant de belle humeur. Cette composition est charmante, pleine d'esprit et d'en-train.

«Mais avant d'aller plus avant, nous saisissons aux cheveux une occasion de nous arrêter devant l'une des toiles de M. Ary Scheffer, toile qui rentre, d'un peu loin il est vrai, dans notre spécialité. Nous voulons parler du beau tableau représentant *saint Augustin* et *sainte Monique*, l'œuvre la plus originale peut-être du salon, comme conception et non comme couleur bien entendu.

«Le jeune homme nouvellement converti au christianisme, le grand penseur, qui doit être bientôt l'évêque d'Hippone, est assis auprès de sa mère; tous deux contemplent d'un œil rêveur l'immensité qui se déroule devant eux; leur front est illuminé des splendeurs énergiques de la foi. Sainte Monique pressent sa mort prochaine, et la joie du triomphe se reflète sur son visage austère. « Pour moi, mon fils, dit-elle, rien ne m'attache plus à la vie; je ne sais en vérité ce que je fais ici bas, pourquoi j'y suis encore. Il n'y avait qu'une seule chose qui me fit souhaiter de rester quelque temps dans ce monde; c'était le désir de vous voir chrétien avant de mourir. Dieu m'a accordé plus encore que je ne lui demandais, puisque je vous vois mépriser les félicités de la terre pour vous consacrer à son service? » (1)

Il était impossible de traduire plus éloquemment et plus simplement que ne l'a fait M. Ary Scheffer, cet admirable chapitre des Confessions de Saint-Augustin. A notre avis cette toile est de beaucoup supérieure, et comme pensée et comme vigueur d'exécution à toutes les créations si vantées du peintre de Marguerite et des Mignon. La *Francesca de Rimini* elle-même, que nous aimons tant, est loin d'atteindre à cette sévère et sublime expression de l'idéal chrétien.

N'est-ce pas la sagesse des nations qui a formulé cet adage vulgaire: « On prend son bien où on le trouve. » En vertu de cet axiome, qui me paraît sujet à plus d'une interprétation subversive, j'ai bien envie de réclamer, comme sujet oriental, la *jeune fille au lézard*, de M. Charles-Louis Bazin. Cette belle enfant, à demi enveloppée d'un haïck, a le bon esprit de laisser voir sa nudité gracieuse et charmante. Elle est debout dans une timide attitude, les cheveux couronnés de fleurs et d'herbes sauvages, comme une nymphe antique. Près d'elle, sur un tertre de gazon, sont épars des vêtemens orientaux, et cette délicate créature regarde, sans trop d'effroi, se jouant au soleil, un beau lézard vert, qui semble la contempler avec amour, ce qui a peut-être pour objet de prouver que si le lézard est l'ami de l'homme, il est encore plus l'ami de la femme; ceci, entre nous, suffirait presque à me faire aimer le lézard dont j'ai horreur.

Nous ne saurions trop vivement féliciter M. Bazin pour cette excellente composition, où se révèle un culte naïf de la forme en même temps qu'une inspiration poétique dont le souffle n'est pas très commun aujourd'hui. La forme, cette vivante empreinte de la divinité! la beauté, la beauté de la femme surtout, ce pur et gracieux reflet de la beauté et de la bonté éternelles, à qui donc, si ce n'est à l'art, peut-on demander aujourd'hui d'en raviver le culte et d'en épurer l'amour.

«En terminant notre premier feuilleton, nous avons laissé au bout de notre plume le nom de M. Félix Philippoteaux; ce consciencieux artiste, dont le travail et l'observation mûrissent de jour en jour les précieuses qualités, a exposé trois tableaux algériens. Celui qui est à l'extrémité du grand salon, et qui représente le duc d'Orléans accordant la liberté à deux prisonniers arabes, n'est certainement pas le meilleur des trois; mais à travers bien des imperfections de détail, il s'y fait remarquer une abondance, une verve, une richesse de coloris qui sont d'un bien heureux augure. La figure du duc d'Orléans est par trop enluminée; sa pose est trop raide, et puis aussi les tons généraux ne sont pas en parfaite harmonie, mais je blâme avec d'autant moins de crainte que j'ai à louer sincèrement.

Ainsi, un tableau du même auteur exposé sous le n° 1435 et représentant une rue d'Alger, est certainement irréprochable. Le vieux maure, accroupi et les bras croisés au-devant de sa boutique de fruitier; la mauresque qui descend la rue tenant une petite fille par la main et suivie d'une négresse; le petit marchand de gâteaux, tout cela est d'un mouvement, d'une vérité saisissante. La lumière est distribuée avec art et avec abondance; la couleur est chaude, le dessin correct et pur; c'est la nature elle-même. Nous n'hésitions pas à ranger cette petite toile parmi les toiles d'élite du salon.

Le troisième tableau de M. Philippoteaux représente des femmes mauresques dans leur appartement, composition toute de fantaisie, et qui a les qualités et les défauts des œuvres pour l'exécution desquelles l'artiste consulte bien plus ses souvenirs et son imagination que la nature, cette souveraine inflexible devant laquelle tout peintre doit fléchir le genou avant de broyer ses couleurs. Le choix du sujet, la composition du tableau, le foyer et la distribution de la lumière, l'agencement des groupes, le choix des accessoires, les contrastes de couleurs, sont autant de points importans où le goût, le sentiment de l'idéal, le poétique souffle de l'inspiration ont seuls à intervenir; mais une fois ces points déterminés, quand le peintre va traduire sa pensée sur la toile, lui donner un corps, la nature seule, et non plus la fantaisie, doit guider son pinceau.

Sous ce rapport, j'ai plus d'un éloge à adresser à M. Pierre Thuillier, l'un de nos meilleurs paysagistes algériens. Sa vue, prise de Mustapha-Supérieur, est une consciencieuse et charmante étude pleine de vérité, de lumière et d'air. Le soleil y poudroie, suivant l'expression de sœur Anne, et la mer qui dessine au loin les contours arrondis de la plage, semble imprégnée à la fois et des chauds reflets du jour, et des fraîcheurs de la brise marine. Le premier plan est d'un ton vigoureux et hardi, d'une touche sûre qui révèle un talent dont nous verrons épanouir la sève.

Le paysage qui a pour titre: *Route d'Alger à la Kasba* est remarquable aussi à plus d'un titre. Nous fesons des vœux pour que M. Thuillier ne s'en tienne pas à ce double essai fécond en promesses. Si nous en jugeons par les études qu'il en a rapportées, M. P. Thuillier n'a touché que le seuil de l'Algérie. Certes, Alger et ses environs ont des sites ravissans, et M. Thuillier peut, avec ses deux échantillons, le prouver aux plus incrédules, mais Blidah, Médéa, Oran, Bône, Constantine, Ghelma tiennent en réserve pour le paysagiste, amant de la nature, de plus pittoresques et de plus doux trésors.

(1) Confessions, liv. IX, chap. X.

au khalifa Mahi-ed-Din et fermer la trouée qui existe entre Médéa et Sétif.

Cependant ses généraux les plus actifs, M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province, et M. le général d'Arbouville, commandant supérieur de la subdivision de Sétif, eux aussi, avaient dû remettre les rênes de leur gouvernement à des intérimaires pour aller prendre le commandement de colonnes mobiles qui ont dû s'avancer jusqu'à Goudjila et Tagguin, au-delà du Chétif.

Dégarnir ainsi la province la plus étendue, la plus peuplée, celle qui à elle seule, et comme superficie territoriale et comme population, forme moitié de l'Algérie, n'était-ce pas tenter l'ennemi, le convier à venir semer le trouble et la discorde au milieu des populations pacifiques de cette contrée?

Malgré toutes ces circonstances favorables, Abd-el-Kader n'a pas osé pénétrer sur le territoire de la province de Constantine, et ses partisans eux-mêmes aussi timides que lui sont restés dans les montagnes, redoutant de descendre dans les plaines.

Il a fallu qu'un général allât s'aventurer dans les montagnes du Bou-Taleb, à 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer, pour y rencontrer un ennemi, et encore quelle a été cet ennemi? La neige, le froid, la faim, la soif, etc. Si Saad-el-Tebbani avait fui, abandonnant son drapeau vert aux Righa qui le poursuivaient.

Un autre chérif du nom de Sidi Mouça, homme entreprenant, actif, le même qui, au printemps de 1834, à la tête de tous les Derkaoua des trois provinces de l'Algérie, disputa à l'émir Abd-el-Kader la souveraineté des districts de la rive droite de Chélif, Sidi Mouça aussi vient d'échouer dans ses tentatives d'insurrection. Il a bien pu entraîner dans un guet-apens le brave Ben-Ouani, il l'a assassiné lâchement dans la montagne où il s'était aventuré pour assister à une conférence, mais il s'est bien gardé de mettre le pied dans la plaine.

Pourquoi, dans l'Ouest, toutes les tribus ont-elles pris part à l'insurrection? Pourquoi, dans l'Est, toutes les tribus nous ont-elles donné des preuves de fidélité à toute épreuve? Pourquoi, dans l'Ouest, Abd-el-Kader a-t-il été reçu, accueilli, tandis qu'il a été repoussé, combattu même par les tribus de l'Est? Pourquoi?

Nous l'avons dit cent fois, c'est que la province de Constantine est gouvernée par des hommes intelligens; c'est que la haute administration est confiée à des officiers français; c'est que l'organisation du pays repose sur les besoins réels de ses habitans. Dans les provinces de l'Ouest, au contraire, on a maintenu l'organisation d'Abd-el-Kader, qu'il fallait détruire; on a délégué le pouvoir à l'aristocratie indigène qui rendait notre nom odieux et pressurait la population; on a abandonné les tribus à elles-mêmes à leurs instincts de désordre, de rapine et de brigandage.

CONSTANTINE.

M. le général Levasseur, rappelé en France, par ordre ministériel, s'est embarqué pour Alger, par le courrier du 26 mars.

Le 22, un escadron du 5e hussards est arrivé en ville; les autres escadrons, embarqués à Port-Vendres et destinés pour Bône et Constantine, sont arrivés à Stora le 26.

Le bataillon du 31e de ligne, qui avait été appelé à concourir aux opérations de la province d'Alger, est rentré à Constantine.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Le 19e léger, qui a pris une part si glorieuse dans les opérations du Djebel-Dira et de Titeri, vient de rentrer à Sétif. Ce régiment a dû s'embarquer à Alger pour se rendre à Philippeville.

Grâces à l'influence du khalifa Mokrani, les Ouled-Naïl Cheraga, qui avaient fait défection lors de l'arrivée de l'émir sur leur territoire, viennent de demander l'aman. Notre khalifa a reçu l'autorisation d'accueillir leur démarche, en leur imposant une indemnité pour les tribus qu'ils ont *razziées*, et une forte amende en chevaux destinés à la remonte de la cavalerie.

OASIS DU ZIBAN.

Une fraction de la tribu des Oulad-Saoula, les Oulad-ben-Omar, avait jusqu'à présent refusé d'acquitter l'impôt et de faire acte de soumission; M. le chef de bataillon de Saint-Germain, commandant supérieur de Biskra, vient d'exiger de cette tribu qu'elle internât, comme otages, trente de ses principales familles au soin de la zmala du cheikh El-Arab, le chef indigène de l'Oasis du Ziban.

PHILIPPEVILLE.

L'administration militaire continue à montrer le plus mauvais vouloir au sujet des concessions demandées dans la vallée de la Safsaf. Jalouse de conserver son omnipotence, elle fait naître les craintes les plus chimériques sur la sécurité du pays. A l'en croire, il faudrait renoncer à la colonisation, pour ne pas léser les intérêts indigènes. La tribu des Beni-Mehenna, qui constitue la banlieue de Philippeville, demande un partage de terres entre elle et les colons; elle montre les dispositions les plus favorables à l'admission des cultivateurs européens sur le sol qu'elle occupe aujourd'hui; l'autorité militaire prétend que la transaction est difficile, et sous prétexte d'agir avec ménagement, elle ajourne indéfiniment la solution de la question.

Sur les pressantes instances du ministère de la guerre, la direction générale des affaires civiles d'Alger avait envoyé à Philippeville des géomètres pour faire le cadastre du territoire des Beni-Mehenna; à leur arrivée à Philippeville, ces géomètres ont reçu l'ordre de ne pas remplir leur mission. Le génie militaire, dit-on, procédera à cette reconnaissance. Les officiers du génie, on le sait, chargés de travaux plus importans au point de vue de leur spécialité, apporteront à l'exécution de cette reconnaissance une lenteur inévitable, et pendant ce temps, les solliciteurs de concessions perdront patience. C'est peut-être ce que l'on désire.

BÉTNA.

M. le colonel Herbillon, commandant supérieur du cercle de Bétna, vient de partir pour le Belezma avec une colonne de 1,500 hommes, composée de 2 bataillons du 61e de ligne et de quelques compagnies de tirailleurs indigènes. Sans doute ce mouvement se rattache au projet d'expédition contre les Ouled-Naïl, que le départ de l'émir rendra probablement inutile.

Nous sommes priés de rappeler à M. le ministre de la guerre et à la Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, que le 61e de ligne stationné aujourd'hui aux avant-postes de la province de Constantine, est en Algérie depuis 1837, c'est-à-dire depuis neuf années; qu'en 1844, ce régiment a reçu l'ordre de rentrer en France, qu'il s'est alors rendu à Philippeville pour s'y embarquer, et qu'il attend encore l'arrivée des bâtimens qui doivent le transporter sur l'autre rive de la Méditerranée.

CERCLE DE GUELMA.

La tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans le cercle de Guelma, malgré les proclamations de l'émir, qui y ont été répandues à profusion, et les troubles qui ont agité un instant le sud de la province de Constantine. Au moment même où les Arabes assassinaient notre caïd des Sellaoua, des voyageurs français, des officiers en tournée étaient parfaitement accueillis par les indigènes et recevaient une franche hospitalité aux environs des lieux même où s'était commis le crime.

Non seulement les Arabes continuent à soumettre presque toutes leurs affaires à la décision de MM. les officiers du bureau arabe, mais ils se rendent aussi chaque jour aux consultations de nos médecins. Chose étrange, ils font transporter leurs femmes malades dans nos hôpitaux, où il n'existe cependant pas de salles spéciales pour les deux sexes, et où, hommes et femmes confondus, ne reçoivent d'autres soins que ceux des infirmiers militaires.

L'accroissement journalier de la population de Guelma exige impérieusement, toutefois, que cet état de choses cesse au plus tôt; chaque jour des femmes, tant européennes qu'indigènes, sont admises à l'hôpital militaire. On les place au milieu des hommes, dans l'unique salle qui existe jusqu'à présent; un simple rideau sépare leurs lits des lits voisins.

M. le général Randon avait demandé deux religieuses et une augmentation de bâtiment qui permit de séparer les deux sexes; mais cette dépense a semblé inopportune, et la demande du général a été positivement refusée. Il est à regretter que l'autorité supérieure ne comprenne pas qu'un des moyens les plus simples et les plus puissans d'augmenter notre influence en Algérie serait d'attirer le plus grand nombre possible de femmes arabes dans nos hôpitaux; ce but pourrait facilement être atteint par l'envoi à Guelma de quelques sœurs de charité et une meilleure disposition du local destiné aux malades.

Un grand nombre d'Arabes manifestent aussi le désir de construire des maisons dans l'enceinte de la ville, ils ne le font pas faute de fonds. Cependant, il serait pour nous du plus haut intérêt de favoriser les tendances des populations indigènes à quitter la tente ou le gourbi pour se fixer définitivement sur un point. Une simple avance de 3 ou 400 francs serait suffisante à chaque famille pour se construire une habitation stable qui nous garantirait à jamais leur fidélité et les rapprocherait de nos usages.

De nombreux colons arrivent tous les jours à Guelma, traînant après eux des familles considérables dans le dénûment le plus affreux. Pas de terres à leur donner, pas d'argent à leur distribuer. On est réduit à entasser familles sur familles dans une même chambre. Quand est-ce donc que le gouvernement encouragera l'arrivée des capitaux qui seuls peuvent utiliser tant de bras et féconder un sol d'une richesse incontestable.

A Guelma, où les besoins d'une administration civile se font plus vivement sentir encore que partout ailleurs, par suite de l'agglomération sur ce point d'une population relativement considérable, il n'y a pour tout diriger, pour tout administrer qu'un brave capitaine, plein d'activité, d'énergie et de bon vouloir, il est vrai, mais qui se plaint lui-même de ne pouvoir suffire à la multiplicité de ses attributions. Guelma, avec 800 habitans, n'a qu'un seul fonctionnaire civil, et encore cet employé est-il un agent du fisc, tandis que La Calle qui se trouve presque sans habitans, fourmille d'employés de tout grade.

Les constructions du génie se poursuivent avec activité. L'école et le presbytère sont presque achevés; ces bâtimens ne manquent pas d'une certaine élégance. Les travaux ont été favorisés cet hiver par un temps magnifique; la température du printemps n'a pas cessé de régner; aussi les germes déposés l'année dernière dans les environs par les sauterelles, se sont-ils développés de très bonne heure. Dans plusieurs localités, chez les Haractas entre autres, la récolte menace de manquer entièrement; ces insectes ont tout dévoré.

La population de Guelma a été mise en émoi ces jours derniers par deux événemens bien tristes, mais qui heureusement n'ont pas justifié les craintes qu'ils avaient inspirées d'abord. Près de Nechmeïa, un soldat reçut dernièrement au bras gauche un coup de feu qui nécessita l'amputation. Il prétendit avoir été attaqué par cinq Arabes à cheval, mais on reconnut plus tard que cette blessure était le résultat d'une tentative de suicide.

Un sous-officier de l'administration des vivres, partit le 15 du mois dernier de Guelma, chargé d'une somme de 1,100 francs en argent, pour faire des achats à un marché voisin. Le soir même de son départ, un cheikh des environs, ramena son cheval sans pouvoir donner de nouvelles du cavalier. D'abord on crut à un crime; mais de plus amples renseignemens ne tardèrent pas à dissiper ces appréhensions. Le cheval avait été trouvé sur les bords de la Seybouse entièrement mouillé; les fontes attachées à la selle étaient pleines de sable humide. Ces indices font présumer que le pauvre employé des vivres a été victime de son imprudence, et qu'il s'est noyé en essayant de traverser la rivière, qui était alors très gonflée. On n'a pas encore retrouvé son cadavre.

L'établissement thermal d'Hammam-Meskhoutin a été ouvert le 1er avril; on y a fait de grands travaux. L'installation pour les malades y est très bonne; tout porte à espérer que ces eaux donneront cette année des résultats au moins aussi favorables que ceux de l'année dernière.

PROVINCE D'ALGER.

Le ministère vient d'expédier à Alger un travail de réorganisation de la direction de l'intérieur. Depuis longtemps cette mesure était sollicitée et était devenue urgente, par suite de la mise à exécution de l'ordonnance du 15 avril dernier. Il a été pourvu à la plupart des vacances, cependant certaines lacunes n'ont pu être comblées, faute de candidats; ainsi, nous assure-t-on, le bureau si important de la colonisation sera géré par un sous-chef, en attendant sa promotion au grade de chef de bureau.

Sur la réclamation de M. le consul de France aux îles Baléares, la junte de santé desdites îles vient de rendre à la libre pratique les provenances de l'Algérie, un moment soumises au régime d'observation par suite de craintes sans fondement sur l'état sanitaire du pays.

Les trois premiers bataillons de la légion de milice d'Alger ont été passés en revue dimanche 29 mars, par M. le gouverneur-général, sur l'esplanade Bab-el-Oued. Cette prise d'armes a fourni l'occasion de faire reconnaître M. Léon de Dax en sa qualité de lieutenant-colonel de la légion.

Le même jour est arrivé à Alger un détachement du 13e léger, venant de la colonne du général Yusuf. Ce détachement escortait dix-huit réguliers d'Abd-el-Kader, faits prisonniers dans l'affaire du 17.

Les travaux de dessèchement de la plaine de la Mitidja, qui avaient été adjugés à divers entrepreneurs, sont poussés avec activité; mais ces travaux pourront être considérés comme non avenus tant qu'on n'aura pas pris les mesures nécessaires pour relenir sur les bords des fossés les terres qui y sont entassées en talus.

L'exemple du passé aurait dû cependant rappeler à l'administration qu'à la première pluie les éboulemens combleraient en un instant l'ouvrage de plusieurs mois, et rendaient inutiles toutes les dépenses faites antérieurement. Le seul moyen d'arrêter la chûte des terres dans les saignées, serait de former les talus à un mètre de distance des bords des fossés, et de les en séparer par une rangée d'arbres. Par ces précautions non-seulement on préviendrait les éboulemens, mais encore on diminuerait l'influence de ces miasmes impurs qui s'échappent de ces terres traîchement remuées, en les empêchant de se propager aussi loin.

Malheureusement, il est déjà trop tard cette année pour s'occuper de plantations, et qui sait s'il sera encore temps l'année prochaine d'empêcher la destruction complète des travaux exécutés jusqu'à présent.

Vendredi 27 mars, sont arrivés à Alger les chefs des tribus kabiles, que la présence d'Abd-el-Kader avaient un instant détournés de notre alliance. Parmi eux on a pu remarquer les représentans de tribus qui n'avaient jamais fait acte de soumission à notre gouvernement. Ces députés étaient conduits par notre agha des Flissa Ben-Zamoun, par Zemdani et Allal, agha des Taourga et des Aamraoua.

Cette démarche des populations laborieuses de la Kabilie indépendante de l'Est a été commandée par leurs intérêts bien plus que par la terreur de nos armes.

La guerre eut fermé à l'exportation les défilés de la montagne et interrompu toute relation entre la Kabilie et nos marchés. Aussi le bon sens populaire des Kabiles a-t-il résisté aux prédications fanatiques de l'émir. Ils ont répondu à son cri de guerre sainte par un cri de paix, et l'ont supplié de ne pas compromettre plus longtemps la prospérité de leur industrie.

C'est là pour nous une véritable conquête, c'est un grand pas fait dans la voie de la paix et de la civilisation. Nous pouvons à l'avenir compter sur une fidélité que l'intérêt nous garantit.

Ainsi tombe d'elle-même la nécessité d'une guerre dans la Kabilie. Il est vrai que, malgré l'amen, nous ne pourrons pas encore aller planter notre drapeau sur les sommets du Djerdjera. Il se passera longtemps encore avant que nos soldats isolés, nos colons sans armes, puissent traverser paisiblement les défilés des montagnes. Mais ne nous suffit-il pas de n'avoir plus d'ennemis de ce côté? Quel besoin avons-nous d'y régner en maîtres? Notre position en Afrique serait-elle plus solide quand nous aurions acheté par des combats et des massacres le triste avantage d'établir des camps dans la Kabilie?

Certes, ce ne serait là qu'une cruelle satisfaction d'amour-propre, et la France est assez riche de sa gloire pour ne pas aller affronter les dangereuses conséquences d'une pareille fantaisie.

Plût à Dieu que dans tout le reste de l'Algérie le bon sens des populations fût appelé à se prononcer comme dans le Djerdjera! Assez longtemps le peuple des tribus a souffert pour la cause de la féodalité. Le malheureux paysan, le serf des campagnes africaines, supporte à peu près à lui seul, depuis quinze années, le poids de la guerre; il ne doit pas moins lui tarder qu'aux Kabiles de se reposer enfin de ses fatigues et de ses douleurs.

Un jour viendra bientôt, nous l'espérons, que l'administration française, plus pacifiquement, plus paternellement constituée, comprendra qu'il est à la fois de son devoir et de sa politique, de tendre à séparer l'élément populaire de l'élément féodal, d'organiser l'intérêt des masses en face de l'intérêt des nobles. Le jour où le peuple arabe aura, lui aussi, voix dans le conseil de la tribu, ce jour-là notre domination ne trouvera plus d'ennemis sur le territoire algérien.

Les malheureux égorgés dans le poste télégraphique du Gontas, sont au nombre de 6; le nommé Masson, ancien sous-officier du génie, sa femme et leurs deux enfans; Gorju, soldat aux vétérans d'Alger, et Servais, sous-officier au 64e de ligne. Ces infortunés ont été horriblement mutilés après leur mort par les assassins.

On ne saurait trop blâmer, en présence de ce déplorable événement, le défaut de prévoyance de l'autorité qui abandonne de pauvres employés sans défense, loin de tout secours, et en dehors de toute communication. Ce n'est pas la première fois que notre attention ait été attirée par une semblable insouciance pour la vie des hommes; nous savons de source certaine, qu'on laisse quelquefois dans certains postes un employé absolument seul, et qui est obligé encore d'aller s'approvisionner d'eau à une source éloignée de plus d'une demi-lieue.

A part les dangers auxquels cette négligence expose les hommes, il en résulte de graves inconvéniens pour le service.

On ignore quels ont pu être les auteurs de l'attentat de Gontas; le bureau arabe de Miliana est saisi de cette affaire, il informe activement. On espère que ses recherches amèneront le prompt châtiment des coupables.

BLIDA.

Les services des transports de l'armée ne sont pas encore réorganisés; décidément la campagne qui s'achève a été aussi fatale à notre administration qu'à Abd-el-Kader lui-même. Il n'y a plus ni chevaux, ni mulets dans les écuries du train, et les réquisitions continuent comme par le passé. Seulement les chevaux et les mulets des colons ayant été mis complètement hors de service pendant l'expédition de M. le maréchal dans l'Est, c'est maintenant aux ânes que l'on a recours. L'*Echo de l'Atlas* nous apprend qu'un convoi de 400 bourriques, chargées de biscuit, de riz et autres munitions pour Médéa, a traversé Blida le 21 mars.

M. le maréchal ne veut pas qu'il reste aux colons ni aux indigènes une seule bête de somme.

M. le capitaine Ratteau a été nommé commandant de place à la mine de cuivre de Mouzaïa. Cet officier devra régler les contestations qui se sont élevées entre les indigènes et les propriétaires de la mine au sujet de quelques terrains.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Abd-el-Kader est toujours en fuite vers le sud de la province d'Alger; le général Jusuf, après lui avoir dérobé trois jours de marche en bivouaquant sans feu, est arrivé dans la petite ville de Zenina peu d'heures après que l'émir en était parti dans la direction de Sidi-Bouzid. Le général a vigoureusement châtié les habitans de Zenina, qui avaient favorablement accueilli Abd-el-Kader, puis il s'est remis à sa poursuite. A Sidi-Bouzid, autre petite ville située au pied des premières pentes du Djebel-Amour, l'émir a failli encore être surpris par nos troupes, il n'a eu que le temps de se jeter dans la montagne.

On ne sait pas encore comment l'émir aura été reçu par les populations de ces contrées; mais il est douteux que le général Jusuf se décide à s'engager à la suite d'Abd-el-Kader dans les défilés du Djebel-Amour, à moins qu'il ne compte sur l'appui de Sidi Djoubi et de ses Arabes. Notre cavalerie aurait à vaincre des difficultés de terrain, qui deviendraient tout à fait insurmontables, pour peu que les habitans de ces rochers se joignissent à Abd-el-Kader pour faire tête contre nous.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Nous avions annoncé dans notre dernier numéro que M. le colonel Eynard avait détaché de sa colonne deux bataillons, pour les placer en observation dans la redoute de l'Oued-Rouina, en leur laissant dix jours de vivres et 7,000 cartouches. A peine rentré à Médéa, le colonel s'est empressé d'envoyer un nouveau convoi de vivres, ce qui ferait supposer que la redoute de l'Oued-Rouina ne sera pas abandonnée de sitôt, et que l'on a reconnu, comme nous l'utilité de changer cette occupation provisoire en un établissement définitif.

M. le colonel Eynard, aide-de-camp de M. le maréchal Bugeaud, est reparti pour Alger, après avoir ramené sa colonne à Miliana. Il va sans doute reprendre ses fonctions auprès de M. le gouverneur-général.

M. le duc d'Aumale et le prince de Saxe-Cobourg, son beau-frère, ont fait leur entrée solennelle à Miliana, le 26, à trois heures après midi, vingt-quatre heures après le départ de M. le colonel Eynard pour Alger.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

On assure que les Medjeher de la rive droite, et les Beni-Zéroual, demandent à faire leur soumission. Une grande lassitude se fait aussi remarquer dans l'Ouersenis. Partout les Arabes éprouvent le besoin du repos; les Flitta eux-mêmes nous montrent des dispositions favorables.

Il faut espérer que cette fatigue générale, causée par la guerre, amènera d'heureux résultats. Déjà les relations commerciales se sont renouées entre Mostaganem et Tiaret; des Arabes, des Juifs parcourent journellement la distance qui sépare ces deux villes pour y vendre leurs marchandises, et pour les échanger contre les produits de nos manufactures d'Europe.

SUBDIVISION D'ORAN.

M. le général de Lamoricière se préoccupe vivement de colonisation, aussi vient-il de faire étudier un vaste plan de colonisation qui embrasserait le triangle compris entre Oran, Mostaganem et Mascara, comprenant les plaines du Tlelat, de Talamine, du Sig et de Sirat. Cet immense espace, occupé par des tribus parfaitement soumises et réellement gouvernées, est susceptible de contenir des milliers de colons. En voyant la résistance opposée par l'autorité militaire à la colonisation des environs d'Alger, de Philippeville, Bône et Constantine, on est presque surpris de voir un officier-général se préoccuper de l'implantation d'une population européenne considérable dans la partie de l'Algérie, qui semblait, tout d'abord, devoir être colonisée la dernière.

La population civile d'Oran, naguère préoccupée uniquement des intérêts militaires de la province, partage l'enthousiasme colonisateur de son chef; chaque habitant jette les yeux hors l'enceinte de la ville et songe à concourir suivant ses forces et ses moyens, à la conquête du sol; des sociétés d'exploitation s'organisent sous diverses formes, et elles n'attendent qu'une autorisation ministérielle pour se mettre à l'œuvre. Espérons que ces heureuses dispositions seront suivies de résultats.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Par suite du mouvement d'Abd-el-Kader vers le sud de la province, les colonnes mobiles qui opéraient dans le Tell viennent de se porter sur les frontières du Sahara. M. le colonel Chadeysson est à Selda, et M. le lieutenant-général de Lamoricière en avant de Tiaret. Le commandant supérieur de la province vient d'ordonner l'occupation momentanée de l'ancien camp de Sidi-Djelali-ben-Amar, sur la Mina, pour assurer les libres communications des colonnes avec les centres d'approvisionnement.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

On annonce la soumission des Mcirda, tribu voisine de Djema-Ghazaouet, et l'une de celles qui ont pris part à la trahison de Sidi-Brahim.

DÉPÔT DE PRISONNIERS ARABES DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE.

L'effectif des prisonniers arabes détenus au fort de l'île Sainte-Marguerite va toujours en augmentant. Il atteint aujourd'hui le chiffre de 518, et sera bientôt porté a 1,000.

Douze arabes appartenant aux tribus de la subdivision de Miliana sont arrivés à Cannes, sous l'escorte de la gendarmerie, venant de Toulon. 31 autres sont annoncés.

On construit en ce moment des barraques susceptibles de loger 4 à 500 prisonniers.

Les prisonniers coupables de tentavive d'insurrection ont été transférés, deux au fort Brescou, et cinq au fort Saint-Nicolas de Cette. Cet acte de haute justice a produit un grand effet au milieu de leurs coreligionnaires.

ACTES OFFICIELS.

Le ministère de la guerre vient de prendre un arrêté, dont nous donnons le texte, relatif aux conditions et connaissances exigées des candidats aux emplois dans les services civils de l'Algérie.

C'est un premier pas vers la spécialisation des études pour l'Algérie, en même temps qu'une garantie de bonne administration.

Nous croyons que cette mesure recevra prochainement un complément que depuis longtemps nous avons demandé : qu'au lieu d'imposer un programme de connaissances et de conditions aux candidats, l'administration s'occupera quelque jour de les former, de les placer dans ces conditions et de leur fournir ces connaissances.

Aujourd'hui il n'existe pas un livre où les candidats puissent puiser les connaissances qu'on exige d'eux. Où apprendront-ils par exemple la division administrative des territoires et la topographie de l'Algérie? où puiseront-ils des notions, même élémentaires, sur l'histoire et la géographie physique et politique de l'Afrique septentrionale?

Il n'existe aucun livre où ces notions se trouvent réunies. Il eût été à désirer que l'administration eût pris l'initiative à cet égard, et eût, dans ses publications annuelles, fourni aux candidats les moyens d'acquérir cette instruction toute spéciale.

Au reste, ce que l'administration n'a pas jugé à propos de faire, l'industrie privée va l'entreprendre.

Nous apprenons qu'un ouvrage va être publié où seront réunies les connaissances exigées des employés civils de l'Algérie. Cet ouvrage aura pour titre : *Manuel des aspirans aux emplois civils de l'Algérie.*

Ce livre, dont l'utilité ne saurait être contestée, puisqu'il forme le complément de l'arrêté lui-même, paraîtra très prochainement à la librairie de MM. Masson et Langlois, éditeurs des ouvrages de la Commission scientifique.

Programme des conditions et connaissances exigées des candidats aux emplois dans les services civils de l'Algérie.

Le Pair de France, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre,

Vu les articles 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordonnance royale du 15 avril 1845, relative au personnel des services administratifs en Algérie (1).

Arrête :

Art. 1er. — Chaque année, au mois d'octobre, des commissions, dont les membres seront désignés par nous, procéderont simultanément, à Paris et à Alger, a l'examen des aspirans aux emplois de :

Commis rédacteurs, commis vérificateurs et commis expéditionnaires dans les services administratifs de l'Algérie.

En outre, une sous-commission de trois membres sera chargée d'interroger les aspirans sur la langue arabe. Cette sous-commission opérera en présence des commissions.

Les examens auront lieu, à Paris, au ministère de la guerre;

A Alger, à l'hôtel de la direction générale des affaires civiles.

Art. 2. Aucun candidat ne sera admis aux examens s'il n'a été préalablement agréé par nous.

A cet effet, les aspirans devront produire avant le 1er août de chaque année, toutes les justifications spécifiées dans l'article 20 suscité de l'ordonnance royale du 15 avril dernier.

Ils feront connaître en même temps la branche du service colonial dans laquelle ils désirent entrer, et la nature de l'emploi qu'ils postulent, sans qu'il leur soit loisible de concourir pour plus d'un emploi.

Tout aspirant à l'emploi de rédacteur devra en outre justifier d'un diplôme de bachelier ès-lettres, ou, à défaut de trois années au moins d'exercice d'un emploi de rédacteur dans une administration centrale ou départementale.

Art. 3. La voie du sort déterminera l'ordre dans lequel les aspirans seront examinés.

Art. 4. — Le programme des connaissances exigées des aspirans aux divers emplois pour lesquels ils sont admis à concourir est fixé ainsi qu'il suit :

EMPLOI DE COMMIS RÉDACTEUR.

Composition écrite.

Dictée exempte de faute et d'incorrections sur les principales difficultés de la langue française;

Examen critique d'un dossier concernant une affaire litigieuse, une question de principe ou un projet d'arrêté administratif;

Rapport sur un sujet donné;

Instructions et lettres d'exécution, dans l'hypothèse de l'adoption des conclusions dudit rapport;

Traduction de phrases usuelles écrites en langue arabe vulgaire.

Examen oral.

Arithmétique, jusques et y compris la théorie des proportions;

Exposition du système métrique;

Ordonnance du 15 avril 1845, portant réorganisation de l'administration et des provinces en Algérie;

Ordonnance du 15 avril 1845, sur le personnel des services administratifs en Algérie;

Titres I et II de l'ordonnance des 18 et 21 décembre 1842, sur l'administration de la justice en Algérie (1);

Ordonnance royale du 1er octobre 1844, sur le droit de propriété en Algérie;

Titres I et II du règlement du 1er décembre 1838, sur la comptabilité du département de la guerre;

Ordonnance du 17 janvier 1845, concernant les recettes et dépenses de l'Algérie;

Division administrative des territoires et topographie de l'Algérie;

Notions élémentaires sur l'histoire et la géographie physique et politique de l'Afrique septentrionale, et particulièrement de l'Algérie;

Principe de la langue arabe parlée.

EMPLOI DE COMMIS VÉRIFICATEUR.

Composition écrite.

Dictée exempte de fautes et d'incorrections;

Bonne écriture (lettres et chiffres);

Problème d'application de la théorie des proportions et du système métrique;

Note de vérification ou de redresssement sur un sujet donné en matière d'administration ou de comptabilité;

Formation d'un état ou d'un budget, sur des élémens donnés, avec toutes les opérations qu'il comporte;

Etablissement d'un compte-matières;

Instruction pour notifier ou rappeler des principes de comptabilité.

Examen oral.

Arithmétique, jusques et y compris la théorie des proportions, la formation des carrés et des cubes, ainsi que l'extraction des racines carrées et cubiques;

Exposition du système métrique;

Théorie des écritures en partie double;

Règlement du 1er décembre 1838, sur la comptabilité de la guerre;

Ordonnance royale du 2 janvier 1846, sur l'administration et la comptabilité des finances en Algerie;

Division administrative des territoires et topographie du pays.

EMPLOI DE COMMIS EXPÉDITIONNAIRE.

Composition écrite.

Ecriture brillante et rapide (lettres et chiffres);

Dictée exempte de fautes et d'incorrections;

Copie d'un tableau disposé en colonnes;

Application des règles de la multiplication et de la division avec preuves.

Examen oral.

Questions élémentaires de grammaire et analyse grammaticale;

Questions sur la numération et sur les quatre règles.

Art. 5. Toutes les compositions écrites seront faites sous les yeux des commissions. Les sujets de ces compositions seront tirés au sort.

Art. 6. — La connaissance de la langue arabe écrite ou parlée ne sera exigée des aspirans aux emplois qui comportent cette condition qu'à partir de 1847.

Art. 7. — Le ministre de la guerre, après chaque concours, arrêtera, sur le vu des rapports des commissions, la liste des aspirans admis à concourir pour les emplois disponibles au fur et à mesure des vacances dans les limites et sous les réserves énoncées dans l'article 23 de l'ordonnance royale du 15 avril 1845.

Paris, le 14 mars 1845.

(1) Les candidats devront indiquer les modifications qui ont été apportées aux dispositions de ces arrêtés par l'ordonnance royale du 15 avril 1845.

(1) Art. 18.—Nul ne peut être admis dans le personnel colonial, en Algérie, qu'après avoir subi un examen.

Notre ministre de la guerre déterminera, par une instruction spéciale et par un programme, les conditions d'aptitude à exiger des aspirans aux services civils, au service des bâtimens civils et de la voirie, et à celui de la topographie parcellaire.

Art. 19.—Sont dispensés de l'examen, en Algérie, les aspirans à un service autre que ceux des bâtimens civils et de la topographie parcellaire, qui auraient déjà été admis comme employés titulaires dans les bureaux du ministère de la guerre ou des autres départemens ministériels.

Art. 20.—Tout aspirant à un emploi dans les services coloniaux, autre que les indigènes, devra prouver :

Qu'il est né ou naturalisé Français;

Qu'il a satisfait à la loi du recrutement;

Qu'il n'a pas dépassé l'âge de trente ans.

Seront néanmoins admissibles jusqu'à l'âge de quarante ans :

1° Les anciens militaires;

2° Les anciens employés des administrations générales ou municipales du continent.

Art. 21. — Des commissions spéciales, nommées par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre,, sur la proposition du gouverneur-général, procéderont à l'examen des aspirans aux emplois :

1° Dans les bureaux ou les services civils;

2° Dans le service des bâtimens civils et de la voirie;

3° Dans le service de la topographie parcellaire.

Art. 22. — Les commissions dresseront, par ordre de mérite, la liste de ceux des candidats dont elles auront constaté l'aptitude.

En ce qui concerne le service des bureaux, il est formé deux listes :

L'une pour les emplois de commis rédacteur ou commis vérificateur;

L'autre pour les emplois de commis expéditionnaire.

Ces listes mentionnent ceux des candidats reconnus admissibles qui ont produit le diplôme de licencié en droit ou de bachelier ès-lettres, ou qui parlent une langue étrangère, et spécialement la langue arabe.

A mérite égal, tout aspirant parlant couramment la langue arabe est préféré.

Art. 23. — Les candidats reconnus admissibles sont placés, au fur et à mesure des vacances et suivant l'ordre de leur classement, dans celui des services pour lequel leur aptitude a été constatée.

Néanmoins, les deux premières années sont considérées comme un temps de stage, pendant la durée ou à l'expiration duquel les agens qui ne satisferaient pas complètement à leurs obligations ou aux devoirs de leur emploi pourront être congédiés ou placés dans un autre service.

FAITS DIVERS.

— Le *Moniteur algérien* contient deux arrêtés de M. le gouverneur-général, en date des 24 et 27 mars, qui ordonnent :

1° L'organisation d'une compagnie de milice au lieu dit les *Mines de Mouzaïa*;

2° L'organisation d'une section de compagnie de milice au village de Souma.

— M. le duc d'Aumale a donné aux pauvres d'Alger, avant de quitter cette ville, 1,000 francs.

— M. le capitaine d'état-major Renault a été chargé de remettre à M. le gouverneur-général les drapeaux pris dans les combats livrés à Abd-el-Kader les 7 et 13 mars.

— Par ordonnance royale, du 20 mars, M. le maréchal-de-camp Levasseur, qui revient de l'Algérie, est nommé au commandement du département du Nord.

— M. Lavelaine-Maubeuge, colonel d'infanterie hors cadre, est nommé au commandement de la place de 1re classe de Constantine.

— M. le duc d'Aumale est arrivé à Blida le 24 mars, à cinq heures de l'après-midi, au bruit du canon. Un détachement de la cavalerie de la milice et un peloton de spahis, ayant à leur tête M. le général Comman, s'étaient portés à sa rencontre au-delà du village de Mered. Le prince est descendu à l'hôtel du Palais-Royal, où il a reçu les différentes autorités françaises et indigènes de la ville. Le lendemain, à onze heures et demie, il est reparti pour Miliana, après avoir visité l'hôpital, les casernes et les autres établissemens militaires de la place.

— On lit dans le *National* du 6 :

On écrit d'Oran que la mortalité dans les hôpitaux va sans cesse en augmentant, et que, dans les trois derniers mois de l'année qui vient de s'écouler, près de mille décès ont eu lieu dans la seule province d'Oran.

— On lit dans le *Constitutionnel* du 5 :

Il est question d'établir à Alger une succursale de l'Hôtel royal des Invalides dans le genre de celle qui existe à Avignon, et d'y entretenir particulièrement les soldats invalides affectés de certaines maladies auxquelles le climat de l'Algérie serait très favorable.

— Plusieurs travaux d'utilité publique vont être entrepris à Blida et dans les villages de l'arrondissement, tant sur les fonds de l'Etat que sur ceux du budget local. Il va être installé sur la place Bab-el-Sebt, à droite et à gauche de la fontaine, deux élégans pavillons, sous lesquels les marchands européens qui alimentent le marché pourront se mettre à couvert des ardeurs du soleil. Une halle plus modeste et plus économique sera également établie sur la place où se tient le marché des indigènes.

— Le 23 mars, par suite d'un fort coup de vent, trois bâtimens espagnols ont fait côte aux environs d'Arzew, près de l'embouchure de la Macta. Ce n'est qu'à grand'peine que les employés du port, M. le commandant Ollivier à leur tête, sont parvenus à opérer le sauvetage des hommes composant les équipages de ces bâtimens. Deux balancelles ont pu sauver une partie de leur cargaison; la troisième a été entièrement perdue. On évalue le la perte causée par sinistre à 70,000 fr..

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. C. OZANEAUX, inspecteur-général des études. —2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 3 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siecle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse.* Continuation de cet ouvrage: Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ DE CHAUSSÉE.

PARAPLUIES ET OMBRELLES. Les nouveaux modèles d'Ombrelles sortis des magasins de M. BLOC-DANIEL obtiennent déjà le plus grand succès; ces ombrelles qui réunissent l'élégance à la solidité, seront bientôt portées par toutes nos merveilleuses. — Rue du Grand-Hurleur, 6. — Exportation.

Chez DELANGRENIER, rue de Richelieu.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE

NAFÉ D'ARABIE

L'usage de ces pectoraux est populaire en France et à l'étranger, leur EFFICACITÉ et leur SUPÉRIORITÉ ont été CONSTATÉES par les médecins des Hôpitaux de Paris.

PIANOS

DE 550, 650, 750 FR. ET AU-DESSUS

GITTER, fabricant,

RUE ROCHECHOUART, 14, PRÈS LA PLACE CADET.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

ADMINISTRATION DES POSTES. — SERVICE ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE.

ALLER. DEPART. De Paris. Jours du mois.	Heures.	Du port d'embarquem. Jours du mois.	Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Jours du mois.	Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
4	6 h. soir.	8	8 h. mat.	57	10	5 h. soir.
14	—	18	—	57	20	—
24	—	28	—	57	30	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
2	6 h. soir.	5	Midi.	53	7	5 h. soir.
7	—	10	—	53	12	—
12	—	15	—	53	17	—
17	—	20	—	53	22	—
22	—	25	—	53	27	—
27	—	30 (1)	—	53	2	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
30	6 h. soir.	3	Midi.	75	6	3 h. soir.
15	—	18	—	75	21	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
5	6 h. soir.	8	Midi.	60	10	Minuit.
20	—	23	—	60	25	—

RETOUR. DÉPART. Jours du mois	Heures.	ARRIVÉE. TRAVERSÉE Nombre d'heures	Au port de débarquement. Jours du mois.	Heures.	A Paris. Jours du mois.	Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
2	5 h. soir.	60	5	5 h. mat.	8	5 h. mat.
12	—	60	15	—	18	—
22	—	60	25	—	28	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
5	5 h. soir.	55	7	Minuit.	11	5 h. mat.
10	—	55	12	—	16	—
15	—	55	17	—	21	—
20	—	55	22	—	26	—
25	—	55	27	—	1er	—
30 (1)	—	55	2	—	6	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
10	5 h. soir.	75	13	8 h. soir.	17	5 h. mat.
25	—	75	28	—	2	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
14	5 h. soir.	60	17	5 h. mat.	20	5 h. mat.
29	—	60	2	—	5	—

(1) Dans le mois de février, les départs ont lieu le dernier jour du mois.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône).— Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 20.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

LA NOMENCLATURE DE TOUS LES

JOURNAUX ET REVUES

QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE VILLE DES DÉPARTEMENS,

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***

Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.

A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

12 AVRIL 1846. N° 169. TROISIÈME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —oOo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : De l'aministration de l'Algérie. — Ricochets administratifs. — Des offices ministériels en Algérie.—Province de Constantine : Philippeville. — Province d'Alger : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — Province d'Oran. — Subdivision de Mascara. — Subdivision de Tlemcen. — Actes officiels. — Faits divers. — Variétés : Le poète Abd-el-Kader. — Feuilleton : Salon de 1846 (3e article).

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

Chambre des Députés.—Du 7.—M. le ministre de l'intérieur présente un projet portant demande d'un crédit pour la publication de l'ouvrage de MM. Flandin et Botta, sur les fouilles faites dans les ruines de l'ancienne Ninive. La chambre adopte deux projets de loi, ayant pour but d'autoriser le département de la Charente à s'imposer extraordinairement, pour l'achèvement des routes départementales, et pour des travaux d'arts à exécuter sur les chemins vicinaux de grande communication. M. Ledru-Rollin adresse à la chambre des observations sur l'exercice du droit d'interpellation, qu'il dit appartenir à chaque membre, indépendamment du vote de la majorité. M. Duchâtel prie la chambre de refuser à M. Ledru-Rollin l'autorisation d'interpeller le ministère sur les évènemens de Saint-Etienne; une discussion sur ce sujet serait dangereuse dans ce moment. Une vive discussion s'engage sur la question de savoir si la chambre a le droit ou non de refuser à un de ses membres, la faculté d'interpeller le ministère. Cette question est résolue affirmativement. M. Ledru-Rollin n'insiste pas quant à présent sur sa demande. Suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la construction de plusieurs ponts. La chambre rejette le projet d'allocation des 700,000 fr., demandés par la commission, pour l'établissement d'un pont en maçonnerie sur le Tarn à Alby.

Du 8. — La chambre adopte l'ensemble du projet de loi sur la construction de divers ponts. M. de Salvandy dépose : 1° au nom de M. le ministre des finances, un projet tendant à proroger de dix ans la faculté de concéder aux détenteurs les terrains domaniaux usurpés; 2° un projet tendant à affecter au département de l'instruction publique un crédit de 140,000 francs, pour le musée d'anatomie de l'école de médecine de Paris : 3° un projet tendant à ouvrir, au département de l'instruction publique, un crédit de 1,036,768 francs, pour acquisition de terrains nécessaires au développement de l'école de culture du muséum d'histoire naturelle à Paris. La chambre adopte, par assis et levés, un projet tendant à approuver l'échange de 22 hectares de la forêt de Framont, contre des bâtimens et terrains, appartenant à la dame Champy.

Chambre des Pairs. — Du 8. — M. de Mackau présente: 1° le projet relatif au traité belge; 2° un projet de loi d'intérêt local. M. Martin (du Nord), présente : 1° le projet sur les réglemens relatifs aux pêcheries ; 2° le projet relatif à l'emprunt grec ; 3° le projet relatif à la perception de l'impôt sur le sucre indigène ; 4° quatre projets relatifs à des échanges d'immeubles. Rapports de pétitions sans intérêt. La chambre adopte, sans discussion, deux projets de loi relatifs à des changemens de circonscriptions territoriales dans les départemens du Calvados et du Tarn.

CHRONIQUE.

Intérieur. — Les ouvriers disparus sous l'éboulement du souterrain de Courcelles, ne sont pas encore délivrés. La galerie de sauvetage exécutée en trois jours, avec un zèle admirable, pour parvenir jusqu'à eux, avait déjà onze mètres de long, le 7 à 6 heures du soir; mais de nouveaux éboulemens eurent lieu et firent craindre que ces malheureux ne vinssent à manquer d'air. Lorsqu'il a appris cette nouvelle complication, l'ingénieur qui dirige les travaux a envoyé un courrier à Paris pour demander des outils de sondage. Ces outils sont déjà arrivés sur les lieux ; on essaie en ce moment de percer avec la sonde la masse de l'éboulement. Si l'on est assez heureux pour ne pas rencontrer le bois des cintres démolis, on pourra envoyer de l'air aux 19 mineurs par un tube de 7 à 8 centimètres de diamètre.

Le moral des ouvriers se soutient, comme le prouvent leurs lettres qui contiennent quelquefois des plaisanteries ; on continue toujours à leur faire passer des vivres par la rigole d'écoulement. Un médecin se tient à leur disposition pour leur transmettre les conseils dont ils peuvent avoir besoin, et pour préparer les soins qu'une si longue réclusion peut rendre nécessaires. M. le sous-préfet ne quitte pas le lieu de l'évènement.

— La grève des ouvriers mineurs continue, écrit-on de St-Etienne, le 5 de ce mois, mais il est facile de voir que la contrainte morale exercée par les plus ardens empêche seule la masse de reprendre les travaux. Hier matin, à Côte-Thiollières, les mineurs allaient descendre dans le puits, quand des attroupemens de dissidens sont venus les arracher à l'exploitation.

Au moment de mettre sous presse, dit le *Courrier de Lyon* du 6 de ce mois, on nous annonce que les administrateurs de la Compagnie générale des mines prennent des mesures pour rassurer les ouvriers mineurs qui, sur des bruits sans fondement, ont cru pour la plupart qu'on voulait diminuer leur salaire.

— La voûte souterraine de Vierzon s'est écroulée sur cinquante mètres environ de longueur. Cet événement paraît avoir été occasionné par les pluies abondantes qui viennent de tomber, et qui ont amené un fort éboulement de terre vis-à-vis une partie du tunnel dont l'intérieur venait d'être déblayé jusqu'aux fondations, afin d'établir le radier. Les pieds-droits, n'étant plus contrebutés intérieurement, n'ont pu résister à la pression exercée extérieurement par les terres éboulées, et ont dû se rapprocher en glissant sur leurs bases.

Cet accident est d'autant plus malheureux, que le travail avait été construit avec une activité et un soin qui font honneur à l'ingénieur chargé de sa direction.

Tout porte à croire, d'ailleurs, que la voûte pourra être rétablie en deux mois, et que cet événement ne retardera pas l'ouverture du chemin.

Extérieur. — *Insurrection polonaise.* — L'insurrection, un instant comprimée, semble se rallumer : dans la journée du 22, les insurgés ont battu aux environs de Tarnow un escadron de cavalerie autrichienne; mais ils ont été obligés de battre en retraite devant des forces considérables et se sont réfugiés dans des montagnes inaccessibles à la cavalerie.

La *Gazette universelle allemande* publie une lettre de Cracovie, datée du 30 mars où se trouvent les détails suivans :

» C'est un paysan nommé Sala qui est à la tête des insurgés. Voici les conditions sous lesquelles il ferait déposer les armes à ses hommes : 1° libération de la corvée; 2° suppression des impôts ; 3° vente du sel à 1 franc 75 cent. le quintal ; 4° partage des biens fonds, dont un quart à la noblesse, et les trois autres quarts aux paysans. On assure qu'une personne notable dirige le mouvement à Fitsna. Il paraîtrait que cette personne représente le pouvoir civil, tandis que Sala se regarde comme le chef militaire. »

Irlande. — On écrit de Dublin, 4 avril : « Il règne en ce moment un mouvement général dans les districts malheureux pour procurer des vivres et du travail aux habitans, et une foule de personnes charitables déploient le plus grand zèle pour recueillir des souscriptions. La détresse des pauvres est effrayante dans les comtés du sud et de l'ouest. Les pommes de terre sont énormément chères, bien qu'il soit arrivé beaucoup de blé de Turquie. Il en est de même d'autres denrées. Les mesures de secours ordonnées par le gouvernement sont mises à exécution avec une grande lenteur, parce qu'il y a beaucoup de formalités préliminaires à remplir. »

Perse. — Le choléra ravage plusieurs provinces de la Perse; il a été introduit par les caravanes de Sieret dans le Khorasan, et s'est répandu de là au midi dans le Kerman, et à l'ouest dans les pays marécageux de Massendheran et de Ghilan, où il a fait de grands ravages. A Mesched, un tiers de la population a succombé; à Téhéran et à Ispahan la population de quartiers entiers a péri.

— On écrit de Londres, le 6 avril :

« M. Coleman, ingénieur civil des Etats-Unis, qui se trouve actuellement à Londres, vient d'inventer une locomotive qui, dit-il, sans l'aide d'aucune force motrice placée en dehors d'elle, peut monter et descendre avec la plus grande facilité les pentes les plus rapides, et il s'est fait délivrer par notre gouvernement un brevet d'invention et d'importation de cette machine, qui serait de la plus haute importance, puisqu'elle permettrait de faire passer les chemins de fer par-dessus les hauteurs et même les montagnes, sans qu'il fût besoin de faire de nivellemens ni de percer des tunnels.

» La société polytechnique de Londres fait construire, dans la grande galerie de son palais, un railway ascendant pour l'essai du modèle de la locomotive inventée par M. Coleman. Cette voie ferrée, qui a soixante-dix pieds de longueur, forme un arc à [illegible] irrégulière, et sa pente est de un à dix, ou de huit cents pieds par [illegible] anglais. »

Bourse.—Du 7 avril.	3 0[0	P. H.	119 95	P. B.	119 70
——	3 0[0	—	83 65	—	83 45
Du 10 avril.	3 0[0	—	119 95	—	119 80
——	3 0[0	—	83 65	—	83 70

ALGÉRIE.

ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE.

(Deuxième article.)

Dans un précédent article, nous avons recherché comment, dans l'état actuel des choses, pourrait être constituée l'administration métropolitaine de l'Algérie.

Nous avons été guidés dans cette recherche par une double condition fondamentale à laquelle nous paraît devoir satisfaire l'administration de ce pays, savoir :

1° Tenir compte de la différence qui existe en Algérie entre les habitudes, les besoins, les croyances des deux populations, et séparer les affaires de manière à éviter les froissemens et la confusion;

2° Tenir compte de la répartition générale des affaires dans neuf départemens ministériels qui, en France, correspondent à tous les intérêts sociaux.

Cette double division nous a paru concilier les égards dus aux habitudes françaises et aux susceptibilités musulmanes.

Quelle serait, en supposant cette constitution établie, la forme la plus convenable de l'administration locale? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Et d'abord quelle est la constitution actuelle?

En ce moment, cette administration locale est établie sur des proportions formidables.

Alger possède :

1° Un gouverneur-général avec son état-major particulier qui centralise toutes les affaires ;

2° Un lieutenant-général chef d'état-major général qui centralise les affaires militaires;

3° Un directeur-général des affaires civiles qui centralise toutes les affaires civiles ;

4° Un directeur de l'intérieur et des travaux publics qui centralise une partie des affaires déjà centralisées par le gouverneur-général et le directeur-général ;

5° Un directeur des finances qui centralise pareillement une partie des affaires déjà centralisées par ces deux fonctionnaires ;

6° Un directeur des affaires arabes qui est censé centraliser toutes les affaires indigènes.

Indépendamment de ces centralisations individuelles, Alger possède encore des centralisations collectives, des corps délibérans.

Le gouverneur-général est assisté :

1° D'un conseil supérieur d'administration composé de tous les chefs de service, délibérant sur les affaires, non-seulement de la province où il siége, mais de toute l'Algérie ;

2° D'un conseil du contentieux, investi par l'ordonnance du 15 avril des attributions dévolues en France aux conseils de préfecture et dont la juridiction s'étend à toute l'Algérie.

Avant d'examiner le jeu de ces divers rouages, nous prions de remarquer l'importance relative attribuée aux divers organes.

A Paris, trois pauvres petits chefs de bureaux et un directeur, écrasés et disparaissant sous des montagnes de paperasses;

Dans les provinces, un officier-général avec son aide-de-camp, son sous-directeur de l'intérieur et sa commission consul-

FEUILLETON DE L'ALGÉRIE.

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT (1).

Mme Aimée Brune. — La fille de Jephté. — MM. Bauderon. — Biard. — Lehoux.— Jules Coignet.

Nous ne nous repentons certes pas d'avoir pris notre fantaisie et nos souvenirs pour seule règle et pour toute méthode dans le compte-rendu que nous avons à faire. Mais ce système, excellent sans doute sous plus d'un rapport, a cependant un mauvais côté : c'est qu'il nous expose à commettre involontairement des passe-droits ou des impolitesses. Ainsi nous aurions dû mettre en première ligne un tableau remarquable et remarqué sous le n° 271 : la *Fille de Jephté*, par Mme Aimée Brune, composition pleine de charme, et qui révèle la touche et l'âme d'une femme comme le parfum révèle la fleur. Et d'abord il ne fallait rien moins qu'un sentiment très élevé et une délicatesse toute féminine pour aborder ce sujet embarrassant. Hâtons-nous de dire que Mme Aimée Brune a résolu la difficulté avec un rare bonheur.

On sait que Jephté, avant d'aller combattre les Ammonites, fit vœu au Seigneur, s'il retournait victorieux, d'offrir en holocauste le premier qui sortirait de sa maison et qui viendrait au-devant de lui. — La Bible est pleine de choses et de gens incompréhensibles. De notre temps un homme passerait sa vie entière à faire des vœux qu'il ne lui viendrait certainement jamais à l'idée de faire un vœu semblable. — Ainsi qu'il devait s'y attendre, sa fille fut la première à venir au-devant de lui en dansant au son des tambours, suivant l'usage du temps. Jephté, en l'apercevant, frappe sa poitrine et déchire ses vêtemens en lui disant :

« Ah ! malheureux que je suis ! ma fille, vous m'avez trompé, vous vous êtes trompée vous-même, car j'ai fait un vœu au Seigneur, *de lui offrir ce qui se présenterait à moi*, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis. »

Sa fille lui répondit :

« Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis.... accordez-moi seulement la prière que je vous fais : laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

» Après les deux mois elle revint trouver son père, et il accomplit ce qu'il avait voué à l'égard de sa fille, qui en effet ne connut point d'homme. » (2)

J'avoue en toute humilité que je n'ai jamais rien compris à ce passage de la Bible, qui m'a cependant toujours intéressé, car enfin, ce n'est pas chose très commune aujourd'hui que de voir des filles pleurer leur virginité. La fille de Jephté qui, notons-le en passant, était la petite-fille d'une courtisane, pleure-t-elle sa virginité qu'elle a perdue, ou pleure-t-elle parce qu'elle ne doit pas la perdre? Il me semble qu'avant de traiter ce sujet fort délicat, l'artiste a dû se poser cette question importante, car dans l'un ou l'autre cas, sa conception et son œuvre changent complètement, puisqu'il est évident qu'on ne peut pas donner à une jeune femme, qui regrette de n'être plus jeune fille, la physionomie que l'on donnerait à une jeune fille qui se désole parce qu'elle ne doit pas cesser de l'être. Le texte sacré lui-même aide peu à la solution de ce problème. Si la fille de Jephté est vierge encore, pourquoi son père, en la voyant danser au son du tambour, lui dit-il : « Ma fille, vous m'avez trompé ! » et comment une jeune fille innocente a-t-elle l'idée d'aller passer deux mois sur les montagnes pour y pleurer sa virginité?

Quoi qu'il en soit, il était impossible de traiter ce sujet plus gracieusement, plus heureusement que ne l'a fait Mme Aimée Brune. La fille de Jephté est assise sur un sommet élevé; son visage est triste et doux, ses beaux yeux sont levés vers le ciel. L'une de ses compagnes, charmante aussi, s'appuye sur son épaule et semble vouloir la consoler, une autre est accroupie à ses genoux; ce groupe est traité avec beaucoup d'intelligence. Le groupe de droite est plus gracieux encore; une jeune fille, reposant son menton sur sa main, regarde, pensive, le groupe supérieur, pendant qu'à ses pieds, nonchalamment étendue et à peine enveloppée d'un haïck, la plus jolie et la plus lutine sans contredit des filles de Galaad, semble découvrir avec coquetterie ses traits charmans et provoquer d'un regard expressif l'approbation du spectateur. A gauche, d'autres jeunes filles pleurent et jouent de la harpe. L'ensemble et les moindres détails de cette composition sont conçus et touchés avec beaucoup de finesse, avec un sentiment exquis de la forme et de la couleur. Il était impossible de traiter, sinon avec plus de talent, du moins avec plus de charme, de grâce et de décence, un sujet qui, comme beaucoup de sujets bibliques, prête à des idées scabreuses.

Toutes ces jeunes femmes sont bien posées, bien étudiées. Les costumes, sans être d'une exactitude [illegible] ne sont cependant rien d'étrange, et se drapent avec un art [illegible]. La fille de Jephté, dont la tête forme le sommet de ces différens groupes, est dans une belle attitude ; mais le sacrifice, ou plutôt la conservation éternelle de sa virginité paraît lui être beaucoup plus douloureuse qu'il ne devient à une fille bien élevée. Somme toute, cette toile est [illegible] de celles devant lesquelles nous nous sommes arrêté avec le plus grand plaisir, et au lieu de ces pattes de mouche informes, nous voudrions pouvoir envoyer à chacun de nos lecteurs, et surtout à chacune de nos lectrices, une reproduction fidèle du tableau de Mme Brune.

A propos de virginité, que je n'oublie pas de mentionner les deux *Jeunes filles de Smyrne* de M. L. Bauderon, et les *Femmes se reposant après le bain* de M. Biard. L'une des deux Smyrniotes est debout; chargée d'une corbeille de fleurs, l'autre assise à ses pieds. Nous ne savons si M. L. Bauderon a réellement vu à Smyrne ces deux jeunes filles, qui me paraissent terriblement femmes; mais, à coup sûr, il n'y a pas vu le fonds de son tableau, qui n'a rien d'oriental.

Je préfère la fantaisie de M. Biard : ces femmes couchées sur un tapis, en plein air, et nues comme Eve, sous le prétexte spécieux qu'elles sortent du bain, accusent vigoureusement la nature orientale non seulement par l'ampleur de leurs formes, mais aussi par cet éloge exagéré du soleil oriental. Jugez donc! elles sortent du bain, elles sont dans un état de nudité complète, et, en outre, des négresses esclaves les éventent ou les garantissent du soleil avec un parasol de plumes rouges ; ce qui suppose une chaleur de 40 degrés.

M. P.-F. Lehoux, qui a consciencieusement visité les côtes de l'Asie-Mineure, si nous en jugeons par sa Vue de la vallée du Jourdain et de la partie sud du lac de Tibériade, prise des hauteurs de Omkeis (l'ancienne Gadara), M. Lehoux a exposé quelques tableaux inspirés par les souvenirs de son voyage. Son *Café à Damas* est une composition très soignée qui dénote un talent consciencieux, une observation attentive. Deux joueurs sont assis sur le devant du café, l'un jeune et pensif, l'autre vieux et fumant gravement le narghilé. Le *Repos d'Arabes syriens* auprès d'une source dans le Liban est moins frappant de vérité. Trois femmes assises auprès d'un ruisseau écoutent d'un air distrait un Arabe, leur compagnon de route, qui chante en s'accompagnant de la mandore. Nous voudrions voir M. Lehoux, après une excursion nouvelle, donner plus d'ampleur à ses compositions, plus de fermeté à sa touche, plus d'audace à son pinceau, plus de netteté à sa couleur.

M. Jules Coignet, qui a visité aussi l'Orient, en a rapporté de belles et sérieuses études qui nous paraîtraient de nature à attirer l'attention du gouvernement sur leur auteur, si le gouvernement était capable d'une attention quelconque. M. Coignet a exposé quatre tableaux et deux dessins fort remarquables. Les Ruines de Balbec, le Temple de Memnon, les Bords du Nil, sont autant de compositions remarquables.

La netteté du dessin, l'exactitude, une couleur peu éclatante, mais vraie, donnent aux œuvres de M. Coignet un précieux cachet d'originalité. Les eaux dormantes, sur le premier plan des ruines de Balbec, sont profondes et pleines de fraîcheur. Nous ne saurions trop vivement engager M. J. Coignet à persister dans cette voie, où il se fera un beau nom.

(1) Voir notre feuilleton des 2 et 7 avril.
(2) Juges, chap. XIII, v. 35 à 39.

tative.

A Alger, un gouverneur-général, avec suite nombreuse;
Un directeur-général, avec des bureaux;
Un directeur de l'intérieur, avec des bureaux;
Un directeur des finances, avec des bureaux;
Un directeur des affaires arabes, avec des bureaux;
Un conseil supérieur d'administration et sa suite;
Un conseil du contentieux et sa suite;

Qu'on se représente un corps qui aurait une tête microscopique, des jambes maigres et fluettes, et un ventre gigantesque;

Et l'on aura une idée exacte de la proportion gardée dans la constitution générale de l'administration algérienne entre :

Paris, qui est la tête;
Oran et Constantine, qui sont les jambes;
Et Alger, qui est le ventre.

L'ordonnance du 15 avril a contribué beaucoup à augmenter cette disproportion; elle l'a même tellement exagérée, elle a donné au ventre des dimensions tellement énormes qu'il absorbe en lui seul toute la vitalité du corps, de sorte qu'il devient impossible à la tête de le conduire et aux jambes de le porter.

Voyons maintenant l'utilité des différens viscères accumulés dans ce ventre prédominant :

1° La charge de gouverneur-général devient un non-sens, et même un empêchement dans le cas où le ministre, quel qu'il soit, accepterait une responsabilité réelle et prendrait ses fonctions au sérieux;

2° Le directeur-général des affaires civiles, placé entre le pouvoir qui ordonne et le pouvoir qui exécute, entre le gouverneur-général et les directeurs spéciaux, occupe déjà, dans l'état actuel des choses, une position assez embarrassante, puisqu'il ne peut ni diriger ni agir; mais que deviendrait-il en présence de cette direction des affaires mixtes que nous supposons instituée à Paris?

3° Le directeur de l'intérieur et des travaux publics qui dirige pour toute l'Algérie l'administration, la colonisation et les travaux publics, se trouve, en supposant l'administration constituée comme nous l'avons dit, faire double emploi au chef de la section de l'administration, de la colonisation et des travaux publics.

Remarquons en passant combien cette dénomination de directeur de l'INTÉRIEUR est inexacte pour un pays où l'administration civile ne touche que l'épiderme et où l'intérieur est précisément ce qui échappe le plus à son action.

4° Le directeur des finances fait double emploi au chef de la section des finances établie au centre métropolitain.

Voilà pour les organes agissans; passons aux organes délibérans.

L'ordonnance du 15 avril institue un conseil supérieur d'administration et un conseil du contentieux siégeant l'un et l'autre à Alger.

Le conseil supérieur d'administration est présidé par le gouverneur-général (art. 56); il est convoqué par le gouverneur-général (art. 62); il est formé de fonctionnaires placés sous les ordres du gouverneur-général (art. 55); il est donc entièrement à la discrétion du gouverneur-général.

D'ailleurs les attributions du conseil supérieur, détaillées dans huit longs pragraphes, s'étendent à tous les intérêts de la colonie, partiels et généraux, civils et militaires, européens et indigènes, laïques et religieux.

A la vérité, le conseil supérieur n'a qu'une action consultative; mais il peut être consulté par le gouverneur-général quand cela lui plaît; et comme ce conseil est sous la dépendance directe du gouverneur, il en résulte que ce corps n'est autre chose qu'un moyen de résistance donné au gouverneur-général contre la métropole, une arme défensive qui paralyse l'action du ministre, un *veto* vivant que le pouvoir local peut toujours opposer au pouvoir central.

Le conseil du contentieux est encore une innovation introduite par l'ordonnance du 15 avril. L'intention qui l'a inspirée est fort bonne, il faut le reconnaître : on a voulu donner des garanties de sécurité à l'intérêt privé; mais on sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Examinons toutefois l'utilité de ce conseil.

L'article 74 de l'ordonnance attribue au conseil du contentieux la connaissance de toutes les matières déférées en France aux conseils de préfecture. Il connaît également des prises maritimes, sous la réserve de la juridiction supérieure du Conseil-d'Etat.

Enfin l'article 18 de l'ordonnance du 9 novembre sur le Domaine appelle encore le conseil du contentieux à statuer sur les prétentions de l'Etat à la propriété des immeubles, lorsque ces prétentions se fondent sur une possession antérieure à l'occupation française.

Cette disposition était superflue, puisque l'ordonnance du 15 avril avait déjà attribué au conseil du contentieux la connaissance de toutes les matières déférées aux conseils de préfecture, et que, parmi ces matières figure (loi du 28 pluviose an VIII) le contentieux des domaines nationaux. Ainsi, sauf les prises maritimes, la juridiction du conseil du contentieux est exactement celle des conseils de préfecture.

Le conseil de préfecture est une magistrature mitoyenne entre l'intérêt privé et l'intérêt public instituée pour donner des garanties égales à l'un et à l'autre; elle convient donc à un pays où la somme des intérêts privés égale ou dépasse l'intérêt public, mais là où l'intérêt privé n'est pas créé, là où l'intérêt privé ne vit que des profusions du trésor public, le contentieux administratif appartient à l'administration elle-même et c'est dans le caractère des administrateurs qu'il convient de chercher les garanties d'impartialité. D'ailleurs, pour reconnaître tout ce que cette institution a de prématuré en Algérie, il suffit de passer en revue les diverses attributions du Conseil de préfecture telles qu'elles sont détaillées dans la loi du 28 pluviose an 8.

Aux termes de l'article 4 de cette loi, le conseil du contentieux serait appelé à prononcer:

1° *Sur les demandes de particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes.*

En Algérie, il n'y a pas de contributions directes.

2° *Sur les difficultés qui pourraient s'élever entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés.*

En Algérie, presque tous les travaux publics s'exécutent par régie. Le mode d'exécution par entreprise est tout à fait exceptionnel.

3° *Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics.*

En Algérie, à quelques kilomètres des villes, on tombe dans le territoire des tribus, territoire sur lequel l'état peut construire des chemins, canaux et autres ouvrages publics, sans qu'il y ait lieu à aucune espèce d'indemnité.

4° *Sur les difficultés qui pourront s'élever en matière de grande voirie.*

Il ne peut pas s'élever de difficultés en matière de grande voirie là où, à l'exception d'une petite zône autour de quelques villes, l'Etat exerce sur toute l'étendue du territoire un droit supérieur de propriété.

5° *Sur les demandes qui seront présentées par les communautés des villes, bourgs ou villages, pour être autorisées à plaider.*

En Algérie, il n'y a pas de propriétés communales; tous les biens des communautés rentrent dans le domaine de l'Etat.

6° *Sur le contentieux des domaines nationaux.*

Cela se réduit à quelques centaines d'hectares dans la Metidja, et assurément pour ceux de ces domaines qui sont entretenus et cultivés, ce que l'Etat aurait de plus sage à faire, serait de les concéder à leurs détenteurs.

Enfin le conseil du contentieux est encore appelé à prononcer sur les prises maritimes, et l'on sait qu'en ce moment ce n'est pas cette part d'attributions qui pourrait légitimer l'existence du conseil.

Telle est l'organisation actuelle de l'administration locale, administration qui, par une combinaison des plus étranges, se trouve entièrement composée de forces inertes ou de qui se forces neutralisent.

Le conseil supérieur d'administration est, entre les mains du gouverneur-général, une force merveilleusement propre à neutraliser l'action du ministre, puisqu'il dépend toujours du gouverneur d'opposer aux volontés du ministre les avis du conseil.

Le directeur de l'intérieur et le directeur des finances, sont, entre les mains du gouverneur-général, deux forces propres à neutraliser l'action du directeur-général des affaires civiles.

Entre ces quatre rouages qui se neutralisent deux à deux, il en existe un cinquième, le conseil du contentieux, qui n'a pas même sa raison d'être, rouage inerte qui fonctionne dans le vide, ou plutôt qui ne fonctionne pas, qui ne peut pas fonctionner, puisque toutes ses attributions reposent sur une réunion de circonstances qui n'existent pas.

Doit-on s'étonner qu'en présence d'une organisation aussi misérable, où la bonne volonté des agens ne rachète pas les vices de la machine, tous les vœux se portent vers une organisation différente et appellent une constitution des pouvoirs, qui, si imparfaite qu'elle soit, vaudra toujours mieux que ce qui existe.

Nous examinerons prochainement ce qu'elle pourrait être.

RICOCHETS ADMINISTRATIFS.

Il existe en Algérie, au fond des coulisses de l'administration, quelques vrais et sérieux travailleurs, qui pour la plupart végètent dans des positions subalternes. C'est d'eux seuls pourtant qu'émane en réalité tout ce qui se fait, tandis qu'alentour bourdonne et s'agite une tourbe administrative qui est censée administrer, et qui se compose d'une grande quantité d'élémens occupés à travailler sans produire.

Exemple :

Le ministre de la guerre veut obtenir promptement un travail sur une partie des services civils dans une des deux provincea latérales.

Premier ricochet. — Il envoie une dépêche au général de Bar, qui remplace le maréchal toujours absent.

Deuxième ricochet. — Le général de Bar l'envoie au directeur-général des affaires civiles.

Troisième ricochet. — Le directeur-général des affaires civiles l'envoie au directeur de l'intérieur.

Quatrième ricochet. — Le directeur de l'intérieur l'envoie au sous-directeur de l'arrondissement.

Cinquième ricochet. — Le sous-directeur de l'arrondissement l'envoie à celui qui doit faire le travail.

Voilà enfin, après bien des retards, une copie de la dépêche parvenue au travailleur réel.

Il se met à l'ouvrage; il fait son travail et le renvoie au sous-directeur, qui, sans doute, en fait prendre copie; retard : celui-ci l'envoie au directeur de l'intérieur, qui, sans doute, en fait autant; nouveau retard : celui-ci l'envoie au directeur-général des affaires civiles, qui, sans doute, imite les autres; troisième retard. Voilà un travail fait rapidement, qui met deux mois pour arriver à Paris; voilà un travailleur qui s'est empressé de satisfaire aux désirs du ministre, et il ne reste pas trace de son activité. Il est impossible de voir plus mauvaise machine que cette administration de l'Algérie. L'apparence du travail, la manie d'avoir une armée de commis dévorent tout. Ce qui se fait de travail sérieux revient à peine à ses auteurs; car chacun en prend, en passant, le plus gros morceau qu'il peut.

Avons-nous tort de dire que l'administration de l'Algérie a une très petite tête, de très petites jambes et un gros ventre? Voyez : dans les cinq ricochets administratifs que nous venons d'énumérer il y en a un pour la tête qui dirige, un pour les pieds qui marchent, et trois pour le ventre.

Ne serait-il pas beaucoup plus court et plus simple que le ministre fût en relation directe avec le sous-directeur de la province, et lui adressât la demande de travail que l'administrateur transmettrait directement au travailleur?

DES OFFICIERS MINISTÉRIELS EN ALGERIE.

L'organisation régulière des offices ministériels, ou, pour être plus précis, des offices publics en Algérie, est toute récente encore. Un premier arrêté, à la date du 1er juin 1841, s'est occupé des commissaires-priseurs; deux autres arrêtés, relatifs aux défenseurs et aux huissiers, ont été rendus dans le courant des années 1841 et 1842; et enfin, en novembre de cette dernière année, a paru celui qui a réglé l'exercice de la profession de notaire, dont nous nous occupons spécialement aujourd'hui.

Cet acte est empreint d'un remarquable esprit de progrès, surtout pour l'époque à laquelle il a été rendu, et il a eu l'incontestable mérite d'arracher les importantes fonctions du notariat aux dangers de l'arbitraire, et d'en entourer l'exercice de toutes les garanties qui pouvaient raisonnablement être exigées dans un pays aussi exceptionnel que l'Algérie; mais quatre années à peu près se sont écoulées depuis cette époque, et peut-être cet arrêté serait-il susceptible aujourd'hui de quelques modifications de détail qui ne tarderont probablement pas à y être apportées par l'administration.

Le principe qui domine essentiellement dans tout ce travail d'organisation des officiers ministériels en Algérie est celui de l'*incessibilité* des charges. C'est là un principe sage, à l'application et au maintien duquel nous ne pouvons qu'applaudir. Un jour sans doute, et peut-être ce jour est-il prochain, quand la paix et le développement de la colonie auront donné aux institutions civiles la stabilité et l'importance qu'elles sont appelées à avoir, la vénalité des charges pourra être établie sans danger; mais aujourd'hui, bien évidemment, ce serait prématuré. Au surplus, l'exemple de la France est là pour appuyer notre oponion: les offices publics, institués par une loi de l'an VIII, n'ont été déclarés cessibles que le 8 avril 1816, c'est-à-dire dix-sept ans après environ, par une loi des finances qui a donné aux officiers ministériels le droit de présenter leurs successeurs, et cependant, on doit le reconnaître, la France était, à cette époque, bien plus mûre, bien plus avancée que ne l'est l'Algérie aujourd'hui, et tout y fonctionnait d'une manière plus normale et plus régulière.

Maintenant il ne faut pas se dissimuler que, vu l'importance qu'acquièrent de plus en plus chaque jour les charges de notaire en Algérie, et surtout à Alger, des arrangemens particuliers tendront probablement, lors de chaque mutation, à s'établir entre le titulaire démissionnaire et son successeur. Mais nous croyons pouvoir affirmer que l'intention sérieuse de l'administration est de combattre ces transactions, excepté, peut-être, dans les cas excessivement rares où une certaine tolérance lui sera, en quelque sorte, imposée par des considérations de justice ou d'humanité, et, par exemple, lorsqu'un père venant à décéder, laissera un fils, une famille sans ressources, ou dans toute autre circonstance analogue. En dehors de ces cas tout exceptionnels, nous ne pouvons que féliciter l'administration de la sage résistance qu'elle oppose à des tendances intéressées; sans doute, ses intentions seront parfois déjouées mais outre ses moyens ordinaires de surveillance et d'action, nous croyons que, conformément à ce qui se pratique depuis quelques années au parquet de Paris, elle pourrait obliger l'officier démissionnaire et son successeur, avant la nomination de ce dernier, à affirmer sous serment, devant le procureur-général d'Alger, qu'il n'existe entre eux aucune espèce d'arrangement, ce serait pour elle un surcroît de garantie et de sécurité.

Au nombre des prescriptions formulées par l'arrêté du 22 novembre 1842, il en est une qui confère au procureur-général le droit de présenter les candidats sur lesquels doit tomber le choix de l'administration; c'est là une mesure dont la rigoureuse observation est indispensable, suivant nous, et qui ne peut produire que de bons résultats, surtout quand le chef du Parquet d'Alger offre, comme l'honorable magistrat qui est à sa tête aujourd'hui, toutes les garanties d'une haute intelligence et d'un caractère plein de fermeté.

Il est un usage qui paraîtrait avoir été, en quelque sorte, adopté par l'administration, c'est de n'appeler à Alger, en cas de vacance, que des notaires ayant exercé déjà dans quelque autre ville de l'Algérie. Il y a dans cette pensée quelque chose qui semble assez juste, assez rationnel, mais pourtant, ce n'est point là un usage qui puisse être absolument suivi dans tous les cas; en effet, on ne saurait, suivant nous, assimiler entièrement les fonctions d'officiers ministériels, même en l'absence de vénalité de leurs charges, à d'autres fonctions publiques, et établir ici une espèce d'avancement hiérarchique, comme dans la magistrature, les finances, etc.; en outre, il est probable que bien souvent un notaire qui se sera créé une clientèle dans une localité un peu importante, consentira difficilement, malgré toute la séduction du séjour d'Alger, à l'échanger contre une autre clientèle qui, quoique plus nombreuse peut-être, lui sera tout à fait inconnue, et qu'il pourra ainsi, moins facilement conserver.

Au surplus, nous pensons qu'avant toute chose, on doit se préoccuper de n'appeler en Algérie que des hommes qui, outre une moralité reconnue, puissent offrir par leurs précédens des garanties d'intelligence et d'expérience des affaires; dans les premiers jours de la conquête et bien longtemps après l'administration par une tolérance qui lui était dictée, peut être, par les tristes nécessités du pays, a laissé tomber son choix sur des notaires qui, quelque recommandables qu'ils fussent d'ailleurs, étaient loin d'appartenir aux professions libérales du barreau; mais cela n'est plus possible aujourd'hui. En dehors de l'action de moralisation que le gouvernement doit tendre à maintenir par tous les moyens possibles, on sait quel est le développement que prennent chaque jour dans la colonie les affaires et les transactions de toute nature; il importe donc que l'administration se montre plus sévère sur le choix des hommes auxquels elle confère la tutelle des graves intérêts qui s'agitent aujourd'hui en Algérie.

Il est deux questions qui se rattachent au sujet que nous traitons, et dont la solution encore indécise semblerait préoccuper l'administration : nous voulons parler des recouvremens et des minutes.

D'abord, et dans l'intérêt de tous, il est indispensable qu'à chaque mutation qui s'opère, un inventaire détaillé des minutes et des recouvremens, un état fidèle et complet, en un mot, de la situation de l'étude, soient dressés en présence d'un notaire ou d'un magistrat délégué à cet effet par le procureur-général, et qui remplirait ainsi l'office qu'en pareille circonstance remplissent ici les membres de la chambre disciplinaire.

Maintenant, et quant aux recouvremens, l'état exact en ayant été arrêté entre le prédécesseur et le successeur, il est tout naturel que ces recouvremens, qui sont la propriété du premier, lui soient intégralement réservés, et qu'ils soient opérés par lui ou pour son compte.

Au besoin, nous ne verrions nul inconvénient à ce que le prédécesseur et le successeur fussent autorisés à faire entre eux, de ces valeurs, l'objet d'une cession à forfait, ou tout autre arrangement particulier qui pourrait leur convenir.

Quant aux minutes, la question est plus délicate, et des doutes semblent s'élever sur le point de savoir si une indemnité ne serait pas dûe, pour cet objet, au titulaire remplacé. Nous avons vainement consulté les précédens de la France, nous n'avons rien trouvé de bien fixé, de nettement établi sur ce point; mais nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la négative.

D'abord, ce n'est que fort arbitrairement, suivant nous, qu'une pareille appréciation peut être faite, ensuite forcer le successeur à supporter une indemnité due à son prédécesseur, ce serait tout simplement arriver, par une voie détournée, à la vénalité des charges; et, en résumé, les minutes ne sont point, comme les recouvremens, la propriété libre et absolue du notaire, mais simplement un dépôt transmis de l'un à l'autre, et dont l'État seul est propriétaire, et tellement propriétaire que l'administration aurait le droit de transférer les minutes d'une étude dans une autre; en d'autres termes, il nous semble que les minutes seraient considérées comme une sorte de valeur immobilière dont la nue-propriété appartient à l'État, et l'usufruit au titulaire en exercice, jusqu'à ce qu'un jour, la cessibilité des offices ayant été autorisée, le notaire acquière ainsi la pleine et entière disposition de sa charge. H. D.

On nous écrit d'Alger :

Un des hauts fonctionnaires de notre ville, chef d'un service important, actionne devant le tribunal de police correctionnelle d'Alger, pour délit de diffamation, et à l'effet de s'entendre condamner à des dommages et intérêts, le rédacteur en chef responsable d'un journal quotidien de Paris.

C'est pour la première fois depuis l'occupation de l'Algérie qu'un semblable cas se présente; aussi soulève-t-il, ce nous semble, une question de droit toute nouvelle, sur laquelle il devra être statué avant que le jugement du Tribunal de police correctionnelle d'Alger reçoive son exécution.

Un journal rédigé et imprimé à Paris, sous le bénéfice des lois françaises, peut-il être passible, en Algérie, des lois exceptionnelles qui régissent la colonie?

En France, les délits de presse sont justiciables des tribunaux civils.

En Algérie, les délits du même genre, quand ils s'appliquent à un fonctionnaire civil, résidant en territoire civil, naturellement doivent être jugés par les tribunaux civils; mais lorsqu'ils atteignent un fonctionnaire militaire, exerçant des fonctions ou un commandement militaires, sont-ils passibles des conseils de guerre?

En France, les juges sont inamovibles.

En Algérie, les juges sont révocables. Un journal publié sous le régime de l'inamovibilité, peut-il être actionné devant des juges révocables?

En France, des lois régissent la presse.

En Algérie, le régime de l'ordonnance est encore le seul en vigueur. Un citoyen français, placé sous le régime de la loi, peut-il être passible en Algérie, du régime de l'ordonnance, pour un délit commis en France?

Le journal incriminé soulèvera sans doute toutes ces questions et les traitera avec toute l'autorité d'une feuille sérieuse et justement estimée. Les besoins de sa défense l'obligeront à scruter à fond l'état de la législation actuelle, et les recherches auxquelles il devra se livrer lui feront comprendre combien il importe que la presse française étudie la question de l'Algérie; combien il est indispensable de modifier au plus tôt le régime anarchique sous lequel on étouffe la plus belle colonie qui ait jamais existé.

Puisse cet incident, sans importance en apparence, mais qui doit soulever des questions fondamentales, marquer le point de départ d'une conduite nouvelle de la presse française à l'égard de l'Algérie, et lui inspirer pour cette grande question d'intérêt national, une sollicitude que depuis trois ans nous appelons de tous nos efforts!

M. le gouverneur-général de l'Algérie consacre, dit-on, les loisirs que lui accorde Abd-el-Kader, à la rédaction d'un ouvrage en réfutation des conclusions de la *France en Afrique*. Nous attendons avec confiance les argumens contradictoires du gouvernement général de l'Algérie, prêts à leur donner notre approbation, s'ils sont basés sur la vérité et la logique; prêts à les contredire s'ils s'appuient sur des faits inexacts, dénaturés ou mal appréciés. A Alger, on considère le régime actuel comme le *nec plus ultrà* de la perfection; à Paris, on rend justice aux intentions, au dévoûment, aux progrès accomplis; mais on veut mieux encore. La discussion seule peut permettre d'apprécier s'il y a lieu ou non à maintenir le *statu quo*, et nous sommes heureux de voir le gouvernement local de l'Algérie soulever lui-même la discussion.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

M. le général d'Arbouville est en expédition dans le Hodna. Son but est de rétablir l'ordre, un instant troublé par la présence de l'émir, et de punir les habitans de Bou-Saada et les Oulad-Naïl, des secours qu'ils ont donnés à Abd-el-Kader.

PHILIPPEVILLE.

A la suite des pluies abondantes qui sont tombées dans la dernière quinzaine du mois de mars, le pont de chevalets jeté sur la Safsaf, et qui servait de communication entre Philippeville et le village Valée, a été emporté par les eaux. Ce pont avait été construit à deux mètres au-dessus des plus hautes eaux; de mémoire d'Arabe, jamais crue semblable n'avait eu lieu dans cette rivière.

Cet événement nuit beaucoup aux relations du village avec la ville. Il est à désirer que les communications soient rétablies avant le moment des récoltes.

PROVINCE D'ALGER.

Abd-el-Kader bat décidément en retraite, ou plutôt, il fuit devant les colonnes du général Jusuf et des colonels Renault et Camou, ne sachant trop quelle direction prendre pour les éviter et ne pas se livrer à des tribus à la fidélité desquelles il ne peut complètement se fier.

Le bruit avait d'abord couru à Alger que l'émir, inquiété par l'attitude des populations du Djebel-el-Amour avait dû revenir chez les Ouled-Naïl, en attendant des secours promis par Bou-Hamedi.

Depuis on a annoncé qu'Abd-el-Kader avait reçu un renfort de 300 cavaliers et avait franchi la montagne. Selon les uns, il serait encore du côté d'Aïn-Mahdi, où il aurait été bien accueilli par le marabout Tedjini, ce qui nous semble mériter confirmation; suivant les autres, Abd-el-Kader devait être le 28 ou le 29 mars plus à l'Ouest, dans le Djebel-Mecbah chez les Ouled-Sidi-Cheikh.

Ces nouvelles transmises par les Arabes ne laissent aucun doute sur la retraite de l'émir; mais elles ont besoin de confirmation.

M. le gouverneur-général de l'Algérie s'est embarqué le 5 mars, à sept heures du soir, à bord du paquebot *l'Etna*, pour se rendre à Oran. Ce voyage est motivé, dit-on, par la nouvelle reçue à Alger qu'Abd-el-Kader, toujours poursuivi par la colonne du général Jusuf, s'est retiré vers la frontière de l'Ouest, chez les Oulad-Sidi-Cheikh.

M. le colonel Eynard, premier aide-de-camp de M. le maréchal Bugeaud, quitte définitivement l'état-major de M. le gouverneur-général de l'Algérie, pour être mis à la disposition de M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine. Cette mutation, qui étonnera toutes les personnes qui connaissent les étroites relations qui existaient entre M. le gouverneur-général et son aide-de-camp, est, dit-on, une satisfaction donnée à l'opinion publique, qui attribuait à l'influence personnelle de M. le colonel Eynard quelques-uns des actes reprochés à l'administration de M. le maréchal Bugeaud.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Les tribus de l'est et du sud de Titteri, rentrent peu à peu sous notre domination. M. le général Marey les réorganise au fur et à mesure qu'elle font leur soumission et il leur impose une contribution de guerre. Déjà ces tribus fournissent les moyens de transports pour le ravitaillement des colonnes attachées à la poursuite de l'émir.

M. le colonel Blangini opère dans le Djebel-Dira, et achève la pacification de cette contrée.

M. le colonel l'Admirault, tient position en avant de Boghar, à Chabounia, il assure les communications des colonnes qui agissent dans le Djebel-el-Amour.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le duc d'Aumale opère en ce moment, avec une forte colonne, sur les pentes nord de l'Ouer-Senis. M. le colonel de Saint-Arnaud appuie ce mouvement avec les troupes de la subdivision d'Orléansville. Kaddour Ould-el-Hadj-Seghir, khalifa d'Ab-el-Kader, occupe toujours le sommet de la montagne.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

La nouvelle de la blessure de Bou-Maza se confirme. Sans doute nos colonnes n'accorderont pas à cet intrépide lieutenant de l'émir quarante jours de repos nécessaires à la consolidation de sa fracture. Il est impossible à Bou-Maza d'échapper à la poursuite de ses ennemis, si ses ennemis veulent le prendre.

Bou-Alem, khalifa de Bou-Maza, est encore à la tête de quelques fanatiques.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MASCARA.

M. le lieutenant-général de Lamoricière était le 23 mars sur les sources de l'Ouad-el-Abd, à quelques lieues au sud de Frenda. Le 19, il avait vidé quelques silos abandonnés chez les Beni-Median, près de Tiaret. Le 22, il avait poussé une reconnaissance jusqu'à Saous, au-delà du Chott-el-Gharbi, dans le but de faire une razzia sur quelques fractions des Harar, qui s'étaient avancés vers le nord pour faire pâturer leurs troupeaux. Au retour de cette course, M. le lieutenant-colonel de Martimprey, à la tête de quelques officiers seulement et d'une vingtaine de cavaliers du makhzen, surprit quelques douars des Haçasna (Iagonbia) et des Rouadi (Harar), leur tua quelques hommes et fit quatre-vingts prisonniers, au nombre desquels sont les principaux marabouts des Harar. 200 bœufs et 2,000 moutons tombèrent en notre pouvoir.

Dans cette dernière tournée, la colonne de M. le général de Lamoricière eut à supporter pendant quarante-huit heures une pluie battante qui fatigua beaucoup la troupe, sans toutefois ralentir sa marche.

Depuis cette course, M. le général de Lamoricière a obtenu la soumission de quelques tribus du Nador et d'une grande partie des Harar.

M. le colonel de Gérandos vient de faire une razzia considérable sur les Açasna.

Frenda paraît être devenu le centre d'opération des colonnes qui agissent au Sud de Mascara. 40,000 rations viennent d'être expédiées dans cette petite ville arabe. Les Beni-Chougran et les Hachem ont fourni les transports nécessaires à cette opération.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

M. le général Cavaignac, commandant supérieur de cette subdivision, vient de livrer à un fanatique, du nom de Mohammed-Ben-Abdallah-Sid-el-Fadel, un combat sérieux qui aura plus de retentissement dans le pays que des centaines de razzia.

Voici dans quelles circonstances :

Un sultan de fabrique nouvelle, se disant le père du vrai Bou-Maza du Dahra, était parvenu à convaincre les tribus du sud-ouest de Tlemcen de la divinité de sa mission. Il devait anéantir tous les chrétiens qui ne se convertiraient pas à l'islamisme.

Les cavaliers des Ouled-en-Nahr, Beni-Matar et Ouled-Balagh des Angad-Cheraga et quelques hommes des Angad du Maroc, formaient autour de Sid-el-Fadel un goum assez imposant pour inquiéter les tribus soumises. Ce groupe s'était formé dans le Maroc; il pénétra sur notre territoire le 20 et le 22; avant d'ouvrir les hostilités, El Fadel écrivait au général Cavaignac, pour l'engager à se soumettre et à abjurer la religion chrétienne.

Cette lettre, qui n'est qu'une analyse succinte de la deuxième surate du Koran, mérite d'être conservée et surtout d'être méditée. La voici :

Mohammed-Ben-Abdallah (Sid-el-Fadel) au général Cavaignac.

Louange au Dieu unique. Personne ne lui est associé.

Du serviteur de son Dieu, Mohammed-Ben-Abdallah au chef français, salut sur quiconque suit la vraie voie.

Sachez que Dieu m'a envoyé vers vous et vers tous ceux qui sont dans l'erreur sur la terre. Je vous dis que Dieu vous a ordonné de dire : *Il n'y a d'autre Dieu que Dieu et Mohammed est son prophète.* N'admettez pas d'autre religion, parce que Dieu n'admet d'autre religion, si ce n'est l'islamisme.

Le Très Haut dit : Dieu n'admet que la religion musulmane, si vous dites, nous sommes dans le vrai, et nous n'avons plus besoin de Mohammed, le Très-Haut a dit, et son dire est très-vrai, que le juif dise au chrétien qu'il est athée, et réciproquement; la vérité pour tous deux serait de témoigner en faveur du prophète Mohammed.

Cessez de commettre l'injustice et le désordre. Dieu ne l'aime pas. Sachez qu'il m'a envoyé pour que vous vous soumettiez à moi. Il a dit : Soumettez-vous à moi et à mon envoyé.

Vous savez qu'il doit venir un homme qui règnera à la fin du temps. Cet homme, c'est moi, Mohammed, envoyé par Dieu et choisi parmi les plus saints de la suite du prophète. Je suis l'image de celui qui est sorti du souffle de Dieu.

Je suis l'image de notre Seigneur Jésus. Je suis Jésus ressuscité, ainsi que tout le monde le sait, croyant à Dieu et à son prophète. Si vous ne croyez pas les paroles que je vous dis en son nom, vous vous en repentirez, aussi sûr comme il n'y a qu'un Dieu au ciel qui a le pouvoir de tout faire.

M. le général Cavaignac ne répondit pas à cette lettre, et le 24, El-Fadel s'avança sur Tlemcen pour s'emparer de la ville et exterminer les chrétiens.

Prévenu de ce mouvement, le général sortit de la ville, le 24 à midi, à la tête d'une assez forte colonne, pour aller au-devant de son adversaire et le combattre.

Nous transcrivons textuellement le rapport de cette brillante affaire.

A quelques lieues de Tlemcen, dit le général, je pris les devans avec la cavalerie, composée de 4 escadrons des hussards et d'un escadron de spahis; en tout, 300 chevaux, soutenus par trois bataillons.

En débouchant sur le plateau de Terny, nous aperçûmes, du côté d'Afir, quelques partis peu nombreux. Bientôt nous vîmes déboucher une cavalerie forte de 7 à 800 chevaux, marchant vers nous en bon ordre. Elle était soutenue par 1,200 fantassins environ, que nous ne pouvions point encore apercevoir.

Parvenu à mille mètres environ de l'ennemi, qui jusque-là s'était avancé vers nous résolument, j'arrêtai la cavalerie pour donner le temps à l'infanterie de la rejoindre et de s'emparer des crêtes que nous avions à notre gauche, et dont l'ennemi se rapprochait insensiblement.

Le mouvement de nos bataillons lui fit sans doute craindre de voir sa retraite coupée, car nous vîmes presque toute cette masse faire un à droite et marcher lentement et toujours en ordre, vers le pied des hauteurs. Il n'y avait plus à attendre. J'ordonnai donc au colonel Gagnon de charger immédiatement avec les trois premiers escadrons sur la masse ennemie; l'escadron de spahis reçut l'ordre de se diriger sur un groupe d'environ 200 chevaux, qui n'ayant pu suivre le mouvement du reste de la colonne arabe, semblait vouloir se jeter sur notre droite. Les spahis firent leur mouvement avec beaucoup de résolution; ils étaient conduits par le lieutenant Ben-Bekouia. Ils furent bientôt mêlés avec les cavaliers ennemis, et l'engagement fut assez vif pour me décider à soutenir nos 40 spahis avec l'escadron de réserve. L'ennemi fut mené grand train et rejeté dans les gorges de l'ouest.

Pendant ce temps, et du côté de la charge principale, M. le colonel Gagnon, précédant son régiment avec son état-major, était entré au milieu de la cavalerie arabe qui marchait toujours et commençait à monter sur les pentes difficiles du Sud. Le combat commença alors. Une première décharge fit tomber le capitaine-adjudant-major Ollier, assez gravement blessé, et cinq chevaux, parmi lesquels se trouva celui du colonel Gagnon. Le colonel, immédiatement entouré, fut bientôt dégagé par les escadrons; ceux-ci, chargeant dans le plus grand ordre, pénétraient successivement au milieu de cette masse, qui ne tarda point à se disperser sur les pentes qu'elle cherchait à gravir, laissant plus de 80 cadavres sur le terrain.

M. le commandant Farémont, à la tête d'un de ses escadrons, et bientôt un des bataillons du 15e, qui arrivait à toutes jambes, parvinrent sur les crêtes, et, se jetant à travers les bois, tuèrent encore bon nombre de fantassins attardés.

Je rappelai bientôt toutes les troupes, et nous campâmes à Afir. Dans ce combat, qui fait beaucoup d'honneur au colonel Gagnon et à la cavalerie qu'il commandait, l'ennemi a perdu beaucoup de monde et a laissé plus de 100 hommes sur le carreau.

Des huit drapeaux qu'il montrait, sept ont été pris, le huitième était porté par un cavalier qui tua le sous-lieutenant Thévenin des hussards, au moment où il cherchait à s'en emparer. Ce vaillant jeune homme avait, dans un engagement récent, été blessé d'un coup de sabre à la tête; c'est une perte pour le régiment. De notre côté, nous avons eu 2 tués, dont un officier, 9 blessés, dont un officier, et 22 chevaux tués ou blessés.

Après sa déroute, l'ennemi n'a point cherché à se réunir, ni vers Sebdou, ni vers le pays des Beni-Snouss.

Le 25, je rentrai à Tlemcen.

Dans le combat d'Afir, le colonel Gagnon a entraîné son régiment avec une vigueur digne d'éloges. Parmi les officiers, sous-officiers et soldats dont il me cite la bonne conduite, je citerai M. le capitaine adjudant-major Ollier, blessé près du colonel; le brigadier Seurot, qui, au plus gros de la mêlée, a mis pied à terre pour dégager son colonel pris sous son cheval; le sous-lieutenant Thévenin, cité plus haut et tué dans le combat; le maréchal-des-logis Lecourt, blessé grièvement en s'emparant d'un drapeau; le brigadier Fitchz, blessé; le maréchal-des-logis Lelong; les hussards Peyrousse et Estève, qui tous trois ont pris des drapeaux.

Dans les spahis, le lieutenant Mohammed-ben-Bekouia, le brigadier Ksseur et le spahis Messaoud-ben-Daroum, qui tous trois ont également pris des drapeaux. M. le commandant Bazaine, à la tête de quelques cavaliers arabes, est arrivé des premiers sur l'ennemi.

El-Fadel avait, dit-on, promis à ses cavaliers d'escamoter les troupes françaises, en ordonnant à la terre de s'entr'ouvrir sous leurs pas, et, sans doute, cet illuminé était de bonne foi en croyant à sa toute-puissance, aussi a-t-il dû être complètement désillusionné en battant en retraite. Dans tout autre pays, ce sultan serait considéré comme un fou, et traité comme tel, mais en Algérie, il n'en sera pas de même. El-Fadel prouvera, le Koran à la main, que ce qui est arrivé devait être, parce que Dieu l'a voulu et que Dieu l'a voulu pour éprouver la foi de ses serviteurs. Il dira à ceux qui survivent, que ceux qui sont morts, doutèrent de sa mission, et que Dieu qui sait tout, les a fait mourir pour les punir de leur incrédulité.

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnances royales des 6 et 29 mars, ont été nommés :

Officier d'administration comptable de 2e classe.

M. Vallansan, adjudant en 1er à la division d'Oran.

Adjudans d'administration en 1er :

M. Lodes, adjudant en 2e à la division de Constantine.
MM. Veith et de Héricourt, adjudans en 2e à la division d'Alger.

Adjudans d'administration en 2e :

MM. Gayette et Laroque, sous-officiers élèves à la division d'Alger.
M. Labit, sous-officier élève à la division d'Oran.

Par ordonnance royale, du 27 mars, ont été nommés :

Sous-lieutenant adjoint au trésorier :

1er *régiment de la légion étrangère* : M. Lejeune, sergent-major.

Capitaines :

3e *régiment de ligne* : M. Siry, lieutenant.
41e *de ligne* : M. Menouvrier de Fresne, lieutenant.
58e *de ligne* : MM. Diemer et Candeil, lieutenans.
6e *régiment d'infanterie légère* : MM. Guichard, Bantquin et Piazza, lieutenans.
Bataillons de tirailleurs indigènes d'Oran : MM. Gibon et Tarséac, lieutenans.

Lieutenans :

3e *de ligne* : MM. Gombert et Camus, sous-lieutenans.
16e *de ligne* : MM. Godefroy et Bessières de la Jonquière; sous-lieutenans.
41e *de ligne* : M. Quais, sous-lieutenant.
58e *de ligne* : MM. Lavirotte et Clément, sous-lieutenans.
6e *léger*. MM. Bohn, Lannébit et Levylier, sous-lieutenans.
12e *léger* : M. Briard, sous-lieutenant.
19e *léger* MM. Leduc et Hanrion, sous-lieutenans.
Tirailleurs indigènes d'Oran : MM. de Potier et Lavoignet, sous-lieutenans.

Sous-lieutenans.

3e *régiment de ligne* : M. Ligeret, adjudant-sous-officier,
15e *régiment d'infanterie légère* : M. Brachut, sergent-major.
Tirailleurs indigènes d'Oran : M. Confort, adjudant-sous-officier.

GENDARMERIE D'AFRIQUE.

Sous-lieutenans-trésoriers.

2e *compagnie* : M. Hall, maréchal-des-logis.
3e *compagnie* : M. Dufau, maréchal-des-logis.
1re *compagnie* : M. Lherbier, maréchal-des-logis.

Par décision ministérielle du 24 mars, M. Gérard, officier d'administration comptable de 2e classe à Bône, est nommé de 1re classe.

Par décision ministérielle du 26 mars, ont été nommés capitaines de 1re classe, les capitaines de 2e dont les noms suivent :

9e *bataillon de chasseurs d'Orléans* : M. de Jouenne d'Esgrigny d'Harville.
Tirailleurs indigènes de Constantine : M. Lherbon de Lussats.
1er *régiment de la légion étrangère* : M. Thomann.

— Par ordonnance royale en date du 6 mars :

Art. 1er. Hadj-Kadda-ben-Hamida est nommé agha des Beni-Chougran, en remplacement de Mohammed-ben-Gudlal.

Cet aghalik sera composé des trois tribus des Beni-Chougran, Ouled-Sidi-Daho et Elerraga de l'Oued-el-Hammam.

Art. 2. Kaddour-ben-Morfi est nommé agha de la montagne d'El-Bordj.

Ce nouvel aghalik sera composé des tribus des Heubta-ed-Djemala, Botten-el-Oued, Sedjerara, Kalaà, Masrata, Debbaà, Tilioanet, Haïtia et village d'el-Bordj, Tmazenia et Ouled-Riah, Habouchia, Ouled Sidi-Amer-ben-Douba, Beni-Redou et Renessia; des Douair-Flitta et des Ouled-bou-Ali (détachés de l'aghalik des Flitta), et des Ouled-el-Abbès (distraits de l'aghalik des Hachem-Cheraga).

Art. 3. Si-Cheriff-ben-Moussa est nommé agha des Hachem-Cheraga, en remplacement de Kadda-Ould-Mokhtar.

Art. 4. Kaïd-Ali-el-Alouchi est nommé aux fonctions d'agha de la grande tribu des Beni-Sliman, comprise dans le kalifa de l'Est de la province d'Alger.

Art. 5. Les tribus des Mouallek, dépendant de l'aghalik des Hachem-Cheraga, sont annexées à l'aghalik des Smada,

— Par ordonnance de M. le gouverneur-général, en date du 30 mars :

Attendu que les sauterelles qui ont envahi l'an dernier le territoire de l'Algérie y ont déposé des œufs, dont l'état de l'atmosphère favorise, dès à présent, l'éclosion et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour combattre ce fléau.

Arrêtons :

Art. 1er. Toutes les fois qu'une localité sera envahie par les sauterelles, l'autorité locale pourra réquérir les habitans pour l'exécution des mesures qui seront jugées nécessaires pour combattre le fléau dont il s'agit.

Art. 2. Lorsque les habitans s'entendront spontanément pour détruire les jeunes sauterelles, ils seront tenus, avant d'agir, de prendre les instructions des autorités locales dont l'autorisation devra être préalablement obtenue, lorsqu'il s'agira de recourir à l'emploi du feu.

Art. 3. Tout refus d'obtempérer aux réquisitions faites en vertu du présent arrêté, sera puni conformément aux dispositions de l'article 475 du code pénal.

—Par arrêté de M. le gouverneur-général, du mars: Considérantqu'aucun centrede population ne doitêtre établi sansque, préalablement à sa création, l'autorité se soit parfaitement rendu compte de l'avenir que peut avoir le nouvel établissement pour l'avancement progressif de la colonisation;

Considérant que pour atteindre ce but, l'autorité doit tout d'abord faire constater par des hommes compétens avec le plus grand soin et dans une enquête approfondie, le territoire sur lequel ce centre de population pourrait être établi avec le plus d'avantage, aux divers points de vue de la sécurité et de l'influence politique, de la salubrité, de la propriété, des communications, des eaux, du commerce et de la dépense.

Vu l'ordonnance du Roi du 1er octobre 1844, sur la propriété en Algérie;

Vu l'ordonnance du Roi du 21 juillet 1845, sur la création des centres de population et les concessions;

Vu les instructions ministérielles en date du 7 mars 1845,

Art. 1er. A l'avenir tout projet d'établissement d'un nouveau centre de population devra être précédé de l'avis d'une commission spéciale; déterminant dans le territoire qui lui aura été désigné, l'emplacement le plus favorable à l'assiette du village, aux divers points de vue;

1° De la sécurité et de l'influence politique;
2° De la salubrité.
3° De la propriété;
4° Des communications;
5° Des eaux;
6° Du commerce;
7° De la dépense.

Art. 2. Chacun des apuremens indiqués à l'art. 1er fera l'objet d'un examen spécial et d'un article séparé dans le procès-verbal que la commission instituée devra dresser.

Art. 3. Un plan figuratif du centre de population et de son périmètre sera joint au procès-verbal. Ce plan devra porter toutes les indications résultant des apuremens ordonnés par l'art. 1er.

Art. 4. La commission sera composée, sur les territoires civils:
D'un ingénieur des ponts-et-chaussées;
D'un officier du génie militaire;
D'un officier du bureau arabe;
D'un agent des domaines;
D'un inspecteur de la colonisation;
D'un médecin;
D'un agent du service des bâtimens civils qui remplira les fonctions de secrétaire;
Sur les territoires mixtes et arabes;
D'un officier du génie, président;
D'un officier du bureau arabe;
D'un inspecteur de la colonisation;
D'un médecin ou officier de santé;
D'un agent du domaine, secrétaire.

Art. 5. Chaque commission sera instituée par nous, lors du projet de création des centres de population, sur la proposition de M. le directeur de l'intérieur, pour les territoires civils, et sur celle de MM. les lieutenans-généraux, commandans supérieurs des provinces, pour les territoires mixtes et arabes.

FAITS DIVERS.

— M. Brunet de Rondit, capitaine, aide-de-camp de M. le lieutenant-général Magnan, et mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

— Une petite caisse venant de Paris, et fortement recommandée à l'autorité militaire, vient d'être expédiée en Afrique par le dernier paquebot. Elle renferme une carabine d'honneur offerte par S. A. R. la duchesse d'Orléans, au nom du comte de Paris, au brave caporal Lavaissière, qui a échappé si miraculeusement au massacre de Sidi-Brahim, dans l'affaire du 15 septembre dernier.

— Un fils du prince Czartoryski sert en qualité de lieutenant dans un régiment en garnison à Madrid; c'est l'*Heraldo* qui annonce ce fait, en ajoutant que ce jeune Polonais va se rendre incessamment à Alger en qualité de volontaire.

— La *Méditerranée* annonce l'arrivée à Cette de cinq des prisonniers arabes auteurs du complot de l'île Sainte-Marguerite. Ils ont été immédiatement incarcérés au fort Saint-Louis. Deux autres prisonniers, venus avec eux sur le même bateau, ont été dirigés sur le fort de Brescou.

VARIÉTÉS.

LE POÈTE ABD-EL-KADER.

Béranger, dont on ne contestera pas la compétence en matière poétique, a dit, dans la belle préface de son dernier volume de chansons, que Napoléon était le plus grand poète des temps modernes. Il semble, en effet, que les hautes intelligences, les grands cœurs que, dans les temps de crise et de rénovation, Dieu appelle à guider les peuples, ne pourraient accomplir leur mission si, à toutes les qualités de l'homme d'Etat, du guerrier, de l'administrateur, ils ne joignaient aussi l'instinct et le souffle poétiques. Et cela se comprend: les peuples, les grandes masses d'hommes ne peuvent être profondément touchés que par ce qui est noble dans le fond et beau dans la forme; ce sont, si l'on veut, des harpes sonores qui ne frémissent que sous la main des artistes puissans.

Pour peu que l'on étudie attentivement la vie et les actes du jeune homme qui, depuis douze ans, agite, soulève, passionne à son gré les populations arabes de l'Algérie, qui, sans autres trésors que le dévoûment et la foi, tient en échec une nation aussi puissante que la France, pour peu que l'on examine les ressorts qu'il met en mouvement, l'art avec lequel il les touche, il est impossible qu'Abd-el-Kader n'apparaisse pas plus grand poëte encore qu'il n'est général audacieux, administrateur habile.

Ce sentiment était depuis bien long-temps en nous quand les journaux d'Alger nous ont transmis, qui le croirait! une *élégie* d'Abd-el-Kader que nous reproduisons textuellement ici, telle que le savant professeur d'arabe littéral, à la chaire d'Alger, M. Bresnier, l'a traduite:

ÉLÉGIE

COMPOSÉE PAR ABD-EL-KADER SUR SA SÉPARATION D'AVEC SES FRÈRES,

Traduite littéralement sur l'original, par M. Bresnier.

LOUANGE A DIEU.

I.

Globule noir de mon œil, âme de tout mon être,—Doux printemps de mon cœur, force animant mon bras,

II.

Votre présence récréait ma vue. Par vous mon cœur,—comblé de délices, méprisait la richesse, oubliait ses affections paternelles.

III.

Mais le Destin a percé mes yeux de ses flèches, — Et depuis l'heure où vous vous êtes éloignés de moi, nul aspect n'a su réjouir mes regards.

IV.

Quelle chose après peut récréer ma vue? — Par le maître du Temple (Mahomet)! ce ne sont ni les plaisirs ni la fortune.

V.

Dès l'instant de votre départ, mon âme s'est évanouie,—Et mes larmes s'écoulent à cause du débordement de mon cœur.

VI.

Ma patience épuisée n'est plus; mais le chagrin dévorant ne se dissipera pas,—Et je n'en conçois le terme qu'aux bornes de l'éternité.

VII.

La chair de la datte moelleuse a été consommée, — Le cœur osseux du fruit reste à nu, dépouillé de son enveloppe.

VIII.

Depuis que vous m'avez quitté, la joie a fui loin de moi; — Mon cœur est insensible aux dons que je reçois comme à ceux que je répands.

IX.

Lorsque vous avez disparu, la vie sans vous—N'a plus été pour moi que la course dont un messager s'acquitte.

X.

Votre absence a rendu longues mes nuits, — Jusqu'à éloigner de ma pensée l'espoir d'en atteindre le terme.

XI.

Que de fois, m'écriai-je, quand l'aurora dissipe les ténèbres :—O SAÏD! n'es-tu donc qu'une vaine image qui s'offre à ma vue?

XII.

Et cependant mon âme en ces instans vient ranimer mon corps. — O MOSTAFA!...Est-il un remède pour la douleur?

XIII.

Etre séparé d'HOCEIN est une de mes angoisses les plus vives; — Mais rien ne peut empêcher l'accomplissement du décret de Dieu sur les créatures.

XIV.

Après les tourmens de la séparation, le Sort, enfin généreux, — Amènerait-il une réunion qui rappellerait à la vie celui que le manque d'espoir a conduit au trépas?

XV.

Si cet ardent désir était jamais rempli, — Mon corps recouvrerait ses forces et son âme.

XVI.

O mes parens! ô vous qui m'êtes unis par notre même père, — Qui m'êtes chers par l'affection, lien solide et durable!

XVII.

Soyez en cette vie comme étaient ceux qui nous ont précédés; — Ils ne sont plus! Efforcez-vous comme eux d'acquérir par vos actions une gloire que l'on ne puisse contester.

XVIII.

Si la Fortune vient à vous, répandez ses largesses; — Si elle se détourne, contentez-vous de l'affection qui nous attache.

XIX.

Que la nuée féconde de mes saluts se répande sur vous! — Que leur parfum, dans un espace sans bornes étendu,

XX.

Soit un lien qui unisse les amis en quelque lieu qu'ils se trouvent. — Un ami est pour moi comme le frère le plus chéri!

Au bas se trouve cette note, écrite également de la main d'Abd-el-Kader, et adressée probablement à son secrétaire:

« Vous écrirez ces vers sur le dos de la lettre de Sidi Mohammed-el-Saïd, ou de celle de Mostafa. Vous garderez cette présente copie, et si vous y trouvez des fautes, vous les corrigerez. Que Dieu mette en bonne voie nos affaires à tous, par les mérites de Mohammed, de sa famille et de ses compagnons! Que Dieu répande ses grâces sur eux tous! »

On se ferait une idée bien fausse du poète Abd-el-Kader, et on comprendrait peu l'application que Béranger lui-même donnait au mot de poésie quand il plaçait Napoléon à la tête des poètes modernes, si on voyait dans ce document, qui n'est pas autre chose qu'une lettre d'intimité, une pièce de vers élégiaques à la façon de Millevoye. Nous avons nous-mêmes peine à comprendre comment ce cri du cœur a pu nous arriver d'Alger avec le titre d'*élégie*; nous ne pouvons pas supposer que M. Bresnier, qui a traduit littéralement sur l'original, ait inventé le titre; va donc pour une élégie! Mais quel que soit le nom qu'on lui donne, ce chant serait incompréhensible pour le plus grand nombre des lecteurs, si nous ne donnions en quelque sorte la clé des affections de famille qui tiennent une si large place dans le cœur et dans la vie de l'émir-marabout.

La poétique lettre que nous venons de transcrire est adressée par Abd-el-Kader à trois de ses frères: Sidi-Mohammed-Saïd, Sidi-Mustafa et Sidi-el-Haoucin.

Sidi Mohammed-Saïd est l'aîné de la famille, et le légitime successeur de Mahi-ed-Din, son père, en qualité de marabout. Mohammed est un homme sage que l'émir aime à consulter dans les circonstances difficiles; c'est lui qu'il appelle de ce doux nom: *âme de tout mon être.*

Sidi-Mustafa est le frère cadet d'Abd-el-Kader, le moins prudent, le moins réfléchi et le moins soumis à coup sûr des frères de l'émir. Jeune et actif, ébloui par la puissance dont son frère voyait d'être investi, Mustafa s'efforça d'acquérir de l'influence, de prendre une part dans les affaires du pays, et jaloux de l'autorité de son frère, il ne craignit pas de s'allier même avec ses ennemis. Abd-el-Kader n'en éprouva aucun ressentiment; désireux au contraire d'ouvrir un champ à cette ambition et à cette activité maladive, il nomma Sidi-Mustafa tour à tour khalifa de Médéa, puis de Msila. Dans ces postes élevés le turbulent Mustafa fit preuve d'une incapacité égale à ses hautes prétentions; mais il n'a pas cessé pour cela de se croire appelé au gouvernement; seul il ose critiquer les actes de son glorieux frère, et c'est sans doute pour flatter sa vanité inquiète, que Abd-el-Kader l'appelle: *Force animant mon bras.*

Le plus jeune des frères est Sidi-el-Haoucin, le plus parfait, le plus beau, le plus accompli, sous tous les rapports, des cavaliers de l'Afrique, le type le plus idéal et le plus complet de ces natures d'élite qui joignent toute la vigueur et l'énergie masculines à la douceur, à la tendresse et presque à la grâce de la femme. Sidi-el-Haoucin est le Benjamin ou, pour parler son poétique langage, le *doux printemps de la vie* d'Abd-el-Kader, doux printemps, en effet, printemps gracieux et fleuri, mais qui ne portera pas les fruits qu'Abd-el-Kader, dans sa fraternelle tendresse, en attendait. Combien de fois, depuis la mort de son unique enfant (1), l'émir n'a-t-il pas caressé l'espoir qu'El-Haoucin lui succéderait un jour! Mais ne savons-nous pas comment la Providence se joue de ces prévisions ambitieuses! C'est Dieu seul qui crée et établit les pasteurs d'hommes, et il ne leur est pas donné de se choisir eux-mêmes leurs successeurs.

C'est à ces trois hommes de nature si différente, et qui lui tiennent au cœur par tant de liens, qu'Abd-el-Kader, dans un moment d'angoisse et de mélancolie profonde, a écrit cette lettre touchante, et qui peint si bien le genre d'affection qu'il porte à chacun d'eux. Ce calme retour vers les saintes joies du foyer paternel, ce cri d'amour vers les frères absens, après la fatigue et les efforts d'une lutte surhumaine, suffisent presque à peindre cet homme extraordinaire que Dieu a suscité au devant de nous.

Abd-el-Kader a un quatrième frère, Bou-Bekker, fils d'une négresse. Est-ce lui que l'émir a voulu désigner par ces mots: *globule noir de mon œil?* Nous en doutons. Bou-Bekker est en quelque sorte, un étranger dans cette famille, si parfaitement unie; et, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas à la couleur de sa peau, à son origine nègre, qu'il doit cette exclusion. C'est que Bou-Bekker, quoique fils de Mahi-ed-Din, n'est pas le fils de Lella-Zora, cette femme supérieure, dont le beau caractère offre plus d'une analogie avec celui de la mère de Bonaparte. Cette prédominance du rôle de la femme dans la famille, est un fait important à noter. Les liens du sang sont-ils plus énergiques, plus vivaces entre les fils d'un même père, qu'entre les fils d'une même mère? La nature répond presque toujours négativement à cette question, qui ne manque pas d'une certaine portée sociale.

Mais avant de parler de Lella-Zora, notons pour mémoire, qu'Abd-el-Kader a une sœur, Lella-Kheridja, qu'il aime avec tendresse, et qui, presque toujours souffrante, vit auprès de sa mère.

L'émir a pour Lella-Zora un amour et une vénération sans bornes. Il aime et respecte en elle, non-seulement la mère qui le porta dans ses flancs, mais aussi la sainte femme annoncée par les prophéties, et qui doit contribuer à l'établissement de la nationalité arabe.

Lella-Zora est le nom le plus populaire de toute l'Algérie, le nom devant lequel tout musulman s'incline avec respect. Lella-Zora ne doit pas seulement à sa glorieuse maternité le prestige qui l'entoure; elle a plus fait encore pour son fils, par sa propre valeur, que son fils n'a fait pour elle. Elle est non-seulement la femme sage et forte, mais aussi la femme savante par excellence. Nous remarquons le soin avec lequel Abd-el-Kader évite de prononcer le nom de sa mère, et même celui de sa sœur dans une lettre écrite pourtant à ses frères. Généralement, l'émir écrit peu; il dicte presque toujours à son secrétaire; mais c'est toujours de sa main et de son *kalam* (roseau) qu'il écrit à sa mère vénérée.

Lella-Zora est la seule femme (nous ne parlons pas ici des femmes habitant les villes) qui porte des bas et des mitaines de laine blanche; l'origine de cette habitude est même assez curieuse.

Pendant l'hiver très rigoureux de 1837 à 1838, Lella-Zora ne pouvait parvenir à réchauffer ses mains et ses pieds; elle avait entendu parler d'un *thebib* chrétien et français qui résidait alors à Mascara, et dont la réputation était grande parmi les Arabes. Confiante dans les miracles de la science, elle envoya à Mascara un cavalier chargé de demander de sa part au docteur un remède contre le froid aux mains et aux pieds; le docteur expédia aussitôt à Oran un messager qui en rapporta de très beaux bas et des gants longs.

Lella-Zora accueillit cet envoi avec reconnaissance, et se chaussa, se ganta sans scrupule; mais nulle autre qu'elle n'eût pu se permettre cette infraction aux usages musulmans.

La tendresse respectueuse de l'émir pour sa mère est devenue plus vive, si c'est possible, depuis que des malheurs intimes ont frappé dans ses plus chères affections, l'intrépide marabout.

Nous avons dit qu'il avait perdu en 1837, son fils unique. Cet enfant était né du mariage d'Abd-el-Kader avec Lella-Khera, fille de sidi Ali-Bou-Taleb, son oncle paternel. Ce mariage avait été célébré avant l'élection d'Abd-el-Kader à la dignité de sultan, et la paix du ménage devait sans doute, dès cette époque, être un peu troublée, car le nouveau sultan prétextant qu'il ne devait plus désormais s'occuper que des intérêts de son peuple, conçut le projet de répudier Lella-Khera.

Mais cette femme, nièce de son père, lui tenait de si près par les liens de famille, que cette répudiation fut jugée impossible.

Un fait fort grave, et qui prouve que tous les hommes sont égaux devant les caprices de la femme et les catastrophes du mariage, a depuis lors rendu cette séparation inévitable.

Abd-el-Kader ne s'était pas fait illusion; il savait que sa femme ne l'aimait pas, et c'est pour cela, qu'en homme supérieur, il saisit le prétexte de son élection pour lui rendre sa liberté par le divorce. Nous avons dit que cette séparation fut impossible. Il savait mieux que personne à quels inconvéniens l'exposait cette situation forcée.

En 1835, après la prise de Mascara par le maréchal Clauzel, l'émir fut abandonné de tous ses amis, de ses serviteurs même. Sa femme, entraînée par sidi Ali-Bou-Taleb, l'abandonna aussi. La cause politique qui motivait la défection du père, cachait déjà sans doute quelques galantes faiblesses de la fille; mais l'émir ne proféra aucune plainte; il est vrai que son fils Ben-Mahi-ed-Din vivait encore.

Plus tard, l'émir alla faire le siége d'Aïn-Mahdi; déjà il n'avait pas vu Lella-Khera depuis longtemps; il resta près de dix mois devant Aïn-Mahdi, où il fit des prodiges. Hélas! le héros triomphant était battu dans son propre foyer. A son retour, Abd-el-Kader trouvait sa femme prête à accoucher d'un enfant dont Sidi-Ben-Allal était le père.

On a beau être musulman et fataliste, fut-on philosophe en outre, de pareilles découvertes ne laissent pas que d'émouvoir les cœurs les mieux trempés. Abd-el-Kader fut magnanime avec Lella-Khera; mais il arriva que deux serviteurs, un nègre et une négresse, qui avaient favorisé les entrevues des deux amans, sachant que ces entrevues avaient eu pour résultat des signes d'une évidence incontestable, prirent la fuite à l'approche de l'émir, et, pour éviter sa colère, se réfugièrent à Alger.

En homme d'esprit, Abd-el-Kader fit tomber sur les absens toute sa colère; pour faire bonne contenance, il alla jusqu'à réclamer l'extradition des deux coupables, bien persuadé que l'autorité française ne consentirait jamais à les lui livrer. Malheureusement il n'en fut point ainsi: malgré les généreuses protestations du commandant Pelissier, alors directeur du bureau arabe, malgré l'indignation publique, les deux serviteurs furent livrés à Abd-el-Kader, qui, par respect pour les mœurs, les fit décapiter.

Mais ce n'est plus là le poète Abd-el-Kader dont nous voulions parler. Le talent poétique de l'émir ne s'est pas seulement révélé par la lettre dont nous venons de donner la traduction. Longtemps avant son élévation, Abd-el-Kader avait composé sur la mort de Tedjini un chant où l'âme du héros se révéla toute entière. On sait que Tedjini fut l'un des martyrs de la nationalité arabe. En 1822, Tedjini osa attaquer corps à corps la puissance turque. Chassé de Mascara, il se réfugia dans la plaine d'Eghrès, sur l'Ouad-Froha. Là, il fut cerné par le goum des Douars et des Zmela, commandés par deux hommes qui depuis ont été nos alliés, Mustafa-ben-Ismaël et El-Mezari. Tedjini, abandonné d'une partie des siens, se défendit héroïquement et mourut de la main même d'El-Mezari.

Abd-el-Kader, alors âgé de quinze ans à peine, chanta, dans un poëme que l'on dit fort beau, cette révolte, cette résistance et cette mort glorieuses. N'était-ce pas la muse qui murmurait dès lors à son oreille les révélations de sa propre destinée!..

Abd-el-Kader a également écrit la relation rythmée du tremblement de terre qui expulsa d'Oran les Espagnols. L. J.

(1) Ben-Mahi-ed-Din, mort à Mascara en 1837 entre les mains d'un médecin français.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage; Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

17 AVRIL 1846. N° 463. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Etranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	26 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 16, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets non affranchis seront rigoureusement refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Attentat sur la personne du Roi. — Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : De l'administration de l'Algérie. — Le gouvernement, les Chambres et la presse. — Fatalité et providence. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Sétif. — Cercle de Philippeville. — PROVINCE D'ALGER : Cercle de Dellis. — Cherchell. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Mostaganem. — Subdivision de Mascara. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Encore un manifeste algérien. — FEUILLETON : Salon de 1846, Algérie et Orient (4e article).

FRANCE.

On lit dans le *Journal des Débats* de ce matin :

« Aujourd'hui (16), vers cinq heures et demie, au moment où le Roi » revenait de la promenade et traversait le parc de Fontainebleau, » un homme monté sur un mur a tiré sur Sa Majesté.

» La Providence a encore une fois veillé sur les jours du » Roi.

» La reine, Mme la princesse Adélaïde, Mme la duchesse de Ne» mours, le prince et la princesse de Salerne étaient dans la voitu» re du Roi.

» Personne n'a été atteint.

» Trois balles ont coupé les franges du char-à-bancs.

» Une bourre tombée entre le Roi et la Reine a été ramassée » par la Reine.

» L'assassin a été immédiatement arrêté; il se nomme Lecomte; » c'est un ancien garde général de la forêt de Fontainebleau. »

Chaque homme a une mission à remplir sur cette terre ; celle du Roi, en ce moment, est de vivre jusqu'à la majorité de son petit-fils.

Dieu le veut, Dieu doit le vouloir pour le bonheur de la France !

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 14 avril. — Renouvellement des bureaux. — Lecture du rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'achèvement de plusieurs canaux. — Discussion de la loi relative au tarif du droit d'octroi sur les bestiaux. M. de la Place assure qu'il est fort regrettable que le gouvernement n'ait pas, à l'aide des pouvoirs qu'il tenait de la législation, forcé graduellement les conseils municipaux à adopter le mode de perception qu'on veut faire prévaloir; cela aurait mieux valu que de les y forcer brusquement par une loi générale. L'honorable pair n'en votera pas moins en faveur du projet de loi, qui lui paraît avoir pour but de procurer la viande à meilleur marché aux populations des villes. — M. de Mesnard fait remarquer que la loi n'a motivé aucune réclamation de la part de l'agriculture, ni de la part des consommateurs; c'est là une preuve certaine qu'il s'agit d'une excellente mesure.

Du 15. — Suite de la discussion du projet de loi sur le tarif d'octroi sur les bestiaux.—M. Gérard ne voit pas l'utilité de la loi ; dans certaines villes au lieu d'être une loi de dégrèvement, elle aura pour but de faire peser une surtaxe sur les grandes et moyennes races. — M. Lacave-Laplagne prouve que le droit au poids est plus équitable que le droit par tête, il doit être préféré.—M. d'Harcourt se plaint des résultats minimes que donne le projet ; si on avait voulu mettre la viande à la portée des classes pauvres, il y avait un moyen bien plus simple, c'était de réduire le droit de 50 francs qui pèse sur chaque tête de bétail à la frontière. La division de la propriété est fatale à l'élève des bestiaux, l'importation pourrait seule remédier à cet état de choses. L'orateur appelle l'attention du ministère sur ce point ; il finit en lui rappelant que son premier devoir est la défense des intérêts généraux.

Du 16. — Suite de la discussion. — M. Dulchiron assure que le seul moyen de diminuer le prix de la viande, est de permettre l'introduction des bestiaux étrangers. — M. Pelet (de la Lozère) expose la difficulté de réaliser pour toutes les communes la mise en vigueur de la loi d'ici au 1er janvier 1847. — M. Lacave-Laplagne dit qu'un des articles de la loi proroge jusqu'au 1er janvier 1848, le délai dans lequel les nouvelles bases devront être définitivement adoptées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 13. — M. Moline de Saint-Yon présente un projet de loi tendant à créer une troisième chambre au tribunal de première instance d'Alger. — Renvoyé à la commission du budget. — Discussion sur un projet portant demande de crédits extraordinaires pour constructions navales et approvisionnemens des arsenaux de la marine. M. de Carné combat les réductions proposées par la commission ; il établit la nécessité d'une augmentation de notre marine, en rappelant les exigences de la question d'Orient et la protection à accorder à notre colonie d'Afrique et à notre commerce. Il s'attache à démontrer la supériorité de la marine à voile sur la marine à vapeur pour la guerre.—M. de Chasseloup-Laubat vote pour le projet du gouvernement contre les conclusions de la commission. Il assure que l'inscription maritime est suffisante pour l'armement des vaisseaux demandés. — M. de Lasteyrie signale la mauvaise administration des ports et de la direction centrale. Il n'y a jamais pour la marine, de budget sincère ni d'inventaire sérieux. Au ministère on se trompe à chaque instant sur les estimations des objets contenus dans les arsenaux. Or, le budget étant la base de la comptabilité première, le vice de l'administration de la marine est tout entier dans la direction centrale. L'orateur critique les marchés passés par le ministère. Il se plaint des tâtonnemens employés dans la construction des coques, dans les armemens. — M. de Mackau fait remarquer à la chambre que l'honorable M. de Lasteyrie a montré dans son discours une grande inexpérience du service de la marine. Le ministre s'engage à réfuter avant la fin de la discussion toutes les objections du préopinant.

Du 14. — M. de Mornay demande à la Chambre de vouloir bien fixer un jour pour des interpellations qu'il doit adresser à M. le ministre des finances sur le retard apporté à la présentation du projet de loi sur les relais de poste. Sur les observations de M. le ministre, la Chambre indique la séance de samedi prochain, 18. — Suite de la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour constructions navales. M. Lemercier établit que c'est dans la paix qu'il faut songer à l'approvisionnement de nos arsenaux, et ne pas disputer quelques millions quand il s'agit d'augmenter les ressources de la France en cas de guerre. M. Hernoux expose, au nom de la commission, le dissentiment qui s'élève entre elle et le gouvernement. La commission est d'avis d'augmenter la force maritime de la France en vaisseaux à flots et non en vaisseaux sur le chantier, qui ne donnent qu'un résultat illusoire. M. Billault voudrait savoir, avant de voter les millions demandés, comment seront employés ces millions; si notre matériel et notre personnel maritimes peuvent être prêts au premier coup de canon. L'inscription maritime diminue, la France n'a pas d'hommes, et ce sont les hommes, bien plus que les vaisseaux, qui font la force d'une marine. Quant au matériel, le gouvernement demande quarante vaisseaux, la commission en accorde trente-six, pourquoi ce chiffre de quarante et ce chiffre de trente-six? Peu importe à l'orateur un chiffre ou l'autre, il votera quarante ou trente-six, mais à condition que les vaisseaux seront bien armés. L'honorable membre signale l'insuffisance des approvisionnemens. Il propose de former, pour l'examen de ces questions, une commission de marins vieillis sur la mer et non dans les bureaux de la marine. M. de Mackau maintient la sincérité des renseignemens contenus dans le rapport au Roi ; il assure que le personnel, le matériel et les approvisionnemens de la marine sont dans un état satisfaisant.

Du 15. — La Chambre adopte, par assis et levés, deux projets de lois de circonscriptions départementales. — Suite de la discussion sur le projet portant ouverture de crédit pour les constructions navales. M. Thiers établit que l'Angleterre et l'Amérique vont peut-être se trouver en présence, notre rôle entre elles deux sera celui de la neutralité ; il faut donc une marine puissante pour protéger cette neutralité. Notre colonie d'Afrique réclame aussi la protection d'une forte marine. L'orateur se plaint de l'état dans lequel se trouvent nos ports. Le chiffre de l'inscription maritime, donné par le gouvernement, nous montre que notre personnel suffit à l'armement d'une flotte de soixante vaisseaux et de soixante frégates ; mais nos approvisionnemens en bois sont insuffisans pour arriver à ce résultat. C'est à la Chambre tout entière, et non pas aux bureaux ou aux ministres qu'il faut s'en prendre, si notre marine n'est pas florissante ; la politique fait refuser les crédits nécessaires à nos besoins. Quand la France le voudra sincèrement elle sera une puissance maritime.

Du 16. — Suite de la discussion. M. Levavasseur demande l'augmentation du chiffre de l'inscription maritime ; il signale la nécessité de protéger la pêche sur notre littoral et celle de procurer à notre agriculture l'engrais récemment découvert du guano. — M. de Lamartine expose l'histoire de notre marine ; il compare les forces maritimes de la Russie et de l'Angleterre aux nôtres. Il établit que le chiffre de notre inscription maritime augmente au lieu de diminuer. L'orateur conclut à ce que l'on donne à notre flotte un accroissement qui la mette en état de ne pas craindre l'Angleterre. Il termine par ces mots : « L'Angleterre nous regarde !... prononcez ! » (Ces paroles causent une sensation d'autant plus profonde que lord Palmerston est dans une tribune, et a paru écouter le discours de M. de Lamartine avec une grande attention. Tous les regards se portent sur lui. M. Thiers présente le tableau de l'effectif de notre marine à différentes époques ; il prouve qu'il a été, à diverses reprises, plus nombreux qu'aujourd'hui. La clôture de la discussion générale est prononcée.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — La situation du bassin houiller de Saint-Etienne s'améliore de jour en jour, l'agitation se calme peu à peu. Déjà, écrit-on de Côte-Thiollière, un grand nombre de mineurs ont repris leurs travaux; tout donne lieu d'espérer que la grève cessera prochainement.

— Les ouvriers enfermés sous l'éboulement de Courcelles ont été enfin délivrés dimanche 12. Les habitans des environs étaient accourus à Luzancy et à Courcelles, ainsi que le préfet de Seine-et-Marne et le sous-préfet de Meaux, pour assister à cette délivrance qui a eu lieu aux applaudissemens universels, et tous ces malheureux sont tombés sains et saufs dans les bras de leurs parens et de leurs amis. Toute la soirée il y a eu fête à Luzancy. Vingt-deux soldats du génie qui avaient été envoyés par le ministre de la guerre pour accélérer les travaux de sauvetage sont revenus par le bateau-poste de Meaux, sans avoir donné un seul coup de pioche; les ouvriers n'ont voulu à aucun prix leur laisser prendre part à la gloire de sauver leurs camarades.

— L'Ill et la Bruche ont débordé aux environs de Strasbourg, et ont transformé la campagne en une vaste nappe d'eau. Les champs sont inondés jusqu'à Illkirch; une partie des semences est perdue.

EXTÉRIEUR. — *Insurrection polonaise.* — On lit la lettre suivante dans la *Gazette d'Ausbourg* :

Frontières de Gallicie, 4 avril : Des bandes de paysans parcourent toujours quelques cercles de la Gallicie, mais elles sont peu nombreuses, et se composent en grande partie de gens sans aveu. Une seule compte cent individus que commande un ancien caporal nommé Szela. On l'appelle, par dérision le roi des paysans. Cependant, on obéit à ses ordres qui sont souvent déraisonnables et criminels. En ce moment, le cercle de Prest est celui où règne le plus grand désordre. Le district des versans nord des Karpathes est en proie à de nombreux incendies et à des brigandages. L'insurrection est fomentée par des émissaires du comité polonais démocrate de Bruxelles.

Nous recevons à l'instant des lettres de Jassy qui nous apprennent que beaucoup de boyards moldaves ont quitté leur campagne et sont venus dans la ville saisis d'une terreur panique, parce que le bruit s'était répandu que les paysans allaient se soulever.

— HONGRIE. — Un phénomène fort effrayant est signalé par une lettre de Karoly. Le 13 mars, le mont Mormentzee, haut de 1,800 pieds, à l'entrée du défilé de Borsde, s'est fendu tout à coup et a obstrué le cours de la rivière, large de 300 pieds en cet endroit. Tout le pays en amont a été inondé.

— ESPAGNE. — Une nouvelle révolution a éclaté à Lugo le 2 de ce mois à la suite de la crise ministérielle qui a renversé le général Narvaez. On manque encore de détails positifs sur l'étendue et le but de l'insurrection. On assure que la devise des révoltés est : La reine et la constitution de 1837, la liberté et don Enrique. Mort à la camarilla !

BOURSE.—Du 12 avril.	5 0/0	P. H.	120 25	P. B.	120 »
——	3 0/0	—	83 80	—	83 70
Du 17 avril.	5 0/0	—	120 05	—	119 75
——	3 0/0	—	83 70	—	83 40

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

—

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT (1).

MM. Beaucé. — C. de Balthazar. — Eugène Ginain. — Féron. — Louis Lottier. — A. M. Longuet. — Ch. Aug. Van den Berghe. — Gudin. — Vincent Courdouan.

On n'accusera pas de fatuité le journal *l'Algérie* ; il y a au Salon un tableau dont l'inspiration a été puisée dans ses colonnes; un tableau qui porte en toutes lettres la trace de cette inspiration (1), et nous avons eu la maghaïmité de ne pas le mettre en première ligne, de ne pas faire de ce tableau une réclame, un puff étourdissant ! O vertu ! si tu n'étais pas un vain mot, je crois, Dieu me pardonne ! que je me mettrais sur les rangs pour le prix Monthyon. Oui, un article du journal *l'Algérie*, publié le 6 octobre 1845, a suffi à M. Beaucé pour concevoir et exécuter la reproduction de l'un des plus douloureux incidens de nos dernières campagnes ; la mort du brave colonel Berthier. Notre article est reproduit tout au long dans le livret; c'est bien le moins qu'on pût faire ! Je voudrais bien le retranscrire ici (l'article et non pas le livret); mais je craindrais de blesser la modestie de l'auteur (non du livret, mais de l'article).

M. Beaucé est l'un de nos fidèles Algériens, mais il a pour les batailles un goût malheureux que nous ne saurions partager. De nos jours, la guerre s'éloigne si bien de nos mœurs, de nos habitudes, de notre caractère national lui-même, qui fut si batailleur jadis, qu'en vérité, il nous semble qu'on ne doit peindre des batailles que comme on les livre, c'est-à-dire lorsqu'on est payé pour cela.

(1) Voir nos Feuilletons des 2, 7 et 12 courant.
(2) Voir le Livret, page 18.

Il est vrai que dans cette circonstance exceptionnelle, le souvenir glorieux de la mort du brave colonel Berthier, si universellement regretté, attache un vif intérêt à cette toile consciencieusement traitée et qui nous fait désirer que l'auteur étende, au lieu de les restreindre, ses études algériennes.

M. Casimir de Balthazar a également reproduit le souvenir d'un dévoûment aussi généreux que modeste. L'artiste a choisi le moment où le courageux trompette Escoffier donne son cheval au capitaine de Coste, qui vient d'être démonté par le feu ennemi. Il y a dans ce tableau, qui ne manque pas de correction et de mérite, une indécision, je dirais presque une inexpérience, qui fait regretter que l'auteur ait choisi une si grande toile, pour y jeter si peu de mouvement et de vie. L'artiste a obéi à un bon sentiment, ce qui est déjà beaucoup sans doute; mais, qui ne sait que l'enfer est pavé de bonnes intentions ? Le cadavre d'un nègre, jeté sur le premier plan, le cheval blessé qui semble pâle des ombres de la mort, sont des témoignages concluans de cette inexpérience dont nous parlions. M. de Balthazar n'a peut-être pas vu l'Algérie, ou du moins il ne l'a pas assez bien vue.

Nous voudrions en finir avec tous les épisodes de guerre ; mais il suffit que nous les cherchions pour qu'ils nous échappent ; un petit tableau de M. Eugène Ginain, qui a pour titre : *Après la victoire*, peut nous servir de transition. Ce sont des soldats joyeux qui reviennent chargés de trophées, agitant leur butin, ramenant leurs prisonniers, des armes, des drapeaux. Un soldat français a placé sur son cheval un Arabe blessé, et, quoique fatigué lui-même, il suit gaiment à pied. Cette petite toile est pleine de cœur et de verve, de détails charmans, de mouvemens bien étudiés. Pourquoi M. Ginain ne nous a-t-il montré que celle-là ?

Un autre artiste qui a déjà gagné ses éperons en Algérie, M. Féron, nous est fidèle; ses quatre petites toiles qu'il a exposées cette année sont quatre souvenirs d'Alger, et toujours d'Alger.

Il nous souvient, à ce propos, que, l'année dernière, nous faisions remarquer qu'Alger et ses environs étaient déjà de l'histoire ancienne pour le public parisien qui, grâce à la fécondité des artistes que la fantaisie a poussés en Afrique, connaît parfaitement aujourd'hui tous les aspects du paysage algérien proprement dit. Nous n'ignorons pas que l'art a de merveilleux secrets pour rajeunir et vivifier tout ce qu'il touche, pour découvrir sans cesse de nouveaux filons au milieu même des rocs les plus stériles; mais la plupart des artistes qui vont visiter Alger, et qui en rapportent des études plus ou moins satisfaisantes, savent que c'est bien moins un intérêt d'art qu'un intérêt de curiosité qui s'attache à leurs productions.

Eh bien ! sous ce dernier rapport, Alger commence à s'user, et nous ne saurions trop recommander à M. Féron et à ceux que, comme lui, la nature de leur talent, leurs goûts, leur instinct entraînent en Algérie, de pousser plus loin leurs explorations, ou, s'ils doivent borner leurs excursions aux environs d'Alger, de s'y livrer alors à quelque sérieuse étude.

Il est vrai qu'ici revient la délicate et difficile question des voies et moyens, question qu'on peut heureusement aborder sans compromettre la dignité de l'art.

En général, c'est bien plus le capital que le talent qui manque à nos artistes ; j'en sais qui ont un rare mérite, de la conscience, l'amour du travail, l'étincelle du génie peut-être, et qui n'ont pas le plus petit billet de banque pour échapper, pendant un mois, à l'air étouffant et empoisonné de leur mansarde pour aller respirer librement, et voir autre chose que les toits de Paris, les arbres de Saint-Cloud, ou les modèles rabâchés des ateliers parisiens.

C'est pour ces jeunes hommes plein d'avenir et de bonne volonté que nous voudrions voir le gouvernement adopter l'idée de fonder un grand musée oriental à Alger, et d'y envoyer les meilleures toiles que la vue des lieux où l'instinct poétique auraient inspirées.

Mais qui donc s'occupe de l'art et des artistes dans le monde officiel ? Il y a une division des beaux-arts au ministère de l'intérieur, c'est vrai. Mais tout le monde sait que ce ténébreux cénacle ne vaut même pas sa réputation qui est détestable. Voilà pourtant comment les beaux arts sont traités dans le pays le plus civilisé de l'Europe, tandis que les Chinois ont un ministère de la musique !

Le plus Chinois des deux n'est pas celui qu'on pense !

Nous nous laissons facilement aller à la digression, mais le compte-rendu du Salon serait la chose la plus ennuyeuse du monde, si celui qui se livre à cet exercice peu récréatif, n'avait la faculté de laisser courir sa plume à tous les vents de la fantaisie et de penser tout haut.

Mais nous avons eu tort de laisser là M. Féron, car nous aurions dû plutôt le remercier pour tout le plaisir que nous ont fait ses petites compositions d'une vérité frappante. Son intérieur d'une petite maison mauresque est une délicieuse bluette devant laquelle nous nous sommes arrêté avec bonheur, car elle a éveillé en nous toute une joyeuse nichée de souvenirs charmans. Figurez-vous une maisonnette coquette, proprette, blanche et fraîche comme un flocon de neige ; une galerie de bois peint en vert, comme les volets de Jean-Jacques; court d'une colonne à l'autre; à chacun des angles s'élève une corbeille de fleurs ; sous les plafonds extérieurs, des hirondelles ont bâti leurs nids et remplissent la maison

ALGÉRIE.

ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE.

(Troisième article.)

Nous avons examiné précédemment la forme constitutive de l'administration locale, et nous avons cherché à faire ressortir le défaut de proportion entre l'administration métropolitaine et l'administration coloniale; d'un côté, une responsabilité immense, sans moyens d'action; de l'autre, une accumulation de hauts fonctionnaires, de corps délibérans, dont les forces coûtent fort cher à l'Etat, se neutralisent réciproquement, et ne présentent aucune garantie de responsabilité constitutionnelle.

Il nous reste à examiner la forme de la constitution administrative dans les provinces.

On se rappelle que l'ordonnance du 15 avril admet trois sortes de territoires en Algérie; savoir : des territoires civils, des territoires mixtes et des territoires arabes.

Dans chaque arrondissement des territoires civils et dans chaque ville des territoires mixtes, l'ordonnance du 15 avril institue une commission consultative. Cette commission présente surtout un caractère administratif, étant formée de tous les chefs de service.

Toutefois dans la commission consultative des territoires civils, l'intérêt civil est représenté par le sous-directeur de l'intérieur et par trois notables européens admis à prendre part aux délibérations de la commission ; l'intérêt indigène est représenté par l'officier chargé des affaires arabes,

Dans la commission consultative des territoires mixtes, l'intérêt civil est représenté par deux notables européens et l'intérêt indigène par deux notables indigènes.

La classification des territoires a eu pour objet de consacrer la différence qui existe aujourd'hui, par suite des progrès de la domination française, entre les diverses parties de nos possessions, sous le double rapport du peuplement européen et de la pacification indigène. Mais quelle est la cause de cette différence? Pourquoi le territoire de Bône est-il aujourd'hui et depuis longtemps aussi calme, aussi accessible à l'industrie et à la population européennes qu'un département français, tandis que les territoires de Djidjelli et de Bougie sont encore fermés à la population et au travail? Cela tient-il au territoire ou à la population? N'est-ce pas parce que la population des environs de Bône fait cause commune avec nous, tandis que la population de Djidjelli et de Bougie résiste encore.

La classification devait donc se faire par rapport aux populations. Si telle partie du territoire peut être rangée dans la classe des territoires civils, c'est parce que la tribu qui l'habite s'est associée aux intérêts civils.

La classification des diverses parties de l'Algérie, suivant la plus ou moins grande facilité d'accès est aujourd'hui une mesure d'absolue nécessité. C'est le bilan de notre situation, mais cette classification doit prendre pour base non pas le sol, mais la tribu.

Dans le partage qui a eu lieu en exécution de l'ordonnance, des lignes ont été tracées sur le terrain, sans aucun égard aux populations indigènes qu'elles traversent, il en résulte que certaines tribus se trouvent coupées en deux parties, dont l'une appartient aux territoires civils, et l'autre aux territoires mixtes.

Plus nous avancerons en Algérie, plus on sentira la nécessité de considérer chaque tribu, comme une ville ou un village, d'assimiler ces peuplades indigènes réunies par la communauté de nom et d'intérêts à nos centres de population en Europe. Plus aussi, on comprendra que la division territoriale doit reposer sur cette donnée fondamentale.

Viendra-t-il jamais à l'idée de personne que la limite d'un département puisse couper une ville en deux? Il deviendra de plus en plus nécessaire, pour éviter de nouvelles collisions, d'avoir égard aux hommes dans toutes les décisions qui touchent au sol, et d'initier la population indigène à l'esprit qui aura dicté ces décisions.

Tracez sur le sol une ligne arbitraire et dites aux Arabes : ceci est territoire civil, ceci est territoire mixte. Que leur importe? Ils n'en continueront pas moins à faire paître leurs troupeaux à droite et à gauche de cette ligne sans s'inquiéter s'ils broutent de l'herbe civile ou de l'herbe mixte.

Mais si vous dites, la tribu des Beni-Urdjin et celle des Kharezas constitueront le territoire civil de Bone; à l'instant ils comprennent ce que vous voulez dire; ils sont les premiers à observer les limites de la circonscription française, parce que ces limites sont celles des tribus elles-mêmes.

Et l'administrateur français lui-même sera forcé de donner son attention à un fait qui ne l'a nullement préoccupé jusqu'ici, et qui cependant joue un rôle bien important dans la vie sociale des Arabes, à savoir : la division territoriale de l'Algérie telle qu'elle est reconnue par les indigènes.

L'ordonnance du 15 avril, pour donner un témoignage de sollicitude à la population musulmane, a admis dans les commissions consultatives des territoires mixtes deux notables indigènes. Nous nous demandons pourquoi elle n'a pas adopté de préférence cette mesure pour les territoires civils, où la population indigène est encore bien plus initiée aux habitudes françaises que dans les territoires mixtes.

Lorsque sur un territoire mixte la population indigène montrera des dispositions très-favorables, et permettra ainsi le développement rapide de la colonisation, comment l'administration consacrera-t-elle ce progrès? en faisant passer le territoire mixte dans la catégorie des territoires civils. A l'instant voilà nos deux représentans indigènes évincés de la commission consultative; c'est le prix des efforts qu'ils ont pu faire auprès de leurs coreligionnaires en faveur de la cause française. De sorte que si toutes les tribus de l'Algérie par un mouvement spontané devenaient douces comme des moutons, et que les portes de cette contrée s'ouvrissent à deux battans pour la population européenne, à l'instant tous les notables indigènes se verraient exclus de toutes les commissions consultatives, puisque l'Algérie ne se composerait plus que de territoires civils dans lesquels les notables indigènes ne figurent pas.

A la vérité, cette exclusion ne serait pas un grand malheur, car l'ordonnance du 15 avril nous paraît avoir erré complètement dans l'appréciation des garanties qu'il était convenable d'offrir non seulement à la population musulmane mais encore à la population chrétienne.

En admettant des Arabes au sein des commissions délibérantes, elle leur a mis entre les mains un outil dont ils ne connaissent en aucune façon l'usage. Cette représentation nationale au petit pied n'est ni dans les habitudes ni dans les inclinations musulmanes L'indigène ne doit et ne veut pas être traité comme un citoyen libre ; c'est un rôle qu'il ne comprend nullement.

Le vrai représentant de la population indigène, c'est l'officier chargé des affaires arabes. Le choix de ce fonctionnaire est la meilleure garantie de justice, de probité, de bienveillance que l'on puisse offrir au peuple vaincu. A lui seul appartient le droit d'exprimer avec autorité et avec indépendance au sein des commissions consultatives les besoins et les vœux de la population musulmane.

L'admission des notables Européens dans le sein des Commissions, tout en se fondant sur un besoin réel, sur un principe vrai, ne nous paraît pas mieux atteindre son but que l'admission des notables indigènes.

Les indigènes sont traités beaucoup trop en citoyens et pas assez en sujets : les Européens, au contraire, sont trop considérés comme des sujets et pas assez comme des citoyens.

D'après la composition donnée aux Commissions consultatives, leur véritable objet est de fournir aux divers agens des services publics un moyen de s'entendre et de combiner les besoins et les ressources de leur spécialité administrative avec les besoins et les ressources des autres spécialités. Ce sont, avant tout, des conseils d'administration.

Nous ne voyons donc pas comment, sans confusion, les notables Européens, organes de la volonté municipale, pourront siéger utilement à côté des fonctionnaires publics, instrumens du pouvoir exécutif.

Qui songerait en France à introduire la Chambre des députés dans le conseil des ministres? Personne, assurément. Ce sont deux choses trop distinctes pour qu'elles puissent être mêlées. Ce que nos institutions ont fait, et elles ont sagement fait, c'est de placer un banc des ministres dans la chambre des députés.

Eh bien! en procédant par analogie, il nous semble que la commission administrative qui, pour chaque localité, correspond au conseil des ministres, devait demeurer entièrement distincte de la représentation municipale qui correspond à la Chambre des députés.

Ainsi, nous comprenons très bien le commandant supérieur militaire assisté d'une double commission, chargée de l'éclairer l'une sur les besoins de l'administration, l'autre sur les besoins de la population et de lui présenter toujours à ce double point de vue les affaires sur lesquelles il les consulte. Mais nous ne comprenons pas cette tour de Babel mi-partie administrative et muicipale, dans laquelle les deux principes distincts de toute société humaine se trouvent mêlés et confondus.

En général, cette confusion de choses qui doivent demeurer distinctes, est la cause qui actuellement s'oppose le plus au progrès de l'Algérie.

Par le mélange de l'ordre administratif et de la liberté municipale, mélange qui a lieu dans des proportions écrasantes pour celle-ci, on maintient la population européenne dans un état de dépendance et de méfiance qui gêne et retarde son accroissement et son développement.

Un autre mélange non moins préjudiciable au développement de la prospérité générale, est celui qui place sous la dépendance d'Alger, les intérêts si distincts de Constantine et de Bône, qui force à maintenir les trois provinces au niveau de la plus arriérée, qui ne permet pas à la province de Constantine de se développer, si le gouverneur d'Alger ne veut pas qu'elle se développe. Cette organisation qui place une affaire aussi importante que l'Algérie, loin du véritable centre de tous nos intérêts nationaux, a déjà produit, Dieu merci ! les fruits dont elle renfermait le germe. Guerre de maréchal à maréchal; guerre de gouverneur algérien à ministre français ; guerre de gouverneur militaire à directeur civil; guerre de toute sorte, anarchie sous toutes les formes.

Aussi, la constitution de l'administration locale nous paraît-elle devoir consacrer désormais le principe de la centralisation par provinces, en plaçant l'officier-général gouverneur de chaque province sous les ordres immédiats du ministre. Ce serait le moyen de prévenir le retour de ces conflits ruineux qui arrêtent le développement de la propriété algérienne, et sont de nature à décourager, en France, les sympathies les plus énergiques.

En second lieu, la constitution de l'administration locale, devrait éviter de confondre l'intérêt administratif et l'intérêt municipal, et le meilleur moyen de ne pas les confondre, c'est de les séparer.

A la place de ces commissions consultatives, où l'élément municipal et l'élément indigène se trouvent confondus, pourquoi n'instituerait-on pas une double commission administrative et municipale.

La commission administrative, composée de tous les chefs de services publics, y compris le sous-directeur de l'intérieur, ou commissaire civil, représentant les intérêts civils dans leur rapport avec les intérêts généraux, et le directeur des affaires arabes, représentant ces intérêts indigènes, cette commission administrative serait présidée par le commandant militaire.

La commission municipale, formée de six notables européens, et présidée par le sous-directeur de l'intérieur, ou le commissaire civil, serait l'organe indépendant des besoins et des vœux de la population européenne.

L'Algérie, quoiqu'en puisse dire le gouvernement d'Alger, ne bénit pas le régime de plomb qui pèse en ce moment sur elle. Il est possible que la population européenne d'Alger se trouve heureuse de sa condition. Mais il n'est pas bien certain que Constantine et Oran s'applaudissent beaucoup de leur sort, et trouvent un grand avantage, par exemple, à ce qu'il y ait un conseil supérieur d'administration et un conseil du contentieux, statuant à Alger sur les affaires d'Oran et de Bône.

Nous croyons que la séparation des provinces, en répartissant plus équitablement le mouvement énorme, dont Alger absorbe aujourd'hui les bénéfices, serait regardée, en Algérie, comme un bienfait.

Nous croyons, en outre, que dans chaque province, l'institution des commissions municipales serait un témoignage d'estime et de confiance, que la population européenne nous paraît mériter à tous égards, et qui aurait pour résultat de l'attacher davantage au sol qu'elle habite.

L'Algérie n'a aucun besoin de cet échafaudage colossal de centralisations sur centralisations accumulées en un point du territoire au détriment de tous les autres.

Ce qu'elle demande, c'est que chaque partie de son territoire puisse mettre à profit tous les élémens de prospérité qu'elle renferme, sans être obligée d'attendre que les autres parties du territoire en soient venues au même point. Ce que l'Algérie demande à la métropole, ce sont des franchises provinciales et des franchises municipales.

L'émancipation de la province et de la commune permettra au moins de tenir compte des différences énormes qui existent entre telle et telle province, entre telle et telle commune, et d'appliquer à chacune le régime particulier qui lui convient; tandis qu'aujourd'hui provinces et communes subissent impitoyablement le même niveau.

Et quant à la centralisation, il est dans l'intérêt des provinces de les rattacher, par un lien politique, au seul pouvoir vraiment central, qui ne réside dans aucun d'elles et qui pèse enfin avec impartialité les droits et les intérêts de toutes.

---

hospitalière de cris de joie et d'amour; un bel enfant s'essaye à marcher en s'appuyant aux balustres de la galerie; sa mère, heureuse et fière, le suit du regard ou soigne avec une maternelle sollicitude les fleurs qu'elle aime, et le soleil éclaire, à grands flots de clarté, ce tableau paisible et gracieux.

La construction du môle d'Alger a fourni aussi à M. Féron le sujet d'un petit tableau fort exact et plein de mouvement; les condamnés sont bien observés, bien posés, mais la teinte générale est d'un gris affligeant. M. Féron, en nous montrant les condamnés militaires au milieu de leurs durs et pénibles travaux, a eu une bonne pensée, mais c'est à peine s'il l'a exprimée. Les condamnés, tout en subissant une peine, se réhabilitent par le travail et quelquefois par de généreux dévoûmens. Il y a parmi eux des types d'une beauté et d'une originalité rares, et leurs annales ont plus d'une action d'éclat qui mériterait d'être perpétuée; ils ont rendu, dans plus d'une circonstance solennelle, des services honorables dont le souvenir devrait être conservé et reproduit, ne fût-ce que pour témoigner du degré de moralité qu'il est possible d'imprimer au châtiment lui-même.

La vue d'une rue d'Alger du même auteur, est une bonne étude, riche d'observation et de détails, mais la couleur de M. Féron manque de relief et d'énergie, d'audace et surtout d'éclat.

Ce sont là, du reste, des défauts que M. Féron a en commun avec une multitude de ses confrères, défauts dont il est impossible de se corriger, si l'on n'apporte, dans l'étude des effets si multiples et si variés de la lumière, une observation et un travail opiniâtres.

Nous en appelons pour cela à M. Louis Lottier, qui a eu le malheur d'arriver à ce défaut d'intelligence de la lumière, précisément par les efforts très-louables qu'il fait pour n'y pas tomber. Les trois tableaux exclusivement algériens qu'il a exposés sous les nos 1223 à 1225 cherchent trop l'effet du soleil et le manquent. Sa *Grande mosquée au temps du Ramadan* est non seulement un fouillis comme composition et comme dessin, mais encore elle est déplorable par la façon brutale dont elle tranche avec le bleu indigo du ciel et le bleu plus fâcheux encore de la mer. Si c'est le *temps du Ramadan* qui produit des contrastes de lumière si désastreux, j'en suis fâché pour le Ramadan et plus encore pour M. Lottier, qui ne pouvait plus mal choisir son temps.

M. Longuet a exposé un combat dans le Dahra, contre les Kabiles. Ce sont des cavaliers qui chargent des Arabes, comme toujours, au milieu d'un nuage de fumée qui répand sur toute la composition une teinte valoreuse dont l'auteur aurait bien dû profiter pour dissimuler les eaux, les rochers et les terrains du premier plan, qui ne nous ont pas paru heureux. Fidèle au précepte poétique, M. Longuet a passé du grave au doux, et du sévère au plaisant. En même temps que son combat, il a exposé une femme algérienne qui ressemble bien plus par sa pose et son allure à l'une de nos lionnes de l'Opéra ou des Italiens, qu'à aucune des femmes algérieunes que j'aie vues; cela prouve incontestablement ou que M. Longuet a pris le modèle de sa femme algérienne dans le quartier Breda, ou s'il l'a pris à Alger, que la civilisation y fait terriblement de progrès.

Mais à propos de civilisation féminine, voici que je me rappelle un tableau de M. Van den Berghe, dont l'idée et la composition sont d'une grâce charmante. Il s'agit d'une initiation de deux jeunes filles aux fêtes de Bacchus. Le mot de *Bacchante* réveille des idées si échevelées, qu'on se demande tout d'abord où l'artiste aura pu trouver assez de gaze pour cacher les parties scabreuses de son sujet. Mais rassurez-vous ! les bacchantes valaient mieux que leur réputation. Au dire d'Euripide et de Nonnus, les premières prêtresses du dieu des vendanges étaient vierges, et elles étaient même si jalouses de conserver intacte cette virginité, que « pour ne point être surprises pendant leur sommeil, elles se faisaient une ceinture avec un serpent. »

Le diable qui a l'habitude de se déguiser en serpent, devait, ce me semble, abuser cruellement de sa position pour tenter ces chastes jeunes filles, et je ne m'étonne plus si, dans la suite, ces vierges, de moins en moins pudiques, se livrèrent à tant d'écarts dans leurs bacchanales; mais M. Van der Berghe ne s'est inspiré que des bacchantes primitives et vertueuses ; les siennes sont charmantes. L'une des deux initiées est assise au milieu de ses nouvelles compagnes ; l'autre, fraîche et suave comme une blanche apparition, arrive en dansant, belle et chaste dans sa nudité gracieuse, vive comme un lutin, légère comme un oiseau. Si j'osais, je reprocherais bien un peu d'affétorie et de prétention à cette peinture, qui ne manque ni de correction, ni de chaleur ; mais comment ne point être indulgent pour les rares et courageux artistes qui abordent ces sujets difficiles, pour ces amans de la forme, qui demandent au nom de l'art, à la beauté féminine, à la Vénus antique, ses plus mystérieux trésors?

Comme nous sommes peu révérencieux et peu empressés envers les maîtres ! Il faut que le nom de Vénus nous rappelle les flots qui lui donnèrent naissance pour que notre souvenir aille du même coup s'arrêter devant les marines de Gudin, dont, il faut l'avouer en toute humilité, nous sommes peu enthousiaste. Le célèbre artiste est d'une fécondité inépuisable; il est vrai que la liste civile le laisse peu inoccupé. Un de ses tableaux appartenant à la maison du roi représente le combat naval de la Goulette, où le duc de Beaufort (c'était en 1665) attaqua et brûla une escadre algérienne. Nous aimons peu les combats en général, mais moins encore les combats sur mer que tous autres.

Le tableau de M. Gudin nous a d'ailleurs laissé parfaitement calme. Mais en entrant dans la grande galerie, à gauche, nous avons remarqué une fantaisie fort étrange de M. Gudin; c'est une *Plage d'Afrique*, ce qui est suffisamment indiqué par le livret et par un lion qui vient faire sa promenade matinale au bord de la mer. Le lion est le personnage le plus important du tableau, qui ne représente rien autre chose; car grâce à un effet de soleil levant, la plage, le ciel, la mer, l'horizon, tout est confondu et le spectateur n'y voit absolument que du feu ou de l'eau, à son choix. C'est une couche de céruse mêlée de tons rouges et bleus ; puisque M. Gudin tient absolument à ce que cela représente une plage d'Afrique, nous n'y ferons pas opposition, mais nous croirions tout aussi bien le contraire.

Et puisque nous parlons *marine*, nous ne pouvons passer sous silence deux beaux pastels exposés par un jeune peintre dont nous suivons avec sollicitude les progrès, M. Vincent Courdouan, qui, nous ne savons pourquoi, hésite à aborder la peinture à l'huile, où l'attendent, nous n'en doutons pas, de beaux et légitimes succès. Quand on a cette touche ferme et hardie, ce sentiment profond des grands spectacles de la mer, l'hésitation n'est point permise.

Les deux marines de M. Courdouan sont d'un effet bien opposé : l'une est un coup de vent du Sud qui jette à la côte un bateau chargé de troupes ; l'autre est un effet du matin par un temps calme et vaporeux. Dans ce dernier tableau la mer manque peut-être de transparence, mais l'effet général est d'une vérité saisissante. Nous ne saurions trop vivement engager M. Courdouan à aller contempler sous tous ses aspects cette mer Méditerranée qui l'a bercé tout enfant sur ses flots bleus; les côtes d'Afrique, la Grèce, la Sicile, l'Archipel, l'Asie-Mineure recèlent de mystérieuses beautés qu'elles ne demandent pas mieux que de livrer à l'amant qui les admire et les implore.

Ah ! si j'étais gouvernement (qui de nous n'a fait vingt fois ce vœu ?) je voudrais que tous ces jeunes hommes en qui brille le rayon divin du génie, pussent trouver dans leurs œuvres mêmes un perpétuel aliment à leur activité ; je voudrais... avoir plus d'espace pour achever ma pensée au lieu de la renvoyer impoliment au prochain numéro.

LE GOUVERNEMENT, LES CHAMBRES ET LA PRESSE.

Il s'est opéré depuis quelques années un changement considérable dans l'état de l'opinion publique relativement aux affaires de l'Algérie.

Jusqu'en 1844, une sorte de fatalité avait semblé présider seule aux destinées de notre domination.

Effrayés de l'étendue toujours croissante de la conquête et des sacrifices qu'elle imposait, le gouvernement, les Chambres, la presse, lui criaient à l'envi de s'arrêter, et cependant elle marchait toujours; une force irrésistible la poussait en avant.

A cette époque, le gouvernement aussi bien que la presse et les chambres étaient encore dans une ignorance profonde de nos vrais rapports et avec le sol et avec la population de cette contrée mystérieuse dans laquelle chaque jour nous engageait davantage.

Le sol n'offrait qu'un horizon vague, illimité, et la population qu'une masse confuse.

On parlait de colonisation sans y croire; on parlait d'occupation pour la restreindre; on parlait de domination pour s'épargner les embarras et les frais d'un gouvernement; on aurait bien voulu parler d'abandon, mais on n'osait pas.

Que l'on se reporte aux dissertations dont l'Algérie fournissait alors le texte soit à la tribune, soit à la presse, et l'on sera étonné de ce qu'elles avaient encore de vague dans les faits comme dans les idées.

Pouvait-il en être autrement quand les Chambres, la presse, le gouvernement lui-même ne possédaient aucune des notions élémentaires qui seules pouvaient éclairer les discussions?

Pour que l'Algérie devînt accessible à tous, pour que ce livre fût intelligible à tous les lecteurs, il fallait que quelques hommes entreprissent de le déchiffrer et de le traduire, il fallait que cette science toute spéciale trouvât dans les Chambres et dans la presse des représentans spéciaux jaloux de la répandre et de la vulgariser.

C'est en 1844 que l'Algérie commença à être présentée à la tribune sous son vrai jour, que les discussions parlementaires reposèrent sur des faits nouveaux et précis.

En même temps une presse spéciale se fondait. Deux journaux, voués à la défense des intérêts algériens, naissaient à Paris, à peu d'intervalle l'un de l'autre.

La presse algérienne elle-même se développait. Les feuilles existantes étendaient et leur rédaction et leur format; il s'en créait de nouvelles à Alger, à Bône, à Oran, à Blida, à Philippeville.

Cette explosion soudaine de publicité modifia rapidement les conditions dans les quelles l'Algérie s'était trouvée jusqu'alors. Peu à peu l'ignorance se dissipa, les préjugés sous l'empire desquels on avait vécu disparurent, et avec eux les craintes qu'ils avaient fait concevoir sur l'étendue illimitée de notre domination. Eclairée désormais non-seulement sur la nature, mais aussi sur le but de la possession, l'opinion publique s'accoutuma à l'envisager dans son ensemble, et à rechercher les moyens de la compléter.

Aujourd'hui, la publicité spéciale touche au terme de ses efforts; elle a fait rentrer l'Algérie dans le domaine de la polémique générale; elle a propagé les vérités dont la connaissance était indispensable à la discussion.

Que devient cependant le Gouvernement dans ce mouvement général qui s'opère en dehors de lui? Tandis que la publicité spéciale sème à profusion les faits et les idées, le Gouvernement hésite, accepte à peine les faits et conteste sur les idées.

C'est que le gouvernement de l'Algérie en est encore au point où en étaient la presse et la tribune en 1844. Il a besoin de se spécialiser lui-même.

Cette transformation ne tardera pas sans doute à s'accomplir, et alors la presse spéciale aura rempli la double tâche qu'elle s'était donnée: spécialiser le gouvernement et généraliser la connaissance de l'Algérie.

LA FATALITÉ ET LA PROVIDENCE EN ALGÉRIE.

Si nous étions musulmans et fatalistes, ce qui se passe depuis tantôt seize ans en Algérie, nous fournirait un magnifique plaidoyer en faveur de nos doctrines. La main de l'homme est restée si complètement étrangère à la direction des évènemens, qu'on peut dire que la conquête s'est accomplie seule, qu'elle a été conduite à travers toutes les hésitations humaines, par la volonté ferme, constante, irrévocable, d'un être supérieur aux passions de ce monde.

Dès ses premiers pas, elle est empreinte d'un caractère que l'on pourrait appeler fatal.

A peine nos troupes ont-elles planté leur étendart victorieux, sur la Kasba, qu'une révolution sans exemple renverse en trois jours le gouvernement de la métropole, et remet à d'autres mains le soin de statuer sur la nouvelle acquisition de la France.

La restauration aurait pu garder ou ne pas garder Alger, ceci la préoccupait fort peu dans le moment. Ce qu'elle avait voulu, en jetant sur ses derniers jours l'éclat d'une victoire réputée impossible, c'était moins une extension de territoire, qu'une occasion glorieuse de retourner aux traditions du passé, qu'elle caressait toujours en secret. Mais elle partait avant d'avoir pu s'expliquer à l'égard de l'Afrique; ses intentions restaient à jamais dans le doute.

Le gouvernement qui lui succédait ne devait pas se montrer plus timide qu'elle, l'amour-propre national lui imposait l'obligation de ne point reculer devant l'Europe, et de s'adjuger une gloire qui ne lui appartenait pas en sachant en tirer parti. Alger resta à la France.

Nécessairement la conquête de l'Algérie dut se ressentir des entraves qui assaillirent à son berceau une administration nouvelle. Elle ne marcha d'abord que péniblement au milieu d'obstacles sans nombre soulevés par les divisions intestines de la métropole, les oppositions des gouvernemens étrangers, les résistances fanatiques des populations indigènes, et par dessus tout par les hésitations d'un pouvoir mal assis, qui redoutant pour lui-même l'issue des négociations entamées au dehors, refusait, quelles que fussent ses résolutions cachées, d'avouer avant le temps ses vues d'agrandissement dans le nord de l'Afrique.

La fortune de la France triompha de toutes ces difficultés.

Le sort, plutôt que la prudence ou l'habileté militaire, livra entre nos mains plusieurs ports de l'Algérie. Notre influence, si elle ne grandit pas, prit du moins une assiette solide sur le littoral.

Mais dès 1836 tout changea de face. A cette époque, l'heureuse imprudence d'un maréchal de France nous mit dans la nécessité de réparer un échec par une victoire: Constantine fut occupée. Encore si nous nous arrêtions sur cette conquête, trouverions-nous peut-être que la fatalité joua un rôle plus actif dans les détails que dans l'ensemble. Qui sait si la mort du général en chef ne nous sauva point un nouveau désastre!

Quelques mois plus tard, une nouvelle faute nous créait dans l'Ouest un puissant ennemi. D'un simple chef, d'un marabout influent, il est vrai, mais d'une autorité limitée encore, Abd el-Kader devenait du fait des Français, roi, émir, monarque de toutes les populations musulmanes des deux provinces d'Alger et d'Oran, un obstacle de plus allait naître pour nous; l'unité, la nationalité jusqu'alors inconnues aux Arabes, pouvaient porter de rudes atteintes à notre domination.

Une main invisible se chargea là, comme ailleurs, de rendre cette faute utile à notre puissance, en nous obligeant deux ans plus tard à porter nos avant-postes sur les limites du Tell, à compléter malgré nous notre conquête. Ce n'est pas tout, comme s'il avait fallu que la volonté humaine se montrât toujours étrangère aux événemens qui se passaient en Algérie, en France, dans la presse, dans les Chambres, les opinions étaient balancées entre l'abandon ou l'occupation restreinte.

Ainsi, en Afrique, nos généraux commettaient faute sur faute, dans la métropole les Chambres s'agitaient, le gouvernement refusait de se prononcer, et cependant nos soldats avançaient, et notre domination s'affermissait, malgré ces discussions, malgré ces fautes.

Enfin, lorsque l'occupation étendue, fut décidée en 1844, c'était déjà un fait presque entièrement accompli, et le vote de la Chambre ne fit que confirmer un décret déjà porté par la fortune.

Depuis lors que de fois les obstacles que nous voulions créer nous-mêmes à notre domination, n'ont-ils pas été aplanis par une main inconnue? Cette expédition de la Kabilie qui nous eût arriéré de dix ans, cette expédition si longtemps toutefois, si opiniâtrement, si impérieusement méditée, exigée, entreprise et toujours si miraculeusement écartée, jusqu'à ce que l'événement vint de lui-même la proclamer inutile; cette prétendue nécessité de guerre, tournée en nécessité évidente de paix, nous le demandons, ne serait-ce pas là pour les musulmans autant d'argumens en faveur de la fatalité, ou comme nous l'appelons dans nos langues d'Occident qui se refusent, on ne sait trop pourquoi, à prononcer un autre nom, en faveur de la force des choses?

Quant à nous, nous n'hésitons pas à le dire, tous ces faits sont, à nos yeux, la preuve d'une volonté providentielle. La suprême intelligence qui crée des civilisations diverses, ennemies, exclusives, et qui les fait à jour fixe se rapprocher à un certain point de leur course, se rejoindre et se fondre pour que de cette fusion naissent de nouveaux développemens et des progrès nouveaux pour l'humanité, cette providence a tout fait jusqu'ici pour notre conquête; sa volonté a pris la place de notre volonté; elle s'est plue à nous signaler notre mission dans l'avenir.

Si malgré le soin qu'elle prend depuis quinze ans de rendre ses desseins manifestes, nous ne les comprenons point encore, si nous hésitons à travailler dans le sens qu'elles nous indique, si nous nous obstinons à refuser la tâche grande, noble et sainte qu'elle nous confie, qui sait si elle ne se lassera point à la fois d'agir toute seule? Qui sait si de cette source de prospérité, de richesses et de grandeur qu'elle nous a ouverte, ne sortiront pas pour nous l'affaiblissement et la ruine?

Ne nous le dissimulons plus, toute hésitation serait désormais coupable en présence de ces faits. La Providence et les peuples de l'Afrique attendent de nous, l'une, que nous obéissions à ses décrets, les autres, que nous comprenions leurs besoins. La conquête a pu s'accomplir sans la participation active de notre volonté, il n'en est pas de même des institutions que nous sommes chargés de donner à ces peuples. La Providence pousse des armées, mais de nos jours elle ne dicte plus de lois sur les montagnes.

Son rôle est donc terminé et le nôtre commence. Pour satisfaire aux besoins d'un peuple, il faut les connaître; pour les connaître, il faut les étudier. C'est à la France, c'est aux Chambres de juger si l'administration actuelle est en état d'étudier les besoins du pays; si la force instituée pour détruire peut jamais devenir un pouvoir créateur; si l'instrument chargé d'exécuter, le corps à qui la délibération est interdite par son institution, par son essence, doit subitement et par exception changer de nature pour gouverner, pour civiliser.

Nous livrons ces faits aux méditations des hommes d'intelligence et de volonté qui peuplent les Chambres, et le ministère. Au nom de la colonie européenne qui demande à naître, au nom des populations soumises qui demandent à être gouvernées, au nom de nos droits et de nos devoirs en Algérie, nous les supplions de ne pas rester sourds à l'appel évident de la Providence.

Le rapport de la Commission des crédits extraordinaires de l'Algérie, doit être déposé demain, 18 avril, et on pense que la discussion s'ouvrira à la Chambre des députés, avant la fin du mois.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

On nous écrit d'Alger que les difficultés qui s'étaient opposées jusqu'ici à la colonisation de la vallée de la Safsaf, entre Philippeville et El-Harrouch, allaient enfin être levées. M. le gouverneur-général vient de donner à M. lieutenant-général Bedeau des pleins pouvoirs pour procéder à un partage de terres entre la tribu des Beni-Mehenna et l'administration. Cette opération est délicate, mais elle n'exige que de la prudence, et cette qualité distingue particulièrement M. le lieutenant-général commandant supérieur de la province de Constantine.

Il importait, avant d'entreprendre la colonisation sur les domaines que l'Etat possède dans la province, de franchir la vallée de la Safsaf, et d'assurer par une population forte et nombreuse la libre circulation entre Philippeville et El-Harrouch. Ce résultat sera prochainement obtenu. Au-delà d'El-Harrouch commencent les terres de l'ancien beylik sur lesquelles la colonisation pourra s'établir sans aucune difficulté.

Nous félicitons sincèrement M. le lieutenant-général Bedeau d'avoir aplani les premières difficultés qui s'opposaient à l'invasion de la colonisation dans la province de Constantine. Entre autres services, l'Algérie lui devra celui d'avoir ouvert la voie à la conquête pacifique du sol, dans la partie de nos possessions, où les indigènes paraissent le mieux disposés à tolérer notre contact, et ce service nous l'estimons à l'égal des plus hauts faits d'armes.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

L'Akhbar annonce que le kaïd des Amor-Gharaba de Sétif, Mahmoud-ben-Douadi, qui avait remplacé Ben-Ouani dans son important commandement, vient aussi, comme lui d'être victime de son dévoûment.

Mahmoud-ben-Douadi, lieutenant des spahis, issu d'une des familles nobles de la contrée, ainsi que l'indique son nom de Douadi, était parti le 25 mars avec une dixaine de cavaliers pour protéger les bûcherons arabes qui exploitent, à notre profit, la belle forêt de cèdres du Bou-Taleb; surpris par les cavaliers du chérif Saad-el-Tobbani, il a été tué et son cadavre est resté entre les mains de nos ennemis qui, dit-on, lui ont coupé la tête et les mains.

C'est depuis six semaines, le troisième kaïd indigène assassiné à notre service, et tous trois étaient incontestablement les plus dévoués à notre cause.

Mahmoud-ben-Douadi était non moins avancé en civilisation que Si-Ahmed-el-Annebi et Ben-Ouani. Il occupait dans le corps des spahis un rang très distingué, et depuis plusieurs années nous avait rendu des services en qualité de kaïd des Elma de Bazer, et des Daïra de l'Ouad-Bou-Slah.

Depuis quelques courriers, la correspondance de Sétif parlait des obstacles rencontrés à l'exploitation des forêts de cèdres de Bou-Taleb; mais nous étions loin de nous douter que l'entrée nous en était défendue les armes à la main.

L'assassinat de Mohammed-ben-Douadi ne peut rester impuni, et l'expédition qui vengera ce digne serviteur de la France et qui ouvrira de nouveau à Sétif ses chantiers de bois de construction, aura toute notre approbation, mais à la condition que les innocens ne paieront pas pour les coupables.

Nous exploitions la forêt de Bou-Taleb avec la plus grande liberté, puisque c'est avec ses bois que nous avons construit Sétif; il a fallu la malencontreuse razzia du général Levasseur sur les Ouled-Sel'am et sa fatale expédition dans le Bou-Taleb pour modifier des relations qui nous étaient si profitables.

SUBDIVISON DE PHILIPPEVILLE.

Dans la matinée du 4 avril, à la suite d'une querelle accompagnée de voie de fait, deux spahis se sont rendus sur le terrain avec leurs témoins. L'un des adversaires, atteint d'un coup de sabre dans la poitrine, est mort presque immédiatement. Le chirurgien, chargé de faire l'autopsie du cadavre, a constaté que l'arme avait traversé le poumon.

PROVINCE D'ALGER.

On ne sait pas encore au juste où est Abd-el-Kader Il paraît certain toutefois qu'il a échangé avec son beau-frère, Mustafa-Ben-Tami, un convoi d'hommes blessés ou invalides contre un renfort de quelques centaines de cavaliers de premier choix.

Le bruit avait couru qu'Abd-el-Kader, à la suite de cet échange était rentré sur le territoire des Oulad-Naïl, mais cette nouvelle mérite encore confirmation, bien qu'elle paraisse très vraisemblable.

M. le maréchal Bugeaud, dont nous avons annoncé le départ pour Oran, devait en effet partir le 5 avril au soir. Depuis deux jours, M. le maréchal était en proie à une fièvre nerveuse qu'il espérait combattre par la distraction et le changement d'air, mais il lui a été impossible de réaliser ce projet; le 5 au soir, il s'est mis au lit et il le garde depuis lors.

M. le chef-d'escadron Rivet, officier d'ordonnance de M. le gouverneur-général, est parti pour Oran où il porte les instructions de M. le maréchal.

On attribue l'indisposition de M. le maréchal Bugeaud à l'excès de travail auquel il s'est livré jour et nuit, pour écrire des articles de journaux, des lettres, des brochures, etc. relatives à la discussion qui doit s'ouvrir prochainement dans les Chambres.

Le blâme dont le système de guerre et de gouvernement de l'Algérie a été l'objet dans les bureaux de la Chambre, dans le cabinet, dans la presse, dans quelques ouvrages récemment publiés, et entre autres dans *la France en Afrique*, auquel on accorde généralement une origine officielle, a tellement exaspéré M. le gouverneur-général, qu'il en est tombé malade.

La famille de M. le gouverneur-général insiste beaucoup, pour qu'il abandonne les affaires, et qu'il vienne en France rétablir sa santé altérée par cinq années de travaux et de fatigues incontestables.

ALGER.

On annonce de nombreuses nominations et promotions dans l'armée d'Afrique, à l'occasion de la fête du Roi. Plusieurs décorations sont accordées aux employés civils et à la milice d'Alger.

L'inspection des finances s'occupe activement de la vérification de la comptabilité du service des travaux hydrauliques d'Alger. M. l'ingénieur, chef de ce service, dont la santé semblait réclamer une congé de quelques mois, a dû renoncer à quitter Alger, pour faciliter à MM. les inspecteurs des finances la mission dont ils sont chargés.

On nous écrit que les travaux des fortifications d'Alger viennent d'être suspendus faute de fonds. Les crédits alloués par les Chambres auraient été, dit-on, détournés, par ordre supérieur, de leur destination et consacrés au service des transports de l'armée. Quoi qu'il en soit, la suspension des travaux du génie enlève du travail à 300 ouvriers, dans un moment déjà difficile, et va augmenter la misère de nombreuses familles.

Jeudi 10 avril, vers dix heures du soir, un violent incendie a éclaté rue de la Marine, dans une maison attenant à l'hôtel d'Orient, et qui a une façade sur cette rue et sur la rue Mahon. Dès que l'on eut reconnu que le feu prenait de l'intensité, dit *l'Akhbar*, deux coups de canon furent tirés par le stationnaire; malheureusement, on n'est pas encore bien averti à Alger que ce signal est celui adopté par l'autorité pour ces sortes d'événemens; et cette circonstance a pu amener quelque retard dans l'arrivée des secours.

Mais bientôt les détachemens de troupes de terre et les marins avec les pompes de l'amirauté, puis les pompes de la milice avec les hommes de garde furent rendus sur le lieu de l'incendie. On eut l'heureuse idée de crever un des conduits d'eau de la ville; on se servit également du réservoir des bains publics situés dans le voisinage, et les pompes, manœuvrées avec activité, dirigées avec intelligence, parvinrent assez promptement à se rendre maîtresses de l'incendie, et surtout à l'empêcher de gagner les maisons voisines.

Personne n'a péri ni même n'a été blessé grièvement dans cette circonstance; mais les dommages sont considérables, la maison dans laquelle le feu a éclaté, et appartenant à M. Poceliaga, est entièrement détruite, le tout s'étant affaissé sur les étages inférieurs; outre les boutiques dépendant de cette maison, et dont on n'a pu rien sauver, deux magasins contigus, entre autres celui de Mme Léonard, passementière, ont été abandonnés en toute hâte; les marchandises précieuses que l'on a pu sauver dans le magasin de la dame Léonard, ont été transportées en partie dans la grande mosquée, sise en face, mais avec une extrême précipitation, comme on peut le croire; il paraît, du reste, que la maison et ces magasins étaient assurés; celui de Mme Léonard représentait une grande valeur.

La cause de cet incendie n'est pas encore bien connue, on ne sait s'il ne doit pas être attribué à la malveillance; une instruction est commencée.

Tout le monde, du reste, dans cette pénible circonstance, a fait son devoir; la marine et le détachement du génie surtout, les principales autorités d'Alger, M. le directeur-général des affaires civiles, M. le directeur de l'intérieur, MM. les généraux Gentil et Charon, M. l'amiral Rigodit, M. le colonel de gendarmerie, M. le colonel Marengo, s'étaient tout d'abord rendus sur le théâtre de l'évènement; nul doute que leur présence et la promptitude avec laquelle les ordres ont pu être donnés et exécutés n'aient beaucoup contribué à maintenir l'ordre, et par conséquent à assurer l'effet des secours. Le vent qui règne depuis plusieurs jours a heureusement cessé de souffler pendant cette soirée: certainement on n'aurait pas pu préserver les maisons voisines, aussi complètement qu'on y est parvenu.

CERCLE DE DELLIS.

La partie de la Kabilie qui avoisine Dellis, est rentrée dans l'état où elle se trouvait avant l'invasion d'Abd-el-Kader. Les Beni-Tor, les Taourga et les Amraoua sont revenus sur leur ancien territoire.

Dans cette contrée les récoltes s'annoncent sous des auspices favorables, quoiqu'on ait moins semé que les années précédentes. Les routes sont aussi sûres et les marchés aussi fréquentés que jamais. Un grand nombre de Kabiles se rendent à Dellis; les uns pour commercer, les autres pour aller chercher du travail à Alger. Dans cette dernière catégorie on comptait, il y a quelques jours, 150 hommes conduits par leur amin Bou-Faya.

CHERCHELL.

On lit dans l'*Echo de l'Atlas*:

« Pendant que la garnison est absente et que la milice s'exerce au port d'armes et à faire *tête à droite, tête à gauche*, les divers postes extérieurs de la ville sont gardés ainsi qu'il suit:

Blokaus d'El-Kantara, gardé par une pièce de canon, un caporal et quatre zéphirs continuellement ivres, et qui cependant se livrent avec succès à la culture d'un jardin voisin.

Blokaus de la plaine, gardé par quatre familles kabiles vivant du produit de leurs courses nocturnes.

Blokaus des Amandiers, gardé par une nombreuse troupe de pigeons et poules, commandé par un kabile.

Maison crénelée des Amandiers, ouverte à tout défenseur, mais se gardant elle-même.

Maison crénelée du Marabout, ouverte à tout défenseur, mais se gardant elle-même;

Blockaus des Beni-Menascer, gardé par un troupeau de moutons, commandé par le boucher Muller.

Tour Maurou. Cette tour, bâtie en l'honneur du capitaine de ce nom, et sur l'emplacement même où il fut attaqué, est tombée en ruines, et ne peut même plus se défendre elle-même.

Blokaus des figuiers, gardé par un troupeau de bœufs, chèvres et moutons appartenant à des Maures de la ville.

Blokaus Valée, gardé par un troupeau de porcs, commandé par le charcutier Charbonnier.

Maison crénelée des Tombeaux, armée d'un obusier, se défendant elle-même, et pouvant servir de refuge à un chasseur traqué par le mauvais temps.

Blokaus d'Axos, gardé par un troupeau de moutons et de chèvres que guide un Kabile.

Maison crénelée Gaudrin, gardée par une famille française qui y fait pauvre chère.

Blokaus Gautrin, érigé en mémoire de M. Gautrin, commandant de la légion étrangère, mort les armes à la main. Ce blokaus est gardé par une pièce de canon, un caporal et quatre zéphirs qui se livrent, la nuit, et avec assez de chance, à la chasse au chacal.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le duc d'Aumale a bivouaqué le 8 avril à Timaxouïn, dans l'Ouer-Sénis, il venait de rallier la colonne de la subdivision d'Orléansville et celle qui était en observation chez les Attaf, sur l'Ouad-Rouina. Déjà ces colonnes avaient soutenu contre les montagnards quelques combats à la suite desquels Ould-el-Hadj-Sghir, khalifa d'Abd-el-Kader, avait dû repasser l'Ouad-el-Fodda.

On annonce la rentrée prochaine de ces colonnes au centre de leurs subdivisions.

En l'absence de M. le duc d'Aumale, M. Bergounhe, colonel du 38e de ligne, exerce le commandement supérieur de la subdivision.

Dans la nuit du 30 au 31 mars dernier, à environ 300 mètres de la ville, sur la route qui conduit à Blida, un Européen a eu la gorge coupée. On pense que ce crime isolé est le résultat d'une vengeance particulière.

Les Ouled-Chaib et les Beni-Lent qui avaient quitté leurs campemens du Tell, sur les versans sud de l'Ouer-Senis, pour la vie nomade et errante des plaines du Sersou, viennent de rentrer sur leur territoire et faire acte de soumission au commandant supérieur de Tniet-el-Had, duquel ils dépendent.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

La colonne mobile de la subdivision de Mostaganem, commandée par M. le colonel Tartas, a dû franchir le Bas-Chélif pour se porter dans la partie ouest du Dahra. Là, elle espère trouver au fond de quelque douair des Beni-Zeroual ou des Achèche, le fameux Bou-Maza, qu'on dit très dangereusement malade, à la suite d'une opération qu'il s'est pratiquée lui-même pour guérir son bras fracturé.

M. le colonel Pélissier, qui avait quitté le commandement supérieur de la subdivision de Mostaganem, pour aller prendre part aux opérations militaires de la province d'Alger, est rentré le 2 avril à Mostaganem.

On annonce la plus grande tranquillité dans le centre de la subdivision. Les Flita sont tranquilles et les communications se continuent entre Mostaganem, Mascara et Tiaret, avec la plus grande activité.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Les dernières nouvelles de Mascara annoncent que trois colonnes gardaient toujours les limites du Tell : celle de M. le général Lamoricière, au sud de Frenda, chez les Sdama; celle du colonel de Géraudon, dans la Iagoubia; celle de M. le colonel Gachot dans le pays des Djafra, entre Seïda et Daïa, au sud de ces deux postes.

ACTES OFFICIELS.

Au quartier-général à Alger, le 5 avril 1846.

M. le général d'Arbouville passera au commandement de la subdivision de Miliana.

M. le colonel d'état-major Eynard, aide-de-camp du gouverneur-général, prendra le commandement de la subdivision de Sétif.

— Le public est prévenu que, dans l'intérêt de la colonisation de la ville de La Calle, et en vertu d'une décision de M. le maréchal duc de Dalmatie, décision confirmée le 2 avril courant par M. le ministre de la guerre, 60 lots à bâtir et 50 lots à cultiver seront concédés gratuitement aux premières familles qui s'établiront dans cette localité, et qu'en outre, une somme de 600 francs sera comptée, à titre de prime, à chacune des trente premières familles qui auront bâti des maisons en pierre dans la nouvelle enceinte de la ville.

— Par arrêté du 5 avril 1846 de M. le maréchal du gouverneur-général, M. Pommier-Lacombe, membre du conseil du contentieux, a été désigné pour remplir les fonctions de président de ce Conseil, pendant l'absence du titulaire.

FAITS DIVERS.

— M. Joanny Pharaon, qui était attaché en qualité d'interprète de première classe à l'état-major de l'armée d'Afrique, est mort, le 24 mars dernier, à Saumur, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— Le comité de cavalerie s'est occupé dernièrement de l'importante question de notre cavalerie d'Afrique, sur l'augmentation de laquelle tout le monde paraît être d'accord maintenant.

Il a été reconnu que les chevaux de l'Allemagne et du nord de la France étaient impropres au service de l'Algérie, et que ceux du midi de la France et de l'Italie pouvaient seuls être employés avantageusement dans ce pays. En conséquence, on pense que de grands achats de chevaux seront faits par notre gouvernement en Sardaigne d'ici à peu de temps.

— Le 24 mars, vers trois heures du soir, aux Santois (près de Bône), une mine, faisant subitement explosion, a blessé deux sapeurs du génie. Ces militaires ont été transportés à l'hôpital dans un état affreux ; on espère les sauver.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

M. Delorrey, capitaine adjudant de place à Constantine, passe en la même qualité à Philippeville, en remplacement de M. Proust, admis à la retraite.

— On vient de découvrir dans des broussailles aux environs de Philippeville, le cadavre du nommé Darradj-Ben-Gridad, qui avait été écroué à la prison de cette ville sous la prévention d'assassinat. Ce malheureux avait réussi à s'évader dans la nuit du 2 janvier, mais il n'avait pu passer devant les sentinelles sans donner l'éveil, et l'une d'elle lui avait porté un coup de baïonnette dans le côté. C'est sans doute des suites de cette blessure qu'il est mort dans sa fuite.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général, en date du 20 mars 1846, il est créé à Guelma une compagnie de chasseurs et une section de compagnie de sapeurs-pompiers.

— On démolit à Alger la porte Bab-Azoun et la porte Bal-el-Oued.

— La ménagerie du Muséum d'histoire naturelle renferme en ce moment une collection très intéressante de lions arrivés depuis peu de temps à Paris. Deux de ces animaux lui ont été donnés par le général d'Arbouville, une lionne par le général Levasseur, deux autres lionnes par le général Raudon, et enfin une lionne par l'empereur du Maroc. Cette dernière est remarquable sous le rapport de la couleur et de la forme; c'est, au dire des naturalistes, la plus belle qu'on ait encore vue à Paris.

VARIÉTÉS.

ENCORE UN MANIFESTE ALGÉRIEN !

Nous venons de parcourir rapidement une brochure intitulée : *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Afrique*, et nous avons hâte d'en dire notre opinion. Cet opuscule n'est pas signé, mais chaque membre de phrase trahit son auteur.

La France en Afrique, comme on l'a dit très judicieusement, c'est l'Afrique telle qu'on la comprend à Paris, et par contre le manifeste que nous avons sous les yeux, c'est le rôle de la France en Algérie tel qu'on le comprend sur l'autre rive de la Méditerranée.

L'auteur de ce dernier ouvrage aborde trois questions :

La guerre,

Le gouvernement des indigènes,

La colonisation.

Mais avant d'entrer en matière, l'auteur trouve que ce qui a été fait depuis cinq ans est pour le mieux, et que tous les projets qui se font jour en ce moment, aussi bien que les débats des Chambres, les articles des journaux, révèlent une sorte de panique, fourmillent de jugemens injustes, d'assertions erronnées, sur les affaires d'Afrique. C'est donc pour redresser l'opinion publique égarée, et rendre à César ce qui appartient à César, que l'auteur anonyme traite les trois questions fondamentales de l'Algérie « laissant, dit-il, aux auteurs de brochures, livres et discours de tribune, le soin de traiter les questions secondaires, et même d'en inventer de nouvelles, en cherchant à leur donner l'apparence *d'idées graves et vitales.* »

De la guerre.

Ce premier chapitre est consacré à la critique des opérations militaires entreprises avant 1841, et à la justification des procédés employés depuis lors pour soumettre les Arabes. Grâce à la véritable révolution apportée par M. le maréchal Bugeaud dans la guerre d'Afrique, toutes les tribus des provinces d'Alger et d'Oran se soumirent successivement et Abd-el-Kader fut rejeté dans le Maroc. Donc le procédé était bon. Eh bien « chose étrange ! dit l'auteur, aussitôt que cette *première* conquête fut faite, une foule de systèmes de guerre se produisirent, on prêcha l'emploi de la cavalerie, etc. »

« Si la cavalerie était seule, ajoute-t-il, elle serait emprisonnée dans les vallées et les plaines, car les deux tiers au moins de l'Algérie sont en montagnes difficiles, occupées *par des Kabiles ou par des Arabes.* » On ne peut donc faire la guerre en Algérie qu'avec beaucoup d'infanterie, et ce qui le prouve, c'est « qu'au temps où toutes les montagnes qui entouraient la Mitidja étaient hostiles, 6,000 cavaliers n'auraient pas pu passer de la Mitidja dans la vallée du Chélif. »

Estimons-nous heureux que la cavalerie soit inutile en Algérie, car l'auteur nous apprend que, dans le cas où elle serait nécessaire, il serait impossible de la recruter, de la nourrir et de la loger, attendu qu'on ne trouve plus de chevaux dans le pays, qu'on est obligé de tirer du dehors et à grands frais une partie de l'orge, et dans certains lieux le foin qui leur sont nécessaires, et qu'enfin les logemens aujourd'hui existans ne suffisent pas au tiers de la cavalerie actuelle.

Félicitons-nous donc que l'emploi de la cavalerie en grand, ne soit pas nécessaire, car les difficultés qu'on signale sont véritablement insurmontables pour des *Français.*

Il n'y a que la cavalerie d'Abd-el-Kader qui puisse courir les montagnes, et faire 40 lieues dans une journée; il n'y a qu'elle qui puisse, alors que les montagnes sont occupées par de l'infanterie française, aller d'une vallée dans une autre; il n'y a qu'Abd-el-Kader qui puisse trouver dans le pays que nous occupons, que nous dominons, des chevaux, de l'orge et du foin; il est vrai qu'Abd-el-Kader possède un budget annuel de 100 millions, et que M. le gouverneur-général de l'Algérie se trouve réduit au zekket (aumône), que les Arabes veulent bien lui donner.

Du gouvernement des Arabes.

« Quand le gouvernement des Arabes a été établi, disons nous encore, quand déjà il fonctionnait *d'une manière inespérée*, il en a été comme de la guerre, on est venu après coup apporter des conseils, on voulait que des officiers français exerçassent le pouvoir. »

Vouloir que le vainqueur commande au vaincu, n'est-ce pas contraire à la politique de tous les peuples conquérans, et même au simple bon sens. »

On se crée des obstacles *insurmontables*, en gouvernant des peuples qui ne supportent le joug du vainqueur qu'avec la plus grande impatience, mieux vaut abdiquer, satisfaire l'amour-propre et les intérêts de ses ennemis, calquer son mécanisme administratif sur celui d'Abd-el-Kader. — « C'est ce qu'il y avait de mieux à faire, » nous dit-on, et, en effet, comment aurions-nous su formuler une législation et une administration nouvelles pour le peuple conquis? Les élémens nous manquaient et nous manquent encore *absolument*, car « c'est à peine si aujourd'hui nous avons dans l'armée une trentaine d'officiers sachant la langue arabe, et ayant quelques notions des lois, des mœurs, des usages des populations à administrer. »

Devant la logique de ces faits, nous confessons que nous étions dans l'erreur en nous faisant les apôtres du gouvernement direct; nous reconnaissons avec les partisans du gouvernement par délégation que le *génie d'Abd-el-Kader* (sic) seul est assez puissant pour réaliser les rêves que nous avions conçus.

Un enfant de la plaine d'Eghrès a bien pu puiser dans l'éducation qu'il avait reçue au foyer paternel les élémens d'un système gouvernemental complet; mais, nous Français, fils du peuple qui a dicté des lois à toute l'Europe, nous ne le pouvons pas.

Abd-el-Kader a trouvé parmi ses quelques bergers qui l'entouraient des centaines d'hommes capables de faire des agha, des khalifa, et nous, nation de trente-cinq millions d'habitans, nous qui avons envoyé en Algérie, des milliers de soldats et d'officiers, l'élite de la France, nous n'avons encore trouvé que trente officiers sachant l'arabe, et ayant à peine quelques notions des lois, mœurs et usages des indigènes!

Evidemment, il y a des obstacles insurmontables dans l'établissement de notre puissance en Algérie, et la France entière doit se prosterner aux genoux de M. le maréchal Bugeaud pour n'avoir pas compliqué la situation déjà précaire, en cherchant à réaliser un mieux irréalisable.

Colonisation.

« C'est une grave erreur de croire que l'Etat est possesseur du sol en Algérie, il n'en possède au contraire qu'une très mince partie; voilà des faits, dit l'auteur, qui présentent de grands obstacles à la colonisation. » De là il conclut qu'il faudra acheter les terres aux indigènes, et qu'après les leur avoir achetées, nous devrons faire de la colonisation, le fusil en bandoulière, parce que l'Arabe est le peuple le plus guerrier du monde.

Divers modes de colonisation ont été proposés : la colonisation civile et la colonisation militaire, la colonisation par de petits et de grands capitalistes, etc.; et on a demandé qu'ils fussent tous mis à l'essai. L'auteur ne partage pas cette opinion; il n'admet que la colonisation militaire, parce qu'il redoute les Arabes, et il demande cinq ou six cents millions, un milliard peut-être, pour établir, sur le sol algérien, le peuple qui doit le conserver et l'utiliser.

Voilà ce qu'on pense, ce qu'on dit et ce qu'on fait en Algérie.

On y fait la guerre avec réserve, avec timidité, *piano, pianissimo* derrière des colonnes d'infanterie, comme si on avait peur du peuple arabe.

On y renonce aux droits de la souveraineté, parce qu'on craint de s'aliéner l'amitié des chefs indigènes.

On n'y veut que de la colonisation armée, parce qu'on redoute les révoltes.

Nous sommes vainqueurs sur toute la ligne; mais, dans nos actes, dans nos discours, nous ressemblons à des vaincus!

Oui ! c'est parce que ce rôle paraît à la France indigne de sa dignité et de sa grandeur qu'elle veut un changement de système.

Le livre que nous venons d'analyser achèvera de porter la conviction dans tous les esprits; et si aujourd'hui quelques personnes hésitent encore, demain tout le monde sera unanime pour réclamer une réforme radicale.

Tu. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse.* Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

LA NOMENCLATURE DE TOUS LES
JOURNAUX ET REVUES
QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE VILLE DES DÉPARTEMENS.

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***
Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.
A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, Nos 35-37.

ADMINISTRATION DES POSTES. — SERVICE ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE.

ALLER.

DÉPART. De Paris. Jours du mois.	DÉPART. De Paris. Heures.	DÉPART. Du port d'embarquem. Jours du mois.	DÉPART. Du port d'embarquem. Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Au port de débarquement. Jours du mois.	ARRIVÉE. Au port de débarquement. Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
4	6 h. soir.	8	8 h. mat.	57	10	5 h. soir.
14	—	18	—	57	20	—
24	—	28	—	57	30	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
2	6 h. soir.	5	Midi.	53	7	5 h. soir.
7	—	10	—	53	12	—
12	—	15	—	53	17	—
17	—	20	—	53	22	—
22	—	25	—	53	27	—
27	—	30 (1)	—	53	2	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
10	6 h. soir.	3	Midi.	75	6	3 h. soir.
15	—	18	—	75	21	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
5	6 h. soir.	8	Midi.	60	10	Minuit.
20	—	23	—	60	25	—

RETOUR.

DÉPART. Au port de débarquement. Jours du mois.	DÉPART. Au port de débarquement. Heures.	ARRIVÉE. A Paris. Nombre d'heures	ARRIVÉE. A Paris. Jours du mois.	ARRIVÉE. A Paris. Heures.	ARRIVÉE. A Paris. Jours du mois.	ARRIVÉE. A Paris. Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
2	5 h. soir.	60	5	5 h. mat.	5	5 h. mat.
12	—	60	15	—	15	18
22	—	60	25	—	28	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
5	5 h. soir.	55	7	Minuit.	11	5 h. mat.
10	—	55	12	—	16	—
15	—	55	17	—	21	—
20	—	55	22	—	26	—
25	—	55	27	—	1er	—
30 (1)	—	55	2	—	6	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
10	5 h. soir.	75	13	6 h. soir.	17	5 h. mat.
25	—	75	28	—	2	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
14	5 h. soir.	60	17	6 h. mat.	20	5 h. mat.
29	—	60	2	—	5	—

(1) Dans le mois de février, les départs ont lieu le dernier jour du mois.

22 AVRIL 1846. N° 164. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	26 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 76, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -oOo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Des inspecteurs de colonisation. — Nouvel essai de colonisation. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Situation. — Constantine. — Subdivision de Bône. — Subdivision de Philippeville. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Mascara. — Subdivision de Tlemcen. — L'Algérie et les Indes. — MAROC : Retour de l'ambassadeur à Tétouan. —FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Caractères distinctifs des trois provinces.— FEUILLETON : Salon de 1846, Algérie et Orient (3e article).

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE ET COUR DES PAIRS. — La Chambre s'est séparée le 16, sans ajournement fixe. Son ordre du jour, distribué le 17, annonçait une séance pour le 18 et indiquait la reprise du scrutin ajourné sur la discussion d'un crédit de 300,000 francs destiné aux établissemens de bienfaisance, et en outre un rapport de pétitions. Mais l'horrible attentat de Lecomte a bouleversé l'ordre des travaux.

Le 18, la Chambre des pairs s'est rendue auprès du Roi pour le féliciter. Ce même jour, M. le chancelier a donné communication à la Chambre de l'ordonnance royale qui convoque la Cour des pairs, à l'effet d'instruire et de juger le procès du régicide.

La Cour s'est réunie le 20 en séance secrète. M. le procureur-général Hébert a lu son réquitoire, et la Cour s'est aussitôt formée en chambre du conseil. La Cour a rendu un arrêt par lequel elle a délégué à son président la faculté de nommer tels de MM. les pairs qu'il lui plaira commettre pour l'assister dans l'instruction du procès de Lecomte. — M. le chancelier a délégué, pour l'assister dans l'instruction, MM. le duc Decaze, le comte Portalis, le baron Girod de l'Ain, Barthe, Mérilhou, Frank-Carré.

Dans sa séance du 21, la Chambre a entendu le rapport de M. Beugnot sur les modifications à apporter à divers articles du Code forestier relatifs aux défrichemens. M. Cambacérès a déposé le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garde nationale. Est venue ensuite la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 300,000 fr. pour secours aux établissemens de bienfaisance.

Après quelques observations de M. le vicomte Dubouchage et de M. de Boissy, vivement contredites par M. le ministre de l'intérieur, et appuyées par M. Pelet de la Lozère, les articles du projet de loi ont été mis aux voix et adoptés sans modifications.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à l'achèvement de divers canaux.

La séance est levée et ajournée à vendredi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 17 avril. — La salle des séances présente un aspect très-animé, les députés s'entretiennent avec une émotion visible de l'attentat de Fontainebleau. M. le président prend la parole au milieu d'un profond silence. Il annonce à MM. les Députés que le roi sera de retour demain, et qu'il croit être l'interprète de la Chambre en lui proposant de se rendre aux Tuileries, aussitôt après le retour de Sa Majesté. De nombreux cris de vive le Roi répondent à cette allocution. — La Chambre reprend la discussion du projet portant allocation de crédits pour la marine. Le gouvernement demande 73 millions, la commission n'en allouerait que 70. Les amendements de MM. Thiers et Janvier accorderaient le chiffre du gouvernement, mais avec des classifications différentes pour la répartition. La commission adopte l'amendement de Messieurs Thiers et Janvier avec deux changemens, au lieu de 18 millions 120,000 fr. pour le matériel d'armement, elle propose 21 millions 575,000 fr. Au lieu de 36 millions pour l'approvisionnement normal, elle propose 33 millions. — M. Berryer propose un amendement qui aurait pour but d'empêcher le gouvernement d'appliquer à quatre des vaisseaux à flots une force motrice dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée, cette expérience priverait ainsi peut-être notre flotte de quatre de ces navires. M. le ministre de la marine explique que telle n'est pas l'intention du gouvernement, les expériences seraient faites d'abord sur une corvette, puis sur une frégate, et si elles réussissent enfin sur un vaisseau. La loi est adoptée à l'unanimité.

Du 18.—M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur qui informe que le Roi recevra la Chambre à trois heures. La Chambre, précédée de son bureau, se rend au palais des Tuileries.

Du 20. Au commencement de la séance, M. de Mornay interpelle M. le ministre des finances au sujet du retard que subit la présentation du projet de loi sur les relais de poste menacés dans leur existence par l'établissement des chemins de fer. M. Lacave-Laplagne présente l'historique de cette question ; il en conclut que les maîtres de poste ne possèdent aucun droit absolu à une indemnité, mais que l'Etat pourrait subventionner certains relais. — La Chambre commence ensuite la discussion du projet relatif à la diminution de l'impôt du sel. M. Demesmay établit la nécessité d'une réforme qui intéresse la condition des classes laborieuses.

Du 21. — La discussion continue sur la diminution de l'impôt du sel. M. Talabot présente, à l'appui de la réforme, des considérations qui ont mérité l'attention de la chambre. Il a invoqué l'exemple de l'Angleterre, qui a pris l'initiative des réformes tendant à l'amélioration du sort des classes ouvrières. M. Lacave-Laplagne combat la proposition, en s'appuyant surtout sur la réduction que l'adoption de cette mesure produirait dans les revenus de l'Etat, réduction qu'il regarde comme d'autant plus dangereuse que le chiffre des dépenses va toujours s'élevant.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Samedi 18 avril, la chambre des pairs et la chambre des députés se sont transportées en corps au château des Tuileries pour féliciter le Roi d'avoir échappé à l'attentat de Fontainebleau. Le Roi paraissait fort ému en rappelant non pas le danger qu'il avait personnellement couru, mais celui auquel avait été exposée la famille royale.

M. l'archevêque de Paris et ses grands vicaires, les Cour de cassation, la Cour des comptes, les commandans de la force armée, le corps municipal de la Seine, etc., ont été reçus par le Roi et la famille royale.

— Une ordonnance du Roi convoque la Cour des Pairs pour procéder au jugement de l'auteur de l'attentat de Fontainebleau. M. Hébert, procureur-général près la Cour royale de Paris, remplira les fonctions de procureur-général près la Cour des pairs. Il sera assisté de M. Bresson, avocat-général près la Cour royale de Paris. Le garde des archives de la Chambre des pairs et son adjoint rempliront les fonctions de greffier.

— Sidi-Ben-Ayad, envoyé extraordinaire du bey de Tunis à Paris, a fait remettre 10,000 francs à M. le curé de la Madeleine, en le priant de distribuer cette somme aux indigens en son nom, comme un témoinage de la joie qu'il a éprouvée en apprenant que le Roi des Français avait échappé, par la protection de Dieu, au danger qui a menacé ses jours dans la journée du 16 avril.

— Samedi soir, à sept heures et demie, Lecomte est arrivé à la prison de la Conciergerie du Palais, dans une chaise de poste fermée qu'escortait un piquet de gendarmerie. Il a été placé dans la cellule qu'ont déjà occupée dans des circonstances semblables Fieschi, Alibaud et Darmès.

L'assassin s'était rendu de Paris à Fontainebleau le 14, veille du jour où le Roi devait y arriver avec la famille royale. Lecomte connaissait les habitudes du Roi lors de sa promenade dans la forêt et dans le parc, et il était assuré d'avance que le point où il s'est porté près de la Faisanderie, était le plus favorable pour la perpétration du crime qu'il méditait.

Ses précautions étaient d'ailleurs prises pour assurer sa fuite, et même pour faire prendre le change sur la personne de l'assassin, et jeter dans une fausse voie les recherches de la justice.

En effet, avant de se porter sur la crête du mur qui sépare le parc de l'enclos d'Avon, il avait eu le soin de placer au pied d'un arbre, sur un point bien en evidence, et de manière à attirer les regards de ceux qui les premiers pénétreraient dans le clos après l'explosion de ses deux coups de fusil, le bulletin de la voiture de Nemours qui lui avait été délivré sous le nom de Lebrun. Il comptait ensuite sur son agilité et sur le premier moment de trouble et d'effroi qui succéderait à la mort du Roi pour gagner la forêt, où il lui eût été facile, avec la connaissance parfaite qu'il avait de tous ses détours, de trouver une retraite assurée contre les recherches.

Lors de la perquisition opérée au domicile de Lecomte par le commissaire de police délégué, une somme de 100 francs a été trouvée; or, cette somme, complétée de celle de 60 francs payée à l'hôtelier, des frais de voyage et du peu de monnaie trouvés sur lui au moment de son arrestation, représente le chiffre exact de ce qu'il avait touché dans la matinée du 14 à la caisse des pensionnaires de la liste civile.

Avant d'être placé comme garde-général de la forêt à Fontainebleau, Lecomte avait rempli des fonctions semblables à Orléans, mais il avait dû quitter cette résidence par suite de sa mésintelligence avec ses chefs. A Orléans et à Fontainebleau, il avait eu avec des officiers de la garnison des affaires d'honneur dans lesquelles il avait été constamment agresseur, et dont il était toujours sorti à son avantage; antérieurement, et lorsqu'il servait dans la garde royale, il avait tué en duel un de ses camarades, sous-officier de chasseurs ainsi que lui. Il était d'ailleurs d'un caractère sombre et concentré, et ses habitudes se ressentaient de l'exaltation fébrile de son esprit. Ainsi, il lui arrivait de coucher hors de chez lui, sur la terre, enveloppé d'un manteau, uniquement, disait-il, parce qu'un garde des forêts devait être endurci aux fatigues et aux privations; il passait parfois des semaines entières sans vouloir prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau.

— Ibrahim-Pacha est arrivé le 14 à Toulouse. Il a été salué de 21 coups de canon. Il a logé à l'hôtel de France, où une garde d'honneur l'attendait. S. A. a visité le polygône et a assisté au spectacle. Elle a quitté Toulouse en se dirigeant sur Bordeaux. Le prince a remis au maire de Toulouse 3,000 francs destinés aux pauvres de la ville.

EXTÉRIEUR. — ESPAGNE. — Les nouvelles de Madrid sont du 13 avril. Impossible de rien savoir sur le *pronunciamento* de Galice, le chef politique de Madrid ayant empêché qu'on ne publiât rien à ce sujet. Le gouvernement espagnol a fait grand bruit d'une rencontre du général Concha avec le général Iriarte ; mais cela ne diminue en aucune façon l'importance de l'insurrection de Galice, qui a pris de la consistance par le soulèvement de Vigo et de sa garnison, par les manifestations enthousiastes des étudians de Santiago, et dont il sera difficile qu'on vienne à bout, tant que durera la haine que portent à la reine Christine toutes les fractions du libéralisme.

ANGLETERRE. — Le Parlement a repris ses séances le 17. Les membres irlandais ont interpellé sir Robert Peel aux communes sur l'état de leur malheureux pays; ils lui ont demandé quelles mesures le gouvernement avait prises pour prévenir ces scènes de violences où la population était entraînée par les conseils désespérés de la faim.

Le ministre a répondu que ces violences seraient punies, avouant du reste que le peuple avait supporté ses souffrances avec autant de longanimité que de courage. Ces souffrances, a ajouté sir Robert Peel, le gouvernement espère les adoucir par l'introduction du maïs et d'autres substances qui suppléront à la disette des pommes de terre ; mais, pour nous seconder, il faut que le Parlement adopte le bill des céréales sans délai.

IRLANDE. — On écrit de Cloumel 14 avril 1846, au *Standard*. « Je suis presque hors d'état de vous dire les événemens de cette horrible journée. La ville est en état de siége : pendant que je vous écris, la rue principale est remplie de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Cinquante citoyens ont prêté serment comme constables spéciaux. Toutes les boutiques de la ville ont été attaquées et pillées. Les moulins de Tubberahena ont également souffert : on y a enlevé 30 tonneaux de farine. La police a été attaquée et a eu plusieurs hommes maltraités et blessés. Tous les magistrats font tout ce qu'ils peuvent dans ces circonstances déplorables. Il en est de même des militaires et de la police, qui se conduisent avec la plus grande harmonie. Le peuple est furieux : la lividité de ces malheureux indique qu'ils agissent sous l'empire de la faim. Le major Galwey, qui commande la garnison, est l'homme le plus humain que j'aie jamais vu. La conduite des officiers et des soldats est au-dessus de tout éloge. Si le peuple ne trouve pas de quoi manger, il cou-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT (1).

MM. Pierre Bonirote. — Landron. — Gustave Bourgerel. — Henri Mignan. — Etienne Raffort. — De Chacaton. — Jules Noël. — W. Wyld. — Alex. Colin. — Karl Girardet. François Barry. — Th.-Ch. Frère. — Georges Guyon.

Nos causeries sur le Salon deviennent longues, et plus nous croyons approcher du but de nos pérégrinations, plus le but s'éloigne et fuit devant nous. Il semble qu'un djinn malicieux multiplie à plaisir sous nos pas les toiles plus spécialement affectées à notre critique; et pourtant nous n'avons pas tout vu encore aussi attentivement que nous le désirons. Pour comble de malheur, le Salon est fermé depuis lundi et ne sera rouvert que dimanche: si bien qu'il nous est impossible, même avec la bonne volonté qui nous anime, de terminer aujourd'hui, comme c'était notre désir, quelque rapidité que nous y mettions du reste.

La Grèce a cette année, comme les années précédentes, attiré un grand nombre d'artistes. M. Pierre Bonirote a exposé deux bons tableaux : un baptême selon le rite grec dans une chapelle à Athènes, et une vue de l'Acropole ; c'était de rigueur. L'architecture a aussi payé son tribut : M. Landron, architecte, a exposé deux vues d'Athènes, l'une et l'autre parfaitement exactes, et d'une rectitude désespérante; il est vrai que M. Landron est architecte, et nous ne pouvons pas lui faire un crime de ses qualités. Mais nous avons vu ces belles campagnes de l'Attique si riantes, si embaumées, nous avons vu Athènes à travers un prisme si radieux de jeunesse, de gaîté et d'amour, sous un ciel si étincelant, que ces froides lignes nous ont presque irrité. Nous avons éprouvé, devant les deux vues, pleines de mérite d'ailleurs, de M. Landron, ce qu'on éprouve à entendre parler avec froideur d'une personne aimée. Un autre architecte, M. Gustave Bourgerel, a exposé un projet de restauration du Pandrosium à Athènes. Je ne cite ce travail que pour mémoire, mais je me demande s'il est bien indispensable de restaurer le Pandrosium. Puisque j'en suis à l'architecture, je ne la quitterai pas sans mentionner un projet d'église au cap Matifou, par M. Henry Mignan ; le projet est bien conçu, et indique une intelligence vive : mais qui donc songe à faire une église au cap Matifou? A qui servira-t-elle? Aux Arabes, pour leur donner le plaisir de la profaner et de la brûler ; en vérité, ce n'est pas la peine.

Les lignes correctes et régulières de l'architecture ont quelque chose de fatigant, je suppose, pour tous ceux qui ne sont pas du métier, et nous sommes du nombre, aussi notre pensée va-t-elle, comme pour se réchauffer, s'arrêter devant un tableau, de M. Etienne Raffort, représentant la place et la fontaine de Top-Hana à Constantinople. C'est l'une des bonnes toiles du Salon, une étude soignée, minutieuse peut-être, mais pleine de vie et de sentiment. La rue qui se prolonge en fuyant, le marché avec toute son animation, les groupes, la fontaine, tout enfin, porte l'empreinte d'un talent consciencieux et hardi. La teinte générale du tableau est trop chaude, trop dorée (défaut rare!), et fait peut-être une opposition trop choquante avec l'azur du ciel. Nous regrettons que M. Raffort ne nous ait montré que ce tableau.

M. Henri de Chacaton expose depuis longtemps des toiles orientales. Nous retrouvons de lui, cette année, *le Départ d'une Caravane*. La caravane est en marche; un vieillard attardé compte de l'argent à un nègre; auprès de lui son chameau est tout prêt, et un jeune enfant le tient par la bride. Tout ce mouvement est bon, le dessin est correct; mais nous reprocherons à ce tableau une couleur pâle et indécise, l'absence de perspective et d'air. C'est le défaut habituel de M. de Chacaton; sa *Ville de Syrie*, qui a eu cependant les honneurs du salon carré, est moins bonne encore, non seulement comme couleur, mais comme dessin. Je me souviens de deux enfans qui rampent sur le premier plan de ce tableau, et qui n'ont ni couleur ni forme. Le meilleur des trois tableaux exposés par cet artiste, est le *Platane d'Hippocrate* dans l'île de Stanchio. C'est un arbre gigantesque qui étend ses rameaux entrelacés, ce qui n'a rien de bien particulièrement attrayant ; ces gigantesques produits du sol sont assez communs dans l'Archipel grec et en Orient. En descendant le détroit des Petites-Dardanelles, pour aller de Patras à Corinthe, par un temps admirable, nous nous rappelons avoir vu à Vostizza un arbre immense que nous recommandons au pinceau de M. H. de Chacaton, quand sa fantaisie le poussera dans ces heureux pays. Mais nous ne saurions trop vivement l'engager à profiter de ce voyage pour y améliorer sa couleur, la rendre plus nette, moins voilée qu'elle ne l'est. Il semble que ses tableaux soient tendus d'une gaze qui en affadit l'éclat et les contours.

Puisque j'ai parlé d'archipel, je dois citer un *Souvenir de Rhodes*, par M. Jules Noël, étude charmante et pleine de fraîcheur ; ces minarets, ces dômes arrondis jouent bien sous la lumière, mais M. Jules Noël, si j'en juge par les autres toiles qu'il a exposées, est peintre de marine, or, la mer, du *Souvenir de Rhodes*, me semble manquer un peu de transparence. Est ce la faute de la mer? est-ce celle du souvenir? Quel Protée insaisissable que la mer! et qu'il est difficile de représenter cette mobilité incessante. Combien échouent dans cette difficile entreprise, même parmi les forts!

Mais je me suis bien promis de laisser là toute [illegible] et la mer me rappelle une *fontaine d'Alger* exposée par M. William Wyld. C'est une composition fort gracieuse et une vue exacte d'Alger ; des Arabes sont accroupis auprès de la fontaine sous un [illegible] la mer s'étend au loin ses nappes azurées. C'est cet azur précis [illegible] ne m'a pas paru de bon aloi. Même quand elle a cette nuance [illegible] la mer a des reflets, des *paillètemens* qui atténuent la crudité des tons, et ce sont surtout ces fines nuances que l'artiste devrait s'attacher à saisir.

Pourquoi donc M. Alexandre Colin, qui a exposé une *Assomption de la Vierge* et un *Christophe Colomb*, deux sujets à immortaliser un Raphael et un Michel-Ange! a-t-il voulu exposer en même temps deux *sujets orientaux* sans autre indication?

Je ne dirai pas que M. Colin n'a pas vu cet enfant, en turban garance, endormi sur les épaules d'une jeune femme accroupie ; mais si M. Colin veut bien creuser les sujets orientaux, il y trouvera d'autres richesses, nous le lui garantissons, et surtout une couleur vive et chaude qui modifiera peut-être la sienne.

Nous aurions dû, en citant tout-à-l'heure le tableau de M. Raffort, placer à côté du sien la *Vue de la Mosquée du sultan Hassan, au Caire*, par M. Karl Girardet. Là aussi nous avons remarqué de vivans effets de lumière, une observation attentive, une couleur vraie! Ce tableau appartient à Mgr le duc de Montpensier. M. Karl Girardet a dû cruellement racheter le plaisir qu'il a eu à peindre cette toile, pleine de chaleur, en copiant, pour le compte de la liste civile, la fameuse tente marocaine qui fut exposée au jardin des Tuileries, et qui mystifia si bien la badauderie parisienne.

Nous devons à M. François Barry un tableau représentant l'inauguration de la statue du duc d'Orléans sur la place du Gouvernement à Alger. M. Barry a assisté sans doute à cette solennité, qui fut si touchante ; il a vu sans doute la grande mosquée éblouissante de blancheur, telle qu'il l'a peinte ; mais alors pourquoi tous les effets de son premier plan sont-ils si obscurs, si faiblement rendus? Pourquoi, quand on a un soleil aussi splendide, négliger les richesses de la couleur, les effets multipliés de la lumière? M. Barry, en reléguant sur l'arrière-plan du tableau ce que j'appellerai la partie officielle, la tribune aux harangues, de la cérémonie, a eu une heureuse idée; dans une fête comme celle-là surtout, qui eut un caractère si populaire, si sympathique, il était bon de mettre le peuple sur le premier plan du tableau; mais alors il fallait faire de ce premier plan une étude approfondie, une œuvre sérieuse.

Nous ne saurions, en terminant, trop féliciter M. Théodore-Charles Frère, pour ses deux bons petits tableaux, représentant : l'un, *une Vue d'Alger* prise de la Boudjaréah, l'autre, *un marchand à Alger*, deux toiles d'une vérité, d'un naturel charmans. M. Frère, que nous retrouvons avec plaisir dans la voie où déjà nos sympathies l'ont suivi, y a fait des progrès sensibles. Son marchand est une étude remarquable sous tous les rapports.

Un mot encore ! M. Georges Guyon nous a donné une petite composition algérienne pleine d'effet aussi. C'est un petit poste de zouaves qui ne manque ni de couleur ni de verve. Sur le dôme d'un marabout en ruine, des cigognes immobiles se réchauffent au soleil pendant qu'un vieux maure, sur le devant du tableau, prépare le café pour la petite troupe désœuvrée. Le ciel est pur, les détails sont bien observés, mais la mer du fond est bien lourde et bien pâteuse.

(1) Voir nos Feuilletons des 2, 7, 12 et 17 courant.

lera des torrens de sang ; et sur qui ce sang retombera-t-il ? qui en sera responsable? Toutes les boutiques sont fermées et les affaires sont complètement suspendues. Les moulins ont été attaqués ce matin à l'heure du déjeûner ; on a sonné le tocsin et les autorités se sont rendues sur les lieux. Il n'y a pas eu d'événement important. »

— Une foule considérable s'est portée sur le moulin de Hughes, qui n'a ni police ni soldats pour le garder. Le capitaine Osborne s'est mis à la poursuite de cette multitude. Les malheureux lui ont dit qu'il leur fallait du travail ou du pain, attendu qu'ils mouraient de faim. Le capitaine Osborne leur a dit qu'ils auraient du travail demain, et du pain aujourd'hui. Là dessus la foule s'est tranquillement retirée. Au milieu de leurs souffrances, ces malheureux font preuve d'une patience incroyable ; mais à quoi songe le gouvernement? Les balles ne nous manquent pas, mais où trouver du pain?

Insurrection polonaise. — On écrit de Cracovie 8 avril : « On aperçoit toujours la lueur des flammes et on entend dans le lointain des coups de canon, ce qui prouve assez que l'ordre n'est pas entièrement rétabli ; le chef des paysans, Jacques Szela, délivre des passeports. Plusieurs voyageurs, qui sont arrivés ici, en étaient munis. Szela signe : *Maître de la vie et de la mort.* On croit que s'il n'appartient pas lui-même à la classe instruite de l'insurrection cracovienne, il est du moins assisté d'un conseiller intelligent ; on assure que c'est E. Dombowski. Un jour, Szela est arrivé, dit-on, à Tarnow dans une voiture à quatre chevaux, suivi seulement de quatre personnes, pour avoir une entrevue avec le chef du cercle (kreishauptmann), qu'il aurait constamment nommé cyrkularza (petit capitaine). Il ne manifestait aucune crainte d'être fait prisonnier, car il poussa la menace jusqu'à dire que s'il lui arrivait la moindre chose, Tarnow serait réduit en cendres le lendemain. »

Bourse.—Du 17 avril.	3 0/0	P. H.	119 75	P. B.	119 60
—	3 0/0	—	83 35	—	83 30
Du 21 avril.	3 0/0	—	120 »	—	119 85
—	3 0/0	—	83 60	—	83 50

ALGÉRIE.

DES INSPECTEURS DE COLONISATION.

L'administration de la guerre, en créant des inspecteurs de colonisation, était partie d'un principe sage, dont nous nous plaisons à lui faire honneur, car il faut rendre justice aux bonnes intentions, alors même que les faits y répondent le moins.

Il arrivera peut-être un moment où la France jugera à propos de donner carte blanche au gouverneur-général, et de lui dire en ouvrant la main et fermant les yeux : « Voici le budget, dépensez-le comme vous l'entendrez; faites de la colonisation civile ou de la colonisation militaire, tout comme il vous plaira; employez vos troupes comme vous le jugerez convenable; faites, en un mot, tout ce que vous voudrez; je ne m'en mêle plus. »

Mais ce moment n'est pas encore arrivé. Il existe à Paris un ministre de la guerre qui se fait, à la vérité, aussi petit qu'il peut, mais qui n'en est pas moins chargé devant les Chambres, et devant le pays, d'une responsabilité de cent millions et de cent mille hommes.

On conteste à ce ministre la faculté de gouverner l'Algérie de Paris à longues guides. Il est certain qu'à voir la disposition constante du gouvernement local à s'emporter, on serait tenté de croire ou que les guides sont trop longues, ou que le mors est trop léger. Toujours est-il que les exigences du gouvernement constitutionnel obligent à placer l'Algérie dans les attributions d'un ministère quelconque, et qu'à moins de démonter tout notre mécanisme représentatif, il en sera toujours ainsi.

Voilà donc un inconvénient, si toutefois c'en est un, que l'on peut regarder comme inévitable, et qu'il faut accepter. Comment faire cependant que le ministre puisse de Paris gouverner l'Algérie, et prendre au sérieux une responsabilité qui jusqu'à ce jour a été illusoire?

Le moyen serait, il nous semble, de créer entre l'administration métropolitaine et l'administration coloniale des intermédiaires, qui, tantôt à Paris, tantôt en Afrique, seraient chargés d'éclairer le ministre sur la situation et les besoins des différens services publics en Algérie.

Tel serait le rôle assigné aux inspecteurs de colonisation, du moins pour leur spécialité.

L'état actuel de l'administration fournit déjà plusieurs exemples de fonctions analogues; c'est par les inspecteurs des différentes armes que le ministre de la guerre connaît chaque année la situation et les besoins de l'armée; ce sont eux qui jugent les actes et qui présentent les projets; c'est par l'entremise de ces agens que le ministre de la guerre gouverne à distance et à longues guides tous les corps de troupes répartis sur la superficie de la France et de l'Algérie elle-même. C'est de la même manière, c'est-à-dire par des inspecteurs, que le ministre des finances gouverne l'immense réseau de notre comptabilité nationale. C'est ainsi que l'institution des inspecteurs de colonisation pouvait devenir entre les mains du ministre un instrument pour diriger et gouverner la colonisation de l'Algérie.

L'action du Gouvernement se compose de trois opérations distinctes, savoir : le contrôle, l'administration et les projets. Le contrôle qui juge les actes, l'administration qui expédie les affaires courantes, les projets qui préparent les améliorations. L'ensemble de ces trois opérations constitue l'action gouvernementale. Or, il est reconnu, et cela d'ailleurs résulte de la nature même des fonctions, que le contrôle et les projets doivent demeurer entièrement distincts de l'administration.

Si dans un pays comme la France, où tout est constitué, où les améliorations se succèdent lentement et demandent une grande prudence, le contrôle et les projets occupent une place importante, à plus forte raison doit-il en être ainsi dans un pays où tout est à créer, où l'imprévu réclame une part énorme, dans un pays dont la situation change et se modifie sans cesse.

C'est aux inspecteurs de colonisation qu'il appartenait d'éclairer le ministre sur la valeur des divers essais tentés jusqu'à ce jour, de lui faire connaître les causes qui peuvent ou en retarder ou en empêcher la réussite, et de lui proposer les diverses mesures propres à hâter le développement de l'agriculture et de l'industrie européennes en Algérie. Aussi ces fonctions ne devaient-elles être confiées qu'à des hommes d'une expérience reconnue et d'une capacité éprouvée. Si telle est pensée qui a présidé à la création des emplois d'inspecteurs, il faut convenir que la réalisation en a été bien malheureuse.

D'abord ces emplois, à raison même de leur importance et de l'autorité qu'ils donnent, ne sauraient être confiés qu'à un très petit nombre de fonctionnaires. On a commencé par en créer douze, savoir :

Deux inspecteurs principaux ;
Cinq de première classe ;
Et cinq de deuxième.

Ces inspecteurs sont à la merci des employés subalternes de la bureaucratie locale et se trouvent réduits aux attributions plus que modestes de gardes champêtres. On les éparpille sur toute la surface de l'Algérie. On en met à la disposition du chef de l'état-major général, du directeur du Domaine, des généraux commandans supérieur des provinces, des sous-directeurs de l'intérieur, etc.

Ces veut-on savoir juste est le genre d'occupation auquel se livrent les inspecteurs? Ces Messieurs arrivent dans un village; ils demandent le maire, le défaut du maire, le garde champêtre, à défaut du garde-champêtre, un habitant de leur connaissance. « Combien avez-vous eu de morts cette année? — Tant. — Combien avez-vous d'hectares défrichés? en avez-vous 25, 30, 35? — Oui, Monsieur, à peu près. » Après quoi, l'inspecteur va plus loin recommencer la même enquête.

Voilà ce qu'on appelle étudier un village, c'est à ces études profondes que l'Etat consacre 41,000 fr. par an.

Voilà ce que devient, en passant par les mains du ministère de la guerre, une bonne et utile pensée.

M. Dufaure, rapporteur de la commission des crédits extraordinaires, a déposé son rapport dans la séance du 20. On pense que la discussion commencera très prochainement.

M. le maréchal Bugeaud commence à se remettre de l'indisposition qu'il a ressentie plusieurs jours, et qui l'avait obligé à garder le lit.

On est encore une fois sans nouvelles bien certaines sur la position d'Abd-el-Kader. Pendant que M. le général Iusuf le poursuit dans la direction de Djebel-el-Azreg, situé à peu de distance au nord-est d'El-Aghouat, M. le lieutenant-général de Lamoricière semble croire que l'émir est revenu sur la ligne des Chott; on lui a affirmé qu'Abd-el-Kader avait traversé le Chott à Sidi-Khalifa.

De son côté, M. le maréchal Bugeaud a reçu avis que des équipages appartenant à Abd-el-Kader étaient arrivés chez les Beni-Meddour, tribu située sur le versant méridional du Djerdjera, et que l'émir lui-même ne devait pas tarder à y paraître.

Enfin une autre version place Abd-el-Kader à Stiten, village situé au pied des montagnes qui règnent à l'ouest du Djebel-Amour.

Cette dernière version nous paraît la plus vraisemblable. Il n'est guère à présumer qu'Abd-el-Kader se décide à reparaître dans la plaine des Chott, où il serait fort exposé à rencontrer quelqu'une des colonnes françaises qui traversent cette vaste plaine dans tous les sens.

Il est également plus que douteux qu'après l'échec éprouvé par l'émir dans la Kabilie et le refus formel des montagnards de s'associer à ses plans, il se décide à reparaître en présence des tribus qui l'ont éconduit. Le bruit de son arrivée chez les Beni-Meddour nous paraît donc dénué de fondement.

La retraite au sud chez les Ouled-Naïl lui est d'ailleurs interdite, puisqu'en ce moment cette tribu est travaillée dans deux directions différentes par les colonnes du général d'Arbouville, à l'est, et du général Iusuf, à l'ouest.

Le Djebel-Amour n'offre pas à l'émir une retraite plus sûre; puisque cette montagne n'est pas éloignée du Djebel-el-Azreg, occupé en ce moment par la colonne de M. le général Iusuf.

Si Abd-el-Kader se retire au sud du Djebel-Amour, il ne trouve que l'oasis des Ksour, dans laquelle son ancien ennemi, le marabout Tedjini, exerce la haute influence.

D'ailleurs, les tribus de cette région, qui vont être obligées de s'acheminer vers le Tell pour y passer l'été et y faire leur approvisionnement de blé, ont le plus grand intérêt, à cette époque de l'année, à ne pas se compromettre aux yeux de l'autorité française, puisqu'elles sont à la veille de venir sur nos terres et sur nos marchés.

On voit donc que la région du sud-ouest est la seule accessible à l'émir. Ce côté est occupé par les Ouled-Sidi-Cheikh, tribu de marabouts qui occupe une vaste oasis, limitrophe des Berbères du Maroc.

Il n'est pas douteux que ces marabouts ne donnent l'hospitalité à Abd-el-Kader. Mais se décideront-ils à servir activement ses projets? Sont-ils même en état de lui prêter un secours bien efficace? Voilà qui est fort peu probable.

Depuis l'échec éprouvé par Abd-el-Kader dans la Kabilie, on peut regarder sa cause comme à peu près perdue, au moins pour cette fois. Econduit par les Montagnards, chez lesquels il espérait allumer un foyer d'insurrection, rayonnant à la fois sur la province de Constantine, par le Sahel de Bougie, sur la province d'Alger par les Isser, et sur le Sahara par les Ouled-Naïl ; Abd-el-Kader n'a plus qu'une ressource, c'est de porter l'agitation dans l'empire de Maroc, et de nous susciter des embarras diplomatiques.

NOUVEL ESSAI DE COLONISATION.

Il s'est fondé, depuis quelques mois, sous la dénomination de *l'Union agricole d'Afrique*, une société ayant pour but de construire et d'exploiter une commune agricole et industrielle sur un point du territoire de l'Algérie.

Sous tous les rapports, cette entreprise mérite l'attention des personnes qui s'intéressent au développement agricole de notre colonie.

Nous avons sous les yeux l'acte de fondation de la société, et les noms qui figurent à la tête disent assez que cette entreprise n'est pas l'œuvre des spéculateurs de profession. Ce sont des militaires, des marins, des négocians, des avocats, des médecins, des hommes enfin occupant tous une position honorable, qui, pleins de confiance dans l'avenir de notre colonie, ont associé leurs efforts pour contribuer, autant qu'il était en eux, au développement de la prospérité coloniale.

Pour échapper aux inconvéniens de la grande concession individuelle qui laisse le travailleur indifférent au succès de l'entreprise, de la petite concession individuelle, qui n'attache pas le concessionnaire au sol et le laisse mourir dans l'isolement, les fondateurs de l'union agricole ont voulu créer une commune où les intérêts agricoles et industriels de tous les habitans seraient associés, une commune dont le territoire sera indivisible, et dont les propriétaires ne pourront céder que leurs titres.

Cette association, ce lien de solidarité entre tous les membres de la commune n'exclut nullement la hiérarchie ni dans les positions ni dans les fortunes ; c'est une commune et non pas une communauté.

Les fondateurs de l'Union agricole ont demandé au Gouvernement une concession de 3,000 hectares, ou plutôt l'autorisation de se substituer à l'Etat pour la fondation d'une commune, dans laquelle l'agglomération de tous les lots aurait cette étendue. Ce n'est donc pas à vrai dire une grande concession, mais l'application d'une direction unitaire à l'exploitation d'un grand nombre de concessions très petites.

En un mot, les fondateurs de l'Union agricole demandent à l'Etat, si l'on peut s'exprimer ainsi, le commandement d'une réunion de petits concessionnaires soumis à la discipline de l'intérêt commun.

Les fondateurs de l'Union agricole sont en instance depuis le 1er octobre dernier auprès du ministère de la guerre pour obtenir une ordonnance de concession. C'est à cette époque et après une minutieuse exploration de l'Algérie, qu'ils présentèrent leur première demande.

Le terrain sur lequel ils veulent s'établir, est une partie de la plaine du Sig. La localité qu'ils ont choisie présente les conditions les plus favorables, et en particulier l'avantage essentiel de pouvoir être facilement traversée par un système d'irrigation.

L'Union agricole a choisi pour directeur de la colonie qu'elle veut fonder M. H. Gautier, capitaine d'artillerie, qui a longtemps été attaché à la subdivision d'Oran, et qui possède des connaissances spéciales en agriculture.

Voici donc une entreprise qui paraît réunir tous les élémens de succès, la moralité et l'intelligence des hommes, joints aux avantages de la situation et à la sagesse du plan, qui aura pour effet d'utiliser tous les efforts.

Enfin, l'Union agricole a encore à nos yeux l'immense mérite de ne heurter aucune des idées aujourd'hui en lutte et de pouvoir être acceptée avec bienveillance par tous les partis colonisateurs.

Cette neutralité nous porte à espérer qu'indépendamment des sympathies que cette entreprise mérite à tant de titres, elle trouvera aussi de l'empressement et de la bonne volonté dans l'administration centrale et dans l'administration locale.

Il serait à désirer que l'ordonnance de concession pût être rendue assez tôt pour permettre de commencer cette année les travaux d'exploitation.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

M. le général Iusuf, après avoir reçu un convoi de ravitaillement à El-Beïda, s'est mis en route le 2 dans la direction du Djebel-el-Azreg.

Le 5, il quittait le village de Zakkar, situé dans les pentes sud-est du du Djebel-Sahari, et après une marche de quatorze heures atteignait une émigration des Ouled-Naïl, sur laquelle il fit un butin considérable.

Le colonel Ladmirault est parti de Boghar pour conduire au général Iusuf deux bataillons, cent chevaux et cent mulets.

Un convoi considérable s'est mis en route sous les ordres du commandant Carbuccia, pour El-Beïda, où M. le général Iusuf doit revenir s'approvisionner.

SUDIVISION DE MILIANA.

M. le duc d'Aumale a dû rentrer le 18 de ce mois à Miliana, et de là se diriger sur Médea, où il était attendu le 19.

Un mouvement combiné va être exécuté sur le Dahra par les deux colonnes de M. le colonel Pélissier et de M. le lieutenant-colonel de Canrobert. Le premier de ces officiers supérieurs doit y pénétrer par l'ouest venant de Mostaganem, le second par l'est, venant de Tenès.

Les opérations dans le massif de l'Ouersenis sont suspendues, après quelques combats et quelques razia sans résultat bien décisif. On dit que le frère de Hafi-Raçou, l'un des chefs les plus influens de ce massif, a été enlevé dans l'un des derniers combats.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Le calme est revenu dans la partie occidentale de la province. Il règne cependant encore un peu d'agitation vers la partie nord-ouest, dans les montagnes habitées par les Kabiles. De ce côté, quelques chérifs assez mal inspirés promettent encore aux montagnards notre expulsion prochaine. Mais leur voix ne rencontre pas beaucoup d'échos. L'exemple donné par la Kabilie du Djerdjera ne peut manquer de produire un effet salutaire et de faire comprendre aux populations qu'elles n'ont rien à gagner à écouter les prédications de ces fanatiques.

Chez les Ouled-Naïl, le général d'Arbouville, aidé du cheikh El-Arab et du khalifa Mokrani, fait payer des amendes et mange les moissons.

La plus grande tranquillité règne dans les deux circonscriptions de Batna et de Biskra. L'administration organisée sur ces deux points fonctionne à merveille.

La partie orientale de la province ne s'est ressentie en aucune façon des troubles qui ont agité l'Algérie depuis six mois. On peut donc regarder les tribus de cette région comme irrévocablement ralliées à notre cause.

Les inspections annuelles faites dans les tribus par des officiers ne tarderont pas à commencer. On sait que ces inspections ont pour objet de fixer la répartition de l'impôt, d'en contrôler la perception, et de recueillir sur les lieux même les plaintes et les réclamations des tribus. Ce service, institué par M. le duc d'Aumale, pendant le cours de son administration, a été maintenu par son successeur et a produit jusqu'à ce jour les résultats les plus favorables.

CONSTANTINE.

Depuis le retour de M. le lieutenant-général Bedeau, l'ordre se rétablit dans l'administration. Dès les premiers jours de son arrivée, le commandant supérieur s'est vivement préoccupé de la nécessité de développer par la colonisation les avantages de la paix. Après des études et des méditations sérieuses, il vient d'envoyer à M. le gouverneur-général un ensemble de vues sur les moyens d'introduire, dans des conditions favorables, une population d'agriculteurs européens. On assure que dans le projet qu'il soumet à l'approbation du gouverneur, M. le général Bedeau n'a pas fait abstraction, comme cela arrive trop souvent, de la population indigène, et qu'il a cherché un moyen de conciliation entre les droits nouveaux et les droits acquis.

Il est bien temps que l'on s'occupe sérieusement de colonisation dans cette province, et que l'on règle d'une manière équitable les conditions à imposer aux concessionnaires. Car les essais qui ont été tentés jusqu'ici, seraient de nature, par leurs résultats, a décourager les plus intrépides colons.

L'un de ces essais a eu lieu dans la vallée du Hamma. On en a chassé des Arabes qui avaient planté et cultivé pour y établir des spéculateurs qui ont tous commencé par élever des auberges; plusieurs même ont impitoyablement coupé les arbres fruitiers, et aucun n'a cultivé.

L'administration avait livré les terrains à des conditions fort onéreuses. Guidée, sans doute, par l'instinct fiscal, elle ne s'était point inquiétée d'assainir le sol. Les maladies sont venues ; le découragement a gagné les colons, dont la plupart ont abandonné cette terre désolée en maudissant le domaine et l'administration.

Un autre essai tenté aux portes mêmes de la ville par la création du faubourg Natcha-Khalifa n'a pas été plus heureux. Des terres avaient été vendues à haut prix par le domaine ; puis l'administration militaire a coupé les lots sous prétexte de pourvoir à des nécessités de défense. Aujourd'hui, le faubourg de Natcha-Khalifa se compose seulement de deux maisons, deux petites maisons qui sont à louer en partie.

Comprend-on que la colonisation en soit encore là dans un pays qui jouit depuis huit ans d'une paix profonde?

Il est d'autant plus à désirer que le gouvernement donne suite aux projets présentés par M. le général Bedeau, que le commerce de Constantine subit en ce moment une crise très fâcheuse. Le taux de l'argent ne s'élève pas à moins de 5 pour 100 par mois, et les marchands éprouvent une grande gêne. Deux industriels, qui avaient fondé un moulin au Hammara, viennent de faire faillite, laissant un passif d'environ cent mille francs.

SUBDIVISION DE BONE.

Rien n'a encore été statué sur les demandes de terrains adressées au ministre de la guerre par les concessionnaires des mines. Il faut bien cependant qu'il leur soit accordé un emplacement pour y établir leurs usines; mais les terres qu'ils demandent, voisines des gisemens concédés, font partie du territoire des tribus. Aussi, cette question soulève-t-elle la même difficulté qui se présente à Philippeville, celle du partage de la terre entre la tribu indigène et le propriétaire européen. C'est là aujourd'hui le nœud gordien de la colonisation. Mais le gouvernement, indécis sur le parti qu'il doit prendre, ajourne sans cesse, de sorte, qu'après avoir concédé des mines, il semble refuser les moyens de les exploiter.

— On annonce que M. le général Randon est sur le point d'entreprendre une tournée administrative parmi les tribus de sa subdivision. Elle aura pour effet de consolider leurs dispositions pacifiques, et elle fournira l'occasion de compléter leur organisation et de régler quelques différens de tribu à tribu; c'est surtout dans l'exercice de cette haute juridiction politique que les bienfaits de l'intervention française sont appréciés par les populations indigènes.

SUBDIVISION DE PHILIPPEVILLE.

Le partage de la vallée du Safsaf, entre la fraction des Beni-Mohenna, qui l'habite, et les Européens en instance de concession, n'est point encore arrêté; il en résulte, pour les uns et les autres un grand préjudice.

Voici les circonstances qui ont soulevé, sur ce point, cette question du partage de la terre entre les Européens et les indigènes; question grave, qui, resserrée en ce moment sur une petite partie du territoire, s'étendra bientôt sur toute l'Algérie, et deviendra le problème vital de la colonisation.

Peu de temps après l'occupation de Philippeville, l'ordre fut signifié aux tribus établies dans le voisinage de cette ville, d'évacuer la portion de territoire qui en forme aujourd'hui la banlieue. Cet ordre fut exécuté; mais l'autorité n'ayant pas pris des mesures pour pourvoir à l'installation des familles qu'elle déplaçait, les familles se retirèrent, les unes dans la montagne insoumise, les autres dans la vallée supérieure du Safsaf.

Plus tard on fit évacuer aussi toute la partie de la vallée comprise entre la ville et l'Ouad-Zerga, l'administration voulant se réserver la disposition de ces terres en faveur de concessionnaires européens. Les indigènes obéirent à cet ordre comme au premier, et se retirèrent en général dans le massif insoumis.

Les choses restèrent en cet état pendant quelque temps; puis, quelques-unes des familles ayant sollicité de nouveau l'autorisation de cultiver une partie des terres devenues vacantes, cette autorisation leur fut accordée, mais à la condition de vider les lieux à la première réquisition. Peu à peu le nombre des familles réintégrées augmenta, et c'est ainsi qu'il s'est élevé jusqu'au chiffre d'environ 200.

Mais l'état d'instabilité dans lequel elles se trouvent est évidemment aussi contraire aux intérêts indigènes qu'aux intérêts français. C'est pour le faire cesser et régulariser l'assiette du sol, qu'a été conçu le projet de création de deux villages arabes, avec concessions de terres, dont la propriété serait garantie par des titres aux familles concessionnaires.

Le surplus serait concédé à des Européens.

Les indigènes eux-mêmes sont les premiers à solliciter ce partage qui les affranchirait de la position précaire où ils se trouvent.

Rien de plus juste assurément. Aussi tout le monde est-il d'accord sur le but, mais on ne l'est pas sur le moyen; et il résulte de ce désaccord, des lenteurs qui découragent les concessionnaires.

Nous espérons que M. le lieutenant général Bedeau, qui a compris la nécessité d'associer les indigènes à l'œuvre de colonisation, arrêtera enfin un plan de partage qui concilie tous les intérêts.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MASCARA.

La sage politique suivie par M. le lieutenant-général de Lamoricière, durant tout le cours de cette campagne, a produit les fruits qu'on devait en attendre. La pacification de la province d'Oran touche à son terme. Voici à cet égard ce qu'on lit dans le *Moniteur algérien* :

Nous apprenons que les Harar vaincus par la misère ont fait leur soumission complète. Il y avait déjà quelque temps que la négociation durait, soit qu'elle fut entravée par un manque d'ensemble provenant des fractions dissidentes, soit que les conditions imposées par M. lieutenant-général de Lamoricière leur parussent trop dures, soit enfin qu'on voulut les leur faire attendre, pour leur mieux imprimer le sentiment de dépendance sociale où elles se trouvent par rapport à nous; toujours est-il que ne pouvant soutenir davantage leur isolement, un grand nombre de douairs vinrent, sans condition, se mettre à la merci de l'autorité française, abandonnant tout ce qu'on voudrait prendre de leurs troupeaux pour conserver le reste. Ce fut le signal de l'aman : M. le lieutenant-général de Lamoricière l'étendit à toute la tribu, moyennant une amende de 150,000 douros d'Espagne (plus de 800,000 fr.), qui doit être versée à Tiaret dans le courant du mois de juin. Aucune objection n'a été présentée par les Harar, dont chaque tente doit contribuer d'environ 60 douros d'Espagne; au contraire, ils rentrent en foule; leur dénûment et la maigreur de leurs bestiaux dépassent ce qu'on aurait imaginé.

M. le colonel Gachot continue ses opérations contre les Djafra. Après avoir fait quelques ouvertures qui paraissaient sérieuses, ils se sont dérobés tout-à-coup et ont gagné le Chott.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

Le marabout fanatique qui avait conçu l'espoir de faire disparaître les troupes françaises par la seule vertu de sa parole, et dont M. le général Cavaignac a détruit par un acte de vigueur les illusions insensées, se faisait passer aux yeux de ses adhérens crédules pour Jésus ressuscité. A sa voix, les canons français devaient se réduire en poudre et la poudre en eau.

Il avait écrit au général plusieurs lettres aussi étranges dans le fond que dans la forme. Les porteurs de ces missives ont été mis en état d'arrestation par les ordres de M. le lieutenant-colonel Walsin-Esterhazy.

On lit dans le *Courrier d'Afrique* :

Le bruit circule que l'interdiction d'acquérir des immeubles en Algérie, dont sont frappés tous les fonctionnaires recevant salaire de l'Etat, va être étendue aux officiers ministériels de tous les ordres.

Beaucoup de réclamations et de critiques se sont élevées contre l'interdiction qui pèse déjà sur les fonctionnaires publics, d'acquérir des immeubles en Algérie. L'autorisation qui leur avait été d'abord accordée ayant donné lieu à quelques abus, ce que nous sommes loin de contester, on en est venu à interdire l'usage. C'est contre cette prohibition absolue que l'on s'est élevé avec grande raison. Il est du plus haut intérêt en Algérie de chercher à fixer sur le sol tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, y sont appelés.

La classe des fonctionnaires publics est celle que, sous bien des rapports, l'administration devrait tenir le plus à attacher au sol, puisqu'elle offre en général des garanties de moralité qu'on ne trouve pas au même degré dans la classe si peu homogène des spéculateurs.

Nous pensons que le bruit rapporté par le *Courrier d'Afrique* n'a aucun fondement, et que l'administration, au lieu d'étendre aux officiers ministériels l'interdiction qu'elle a prononcée contre les fonctionnaires, reconnaîtra prochainement la nécessité de la restreindre et de la rendre moins rigoureuse pour les fonctionnaires eux-mêmes.

L'ALGÉRIE ET LES INDES.

Un journal ministériel, l'*Epoque*, contient un article fort remarquable sur l'Algérie. C'est un tableau rapide des circonstances qui ont déterminé le Parlement et le gouvernement anglais à rappeler dans la métropole la haute direction des affaires de l'Inde; c'est un parallèle saisissant entre la situation de l'Inde anglaise sous Waren Hastings et la situation actuelle de l'Afrique française.

Nous n'hésitons pas à reproduire cette intéressante page d'histoire, qui renferme un enseignement plein d'actualité. Nous ajouterons que ce qui a été jugé nécessaire pour une colonie située à deux mille lieues de la Grande-Bretagne l'est, à bien plus forte raison, pour une colonie placée aux portes de la France; que le régime exceptionnel sous lequel l'Algérie végète et languit ne saurait trouver une excuse dans la distance, puisqu'Alger n'est pas aujourd'hui plus éloigné de Paris que ne l'était Perpignan il y a trente ans.

Quand lord Ellenboroug, le dernier gouverneur de l'Inde, essaya de ressaisir la dictature, la Compagnie éprouva aussitôt des pertes considérables. Il fallut restituer à la métropole la haute direction des affaires, et la situation de la Compagnie redevint florissante.

Voici le récit que nous empruntons à l'*Epoque* :

Les marchands qui avaient fondé sur les bords du Gange un comptoir anglais ne tardèrent pas à convoiter la possession des riches et florissantes contrées qui les entouraient. Ils étendirent successivement leurs conquêtes, les portèrent au loin dans l'intérieur des terres.

Les bulletins de victoires de Clives enthousiasmaient, en Angleterre, l'opinion publique. L'ivresse était générale; mais la guerre se perpétuait, elle désolait le pays. Les belles plaines de l'Inde étaient devenues stériles; les peuples étaient plongés dans une misère affreuse; les révoltes et les insurrections éclataient de tous côtés; l'anarchie était dans la colonie; les conseils, les ordres qui partaient de la métropole étaient méprisés, méconnus; les finances de la compagnie étaient épuisées.

Un homme, sorti des derniers rangs de l'administration, s'était élevé successivement par ses services aux plus hautes dignités, au gouvernement général des Indes. Il avait eu la gloire d'achever la conquête; il s'était signalé par la grandeur de ses conceptions administratives; les espérances de la compagnie et de l'Angleterre s'étaient reposées sur lui. Il semblait destiné à rappeler l'ordre dans la colonie, et on lui devait, en effet, des mesures de la plus grande sagesse.

Cet homme était Waren Hastings, l'un des plus grands caractères que présente l'histoire de la Grande-Bretagne.

Bientôt toutes ces espérances furent déçues.

Waren Hastings avait porté la guerre chez les Mahrattes, conquis le pays des Rohillas, véritable Kabilie des Indes. La guerre avait été acharnée, cruelle; les Rohillas, races énergiques et belliqueuses, avaient opposé à leurs agresseurs une vive résistance; ils étaient déterminés à périr, ils furent exterminés.

Le même désordre que par le passé régnait dans la colonie; la même anarchie dans son gouvernement; la même misère chez les populations; les finances de la Compagnie étaient toujours de plus en plus épuisées; l'existence de la colonie était en danger.

Mais un grand changement se préparait en Angleterre dans l'opinion publique. Il devait sauver la colonie et perdre Waren Hastings.

La Compagnie et l'opinion publique ne pouvaient comprendre que l'Inde, cette terre de laquelle on était en droit d'espérer tant de prospérités et de richesses pour la Grande-Bretagne, ne fût pour elle qu'un objet de dépenses ruineuses, que le théâtre de stériles victoires.

A l'ardeur des conquêtes succéda une vive sympathie pour les misères des peuples vaincus: on voulut mettre un terme aux malheurs de la guerre.

Un membre du parlement, cédant à l'entraînement général, fit une motion à la chambre des communes pour déclarer que tout plan d'agrandissement et de conquêtes dans l'Inde était contraire au désir, à l'honneur et à la politique de la Grande-Bretagne, et pour demander le rappel de Waren-Hastings.

Alors commença dans le parlement cette grande lutte sur les affaires de l'Inde qui dura six années, et dans laquelle on entendit les plus grands orateurs et les hommes d'Etat les plus illustres de l'Angleterre.

Burke et Fox, alors ministres, furent désignés par la Chambre des communes, pour rédiger un bill sur ces affaires.

M. Dundas en présenta un de son côté.

Fox lut son bill. Il avait pour objet de rappeler dans la métropole, à Londres, la direction des affaires de l'Inde, d'en confier indirectement, il est vrai, le gouvernement au pouvoir politique, au ministère, au Parlement.

De restreindre l'action de l'autorité locale.

Le bill de M. Dundas proposait, au contraire, d'étendre les pouvoirs de l'administration locale, en augmentant sa responsabilité.

La lutte se produisit ainsi entre les divers partis, comme elle se produit aujourd'hui parmi nous pour l'Algérie.

La présentation de ces bills, disent les historiens, occasionna une grande fermentation en Angleterre.

La discussion fut vive et solennelle; elle fut interrompue par un changement de cabinet et une dissolution des Chambres.

Un jour, Burke se lève à la Chambre des communes, et prononce au milieu du silence, ces paroles : « A moins qu'un orateur de plus de talent que moi ne désire remplir ce devoir, je me propose de faire dans quelques jours une motion sur un gentleman qui vient d'arriver en Angleterre. »

Waren Hastings, rappelé, venait en effet d'arriver.

Au jour indiqué, Burke fulmina contre lui un acte d'accusation.

L'assemblée était nombreuse. Pitt, Fox, Sheridan, prirent part à ces débats. Pitt, homme d'Etat, défendit Waren Hastings. Ses services avaient été glorieux. Il était innocent des imputations qui lui étaient adressées. La mauvaise administration, les désordres et les maux de la colonie, provenaient des vices seuls de sa constitution intérieure.

Mais lorsque Sheridan développa devant les communes le tableau du massacre des Rohillas, Pitt, accablé sous la parole brûlante de l'orateur, sous le poids de l'émotion générale, ne put articuler que ces quelques mots :

« Comme chrétien, je ne puis défendre de pareils actes. »

L'effet de ces paroles fut grand. Il fut terrible pour Waren Hastings, qui dut comparaître, sous le coup d'une accusation capitale, devant la haute cour des lords.

Et lorsque, plus tard, Burke, dans son réquisitoire, reproduisit encore l'histoire sanglante de l'extermination des Rohillas, et de leur défense héroïque, les sanglots éclatèrent de toutes parts. Mme Sheridan dut être emportée évanouie; la reine, les princesses fondaient en larmes. Jamais débats plus solennels n'avaient agité la Grande-Bretagne.

Cet hommage rendu au vaincu, ces sympathies générales pour ses malheurs, cette nation tout entière se levant pour demander la fin du drame sanglant de la guerre, feront à jamais honneur à l'humanité.

Pourquoi faut-il que ces magnifiques pages de l'histoire d'Angleterre soient ternies par cette accusation injuste contre Waren Hastings?

C'était un honnête homme, un pur et noble caractère, un beau génie. Il avait rétabli l'ordre dans l'administration des Indes, autant que les circonstances et la constitution vicieuse de la colonie le comportaient. La guerre des Mahrattes et des Robillas était la conséquence d'un système depuis longtemps suivi dans le gouvernement. Il ne dépendait pas de Waren Hastings de la rendre moins sanglante et moins acharnée.

Les juges de Waren Hastings le comprirent; il fut acquitté.

L'opinion publique lui rendit justice plus tard. Le gouvernement anglais et la compagnie des Indes le défrayèrent des pertes que son procès lui avait occasionnées, et lui accordèrent, pour prix de ses nombreux services, une forte pension.

Il sortit de ces longs débats un bill sur la haute direction des affaires de l'Inde.

Pitt avait combiné les projets présentés déjà par Fox et par M. Dundas.

Le bureau du contrôle fut créé à Londres. Le gouvernement de l'Inde lui était entièrement confié.

Il était enjoint au gouverneur-général et aux présidens de la colonie d'obéir à ses ordres.

Un pouvoir exécutif très étendu était laissé à l'administration locale.

Mais cette administration devait être éclairée et contenue, au besoin, par les conseils placés à ses côtés, et par les cours de justice de la colonie.

Ce sont là les principes de l'organisation que nous avons demandée pour le gouvernement et l'administration de l'Algérie.

La prospérité de l'empire des Indes date de cette époque. Cette prospérité s'est développée jusqu'au jour où l'autorité des gouverneurs-généraux de la colonie a osé s'affranchir du gouvernement central de la métropole.

Les enseignemens consignés dans cette histoire seront-ils perdus pour nous?

MAROC.

RÉTOUR A TÉTOUAN DE L'AMBASSADEUR DU MAROC.

Voici des détails que nous empruntons à l'*Echo d'Oran*, sur la réception faite à Tétouan, siége de son gouvernement, au jeune ambassadeur du Maroc, Si-el-Hadj-Abd-el-Kader-el-Achach.

Le 9 mars, le *Météore* mouillait, à la pointe du jour, dans la rade. Aussitôt, des signaux de fusées et des coups de canon, annoncèrent à la ville le retour de son gouverneur. Elle se pavoisa de pavillons, pendant que l'artillerie du fort qui défend la rade saluait cet événement, impatiemment attendu depuis plusieurs jours. A huit heures, après l'échange des saluts du pavillon, le pacha descendit dans un canot, ayant auprès de lui M. le capitaine Pourcet, et M. le capitaine Geoffroy, commandant le *Météore*. Les officiers de sa suite étaient montés sur les trois autres embarcations, avec quelques officiers du bord. Tout l'équipage, en grande tenue, était rangé partie sur les vergues, partie sur le pont; les détonations de l'artillerie du bord, se mêlaient à celles des canons du fort de la rade.

Les embarcations se dirigèrent sur le bâtiment de la douane, où le pacha avait manifesté le désir d'être conduit. Une partie de la population de la ville, — celle-ci est à huit kilomètres environ du rivage, — était accourue aux bords de la mer, saluant par ses cris le retour de son gouverneur. Aussi, à peine fut-on arrivé au lieu du débarcadère, que l'embarcation fut envahie, et le pacha resta quelque temps soulevé sur les bras des Marocains, qui cherchaient tous à baiser quelque partie de son vêtement.

Cependant, le frère du pacha, Si-Hadj-Abdallah, arrivait suivi des autorités de la ville, des principaux habitans, tous à cheval, et de la garde (Mokrani), portant au milieu d'eux les trois étendards de la famille des Achach. Quand ils ne furent plus séparés que de quelques pas, les deux frères se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, en pleurant du bonheur de se revoir. A ces étreintes fraternelles succédèrent bientôt les manifestations des parens et des autres habitans de la ville, qui tous s'empressaient auprès du pacha, s'efforçant de baiser le bernous ou l'épaule de ce nouveau débarqué de France.

Les officiers français montèrent les beaux chevaux richement caparaçonnés qui leur avaient été préparés, puis le pacha se mit en marche vers la ville, escorté de sa troupe et d'une immense population, qui poussait de bruyantes acclamations.

Les colléges sacrés des mosquées, au nombre de sept, s'étaient arrêtés en avant de la porte, et ils récitaient des versets du Coran, en l'honneur de l'heureux retour de leur seigneur. Les étendards des marabouts, religieusement conservés dans les mosquées, flottaient au milieu d'eux. Le pacha s'approcha respectueusement de ce groupe, et resta quelques instans à répéter en chœur, avec eux et son entourage, les paroles du livre saint. Puis ce grand et majestueux cortège entra dans les murs de la cité. Les détonations de l'artillerie de tous les forts, se mêlaient aux bruyantes manifestations d'une foule innombrable réunie sur le passage : enfin, une musique aigre et discordante complétait cette scène, d'un effet si pittoresque et si saisissant pour des Européens.

Avant d'entrer dans son hôtel, le pacha vint s'incliner dans la mosquée où sont déposés les restes de son père, et rendit grâces à Dieu de l'heureuse issue de la mission qu'il venait d'accomplir.

Hadj-Abdallah et les autres frères du pacha, installèrent les officiers français dans les appartemens qui leur avaient été préparés. Les concerts arabes, les promenades à cheval dans les magnifiques jardins, qui forment une des principales richesses de Tétouan, enfin de copieux repas, dont les bonnes intentions des offrans faisaient le principal mérite, firent passer assez rapidement les trente-six heures du séjour des officiers français dans la ville; et le 11 ils prirent congé du pacha, qui les remercia affectueusement de la réception qui lui avait été faite en France.

L'ambassadeur devait repartir le 20 de Tétouan, pour aller rendre compte à l'empereur de sa mission. Puisse-t-il faire partager à son maître et aux personnes qui l'entourent l'impression que lui a fait éprouver à son voyage à Paris, la visite de beautés et de richesses dont il ne soupçonnait pas même l'existence, et surtout ces preuves matérielles de notre organisation militaire, qui ont dû lui donner une si haute idée de la puissance et des ressources de la France,

FAITS DIVERS.

VOYAGE D'IBRAHIM-PACHA. — S. A. Ibrahim-Pacha et les officiers de sa suite sont partis de Perpignan lundi dernier, après avoir reçu la visite des autorités civiles et militaires. S. A. est accompagnée de M. le marquis de Lavalette, envoyé du Roi. Les honneurs militaires prescrits par le décret du 25 messidor an XII, pour les princes français, ont été rendus au prince égyptien.

En partant de Perpignan, S. A. le prince Ibrahim a fait remettre au maire une somme de 500 francs pour les pauvres de la ville.

Ibrahim-Pacha est entré vendredi après midi à Bordeaux, au milieu d'une affluence énorme de population. Le soir, il est allé au spectacle. La salle était comble. Ibrahim et sa suite avaient revêtu leurs plus riches costumes. Il a paru éprouver le plus grand plaisir au spectacle, mais surtout au ballet.

Ibrahim-Pacha est attendu à Paris vendredi. Il habitera le palais de l'Elysée-Bourbon, conjointement avec M. le prince et Mme la princesse de Salerne, père et mère de Mme la duchesse d'Aumale.

Le pacha occupera le premier étage, et M. le prince et Mme la princesse de Salerne le rez-de-chaussée.

Dix chevaux arabes magnifiques sont déjà arrivés pour le pacha et sa suite.

Peu de jours après l'arrivée d'Ibrahim à Paris, une grande revue aura lieu au Champ-de-Mars, revue où seront convoqués tous les régimens, non seulement de la garnison de Paris, mais encore tous ceux qui sont stationnés dans les villes dépendant de la première division militaire. Toutes les armes y seront représentées.

Indépendamment de cette revue, un camp provisoire de manœuvres sera établi à Saint-Maur, afin de donner au vainqueur de Nézib une idée de la tactique des armées européennes et de la science pratique de nos soldats. C'est le prince lui-même qui a, dit-on, manifesté le désir de voir manœuvrer nos troupes.

— Par ordonnance royale du 29 mars 1846, ont été promus dans le corps de gendarmerie :

MM. de Montenicourt (Jules-André), lieutenant au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, au même grade dans la compagnie de gendarmerie de l'Aisne; Loubière (Géraud), lieutenant au 5e régiment de chasseurs, au même grade dans la compagnie de la Lozère; Sauzède (Alexandre Aventin), lieutenant au 4e régiment de chasseurs d'Afrique au même grade dans la compagnie des Basses-Pyrénées; Hall (Jacques), maréchal-des-logis-chef à la 2e compagnie de la légion d'Afrique; sous-lieutenant trésorier de la même compagnie; Denis (Jean), maréchal-des-logis à la 3e compagnie de la légion d'Afrique, sous-lieutenant trésorier de la même compagnie; et Lherbier, maréchal-des-logis dans la compagnie du département de l'Aisne, au même grade de sous-lieutenant trésorier de la 4e compagnie de la légion d'Afrique.

— Par décision royale du 29 mars dernier, M. le maréchal-de-camp Levasseur, rentré de l'Algérie, est nommé au commandement du département des Côtes-du-Nord.

— M. Lavelaine Maubeuge, colonel d'infanterie hors cadre, est nommé au commandement de la place de Constantine.

— M. Poirel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, rappelé en France par décision ministérielle, s'est embarqué à bord de l'*Albatros*.

— On lit dans l'*Écho d'Oran* :

« Par décision royale du 15 février dernier, Sa Majesté a daigné accorder à M. Fornara, négociant de notre ville, lieutenant d'artillerie de la milice, une médaille d'honneur en argent, en raison du courage et du dévoûment dont il a fait preuve lors de l'incendie qui a eu lieu à Oran le 24 octobre 1845.

— Voici, d'après un relevé statistique, la liste des régimens français qui, depuis 1830 jusqu'à ce jour, ont pris part aux guerres d'Afrique :

Dans l'infanterie de ligne, ce sont : les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 26e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e, 37e, 38e, 40e, 41e, 43e, 44e, 47e, 48e, 49e, 51e, 53e, 55e, 56e, 58e, 59e, 61e, 62e, 63e, 64e, 66e, 67e.

Dans l'infanterie légère : les 1er, 2e, 3e, 4e, 6e, 9e, 10e, 12e, 13e, 15e et 19e.

Dans les bataillons de chasseurs d'Orléans : les 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e.

Dans la cavalerie : les 1er, 2e, 4e, 5e, 8e, 9e, 10e, 12e, et 13e de chasseurs à cheval; les 2e, 3e et 6e de hussards.

Les 14 régimens du corps royal d'artillerie et le 15e de pontonniers ont tous envoyé successivement des batteries en Algérie.

Les trois régimens du génie ont également fourni des détachemens à cette arme, ainsi que les escadrons du train des parcs et des équipages, les ouvriers appartenant au corps de l'artillerie et du génie, les compagnies de fusiliers vétérans, les compagnies de discipline et les compagnies de canonniers garde-côtes.

Indépendamment de ces corps, on en a créé successivement en Algérie 14 nouveaux, savoir : 1 régiment de zouaves, 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 2 régimens de légion étrangère, 3 bataillons de tirailleurs indigènes, sans compter 7 compagnies de discipline également affectés au service de l'Algérie, 4 régimens de chasseurs d'Afrique, 2 régimens de spahis et les corps de cavaliers irréguliers ou goums.

— M. d'Arnoux, ingénieur français au service du Pacha, ancien élève de l'École polytechnique, vient d'être chargé par Méhémet-Ali de la direction de travaux considérables de dessèchement dans la Haute-Égypte.

—Le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir il ne serait accordé de passage gratuit pour l'Algérie qu'aux ouvriers maçons, terrassiers, couvreurs, etc., et aux cultivateurs; mais ceux qui exercent l'état de tailleur, coiffeur, modiste ou toute autre profession de ce genre, seront obligés de faire le voyage à leurs frais.

— Le 11 de ce mois, les sauterelles de la grande espèce qui, l'année dernière, avaient ouvert l'invasion, ont commencé à se montrer à Alger, mais seulement en petit nombre.

— La société royale d'agriculture, réunie le 20 en séance générale, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, a entendu le rapport de M. Payen sur les communications adressées à la société dans le cours de l'année 1845-1846. Ce rapport, remarquable à plus d'un titre, renferme le passage suivant sur les communications qui sont parvenues de l'Algérie à la Société :

« La Société centrale, empressée de concourir au développement de l'agriculture en Algérie, est en relation avec l'association agricole de Bône, elle a entendu avec un vif intérêt le rapport que lui a présenté M. Moll sur le compte-rendu des travaux de cette Société, elle en a voté l'insertion dans le Bulletin de nos comptes-rendus.

« Là toutes les branches de l'agriculture algérienne ont été discutées entre de très habiles praticiens. On a reconnu que la culture des blés tendres était possible, que la production du coton pouvait être rendue économique à l'aide d'une bonne machine à égrener, et que la méthode européenne de cultiver les céréales était préférable à la culture arabe.

« Mettant à profit la fertilité du sol en cet endroit, la sécurité qui y règne et surtout le zèle éclairé de son président, M. Moreau, la société de Bône a voulu faire servir l'expérience individuelle de ses membres aux intérêts généraux de l'association et des agriculteurs de notre colonie. M. le ministre de la guerre nous a fait savoir qu'il considérait comme fort utile au progrès de l'agriculture en Algérie, la décision de la Société centrale, qui admet tous les cultivateurs de notre colonie à ses concours; qu'en conséquence il a fait insérer cette disposition dans le *Moniteur* d'Alger; enfin, un ouvrage spécial, dû à notre collègue M. Moll, a présenté l'état général et les perfectionnemens de l'agriculture algérienne. »

Espérons que de ces rapports, qui se sont établis dans le cours de l'année passée entre la société d'agriculture et les cultivateurs de la colonie, naîtront de nouveaux développemens pour son industrie agricole.

VARIÉTÉS.

CARACTÈRES DISTINCTIFS DES TROIS PROVINCES.

(Deuxième article.)

Dans un premier article, nous avons montré le rôle important dévolu, dans la partie la plus occidentale de l'Algérie, à l'aristocratie religieuse. Si elle ne tient pas toujours le pouvoir, elle exerce toujours l'influence souveraine; elle règne là où elle ne gouverne pas.

Les hommes investis de cette autorité sans rivale, portent tantôt le titre de *zoua*, ou chefs des couvens; tantôt celui de *cherfa*, chérifs, descendans de la famille du prophète; tantôt celui de *mrabtin*, marabouts; ils descendent alors d'un saint personnage que la croyance populaire a considéré de son vivant comme investi d'une mission divine, et qui a légué à ses héritiers sa prérogative mystique et son ascendant sur les affaires terrestres. A cette dernière categorie appartiennent les marabouts qui, dans chaque tribu des Sdama et des Ioudaia déterminent toutes les résolutions.

Nous avons vu cette influence de la noblesse religieuse s'affaiblir progressivement à mesure que l'on s'avance dans l'Est, de sorte que dans la province de Constantine, les zoua, les cherfa et les marabouts, sans cesser d'avoir droit au respect populaire, se voient privés de toute influence politique, et réduits à l'humble condition dans laquelle végétaient, avant la révolution française, les gentilshommes verriers.

C'est que dans cette partie de nos possessions l'influence appartient presque exclusivement à l'autorité laïque.

Si l'on examine avec attention l'état politique de la province de Constantine, tel que le gouvernement précédent nous l'a légué, on reconnaît que la superficie de cette province se compose de trois sortes de terres, savoir :

1° Les terres féodales ;
2° Les terres gouvernementales ;
3° Les terres domaniales.

Les premières sont appelées dans le pays terres de *Douaouda*.
Les secondes, terres de *Makhzen*.
Les troisièmes, terres *d'Azel*.

Les *Douaouda*, sont de grands feudataires laïques exerçant sur la partie du territoire qui constitue leur domaine héréditaire, l'autorité souveraine, moyennant leur soumission au gouvernement turc et au bey qui le représentait. Le gage de cette soumission consistait dans une redevance annuelle, et le signe dans l'investiture que chaque année les feudataires venaient recevoir à Constantine des mains du bey. Cette investiture était, aux yeux des peuples placés sous leur autorité, une confirmation du droit seigneurial. Ces feudataires portaient la dénomination de cheikhs qui les rattachait à l'organisation administrative, et ils portaient en outre le titre général de *Douaouda*, qui consacrait la noblesse de leur origine et le droit de leur famille, et les distinguait ainsi des fonctionnaires révocables.

Il existait et il existe encore dans la province de Constantine, dix cheikhats héréditaires appartenant à dix familles de Douaouda. Ce sont :

1° L'Aurès ;
2° Le Ziban ;
3° Le Bellezma ;
4° Les Righa ;
5° La Medjana et ses dépendances ;
6° Le Ferdjioua ;
7° Le Zouagha ;
8° Le Zerdeza ;
9° Les Hanencha ;
10° L'Ouad-Righ.

Parmi ces feudataires, il en est dont les droits reposèrent originairement sur l'influence religieuse. Ainsi les Oulad-Mokran, qui commandent dans la Medjana, descendent d'un marabout appelé Ahmed-Amokran (Ahmed-le-Grand), dont l'autorité s'étendait autrefois sur la Kabilie, la Medjana et le Hodna, c'est-à-dire depuis Bougie jusqu'à Bou-Sada. Aujourd'hui une des branches de cette famille, sous le nom de Oulad-Si-Ahmed-Amokran, jouit encore d'un grand crédit dans la Kabilie orientale, tandis que les Ouled-Mokran gouvernent la Medjana. Mais le caractère religieux attaché originairement à l'autorité de ces derniers, s'est presque entièrement effacé, pour ne laisser subsister que le caractère séculier et temporel de leur puissance.

Dans ces différens cheikhats, il existe, indépendamment de la dynastie suzeraine, des familles de marabouts, de zoua, de cherfa. Ces familles sont en général l'objet de la vénération populaire. Elles obtiennent même les égards du cheikh suprême. Mais ces égards, cette vénération, ne leur donnent aucune influence dans les affaires politiques. Il y a une séparation bien nette entre les attributions du chef de la mosquée et celles du chef de l'Etat.

Les terres de la seconde catégorie, que nous avons appelées, *terres gouvernementales*, que les Arabes appellent *terres de Makhzen* (1), sont celles sur lesquelles l'autorité est exercée par des fonctionnaires révocables nommés par le gouvernement. De grandes tribus figurent dans cette catégorie ; telles sont celles des Ouled-Abd-en-Nour, des Harakta, des Segnia, des Zemoul, des Barrania, etc.

Enfin les terres de la troisième catégorie, que nous avons appelées *terres domaniales*, que les indigènes appellent terres d'*Azel* ou de dépossession, sont celles qui appartiennent en propriété à l'Etat, et qui constituent le domaine public.

Ces terres proviennent en général de confiscation ; c'est ce qui leur a fait donner leur nom. Mais quelle qu'en soit l'origine, elles sont reconnues par la notoriété générale, comme terres du beylik et louées à bail aux enchères publiques par l'administration du domaine, qui perçoit sans difficulté le prix de la location.

Si l'on retranche de la superficie de la province de Constantine les terres qui appartiennent aux trois catégories que nous venons d'énumérer, il ne reste plus que la zône kabile du littoral qui se compose du sahel de Bougie, du sahel de Djidjelli, du sahel de Kollo et du sahel de Skikda ou Philippeville. Cette zône, sur laquelle le gouvernement turc n'exerçait qu'une autorité fort précaire et fort contestée, ne présente aucune organisation bien régulière. Chaque tribu s'administre à peu près pour son compte, comme elle l'entend. Cependant, comme ces tribus sont en relations continuelles les unes avec les autres par les marchés, et que les principaux marchés se tiennent en général sur le territoire des principales tribus, on peut dire que la prépondérance politique appartient surtout aux cheikhs de ces tribus. Ainsi, l'influence appartient, dans le sahel de Djidjelli, aux Beni-Amran ; dans le sahel de Kollo, aux Beni-Toufout ; dans le sahel de Skikda ou Philippeville, aux Beni-Mehenna.

Dans la partie du Sahel de Bougie, située à l'est de la rivière qui verse ses eaux près de cette ville, si la prépondérance numérique servait de base à l'autorité, l'influence souveraine appartiendrait à la puissante tribu des Beni-Sliman, qui habite les pentes du Kendirou, et dont le territoire est fort étendu ; si l'aristocratie religieuse était en possession de l'ascendant qu'elle exerce dans l'ouest, la souveraineté serait le partage de l'ancienne famille des Ouled-si-Ahmed-Amokran, qui habite près de Bougie, sur la rive gauche du fleuve. Mais il se passe là un fait analogue à celui que consacre l'existence des dix cheikhats héréditaires. Une famille laïque exerce depuis fort longtemps sur la plus grande partie du Sahel de Bougie l'autorité suprême, au préjudice et de la force numérique des Beni-Sliman et de l'antique réputation de sainteté des descendans religieux d'Ahmed le Grand. Cette famille, dont le chef s'est acquis une odieuse renommée par l'assassinat de l'infortuné commandant Salomon de Musis, règne sur les tribus du littoral situées à l'est et dans le voisinage de Bougie.

Il faut remarquer que les quatre cheïkhats des Ouled-Mokran, du Ferdjioua, du Zouagha, et du Zerdeza, qui se suivent de l'ouest à l'est, occupent à peu de distance du bord de la mer, la vallée supérieure des cours d'eau qui traversent le Sahel, et correspondent aux quatre sahel de Bougie, de Djidjelli, de Kollo et de Philippeville.

Cette bande de terres féodales forme donc une sorte de rempart entre les populations arabes des plateaux et les populations kabiles de la côte.

Ainsi, nous le répétons, si l'on excepte du territoire de la province de Constantine cette petite zône kabile qui habite les bords de la mer, depuis Bougie jusqu'à Philippeville, il ne reste plus que des terres appartenant à l'une des trois catégories féodales, gouvernementales, domaniales.

Il devient facile maintenant de comprendre ce qui s'est passé lors de la prise de Constantine et depuis cette époque et la cause de la différence qui sépare cette province des autres.

Que pouvaient faire les grands cheikhs au moment où l'administration française se substitua au gouvernement turc? Se mettre en état de résistance contre l'autorité nouvelle, et engager une lutte inégale qui pouvait se terminer pour eux par une déchéance? Quelques-uns l'essayèrent et ne tardèrent pas à y renoncer. Prêcher la guerre sainte? Ils n'avaient nullement qualité pour cela.

Dans l'un et l'autre cas d'ailleurs, ils avaient à craindre de se voir supplantés par l'autorité ecclésiastique ; le marabout Abd-el-Kader organisait dans l'ouest une théocratie puissante qui pouvait bien comme un torrent les atteindre et les renverser. Quant à servir les desseins d'Abd-el-Kader, c'était se mettre dans la gueule du loup.

Les familles suzeraines de la province de Constantine prirent toutes le parti que la prudence leur conseillait. Ce fut de chercher dans la puissance française l'appui qu'elles avaient trouvé dans le gouvernement turc et de s'unir contre l'ennemi commun.

La plus remarquable et la plus spontanée de ces soumissions, est sans contredit celle du cheikh héréditaire du Ziban, du Cheikh-el-Arab. Au moment du siége, il s'approcha de Constantine et vint camper à une dizaine de lieues au sud de cette ville. De là, il écrivit au général en chef, qu'il arrivait du désert tout exprès pour se rendre aux Français. Qu'on juge de l'étonnement que produisit dans l'armée une pareille missive écrite par un homme qui arrivait des régions lointaines de l'inconnu, de ce Sahara, qui alors paraissait fabuleux, et qui arrivait tout exprès pour s'incliner devant la grandeur française. Mais à l'étonnement causé par cette démarche en succéda un autre plus grand encore. Le lendemain de la prise de Constantine, quelques centaines de cavaliers s'arrêtaient à la porte de la ville. Le chef de cette troupe, qui n'était autre que le Cheikh-el-Arab, introduit auprès de M. le maréchal Valée, lui déclara qu'il venait se soumettre à la France ; cette démarche, qui ne fut pas comprise alors et qui ne pouvait pas l'être, était la conséquence naturelle du double lien de dépendance que la prise de Constantine établissait entre le cheikhat héréditaire du Ziban et l'autorité nouvelle. Elle pouvait se traduire ainsi :

« Je commande aux tribus du Sahara et vous êtes maîtres du Tell ; à cet égard, je dépends de vous, puisque vous me nourrissez.

» Mon autorité ne s'appuie nullement sur les préjugés religieux; je puis donc m'allier à vous sans me compromettre.

» En ce moment, un marabout de l'Ouest organise contre moi, et parmi mes vassaux, l'insurrection religieuse; seul, je puis succomber; mais avec votre appui, je n'ai rien à craindre. Aidez-moi donc contre l'ennemi commun. »

Tel était le sens de la démarche faite spontanément par Farhat-Ben-Saïd, le cheikh héréditaire de l'oasis du Ziban.

Après lui, les cheikhs de la Medjana et du Ferdjioua, qui formaient l'avant-garde de l'aristocratie laïque, vers l'extrémité ouest de la province de Constantine, et qui, plus que ceux de l'intérieur, avaient à redouter l'invasion d'Abd-el-Kader, ne tardèrent pas à faire cause commune avec les Français.

Plus tard, les cheikhs du Zouagha, du Zerdeza et des Hanencha, se rangèrent sous nos drapeaux; et enfin, après diverses ouvertures, dont le prélude remonte à six ou sept années, le cheikh de l'Aurès est venu se ranger sous la loi commune.

Dans tous ces cheikhats les marabouts exercent les fonctions de kadi, c'est-à-dire qu'ils prononcent dans les affaires civiles; ce que les cheikhs héréditaires ont à craindre, c'est qu'Abd-el-Kader, poursuivant la réalisation de son plan théocratique, ne parvienne à déposséder les dépositaires laïques de l'autorité, et ne transforme les marabouts, de juges de première instance qu'ils sont aujourd'hui, en chefs politiques.

On voit donc que ces grands vassaux de la puissance française, dans la province de Constantine, ces chefs supérieurs des tribus féodales, sont les premiers intéressés au maintien de notre autorité; pour eux, la fidélité à notre cause n'est rien moins qu'une condition d'existence.

Passons à ce que nous avons appelé les terres gouvernementales.

Ces terres avaient été partagées par les Turcs en circonscriptions administratives, formées ou d'une forte tribu, avec un certain nombre de petites tribus annexes, ou d'une réunion de petites tribus groupées ensemble, et administrées par un chef unique, appelé généralement kaïd. Ces kaïds étaient à la disposition du beylik, ou gouvernement de la province qui leur donnait, ou leur retirait à volonté le signe de sa confiance, l'investiture. Ces kaïds percevaient la contribution et rendaient la justice pour les tribus qu'ils administraient au nom du bey : c'était à la fois un gage de leur dépendance, et un gage de protection. Mais ces magistrats, ces préfets, n'avaient d'autre influence, d'autre autorité que celle qu'ils tenaient du gouvernement central, et qu'ils exerçaient par délégation. Qu'advint-il lors de la prise de Constantine? C'est que ces chefs, privés de l'appui qu'ils trouvaient dans le gouvernement, et qu'ils prêtaient à leurs administrés, n'eurent plus qualité ni pour lever la contribution, ni pour rendre la justice, ni pour protéger, ni pour punir. Aussi, leur autorité s'écroula-t-elle avec l'autorité qui la soutenait. Alors commencèrent les guerres de tribu à tribu, de fraction de tribu à fraction de tribu, les rivalités de famille, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, de clocher.

Cet état de désordre qui convenait si peu aux inclinations pacifiques de ces peuples, et qui cependant ne pouvait céder qu'à l'intervention d'un pouvoir supérieur, détermina les premières familles de ces divers groupes administratifs à venir spontanément invoquer l'autorité française. Ce fut donc d'elles-mêmes, et sans presque aucune sollicitation, que toutes ces tribus se trouvèrent rattachées à nous, et révendiquèrent notre intervention comme un bienfait. Dans ce mouvement, la classe des marabouts, privée à la fois d'influence et de richesse, demeura modestement dans l'ombre, et suivit l'impulsion. Ainsi, une nécessité d'un autre genre, produisit sur les terres gouvernementales, le même résultat que sur les terres féodales, c'est-à-dire une démarche spontanée vers l'autorité française. Il y eut bien quelques hésitations, quelques résistances, mais elles ne furent pas, et ne pouvaient pas être de longue durée.

Enfin, les terres domaniales étaient de deux sortes ; les unes exploitées par des tribus fermières, les autres affermées à bail à des particuliers. Pendant quelques années, ces terres furent exploitées, à titre gratuit, par leurs détenteurs. Mais, à l'expiration des baux, les prétendans se présentèrent, et le domaine ne tarda pas à être informé de l'étendue considérable de terres que l'État possédait dans la province ; une commission fut instituée pour rechercher les biens du beylik ; la recherche est liée, et à partir de cette époque, les adjudications reprirent leur cours régulier.

Tel est l'état général de la province de Constantine. On voit combien le principe de l'autorité y est différent de celui qui régit la province d'Oran. On peut juger, par là, combien le reproche banal de fanatisme, que l'on adresse indistinctement à tous les indigènes, est peu justifié par les faits dans la partie orientale de nos possessions.

On comprend pourquoi Abd-el-Kader n'a pas même essayé de se présenter dans un pays où tous les intérêts dégagés du mysticisme théocratique offrent un caractère laïque et terrestre.

L'émir avait fondé quelque espoir dans ces derniers temps, de rallier à la cause religieuse, l'esprit d'indépendance qui anime les montagnards de la Kabilie ; mais ses prédications et ses efforts ont échoué même là, contre les intérêts de la vie présente, que le simple paysan, comme le cheikh héréditaire de la province de Constantine, fera toujours passer, sans être pour cela moins bon musulman, avant les intérêts de la vie future.

(1) Les Arabes donnent le nom de *makhzen* (magasin), à l'ensemble des élémens qui constituent ce que nous appelons *l'administration*. Ainsi le mot de *mkhazni* (homme du magasin), correspond assez bien à celui de *fonctionnaire public*.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

27 AVRIL 1846. N. 165. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7 Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 24. — M. Donatien Marquis se plaint de ce que la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les modèles et dessins de fabriques, ne se soit réunie qu'une seule fois depuis quinze jours. M. Lafarelle répond en qualité de membre de la commission en question, qu'il est très vrai qu'elle ne s'est réunie qu'une fois, mais qu'elle avait pensé qu'il lui était nécessaire de consulter le ministre et la chambre de commerce à Lyon, avant de poursuivre ses travaux. Après cet incident, la discussion sur la taxe du sel est reprise. — M. de Tracy se félicite de ce que la Chambre soit unanime pour approuver les principes de la proposition, la réduction de la taxe n'est plus qu'une question d'opportunité. L'orateur expose les dangers qui résultent pour les classes pauvres de la cherté du sel, il prouve que la mesure est urgente et opportune. La clôture de la discussion générale est prononcée après quelques observations en faveur du projet, faites par MM. Jousselin, Toye et Glais-Bizoin. L'article 1er abaisse la taxe des sels de trois décimes à un décime par kilogramme, à partir du 1er janvier 1848. — M. de Lamartine établit que la question de l'impôt du sel n'est pas seulement une question théorique, mais qu'elle est encore une haute question politique. En effet, chacun des partis qui ont visé tour à tour à la popularité, a promis la diminution de cet impôt. L'article 1er est adopté à une forte majorité.

Du 23. — Lecture d'une proposition de M. Vivien relative aux annonces judiciaires. — Suite de la discussion de la taxe du sel. L'article 2 du projet supprime toute franchise et modération de droit autorisés avec ou sans condition en faveur des exploitations agricoles ou manufacturières. M. de Larochejaquelin appuie cet article, qui a pour but de rétablir l'égalité entre l'agriculture et l'industrie. M. Berryer croit que cette disposition est mauvaise quant aux fabriques de produits chimiques, il écarte la question agricole comme ayant été, selon lui, assez développée. La mesure proposée aura pour but d'augmenter le prix de plusieurs denrées indispensables à l'industrie intérieure. M. Pouillet énumère les industries où le sel est nécessaire, il démontre par des chiffres le peu de tort que leur fera l'adoption de l'article. Cet article est voté. La Chambre adopte successivement les autres articles du projet. — Discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette, avec embranchement sur Castres. M. Gauthier de Rumilly se plaint de ce que la Commission, d'accord avec le Gouvernement, propose la concession directe au lieu de la mise en adjudication publique. C'est consacrer un monopole déguisé, au moment où l'on signale le monopole des compagnies houillères. La discussion est renvoyée à demain.

Du 24. — Suite de la discussion du projet relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette. — M. Lherbette se plaint de l'organisation de la Commission chargée de l'examen du projet de loi, et dans laquelle le *localisme* domine. La commission avait d'abord proposé, pour l'exécution du chemin, le mode de l'adjudication. Pourquoi a-t elle changé d'opinion? M. de Bussières répond à M. Lherbette que sur les neuf membres qui composent la commission, cinq sont entièrement étrangers aux localités qu'intéressent le projet. Si la commission à changé d'opinion sur le système d'exécution à suivre, c'est que les choses ont changé. Ses motifs sont exprimés dans le rapport. M. Luneau accuse le Gouvernement de n'avoir jamais tenu au système d'adjudication, c'est lui qui est la cause des variations de la commission. M. Dumon expose que les comités de souscriptions ont jeté l'année dernière un véritable embarras dans le pays. Voilà pourquoi on a préféré la concession à l'adjudication dans le cas qui occupe la chambre. M. Crémieux soutient que l'agiotage est tout aussi fort avec le système de concession qu'avec celui d'adjudication. L'orateur accuse le gouvernement de n'avoir pas assez fait pour porter un prompt remède à la crise financière de décembre.

Du 25. — M. Abattucci se plaint de ce que l'on ait fait figurer son nom à son insu sur une liste des souscripteurs d'actions du chemin de fer de Cette à Bordeaux. — M. Dumon a recherché par suite de quelle demande M. Abattucci avait été porté sur la liste des actionnaires, et il a trouvé une lettre d'un sieur de Coucy, ex-agent de change, demandant des actions pour M. Abattucci, en même temps que pour lui-même. En ce qui concerne N. Blin de Bourdon, M. le ministre a aussi trouvé une lettre de cet honorable membre, lettre qui demandait deux cents actions, à la date du 20; une réponse à cette lettre en accordait soixante-quinze, à la même date. Le récépissé était joint à la lettre. — M. Blin de Bourdon reconnaît la vérité de cette assertion. M. Abattucci déclare n'avoir jamais chargé personne de demander des actions pour lui. — M. Lherbette signale le mariage du fils d'un ministre avec la fille d'un de ses concessionnaires du chemin d'Avignon à Marseille. M. Gauthier combat de nouveau le système de concession. Les différens articles de la loi sont votés, moins ces mots : « Avec embranchement sur Castres. » La discussion est renvoyée à lundi pour l'examen du cahier des charges.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 24. — La chambre vote l'ensemble du projet de loi, relatif aux canaux qui avait été ajourné par insuffisance de membres présens. Discussion du projet de loi relatif à la garde nationale. MM. Dubouchage et de Boissy demandent l'ajournement, s'appuyant sur l'avis émis par la commission dans son rapport. M. Dupin préférerait qu'au lieu d'augmenter indéfiniment le nombre des lieutenans dans une même compagnie, on usât de la faculté que donne la loi, de créer un nouveau bataillon, lorsque les compagnies deviendraient trop nombreuses. M. de Cambacérès répond que cette objection s'est présentée à l'esprit de tous les membres de la commission, mais qu'ils n'ont pas cru devoir s'y arrêter, la garde nationale de Paris étant organisée non militairement, mais municipalement, c'est-à-dire par quartiers. La loi est votée à une majorité de 113 contre 11.

CHRONIQUE.

— S. A. Ibrahim-Pacha est arrivé le 24 à Paris. Il a quitté Tours le matin à huit heures par un convoi spécial du chemin de fer, et il était rendu à une heure au débarcadère de la Salpêtrière, après s'être arrêté à Etampes près d'une heure pour y déjeûner. Il était accompagné du marquis de Lavalette, de Soliman-Pacha (le colonel Sèves), de ses fils et de ses interprètes. Le colonel Thierry, aide-de-camp de M. le duc de Montpensier, chargé des ordres de S. M., attendait Ibrahim-Pacha. S. A. est montée aussitôt dans les voitures du roi et est descendue avec sa suite à l'Elysée-Bourbon. S. A. occupe au premier étage du palais les appartemens que l'empereur Napoléon a habité pendant les Cent-Jours.

Insurrection polonaise. — La commission judiciaire, instituée à Cracovie pour connaître des faits relatifs à l'insurrection polonaise, poursuit activement ses travaux. Elle a déjà interrogé 250 personnes détenues préventivement, et en a relâché 115. Le banquier Wolf se trouve parmi les personnes mises en liberté.

— M. le ministre de la guerre vient d'accorder le privilège d'un théâtre royal à Alger, sur la Place royale, en face de la Djenina. Il existe déjà une petite salle de spectacle à Alger, dans l'intérieur de la ville, mais elle a peu d'importance. La nouvelle salle de vra avoir un aspect monumental, et l'on y jouera la tragédie, la comédie et l'opéra, à la volonté de la direction théâtrale.

Le titulaire du privilége est une personne attachée à l'Opéra de Paris.

BOURSE.—Du 22 avril.	5 0/0	P. H.	119 75	P. B.	119 60
	3 0/0	—	83 35	—	83 30
Du 23 avril.	5 0/0	—	120 »	—	119 85
	3 0/0	—	83 60	—	83 50

ALGÉRIE.

Les nouvelles de l'Algérie, reçues par le courrier du 20 avril, sont sans importance.

Les colonnes qui opèrent dans le Sahara continuent à surveiller les mouvemens d'Abd-el-Kader. Depuis quinze jours, au moins, ce chef de partisans, devenu de plus en plus nomade, dérobe ses marches et semble éviter avec un soin tout particulier, de signaler sa présence par quelqu'acte d'hostilité contre nos troupes ou les tribus soumises.

De tous côtés on signale un progrès rapide dans la pacification du Tell des provinces d'Oran et d'Alger.

La santé de M. le maréchal Bugeaud, altérée par les fatigues de la dernière campagne, se remet difficilement. M. le gonverneur-général se dispose, dit-on, à rentrer en France vers la fin de mai, si aucun événement imprévu ne réclame sa présence en Algérie.

On nous écrit de Sétif :

« Le camp du chérif Mohammed-ben-Abd-Allah vient d'être enlevé hier matin (12 avril). Nous n'avons pas encore les détails; mais nous ne doutons point des heureuses conséquences de ce coup de main, qui était devenu tout-à-fait nécessaire. Les rassemblemens kabiles ne cessent de grossir et de s'approcher de Sétif.

» Le chérif battu est Mohammed-Abd-Allah-el-Kossanthini, qui se fait passer pour celui qui a attaqué Constantine sous le bey Osman. »

S. A. I. le grand-duc Constantin, second fils de S. M. l'empereur de Russie, est arrivé hier à Alger, à bord du vaisseau de 74 l'*Ingermanland*, monté par le vice-amiral Lutke, son gouverneur, et accompagné des corvettes le *Prince-de-Varšosie* et le *Ménelas*.

En vue dès la pointe du jour, la division russe, qui avait quitté Toulon le 16, a mouillé vers neuf heures sur notre rade. Les saluts d'usage ont été immédiatement échangés ; mais le prince, ayant témoigné le désir de ne point recevoir d'honneurs, la garnison n'avait pas reçu l'ordre de prendre les armes.

A neuf heures et demi, M. le lieutenant-général de Bar s'est rendu à bord du vaisseau, pour prendre les ordres du prince, et lui témoigner le regret qu'éprouvait M. le maréchal, de ne pouvoir, attendu l'état de la mer et les ménagemens qu'exigeait encore le rétablissement de sa santé, aller lui-même le chercher à bord.

A onze heures, M. le maréchal, accompagné de M. Foucher, directeur-général par intérim des affaires civiles, est monté en voiture et s'est rendu à la Marine pour recevoir S. A. I., qui devait descendre à l'hôtel de l'amirauté disposé pour le recevoir.

Vers midi, le prince est allé rendre visite à M. le gouverneur-général ; puis tous ont fait une excursion en voiture, dans les environs de la ville.

Aujourd'hui, 20, le prince est allé visiter les villages. On pense qu'il aura dû rencontrer à Bouffarick monseigneur le duc d'Aumale qui, prévenu de l'arrivée du grand-duc, a quitté Médéah en toute hâte pour se porter au devant de lui.

Les deux princes sont attendus ce soir à Alger.

Demain mardi, S. A. I. le grand-duc Constantin, et monseigneur le duc d'Aumale doivent dîner chez M. le maréchal, et assister ensuite à la soirée que M. le gouverneur donne dans son palais.

On pense que S. A. I. quittera Alger mercredi.

Une ordonnance royale en date du 22 avril, crée une *direction des travaux publics* de l'Algérie. M. le comte Dubois, maître des requêtes au Conseil-d'Etat, est nommé chef de cet important service.

L'ancienne *direction de l'intérieur et des travaux publics* prendra désormais le titre de *direction de l'intérieur et de la colonisation*. M. le comte Guyot reste chargé de cette direction.

Des ingénieurs chefs de service sont nommés dans chaque province :

M. Don, ingénieur en chef, pour la province d'Alger.

M. Came, ingénieur en chef, pour la province de Constantine.

M. Aucour, faisant fonctions d'ingénieur en chef, pour la province d'Oran.

Les services des mines et des travaux hydrauliques du port d'Alger continuent à être dirigés par des ingénieurs spéciaux.

M. Beguin, ingénieur en chef de la Corse, remplace comme directeur des travaux du port d'Alger M. Poirel, rappelé en France, et mis à la disposition de M. le ministre des travaux publics.

M. Fournel, ingénieur en chef des mines, reste à la tête du service qu'il dirige avec tant de distinction depuis plusieurs années.

M. Pigornet, récemment promu au grade de directeur des domaines, remplace en qualité de chef du service des domaines de l'Algérie, M. de St-Genis, rappelé en France.

M. Cetto, inspecteur des eaux et forêts, est nommé chef du service forestier de l'Algérie, en remplacement de M. Galmiche, également rappelé en France.

La création d'une direction des travaux publics en Algérie, réalise un progrès que nous sollicitons depuis une année.

La nomination de trois inspecteurs, chefs de service des travaux publics dans chaque province est un premier pas vers la décentralisation des services administratifs de l'Algérie, que nous considérons comme une nécessité urgente dans l'intérêt des provinces d'Oran et de Constantine.

Nous sommes heureux de constater le résultat de nos efforts pour éclairer le gouvernement et l'opinion publique. Cette légitime satisfaction nous est bien due comme dédommagement des attaques incessantes que la presse algérienne dirige contre toutes les propositions progressives que nous émettons.

M. le colonel Pélissier, sous-chef d'état-major de l'Algérie, vient d'être promu au grade de maréchal-de-camp. Cet officier supérieur, qui sert depuis longtemps en Afrique, et qui y a rendu des services incontestables, aurait déjà reçu, sans aucun doute, la récompense de ses travaux sans l'exécution des grottes du Dahra, qui a produit l'année dernière, en France, une si douloureuse impression.

Depuis la fatale affaire des Oulad-Riah, d'autres colonels de l'armée d'Afrique ont acquis des titres à l'avancement; mais M. le maréchal Bugeaud a voulu, assure-t-on, qu'aucune promotion de grade de maréchal-de-camp n'eût lieu avant celle de M. le colonel Pélissier.

Cette nomination et l'opposition faite a tout autre avancement par M. le gouverneur-général, sont une nouvelle preuve du défi constamment porté à l'opinion publique et de l'état de dépendance où la faiblesse du ministère de la guerre le maintient à l'égard du gouvernement local.

De nombreuses nominations et promotions sont annoncées, tant dans l'armée que dans l'administration algérienne, à l'occasion de la fête du Roi ; mais elles ne sont pas encore officiellement connues.

Le remarquable rapport de M. Dufaure sur les affaires de l'Algérie, marque une ère nouvelle dans l'appréciation de la question d'Afrique. Nous sommes heureux de reproduire en entier ce précieux document, qui, nous l'espérons, portera ses fruits aussi bien en France que dans la colonie. Nous reviendrons avant la discussion sur les questions fondamentales qui forment la base de ce rapport.

Rapport fait au nom de la Commission (1) *chargée d'examiner le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la guerre, sur l'exercice* 1846, *divers crédits extraordinaires pour les dépenses de l'Algérie*, par M. J. Dufaure, député de la Charente-Inférieure.

Séance du 20 avril 1846.

Messieurs,

Chaque année, le gouvernement nous demande, pour les dépenses de l'Algérie, un supplément aux ressources que la loi des finances met à sa disposition. Cette demande nous fournit une occasion naturelle d'étudier la situation des vastes possessions que le sort des armes a données à la France dans le nord de l'Afrique. Noble étude qui, chaque année, laisse quelques fruits après elle, et qui deviendra d'autant plus utile qu'elle sera plus attentive, plus constante, et qu'elle pourra être plus complète !

Vos Commissions auront à remplir une belle tâche, lorsqu'elles pourront constater les progrès annuels de l'Algerie vers une organisation régulière et durable; lorsqu'elles pourront vous dire que cette terre, autrefois dévastée par le despotisme turc, inhospitalière à toutes les nations chrétiennes, prend, sous notre influence, une face nouvelle; que la guerre a cessé de ravager son sol et de décimer ses populations; que ses anciens habitans comprennent les avantages d'une société calme et laborieuse, et qu'ils luttent d'efforts avec les Européens qui vivent auprès d'eux, pour dédommager la France des sacrifices que sa conquête lui a coûtés.

Votre persévérance obtiendra un jour ces résultats ; nous croyons à cet avenir ; mais les événemens qui se sont passés en Afrique depuis notre dernière session, sans l'avoir compromis, ne nous autorisent pas à vous dire qu'il se soit rapproché de nous.

L'Afrique semblait pacifiée, et tout à coup, la province d'Oran a été en proie à une sourde agitation ; de violentes révoltes ont éclaté ; un ennemi, dont on a trop souvent annoncé la ruine, rentre sur le territoire que nous possédons, soulève, par la terreur qu'il leur inspire, toutes les tribus soumises, retrouve l'appui volontaire des unes, et arrache violemment les autres au sol qu'elles occupent. Sa fortune n'est pas de longue durée ; tout le bruit qu'il fait se dissipe bientôt devant les mouvemens rapides et énergiques de notre armée. Il finit par n'être plus que le chef hardi de quelques fanatiques, errant parmi des tribus qui le repoussent. Mais cette guerre est signalée par trois calamités, qui figurent au nombre des plus déplorables dont l'Afrique ait été le théâtre depuis seize ans : à Sidi-Ibrahim, une colonne de 520 hommes est conduite par un traître au milieu de 4 ou 5,000 Kabiles commandés par Abd-el-Kader ; elle succombe après des prodiges de courage, 411 hommes sont tués; quatre-vingt-quinze abattus par leurs blessures, sont faits prisonniers ; quatorze seulement ont pu s'échapper les armes à la main, et raconter la nouvelle d'un si grand et si glorieux désastre. Quelques jours après, à Aïn-Temouchen, 200 hommes mettent bas les armes devant un lieutenant de l'émir. Loin de là, dans les défilés de l'Aurès, 260 hommes meurent de froid ou de faim. La France s'étonne et s'inquiète de ce qu'un effectif plus considérable qu'il ne le fut jamais, de ce que 100,000 hommes réunis en Afrique, conduits par des chefs expérimentés, ne la mettent pas à l'abri de semblables revers.

Pendant qu'Abd-el-Kader promène rapidement le trouble et le pillage dans les provinces d'Alger et d'Oran ; pendant que toutes nos colonnes sont à sa poursuite et que le gouverneur-général, à la tête de l'une d'elles, donne à ses plus jeunes lieutenans l'exemple d'une activité infatigable et de la plus rare énergie, l'administration du pays est fatalement négligée ; aucune grande mesure d'organisation n'est prise ; une société civile, agglomérée au hasard, se forme sans règle, sans discipline, sans unité.

Des ordonnances importantes promulguées par le ministère de la guerre restent sans exécution, soit par les vices de leur conception, soit par la lutte à peu près publique qui s'établit entre le pouvoir local et le pouvoir central. Enfin des désordres éclatent dans plusieurs parties de l'administration locale, même dans celle qui est chargée des intérêts les plus respectables et les plus élevés, celle du culte. Des fonctionnaires sont rappelés en France, d'autres sont traduits devant des commissions d'enquête ou devant les tribunaux.

Cette histoire des six mois qui se sont écoulés entre nos deux sessions présente des circonstances dont l'opinion publique s'est émue sans les bien comprendre. Mais, au milieu de la préoccupation générale qu'elles ont éveillée, et particulièrement à l'occasion de la loi des crédits supplémentaires, on s'est demandé ce qu'était aujourd'hui notre occupation en Afrique, jusqu'où elle devait s'étendre, quelles étaient les populations soumises à notre autorité, si nous devions toujours les avoir pour ennemies, ou si nous pouvions les gouverner utilement pour elle et pour nous ; enfin, si le gouvernement de l'Algérie était constitué comme il devrait l'être. A l'exemple des bureaux qui l'ont nommée, votre Commission n'a pu éviter ces graves questions; elle vous doit un compte sommaire de l'examen

(1) Cette Commission est composée de MM. Abraham, Dubois, le baron de Chabaud-Latour, Laurence, Lanjuinais, le baron Duprat, Vatout, Dufaure, de Corcelle, Magne.

qu'elle en a fait ; elle croit, d'ailleurs, que plus d'une confiance ébranlée par les derniers événemens se raffermira en envisageant l'ensemble de notre situation et les conditions générales de notre établissement.

Limites de l'occupation.

Souverains par droit de conquête de l'ancienne régence d'Alger, nous avions intérêt à faire reconnaître les limites de nos possessions, à l'est et à l'ouest, par le Tunis et le Maroc ; cette délimitation, qui serait si naturelle et si désirée dans nos Etats européens, il était difficile de l'obtenir de deux chefs musulmans disposés à craindre notre voisinage, et pour leur autorité politique, et pour leur religion.

Aussi, du côté du Tunis, n'avons-nous pu obtenir autre chose que le maintien de la possession actuelle ; une reconnaissance de la ligne séparative des tribus limitrophes ou descendant de Tébessa jusqu'à la mer, reconnaissance faite avec autant d'intelligence que de modération par le général commandant la subdivision de Bône, a déterminé l'étendue de cette possession et fixé les limites dans lesquelles la France étend et maintiendra son droit de souveraineté.

La bataille d'Isli et le bombardement de Mogador et de Tanger nous ont permis d'être plus exigeans du côté du Maroc ; après s'être longtemps refusé à régler nos frontières, l'empereur Abd-er-Rahman s'y est engagé par un article du traité du 10 septembre 1844 ; le traité de délimitation a été conclu le 18 mars 1845.

La reconnaissance de notre frontière du l'ouest nous permet d'exercer notre autorité sur les tribus remuantes qui habitent dans les environs, sans craindre de compromettre les relations pacifiques que nous entretenons avec le Maroc, et si, au-delà des limites de notre occupation, sur le territoire même du Maroc, il se forme des rassemblemens hostiles, nous pouvons les signaler au souverain de ce pays, l'en rendre responsable, l'inviter à les dissoudre, et, s'il est impuissant à le faire, ou s'il s'y refuse, nous charger de faire pour lui, dans ses Etats, une police qui importe à la sécurité de notre territoire.

Au nord, tous les points de cet immense littoral que baigne la Méditerranée, de Djemmaa-Ghazaouat à La Calle, sont maintenant occupés. C'est notre point de possession à l'égard de toutes les puissances maritimes du globe. Il importait d'avoir au centre un port de ravitaillement et de refuge : il sera établi à Alger. On peut regretter que la marche de ces travaux soit si lente : de nouveaux doutes se sont élevés sur la direction des deux jetées qui, au nord et au sud, détermineront son enceinte. Après un examen approfondi, les deux Commissions nautique et mixte formées sur les lieux ont proposé des modifications au projet adopté par le Gouvernement et les Chambres en 1842. M. le ministre de la guerre veut consulter le conseil général des ponts-et-chaussées et le conseil d'amirauté ; nous espérons qu'à la session prochaine, il demandera, par un projet de loi spécial, des crédits extraordinaires destinés à l'achèvement du port d'Alger. Pour la sécurité de notre conquête et dans l'intérêt de notre puissance maritime, il faut se hâter ; la rapidité de l'exécution n'est pas incompatible avec la grandeur de l'œuvre.

Sur ce littoral nous trouvons une autre force qui a été trop négligée. Le cabotage et la pêche y préparent des élémens précieux pour le recrutement de notre flotte ; ces hardis corsaires, devant lesquels s'est humiliée autrefois la fierté des nations européennes, seront sur nos vaisseaux de robustes et intrépides *marins*.

Au sud, notre occupation est restée ce qu'elle était à l'époque de vos dernières délibérations. Nous tenons toujours le Tell par la ligne centrale de Guelma, Constantine, Sétif, Medeah, Milianah, Mascara, Tlemcen, Lalla-Maghrnia, et par les postes qui sont sur la limite du Sahara, Batna, au-delà duquel, par des motifs particuliers, nous avons fondé notre établissement de Biskara, Beordj-Mdjana, Boghar, Téniet-el-Had, Tiaret, Saïda, Daya, Sebdou.

Au-delà de cette limite des terres cultivées, s'étend un vaste territoire dépendant de l'ancienne régence d'Alger, le Sahara, avec ses sables desséchés et ses oasis fertiles, ses Kabiles sédentaires et ses Arabes nomades. C'est par la possession du Tell que nous occupons le Sahara. Chaque année, à l'époque des moissons, les tribus sahariennes sont forcées d'abandonner leurs campemens et de venir au nord chercher des céréales pour leur nourriture et des pâturages pour leurs troupeaux. Déjà plusieurs d'entre elles nous paient l'impôt ; toutes seront obligées d'entrer en relation avec nous ; aucune ne pourrait offrir à nos ennemis un point d'appui permanent contre nous.

Aussi, regarderions-nous comme inutile toute expédition qui, sans une nécessité immédiate de poursuivre un ennemi fugitif, nous entraînerait dans ces vastes plaines. Elle ne nous préserverait d'aucun péril ; elle ne nous assurerait aucun avantage ; elle fatiguerait sans gloire nos troupes dans des marches excessives.

Possédons fortement le Tell ; gardons les postes que nous y avons choisis ; que des routes mieux tracées permettent de les défendre l'un par l'autre et de donner à nos colonnes mobiles une activité qui ne les épuise pas ; enfin, surveillons et protégeons les marchés : ce sont les meilleurs moyens d'exercer notre autorité sur les tribus du Sahara.

Nature de l'occupation.

Ce pendant, il faut le dire, cette occupation de l'ancienne régence d'Alger, appréciée selon nos idées européennes, serait singulièrement incomplète et faible. En Europe, et surtout en France, l'autorité qui gouverne, générale comme la loi dont elle tire sa force, étend son action sur toutes les parties du territoire. Différences d'origines, de nationalités, de langues, de mœurs, tout s'est effacé et absorbé dans notre grande unité française ; les divisions du sol ne sont que des facilités administratives ; le pouvoir les franchit sans résistance, et se met, sans intermédiaire, en contact avec chaque citoyen, les soumettant tous aux mêmes devoirs, accordant à tous les mêmes droits.

En Algérie, nous sommes appelés à exercer notre autorité sur des populations profondément diverses ; toutes les nations de l'Europe contribuent, avec la France, à y former la population européenne. Auprès des Européens, séparés d'eux et quelquefois mêlés à eux, vivent des indigènes ; et quelles distinctions ne remarquons-nous pas parmi ces indigènes, qu'une longue succession de révolutions et de conquêtes a déposés sur le sol de l'Afrique !

Ils n'ont rien de commun : ni l'origine, ni la langue, ni les habitudes, ni les institutions politiques ou de famille, ni même absolument les croyances religieuses.

La plupart des Kabiles ne comprennent pas la langue arabe, ni les Arabes la langue berbère ; quelques tribus arabes fournissaient aux Turcs leur maghzen et devenaient les instrumens de leur tyrannie ; notre conquête a détruit leur supériorité, et les tribus qui étaient leurs victimes nous ont accueillis comme des libérateurs. Sur quelques points règne un esprit démocratique prononcé ; ailleurs, d'anciennes familles exercent, depuis des siècles, une sorte de puissance féodale ; l'influence religieuse prépondérante dans l'ouest est à peine sentie dans l'est ; ces élémens si divers ont été quelquefois, à la suite des violences exercées sur ce malheureux pays par ses anciens maîtres, rapprochés et confondus comme dans la subdivision de Bône ; on a vu, parmi des tribus de même origine et de même langue, les unes reconnaître la puissance des Turcs, les autres se maintenir indépendantes. Des populations si diversement préparées ne pouvaient accueillir du même esprit notre conquête.

Aussi rien n'est plus varié que la situation prise par les tribus envers l'autorité française : chez les unes nous rencontrons une rébellion violente à main armée, chez d'autres une résistance passive et pacifique ; là une soumission forcée et qui ne demande qu'à secouer le joug, plus loin une soumission sincère et parfaite, l'impôt spontanément fourni, et les goums nous secondant avec énergie dans nos expéditions. Le but que nous devons nous proposer est certainement de faire disparaître toutes ces inégalités, de soumettre toutes les parties de notre conquête à un régime uniforme, mais il ne faut pas que l'habitude et l'amour de l'unité nous rendent trop impatiens d'y réussir. Il est plusieurs moyens d'obtenir ce résultat ; sachons, en toute occasion, choisir celui qui est le plus compatible avec nos intérêts et le plus digne de nous.

Si quelque tribu prend les armes contre nous, si elle offre volontairement un asile, des secours à notre infatigable ennemi, elle doit s'attendre à la guerre ; nous ne pouvons souffrir en Algérie ni des foyers permanens de révolte, ni autre maître reconnu près de nous, recrutant des soldats, se préparant à nous attaquer. Toutefois, dans ces guerres inévitables, n'oublions pas que notre but est de soumettre l'ennemi que nous combattons, et non de le détruire ; lorsque le feu de l'action est éteint, que nos soldats cèdent à cet instinct d'humanité qui leur est si naturel, et que les indigènes sachent que nous leur faisons moins de mal que nous ne pourrions leur en faire.

En voyant si souvent les mêmes tribus se soumettre et se révolter tour à tour, votre Commission craint que l'on n'ait pas assez cherché les moyens de s'assurer de leur fidélité. Peut-être devrait-on s'attacher davantage à éloigner d'elles les instigateurs de leurs révoltes ; peut-être devrait-on exiger d'elles des gages plus sûrs de leur soumission. Nous admons l'intrépidité qui dompte rapidement une rébellion armée ; mais accordons quelque estime aux prudentes mesures qui savent la prévenir.

Parmi les Kabiles, il en est qui avaient reconnu l'autorité des Turcs, ils ne pouvaient être dispensés de reconnaître la nôtre. D'autres, dans les monts Aurès ou le long de la côte, entre Bellis et Collo, avaient défendu leur indépendance contre toutes les invasions dont le nord de l'Afrique a été le théâtre. Les Kabiles des monts Aurès ne se sont pas contentés d'être indépendans ; ils nous ont été hostiles ; les chefs kabiles et intrépides, qui, depuis quelques années, ont commandé la province de Constantine durent leur demander compte de leurs hostilités.

Les Kabiles du Jurjura se sont, au contraire, abstenus de toute agression ; ils fréquentent les marchés que nous ouvrons autour de leurs montagnes ; le nombre des ouvriers qu'ils envoient dans nos villages augmente chaque jour. Cultivateurs industrieux, ils ne redoutent ni ne fuient notre contact ; ils paraissent capables de comprendre le bienfait de notre civilisation. Votre Commission est convaincue, Messieurs, que des relations loyales et pacifiques sont le meilleur et peut-être le plus prompt moyen d'assurer leur soumission.

Avec vos deux Commissions des crédits supplémentaires pour 1844 et 1845, nous insistons, Messieurs, sur l'inopportunité d'une attaque armée contre les mont-gnards du Jurjura. Ce n'est pas que nous supposions au gouvernement le dessein d'entreprendre cette nouvelle guerre ; les déclarations fermes et réitérées de M. le ministre nous ont appris qu'il était très décidé à y mettre obstacle. La pensée de M. le gouverneur-général est, nous a-t-il dit, parfaitement conforme à celle du gouvernement. Mais, au centre de notre domination en Algérie, il s'est créé des intérêts de spéculation qui aiment la guerre pour les profits qu'elle leur rapporte, et qui poussent avec ardeur à cette lutte contre la Kabilie, dont le moindre défaut est d'être inutile. Ces intérêts sont actifs ; ils parlent, ils écrivent ; ils forment à Alger une sorte d'opinion publique. C'est contre eux que nous prenons nos précautions.

Ainsi, sur le territoire que nous occupons en Afrique, dans les limites que nous venons de définir, se trouvent, par exception à notre unité nationale, des tribus qui ne reconnaissent pas notre autorité, qui n'avouent pas leur dépendance ; les unes, sur lesquelles nous ne pouvons agir que par la guerre ; les autres, qui ne sont point agressives, qui repoussent notre ennemi lorsqu'il va chercher des appuis dans leurs montagnes, et qui cherchent à entretenir avec nous des relations d'échanges et de travail.

Mais, dans les mêmes limites, se trouve aussi une population indigène ou européenne, soumise, prête à accepter nos lois, payant l'impôt. En échange de sa soumission, nous avons un devoir à remplir envers elle : nous devons la gouverner.

Indigènes des villes.

Quelques villes de l'ancienne régence ont été abandonnées par une partie de leurs habitans, soit à l'époque de la conquête, soit plus tard, lorsqu'elles ont été envahies par les Français. En général, ces émigrations ont été de courte durée, et les principales villes du littoral ou de l'intérieur, administrées civilement ou militairement, renferment une population indigène assez nombreuse. Selon les derniers états que le gouvernement a publiés, le nombre des indigènes était, au 31 décembre 1834 :

	Musulmans.	Nègres.	Israélites.	Total.
Pour Alger,	17,838	1,380	5,758	24,996
Constantine,	15,552	131	3,105	18,788
Blida,	6,570	118	125	6,813
Oran,	1,663	297	4,284	6,247
Tlemcen,	4,295	—	1,508	5,803
Médéa,	2,658	—	625	3,283
Mostaganem,	2,398	105	499	3,002
Bône,	2,245	161	450	2,856

Il faut ajouter à la population d'Alger les corporations d'ouvriers kabiles, mozabites, biskris, nègres, mzita et laghouat, au nombre de 9,670. Oran a également une corporation des Kabiles des montagnes du Rif, dans le Maroc ; mais elle est très peu nombreuse.

Nous n'accordons à ces recensemens qu'une confiance limitée ; les musulmans enveloppent de mystère l'intérieur de leur famille ; l'autorité française blesserait leurs sentimens les plus intimes en cherchant à y pénétrer. Il nous suffit de savoir que nos villes contiennent une population qui nous est soumise, et qui a cessé de nous manifester aucun sentiment hostile. Mais, il faut le dire, rassurés sur ses dispositions pacifiques, nous ne nous en sommes plus occupés, et si nous n'y prenions garde, nous la verrions, sous peu de temps, périr de l'abandon où nous la laissons.

A la discipline sévère et brutale des Turcs a succédé, pour les indigènes des villes, une liberté dont nous ne leur apprenons pas à faire usage. Nous les empêchons de troubler l'ordre public ; là se borne notre tâche. Cette négligence n'est plus sensible nulle part qu'à Alger, au centre de notre administration. Il est à peine quelques fonctionnaires qui sachent parler leur langue et qui puissent entrer en communication avec eux. A côté de la société européenne vivent 18,000 musulmans, sans règles, sans discipline, sans lien social ; l'enseignement public est parmi eux dans le plus fâcheux état ; il ne pourra bientôt plus former ni des kadis, ni des muphtis, ni des maîtres d'écoles ; la concurrence des marchands et artisans européens, le renchérissement des vivres, les réduisent de jour en jour à une misère plus profonde, et la plus complète dépravation est la suite de cette misère.

Nous nous sommes emparés de la plupart des propriétés *habous* ; elles ont été démolies, vendues, louées ; il ne paraît pas que les sommes provenant des baux ou des ventes soient scrupuleusement employées, suivant les titres qui les constituent, à soulager les indigens ; il serait aussi sage que juste de ne pas détourner ces ressources de l'emploi sacré qu'elles recevaient autrefois.

Votre Commission recommande au Gouvernement, comme une œuvre politique et comme un devoir, de ne pas délaisser cette population qui accepte, sans murmurer, notre autorité ; de porter quelques secours à ses misères et de l'arracher à la dépravation qui la gagne de jour en jour ; de trouver dans le nombreux personnel qui compose notre administration civile en Afrique, quelques hommes éclairés, qui puissent l'entendre et être entendus d'elles, étudier ses idées, ses intérêts actuels, comprendre et nous enseigner les moyens de la faire participer un jour aux avantages de notre organisation sociale.

Tribus.

L'administration française avait un intérêt pressant à surveiller les tribus, à s'assurer leur soumission, à percevoir leurs impôts ; on leur a accordé plus d'attention qu'aux habitans des villes, et on a commencé à les gouverner.

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous nous trouvons en présence d'un état social qui n'a aucune analogie avec le nôtre et qu'il faut savoir comprendre pour pouvoir le conduire et le modifier. Dans la société kabile ou arabe, la tribu est l'élément, l'unité sur laquelle s'exerce notre autorité. L'individu, la tente, le douar, forment la vie intérieure de la tribu, échappent à notre surveillance et doivent être respectés. Sans doute, par notre action indirecte et prudente, ou même par notre seul contact, cet ordre de choses tendra à s'altérer. La vie nomade est une nécessité sous un gouvernement despotique et dans un état de guerre continuel. Au milieu de la paix et d'une organisation régulière et juste, le repos de la vie sédentaire sera préféré aux hasards de la vie nomade, la terre cultivée à la vaine pâture, la propriété collective se partagera en propriétés privées ; la tente sera remplacée par la maison, le douar par le village ; la famille, et ensuite l'individu, concevra le sentiment de sa personnalité, reconnaîtra ses droits, protestera de son indépendance ; mais avant cette transformation qui a déjà commencé sur quelques points, c'est à la tribu que nous devons nous adresser, c'est elle que nous devons gouverner.

Gouverner les tribus, c'est exercer sur elles une haute police et maintenir entre elles l'ordre et la paix ; c'est régler l'impôt qu'elles doivent, et le percevoir ; c'est surveiller les marchés où elles se réunissent et leur assurer une loyale et bonne justice ; c'est les couvrir de notre protection et leur procurer, par nos conseils ou notre coopération, des avantages réels qui les attachent à nous.

C'est une de leur plus fermes croyances, que le premier devoir d'un souverain est de faire rendre la justice à ses sujets, et l'on a pu voir déjà avec quelle confiance ils vont demander à nos bureaux arabes une justice qu'ils savent être intelligente et impartiale.

Leur attachement à leur religion est assurément le plus grand obstacle que nous rencontrions en Afrique ; mais cette religion ne leur recommande pas le sacrifice comme la nôtre ; elle les convie à la jouissance de tous les biens matériels, et l'on sait combien il s'en trouve parmi eux chez lesquels l'intérêt personnel est plus puissant que le fanatisme.

Ils savent admirer les produits de nos arts et apprécient vivement les avantages qu'ils peuvent en retirer. En ouvrant des routes, en relevant des mosquées, en utilisant les eaux de leurs fleuves par des barrages ou des canaux d'irrigation, en assainissant leur pays, en recevant leurs malades dans nos hôpitaux, en leur communiquant peu à peu tous les perfectionnemens de notre vie sociale, nous les forcerons à reconnaître notre supériorité au bien que nous leur ferons.

Les Turcs, pendant trois cents ans, ont maintenu leur puissance en entreprenant des guerres incessantes parmi les tribus kabiles et arabes. Ils les ont épuisés de leurs exactions ; ils ont dévasté ce pays ; leur passage n'y est marqué que par des ruines. Nous sommes appelés à y fonder, par des moyens opposés, un établissement plus durable.

Mais, pour exercer en Algérie un gouvernement ferme et bienfaisant, conforme à notre intérêt comme à notre honneur, il faut employer des instrumens divers, suivant le caractère des tribus qu'ils doivent diriger.

Au sein de quelques tribus, et particulièrement chez les Arabes, se sont élevées de grandes familles, ennoblies par le sacerdoce ou par la guerre, et dont la puissance est consacrée par le temps. Lorsque les chefs de ces familles consentent à exercer le pouvoir en notre nom, ils nous rendent de vrais services, et, pendant longtemps sans doute, il nous sera utile de les avoir pour intermédiaires entre les indigènes et nous.

Si ces chefs ont mieux aimé nous être hostiles, il n'y a jamais grand avantage à leur en substituer qui nous doivent leur élévation, qui, le plus souvent cherchent à s'enrichir ou à se faire craindre à force d'exactions, qui déshonorent le gouvernement qu'ils servent ; souvent aussi ils excitent le dédain de ceux qu'ils devraient commander, se font pardonner leur puissance en nous trahissant à la première occasion, ou meurent sous les coups des sujets que nous leur avions donnés.

L'exercice du pouvoir sur ces tribus et sur celles qui n'ont jamais reconnu aucune influence aristocratique de personne ou de famille, est très utilement confié aux officiers qui dirigent nos bureaux arabes.

Cette institution militaire et administrative à la fois a essayé, et sur quelques points, avec le plus grand succès, le gouvernement direct des indigènes. Sous la direction centrale d'Alger, et les directions divisionnaires d'Oran et de Constantine, sont établis dix bureaux de première classe et onze bureaux de seconde classe. Des officiers du mérite le plus distingué, instruits de la langue du pays, ont accepté cette mission de protection et de paix. Par eux, l'impôt a été justement établi et facilement recouvré ; les goums les suivent fidèlement au combat, les marchés se tiennent sous leur active surveillance ; les indigènes sont sûrs de trouver en eux les protecteurs les intelligens et les plus actifs. Auprès des bureaux de Bône, Philippeville, Blida, Mostaganem, Constantine, Oran, Miliana, Mascara, et Tlemcen, des kadis arabes ont été nommés pour rendre la justice ; mais il arrive souvent que les indigènes préfèrent l'arbitrage plus impartial de nos officiers.

Quelques-uns de ces officiers appartiennent aux régimens de spahis ; d'autres sont choisis dans les différens corps de l'armée, et en sont détachés sans cesser de leur appartenir. On s'est demandé s'il n'en résultait pas pour eux un grave préjudice, et s'ils n'étaient pas oubliés dans les demandes d'avancement des chefs de corps. On a eu l'idée de les soumettre à une organisation spéciale, dont le projet, dit-on, avait été arrêté en 1844. Votre commission, qui n'a pas été saisie de ce projet, n'exprime, à cet égard, aucune opinion ; mais elle recommande à tout l'intérêt du gouvernement ces hommes utiles et dévoués qui travaillent souvent sans bruit et sans éclat à asseoir notre autorité sur les bases les plus solides.

Nous vous avons parlé des populations que nous avons trouvés sur le sol de l'ancienne régence ; la France est venue les soustraire au joug de leurs anciens maîtres ; elle prétend les relever de leur longue servitude, et les initier à une vie nouvelle. Les Arabes conquérans de l'Espagne ont été, dans le moyen-âge, le peuple le plus brillant et le plus éclairé de l'Europe. Par quelle raison leurs descendans seraient-ils voués pour toujours à une vie turbulente et anti-sociale ? Ils n'appartient pas même à la fatale influence du despotisme d'opérer des transformations si profondes et si irréparables.

Mais il ne suffit pas que les indigènes soient soumis à l'action de notre gouvernement ; il faut qu'ils soient éprouvés, façonnés au contact de nos populations européennes. Le territoire qu'ils occupent est trop vaste pour eux ; il appelle de nouveaux habitans. Ouvrons-le donc, mais avec prudence aux émigrations européennes qui en demandent l'entrée.

Européens des villes.

Le Gouvernement n'a aucun effort à faire pour introduire dans les villes une population européenne : elle y augmente de jour en jour. Pour les villes de l'intérieur comme pour celles du littoral, chaque trimestre est marqué par un accroissement. Le dernier tableau de la situation de nos établissemens dans l'Algérie contate que le nombre des femmes s'accroit dans une proportion plus forte que celui des hommes ; que les trois quarts à peu près sont des femmes mariées : remarques importantes qui prouvent que l'Algérie n'est plus livrée à l'esprit d'aventure, mais que la famille s'y introduit, avec ses dispositions sédentaires et ses projets d'avenir. Le même document établit aussi que le nombre des Français surpasse celui des étrangers.

Nous le répétons : le gouvernement n'a aucun effort à faire pour attirer les habitans des villes ; les nombreuses industries qu'elles font vivre sont cosmopolites, et adoptent promptement pour leur patrie le lieu où elles ont chance de prospérer ; il doit, au contraire, modérer leur empressement à envahir les villes de l'intérieur. L'entrée de Constantine a été longtemps interdite aux Européens. Plus tard, elle ne leur a été permise que peu à peu et par autorisation spéciale et individuelle. Une ordonnance royale du 9 juin 1844 leur a assigné un quartier spécial de la ville, qui peut recevoir de 1,500 à 2,000 habitans. Le 30 septembre 1845, date des derniers états qui ont été fournis à votre Commission, leur nombre s'élevait à 1,671, dont la plus grande partie étaient Français. Ils commençaient à s'établir en dehors de la ville, aux abords des routes de Bône, de Sétif, de Philippeville. Là se formaient peu à peu des faubourgs qui s'agrandiront et permettront de laisser au quartier indigène son étendue actuelle et son vieux caractère arabe.

Du reste, les indigènes et les Européens vivent en très bon rapport. Les habitans des villes de l'intérieur ne sont pas, comme ceux du littoral, habitués au contact des étrangers. Une brusque invasion parmi eux d'usages, de manières si contraires à leurs mœurs, à leurs traditions, et quelquefois même à leurs croyances religieuses les blesserait et les ferait fuir. Le voisinage sans contact oblige n'a que des avantages ; nous désirons que l'élément européen ne soit introduit qu'avec les mêmes ménagemens dans les autres villes de l'intérieur.

La population de nos villes en Algérie nous est fournie par différens pays ; les Espagnols, les Italiens, les Allemands, les Belges, les Maltais y apportent chacun l'industrie qui leur est propre, leurs habitudes laborieuses ou leurs passions violentes. Ils sont soumis aux mêmes lois de police ; mais quel est leur état civil ? Demeurent ils étrangers ? deviennent-ils Français ? jouissent ils en Algérie des mêmes droits dont ils jouiraient en France ? doivent-ils demander au Roi l'autorisation d'y établir leur domicile ? à quelles conditions peuvent-ils devenir Français ? les conditions seront-elles aussi rigoureuses qu'en France ? quelle est leur position dans la cité qu'ils habitent ? supportent-ils les charges municipales ? Sur ces questions et beaucoup d'autres, notre société algérienne est encore sans loi, sans règle, dans un état de désordre auquel il serait

temps de mettre un terme.

Si ces questions ne paraissent pas encore avoir occupé notre gouvernement, il en est une qui, sous la double impulsion de l'intérêt politique et des intérêts privés, a pris place dans ses délibérations, et qui a pu encore reçu une solution satisfaisante ; nous voulons parler de ce qui concerne les Européens hors des villes, sur les territoires cultivables de l'ancienne régence.

Européens cultivateurs.

Alger était depuis peu de temps en notre pouvoir ; le pied de nos soldats avait à peine touché les premiers contreforts du petit Atlas, déjà de hardis colons venaient s'établir dans la plaine de la Métidja. Nous ne parlons pas de ces spéculateurs moins courageux et moins recommandables, qui l'ont achetée tout entière, sans la visiter, d'Arabes aussi peu scrupuleux qu'eux-mêmes. Nous rappelons les efforts de quelques vrais propriétaires qui, dès les premières années, ont eu foi dans l'avenir de l'Afrique, qui lui ont porté leurs familles et leurs fortunes, et dont quelques-uns ont vu plus tard tous ces désastres sans laisser un instant ébranler leur courage.

En même temps, des populations agglomérées commençaient à former des villages nouveaux.

En 1832, des familles alsaciennes arrivèrent du Havre à Alger ; M. le duc de Rovigo les plaça dans le Sahel d'Alger, à Déli-Ibrahim et à Kouba. Ce fut le commencement de ces deux villages, qui comptaient, au 31 décembre 1844, date du dernier recensement que l'on ait pu nous fournir, le premier, 507 habitans, et le second plus de 400.

En 1836, sous l'administration de M. le maréchal Clausel, un centre de population fut créé à Bouffarick. Ses habitans eurent beaucoup à souffrir de la guerre et de l'insalubrité du territoire qui les entourait. La plaine a été assainie, la guerre s'est éloignée, et, le 31 décembre 1844, Rouffarick comptait 445 habitans.

La ville de Cherchell ayant été complètement abandonnée fut repeuplée en 1840, par les soins de M. le maréchal Vallée ; elle comptait, le 30 septembre 1845, une population de 907 âmes.

Des groupes s'établissaient spontanément, sans intervention de l'autorité, dans la banlieue d'Alger, en choisissant, de préférence, les localités où existaient des camps ou des stations militaires, comme Hussein-Dey, Birkadem, Birmadrais, Tixeraïn ; d'autres avaient élevé leurs habitations plus avant, au cœur du Sahel, près des camps de Douéra et de Maëlma.

En 1841, M. le maréchal Soult, nouvellement rappelé au ministère de la guerre, indiquait, dans une dépêche en date du 13 août, les motifs puissans qui le portaient à désirer que la colonisation de l'Algérie prît une activité nouvelle : « Monsieur le gouverneur-général, écrivait-il, mon attention s'est depuis longtemps portée sur les moyens de fixer en Algérie une population européenne, et, autant que possible, française, assez nombreuse pour y créer promptement des intérêts et une production de quelque importance, et pour prêter un utile concours aux forces employées à la garde du pays. La guerre que nous soutenons exige des sacrifices très considérables et des moyens puissans dont l'énergie doit naturellement s'affaiblir à mesure que la résistance, jusqu'ici rencontrée, subira elle-même un affaiblissement réel. Si l'ennemi que nous avons à détruire était une fois battu, l'armée devroit être notablement réduite, et comme de longtemps nous ne pouvons espérer une situation entièrement affranchie d'inquiétudes et de troubles, les garanties de sécurité contre les agressions intérieures ou dans l'éventualité d'attaques venues du dehors, devront alors reposer sur d'autres bases. Les auxiliaires indigènes, même avec l'organisation la mieux entendue, ne nous seraient assurés au moment du danger, qu'autant qu'ils auraient le sentiment de notre propre force, et cette force, nous ne pouvons la trouver d'une manière permanente que dans l'intérêt qu'auraient à défendre le sol de nouveaux habitans établis en grand nombre, mais avec une prudence prévoyante, sur des points choisis du littoral. »

Pour réaliser cet important résultat, le ministre approuve un arrêté de M. le maréchal Bugeaud, gouverneur-général, qui a servi de base à tout le travail de colonisation opéré depuis cinq ans en Algérie.

Dans les deux derniers mois de 1841, on a régularisé ou agrandi les centres de population déjà établis ; ceux qui se trouvaient dans un rayon de deux lieues autour d'Alger ont été rattachés à cette ville. On a dressé un plan de colonisation pour le Sahel et les abords des villes de Coleah et de Blidah. L'emplacement des villages a été soigneusement choisi, de manière à leur donner une grande force défensive contre une invasion arabe semblable à celle de 1839.

Dans le cours de 1842 ont été créés quatre centres de population, Drariah, L'achour, Cheragas et Ouled-Fayet.

Ces villages ont été créés aux conditions suivantes :

L'administration établissait à ses frais une enceinte défensive, nivelait les rues, distribuait les eaux, élevait quelques édifices publics comme églises, presbytères, casernes de gendarmerie ; les colons, gratuitement amenés de Marseille ou de Toulon à Alger, recevaient des matériaux pour construire leurs maisons, des semences, des bêtes de labour, des arbres à planter, des terrains défrichés en partie par l'armé. Chaque famille avait dû justifier en France d'une ressource de 12 à 1,500 francs.

Dans la même année furent créés les deux villages de Fouka et de Beni-Mered : le premier fut peuplé par une compagnie de militaires libérables, au nombre de soixante-quinze. Vingt-trois se marièrent ; deux ans plus tard, toute cette population avait disparu, et le village a été abandonné à des colons civils.

Beni-Mered fut habité par une compagnie du 48e de ligne, composée d'hommes ayant encore plusieurs années de service à faire. Ce village a dû être remis à la colonisation civile à l'époque où finissait le service de ses colons militaires.

L'année 1843 a vu créer neuf centres nouveaux de population :

Cinq dans le Sahel d'Alger : Saoula, Baba-Hassan, Krécia, Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie ;

Douaouda, sur le territoire de Koleah ;

Et sur le territoire de Blidah, Montpensier, Joinville et Méred.

L'administration a offert un nouveau mode de concours pour la fondation des deux villages de Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie.

Le fossé d'enceinte doit être creusé, les maisons construites, les terrains défrichés par des soldats ou des condamnés militaires ; chaque concessionnaire reçoit une maison, une certaine étendue de terre et un certain nombre d'arbres plantés. Il paie un prix très-modique sa concession. Chaque famille doit en outre justifier d'un avoir de 1,500 fr., comme garantie d'une bonne exploitation.

En 1844, ont été construits, par des condamnés militaires, les villages de Maelma et Zéralda, dans le Sahel d'Alger ; de Dalmatie, à l'est de Blidah, et du Fondouck, au pied de l'Atlas ; de Damrémont, Valée et Saint-Antoine, auprès de Philippeville.

M. le ministre nous a annoncé qu'en 1845, son administration avait fondé sept nouveaux centres de population : Souma et Notre-Dame-de-Fouka, dans la province d'Alger ; dans celle d'Oran, Sidi-Chami, Mazagram, Saint-Denis-du-Sig et Arzew ; enfin, Aïn-Sifia près de Sétif.

Pendant ces quatre années, l'installation en Afrique de la population et de la culture européennes a été tentée sous d'autres formes et à d'autres conditions.

On a autorisé la création d'un village par les soins de deux propriétaires au lieu appelé Saint-Jules, sur le revers méridional du Sahel. MM. de Vialar et Caussidou ont été tenus de placer, dans un délai déterminé, vingt familles, sur leur propriété de Hadj-Jakoub, et de livrer à chaque famille quatre hectares de terre sans palmiers nains ni broussailles. L'administration, de son côté, avait fourni à chaque famille 750 francs en argent, et 250 francs en matériaux, bestiaux ou semences. Le cinquième de ces 1,000 francs devait être remboursé en 1840, sous la garantie de MM. de Vialar et Caussidou.

Dans la plaine de Staouéli, les trappistes ont obtenu une concession de 1,020 hectares de terre. L'administration leur a donné, en outre, une subvention de 62,000 francs, un troupeau de trente bœufs ou vaches, et de cent moutons, leur a concédé à cheptel six paires de bœufs de labour, leur a distribué des arbres et semences, les a fait aider dans leurs constructions par des condamnés militaires, et les a dispensés de tout impôt pendant dix ans. Les trappistes se sont engagés à mettre en culture, dans dix ans, les terres qui en étaient susceptibles ; à planter 10,000 arbres pendant le même intervalle, et à payer, après la cinquième année révolue, l'intérêt des 62,000 fr. qui leur étaient avancés jusqu'à l'époque où ils rembourseraient le capital.

Un ancien capitaine au long cours a été autorisé à créer un village de vingt familles de pêcheurs à Aïn-Benian, à l'ouest d'Alger ; il reçoit de l'administration 200 hectares de terre, 800 francs pour chaque habitation de pêcheur, et 2,700 francs pour son habitation personnelle ; il lui est accordé, en outre, une subvention de 8,000 francs, pour l'aider à établir un débarcadère en bois, des cales pour tirer les bateaux à terre, deux corps morts, un parc aux huîtres, des ateliers pour la préparation de la sardine et la sécherie des poissons.

Une autre concessionnaire, ancien pêcheur terreneuvien, a obtenu l'autorisation d'établir, aux mêmes conditions, un village maritime de 21 maisons et 180 hectares, à Sidi-Ferruch.

Des négocians d'Oran ont fondé le village de la Séniah, à dix kilomètres de cette ville. Des colons ont été placés à Koleah et à Blidah. Ils ont reçu gratuitement des maisons et des terres voisines de la ville.

Le ministre a autorisé la création d'un ville européenne auprès de Dellys, en dehors de la cité indigène. Cette ville doit se composer de deux cents familles ; les quatre-vingt premières qui se présenteront recevront gratuitement des lots à bâtir. Une disposition semblable a été prise pour la Calle.

Un bataillon de chasseurs établi sur la route de Philippeville à Constantine, au camp d'El-Arrouch, y avait commencé des travaux de culture ; des Européens s'étaient groupés autour du camp. L'administration y a créé un bourg de cent vingt familles, avec un territoire de 1,621 hectares. Une partie des maisons sont construites par des travailleurs militaires ; elles sont concédées, moyennant une rente modérée, aux familles qui ne veulent pas se construire elles-mêmes une habitation.

Des mesures analogues ont été prises autour des camps de Sétif et de Guelma dans la province de Constantine, du Figuier et de Misserghin dans la province d'Oran.

Aux abords de quelques villes administrées militairement, Tenès, Orléansville, Mascara, on a affermé des immeubles domaniaux, en se réservant de les concéder définitivement à la fin des baux.

Enfin, des propriétés immobilières ont été livrées à quelques concessionnaires particuliers. L'étendue de chaque concession varie de 20 hectares à 600. Elles sont faites, en général, à la condition de payer une faible rente, d'établir quelques familles de cultivateurs et de faire des plantations. L'administration ne fournit que la terre.

Tels sont les moyens essayés depuis la conquête, pour installer sur le sol de l'Afrique une population européenne capable de l'exploiter. Ils ont été arrêtés, contrariés par le cours des événemens ; leurs résultats n'ont encore que peu d'importance. Pour que la colonisation acquît les développemens que nous désirons, il faudrait, en suivant la même marche, de longues années et d'énormes dépenses. Il nous est heureusement permis de compter sur des circonstances plus favorables et sur des moyens moins dispendieux et plus efficaces.

Moyens d'appeler les Colons.

Selon l'article 80 de l'ordonnance du 1er octobre 1844, un arrêté ministériel détermine, autour de chaque village ou hameau existant ou à créer, le périmètre des territoires qui doivent être mis en culture.

Voilà le champ où la population européenne s'assied et que ses bras ou ses capitaux vont féconder ; il s'aggrandit à mesure que nos armes ou notre politique repousse au loin toute menace de guerre, toute cause de trouble.

Sur les autres parties de la régence, vous aurez encore des Européens s'établissant, avec une autorisation spéciale, dans les faubourgs des villes ; vous aurez les agglomérations qu'ils forment autour de nos camps ; mais la colonisation permanente, exclusivement agricole, ne sera entreprise que dans les périmètres ainsi déterminés.

Sécurité.

Elle y rencontrera ce qui lui est indispensable, la sécurité. Avant les mouvemens énergiques et incessans qui ont été imprimés à nos colonnes, depuis quelques années, la sécurité était un bien peu connu en Afrique ; du moins, sur le continent, on n'y croyait pas. Le bruit des expéditions sans cesse renouvelées qui parcouraient les provinces d'Oran et d'Alger, empêchait même de se figurer le calme profond dont jouissait la province de Constantine.

A celui qui menait en Europe une existence facile, aisée, il fallait un courage peu commun pour consentir à compromettre, dans les troubles et les réactions qui suivent une conquête, ses capitaux, sa famille, sa vie. Qui pourrait s'étonner si, pendant longtemps, les colons qui se présentaient en Afrique n'ont été pour la plupart que des ouvriers, des négocians ou des industriels ruinés qui, désespérant de relever leur situation dans leur pays même, sont allés demander à une patrie nouvelle les chances d'un meilleur avenir ! Grâce aux efforts de notre armée et des chefs intrépides qui la commandent, il règne dans une grande partie de l'Algérie une sécurité que l'on n'y avait pas encore obtenue ; les derniers événemens n'ont pu la troubler réellement. Un chef même habile, qui, au lieu des armées régulières et disciplinées qu'il nous opposait autrefois, ne traîne plus à sa suite qu'une bande de partisans, nous oblige à une surveillance continuelle, mais ne peut pas jeter le désordre dans les portions de territoire que nous occupons directement et que nous peuplons.

Ce genre de sécurité doit en produire un autre.

L'état de guerre explique souvent, excuse parfois des atteintes graves portées à la sûreté des personnes, au droit de propriété ; ces désordres, dont on a vu quelques exemples qui ne sont pas encore réparés, ne doivent pas se reproduire sur les territoires destinés à la culture européenne. La propriété, même donnée, coûtera assez cher à celui qui voudra la mettre en culture par des travaux pénibles, sous un ciel auquel il n'est pas habitué, au milieu d'une société qui lui est étrangère, pour qu'il ne veuille pas la prendre sans être certain de la conserver. Comment espérerait-on d'ailleurs engager des colons à laisser la France, pays où règne absolument l'idée du droit commun et de l'égalité devant la loi, pour aller se soumettre, sur le bord de la Méditerranée, aux caprices d'un subalterne corrompu ou d'un chef abusé?

Salubrité.

Rassuré contre les violences d'un ennemi armé, contre l'oppression d'un pouvoir arbitraire, le colon doit croire aussi à la salubrité des lieux qu'on l'appelle à cultiver. La funeste réputation qu'ont acquise à cet égard les environs de Bône et d'Alger est encore aujourd'hui un obstacle au développement de la colonisation. Il faut dire cependant que Bône, si fatale à nos troupes dans les premières années de la régence, est devenue parfaitement saine, grâce aux travaux bien entendus qui ont facilité l'écoulement des eaux de la Seybouse. La plaine de la Métidjah a été améliorée sur quelques points ; mais les exhalaisons qui s'échappent de ses marais atteignent encore plusieurs des villages que l'administration a fondés sur le sahel d'Alger et au pied de l'Atlas. Nous n'avons pas lu sans une profonde douleur les détails qui nous ont été fournis par M. le ministre de la guerre sur les maladies qui ont désolé, dans les six derniers mois de 1845, le village du Fondouck, et qui lui ont enlevé le quart de ses habitans.

Si l'on veut avoir une culture et une population européennes entre Alger et le pied de l'Atlas, il est indispensable d'assainir la plaine de la Métidjah.

Nous devons rappeler qu'au mois de mai 1838, une Commission de la Chambre se plaignait de ce qu'aucun projet de loi n'avait encore été arrêté pour le dessèchement de la Métidjah. Au mois d'août suivant, un ingénieur fut envoyé sur les lieux pour étudier cette question.

Quatre ans après, en 1842, l'Administration annonçait que des projets réguliers et complets lui avaient été présentés ; la dépense devait être de 2,760,000 fr.

Dans le cours de 1843, on a organisé un service spécial de desséchemens ; on a ordonné l'étude d'un nouveau projet d'ensemble (tableau de la situation en 1843-1844). Suivant les renseignemens nouveaux que nous avons reçus de M. le ministre, l'ingénieur en chef, chargé des travaux de dessèchement, a préparé, depuis 1843, non pas un plan général, mais divers projets pour l'écoulement des eaux et la régularisation de leur cours. Ces projets ont été exécutés dans les deux dernières années, ou s'exécutent encore. Le même ingénieur étudie en ce moment le dessèchement des marais existant dans la partie occidentale de la Métidjah, aux environs du Fondouck et dans la vallée du Masafran. Ces travaux sont difficiles, ils exigeront de grands sacrifices ; le ministre n'est disposé à les autoriser qu'après avoir pris l'avis du conseil général des ponts-et-chaussées. Cette précaution est sage ; mais il importe de conduire ces travaux indispensables avec plus d'activité qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Au surplus, nous ne désespérons pas que l'industrie privée ne vienne au secours de l'Etat dans cette utile entreprise, aussitôt qu'un plan régulier pourra lui donner une idée des dépenses qu'elle aurait à faire, et qu'on lui offrira l'application des règles de la loi de 1804 avec quelques avantages de plus.

Sur ces plaines assainies, l'administration continuera d'ouvrir des routes, instrumens précieux de politique et de colonisation, aussi utiles à la marche de nos troupes et aux transports faciles de leurs approvisionnemens qu'à la circulation des produits de l'agriculture.

Domaine de l'Etat.

Mais l'administration appelle des colons européens, en leur offrant l'abandon presque gratuit des terres qu'ils auront à cultiver. A-t-elle des propriétés domaniales? Connaît-elle leur situation, leur consistance?

Si nous voulions exercer le droit absolu de la conquête, ou si nous adoptions les vues de quelques écrivains sur la constitution de la propriété dans les pays musulmans, l'Etat pourrait reprendre et concéder toutes les terres qui seraient à sa convenance ; mais la dépossession de toute une nation par droit de conquête serait une rigueur d'une autre époque, et, sans entrer, sur la constitution de la propriété musulmane, dans des recherches qui nous paraissent avoir été très-incomplètes, nous demandons le même respect pour l'usufruit héréditaire que pour la pleine propriété. Nous conseillons donc à l'Etat de s'arrêter aux limites de la terre possédée par des tribus soumises ; nous ajoutons seulement la recommandation suivante : Les tribus possèdent souvent un territoire beaucoup trop grand pour qu'elles puissent l'utiliser. Sur plusieurs points de l'Algérie, elles ne croient pas à leur droit de propriété, ne se considèrent que comme locataires, et abandonneraient avec empressement et reconnaissance une portion des terres qu'elles occupent en échange des droits exclusifs et absolus de propriété que nous leur attribuerions. Nous engageons le gouvernement à proposer, partout où il le pourra, ces sortes de transactions qui auraient des conséquences politiques faciles à saisir ; leur résultat, peut-être le moins important, serait d'accroître, dans une forte proportion, l'étendue des terres domaniales.

Nous disons accroître, car, en dehors des terres libres des particuliers et des terres collectives des tribus, des corporations ou de certaines familles, il existait un domaine propre de l'Etat, du Beylik. Ce domaine avait été lentement composé des réserves que les souverains turcs s'étaient faites lors de leur conquête, des apanages qu'ils avaient constitués au profit de quelques dignitaires de l'Etat, fonctionnaires administratifs, marabouts ou personnages religieux ; des confiscations qu'ils prononçaient et de la part qui leur revenait dans certaines successions. Il faut y ajouter les propriétés *habous* des mosquées, de la Mecque et Médine, des corporations religieuses, que nous avons, après 1830, déclaré propriétés publiques.

Une Commission formée dans la province de Constantine a reconnu toutes les parties de ce domaine, dont l'étendue excède 200,000 hectares. On s'occupe à le découvrir et à le constater dans la subdivision de Bone et dans les provinces d'Alger et d'Oran.

Il s'est légitimement accru, depuis 1830, par les confiscations prononcées contre les grandes familles ou les tribus qui nous ont déclaré une implacable et persévérante hostilité.

Quelque incontestables que soient les droits de l'Etat sur les biens de l'ancien Beylik, il s'est trouvé gêné pour l'usage qu'il voulait en faire et principalement dans les lieux où il lui importerait le plus d'en avoir la libre disposition, autour d'Alger et de Bône. On a rencontré, dans les premières années de notre conquête, un grand nombre d'indigènes qui offraient aux prix les plus modérés des portions des plaines qui entourent ces deux villes. Quelques Européens ont très sincèrement acquis, ont payé le prix, ont bâti, planté, cultivé au milieu du feu de la guerre, au risque de leur vie ; d'autres auraient voulu cultiver et en ont été empêchés par des dangers sérieux ou par l'insalubrité du pays ; d'autres enfin ne se sont enquis ni de la situation de leur propriété ni de ses limites, et n'ont vu dans leur contrat d'acquisition qu'une valeur négociable qu'ils pourraient un jour revendre à bénéfice. Quel parti prendre avec toutes ces prétentions?

Elles ne pouvaient être vidées que par une grande mesure administrative. Le gouvernement a publié l'ordonnance royale du 1er octobre 1844. D'abord, par une disposition aussi intelligente que généreuse, il a renoncé à tout droit sur les terres que leurs possesseurs ont mises en culture, il ne se montre sévère qu'envers les prétendus acquéreurs qui n'ont jamais cultivé.

Dans un délai de trois mois, à partir de l'arrêté ministériel qui détermine le périmètre des territoires à mettre en culture, ils ont dû signifier leurs titres. Ces titres ne sont valables que s'ils ont date certaine à une époque antérieure au 5 juillet 1830, et s'ils constatent le droit de propriété, la situation, la contenance et les limites de l'immeuble. La terre inculte est réputée vacante si elle n'est n'est pas réclamée dans les trois mois. Si les titres sont produits, l'Etat doit attaquer dans l'année ceux dont il entend contester la validité. Passé ce délai, les titres sont réputés valables. Enfin, s'il n'est pas produit de titre antérieur au 5 juillet 1830, ou si les titres produits sont insuffisans, l'Etat est déclaré propriétaire des terres en litige. Ajoutons que, suivant une disposition postérieure, l'acquéreur évincé peut demander une concession de terres incultes proportionnée au montant de la rente qui formait son prix d'acquisition, à raison d'un hectare par chaque 3 fr. de rente. (Art. 5 de l'ordonnance du 21 juillet 1845.)

Ces mesures n'ont pas eu l'efficacité que l'on espérait. Les arrêtés ministériels ont été pris dans le mois de février 1845. Les titres ont été produits ; leur examen a été difficile ou négligé ; l'année allait finir, lorsque, le 10 février 1846, une nouvelle ordonnance a prorogé le délai d'un an à dix-huit mois. Il ne paraît pas que l'on se soit livré alors à ce choix administratif et discrétionnaire des titres à contester qui était dans l'esprit de l'ordonnance du 1er octobre; tous les titres produits, sans distinction, ont été attaqués; et le tribunal d'Alger, qui déjà ne suffisait pas à sa tâche, se trouve en ce moment encombré de procès, à ce point que la justice y sera absolument suspendue si l'on n'y porte un prompt remède.

Nous croyons que M. le ministre de la guerre a été comme nous frappé de ces graves inconvéniens et qu'il s'occupe sérieusement d'y mettre un terme ; quelles que soient les mesures qui seront adoptées, nous pensons qu'elles doivent être rigoureuses contre l'inculture et en faire une cause d'expropriation, si elle n'est pas obligée par des événemens de force majeure.

Les propriétés domaniales ainsi reconnues deviendront entre les mains de l'Etat un moyen puissant d'appeler en Algérie une population européenne ; mais il importe, surtout dans les premiers temps, de savoir à qui il doit les confier. Les succès, les bons exemples des premiers colons attireront promptement à leur suite d'autres agriculteurs ; leurs revers retarderaient pour longtemps l'œuvre laborieuse que nous entreprenons.

Mode de colonisation.

Vous avez vu les moyens qui ont été pratiqués depuis quelque temps ; vous avez vu l'administration ajoutant à la terre la maison, des travaux de défrichement faits par l'armée ou par des condamnés militaires, des bestiaux, des semences, des instrumens aratoires, des subventions en argent, et constituant propriétaires des familles qui avaient à leur départ d'Europe un capital de 12 à 1,500 fr. Peut-être était-il nécessaire de prendre de semblables mesures à une époque où la sécurité n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, où peu de personnes auraient voulu exposer en Afrique une fortune déjà acquise; mais le résultat était facile à prévoir. Il est arrivé souvent que les ressources de la famille concessionnaire ont été épuisées avant qu'elle ne pût prendre possession de sa propriété ; ensuite sont venues les récoltes médiocres, les maladies, et surtout l'inaction forcée aussitôt que le champ était cultivé; comment

résister à ces malheurs sans ressources antérieurement accumulées?

Un ecclésiastique recommandable, qui connaît l'Algérie et qui parcourait ces villages à la fin de 1844, nous en fait le tableau suivant: « Les villages de M. le directeur de l'intérieur ont complètement échoué; les mémoires et les renseignemens envoyés à ce sujet par M. le gouverneur-général au ministre de la guerre en font foi. Je les ai visités tous l'automne dernier, et quelques-uns même à plusieurs reprises; je suis entré chez un grand nombre de colons, chez les administrateurs comme chez les administrés; je me suis informé minutieusement de leur position actuelle et de leur espoir pour l'avenir, et je n'ai trouvé presque partout que découragement et misère profonde (1). »

Ce système factice, pratiqué sur une grande échelle, ne réussirait pas mieux, et imposerait à l'Etat des sacrifices immenses. Convient-il, d'ailleurs, que nous occupions en Afrique une partie de notre armée à bâtir des maisons ou à défricher des champs pour les laboureurs que nous faisons venir d'Europe? Serait-il sans inconvénient que l'administration, même la plus régulière, fît d'immenses achats de bestiaux, de matériaux, d'outils aratoires, de graines pour les distribuer discrétionnairement sur toute l'étendue de l'Algérie? Nous le répétons; nous comprenons ce moyen comme essai; nous ne demandons pas, à Dieu ne plaise! la destruction des villages qui ont été ainsi créés; puisqu'ils existent, il faut les conserver, les rendre salubres, prêter, dans l'occasion, secours aux habitans que nous y avons appelés, constituer près d'eux de grandes fermes où ils puissent trouver du travail; mais votre Commission n'attendrait que de faibles résultats des développemes que l'on donnerait à ce mode de colonisation.

Quelques-uns de ses membres désireraient que l'on établît, dans la zône de nos possessions qui a le plus besoin d'être défendue, une population militaire. Elle serait formée de soldats volontaires pris dans les rangs de l'armée active, et assujettis encore à trois ans de service; chacun d'eux se marierait immédiatement, et recevrait gratuitement une maison bâtie, des terres à défricher, un matériel d'exploitation. Même après l'expiration de leur temps de service, ils seraient assujettis à une discipline, à des exercices et à des obligations militaires. On formerait ainsi, en dix ans, une ligne de cent milles familles qui procureraient à l'Algérie une sécurité complète. Cette conception, plus théorique que pratique, n'a jamais été admise par l'administration de la guerre; plusieurs de vos Commissions l'ont examinée et l'ont condamnée. Notre opinion est absolument la même; la majorité de votre Commission est convaincue qu'après d'énormes dépenses pour mettre ce système en pratique, on s'apercevrait qu'il repose sur des illusions. Les causes qui ont amené la ruine de l'établissement militaire de Fouka étaient trop dans la nature des choses pour qu'en toute circonstance pareille, elles ne produisent pas les mêmes effets.

L'établissement des colons européens sur le sol d'Afrique, demande, de la part du Gouvernement, beaucoup moins d'art et de petits moyens; nous comptons sur l'intérêt individuel suffisamment éclairé et convenablement garanti. Si de hautes raisons politiques ne nous commandaient pas de nous hâter, nous nous en rapporterions au mouvement qui porte déjà les populations européennes vers les rivages de l'Algérie. Ceux qui se seraient enrichis par le commerce ou l'industrie dans les villes du littoral chercheraient bientôt à asseoir plus solidement leur fortune sur les plaines dont elles sont entourées. Cela se voit aujourd'hui dans l'ouest de nos possessions; les négocians d'Oran demandent à acheter des terres aux environs. Les ouvriers suivraient les capitaux; le terrain cultivé s'étendraient insensiblement vers l'intérieur, et, avec le temps, la population nouvelle se formerait. Mais nous ne pouvons attendre, et c'est pour racheter des années que nous offrons les terres du domaine; elles nous fourniss sent un moyen d'activer le mouvement social, qui s'opérerait naturellement sans nous.

Le prix de la propriété foncière, en France, est très élevé; les capitaux qui y sont employés rapportent un intérêt très médiocre, ceux qui ont été formés dans les entreprises lucratives de l'industrie et du commerce recherchent peu un emploi si stérile. Dans quelques-uns de nos départemens, les propriétés d'une certaine étendue se morcèlent et disparaissent tous les jours, parce que le prix devient une fortune pour le propriétaire qui ne pouvait vivre des revenus. Toute autre sera, en Afrique, la condition d'une propriété livrée gratuitement et où le capital sera employé à réveiller une fécondité inactive depuis des siècles. L'immigration des propriétaires d'une fortune moyenne, auxquels l'agriculture, en France, n'offre pas un revenu suffisant, et des capitaux habitués aux grands profits du commerce et de l'industrie, nous paraît certaine s'ils trouvent la première condition que nous avons exigée, la sécurité, et c'est le mouvement que nous remarquons déjà dans les concessions accordées en 1843, 44 et 45, et dans les demandes nombreuses que le gouvernement a reçues.

Un goût étrange de déplacement et d'expatriation agite en ce moment l'Europe; la misère profonde à laquelle sont condamnées les classes ouvrières en beaucoup de pays est certainement la cause principale, mais n'est pas la seule cause de ces émigrations. On a calculé que chaque année il sort des différens Etats de l'Allemagne un capital de 50 millions, avec 80 ou 100,000 individus. Les uns fuient les persécutions religieuses, les autres veulent se soustraire à une police tracassière et oppressive, ou au contact humiliant de privilèges que la raison de notre siècle réprouve. Les derniers recensemens faits aux Etats-Unis constatent que cinq millions d'Allemands, de toutes classes, de toutes conditions, étaient allés y chercher une autre existence sociale. On ne doit pas se dissimuler la puissance d'attraction qu'ils exercent sur leurs compatriotes; mais l'Algérie est plus rapprochée; il est plus facile de calculer le sort que l'on y rencontrera; elle peut détourner et attirer une partie de ces émigrans, pourvu que le gouvernement s'impose l'heureuse obligation d'en faire une terre d'ordre, de liberté religieuse et politique d'égalité.

Il est loin de notre pensée de rendre cette terre inaccessible aux ouvriers qui se présentent en grand nombre dans les ports de Toulon et de Marseille. Pour la féconder, les bras sont aussi nécessaires que les capitaux; mais le devoir du Gouvernement est de stipuler pour eux dans les concessions qu'il accorde, de les faire participer aux avantages de la propriété sans leur faire courir des chances qu'ils ne pourraient supporter. De bons exemples ont déjà été donnés à cet égard.

Au surplus, l'introduction des ouvriers de toute profession est réclamée par tous les intérêts de nos possessions nouvelles. M. le Gouverneur-général par intérim écrivait au Ministre de la guerre, le 1er octobre dernier:

» Je vous ferai remarquer que, faute d'ouvriers civils, l'armée doit « nécessairement laisser sortir de ses rangs une multitude d'hommes de « toutes sortes de professions dont nous ne pouvons nous passer, et que, « sans autre cause, un régiment complet ne fournit déjà plus que de « médiocres bataillons. Tous les ouvriers civils qui nous viennent rendent « pour ainsi dire un soldat dans le rang: »

L'Administration les prend sous sa tutelle à Toulon ou à Marseille avant leur embarquement, à Alger après leur débarquement. Nous avons voulu savoir s'ils avaient longtemps à attendre en France le moment de partir, en Afrique le moment de travailler. On nous a répondu que, pendant le second semestre de 1845, la durée moyenne du séjour des ouvriers dans les ports de France a été de 9 jours, et de leur inaction en Afrique de 8 jours. Ces moyennes n'excluent pas pour quelques-uns de longs retards et par suite de longues souffrances. Au surplus, des dépôts pour les recevoir sont institués dans les villes d'Alger, d'Oran, de Philippeville et de Bône. M. le ministre de la guerre a chargé des Commissions d'étudier les besoins de ces établissemens et de lui indiquer les bases sur lesquelles ils devraient être organisés; cet objet mérite toute sa sollicitude.

Nous n'avons rien à dire des conditions auxquelles les concessionnaires doivent être soumis. Elles dépendent des lieux où chaque concession est située, de l'aptitude du concessionnaire. Elles ont été convenablement réglées dans ces derniers temps. La première de toutes est la culture, ensuite des plantations d'arbres, la création de quelques fermes, l'établissement de quelques familles, la construction de moulins à huile ou à farine. Nous voudrions que, dans les lieux où il est facile d'avoir des prairies, le concessionnaire fût tenu d'élever, chaque année, un certain nombre de chevaux que le gouvernement s'engagerait à acheter. Nous rencontrons déjà en Afrique, pour la remonte de notre cavalerie les mêmes difficultés qu'en France.

(1) *Mémoire sur la colonisation de l'Algérie*, par l'abbé Landmann (1845), page 3.

Nous recommandons vivement à l'administration de régler préalablement les conditions de voisinage entre les concessionnaires de terres et les tribus qui vivent dans les environs. Il en reste quelques-unes dans les lieux mêmes qui semblent le plus ouverts à la colonisation. Suivant le tableau de nos établissemens pour 1842, il en existe sur le territoire de Mostaganem (p. 174); dans la partie de la plaine comprise entre l'Arrach et la Chiffa, le Sahel et l'Atlas, on a recensé, en novembre 1843, onze tribus, ayant 327 tentes ou gourbis, 6,000 hectares de terre, et formant une population de 2,089 ames (page 192). Enfin, le même document (page 194): « Des négociations ont été ouvertes entre l'Administration française d'un côté et « les kaïds du cercle et les principaux cheiks des tribus environnantes, « pour la détermination des limites à assigner au territoire de colonisation de Philippeville. Le résultat des conférences a été une convention « qui donne à ce territoire un développement de 10,000 hectares dont « 6 à 7,000 propres à la culture, et le reste consistant en masses boisées « qu'il sera facile de transformer en taillis. Les indigènes qui occupaient une partie de ces terres se sont empressés de transporter plus « loin leurs tentes et leurs gourbis. »

Des négociations ainsi entreprises et pleinement libres de part et d'autre peuvent prévenir de fâcheux conflits entre nos colons et les indigènes.

Concession des mines.

Les travaux agricoles ne sont pas les seuls qui puissent appeler une population en Algérie. Des recherches suivies par ordre du gouvernement ont fait connaître une partie des richesses minérales de ce pays. Le fer, le cuivre, le plomb se trouvent dans presque toutes les montagnes; des excavations profondes prouvent que ces minerais ont été exploités à une époque déjà reculée et qui remonte jusqu'à la domination des Romains. Le plâtre, le sel gemme y sont en abondance. Le gouvernement, en 1844, a concédé une mine de cuivre au teniah de Mouzaïa. Quatre ordonnances royales du 9 novembre 1845 ont concédés des mines de fer, dans les environs de Bône. L'exploitation de ces mines serait pour l'Algérie une ressource importante, surtout si le minerai offre un élément de profit à notre navigation marchande, qui n'a pas de retours d'Afrique en France. Le combustible manque; à peine a-t-on trouvé, sur tout le territoire qui nous appartient, quelques traces insignifiantes de lignite. Il paraît certain que le domaine possède de vastes et belles forêts, principalement dans la subdivision de Bône; mais avant d'en céder l'affouage qui lui est vivement demandé, le Ministre de la guerre veut mieux connaître cette portion si rare et si précieuse de nos propriétés; l'intérêt des tribus, à qui ces bois offrent un moyen de travail, doit aussi être pris en considération. Enfin, en Afrique comme en France le système de l'adjudication devrait être préféré à la concession directe. Cette question très-complexe mérite un examen attentif et une prompte solution.

Il n'est pas de mesure administrative qui ne contribue à nous attacher ou à détacher de nous les indigènes. Nous devons honorer la religion et soigner les intérêts du culte, sous peine de blesser les croyances des colons que nous envoie l'Europe; le fanatisme des musulmans est d'ailleurs plus vivement excité contre nous lorsqu'ils peuvent nous croire incrédules ou impies, que lorsque nous honorons en leur présence une religion différente de celle qui obtient leurs hommages. Une justice ferme, digne, éclairée, contribue puissamment à affermir notre autorité. Des impôts mal choisis quant à leur nature, exagérés, irrégulièrement perçus, doivent la compromettre. Tandis que nous offrons aux colons des terres, des secours, des subventions, il ne faudrait pas épuiser leurs ressources par nos lois de douanes. Enfin, nous ne faisons pas pour l'Algérie un acte de gouvernement, qui n'ait sa part salutaire ou fatale dans la grande entreprise que nous avons fondée.

Depuis seize ans notre armée a glorieusement accompli sa tâche. Lorsqu'on les voit tous, officiers et soldats, qui, pour leur premier essai de guerre, vont affronter un climat ardent, se traîner à travers de broussailles impénétrables, supporter des marches d'une rapidité inouïe, cherchant un ennemi qu'ils ne voient presque jamais, mais dont les balles sifflent de tous côtés, nourris souvent au hasard, couchant sous le ciel, épuisés quelquefois par l'insalubrité des lieux qu'ils parcourent, revenant couverts d'uniformes en lambeaux avec la même force d'âme qu'ils avaient au départ, et prêts à recommencer quelques jours après une expédition tout aussi laborieuse, qui pourrait leur refuser son admiration et son respect? Oui, la guerre que nous sommes forcés de faire en Afrique a eu ses revers; elle a été marquée de quelques fautes; mais, à tout prendre, elle honorera éternellement l'habileté et d'énergie des chefs, la constance inébranlable des soldats; elle formera une belle page de notre histoire militaire, et cette armée aura noblement préparé le terrain sur lequel la France veut asseoir sa domination. Notre désir le plus vif est que l'on apporte à organiser et à administrer autant de génie et de persévérance que l'on a mis de courage à conquérir.

C'est une première et grave question, Messieurs, de savoir en quelles mains sera remise la direction des affaires de l'Algérie; elle a été fort agitée dans ces derniers temps; elle a occupé vos bureaux; elle ne pouvait échapper à l'examen de votre Commission.

Gouvernement central de l'Algérie.

Notre vœu principal est que la conduite à tenir en Algérie soit, pour l'opinion publique, pour les Chambres, un objet constant d'étude et de réflexion. Il s'agit, après tout, d'une entreprise qui aurait été grande à toutes les époques, d'ajouter à la France un territoire qui égale en étendue la moitié du sien; séparé, à la vérité, de nos côtes par 40 heures de navigation, mais dans une position aussi favorable peut-être à notre puissance que s'il était contigu. Il s'agit d'achever par notre intelligence gouvernementale, une conquête que nos armes ont si bien commencée; jamais une étude plus sérieuse et plus glorieuse ne fut proposée à toutes les forces intellectuelles d'un pays. Mais, avant tout, déterminons nettement le résultat que nous voulons atteindre. Il ne peut entrer dans la pensée de personne de faire de l'Afrique une colonie destinée à vivre toujours à part de la métropole, sous des institutions spéciales, avec des intérêts séparés. L'Afrique suivrait tôt ou tard la loi de toutes les colonies puissantes; la France subirait le sort de toutes les métropoles. L'heure de la séparation serait prévue longtemps à l'avance; elle serait désirée, préparée; elle sonnerait un jour. L'Afrique pourrait avoir une autre politique que la nôtre, trouver son intérêt à former d'autres alliances; nous nous serions préparé une rivale d'influence dans la Méditerranée, et aurions, à grands frais, rendu possible la lutte d'Alger et de Toulon. Nous ne conseillons à la France de continuer les efforts et les sacrifices qu'elle fait depuis seize ans, qu'à la condition d'éviter tout ce qui, lentement ou rapidement, par voie directe ou indirecte, conduirait à ce funeste résultat.

Le moyen le plus sûr d'exclure toute idée de séparation, serait d'assimiler l'Algérie à la France, de la diviser en départemens, de la soumettre à nos lois et à notre administration. Sans aller tout-à-fait aussi loin, on a proposé de diviser toutes les affaires qui la concernent entre tous nos départemens ministériels. Ces projets n'ont pas trouvé d'organes dans le sein de votre Commission; ils nous paraissent, pour aujourd'hui, impraticables; nous les repoussons, non comme mauvais, mais comme prématurés.

Nous avons rappelé sommairement les élémens si divers dont se compose la société que nous gouvernons en Afrique. Comment les assujettir dès à présent, d'une manière uniforme à nos lois de famille, de propriété, de police, d'impôt? Comment partager aussi entre neuf départemens ministériels le soin de conduire cette société vers le but auquel nous voulons qu'elle arrive? Dans notre pays si compacte de France, le gouvernement a pu être divisé, sans inconvénient, entre neuf grandes directions. La puissance administrative a pu être mise dans une main, et l'autorité judiciaire dans une autre. Une loi commune, souveraine, empêche les conflits de naître, ou fournit un moyen facile de les terminer.

L'Afrique, longtemps encore, doit être soumise à des règles exceptionnelles, temporaires, appropriées à sa situation du moment, diverses, selon les populations qu'elles doivent régir, et qui ne céderont que lentement l'empire au droit commun. Il serait peu raisonnable de diviser entre plusieurs personnes le pouvoir de concevoir et d'établir ces règles exceptionnelles. Diriger les affaires de l'Algérie avec le concours de l'opinion publique et des Chambres doit donc être l'acte et le pouvoir d'un seul. Il reste à rechercher si cette attribution doit appartenir au ministère de la guerre.

La question d'Afrique a pris naissance au sein de ce ministère; elle a commencé par n'être qu'un siége, une invasion, une suite de batailles, l'occupation armée des villes, l'administration militaire d'un peuple vaincu. Elle devait être abandonnée, alors, à la volonté brusque et presque toute-puissante d'un général, sous la haute surveillance de son chef hiérarchique, le ministre de la guerre; mais, par la force des choses, et par la résolution que nous avons prise de perpétuer notre occupation, son caractère a changé; des élémens nouveaux de la plus haute importance sont entrés dans l'administration. Les pleins pouvoirs attribués d'urgence au gouverneur-général n'ont plus paru nécessaires; toutes les ordonnances rendues depuis deux ans tendent, d'une manière remarquable, à donner exclusivement, au ministre de la guerre, des attributions qu'il abandonnait autrefois à son subordonné, ou qu'il partageait avec lui.

Et si l'on y regarde de près, il n'y a presque aucune de ces attributions qui appartienne à la grande spécialité pour laquelle le ministère de la guerre a été formé. Il s'agit de l'organisation des services civils, de l'administration du domaine de l'Etat, de l'aliénation des terres, de la concession des mines et des bois.

L'armée est tout au moment où elle conquiert; la conquête achevée, elle remplit plus ou moins laborieusement le rôle défensif qu'une armée permanente remplit en France; elle protége nos possessions contre un ennemi extérieur; elle appaise des troubles intérieurs; elle couvre, elle sauve les intérêts civils menacés par la révolte ou par la guerre; elle ne les administre pas.

A la vérité, nous ne saurions, parmi les ministères existans, en indiquer un autre qui pût réclamer comme un droit l'héritage du ministère de la guerre: plusieurs d'entre eux ont ou auront un rôle important à remplir en Afrique, la marine, la justice, les cultes, les travaux publics, l'instruction publique, les finances. Mais aucun d'eux n'y sera prépondérant au point d'absorber tous les autres. Ce qu'il y a à faire, c'est de conduire ensemble tous ces intérêts par des mesures spéciales, transitoires, habilement combinées, jusqu'au point où, malgré la différence des races et des langues, et l'antique hostilité des principes religieux, l'Algérie pourra, comme la Corse, être entièrement réunie à la France: c'est une œuvre toute particulière, qui ne rentre dans les attributions d'aucun des ministères actuels.

Elle est d'ailleurs trop importante pour demeurer l'occupation secondaire d'un homme quelque éminent qu'il soit. Le ministre de la guerre sait bien qu'elle est sa mission, sa noble mission: fortifier nos villes et nos côtes, conserver et renouveler un matériel immense, suivre attentivement l'exécution de cette grande loi du recrutement qui lui fournit l'élément de l'armée, le soldat, et surveiller les écoles où se préparent les officiers qui la conduiront; donner à chacun des corps qui la composent l'organisation la plus propre aux services qu'ils doivent rendre; connaître les intérêts, les besoins, les droits de chacun des membres de cette grande famille; leur assurer avec le même soin le pain dont ils vivent et l'avancement ou les récompenses qu'ils ont mérités: les soumettre à une justice égale et sévère, et administrer paternellement l'asile glorieux ouvert à la vieillesse de ceux qui ont été blessés au service de leur pays; voilà assez de devoirs pour occuper la pensée et la vie d'un homme, et lorsqu'il les a remplis, personne ne songerait à lui demander compte des fautes d'administration commises en Algérie, des fautes même les plus graves les plus propres à y compromettre notre autorité.

On arrive donc à cette idée que le pouvoir qui dirige de Paris nos possessions dans le nord de l'Afrique ne sera exercé avec assez de soin, et sous une responsabilité réelle, que le jour où il sera remis à un ministère spécial.

Hâtons-nous de dire qu'il n'en résulterait pas que l'armée d'Afrique, que le personnel de toutes les administrations dussent être étrangers à l'armée ou à l'administration française. Un ministère spécial emprunterait ses agens aux autres administrations publiques, en conservant sur eux la plénitude d'autorité dont il ne pourrait se départir. Cette autorité ne serait pas incompatible avec l'emploi d'une armée nombreuse; il ne se présenterait là que des difficultés qui existent déjà, et que nous croyons faciles à résoudre.

L'opinion que nous venons d'exposer est celle de la majorité de la Commission; mais deux de ses membres l'ont combattue. L'un envisage avec découragement l'œuvre gigantesque que nous avons entreprise en Afrique, et se demande si un ministère nouveau lui donnerait plus de chances de succès; il ne peut le croire. La seule conséquence de cette création serait d'élever un homme de plus aux honneurs du ministère, quelques hommes à des positions secondaires et d'ajouter au budget annuel de l'Etat des crédits assez considérables pour frais d'installation et traitemens. Un autre membre de la Commission croit que les intérêts militaires tiennent encore trop de place en Algérie pour que le gouvernement de ce pays doive sortir du ministère de la guerre; quoi que l'on fasse, le ministère de la guerre y conserverait toujours une grande influence, et, au lieu de deux directions qui se combattent quelquefois, on en aurait trois. Il avoue seulement que les intérêts civils demandent une administration plus attentive et plus large, et il désirerait qu'une Commission administrative sur le modèle du conseil de l'amirauté ou du conseil royal de l'instruction publique, fût chargée d'éclairer le ministre sur tous les services civils dont la direction lui est confiée.

Nous vous soumettons, Messieurs, ces trois opinions; nous les croyons dignes de votre attention la plus sérieuse. Il ne serait pas impossible que l'avenir de l'Algérie dépendît du parti qui sera pris sur ces graves difficultés. Il ne nous appartient pas de le prendre; mais vous pouvez le conseiller. Vous concourez au bien qui peut se faire par l'influence légitime et inévitable des idées auxquelles vous accordez votre assentiment.

Gouvernement local.

L'organisation à Paris du gouvernement central de l'Algérie serait inévitablement suivie d'une nouvelle organisation de l'administration locale. Elle a été remaniée bien des fois depuis la conquête; mais on ne peut guère voir, dans ces nombreux essais, que des tâtonnemens sans plan arrêté, sans but défini et qui ont toujours échoué devant les plus frivoles considérations de personnes. Ainsi est-il arrivé du dernier de ces remaniemens, de l'ordonnance du 15 avril 1845. Il ne pouvait en être autrement. Tant que le gouverneur-général a dû conserver un pouvoir presque absolu, les administrations de l'Algérie ne pouvaient être que ses bureaux; plus tard, créées au milieu de la lutte qui était engagée entre le gouvernement de l'Algérie et le ministère de la guerre, elles ont dû porter l'empreinte de leur époque. L'organisation ne sera bonne que le jour où il sera bien entendu que le pouvoir local, quelque nom qu'il porte, n'est autre chose qu'un agent d'exécution, chargé de mettre en pratique les volontés d'un ministre dont chacun de ses actes pourra engager très réellement la responsabilité et compromettre l'honneur politique.

Nous n'avions ni la mission ni les moyens de porter nos investigations sur les désordres fâcheux qui, depuis quelques mois, ont été signalés dans plusieurs branches de l'administration algérienne; une conduite irrégulière ou immorale chez les représentans de l'autorité française, est un malheur public. Nous ne pouvons trop recommander au gouvernement central, d'être scrupuleux dans le choix de ses agens, sévère pour les fautes commises, et généreux à récompenser les services rendus.

Nous avons traité beaucoup de questions graves, Messieurs, et en terminant, nous sommes frappés du nombre et de la gravité de celles que nous avons omises; mais il nous importait surtout de signaler, après vos dernières Commissions, le caractère que nous donnons à notre occupation du nord de l'Afrique.

Qu'il soit bien entendu, pour tout le monde, que nous n'y restons pas pour satisfaire les exigences persévérantes de l'honneur national; que nous n'y sommes pas pour nous exercer aux terribles jeux de la guerre; mais que notre but, notre œuvre, notre mission est d'y fonder, avec des élémens très divers, une société, une famille compacte, unie, digne un jour d'entrer par une alliance indissoluble dans la grande famille française. C'est la hauteur de cette entreprise qui vous rend faciles les sacrifices que chaque année vous impose la loi de finances, et qui justifiera le vote des ressources extraordinaires que le gouvernement a demandées par le projet de loi sur lequel nous allons nous expliquer.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

9 MAI 1846. N. 166. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 33.

Le Journal paraît les 2, 6, 12, 16, 22 et 26, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 27. — M. de Laplace dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846. — La Chambre se retire dans ses bureaux pour examiner divers projets de loi. — A la reprise de la séance, un messager de la Chambre des députés apporte une lettre contenant communication de la proposition récemment adoptée de la diminution de l'impôt sur le sel. — La Chambre s'ajourne à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 27. — M. de Salvandy dépose divers projets de lois relatifs aux travaux à faire à des établissemens ressortant de l'instruction publique. — M. E. de Girardin donne sa démission de député du département de Tarn-et-Garonne. — Discussion de la loi concernant le chemin de fer de Bordeaux à Cette. Examen du cahier des charges. Cet examen ne donne lieu à aucune discussion. L'article 2 du projet alloue 15,000,000 de francs pour valeur des terrains et bâtimens dont l'acquisition sera nécessaire pour l'établissement du chemin. M. Mortimer-Ternaux trouve ce chiffre exagéré. M. Dumon expose que d'après l'appréciation des ingénieurs du gouvernement chargés de l'étude des recettes et dépenses probables du chemin de fer, il résulte que la dépense sera de 320,000 francs par kilomètre, et la recette de 20,000 fr.; le revenu net sera de 10,000 francs. C'est pour combler ce déficit que le gouvernement a cru devoir allouer une subvention de 15 millions, soit 30,000 francs par kilomètre. L'article 2 est adopté. La Commission propose d'allonger la durée de la concession pour compenser les dépenses de l'embranchement sur Castres. M. de Vatry engage la Chambre à ne pas poser des conditions trop favorables à la compagnie de peur que le public ne voie dans cette conduite une question d'intérêt personnel. M. de Garcias développe un amendement qui a pour but d'autoriser le ministre à concéder directement un embranchement de Narbonne à Perpignan, Port-Vendres et la frontière d'Espagne. Cet amendement est appuyé par M. Arago, qui exprime le désir de voir au plus tôt relier par des voies de fer l'Espagne à la France.

Du 28. — Renouvellement des bureaux. L'ensemble du projet de loi sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette est adopté.—Discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Ouest. M. Desmousseaux de Givré demande le dépôt aux archives des procès-verbaux de la Commission. M. Lacrosse, rapporteur, déclare qu'il a été tenu note des discussions de la Commission, mais qu'il n'est d'usage de rédiger un procès-verbal que pour la loi des comptes et pour le budget. Une discussion assez vive s'engage sur cet incident. M. Desmousseaux de Givré combat le tracé du gouvernement, plus conforme, dit-il, aux intérêts de la compagnie qu'à ceux de l'Etat. L'honorable membre s'élève contre le système de concession, qui rend les compagnies plus fortes que le gouvernement. M. Garnier-Pagès demande si la Chambre est liée ou non à une compagnie, si elle a toute liberté d'apporter des modifications au traité. M. Lacrosse assure que la Commission, telle qu'elle est composée, laisse toute liberté d'action au vote de la Chambre. — M. Vavin assure qu'en votant le projet, on fera les affaires non de la Normandie ou de la Bretagne, mais du chemin de Saint-Germain, ou, si l'on veut alors, d'une certaine maison de banque.

Du 29. — Réglement de l'ordre du jour jusqu'à la discussion du budget. — Suite de la discussion du projet relatif au chemin de fer de l'Ouest. M. Desmousseaux de Givré critique le tracé qui lui paraît trop long. M. Berryer s'étonne que l'on écrive des noms propres dans la loi quand la société n'existe peut-être pas. M. Dumon répond à ces objections, il explique que le projet a pour but de déterminer les conditions de l'exécution du chemin de fer de Caen et Cherbourg, et les conditions de consentement de la compagnie de Rouen. La pensée constante du gouvernement a été d'arriver au partage des concessions. M. Berryer déclare que c'est une bonne fortune pour la compagnie de Rouen que de recevoir les arrivages de Caen, elle aurait par conséquent eu mauvaise grâce à refuser son consentement à la compagnie Breteuil. — La discussion est continuée à demain. — M. le président propose de discuter le projet de loi des crédits extraordinaires de l'Algérie dans le cours de la discussion du budget.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Mardi dernier, 28 avril, Ibrahim-Pacha a visité l'hôtel royal des Invalides.

S. A. avait écrit de sa main au maréchal duc de Reggio pour lui faire connaître son désir de commencer, par une visite à ces nobles débris des armées françaises, la série de ses excursions.

A midi, le prince est arrivé, revêtu de son grand uniforme, et accompagné de M. le colonel Thierry, aide-de-camp de M. le duc de Montpensier, de Soliman-Pacha, major-général de l'armée égyptienne, et de ses officiers. Tous les invalides habitant l'hôtel, au nombre de 2,500, étaient en uniforme, rangés en bataille dans la grande cour, et sous les armes; le maréchal attendait le prince à la porte d'entrée.

Ibrahim-Pacha a parcouru l'hôtel dans toute son étendue.

Le prince a été ensuite conduit au tombeau de Napoléon, où il a donné des marques d'un recueillement respectueux. L'émotion du brave et vieux Soliman-Pacha a été plus vive. L'ancien capitaine des hussards de la garde impériale a senti, dit-on, ses jambes fléchir à moitié sous lui en se retrouvant, après trente ans d'absence, si près de la dépouille du grand empereur; son visage mâle, bruni par le ciel d'Egypte, portait l'empreinte d'une douleur profonde, et des larmes ont coulé de ses yeux.

Au moment de quitter l'hôtel des Invalides, le prince égyptien a exprimé de nouveau toute sa reconnaissance au maréchal-gouverneur, en ajoutant « qu'il était fier de s'être trouvé quelques instans entouré des plus braves soldats de l'Europe, et qu'un pareil établissement, imité aujourd'hui par toutes les nations vraiment guerrières, était l'éternel honneur du peuple qui l'avait fondé.»

En sortant de l'hôtel, Ibrahim-Pacha s'est rendu à l'Ecole Militaire, où il a été reçu par le général Foucher à la tête de son état-major. C'était l'heure de la soupe: le prince égyptien a exprimé le désir que le repas des compagnies ne fût pas interrompu par sa présence, et pour se mettre à l'unisson, il a demandé une soupe de soldat, et l'a mangée avec appétit, au milieu d'un groupe de fantassins. Il s'est ensuite longtemps entretenu avec les officiers de toutes armes qui étaient présens.

Ibrahim-Pacha étant remonté en voiture, M. le colonel Thierry a proposé à S. A. de la conduire au bois de Boulogne, d'où elle est revenue par l'arc-de-triomphe de l'Etoile et la grande avenue des Champs-Elysées.

— On écrit de Paris au *Courrier de Marseille*, que de grandes modifications vont avoir lieu dans le service des paquebots à vapeur de l'administration des postes. Les lignes sur l'Italie, la Grèce, Constantinople, l'Egypte et la Syrie seraient, dit-on, réduites à deux départs par mois. Une ligne particulière ferait le tour de la Méditerranée de la manière suivante : le paquebot, après avoir touché à Alexandrie, reviendrait à Marseille par Tripoli, Tunis, les ports de l'Algérie et les côtes d'Espagne. Une commission, présidée par M. Verdier, inspecteur-général des finances, et dont M. Lacave-Laplagne, fils du ministre, est secrétaire, doit arriver au premier jour à Marseille pour prendre passage sur un paquebot de l'Etat et aller fixer définitivement les diverses stations de ce nouveau service.

On lit dans le même journal :

« Le gouvernement français a fait acheter récemment dans la régence de Tunis, 250 chevaux destinés à la remonte de notre escadron de spahis du Sénégal. On assure que le bey n'a pas voulu recevoir la somme qui devait être le prix de cette importante livraison faite par ses soins. On ajoute que notre gouvernement, pour reconnaître ce bon procédé, doit offrir au bey de Tunis un de nos bateaux à vapeur, qui reçoit en ce moment dans le port de Toulon les installations nécessaires. Ce présent royal aura d'autant plus de prix que le bey de Tunis a manifesté plusieurs fois le desir de faire construire un bateau à vapeur.

— La corvette à vapeur *l'Etan* est arrivée à Brest le 25, rapportant en France le corps de M. Ollivier, gouverneur de Saint-Louis du Sénégal. Dans un accès de fièvre chaude, ce brave officier s'est ouvert les veines du cou avec un rasoir.

— INSURRECTION POLONAISE.—Le bruit se confirme qu'il a été décidé à Berlin que le *statu quo* de 1815 serait maintenu à Varsovie. Seulement, les trois puissances se réservent le droit de mettre garnison dans le château. Les troupes de chaque puissance l'occuperont alternativement pendant deux ans.

Les prisonniers de Cracovie seront partagés en trois catégories. La troisième seulement sera amnistiée; mais la peine de mort ne sera pas appliquée.

Les prisonniers de Cracovie sont plus heureux que ceux qui sont tombés directement sous le coup de la justice particulière de l'Autriche et de la Russie.

— ETATS-UNIS. — En vertu d'une loi de l'Etat de la Louisiane, récemment promulguée, la Nouvelle-Orléans, port si important, cesse d'être la capitale de l'Etat.

La ville de Bâton-Rouge, située à quatre lieues environ de la Nouvelle-Orléans, en remontant le Mississipi, est déclarée capitale de la Louisiane.

Ce changement si important a été motivé par l'insalubrité presque constante de la Nouvelle-Orléans, où la fièvre jaune règne pendant tous les étés. Bâton-Rouge, au contraire, est constamment à l'abri du fléau.

BOURSE.—Du 27 avril.	5 0/0	P. H.	119 90	P. B.	119 60
	3 0/0	—	83 75	—	83 65
Du 30 avril.	5 0/0	—	119 90	—	119 50
	3 0/0	—	83 65	—	83 45

ALGÉRIE.

Le rapport de la Commission du budget vient d'être distribué à la Chambre et les affaires de l'Algérie y sont traitées avec un soin tout particulier. Comme la Commission des crédits extraordinaires, la Commission du budget porte un jugement sévère sur le désordre qui règne dans l'administration algérienne; elle blâme l'espèce de tutelle anarchique où l'administration civile d'Afrique tient le ministre de la guerre ; elle se plaint, avec trop de raison, que cette *administration civile* ne mette pas *M. le ministre de la guerre et les Chambres en situation de connaître les progrès et les résultats de cette importante affaire de la colonisation.*

On sait de qui relève directement cette administration civile de l'Algérie, et quoique le rapport de la Commission du budget garde à cet égard une prudente réserve, on n'ignore pas qu'il existe entre l'administration civile d'Afrique et le ministère de la guerre un gouverneur-général, intermédiaire omnipotent qui intercepte les communications.

Mais le jugement consigné dans le rapport de M. Bignon remonte à qui de droit, et quand le rapporteur d'une commission législative vient déclarer à la Chambre et au pays, que LES RÉSULTATS OBTENUS EN ÉCHANGE DES SACRIFICES IMPOSÉS AU TRÉSOR SONT PRESQUE NÉGATIFS; il n'est personne assurément qui se trompe sur la portée et sur le sens de cette déclaration.

Voilà donc les fruits de cette organisation anarchique et désordannée qui place l'autorité d'un côté, la responsabilité de l'autre.

Doit-on s'étonner, après des aveux aussi pénibles et des déclarations aussi formelles, que les deux Commissions de la Chambre soient conduites l'une et l'autre à chercher, dans un changement radical du mode de gouvernement appliqué à l'Algérie, le remède à une situation aussi ruineuse ?

La Commission des crédits extraordinaires et la Commission du budget sont d'accord sur le choix du remède, sur la nature de la réforme à opérer, et cet accord est une preuve de la nécessité de cette réforme. L'une et l'autre regardent la création d'un ministère spécial comme le seul moyen de faire cesser le désordre, de tirer les affaires de l'Algérie de l'état de stagnation ruineuse où elles sont ce moment plongées et de porter dans ce chaos ténébreux un peu d'ordre et de lumière.

Nous publions ci-après l'extrait du rapport de M. Bignon relatif aux affaires d'Algérie.

Le gouvernement algérien ignore encore où est Abd-el-Kader. On n'a aucune nouvelle du général Iousouf, attaché à sa poursuite. Cependant, les dispositions prises par l'émir semblent indiquer l'intention de rentrer sur le territoire des Ouled-Naïl.

Les journaux d'Alger contiennent quelques détails sur l'attaque du camp du chérif Mohammed-Ben-Abd-Allah, près Sétif.

M. le lieutenant-colonel Loreton-Dumontet du 19e léger, commandait la colonne française. Son énergie mérite les plus grands éloges. La défense a été vigoureuse. 200 Kabiles, dit-on, restèrent sur le terrain. Nous avons eu 5 hommes tués et 64 blessés, dont 6 officiers.

Les Ouled-[illegible] ont fait leur soumission à M. le général d'Arbouville.

M. le duc d'Aumale, qui était venu à Alger pour recevoir le grand-duc Constantin est reparti pour Médea, deux heures après le départ de la flotte russe.

Une mesure importante que nous avions depuis longtemps réclamée, comme un acte de haute justice, vient d'être prise à l'égard des biens des Arabes émigrés. Toutes leurs propriétés sont déclarées *domaine de l'Etat.*

Voici le texte de cet arrêté :

Considérant que plusieurs tribus de l'Ouest et de la lisière du Tell, comptant sur notre extrême indulgence se sont fait de l'émigration un moyen plus certain de nous nuire en portant à notre ennemi le tribut de leurs forces et revenant ensuite sur notre territoire lorsque leurs espérances ont été déçues ;

Considérant que cette manœuvre s'est produite plusieurs fois chez certaines tribus et qu'il doit y avoir un terme à la clémence :

Considérant que les tribus encore en état d'émigration ont reçu itérativement des avertissemens d'avoir à rentrer sur leur territoire, sans en tenir compte ;

Vu les articles 2 et 3 de l'ordonnance royale du 15 avril 1845.

Vu l'urgence,

Sur le rapport de M. le Directeur-général des affaires civiles et le conseil d'administration entendu ;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Toutes les propriétés, communes ou particulières, appartenant à des tribus ou fractions de tribus actuellement émigrées soit dans le Maroc, soit dans le Désert, sont déclarées propriétés de l'Etat et seront immédiatement comme telles, louées, affermées ou administrées par les soins des bureaux arabes sous la direction du commandant supérieur de la province ou de la subdivision.

Art. 2. A l'avenir, toute tribu ou fraction de tribu qui émigrera, sera également dépossédée de ses propriétés, communes ou particulières, si, dans le délai d'un mois, à compter du jour de l'émigration, elle n'a pas obtenu l'*Aman* du commandant supérieur de la province ou de la subdivision.

Les dispositions de cet article sont applicables aux chefs de tentes qui rentreront avec leurs familles dans ledit délai d'un mois.

Art. 3. Un tableau des tribus dépossédées, en vertu de l'article 1er, sera dressé immédiatement par les soins des commandans des subdivisions, et nous sera aussitôt transmis pour être publié, ainsi qu'il est dit dans l'article 5.

Art. 4. Un tableau semblable sera successivement dressé par les mêmes commandans pour chaque tribu émigrée dans le cas prévu par l'article 2; et nous sera également transmis.

Art. 5. Ces tableaux seront publiés dans le Moniteur algérien et dans le Recueil des actes du gouvernement.

Art. 6. Les lieutenans-généraux, commandant les provinces, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Alger, le 18 avril 1846.

Ordonnance d'organisation de la Direction des travaux publics de l'Algérie (22 avril 1846).

Art. 1er. La direction de l'intérieur et des travaux publics en Algérie est divisée en deux directions qui prennent le titre, l'une de *Direction de l'intérieur et de la colonisation*, l'autre de *Direction des travaux publics.*

Art. 2. Les services des ponts et chaussées, des mines et forages, des bâtimens civils et monumens publics, qui ont été placés, par notre ordonnance du 15 avril 1845, dans les attributions de la direction de l'intérieur, en sont détachés pour former la direction des travaux publics.

Art. 3. Le directeur des travaux publics est membre du conseil supérieur d'administration.

Il prend rang après le directeur de l'intérieur.

Toutes les dispositions de nos ordonnances du 15 avril 1845, relatives aux chefs des services administratifs, sont applicables au directeur des travaux publics.

Il jouit du traitement et des allocations attribués à ces chefs de service par notre ordonnance du 16 juin 1845.

Art. 4. Le service des ponts et chaussées est placé, dans chacune des provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, sous les ordres d'un ingénieur en chef ou d'un ingénieur ordinaire faisant fonctions d'ingénieur en chef.

Néanmoins les travaux du port d'Alger restent confiés à un ingénieur spécial, et le service des mines et forages est dirigé, pour toute l'Algérie, par un ingénieur en chef des mines.

Art. 5. Le service des bâtimens civils est placé, dans chacune des provinces, sous les ordres d'un architecte, chef du service.

Art. 6. Dans chacune des provinces, les services de ponts et chaussées, des mines et forages et des bâtimens civils, peuvent être subdivisés en arrondissemens dont la direction est confiée à des ingénieurs et à des architectes.

Notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre détermine, par des arrêtés spéciaux, le nombre et l'étendue de ces arrondissemens.

Art. 7. Les attributions du directeur des travaux publics s'étendent sur tous les territoires civils.

Il a sous ses ordres directs :

Les ingénieurs en chef des ponts et chaussées, des travaux du port d'Alger, et du service des mines et forges;

Les architectes chefs du service des bâtimens civils dans chaque province.

Art. 8. Le directeur des travaux publics ordonnance ou fait ordonnancer par les sous-directeurs de l'intérieur, dans les provinces, conformément aux règles établies, et dans la limite des crédits ouverts, les dépenses relatives au services qu'il dirige.

Art. 9. Les ingénieurs en chef et les architectes chefs du service des bâtimens civils dans les provinces adressent, tous les mois, au sous-directeur de l'intérieur, un état de situation des travaux en cours d'exécution dans l'étendue de son ressort administratif, et lui fournissent, sur sa demande, les autres renseignemens qui intéressent l'administration civile.

Le *Moniteur algérien* du 25 avril contient deux circulaires de M. le maréchal duc d'Isly à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions, relatives aux achats de grains sur les marchés indigènes pour assurer l'approvisionnement de l'armée, et aux permis d'exportation de céréales à accorder aux tribus sahariennes.

L'intention qui a dicté ces mesures peut être excellente, mais les moyens employés pour atteindre le double but qu'on se propose sont à la fois vicieux et insuffisans.

Il eût été plus simple d'assigner dans chaque groupe de tribus un marché pour les céréales, et de placer ce marché sous la surveillance directe des bureaux arabes. On eût pu de cette manière

acheter directement les grains dont l'Etat a besoin, et constater les quantités importées par les tribus sahariennes.

Le sentiment qui domine dans ces circulaires est la crainte de fournir aux fanatiques et à Abd-el-Kader des armes contre notre domination. Cette crainte peut être fondée, mais il n'est pas sage de le faire voir. Le meilleur moyen de prévenir les révoltes n'est-il pas de faire croire que nous ne redoutons ni les fanatiques, ni les insurrections qu'ils provoquent? Des mesures administratives énergiques, mais franches et protectrices, prouveront aux Arabes que nous voulons sérieusement les dominer, tandis que les moyens mesquins, proposés par les circulaires, véritables ruses de contrebandiers, leur révèleront notre faiblesse et nos craintes.

L'Etat a besoin de grains pour le service des subsistances militaires. Pourquoi donc ne pas les acheter lui-même, ouvertement, et avant tous autres, sur les marchés indigènes? Les Arabes ne trouveront-ils pas légitime cette manière de procéder?

Les tribus du Sahara ont, l'année dernière, fait leurs approvisionnemens sur nos marchés, et depuis elles ont fourni des vivres et des armes à Abd-el-Kader; en punition de leur conduite déloyale, on doit leur imposer l'obligation de n'acheter, cette année, leurs grains qu'entre les mains d'agens français et dans des quantités déterminées par nous et proportionnées à leurs besoins. Les Arabes reconnaîtront la justice de cette mesure et s'y soumettront.

Mais faire acheter des grains *en cachette*, par des aghas ou des kaïd, non-seulement cela est indigne d'une grande administration, mais c'est puéril, car tout le monde sera dans le secret de cette contrebande.

Ordonner aux tribus du Sahara de n'acheter que des quantités déterminées par un officier français, et leur permettre d'acheter sur des marchés surveillés par des chefs indigènes, c'est vouloir que le kaïd du marché rançonne à son profit les tribus qui viennent chez nous; c'est assumer, sans assurer l'exécution d'une mesure importante, l'odieux de toutes les dilapidations qui se commettront en notre nom.

Circulaire de M. le gouverneur-général à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions.

Alger, le 23 avril 1846.

Général,

Il est de la plus haute importance pour l'avenir de nos établissemens de l'intérieur, places et postes-magasins, que nous puissions, sur les lieux mêmes, tirer des ressources du pays, des quantités de blé et d'orge pouvant subvenir à nos besoins probables pour chaque localité.

L'expérience a démontré que pour la plupart de nos points d'occupation dans les provinces d'Oran et d'Alger, les produits de l'achour du pays environnant ne pouvaient suffire à remplir ce but. Il faudrait donc continuer à approvisionner ces points à grands frais, ce qui présente beaucoup de difficultés et nécessite des dépenses énormes; surtout lorsque, par suite des éventualités de la guerre, ils doivent servir de base d'opérations.

Pour obvier à ces inconvéniens, on avait, dans quelques subdivisions, cru pouvoir recourir à des réquisitions forcées, c'est-à-dire rendre obligatoire pour les Arabes la vente d'une quantité déterminée de blé et d'orge. Cette mesure me paraît de nature à soulever contre nous des plaintes et des récriminations que les fanatiques ne manqueraient pas d'exploiter au profit de la révolte, ce qu'il importe surtout d'éviter.

J'ai pensé qu'on pouvait, par un autre moyen, atteindre aussi sûrement et plus sagement le but qu'on se propose, et c'est ce moyen que je vais vous indiquer.

De même que pour déterminer la quotité de l'Achour, nous faisons reconnaître dans chaque tribu la quantité de terres ensemencées, et que plus tard, nous faisons expérimenter le rendement des grains récoltés, nous pouvons de la même manière calculer, d'après les données qui sont à notre connaissance, les quantités de grains nécessaires à la consommation annuelle de la tribu, celles destinées aux semences prochaines et en conclure les quantités restées disponibles pour la vente.

Munis de ces renseignemens, on chargera l'Agha, ou même encore le kaïd, de nous acheter dans sa tribu la quantité de grains qu'elle est présumée pouvoir fournir sans inconvéniens. Lui seul sera dans le secret de nos besoins; il se servira de ses moyens à lui pour nous contenter; *le désir de conserver sa place sera un mobile qui le fera probablement réussir*, et nous n'aurons pas fourni d'armes nouvelles contre nous, à nos habiles et fanatiques ennemis.

Le kaïd devra avoir un temps moral suffisant pour réunir les quantités demandées, les faire placer dans des silos réservés pour cet effet. Il pourra de même être autorisé, si le poste français se trouvait trop éloigné du centre de sa tribu, à les emmagasiner dans un endroit désigné pour éviter des transports inutiles et coûteux; l'opération terminée, il devra prévenir l'autorité.

Chaque commandant de cercle devra veiller surtout à ce qu'aucun des transports qui deviendraient nécessaires ne soit exigé des Arabes à titre de réquisition forcée. Rien n'exaspère plus les indigènes que ces courses faites avec leurs bêtes de somme par ordre et sans rétribution.

Je vous recommande aussi de tenir la main à ce que le prix des grains soit déterminé équitablement d'après les mercuriales connues dans chaque pays, sans aucun abaissement arbitraire. L'intendance devra prendre pour base, non pas le prix des grains au moment de la promulgation de cet ordre, mais bien le prix réel au moment de chaque livraison.

Il est aussi très urgent de faire tous vos efforts pour renforcer particulièrement l'approvisionnement en orge pour cette année, puisque, suivant toute apparence, la récolte de foins sera presque nulle en Algérie.

Recevez, général, etc.

Maréchal duc d'ISLI.

Circulaire de M. le maréchal gouverneur-général à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions.

Alger, le 24 avril 1846.

Général,

Les tribus du Petit-Désert nous ont donné, cette année, une preuve fâcheuse de leur versatilité, du peu de sincérité de leur soumission, et, par suite, de leur empressement à accueillir Abd-el-Kader, et à lui fournir les ressources dont il avait besoin pour continuer la guerre, elles nous ont tenus ainsi dans un état continuel d'agitation et d'alerte.

J'ai beaucoup réfléchi aux dispositions qu'il conviendrait d'adopter à l'avenir pour prévenir autant que possible le retour de pareils événemens, et punir les tribus défectionnaires. La nécessité de vivre les rendant tributaires du Tell, où elles doivent forcément faire chaque année leurs approvisionnemens, j'avais d'abord songé à les priver de tout commerce avec cette contrée.

Mais cette mesure pourrait avoir pour conséquence de rejeter vers le Maroc, pour y acheter des grains, la plupart de ces populations, celles du moins situées à l'ouest du méridien d'Alger. Il en résulterait un grave inconvénient : ce serait de fournir à l'émir une position de protecteur vis-à-vis des tribus, dans les voyages qu'elles seraient obligées d'entreprendre, et il ne manquerait certainement pas d'exploiter cette position dans son intérêt. Les tribus se trouveraient, en quelque sorte placées sous sa dépendance, et, en échange de sa protection, lui prêteraient, chaque fois qu'il le leur demanderait, l'appui qu'elles ne lui ont donné cette année que par suite de circonstances exceptionnelles.

Quant aux populations nomades campées à l'est du méridien d'Alger, elles iraient s'approvisionner de grains dans la régence de Tunis, ce qui non seulement priverait le Tell de la province de Constantine d'un grand commerce, mais nous enlèverait encore le moyen d'exercer sur elles une sorte de suzeraineté qui est pour le moment le seul acte de pouvoir dont le gouvernement français puisse les atteindre.

Cependant l'épreuve que nous venons de subir, les ressources qu'Abd-el-Kader a trouvées dans le sud pour agir contre nous, la difficulté d'atteindre les tribus qui vivent dans le désert; toutes ces considérations doivent nous engager sinon à supprimer les achats de grains dans le Tell, du moins à les surveiller et à les soumettre à un contrôle aussi exact et aussi uniforme que possible. Il y a en effet un grand danger politique à ce que les nomades puissent faire de grands approvisionnemens de blé et d'orge en excédant de leurs besoins de chaque année.

Il résulte de mes instructions précédentes que les tribus du désert, lorsqu'elles avaient acquitté leur impôt, pouvaient en toute liberté faire des achats sur un point quelconque du Tell, et dans la proportion qui leur convenait. A cette liberté absolue, je pense que nous devons apporter quelques restrictions et réglemens sur les marchés de la manière suivante :

On devra faire connaître de bonne heure aux tribus du Sahara qui se proposent de venir acheter des grains dans le Tell, les localités ou elles pourront opérer leurs transactions commerciales.

Chaque chef de tribu devra venir se présenter au commandant du cercle auquel il appartient pour déclarer le nombre de charges de blé et d'orge que la tribu aurait l'intention d'acheter. Le commandant de la localité, après avoir reçu l'impôt fixé par l'usage, et réglementé par nos tarifs, donnera un permis pour le nombre de charges demandées, et désignera les lieux et les marchés où ces achats seront autorisés.

Bien qu'il vaudrait mieux que chaque tribu n'achetât que dans la subdivision à laquelle elle est censée appartenir, cependant quand le bon marché, le caprice ou des relations anciennes engagent les gens du désert à aller se pourvoir de grains dans une subdivision qui n'est pas la leur, il ne faut pas s'y opposer. Seulement on devra exiger que la tribu qui vient acheter dans une autre subdivision que la sienne, soit munie d'une attestation de son chef naturel constatant qu'elle a payé son *Eussa* ou *Lezma* pour un nombre déterminé de blé et d'orge qu'elle est autorisée à enlever. Il va sans dire, que ce reçu étant l'expression de la volonté du commandant de la division à l'égard de la tribu qui n'achète pas chez lui, le commandant de la localité où elle se présente ne devra pas en laisser dépasser le montant en grains.

On devra prendre note des permis ainsi délivrés et si la même tribu demandait à venir plusieurs fois, comme cela a lieu d'ordinaire, on s'assurerait que les approvisionnemens totaux ne dépassent pas les besoins probables d'une année. Sous aucun prétexte il ne sera permis aux tribus du désert d'acheter en sus des exigences de leur consommation annuelle; il ne serait fait infraction à cette règle que par ordre du gouverneur-général.

On interdira sévèrement les achats faits isolément dans le Tell par les gens du désert. Les cavaliers du Makhzen seront placés dans les tribus du Tell pour surveiller l'exécution de la mesure; les aghas et les caïds y concourront également.

Les tribus qui auront éprouvé un refus dans un cercle, soit parce qu'elles n'auraient pas acquitté l'impôt, soit pour tout autre motif, ne devront pas être reçues dans un autre cercle, à moins de circonstances extraordinaires dont il sera référé au commandant de la division.

On fixera ultérieurement les marchés auxquels devront se rendre les tribus de telle ou telle circonscription.

Toute caravane qui sera rencontrée achetant des grains sans autorisation ou ailleurs que sur les lieux désignés sera saisie au profit de l'Etat.

Tout douar convaincu d'avoir vendu des grains sur ses silos isolés sans autorisation, sera puni d'une forte amende. Il en sera de même des douairs qui auraient vendu à des caravanes du désert non munies des permis des commandans du cercle.

J'ai tout lieu de penser qu'en observant aussi régulièrement que possible les instructions que je viens de donner, nous arriverons à régler d'une manière sinon exacte, du moins approximative, les approvisionnemens annuels des tribus du Sahara et à les empêcher de se livrer à une espèce d'accaparement, dont elles se servent quand l'occasion se présente pour fournir à notre ennemi des ressources qui seules lui permettent d'agir, et dont par conséquent nous devons chercher par tous les moyens à le priver.

Recevez, etc.

Le maréchal gouverneur-général,
Signé : Maréchal duc d'ISLY.

RAPPORT fait au nom de la Commission (1) chargée de l'examen du budget pour 1847, par M. BIGNON, député de la Loire-Inférieure.

BUDGET DE LA GUERRE.

Algérie.

L'effectif pour l'Algérie reste le même en 1847 qu'en 1846, dans les proportions du budget, 60,000 hommes et 15,421 chevaux; il n'y a qu'une légère différence de 23 chevaux. L'ensemble du service de cette possession est cependant accru de 2,001,784 francs. A l'époque où M. le ministre de la guerre écrivait cette proposition, il prévoyait déjà les nécessités actuelles de l'Algérie, et quelle que soit sa confiance dans l'avenir de notre occupation, il ne croit pas que nous puissions en 1847 nous renfermer dans l'effectif normal budgétaire de 60,000 hommes. Après les événemens de 1844, c'est-à-dire la suite des opérations militaires qui avaient glorieusement dicté la paix du Maroc et refoulé Abd-el-Kader dans ce royaume, il avait été permis un moment d'espérer que nos troupes pourraient enfin mettre l'arme au pied et goûter quelque repos; on pouvait concevoir aussi la possibilité d'un allégement pour le Trésor, tout en faisant une part plus large aux travaux de la paix, c'est-à-dire à la colonisation et à tous les travaux civils qui doivent assurer le bénéfice de la conquête. Malheureusement de si justes espérances ont été trompées, le fanatisme d'un homme a entraîné des populations qu'on pouvait croire soumises à notre domination. Attaquées à l'improviste sur plusieurs points par des forces supérieures, nos troupes n'ont pu, dans ces premiers momens, qu'opposer l'héroïsme au nombre; mais, bientôt, nos colonnes lancées dans toutes les directions n'ont plus rencontré aucun obstacle dont elles n'aient triomphé, en poursuivant un ennemi qui échappe partout, parce qu'il ne pourrait résister nulle part à la puissance de nos armes. Quoi qu'il en soit, cet état de choses a nécessité, pour faire face à tout, pour ne laisser aucun point sans défense, pour protéger partout nos populations et les tribus restées fidèles, un développement de forces qui a porté l'effectif d'Afrique à 94,000 hommes de troupes françaises et de légion étrangère, non compris environ 8,000 hommes de troupes indigènes. C'est à l'occasion de cette force dont M. le ministre demande le maintien en 1846, par un projet de loi dont une Commission est saisie en ce moment, que vous aurez à examiner d'une manière spéciale toutes les hautes questions qui se rattachent à cette possession d'Afrique. Mais quelle que soit la mission particulière donnée à la Commission dont nous venons de parler, nous ne considérons pas moins comme un devoir d'exprimer notre opinion sur la situation actuelle et sur l'avenir de cette importante possession, au double point de vue militaire et civil; car la Commission qui a le devoir d'éclairer et de préparer vos résolutions pour les dépenses d'un exercice déjà bien près de nous, doit avoir une opinion sur les faits généraux et sur les moyens d'achever la conquête et de la rendre productive. Tout en déplorant une situation qui nous condamne à avoir une armée de plus de 100,000 hommes sur cette terre d'Afrique, nous devons reconnaître qu'un grand effort est nécessaire pour consolider notre puissance, forcer les populations indigènes à la reconnaître et en assurer la paisible jouissance à la France. Oui, sans doute, c'est un grand sacrifice à imposer au pays que de lui demander d'envoyer cent mille de ses enfans pour conserver et consolider cette conquête, en les exposant au double danger du feu de l'ennemi et de la fatale influence du climat. Oui, c'est un grand sacrifice que de lui demander annuellement cent millions qu'on pourrait si utilement employer sur le sol de la métropole; mais les grandes choses ne s'obtiennent qu'au prix de grands efforts et de sacrifices considérables. A nos yeux, il y a trois raisons puissantes pour vous déterminer à continuer et à achever l'œuvre de la conquête. La première, c'est que vous avez solennellement déclaré à la face du monde que cette terre était désormais française; la seconde, c'est que nos intérêts politiques commandent qu'aucune autre puissance que la France ne plante son pavillon en face et si près de nos côtes; la dernière, c'est la valeur réelle, incontestable de cette propriété, qui peut, par la variété de ses richesses, devenir un aliment utile à l'intelligence et féconde activité d'une population qui étouffe déjà, pressée qu'elle est sur le sol de la France.

Si ces trois causes sont vraies, et nous ne croyons pas qu'elles puissent être contestées, pour que les sacrifices soient moins longs et que ce triple but soit atteint, il faut consentir à se les imposer dans des proportions qui répondent à la pensée et à la grandeur des obstacles à surmonter. Ainsi, au point de vue militaire d'abord, car l'intérêt le plus pressant c'est d'assurer la conquête et la paisible jouissance de la propriété; dans ce but, il faut soumettre par la force toutes les tribus insoumises et couvrir de notre protection armée tous les points qui pourraient être menacés. M. le ministre de la guerre demande, à cet effet, les 94,000 hommes de troupes françaises et de légion étrangère qui forment l'effectif actuel de l'armée d'Afrique; nous croyons que la Chambre devra les accorder. Ce que nous venons de dire explique suffisamment notre pensée au sujet des 60,000 hommes demandés en 1847; cet effectif suffira-t-il? Nous le désirons plus que nous ne l'espérons; car, quels que soient les succès d'une nouvelle campagne, le passé ne nous donnerait pas assez de confiance pour nous livrer à une fatale sécurité. M. le ministre de la guerre a paru espérer que les opérations militaires actuelles et celles qu'on se propose d'entreprendre doivent avoir pour prochain résultat de refouler Abd-el-Kader dans le Maroc, de ramener les tribus momentanément éloignées ou entraînées par la terreur inspirée par l'émir, d'obtenir leur soumission et par conséquent de recouvrer cette sécurité dont les populations semblaient recueillir le bienfait dans les premiers mois de 1845; nous désirons que cette confiance ne soit pas trompée.

Après avoir examiné notre situation au point de vue militaire, notre attention devait se porter sur l'administration civile de cette possession et sur les résultats obtenus dans le but de préparer l'avenir de ce pays au moyen de la colonisation.

La Chambre n'attend pas de nous que nous entrions dans de longs développemens, dans une exposition de faits qui ne nous manqueraient pas pour démontrer que l'administration civile a fait, jusqu'à ce moment, bien peu de progrès, et que son action tutélaire s'est bien peu fait sentir en ce qui concerne la colonisation. Nous faisons certainement la part des difficultés qu'il peut y avoir à constituer l'administration sur des points tourmentés par des incursions incessantes de l'ennemi et le désordre qui accompagne les mouvemens et les opérations militaires; mais depuis plusieurs années la province d'Alger jouit d'une parfaite tranquillité; une direction des affaires civiles y est instituée depuis longtemps; une organisation, plus récente, il est vrai, est venue ajouter à ses moyens d'action; des crédits considérables, votés annuellement pour fonder la colonisation, pouvaient donner la confiance qu'en 1846 des résultats appréciables auraient été obtenus et que nous pourrions vous proposer d'allouer avec quelque confiance les nouveaux crédits.

Malheureusement, nous devons le dire avec un profond regret, l'administration civile de notre possession d'Afrique ne paraît pas avoir répondu à ce qu'on devait attendre d'elle, et quant aux résultats de la colonisation, ils sont presque négatifs. Si, à l'occasion des crédits réclamés pour la réorganisation de la direction des affaires d'Afrique, nous demandons la cause de l'augmentation des quarante-sept employés, on répond que les affaires n'étant pas étudiées en Algérie, le travail devient excessif et difficile. Si nous demandons de nous faire connaître le chiffre de la population agricole, on ne peut nous donner que le nombre des villages, et un aperçu général de la population européenne qui remonte à 1844, et qui ne concorde plus avec d'autres déclarations. La Chambre comprendra quel intérêt s'attachait à cette question, qui avait pour objet de connaître la population agglomérée autour de chacun de ces centres de population. Elle n'obtient pas de réponse plus satisfaisante lorsqu'elle demande l'état des terres cultivées autour de ces villages et leur produit, ni même comme données générales de la colonisation, état que tout le monde aurait intérêt à consulter et que l'administration d'Afrique devrait toujours tenir à jour.

Lorsque nous demandons quelle est l'étendue du domaine public en Algérie, M. le ministre nous fait connaître que les immeubles ruraux reconnus propriétés de l'Etat dans les diverses parties du territoire, administrées militairement, sont d'une étendue de 294,940 hectares; mais il ajoute que sur la plupart de ces immeubles les tribus ont des droits d'usage et d'usufruit qui en généraient l'aliénation, et lorsque, poussant plus loin nos investigations, nous désirons connaître, dans un but que la Chambre comprend parfaitement, quelle est l'étendue des immeubles ruraux concessibles dans les territoires civils propres à la colonisation, M. le ministre est contraint de répondre qu'il n'a pas cet état. Nous nous arrêtons ici, car ce que nous venons de dire prouve suffisamment que l'administration civile d'Afrique ne met pas M. le ministre de la guerre et les Chambres en situation de connaître les progrès et les résultats de cette importante affaire de la colonisation; la conséquence de cette absence de documens et de bien d'autres informations qui nous sont parvenues, c'est que les résultats obtenus en échange des sacrifices que nous avons imposés au Trésor, sont presque négatifs. M. le ministre reconnaît qu'à l'origine de la colonisation on a accepté indistinctement tous les colons qui se présentaient, sans se montrer rigoureux ni dans les choix ni dans les conditions imposées; nous pourrions ajouter que les lenteurs et les difficultés administratives, pour parvenir à la concession, ont été telles pendant un temps, que lorsque enfin les terres étaient concédées, le colon avait absorbé toutes ses ressources et n'avait plus aucun moyen d'exploitation. Cet état de choses est heureusement modifié, mais une première génération de colons a disparu; elle a voué ses services à la culture et aux travaux de toute nature qui s'exécutent sur les diverses parties du territoire de l'Algérie; des substitutions ont eu lieu, particulièrement dans les villages du Sahel, et M. le ministre déclare que cette situation est améliorée; nous le désirons vivement, mais, qu'on nous permette de le dire, ce n'est pas avec de pareils moyens qu'on fonde une colonie; nous n'avons pas et nous ne devons pas avoir sur ce point d'opinion absolue quand nous nous occupons des intérêts d'un pays comme la France, où les fortunes modestes sont les plus nombreuses; mais nous avons trop d'exemples dans le monde, des résultats obtenus en ce genre, pour que nous n'éprouvions pas le besoin d'inviter M. le ministre à faire d'abord de grandes concessions et d'appeler ainsi les capitaux et les bras à féconder cette terre, riche sans doute, mais que le labeur de quelques colons qui n'ont que de faibles ressources ne saurait transformer en grandes et productives cultures; pour cela, M. le ministre doit comprendre que la première condition c'est d'avoir des immeubles concessibles bien définis, avec des limites bien déterminées, et malheureusement nous croyons que l'administration n'est pas en mesure de faire beaucoup de ces grandes concessions.

Ce que nous venons d'exposer de la situation de l'Algérie, sous le rapport de l'administration civile, nous conduit à vous exposer notre opinion sur cette question qui a été souvent agitée : Faut-il constituer un ministère spécial de l'Algérie?

Si la France veut, et elle doit le vouloir, qu'un jour cette conquête porte des fruits, qu'elle apporte quelques compensations aux sacrifices qu'elle lui a imposés et doit lui imposer encore; si elle doit compter pour quelque chose d'y introduire sa civilisation; si, en un mot, elle veut recueillir tous les avantages qu'on peut en obtenir, aux différens points de vue, à notre avis, il faut lui constituer une administration spéciale et forte. Cette tâche, qui lui serait dévolue, serait bien assez grande pour qu'elle ne se compliquât pas des embarras d'un autre grand département ministériel. Que M. le ministre de la guerre ne se méprenne pas sur nos intentions à son égard; nous ne voulons pas dire qu'il suffit moins à sa tâche que ses prédécesseurs; l'administration ne s'est pas affaiblie dans ses mains, et l'opinion qui s'agite en ce moment n'est pas nouvelle; elle a occupé les meilleurs esprits, et l'opinion publique s'en était préoccupée avant qu'il n'arrivât aux affaires. Mais, qui peut méconnaître l'importance de cette administration de l'Algérie, où tout est à créer et à modeler sur notre organisation intérieure? qui ne reconnaîtrait pas que, lors qu'il s'agit de placer dans une même main, qui a déjà sous sa direction l'un des plus grands services du pays, une administration qui doit résumer en elle les attributions de cinq ou six autres ministères, on peut être effrayé de la tâche qu'on lui impose et de la responsabilité qui peut peser sur le ministre qui l'accepte? Pour nous, nous pensons qu'elle est au-dessus des forces d'un seul homme, et que les attributions ainsi réunies dans ces deux grands services, dépassent les proportions d'un ministère; aussi ne sommes-nous pas surpris que, dans le cours de l'ad-

(1) Cette Commission est composée de MM. le comte Dejean, Saunac, Rihouët, de Bussières, Fould, Baumes, Vuitry, le marquis de Castellane, Berger, de Beaumont (Somme), de Tocqueville, Bignon, Denis, de Maingavol, Magne, Martin (Haute-Garonne), Lebobe, le colonel Corbeer.

ministration de plusieurs ministères, des questions de beaucoup de gravité n'aient pas été résolues avec toute la maturité que comporte le sujet.

Nous croyons donc, en nous résumant, que cette grande affaire de l'Algérie, pleine d'avenir, est digne d'occuper toute l'attention et toute la capacité administrative d'un membre du cabinet, et qu'il est désirable, à tous les points de vue, *que les affaires de l'Algérie soit confiées à la direction d'un ministre spécial.*

CHAPITRE XXVIII.

Gouvernement et administration générale de l'Algérie.	2,178,000 fr.
Réduction proposée.	72,800
Reste.	2,105,200

Nous avons exposé, en tête de ce rapport de la guerre, des idées générales sur l'Algérie, au double point de vue militaire et civil; elles abrégeront nos observations dans l'examen, de détail, et nous permettront d'entrer immédiatement en matière, et cependant nous avons une objection de forme à présenter immédiatement, c'est que les dépenses des services administratifs manquent de détails, les chiffres sont massés de manière à ne pas donner la moindre idée de leur composition; en outre, des augmentations ou des substitutions de crédits ne sont pas suffisamment expliquées; sans doute l'administration de la guerre met un très grand zèle à compléter les renseignemens, mais il conviendrait mieux de prévenir les demandes; il y aurait moins de retard pour les Commissions et moins de travail pour les bureaux, au milieu des sessions qui sont toujours laborieuses pour les administrations centrales. Cette dernière observation s'applique tout d'abord à l'article 2; on enlève à la dépense du matériel 48,800 francs, qu'on transporte au personnel, et il semble que tout est expliqué par ces mots : conséquence de l'ordonnance de réorganisation de l'administration générale de l'Algérie. La conséquence de l'ordonnance du 15 avril 1845, c'est l'organisation telle qu'elle a été présentée supplémentairement au budget de 1846, et nous n'admettons pas que les accroissemens annuels de personnel soient absolument la conséquence de cette ordonnance.

Art. 2. — La première augmentation que nous contestons, c'est la création d'un inspecteur-général des bâtimens civils, pour lequel on demande 11,000 francs. M. le ministre appuie cette création qui n'a pas son analogue en France à titre permanent, sur la nécessité de faire inspecter tous les travaux civils qui sont exécutés en régie par l'administration sur les différens points de l'Algérie, et parce qu'il lui a été dénoncé des faits qui, à la suite de l'inspection, ont fait renvoyer devant les Tribunaux seize agens du service des bâtimens civils.

Le fait qui est indiqué pourrait être une accusation contre l'administration sur le mauvais choix de ses agens, et le défaut de surveillance exercé à leur égard; mais il ne saurait, comme fait accidentel, nécessiter la création permanente d'un inspecteur-général. M. le ministre de la guerre, s'il n'a pas dans son service des bâtimens civils un seul fonctionnaire à qui il puisse confier temporairement une mission, a ses officiers du génie, son corps d'ingénieurs des ponts-et-chaussées, dont il peut disposer, et qui sont les meilleurs et les plus sévères inspecteurs en cette matière, et on sait d'ailleurs qu'ils sont dispersés sur tous les points de l'Algérie, et qu'on peut compter sur leur concours. Nous regrettons d'avoir à rappeler à M. le ministre de la guerre qu'il est contre l'usage et la règle de créer un emploi sans consulter préalablement les Chambres en demandant un crédit; nous espérons qu'à l'avenir il ne manquera pas à l'une des règles essentielles qui sont la garantie des droits respectifs des pouvoirs. Nous le répétons, nous n'admettons pas la permanence d'un inspecteur général des bâtimens civils en Algérie, et nous vous proposons de ne pas accorder le crédit de 11,000 francs, qui avait pour objet de consacrer cette fonction.

Nous n'admettons pas davantage la création d'un adjoint à l'inspection administrative, pour lequel on réclame 3,000 francs; l'utilité de la fonction ne nous a pas paru suffisamment justifiée. Cet employé doit, dit-on, être mis à la disposition du gouverneur-général pour des missions, concurremment avec les deux auditeurs qui sont attachés à la direction générale, ou pour remplacer des fonctionnaires malades ou empêchés. Ce ne sont pas, à notre avis, des motifs suffisans pour créer l'emploi.

La direction générale, d'après l'organisation qui a suivi l'ordonnance du 15 avril 1845, comptait 3 chefs, 2 sous-chefs et 23 commis de toutes les classes, et 5 employés à divers titres. On vous propose de l'augmenter de 5 sous-chefs et 14 commis. Rien ne justifie, aux yeux de la Commission, la création de ces employés, et ce refus n'implique pas contradiction avec l'opinion qu'elle a émise sur l'administration civile de l'Algérie. Ici, la direction générale, qui n'a pour objet que de centraliser les travaux des autres directions, ne peut pas prétendre au même nombre d'employés que les autres services ensemble; car elle n'a évidemment pas les mêmes travaux à préparer; nous ne comprendrions pas trois bureaux organisés avec 7 sous-chefs. Nous en admettons un de plus pour être attaché à l'un des bureaux qui n'en possèdent pas, et, à cet effet, nous accordons 3,000 francs; mais, persuadés que nous sommes que le service est suffisamment assuré, nous vous proposons de retrancher 27,400 francs demandés en augmentation pour quatre sous-chefs et quatorze commis.

Art. 3. — La direction et les bureaux des affaires arabes réclament une augmentation de 60,000 francs, ce qui porte à 260,000 francs le crédit qui s'applique spécialement à ce service. Nous sommes entrés dans l'examen de l'emploi de cette augmentation, elle est destinée à solder les traitemens de trois kadis, à créer neuf bureaux arabes, et à organiser un bureau de santé près des bureaux arabes d'Orléansville, Mascara, Tlemcen, Alger et Constantine. Toutes ces dépenses nous ont paru utiles et dictées par l'intérêt bien compris de notre domination; nous ne ferons qu'une recommandation au sujet de ce service de santé, c'est qu'il nous paraîtrait convenable de ne pas accroître le cadre des médecins de l'armée dans ce seul but, mais bien d'assurer ce service en prenant des officiers de santé en dehors de ce cadre. La France ne manque pas de sujets qui seraient très disposés à aller exercer leur art en Afrique, sans les attacher au corps des officiers de santé de l'armée.

En parcourant l'état d'emploi du crédit général de la direction des bureaux arabes, la Commission a remarqué qu'une somme assez considérable était employée en frais d'hébergement des hôtes; elle ne conteste pas les avantages de l'hospitalité dans un pays où cette coutume est pratiquée comme un devoir religieux par les indigènes, mais il y a de certaines limites qu'il serait nécessaire de ne pas dépasser : il y a toujours une certaine mesure dans l'hospitalité qu'on invoque auprès des individus; celle qui s'exercerait officiellement par l'Etat n'aurait plus de limite, si on devait l'accorder à tous ceux qui pourraient la réclamer.

Art. 4. — Un arrêté du 3 novembre dernier, rendu par M. le ministre de la guerre, a réorganisé le service des interprètes de l'Algérie, cette réorganisation qui était désirable les soumet à des conditions rigoureuses d'aptitude et de moralité qui sont des garanties pour l'armée et l'administration; le nombre des titulaires est porté à 40, et celui des auxiliaires n'est pas déterminé par l'arrêté, il doit varier selon les besoins. Dans le budget que nous examinons, on réclame la somme nécessaire pour solder les 40 interprètes titulaires et 22 auxiliaires; la dépense générale est de 215,000 francs; c'est une augmentation de 65,000 francs que nous vous proposons d'accorder, parce que nous désirons que M. le ministre de la guerre soit mis en position de choisir des hommes sur la capacité et la fidélité desquels il puisse compter dans les situations délicates où ces agens se trouvent souvent placés en Algérie.

Art. 5. — Le crédit de 200,000 francs, affecté au service de la télégraphie en Algérie, comprend la dépense du personnel qui doit être employé à la ligne d'Orléansville à Mostaganem, et pour laquelle on réclame 31,400 francs. Nous sommes fort éloignés de discuter le mérite de cette ligne, nous croyons même à son utilité; mais les travaux matériels à exécuter pour l'établissement des postes ne nous permettent pas de penser qu'on puisse faire fonctionner cette ligne en 1847. Nous vous proposons donc de réduire du crédit général les 31,400 francs demandés pour le personnel de cette ligne. Nous terminerons ce qui est relatif à cet article par une observation de forme, c'est que les dépenses de personnel et de matériel ne doivent jamais se confondre, et qu'il sera convenable et conforme à la règle, de diviser les dépenses de la télégraphie en deux articles. L'ensemble des retranchemens que nous opérons s'élève à 72,800 francs, et le crédit du chapitre est fixé à 2,105,200 francs.

CHAPITRE XXIX.

Services militaires indigènes de l'Algérie 7,415,909 *fr.*

L'effectif proposé pour les services indigènes est fixé pour 1847 à :
2,932 officiers, sous-officiers et soldats des bataillons de tirailleurs.
2,790 officiers, sous-officiers et cavaliers des trois régimens de spahis.
2,833 hommes de troupes auxiliaires.

8,275 hommes.

L'année dernière, lorsque le budget fut présenté, le corps des spahis était à l'état de transformation; M. le ministre avait provisoirement proposé une réduction de 2 millions sur la dépense générale de ce corps, mais l'ordonnance du 21 juillet 1845, qui l'a réorganisé, maintient l'effectif des 3 régimens à 18 escadrons de 150 hommes, dont un escadron destiné au service du Sénégal, qui participera à l'avancement du corps, mais qui reste, pour sa dépense, entièrement à la charge du département de la marine. La Commission s'était préoccupée des modifications que ce corps avait pu éprouver dans sa constitution, en quelque sorte politique et militaire. Mais M. le ministre de la guerre a la confiance que les élémens n'en seront pas changés, et il déclare que les faits ont déjà confirmé les espérances qu'il avait conçues de la participation des indigènes les plus influens, et appartenant aux familles les plus considérables, à la composition de ce corps; nous désirons qu'il ne soit pas trompé dans son attente. Nous ne pouvons que vous proposer de restituer la somme de 876,769 fr. sur les 2,000,000 qui avaient été réduits au budget de 1846, sur la dépense de ces trois régimens.

CHAPITRE XXX.

Service maritime.	622,000 fr.
Réduction proposée	140,000
Reste. . .	482,000

L'augmentation de 342,000 fr. demandée à ce chapitre a un double objet, l'organisation du service maritime à étendre et à compléter, et l'entretien d'un second bateau à vapeur de 60 chevaux. Les 142,000 fr. demandés à l'article 1er s'appliquent aux dépenses de personnel et de matériel que paraît exiger le service de la marine dans les treize ports ouverts à l'importation des marchandises en Algérie. Huit ports : Alger, Mers-el-Kébir, Bône, Stora, Tenès, Dellys, Mostaganem et Djemmaa-Ghazouat sont déjà dotés d'un service; on demande de l'étendre sur chacun de ces points et de le créer dans les cinq ports de Cherchell, Bougie, Arzew, Djidjelly et La Calle.

Votre Commission, tout en accomplissant son devoir de demander le détail d'emploi de cette somme, et toutes les explications que pouvait comporter le sujet, est obligée de confesser son impuissance à reconnaître la limite exacte des besoins; sans doute il est impossible de ne pas admettre que les communications de la métropole avec ces divers ports, celles de port à port, et le mouvement commercial qui s'y fait remarquer, ne nécessitent pas d'accroître le service là où il existe, et de le créer là où il n'existe pas; mais il y a là une question de quotité de crédit que nous ne voulons pas trancher par une réduction; nous ne pouvons que recommander de limiter la dépense aux véritables besoins.

Nous sommes beaucoup moins incertains sur l'opinion à exprimer à l'égard du crédit demandé pour l'entretien d'un second bateau à vapeur de 60 chevaux pour la surveillance des côtes : nous pourrions nous borner à déclarer que la Commission, chargée de l'examen du projet de loi des crédits extraordinaires des dépenses de l'Algérie, proposant de ne pas accorder les 200,000 fr. pour la construction de ce bâtiment, nous n'avons pas à allouer le crédit d'entretien pour 1847. Mais qu'il nous soit permis de dire que nous ne reconnaissons pas la nécessité de créer ce second bateau pour le service de la surveillance des côtes; à notre avis, c'est donner une importance exagérée à la fraude qui peut s'exercer sur les côtes de l'Algérie, que de lui consacrer deux bâtimens de 60 chevaux et une dépense de près de 300,000 fr.; lorsqu'on pense au petit nombre de points où la contrebande pourrait avoir intérêt à s'introduire, on peut certainement trouver que c'est un luxe de précaution qui ne se justifie pas; on serait plutôt disposé à penser que l'Algérie veut aussi avoir sa marine, et que c'est le commencement; nous nous demandons même pourquoi ce service de surveillance n'est pas exclusivement fait par la marine, plutôt que de créer de nouveaux embarras et de nouvelles complications de service à une administration qui nous paraît avoir déjà assez de préoccupations pour son service territorial. Sans doute, nous ne voulons pas dire que la station du nord de l'Afrique ait pour objet la surveillance des côtes de l'Algérie au point de vue de la répression de la contrebande, mais lorsque, dans les prévisions de 1847, on compte attacher à cette station 27 bâtimens dont 21 à vapeur, l'un de ces bâtimens pourrait bien venir en aide à cette surveillance, si cela était vraiment nécessaire. Nous vous proposons donc de retrancher 140,000 francs sur le crédit demandé au chapitre XXX pour l'entretien de ce second bateau.

CHAPITRE XXXI.

Services civils en Algérie.

Crédit demandé au budget.	4,008,635 fr.
Crédit demandé par un projet de loi spécial. . . .	26,800
	4,035,435
Réduction proposée.	57,200
Reste. . .	3,978,235

Article premier. — *Justice.*

Au moment où la Commission allait déposer son rapport, la Chambre lui a renvoyé l'examen d'un projet de loi tendant à ouvrir à M. le ministre de la guerre un crédit de 26,800 fr. applicable à l'exercice 1847, pour créer une troisième chambre au Tribunal civil d'Alger. Dans le cours de nos investigations sur le service de la justice, nous avions eu l'occasion de remarquer que l'accroissement considérable des affaires dévolues au Tribunal de première instance d'Alger, retardait, d'une manière fâcheuse pour les justiciable, l'expédition des affaires, malgré l'incontestable activité des magistrats des deux chambres dont ce Tribunal est formé. L'exposé des motifs du projet de loi n'est venu que confirmer cette opinion; il ressort de ce document et de ceux qui ont été communiqués à votre Commission, que 1,500 affaires formaient l'arriéré au 1er avril, quoique 2,102 jugemens eussent été rendus par la chambre civile en 1845. S'il ne s'agissait que de décharger le rôle de cet arriéré, nous aurions pu vous proposer de ne créer qu'une chambre temporaire, mais lorsque nous remarquons que si 2,102 affaires ont été expédiées, 2,448 ont été inscrites en 1845. Malgré la création du Tribunal de Blida qui a réduit le cercle de la juridiction du Tribunal d'Alger, lorsque nous voyons surtout le développement que prennent, à ce chef-lieu, tous les intérêts civils, nous sommes disposés à penser qu'il y a nécessité d'établir une 3e chambre permanente, c'est-à-dire, une 2e chambre civile. Nous vous proposons donc d'accorder les 26,800 fr. qui vous sont demandés par le projet de loi spécial, en les divisant en 22,800 fr. en personnel, 4,000 fr. en matériel.

L'article du budget que nous examinons réclame également, pour le service de la justice, 530,000 fr., dont 40,000 fr. d'augmentation pour le personnel, 15,000 fr. pour le matériel.

La Commission, après avoir pris connaissance des documens qui lui ont été soumis pour justifier de l'utilité d'accroître le service des tribunaux indigènes et s'être rendu compte de l'état d'emploi des 32,800 fr. demandés à cet effet, reconnaît le besoin d'étendre et de fortifier cette institution de la magistrature indigène, qui était rétribuée sur les fonds du budget colonial, et qui nous paraît devoir être mise à la charge de l'Etat. Cette institution s'étendrait indistinctement sur les territoires civils, mixtes et arabes; le nombre de ces magistrats, cadis, malkis et hanafis serait de 29, et le maximum des traitemens ne dépasserait pas 1,500 fr. Il y a dans l'exercice de cette judicature indigène, un intérêt de justice civile et de polique à servir à la fois, qui nous a paru trop important pour ne pas l'accorder. Quant aux 7,200 francs demandés pour l'augmentation des traitemens de la magistrature française, elle ne nous a pas paru justifiée. L'ordonnance du 30 novembre 1844, qui détermine le nombre des magistrats et le traitement de chacun, a reçu sa complète application en 1845 et en 1846, et nous n'admettons pas qu'on puisse exciper aujourd'hui d'une prétendue impossibilité d'apprécier les conséquences de cette ordonnance, lorsque les crédits n'étaient demandés en 1846 qu'en vue de sa complète exécution; la différence de 7,200 francs, dont on argumente, ne peut donc provenir que d'une différence dans les traitemens que nous n'admettons pas; nous vous proposons de ne pas accorder cette augmentation de 7,200 francs. Les 15,000 francs demandés pour les dépenses du matériel s'appliquent particulièrement aux frais de justice, et nous ont paru justifiés.

Article 2. — *Intérieur.*

Aucun changement n'est proposé au paragraphe premier de cet article; mais 95,000 francs sont demandés en augmention au paragraphe 2. Et, d'abord, on propose d'élever de 50,000 francs, c'est-à-dire de porter à 200,000 francs le crédit affecté à l'entretien des pépinières. Votre dernière Commission, en réduisant de 100,000 francs la proposition évidemment exagérée de 300,000 francs, demandés pour le personnel et le matériel de ces pépinières, et en vous proposant de fixer ce crédit à 50,000 francs de personnel, et à 150,000 francs de matériel, nous paraît avoir fait une juste part à cet intérêt dans l'ensemble des dépenses que réclament les divers services de l'Algérie, peut-être même pourrait-on dire qu'il est largement doté; car on pourrait bien se demander pourquoi on a créé partout des pépinières, de manière à grever ce fonds de sept directeurs qui prélèvent 15,000 fr., quinze jardiniers-chefs et chefs de carrés qui coûtent 21,000 fr. N'y aurait-il pas un grand avantage à centraliser les cultures sur deux ou trois points pour diminuer considérablement la dépense de cet état-major? Nous pourrions citer telle pépinière qui a un directeur et un chef de carré, et qui, en 1845, n'ont pas dépensé un centime en frais de culture; telle autre qui n'a utilisé que 4,921 francs, et qui a un directeur à 1,800 francs. Il y a là une réforme qui nous paraît nécessaire. Nous ne vous proposerons cependant pas de réduire ce fonds; mais quant à l'augmentation, nous pensons que vous serez d'avis avec nous de ne pas l'accorder.

Plus favorable à la demande qui vous est faite d'un crédit nouveau de 45,000 fr. pour l'exécution d'un marché passé avec la compagnie Bazin, pour l'extension du service de correspondance qu'elle exécute entre Marseille, Stora et Oran, extension qui consisterait à aller jusqu'à Tunis, en touchant à Bône, La Calle et Tabarque, nous croyons que ce marché n'est pas onéreux, qu'il peut servir des intérêts qui se rattachent à nos communications avec ces divers points; nous proposons de donner les moyens d'en consacrer les avantages.

Article 3. — *Commission scientifique.*

On vous demande d'allouer en 1847, le même crédit qu'en 1846, c'est-à-dire 100,000 fr. pour continuer la publication des travaux de la Commission scientifique d'Afrique. La somme qui doit être consacrée à cet objet est considérable, sans doute; mais la Chambre voudra que ce grand ouvrage, qui fera autant d'honneur à la France qu'aux savans qui ont participé à sa rédaction et à sa composition, ne soit pas arrêté dans sa publication; elle voudra également qu'il soit continué avec le soin qui jusqu'à présent a été apporté à son exécution. La dépense entière a été calculée exactement, elle doit s'élever à 566,421 fr. La somme allouée jusqu'à ce moment est de. . . . . 319,496 fr. 04 c.
On propoose au budget de 1847. . . . . 100,000 »
Restera à voter sur les exercices suivans. . . . . 146,925 »
Somme égale. 566,421 04

Comme à notre avis, il importe que ce travail soit continué sans interruption, nous vous proposons de voter les 100,000 francs demandés. La Commission qui sait que M. le ministre s'est réservé deux cents exemplaires pour la partie des sciences naturelles, physiques, et pour les beaux-arts, et deux cent cinquante exemplaires pour les sciences historiques, ne doute pas qu'il en fasse un utile usage, mais elle désire que, se conformant en cela à ce qui a été plusieurs fois prescrit en pareille circonstance, l'état de distribution de ces exemplaires soit inséré aux documens divers.

Article 4. — *Finances.*

Les deux augmentations que nous remarquons à cet article, 7,675 et 71,560 fr., s'expliquent par l'extension qu'a pris en Algérie le débit de la poudre; l'une de ces sommes représente les remises aux entrepreneurs, l'autre l'augmentation des approvisionnemens et des frais de transport. A cette occasion, il nous est impossible de ne pas faire remarquer le prix excessif des frais qu'occasionne le transport de ces poudres. Nous avons reconnu, d'après des détails qui nous ont été fournis, que cette dépense s'élevait à 1,000 francs par tonne de 1,000 kilog., dont 410 francs jusqu'au point d'embarquement. Il y a, dit-on, un marché du 18 août 1841, passé avec une maison de Paris pour ces transports à des prix déterminés; nous sommes surpris que, dans cette circonstance, on n'ait pas plus ménagé les intérêts du Trésor, car, à notre avis, il y avait un double avantage à ne pas mettre ce service à l'entreprise, l'économie et la sécurité; il existe dans le département des Bouches-du-Rhône la poudrerie de Saint Chamas, d'où peuvent être extraites les poudres destinées à l'Algérie, plutôt que de les demander au Bouchet, en leur faisant traverser une grande partie de la France pour les rendre à Toulon; et nous ajoutons que le mouvement continuel de nos bâtimens entre Toulon et Alger, rendrait moins dispendieux le transport de ces poudres, et donnerait plus de sécurité. Le marché dont nous venons de parler expire en 1846. Nous demandons positivement qu'il ne soit pas renouvelé, et que les moyens d'économie et de sureté que nous venons d'indiquer soient pris en sérieuse considération.

A l'occasion du service des forêts, la Commission a désiré connaître qu'elle était l'importance de cette partie de la richesse domaniale de la France en Algérie. L'état qui sur sa demande, lui a été fourni, présente les résultats suivans :

90,440 hectares reconnus par le service forestier.
264,600 hectares non reconnus par le le service forestier, mais signalés par les officiers du génie.

355,040 hectares, qu'on suppose pouvoir produire, par année, 239,185 stères. Cette superficie de 355,040 hectares ne paraît pas être, à beaucoup près, l'étendue de la propriété forestière; il y a, dit-on, dans les parties les plus éloignées du littoral, des portions considérables de bois qui ont été signalées et de vastes broussailles qui pourraient être ramenées à l'état de forêt.

L'un des plus importans produits qu'on puisse obtenir des bois de ce pays, c'est l'exploitation du chêne-liège. La Chambre, sur la proposition de votre dernière Commission, a autorisé un essai d'exploitation directe en 1846. L'administration pense qu'elle sera bientôt en mesure de commencer cette exploitation à l'aide des travailleurs militaires; elle doit être étendue jusqu'à 2,000 hectares. Une décision ministérielle, rendue en 1845, autorise l'exploitation de 4,000 hectares de chêne-liège, savoir : 2,000 en régie intéressée avec l'Etat, et 2,000 par bail, avec redevances fixes, qui serait concédée à des compagnies présentant toutes les garanties qu'on doit exiger. Dans la pensée de l'administration, ces différens modes d'exploitation dureraient huit ans, période qui est nécessaire pour la reproduction du liège; à l'expiration de ce terme, on pourrait, en pleine connaissance, apprécier à quel système la préférence devrait être accordée dans l'intérêt du Trésor et de la conservation de ce produit. La Commission n'a aucune objection à faire contre ces tentatives d'exploitation ainsi limitées; ce qu'elle doit désirer, c'est que les intérêts de l'Etat soient toujours garantis. Nous comprenons combien, dans un pays neuf, qui renferme tant de richesses, et où les intérêts se pressent pour prendre position, l'Administration doit être accablée de demandes, et combien d'influences doivent agir près d'elle; elle possède déjà un domaine forestier connu d'une très grande étendue; bien des propositions lui seront faites pour exploiter, soit les chênes-liège, soit les bois pour constructions civiles ou maritimes, soit enfin comme affouages; elle n'a à notre avis qu'un moyen de se soustraire aux difficultés qui l'entourent, c'est de se renfermer dans la règle, c'est-à-dire, l'adjudication, et c'est aussi ce que nous lui recommandons.

Article 5.— *Indemnités pour expropriation.*

La Chambre sait que l'Etat, dans des intérêts publics de diverses natures, a dû exécuter un grand nombre d'expropriations en Algérie pour ses travaux militaires, pour l'ouverture des voies de communication à travers les villes, etc. Les premiers besoins de l'occupation obligèrent à prendre possession des propriétés sans expertise préalable. Plus tard, on est revenu aux principes tutélaires et conservateurs des droits de la propriété, et les expropriations n'ont plus été exécutées qu'avec expertises.

La Commission a voulu connaître la véritable dette de l'Etat pour ces deux catégories d'expropriations, et que le chiffre muet de 300,000 fr. porté au budget n'expliquait pas. Voici le résultat de nos investigations, qu'il nous a paru nécessaire de mettre sous les yeux de la Chambre.

Dans les premières années de l'occupation, les indemnités, après leur liquidation, se convertissaient en rentes sur le pied de 10,100 du capital, et elles s'inscrivaient au Grand-Livre de la dette publique d'Alger, c'est-à-dire au budget colonial; ces rentes même parfois s'inscrivaient d'office après la liquidation, parce que le propriétaire dépossédé ou était absent, ou n'avait pas suffisamment justifié de ses titres; c'est ce qui expliquera comment cette dette est constituée partie en rentes, partie en capital, et comment la somme des arrérages échus est considérable. Voici l'état de la dette aux divers titres :

Il est dû en capital aux particuliers .		209,607 f.	16 c.
En rentes capitalisées :			
Aux particuliers . .	1,979,966 f. 50 c.	2,131,022	80
Aux corporations .	151,056 30		
Arrérages dus :			
Aux particuliers .	903,965 53	993,609	88
Aux corporations .	89,644 35		
Indemnités pour expropriations sans expertise non liquidées, évaluées à		300,000	00
		3,634,239	84

Une commission spéciale, nommée par un arrêté du 1er octobre 1844, est chargée de la liquidation des indemnités de cette dernière catégorie, c'est-à-dire celles qui résultent d'expropriations sans expertises. Le conseil d'administration a été chargé de régler les autres sous l'approbation du ministre; elles sont à jour.

Maintenant reste la question de libération de l'Etat. Il faut, pour qu'elle puisse s'opérer, qu'il y ait un créancier légitime connu. Là est la difficulté; car un grand nombre de propriétaires ne se présentent pas ou ne justifient pas de leurs titres. L'Etat ne peut cependant pas continuer à servir des rentes calculées à 10 p. 100, et laisser s'accumuler indéfiniment des arrérages qui ont pour base des intérêts à ce taux excessif.

L'Administration a donc, par une ordonnance royale du 9 mai 1845, posé des limites pour la justification des droits et la production des titres, à peine d'encourir la déchéance.

Cette question est délicate; nous ne pouvons que la recommander au gouvernement; mais comme il ne peut pas continuer à servir des rentes aussi onéreuses au Trésor, peut-être pourrait-il, s'il entrait dans ses vues d'accorder de nouveaux délais, faire le versement du capital à la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de qui de droit, ce qui, d'ailleurs, ne préjugerait pas la question de justification du titre de propriété, et par conséquent du droit à la créance.

Quant à la somme de 300,000 fr. demandée, M. le ministre de la guerre pense qu'elle est suffisante pour acquitter, en 1847, les parties du capital, de la rente et des arrérages, dont les justifications auraient été faites. Les réductions proposées sur ce chapitre s'élèvent à 57,200 francs.

CHAPITRE XXXII.

Colonisation en Algérie, 1,500,000 fr.

Les développemens que nous avons dû donner à notre pensée sur la colonisation, dans l'exposé préliminaire du budget de la guerre, nous dispensent d'entrer ici dans de longs détails. Nous avons dit que nous croyions que le système suivi jusqu'ici n'avait produit que des résultats presque insignifians; que même, quels qu'ils fussent, il ne nous avait pas été donné de les bien connaître; que nous regrettions que l'exécution de l'ordonnance du 1er octobre 1844, qui doit avoir pour effet de reconnaître et de constituer le domaine public en Algérie, n'ait eu pour résultat de nous indiquer d'une manière plus satisfaisante la consistance de ce domaine; que nous pensions que l'un des moyens d'arriver plus promptement à des résultats, au point de vue de la colonisation, c'était d'entrer dans une voie de concession plus large, en prenant d'ailleurs toutes les garanties qu'on est en droit d'exiger. Nos communications avec M. le ministre nous permettent de penser qu'il est dans l'intention d'en agir ainsi. Plusieurs propositions importantes lui ont été faites : il les fait étudier, et il nous est permis d'espérer qu'elles seront acceptables et acceptées; mais il n'oubliera pas, sans doute, que la première condition c'est de bien constater les droits du domaine, et de posséder des immeubles ruraux bien délimités, concessibles sur les points où la colonisation peut s'asseoir et posséder sans contestation.

Pour continuer cette œuvre de colonisation, M. le ministre demande un crédit de 930,000 fr.; c'est 130,000 fr. de plus que vous n'avez accordé pour 1846. Cette augmentation est-elle justifiée? Nous ne le pensons pas, car ce ne sont pas les villages qui manquent en ce moment : trente-quatre sont achevés, plusieurs sont en construction; ce qui manque, ce sont les émigrans européens qui doivent les peupler et fertiliser le territoire qui forme leur rayon. Cette somme considérable qui vous est demandée doit être entièrement employée à continuer les travaux commencés et à créer de nouveaux centres de population. Nous ne vous proposerons pas de réduire le crédit au-dessous de 800,000 fr. accordés en 1846; mais nous sommes d'avis de reporter cette augmentation de 130,000 fr. proposée sur les dépenses des voies de communication à établir entre les différens centres, qui sont déjà dotées de 200,000 fr., et dont le crédit serait ainsi élevé à 330,000 fr. M. le ministre a accepté cette transposition.

On demande 20,000 francs en augmentation à l'article premier de ce chapitre, avec l'indication au budget de *création de nouveaux commissaires coloniaux*.

Si tel eût été le véritable objet de la dépense, nous l'eussions refusée; mais elle a été autrement expliquée. Les inspecteurs de colonisation, autrefois appelés commissaires coloniaux, ne prélèvent que 41,000 francs sur les 70,060 fr.; les 29,000 fr. qui complètent ce chiffre sont destinés à fonder à Bône un quatrième dépôt d'émigrans.

L'utilité de cette dépense ne nous paraît pas contestable; ces dépôts reçoivent à leur débarquement les ouvriers et les petits colons qui y séjournent momentanément, jusqu'à ce que l'administration les dirige sur les points où ils doivent être placés. Tout en accordant cette somme, nous demandons que la dépense soit expliquée au chapitre; elle devra être divisée en personnel et matériel, et nous ajoutons qu'à l'avenir on devra la faire ressortir avec celle des trois autres, dont la dépense est probablement comprise dans les frais d'émigration de l'art. 2.

CHAPITRE XXXIII.

Travaux civils en Algérie, 6,878,000 fr.
Réduction proposée, 754,100

Reste, 6,123,000

Article 1er.—*Personnel.*

Une somme de 116,200 fr. est demandée pour être appliquée au personnel de cet article, et d'abord 30,000 fr. pour accroître le personnel des ponts et chaussées, réorganisé et divisé en trois services distincts établis dans les trois provinces d'Alger, Oran et Constantine, indépendans les uns des autres, mais ayant leur centre à la direction de l'intérieur et des travaux publics d'Alger. L'importance et le développement que prend et qu'est appelé à prendre le service des ponts et chaussées ne nous permet pas de refuser cette augmentation, et nous sommes d'autant plus disposés à l'accueillir qu'on a introduit dans ce service des régisseurs comptables et responsables, que des malversations dans les agens subalternes ont rendus nécessaires.

Nous en prenons l'occasion de recommander instamment à l'administration le plus grand soin dans le choix de ses employés; il est d'autant plus nécessaire qu'elle n'entretienne que des agens dignes de sa confiance, qu'ils sont plus livrés à eux-mêmes et moins soumis à la surveillance des agens supérieurs.

On demande 20,000 fr. pour créer deux nouveaux architectes et deux vérificateurs. Nous n'admettons pas cette nouvelle dépense, au retranchement de laquelle M. le ministre a consenti.

Un service des mines et forages apparaît pour la première fois au budget; nous en concevons l'utilité dans les limites restreintes qui sont proposées; il doit occasionner une dépense de 103,000 fr., dont 66,200 fr. de personnel et 36,800 fr. de matériel. Notre attention a dû se porter sur les dépenses du personnel qu'il s'agit de régler; plusieurs traitemens nous ont paru excéder ce qui doit raisonnablement revenir à ces fonctionnaires. Voici comment nous vous proposons de régler ceux de ces traitemens qui nous paraissent trop élevés :

Un ingénieur en chef, 11,000 francs au lieu de 15,000 francs. (Il ne recevait que ce taux de 11,200 francs lorsqu'il était payé sur le budget colonial).

Trois ingénieurs ordinaires, 5,000 fr. au lieu de 6,500 fr.

Deux garde-mines, 2,500 fr. au lieu de 3,150 fr.

Quatre garde-mines, 2,000 fr. au lieu de 2,750 fr.

Ces traitemens ainsi réglés nous paraissent suffisans et en harmonie avec les mêmes positions dans le corps des ponts-et-chaussées. C'est une réduction de 12,600 fr.

Article 2. — *Travaux ordinaires.*

Nous vous proposons d'accorder les 100,000 fr. demandés en augmentation du crédit de 1846 : cette somme s'explique par l'accroissement des routes qui passent à l'état d'entretien. Nous sommes également d'avis d'accorder les 36,800 fr. pour les dépenses de matériel du service des mines, moins 1,500 fr. par le motif que voici : ce crédit comprend 3,000 fr. sous ce titre : *Location d'un local pour l'installation du service des mines, et le logement de l'ingénieur en chef.* Nous admettons la première partie de la dépense, parce qu'elle ne peut pas rester à la charge de ce fonctionnaire, mais nous ne sommes pas d'avis de lui payer un loyer, lorsqu'il reçoit une indemnité de logement, nous retranchons donc moitié de la somme, c'est-à-dire 1,500 fr.; nous insistons sur ce point, car l'administration doit résister aux exigences de certains fonctionnaires qui réclament des logemens, indépendamment de leur indemnité.

50,000 sont demandés en augmentation du fonds d'entretien; nous trouvons cette dépense excessive, nous sommes d'avis d'en allouer 30,000, ce qui portera le fonds à 150,000 fr. et produira une économie de 20,000 fr.

On demande indépendamment de 520,000 pour continuer en 1847, les bâtimens commencés en 1846, 660,000 francs pour en commencer vingt-un nouveaux et exécuter d'autres travaux. Si nous avions à discuter le plus ou moins d'utilité ou d'urgence de ces constructions, nous pourrions présenter des observations qui en feraient écarter ou ajourner un certain nombre, mais nous avons une objection capitale à présenter, c'est qu'aucun plan, aucun devis, aucune évaluation de la dépense, ne sont soumis à votre Commission; il lui est donc impossible de vous proposer l'adoption de tout ou partie de ce crédit. A chaque pas que vos Commissions font dans la voie d'examen des budgets et des comptes, elles se fortifient dans la pensé de se montrer sévères dans l'application des principes que vous avez posés en cette matière. On annonce que les moyens réguliers de justification de ces dépenses ont été demandés à Alger, et qu'ils pourront être produits avant la discussion des conclusions de ce rapport; s'il en est ainsi, nous les examinerons, et nous vous apporterons, en tant que besoin, des propositions subsidiaires; dans l'état, nous ne pouvons que vous proposer le retranchement des 660,000 fr. demandés.

Article 3. — *Travaux extraordinaires.*

Nous n'avons aucune proposition à vous faire sur quatre des paragraphes de cet article; nous n'avons qu'à arrêter votre attention sur l'une des dépenses des ports secondaires qui ne nous a pas paru urgente, c'est celle de la construction d'un quai à Philippeville, pour lequel on demande 40,000 fr. Tous les ports de l'Algérie réclament des travaux plus ou moins considérables, plus ou moins urgens; on ne peut pas les entreprendre tous ensemble; celui dont nous venons de parler nous a paru être de ceux qu'on pouvait ajourner; nous vous proposons de retrancher cette somme de 40,000 fr.

En présence des préoccupations qu'avait pu faire naître la question de l'exécution du port d'Alger, votre Commission ne pouvait pas rester silencieuse lorsqu'elle s'est trouvée en communication avec M. le ministre; elle lui a donc demandé s'il partageait ces préoccupations à l'égard des inconvéniens de la digue et de ses effets dans le port. Nous sommes heureux de déclarer que M. le ministre a annoncé à la Commission qu'aucun effet fâcheux ne s'était, jusqu'à ce moment, manifesté dans le port, soit par les effets de mer, soit par un ensablement plus ou moins considérable, et que, quant à l'exécution de la digue, aucune difficulté nouvelle n'était survenue; qu'on étudiait en ce moment la question de savoir si la direction première ne serait pas modifiée, mais que, quelle que fût la nouvelle direction à lui donner, les crédits de 1846 pouvaient être entièrement utilisés à l'exécution continue du projet actuel.

Nous ne terminerons pas cette longue investigation des services de l'Algérie, qui n'est qu'un témoignage de plus de l'intérêt que votre Commission porte à cette possession, sans demander qu'à l'avenir il soit publié dans les annexes du budget :

1° L'état des concessions des mines;
2° L'état des concessions des forêts (superficie);
3° L'état des concessions de terre, 100 hectares et au-dessus;
4° La collection des ordonnances, réglemens et arrêtés importans qui seraient publiés dans l'intervalle des sessions sur les services de l'Algérie.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la publication des nominations et promotions qui ont eu lieu dans l'armée d'Afrique et l'administration algérienne, au sujet de la fête du Roi.

La société créé à Paris pour l'abolition de l'esclavage vient d'adresser la pétition suivante aux deux Chambres :

Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés,

Le bey de Tunis vient d'abolir l'esclavage dans ses Etats (1).

L'Europe s'est émue à cette nouvelle. La France s'applaudit de voir pénétrer au sein des populations barbaresques les principes qu'elle a proclamés la première il y a soixante ans. C'est pour détruire la piraterie qu'elle a porté ses armes dans la régence d'Alger. Une mission civilisatrice, telle a été la raison, tel est encore aujourd'hui le titre de sa conquête. Ainsi seulement peuvent se justifier tant de trésors et tant de sang prodigués sur la terre d'Afrique. La France serait infidèle à sa mission, si elle ne s'efforçait d'extirper à son tour la lèpre de l'esclavage dans ces contrées nouvelles que lui a confiées la Providence.

Jusqu'ici cependant, tout démontre que l'administration de l'Algérie est loin de marcher vers ce but et de chercher à aplanir les obstacles.

D'après un document publié par le ministre de la guerre (2), il existe en Algérie, dans les villes et localités soumises au régime civil, environ 1,300 nègres esclaves. On peut évaluer à 8 ou 9,000 le nombre de ceux que renferment les villes et les portions du territoire soumises au régime militaire; c'est 10,000 à peu près en totalité. Ce chiffre, réduit à Alger par suite du départ et de l'appauvrissement de plusieurs grandes familles, est resté stationnaire sur tous les autres points de la régence.

D'après le même document, à Constantine, sous la domination française, *les esclaves sont moins bien traités par leurs maîtres que du temps des beys.*

Ainsi, au bout de quinze années d'occupation, de l'aveu du gouvernement lui-même, l'état des choses, loin de s'être amélioré, semble pire, à certains égards, qu'au moment de la conquête.

On affirme que les importations d'esclaves deviennent de plus en plus rares; mais cette assertion se réfute par l'ensemble du document. A Constantine, où, en apparence, « *les introductions ont cessé*, le nombre des esclaves ne décroît pas, parce que les grandes tribus, les Sahari, les Telaghma, les Abd-el-Nour, les Harratas *cèdent les leurs* aux gens de la ville (1). » La traite, moins ostensible sur quelques points, continue partout en réalité, et voilà pourquoi le nombre des esclaves ne s'abaisse nulle part.

Il est vrai que leur sort, aggravé à Constantine, est plus doux dans le reste de la régence. C'est néanmoins un fait avéré qu'à Alger des esclaves viennent solliciter leur affranchissement à nos magistrats, et demandent à être employés comme ouvriers libres. L'autorité leur oppose les termes de la convention signée entre le maréchal Bourmont et le dey d'Alger, laquelle garantit « à toutes les classes d'habitans, que leur liberté et leurs propriétés seront respectées. » Sans relever l'ambiguïté des termes dont il s'agit, l'argument qu'on veut en tirer en faveur de l'esclavage serait limité, après tout, comme la capitulation même, à l'enceinte de la ville d'Alger.

Les noirs introduits dans nos possessions d'Afrique sont amenés de Bornou, du pays des Haoussa, quelquefois même de Tombouctou (2). Les acheteurs précipitent la marche de ces malheureux à travers le désert pour les soustraire à la poursuite des tribus environnantes. Des modes pratiqués pour la traite, c'est peut-être le plus meurtrier : un grand nombre de nègres succombent dans le trajet, victimes de la fatigue, du manque d'eau, des privations de toutes sortes. Denham et Clapperton ont vu leurs squelettes jalonnant à chaque pas la route des caravanes (2). Ainsi une foule d'hommes périssent chaque année pour entretenir au complet les 10,000 esclaves de l'Algérie? car l'esclavage y exige un recrutement continu; il est reconnu que « dans le Tell les enfans nègres résistent très difficilement au climat (1). »

Une lettre de M. le maréchal Bugeaud affirme qu'il n'existe plus de marchés d'esclaves à Alger, à Bône, à Oran. L'honneur de cette suppression est dû probablement à cet instinct spontané, énergique, qui rend intolérable pour des colons français, récemment transplantés de la mère patrie, l'aspect d'un marché de chair humaine. Mais ce n'est là qu'un fait local, exceptionnel (3). L'administration doit le généraliser.

Pour travailler efficacement à l'abolition de l'esclavage en Algérie, il faut considérer l'abolition comme un devoir. Telle devrait être la pensée, le mot d'ordre des chefs militaires et civils, des magistrats, de tous les fonctionnaires de la colonie. Malheureusement il n'en est point ainsi. M. le gouverneur-général semble s'attacher, au contraire, à pallier les vices de l'esclavage. Sous le prétexte qu'il convient de nous ménager *cette branche de commerce* (1) avec l'intérieur de l'Afrique, il s'est laissé entraîner jusqu'à se faire le défenseur de la traite.

Cependant le Code français a inscrit la traite au rang des crimes. L'article 9 de la loi du 4 mars 1831 prononce l'emprisonnement de six mois à cinq ans contre quiconque aura sciemment recélé, vendu ou acheté un noir introduit par la traite. Les Chambres, organes du sentiment public, ont qualifié la traite de *trafic infâme*. Pour la réprimer, nous enrôlons des soldats, nous équipons des flottes. Le but que nous poursuivons sur mer, au prix d'excessives dépenses, à travers tant de difficultés, tant de périls, quelquefois en froissant les susceptibilités de l'honneur national, négligerions-nous de l'atteindre en Algérie, lorsque nous le pouvons à peu de frais? Tolérer l'esclavage dans la régence, c'est indirectement encourager la traite.

Le principe même de l'abolition est écrit dans notre droit public. Si ce principe, consacré de nouveau par la loi de 1845, ne reçoit dans nos colonies qu'une application graduelle, c'est que là où le nombre des esclaves balance ou dépasse celui des maîtres, le législateur a voulu ménager la transition de l'esclavage à la liberté. On ne saurait alléguer en Algérie de préoccupation semblable.

Sans doute il faut éviter d'appauvrir les indigènes qui, dans les villes, souffrent déjà du renchérissement des denrées; mais l'administration pourrait indemniser les maîtres au moyen des concessions territoriales dont elle dispose. L'administration semble croire elle-même qu'il suffirait, pour abolir dans un temps très court l'esclavage en Algérie, de réprimer la traite d'une manière efficace.

Au point de vue de l'intérêt des esclaves, les suites de la libération ne sauraient inspirer aucune inquiétude. Déjà, dans la colonie, « le nombre des nègres libres est égal, sinon supérieur à celui des nègres esclaves, et les premiers, dont le nombre tend à s'élever chaque année, *trouvent un emploi avantageux* (1) dans les localités ressortant de l'administration civile. »

En résumé, nous demandons que la loi prohibitive de la traite soit appliquée en Algérie; que l'introduction des esclaves par terre et par mer y soit interdite; que ceux importés dorénavant soient réputés libres, et et que nul marché d'esclaves ne soit toléré.

Il convient de proclamer, en second lieu, que l'esclavage sera aboli en Algérie dans le plus court délai.

Ce qu'un bey de Tunis a pu faire en faveur de l'humanité et de la liberté humaine, la France chrétienne et libérale du dix-neuvième siècle serait-elle donc impuissante à l'accomplir? Des hommes seront-ils contraints de fuir la domination française, pour recouvrer sur un territoire musulman leurs droits inaliénables à la liberté?

CH. D'ASSAILLY, DUFAUT, DUTRONE, A. HAIN, LUTTEROTH, V. SCHŒLCHER, A. THAYER.

(1) Voir *l'Abolitioniste*, 1846.
(2) *Moniteur* du 6 février 1846.

(1) *Ibid.*
(2) *Moniteur* du 6 février 1846.
(3) *Moniteur* du 6 février 1846.

FAITS DIVERS.

— Par ordonnance royale du 13 avril, S. A. R. le duc de Montpensier, lieutenant-colonel du 4e régiment d'artillerie, a été nommé au grade de colonel, pour commander le 5e régiment de même arme.

— M. le capitaine d'artillerie Delamare, membre de la Commission scientifique de l'Algérie, vient d'être nommé chef d'escadron.

— M. l'abbé Coquereau est nommé aumônier de l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le prince de Joinville. Nous savons, d'un autre côté, que d'autres ecclésiastiques ont été désignés pour quelques-unes de nos stations navales, notamment pour celles du Sénégal.

— M. Morlot de Wengi, chef d'escadron au corps royal d'état-major de l'armée, est nommé au commandement supérieur.

— Au nombre des passagers embarqués à Alger par la frégate à vapeur *l'Albatros* se trouvait le nommé Mohamed-ben-Abdallah, frère du fameux Bou-Maza, qui va subir en France la prison perpétuelle, en laquelle a été commuée par le Roi la peine capitale prononcée contre lui par le 2e conseil de guerre de la division d'Alger. (*Courrier d'Afrique.*)

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

UNIFORMES MILITAIRES. Au moment où des transformations si grandes s'accomplissent dans l'habillement de l'armée et de la garde nationale, il est utile de rappeler à MM. les officiers la maison Blanchetière, tailleur de l'Ecole municipale. Tous les uniformes y sont exécutés avec une précision et une élégance qui continueront la réputation dont M. Blanchetière jouit à si juste titre.—Passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 2.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

7 MAI 1846. N. 167. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :

Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.

Le Journal paraît les 2, 6, 12, 16, 22 et 26, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Direction des travaux publics. — Concession des forêts. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Constantine. — Subdivision de Sétif. — Subdivision de Bône. — PROVINCE D'ALGER : Abd-el-Kader et le général Iusuf. — Subdivision de Médéa. — MAROC. — Actes officiels. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : Salon de 1846, Algérie et Orient (6e article).

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 2. — Discussion du projet relatif à la navigation intérieure. — M. de Boissy se plaint de la réunion dans un même projet de loi d'un grand nombre de dispositions qui n'ont aucun lien entre elles. — M. Duchâtel répond que cette réunion est le meilleur moyen de faire juger aux Chambres la nature et l'étendue des travaux et les dépenses qu'ils occasionneront. — M. Barthélemy manifeste la crainte que le Gouvernement ne se laisse entraîner à de trop grandes entreprises; il demande que l'on fasse exécuter les lois qui interdisent le travail du dimanche. — La Chambre passe à la discussion des articles du projet; les cinq premiers sont adoptés sans discussion.

Du 3. Suite de la discussion. — M. Fulchiron soutient que l'Etat peut tirer parti des eaux fluviales et les affermer moyennant une redevance, notre législation ne s'y oppose pas. M. d'Argout assure que cette faculté est au contraire interdite au Gouvernement par les lois. M. Lacave-Laplagne cite deux arrêts du conseil antérieurs à la révolution, et auxquels il n'a pas été dérogé depuis par les dispositions légales, ces arrêts obligent les particuliers qui veulent se servir des eaux fluviales, à payer une redevance à l'Etat. — M. de Boissy ne considère pas la construction d'un quai à Toulouse comme un ouvrage d'intérêt général; l'honorable pair ne voit là qu'une spéculation électorale. M. Legrand répond qu'il s'agit ici d'un acte d'humanité et de justice; le quai étant destiné à mettre l'île de Tounis à l'abri des inondations de la Garonne. L'ensemble de la loi est voté à une majorité de 102 voix contre 30. — MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux. Au bout de quatre heures, la séance est reprise pour la discussion du projet relatif aux infractions au réglement général sur les pêcheries. Cette loi, ainsi que le projet portant appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846, est adoptée sans discussion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 2. — Suite de la discussion sur le projet relatif aux chemins de l'Ouest.—M. Luneau propose un amendement qui aurait pour but de substituer le principe de l'adjudication à celui de la concession. L'orateur se plaint de la préférence que le gouvernement marque à la compagnie Rotshchild. — M. Dumon s'applique à démontrer les avantages que la concession procure, et assure que le projet tel qu'il a été conçu par le Gouvernement et accepté par les compagnies présente à la fois économie et rapidité d'exécution. — M. Vavin répond qu'aucun système n'offre les mêmes économies que l'adjudication ; la durée de la concession sera au moins de soixante ans, tandis qu'on obtiendrait un terme bien plus court au moyen de l'adjudication. — M. Luneau donne de nouveaux développemens à son amendement, qui est rejeté par la Chambre. Une discussion s'engage sur divers amendemens qui modifient le tracé du chemin ; les uns le font passer par Sablé, les autres par Sillé-Guillaume. — M. Boudet prouve qu'en adoptant ce dernier tracé, on abrège le parcours et on seconde les communications entre la Bretagne et la Normandie. — M. de Lasteyrie insiste pour que le chemin passe à Sablé, qui lui semble la route directe.

Du 4. — Suite de la discussion sur les chemins de fer de l'Ouest. L'amendement de MM. Boudet, Gouin, de Laplesse, Bernard, Mercier et Armed, qui propose de faire passer la ligne entre le Mans et Laval par Sillé-Guillaume, est adopté. —M. Donatien Marquis se plaint du modèle des voitures de 3e classe adopté sur le chemin de fer du Nord, trop de personnes y sont entassées dans la même caisse. — M. Grandin signale le même défaut dans les voitures de 3e classe du chemin de Rouen. — M. le ministre répond qu'une Commission a été nommée pour étudier les divers modèles de voitures adoptés sur le chemin du Nord. — M. Desmousseaux de Givré demande si les compagnies ont adressé au Gouvernement pour les chemins de l'Ouest de nouvelles pièces qui soient de nature à être communiquées.—La Chambre passe à l'examen du cahier des charges. —M. de Rémilly demande si la compagnie concessionnaire peut se croire autorisée à supprimer une des deux gares de Versailles qui sont propriétés de l'Etat. — M. le ministre des travaux publics répond que la compagnie ne peut en supprimer aucune sans l'intervention d'une loi.

Du 5. — Suite de la discussion. — La Chambre adopte un amendement proposé par M. Garnier-Pagès et modifié par MM. Dumon et Deslongrais qui a pour but de faire profiter les marchandises, bestiaux ou voyageurs venant de Caen, de toutes les réductions qui pourraient avoir lieu dans le tarif de la ligne de Rouen à Paris. L'ensemble du projet de loi sur les chemins de l'ouest est adopté.—La parole est à M. le ministre des finances pour une communication du Gouvernement. M. Lacave-Laplagne dépose sur le bureau un projet de loi relatif à un échange entre l'Etat et l'évêque de Strasbourg pour la manufacture des tabacs de cette ville. — Discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse. Un débat s'engage sur le tracé du chemin. M. Clément s'attache à démontrer que le tracé par la vallée du Doubs est préférable à tout autre. M. Didelot se prononce en faveur de la vallée de l'Ognon comme présentant des avantages stratégiques. M. Pouillet défend le tracé par le Doubs comme offrant un grand intérêt de transit. M. Dumon expose les économies que donne le tracé du Doubs. En conduisant la voie de fer le long de la vallée de l'Ognon, on sera obligé de dépenser 21 millions, le tracé du Doubs n'en demande que 18. M. Dufaure s'appuyant sur l'opinion de M. Elie de Beaumont, assure que la nature des terrains de la vallée du Doubs présente des difficultés presque insurmontables, tandis que celle des terrains de l'Ognon n'en présente pas. En outre, le tracé par l'Ognon se prête à tous les embranchemens que l'on jugera convenable d'établir, tandis que dans le Doubs la configuration du sol s'oppose aux embranchemens. En outre, la construction de huit ponts jetés pour la plupart obliquement sur le Doubs, entraveront les communications par eau, si fréquentes entre le Rhône et le Rhin.

Du 6. — Suite de la discussion. La Chambre adopte le tracé par la vallée de l'Ognon. Elle vote ensuite un embranchement sur Auxonne. Le reste du projet, concernant le mode de concession et sa durée, passe sans discussion. — M. Lacave-Laplagne dépose 1° une ordonnance portant retrait du projet de loi sur la réforme postale ; 2° un projet de loi tendant à supprimer le décime rural et à réduire de 5 à 2 0/0 le droit sur les articles d'argent. — M. de Salvandy présente un projet de loi qui règle le traitement des instituteurs.

CHRONIQUE.

— Une pyramide en granit va, dit-on, être élevée dans la forêt de Fontainebleau, à l'endroit où se trouvait la voiture du Roi lors de l'attentat de Lecomte.

— On écrit du Havre :

Le premier navire qui fera voile de ce port pour notre colonie du Sénégal y transportera un de ces aventureux voyageurs qu'un attrait irrésistible pousse vers les entreprises les plus téméraires. Un jeune homme déjà éprouvé par de rudes voyages dans les régions occidentales de l'Afrique, M. Raffenel, commis principal de la marine, a conçu le dessein de traverser cet immense continent de l'ouest à l'est, entre le 12e et le 16e parallèle.

Encouragé par le ministère de la marine, généreusement secondé par d'autres ministères et par le Muséum d'histoire naturelle, le hardi voyageur va se lancer à son tour dans cette voie périlleuse, fatale à tant d'illustres courages. Nous ne pouvons que nous associer de toutes nos sympathies à cette œuvre de dévoûment, à cette mission vers laquelle une vocation réfléchie entraîne un jeune homme plein d'espérance et d'avenir.

INSURRECTION POLONAISE. — On écrit de Varsovie au *Journal de Charleroi* :

Mme Kossowska, née Karska, jeune veuve de vingt-six ans, dont le patriotisme chaleureux était connu, a été arrêtée sous la prévention d'avoir répandu des proclamations insurrectionnelles. Enfermée dans la citadelle, elle y a été livrée à d'horribles tortures, et enfin frappée de verges : on espérait lui arracher ainsi des aveux compromettans. L'héroïque jeune femme a subi ce supplice sans que son courage se soit démenti.

ANGLETERRE. — Un incident extraordinaire a produit une grande agitation dans la dernière séance des communes. M. Smith O'Brien ayant refusé de faire partie des comités formés pour l'étude des chemins de fer anglo-écossais, a été arrêté par le sergent d'armes de la chambre.

Sir Robert Peel a demandé qu'avant de s'ajourner, la chambre autorisât M. Smith O'Brien à assister le lendemain matin 1er mai à la séance d'un comité de la chambre des lords, qui désirait entendre sa déposition sur des faits relatifs à la manière dont fonctionne la loi des pauvres en Irlande. Cette autorisation a été accordée sur-le-champ.

Malgré cela, il paraît que la captivité de M. O'Brien est assez rigoureuse; il ne peut quitter la chambre qui lui est assignée pour prison que le dimanche, pour se rendre à la chapelle sous la garde du sergent d'armes, et lorsqu'il a paru, depuis son incarcération, devant le comité de la chambre des lords, il était accompagné de deux surveillans.

Dans la séance du 1er mai, M. Roche a lu une lettre qu'il venait de recevoir de son ami M. O'Brien, et dans laquelle celui-ci annonce que, *souffrant par l'injustice de la chambre des communes*, il n'attend rien de sa générosité, et restera complètement étranger à toutes les motions qui seront faites pour son élargissement.

Après la lecture de cette lettre, O'Connel a déclaré remettre au lundi suivant la proposition qu'il comptait formuler en faveur de l'honorable membre détenu par l'ordre du parlement, et la chambre elle-même s'est ajournée du vendredi au lundi 4 mai.

Dans cette même séance, la chambre des communes a voté, à la majorité de 274 voix contre 125, la première lecture du bill de coercition pour l'Irlande. Le bill est donc adopté en principe : ce résultat était prévu; mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il est probable que le projet primitif subira d'importantes modifications lors des épreuves subséquentes.

ESPAGNE. — Les opérations combinées du général Villalonga, capitaine-général de la Galice, et du général Concha, qui commande en chef l'armée d'opération, ont obtenu, dans la journée du 23, un succès décisif sur l'insurrection.

La ville de Santiago a été prise de vive force par le général Concha, qui s'est ensuite mis en marche sur Vigo et Pontevedra; le capitaine-général Villalonga s'est rendu en personne à Lugo.

Cette insurrection, qui a inscrit sur ses drapeaux la *Constitution* de 1837, qui s'est formée aux cris de : *Vive l'infant don Henri!* est, à ce qu'il paraît, une insurrection espartériste. Le général Iriarte, qui devait commander en chef l'insurrection, et qui a été le premier mis en déroute sous les murs d'Astorga, n'est connu que par son dévoûment aveugle à l'ex-régent. La plupart des officiers qui ont commandé les insurgés, et qui sont aujourd'hui prisonniers, avaient servi dans le régiment de Luchana ou dans les corps privilégiés d'Espartero.

Le chef des insurgés de Solis, qui est au nombre des prisonniers, est âgé de trente-quatre ans à peine : ce jeune homme, auquel un triste sort semble réservé, a commencé sa carrière dans la marine; plus tard, dans l'espérance d'un avancement plus rapide, il passa dans l'infanterie, et enfin dans l'état-major. Il a été aide-de-camp du général San-Miguel, et il était en dernier lieu chef d'état-major en Galice.

PORTUGAL. — Une insurrection a éclaté dans la province de Minho, parmi les paysans. On assure qu'elle n'a rien de politique, et que ce n'est absolument qu'une révolte contre les impôts. Les troupes sont restées fidèles au gouvernement; néanmoins, les paysans se sont emparés de Braga et de quelques autres villes et villages. Ils sont déjà, disent certaines correspondances, au nombre de 4 à 5,000 hommes armés. La Chambre des députés a voté, le 20 avril, sur la proposition du ministre de l'intérieur Costa Cabral, un projet de loi qui défère au gouvernement, pendant soixante jours, des pouvoirs exceptionnels et discrétionnaires pour étouffer l'insurrection de la province du Minho, sauf à rendre compte de l'usage qu'il aura fait de ces pouvoirs lorsque la révolte aura été domptée.

BOURSE. — Du 2 mai.	5 0/0	P. H.	119 75	P. B.	119 60
——	3 0/0	—	83 65	—	83 55
Du 6 mai.	5 0/0	—	120 15	—	120 10
——	3 0/0	—	84 20	—	84 »

ALGÉRIE.

Il fut un temps où la pensée de confier les affaires de l'Algérie à un ministère spécial appartenait au domaine des théories. Aujourd'hui, c'est une pensée éminemment pratique, une actualité pressante.

Deux Commissions de la Chambre viennent de la formuler en termes nets, l'une, celle des crédits extraordinaires au point de vue des intérêts spéciaux de l'Algérie ; l'autre, celle du budget, au point de vue des intérêts généraux de la France.

Dans la presse, cette pensée a trouvé des adhésions non moins explicites. Divers organes de l'opinion publique appartenant aux nuances les plus opposées, ont reclamé une mesure que l'insuffisance de l'administration actuelle rend chaque jour plus nécessaire.

Le Siècle, *le National*, *la Réforme*, ont été unanimes pour reconnaître dans l'institution d'un ministère spécial le seul moyen de tirer les affaires de l'Algérie de l'effroyable désordre où l'administration actuelle les a plongées, et de restituer au gouvernement central une autorité que le ministre de la guerre a eu la faiblesse de laisser échapper de ses mains.

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

SALON DE 1846.

ALGÉRIE ET ORIENT (1).

MM. Wasili Timm. — Prosper Baccuet. — Lépaulle. — Tassaert. — Antigua. — Biard. — Groléy. — Massé. — T. de la Bouère. — Eugène Giraud. — Pérignon. — Keller. — Guilleminot. — SCULPTURE. — MM. Pradier. — Toulmouche. — A. Ottin. — Nap. Jacques. — J. B. Lebroc. — X. Corporandé. — Gruyère.

Béranger s'écrie dans l'une de ses chansons :

Finissons-en ! Le monde est assez vieux !

A plus forte raison devons nous avoir hâte d'en finir avec le salon de 1846, qui est beaucoup plus vieux que le monde, car il va mourir (le salon), dans quelques jours, tandis que, malgré l'affirmation du poète, il ne nous est pas prouvé que le monde ne soit encore dans les langes de l'enfance.

Nous ne pouvons, d'ailleurs, mettre un terme à ces familières causeries, sans rendre justice à tant de jeunes talens, pleins d'espoir, et que nous n'avons pas nommés encore. Tel est, entre autres, M. Wasili Timm, qui a exposé quatre petits tableaux algériens, pleins de sentiment. Nous remarquons d'abord une jeune mauresque qui se penche du haut de sa monture pour faire l'aumône à un pauvre aveugle, accroupi dans l'angle d'un mur. C'est sans doute parce que le mendiant est aveugle que cette charitable enfant a osé se dévoiler, et elle est vraiment charmante; en revanche, la négresse qui l'accompagne, est laide à faire plaisir.

Plus loin, c'est encore une bonne action; une mauresque, accompagnée de ses enfans et d'une esclave, visite son mari en prison. Ici la femme est voilée, elle tient un enfant sur ses genoux; l'autre est près d'elle et la regarde tendant un pain au prisonnier; une négresse, également affreuse, est debout, appuyée sur le mur de la prison. Les détails sont exacts, le dessin est correct; le soleil a de chauds reflets sur ces charmantes petites toiles, et nous ferons le même compliment à l'*Ecole maure* qui est d'une vérité saisissante; le quatrième tableau, dont le principal personnage est un *bourico* (nous copions le livret), révèle chez l'auteur une prétention assurément fort louable, mais qui ne nous paraît pas encore suffisamment justifiée. M. Timm a cru sans doute qu'il était facile de reproduire le type des ânes d'Alger, et il s'est trompé. Déjà, dans son tableau de la *Charité mauresque*, nous avons remarqué la jeune fille montée sur un *bourico* qui a les allures hardies d'un coursier; ici nous retrouvons, comme héros principal du tableau un âne étalant toutes ses grâces sur le premier plan; évidemment il y a là une intention, et nous devons déclarer à M. Timm qu'il est loin encore d'avoir saisi la véritable physionomie du bourico algérien. Pour notre part, il n'est pas d'animal qui nous ait plus intéressé, que nous ayons plus attentivement observé que celui-là, et nous sommes, mieux que personne peut-être, en droit de critiquer le bourico de M. Timm. Il y a dans l'âne d'Alger un mélange de résignation et de finesse qui le distingue des ânes en général; et il est bien évident qu'il doit y avoir une différence entre l'âne du libre arbitre occidental, et l'âne du fatalisme oriental.

Et puis, où donc le peintre a-t-il vu des bouricos grands gros et gras comme celui qu'il nous montre? Hélas! Si les malheureux pouvaient parler, ils vous diraient que les feuilles de choux et de salade, dont ils se nourrissent parfois au coin des rues, et les coups de bâton qu'ils reçoivent avec tant de philosophie, ne suffiraient pas à leur donner cette robuste encolure, ce fier maintien, et ce ventre digne tout au plus de Sancho Pança et de son âne illustre. A part cela, ce dernier tableau n'est point au dessous des autres sous le rapport de la correction, ni sous celui de la couleur. Le petit bonhomme (ia-Ouled), qui, assis dans un coin, tient par la bride cet âne monumental, est bien observé, bien rendu; le soleil qui éclaire le paysage est un soleil de bon aloi, rayonnant et splendide.

Et à ce propos nous ne pouvons nous expliquer pourquoi nous n'avons pas mis en première ligne, parmi les paysages algériens, une vue du camp français et du marabout de Lella-Maghnia sur la frontière du Maroc, par un peintre auquel nous devons déjà de bonnes études, M. Prosper Baccuet. L'artiste a visité en compagnie d'Horace Vernet, si nous ne nous trompons, cette frontière du Maroc, qui est un vaste champ de bataille. Le tableau qu'il en a rapporté est remarquable sous tous les rapports ; il était impossible de donner plus d'air, plus d'espace et plus de profondeur à un petit paysage dont l'aspect laisse une impression douloureuse. Ce camp, ces soldats français, isolés dans un pays semé d'embûches ; puis, dans le coin du tableau cette croix noire qui, sur ce sol de la foi musulmane, protége quelques tombes délaissées, tout dans cette composition si vraie, porte un cachet de désolation et de tristesse.

Pour me distraire de cette émotion, de ce souvenir de deuil, je voudrais trouver à reposer mon regard sur l'une de ces gracieuses toiles, comme j'en ai peu vues, hélas! où la beauté de la femme s'épanouit en rayons lumineux; mais où les trouver? M. Lépaulle a bien exposé ses *Odalisques au bain*, et nous avons déjà reproché à cet artiste, à propos de son *Intérieur d'un harem*, d'avoir précisément choisi pour sujets de ces tableaux ceux qu'il ne pouvait avoir observés ; et il est bien évident que si M. Lépaulle, par impossible ! avait vu les odalisques au bain, il aurait trouvé, ce me semble, dans ce rare et charmant aspect une inspiration toute différente, ou plutôt il aurait renoncé peut-être à peindre un sujet aussi épineux. M. Lépaulle ne s'est pas mis d'ailleurs en frais d'invention ; ses odalisques ont toutes à peu près les mêmes formes, le même teint, les mêmes traits; l'une d'elles, sur le premier plan, soutenue par une négresse, semble se trouver mal, je ne puis dire pourquoi.

J'ai bien vu aussi, en ce genre, le *Marché d'esclaves*, de M. Tassaert, où quatre pauvres femmes étalent tristement leur nudité. Suivant l'usage traditionnel, l'artiste a voulu glisser une Française parmi ces belles captives, et comme, en l'absence d'un vêtement quelconque, il était difficile de faire reconnaître l'une de nos compatriotes, M. Tassaert a eu l'idée de donner pour tout costume à l'une des esclaves un petit bonnet de grisette marseillaise, ce qui permet d'admirer tout à l'aise, on le pense bien, la beauté de son corps.

(1) Voir nos Feuilletons des 2, 7, 12 et 17 courant.

Un journal ministériel, l'*Epoque*, a rappelé à l'appui de cette proposition, l'histoire d'une situation entièrement analogue dans le gouvernement des Indes anglaises.

On sait d'ailleurs que la création d'un ministère spécial compte comme adhérens quelques-uns des membres les plus influens du cabinet. L'ouvrage qui a paru dernièrement sous le titre : *De la France en Afrique*, ouvrage dans lequel la question qui nous occupe était fort bien traitée, présentait avec M. le ministre des affaires étrangères, des signes de parenté tellement évidens que personne ne s'y est mépris.

Voilà donc une pensée produite à la Chambre par deux Commissions, produite dans l'opinion publique par les organes de plusieurs partis considérables. Voilà une mesure dont tout le monde s'entretient.

Eh bien ! dans quelques jours, la discussion sur les affaires de l'Algérie va s'ouvrir dans le sein de la Chambre. Que fera-t-elle alors ? Se contentera-t-elle de voter les crédits ordinaires, extraordinaires et peut-être supplémentaires qui lui seront demandés ? Laissera-t-elle de côté la question de principe soulevée à la fois et résolue dans le même sens par les amis et par les adversaires du ministère, pour ne s'occuper que des questions de chiffres ?

Quand deux Commissions élèvent la voix et proclament de concert hautement la nécessité d'une mesure aussi grave, la Chambre évitera-t-elle de se prononcer ?

L'administration de l'Algérie telle qu'elle est constituée aujourd'hui, suffit-elle à la gestion des intérêts qui lui sont confiés ? Telle est la question sur laquelle il serait à désirer que la Chambre se prononçât, et le gouvernement semble avoir voulu lui-même, quoique sans doute il l'ait fait bien innocemment, appeler la discussion sur ce terrain, en comprenant dans la loi des crédits extraordinaires la demande des fonds nécessaires pour la création de deux nouveaux bureaux à la direction des affaires d'Algérie.

Ainsi, la question fondamentale, celle du gouvernement de l'Algérie, se présente d'elle-même dans la discussion de la loi sur les crédits extraordinaires, puisque la Chambre est appelée à statuer sur l'utilité d'un changement dans la constitution actuelle de l'administration centrale.

Mais il lui appartient aussi d'apprécier si l'étendue et l'importance de ce changement sont bien celles que la loi des crédits extraordinaires lui assigne, ou si le gouvernement de l'Algérie a besoin d'une réforme plus complète, une réforme radicale.

A cet égard, le rapporteur de la Commission des crédits extraordinaires propose d'accorder les fonds demandés pour la création des nouveaux bureaux et se borne à rappeler que la commission *croit utile de faire bien autre chose que de grossir le nombre des employés du ministère de la guerre.*

Il semble illogique de présenter comme une mesure nécessaire, la création d'une administration nouvelle, et de proposer cependant l'adoption des mesures incomplètes destinées à pallier pour quelque temps l'insuffisance de l'administration actuelle.

Pour agir conséquemment au principe qu'elle posait, la Commission aurait dû rejeter le crédit spécial demandé par le ministre, en motivant ce rejet sur l'insuffisance même du crédit. La Chambre aurait été mise ainsi en demeure de se prononcer sur le principe lui-même.

Mais les commissions parlementaires mettent, on le sait, beaucoup de réserve à proposer des refus de crédits, qui peuvent causer de graves embarras dans la marche de l'administration. Toutefois, la question spéciale de l'agrandissement du cadre des bureaux ne présentait pas ce danger, puisque l'administration, qui depuis 1841, fonctionne avec trente-cinq employés, aurait bien pu conserver cet effectif, quelque insuffisant qu'il soit, quelques mois de plus, sans que cela dût mettre en péril la chose publique.

Et, d'ailleurs, quels que soient les inconvéniens qui peuvent résulter du retard apporté dans la réorganisation des bureaux, on peut se demander si les inconvéniens attachés au maintien des affaires de l'Algérie dans les attributions du ministère de la guerre ne sont pas plus grands encore.

Il nous paraît donc à regretter que la Commission, qui a établi si clairement la nécessité d'une réorganisation fondamentale pour le gouvernement de l'Algérie, n'ait pas saisi l'occasion offerte par le projet de loi lui-même d'obtenir, pour la proposition qu'elle formulait, une sanction législative. C'était le moyen de couper court aux lenteurs, aux hésitations, aux ajournemens qui sont si fort à la mode aujourd'hui.

Il est vrai que le moment n'est pas favorable pour demander à la Chambre un débat sérieux, surtout après celui qu'elle vient d'accorder aux chemins de fer. Nous sommes à la fin d'une session et d'une législature; de nouvelles élections vont avoir lieu, et les préoccupations qu'entraîne ce renouvellement de tant d'existences politiques laissent bien peu de place à d'autres soins.

Il est à désirer cependant que la Chambre ne laisse pas passer sans discussion une proposition qui touche à nos intérêts les plus grands, surtout quand cette proposition s'appuie sur des suffrages aussi imposans par l'autorité que parle nombre.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Le ministère de la guerre s'est enfin décidé à prendre une mesure réclamée avec instances depuis longtemps; il a créé une direction des travaux publics. Déjà l'ordonnance du 15 avril avait présenté une espèce d'acheminement vers cette mesure en ajoutant les travaux publics aux attributions du directeur de l'intérieur, et à son titre l'indication de cette fonction spéciale.

L'ordonnance du 15 avril était donc en progrès sur l'ordonnance du 31 octobre 1838, puisqu'au *directeur de l'intérieur* institué par cette ordonnance, elle substituait *un directeur de l'intérieur et des travaux publics* chargé aussi de la colonisation. Avant cette époque, il y avait à Alger un fonctionnaire chargé uniquement par son titre d'investiture de diriger l'intérieur. L'intérieur dans un pays où l'administration civile se réduisait au littoral! vraiment c'était dérisoire, et il est à regretter que M. le directeur ne se soit pas borné à diriger l'intérieur de ses bureaux et ait cru devoir porter sa sollicitude *au dehors*. On aurait pris ainsi beaucoup plutôt le parti que l'on vient de prendre.

Enfin la direction des travaux publics est créée; elle est créée par démembrement de la direction de l'intérieur, qui se trouve réduite à l'intérieur et à la colonisation. Il est probable que d'ici à peu de temps il sera institué aussi une direction de la colonisation, et alors la personne chargée de cette mission spéciale saura d'une manière précise ce qu'elle a à faire; ce qui aide toujours considérablement à bien faire.

Quant à la direction de l'intérieur, réduite à cette simple désignation, nous ne voyons pas ce qu'elle deviendra, dans un pays surtout où l'impôt foncier n'est pas établi, où par conséquent il n'y a pas d'électeurs, par suite pas d'élection, et où, enfin de compte, la direction de l'intérieur, instituée d'abord à l'instar du ministère de l'intérieur, n'aura plus avec celui-ci qu'une analogie de nom.

Nous le répétons, la création d'une direction des travaux publics est une excellente institution, en ce qu'elle fait passer un des services les plus importans dans un pays neuf, du rang d'affaire accessoire au rang d'affaire principale.

L'institution d'une direction spéciale des travaux publics est exactement, au point de vue administratif, ce qu'est au point de vue politique l'institution d'un ministère spécial de l'Algérie ; car la question des travaux publics, envisagée dans ses rapports nécessaires avec le gouvernement des indigènes et la colonisation, occupe un rang aussi élevé parmi les affaires de l'Algérie que la question de l'Algérie elle-même, envisagée dans ses rapports avec l'Orient, occupe parmi les affaires de la France.

Les travaux publics en Algérie forment le lien, le lien naturel et matériel entre la population indigène et la population européenne, comme l'Algérie elle-même forme le lien entre la France et l'Orient.

La direction des travaux publics en Algérie comprend dans ses attributions la Mosquée et l'Eglise, l'Ecole et la Zaouia, l'établissement des routes européennes et l'amélioration des sentiers arabes, les fondouk et les marchés européens, etc. Ce n'est donc point une sinécure que cette fonction nouvelle : elle s'applique au contraire au service le plus occupé, le plus important, le plus influent surtout de l'Algérie ; c'est par lui que la France laissera sur le sol de la conquête, quelle qu'en soit d'ailleurs la destinée, une trace impérissable de son passage; c'est par les travaux publics exécutés dans cette contrée et dont chaque pas nous révèle la trace, que Rome a légué à ses héritiers le témoignage de sa puissance et de sa grandeur. Que sont les enseignemens renfermés dans les livres, comparés à ceux que le sol nous fournit?

L'importance de cette institution nouvelle faisait un devoir de la placer dans les conditions les plus favorables à l'exercice de son action puissante et salutaire ; c'est malheureusement ce qu'on n'a pas assez fait. On a calqué la direction des travaux publics d'Algérie sur le ministère des travaux publics de France, sans examiner si à côté des analogies ne se trouvaient pas les différences.

Ainsi, tandis que l'ordonnance place le service des mines, qui acquiert chaque jour une importance nouvelle, dans les attributions de la direction des travaux publics, elle maintient dans les attributions de la direction des finances le service des forêts.

En France, l'administration des forêts est une source de revenus pour l'Etat : elle présente donc surtout le caractère fiscal ; on comprend pourquoi le service des forêts est dévolu au ministère des finances. Le produit des coupes est appliqué à une foule d'usages différens : aussi la vente s'opère-t-elle avec facilité et régularité. Il n'existe d'ailleurs en France que des rapports éloignés entre l'industrie métallurgique et la richesse forestière.

En Algérie, des recherches récentes ont amené la découverte de gisemens métallifères importans, et, par un concours de circonstances aussi heureuses qu'imprévues, les principaux de ces gisemens présentent le triple avantage d'être voisins du littoral, de ne point faire concurrence aux produits métropolitains, et enfin d'être contigus à de vastes forêts. Il y a évidemment dans ce concours de circonstances favorables des élémens incontestables de prospérité et de richesse.

Aujourd'hui les gisemens sont concédés, et les entreprises qui doivent se former par suite de ces concessions méritent toute la sollicitude de M. le directeur des travaux publics ; mais comment se formeront-elles, ces entreprises? Les minerais seront-ils traités en France? Mais alors ces richesses métallurgiques de l'Algérie deviennent absolument stériles pour elle.

Les minerais seront-ils traités sur les lieux? Pour cela il faut que chaque usine trouve sa part, moyennant certaines charges et conditions, dans cette richesse forestière, dont le spectacle impose aujourd'hui aux concessionnaires le supplice de Tantale.

Dans la situation actuelle de l'Algérie, où le prix de la main-d'œuvre et des transports est exorbitant, où la consommation est peu de chose, les forêts n'ont de valeur que par le voisinage des mines.

Laisser le service des forêts entre les mains de la direction des finances, c'est un double contresens ; c'est séparer deux choses qui de leur nature sont connexes ; c'est prêter une valeur fiscale à des produits qui n'ont qu'une valeur industrielle.

Il en est du ministère des finances pour l'administration, comme du ministre de la guerre pour la politique ; doués d'appétits énormes, mais d'appétits aveugles, ils dévorent à eux deux le produit d'un travail colossal sans rien produire. Tel est leur rôle, telle est leur mission.

De son côté, l'Algérie est un pays où rien n'est fait, où tout est à créer. Par quelle étrange fatalité arrive-t-il que ce malheureux pays, qui appelle à son aide les administrations productives, soit justement échu presque sans partage aux deux administrations que leur nature même condamne à une éternelle stérilité? Comment se fait-il que la politique algérienne se trouve depuis seize ans entre les serres de la guerre, et l'administration algérienne entre les griffes du fisc?

Il en est ainsi pourtant, et c'est par suite de cette malheureuse destinée, que les forêts de l'Algérie ont été dévolues au fisc, qui n'en tire rien, qui ne peut rien en tirer, entre les mains de qui elles sont une source de dépenses, tandis qu'elles revendient de droit à l'administration des travaux publics qui possède le moyen de les utiliser.

Espérons toutefois que le fisc et la guerre touchent au terme de leur monopole désastreux.

L'administration vient enfin de créer cette direction des travaux publics que nous sollicitons sans relâche depuis trois ans. La création du ministère spécial de l'Algérie est appelée par trop de voix et par des voix trop considérables pour qu'elle n'ait pas lieu prochainement, de quelque haut que partent les résistances.

Cette double innovation, l'une accomplie, l'autre prochaine, renferme les élémens d'un changement radical dans la marche de l'administration et de la politique algérienne. Elle enlève l'Algérie à l'influence exclusive des deux ministères qui font le plus de bruit et le moins de besogne ; elle rogne à la fois, au profit des intérêts publics, et les griffes du fisc et les serres de la guerre.

CONCESSION DE FORÊTS.

L'administration n'a encore pris aucun parti relativement aux concessions demandées dans les forêts de l'Edough. Les concessionnaires des mines se trouvent donc dans l'impossibilité de commencer les travaux d'exploitation. Il en résulte pour quelques-uns d'entre eux, qui avaient organisé leur personnel en vue d'une prochaine solution, des dépenses stériles, et pour tous une perte de temps plus préjudiciable encore.

L'administration se trouve, dit-on, embarrassée sur le mode de concession à adopter ; elle craint de mal faire. Mais il y a quelque chose de pire peut-être que de mal faire : c'est de ne pas faire du tout.

Nous comprendrions l'embarras de l'administration si rien n'assignait aux forêts dont on lui demande la concession une destination spéciale. Mais les forêts des environs de Bône présentent une particularité qui les distingue de toutes les autres : c'est le voisinage des mines de fer.

Une ordonnance royale a distribué quatre concessions de mines; il est important que cette industrie nouvelle profite des richesses forestières que le sol renferme. Pourquoi ne pas admettre le partage égal, entre les concessionnaires, des bois de l'Edough au moins, qui sont les plus rapprochés des mines ?

Quant aux conditions à imposer, nous croyons qu'elles doivent être douces et consister plutôt en travaux qu'en redevances pécuniaires.

Ces conditions doivent être douces, parce que toutes les entreprises faites en Algérie sans précédens, offrent un caractère aléatoire, qu'il est impossible de prévoir les diverses difficultés que l'exécution peut rencontrer, et qu'il importe pourtant à l'avenir de la colonie que ces entreprises soient couronnées de succès. On se relève facilement d'un revers militaire, mais les échecs industriels éprouvés dans un pays nouveau, laissent après eux un long découragement.

M. A. de Fraguier a exposé aussi, sous le titre de *Souvenir de Syra*, une belle Grecque mollement étendue sur un tapis d'Orient, entourée de bijoux, d'instrumens, dessinée avec goût, bien éclairée, bien posée. Cette étude, quoiqu'elle manque peut-être de vigueur et de netteté, a cependant ce charme inexprimable qui, dans toute œuvre d'art, résulte de l'imitation plus ou moins poétique de la nature. Même dans les œuvres toutes de fantaisie (et Dieu me garde de vouloir soustraire les artistes aux inspirations de cette fée charmante !) on veut sentir circuler le souffle de la vie, et je ne le sens pas dans le *Marché d'esclaves*, non plus que dans les *Odalisques au bain*, dont je parlais tantôt.

Je comprends merveilleusement le culte sacré de la forme; j'aime l'artiste qui se prend d'une noble passion pour cet harmonieux poème de la beauté vivante, et qui s'attache à en reproduire, sur la toile ou sur le marbre, les divins contours, la grâce exquise; mais c'est profaner ce culte, c'est méconnaître les conditions mêmes de l'art que de jeter, ainsi dans le coin d'une toile, sous prétexte de bain ou de marché d'esclaves, des femmes nues peu ou point étudiées, d'un dessin incorrect et d'une couleur douteuse. Si j'avais l'honneur d'être peintre, je n'aborderais qu'en tremblant la beauté féminine, cet éternel aliment de l'art humain sous toutes ses formes : marbre, poésie ou couleur ! Il m'est pénible de voir traiter un tel sujet à la légère. Voyez si Ingres a fait des odalisques à la douzaine; il en a fait une que, pour ma part, je n'admire pas complétement ; mais ce que je ne puis m'empêcher d'y admirer, c'est le sentiment élevé qui a guidé et inspiré l'artiste, et je voudrais que l'exemple du maître pût servir de leçon aux élèves.

Ceci me remet naturellement en mémoire une belle jeune fille, au sein nu, aux cheveux noirs longs et ondoyans; des cassolettes, un narghilé sont épars çà et là ; une vieille négresse qui, à part la couleur, ressemble bien plus à une matrone parisienne qu'à une matrone d'Alger, du Caire ou de Smyrne, tente la belle enfant en lui montrant des bijoux que la fille d'Eve contemple avec envie. Cette toile est bien supérieure, et comme pensée et comme exécution, à un tableau du même auteur, les *Jeunes filles de Smyrne*, que j'ai critiqué dans un précédent article.

Je viens de parler d'une fille d'Eve; ce mot me fait songer à un autre tableau de baigneuses, de M. Antigna. Parmi elles, et sur le premier plan, j'en ai remarqué une, fort belle du reste, qui pose fièrement son pied nu sur un petit serpent. J'aime mieux que Dieu ait confié à la femme plutôt qu'à l'homme le soin d'écraser la tête de ce reptile immonde, car si une pareille mission m'eût été dévolue, j'avoue que, même avec mes bottes, j'aurais eu la plus grande répugnance à faire ce que la belle baigneuse de M. Antigna fait en se jouant et sans la moindre chaussure.

N'est-ce pas encore à M. Tassaert que nous devons une petite toile sous ce titre : *le Juif* ? En vérité, c'est abuser par trop fort de l'Orient en général et du juif en particulier. Qu'on se figure un marchand de dattes et d'essence de rose du boulevard Montmartre, tirant de sa bourse une pièce de monnaie, et auprès de lui, se balançant sur une chaise et dans un négligé peu décent, une lorette, si ce n'est pis. Je me demande ce qu'un artiste peut avoir dans la tête et dans le cœur au moment où il prend sa palette pour jeter sur la toile une œuvre semblable, si complétement dépourvue d'idée et d'esprit ? Et il y a pourtant un jury qui refuse de bonnes toiles !

J'aime mieux un épisode de la vie de Tourville, par M. Biard. Ce jeune homme, qui doit être un jour l'une des gloires de notre marine (il est bien entendu que je parle de Tourville et non de M. Biard) vient de prendre à l'abordage un navire barbaresque; l'équipage musulman s'est prosterné tremblant aux pieds du vainqueur ; tout à coup un rayon de bonheur éclaire le front du héros ; une jeune fille vient de monter sur le pont, c'est la belle Andrphique, sa maîtresse qui, conduite en esclavage par les pirates, est miraculeusement délivrée par son amant. Ce petit tableau est ordonné avec beaucoup d'art ; l'attitude respectueuse du vieux *Réis* est bien observée; la surprise et la joie s'épanouissent sur la figure de Tourville, et il y a bien de quoi ; cueillir du même coup, comme dédient nos pères, le laurier de la gloire et le myrthe de l'amour est un rare bonheur dont la moitié suffit au plus grand nombre; mais néanmoins, au plaisir de retrouver et de conquérir ma maîtresse, surtout parmi des mécréans réputés pour peu scrupuleux à l'endroit des femmes, je préférerais de beaucoup le plaisir de ne la quitter jamais.

C'est ce que fait M. Grolig pour l'Algérie, cette maîtresse bien aimée dont le souvenir nous captive nous-même au milieu même des splendeurs et des enivremens de notre Babylone ! M. Grolig a une facilité dont il doit redouter l'abus. Il n'a pas moins de huit tableaux au Salon, presque tous algériens, et quelques-uns étudiés avec beaucoup de conscience et de soin. Le *Débarquement du duc d'Orléans à Alger* est une étude correcte, mais aussi froide que son titre l'indique, et j'avoue que, pour les cérémonies de ce genre, j'aime mieux le récit du *Moniteur* que les tableaux les plus corrects. En général, j'ai une horreur profonde pour la peinture officielle et dynastique ; en fait d'art, j'ai des opinions très révolutionnaires, ce qui n'est pas défendu par les lois de septembre.

La *Halte d'Arabes dans le Deniah* est un souvenir moins complet : les montagnes du fond sont littéralement en velours lilas, mais du vrai velours, capable de faire tourner la tête à toutes mes jolies voisines de la rue Navarin ; ce n'est certes pas un pareil résultat que M. Grolig avait en vue. Et puis ses chevaux et leurs cavaliers eux-mêmes sont-ils bien irréprochables? J'ai cherché *les Ruines d'Hippone* du même auteur; je tenais à voir ce tableau, et n'ai pu le rencontrer, ce dont le lecteur doit se réjouir, car il est probable que je n'aurais pas laissé échapper cette occasion de faire une tirade quelconque sur saint Augustin. M. Grolig a exposé aussi une bonne marine, dont les eaux manquent peut-être de transparence... d'humidité si l'on veut. Cette toile, rapprochée du *Naufrage de la Méduse*, que le même artiste avait exposé l'année dernière, doit faire désirer ce me semble, aux amis de M. Grolig, de le voir se livrer plus spécialement aux études de marine.

M. Massé n'a pas cessé d'être fidèle à l'Algérie. Il a cette année quatre tableaux algériens. L'un est la *prise de Bizarra chez les Kabiles*. Je n'ai rien à en dire. Les trois autres sont des études de cavaliers marocain, arabe et français, toutes trois fort bonnes. Mais pourquoi donc M. Massé fait-il tuer son cavalier arabe par derrière et par un fantassin français ? Il y a beaucoup de Chauvin comme moi qui peuvent s'en trouver offensés dans leur susceptibilité d'honneur national.

Et si j'étais Egyptien, je ne me montrerais pas moins offensé d'un tableau de M. Tancrède de La Bouère, représentant la plaine de Memphis

La distribution à parties égales entre les divers concessionnaires des mines, avec des conditions qui auraient pour objet surtout d'assurer l'aménagement sage des bois, et avec une surveillance des agens forestiers, nous paraît le moyen le plus simple de tirer parti des forêts de l'Edough. C'est dans les concessions ultérieures qu'on introduira les modifications que l'expérience aura fait juger nécessaires. Mais aujourd'hui, il importe surtout de prendre un parti.

Il semble vraiment que l'administration redoute les concessions avantageuses, et qu'elle craigne de se compromettre en plaçant les concessionnaires dans des conditions favorables ; mais n'est-ce pas au contraire à assurer le succès des entreprises particulières qu'elle devrait tendre de tous ses efforts ? s'il était bien démontré en France qu'une concession faite en Algérie peut être une source de fortune, mais en quelques années le budget serait dégrevé.

C'est parce que le crédit industriel et agricole de l'Algérie n'est pas fondé que le Trésor public est obligé de supporter à lui seul toutes les charges. Que des fortunes particulières se créent en Algérie, et la fortune publique y trouvera largement son compte.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Depuis son retour à Constantine, M. le lieutenant-général Bedeau s'occupe activement des affaires administratives, et paraît disposé à seconder de tous ses efforts les études entreprises pour faire place à la colonisation européenne.

Il existe dans la province de nombreux domaines de l'Etat, affermés, pour la plupart, aux indigènes de la ville qui, aujourd'hui, appauvris par la concurrence de l'industrie et du commerce européens, n'ont plus guère que cette ressource pour subvenir aux charges nombreuses de la famille. Il importe donc de procéder avec ménagement pour ne pas jeter le trouble au milieu d'une population pacifique et qui s'est montrée jusqu'ici docile à notre domination. Cette considération, seule, nous l'espérons, a fait suspendre et ajourner jusqu'à la prochaine récolte les décisions de la commission administrative; mais, on nous assure qu'avant l'automne prochain, époque des labours, il sera fait droit aux instantes sollicitations des capitalistes qui ont demandé des concessions dans les environs de Constantine, et particulièrement dans la vallée du Hamma et du Bou-Merzoug. Nous avons foi dans cette promesse dont la réalisation inaugurera pour la province de Constantine une ère nouvelle.

Entre les domaines propres de l'Etat, qui commencent au camp d'el Harrouch et Philippeville, existe un espace de 24 kilomètres environ qui appartient à la tribu kabile des Beni-Mehenna, et sur lequel des concessions sont demandées. L'établissement d'un village assez important est projeté sur ce territoire, à mi-distance de Philippeville et El-Arrouch ; mais avant qu'il soit fait droit aux demandes de concessions et à l'installation du village projeté, il faut prendre des arrangemens avec la tribu propriétaire du sol. Le bon vouloir de l'administration locale, nous écrit-on, ne saurait être mis en doute, et les dispositions des Kabiles sont toujours favorables à un partage du sol entre eux et les colons européens. Ainsi tout porte à croire que cette question recevra aussi une prochaine solution ; mais l'opération est délicate et exige des études sérieuses et réfléchies, parce que l'administration n'est guidée par aucun précédent, parce que les conditions d'après lesquelles on traitera avec les Beni-Mehenna serviront, pour l'avenir, de base aux traités de semblable nature qui pourront être faits avec d'autres tribus.

Nous comprenons toute la légitimité de ces raisons ; nous sommes même convaincus qu'elles justifient la lenteur avec laquelle on a procédé jusqu'à ce jour dans cette affaire ; mais nous pensons qu'il y aurait, maintenant que l'attention des indigènes est éveillée, autant de danger à ajourner qu'il y en aurait eu à prendre une décision prématurée. Nous espérons que M. le gouverneur de la province fera tous ses efforts pour conclure cette affaire en même temps que celle des concessions des Azel.

D'autres intérêts préoccupent aussi l'administration locale : les irrigations et l'agrandissement de la ville.

L'aqueduc romain qui conduit les eaux du Roumel au moulin de la ville est en très mauvais état et ne peut être restauré ; il faut donc en construire un nouveau. Le génie militaire demande à cet effet un crédit de 100,000 francs sur le budget colonial. Un ingénieur civil propose, avec ce crédit, de détourner toute la rivière, de manière à utiliser toutes les eaux, soit comme force motrice, soit pour servir aux irrigations. Les deux projets ont été renvoyés au conseil supérieur d'administration à Alger. Nous espérons que M. le directeur des travaux publics tiendra à ce qu'ils ne restent pas éternellement enfouis dans les cartons, car il y a urgence : bientôt Constantine manquerait de farines.

Le chiffre actuel de la population européenne à Constantine, et celui plus considérable encore de la population qui y sera appelée aussitôt que la colonisation aura tracé son premier sillon dans les belles vallées qui environnent la ville, exigent que Constantine sorte des limites naturelles qui circonscrivent l'ancienne cité arabe. Les uns proposent d'établir un long faubourg entre la place de la Brèche et le pont d'Aumale. D'autres pensent qu'il vaudrait mieux jeter un second pont sur le Roumel, et prolonger au-delà de ce pont les rues Damrémont et Caraman, sur le Sud-Nord, où les matériaux de construction abondent. L'important est que l'on prenne une prompte décision, car on ne sait plus où se loger à Constantine. Dernièrement, des ouvriers d'état, en assez grand nombre, ont été forcés de retourner à Philippeville, faute de logement. Pour parer à cet inconvénient, M. le commissaire civil vient, dit-on, de demander qu'on mette à sa disposition un local où les ouvriers pourront se loger à leur arrivée à Constantine, en attendant qu'ils aient trouvé à se caser.

Sous le rapport administratif, Constantine se ressent du retour de son chef. Sous le rapport politique et militaire, la province tend aussi à rentrer dans son calme habituel. Les tentatives des partisans de l'émir sont circonscrites dans un espace très limité, à l'ouest de la subdivision de Sétif et dans un cercle qui n'a jamais été soumis à notre autorité. Le succès remporté par M. le colonel Dumontet sur le chérif Mohammed-ben-Abd-Allah a ruiné le crédit des agitateurs et des fauteurs de désordre.

CONSTANTINE.

On a trouvé, dans les derniers jours du mois dernier, le cadavre d'un enfant nouveau-né, au milieu d'une rue retirée où il avait été jeté pendant la nuit. La misère est si grande dans la population indigène que l'infanticide y devient très commun; mais le plus ordinairement les mères vont déposer leurs enfans sur le Koudiat-Ali. Pour diminuer le nombre de ces crimes, qu'il est impossible de réprimer, car le foyer de la famille musulmane est impénétrable, il y aurait lieu de créer un *tour* à l'hospice civil.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

On lit dans *l'Akhbar* :

Le général d'Arbouville était campé le 11 à Aïn-Akrak (la source du scorpion), chez les Ouled-Naïl ; il n'éprouvait aucune résistance de la part de cette nombreuse tribu qui payait les fortes amendes qui lui sont infligées en punition de sa conduite à l'égard de l'ex-émir, à qui elle a fourni des secours et un asile.

Dans l'enlèvement du camp du chérif Si-Mohammed-ben-Abdallah par le lieutenant-colonel Dumontet, le 12 au matin, les Kabiles ont eu plus de 200 hommes tués et un plus grand nombre de blessés ; tout ce qu'il y avait dans leur camp a été pris : 4,000 moutons, 100 bœufs, tentes, etc. De notre côté, nous avons eu 7 hommes tués et 60 blessés, parmi lesquels quatre officiers du 19e léger, MM. Bouvier, lieutenant, blessé à la poitrine ; Boutserin, idem, blessé au cou ; Duquesne, idem, blessé à la cuisse ; Henry, idem, blessé à la cuisse.

Cette affaire, qui a eu lieu auprès de la tribu kabile des Amoucha, qui s'est toujours montrée hostile, aura un grand retentissement dans le Sahel, et fera comprendre aux populations l'impuissance du chérif et le danger de leurs tentatives.

SUBDIVISION DE BONE.

On lit dans *la Seybouse* :

Depuis un mois, une manutention de biscuits fonctionne au moulin Labaille. Le biscuit, fait avec de la farine de blé dur indigène, est excellent. Cette branche d'industrie, dont les résultats sont si satisfaisans, promet des ressources locales à la marine ; nous aurons l'occasion d'en reparler.

Un pont en bois, de la portée de vingt-deux mètres environ et de près de quatre mètres de large, vient d'être construit sur l'Oued-el-Aneb, en pays arabe, dans le cercle de l'Edough, par un détachement d'artillerie sous la direction d'un officier de cette arme. Tous les bois nécessaires à la construction ont été débités sur l'Oued-el-Aneb, transportés et traînés sur l'emplacement du pont par les Arabes eux-mêmes, qui l'avaient demandé avec instance au bureau arabe.

Plusieurs Arabes se présentent journellement à la pépinière pour demander des arbres; quelques-uns d'entre eux ont entrepris des plantations assez importantes cette année. Tandis qu'ailleurs la surexcitation de la guerre pousse les indigènes à la destruction, la tranquillité de notre province leur inspire des goûts sédentaires, des idées de travail et d'amélioration de leur existence.

PROVINCE D'ALGER.

Depuis que nous occupons l'Algérie, les récoltes ont toujours été bonnes, et les indigènes constataient avec bonheur, que de mémoire d'homme ils n'avaient joui d'une aussi longue série d'abondance, car généralement, sur huit années, ils en comptent une mauvaise, par suite de sécheresse. Depuis seize ans, les pluies avaient été abondantes et régulières à l'époque des semailles et au moment où l'épi commence à se former. Malheureusement, il n'en est pas de même cette année. Les pluies ont été rares à l'automne, et nulles à la fin de l'hiver; la récolte des foins est très pauvre et les moissons dépérissent sur pied. La disette ne pouvait arriver dans un moment plus difficile pour les colons européens et pour les Arabes. Les sauterelles ont, l'année dernière, dévoré une grande partie des récoltes; la guerre qui pèse sur le pays depuis si longues années, en diminuant les cultures sur le territoire arabe, a vidé tous les silos, épuisé les réserves habituelles des indigènes ; aussi la misère est profonde, et présage des jours difficiles pour les populations appauvries. En de semblables circonstances, le gouvernement doit prendre de grandes mesures pour assurer la nourriture de sa colonie.

Nous demandions, l'année dernière, qu'on créât des greniers d'abondance, des réserves dans les principales villes de l'Algérie ; si on avait tenu compte de nos avertissemens, en cela comme en tant d'autres choses, la crise actuelle pourrait être conjurée sans le secours de la métropole. Puissions-nous profiter de cette leçon pour l'avenir.

ABD-EL-KADER ET LE GÉNÉRAL JUSUF.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

Les dernières nouvelles qu'on ait eues de M. le général Jusuf, et, par suite, des mouvemens de l'ex-émir, remontent à dix jours. A cette époque, tout annonçait de ce côté une série d'opérations dans le Djebel-Amour, lorsqu'Abd-el-Kader, trouvant là moins de ressources encore que chez les Ouled-Naïl, vint camper près du Boukaïl, à cent lieues au sud d'Alger, et, de là, par une marche parallèle et inverse à celle de M. le général Jusuf, atteignit Gharza, point situé à quatre jours de marche de Boghar, dans la direction du sud-est. Il avait rassemblé tous les cavaliers disponibles des Ouled-Naïl, au nombre de 400 à 500 ; ses forces en entier se bornent là, car des hommes dévoués qu'il avait amenés de l'ouest, à peine lui en reste-t-il encore quelques-uns à cheval.

Ce fut le 19 du mois courant que M. le général Jusuf apprit ce revirement complet, et aussitôt il se dirigea sur Gharza, suivi de la colonne de M. le colonel Lamirault, qui lui amenait un convoi. Depuis cette époque, on ignore entièrement tout ce qui s'est passé. Cette circonstance, qui n'est point rare, et que peut expliquer la négligence d'un courrier arabe ou tout autre incident du même ordre, paraît avoir été mise à profit par la malveillance, pour répandre des bruits sinistres dont l'autorité aurait sans doute puni l'émission si elle avait pu remonter à leur source. Nous ferons seulement observer à ce sujet, qu'Abd-el-Kader se trouve avec des forces très inférieures, et dans une tribu dont plusieurs fractions viennent de solliciter l'aman, en présence de trois fortes colonnes commandées par M. le général Jusuf, MM. les colonels Lamirault et Blangini ; qu'aucun revers par conséquent n'est supposable, et que d'ailleurs tout événement sérieux de ce côté ne pourrait manquer de parvenir très rapidement à Alger.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

On écrit de Médéa, sous la date du 26 avril :

Jeudi dernier, Mgr le duc d'Aumale est arrivé aux mines de Mouzaïa. Pendant son dernier séjour à Alger, le prince avait fait à M. Henri, qui est chargé de la direction de ce bel établissement, la promesse de le visiter. Un fort beau détachement de milice, qui ne comptait pas moins de 250 hommes, était rangé sous les armes aux abords du nouveau village. S. A. R. a été reçue au bruit des acclamations de cette troupe citoyenne, qui, organisée avant tout pour le travail, est en mesure de se défendre si les circonstances venaient à l'exiger.

Plusieurs officiers de la garnison de Médéa se trouvaient là par suite de l'invitation de M. Henri, qui, après avoir fait au prince et à toutes les personnes de sa suite les honneurs d'un splendide déjeûner, a fait voir à S. A. R. les travaux des mines. M. Guillemin, qui les dirige en qualité d'ingénieur, a obtenu la plus flatteuse récompense du zèle et de la haute capacité avec lesquels il s'acquitte de ses difficiles fonctions : le prince lui a, à diverses reprises, adressé ses félicitations.

Mgr le duc d'Aumale, en quittant la mine, a réitéré aux administrateurs l'assurance qu'il s'estimerait heureux de contribuer aux progrès d'une entreprise qui ne peut manquer de donner un grand essor à la colonisation de cette partie de la province d'Alger.

ACTES OFFICIELS.

Ont été nommés dans l'Ordre de la Légion-d'Honneur :

Commandeurs : MM. Comman, maréchal-de-camp, et Blangini, colonel au 58e de ligne.

Officiers : MM. Mollière, colonel au 13e léger ; Offroy-Montbrun, sous-intendant militaire de 2e classe; Chapuis, chef de bataillon au 2e régiment de ligne ; Neigre, chef de bataillon au 31e de ligne ; Belhomme, chef de bataillon au 43e de ligne ; Hœgi, chef d'escadron au 3e escadron des équipages militaires ; Moureau, chef de bataillon, en retraite à Alger.

Chevaliers : MM. de Valdan, capitaine de première classe au service topographique ; Duplessix-Ségasse, sous-intendant militaire de première classe à Constantine ; Gibon, adjoint de première classe à l'intendance, à Djemma-Ghazaouat ; Lemaire, adjoint de première classe à l'intendance, à Bellys ; Fricot, capitaine-adjudant de place, à Alger ; Montéléon de Saint-Forin, lieutenant de gendarmerie ; Mezin, maréchal-des-logis de gendarmerie ; Toublant, capitaine, et Bonisset, lieutenant au 2e de ligne ; Roux, capitaine adjudant-major, et Renartz, sergent-major vaguemestre au 5e de ligne : Pinard, lieutenant, et Durante, sergent au 16e de ligne ; Bouvier et Cortès, lieutenans au 22e de ligne ; Guignard, capitaine adjudant-major au 31e ; Gay, capitaine au 31e ; Hodinot et Meytal, sergent au 31e ; Delsfayetière, capitaine au 32e ; Lalin, Grenet, et Bartel, capitaines au 33e ; Defrance, sergent au 33e ; Chavanne, capitaine au 36e ; Ferru, capitaine au 38e ; Lesaffre, sergent au 38e ; Rozais, capitaine au 43e ; Meilheurat et Vedeau, capitaines au 44e ; Coulon et Jubien, lieutenans au 51e ; Carby, capitaine au 53e ; Mistouflet et Drion, lieutenans au 53e ; Bon, sergent au 53e ; Sailer, capitaine au 56e ; d'Aleyrac, capitaine au 58e ; Lauret, lieutenant au 58e ; Leblond, capitaine au 61e ; Degastaud, sergent au 61e ; Rivière, capitaine au 64e ; Lasserre, sergent-major au 64e ; Davignon, capitaine au 3e léger ; Badouaille, capitaine au 6e léger ; Mechineau, sergent au 6e léger ; Vallette-Viallar, chef de bataillon au 12e léger ; Colombier, sergent au 12e léger ; Lohier et Delamotte, capitaines au 13e léger ; Bach et Picard, capitaines au 13e léger ; Labadens, capitaine au 19e léger ; Maisonnave, sergent au 6e bataillon de chasseurs d'Orléans ; Ar-

---

par un coup de vent du désert. Le peintre Martinet, qui a osé aborder avec une audace monumentale les grands spectacles de bouleversement et de désolation, aurait reculé peut-être devant la peinture du simoun. M. de Labouère a eu plus de courage, et il doit le regretter aujourd'hui. J'ai moi-même assez désagréablement éprouvé les effets du simoun pour être persuadé qu'il est bien capable de soulever de lourds ballots de sable comme ceux que je vois sur ce tableau, mais s'il y a un effet fâcheux, déplaisant dans la nature, l'art consiste, ce me semble, à l'éviter et non à le rechercher.

Je sais bien qu'ici l'artiste ne s'est pas dit, de parti pris, qu'il allait peindre le ridicule, mais bien le sublime. Hélas ! il est si facile de se tromper. Il nous souvient qu'à l'un des salons précédens M. de Labouère avait aussi exposé une scène du désert ; l'effet en était saisissant, étrange, original, mais il a été trompé aujourd'hui, et j'espère bien, pour ma part, qu'il prendra sa revanche.

Je cours à travers les galeries, tant j'ai hâte d'en sortir ; mais je m'aperçois que je n'ai rien dit encore de quelques portraits auxquels je dois une mention spéciale.

Je mets en première ligne le portrait en pied du capitaine de Géreaux, des chasseurs d'Orléans, mort dans le combat du marabout de Sidi-Brahim, en prononçant ce vieux et sublime proverbe de l'honneur français : « Les Français meurent, et ne se rendent pas !... » Ce portrait, dû à M. Eugène Giraud, est l'un des plus remarquables du Salon.

J'ai vu aussi dans la galerie de bois le portrait d'un officier des chasseurs d'Afrique, M. le marquis de C.., par M. Pérignon, qui s'est fait dans ce genre une réputation méritée, c'est-à-dire que son pinceau est très connu. M. Pérignon n'a pas moins de douze portraits au Salon.

Je ne dois pas oublier non plus un petit portrait en pied par M. E. Keller. L'original avait eu l'idée de s'affubler d'un costume égyptien, avec un grand sabre recourbé, une cravate noire et un faux-col, les mains dans les poches, et le peintre a pu croire de bonne foi que l'Orient s'était révélé à lui.

On m'a dit qu'il y avait au Salon le portrait d'un employé supérieur de la direction des affaires d'Algérie au ministère de la guerre, bien connu par l'abondance et le charme exquis de sa parole. Où donc cette violette odorante est-elle cachée que, même en la cherchant, je n'aie pu la trouver ?

M. Guilleminot a exposé un portrait de Félicien David fort ressemblant.

Ai-je le temps de donner un coup-d'œil à la sculpture si indignement logée ?

La statue de la Poésie Légère, de Pradier, a les honneurs du salon et de la popularité. Est-ce défaut d'intelligence de ma part? Je le crois, mais malgré toute ma sympathie pour le ciseau de Pradier, je n'aime pas sa Poésie Légère qui a bien plus les robustes allures d'une bacchante que le ton fin et léger de la muse charmante et coquette qu'il a voulu représenter. Demandez à Anacréon, à Tibulle, à Horace, à Voltaire, à Gentil-Bernard, à Bouflers, à Parny, s'ils reconnaîtraient dans cette massive créature, l'inspiration mystérieuse de leurs vers frêles et délicats. Et qui de nous n'a vu quelquefois, dans sa vie, cette muse des jours heureux lui sourire et l'agacer, et n'est-ce pas par sa grâce, par son voluptueux maintien, par son regard brillant de tous les feux de la jeunesse et de l'amour qu'elle nous a surtout séduits, plutôt que par l'ampleur et la vigueur de ses formes ? J'ai le malheur d'être seul de cet avis, c'est pourquoi j'y tiens fort.

Tout le monde a remarqué le *Satan chassé du ciel*, statue en plâtre de M. René Toulmouche, œuvre originale et puissante, qui semble promettre à la sculpture un talent neuf et hardi, un [illegible] M. Toulmouche est, dit-on, un avocat où avoué de Nantes [illegible] le [illegible] papier timbré pour le ciseau de sculpteur. Pour cette fois, le vieil axiome a tort, et je suis enchanté que la toge ait cédé à l'arme toute puissante de l'art. L'ange déchu plonge son regard sur la terre, son nouveau domaine, et semble se réjouir des douleurs qu'il y va semer.

Comme exécution, cette œuvre est irréprochable, le mouvement est beau, l'expression sublime, mais je regrette que l'artiste n'ait pas donné à sa conception un sentiment supérieur au sentiment du dogme chrétien. Non ! l'ange foudroyé par la colère divine, n'est pas l'ange du mal, c'est l'ange de l'orgueil audacieux et immuable, mais non l'ange du mal ! Je voudrais lire sur son front superbe la pitié pour toutes les natures maudites comme lui, et l'espoir de reconquérir, à force de passion, d'amour et de courage, les célestes régions d'où Dieu l'a chassé. Nous attendons M. Toulmouche à la prochaine exposition.

J'ai remarqué aussi un beau groupe en plâtre de M. A. Ottin. C'est un chasseur indien surpris par un serpent boa. Le mouvement de cette composition est plein de sève et de puissance.

M. N. Jacques a exposé une Eve cueillant la pomme fatale qui doit perdre le genre humain. C'est une œuvre gracieuse, mais trop froide; en cueillant cette pomme, symbole du plaisir, Eve devait être plus émue et plus frémissante.

Je préfère le groupe d'Adam et Eve chassés du paradis terrestre, après le péché. Ce groupe est fort beau, mais je reprocherais volontiers, à l'auteur, M. J.-B. Lebroc, de s'être trop strictement renfermé dans l'inflexibilité du dogme. Même en quittant l'Eden, le premier couple devait puiser dans l'amour plus de courage et plus d'espoir.

Je signalerai encore une charmante statue de la *Mélancolie*, par M. Xavier Corporandi ; une gracieuse jeune fille, de M. Deligand, consultant une marguerite et demandant aux pétales de la fleur champêtre si l'ami de son cœur l'aime un peu, beaucoup, passionnément ou pas du tout.

M. Gruyère a exposé un Mutius Scœvola, statue en marbre, plein d'énergie, et un Chactas triste et rêveur sur le tombeau d'Atala.

Je n'ai cité de Pradier que la *Poésie légère*; comme on le pense bien, le fécond artiste n'en est pas resté là. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous avons surtout remarqué un groupe en bronze délicieux : c'est Anacréon et l'Amour ; puis la belle statue en marbre de M. le duc d'Orléans ; les bas-reliefs de ce monument rappellent un de plus beaux jours de cette vie trop tôt tranchée, celui où, après le retour de l'expédition des Portes-de-Fer, le prince reçut des soldats, pendant le grand banquet qui eut lieu sur la place Bab-el-Oued, une palme, emblème des gloires pacifiques.

Puis-je mieux faire que d'arrêter à ce touchant souvenir ces causeries déjà bien longues !

gounès, chasseur au même bataillon; Huby, sous-lieutenant aux zouaves; Porchet, zouave; Mezin et de Latouche, capitaines au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique; Laterrade, capitaine; Bastide, capitaine, et Pelletier, sergent au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique; de Golberg, capitaine-adjudant-major, et Viargues, sergent au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique; Jominet, sergent à la 7e compagnie de fusiliers de discipline; Coché, sergent à la 8e compagnie de fusiliers de discipline; Foulonneau, lieutenant à la 1re légion étrangère; Sarazin, lieutenant à la 2e légion étrangère; Pistor, sergent-major de musique à la 2e légion étrangère; Levy, capitaine aux tirailleurs indigènes d'Alger; Taverne, capitaine aux tirailleurs indigènes de Constantine; Péri, sergent à la 7e compagnie de fusiliers-vétérans; Machistre, capitaine au 3e chasseurs; Gallon et Tourgon, capitaines au 5e chasseurs; Lassime, lieutenant au 9e chasseurs; Béral de Sédaiges, capitaine au 2e hussards; de Bérot, lieutenant; Vallade, Mauscion, sous-lieutenans, et Lacroix, maréchal-des-logis au 1er chasseurs d'Afrique; Boulanger, maréchal-des-logis au 2e chasseurs d'Afrique; Lenoir et Lepape, lieutenans au 3e chasseurs d'Afrique; Duraud de Noilliac, capitaine, et Campagnac, maréchal-des-logis au 4e chasseurs d'Afrique; Bilhau, maréchal-des-logis, et Chartier, maréchal-des-logis-fourrier au 1er régiment de spahis; Ibrahim-Ben-Noua, lieuten. au 2e spahis; Demoulin, Mustapha-Ben-Sinain-Cossantini, sous-lieut,, et Girard, brigadier au 3e spahis; Coran, gardien de la batterie à la divis. d'artillerie d'Alger; Zerr, canonnier au 2e régiment; Pélisson, capitaine en deuxième au 8e d'artillerie; Bertin, lieutenant en premier au 9e d'artillerie; Concet, capitaine au 6e escadron du train des parcs d'artillerie; Martin, capitaine du génie; Pupier et Carbonnet, gardes du génie de 1re classe; Fontaine, lieutenant au 1er du génie; Coutan, lieutenant, et Fontubier, caporal au 2e du génie; Gaillard, sergent au 3e du génie; Hayotte, capitaine au bataillon d'ouvriers d'administration, à Oran; Croville, capitaine des équipages militaires, détaché à Oran; Duthilleul et Arnol, maréchaux-des-logis du 1er escadron des équipages militaires; Gannevat, maréchal-des-logis au 2e escadron des équipages militaires; Fascie, capitaine, Duval et Dagounneau, sous-lieutenans, et François, brigadier au 3e escad. des équip. militaires; Vital, médecin ordinaire de 1re classe; Chatelain, Riboulet, Mayer, Rietschel, Moreau, médecins ordinaires de 2e classe; Guiliano dit Castano, et Bonneau, chirurgiens-majors de 1re classe; Shrimpton, chirurgien aide-major; Guion et Lesage, pharmaciens militaires; Lafargue, chirurgien-major au 3e de ligne; Guyon-Vernier, id. au 32e; Meunier, id. au 36e; Bécœur, chirurgien aide-major au 4e chasseurs d'Afrique; Bruschki, sergent infirmier-major; Bilco, officier d'administration comptable des hôpitaux; Bouvet, id.; Melcion-d'Arc, officier d'administration comptable des subsistances; Renaud, officier d'administration comptable des hôpitaux, et Gerig, aide-vétérinaire en 1er des chasseurs d'Afrique.

ADMINISTRATION CIVILE.

OFFICIERS : M. Victor Foucher, maître des requêtes au Conseil-d'Etat, directeur général des affaires civiles, par intérim.

CHEVALIERS : MM. Testu, chef du secrétariat à l'administration centrale, secrétaire du conseil supérieur d'administration; Fouquessoles, inspecteur des douanes, chef de ce service en Algérie; Lair, directeur du service télégraphique à Alger. — *Magistrature* : M. Bertora, vice-président de la cour royale d'Alger. — *Tribunal de commerce* : M. Bournichon, juge. — *Milice* : MM. Fleury, chef d'escadron, commandant la cavalerie de la milice; comte de Franclieu, chef de bataillon, commandant le 5e bataillon de la milice rurale d'Alger. — *Services divers* : MM. Durieu, membre de la commission scientifique de l'Algérie, capitaine au 63e de ligne; Rousseau, interprète de première classe; Saï-Ben-Guena, caïd des Issers; Ben-Lahia, kalifa de l'agah Bou-Mezrai; et Hollanders, officier au service de Sa Majesté le roi des Belges, (nommé chevalier par ordonnance royale du 13 avril, comme ayant assisté à plusieurs expéditions dans l'état-major de M. le général Cavaignac, à Tlemcen).

Nous, duc d'Isli, maréchal de France, gouverneur-général de l'Algérie,

Vu l'arrêté de M. le ministre de la guerre, en date du 24 octobre 1845, portant institution d'un service d'inspecteurs de la colonisation et en exécution des prescriptions contenues dans les dépêches ministérielles des 31 octobre et 9 décembre 1845, arrêtons :

Art. 1er. Les inspecteurs de la colonisation sont à la disposition du gouverneur-général.

Art. 2. Ils font partie de la direction de l'intérieur, mais ils peuvent en être détachés par le gouverneur-général, selon les besoins du service, pour être mis à la disposition soit du directeur des finances, soit des commandans supérieurs des provinces.

Art. 3. Le gouverneur-général arrête la répartition de ces agens entre les divers services, sauf aux chefs de ces services à faire une sous-répartition de ceux mis à leur disposition, sous-répartition qu'ils soumettront à l'approbation du gouverneur-général.

Art. 4. Il sera préparé, par les soins du directeur-général des affaires civiles, des livrets pour être remis par lui à chaque inspecteur de la colonisation.

Art. 5. Il sera également préparé par les soins du même fonctionnaire, un registre destiné à l'enregistrement des rapports des inspecteurs de la colonisation.

Art. 6. Les inspecteurs de la colonisation devront adresser directement leurs rapports aux chefs de services sous les ordres desquels ils se trouveront, et ceux-ci devront les transmettre immédiatement au gouverneur-général, avec leur avis, pour qu'ils soient enregistrés sur le registre tenu à cet effet dans les bureaux de la direction générale des affaires civiles et adressés ensuite à M. le ministre de la guerre.

Ar. 7. M. le directeur de l'intérieur devra prévenir le gouverneur-général de tout envoi de colons sur des centres de population établis dans les territoires mixtes, afin que MM. les commandans supérieurs puissent, sur l'avis du gouverneur-général, donner aux inspecteurs de la colonisation les instructions qu'ils jugeront nécessaires.

Alger, le 28 février 1846.

RÉGLEMENT CONCERNANT LES INSPECTEURS DE LA COLONISATION.

Nous, duc d'Isli, maréchal de France, gouverneur-général de l'Algérie;

Vu l'arrêté de M. le ministre de la guerre en date du 24 octobre 1845, portant institution d'un service d'inspecteurs de la colonisation;

Vu notre arrêté du 28 février dernier, et en exécution des prescriptions contenues dans les dépêches ministérielles des 31 octobre et 9 décembre 1845;

Arrêtons :

CHAPITRE 1er.

Devoirs et fonctions des inspecteurs de la colonisation laissés à la disposition du directeur de l'intérieur et des travaux publics et de ceux mis à celle des commandans des territoires mixtes.

Art. 1er. Les inspecteurs de la colonisation inspectent les bureaux de placement des ouvriers et les dépôts où les émigrans concessionnaires et autres sont admis à leur débarquement.

Ils veillent à la répartition des concessionnaires et des ouvriers dans les diverses localités.

Ils apposent leur visa sur les états mensuels remis par les chefs des dépôts.

Art. 2. Ils donnent leur avis sur les projets d'allotissement des territoires des centres nouveaux, remis par les agens du service des opérations topographiques, et les officiers du génie, avant la présentation de ces projets au conseil supérieur d'administration.

Ils veillent au peuplement des nouveaux centres de population, et président, sous les ordres du directeur de l'intérieur, des sous-directeurs, des commissaires civils et des commandans de subdivisions et de cercles, suivant les territoires, à l'installation des familles et à la distribution faite par les agens des opérations topographiques des lots à bâtir et à cultiver.

Ils président également à la distribution des semences, plants, instrumens, animaux, etc., etc., prêtés ou donnés aux colons.

Ils adressent chaque mois au directeur de l'intérieur, ou aux commandans supérieurs des provinces, suivant le territoire sur lequel ils opèrent, un état conforme au modèle n° 1.

Art. 3. Ils contrôlent l'emploi des matériaux à bâtir délivrés aux concessionnaires à titre de subvention.

Dans le mois qui suit la délivrance des matériaux, ils rendent compte du résultat de leur contrôle.

Art. 4. Ils tiennent le contrôle et la comptabilité des instrumens et des animaux prêtés aux concessionnaires, en font la visite, et en assurent la conservation et le roulement.

Chaque trimestre ils dressent un état conforme au modèle n° 2.

Art. 5. Chaque mois au moins, et plus souvent s'il le faut, ils font connaître par des rapports spéciaux le mouvement de la population, des constructions, des cultures dans les nouveaux centres, ainsi que les besoins des localités, sous le rapport des voies de communication, de l'assainissement, de la police rurale, de la boulangerie, des usenes, marchés, etc.

Ces rapports sont adressés aux chefs de service et transmis immédiatement par ceux-ci au gouverneur-général avec leur avis personnel.

Ils sont enregistrés sur un registre tenu à cet effet à la direction générale des affaires civiles et transmis en original au ministre de la guerre avec l'avis des chefs de service et celui du gouverneur-général, dans la quinzaine de leur enregistrement.

Art. 6. Ils recueillent les documens propres à établir la statistique agricole : ils constatent les produits des récoltes en céréales, paille, foin, tabac, etc., etc. Le développement des plantations et de l'industrie séricicole, les faits relatifs à l'accroissement et à l'amélioration des différentes races d'animaux domestiques. Ils se concertent à cet effet avec les officiers municipaux et les commissions consultatives.

Ils remettent annuellement des états conformes aux modèles 3, 4, 5 et 6.

Art. 7. Ils donnent leur avis motivé sur toute demande de substitution et d'hypothèque et sont spécialement chargés de constater par procès-verbaux les travaux de constructions et de cultures imposés aux concessionnaires pour l'obtention des titres définitifs de propriété.

Art. 8. En certains cas, notamment dans les premiers temps de la formation des centres, les inspecteurs de la colonisation peuvent être chargés par nous de remplir les fonctions d'officiers municipaux.

CHAPITRE II.

Devoirs et fonctions des inspecteurs de la colonisation mis à la disposition du directeur des finances et du commerce.

Art. 9. Les inspecteurs de la colonisation, mis temporairement à la disposition de la direction des finances, concourent avec les agens de cette administration à la vérification des cultures alléguées par les prétendans à la propriété des terres soumises aux dispositions de l'ordonnance du 1er octobre 1844, relatives aux terres incultes.

Art. 10. Ils procèdent, en outre, de concert avec les receveurs et les géomètres du Domaine, au contrôle des immeubles ruraux, vendus ou aliénés depuis 1830, pour constater si les conditions de cultures, de plantations, de clôtures, d'assainissement, de construction et autres ont été remplies.

CHAPITRE 3.

Disposition générale.

Art. 14. Les inspecteurs de la colonisation sont munis d'un livret coté et paraphé par le directeur général des affaires civiles, sur lequel ils inscrivent jour par jour leurs courses, les centres dans lesquels ils ont opéré, la nature de leurs opérations.

Ces livrets sont visés tous les quinze jours par les directeurs, sous-directeurs, commissaires civils, ou commandans supérieurs des circonscriptions dans lesquelles les inspecteurs ont opéré pendant cette période.

MAROC.

L'empereur Abd-er-Rahman a quitté Rbat, aussitôt le retour de son ambassadeur, pour aller tenir résidence à Maroc. Achach-Pacha s'est rendu dans la ville impériale du Sud, pour rendre compte à son souverain de sa mission en France.

L'empereur, on le sait, depuis les événemens de Djama-Ghazaouet, n'était resté à Rbat que sur les représentations de notre consul-général et pour faciliter les relations de son gouvernement avec la France. L'éloignement de l'empereur suspend donc momentanément ces relations, et c'est sans doute le principal but du voyage de Moulei-Abd-er-Rahman. Pour notre compte nous n'y voyons aucun mal, car, nous en sommes convaincus, la question si délicate du Maroc ne se résoudra d'une manière satisfaisante qu'avec le temps et avec beaucoup de prudence.

Heureusement l'empereur a le même intérêt que nous à la ruine de la puissance d'Abd-el-Kader, et nous pouvons nous fier à sa sagacité pour croire qu'il saura prendre les meilleures dispositions pour arriver au résultat que nous poursuivons d'un commun accord.

Mieux vaut laisser l'empereur agir seul, avec les ressources de la politique chérifienne, que de le forcer, par trop de précipitation, à jouer un double rôle vis-à-vis de nous et vis-à-vis de l'émir. La sage réserve que le gouvernement français doit garder dans la conduite de cette affaire, les Chambres doivent aussi se l'imposer vis-à-vis du cabinet, soit dans la discussion des crédits supplémentaires, soit dans les débats relatifs à l'Algérie.

Après le massacre de Sidi-Brahim, M. le ministre des affaires étrangères, dans une lettre qui a été communiquée aux Chambres lors de la discussion de l'adresse, rappelait à l'empereur, et en termes très énergiques, trop énergiques peut-être, l'engagement qu'il avait pris de poursuivre l'émir et de l'interner dans un des ports de l'ouest, et le prévenait qu'en cas de non exécution de cette clause du traité de Tanger, M. le gouverneur-général de l'Algérie était autorisé à agir en conséquence. L'empereur promit alors ce qu'on lui demandait; il promit d'envoyer des troupes sur la frontière, d'expulser la daïra et de chasser Abd-el-Kader de ses Etats, si jamais il y rentrait. Cette promesse, comme toutes celles d'une semblable nature que l'empereur put nous faire, est heureusement restée sans résultat. L'intervention active d'Abd-er-Rahman dans les questions d'Abd-el-Kader n'eut fait que compliquer la situation déjà difficile. L'empereur s'est abstenu ostensiblement, et cependant il a obtenu, n'importe par quels moyens, d'immenses résultats. La daïra est à peu près dissoute; les tribus algériennes émigrées au Maroc sont rentrées en très grande partie sur notre territoire; celles qui sont retenues par la force, veulent fuir et cherchent par tous les moyens à revenir au milieu de nous. Bou-Hamedi est aux abois; il n'a ni vivres, ni argent, ni soldats à envoyer à son maître. Chaque jour on signale des défections dans ses rangs. Meloud-ben-Arach, ancien envoyé de l'émir à Paris, vient de séparer sa cause de celle de l'émir et de ses partisans. Depuis l'affaire de Sidi-Brahim, aucun acte d'hostilité ou tentative d'agression n'a eu lieu sur la frontière, soit de la part de la daïra, soit de la part des tribus indépendantes. Ces résultats ne sont pas l'effet du hasard ni des revers essuyés par l'émir sur le territoire algérien, car notre infatigable adversaire tient toujours la campagne et défend pied à pied le terrain qu'il a gagné dans sa marche offensive. On ne peut attribuer la dissolution de la daïra et la ruine de l'émir au Maroc qu'à l'intervention occulte d'Abd-er-Rahman. Il y a donc lieu à le laisser continuer dans la voie qu'il s'est lui-même tracée.

FAITS DIVERS.

— Dans sa visite à la mine de cuivre de Mouzaïa, M. le duc d'Aumale a fait remettre 100 francs au boulanger de la mine qui venait d'être victime d'un incendie. Le prince a versé en outre 300 francs dans la caisse de secours que l'on a récemment organisée pour les ouvriers malheureux.

— On lit dans une lettre de Boghar, du 23 avril :

M. le lieutenant Lacotte, ancien chef du bureau arabe à Tiaret, qui a été récemment repris dans le camp de l'ex-émir, est arrivé ici. La blessure qu'il a reçue à la cuisse, traitée un peu légèrement d'abord, inspire aujourd'hui quelques inquiétudes, et l'on craint d'être réduit à la nécessité de recourir à l'amputation.

— M. Lacroutz, colonel de la milice d'Alger, a envoyé le 25 avril sa démission à M. le directeur de l'intérieur.

— M. le comte Dubois, directeur des travaux publics de l'Algerie, doit partir de Paris le 8, pour s'embarquer à Marseille par le bateau de correspondance du 15.

— Le maréchal-des-logis Gérard, surnommé le *tueur de lions*, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le 22 du mois dernier, un ouvrier espagnol a été tué par l'explosion d'une mine dans les carrières de Bab-el-Oued à Alger.

— Il est question d'établir en Corse un bagne spécialement affecté aux condamnés arabes. L'établissement de ce genre qui existe aux îles Ste-Marguerite, est aujourd'hui insuffisant, et en outre trop à proximité de la route de nos possessions d'Afrique.

Tu. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse.* Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°. 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MÉTHODE ROBERTSON. Cours d'Arabe usuel (idiôme d'Alger), par M. HADAMARD, ancien secrétaire interprète à l'administration des finances, à Alger. — Un nouveau cours s'ouvrira le 8 de ce mois, à 9 heures du matin. — S'adresser à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis, où l'on distribue des programmes.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

LA NOMENCLATURE DE TOUS LES
JOURNAUX ET REVUES
QUI SE PUBLIENT A PARIS ET DANS CHAQUE VILLE DES DÉPARTEMENS.

Se trouve dans l'***Annuaire de la Typographie parisienne et départementale.***
Prix : 1 fr. 25 pour Paris, et 1 fr. 50 pour les Départemens.
A PARIS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N°s 35-37.

ADMINISTRATION DES POSTES. — SERVICE ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE.

ALLER.

DÉPART. De Paris. Jours du mois.	DÉPART. De Paris. Heures.	DÉPART. Du port d'embarquem. Jours du mois.	DÉPART. Du port d'embarquem. Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Jours du mois.	ARRIVÉE. Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
4	6 h. soir.	8	8 h. mat.	57	10	5 h. soir.
14	—	18	—	57	20	—
24	—	28	—	57	30	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
2	6 h. soir.	5	Midi.	53	7	5 h. soir.
7	—	10	—	53	12	—
12	—	15	—	53	17	—
17	—	20	—	53	22	—
22	—	25	—	53	27	—
27	—	30 (1)	—	53	2	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
30	6 h. soir.	3	Midi.	75	6	3 h. soir.
15	—	18	—	75	21	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
5	6 h. soir.	8	Midi.	60	10	Minuit.
20	—	23	—	60	25	—

RETOUR.

DÉPART. Jours du mois	DÉPART. Heures.	TRAVERSÉE Nombre d'heures	ARRIVÉE. Au port de débarquement. Jours du mois.	ARRIVÉE. Au port de débarquement. Heures.	ARRIVÉE. A Paris. Jours du mois.	ARRIVÉE. A Paris. Heures.
Première ligne.—Toulon à Alger (trois fois par mois).						
2	5 h. soir.	60	5	5 h. mat.	8	5 h. mat
12	—	60	15	—	18	—
22	—	60	25	—	28	—
Deuxième ligne.—Marseille à Alger (six fois par mois).						
5	5 h. soir.	55	7	Minuit.	11	5 h. mat
10	—	55	12	—	16	—
15	—	55	17	—	21	—
20	—	55	22	—	26	—
25	—	55	27	—	1er	—
30 (1)	—	55	2	—	6	—
Troisième ligne.—Marseille à Oran (deux fois par mois).						
10	5 h. soir.	75	13	8 h. soir.	17	5 h. mat.
25	—	75	28	—	2	—
Quatrième ligne.—Marseille à Stora (deux fois par mois).						
14	5 h. soir.	60	17	5 h. mat.	20	5 h. mat.
29	—	60	2	—	5	—

(1) Dans le mois de février, les départs ont lieu le dernier jour du mois.

12 MAI 1846. N. 168. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 38.

Le Journal paraît les 2, 6, 12, 16, 22 et 26, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — CHRONIQUE. — ALGÉRIE : De la liberté de la presse en Algérie. — PROVINCE D'ALGER : Direction de l'intérieur. — Réorganisation. — Personnel. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — Actes officiels. — FAITS DIVERS. — FEUILLETON : Le capitaine Ferrand.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 9. — M. de Mesnard dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux sources d'eaux minérales. — Rapports de pétitions sans intérêt. — Discussion du projet de loi relatif au traité de douane conclu entre la France et la Belgique.—M. Beugnot signale la situation tout à fait inférieure que la diplomatie française a fait à notre industrie en présence de l'union des douanes allemandes qui menacent nos intérêts. — M. d'Harcourt se prononce en faveur de la liberté commerciale.

Du 11.—Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'exécution du traité belge. — M. Charles Dupin soutient que lorsqu'un peuple est en état d'infériorité industrielle vis-à-vis d'un autre, il ne peut, sous peine de ruiner son industrie, ouvrir sa frontière aux produits étrangers. — M. Guizot démontre que dans le traité belge tous les sacrifices n'ont pas été de notre côté ; nous avons obtenu pour nos casimirs et nos soieries des concessions avantageuses. On accuse notre politique commerciale d'être illébérale ; le Gouvernement, il est vrai, ne peut pas accorder la liberté illimitée de commerce, son devoir est de ménager tous les intérêts, de protéger tous les droits. Lorsqu'on met en présence le consommateur et le producteur, il semble que celui-ci ne soit qu'un égoïste qui ne cherche qu'à gagner de l'argent, tandis que le premier a droit à toute notre sollicitude, à toutes nos sympathies. C'est là une grande erreur de l'opinion publique ; c'est une question d'Etat. La politique doit également protection aux uns et aux autres, il ne faut pas qu'elle nuise aux producteurs pour satisfaire uniquement les consommateurs. Après ce discours, la discussion générale est close.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 7. — Discussion du projet relatif au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. — M. Etienne se plaint que le tracé proposé par le gouvernement n'ait pas été assez étudié ; il propose d'ajourner à l'année prochaine la résolution à prendre sur l'ensemble de la ligne. — M. Desloungrais développe une proposition ayant pour objet de renvoyer à la prochaine session la discussions sur les conditions de la concession et de l'adjudication du chemin. — M. Lanyer repousse l'ajournement ; seulement il propose à la Chambre d'autoriser le ministère à procéder par la voie de la publicité et de la concurrence à la concession du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. L'honorable membre ne doute pas qu'il se présente une compagnie et que le gouvernement ne soit pas déchargé de cette dépense. — M. Dumon expose qu'il s'agit de faire pour le chemin de Saint-Dizier à Gray ce qu'on a fait pour les chemins de Lyon, du Nord et d'Orléans à Tours. L'Etat commencera les travaux, puis il concédera à une compagnie ; mais il ne juge pas opportun de laisser commencer les travaux par une compagnie. — Le projet est renvoyé à l'examen de la commission. — La Chambre passe à la discussion du projet de loi sur le chemin de fer du centre. — Deux tracés sont proposés, l'un passant par Bénévent dans la Creuse, et l'autre par La Souterraine et Argenton. — M. Talabot soutient le tracé du gouvernement. — M. Dumon fait remarquer que le tracé adopté par la commission présente une économie de 9 millions. La Chambre n'étant plus en nombre, la discussion est interrompue.

Du 8. — Reprise de la discussion du projet relatif au chemin de Saint-Dizier à Gray, qui avait été renvoyé à la commission. — M. de Bussières, rapporteur, déclare que la commission a adopté le cahier des charges qui règle les clauses et conditions de l'adjudication du chemin de fer de Dijon à Mulhouse. Elle n'y a changé que les noms. Enfin, la commission propose, pour ne pas retarder l'exécution d'un chemin aussi important, de déclarer que le gouvernement est autorisé à commencer les travaux, si dans le délai de quatre mois, à partir de la promulgation de la présente loi, l'adjudication est restée sans résultat. Par un dernier article, il est ouvert un crédit éventuel sur l'exercice de 1846 à 1847. — Une vive discussion s'engage sur la question de savoir si la Chambre peut voter sans avoir sous les yeux le cahier de charges, plusieurs membres demandent l'impression préalable, mais la majorité prononce que l'impression est inutile, puisque les articles sont les mêmes, sauf les noms, que ceux du cahier des charges adopté pour le chemin de Dijon à Mulhouse. — M. d'Angeville propose de fixer à six mois le délai à la fin duquel le Gouvernement pourra commencer les travaux si l'adjudication n'a pas de résultats, et de réduire à 4 millions le crédit ouvert au ministère pour l'exercice de 1847. Cette proposition est adoptée. Le scrutin sur l'ensemble de la loi est annulé faute d'un nombre suffisant de membres.

Du 9. L'ensemble du projet relatif au chemin de fer de Saint-Dizier a Gray est adopté. — MM. Peyramont et Daguenet, nouveaux élus, sont admis et prêtent serment. — Suite de la discussion sur le chemin de fer du centre, commencée le 7. M. Manuel développe un amendement tendant à faire passer le chemin du centre entre Bec-d'Allier et Clermont, en le dirigeant sur Moulins par la vallée de la Loire et par celle de l'Abron. M. Dumon, tout en reconnaissant l'importance du département de la Nièvre, combat la proposition de M. Manuel, en s'appuyant sur les difficultés que présente son tracé. L'amendement est retiré. M. Berryer demande que dans l'article 2 on retire ces mots : « Passant par Gannat et l'Allier. » Cet amendement n'est pas appuyé. L'ensemble du projet est adopté. —La Chambre adopte ensuite sans discussion, par assis et levés, huit projets de loi d'intérêt local, relatifs à des changemens de circonscription territoriale. — Rapports de pétitions sans intérêt.

Du 11. — Discussion sur le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires. M. Etienne prouve que jamais crédits plus considérables n'ont été ouverts. L'honorable membre signale les fraudes commises au préjudice de l'Etat par les fournisseurs et entrepreneurs de travaux publics. Le gouvernement prend-il des mesures suffisantes pour empêcher le retour de faits semblables. — M. Drouin de Lhuys déclare que le seul moyen de maintenir la paix religieuse, c'est de faire observer scrupuleusement les dispositions du concordat. L'honorable membre reproche au Gouvernement de s'en être écarté dans des conventions récentes conclues avec la cour de Rome. M. Martin (du Nord), assure que le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de s'écarter du concordat. — M. Corn signale des faits de corruption électorale, et demande au ministre de l'intérieur les explications qu'il avait promises au commencement de la discussion. — M. Duchâtel démontre que les faits énoncés par l'honorable préopinant ont été mal présentés. — M. de Larochejaquelin soutient qu'en voyant la corruption et l'intimidation adoptées comme moyens de gouvernement, il est impossible de ne pas reconnaître que nous sommes mal administrés, mal gouvernés.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Samedi 9, a eu lieu, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, le banquet offert à S. A. Ibrahim-Pacha par l'administration de la ville.

Une table très large, couverte de vases de fleurs et de candélabres occupait toute la longueur de la salle.

Le couvert était dressé pour cent huit personnes. Trois fauteuils étaient placés au milieu de la table, du côté du levant, pour M. le duc de Montpensier, qui assistait au banquet, pour Ibrahim-Pacha et pour son jeune fils.

Des trophées et des drapeaux décoraient la salle.

A six heures trois quarts, Ibrahim-Pacha est arrivé avec sa suite ; il portait le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Peu après est venu M. le duc de Montpensier.

Une foule immense couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les personnes invitées à ce banquet étaient : les douze maires de Paris, les trois états-majors de la place, les colonels des légions de la garde nationale et ceux des régimens de la garnison.

A sept heures quelques minutes on s'est mis à table.

Une brillante musique militaire exécutait des airs et des fanfares dans une galerie voisine.

Divers toasts ont été portés.

— On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Jeudi dernier, cinq Polonais réfugiés venant de Cracovie se trouvaient dans une des diligences de Paris ; déjà la voiture qui les contenait était en route, lorsque la police l'a fait arrêter dans la rue de Paris, et a fait descendre les cinq proscrits avec leurs bagages. Le sous-préfet de Valencienne a, dit-on, reçu l'ordre d'empêcher les réfugiés de cette nation de se rendre à Paris, et depuis ce moment ils sont dans l'attente des ordres du ministère. »

ATTENTAT DE FONTAINEBLEAU. — Une circonstance importante a longtemps laissé du doute dans l'instruction de l'affaire de Pierre Lecomte : on n'avait point encore trouvé l'origine de l'arme qui lui a servi à commettre son crime. Cette arme, comme on le sait, est une carabine à deux coups d'une qualité excellente, bien que ce ne soit pas une arme de luxe. Dans la perquisition faite à son domicile, on avait constaté la présence d'un fusil à deux coups, reconnu pour celui dont il faisait habituellement usage quand il était garde-général. On avait conclu que, puisque Pierre Lecomte avait laissé ce fusil à Paris, c'est qu'il tenait d'une tierce personne ou qu'il avait acheté, au dernier moment, la carabine avec laquelle il avait tiré sur le roi.

Pierre Lécomte, soit qu'il ait voulu se donner plus d'importance, soit par tout autre motif, s'était à cet égard, enveloppé de réticences. Il refusait toujours de s'expliquer sur cette carabine. Ce système singulier avait excité toute la vigilance des magistrats instructeurs. De minutieuses informations avaient eu lieu à Paris et à Fontainebleau, pour découvrir d'où provenait la carabine. Ce mystère est maintenant éclairci : il est constant que cette carabine a été vendue, il y a six ans, à Pierre Lecomte, par un armurier de Paris. Il s'était servi de cette carabine à Orléans. Cette arme a été parfaitement reconnue par l'armurier qui l'a vendue et par plusieurs personnes qui l'ont vue entre les mains de Lecomte. Les déclarations de ce dernier ont en outre confirmé ces dépositions.

Le rapport de cette affaire sera fait le 18 de ce mois à la cour des pairs. M. Franck Carré est chargé de ce travail. On présume que l'affaire viendra dans les premiers jours de juin.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE.— Il y a quelques jours, trois jeunes Chinois sont arrivés à Aberdeen par le paquebot et sont repartis le même jour pour se rendre à Huntly, où ils seront confiés aux soins d'un membre du clergé indépendant chargé de les préparer au ministère évangélique, afin de les envoyer ensuite comme missionnaires dans leur patrie. La singularité de leur costume, car ils portaient celui de leur pays, avait rassemblé une foule nombreuse qui les suivait pendant qu'ils traversaient les rues de la ville.

— On a reçu des avis du cap de Bonne-Espérance en date du 12 mars. Les démonstrations des Caffres sur la frontière du territoire britannique continuaient à être inquiétantes. Les traités conclus avec les indigènes ne paraissent pas suffisans pour protéger la vie et la propriété des colons ; à cette occasion, de nombreux meetings ont eu lieu dans diverses parties du pays pour demander au gouvernement l'établissement de nouveaux postes avancés, ainsi que des renforts de troupes.

— On écrit de Cracovie, le 20 avril :

« Le gouvernement autrichien a l'intention de fortifier Podgorze, faubourg situé de l'autre côté de la Vistule, ou du moins d'y construire une tête de pont. A Cracovie même on redoute de nouveaux troubles, et on fixe le 3 mai comme époque où ils doivent éclater ; mais il en sera probablement de cette prédiction comme de celle relative au vendredi-saint.

» Les Autrichiens en garnison à Cracovie, sont dans des alarmes perpétuelles. Le 25 avril les habitans de cette ville furent réveillés dans la nuit, ils coururent aux croisées et virent une centaine de soldats autrichiens occuper les avenues de l'église Sainte-Barbe, et bientôt après visiter les maisons. On apprit bientôt que la cause de cette alerte était qu'une sentinelle prétendait avoir aperçu un *krakus* (soldat de l'insurrection) armé, qui s'était sauvé dans l'église. On le chercha pendant plusieurs heures, mais en vain : le krakus n'existait sans doute que dans l'imagination de la sentinelle, car cette personnification de la dernière insurrection a le privilége d'occuper les esprits de tous les soldats autrichiens.

» En Gallicie, les troubles continuent, dit-on, sur plusieurs points, et on craint une explosion en Bohême, où il règne une vive irritation parmi les paysans, qui sont aussi soumis à la corvée. »

— On écrit d'Helsingfors (Finlande), le 20 avril :

« Mercredi dernier, entre dix et onze heures du soir, notre ville a été le théâtre de graves désordres. Une masse compacte de jeunes gens, au nombre de cinq à six cents, pour la plupart étudians de l'Université de Helsingfors, parcourait les rues en chantant des chants nationaux, et devant toutes les maisons où demeurent des fonctionnaires russes, ces jeunes gens s'arrêtaient et brisaient à coups de pierre les fenêtres, aux cris de : « Vive la Pologne ! A bas la tyrannie moscovite ! Vive Oscar Ier. »

» Un grand nombre d'arrestations ont été faites, et le gouverneur-général de la Finlande a ordonné que les perturbateurs seraient jugés par une cour martiale. »

» On a remarqué que, depuis mercredi, par une seule personne ne s'est présentée au cours de M. Titscheff, professeur de langue russe à l'Université de Helsingfors, quoique tous les étudians, à la seule excep-

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

—

LE CAPITAINE FERRAND.

A Constantine, la plus grande partie du corps d'officiers se réunissait et se réunit encore au café Moreau. Quoique le café soit tenu à la française, il a toujours quelques-unes des habitudes locales dont il n'a pu se départir, et nécessairement il a gardé la plus caractéristique : *le conteur*. — Je n'ajoute pas *arabe* ; car quelquefois des officiers, pour charmer les loisirs d'une garnison assez monotone, se faisaient conteurs d'aventures plus ou moins merveilleuses. Aussi, pendant un court séjour à Constantine, je me fis l'habitué du café Moreau.

De toutes les histoires que j'ai pu entendre, en voici une qui m'est revenue souvent à l'esprit, et avant de la commencer, je demande pardon au jeune conteur de le faire passer par ma plume, car elle y perdra l'esprit, l'élégance et la finesse d'observation dont elle était semée.

Les cigarettes se roulent, les calumets, les chibouks s'allument, profond silence, et l'orateur commence ainsi :

De toutes les personnes qui ont pu passer devant vos illustres seigneuries, je crois que pas une n'était capable de piquer la curiosité, plus que le capitaine Ferrand, notre ami. Bel homme et brave soldat, c'était bien la plus singulière connaissance que l'on pût avoir ; car ni joie ni tristesse ne se montrait sur son visage. Il vivait dans la plus complète indifférence. Il en était de même de son cœur. Sceptique, ne croyant ni à l'amour ni à l'amitié, doutant de tout, enfin, il ne s'échauffait même pas pour défendre ses absurdes théories, qu'il mettait, du reste, en pratique. C'était un étrange caractère qui ne s'était jamais démenti. Aussi, il y avait dans sa vie une uniformité désespérante, et c'était du même sang-froid qu'il se présentait au combat, à une réunion ou à un bal.

Des tentatives avaient été faites, mais toutes vaines, pour trouver un endroit faible à notre ami Ferrand, et, fatigués de cette lutte, nous le laissions agir selon sa volonté.

Un jour que nous étions invités à un kouskoussou chez un ex-cadi, la tête un peu troublée par le vin d'Espagne qu'il nous servait, sans en boire, nous provoquâmes Ferrand sur sa tranquillité, sur ce que nous appelons le néant de sa vie.

— Messieurs, nous dit-il, je ne sais qui de nous se trompe, mais je crois avoir raison. Je sais qu'à vos yeux j'ai tort, puisque je n'arrange pas ma vie comme la vôtre ; mais je suis si persuadé que vous vous mentez à vous-même, que je me garde de laisser faire des évolutions inutiles à ma tête et à mon cœur. J'ai passé, sans fatuité, par où vous avez pu passer, et j'ai toujours été ce que je suis maintenant. J'ai pressé des mains blanches et mignonnes sans frémir d'aise ; j'ai reçu et donné des premiers et des derniers baisers, qui tous se ressemblaient. Quelle que soit la voix qui frappe mon oreille, c'est toujours le même son, et quant à ce que je vois, nul objet, plus qu'un autre, n'attire mon attention. Je vis, si vous l'aimez mieux, avec mes sens, sans rien vouloir, attendant l'enchanteresse ou le divin poète qui m'ouvriront une vie nouvelle. La vie est pour moi dans l'insouciance ; aussi pourrais-je mourir sans regrets, car je vis sans désirs et sans espérances. En dehors des devoirs qui me sont imposés, il n'y a rien d'assez précieux pour moi pour que j'y sacrifie mes heures de repos. Dans la société les uns apportent leur génie, d'autres leur industrie, moi je lui ai donné mon bras. J'ai donc ma part dans son organisation, et je m'en tiens là.

Les derniers mots de cette péroraison furent interrompus par un chant plaintif et monotone que psalmodiaient dans une petite cour, les gens au service du kadi. La simplicité de cette musique, la grandeur des paroles, tirées du Koran, trouvèrent des échos dans nos cœurs, et nous gardâmes un silence d'autant plus religieux que nous remarquions quelques traces d'émotion sur la figure de Ferrand. Les versets terminés, notre ami semblait encore bercé dans une douce rêverie. Fiers de notre découverte, nous l'y laissâmes s'y complaire. Un de nous se hasarda cependant à lui adresser la parole :

— Ferrand, vous venez d'entendre le divin poète dont vous parliez tout à l'heure, qui devrait vous associer à notre vie, à nos sensations.

— C'est vrai, pour vous, mais pour moi, j'attribue au vin d'Espagne l'espèce de rêverie dans laquelle vous m'avez vu tomber, car, Messieurs, j'ai vu la mort de bien près, et jamais dans ma pensée, dans mon cœur, ne s'est produit la sensation dont vous me gratifiez maintenant. Cependant, si vous croyez à ma transformation, appelez à votre aide l'enchanteresse qui doit la compléter.

— Ferrand, vous êtes vaincu par Dieu ; vous le serez encore par l'amour.

— Vienne ce jour, et je pleurerai mon temps perdu dans ma bienheureuse insouciance, si heureuse, que je ne la changerais pas contre tous les bonheurs que je vois. Vous me plaignez, et moi j'en fais autant pour vous, car vivre à ma manière est la bonne vie, vie large et sans borne, qui donne à tous une affection égale. — Oubliés par vos amis, trahis par vos maîtresses, il y a des jours où vous pleurez les trésors du cœur et de l'âme dépensés pour eux. Moi, je ne crains pas cela ; mon amitié est si générale, que je sais retrouver aujourd'hui l'ami que j'ai perdu hier, et oublier demain la trahison que l'on me fait aujourd'hui.

— Ainsi, vous n'avez jamais regretté ni ami, ni maîtresse ?

— Mon cœur ne s'est jamais donné ce chagrin-là.

— Cependant, il y a chez l'homme, malgré son amour-propre, de grandes faiblesses ; le cœur est là pour le faire succomber, et il faut payer son tribut tôt ou tard.

— Le tôt n'est pas venu ; le tard n'arrivera pas.

La soirée se termina sur ce propos, et nous primes congé de notre amphytrion.

tion des étrangers, soient tenus de suivre ce cours, sous peine d'être renvoyés de l'Université.

On se rappelle que le grand-duché de Finlande faisait autrefois partie de la Suède, et n'avait été cédé à la Russie qu'en 1815.

MEXIQUE. — Il paraît que les hostilités ont définitivement éclaté entre les États-Unis et le Mexique. Les journaux américains assurent que le général Parédes a lancé une proclamation, dans laquelle il déclare que la présence des troupes de l'Union sur les frontières et les côtes du Mexique le forcent à ne pas accueillir M. Slidell; il proteste de nouveau contre l'annexion du Texas et l'invasion de cette province par les troupes de l'Union. Immédiatement après, M. Slidell a reçu ses passeports et s'est embarqué sur le steamer le *Mississipi*, avec tout le personnel de la légation; ayant ensuite pris passage sur le navire *l'Alabama*, il est arrivé à la Nouvelle-Orléans.

BOURSE. — Du 7 mai.	5 0/0	P. H.	120	25	P. D.	120 15
	3 0/0	—	84	»	—	83 95
Du 12 mai.	5 0/0	—	120	20	—	119 95
	3 0/0	—	84	10	—	83 95

ALGÉRIE.

Où est Abd-el-Kader? que fait-il? quels sont ses projets? quels sont aujourd'hui ses partisans? On l'ignore.

Il y a quinze jours, on signalait sa présence dans le Djebel-el-Amour; depuis on l'a, dit-on, rencontré chez les Ouled-Naïl; puis, des renseignemens incertains ont fait croire qu'il était venu tenter de nouveau un soulèvement de la Kabilie; enfin, on annonce qu'il doit être rentré dans le Djebel-el-Amour.

Ces marches, ces contre-marches de l'émir, si toutefois elles sont vraies, ou plutôt les renseignemens qu'il nous fait parvenir sur sa position réelle, nous indiquent clairement qu'Abd-el-Kader, malgré son impuissance à agir directement contre nous et nos alliés, continue à vouloir fatiguer et tuer nos colonnes mobiles, en les tenant continuellement en mouvement, en les faisant courir de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Si telle est sa politique, elle est très-habile: mais aussi, il faut le reconnaître, on a bien tort de tomber dans les pièges qu'il tend à notre crédulité. Notre ennemi doit bien rire en apprenant la multiplicité et l'incertitude de nos mouvemens.

S'il faut en croire les rapports des officiers généraux et des commandans de colonne qui observent l'ennemi, on cherche vainement quels peuvent être les partisans actuels de l'émir.

Les Ouled-Daradj, qui habitent le Hodna, sont rentrés dans le devoir.

Les Ouled-Naïl de l'Est ont fait leur soumission à M. le général d'Arbouville; ils ont même payé une amende considérable en chevaux et en argent.

Les Ouled-Naïl de l'ouest surpris et châtiés par M. le général Jusuf, ont fait des propositions de paix.

Djedid et Ben-Aouda, chefs souverains des Ouled-Mokhtar et des tribus méridionales du Titri, entraînées par la force dans l'insurrection, marchent aujourd'hui sous notre drapeau avec les nombreuses tribus qui suivent leur bannière.

Plus à l'ouest, toutes les tribus du Sersou, les Ouled-Chaïb, les Ouled-Kéhlif, les Sahari, et même les Harar, ruinées par la guerre, ont déposé les armes et demandé pardon.

Au sud, le khalifa d'El-Aghouat, loin d'abandonner notre cause, a toujours fait respecter son autorité et notre drapeau.

Dans le Djebel-el-Amour, nos colonnes, nos convois, nos émissaires n'ont rencontré aucune résistance.

Où sont donc, nous le demandons, les partisans de l'émir? Combien sont-ils? Que font-ils? car depuis la razzia exécutée par eux dans la vallée de l'Isser, nous ne connaissons aucune tentative de leur part.

Si l'émir n'est nulle part, pourquoi le chercher partout!

Si l'émir n'a plus de soldats, pourquoi armer tant de soldats contre lui?

Si aucun acte d'hostilité ne signale la présence d'un ennemi, pourquoi toujours guerroyer?

Toutes les colonnes mobiles ont besoin de repos, les bêtes de somme sont encore épuisées, les vivres et surtout les fourrages manquent; les chaleurs arrivent et rendront bientôt les expéditions impossibles; voyons donc dans tous ces symptômes le signe évident de la conduite à tenir. Reposons-nous et attendons l'armée au bras, non pas à Alger, à Blida, mais sur la ligne de nos avant-postes.

Entre Médéa et Sétif existe une immense lacune par laquelle Abd-el-Kader peut entrer dans le Dira, l'Ouannougha, la Kabilie, la Mitidja même; comblons-la, en nous installant d'une manière solide à Hamza. La création d'un grand centre d'occupation, au point que nous indiquons, compléterait la pacification du sud de la province d'Alger, beaucoup mieux que les courses inutiles que nous entreprenons depuis deux mois au milieu des landes du Sahara.

Le système de résistance que nous proposons n'est point de notre invention, il est adopté par M. le lieutenant-général Lamoricière pour couvrir le Tell de la province d'Oran. Depuis quatre mois, il se borne à garder la ligne de Zebdou à Tniet-el-Had. Les troupes qu'il commande ne sont pas fatiguées, les tribus du Tell sont toutes rentrées dans l'ordre, celles du Sahara elles-mêmes ont été amenées à composition, et Abd-el-Kader n'a plus osé tenter un coup de main contre la province commandée par M. le lieutenant-général Lamoricière.

Les résultats obtenus dans l'Ouest garantissent un égal succès au centre, en adoptant la même tactique.

DE LA PRESSE EN ALGÉRIE.

Déjà plus d'une fois nous avons eu occasion de revenir sur l'état de la presse en Algérie. On sait que pendant longtemps le nombre des journaux se réduisit à deux, le journal officiel et un journal d'annonces. C'est depuis deux ans seulement que le nombre des journaux s'est considérablement accru. Aujourd'hui, Alger seul en possède quatre, et il en existe quatre autres qui se publient dans les villes de Bone, Blida, Philippeville et Oran. En général, ces journaux appartiennent à des imprimeurs qui ne voient dans ces publications qu'un moyen d'alimenter leur industrie.

Comme dans l'état actuel de la législation algérienne, le gouvernement local exerce sur tout ce qui s'imprime dans la colonie, un droit souverain de censure, malgré la prétendue liberté de la presse octroyée à ses sujets par M. le maréchal Bugeaud; il importe beaucoup à l'existence des diverses industries qui spéculent sur la presse périodique, de ne pas se brouiller avec l'autorité. La plupart des journaux ont donc pris le parti prudent de louer quand même tous les actes du gouvernement local, de proclamer cependant qu'ils agissaient en toute liberté, et à la faveur de cette prétendue liberté, de se livrer à des critiques assez inconvenantes, soit sur les délibérations des Chambres, soit sur les actes même du gouvernement central. Il va sans dire que le gouverneur-général lui-même ne se contente pas d'inspirer ses feuilles, mais qu'il lui arrive souvent de descendre au rôle de rédacteur et de formuler lui-même ces critiques. On sait que M. le gouverneur-général a une manière d'écrire qui lui est particulière et qui le fait reconnaître facilement parmi les publicistes algériens.

Cependant, parmi ces divers organes, interprètes fidèles des volontés du maître, il s'en est rencontré un qui placé dans des circonstances différentes, subordonné à d'autres intérêts, s'est avisé de prendre au sérieux la liberté accordée par le gouverneur, et de critiquer avec une grande modération pourtant, quelques-uns des actes du gouvernement. Cette feuille est *l'Écho de l'Atlas*, journal de Blida, fondé par un certain nombre de propriétaires qui désiraient avoir un moyen de porter à la connaissance du public et du gouvernement lui-même, les vœux de la population à laquelle ils appartiennent, ce journal offrait cela d'intéressant qu'il pouvait être regardé comme le premier organe en Algérie des intérêts coloniaux.

Cependant, le gouvernement local trouva de fort mauvais goût l'usage que *l'Echo de l'Atlas* faisait de la liberté. Une première fois le rédacteur fut puni par une double réprimande; mais il paraît que ce châtiment fut sans effet; car l'insertion d'un nouvel article, assez peu en harmonie avec les vues du gouverneur, a amené la saisie d'un des derniers numéros du journal de Blida. Il est probable que cette première mesure prise contre la feuille indépendante sera suivie d'une interdiction complète; il ne restera donc plus en Algérie que les journaux d'imprimeurs, intéressés à louer quand même tous les actes de l'administration.

Or, cela constitue un état de choses extrêmement fâcheux. Un grand nombre de journaux français reproduisent avec assez de légèreté les assertions contenues dans les feuilles locales, assertions contre lesquelles toutes les correspondances particulières recommandent de se tenir en garde. En Algérie, l'autorité ne se fait pas scrupule d'inventer des faits ou de dénaturer les faits existans, suivant le besoin de la circonstance. Ainsi, on fait paraître ou disparaître Abd-el-Kader à volonté, suivant que l'on veut mettre le baromètre politique à la guerre ou à la paix. L'état de dépendance où se trouve la presse locale détruit tout moyen de contrôle; il en résulte que la presse française et l'opinion publique sont égarées à plaisir. Les abus les plus scandaleux, les actes les plus répréhensibles peuvent se commettre, sans qu'il existe aucun moyen d'éveiller l'attention du gouvernement central et de l'opinion sur ces coupables manœuvres. C'est ainsi que les graves désordres signalés récemment dans une des branches les plus importantes de l'administration sont demeurés pendant longtemps inconnus en France, parce qu'en Algérie, il n'existait aucun moyen légal de les signaler.

En France, l'administration toute entière est soumise au contrôle de la presse; nous ne voyons pas en vérité pourquoi, par une exception que rien ne justifie, le gouvernement de l'Algérie échapperait seul à cette liberté de discussion, qui est aujourd'hui une des conditions vitales de notre société.

Nous ne voyons pas pourquoi les lois qui régissent la presse en France ne seraient pas appliquées à l'Algérie.

Il n'y a pas encore en Algérie d'intérêt général, d'intérêt national parmi les habitans européens; les centres de population sont trop dispersés sur le sol. Le colon de Constantine n'a pour ainsi dire rien de commun avec le colon d'Alger et d'Oran. Mais il existe des intérêts municipaux. Les divers colons d'Oran, par exemple, ont des besoins communs à exprimer, des vues communes à défendre. Il est important que ces besoins et ces vues aient un moyen légal de se manifester. C'est un gage de prospérité pour la commune et de sécurité pour les individus. Aujourd'hui les besoins et les intérêts municipaux n'ont aucune voie pour parvenir à se faire entendre; ils sont méconnus, écrasés par un pouvoir que sa nature même rend incapable de les apprécier.

Cet état d'îlotisme où végète la population européenne est un épouvantail qui éloigne de l'Algérie les hommes et les capitaux. Qui donc oserait s'aventurer sur une terre qui n'offre pas la moindre garantie contre l'arbitraire et le bon plaisir? Qui donc irait de gaîté de cœur se livrer à la merci d'une administration que des précédens fâcheux mettent en état de suspicion légitime?

Nous appelons avec instance l'attention du gouvernement sur l'état actuel de la presse en Algérie. Privée du droit de discussion, la presse devient, entre les mains du gouverneur-général, une arme offensive et défensive dont il use contre tous les adversaires de son administration et même contre le gouvernement métropolitain.

Il a paru dernièrement un ouvrage où les questions fondamentales de notre établissement en Afrique étaient traitées avec une hauteur de vues remarquable. Cet ouvrage était connu pour renfermer la pensée des membres les plus influens du cabinet. A l'instant, un journal d'Alger, celui qui reçoit le plus habituellement et le plus directement les inspirations de M. le gouverneur-général, entreprit, avec des attaques assez peu ménagées contre le gouvernement et les Chambres, la critique de ce livre. Assurément, nous trouverions cela tout simple, si l'opinion contraire eût pu se faire jour. Mais s'il est permis de critiquer ce livre, il n'est pas permis de le louer. La presse en Algérie est donc dirigée et constituée de manière à égarer l'opinion publique en France, en faisant croire à une unanimité qui n'existe pas.

Si l'on juge dangereux d'introduire en Algérie la liberté de discussion, que l'on rétablisse la presse sur le pied où elle était durant les premières années de l'occupation, qu'on la ramène à l'insertion des annonces légales, et que tous les journaux de l'Algérie, sans exception, soient soumis à la même loi.

Si, au contraire, la liberté dont la presse dont jouit la France est un bienfait auquel l'Algérie doit participer, qu'une ordonnance royale le proclame hautement, en plaçant la presse algérienne sous le régime de la loi française.

Nous croyons fermement que cette liberté de discussion, sous laquelle notre société grandit et prospère, ne saurait être que favorable au développement et à la prospérité de la colonie; nous croyons que cette liberté ne sera dangereuse que pour une administration brutale, inintelligente et corrompue.

Nous appelons donc de tous nos vœux le jour où l'Algérie rentrera à cet égard sous le régime du droit commun français, et pourra faire entendre sur ses besoins et ses intérêts une voix indépendante.

La discussion des affaires de l'Algérie, à la chambre des députés, aura lieu, suivant toute probabilité, la semaine prochaine.

La santé de M. le maréchal Bugeaud étant rétablie, M. le gouverneur général de l'Algérie a ajourné son retour en France jusqu'à l'époque des élections.

PROVINCE D'ALGER.

Les pluies attendues si impatiemment depuis plusieurs mois viennent enfin de raffraîchir la température et d'arroser les terres. Elles sont générales et assez abondantes pour qu'on ait dû remettre au surlendemain les réjouissances du 1er mai. On espère encore que, grâce à ces pluies, la récolte ne sera pas totalement compromise, mais elle sera peu abondante et bien au-dessous des besoins de l'année. Il y a donc lieu de ménager toutes nos ressources et de prendre des mesures efficaces pour assurer dans certaines limites les approvisionnemens des marchés indigènes.

A défaut de céréales, les habitans du Tell vivent, dans les mauvaises années, de fruits tels que dattes, figues, glands doux; on devra donc, dans l'intérêt de tous, veiller à ce que ces denrées ne soient pas accaparées, et qu'elles soient réparties, par les habitans du Sahara et les montagnards du littoral, sur les principaux marchés des plaines centrales. Cette question mérite l'attention sérieuse de l'administration.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Réorganisation. — Personnel.

Directeur: M. le comte Guyot; *Secrétaire-général*: M. Zœpffel.

Bureau du secrétariat: MM. Claude-Philippe Desmoulins, rédacteur

---

Les dernières politesses avaient été échangées, et nous nous retirions, Ferrand marchait devant moi, lorsque je me heurtai à lui par un mouvement rétrograde qu'il fit. Je le regardai: il passait la main sur son front comme si une vision lui était apparue. Je cherchai à en deviner la cause, et je ne vis rien, si ce n'est le balancement de la portière d'une salle attenant au salon, ce que j'attribuai à notre passage.

Je laissai mes camarades rejoindre leur logis, et je reconduisis Ferrand, espérant avoir la clé de l'énigme. Mes tentatives furent vaines, et il me souhaita le bonsoir avec cette froideur qui le caractérisait si bien.

Le lendemain et jours suivans je ne vis plus Ferrand; seulement, par un billet, il nous apprit qu'il était forcé de retourner en France, billet dans lequel, du reste, il formulait une prière fois des regrets de nous quitter.

Si simple que soit ce récit, j'aurais été fort embarrassé de vous le terminer véridiquement; mais une lettre de Ferrand, dont nous n'avions aucune nouvelle depuis un an, et qui m'est arrivé hier, vous en fera connaître la fin. Cette lettre, je vous la lis:

« Pour moi, autrefois, c'eut été un crime de lèse-politesse, mais aujourd'hui c'est un crime de lèse-amitié que d'avoir tant tardé à vous écrire, ainsi qu'à mes braves camarades; mais des émotions si vives (ces mots vous paraîtront étranges sous ma plume), des événemens si inattendus me sont arrivés, qu'à peine suis-je sorti de mon étonnement.

» Il faut cependant que je vous donne la clé de tous ces mystères, qui sont au grand jour à Paris, et pour cela, remontons au moment de mon départ.

» Si vous vous le rappelez, le dernier jour que nous nous vîmes, nous passâmes la soirée chez le kadi, soirée dans laquelle vous et vos camarades luttèrent contre moi pour m'amener à vivre par la pensée, par le cœur. Eh bien! de cette soirée date ma destinée, vie de bonheur s'il dépend de moi seul de la conserver ainsi.

» Vous triomphez déjà de ma conversion; vous vous rappelez mon trouble aux versets du Koran; mais attendez la fin de mon histoire pour vous couvrir de laurier, car votre prédiction y est complète.

» Comme nous partions, si vous vous le rappelez de chez le kadi, une draperie s'agita à notre passage; événement très simple pour vous, mais pour moi... Derrière cette draperie était une jeune fille, et jamais si douce, si belle figure ne m'était apparue. Un regard, un signe d'intelligence me firent chanceler, et j'eus toutes les peines du monde à vous cacher mon secret.

» Je passai la nuit à chercher un plan pour me rapprocher d'elle; mais vous savez quelles difficultés l'on rencontre pour pénétrer dans le cœur de la famille musulmane.

» J'étais au lendemain de mon histoire, et je n'avais encore rien trouvé, lorsque l'on frappa à ma porte. Un petit noir se présenta et me dit en *sabir*, cette langue universelle, de le suivre. Je le reconnus pour être attaché au kadi, et, sans lui adresser une question, nous partîmes ensemble. Après avoir traversé bien des rues, nous nous enfonçâmes dans une ruelle; il frappa discrètement à une petite porte, et je me trouvai dans une maison de plaisance appartenant au kadi, et en face de sa fille, que j'avais vu la veille pour la première fois.

» Vous peindre mon émotion serait impossible; mais sachez qu'une si étroite sympathie s'était établie subitement entre nous, qu'elle-même prévint son père de notre rendez-vous et lui déclara que s'il s'opposait à notre union, elle mourrait.

» Le kadi se rendit.

» Obtenir un congé, partir en France, emmenant avec moi ma chère Kadidja et son père, fut l'affaire de quelques jours. Une fois arrivée à Paris, et conduite dans ma famille, elle y reçut les élémens de la religion chrétienne, et fut baptisée et mariée le même jour à Saint-Thomas-d'Aquin, où précédemment on avait baptisé et marié aussi le colonel Jusuf.

» Maintenant Kadidja est aussi Parisienne que n'importe quelle grande dame du faubourg Saint-Germain, et une fois à Constantine, où nous retournons, j'espère vous faire applaudir à notre heureuse transformation.

» A vous de cœur. FERRAND. »

A la fin de la lecture, et au moment où tous les officiers se préparaient à organiser une petite fête pour l'arrivée de leur ancien camarade, un homme était entré et dit à haute voix au lecteur, sans pénétrer dans le cercle:

— Mais vous oubliez un *post-scriptum*...

L'officier, sans regarder son interlocuteur, relut les derniers mots et fit un signe négatif.

— Alors, je vais vous le dire: Messieurs, je vous invite tous à dîner ce soir chez moi.

Les mains furent tendues à l'interrupteur; les officiers venaient de reconnaître Ferrand qui était parti un jour après sa lettre.

Le soir, à table, des toasts furent portés, mais le plus remarquable fut celui du kadi, personnage très important à cause de ses correspondances avec l'émir, et qui, rallié définitivement à la France par le mariage de sa fille, but à la santé de notre roi et à notre belle armée.

E. V.

de 1re classe; Alfred-Gustave Couronne, expéditionnaire de 1re classe; Auguste Mertz, id.; Léon-François St-Marc; Jules Du Théil et Alfred d'Hérisson, expéditionnaires de 3e classe; Emile-Honorat Delaporte, secrétaire interprète; Emile Payen, vérificateur de 2e classe; Thomas-Joseph-Louis Lequin, id.; Henry Hélot, expéditionnaire de 3e classe; Ahmed-Ben-Laarby, trésorier du bureau de bienfaisance; Ahmed-Ben-Djomlin, 1er assesseur; Ismael-Ben-Ecchaou- che, 2e assesseur; Ali-el-Quezadri, membre sédentaire de la commission de bienfaisance; quatre autres membres indigènes.

Bureau du personnel, du contentieux et de l'administration générale : Charles-Aimé Tassin, sous-chef de 1re classe, faisant fonction de chef de bureau; Louis-François-Désiré Chaumont, sous-chef de deuxième classe; Joseph-Honoré Bastard, commis rédacteur de deuxième classe; Jean-Baptiste Roches, rédacteur de 2e classe; Joseph Bastard, Joseph Mailhard de la Couture, Joseph-César Pons et Buchet, commis rédacteurs de 3e classe; Benjamin Lebesnier, expéditionnaire de 2e classe; Théophile-Jules Arnaud, François Lavaud, Amédée-Louis Marcelaz, Charles-Jean-Baptiste Froussard, et Charles-Louis Tisserant, expéditionnaires de 3e classe.

Bureau des travaux publics : Louis-Jean Schès, chef de bureau de 2e classe; Raymond-Joseph, baron de Cès-Caupenne, sous-chef de bureau de deuxième classe; Cacault, commis rédacteur de première classe; Gustave-Emile Noctinger et Edouard-Siméon Michel, commis-rédacteurs de deuxième classe; Alexandre Mauduit et François Coquillo, rédacteurs de 3e classe; Jean-Eugène Desbazeilles et Antoine Jaro, expéditionnaires de 2e classe; Jean-Henry-François de Beaumont, Jean-Pierre Sudre, Ernest-Mardochée Carcassonne, Jules-Athanase Lafontaine, Antoine-Victorin et Aimé Lemosy, expéditionnaires de 3e classe.

Bureau de la colonisation : MM. Louis-Hippolyte de Lormel, sous-chef de 2e classe; Marcelin-Antoine Bonnal, rédacteur de 1re classe; Henri-Gabriel-Noé Guigon, Bonneau, Antoine Micheli et Alphonse de Callac, rédacteurs de 3e classe; Jean-François-Antoine Déchaux, Edmond-Gustave Heurtaux et François-Eugène Coubard, expéditionnaires de 2e classe; Arnaud de Aaren, Alphonse-Charles Legénissel et Léon Hélot, expéditionnaires de 3e classe.

Bureau de la comptabilité : MM. Ambroise-Sylvain-Antoine Derazey, chef de bureau de 1re classe; Cellier - Blumenthal, sous - chef de 2e classe; Dominique-Jean Ventre, vérificateur de 1re classe; Jean-Baptiste-Honoré Guyon - Vernier, de La Chapelle, Jean-Baptiste Dithurbide et Hippolyte Beaunier, vérificateurs de 2e classe; Firmin Corras, vérificateur de 3e classe; Auguste Poulhariès, rédacteur de 2e classe; Louis-Georges Benoist, expéditionnaire de 1re classe; François-Alfred Dufraisse, Victor-François Fredouille et Eugène Aimès, expéditionnaires de 2e classe; Edouard Teissier, François-Amand Galian, Fénélon Marcadier, Maximin Poulhariès, Emile-Amédée Courcier, Glover et Théodore Lambert, expéditionnaires de 3e classe.

La culture du tabac, l'une des plus productives, et en même temps des plus faciles à exécuter, a pris depuis trois ans un développement sérieux. Cette culture, propre aux petites et aux moyennes exploitations, convient particulièrement à nos établissemens du Sahel, où elle a été essayée avec un succès évident: en s'y propageant, elle deviendrait rapidement pour eux une cause de prospérité et une source de bien-être.

Ce qui recommande surtout cette culture aux colons et aux cultivateurs sérieux, c'est que, grâce aux encouragemens de l'administration, les produits sont assurés d'un débouché avantageux. L'administration des tabacs achète, en effet, toutes les récoltes, quelles qu'en soient les quantités, à des prix qui permettent aux producteurs intelligens et soigneux, les plus larges bénéfices.

Voici comment les prix ont été fixés, par une décision de M. le ministre de la guerre :

1re qualité, 130 fr. les 100 kilogrammes.
2e *id.*, 110 fr. *id.*
3e *id.*, 90 fr. *id.*

En 1843, la culture du tabac par les Européens commençait à peine, et l'administration n'a pu acheter que 800 kilogrammes d'échantillons; en 1844, 25,000 kilogrammes étaient expédiés aux manufactures royales; en 1845, les achats pour le compte de l'administration des tabacs se sont élevés à 100,000 kilogr. On espère que cette année cette quantité sera doublée.

Les tabacs de l'Algérie sont reconnus de bonne qualité: à cet égard, l'opinion des agens supérieurs des manufactures de France a été unanime et des plus favorables. Aussi de nouveaux crédits sont-ils ouverts pour les achats à faire en 1846.

Il est reconnu aujourd'hui qu'un hectare peut produire 40,000 plantes à 20 feuilles chaque, ou 800,000 feuilles. Un kilogramme se composant moyennement de 400 feuilles, l'hectare produira par conséquent 2,000 kilogrammes; ce qui donne, au prix moyen de 110 francs, un produit brut de 2,200.

En déduisant les frais de culture, qui sont d'environ 600 francs, il resterait un bénéfice net de 1,600 francs pour chaque hectare cultivé dans les conditions voulues. Il est peu de cultures susceptibles de produire des bénéfices de cette importance.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Les opérations militaires qui ont lieu dans cette subdivision attirent depuis quelque temps un grand nombre d'Européens dont les ressources, malheureusement trop limitées, permettent à peine aux plus laborieux de se livrer au petit commerce de détail. Aussi chaque jour voit augmenter en ville le chiffre des cabarets et des cantines, mais la campagne reste déserte, la colonisation n'avance pas. C'est cependant dans les environs de Miliana plus que partout ailleurs qu'il serait facile d'établir de vastes exploitations agricoles, il ne manque dans cette partie de la province d'Alger que des capitaux pour coloniser. Nulle part le sol n'est mieux disposé pour la culture, nulle part la terre n'a plus de fertilité, et ces avantages naturels sont admirablement secondés par la bonne volonté et l'intelligence des populations indigènes, qui sous la direction du bach agha Bou-Alem et de l'agha Bey-Dadi font elles-mêmes la police des routes, surveillent les plaines et entretiennent l'abondance sur les marchés. Dans de telles circonstances, l'affluence des Européens pourrait être une source de prospérité pour la subdivision, s'ils y arrivaient accompagnés de capitaux qui pussent utiliser leurs bras. Ce n'est au contraire qu'une cause de perturbation et de désordre. L'oisiveté forcée de la plupart des nouveaux arrivans effraye les habitans laborieux d'une multitude de dangers dont l'escroquerie et le vol sont encore les moins déplorables.

A la vérité, l'administration qui préside à la conduite des affaires de la subdivision serait, à défaut de tout autre, un obstacle suffisant pour arrêter la colonisation. Le commandant de place réduit sur sa tête les fonctions de maire, de commissaire civil, de commissaire de police, de juge de paix, juge d'instruction, président du Tribunal, procureur du Roi, etc., etc. C'est, en un mot, un petit résumé de tous les pouvoirs: le pouvoir législatif, le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire en un seul homme. En supposant que cet officier ait toutes les capacités nécessaires aux nombreuses attributions dont il est revêtu, on conçoit qu'il ne peut cependant se multiplier au point de suffire à tout; aussi tout est-il en souffrance. Mille et une contradictions se croisent journellement; tantôt une concession de terrain est livrée à un particulier pour qu'il y bâtisse une maison, puis, quand la construction est déjà aux trois quarts achevée, une décision émanée de la même autorité sur les réclamations de l'officier du génie chargé des travaux de défense, supprime tout à coup la concession et ordonne la démolition de l'édifice sans indemnité pour le propriétaire. Tantôt c'est une boutique que l'on ferme par ordre supérieur, sans alléguer de motif, sans faire valoir le moindre prétexte. Ceci n'est, du reste, que la conséquence d'un fait déjà signalé partout en Algérie : les mesures les plus justes de l'autorité militaire affectent toujours un peu les dehors de l'arbitraire et du despotisme.

Depuis longtemps les habitans de Miliana ont manifesté le désir de voir s'établir dans leur ville une conservation des hypothèques, et il y a un an que M. le maréchal Bugeaud la leur a formellement promise; mais jusqu'à ce jour ils l'ont vainement attendue. L'établissement de cette administration serait cependant une excellente garantie pour la propriété.

La police n'est pas mieux dirigée que le reste, une bande de filous parfaitement organisée exploite la ville; les habitans ne sortent plus le soir de chez eux sans être armés de pistolets. Comme ces industriels ne s'attaquent point aux militaires, notre correspondant nous assure que l'autorité s'inquiète fort peu de leurs opérations, et répond à toutes les plaintes qu'il n'y a point de mal à ce que des voleurs en volent d'autres.

L'annonce de l'arrivée de M. le duc d'Aumale avait répandu la joie et l'espérance. On sait avec quelle activité le prince s'occupe de toutes les branches de l'administration, avec quelle vigilance persévérante il veille à tous les intérêts et à tous les besoins; malheureusement il ne s'est arrêté dans la subdivision que le temps nécessaire pour préparer le départ des troupes, et tout est retombé dans le même état après son départ.

On préparait à Miliana des approvisionnemens de vivres de toute espèce pour les deux colonnes aux ordres de M. le maréchal et de M. le duc d'Aumale, qui devaient se trouver réunis dans cette ville le 7 du courant.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

On lit dans le *Moniteur algérien* :

Le 22 et le 23 avril, M. le lieutenant-colonel Canrobert a été vivement attaqué à Sidi-Khalifa par les insurgés du Dahra, commandés par le lieutenant de Bou-Maza, ce dernier ne pouvant encore monter à cheval. L'ennemi a été repoussé dans toutes ses attaques et a laissé bon nombre de morts devant nos positions.

M. le colonel de St-Arnaud, qui se trouvait à Mazouna, ordonna au lieutenant-colonel Canrobert de faire, le 24 au matin, un mouvement de retraite pendant que lui-même, partant de Mazouna la nuit, tournerait l'ennemi.

Par cette manœuvre, on réussit à mettre les insurgés entre nos deux colonnes. Mais les grandes difficultés du terrain nous enlevèrent une partie de nos avantages et permirent aux Kabiles de s'échapper par de nombreux ravins où ils laissèrent cependant beaucoup de morts.

Leur chef, lui-même, Ben-Maka, ayant reçu une balle qui après lui avoir brisé le bras est entrée dans la poitrine, est tombé de cheval et a été pris. Cette circonstance, et la gravité de la blessure de Bou-Maza faciliteront la soumission du bas Dahra, dans lequel opèrent en ce moment M. le général Pélissier et MM. les colonels Saint-Arnaud et Canrobert.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

On écrit de Tlemcen à l'*Écho d'Oran*, 1er mai :

Oran, le 1er mai 1846.

Notre correspondance de Tlemcen nous apporte les nouvelles suivantes :

Tous les Beni-Amer, au nombre de 5 à 600 chevaux, emmenant avec eux leurs femmes, leurs enfans et leurs troupeaux, se sont dirigés du côté de Fez, malgré les exhortations de Mustafa-ben-Tami pour les retenir.

Le caïd des Zmara, arrivé depuis quelques jours de la Daïra, confirme cette nouvelle. Il ajoute que les Beni-Amer manifestaient, en partant, le projet de quitter leur pays pour toujours et d'aller demander des terres à Abd-er-Rhamah.

La Daïra a quitté sa position sur la Mlouia, pour se rapprocher des montagnes du sud, en restant sur les bords de la rivière. La plus grande inquiétude règne à la Daïra pour les subsistances : il ne reste plus d'herbes dans la plaine, et toutes les récoltes sont desséchées.

Ces nouvelles confirment celles que nous avons reçues directement du Maroc et que nous avons publiées dans notre dernier numéro.

Depuis lors, notre correspondant nous mande qu'Achach-Pacha a été parfaitement reçu par l'empereur, qui a accueilli avec la plus grande curiosité tous les détails qui lui ont été donnés par son ambassadeur.

Mouley Abd-er-Rahman vient de faire le premier essai des troupes régulières qu'il a constituées d'après les idées européennes. Appelés à châtier les tribus de la province de Doukala, qui avaient pillé Mogador et ses habitans après le bombardement de cette ville, les nouveaux soldats d'Abd-er-Rahman ont justifié la confiance qu'on avait en eux.

Les Berbères de Doukala, invincibles jusqu'alors, ont été défaits et ont reconnu les lois du chérif Abd-er-Rahman. Une amende considérable en argent et en chevaux a été frappée sur ces tribus.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêtés ministériels des 14 et 27 avril 1846, les promotions suivantes ont eu lieu à la direction générale des affaires civiles.

Chef de bureau de 1re classe, M. Bequet, chef de bureau de 2e classe.

Chef de bureau de 2e classe, M. de Léuglay, chef de bureau intérimaire.

Sous-chef de bureau de 2e classe, M. de Toustain du Manoir, sous-chef de bureau intérimaire.

Commis rédacteurs de 3e classe, M. Senger, expéditionnaire de 3e classe, Lepage (Denis).

Commis vérificateur de 3e classe, M. Lemire, expéditionnaire de 3e classe.

Expéditionnaires de 3e classe, MM. de Basto, d'Aranjo, Vidal, Calcatoggio, commis auxiliaires.

Alger, 4 mai 1846.

Circulaire de M. le maréchal gouverneur-général à MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions.

Général,

L'extension que prennent tous les jours nos relations avec les Arabes, le grand nombre de nouvelles soumissions que nous avons reçues depuis trois ans, ont de beaucoup augmenté le travail des officiers chargés des affaires arabes. Il me paraît difficile, pour ne pas dire impossible, qu'un chef de bureau puisse seul suffire aujourd'hui aux exigences de ses fonctions, et il me paraît convenable de nous préparer pour l'avenir, des officiers qui puissent continuer l'œuvre si bien commencée.

En conséquence, j'ai décidé que dans les directions divisionnaires, et dans les bureaux de première et de deuxième classe, il serait adjoint aux officiers titulaires, des officiers qui étudieraient la langue arabe, apprendront la tenue des affaires et pourront aider le chef de bureau dans son travail, en même temps qu'ils lui permettront de marcher avec les colonnes, sans que sa correspondance, sans que la justice, sans que tous les besoins administratifs du service puissent souffrir de cette absence.

Le jour où l'officier chargé du bureau arabe est obligé d'accompagner une colonne, ou de faire une course, il ne reste plus d'intermédiaire entre le commandant du camp et les Arabes. Personne n'est là pour organiser les moyens de transport des convois, personne pour les diriger. Le chef par interim cependant a plus besoin encore de cet officier que le commandant titulaire. Si des faits se présentent demandant une solution prompte et instantanée, qui éclairera le chef du camp se trouvant au milieu de ces affaires si nouvelles pour lui sans connaissance des faits antérieurs? Faudra-t-il qu'il écrive au général qui est avec la colonne? Mais le retard peut amener une catastrophe. Il faudra qu'il prenne un parti de lui-même. Quelle ne sera pas son incertitude, malgré son intelligence, s'il ne connaît pas, et il ne peut pas les connaître, les différentes circonstances qui ont pu amener ces faits. Où ira-t-il chercher la clé de toutes ces contradictions inhérentes à tout rapport arabe? Et puis, qui fera le service courant du bureau pendant cette absence?

Si au contraire l'officier du bureau arabe reste au camp, alors il fera défaut à la colonne, soit pour ses besoins, soit pour les renseignemens qui devront la guider. D'ailleurs, il est essentiel que l'officier chargé des affaires arabes fasse des sorties et en fasse le plus souvent qu'il pourra. Sans parler de la nécessité de sa présence à la colonne, il étudiera le terrain dans ses courses, il vérifiera les faits de localité, il apprendra sur les lieux mille et mille circonstances qui lui seraient probablement restées cachées, et il inspirera la confiance au goum qu'il commande, le dirigera et le maintiendra, s'il y a lieu. Ces absences, quoique nécessaires, apporteraient du retard et des embarras dans nos affaires, des mécontentemens dans l'esprit des Arabes. Que si celui qui vient de sept, huit, pas l'habitude chez les Arabes que l'on ne trouve pas le kaïd, le cehikh ou le kadi. Si l'un des officiers est obligé de s'absenter, soit avec la colonne, soit pour les affaires du bureau, l'autre restera, qui continuera à rendre justice, à correspondre avec le chef de la subdivision, à diriger les convois, aider le commandant du camp, etc.

Deux causes existent donc, qui demandent l'adjonction d'un officier aux chefs de bureau arabe. La première nécessité, de manière à ce que tous ses détails concourent, et qu'une partie ne souffre pas de l'autre, la seconde, c'est le besoin de nous préparer pour l'avenir des officiers capables de remplacer utilement, et surtout instantanément, ceux qu'une circonstance pourrait distraire des bureaux.

Les fonctions des officiers adjoints seront :
La surveillance des marchés;
Les détails de la maison d'hospitalité;
Le réglement du cahier d'amendes;
La vérification des labours;
Le relevé des affaires de quinzaine;
La surveillance de la rentrée de l'achour.

Ces officiers devront suivre les affaires, afin d'être le plus promptement possible à même de rendre eux-mêmes la justice.

La position nouvelle de ces officiers ne leur donnera droit à aucune allocation particulière que lorsque par une connaissance exacte des différens détails du service, ils auront été choisis pour remplacer les officiers titulaires dont les emplois deviendraient vacans.

Veuillez, je vous prie, général, donner avis de cette décision à MM. les maréchaux-de-camp et commandans de cercles qui se trouvent sous vos ordres, afin qu'ils vous fassent parvenir le nom des officiers qui leur auront adressé des demandes, et qu'ils auront jugés aptes à ces fonctions, soit par la connaissance de la langue, soit par leurs études ou leur intelligence. Vous voudrez bien alors les classer dans les bureaux arabes qui ressortent de l'étendue de votre commandement, et m'en envoyer le contrôle.

FAITS DIVERS.

— Le départ des courriers d'Alger pour Marseille, à partir du 10 mai, aura lieu à midi au lieu de 5 heures du soir.

— Un arrêté de M. le ministre de la guerre, en date du 19 mars dernier, a nommé aux fonctions de courtier en marchandises, à la résidence d'Alger, M. Valois (Alphonse-Auguste), en remplacement de M. Laisné, démissionnaire.

— L'ex-khalifa de l'émir, El-Hadj-Mahmed-Bel-Kharoubi, dont nous avons annoncé l'arrestation par suite des révélations de M. Lacotte, doit être interné à Montpellier.

— On lit dans l'*Akhbar* :

M. le général Marey est à Alger depuis quelques jours. Il doit, dit-on, se rendre en France, dans le département de la Côte-d'Or, en vertu d'un congé et afin de suivre sa candidature à la députation. On se rappelle que l'honorable général s'est déjà mis sur les rangs et n'a manqué son élection que de quelques voix. On croit qu'il se présente cette fois avec des chances meilleures encore que la première, son heureux compétiteur dans la dernière lutte ayant perdu, depuis lors, beaucoup de ses avantages.

— Un officier, qu'on dit appartenir à la légion étrangère, et qui était de passage à bord du *Panama*, s'est suicidé pendant la traversée de Bône à Alger. A l'arrivée, son corps a été transporté à l'hôpital militaire. On ignore quels sont les motifs qui ont pu le déterminer à cet acte de désespoir.

— Le *Courrier d'Afrique* annonce l'invasion de la maladie des pommes de terre en Algérie.

— On avait dit que pour correspondre à la générosité du bey de Tunis, qui n'avait pas voulu recevoir le paiement des chevaux fournis à la France pour la remonte de notre cavalerie, le gouvernement français devait lui offrir en présent un bateau à vapeur.

Une dépêche télégraphique vient de désigner *le Dante*, bâtiment à vapeur de la correspondance du Levant, comme devant être offert en cadeau au bey. Ordre est donné au port de Toulon de mettre ce bâtiment en parfait état.

— Le 27 avril, vers huit heures du soir, sur le chemin d'Alger à l'hôpital militaire de la Salpétrière, un enfant d'une douzaine d'années tomba dans un fossé rempli d'une fange épaisse; il allait y périr lorsque le sieur Parola, pêcheur à Bab-el-Oued, venant à passer par cette route, entendit ses cris, et le retira à moitié asphyxié du bourbier. La santé de ce pauvre enfant a donné d'abord de grandes inquiétudes; mais elle n'en inspire plus aujourd'hui, grâce aux soins empressés que lui a prodigué le sieur Parola. Cependant, il n'avait pas encore pu dire son nom.

Adresse des Israélites algériens au Roi. — Les juifs algériens se sont, comme les années précédentes, réunis à la synagogue, à l'occasion de la fête du roi, et ont ainsi formulé, par l'organe de l'interprète Omar, fils du chef de la nation israélite, une adresse à Sa Majesté :

Le premier mai de chaque année nous ramène dans cette enceinte, M. le directeur, et, dans une commune prière, nous adressons au Très-Haut des vœux pour la conservation des jours de l'auguste monarque qui préside aux destinées de la France algérienne.

De notre part, ces vœux sont l'expression d'un besoin de reconnaissance qui se renouvelle tous les jours, et nous sommes heureux de pouvoir les proclamer au sein d'une solennité pareille.

Que ne devons-nous pas, en effet, au grand Roi sous la haute protection duquel la nation israélite s'est relevée de l'état d'asservissement où elle avait langui si longtemps? Sans lui, sans la France, notre nouvelle patrie, nous serions encore à ignorer, comme nos ancêtres, la liberté, l'humanité, le bien-être dont nous jouissons aujourd'hui.

Organe de mes coreligionnaires, je considère comme le plus insigne honneur d'être appelé à réitérer, en présence du Dieu de nos pères, les protestations de fidélité, de dévoûment, de gratitude que nous inspirent, à tant de titres, les bienfaits de la domination française en Algérie.

Adressons donc avec ferveur nos supplications au Créateur de l'univers qui vient, cette fois encore, par sa protection toute puissante, de couvrir cette tête royale si précieuse pour le bonheur de la France et le repos du monde.

Prions ce Dieu pour qu'il prolonge le plus possible l'existence de S. M. Louis-Philippe, pour qu'il comble de ses bénédictions les augustes fils de notre Monarque, à chacun desquels nous donnons aussi une part d'hommage et de reconnaissance, puisqu'il n'est pas un seul d'entre eux qui n'ait payé de sa personne dans le but de consolider le grand œuvre de la régénération française.

Prions également pour l'illustre maréchal, à qui a été confié le gouvernement de cette nouvelle France; que le succès couronne ses travaux pacifiques comme il a couronné sans cesse ses travaux militaires.

Tels sont, Monsieur le directeur, les sentimens qui nous animent; daignez en recueillir l'expression, avec cette bienveillance qui vous caractérise.

VARIÉTÉS.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Nous avons publié dans notre numéro du 2 mai une pétition adressée aux Chambres par la société créée à Paris pour l'abolition de l'esclavage.

Les pétitionnaires demandent que *la loi prohibitive de la traite soit appliquée en Algérie, que l'introduction des esclaves par terre et par mer y soit interdite, que ceux importés dorénavant soient réputés libres, et que nul marché d'esclaves ne soit toléré.*

Nous nous associons complétement aux sentimens et aux vœux exprimés par les auteurs de la pétition. Comme eux nous désirons vivement voir arriver le jour où le commerce des noirs aura cessé non seulement en Algérie, mais dans toute l'Afrique septentrionale. Nous espérons même que l'Algérie contribuera puissamment un jour à amener cette révolution dans les habitudes des peuples musulmans de la côte d'Afrique.

Mais si nous sommes d'accord avec les signataires de la pétition sur le but à atteindre, nous ne cachons pas notre peu de confiance dans l'efficacité des moyens qu'ils proposent.

Quand la France parut en souveraine sur le continent africain, elle ne prit aucune mesure prohibitive contre le commerce des noirs; elle garda à cet égard un profond silence, et, cependant, par le fait seul de sa présence, la vente des esclaves aux enchères fut supprimée. Ce fut comme un hommage spontané rendu par la population conquise aux mœurs, aux principes et aux répugnances du peuple conquérant. Partout où le drapeau français a été arboré, il en a été de même. Si le commerce des hommes n'a pas cessé (on ne change point ainsi en un moment des mœurs séculaires), il a du moins perdu le caractère de publicité qui nous le rendait particulièrement odieux.

D'ailleurs, privé de la publicité qui lui servait d'aliment, ce commerce a considérablement perdu de son importance dans toute l'étendue de l'ancienne régence. De jour en jour il tend à décroître, de sorte que la seule présence d'une nation chrétienne, sans prescriptions, sans prohibitions formulées, aura produit dans quelques années un résultat que les édits les plus sévères n'auraient certainement pas obtenu.

En présence de cette décroissance lente peut-être, mais au moins continue, qui laisse présager pour une époque assez rapprochée une disparition complète de cet odieux trafic, serait-il prudent de se lancer dans le régime dangereux des prohibitions légales, des répressions violentes? Nous le répétons, quand il s'agit d'opérer une réforme radicale dans les mœurs d'un peuple, nous croyons beaucoup moins à l'efficacité des mesures législatives qu'à l'influence permanente de l'exemple et du contact.

D'ailleurs, avant d'adopter des mesures de répression, il serait bon d'examiner jusqu'à quel point ces mesures sont exécutables. Etablir une ligne de douanes dans le désert pour empêcher les Touareg de livrer à quelques négocians sahariens le produit de leurs brigandages, est une opération tout à fait inexécutable. La surveillance même dans l'intérieur des villes serait loin d'être facile à exercer; elle obligerait souvent à des descentes de justice, à des visites domiciliaires, qui, aux yeux des populations musulmanes, si jalouses de leur sanctuaire domestique, auraient l'apparence et produiraient l'effet d'une odieuse persécution.

Nous croyons donc qu'en cette matière délicate on a fait sagement jusqu'ici de s'abstenir.

Les pétitionnaires, à l'appui de leur demande, invoquent l'exemple du bey de Tunis. « Ce qu'il a fait en faveur de l'humanité, disent-ils, la France chrétienne et libérale serait-elle impuissante à » l'accomplir. » Assurément non, la France ne serait pas impuissante, si elle entreprenait cette extirpation violente d'un esclavage, qui, après tout, s'est toujours jusqu'ici montré à nous sous des formes douces et humaines. Mais à côté de la question de puissance matérielle, il y a la question d'opportunité.

En obtenant du bey de Tunis, par son influence, un édit de suppression de l'esclavage dans cette régence, l'Europe a fait ce qu'elle devait faire. Mais ce qu'elle a obtenu par l'intermédiaire d'un souverain musulman, croit-on qu'il lui serait facile de l'obtenir directement des populations qu'elle gouverne? Assurément non. La France, pour atteindre le but qu'elle se propose, doit s'acheminer par d'autres voies que celles dans lesquelles elle pousse les princes musulmans.

Veut-on un exemple de ces différences profondes que notre position exceptionnelle en Algérie doit apporter à nos moyens d'actions sur les peuples de notre dépendance? Le voici. Presque tous les princes musulmans ont adopté pour leurs troupes, pour leurs fonctionnaires, pour eux-mêmes le costume européen. L'Egypte, Tripoli, Tunis même ont suivi en cela l'exemple de la Turquie. Le seul pays où le costume musulman se soit conservé dans son intégrité est celui-là même qui se trouve par exception placé sous le gouvernement d'un prince chrétien. Croit-on qu'il serait bien facile à la France, quelque puissante qu'elle soit, d'introduire dans son armée indigène une réforme que Mahmoud et Mehemet-Ali ont opéré sans difficulté? Nullement. Pour tous les soldats indigènes qui nous servent aujourd'hui, un changement de costume serait regardé comme un acte d'abjuration.

Telle est la susceptibilité religieuse chez un peuple placé sous le joug d'une puissance et d'une religion étrangère que toute mesure tendant à modifier violemment des habitudes enracinées depuis des siècles, serait regardée comme une atteinte portée à la liberté religieuse. Pour devenir les libérateurs des noirs, il faut éviter de se faire les persécuteurs des blancs.

Dans la noble mission que la France doit remplir en Algérie, se trouve, nous n'en doutons pas, l'extinction de cet odieux commerce que toutes les prohibitions prononcées et la surveillance exercée par les marines britanniques et françaises sur les côtes occidentales d'Afrique ne sont pas parvenues à faire cesser. Pour atteindre ce noble but, il y a certainement quelque chose à faire; il y a des mesures et des mesures actives à prendre; mais donner à ces mesures une forme exclusivement négative, c'est les condamner à l'avance à demeurer inefficaces et stériles.

Quelqu'odieux qu'il soit pour nous, le commerce des noirs, on ne peut se le dissimuler, forme encore aujourd'hui en Afrique la principale branche d'importation du sud au nord. Parmi les denrées que l'Afrique centrale pourrait nous fournir, parmi celles qu'on pourrait recevoir de nous, il en est, et la portion géographique des deux continens nous autorise à le croire, qui remplaceraient avec avantage pour les caravanes elles-mêmes, ce commerce de *chair humaine* que nos mœurs, nos institutions et notre religion repoussent. C'est en modifiant les conditions habituelles de l'échange entre le sud et le nord de l'Afrique que nous parviendrons sûrement et sans secousse à éteindre le trafic des hommes.

Cherchons donc par tous les moyens qui sont en notre pouvoir à nous mettre en rapport avec les caravanes et surtout avec les marchés du désert. Employons-y et le généreux dévoûment des explorateurs chrétiens et l'active et intelligente coopération des voyageurs arabes. Faisons parvenir dans les contrées où se pratique la chasse à l'homme, les produits de notre industrie, recherchés par les habitans; obtenons pour nous-mêmes des échantillons de leurs produits bruts. Les lois habituelles de l'échange se modifieront progressivement; au commerce des hommes succédera celui des denrées.

Voilà le but vers lequel nous appelons la noble et généreuse sollicitude des auteurs de la pétition. Qu'ils unissent leurs efforts aux nôtres pour obtenir que le Gouvernement s'occupe de l'établissement des relations de commerce entre l'Algérie et les régions méridionales. De cette manière, nous le pensons, ils contribueront plus efficacement au résultat que nous désirons tous, que par une simple prohibition douanière, qui a trop souvent pour effet, comme cela arrive dans l'Océan, de substituer aux vices d'un commerce libre les excès d'une contrebande plus inhumaine et plus révoltante encore.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage: Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MÉTHODE ROBERTSON. Cours d'Arabe usuel (idiôme d'Alger), par M. HADAMARD, ancien secrétaire interprète à l'administration des finances, à Alger. — Un nouveau cours s'ouvrira le 8 de ce mois, à 9 heures du matin. — S'adresser à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis, où l'on distribue des programmes.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ DE CHAUSSÉE.

UNIFORMES MILITAIRES. Au moment où des transformations si grandes s'accomplissent dans l'habillement de l'armée et de la garde nationale, il est utile de rappeler à MM. les officiers la maison Blanchetière, tailleur de l'Ecole municipale. Tous les uniformes y sont exécutés avec une précision et une élégance qui continueront la réputation dont M. Blanchetière jouit à si juste titre.—Passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 2.

TENUE DES LIVRES. Parfaitement au courant de la tenue des livres, un jeune homme désire se placer dans une maison de commerce de Paris. Il peut fournir sur ses capacités et sa conduite les meilleurs renseignemens. — S'adresser à M. Christophe, rue Rochechouart, 23.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

Pour paraître incessamment :

CARTE DE L'ALGÉRIE,

DIVISÉE PAR TRIBUS,

Par MM. E. CARETTE et Aug. WARNIER, MEMBRES DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE L'ALGÉRIE.

EN DEUX FEUILLES.

EN VENTE : rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

ANNUAIRE DE LA TYPOGRAPHIE PARISIENNE ET DÉPARTEMENTALE.

Contenant les Noms des Maîtres Imprimeurs et leurs Adresses, la spécialité de leurs travaux, le Nom des Protes; les Noms et Adresses des Libraires, Fondeurs, Stéréotypeurs, Graveurs, Fabricans et Marchands de Papiers en gros, Imprimeurs en taille-douce, Lithographes, Mécaniciens et Fabricans de Presses, Marchands d'Ustensiles et d'Encres d'imprimerie, Brocheurs, Satineurs, Assembleurs, Relieurs, Afficheurs, Fabricans de Cartes en feuilles, Régleurs de Papiers, Distributeurs de Prospectus et Cartes de visite, des Offices de publicité: — la **NOMENCLATURE DE TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENS**; un Calendrier pour 1846, etc., etc.; — précédé de l'Indication sommaire des **NOMS DES IMPRIMEURS, LIBRAIRES ET JOURNAUX DES DÉPARTEMENS**; un Calendrier pour 1846, etc., etc.; — précédé de l'Indication sommaire des conditions à remplir pour l'obtention du brevet et de l'exercice de la profession d'imprimeur; des Dispositions législatives et réglementaires au timbre et au transport des Imprimés, ainsi qu'à l'impression des Journaux, Labeurs, Ouvrages de ville, etc., etc.

3E ANNÉE. - 1846.

Un v. in-18. — Prix : 1 f. 25 c. pour Paris et 1 f. 50 c. pour les départemens.
En envoyant un mandat de 1 fr. 50 c. on recevra l'ouvrage FRANCO.

PAR E.-M. PRÉTOT, TYPOGRAPHE.

Ouvrage INDISPENSABLE à toutes les personnes qui ont ou peuvent avoir des relations avec l'art de la Typographie.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

DE L'ALGÉRIE

ANCIENNE ET MODERNE,

PAR **M. O. MAC-CARTHY,** SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PARIS, ETC.

Un volume in-8° de 500 à 600 pages à deux colonnes, accompagné de Plans, de Cartes de détail et d'une Carte générale de l'ALGÉRIE.

Cet ouvrage est le résultat de plusieurs années de recherches et de travaux. Une nomenclature qui embrasse plusieurs milliers de mots y sert de base aux détails les plus variés sur la géographie proprement dite, le climat de l'Algérie, les diverses populations qui l'habitent, leurs mœurs, leurs costumes, leur manière de vivre, leurs ressources, sur les langues, la religion, le gouvernement, les lois, l'administration, l'industrie, les relations commerciales, et sur toutes les localités dont les noms sont cités chaque jour dans les bulletins de nos généraux ou qui se lient à toutes nos opérations dans un pays qui nous intéresse aujourd'hui à un si haut degré.

L'auteur a envisagé son œuvre du point de vue le plus élevé, et il l'a exécuté de manière à satisfaire les esprits les plus exigeans.

Prix : 8 francs.— DEZOBRY et MAGDELEINE, rue des Maçons-Sorbonne, 1.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23; — de Stora, les 14 et 29.

Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18; — d'Oran, les 10 et 25.

S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

DAGUERRÉOTYPE-ANDRIEUX,

PLACE DU CARROUSEL, 2, au rez-de-chaussée,

(Vis-à-vis l'Hôtel de Nantes).

PORTRAITS. — GROUPES DE FAMILLE. — REPRODUCTION D'OBJETS D'ART.

ABONNEMENS :

Province, Algérie :		Etranger :	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
rue Neuve-des-Petits-Champs, 36.
Le Journal paraît les 2, 6, 12, 16, 22 et 26, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Retour de M. le maréchal Bugeaud. — Chambre des députés. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Sétif. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN. — MAROC. — ACTES OFFICIELS : Nominations et promotions. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Paris et le Caire ; les deux écoles. — FEUILLETON : Encore Sidi Domino ; promenade fiscale.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 12. — La Chambre se retire dans ses bureaux pour examiner 21 projets de loi d'intérêt local. Le projet de loi sur l'exécution du traité belge est voté dans son ensemble. Discussion du projet de loi sur les sucres indigènes. Ce projet de loi est adopté tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Du 15. — S. A. Ibrahim-Pacha est présent à la séance. Discussion du projet relatif à l'ouverture du crédit pour l'inscription des pensions militaires au trésor royal. — M. de Boissy se plaint de ce que les récompenses qui auraient autrefois été données à la bravoure sont aujourd'hui données pour acheter des voix dans les élections. M. Moline de Saint-Yon repousse l'accusation dirigée contre le gouvernement par l'honorable préopinant. Il cite des exemples à l'appui de son assertion. Le projet est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires. Chapitre 28 de l'état B relatif aux abonnemens pour frais d'administration de préfectures et sous-préfectures. M. de Larochejaquelein se plaint des violences qu'entraîne la poursuite des réfractaires dans le Morbihan. Il demande que l'on recourre à la législation de l'empire. M. Dupin assure que le gouvernement trouvera dans les lois actuelles les moyens suffisans de réprimer ce délit, sans avoir besoin d'emprunter la législation de l'empire. M. de Saint-Priest signale les manœuvres des agens du ministère au moment des élections, il se plaint des moyens que l'on emploie pour corrompre les électeurs, il demande une enquête. M. Leyraud signale d'autres faits de corruption électorale. M. Léon de Maleville soutient que les électeurs se tiennent à eux-mêmes le langage suivant : Puisque les députés font leurs affaires à la Chambre, faisons les nôtres dans les élections. M. Duchâtel répond que le gouvernement n'a cherché qu'à exercer une influence morale sur des élections, il y a loin de là à la corruption qu'on dénonce à la tribune. Le ministère ne recule pas devant une enquête. Le chapitre est adopté.

Du 13. — Discussion des crédits relatifs à la création d'un consulat à Janina. M. Saint-Marc Girardin demande des explications sur la situation des chrétiens en Albanie. M. Guizot assure que le gouvernement a vivement réclamé contre les affreuses persécutions exercées contre les chrétiens qui après s'être faits musulmans, revenaient à leur première religion. Le décret qui abolit la peine de mort contre eux, est exécuté presque partout. — M. Gustave de Beaumont assure que c'est sur l'intervention de l'Angleterre que diverses clauses du traité de Lalla-Maghnia n'ont pas été exécutées. M. Guizot dit que si toutes les clauses commerciales n'ont pas été exécutées, c'est qu'elles étaient nuisibles à nos intérêts et à ceux de l'empereur, et que l'influence anglaise n'est entré pour rien dans cette détermination. L'Angleterre tenait au contraire à l'exécution du traité, puisqu'elle aurait pu inonder l'Algérie et le Maroc de ses marchandises, si les clauses en avaient été maintenues. — Crédits relatifs à la mission de M. Doffaudis à la Plata. — M. Thiers rappelle les circonstances qui ont amené l'expédition de La Plata ; il se plaint des persécutions dont les Français ont été victimes. Il demande qu'on envoie des forces suffisantes pour pacifier le pays. M. Guizot expose la politique du gouvernement dans ces affaires lointaines ; d'après l'avis des négocians influens du pays, il faut forcer les secours étrangers de chacun des deux partis à la retraite, et la lutte cessera d'elle-même.

Du 14. — Crédits pour les armemens non prévus du ministère de la marine. — M. Dufauré demande des explications sur l'incendie du Mourillon. Quelles ont été les causes de ce sinistre ? M. de Mackau déclare que l'enquête la plus minutieuse n'a pu prouver que le feu eût été mis par la malveillance. M. Estancelin rappelle les mesures de police prescrites par Colbert pour la sûreté des arsenaux, et demande si elles sont encore en vigueur. M. de Mackau assure qu'on les exécute à la lettre.

Crédits pour le ministère des travaux publics. — M. Gauthier de Rumilly se plaint de l'inexécution des réglemens de police de la part des administrations de chemins de fer. L'honorable député demande où en est l'exécution du viaduc de Barentin. M. Dumon assure que le viaduc de Barentin a été reconstruit d'après les plans qui ont été soumis à l'administration, qu'elle a approuvé et qu'elle surveille attentivement l'exécution.

Du 16. — Dépenses des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane française. — M. Isambert se plaint de ce qu'on ait retardé l'exécution de la loi rendue l'année dernière sur l'émancipation des esclaves. M. Ternaux-Compans rappelle la malheureuse situation des esclaves, et prouve que le crédit de 400,000 francs destinés au rachat spécial des esclaves qui étaient l'objet de sévices, est resté sans emploi. M. de Mackau répond que ces faits sont inexacts, les esclaves maltraités ont été rachetés ; de plus, le gouverneur a reçu l'ordre de chasser de la colonie les propriétaires qui donnaient un funeste exemple.

Du 16. — M. de Vuitry dépose le rapport sur le projet de loi relatif à divers établissemens d'instruction publique. L'ordre du jour appelle les développemens de la proposition de M. Vivien sur les annonces judiciaires. L'honorable membre soutient qu'il est faux qu'il ait proposé, défendu comme ministre ce qu'il essaie de réformer comme député de l'opposition. Il prouve qu'il est permis à l'opposition de recommencer la lutte où elle a été déjà vaincue une fois. La proposition se présente sous un double aspect : comme mesure d'utilité pratique dans ses rapports avec les intérêts de propriété ; comme mesure politique, dans ses rapports avec les pouvoirs publics. L'honorable membre développe ces deux points de vue. Il finit en déclarant qu'il est prêt à adopter tous les amendemens qui seront de nature à rendre sa proposition moins imparfaite. M. Maurat-Ballange soutient la proposition. M. Matter trouve la proposition mauvaise ; il défend la loi existante. Après un discours de M. Bethmont à l'appui du projet, la Chambre décide à une majorité de 184 voix contre 155 que la proposition n'est pas prise en considération.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Les journaux anglais confirment la nouvelle que la reine Victoria a renoncé à son voyage en France. Le motif est sans doute l'attentat de Fontainebleau ; mais on a donné comme prétexte que la reine devait faire un voyage en Ecosse et en Irlande, et qu'il lui serait impossible de faire pendant la même saison une visite à Paris. On ajoute même que, lors de l'invitation formelle qui a été portée à Londres par le duc et la duchesse de Nemours, des doutes avaient été formulés par la reine sur la possibilité d'une excursion en France, parce qu'elle craignait de mécontenter ses sujets irlandais, si elle ne tenait pas la promesse qu'elle leur avait faite. Cependant on espérait encore à la cour des Tuileries que S. M. britannique pourrait aller passer un mois en Irlande et en Ecosse et venir ensuite visiter la France. Aussi l'on avait continué les préparatifs dans les divers châteaux du domaine de la couronne pour recevoir dignement l'illustre voyageuse.

Ce n'est que le 5 ou le 6 mai qu'un secrétaire particulier des commandemens de la reine est arrivé à Paris apportant au roi une lettre d'excuse de S. M. Victoria, et Louis-Philippe lui-même a annoncé officiellement, le 7 mai, cette fâcheuse nouvelle aux officiers de sa maison, en donnant des ordres pour aller s'installer à Neuilly.

— Le *Courrier de Saint-Etienne*, du 14, nous apprend que la grève vient de recommencer. Voici ses paroles :

Avant-hier lundi, si l'on doit en croire un bruit généralement répandu, une grève générale devait embrasser tout notre bassin houiller. Heureusement ce bruit était exagéré ; mais des faits inquiétans se sont produits néanmoins.

Les ouvriers n'ont pas repris leurs travaux dans les mines du Gagne-Petit, de Bérard, de Montsalson et des Platrières appartenant à la compagnie générale ; ni dans les mines dissidentes de la Roche et de la Molière.

Hier mardi, les travaux avaient été repris en partie dans les puits de Bérard et du Gagne-Petit.

A la Ricamarie, les mineurs travaillent sans exception.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE. — Dans sa séance du 12, la chambre des communes avait ajourné au jeudi 14 la fin de la discussion sur la troisième lecture du bill des céréales. Nous avons reçu, par voie extraordinaire, les journaux du 14, mais comme la discussion ne devait être reprise qu'à la séance du soir, nous ne pouvons en avoir encore le compte-rendu.

Le ministère anglais du Canada s'est trouvé en minorité dans la chambre, sur une question de tarif relative à l'introduction des farines, et sa démission est fort probable.

ESPAGNE. — Le bruit s'accrédite à Madrid que Narvaez se rendra de Bayonne à Paris, puis à Naples, où il attendra les ordres de son gouvernement.

On a arrêté le colonel du régiment d'Albuera, qui devait, dit-on, prendre la direction du mouvement avorté à Grenade. On ajoute que le gouvernement a saisi la trame d'une conspiration qui aurait pour but l'expulsion de la reine-mère du territoire espagnol.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, 7 mai :

En ce moment les Etats de la Moravie et de la Bohême s'occupent avec un soin spécial de la suppression de la corvée. Les évènemens de la Gallicie ont éveillé leur attention. Il s'agit de fonder des sociétés de crédit. On prêtera aux paysans de l'argent pour racheter la corvée, ils en paieront l'intérêt, et une partie de l'intérêt servira à l'amortissement du capital. Les paysans donneront hypothèque sur leurs biens. Mais ce projet rencontre des obstacles. D'une part les Etats ne veulent pas en être solidaires, et d'autre part on est fort embarrassé de faire un arrangement également satisfaisant pour les deux parties.

POLOGNE. — On écrit de Cracovie, 1er mai :

Le fils du directeur des forges, M. Krulewdy, de Dombrowa, âgé de vingt-quatre ans, avait dit au bal à ses camarades : « Quel dommage que nous n'ayons pas été à Cracovie ! Cela valait la peine. » Dénoncé sur ce propos, il fut condamné à mille coups de knout. Après avoir reçu six cents coups, le médecin le trouva si faible, qu'il déclara que si l'on continuait, le jeune homme serait mort. On n'en continua pas moins ; et après huit cents coups, le patient rendit l'âme. Le corps fut emporté sur des fusils.

Le jeune Zawatzky a été également condamné à huit cents coups de knout. Son père était venu pour fléchir les autorités ; mais il arriva trop tard. Zawatzky avait déjà été frappé six cents fois.

BOURSE. — Du 12 mai.	5 0/0	P. H. 120 20	P. B. 119 95
—	3 0/0	— 84 40	— 83 95
Du 16 mai.	5 0/0	— 120 15	— 120 »
—	3 0/0	— 83 90	— 82 85

ALGÉRIE.

RETOUR DE M. LE MARÉCHAL BUGEAUD.

Tout paraît confirmer la nouvelle donnée par *l'Akhbar*, du retour prochain de M. le maréchal Bugeaud en France. Nous espérons que les amis aussi bien que les adversaires de M. le gouver-

FEUILLETON DE L'ALGÉRIE.

ENCORE SIDI DOMINO!

PROMENADE FISCALE.

C'était dans la ville de ... province de ...

Qu'importe le nom de cette ville et de cette province ! Sidi Domino ne procède-t-il pas toujours et partout de la même manière et avec les mêmes instincts ?

Or, ce jour-là, Sidi Domino était dans la joie de son âme et savourait avec une consciencieuse lenteur une joyeuse prise de tabac ; de la main que cette opération laissait libre, il caressait les pages de divers registres, grands et petits, étendus tous béants sur un bureau. Ses doigts, frémissant d'aise, voltigeaient allègrement de l'un à l'autre, et à mesure que les *recto* et les *verso*, rapidement tournés, laissaient voir leurs totaux et leurs reports à plusieurs rangs de chiffres, la face de Sidi Domino devenait de plus en plus jubilante et benoîtement satisfaite... Et pourquoi Sidi Domino n'aurait-il pas été content ?

La journée n'avait-elle pas été bonne entre toutes ? N'avait-il pas, le matin même, loué à cinquante écus chacune, une centaine de boutiques, valant bien l'une dans l'autre vingt ou trente boudjous, marchandises et terrain compris ? Les emplacemens à bâtir, que l'on venait de vendre, n'avaient-ils pas été payés plus cher que les emplacemens de la place de la Bourse ou de la Madeleine ? N'avait-il pas couché sur son rôle de patentes une douzaine de pauvres diables en guenilles, à qui il avait prouvé, par raison démonstrative, qu'ils faisaient du commerce ? N'avait-il pas *concédé à d'avides spéculateurs* européens quelques bribes de marécage, moyennant redevance égale au prix de location des jardins maraîchers de Viroflay et de Neuilly ? Et les azels du Beylik, ces azels du bon Dieu, en qui Sidi Domino met toute sa complaisance et son orgueil, ne les avait-il pas adjugés, à beaux deniers, ma foi, à de dignes citadins, de leur état passementiers, tanneurs ou fabricans de nattes, dont il avait ainsi virtuellement fait des kaïd et des cheikh, au grand ébahissement de tous ? Et quant aux conséquences de tout cela, dont les mauvaises gens faisaient tant de bruit, Sidi Domino n'avait-il pas raison de s'en soucier ni plus ni moins que des neiges d'Antan.

De quoi s'agissait-il, après tout ?...

Quelques familles, écrasées par les loyers et les frais de patentes, allaient peut-être sortir en secouant la poussière de leurs pieds de la ville désolée par l'avide chrétien... Les populations des Azels allaient peut-être se disperser pour ne point obéir aux maltôtiers que le hasard venait de leur donner pour chefs... Les spéculateurs européens allaient peut-être abandonner au bout de huit jours leurs *concessions*, où les attendaient la ruine et la maladie...

Sidi Domino avait tout lieu d'être satisfait ; aussi l'était-il en conscience ; loin de s'occuper du populaire, il n'hésitait pas à se rendre à lui-même ce véridique témoignage, que, grâce à ses ingénieuses combinaisons, tout irait bientôt pour le mieux dans le meilleur des mondes possible,

La journée était finie et Sidi Domino avait besoin de prendre l'air. Il endossa donc le bel habit que vous savez, ceignit son grand sabre, retroussa sa moustache, posa son kepi galonné sur l'oreille, et descendit dans la rue.

Comme il n'aimait pas la solitude, il se fit accompagner par un de ses disciples, jeune adepte, à peine ébauché dans la métropole, où l'on sait déjà tant de choses en matière de rendement et qui ne pouvait assez s'émerveiller en voyant ce que l'on sait de plus à cet égard en Algérie.

Si le lecteur n'a rien de mieux à faire, nous accompagnerons MM. Domino père et fils dans leur promenade.

Ils se trouvèrent bientôt à quelque distance des portes de la ville.

Il faisait un admirable temps. Le soleil, descendu presque au niveau des montagnes bleues qui bornent l'horison, frappait de ses rayons obliques la masse confuse des maisons de la ville.

— Voyez, maître, quel spectacle éblouissant ! cette cité, d'ordinaire si maussade et si triste, me semble riante aujourd'hui, tant le ciel qui l'éclaire l'inonde de resplendissantes couleurs. Voyez quel désordre gracieux dans ces milliers d'édifices si étrangement groupés entre eux ! Comme le soleil se joue capricieusement au milieu de ce pêle-mêle d'angles, de toits, de pignons et de façades ; on dirait une immense mosaïque d'ombres et de lumières. Cela n'est-il pas vraiment plus digne du pinceau de l'artiste, que la symétrie, si déplaisante à l'œil de nos villes d'Europe ? N'y a-t-il pas plus de charme et de poésie dans les maisons si pleines de mystère et de silence, sur les murailles desquelles le soleil glisse directement sans y pénétrer, que dans nos demeures à nous si pleines de bruit et de tumulte, si complètement percées à jour par leur multitude de portes et de fenêtres !...

— Les portes et fenêtres ! s'écria Sidi Domino, qui, plongé dans une douce préoccupation, n'avait entendu que ces derniers mots ! les portes et fenêtres, dites-vous ? Oui, c'est bien cela ! voilà ce qui manque encore à ce pays barbare ; mais nous y arriverons, et nous arriverons aussi à la foncière, à la personnelle, à la mobilière, aux centimes additionnels ; oui, nous arriverons à bien d'autres choses encore. Patience, patience...

Ils étaient arrivés au milieu de ces innombreuses sépultures qui s'étendent à perte de vue aux abords de toutes les cités musulmanes. Les pieds profanes de l'Européen, qui n'a là ni parens ni amis, avaient pratiqué au milieu d'elles une foule de sentiers qui, pour atteindre la ligne droite, franchissaient mainte tombe. Aussi, voyait-on çà et là quelques groupes de tombeaux, soigneusement entourés de pierres, faible rempart souvent détruit par de méchantes mains, toujours religieusement rétabli par une main fidèle.

— O maître ! regardez... tout est cimetière autour de nous : le dernier lit des morts ne leur est point, comme dans nos pays, parcimonieusement mesuré par les vivans. Les générations qui passent peuvent s'étendre à leur aise, sans crainte de voir leurs ossemens dispersés pour faire place à d'autres. Voyez avec quel soin pieux on a entouré ces sépulcres pour protéger leur repos ; le parent qui survit a marqué le lieu où gisent des restes bien aimés, pour venir, quand son heure aura sonné, s'endormir à côté d'eux. Ne pensez-vous pas, maître ?

— Je pense, dit Sidi Domino, que voici des vivans et des morts bien osés de se choisir ainsi, sans bourse délier, un lieu de sépulture distinct ; je les embarrasserais bien fort sans doute les uns et les autres, si je leur demandais leurs titres ; c'est une affaire à voir.

— O maître ! ce sont de pieuses coutumes et dans l'antiquité la plus reculée...

— Oui, l'antiquité contient à cet égard de précieux enseignemens. J'ai toujours pensé, pour ma part, que cette fable de l'obole, payée par les ombres au vieux Caron pour traverser l'onde noire, peut, comme ces mille contes symboliques dont fourmille l'histoire des anciens âges, nous révéler les mystères de l'organisation administrative de ces temps. J'en suis entièrement persuadé, Caron n'était pas autre chose qu'un agent auxiliaire du domaine de l'époque, chargé de percevoir avec ou sans récépissé (c'est encore un point à voir), le prix du terrain dont le mort allait prendre possession.

— Et voyez quelles conséquences fécondes on en peut tirer.

— Mais qui mène donc si grand bruit ?

— Bonne femme, qu'avez-vous à vous lamenter si fort ?

Cette question s'adressait à une femme arabe, qui, enveloppée avec soin d'une melaïa d'assez chétive apparence, traînait d'une main une charmante petite fille, et de l'autre se déchirait le visage en poussant des sanglots.

— Seigneur ! dit-elle, je suis une pauvre veuve ; je viens, avec ma fille, de pleurer sur le tombeau de mon mari, qui était spahis, et que la mort a frappé depuis trois jours. Je me hâte de rentrer, parce qu'il faut que je travaille pour vivre avec ma fille ; car mon mari ne nous laisse rien qu'un huitième de maison *melk* et quelques pauvres hardes.

— Ah ! dit Sidi Domino, et cette enfant est sa seule héritière !

— Hélas ! Oui, seigneur.

— Bien ; et où demeurez-vous, bonne femme, quel est votre nom ?

— Seigneur, je le vois bien, vous voulez venir à mon aide, je le reconnais à vos vêtemens, vous devez être l'*oukil* des pauvres, le *cheikh* de l'aumône ; votre *zeroual* a la couleur consolante du firmament, votre *caftan* est vert comme l'herbe des jeunes moissons et des prairies grasses, autour de votre cou et de vos bras s'entrelacent l'épi de blé et l'olivier,

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

neur-général, ne sauront découvrir qu'un seul motif qui ait pu déterminer cette résolution : ce motif, c'est la fin de la guerre en Algérie.

Comme aux temps chevaleresques de la république française, où Carnot organisait la victoire, quatorze armées parcourrent notre France africaine ; mais nulle part ces armées ne rencontrent un ennemi : tous ont fui ou demandent grâce et mettent bas les armes.

M. le duc d'Isli a donc accompli sa mission.

Elle a été glorieuse et longue, pleine de fatigues, mais soutenue par une infatigable énergie.

A cette lourde tâche l'activité de ce vieux général, la bravoure de ce rare soldat n'ont pas failli un seul instant. Depuis les crêtes du Djerdjera jusqu'aux plaines de l'Isli, il n'est point de tribu kabile ou arabe que sa main n'ait châtiée, point de silo qu'il n'ait fouillé, point de champ de blé où il n'ait fait camper ses chevaux.

Les peuples de l'Algérie le redoutent, et pourtant il quitte l'Algérie ; il revient en France, cultiver ses champs d'Excideuil, rentrer ses moissons dans ses granges, serrer la main de ses fermiers. C'est que la guerre de l'Algérie est finie.

Durant cette longue période de six années, M. le gouverneur-général a pris ainsi connaissance et possession de deux des provinces de ce vaste territoire confié à son gouvernement. Nous l'avons dit bien souvent, M. le maréchal Bugeaud n'a jamais pris connaissance de la troisième province. Philippeville, Bône, Constantine ne l'ont vu qu'en passant, au galop ; Sétif ne le connaît point ; Biskra, Tibessa, La Calle même ont à peine entendu prononcer son nom ; c'est que là, avant lui, déjà tout était en paix ; cela ressemblait trop à Excideuil, et le général n'était point allé en Afrique pour labourer.

Oui, la guerre est finie en Algérie ; la conquête par les armes est achevée ; il reste à l'armée la plus noble et la plus belle partie de son rôle : conserver, maintenir, protéger.

C'est donc une nouvelle mission qui commence ; or, à toute mission nouvelle, il faut des hommes nouveaux ; telle est la destinée humaine : Napoléon n'a pas pu pacifier l'Europe ; M. le maréchal Bugeaud ne pouvait ni pacifier, ni administrer l'Algérie.

En même temps que cette nouvelle parvient en France, on s'y prépare à faire, au sein du Parlement, une nouveauté semblable. Le même jour où M. le Maréchal Bugeaud se décidait à laisser en paix l'Algérie, deux commissions de la Chambre déclaraient solennellement que le ministère de la guerre avait aussi accompli sa mission par rapport aux affaires de l'Algérie, et qu'ici, comme là-bas, cette guerre était finie.

Le gouvernement central et le gouvernement local sont donc, pour la première fois peut-être, en complète harmonie : nouveau symbole de cette ère pacifique qui s'ouvre.

Pour tous ceux qui, comme nous, désirent que la France gouverne enfin et administre sa conquête, ces deux évènemens simultanés sont des signes dont le sens est facile à comprendre. Quel est le hardi soldat qui, après l'illustre maréchal Soult et l'infatigable duc d'Isli, oserait assumer sur lui l'immense responsabilité du gouvernement *militaire* de l'Algérie ? Qu'un général commande les troupes en Afrique ; que le ministre de la guerre les fasse inspecter et pourvoie à leur solde, à leurs approvisionnemens, à la juste récompense des services rendus par ces officiers et soldats, éloignés de la mère patrie, tout cela ne dépasse point la légitime ambition et les forces de beaucoup d'habiles généraux ; mais pour vouloir gouverner l'Algérie de loin ou à *longues guides*, quand les plus puissans maréchaux y renoncent, il faudrait être général bien audacieux, bien imprudent, ou tout au moins avoir des mérites bien éclatans et autres que ceux qui sont spécialement signalés par l'épée et les grades militaires.

Quelques esprits aventureux et superficiels rêvent de donner à l'Algérie un gouvernement semblable en tous points à celui de la France. Que dis-je ? ils prétendent qu'il faut, d'un trait de plume, déclarer l'Algérie France, et les Arabes et Kabiles citoyens français, électeurs, éligibles, jurés et gardes nationaux ! D'un autre côté, beaucoup d'esprits retardés, arriérés, oubliant que nous sommes en plein dix-neuvième siècle, prétendent que les Français doivent civiliser les Arabes avec l'épée. Entre ces deux opinions, d'un siècle en avant ou en arrière, les hommes de notre temps trouvent ces procédés extrêmes : ils n'éprouvent pas encore pour les Arabes ces sentimens de confraternité patriotique, et ils n'ont plus contre eux les vieux préjugés de Voltaire lui-même à l'égard de l'imposteur Mahomet et des infidèles sectateurs du Coran ; ils ne veulent pas encore voter avec eux aux élections municipales, départementales ou autres, et ils ne veulent plus les brûler dans des auto-da-fé du Dahra ; mais ils croient qu'on peut améliorer leur situation morale et physique, les éclairer et les enrichir, leur apprendre à vivre en paix entre eux et avec nous : en un mot, les administrer.

Telle est la tâche que la France doit remplir aujourd'hui. Il est temps de commencer à rendre fructueuse cette conquête si chèrement achetée ; il est pressant de donner à l'Europe un démenti à sa foi dans notre impuissance de coloniser ; il faut enfin mettre un terme à cette anarchie flagrante qui, depuis deux ans surtout, a paralysé l'un par l'autre le gouvernement central et le gouvernement local, et y substituer l'unité de volonté et d'action dans les deux pouvoirs.

Le retour de M. le maréchal Bugeaud facilite ce progrès, en même temps qu'il démontre que le moment est venu de l'accomplir. Il donne une force nouvelle aux hommes éminens qui ont aperçu et signalé les premiers le remède à la situation fâcheuse des affaires algériennes. Le ministère spécial de l'Algérie, qui n'était, il y a quelques années, qu'un *système*, est déjà entré dans le domaine des *projets politiques* ; rien ne s'oppose à ce qu'il soit prochainement un *fait réalisé*, un rouage important du gouvernement de la France.

L'annonce du retour de M. le maréchal Bugeaud donne lieu aux suppositions les plus extraordinaires. Le bruit s'est répandu à Alger que M. le duc d'Isli avait envoyé sa démission au Roi, à propos de la nomination d'un vicaire-général autre que le candidat périgourdin de M. le gouverneur-général. D'autres personnes prétendaient que cette résolution avait été prise à la réception de lettres de France apportant le rapport de la commission du budget, et annonçant l'intention formelle du gouvernement de créer le ministère spécial de l'Algérie. D'autres encore assuraient qu'un motif beaucoup plus grave avait été donné par M. le maréchal.

Comme nous l'avons dit plus haut, le seul motif, c'est que M. le duc d'Isli a fait en Algérie tout ce qu'il pouvait y faire de bien ; il l'a senti, il le déclare : ce sont deux mérites de plus dont la France doit lui savoir gré.

L'Epoque, journal ministériel, fait sur le retour de M. le maréchal Bugeaud les réflexions suivantes :

« Nous sommes fondés à croire que les inductions à tirer des bruits rapportés par *l'Akhbar* doivent se borner à ceci :

» M. le maréchal duc d'Isli a demandé un congé au gouvernement. Ses récentes et pénibles campagnes dans les diverses provinces de l'Algérie ont ébranlé sa santé, dont le complet rétablissement ne peut être obtenu qu'à la suite d'un assez long séjour en France.

» Nous ajouterons, il est vrai, que M. le gouverneur-général se propose de prier, plus tard, le Roi de ne pas lui imposer plus longtemps la difficile et rude tâche qu'il a si énergiquement et si habilement remplie en Afrique. Mais cette demande n'est point formée encore, et tout se borne aujourd'hui à un simple projet.

Nous espérons, et tous les amis sincères de la puissance française en Afrique espèrent comme nous, que l'illustre maréchal reviendra sur sa détermination, et que son pays continuera à recevoir de lui les services si éminens que, depuis tant d'années, il ne cesse de lui rendre.

Nous recommandons instamment à nos lecteurs, et surtout à ceux qui, comme nous, attendaient impatiemment l'époque où l'Algérie commencerait à être ouverte réellement à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à toutes les forces vraiment civilisatrices de notre siècle, maintenues jusqu'ici en quarantaine dans les archives de la guerre, de reprendre avec une nouvelle ardeur leurs projets contrariés, entravés, retardés.

Nous ne craignons point d'affirmer aux hommes que le régime négatif et compressif du gouvernement algérien arrêtaient dans leurs entreprises, qu'enfin les portes de l'Algérie ne tarderont pas à être largement ouvertes aux capitaux, au travail et à la liberté. Nous les engageons à nous faire part de leurs projets, des efforts qu'ils ont déjà vainement tentés, et nous leur promettons le concours actif de nos propres efforts, voués depuis si longtemps et (pourquoi rougirions-nous de le dire ?) si généreusement au progrès de notre chère Algérie.

De larges concessions ont été demandées par de riches et honorables capitalistes ; des projets importans de colonisation agricole, d'entreprises industrielles, d'établissemens maritimes, dorment dans les cartons depuis plusieurs années ; des permis d'exploration et même des concessions de mines, ont été accordés, et pourtant personne n'ose faire les dépenses des études et des travaux nécessaires ; et cette source féconde de richesses, pour la France aussi bien que pour l'Algérie, reste enfouie dans les terres, ou se perd dans le labyrinthe, dans le gouffre des bureaux de Paris et d'Alger.

Le gouvernement local et le gouvernement central lui-même ont redouté jusqu'à ce jour de laisser introduire dans les affaires pratiques et vraiment productives de l'Algérie des hommes dont l'influence puissante devait naturellement agir en opposition avec ce régime d'arbitraire que la guerre entraîne inévitablement à sa suite. Ils ont craint de favoriser le développement des intérêts vivans et actifs qui peuvent seuls cependant mettre en valeur notre conquête. Cette crainte a pu être légitime, alors qu'il s'agissait uniquement de conquérir ; mais ce serait rouler dans un cercle vicieux que d'en prolonger la durée, lorsque les populations incontestablement vaincues n'ont plus besoin que d'être gouvernées.

Les nouvelles que publie le *Moniteur algérien* du 10, sur la désorganisation de la Daïra et sur la retraite de l'émir, confirment celles que nous avons reçues directement du Maroc, et que nous avons publiées dans notre dernier numéro.

Voici le récit du *Moniteur algérien* :

Le bruit avait couru que Bou-Hamedi (1) avait passé nos frontières à la tête de 800 cavaliers, dans le but de rejoindre Abd-el-Kader ; cette nouvelle est démentie, et n'avait d'autre fondement que la demande positive faite par Abd-el-Kader à cet égard.

Bou-Hamedi voulut effectivement rassembler et mettre en marche le goum des Beni-Amer (2). Mais les cavaliers de cette tribu, découragés par l'aspect des débris qu'avait ramenés Mustafa-ben-Tami (3), refusèrent positivement le service. Il fut alors question de les démonter et de donner leurs chevaux aux Khiala (4) et aux Askar (5) qui seraient encore en état de combattre. Cette opération fut encore entravée par les défections continuelles qui épuisent la daïra. A la suite de Miloud-ben-Arrach, une trentaine de familles, entre autres celles de Lofi-Bou-Chera, se sont enfoncées dans le Maroc ; d'autres se sont jetées chez les Beni-Snassen ; une centaine de tentes appartenant aux Beni-Amer ont passé sur le territoire des Trara et des Oulassa. Enfin le camp d'environ 400 chevaux marocains qui existe à Aïn-Zohra, sous les ordres de Zizoun-Ould-Abd-el-Melek, inspire des inquiétudes sérieures à la daïra et empêche les gens de Guelaia de lui fournir du grain. Dans ces circonstances critiques, Bou-Hamedi aurait écrit à Abd-el-Kader que l'envoi des derniers cavaliers de la daïra, joint à son propre départ, serait le signal d'une dissolution complète, et l'ex-émir se serait décidé à la rejoindre précipitamment.

Les nouvelles de Teniet-el-Had, qui annoncent sa résolution, le représentent comme ayant déjà dépassé le méridien de Tlemcen. C'est tout au plus si l'on doit aujourd'hui se féliciter de ce mouvement auquel beaucoup de personnes paraissent attacher tant d'importance. Réduit comme il l'était, Abd-el-Kader ne pouvait plus nous inspirer sur la limite du désert aucune inquiétude sérieuse, tandis que sa réapparition dans le Maroc, tout en nous délivrant d'un souci actuel, est de nature à précipiter l'empereur dans de terribles embarras, qui finiront un jour par retomber sur nous si nous n'y mettons ordre. La dissolution de la daïra s'opérait lentement, mais sûrement ; nul doute que l'arrivée du chef n'y réveille l'énergie. Peut-être encore pourra-t-elle réchauffer le fanatisme un peu attiédi des populations marocaines et engendrer des révolutions dont aucune prévoyance ne saurait indiquer l'issue.

Nous ne croyons pas à la retraite définitive de l'émir, et nous pensons plutôt qu'il va chercher lui-même les secours qu'il a demandés à ses lieutenans, et qu'ils n'ont pu lui donner.

L'émir n'a aucune chance de reconstituer fortement sa daïra en restant avec elle au Maroc, car c'est la misère, le manque de vivres qui la force à se disperser, et malgré tout son génie, Abd-el-Kader sera impuissant à lui donner l'abondance et la richesse. Ce n'est qu'à l'aide des secours qu'il obtiendra, par la force, des tribus restées sur le territoire algérien, qu'il peut aujourd'hui nourrir les nombreux serviteurs qui ont suivi sa famille dans l'émigration.

Peut-être Abd-el-Kader restera-t-il inactif pendant quelque temps, comme de 1843 à 1845, c'est qu'alors il aura perdu tout espoir d'obtenir des secours en Algérie.

S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de temps à perdre pour rendre

(1) Bou-Hamedi, ancien khalifa de la province de Tlemcen, est le chef auquel Abd-el-Kader avait confié la garde de la Daïra.

(2) Tribu algérienne, émigrée au Maroc après la trahison qui coûta la vie au colonel Montagnac et aux braves soldats qu'il commandait.

(3) Ancien khalifa de la province de Mascara, et beau-frère de l'émir.

(4) Khiala, cavalerie régulière de l'émir.

(5) Askar, infanterie régulière.

---

images de la fécondité et de l'abondance. Que le puissant *Allah* augmente votre bien, je m'appelle *Aziza*, femme d'*Ali*, et je demeure près de la mosquée de Sidi.

— Je disais donc, continua Sidi Domino, après avoir écrit quelques mots sur un volumineux calpin, je disais donc que nous trouverions facilement une inépuisable source de revenus, car si, à raison de la plus value incontestable des terrains, nous remplaçons l'obole par le boudjou, non par deux boudjous, trois, quatre boujous même, voyez où cela nous conduit.

— O maître, je vous admire ! Votre pensée, toujours active, poursuit partout son but ; pour l'atteindre, elle suscite tout avec une tenacité exclusive et patiente.

— Ah ! n'est-ce pas en y pensant toujours, que l'on enfante de grandes choses ? N'est-ce pas en y pensant toujours que Newton découvrit les admirables lois de la gravitation des mondes ? Qui donc a parlé de la sécheresse, de l'aridité de nos travaux ? Mais ils sont pour nous la source d'ineffables jouissances ! Qui donc a dit que le fisc n'a que des yeux pour voir, et des mains pour prendre ce que les yeux voient ? Le fisc, mais c'est une poésie, c'est un art, c'est une science ; la science des choses divines et humaines. La pierre philosophale, cette chimère des disciples d'Hermès, n'est-ce pas nous seuls qui la possédons, ne savons-nous pas seuls transformer toute chose en or bien et dûment poinçonné et monnoyé ? Oui, moi aussi je suis artiste, moi aussi je suis poète ! Pour moi, tout est révélation, tout, jusqu'au grain de blé qui fructifiera, s'il plaît à Dieu, l'année prochaine, jusqu'au pollen impalpable que le vent du désert emporte sous son aile pour féconder au loin les palmiers des oasis ! Oh ! l'admirable pays que l'Algérie pour tout cela, c'est pour nous évidemment que la providence l'a soumis à notre joug ; en France, il fait déjà trop froid pour nous ; on s'y traîne depuis des siècles dans de honteuses ornières... Un beau pays vraiment qui ne peut venir à bout de son impôt sur les chiens ! Parlez-nous de l'Algérie, terre neuve et féconde où toute expérience est possible, où toute intelligence peut réaliser ses élucubrations... Ici les lumières de toutes les civilisations se combinent et se confondent ; ici nous pouvons, éclectiques sérieux, nous approprier tout ce qui dans les unes et les autres nous semble bon en matière d'impôt, et Dieu sait tout ce qui nous semble bon sous ce rapport ; ici seulement nous sommes compris, ici seulement nous sommes complètement maîtres et seigneurs. Demandez à l'Arabe, demandez à l'Européen ce qu'ils redoutent le plus, des razzia, des sauterelles, des gendarmes, tous vous répondront avec terreur : c'est sidi Domino, Domino, c'est-à-dire *dominus*, c'est-à-dire le maître ; car c'est de là que vient certainement le mot domaine. — Oh ! tenez, à l'aspect de cette grandeur, de cette toute puissance souvent occulte, mais toujours vraie, l'enthousiasme me monte au cœur, ma poitrine se gonfle d'un juste orgueil. Archimède ne voulait qu'un point d'appui pour soulever le monde, qu'on me donne un bon article bien obscur au budget des recettes, et moi aussi je soulèverai le monde, je soulèverai tout le monde ! !...

— Mais qu'avez-vous donc, à vous boucher ainsi les narines ?

— Maître, nous sommes dans le voisinage des abattoirs.

— Jeune homme, ce qui rapporte sent toujours bon...

En devisant ainsi joyeusement de choses et d'autres, ils étaient arrivés prés d'une fontaine d'eau chaude, autour de laquelle se pressait un grand nombre de femmes. Elles étaient occupées à laver des toisons dans de petits bassins circulaires, creusés dans le roc, et dans lesquels l'eau de la fontaine se rendait par diverses ramifications habilement ménagées.

Sidi Domino et son compagnon s'étaient arrêtés à écouter le caquetage de ces lavandières qui ne se faisaient pas faute d'occuper leur langue en même temps que leurs mains.

L'une d'elles, jalouse sans doute de concilier la bonne grâce de ces personnages si bien brodés, disait assez haut pour être entendu :

— En vérité c'est la main de Dieu qui a rendu les chrétiens maîtres de ce pays, et sur ma tête, c'est bénédiction pour nous ; autrefois pour avoir le droit de laver les bassins, il nous fallait payer au beylik une redevance qui coupait en deux notre pain de tous les jours. Les Français sont généreux, et ils laissent les vieilles femmes gagner en paix leur pauvre vie.

En entendant ces paroles Sidi Domino s'était vivement redressé ; un nuage passa sur son front.

— Et je n'avais pas trouvé cela, murmura-t-il, en frappant du pied avec dépit.

Puis il reprit silencieusement le chemin de son officine sans que son compagnon pût ramener sur son visage la joie qui venait de s'envoler. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Deux jours après, Ariza-Morth-Ali, faisant trêve pour un instant à ses regrets, préparait, dans le coin d'une chambre bien misérable et bien nue, un immense plat de couscoussou, autour duquel gambadait, en poussant de joyeux petits cris, une charmante petite fille.

— Hélas, disait la veuve, le chrétien nous a oubliées...

Un coup sec, frappé à la porte, fit tout-à-coup tressaillir la pauvre femme.

— Ouvrez, dit une voix, je viens de la part de Sidi Domino.

Aziza, toute tremblante, descendit et revint bientôt accompagné d'un vénérable personnage à turban, dont le regard perçant se mit à inventorier le triste mobilier de la chambre...

— Oui, femmes, je suis l'oukil du beït-el-mahl, et je viens par ordre de Sidi Domino recueillir la moitié de l'héritage de ton mari, car ta fille ne peut avoir que l'autre moitié suivant la loi du prophète.

— Oh ! seigneur, dit la pauvre femme, mon mari n'a laissé qu'un huitième dans la propriété de cette maison, le harnachement de son cheval et ce sac de farine, et nous sommes de pauvres femmes abandonnées.....

— Et que voulez-vous que je fasse, ô femme ? Ne dois-je pas obéir à l'ordre du chrétien, que Dieu le maudisse ! Son glaive est suspendu sur nos têtes, il faut se soumettre... Je prends cette selle, et je te laisse la bride et la croupière, dont tu peux tirer un bon prix. Quand à la moitié du huitième de ta maison, il est déjà écrit sur le livre de l'infidèle, que le Tout-Puissant le confondent ! Oui, c'est une honte, un sacrilège, une abomination qui éveillera enfin la colère du prophète... Autrefois, ce que le Beït-el-Mahl recueillait par droit de déshérence, appartenait au culte, servait à acheter de l'huile pour les mosquées, à secourir les pélerins et les pauvres. — Regarde, j'ai fidèlement partagé la farine, il n'y a pas plus d'un côté que de l'autre, seulement je prends le sac pour emporter plus facilement ma part. — Aujourd'hui, cet argent sacré enrichit le trésor profane de ces chiens d'incrédules, fils de chiens et de Juifs, qui sont tombés sur nous nous comme une nuée de sauterelles.

— Remarque bien, femme, que je ne réclame pas la moitié de ton couscoussou, qui ne me semble pas très frais d'ailleurs.

— Oui, le simoun soufflera bientôt, et les poussera dans la mer.

— Mech Allah !

— Adieu, femme, reste avec la paix...

Aziza resta seule avec sa fille, prit tristement son pauvre repas ; et comme il lui fallait travailler pour vivre, elle alla de maison en maison demander qu'on lui donnât des toisons à laver ; et quand elle en eût une quantité assez grande pour occuper sa journée, elle descendit à la fontaine.

Au moment où elle arrivait, il y avait grand tumulte.... Un Juif, armé d'un papier, d'une carte, défendait l'accès des bassins aux lavandières.

Sidi Domino vient de me les louer, disait-il, je paie un droit pour chacun d'eux, et vous ne vous en servirez qu'autant que vous me paierez moi, car voici la carte et le Thaaba de Sidi Domino.

Comme leur pain attendait leur travail, les pauvres femmes se soumirent ; elles convinrent d'un prix avec le Juif, et comme autrefois leur pain fut coupé en deux !

— Maître, nous vous accompagnerons encore quelquefois dans vos courses ; mais si toutes devaient être aussi fécondes que cette dernière, nous n'oserions même plus !—et nous en aurions un regret mortel — nous n'oserions même plus recourir à notre ordinaire consolation, celle de vous envoyer promener.

un retour impossible, il faudrait s'occuper immédiatement d'organiser les tribus de la province d'Oran et d'Alger sur des bases telles que l'émir ne puisse jamais avoir d'action sur elles.

Déjà nous avons indiqué les mesures à prendre, mais nous y reviendrons prochainement.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 13 mai.

QUESTION MAROCAINE. — TRAITÉ DE DÉLIMITATION.

Nos lecteurs se souviennent que le traité de Lalla-Maghnia daté du 18 mars 1845, et que, dans l'origine, il embrassait un traité de délimitation et de commerce entre l'Algérie et le Maroc, et que, lors de la ratification, la convention commerciale a été écartée, parce qu'elle nuisait aux intérêts des parties contractantes.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT, zélé défenseur des intérêts algériens, provoque une discussion sur ce traité, et pose à M. le ministre des affaires étrangères le dilemme suivant :

Ou le traité de commerce était bon, et alors on a eu tort de l'abandonner ; ou le traité était mauvais, et alors on a eu tort de le conclure et de le ratifier.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES répond : M. le lieutenant-général de Lamoricière, commandant supérieur de la province d'Oran, et M. le général de La Rue, dans le cours de la négociation, ont cru utile, et dans la limite des pouvoirs dont ils étaient investis, d'annexer au traité de délimitation, une convention réglant les rapports commerciaux de l'Algérie et du Maroc sur la frontière de terre. Plus tard, sur les réclamations des Chambres de commerce de Marseille, de Rouen, de Mulhouse et sur les observations de Mouleï-Abd-er-Raman lui-même, il a été reconnu que la liberté de commerce sur la frontière de terre, ruinait et notre commerce et les finances de l'empereur au profit de l'Espagne et de l'Angleterre, et au lieu de persévérer dans une erreur préjudicielle à leurs intérêts communs, les deux puissances contractantes se sont empressés d'y porter remède en annulant les conventions commerciales.

La conduite du cabinet, en cette circonstance, nous paraît devoir être approuvée.

Nous reconnaissons avec l'honorable M. Gustave de Beaumont, qu'il eût été préférable, dans les négociations de Lala-Maghnia, de négliger complètement la question commerciale, mais il reconnaîtra avec nous que l'erreur involontaire dans laquelle on est tombé, est le résultat d'une intention très louable.

Quand des hommes comme M. le général de La Rue et M. le lieutenant-général de Lamoricière se trompent, il faut bien reconnaître qu'il y avait matière à erreur. Le premier de ces officiers-généraux possède seul la tradition de nos relations diplomatiques au Maroc, le second commande, avec une supériorité incontestable, la province la plus intéressée aux bonnes relations de l'Algérie et du Maroc. Ils ont pensé faire œuvre utile en assurant la liberté de commerce entre les deux états, et ils avaient raison, mais malheureusement, ils ignoraient, l'un et l'autre, que le privilége exclusif demandé par la France, pouvait, en vertu des traités qu'il ne connaissaient pas, être réclamé par l'Angleterre et l'Espagne.

MM. BILLAUT ET MAUGUIN ont également pris la parole dans cette discussion pour reprocher au gouvernement sa faiblesse à l'égard de l'empereur du Maroc.

Ce que ces Messieurs appellent *faiblesse*, pourrait bien être qualifié de *sage prudence*. Ce qui se passe en ce moment dans la daïra d'Ab-el-Kader en est la preuve.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

La colonne mobile, commandée par M. le général d'Arbouville, était, le 30 avril, à Bou-Saada, et devait être, le 6 mai, à Msila.

M. le colonel Eynard, qui doit remplacer M. le général d'Arbouville dans le commandement de la subdivision, est parti de Sétif le 4 mai, conduisant à Msila un convoi qui permettra à la colonne de continuer ses opérations jusqu'au mois de juin.

Au 15 avril, les fractions des Ouled-Naïl-Cheraga avaient fait leur soumission.

Les Ouled-Aïça, qui habitent au-delà du Zarez de l'Est, faisaient résistance, et avaient à leur tête le khalifa de l'émir Ben-Amar et le chérif Mouleï-el-Arbi. Le 20, cette tribu a été surprise et *razïée*. Elle a fait sa soumission.

Le Derkaoui Sidi Mouça, malgré la terrible leçon que lui a donnée M. le colonel Dumontet, continue à agiter la partie nord de la subdivision de Sétif. Un second combat lui a été livré le 28 avril dans la vallée de l'Ouad-Safsaf, au pied du Djebel-Anini. Sidi Mouça a été poursuivi à outrance pendant une heure, mais on n'a pu l'atteindre.

L'agitateur du Djebel-Bou-Taleb, si Saad-el-Tobbani, continue à inquiéter les habitans paisibles des plaines. Une colonne vient d'être dirigée contre lui.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION D'ALGER.

Deux bataillons commandés par M. le général Gentil viennent de prendre position à l'Est d'Alger, au col des Beni-Aïcha, dans le double but de protéger les populations de la vallée de l'Isser et de garder le pont jeté sur cette rivière.

Les environs de Dellis et le pays de Sebao sont calmes.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

On n'a aucune nouvelle récente des troupes qui opèrent dans le Djebel-Amour. On sait que M. le colonel Jusuf continue à poursuivre Abd-el-Kader, et on pense que M. le duc d'Aumale a dû aussi entrer dans la montagne pour appuyer les mouvemens de la colonne légère qui suit les traces de l'émir.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé le 8 mai sur l'Ouad-Boutan, d'où il devait partir le 9 pour se rendre sur l'Ouad-Rouina.

Bou-Maza, qu'on disait blessé très gravement au bras, est aujourd'hui à la tête des insurgés de l'Ouenseris.

M. le gouverneur-général va le combattre.

M. le colonel Saint-Arnaud, commandant supérieur d'Orléansville, a franchi le Chélif et s'est mis à la poursuite de Bou-Maza.

La colonne que cet officier supérieur commande, concourra avec celle de M. le gouverneur à la pacification de la montagne.

PROVINCE D'ORAN.

Toutes les colonnes qui observaient la ligne saharienne, ont dû, par suite du mouvement de l'émir vers l'ouest, appuyer vers le sud-ouest. Lors du départ du courrier d'Oran, on n'avait à ce sujet aucune nouvelle. Les pluies qui ont tombé en grande abondance dans les premiers jours du mois de mai, ont grossi les rivières et les communications, ont été momentanément interrompues.

MAROC.

Nous lisons dans *l'Echo d'Oran*, 8 mai :

Des renseignemens qui nous arrivent de l'ouest par un kabile de Kebdana, grande tribu kabile sur la rive gauche de la Mlouïa, placent la daïra d'Abd-el-Kader à un endroit appelé Zaïou, Souagui-Kebdana. Bou-Hamedi, avec sa daïra, est campé à Tegueraret, à l'extrémité du pays de Glaia, à une grande journée de marche de la Mlouia du point où est campée la daïra d'Abd-el-Kader. Les prisonniers français sont avec Bou-Hamedi.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, les Beni-Amer ont quitté la Daïra, au nombre de 300 chevaux, emmenant avec eux leurs tentes et leurs troupeaux ; mais nous avions annoncé que ce mouvement avait eu lieu à l'instigation de Bou-Hamedi, jaloux du khalifa de l'est, Mustafa-ben-Tami qu'Abd-el-Kader avait envoyé à la Daïra pour remplacer celui-là. Ce dernier fait paraît être inexact, car Bou-Hamedi a poursuivi les Beni-Amer jusqu'à Za, point d'étape situé entre Taza et la Mlouia ; mais là il a trouvé les Kabiles de la contrée réunis en armes et le fils de Mouleï-Abd-er-Rahman lui-même; Mohammed Sgrir, venu de Taza au-devant des Beni-Amer. Bou-Hamedi a dû renoncer à sa poursuite et retourner à la daïra.

Le fils de Mouleï-Abd-er-Rahman a conduit l'émigration des Beni-Amer auprès de Taza, où il l'a établie ; il a l'intention, dit-on, de l'envoyer dans l'ouest de l'empire, du côté de la ville de Maroc ; il leur a promis de les faire compter dans le makhzen de l'empereur, et de leur faire avoir la solde et les vivres comme aux autres cavaliers de ce makhzen. Quoi qu'il en soit, il était encore, il y a quinze ou seize jours, campé sous les murs de Taza.

Sidi-Ben-Abbou, chef du Rif, l'homme le plus influent de cette contrée, est venu du côté de Glaia, à Souk-el-Arba, et il a annoncé et fait crier dans ce grand marché de toutes ces tribus qu'il allait faire sortir la daïra du territoire marocain. Il a ordonné aux tribus d'acheter des armes et des chevaux. Ce grand bruit a probablement pour objet d'épouvanter les gens de la Daïra et de leur faire quitter le pays par la crainte, sans être obligé d'employer la force.

Cette explication est d'autant plus plausible, qu'en ce moment la daïra se trouve absolument sans aucunes forces pour se défendre, Bou-Hamedi ayant emmené dans l'est tous les cavaliers disponibles, et on ne pourrait pas trouver dans les cavaliers restant 100 hommes à mettre à cheval. Assurément le moment serait opportun pour Mouleï-Abd-er-Rahman s'il voulait ou pouvait tenter quelque chose contre les hôtes dangereux qui se sont imposés à lui.

L'Echo d'Oran observe que ces nouvelles ont besoin de confirmation.

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnance royale du 22 avril, ont été promus au grade de maréchal-de-camp :

MM. Tartas, colonel du 4e régiment de chasseurs d'Afrique ;
Pélissier, colonel d'état-major.

Par ordonnance royale du 27 avril ont été nommés :

Colonels.

22e léger, M. Pesson, lieutenant-colonel du 53e de ligne.

Lieutenans-colonels.

36e de ligne, M. Cocu dit Jollivet, chef de bataillon au même régiment.

6e léger, M. de Marguenat, chef de bataillon au 53e de ligne.

Chefs de bataillon.

36e de ligne, M. Perrin Jonquière, capitaine-adjudant-major au 10e bataillon de chasseurs d'Orléans.

44e de ligne, M. Bessières, capitaine au bataillon des tirailleurs indigènes de Constantine.

53e de ligne, M. Garnier-Labori-Labarère, capitaine adjudant-major au 3e bataillon de chasseurs d'Orléans.

15e léger, M. Béchon de Caussade, capitaine adjudant-major au 33e de ligne.

Légion étrangère, M. Le Rouxeau Rosencoat, capitaine au 13e léger.

Majors.

22e de ligne, M. Poisson, faisant fonctions de major du 2e bataillon de chasseurs d'Orléans.

6e léger, M. Cler, capitaine adjudant-major au 2e bataillon d'infanterie légère.

Par ordonnance du 27 avril ont été nommés dans la cavalerie :

Lieutenant-colonel.

2e régiment de chasseurs d'Afrique, M. Rivet, chef d'escadron au 1er de spahis.

Chefs d'escadron.

9e chasseurs, M. Guilmot, capitaine au 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

3e régiment de chasseurs d'Afrique, M. de Noë, capitaine au 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

1er régiment de spahis, M. Damiguet de Vernon, capitaine au 4e de chasseurs d'Arique.

Majors.

1er régiment de spahis, M. de Goussencourt, capitaine au 5e régiment de hussards.

Par ordonnance royale, du 27 avril, ont été nommés dans l'infanterie :

Capitaines.

16e régiment de ligne, M. de Forbin, lieutenant.
32e de ligne, M. Combes, lieutenant.
41e de ligne, M. Demeuré, lieutenant.
44e de ligne, MM. Randuil et Descosmi, lieutenans.
53e de ligne, M. Lévêque, lieutenant.
56e de ligne, M. Maloizelle, lieutenant.
64e de ligne, M. Weiss, lieutenant.
Zouaves, M. Banon, lieutenant.

Lieutenans

16e de ligne, M. Martin, sous-lieutenant.
32e de ligne, M. François, sous-lieutenant.
44e de ligne, MM. Degiovanni et Jaudonnet de Laugrenière, sous-lieutenans.
53e de ligne, M. Galloy, id.
56e de ligne, M. Lebeau, id.
64e de ligne, M. Rigondet, id.
13e léger, M. Krien, id.
Zouaves, M. Lamhert, id.
7e bataillon de chasseurs d'Orléans, M. Roussel, id.
1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, M. Berge, id.
1er régiment de la légion étrangère, M. Tardy de Montravel, sous-lieutenant.

Sous lieutenans.

5e de ligne, M. Meyer, adjudant-sous-officier.
16e de ligne, MM. Richard et Charlot, sous-officiers.
36e de ligne, MM. Bailly et Dieudonné, id.
43e de ligne, M. Baumont, id.
46e de ligne, M. Mignucci, adjudant-sous-officier.
58e de ligne, M. Laffon, sous-officier.
61e de ligne, M. Oizan, adjudant-sous officier.
6e léger, M. Biadelli, sergent.
13e léger, M. Touzet, adjudant sous-officier.
Chasseurs d'Orléans. 3e bataillon, M. Nattier, adjudant sous-officier.
5e bataillon, M. Alexandre dit Lépine, sergent-major.
6e bataillon, M. Marcaggi, sergent-major au 60e de ligne.
Infanterie légère d'Afrique, 2e bataillon, MM. Beaumelle et Gragné, sergens-majors.
74e de ligne, M. Vedée, adjudant sous-officier.
Légion étrangère, 1er régiment, M. Adin, id.

Promotions dans la Légion-d'Honneur.

Par ordonnance du 15 avril, ont été nommés chevaliers :

MM. Hayotte, capitaine d'administration à Oran ;
Croville, capitaine aux équipages militaires, détaché à Oran ;
Shrimpton, chirurgien aide-major de 1re classe, à Constantine ;
Gérig, aide-vétérinaire au 1er chasseurs d'Afrique ;
Testu, chef du secrétariat à la direction générale des affaires de l'Algérie ;
Bertora, vice-président de Cour royale à Alger ;
Fouquessolles, inspecteur des douanes en Algérie ;
De Franclieu, chef du 5e bataillon de milice rurale d'Alger ;
Fleury, chef d'escadron de la milice d'Alger ;
Bournichon, juge au Tribunal de commerce d'Alger ;
Lair, directeur de 3e classe du service télégraphique en Algérie ;
Durieu, membre de la commission scientifique de l'Algérie ;
Rousseau, interprète de 1re classe ;
Saïd-ben-Guenan, kaïd des Isser ;
Ben-Iahia, khalifa de l'agha Bou-Mezrag ;
Gaullet, chirurgien aide-major au 3e chasseurs d'Afrique ;
Vallin, chirurgien aide-major au 4e de chasseurs d'Afrique ;
Tornésy, officier d'administration comptable de 1re classe des subsistances militaires, à Oran ;
Omar-Ben-Omar-Pacha, ancien agha des Beni-Zoug Zoug.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR. — RÉORGANISATION. — PERSONNEL.

Sous-directions.

Blida : MM. Louis Dussert, sous-directeur de 1re classe; Jules-Eugène Teston, secrétaire de 2e classe; Léon Tellier-Robertson, vérificateur de 2e classe; Jean-Emile Tonnet, expéditionnaire de 2e classe; Auguste Conlon et Jules-Réné-Alfred Lasserre, expéditionnaires de 3e classe; Moïse Dayan, interprète de 3e classe.

Oran : MM. Joseph Mercier-Lacombe, sous-directeur de 2e classe; Eugène-Charles Bory, secrétaire de 2e classe; Louis-Henry-Stanislas Chapuis; Jean-Jules Dupuy, rédacteurs de 3e classe; Louis-Antoine Chupin; Jules-Marin Peraldi et Jean-Alphonse Chambon, expéditionnaires de 3e classe; Emmanuel Nahon, interprète de 1re classe.

Bone : MM. Paul de Soubeyran, sous-directeur de 1re classe; Jean-Louis Pinot, secrétaire de 2e classe; Michel-Adolphe Kignard, vérificateur de 2e classe; Auguste Filidor et Joseph Charles Touraix, expéditionnaires de 2e classe; Barthélemy Drago, expéditionnaire de 3e classe; Théodore Guérin-Toudouze, interprète de 2e classe.

Philippeville : MM. Maurice-Benoît-Antoine Fissont, sous-directeur de 2e classe; Henry Choisnet, secrétaire de 2e classe; André-Pierre-Charles Lamouroux, vérificateur de 3e classe; Etienne Filidoro, expéditionnaire de 2e classe; Jules Maurice et Henri-Auguste Legénisset, expéditionnaires de 3e classe; Félix-Raphaël Guérin-Toudouze, interprète de 2e classe.

Commissariats civils.

PROVINCE D'ALGER. — *Douéra* : MM. Edouard Costallat, commissaire civil de 1re classe; Edouard-Pierre-Joseph Thierry, secrétaire de 2e classe; Aimé-Louis-Charles Bézard, interprète de 3e classe. — *Koléa* : MM. Joseph-Valentin Desvoisins, commissaire civil de 1re classe; Charles-Eugène Mangin, secrétaire de 3e classe; Ben-Kémoun, interprète. — *Boufarik* : MM. Lamothe-Langon, commissaire civil de 2e classe; Léon-Jean-Joseph Verthac, secrétaire de 2e classe; Mohammed-ben-Kassem, interprète de 3e classe. — *Cherchell* : MM. Louis Otten, commissaire civil de 1re classe; Auguste Fenech, commissaire civil de 2e classe; Pierre-Marius-Adolphe Balliste, interprète.

PROVINCE D'ORAN. *Mostaganem* : MM. Anatole de Bretagne, commissaire civil de 2e classe; Paul-Louis Perrenot, secrétaire de 2e classe; Omer Roumilly, interprète.

PROTINCE DE CONSTANTINE. *Constantine* : MM. Benoit-Simon Lapaine, commissaire civil de 1re classe; Stanislas Dowbon et Debante, expéditionnaires de 3e classe; Jacob Temime, interprète. — *La Calle* : Charles-Joseph Calendini, commissaire civil de 2e classe; Jean-Adrien Barsalon, secrétaire de 2e classe; Césarée Balliste, interprète.

MAIRIES.

Alger : MM. Le comte de Vezins, maire; Roland de Bussy, adjoint; Joseph Anatole Pécoud, chef de bureau de 2e classe; Bonnat père et Lainné, rédacteurs de 1re classe; Daniel-Louis-Amand de Beaurepaire, Joseph-César-Just Pons, et Hilarion-Calixte Crebassa, rédacteurs de 3e classe; Charles-Auguste Roland de Bussy, expéditionnaire de 2e classe; Jean-Antoine-Corneille O'donavan, et Salsac Tulandier, expéditionnaires de 3e classe; Angelo Sezor, interprète de 1re classe. — *Blidah* : MM. Goby, maire; Alexandre Miez, expéditionnaire de 2e classe; Daniel Capdepon, expéditionnaire de 3e classe. — *Oran* : MM. de Lesseps, maire; Charles-Hypolite Dumain, adjoint; Hypolite-Charles Dumain, et Jean-Louis-Edmond Bernos, expéditionnaires de 3e classe. — *Bône* : Emmanuel-Xavier Fenech, maire; Jean-André Laure-Ladevèse, expéditionnaire de 3e classe; Laquille, expéditionnaire de 3e classe. — *Philippeville* : Baron d'Ambly, maire; Cyrille Planté, adjoint; Victor Décugis, expéditionnaire de 3e classe.

FAITS DIVERS.

— On lit dans les journaux d'Alger :

M. le directeur-général des affaires civiles, par intérim, et M. le directeur de l'intérieur et de la colonisation sont rentrés hier en ville, après avoir accompagné M. le maréchal-gouverneur-général jusqu'au bivouac de l'Oued-Djer, qu'ils ont quitté hier matin pendant que la colonne poursuivait sa route vers Miliana. En revenant, ces deux fonctionnaires ont parcouru, avec un officier du bureau arabe la vaste plaine de Mouzaïa, pour déterminer les emplacemens où pourraient être fondés des établissemens européens. Ils ont aussi inspecté les beaux travaux de la route et des ponts de la Chiffa. Il paraîtrait que, à la suite de cette exploration, ils auraient posé les bases de la création de deux centres de population dont le plus considérable, placé à l'ancien haouch de Mouzaïa, aurait appelé du nom du prince qui commande en ce moment avec tant de distinction les subdivisions de Médéa et de Miliana.

La création des deux centres projetés relierait d'une manière heureuse le réseau qui déjà embrasse tout le pied de l'Atlas, établirait des relations plus fréquentes, assurerait davantage notre domination, et appellerait des bras et des capitaux sur cette partie si belle et si fertile de la plaine.

— On écrit de Cherchell :

Le 2 mai, le bric-goëlette français *le Saint-Paul-Serge*, capitaine Portes, a été jeté sur les rochers situés au sud du port, et s'y est entièrement brisé.

Le bateau français *le San-Nicolo*, qui, la veille, était venu chercher un refuge dans notre port, après avoir déradé de Mostaganem dans la matinée du 28 avril, a subi peu d'heures après le même sort.

Les équipages de ces deux navires ont été heureusement sauvés.

— On lit dans *la Seybouse* :

Depuis quelque temps, un caravansérail a été construit à Guelma; les boutiques en sont louées à des marchands arabes et maures venant de tous les points de la province, qui s'y installent successivement. Un établissement pareil sera à créer à Bône; le commerce indigène surtout et la fréquentation du marché y trouveront d'immenses avantages.

Des échantillons des bois de l'Edough propres à la construction navale avaient été expédiés de Bône à Toulon. Nous apprenons qu'ils ont été soumis à des expériences et que leur aptitude supérieure a été reconnue. On nous assure que des agens du ministère de la marine vont être employés sur les lieux dans cette province pour procéder à un martelage.

La culture du tabac a pris cette année aux environs de Bône une notable extension; pour la plupart des propriétaires, elle est devenue l'objet d'études et d'expériences satisfaisantes. La sous-direction avait annoncé, il y a quelques jours, que quarante mille pieds de tabac étaient à la disposition des colons, et qu'à la pépinière la livraison en aurait lieu gratuitement.

Les demandes ont été si nombreuses, que la sous-direction en a livré cinquante-deux mille pieds, quoiqu'elle n'en eût annoncé que quarante mille. Malgré cette augmentation, il n'a pu en être donné à toutes les personnes qui se sont présentées pour en obtenir, et parmi lesquelles figurent bon nombre d'Arabes.

Par une de ces coïncidences fâcheuses qui se renouvellent si souvent

pour Bône, comme par une espèce de fatalité, au moment où la culture du tabac si répandue a besoin d'être encouragée et conduite sous l'influence des conseils et des leçons des hommes spéciaux, M. Redgin, agent de l'administration des tabacs, qui pouvait en diriger utilement les progrès, vient d'être rappelé à Alger.

— On écrit de Philippeville, 5 mai, au *Courrier d'Afrique* :

La peine des silos, contre laquelle un honorable membre de la Chambre des députés a naguère protesté avec énergie, et qui a motivé des interpellations à M. le ministre de la guerre, est loin d'être abolie, quoiqu'on en dise.

Dans un intervalle de moins de huit jours, deux militaires, faisant partie de notre garnison, ont été soumis à ce châtiment, et, par suite, sont entrés à l'hôpital dans un état pitoyable. Sans doute, ce n'est que contre de très mauvais sujets, bien reconnus comme tels, et dont les peines disciplinaires, autorisées par les règlemens, ne peuvent efficacement réprimer les penchans vicieux, qu'on a recours à ce moyen de correction exorbitant; mais une pareille raison suffit-elle, dans tous les cas, pour couvrir l'illégalité de la mesure?

Ce qui n'est pas moins déplorable, c'est que le soldat qui est mis au silo, ne reçoit pendant toute la durée de sa peine, qu'un quart de ration de pain, quelquefois même moins encore, et une bouteille d'eau.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille, 12 mai :

Un fait nous paraît confirmer pleinement la nouvelle donnée par l'*Akhbar*. M. le général Magnan, arrivé ce matin par le *Charlemagne*, est, nous assure-t-on, porteur de la démission du maréchal duc d'Isli. M. le général Magnan était parti de Marseille pour Alger par le courrier du 3, il n'a séjourné en Afrique que le temps strictement nécessaire pour recevoir la détermination de M. le gouverneur-général.

— Il est question de l'établissement d'un service spécial et régulier de bateaux à vapeur entre le Sénégal et Alger; au moyen de cette mesure, on aurait en France, tous les vingt-cinq jours, des nouvelles du Sénégal et de notre escadre des côtes occidentales d'Afrique.

— Le *Courrier de Philippeville* vient de reprendre ses publications. Nous sommes heureux d'annoncer la réapparition de cette feuille, dont l'existence est si nécessaire à la défense des intérêts commerciaux et agricole d'un des points les plus intéressans de notre colonie.

Les épreuves du concours pour la chaire publique d'Arabe à Constantine commenceront mardi prochain 12 courant, sous la présidence de M. Lepescheux, inspecteur de l'instruction publique, président.

Les membres de la Commission sont : MM. Bresnier, secrétaire-rapporteur; Delaporte père et Toustain Dumanoir.

La Commission a développé ainsi qu'il suit le programme établi par S. E. le ministre de la guerre.

Programme du concours pour la chaire publique de langue arabe à Constantine.

Grammaire d'Arabe vulgaire (langue parlée).

1. Démonstration de l'alphabet, classifications diverses.
2. Liaison des lettres; leur forme est-elle arrêtée?
3. Conjugaison.
4. Concordance des temps du verbe arabe avec ceux du verbe français; donner des exemples à l'appui des développemens.
5. Expliquer divers passages des *Dialogues* de M. Delaporte fils.
6. Raconter une anecdote ou un fait en arabe.

Elémens de l'Arabe littéral (langue écrite).

7. Comment peut-on fixer la lecture?
8. Ponctuer, sur le tableau, une phrase.
9. Qu'indiquent les voyelles? Se prononcent-elles toutes?
10. Ne rencontre-t-on pas des traces des voyelles orthographiques dans la langue parlée? En citer des exemples.
11. Développer toute la conjugaison du verbe, et la déclinaison des noms.
12. Exposer toutes les formes des verbes et celles des noms; indiquer le sens qu'elles ajoutent à l'idée primitive.
13. Théorie des règles de permutation.
14. Elémens de la prosodie et de la métrique arabes.
15. Parallèle de la langue écrite et de la langue parlée.

Une composition rédigée, en arabe, sur un sujet donné.

16. La Commission donnera, en séance, le sujet de la composition.

Traduction, à livre ouvert, dans un manuscrit.

17. Expliquer une lettre arabe en français; la traduire en cette langue par écrit.
18. Expliquer un passage de *Hariri* ou du *Hamasa*, avec le commentaire arabe.

Une leçon arabe, faite par le candidat, sur un point de grammaire, et sur un passage d'auteur arabe.

19. Expliquer et développer des morceaux *passim* du *Molhat-el-I'rab*, de Hariri, sans commentaire.

VARIÉTÉS.

LE CAIRE ET PARIS.

LES DEUX ÉCOLES.

Le voyage d'Ibrahim-Pacha en France est, sans contredit, un événement fort remarquable et plein de hautes significations. Mais cet événement lui-même a chaque jour des incidens sur lesquels on ne saurait trop appeler l'attention de tous ceux qui voient, dans l'accueil fait au prince musulman, autre chose qu'un échange de bons procédés, et l'acquit de l'hospitalité qu'un prince français reçut en Egypte.

Nous sommes d'habitude peu narrateurs des faits et gestes des personnes royales, nos confrères de la presse quotidienne ne laissant, à cet égard, rien à désirer aux lecteurs les plus exigeans. Il est pourtant une solennité que nous ne saurions passer sous silence, solennité fort étrange par elle-même, mais à laquelle la présence d'Ibrahim a donné un caractère plus significatif, une portée plus haute encore. Nous voulons parler, non pas seulement de la distribution des prix à l'Ecole militaire égyptienne de Paris, et des paroles qui ont été prononcées dans cette circonstance, mais de l'existence même de cette école.

Mehemet-Ali a voulu que ses propres fils, ses petits-fils et la plupart des jeunes hommes appartenant aux premières familles de l'Egypte vinssent recevoir, en France même, *l'instruction* la plus élevée, la plus solide, et en même temps *l'éducation* française, ce qui est plus important encore. A la demande du prince, M. le maréchal Soult a créé lui-même l'école dont nous parlons; il en a réglé les détails, ordonné la discipline, tracé le programme, et en cela l'illustre maréchal s'est montré, qu'on nous passe l'expression, le digne exécuteur testamentaire de l'idée napoléonienne.

C'est à Bonaparte, en effet, qu'il faut remonter pour nouer le premier chaînon de ce lien d'alliance qui, depuis un demi-siècle, étreint, sous des formes diverses, les deux mondes qu'il est dans les vues de Dieu d'unir et d'associer pour une œuvre commune. Ce fut Bonaparte qui, avec ce don de seconde vue familier aux prophètes, eut la révélation de ces destinées et alla hardiment semer en Egypte, au nom de la France, les germes que nous voyons éclore aujourd'hui.

Nous disons qu'en réalisant le projet de Mehemet-Ali, le maréchal Soult s'est montré l'exécuteur testamentaire de l'idée napoléonienne, mais l'exécuteur officiel, et c'est ce qui explique suffisamment à notre avis le titre et le caractère de l'Ecole égyptienne; elle est *militaire*; et pourtant ce n'est guère qu'à la surface qu'elle porte l'empreinte de ce cachet guerrier; du reste, pour se convaincre que Méhemet-Ali ne tient pas à ce que la France forme pour l'Egypte des généraux seulement, il suffit de considérer la tendance qu'il fait donner en Egypte au haut enseignement confié aussi à des intelligences et à des cœurs français, car Dieu met il les exécuteurs testamentaires, officieux, dévoués, infatigables de la grande idée du siècle ne manquent pas plus au Caire qu'à Paris.

C'est mardi dernier qu'a eu lieu la distribution des prix à l'Ecole égyptienne. M. le maréchal Soult était le président naturel de cette solennité. C'est lui qui a accueilli Ibrahim-Pacha et le duc de Montpensier, et leur a fait les honneurs de l'Ecole dont il a bien fallu justifier le titre officiel; et c'est pour cela, sans doute, que les élèves ont exécuté une sorte de parade militaire, avec maniement d'armes, marches, contre-marches, toutes choses que nos conscrits possèdent parfaitement au bout de six mois de caserne. Il y a longtemps, on le sait d'ailleurs, que l'Egypte a reçu par Soliman-Pacha tout ce qu'elle pouvait s'approprier de notre science et de notre tactique militaires, et elle sait bien qu'elle a mieux que cela à attendre de nous désormais.

Ce petit exercice fini, les élèves ont formé les faisceaux et une sorte d'examen public a commencé; des élèves désignés par M. le maréchal ont été interrogés au tableau et leurs réponses ont été satisfaisantes en tous points.

Après ces diverses épreuves, Stephan-Effendi, administrateur de l'Ecole, qui lui-même a reçu, avec quelques-uns de ses compatriotes, par les soins de M. Jomard et de M. Macarel, une éducation toute française, Stephan-Effendi a prononcé un discours qui est à lui seul tout un événement. N'est-ce pas, en effet, un événement de bon augure et plein d'espérances qu'un musulman s'exprimant ainsi devant l'élite des deux sociétés musulmane et chrétienne :

L'Egypte a confié à la France, ses enfans, ses princes, son avenir; et la France, toujours grande, toujours généreuse, a accepté, pour le fertiliser, ce dépôt précieux, mais encore inculte. C'est un fait, Messieurs, de haute signification, et bien propre à proclamer les sympathies des deux pays l'un pour l'autre que l'existence d'une école militaire égyptienne à Paris.

Toutefois, Messieurs, ret je serais ingrat de ne pas le rappeler, cette école n'est pas, sous le rapport de l'instruction, le premier bienfait qu'ait à reconnaître l'Egypte; dès l'année 1826, la France avait accueilli, pour les initier aux connaissances sociales, un certain nombre de jeunes Egyptiens, dont je m'honore d'avoir fait partie. Confiés à des maîtres habiles, sous la direction d'un savant que ses devoirs d'académicien retiennent en ce moment même à l'Institut, ils ont, en important ces connaissances en Egypte, entretenu la pensée de la mission actuelle.

La France, au temps des croisades, avait emprunté à l'Orient les premiers rudimens de certaines sciences et quelques arts imparfaits. Après de long siècles et de pénibles enfantemens, la France, à son tour, la France devenue riche de toutes les gloires et de toutes les connaissances, convie aux leçons de ses écoles et aux joies de la civilisation l'élite de la jeunesse égyptienne. Quelle plus noble manière d'acquitter une dette ancienne et presque oubliée?

Communiquer à des étrangers le secret de la fortune publique; leur ouvrir le sanctuaire de toutes les connaissances; leur enseigner jusqu'à la guerre; leur apprendre à devenir forts et puissans, voilà ce qu'on se fût bien gardé de faire au temps passé, et voilà pourtant ce que fait aujourd'hui si libéralement la France. Elle le fait de la meilleure grâce, elle le fait même aussi avec bonheur; pourquoi? Parce qu'elle a mission pour le faire, et qu'il est dans ses destinées de régénérer les autres nations; et remarquez, Messieurs, qu'elle le peut sans appréhension pour elle-même; car elle en est venue à ce degré de supériorité où, le mystère disparaissant avec la crainte, un grand état peut apporter à son gré, dans l'état de la civilisation, des tempéramens à la politique.

Ce sentiment, Messieurs, qui pousse ainsi un grand peuple à en instruire un autre, et dont la France la première aura révélé l'existence, est un fait de bon augure pour l'avenir. Il montre à quel point tendent à s'améliorer, pour le commun bonheur des hommes, les relations internationales.

Et plus loin, après les justes éloges dus à la haute influence du maréchal, au concours éclairé de tous les fonctionnaires de l'Ecole, l'orateur s'adressant à ses jeunes compatriotes :

Rappelez-vous, leur dit-il, que vous avez une grande tâche à remplir, et de hautes espérances à combler; mais quelles que soient les destinées qui vous attendent, n'oubliez pas, enfans de l'Egypte, que vous êtes les fils adoptifs de la France, ne les séparez jamais dans vos pensées, et que vos vœux soient pour l'une comme pour l'autre.

Nobles paroles qui auront de l'écho dans bien des cœurs! Précieuses semences des moissons futures, vous ne serez pas perdues! car il ne s'agit plus ici d'un fait isolé dont la trace peut se perdre, dont le souvenir peut s'effacer au milieu des préoccupations que chaque jour porte avec lui; il s'agit au contraire de la consécration du plus grand fait moderne qui reçoit sans cesse sa double application, à Constantinople comme à Londres, au Caire comme à Paris, car si l'Egypte a son rôle d'initiatrice à l'égard du monde oriental, la France a ce double rôle à remplir, à l'égard de l'Egypte et à l'égard de l'Algérie, et les temps sont venus où de part et d'autre, cette initiation perdra son caractère de violence pour revêtir les formes bienveillantes des relations pacifiques. Et s'il fallait des exemples à l'appui, ne suffirait-il pas de faire remarquer une curieuse coïncidence? Presque en même temps que Stephan-Effendi s'exprimait à Paris, ainsi que nous venons de le dire, sir Stratford-Canning, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, s'exprimait, en présence du sultan, et au nom du corps diplomatique, dans des termes presque identiques, et que nous ne résistons pas au plaisir de citer :

Il m'est impossible de ne pas contraster le magnifique spectacle que je vois ici aujourd'hui, avec ce qui m'est tombé sous les yeux, lors de ma première arrivée dans ce pays.

Un intervalle de plusieurs années sépare les deux époques. A la première tout était préjugé, froideur et plus qu'éloignement entre les différentes races rassemblées sans être rapprochées dans cette vaste capitale. Les représentans des nations étrangères n'avaient d'autres relations avec les fonctionnaires du gouvernement que celles de la cérémonie et des affaires diplomatiques. Les nations elles-mêmes se regardaient avec méfiance et trop souvent avec des sentimens de haine mutuelle. Dans ce moment, je me trouve ici entouré de tout ce qu'il y a de plus noble dans l'empire ottoman, avec tous les chefs de missions, sans exception quelconque, en présence d'un illustre prince, dans le palais du souverain, et le mélange de tant de diverses races à cette table hospitalière s'adresse à la vue avec une éloquence qui surpasse la parole.

.... C'est en *substituant la paix à la guerre*, l'amour à la haine et la bienveillance aux préjugés méfians, que l'on parvient à rapprocher les cœurs, à redresser bien des maux durs et à améliorer le sort de l'humanité.

Le toast que j'ai l'honneur de vous proposer, n'est que le résumé de ces idées : « L'ENTENTE CORDIALE PARTOUT ET SURTOUT ENTRE L'ORIENT ET L'OCCIDENT. »

Quand la diplomatie en est là, c'est que la théorie a fait son temps et que la pratique va commencer le sien. Et, par une coïncidence plus singulière encore, c'est au moment où le courrier d'Orient nous apporte ce vœu de la diplomatie : *Substituer la paix à la guerre; Entente cordiale entre l'Orient et l'Occident!* qu'un journal ministériel donne la nouvelle que le plus glorieux et le plus infatigable représentant du système de guerre en Algérie, M. le maréchal Bugeaud, se retire et abandonne à d'autres mains, pour l'ensemencer, le champ que depuis six années il arrose de sang et de labeur de son épée.

D'un autre côté, l'Egypte se borne-t-elle à nous envoyer ses fils ou des hôtes illustres? N'est-elle pas elle-même incessamment en travail d'enfantement? Grâce au dévoûment, à l'énergie de quelques hommes qu'un instinct prophétique poussa aussi vers ces régions amies, la science européenne trouve des adeptes, des disciples fervens. Après de long siècles de barbarie et de ténèbres, voilà que ce berceau primitif des connaissances humaines s'éclaire de lueurs nouvelles; les générations de savans et de mages qui dorment sous la poussière de Thèbes et de Memphis revivent dans des générations nouvelles plus intelligentes, plus avancées. Grâce à l'initiation de la France, cette terre des miracles, s'éveille de son long sommeil et prépare des miracles nouveaux.

L'un de nos amis qui arrive du Caire, comme il arriverait de Lyon ou de Bordeaux, nous raconte en effet des merveilles. Douze jeunes Egyptiens, sous la direction de M. Lambert, ingénieur français et directeur de l'Ecole polytechnique de Boulack, sont occupés jour et nuit aux observations météorologiques, magnétiques, astronomiques. C'est là, pour ainsi parler, le premier germe d'une école spéciale d'astronomie, de physique et de géodésie, trois branches importantes dont l'enseignement pourra un jour être confié aux trois élèves qui servent en quelque sorte de sous-chefs à l'habile et savant directeur. L'un de ces jeunes gens, celui qui s'est plus spécialement adonné à l'étude des sciences astronomiques, travaille à les propager parmi ses compatriotes avec toute la ferveur d'un apôtre. Il a publié cette année un almanach du Caire, plein de notions exactes; il distribue aux mosquées de toute l'Egypte des cadrans solaires pour les prières; il a traduit un bon ouvrage sur le calcul différentiel et intégral. Cette résurrection astronomique de la vieille Chaldée n'est-elle pas un miracle? Quel Christ invisible a donc dit à ce Lazare : « Sors de ton tombeau! »

Mahmoud-Effendi, car je n'ai pas dit encore le nom de cet intelligent professeur, prépare en outre un *vade-mecum*, un bréviaire pour les pèlerins musulmans de toute contrée. Je ne dois pas oublier de dire qu'avant peu l'Observatoire du Caire sera en communication directe et régulière avec les Observatoires de l'Europe par l'envoi de ses registres.

Ali-Effendi, chargé de la section de physique, est éminemment propre à l'enseignement : sa douceur, sa patience, l'attrait de sa parole, l'ont fait surnommer par les élèves d'un nom plein de tendresse : *oum*, mère.

Le troisième, Aboussen, est doué d'une rare aptitude pour toutes les observations scientifiques; il possède à un très haut degré le sentiment de l'ordre et de l'autorité. C'est lui qui fait construire avec une sagacité ingénieuse les instrumens dont l'école a besoin pour le vent, pour la pluie, etc., etc.; c'est lui encore qui règle les montres de l'établissement par des observations astronomiques d'une précision merveilleuse.

Indépendamment de ces trois divisions, le directeur de l'école a formé six groupes spéciaux de perfectionnement et d'application pour les élèves après cinq ans d'études; à ces groupes, correspondant aux principales divisions des études, il a joint cinq groupes nouveaux : arts chimiques, métallurgiques (mines); arts mécaniques; architecture civile; ponts-et-chaussées; enseignement. Chacune de ces branches est dirigée en sous-ordre par de jeunes hommes actifs et intelligens.

A ce foyer de lumière, d'anciens élèves de l'Ecole, de retour de leurs voyages en Allemagne, en France, en Angleterre, rapportent sans cesse le tribut de leur expérience et de leurs travaux. Il est vrai qu'il n'est pas facile d'oublier, dit-on, un professeur aussi tendre et aussi bienveillant que M. Lambert.

On construit dans l'école même un bon laboratoire d'analyse, où déjà tout le minerai, tous les métaux récueillis en Egypte sont envoyés, essayés, enregistrés avec soin.

Mais je n'en finirais pas si je racontais dans leurs détails tous ces prodiges accomplis en quelques années. Ce que j'en ai dit néanmoins suffit à donner une idée du degré d'activité imprimé au mouvement scientifique en Egypte. Ainsi, pendant qu'à Paris Stephan-Effendi, en sa qualité d'administrateur de l'Ecole égyptienne, rend un public hommage au savant académicien qui le premier initia de jeunes Egyptiens aux sciences européennes, pendant que l'Institut de France, par l'organe de M. Arago, décerne un public éloge à Monge; Monge, dans qui se personnifie le côté scientifique de l'expédition d'Egypte, l'Egypte, de son côté, compte à la tête de ses services publics des hommes sortis de l'Ecole polytechnique du Caire, de ses écoles d'artillerie, de marine et de médecine, et c'est à des Français encore qu'ils doivent les bienfaits de l'instruction.

Qu'on ne s'y trompe pas! Ce sont là des faits immenses, car ce ne sont pas seulement quelques individualités exceptionnelles que nous venons de mettre en scène, mais bien deux grands peuples, que dis-je? les deux pôles du monde qui tendent à se rapprocher pacifiquement.

Vienne une œuvre (et dans ces temps de conception rapide, elle peut être prochaine), vienne une œuvre qui appelle sur un vaste champ de travail les ouvriers, les ingénieurs, les administrateurs de France et d'Egypte, et les résultats que nous signalons obscurément aujourd'hui, frapperont tous les esprits et éclaireront tous les yeux.

L. J.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

TENUE DES LIVRES. Parfaitement au courant de la tenue des livres, un jeune homme désire se placer dans une maison de commerce de Paris. Il peut fournir sur ses capacités et sa conduite les meilleurs renseignemens. — S'adresser à M. Christophle, rue Rochechouart, 23.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin; appréciations naturelles des miracles; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc. — Deux volumes *in*-8°, 15 francs. — Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MÉTHODE ROBERTSON. Cours d'Arabe usuel (idiome d'Alger), par M. HADAMARD, officier secrétaire interprète à l'administration des finances, à Alger. Un nouveau cours s'ouvrira le 8 de ce mois, à 9 heures du matin. — S'adresser à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis, où l'on distribue des programmes.

UNIFORMES MILITAIRES. Au moment où des transformations si grandes s'accomplissent dans l'habillement de l'armée et de la garde nationale, il est utile de rappeler à MM. les officiers la maison Blanchetière, tailleur de l'Ecole municipale. Tous les uniformes y sont exécutés avec une précision et une élégance qui continueront la réputation dont M. Blanchetière jouit à si juste titre. — Passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 2.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

23 MAI 1846. N. 170. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datés des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7 Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

L'ALGÉRIE

OBSERVATEUR D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 96.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

AVIS.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des départemens dont l'abonnement est expiré le 15 mai, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

*On s'abonne : à Alger, chez MM. Dubos frères ; — à Blida, chez M. Georges ; — à Oran, chez M. Renard ;—à Constantine, chez M. Guendle. — à Bône, chez M. Besson ; à Londres, à l'Agence générale de l'*Observateur français, 67. *Strand.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Discussion des affaires de l'Algérie à la Chambre. — Ministère de l'Algérie. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ALGER : Cercle de Bougie. — Cercle de Dellis. — District de Blida. — District de Bouffarick. — District de Colléa. — Subdivision de Miliana. — Subdivision d'Orléansville. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Mostaganem. — Subdivision de Mascara. — INDUSTRIE SÉRICICOLE. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : L'Algérie et Taïti. — FEUILLETON : Voyage au Darfour.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

— CHAMBRE DES PAIRS. — Du 18. — La Chambre rejette au scrutin le projet de loi sur les eaux minérales. — Discussion du projet relatif à l'emprunt grec. — M. le général Fabvier présente quelques considérations sur l'état de la Grèce, et sur les difficultés que rencontre encore son gouvernement.

Du 18. — La Chambre adopte le projet de loi relatif à l'emprunt grec et le projet de loi portant allocation de 3 millions pour rectifications aux routes royales.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 18. — M. le président annonce qu'il a reçu de M. le ministre des affaires étrangères quelques pièces relatives aux évènemens de Syrie ; ces pièces ont été déposées sur le bureau. La Chambre décide que ces documens seront envoyés aux archives, où tous les membres pourront en prendre connaissance. — Suite de la discussion du projet de loi des comptes de 1843. — Sur la proposition de M. Mercier (de l'Orne), M. le ministre des finances promet que l'administration fera tous ses efforts pour établir une uniformité aussi complète que possible dans les comptes des divers ministères. L'ensemble du projet est voté. — M. Duchâtel dépose plusieurs projets d'intérêt local. — Suite de la discussion du budget des dépenses de 1847. — M. de Lasteyrie fait remarquer l'absence de presque tous les ministres. L'honorable membre se plaint des dépenses immenses des deux ministères des finances et des travaux publics. Quant au ministre de l'agriculture et du commerce il laisse en partie à d'autres une tâche qu'il est capable et digne de remplir. Il est, d'après l'orateur, timide comme une jeune fille qui se trouverait en mauvaise compagnie. L'honorable membre passe ainsi en revue tous les ministères, signalant partout des désordres et des dépenses excessives. Il conclut que le ministère jugé par les faits ne vaut pas mieux en administration qu'en politique. — M. de Schauemburg justifie le ministre de la guerre de deux promotions que l'honorable préopinant avait qualifiées de mesures électorales ; il assure que les deux officiers nommés à de plus hauts grades l'avaient été en récompense de leurs services. — M. Lacave-Laplagne justifie l'absence de ses collègues retenus à la Chambre des pairs par la discussion de projets de loi d'un intérêt essentiel. Il répond au reproche de fiscalité qui lui a été adressé, en assurant que le premier devoir d'un ministre des finances est de faire rentrer régulièrement les ressources de l'Etat.

Du 19. — Suite de la discussion du budget. — M. Chapuys-Montlaville engage le Gouvernement à s'occuper de l'amélioration du sort des ouvriers. L'honorable membre rappelle les grandes réformes entreprises par le ministère anglais, et invite le Gouvernement français à entrer dans la même voie. — M. Garnier-Pagès rappelle que l'une des plus chères espérances de la Révolution de juillet a été le gouvernement à bon marché, ces espérances ne se sont pas réalisées, l'orateur engage les différens ministères à réduire leurs dépenses. M. le ministre des finances justifie les dépenses du ministère de la guerre, en alléguant l'Algérie, celles des travaux publics en démontrant l'obligation où nous sommes d'avoir des chemins de fer. L'orateur démontre ensuite que la dette flottante a été diminuée par la consolidation d'une partie des fonds dans les caisses d'épargnes. Il termine en assurant la Chambre que la situation ne présente aucune difficulté. — M. Crémieux se plaint de ce que les traitemens payés aux magistrats sont insuffisans pour assurer leur indépendance.

Du 20. — Suite de la discussion du budget. — M. Ernest de Girardin combat l'augmentation réclamée par le gouvernement dans les traitemens des conseillers d'Etat. M. Deslongrais appuie ces observations, et propose en conséquence une réduction de 137,600 francs, représentant l'augmentation demandée. — M. Martin (du Nord) rappelle que la Chambre s'est engagée, lors de la discussion du projet de loi sur le Conseil-d'Etat, à augmenter le traitement des conseillers. M. Odilon Barrot répond que la Chambre n'a pris aucun engagement à cet égard. — L'augmentation est adoptée.— M. de Castellane propose d'élever à 8,000 francs le traitement des maîtres des requêtes.—M. Havin propose d'augmenter le traitement des présidens et des avocats-généraux, sans toucher à celui des autres membres des Cours royales. — M. Odilon Barrot demande que les changemens à apporter dans la situation de la magistrature soient subordonnés à l'examen de l'organisation judiciaire. — La réduction proposée par M. Havin est repoussée. — M. Vivien insiste sur l'importance des fonctions des présidens de chambre et des premiers avocats-généraux ; il demande pour eux une augmentation de traitement. Sa proposition est adoptée.

CHRONIQUE.

— M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, part cette semaine pour Soultberg, où il passera la belle saison. M. le maréchal Soult n'aura pris aucune part aux travaux de la session ; mais avant son départ il assistera lundi à la grande revue du Champ-de-Mars.

— Il y a quelques mois, le bruit s'est répandu qu'un Français, M. Eugène Maizan, enseigne de vaisseau, ayant entrepris un voyage dans l'intérieur de l'Afrique orientale, avait été massacré par un domestique noir qui l'accompagnait. Des renseignemens recueillis par M. Broquant, consul de France à Zanzibar, permettent aujourd'hui d'établir d'une manière presque certaine que M. Maizan n'est pas mort, et qu'il est seulement retenu prisonnier par la tribu des Karras, sur la frontière du royaume de Quiloa. Des indigènes qui ont traversé la tribu tout récemment ont déposé de ce fait, et le signalement qu'ils ont donné se rapporte entièrement à celui de M. Maizan.

D'après ces renseignemens, on espérait obtenir bientôt la liberté de notre jeune compatriote, en s'adressant directement à l'iman de Mascate, sous le gouvernement duquel se trouve aujourd'hui le royaume de Quiloa, et qui montre pour la France les meilleures dispositions.

— On écrit du Caire :

La mission de Chine est arrivée au Caire le 7 mai.

L'édit de l'empereur de la Chine portant, outre la liberté de conscience obtenue précédemment, la restitution des églises, sauf celles converties depuis leur confiscation en pagodes ou en maisons particulières, la punition des mandarins récalcitrans, etc., etc., a été publié à Canton, le 18 mars. L'original a été remis à M. Callery le 20 mars. Il porte ce document à Paris, et il partira d'Alexandrie par le prochain paquebot anglais.

— GRÈCE. — Une lettre récente d'Athènes nous apprend que la question pendante entre l'Angleterre et la Grèce, au lieu d'arriver à une solution amiable, paraissait s'envenimer. Le chargé d'affaires anglais, sir Edmond Lyons, a eu, le 2 mai, une longue conférence avec M. Coletti, et peu après, le bruit s'est répandu en ville que l'Angleterre consentait à accorder du temps au gouvernement grec, mais à la condition qu'il lui céderait, en garantie, une des Cyclades. M. Coletti a refusé, dit-on, cette proposition, qui décèle suffisamment le fond de la pensée de l'Angleterre, et ce refus honorable complique la situation. On s'attend à du nouveau.

ESPAGNE. — La *Gazette de Madrid* annonce que le blocus des côtes de Galice et l'état de siége de cette province vont être levés simultanément.

Les sous-officiers, caporaux et soldats qui ont pris part à l'insurrection de la Galice, doivent être embarqués sous peu pour les Antilles. Ils sont au nombre de 2,600 ; 800 sont destinés à Puerto-Rico, les 1,800 autres iront tenir garnison à la Havane.

ECOSSE. — Un journal anglais dit que M. Bain a établi, depuis peu, à Edimbourg, une horloge électrique dont le balancier correspond à un fil du télégraphe qui passe à Glascow. Un cadran est placé à la station de cette dernière ville, et le balancier, qui marque les heures à Edimbourg, fait marcher en même temps les aiguilles à Glascow. A une distance de 75 kilomètres, le courant électrique est tellement instantané, que les deux cadrans marquent la même heure avec la plus parfaite régularité.

BOURSE. — Du 17 mai.	5 0/0	P. H.	120 »	P. B.	119 90
—	3 0/0	—	84 5	—	84 »
Du 21 mai.	5 0/0	—	120 5	—	120 »
—	3 0/0	—	84 95	—	84 05

ALGÉRIE.

DISCUSSION DES AFFAIRES DE L'ALGÉRIE A LA CHAMBRE.

Quelque légitime que puisse être l'empressement de la Chambre à clore la session, le budget de l'Algérie ne sera pas voté sans une discussion sérieuse. Il s'est accompli depuis la session dernière des événemens d'une telle gravité que la Chambre ne saurait les passer sous silence sans manquer et à ses précédens et à ses devoirs.

Le caractère nouveau que la guerre a pris en Afrique durant la dernière campagne, les désordres qui ont été signalés depuis un an dans l'administration de l'Algérie, la demande faite à la fois par deux commissions de réformes considérables dans la constitution du gouvernement de ce pays, les préoccupations mêmes de l'opinion publique au sujet de ces diverses questions, tout cela forme un ensemble de faits graves qui excluent pour la discussion prochaine la possibilité d'un avortement.

La question qui dominera toutes les autres sera celle du gouvernement. Il est à peu près certain que M. Thiers prendra la parole pour combattre les conclusions des deux rapports, et se prononcera pour le *statu quo*. Il est même facile de prévoir les considérations diverses que présentera, à l'appui de cette opinion, l'éloquent historien de l'Empire. Les réformes que l'on propose sont prématurées, dira-t-il ; la guerre occupe encore en Algérie une trop large place pour qu'il soit prudent de réduire ou de modifier les attributions de l'autorité militaire.

L'honorable orateur cherchera ensuite à montrer combien une modification du genre de celle que l'on propose, serait pénible, dans les circonstances actuelles et pour l'armée d'Afrique et pour l'illustre chef qui la commande. Il présentera le tableau des éminens services rendus au pays, et des résultats obtenus par M. le maréchal Bugeaud. Il rappellera la victoire d'Isli ; il montrera l'infatigable vieillard, courant sans cesse de bivac en bivac, partageant toutes les fatigues et toutes les privations du soldat, poursuivant sans relâche d'une extrémité à l'autre du pays conquis un ennemi presque insaisissable, et ne prenant que de courts intervalles de repos au siége de son gouvernement.

En présence de ces titres à l'admiration et à la reconnaissance du pays, l'historien de l'empire placera les dégoûts de toute nature qui en ont été le prix. L'ancien président du conseil montrera le ministère lui-même ajoutant les difficultés d'une petite guerre clandestine à toutes celles que l'illustre maréchal rencontrait dans l'accomplissement de sa tâche ; il accusera la faiblesse du cabinet actuel, n'osant pas témoigner franchement une désapprobation qui se trahissait par des signes évidens.

Enfin M. Thiers présentera la réforme demandée pour le gouvernement de l'Algérie comme un nouveau moyen d'attaque dirigée contre l'illustre général et l'armée qu'il commande, et il priera la Chambre de ne pas s'associer à cet acte de haute ingratitude.

Tel sera le discours de M. Thiers, et la conclusion de ce dis

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

VOYAGE AU DARFOUR,

Par le Cheikh MOHAMMED-EBN-OMAR EL-TOUNSY ; — Traduit de l'arabe par le Docteur PERRON, Directeur de l'Ecole de Médecine du Caire ; — Précédé d'une Préface de M. JOMARD. — Dédié à S. A. MOHAMMED-ALI (1).

Je viens d'achever la lecture de ce livre, fort curieux assurément, et au moment d'en rendre compte j'éprouve un assez grand embarras. Sur quel ton, à quel diapazon vais-je monter mon style ? J'ai à choisir entre deux façons tout opposées.

Je puis emboucher la grande trompette économique, politique, sociale ; je puis me jeter tête baissée, comme il m'arrive de le faire quelquefois, dans les plus hautes considérations sur les destinées de l'Orient et de l'Occident, sur les destinées de l'Afrique, sur l'avenir de la race noire, sur l'avenir du monde, et en mêlant à toutes ces belles choses les bateaux à vapeur, les chemins de fer, l'association des peuples et la paix universelle... faire un bel article bien grave, bien guindé, bien sérieux... bien ennuyeux peut-être.

D'un autre côté, je puis conserver la familière allure de la causerie intime et suivre au gré de ma fantaisie mon vieux cheikh dans ses pérégrinations lointaines, raconter ses impressions, les miennes au besoin, et donner au lecteur le désir de connaître ce voyage intéressant.

En un mot, ferai-je à propos de ce livre une *variété* en style pompeux et philosophique, ou un *feuilleton* jaseur, sans prétention, sans emphase ? Si le savant traducteur du voyage au Darfour, si le nom justement célèbre qui a signé la préface sont des stimulans qui me portent vers les hautes régions de la pensée, vers la majesté et l'ampleur de la forme, la nature même du livre, le tour d'esprit de l'auteur me poussent irrésistiblement vers le ton humble et sans façon de la causerie.

(1) Un volume in-8°. Paris, chez Benjamin-Duprat.

Que faire donc ? Pour cette fois seulement qu'on me tienne compte des aperçus profonds, des vues élevées, des dythirambes humanitaires ; supposez que j'aie dit déjà, en termes magnifiques, les tendances providentielles qui rapprochent l'Orient de l'Occident, l'Islamisme du Christianisme ; admettez comme un fait accompli les splendides tirades que je serais bien capable de faire sur les tentatives qui ont pour objet d'ouvrir l'Afrique centrale à l'activité européenne, et laissez ma plume aller à tous les vents du caprice.

Si vous saviez combien ce vénérable cheickh Mohammed-el-Tounsy, c'est-à-dire Mohammed-le-Tunisien est plein de verve, de bonhomie, de naïveté, de sens droit, à la manière de Sancho Pança ! avec quelle justesse et quel à propos il enfile, comme lui, à la suite les uns des autres, les sentences et les proverbes, ce qui ne l'empêche pas d'être l'un des hommes les plus savans et les plus distingués de l'Egypte ! Le cheickh Mohammed est réviseur à l'Ecole de médecine du Caire, sous les ordres de M. Perron, son savant traducteur ; là, il vit humble, pauvre et ignoré, car ainsi que le dit le poète arabe : « Le cochon repose couché sur la soie, et le savant couche sur la poussière. » La vie du cheickh Mohammed n'a pas laissé que d'être agitée. Venu au Caire à l'âge de sept ans, avec l'un de ses oncles qui allait faire le pélérinage de la Mecque, il s'y livre avec ardeur à l'étude ; là, son oncle le laisse, après quelque temps, sans ressources. Il apprend alors que son père, Omar-el-Tounsy, est établi dans le Darfour, et y jouit auprès du sultan d'une influence due à sa à sa science et à sa sagesse. Une caravane arrive du Darfour au Caire ; le pauvre enfant délaissé va y demander des nouvelles de son père, et sa bonne étoile veut qu'il s'adresse précisément à un honnête marchand qui, ayant une dette de reconnaissance à acquitter envers le père, se fait un devoir de la payer au fils. Voilà donc mon jeune Mohammed accueilli, hébergé ; la caravane repart, et il part avec elle, confiant, et se rappelant ces vers dans lesquels un poète arabe a chanté le bonheur de voyager :

« Voyage ! tu trouveras des honneurs et des merveilles !
« La perle voyage et elle monte sur les couronnes !
« Si la lune ne marchait pas, elle resterait toujours à l'état de croissant. »

Notre jeune voyageur quitte ainsi la terre d'Egypte, mollement bercé au bruit des rames ; la cange se balance gracieuse sur le Nil ; puis à [illegible] fleuve, la caravane charge ses chameaux et pénètre dans [illegible] chemine pendant cinq jours, puis elle arrive dans la grande oasis de Thèbes. Là, nouvel enchantement ; aussi écoutez ces comparaisons rayonnantes de toutes les ardeurs de la jeunesse : « Ce lieu, dit le cheickh, est planté de dattiers qui l'entourent comme les chevillières entourent la jambe d'une jeune fille, comme les deux bras de l'amant embrassent le cou de son amante, à qui il verse un baiser.

Voilà des comparaisons que j'aime, et d'une hardiesse charmante !

Après une station de cinq jours, la caravane quitte ce lieu de délices, et se remet en marche à travers l'immense solitude, et les voyageurs arrivent enfin sans encombre au lieu de leur destination. Grâce à son protecteur, notre cheickh reçoit partout un accueil empressé et bienveillant ; on tue des moutons, on les mange ; ce ne sont que joies et festins, danses et fêtes, présens superbes. Enfin, Omar-el-Tounsy, qui résidait à vingt-cinq ou trente lieues de là, c'est-à-dire cinq à six jours de marche (une bouchée de chemin de fer), apprend l'arrivée de son fils et se hâte de lui envoyer des esclaves et des montures pour le faire venir vers lui.

Je prie le lecteur de remarquer que je me dispense très soigneusement et à dessein de citer des noms de localités d'une prononciation plus ou moins difficile, et qui ne lui apprendraient absolument rien. J'espère qu'il m'en saura gré. Il s'agit d'un voyage au Darfour ; c'est là, pour le moment tout ce qu'il est utile de connaître ; si vous voulez en savoir davantage, si vous avez quelque appétit géographique, achetez le livre d'abord, ce qui sera une bonne œuvre ! et vous y trouverez un essai de carte du Darfour dressée par M. Perron avec une sagacité rare.

Arrivé chez son père, Mohammed y trouve nouveaux banquets, nouvelles fêtes ; il est présenté en grande pompe au sultan ; on le comble de cadeaux, et entre autres, il reçoit de je ne sais quel grand personnage une jeune esclave fort belle « à gorge ferme, et assise comme un cube ; de l'âge des houris, et ayant pour nom : Homaïdah. » M. le docteur Perron affirme quelque part, dans ce livre, que Méhémet-Ali prépare une expédition pour rétablir, sur le trône du Darfour, un prétendant dont le portrait, dû au crayon de l'excellent Machereau, orne le frontispice de ce voyage. Je désire de tout mon cœur que cette restauration ait pour effet d'améliorer la condition des femmes dans ce malheureux pays, et que de belles filles qu'elles soient ou non, assises comme un cube et de l'âge des houris, ne soient pas offertes en présent comme on offre un cheval ou une pièce curieuse.

SEINE

cours sera que la France est assez riche pour continuer à payer la gloire militaire de M. le maréchal Bugeaud.

Après M. Thiers, M. le ministre des affaires étrangères montera à la tribune, non-seulement pour faire l'éloge de M. Bugeaud; c'est à qui le couronnera de fleurs. Toutefois, l'éloge militaire aura été si complet dans la bouche de M. Thiers, qu'il ne restera au 29 octobre que des vertus administratives à louer. M. Guizot parlera-t-il des talens de M. Bugeaud comme gouverneur, comme colonisateur, comme organisateur? Et proposera-t-il de le porter en triomphe au capitole? Questions délicates que nous n'essayerons pas de résoudre.

Nous espérons cependant qu'après cette première satisfaction donnée aux prétentions et aux récriminations personnelles, les questions d'intérêt général auront leur tour. Nous espérons que ces questions seront posées clairement, nettement. La colonisation, l'administration et la guerre peuvent-elles être conduites à la fois par la même main?

Le désordre qui s'est introduit dans l'administration de l'Algérie, désordre manifesté par des conflits, par des résistances et par des actes publics, ne tient-il pas à la constitution même du gouvernement?

Les essais onéreux de colonisation tentés jusqu'à ce jour en Afrique, ont-ils produit les fruits qu'on en devait attendre?

La guerre doit-elle continuer à occuper la première place en Afrique?

N'est-ce pas parce que la guerre tient encore le premier rang dans les soucis de l'administration et la colonisation un rang très secondaire, que la guerre a réussi et que la colonisation a produit des résultats négatifs?

Le temps n'est-il pas venu d'introduire en Afrique une population coloniale assez nombreuse pour nous garantir contre les éventualités d'une collision européenne?

La population de l'Algérie peut-elle prendre des accroissemens rapides sous le régime du *statu quo* militaire?

Voilà des questions qui ne touchent en rien à l'honneur militaire de M. Bugeaud, et que la discussion prochaine éclairera du moins si elle ne parvient pas à les faire résoudre.

En 1841, la guerre était sur le point d'éclater en Europe: M. Thiers était alors ministre. Déjà l'historien de Napoléon s'apprêtait à tracer à son tour des plans de campagne. Les amis de M. Thiers se rappellent encore l'avoir entendu s'écrier, dans les épanchemens de son enthousiasme: « Oui, j'irai planter le drapeau de la France sur les bords du Rhin, et je reviendrai déposer mon épée à la tribune!... » L'épée de M. Thiers!

Ce que le ministre de 1841 se proposait de faire lui-même, que ne le conseille-t-il à M. le maréchal Bugeaud? Que manque-t-il à la réputation militaire du vainqueur d'Isli? N'a-il pas eu, lui aussi, ses quatorze armées, ses mille combats, ses razzias sans nombre, et surtout ses bulletins? N'a-t-il pas planté son drapeau sur les crêtes de l'Atlas, cet autre Rhin de la France africaine? Qu'il donne donc à la glorieuse carrière qu'il vient de parcourir le complément désiré par M. Thiers, en déposant sur la tribune sa vaillante épée.

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE.

Bien des personnes qui désirent la création du ministère de l'Algérie, redoutent les difficultés que pourra rencontrer, selon elles, à sa naissance, cette institution politique nouvelle. Pour détruire leurs craintes, il ne suffit pas de leur rappeler que le ministère du commerce et celui des travaux publics ont été créés facilement, dès que le besoin s'en est fait sentir, c'est-à-dire dès qu'une assez longue période de paix a laissé prendre aux intérêts que ces ministères régissent, une importance sociale et politique de premier ordre. Ces deux exemples récens ne paraissent pas concluans, il est vrai, lorsqu'on s'imagine que ce ministère nouveau doit être immédiatement complet dans toutes ses parties, lorsqu'on prétend qu'il doit être la réalisation d'un système parfaitement coordonné, embrassant tous les services et les centralisant avec force et unité.

Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en politique, Dieu merci! Rien ne naît de rien; chaque chose a son commencement, son développement et même sa fin. Au moment où nous écrivons ces lignes, il existe quelque chose qui s'appelle et qui est réellement le gouvernement de l'Algérie; ce quelque chose est très incomplet, sans doute, très impuissant et très anarchique; mais enfin cela est, cela vit où cela végète; c'est le germe ou tout au plus l'enfance du gouvernement des affaires d'Afrique.

Il ne faut pas croire que cet enfant deviendra homme en un jour; et pourtant il y a dans le développement des institutions, comme dans celui de tous les êtres, des époques solennelles de croissance et de dépérissement: le jour où les affaires de l'Algérie formeront les attributions spéciales d'un membre du cabinet, ce jour ne sera pas semblable à tous les autres jours qui l'auront précédé ou qui le suivront; ce sera un premier jour de puberté pour notre France africaine.

L'objection la plus grave que nous ayons entendu faire contre la création du ministère de l'Algérie, c'est la susceptibilité, légitime sous bien des rapports, qui pousserait les autres ministères à voir dans ce nouveau venu un usurpateur de quelques-unes des attributions laissées jusqu'ici dans le domaine de chacun d'eux.

Nous disons que cette susceptibilité serait légitime, si les hommes politiques qui réaliseront cette œuvre, agissaient en théoriciens, et non en hommes d'affaires; c'est-à-dire, s'ils sacrifiaient *ce qui est* pour effectuer ce qu'ils *rêvent*.

Mais il n'en saurait être ainsi; le ministère de l'Algérie ne sera pas un gouvernement complet et isolé, un état dans l'Etat, un corps indépendant de tous les membres de notre corps politique, un petit monde ayant son armée, sa marine, sa justice, ses finances, etc., et n'empruntant rien à l'armée, à la marine, à la justice, aux finances de la France. Le but de ce ministère sera simplement d'administrer, d'une manière spéciale et tout à fait propre à la situation provisoire et exceptionnelle de cette annexe de la mère-patrie, les fonds que la France consacre à l'éducation de ces contrées qui naissent par elle à la civilisation.

Ainsi, la portion de l'armée française qui sera de service en Algérie, pourra certainement y être soumise sans inconvénient au régime sous lequel elle vit en France. Quand nous aurons des préfets et des généraux commandans de divisions et subdivisions militaires en Algérie, comme il y en a en France, quand les Bou-Maza et les Abd-el-Kader de l'époque seront des électeurs français et des gardes nationaux français, comme les Sébastiani sont devenus maréchaux ou généraux français, pairs ou ambassadeurs, alors il n'y aura pas plus de ministère de l'Algérie qu'il n'y a de ministère de la Corse; alors, la guerre, la justice, l'instruction publique, les finances, tous les rouages du gouvernement français, fonctionneront à Alger comme à Bastia, comme à Lille ou Bordeaux: l'Algérie sera France.

Mais aujourd'hui! évidemment c'est un régime exceptionnel qui convient à cette société hétérogène, campée en ce moment sur le sol algérien, société qui ne ressemble pas du tout à celle qui occupe ce côté-ci de la Méditerranée, et même l'île où naquit Napoléon.

Quand les fils des Arabes seront capitaines d'artillerie, comme le Corse qui délivra Toulon des Anglais, alors on pourra *commencer à préparer* le moment où l'Algérie méritera d'être déclarée française; et même cette préparation ne se fera pas en un jour.

Mais, encore une fois, aujourd'hui nous n'en sommes pas là, aujourd'hui l'armée française, en Algérie, est en campagne; c'est un fait dont il est impossible de ne pas tenir très grand compte dans la création d'un ministère de l'Algérie, c'est un fait qui entraîne comme conséquence forcée l'intervention du ministère de la guerre dans les affaires de l'Algérie.

Nous en dirions presque autant des autres ministères, qui, tous ont des droits à intervenir, selon leur spécialité, dans cette grande entreprise française.

La question ne peut donc pas être de savoir si le ministère nouveau excluera tous les autres ministères, s'il absorbera à lui seul toutes les affaires de l'Algérie; il s'agit simplement d'examiner s'il n'est pas utile, indispensable, qu'un ministère s'occupe *plus spécialement que tous les autres*, et uniquement, de cette œuvre immense, qui a un caractère tout particulier, à laquelle tous doivent concourir, mais qu'un seul doit diriger.

Le ministère de l'intérieur utilise le concours de tous les autres ministères, ce qui ne l'empêche pas d'être spécialement chargé de la direction administrative de tout le territoire français, par les préfets, ses premiers agens, qui utilisent le concours des généraux, des magistrats, des receveurs-généraux, des académies, des ingénieurs, des chambres et tribunaux de commerce, enfin de tous les services dépendans d'autres ministères.

Or, dans ce moment, les affaires de l'Algérie sont déjà quelque peu centralisées dans un petit coin du ministère de la guerre, et en même temps chaque ministère apporte sa pierre à l'édifice commun. Qui donc penserait à détruire ces élémens de travail? Il s'agit de les développer, de leur donner la force qui leur manque; c'est beaucoup, mais voilà tout; il n'est question de tuer ni même de dépouiller personne.

Supposez pour un instant la direction des affaires de l'Algérie quittant l'hôtel de la rue de l'Université, emportant ses cartons, qui sont fort lourds, et venant habiter tout simplement un autre hôtel quelconque, où se trouverait un homme ayant entrée au conseil du Roi comme ministre de l'Algérie. Les théoriciens trouveraient peut-être que ce changement ne signifierait rien ou serait fort peu de chose. Les praticiens, au contraire, les hommes d'affaires, verraient dans cet événement si simple en apparence, une véritable révolution dans le gouvernement de l'Algérie.

C'est à peu près ainsi que se sont créés le ministère des travaux publics et celui du commerce; le premier a beaucoup grandi depuis lors; le second grandira certainement avant peu, c'est-à-dire lorsque la grande tâche des travaux publics, les chemins de fer, aura produit son merveilleux effet, l'accroissement de la richesse publique par le progrès des relations commerciales et des efforts industriels. Qu'il en soit donc ainsi pour les affaires d'Algérie; que la petite direction où elles sont languissantes prenne les hautes proportions d'un ministère; alors l'air, la lumière, lui donneront la force, la puissance qui lui manquent complètement aujourd'hui.

La création du ministère de l'Algérie n'est donc point la réalisation d'un système entier, nouveau dans toutes ses parties, à engendrer de toutes pièces, dès que son utilité sera généralement sentie, et elle le sera bientôt, car l'impuissance du régime actuel est incontestablement démontrée, il n'y aura plus qu'une seule difficulté à résoudre: le choix du neuvième membre du cabinet.

Une des grandes objections que l'on oppose à la création du ministère spécial, c'est la difficulté qui en résulterait pour le commandement de l'armée. Il arriverait que des ordres relatifs à la politique générale seraient donnés par le ministre *civil* aux commandans *militaires*. Ce qui serait une dérogation considérable aux usages de l'armée.

Le ministre n'est pas un chef *civil*, mais un chef *politique*; ce qui fait avant tout le caractère du ministre, ce qui lui donne son autorité, c'est qu'il possède la confiance du Roi et des Chambres. Devant cette double investiture tous les préjugés de caste et d'habit s'effacent et disparaissent.

L'Algérie elle-même ne présente-t-elle pas en ce moment une dérogation bien plus anormale encore, non seulement aux usages, mais aux principes organiques de la hiérarchie militaire?

Le gouverneur-général est sous les ordres du ministre; or, le gouverneur est maréchal de France, et le ministre n'est que lieutenant-général. Voilà donc le supérieur placé sous le commandement de son inférieur, et cela parce qu'au-dessus des règlemens et des usages existe une loi constitutionnelle qui les domine tous; parce qu'au-dessus de tous les pouvoirs il en existe un qui n'est ni civil ni militaire, mais qui pourvoit à la fois aux intérêts civils et aux intérêts militaires: c'est le pouvoir politique.

Jusqu'à ce jour M. le comte Guyot avait rempli titulairement les fonctions de directeur des travaux publics, ce service étant annexé à celui de l'intérieur. Un arrêté spécial de M. le gouverneur-général, inséré au *Moniteur algérien*, vient de donner à M. le comte Guyot l'intérim des travaux publics, en remplacement de M. le comte Dubois, non encore arrivé.

Est-ce que M. le comte Guyot ne pouvait pas, sans un arrêté, garder le service dont il avait été chargé jusqu'ici, en attendant qu'il pût en faire la remise à son successeur?

Notre correspondance du Caire nous apprend l'arrivée, en Egypte de la mission française qui, sous les ordres de M. de Lagrenée, vient de visiter la Chine. Elle a été accueillie avec distinction par le vice-roi, et les voyageurs ont pu déjà se croire en France, tant ils ont rencontré de compatriotes empressés à fêter leur retour. M. de Lagrenée et plusieurs personnes attachées à l'ambassade, entre autres M. Delahante, et M. Xavier Raymond, rédacteur du *Journal des Débats*, ont visité l'Ecole polytechnique, l'Observatoire et les principaux établissemens publics presque tous dirigés par des Français. L'ambassade sera, avant peu, de retour en France.

Une lettre du Caire nous informe aussi du prochain voyage que Mehemet-Ali doit faire à Constantinople, pour s'y entretenir avec le sultan. Quelques personnes craignent que cette entrevue des deux hommes qui dirigent les destinées de l'Orient n'ait pour résultat l'amoindrissement de l'influence des idées européennes en Egypte. Nous ne saurions partager de pareilles craintes, et nous voyons dans le fait annoncé, au contraire, plus d'un heureux présage, et en outre le signe d'une transformation impatiemment attendue. Jusqu'ici, ces deux puissances (Constantinople et le Caire) ne se sont touchées que brutalement, et les armes à la main; ne vaut-il pas mieux mille fois voir les deux princes se rapprocher et discuter ensemble les grands intérêts qui leur sont confiés, et la valeur des réformes dont ils ont pris si hardiment l'initiative. Nous espérons beaucoup de ce champ-clos bienveillant et pacifique, qui aura pour témoins les diplomates européens réunis à Constantinople. C'est là, c'est sous cette forme que doivent être débattues désormais les grandes questions qui intéressent l'avenir de l'Orient; et si, comme nous le pensons, l'immense question du canal de Suez est posée entre les deux illustres visiteurs, si intéressés l'un et l'autre à sa solution, ce contact personnel aura pour objet de la hâter, plus que toute autre forme de communication.

L'un des caractères remarquables de ce récit fait par un musulman, est le peu de place qu'y tient sa personnalité.

Le cheickh Mohammed raconte les principaux événemens historiques du pays qu'il visite, et ce récit, fait avec art, ne manque jamais d'intérêt. Il parle surtout avec admiration d'un certain Mohammed Kourra, qui eut certainement été en tout pays un homme fort remarquable. Kourra n'était encore qu'un simple officier au service du sultan Tyrab, que déjà il dominait de toute la hauteur de son intelligence et de son énergie tous ceux qui l'entouraient. L'envie, comme on sait, veille auprès de toute supériorité. On voulut perdre Kourra, et pour cela des méchans ne trouvèrent rien de mieux que de le dénoncer au sultan comme l'amant heureux de l'une de ses concubines. Le Sultan, jaloux comme un turc, entra dans un grande colère et fit appeler le coupable. Mais Kourra ayant appris de quel crime il était injustement accusé, eut le courage, pour se justifier, de recourir à un terrible argument. Ce malheureux pratiqua sur lui-même une odieuse mutilation, et se présentant devant Tyrab dans cet état déplorable: « J'espère, dit-il, que désormais mon maître n'aura plus de doute sur moi. » Et, en disant ces mots, il tomba évanoui.

Dès ce moment Kourra devint le favori du prince, et dès que la guérison fut opérée, il s'empara de la direction des affaires avec une audace, une énergie, une habileté, une intelligence qui prouvent, contrairement à l'opinion généralement accréditée, que ces rares qualités peuvent s'allier avec l'absence totale des principaux organes de la vie. Kourra fut tué dans un combat, après avoir fait des prodiges de bravoure, et s'être battu comme un lion. Je ne saurais trop vivement recommander la lecture de cette partie historique de l'ouvrage; elle est pleine d'animation, et M. le docteur Perron a heureusement conservé dans sa traduction la forme originale et la couleur du style arabe.

Je ne puis, par la raison que j'ai dite déjà, suivre le narrateur dans des détails géographiques dont l'importance a été judicieusement appréciée par M. Jomard. Je renverrai donc le lecteur à l'ouvrage lui-même. Comme cette description m'a intéressé, moi qui me préoccupe fort peu de la position et de l'étendue des divers points du globe, je suppose que d'autres pourront s'en accommoder aussi.

Mais si je m'inquiète peu de savoir par quel degré de latitude se déroule la chaîne des monts Marrah, en revanche j'avoue que j'ai eu un grand plaisir à suivre mon cheikh voyageur dans l'excursion périlleuse qu'il y fit. Comme les nègres qui habitent ces montagnes ne voient jamais d'hommes blancs, il s'ensuivit que plusieurs d'entre eux, en apercevant Mohammed, eurent la fantaisie de le tuer pour voir la couleur et la quantité de son sang. D'autres, mieux disposés, voulaient lui faire l'honneur de le manger. Je vous laisse à penser si la civilisation aura de la peine à policer de pareilles gens.

Et cependant, même dans cet état de barbarie, nous avons quelque chose à apprendre d'eux: « Les femmes, dit le cheick, n'y fuient pas » comme en Orient; la société des hommes. Un mari qui, en rentrant » chez lui, trouve sa femme en tête à tête avec un homme, ne s'en formalise pas et n'en conçoit nul souci, à moins qu'il ne les prenne en flagrant délit. » J'avoue que ceci me paraît beaucoup plus raisonnable que la brutalité d'un Othello.

Il est une autre habitude: nul, parmi ces montagnards, n'épouse une femme avant d'avoir eu d'elle un ou deux enfans, afin d'être sûr de sa fécondité.

Le cheick raconte sur les mœurs, et surtout en ce qui concerne les relations des hommes et des femmes, une foule de détails fort graveleux, mais pleins d'intérêt. Dans tous les pays, ces relations, qui constituent la vie morale des peuples, ont pour l'observateur, pour le moraliste, une valeur très grande, et je suis désolé que les pudibondes conventions du monde ne me permettent pas de traiter, avec quelqu'étendue, un pareil sujet, du moins en ce qui touche les mœurs du Darfour. Les femmes de ces pays jouissent, je ne dirai pas d'une liberté, mais d'une licence sans bornes. Elles ignorent la pudeur, cette barrière sainte et charmante, qui seule peut s'opposer au dérèglement des désirs et à l'excès des passions!

La cérémonie des fiançailles donne lieu à des fêtes, à des réjouissances, qui se prolongent plus ou moins longtemps, suivant la fortune des époux.

Les danses tiennent dans ces fêtes une large place; on sait que les nègres sont les peuples danseurs par excellence. Le cheickh Mohammed décrit longuement toutes ces danses, et il en est peu que, pour ma part, je ne préfère à notre danse française, même à celle du bal Mabille et du Ranelagh.

Le nouvel époux n'emmène pas sa femme chez lui; il va lui-même au contraire habiter chez les parens de l'épouse, jusqu'à ce qu'il soit père de deux ou trois enfans; alors seulement il peut s'établir dans sa maison. L'époux n'est chargé des dépenses nécessaires aux besoins de sa femme, qu'après une année de mariage; durant cet espace de temps, tout ce qu'il apporte à la maison est considéré comme don fait à la famille. On le traite en outre avec les plus grands égards; les meilleurs alimens sont pour lui, et les parens de sa femme, pendant tout le temps qu'il demeure sous leur toit, ont le soin de lui servir plusieurs repas pendant la nuit. Ces repas supplémentaires, qui ont chacun un nom fort expressif, sont donnés, suivant l'expression du naïf Mohammed, dans l'intention de tenir le jeune époux en éveil. Je dis qu'il faut furieusement aimer sa fille pour pousser la sollicitude paternelle jusque-là.

On ne saurait se faire une idée des ruses inouïes employées par les femmes renfermées dans le harem, bien que ce lieu de reclusion soit confié à la garde de nombreux eunuques. Là, comme partout, ce sont de vieilles matrones qui se font les intermédiaires complaisans de ces intrigues; tantôt ce sont des jeunes gens encore imberbes qu'elles circonviennent et qu'à l'aide d'un déguisement elles parviennent à introduire à travers la triple enceinte du harem. Il va sans dire que s'ils viennent à être découverts, ces infortunés paient de leur vie ces dangereux plaisirs. D'autres fois ce sont les femmes elles-mêmes du sultan qui, en se couvrant de misérables haillons, en se grimant, parviennent à tromper la vigilance des gardes et à s'échapper.

Je ne puis d'ailleurs donner ici une plus juste idée du peu d'importance que les femmes foriennes attachent à ce qu'on appelle la fidélité conjugale qu'en citant un fait dont le cheickh Mohammed fut témoin. Les Foriens sont persuadés que le meilleur moyen d'éteindre un incendie est de faire venir une femme d'un certain âge qui ait constamment été fidèle à son mari. Celle qui se présente, si elle est réellement pure et sans reproche, n'a qu'à agiter son manteau devant les flammes, et le feu s'éteint immédiatement. Mais ce phénix est rare à trouver. « Lorsque j'étais au Darfour, dit le cheickh, un incendie violent se déclara dans la demeure de l'aïeule du sultan. Le sultan accourut, suivi de plusieurs grands personnages; on se mit en devoir d'éteindre le feu, mais ce fut inutilement. Alors un crieur du prince parcourut la ville en criant: « Une femme fidèle! y a-t-il ici une femme fidèle? — Il ne s'en présenta pas; il paraît qu'il ne s'en trouva pas une seule. » Il est vrai qu'en France Boileau, de son temps, ne pouvait en citer que trois.

Ce que j'aime surtout dans ces impressions de voyage du cheickh, c'est leur naïveté. Il dit quelque part, en parlant des négresses: « Et

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La province de Constantine a retrouvé son calme habituel ; aujourd'hui les perturbateurs sont refoulés au-delà des limites des tribus soumises et administrées.

L'attention du commandant supérieur détournée, pour un instant, par les nécessités militaires, des affaires administratives et coloniales, est aujourd'hui toute entière absorbée par ces deux importantes questions.

Sous le rapport administratif, on améliore chaque jour les rapports du gouvernement avec les tribus, et les rapports directs se multiplient au point que les officiers chargés des affaires arabes ne suffisent plus aux besoins toujours croissans.

La circulaire de M. le gouverneur-général, en date du 4 mai, a pour but d'accroître le personnel des bureaux arabes, en annexant à chaque bureau un officier adjoint, mais il devient difficile, nous écrit-on, de décider des officiers d'avenir à quitter les corps où ils ont des chances d'avancement, pour accepter une position précaire et secondaire dans l'administration indigène. On ne trouvera aucun candidat sérieux tant que le gouvernement ne commissionnera pas ces officiers et n'organisera pas, d'une manière solide, le corps des officiers administrateurs.

Le peu de récompenses obtenues par les militaires qui ont accepté cette tâche difficile, arrête ceux qui auraient une véritable vocation à suivre leur exemple.

On cite M. le capitaine Dargent, qui depuis cinq ans habite la Medjana, et a rendu à lui seul plus de service qu'un bataillon français.

On cite M. le capitaine Robert, qui depuis cinq ans administre la subdivision de Sétif, et qui, dans les derniers événemens, a fait preuve d'une habileté et d'une prudence rares. Ces deux officiers n'ont obtenu aucune récompense, aucun témoignage de satisfaction.

M. le lieutenant-général Bedeau s'occupe activement des nombreuses demandes de concessions qui lui sont adressées. Les terres ne manquent pas, mais elles sont occupées par les Arabes, et, pour les déplacer, il faut leur trouver de nouveaux champs d'habitation et de culture.

On croit généralement à Constantine que l'introduction des Européens au milieu des Arabes ne rencontrerait aucune difficulté si préalablement on avait réglé les indemnités dues, depuis 1837, aux propriétaires d'immeubles urbains qui ont été détruits ou expropriés pour cause d'utilité publique. Le domaine possède 1,800 immeubles à Constantine, et le nombre des expropriations s'élève à 133 ; il serait donc facile de procéder à la liquidation de ces indemnités, en donnant en échange des maisons ou des boutiques qui dépérissent en nos mains, et dont nous ne tirons qu'un faible parti.

On pense également que le cantonnement de la tribu des Beni-Mehenna, qui habite la vallée du Safsaf, deviendrait facile, si en échange des terres que nous voulons prendre à ces Kabiles, nous leur donnions des titres de propriété. De cette manière, ils seraient garantis contre une nouvelle dépossession.

A ce sujet, nous partageons les vues de notre correspondant, et nous espérons que le gouvernement, avant de procéder à de nouvelles dépossessions, prendra les mesures que nous proposons, et qui enlèvent à la colonisation européenne tout caractère de spoliation brutale.

PROVINCE D'ALGER.

Un arrêté de M. le gouverneur-général (1), en date du 19 avril 1845, a concédé à M. Tardis 200 hectares de terrain situés entre le cap Caxine et Ras-el-Conater, au lieu nommé Aïn-Bénian, à la condition d'y bâtir vingt maisons, d'établir, moyennant une subvention de 6,000 francs, un débarcadère, un parc aux huîtres et des ateliers pour la préparation de la sardine, et la sécherie de tous les poissons de grande pêche. Par un article spécial de cet arrêté, les sels provenant des salines françaises devaient être délivrés à M. Tardis en franchise de tout droit, jusqu'à concurrence de la quantité employée dans la préparation du poisson ; enfin l'autorité n'avait rien négligé pour assurer le succès de l'établissement proposé par M. Tardis. Dans sa bienveillante sollicitude, elle était même descendue jusqu'aux plus petits détails, et avait permis au village naissant de porter le nom de Guyotville, comme un présage de sa future prospérité.

L'intention était, comme on peut le voir par l'arrêté, de fonder un établissement maritime ; aussi n'est-ce point la mer qui a manqué au village de Guyotville. Malheureusement, pour des pêcheurs, quelque misérables qu'on les suppose, il faut des barques, et pour des barques il faut un port, une anse, une crique, en un mot, un mouillage quelconque où les embarcations puissent s'abriter. Voilà ce dont l'administration ne s'était nullement préoccupé dans le choix du lieu. Vous voulez un village maritime, avait-elle dit, un établissement de pêche : rien de plus simple, placez-vous au bord de la mer.

Quant au concessionnaire, il avait tout ce qu'il voulait : 400 hectares de bonnes terres, pas trop loin d'Alger, le droit de saler du poisson sans payer l'impôt du sel, si tant arrivait jamais que ses pêcheurs lui rapportassent du poisson ; enfin une subvention de 6,000 francs qui lui était acquise à peu de frais.

Il s'est donc hâté d'appeler des pêcheurs et de concéder à chacun l'emplacement d'une cabane et le droit illimité de se livrer à toutes les excursions maritimes qu'il jugerait convenable. Pour remplir jusqu'au bout les conditions de son traité avec l'État, il a fait transporter sur le rivage quelques poutres que l'on a tant bien que mal assemblées, et auxquelles on a donné le nom pompeux d'embarcadère, mais où personne ne s'est jamais embarqué, par la raison qu'il n'y a pas et ne peut y avoir une seule barque dans tout l'établissement de Guyotville, faute de mouillage. Un petit bassin naturel a reçu le titre de parc aux huîtres, bien que jamais on n'y ait déposé plus de deux ou trois douzaines d'huîtres qui se sont bien gardées d'y croître et d'y multiplier, malgré l'ordre qui leur en avait été donné. Enfin la malheureuse population de ce village de pêcheurs, n'ayant aucun moyen de se livrer à la pêche, tourne aujourd'hui les yeux vers l'agriculture ; elle demande au concessionnaire du domaine la permission de cultiver les terres qui l'entourent, pour y jeter au moins des graines de légumes, ne pouvant aller jeter ses filets dans la mer. M. Tardis veut bien autoriser de vive voix ses sous-concessionnaires à défricher quelques hectares de broussailles ; mais il refuse de leur donner un titre régulier, de sorte que la crainte de travailler pour un autre, empêche ces infortunés, qui ne sont déjà plus pêcheurs, de devenir colons.

Comme on le voit, d'après ces faits, l'administration coloniale n'est pas plus heureuse au bord de la mer qu'à l'intérieur des terres. Partout ses œuvres languissent et meurent frappées à l'avance de nullité par la maladresse et l'incurie qui président à leur création. C'est pour arriver à de si déplorables résultats qu'on décourage la colonisation sérieuse, qu'on prodigue les terres du domaine et l'argent de la France, et que l'on permet à la spéculation de compromettre l'existence de familles courageuses dont les efforts habilement dirigés seraient une source de fortune pour elles mêmes et pour l'Etat.

(1) Voir L'ALGÉRIE du 26 avril 1845, n° 93.

ALGER.

Un bateau à vapeur, qui était parti le 2 pour Dellis, afin d'y transporter un bataillon du 58e qu'il devait échanger contre la garnison de cette ville, est rentré à Alger après être resté vingt-quatre heures en rade de Dellis sans pouvoir débarquer ses troupes, tant la mer était mauvaise. Un accident déplorable a signalé son retour ; malgré la houle, un bateau pêcheur se dirigea sur le steamer pour prendre à bord quelques passagers civils qui s'y trouvaient ; le commandant s'étant formellement opposé au débarquement, à cause de l'état de la mer, le bateau revint ; mais avant qu'il fût parvenu à assujétir ses amarres, une lame furieuse le prenant par le travers, le fit chavirer, et un matelot se noya, sans qu'on pût lui porter secours.

M. le comte Pajol, chef d'escadron d'état-major, officier d'ordonnance du Roi, est arrivé à Alger par un des derniers courriers. Cet officier était chargé de dépêches pressées pour M. le duc d'Aumale ; il s'est immédiatement mis en route pour Boghar, où doit se trouver le prince. On assure que les dépêches dont il est porteur se rattachent à la démission de M. le maréchal-gouverneur.

Le concours pour la chaire d'arabe à Constantine a été clos le 14 ; deux candidats s'étaient fait inscrire, mais un seul s'est présenté. M. Vignard, interprète assermenté et traducteur à Constantine, s'est tiré avec le plus grand succès de toutes les épreuves ; son improvisation en langue arabe a surtout frappé les examinateurs. La nomination de M. Vignard n'est pas douteuse.

CERCLE DE BOUGIE.

Le 7 et le 8, plusieurs attaques ont été dirigées par les Kabiles des environs de Bougie, contre des travailleurs qui creusaient un fossé d'assainissement dans la plaine. M. Mulot de Wengy, commandant supérieur du cercle, a été obligé de rester à la tête de 120 hommes et de deux pièces d'artillerie, pour repousser les assaillans. L'ennemi a perdu beaucoup de monde ; nous n'avons eu à déplorable que la perte de 2 hommes.

CERCLE DE DELLIS.

Dans le but de protéger les tribus soumises du versant nord du Djerdjera contre les entreprises de Ben-Salem et de Bel-Kassem, dont le faux bruit du retour d'Abd-el-Kader dans la Kabilie de l'est a réchauffé le fanatisme, quatre bataillons sont allés prendre position à cinq lieues au sud de Dellis. L'arrivée de cette colonne a rassuré les populations fidèles du cercle.

DISTRICT DE BLIDA.

Un escadron de spahis, venant de la colonne du général Iusuf, est rentré à Blida le 13. Les nouvelles rapportées par cet escadron sont déjà connues.

Un poste vient d'être établi sur la route de Médéa au-delà de la Chifa. Il a reçu pour mission d'empêcher les voyageurs de continuer leur route une fois le soleil couché. Si cette mesure de sûreté avait été prise plus tôt, on n'aurait pas eu à déplorer les tristes événemens arrivés pendant les mois derniers.

DISTRICT DE BOUFFARICK.

Une grande affluence d'Européens et d'Indigènes assistait le dimanche 10 mars à Bouffarick, à la dernière joûte athlétique des Arabes de la Mitidja. Ces joûtes, qui rappellent les luttes olympiques de la Grèce, ont lieu tous les ans pendant un mois, à la même époque. Cette fois-ci, plus de 600 Arabes de tous les points de la plaine s'y étaient donné rendez-vous. Le plus grand ordre a régné dans cette nombreuse réunion, que présidaient les chefs des différentes tribus représentées.

DISTRICT DE KOLÉA.

Les habitans de Koléa se plaignent de l'exiguïté de leur église, simple chambre d'une maison mauresque, qui ne peut contenir qu'une très faible partie de la population. Il est étonnant qu'on n'ait pas encore songé à doter Koléa d'une église, lorsque déjà tous les petits villages des environs d'Alger ont la leur.

SUBDIVISION DE MILIANA.

La colonne aux ordres de M. le gouverneur-général a campé le 11 près du pont d'El-Khorchef sur le Chélif ; elle en est répartie le lendemain dans la direction de l'Oued-Rouina.

SUBDIVISION D'ORLÉANSVILLE.

L'expédition projetée par les colonnes réunies de MM. Saint-Arnaud et Canrobert dans le but de surprendre Bou-Maza dans son bivouac, n'a pu avoir lieu à causes des fortes pluies qui sont survenues. M. le général Saint-Arnaud a dû rentrer à Orléansville, avec sa colonne, après avoir détaché un bataillon qu'il a laissé à M. le lieutenant-colonel Canrobert, chargé de surveiller le Dahra.

M. le colonel Saint-Arnaud est appelé à concourir, avec la colonne de M. le gouverneur-général, à l'expédition de l'Ouersenis. Il doit attaquer cette montagne par le Nord, en suivant la vallée de l'Ouad-el-Ardjem.

Depuis le départ du maréchal, la garnison de Miliana se trouve réduite à un seul bataillon, la milice partage avec la troupe, la garde des différens postes.

Les pluies qui sont tombées dans les premiers jours de mai, et qui ont singulièrement contrarié les opérations militaires, ont rendu la vie aux prairies, la récolte s'annonce maintenant assez favorablement.

Des lettres reçues de Boghar apportent la déplorable nouvelle de la mort du lieutenant Lacotte. Ce brave officier a succombé aux suites des blessures que les Arabes lui avaient faites, pour ne pas le laisser tomber vivant entre les mains du général Yusuf.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

M. le général Pélissier, parti le 27 avril pour le Dahra, a eu le 28 un engagement assez sérieux avec les Beni-Zeroual, tribu de la rive droite du Chélif, qui était coupable d'avoir donné asile à Bou-Maza. Nos troupes ont eu trois hommes tués et sept ou huit blessés ; en échange de ces pertes, 2,000 têtes de bétail sont tombées entre nos mains. Ces troupeaux ont été amenés à Mostaganem sous l'escorte d'un détachement d'infanterie. A la suite de cette razzia, les Beni-Zeroual ont demandé l'aman, qui leur a été accordé. Des barils de poudre et des barres de mine ont été envoyés de Mostaganem pour faire sauter les grottes des Beni-Zeroual.

Le Dahra renferme une grande quantité de grottes immenses dont l'origine est inconnue. Il y a d'abord celles des Ouled-Riah, célèbres dans les annales de nos guerres d'Afrique par le massacre récent de cette tribu ; celles des Sbeah, qui ont été aussi le théâtre d'une scène sanglante, et enfin celles des Beni-Zeroual. Jusqu'à présent, les tribus arabes du Dahra avaient considéré ces grottes comme des retraites inexpugnables, d'où elles pouvaient défier tous les genres d'agression. Leur destruction contribuera beaucoup à la pacification de cette contrée.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Dans le sud de cette subdivision, M. le général de Lamoricière poursuit les Harrar auprès des Chott, dans les environs de Frenda ; l'activité de ce général porte ses fruits, les soumissions se succèdent rapidement. M. le colonel Géraudon s'occupe aussi de faire rentrer dans l'ordre les Djafra, qui avaient suivi les drapeaux d'Abd-el-Kader. Plusieurs fractions de cette tribu se sont rapprochées de nous. A la date du 26 avril le colonel avait déjà reçu six chevaux de soumission.

INDUSTRIE SÉRICICOLE.

Le *Moniteur algérien* du 15 mai publie une lettre de M. Héricart de Thury, président de la société séricicole de Paris, à M. le comte de la Ruë, et un rapport de M. Brunet de Lagrange, rapporteur de la Commission spéciale, nommée à l'effet d'examiner les échantillons de soie grège provenant de diverses éducations de vers, faits depuis 1839, par M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du Gouvernement à Alger.

Il résulte de ces pièces que la Commission, assistée des lumières de filateurs et de négocians spéciaux, a reconnu à l'unanimité la bonté et la beauté des produits séricicoles de notre colonie. Quelques défauts, provenant de la préparation bien plus que de la nature des soies, ont cependant été signalés. Ainsi, la Commission pense qu'en élevant la température de l'eau, on aurait pu donner à quelques-unes des échevettes, un lustre plus éclatant. Les différens échantillons ont été classés, tous sont bons, mais l'échevette n° 4 de la qualité dite *blanche d'Annonay*, a été proclamée supérieure, tant à cause de l'égalité parfaite de ses fils, que de leur force et de leur souplesse. Elle a été estimée au prix de 75 francs le kilogramme. Les qualités inférieures (n° 6, blanche d'Alais, n° 7, jaune d'Alais), qui proviennent d'une éducation faite sous un simple hangar et à l'air libre, n'ont pas été cotées moins de 65 et 60 francs. Dès à présent les soies de l'Algérie sont assurées d'un débouché dans nos manufactures, et la Commission ne doute pas qu'à l'aide de quelques perfectionnemens, elles ne puissent bientôt rivaliser avec les plus belles soies de France, réputées les plus belles du monde entier.

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnance royale du 27 avril, ont été nommés, dans la cavalerie :

---

moi aussi j'ai été quelquefois admirateur passionné des négresses ! » Je trouve cet aveu charmant de la part d'un ex-aumonier. Le cheickh est même allé jusqu'à faire des vers, où il chante la couleur noire :

» Le teint bronzé est plein de charmes et de grâces ;
» Regarde-le bien, et tu n'aimeras plus ni le teint blanc ni le teint rose !
» Oui, à cause de ma belle amie, j'aime tout ce qui est noir ; j'aime tout le Soudan.
» A cause de mon amie, j'aime les chiens noirs.
» Si presque tous les visages blancs n'avaient les deux sourcils et les *mouches* qui parent leurs joues d'une nuance foncée ;
» Nul ne les aimerait, nul n'en voudrait ; le mérite et la supériorité sont donc au noir dans le monde, puisque c'est ce qu'il y a de noir ou de marques brunes dans les visages blancs qui en fait la beauté.
» Comment, me dit-on, comment peux-tu aimer une femme de cette couleur foncée ?
» Ce n'est pas sans motif que j'ai renoncé aux blanches.
» Le blanc, c'est la couleur des vieux barbons, la couleur du linceul, deux choses qui me font peur ! »

J'avoue que tous les poètes de l'Orient auraient bien de la peine à me convertir sur ce point. Après tout, comme le dit philosophiquement le cheickh, chacun a dans ses goûts un motif de prédilection ou bien une raison systématique.

Je ne puis, en vérité, suivre le voyageur dans les mille détails, à travers les innombrables et piquantes observations dont son livre est semé. C'est le tableau le plus neuf, le plus varié, le plus inattendu que je connaisse, et le médecin, le naturaliste, le penseur y trouveront de curieuses données ; ils assisteront, sans déplacement, au spectacle d'un état social, rudimentaire sans doute, mais dont les bizarreries portent quelques enseignemens.

La magie, comme on le pense bien, tient une grande place dans la vie de ces peuples encore enfans, et les croyances populaires ne manquent pas d'être exploitées par les habiles. Notre cheickh lui-même, malgré l'élévation de son esprit, ne peut s'empêcher d'ajouter foi aux puissances surnaturelles dont certains hommes sont en possession.

Lorsqu'il parcourut les monts Marrah, on lui signala une hutte occupée par un sorcier célèbre ; il voulut faire l'esprit fort et alla frapper à la porte de la hutte ; une voix terrible lui répondit par des paroles mystérieuses, et il avoue naïvement qu'il eut grand'peur. Plus loin il parle avec admiration des propriétés de certaines plantes avec lesquelles les botanistes du pays composent des philtres tout-puissans. Il cite entre autres un certain sorcier nommé Bakourloukou qui faisait des merveilles. Je laisse parler le cheickh : « Quelqu'un aimait-il une jeune fille trop rebelle et trop sévère (au dire du cheihk lui-même, le cas doit être rare), il allait trouver Bakourloukou, lui achetait de son philtre et s'en frottait la face et les mains ; puis, lorsqu'il rencontrait la belle, il lui passait la main sur les épaules ou toute autre partie du corps ; l'amour la prenait subitement au cœur, elle ne pouvait plus vivre sans l'amant, et celui-ci obtenait d'elle tout ce qu'il voulait. »

Il y a des racines, à l'aide desquelles on peut le plus commodément du monde se défaire d'un ennemi ; pendant qu'il se promène, il suffit de planter la racine dans l'ombre de la tête, et soudain il tombe, frappé de mort. Il existe aussi des racines pour rendre impotent, d'autres pour rendre idiot, etc., etc. Il y a des sorciers qui, quand il pleut, n'ont qu'à jeter en l'air une poignée de sable, et le sable leur sert de parapluie.

M. le docteur Perron a complété le voyage dont nous lui devons la traduction, en y joignant quelques détails sur le sultan Abou-Madian, ce prétendant au trône du Darfour, dont je parlais plus haut. Si, comme tout le fait espérer, ce jeune prince règne un jour sur le Darfour, il est probable qu'il y réalisera d'importantes améliorations politiques, administratives et sociales. Admirateur passionné de Méhémet-Ali, Abou-Madian entretiendra avec l'Egypte des relations commerciales fréquentes, et par lui ces contrées, jusqu'ici inabordables, pourront être accessibles aux voyageurs européens ; c'est là un résultat bien désirable et d'une haute portée.

M. le docteur Perron, lié d'amitié avec le sultan Abou-Madian, aura, dans ce cas, puissamment contribué à un progrès immense, car nous ne doutons pas que dans ses relations fréquentes avec un homme d'un esprit aussi distingué que le savant directeur de l'école de médecine du Caire, le sultan Abou-Madian n'ait puisé des idées et des sentimens d'un ordre élevé.

Autant que j'en puis juger par quelques phrases jetées ça et là dans l'appendice dont je viens de parler et dans l'avant-propos qui suit la savante préface de M. Jomard, le docteur Perron a sucé le lait de certaines doctrines qui, importées en Egypte, il y a quelques douze ans, par de courageux et ardens apôtres, ont, depuis lors, acquis droit de cité au Caire, comme à Paris. Pour peu que le docteur Perron ait inoculé ce bienfaisant virus au prince Fôrien, il sera curieux de voir un jour ce que pourra produire, dans la vie pratique, ce mélange du vieux sang musulman avec la jeune sève, qui déjà monte et fermente dans les veines de l'ancien monde.

J'ai dans l'idée que l'humanité sera très curieuse à voir dans quelques siècles d'ici. Je n'ai certes pas la prétention d'être prophète le moins du monde, mais il me semble que les germes confiés au sol par les générations présentes produiront un jour d'étranges fruits. A l'heure qu'il est, le monde n'est pas beau à voir sans contredit ; mais, après tout, cet amour immodéré du lucre qui, pareil à une fumée impure, obscurcit tant de cerveaux, gangrène tant de cœurs, produit des chemins de fer, des canaux, des usines, ces merveilleux outils de la civilisation nouvelle ! Mais quand cet âge de fer sera passé, nous aurons des jours meilleurs, je l'espère. Et puis, il ne faut pas être trop rigoureux contempteur des temps présens. Je vois tous les jours la Bourse, ce cœur du Paris moderne, envahie par une foule avide et empressée ; mais quand je me dis que tous ces hommes ne s'efforcent de gagner de l'or que pour acheter des hôtels, des équipages, des parures, des fleurs, des plaisirs à ces myriades de jolies femmes que j'admire un instant après dans nos salons, dans nos théâtres, sur nos boulevards, je suis assez tenté de trouver que la fin justifie les moyens, et que tout n'est pas au plus mal dans le moins mauvais des mondes possibles.

N'a-t-il pas été écrit que la femme écraserait la tête du serpent ? Si je ne me trompe, cela veut dire que l'esprit du mal sera vaincu par elle, et que la puissance d'attrait et de séduction qui perdit le genre humain pourrait bien être un jour destinée à le sauver. Dieu est grand, comme le dit souvent dans son livre le cheikh Mohammed, et c'est en lui que *nous vivons* et que *nous sommes*, suivant la belle expression de Saint-Paul. Il y a donc lieu d'attendre beaucoup des femmes pour notre salut. Je n'ai aucune répugnance à le croire, et je leur devrais le mieu de bien bon cœur. Mais c'est par les hommes et les femmes du Darfour qu'il faut, je crois, commencer l'œuvre de régénération, et nous ne saurions, pour notre part, trop vivement remercier les deux savans, MM. Jomard et Perron, qui ont si puissamment contribué à nous révéler cet étrange pays.

L. J.

Capitaine.

9e régiment de chasseurs, M. Lassime, lieutenant.

Lieutenans.

5e régiment de chasseurs, M. Dyonnet, sous-lieutenant-porte-étendart.

9e régiment de chasseurs, MM. Lamothe et Guillaudeu-Duplessis, sous-lieutenans.

4e régiment de chasseurs d'Afrique, M. Guénard de la Tour, sous-lieutenant.

Sous-lieutenans.

9e régiment de chasseurs, MM. Bertrand, Gagnebien, Bourgeois et Rognette, sous-officiers.

4e régiment de chasseurs d'Afrique, MM. Mauraige et Franchat-d'Esperay, maréchal-des-logis.

1er régiment de spahis, M. de Galbois, maréchal-des-logis.

2e régiment de spahis, MM. de Villoutreys et Vauquelin, sous-officiers.

Par ordonnance du 2 mai, ont été nommés dans le 4e régiment de chasseurs d'Afrique:

Capitaine-adjudant-major.

M. Maignon, lieutenant.

Lieutenant.

M. de Cillart de Kermanguy, sous-lieutenant.

Sous-lieutenant.

M. Chevallier, maréchal-des-logis.

Par décision ministérielle du 9 mai, ont été nommés à la 1re classe de leur grade, par ancienneté, les capitaines de 2e classe dont les noms suivent :

MM. Larivière, du 13e léger ; Chavanne, du 36e de ligne ; Tonnot, du 41e de ligne.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général de l'Algérie, en date du 13 mai, il est accordé au sieur de la Chanterie un privilége pour l'exploitation d'une ligne d'omnibus, entre Alger et Hussein-Dey et les deux Mustafa, d'une part, et Alger et le village de St-Eugène, d'autre part.

— Par décision en date du 13 avril 1846, M. le ministre de la guerre a prononcé le maintien du séquestre sur les propriétés réclamées par Ben-Youssef-ben-Mohamed, caïd des Hadjoutes, par le motif que cet indigène a pris part aux hostilités contre la France, et qu'il se trouve compris dans le cas prévu par l'article 10 de l'ordonnance royale du 31 octobre 1845.

FAITS DIVERS.

— Les arrondissemens d'inspection administrative de l'armée (Intérieur et Algérie) ont été déterminées par décisions ministérielles des 28 mars et 17 avril derniers. L'inspection de l'Algérie est confiée : pour la division d'Alger, à M. Appert, intendant en chef de l'armée ; pour la division d'Oran, à M. de Guiroye ; et pour la division de Constantine, à M. Bouaïssier de Bernouïs.

— La corvette à vapeur *le Caïman*, a quitté Toulon le 10 mai pour se rendre à Mogador et y déposer M. Soulange Bodin, consul de France.

— La corvette à vapeur *le Véloce* vient d'être désignée pour faire deux fois par mois le voyage d'Oran à Tanger. Ainsi, la côte du Maroc va être en correspondance régulière avec la France. Jusqu'à présent ce service avait été fait par deux bateaux qui ont été reconnus trop faibles pour supporter la mer dans le détroit.

On écrit d'Alger, le 10 mai, aux *Débats* :

« M. Lair, directeur du service télégraphique, vient de revenir à Alger, de retour d'une tournée dans l'ouest, qui avait pour but, assure-t-on, d'établir une ligne télégraphique entre Oran et Mascara. Dans l'état actuel, le service est parfaitement organisé entre Alger, Médéa et Miliana. Les derniers événemens de la guerre n'ont pas permis de poursuivre l'établissement de la ligne entre Miliana et Orléansville, et de là jusqu'à Oran. La fréquence des communications parvenues par cette voie dans ces derniers temps prouve l'importance de l'établissement d'un service télégraphique en Algérie. »

— S. M. le roi de Danemark ayant témoigné le désir de voir M. Ahlefeld Caunevig, lieutenant dans ses gardes à cheval, fils de M. le comte Ahlefeld Caunevig, maître des cérémonies, servir dans les rangs de notre armée d'Afrique, où déjà plusieurs officiers danois se sont distingués, M. le maréchal Bugeaud vient d'attacher ce jeune officier à son état-major.

— M. Spitzer, chef d'escadron au corps royal d'état-major, est nommé chef d'état-major de la division d'Alger.

— M. Lambert, capitaine d'état-major, ex-aide-de-camp de M. le général Reveux, est nommé à un emploi de son grade à la division d'Alger.

— M. Pajol, capitaine d'état-major, aide-de-camp de Mgr le duc d'Aumale, et M. Courson, capitaine au même corps, chef d'état-major de la subdivision d'Orléansville, viennent d'être promus au grade de chefs d'escadron.

— M. Pradier, lieutenant de vaisseau commandant *l'Euphrate*, et M. Henry de Franclieu, lieutenant de vaisseau et second à bord de *l'Achéron*, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

VARIÉTÉS.

L'ALGÉRIE ET TAITI.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE TAITI. — PRÉSIDENCE DE HITOTI.

Le dernier cahier de la *Revue de l'Orient* contient un extrait fort curieux du journal français *l'Océanie*, qui se publiait à Papeïti et qui a cessé de paraître depuis peu de temps. C'est le compte rendu de la session législative tenue en mai 1845, par l'assemblée des chefs et juges des îles Taïti et Moorea, sous la protection du gouverneur.

Cette forme quasi-parlementaire donnée au gouvernement taïtien, cette faculté laissée aux indigènes ou plutôt aux naturels, de modifier eux-mêmes leur législation, sauf la sanction supérieure du gouverneur, ces franchises accordées à des sujets français perdus dans une petite île du grand Océan, nous reportent à ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée, au système de conduite suivi envers d'autres sujets français, qui ne sont pas des sauvages, mais qui occupent dans l'échelle de la civilisation un rang moins avancé que le nôtre.

Entre ce qui se passe à Taïti et ce qui se passe en Algérie, il y a des analogies et des différences qu'il est impossible de ne pas remarquer, et qu'il est bon de signaler. Mais l'analogie qui domine toutes les autres, c'est la qualité de Français qui réunit sous la même bannière les Taïtiens et les Algériens.

Voici quelques passages du compte-rendu des délibérations de la Chambre des députés taïtiens :

Le 2 mai, à midi, M. le gouverneur-commissaire du Roi fut prévenu que les chefs indigènes étaient réunis à l'ancien hôtel du Gouvernement (maison de la Reine), et qu'ils l'y attendaient pour commencer leurs conférences.

Le commissaire du Roi, le régent et les membres du conseil du Gouvernement ayant pris place, les chefs de Mooera prirent les premiers la parole.

Tapouna exprime sa satisfaction de ce que le commissaire du Roi ait bien voulu se rendre au milieu d'eux. Il est surtout heureux de pouvoir exprimer combien la présence dans cette assemblée, de chefs, qui, jusqu'à ce jour, étaient restés au milieu des insurgés, lui est agréable. Enfin, dit-il, *Tariirii* et ses *Nouiraatiras de Mahina Te-Rahi-te-Arii* et les chefs des *Orua-Mano* sont ici, avec nous, sous le gouvernement du protectorat. Chaque jour vous devenez plus forts ; car vous êtes le rocher derrière lequel on veut se mettre à l'abri. Nous tous, de Moorea, nous vous sommes attachés ; mais nous voudrions des soldats et des navires pour nous protéger.

Heureux Taïtiens, comme on reconnaît tout de suite que vous n'êtes pas dans les mains d'une administration exclusivement guerrière ! Tapouna se félicite de voir plusieurs des chefs insurgés rentrés dans le giron du protectorat. En Algérie, Tapouna n'aurait pas manqué d'énumérer les combats et les prouesses qui ont forcé Tariirii et ses nouiraatiras de Mahina Te-Rahi-Te-Arii et le chef des Orua-Mano à rentrer sous l'autorité française. Il aurait rendu hommage au glaive qui frappe et non pas au rocher derrière lequel on s'abrite. L'orateur taïtien énonce le résultat sans parler du moyen, tandis qu'en Algérie, nous ne connaissons que trop les moyens et nous cherchons vainement les résultats.

A *Tapouna* succède *Mare*. Mare est l'orateur du gouvernement.

Il annonce que le gouverneur, commissaire du Roi ne répondra pas séparément à chaque discours. Il veut écouter tous les chefs et répondre ensuite.

Il paraît que le gouverneur de Taïti n'est pas dans l'usage de faire des discours à tout propos.

Le premier orateur inscrit après *Mare* est Taïrapa, chef et grand-juge. Voici son discours :

Nous de Moorea, nous avons peu de choses à vous dire; nous venons surtout pour écouter vos paroles et les communiquer au peuple de Moorea. Seulement nous sommes bien aises de vous donner de nouveau l'assurance que nous sommes attachés à la France pour toujours, et que nous n'écouterons, à l'avenir, ni les faux bruits que l'on fait circuler, ni les tentatives qui pourraient être faites pour nous faire changer d'opinion.

Pour le coup il ne manque pas en Algérie de Taïrapa qui font des promesses semblables. Mais comme le gouvernement algérien n'est pas encore un rocher derrière lequel on puisse s'abriter, les soumissions ne durent souvent que le temps nécessaire pour en faire recueillir les fruits à ceux qui les revendiquent comme leur ouvrage.

Après la déclaration de Taïrapa, Taamou, juge de Papeïti, est d'avis qu'il ne doit pas être question de lois dans cette séance.

Tati, grand-chef de Papara et grand-juge ; Je ne vois pas la nécessité de nous occuper de suite des changemens à apporter aux lois de Taïti; nous avons un Code qui prévoit et punit les délits et les crimes; l'ordre social, la religion, tout est réglé et peut continuer à marcher, jusqu'à ce que la nécessité d'apporter des modifications se soit impérieusement fait sentir.

Mare : Louis-Philippe, Bruat, notre gouverneur, et vous, Paraïta, notre régente, voici ma parole : Je ne crois pas que tout puisse continuer à marcher comme autrefois, car, il faut bien y songer, nous ne sommes plus ce que nous étions autrefois. Puisque nous avons changé, il faut que nos institutions changent aussi.

Pour prouver la vérité de ce que j'avance, je signalerai la loi qui défend le mariage des blancs avec les indigènes, celle qui défend la vente et la location des terres à des blancs. Autrefois lorsqu'on voulait nous éloigner, nous isoler des étrangers, ces lois avaient un but, aujourd'hui elles ne sont qu'injustes et contraires à l'ordre de choses établi : ce sujet mérite toute votre attention. Après ces lois qui intéressent les étrangers, je puis en citer d'autres qui nous intéressent plus particulièrement nous-mêmes ; telles sont les lois des taxes pour la reine, tantôt impôts en argent, tantôt en fruits ou en cochons. Il me semble que, sous le nouveau régime, toutes ces lois devraient être modifiées et tout-à-fait abolies.

En Algérie, il existe une loi antérieure à notre occupation qui défend le mariage entre les Européens et les indigènes, ou qui ne l'autorise qu'à la condition de changer de religion. Pourquoi quelque orateur du gouvernement, quelque *Mare* algérien n'a-t-il pas encore cherché à appeler l'attention de ses compatriotes sur la nécessité de réglementer les unions entre les deux peuples, de supprimer cette condition de l'abjuration qui est un grand obstacle aux alliances? Peut-être serait-on parvenu à arrêter les progrès du concubinage et de la prostitution.

C'est là un point délicat, nous le savons bien; nous savons bien que l'autorité française, en cette matière, ne peut pas prononcer seule; cependant, n'y avait-il pas lieu d'invoquer le concours des chefs et des juges indigènes?

Pourquoi le même gouvernement, qui s'est préoccupé de cette question à Taïti, n'y a-t-il même pas songé en Algérie? C'est que l'administration qui gouverne l'Algérie ne s'applique qu'à des célibataires, que les soins de constituer la famille n'entrent ni dans ses habitudes, ni dans ses fonctions; que, pour elle, l'Algérie est une vaste caserne, et rien de plus.

Pourquoi le partage des terres avec les étrangers, sujet sur lequel l'orateur sauvage de Taïti appelle toute l'attention de ses auditeurs? N'est-il pas encore réglé en Algérie, où cela cependant est d'une bien autre importance pour nous qu'à Taïti? C'est que l'administration qui commande en Algérie n'a pas mission de s'occuper de ces choses ni d'appeler l'attention des propriétaires ou usufruitiers indigènes sur la nécessité d'y pourvoir.

Mais continuons le compte-rendu de la séance du 2 mai :

Arahou, orateur pour Moorea : Je crois que c'est le gouverneur qui devrait examiner nos lois et nous indiquer celles qui sont bonnes et celles qui sont mauvaises. Il a l'exemple des pays civilisés. L'assemblée n'aurait ensuite qu'à examiner le travail du gouverneur et à le sanctionner.

Le gouverneur, commissaire du Roi, par l'organe de M. d'Arling, interprète : Je désire que vous examiniez vous-même vos lois. Ces lois ne sont que les vôtres ; elles sont uniquement destinées à régir les indigènes ; elles doivent être faites par vous. Je consentirai volontiers à revoir votre travail, lorsqu'il sera terminé, et je vous ferai connaître mon opinion.

Taamou : Puisque nous sommes enfin convenus de commencer l'examen des lois, il est nécessaire de nommer un président. Je désire que ce soit le gouverneur qui le désigne.

Le gouverneur, commissaire du Roi : Je désigne Hitoti, qui en sa double qualité de grand chef et de président de la haute cour indigène, remplira dignement cette place.

Tati : Il est nécessaire que l'assemblée fasse connaître si elle accepte Hitoti pour président : que tous ceux qui approuvent ce choix lèvent la main. (Tous lèvent la main.)

Hitoti, président de la haute cour indigène, et grand chef de Tiareï : J'accepte la place à laquelle le gouverneur et vous, venez de m'appeler. Déjà, en d'autres circonstances, j'ai rempli les mêmes fonctions : elles se bornent à écouter vos opinions, à recueillir vos votes, et à maintenir l'ordre dans l'assemblée.

Paraïta, régent : Avant de commencer l'examen de nos lois, j'ai quelque chose d'important à vous soumettre. Il me semble qu'aujourd'hui, vivant sous le gouvernement du protectorat, nous devons conférer au gouverneur, qui est ici le représentant de Louis-Philippe, le droit d'approuver ou de rejeter les lois que nous faisons, et je crois qu'aucune loi ne doit être mise en vigueur sans la sanction du gouverneur. Si vous approuvez cette mesure, que chacun lève la main en signe d'assentiment. (Tous lèvent la main.)

On procède ensuite à l'examen de quelques projets de loi, puis le président lève la séance et convoque l'assemblée pour le lundi 5.

Le 5, les chefs taïtiens se réunirent de nouveau ; mais le gouverneur n'assiste pas à cette séance. Hitoti seul a la police de l'assemblée. Les choses se passent avec beaucoup d'ordre et de calme ; et cependant on y discute une question brûlante; il s'agit de savoir si le nom de Pomaré doit continuer à figurer dans les lois, si le droit de grâce doit être conservé à Pomaré ou être transféré au régent.

Taïrapa, en homme prudent, prévoit la chance d'une restauration, et ne veut pas rompre avec Pomaré. Il s'exprime ainsi :

Louis-Philippe, Bruat, Paraïta, et vous tous les chefs de Taïti et de Moorea, voici mon opinion : il est possible que Pomaré revienne ; dans ce cas, c'est à elle que doit être réservé le droit de pardonner. Je demande que son nom soit conservé dans la loi.

On voit que les orateurs taïtiens jouissent d'une grande liberté de discussion. Mais l'opinion de Paraïta ne trouve pas beaucoup de sympathies dans l'assemblée. Péhouéhoué, chef de Teaopo, prend aussitôt la parole, et employant la formule habituelle du Parlement taïtien dit: « Louis-Philippe, Bruat, Paraïta, et vous chefs de Taïti et » de Moorea, ne parlons plus de Pomaré. » Puis il expose les griefs de la reine. Tati exprime la même opinion avec plus de force encore. Enfin les chefs de tous les districts de Taïti et de Moorea motivent tour à tour leur vote, et demandent que le nom de Paraïta soit substitué à celui de Pomaré.

Enfin le président met aux voix la question, et la radiation du nom de Pomaré est prononcée à l'unanimité, moins sans doute la voix de Taïrapa, qui reste seul avec ses scrupules.

Le président met ensuite en délibération la loi qui confère au commissaire du Roi le droit de régler l'introduction et l'usage des spiritueux.

La loi sur les boissons enivrantes fabriquées dans le pays donne lieu à une discussion longue et animée. Quelques chefs voulaient qu'on permît l'usage de toutes les boissons, même celles fabriquées avec la plante appelée *ti;* d'autres, au contraire, voulaient qu'on les défendît toutes.

Les discours les plus remarquables sont ceux de Mare, de Taamon, d'Anani et de Tipaë ; ce dernier, *ayant écouté du dehors la question*, entre dans la salle des délibérations, et prononce *ab irato* contre l'ivresse une diatribe digne d'un membre d'une société de tempérance.

Mare, au contraire, incline à la tolérance, et invoque en faveur du peuple et des pauvres la bienveillance de l'assemblée :

Je sais bien, dit-il, que les gens appartenant à une classe élevée peuvent contenter tous leurs désirs ; mais moi qui suis pauvre et vieux, comment ferai-je? Pour acheter de l'eau-de-vie, il faut au moins trois ou quatre piastres ; pour acheter du vin il en faut encore ; car ces boissons ne se vendent pas en détail. Et moi cependant je n'ai pas une demi-piastre au monde. Je suis pourtant bien vieux et bien faible, et je sens que cette boisson m'est nécessaire ; mais je suis trop pauvre et trop obscur ! Tandis que vous, les riches et les heureux, vous réjouissez vos esprits et réchauffez vos cœurs avec les meilleures boissons des pays étrangers, vous me défendez, à moi, le seul soulagement qui soit à ma portée ; vous m'empêchez d'exprimer le jus d'une orange dans un vase et de boire cette boisson peu dangereuse, en la substituant à l'eau froide qui me fait mal et m'attriste, au lieu de me réchauffer et de m'égayer, comme font vos boissons.

Soyez donc justes et plus conséquens, et si le gouvernement vous permet d'avoir du vin et un peu d'eau-de-vie, ne me refusez pas, à moi, un peu d'*ava-mahoé*.

C'est dans ce sens que la loi, mise aux voix, a été adoptée. Vinrent ensuite la loi sur les danses des indigènes, la loi sur le mariage, la loi contre le concubinage.

Les séances des 6 et 7 mai furent consacrées à l'examen d'un projet de loi sur la fixation et la répartition des amendes.

La séance du 8 mai fut la dernière de la session. Le gouverneur, s'étant rendu à l'invitation des chefs, assistait à l'assemblée de ce jour. Ce fut Taamou qui fut chargé d'adresser le discours d'adieu aux chefs et juges.

Avant de clore la session, le président Hitoti proposa d'envoyer de nouveaux messagers aux chefs insurgés pour les engager à revenir.

A cette occasion, Anani, le vieux chef de Taïrabou, parla en ces termes :

Tati, Hitoti, Paraïta, c'est vous qui avez planté cet arbre (le gouvernement du protectorat) ; aujourd'hui il prospère. Moi-même je l'ai vu croître et s'étendre, et je suis descendu des montagnes pour l'arroser et lui donner quelques soins à mon tour. Grand et beau comme il est aujourd'hui, on le voit de tous les points de Moorea et de Taïti. Ainsi, croyez-moi, n'envoyez pas de messagers à ceux qui font semblant de ne pas le voir, car ils ne tarderont pas à vous demander de les laisser se mettre à l'abri de ses branches, pour jouir de son ombre rafraîchissante. (Cette proposition n'eut pas de suite).

Voilà ce qui se passait, il y a un an, dans une de ces possessions lointaines que le drapeau français couvre de ses plis.

Sous les auspices de notre protectorat, un peuple de sauvages procédait librement à la révision de ses lois. Dans l'assemblée législative formée des chefs et des juges indigènes, le gouvernement français avait son orateur officiel, et c'était celui-là même qui élevait la voix en faveur du peuple, en faveur des pauvres. Tous les intérêts pouvaient se faire jour, toutes les opinions pouvaient se faire entendre. Dans cette étrange assemblée, les questions les plus délicates que soulève le contact de deux peuples étaient posées et résolues. On constituait à la population indigène un moyen de faire connaître ses besoins et ses vœux autrement que par des protestations ou des résistances violentes.

Cependant en dehors de ces chefs soumis au protectorat, il y en avait d'autres qui persistaient dans l'insurrection; il y en avait qui, suivant l'expression d'Anani, faisaient semblant de ne pas voir l'arbre au large feuillage dont ils se tenaient éloignés. Pour les ramener à la soumission, un des chefs proposait de faire des démarches auprès d'eux. Mais l'assemblée prenait le parti sage de les laisser *bouder* et d'attendre que ces chefs insoumis vinssent eux-mêmes chercher une place sous l'ombre tutélaire de cet arbre.

Que ne faisons-nous de même pour cet arbre bien autrement fort, bien autrement large que nous avons planté, il y a seize ans, sur le seuil même de notre grand manoir national, et sous lequel tant de peuples déjà cherchent un abri ? Quelques chefs, il est vrai, font semblant de ne pas voir, boudent et se tiennent à l'écart; c'est à quoi nous devons nous attendre pour longtemps encore. Qu'importe ! Grand et beau comme il est aujourd'hui, cet arbre se voit de tous les points du Sahara et de l'Atlas.

Mais hélas ! il n'a encore produit que des fleurs ; hâtons-nous d'en obtenir des fruits. Nous les partagerons avec les chefs et les peuples qui ont eu foi en lui, et les boudeurs viendront d'eux-mêmes nous en demander leur part sans qu'il soit besoin de les aller chercher.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

27 MAI 1846. N. 171. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, à Strasbourg, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Les crédits de l'Algérie. — Intérêts de famille et intérêts de parti. — Forêts ; routes. — Onzième expédition dans l'Ouenseris. — Pèlerinage au tombeau de Sidi Ben-Abd er-Rhaman. — Le khouan de Sidi Ammar. — PROVINCE D'ALGER : Cercle de Dellis.—Cercle de Cherchell. — PROVINCE D'ORAN. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 22. — Lecture de rapports sur plusieurs pétitions sans intérêt. La Chambre adopte ensuite sans discussion le projet de loi relatif à la construction du pont de Cé et du pont de Bunal, et quatre projets relatifs à des changemens de circonscriptions territoriale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 22. — Suite de la discussion du budget des dépenses pour 1847, ministère de la justice et des cultes. La Commission propose de refuser au gouvernement un crédit de 189,000 fr. destinés à augmenter le traitement des juges de paix des villes. M. Havin combat cette réduction. M. Bignon, rapporteur, défend les conclusions de la Commission. La réduction est rejetée. M. Dessaigne propose d'augmenter aussi le traitement des juges de paix de village. Son amendement, soutenu par M. O. Barrot, est adopté à une forte majorité. M. Isambert reproche au gouvernement de ne pas faire respecter les lois du royaume par les hommes investis du pouvoir spirituel; il cite des passages de différens mandemens des évêques et archevêques. M. Martin (du Nord) répond que le gouvernement a pris le parti le plus sage en donnant les avertissemens qu'il a cru devoir donner, et en recevant des explications qui l'ont rassuré pour l'avenir. A l'occasion du crédit demandé par le ministère des affaires étrangères pour des augmentations de traitement et des créations de consulat, M. Lherbette rappelle que l'Angleterre refuse de demander au gouvernement français l'exequatur pour son consul à Alger, afin de ne pas reconnaître notre conquête. M. Guizot répond que l'Angleterre n'avait pas besoin de demander d'exequatur puisque son consul était à Alger avant la conquête. Quand elle voudra en envoyer un nouveau, elle devra demander l'exequatur du Roi des Français.

Du 23. — Discussion sur la prise en considération de la proposition relative aux relais de postes. M. Lebobe établit la nécessité de conserver les relais de poste; il soutient la proposition d'imposer les voyageurs transportés sur les chemins de fer de 1|20 de centime par kilomètre. M. Lacave-Laplagne déclare que le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération. M. Dufaure demande s'il est sage de prendre des engagemens qui ne pourront pas être tenus, puisque la Chambre peut être entièrement renouvelée l'année prochaine. La Chambre qui succédera à celle-ci verra ce qu'elle doit faire à l'égard des relais de poste. L'ajournement est prononcé. Rapports de pétitions.

Du 25. — M. le président communique à la Chambre la douloureuse nouvelle de la mort de M. de Sade. Suite de la discussion du budget et des dépenses de 1847. M. Mauguin demande dans quel état se trouvent les créances espagnoles, M. Guizot répond que nos créances sur l'Espagne s'élèvent à 98,000,000 de francs; dès le commencement de 1805 les intérêts ont cessé d'être payé. Le ministère a renouvelé, depuis cette époque, toutes les mesures, de nature à hâter le paiement de ces intérêts. M. Lestiboudois manifeste la crainte que le gouvernement ne fasse pas les diligences nécessaires pour que le traité de commerce que nous avions avec le Texas soit accepté par les Etats-Unis. M. Guizot répond que des négociations sont ouvertes dans ce but, et qu'il y a lieu de croire qu'elles auront des résultats satisfaisans. — M. Léon de Malleville demande l'impression des pièces déposées sur le bureau, relativement aux affaires de Syrie.

Du 26. — Suite de la discussion du budget des dépenses pour 1847. Conseil royal de l'instruction publique et inspecteurs-généraux, 300,600 francs. La Commission propose une réduction de 31,600 francs, à laquelle le gouvernement adhère. — M. Boissel se plaint de ce que la rétribution universitaire ait été rétablie sous la forme d'une addition aux frais d'études pour les colléges de Paris. M. de Salvandy soutient que cette mesure n'est point illégale, puisque la législation existante attribue au conseil royal le pouvoir de modifier le chiffre des frais d'études. L'orateur établit qu'il n'y a aucun rapport à établir entre la rétribution universitaire, qui rentre dans les coffres de l'Etat, et la rétribution collégiale, qui reste dans la caisse du collége. — M. Lespinasse signale la destitution arbitraire d'un professeur d'une Faculté des lettres, qui, après dix ans de bons services, a été suspendu sans qu'il lui fût accordé de pension. — M. Glais-Bizoin démontre la partialité qui préside à la répartition des bourses dans les colléges de l'Etat. — M. Boulay (de la Meurthe) propose une augmentation du budget de l'instruction publique, sous ce titre : Subvention pour l'établissement et l'entretien d'écoles normales primaires d'élèves-maîtresses, et d'écoles spéciales de filles. M. Bignon, rapporteur, combat la proposition, qui est rejetée.

CHRONIQUE.

— Le prince Louis Napoléon, détenu au fort de Ham, s'est évadé le 25 au matin. Voici comment le *Moniteur parisien* rend compte de cet événement :

« On s'entretenait beaucoup à la Chambre des députés de l'évasion du prince Louis du fort de Ham.

» Hier au matin, des ouvriers étant occupés à faire quelques réparations dans l'intérieur du fort, près de l'appartement du prisonnier, le prince se leva, mit un mannequin dans son lit, de manière à laisser supposer qu'il y était, prit les habits d'un ouvrier et sortit par la porte ordinaire. Ce n'est qu'hier au soir qu'on s'est aperçu de l'évasion du prince.

»On a commencé des recherches, qui jusqu'ici ont été infructueuses. »

— Lundi 25 a eu lieu au Champ-de-Mars une grande revue en l'honneur d'Ibrahim-Pacha ; les troupes réunies s'élevaient à 35,000 hommes. Un temps magnifique a favorisé cette fête militaire, à laquelle assistaient les princes et princesses de la famille royale ; plus de trois cent mille spectateurs s'étaient donné rendez-vous sur les buttes du Champs-de-Mars et sur les hauteurs de Chaillot, pour jouir de ce spectacle.

— Des troubles graves ont eu lieu à Elbeuf. M. Félix Aroux, l'un des principaux manufacturiers de cette ville, avait fait établir dans sa fabrique une machine d'invention anglaise, dité *trieuse*, destinée à éplucher les laines ; par suite de l'établissement de cette machine, plusieurs ouvrières se trouvèrent tout à coup sans ouvrage. Aussitôt une grande fermentation se manifesta dans la population ouvrière d'Elbeuf. Les travailleurs se réunirent au nombre de 3 à 4,000 et se portèrent sur la fabrique de M. Aroux, annonçant l'intention de briser la trieuse. La gendarmerie et la garde nationale firent des tentatives infructueuses pour dissiper le rassemblement. Plusieurs gardes nationaux furent blessés. Enfin un bataillon du 21e de ligne, qu'on avait envoyé demander à Rouen, arriva, et sa présence ramena le calme, sans que les soldats fussent obligés de faire usage de leurs armes.

De nombreuses arrestations ont eu lieu ; la tranquillité est aujourd'hui parfaitement rétablie.

— On a reçu de Gabon (Sénégal) des nouvelles postérieures à celles que le gouvernement a reçues de Gorée ; elles annoncent que la station française, composée des navires *l'Abeille* et *l'Austrasie*, est en ce moment dans un état très satisfaisant, et que tous les hommes des équipages sont bien portans, sauf un matelot qui rentre en France.

Le commandant de *l'Abeille* a fait établir à trente-six brasses de la rivière une sorte de blockaus, afin de s'assurer du côté de la terre. Ce blockaus est si considérable qu'on a pu l'armer de cinq pièces de canon.

Ainsi se trouve démenti le bruit qui s'était répandu à Cherbourg du naufrage de *l'Abeille* dans son trajet de Gorée à Gabon.

— Une lettre de Tunis, adressée à un journal anglais, annonce que le 28 avril le bey a envoyé à la reine Victoria un ambassadeur chargé de lui remettre des présens qui consistent en huit chevaux, trois selles richement ornées, deux autruches et deux costumes de femmes mauresques.

SYRIE. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« Les dernières nouvelles arrivées de Syrie ont de l'importance. Les deux mille bourses d'indemnité récemment distribuées aux chrétiens par Chékib-Effendi, ont produit dans le Liban une sorte d'assoupissement, mais elles n'ont en rien diminué la profonde misère qui y règne, et qui est la conséquence des événemens de l'année dernière et de l'anarchie qui pénètre peu à peu toutes les parties de la montagne. Les négocians européens, qui sentent chaque jour baisser la richesse publique et diminuer les sources de leur commerce, peuvent mieux que personne se faire une idée de la profondeur du mal. La misère est telle que, chose inconnue jusqu'à ce jour en Orient, plusieurs malheureux sont morts de faim. La police n'existe pas, et les vols et les assassinats augmentent chaque jour.

» Les chrétiens ont été pendant les premiers jours d'avril dans des inquiétudes mortelles. Les Druses, qui ont conservé plus de 6,000 fusils, malgré le désarmement, se sont assemblés à Moktara-cheik-Saïd Djomblatt et à Bakline. Les chrétiens, qui ont été entièrement dépouillés de leurs armes, se sont crus destinés à être massacrés. Heureusement, la réunion des Druses s'est dissoute. Le cheik Saïd, qui est d'ordinaire l'âme de ces rassemblemens, et chez qui s'était fait l'année dernière le fameux rassemblement où s'était décidée la guerre contre les chrétiens, est arrivé à Beyrouth et s'est rendu directement chez le consul-général d'Angleterre, le colonel Rose, qui est son protecteur avoué. »

BOURSE. —		P. H.		P. B.	
Du 22 mai.	5 0|0	P. H.	120 10	P. B.	119 90
—	3 0|0	—	84 20	—	84 10
Du 26 mai.	5 0|0	—	120 95	—	119 80
—	3 0|0	—	84 20	—	84 10

ALGÉRIE.

CRÉDITS DE L'ALGÉRIE.

Le ministère fait tous ses efforts pour obtenir sans discussion le vote des crédits de l'Algérie. Après avoir déterminé le renvoi de cette discussion de l'adresse aux crédits extraordinaires et des crédits extraordinaires au budget, c'est maintenant à la session prochaine qu'il est question de l'ajourner.

S'il en est ainsi, si la chambre admet ce nouveau délai, ce sera la première fois depuis seize ans qu'une session se sera close sans porter à l'Algérie un témoignage de la sollicitude parlementaire.

Et pourtant jamais des circonstances plus graves n'ont rendu nécessaire l'intervention des Chambres. Depuis la dernière session une insurrection d'un genre tout nouveau a éclaté : cette insurrection a été suivie d'une campagne, qui elle-même a présenté des circonstances tout à fait inaccoutumées. Depuis la dernière session un scandale étrange et nouveau est venu émouvoir tous les esprits. La mésintelligence a éclaté entre l'administration centrale et l'administration locale; elle s'est manifestée par des actes publics, par des lettres, par des écrits, par des décisions. Ainsi, il a fallu rendre une ordonnance pour réserver au gouvernement central le droit de concéder par lots considérables les terres de l'Algérie; on a cru ainsi lever toutes les résistances et cependant cette ordonnance n'a encore pu être exécutée qu'une seule fois et en faveur d'un membre de la Chambre des députés. Depuis la session dernière, l'effectif de l'armée déjà exorbitant s'est accru encore. Enfin, depuis la session dernière, la question de l'Algérie, regardée jusqu'ici comme accessoire, qualifiée du nom de *petite affaire* par le chef réel du Cabinet, a été proclamée par l'opinion publique et par ce personnage lui-même, la plus grosse affaire du pays.

Voilà ce qui est survenu depuis un an, et la Chambre renverrait l'examen de toutes ces difficultés à l'ordre du jour de la session prochaine. Et pourquoi ? Est-ce qu'il y aurait dans le sein de la Chambre une indifférence réelle pour cette question dans laquelle nous sommes engagés par un milliard de dépenses faites et des flots de sang versé ? Nullement. Les Chambres ont assez témoigné depuis seize années l'importance qu'elles attachent à l'Algérie.

Quel est donc le grave motif qui au milieu d'événemens graves et de circonstances vraiment critiques, déterminerait la Chambre à garder le silence ?

C'est tout simplement que M. Guizot au moment des élections, redoute l'alliance offensive et défensive contractée entre MM. Thiers et Bugeaud ; que M. Bugeaud est devenu la massue de M. Thiers, et que M. Guizot, au moment où la massue se lève sur sa tête, se voit obligé de la couvrir de fleurs et de la glorifier.

Voilà tout le secret de la comédie.

Ainsi, l'Algérie n'est plus pour nous une sainte nécropole où viennent se confondre tous les cultes et tous les hommages ; ce n'est plus le vivant symbole de la croisade moderne, symbole de travail et de civilisation; ce n'est plus l'anneau d'alliance entre l'Orient et l'Occident; ce n'est plus le point de passage entre les siècles de lutte religieuse et les siècles de fraternité et de tolérance ; ce n'est plus le signe imposant de l'influence française dans la Méditerranée.

Non, c'est tout simplement le jeu d'une partie engagée entre M. Guizot et M. Thiers.

LES INTÉRÊTS DE FAMILLE ET LES INTÉRÊTS DE PARTI.

Dans notre pays de France, si nuancé, si divisé, en apparence mais en réalité, si compacte et si uni, il y a un grand nombre de questions que l'on est convenu de laisser comme un aliment à la polémique des partis ; elles forment le champ clos des batailles politiques, et le thème habituel de la scolastique parlementaire. Ce sont là les questions de parti. Il en est d'autres au contraire qui réunissent toutes les opinions dans une sollicitude commune, qui demeurent étrangères aux luttes politiques, qui ne se résolvent pas par un nom ou par un autre, mais par un sentiment impartial de la gloire et de la prospérité du pays, qui excluent toute pensée systématique d'adhésion et de résistance. Ce sont les questions de famille.

Rendons grâce à Dieu de ce que l'Algérie ait été rangée jusqu'à ce jour d'un commun accord parmi nos affaires de famille, de ce qu'elle ait échappé aux querelles de portefeuilles, de ce qu'elle ait obtenu, sans acception de drapeau, le concours de toutes les volontés et de tous les efforts. Sans cette neutralité, qui n'a pas toujours préservé notre colonie des erreurs et des incertitudes de l'ignorance, mais qui l'a sauvée au moins des entraînemens et des calculs de la passion, que de fautes n'eussent pas été commises ! Que de malheurs ne fussent pas arrivés !

L'année où l'Algérie échut à la France, fut marquée par de sanglantes collisions, et par une révolution violente qui coûta des larmes à tous les partis.

Parmi les intérêts qui entraient dans la politique de cette époque, aucun n'était assez puissant ou assez général pour rapprocher les drapeaux ennemis; un intérêt nouveau, sans lien avec le passé, sans rapport avec les préjugés et les susceptibilités politiques pouvait seul opérer ce rapprochement si désirable. Ce fut donc même pour notre tranquillité intérieure, un bienfait de la Providence, que cette grande et noble conquête de la civilisation chrétienne jetée au milieu de nos discordes intestines comme une arche d'alliance, comme un gage de réconciliation et de paix.

On peut dire que la conquête de l'Algérie inaugura en France la tolérance politique, comme la conquête de l'Amérique avait donné au monde la tolérance religieuse.

Chaque parti accepta franchement la solidarité de cette grande œuvre, et lui apporta sans arrière-pensée le concours loyal de ses sympathies.

Aujourd'hui encore, quand on se rencontre dans cette voie nouvelle ouverte à l'activité, à l'intelligence et au dévoûment de notre génération, on ne se demande pas d'où on vient; on sait où l'on va : on ne s'informe pas si l'on est Guelfe ou Gibelin, non, on s'éclaire mutuellement ; on cherche sa route de concert ; on ne rougit pas de renoncer à une erreur ou de proclamer une vérité méconnue, parce que les rivalités de drapeau n'ont point encore chassé la bonne foi de ce sanctuaire. Dans le choix des pilotes, c'est au plus digne que l'on pense, on ne se laisse point aller aux convenances mesquines imposées par l'intérêt de faction.

Egalement chère à tous les partis, l'Algérie a conservé jusqu'à présent cette espèce de virginité politique, qui la protége contre nos orages intérieurs. Fasse le ciel qu'il en soit longtemps ainsi ! Car le jour où cette question de famille serait traînée dans l'arène des partis, le jour où elle deviendrait un élément d'agiotage parlementaire, c'en serait fait du développement déjà si lent et si tardif de notre conquête africaine ; l'adoption des mesures, le choix des personnes seraient subordonnés à des considérations dans lesquelles l'intérêt véritable n'occuperait souvent qu'une place secondaire; la destinée de notre colonie suivrait, à son grand préjudice, les fluctuations et les caprices des majorités.

Faisons des vœux pour que ce malheur s'éloigne de nous, pour que l'Algérie reste placée au rang des affaires de famille, pour que la prospérité de cette grande entreprise soit le seul intérêt qui préside à l'adoption des mesures et au choix des hommes.

Les bruits les plus divers circulent dans la presse au sujet du retour et du remplacement de M. le maréchal Bugeaud. *Le Siècle* assure que M. le gouverneur-général persiste dans la démission qu'il a offerte et qu'il est question pour le remplacer de M. le duc d'Aumale, de M. le général de Rumigny ou de M. le général Tiburce Sébastiani. De leur côté, la plupart des autres journaux prétendent que M. le maréchal Bugeaud n'a jusqu'à présent manifesté que le désir de donner sa démission, mais que cette démission est loin d'avoir été envoyée au ministère, et que M. le duc d'Isli doit obtenir un congé pour venir régler cette affaire à Paris. Il serait remplacé, ajoutent ces journaux, par M. le général de Rumigny, aide-de-camp du Roi, qui prendrait le titre de gouverneur-général intérimaire jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti au sujet de la vice-royauté qu'il est toujours question d'appliquer à M. le duc d'Aumale.

En outre, un journal du soir parle d'une promotion de pairs pour la fin de la session. Parmi les députés qui seraient élevés à cette dignité, le nom de M. le maréchal Bugeaud figure en première ligne. Cette dernière décision du ministère prouverait que le Gouvernement se propose d'offrir dans la pairie à M. le maréchal-gouverneur, non-seulement une récompense méritée par de longs services, mais encore une compensation au gouvernement de l'Algérie.

Quant à nous, nous ne préjugerons pas la question. M. le maréchal Bugeaud rentre en France : qu'il y revienne en congé pour un temps limité, ou pour toujours comme démissionnaire. Nous ne nous égarerons pas davantage à la suite des autres journaux dans des conjectures au sujet de son remplacement. Il nous importe de constater purement et simplement ce fait : que le retour de M. le maréchal Bugeaud est aujourd'hui une nécessité reconnue pour tout le monde. L'opinion publique, la presse et le ministère, sont d'accord à cet

égard. Tous reconnaissent qu'il faut pour l'Algérie un nouveau système de gouvernement. La rentrée en France de M. le maréchal Bugeaud ne peut pas être comme la rentrée de M. le maréchal Clausel ou de celle de M. le maréchal Valée, un simple changement de gouverneur : c'est l'avènement d'un nouvel ordre d'idées. Jusqu'à présent personne n'a fait en Afrique la guerre avec autant de liberté et de succès que M. le maréchal Bugeaud; personne n'a conduit plus d'expéditions, étendu plus loin la terreur des armes françaises.

Si donc le système de guerre devait continuer en Algérie, il serait inutile, il serait injuste de rappeler le gouverneur actuel ou d'accepter sa démission. On destitue un général après une faute, après une conquête, on lui décerne le triomphe, et l'on s'occupe d'organiser le pays conquis.

Que le palais du Luxembourg soit donc le Capitole pour M. le maréchal Bugeaud, nous applaudirons volontiers à ses nouveaux honneurs.

Un long article du *Journal des Débats* est consacré aujourd'hui à combattre le ministère spécial de l'Algérie. C'est toujours l'argument connu, si bien défini par ces mots : Mettre la charrue avant les bœufs. Fort mauvais procédé de colonisation.

« Quand LE TEMPS aura créé en Algérie des intérêts civils et tout à fait algériens, disent les *Débats*, quand la conquête sera consolidée, quand la guerre ne sera plus en Algérie qu'un accident, au lieu d'être comme aujourd'hui l'état habituel des choses, alors il sera temps de créer pour l'Algérie un ministère spécial. »

Mais est-ce que LE TEMPS a jamais créé quoique ce soit ? Est-ce que ce ne sont pas *les hommes* travaillant *dans le temps* qui créent ? Or comment peut-on croire que la guerre puisse être réduite à l'état d'*accident*, là où c'est M. le maréchal Bugeaud qui gouverne ? Comment espérer que la paix devienne l'état habituel d'une société gouvernée et surtout administrée par le ministère de la guerre ? Est-ce qu'on a jamais vu la guerre *consolider une conquête* ? Enfin sont-ce des généraux, des colonels, des soldats qui peuvent *créer des intérêts civils et tout à fait algériens ?*

Vraiment il est impossible de tourner dans un cercle plus vicieux, et de faire un plus grand abus de la pétition de principe.

Dans un de nos derniers numéros nous rendions compte de la distribution des prix à l'école égyptienne et nous constations à ce propos le mouvement qui pousse l'un vers l'autre l'Orient et l'Occident, ces deux adversaires si longtemps irréconciliables.

Nous disions que le rôle de la France dans l'ordre des nations a quelque chose de celui du prêtre. Il semble qu'elle seule ait reçu du ciel ce don précieux, cette grâce divine qui ne s'acquiert point, ce signe spécial du sacerdoce qui rend une mission évidente, efficace. Aussi est-ce à la France que le monde oriental demande les secrets des arts de l'Occident qu'elle seule a puissance de révéler. Chaque jour amène de nouveaux convives à ce banquet de la communion des peuples. L'Afrique et l'Asie veulent y être incessamment et dignement représentées; à côté des princes, à côté des représentans officiels des gouvernemens qui passent et s'en vont n'emportant que des impressions profondes, mais incomplètes des miracles de notre existence, elles nous envoient les enfans qui restent, les jeunes gens qui se soumettent à toutes les épreuves d'une initiation lente et pénible. A côté de Ben-Achach, de Ben-Aïad et d'Ibrahim-Pacha, l'école égyptienne, les fils d'Alger, de Constantinople et du Caire.

Viennent maintenant les Arméniens. Trente-huit jeunes gens des premières familles de ce pays sont en ce moment à Malte, se rendant à Paris pour y recevoir les bienfaits de l'éducation occidentale.

Lorsqu'on réfléchit à ce rapprochement de deux familles ennemies qui s'accomplit en France et par la France, il est impossible de ne pas reconnaître que la conquête de l'Algérie en est en quelque sorte le complément nécessaire et providentiel.

La France européenne élabore, prépare, initie, c'est le champ neutre de la théorie; la France africaine sera le pays de l'application et de la pratique. Aussi combien n'importe-t-il pas à l'œuvre commencée que nous agissions en Afrique avec humanité, modération et prudence! Forcerons-nous les peuples musulmans de l'Algérie qui sont avec nous en contact plus immédiat, à être les seuls à douter de notre mission?

A défaut de nouvelles intéressantes, le *Moniteur algérien* du 20 mai est rempli d'un arrêté ministériel sur les UNIFORMES *du personnel colonial en Algérie*. Aux termes de cet arrêté, les fonctionnaires portent, *dans l'exercice de leurs fonctions*, L'UNIFORME déterminé par le tableau et par les modèles annexés au présent arrêté.

Or, voici comment M. le procureur-général, *dans l'exercice de ses fonctions*, sera costumé : « Habit frac en casimir noir, fermant par neuf boutons sur la poitrine, à larges basques, sans retroussis, à collet droit, doublé en velours noir ; gilet de satin noir, coupé droit, fermé par six boutons ; pantalon de casimir noir pareil à l'habit, avec une ganse en soie noire brochée ; broderie semblable à celle du préfet, exécutée en soie noire, boutons en drap noir brodé ; chapeau français garni d'une plume noire, relevé d'une double ganse en velours noir rappelant la broderie de l'habit, et fixée en bas par un bouton d'uniforme. »

Nous ne sommes pas assez fanatiques adorateurs de la robe pour prétendre qu'elle habille mieux un procureur-général, que ne le ferait ce costume galonné, brodé, *gansé*, emplumé, mais au moins nous signalons ceci comme une nouveauté qui n'est pas sans originalité.

Continuons, car le costume n'est pas fini, nous en avons même oublié la plus notable partie, la voici : EPÉE ! Qui donc oserait dire maintenant en Algérie : *Cedant arma togæ*. On aurait affaire à M. le procureur-général *en exercice de ses fonctions*.

M. le maréchal Bugeaud a évité, par son expédition actuelle, l'inconvénient de viser cet arrêté; c'est un fonctionnaire doublement intérimaire qui a pris cette charge, mais qui ne saurait en avoir la responsabilité.

Nous ne sommes point de ceux qui pensent que les questions de *costume* sont des puérilités, nous y attachons même une grande importance, comme moyen d'ordre; mais vraiment, quand il s'agit de fonctionnaires *civils*, et qu'on lit en tête de l'arrêté qui règle leur *costume* ce mot UNIFORMES, on peut être certain qu'on va voir tout au moins une puérilité, c'est-à-dire des administrateurs jouant au soldat, avec des conseillers, des juges, des chefs de bureaux, des secrétaires et des caissiers qu'ils veulent *mettre au pas*.

Ainsi voilà tous les architectes et conducteurs du service des bâtimens civils qui portent l'épée, *dans l'exercice de leurs fonctions*. Qu'on leur mette une feuille d'acanthe au collet, cet ornement est très légitime, mais une épée au côté ! Pourquoi faire? S'ils font partie de la milice, à la bonne heure, mais dans l'exercice de leurs fonctions de milicien et non d'architecte.

Que dites-vous des chefs de bureau et des sous-chefs, *dans l'exercice de leurs fonctions*, c'est-à-dire la plume à la main et cloués sur leur chaise, mais ayant le chapeau à trois cornes sur la tête et l'épée au côté? et les interprètes *civils*... l'épée, toujours l'épée.

Félicitons cependant les ingénieux auteurs de cet arrêté ; pour le personnel de la justice ils ont limité leurs efforts d'imagination à l'*uniforme* de M. le procureur-général. Les présidens, conseillers, juges, greffiers, ont été exemptés de ce déguisement militaire ; ils conservent la robe et le bonnet carré. L'instruction publique a échappé à cet enrôlement ; et monseigneur l'évêque, ainsi que son clergé, sont dispensés de porter l'épée.

Ne faisons pas méchante guerre, l'arrêté porte encore ces mots : « Obligatoire pour les employés de tout *grade* des services actifs, le *costume* n'est que facultatif pour les employés des bureaux. » Ainsi donc les chefs de bureaux ne seront pas forcés de porter l'épée; mais M. le procureur-général est-il dans le service actif ou dans les bureaux? Les voyers et les conducteurs des ponts-et-chaussées sont certes un service actif ; ils seront donc obligés d'être sous les armes.

Nous plaignons sincèrement les pauvres factionnaires, surtout ceux de la milice ; ils vont être contraints de porter les armes à tous les passans, aux broderies civiles comme aux épaulettes militaires.

Telles sont les graves préoccupations auxquelles se livrait M. le ministre de la guerre, le 27 avril 1846, date de cet arrêté; c'est ainsi qu'il prouve aux incrédules que l'administration civile de l'Algérie est parfaitement placée dans son ministère.

FORÊTS.

On lit dans *la Seybouse* :

M. le général Randon, parti le 5 mai à la tête d'une colonne formée des détachemens des divers corps des garnisons de Bône et de Ghelma, est rentré le 10, après avoir parcouru le cercle de l'Edough. Partout les populations sont venues lui exprimer leur satisfaction de la tranquillité et de la protection qu'elles trouvaient sous son autorité.

M. l'ingénieur Fournel qui s'était joint à l'expédition, a reconnu les gisemens ferrugineux dont l'existence avait été annoncée. Auprès du Cheiba, à 1,500 mètres environ de la mer, à six lieues de Bône, sur le littoral, il a trouvé les indices d'une exploitation imparfaite de minerai de cuivre, commencée par les Arabes. Des études ont eu lieu, des fouilles ont été pratiquées, de nombreux échantillons ont été recueillis pour être éprouvés.

Dans le cours de cette expédition de cinq jours, M. Galmiche, inspecteur des eaux et forêts, a pu aussi constater l'existence et la puissance végétative de groupes nombreux et très-variés que l'administration forestière n'avait pu apprécier jusqu'à ce moment, comme en dehors de sa circonscription. Déjà ces bois avaient été explorés, leur étendue et leur production avaient été l'objet d'études sérieuses de la part de MM. les officiers de l'état-major du bureau arabe.

La colonne s'est rendue sur le territoire des Fedj-Moussa, près de Toucouch, dont le scheik Boukeira a péri, il y a quelques temps, victime d'un assassinat. Les auteurs de ce crime ont été saisis et conduits dans les prisons de Bône. Ils seront incessamment traduits devant le conseil de guerre.

Espérons que cette tournée administrative de M. le général Randon, qui a fourni une nouvelle preuve de la tranquillité assurée à cette partie de nos possessions, et la présence de M. l'inspecteur des Eaux-et-Forêts, amèneront enfin un résultat relativement au parti qu'il convient de tirer des richesses forestières de cette subdivision.

On assure que le ministère a déjà adressé plusieurs dépêches pressantes au gouverneur-général, à l'effet d'obtenir un rapport sur la forêt de l'Edough en particulier. L'envoi de M. l'inspecteur à Bône, et le concours des gardes-généraux qui l'accompagnent, ne peuvent manquer de mettre promptement l'administration en mesure de prendre un parti définitif.

En attendant le travail de M. Galmiche, travail dont les résultats parviendront prochainement au ministère de la guerre, voici des données fournies par la reconnaissance que les officiers d'état-major et les officiers du bureau arabe ont fait de ces forêts; il est probable que le rapport de M. Galmiche fournira des résultats peu différens.

La contenance approximative de la forêt de l'Edough et de ses dépendances est de 26,000 hectares ; elle renferme 1 million 42,500 stères de bois de chauffage, et 115,500 m. cubes de bois d'œuvre. La révolution transitive est de 20 ans. Le produit annuel est de 52,125 stères de bois de chauffage et de 5,775 m. cubes de bois d'œuvre.

Une fois que l'inventaire de ces bois aura été régulièrement dressé, il faudra bien que le ministère prenne une décision et détermine l'usage auxquels ces bois seront appliqués. Le voisinage des mines ne laisse aucun doute à cet égard. Toute la subdivision de Bône est intéressée à ce que le minerai soit traité sur les lieux. C'est aux concessionnaires des mines que revient la concession des bois. Mais comment le partage se fera-t-il? Quel sera le mode de concession? Deux partis se présentent : le premier consisterait à répartir l'affouage par portions égales entre les différens concessionnaires, sauf à leur imposer des conditions de conservation et d'aménagement, et d'autres encore relatives surtout au peuplement et à la viabilité du sol. Le second parti, et c'est celui que la Commission du budget a proposé, consisterait à mettre simplement les bois en adjudication.

Le premier projet, celui du partage égal, en faveur duquel nous nous sommes déjà prononcé, aurait l'avantage de se présenter sous des apparences équitables. Cependant nous ne dissimulons pas qu'il présenterait des inconvéniens et des difficultés d'exécution que nous devons signaler. Les gisemens qui ont donné lieu aux concessions occupent deux positions très diverses. Trois d'entre eux sont situés dans la chaine du Belelieta, séparée de l'Edough par une large vallée et par un pli montueux assez épais. Un quatrième est situé dans le pli même des montagnes auprès de l'Edough.

Les trois premières concessions sont voisines de la Seybouse, laquelle est flottable en hiver, et beaucoup plus rapprochées de la mer que la concession de Mokta-el-Hádid, celle qui appartient à l'Edough même.

De ces diverses positions relatives il résulte que le quatrième gisement se trouve dans des conditions tout autres que les trois premiers. Ceux-ci peuvent tirer facilement leurs bois soit des Beni-Salah, au sud de Bône, soit même de la mer, par le flottage de la Seybouse, tandis que l'établissement de Mokta-el-Hadid, privé de cette ressource, ne peut compter que sur les forêts de l'Edough.

On voit par ce qui vient d'être dit que le droit d'affouage concédé aux mines de la Belelieta ne leur offrirait pas un grand avantage à cause de la difficulté et de la cherté des transports, tandis qu'il porterait un grave préjudice à la mine de Mokta-el-Hadid, pour laquelle tout autre moyen d'alimentation est fort difficile. Ainsi le partage égal lui-même n'est pas encore aussi équitable qu'il le paraît.

Ajoutons qu'aucune des quatre usines ne trouverait dans la part qui lui serait faite ainsi la quantité de bois nécessaire pour alimenter un haut-fourneau, puisque la consommation annuelle d'un haut-fourneau est d'environ 25,000 stères et que le produit annuel des forêts de l'Edough n'est que de 52,000.

Quant à l'adjudication, c'est assurément un moyen pour l'administration de se débarrasser de tout souci. Un agent du Domaine met les coupes aux enchères : il est de son devoir d'augmenter autant que possible la part du Trésor, l'intérêt de l'avenir ne le touche pas ; que fait-il ? il laisse monter l'enchère : les concessionnaires, stimulés par la concurrence, se laissent entraîner, et, pour rester maîtres du terrain, finissent par payer la part qu'ils convoitent bien au-delà de sa valeur.

Qu'arrive-t-il? C'est que les entreprises, grevées à l'avance de charges onéreuses, languissent, se découragent, et aboutissent peut-être à des sinistres. Voilà le crédit industriel d'une province entière ruiné sans retour; tandis qu'en assurant par des mesures prévoyantes et des conditions sages le succès des premières exploitations, on aurait fondé ce crédit sur des bases solides.

Aussi la répartition par portions égales entre les divers concessionnaires, malgré les inconvéniens que nous avons signalés, serait-il encore préférable à la mise en adjudication.

Il existe un autre mode de partage qui aurait au moins pour résultat d'assurer le traitement du minerai sur les lieux, et d'imprimer à des établissemens, dont la prospérité de Bône peut dépendre, toute l'activité qu'ils comportent. Ce serait d'affecter les bois de l'Edough à la mine de Mokta-el-Hadid, située dans l'Edough même, et de réserver pour les mines de la Belelieta, de la Meboudja et du Bouhamra, les forêts des Beni-Salah, dont les produits peuvent être amenés à peu de frais par le flottage de la Seybouse, à côté de ces établissemens.

De cette manière la mine de Mokta-el-Hadid, où la production du minerai est pour ainsi dire illimitée, pourrait recevoir deux hauts-fourneaux ; et les bois des Beni-Salah dont la contenance est au moins quadruple pourraient en alimenter huit autres, répartis entre les autres exploitations.

Il est certain que la ville et la subdivision de Bône gagneraient beaucoup à cette combinaison, qui assurerait dans un temps fort court un grand développement industriel. (*Voir plus bas aux actes officiels.*)

ROUTES.

Les routes, en Algérie, sont à la fois un instrument de domination, de colonisation et de commerce ; elles devraient à ce triple point de vue, occuper le premier rang dans les préoccupations du gouvernement algérien.

Si de bonnes routes eussent existé dans les contrées, théâtre de la dernière campagne, nos colonnes, plus facilement recrutées, approvisionnées, eussent plus facilement expulsé l'ennemi des positions qu'il occupait.

Si les territoires de colonisation étaient sillonnés de bonnes routes, ils seraient déjà peuplés, colonisés. Partout où les voies de communication ont été sûres et faciles, les colons européens y ont créé des établissemens prospères.

Si des routes, carrosables en toutes saisons, existaient entre les ports du littoral et les villes que nous occupons dans l'intérieur, toutes les denrées, grevées jusqu'ici de frais de transports énormes, seraient à des prix modérés, et tout le monde y trouverait son compte, l'Etat comme les particuliers.

Tant que la guerre a nécessité l'emploi de nombreuses colonnes et d'un matériel de gros calibre, le gouvernement algérien s'est occupé des routes, mais des routes militaires seulement, et c'est à ce besoin de l'attaque et de la défense des points que nous occupons dans l'intérieur, que nous devons la plupart de celles qui existent en Algérie ; mais depuis que la guerre a changé de caractère, depuis que des colonnes légères, de 1,000 à 1,500 hommes, parcourent sans obstacle, les plaines, les ravins et les montagnes, non-seulement on n'a pas fait une seule route nouvelle, mais encore on n'a pas entretenu et réparé celles qui existaient.

Parmi les routes de l'Algérie, celle qui devait être l'objet tout spécial de la sollicitude du Gouvernement, est sans contredit la route de Philippeville à Constantine, par laquelle s'alimentent les établissemens français. Cependant, après neuf années d'occupation, cette grande artère d'une province entière, n'est pas encore terminée.

Les renseignemens suivans, qui nous sont transmis par un ingénieur de nos amis, qui vient de parcourir cette route, ne laissent aucun doute à ce sujet.

ROUTE DE CONSTANTINE A PHILIPPEVILLE.

La différence de niveau entre Constantine et Philippeville est de 630 mètres. La distance, en ligne directe, entre ces deux points, est de 62 kilomètres.

Environ 300 mètres de pente sont franchis dans le très court trajet de Constantine au pont d'Aumale, jeté sur le Roumel, au pied de la ville. De ce point, la route s'élève par des contreforts variables, au-dessus de la vallée de Hamma, descend ensuite dans la vallée de Smendou, franchit le col de Tourniet, pour entrer dans la vallée de la Safsaf, qu'elle suit d'El-Arrouch à Philippeville.

Ainsi établie, la route donne des différences partielles de niveau dont le total est de beaucoup supérieur au chiffre réel, aussi conviendrait-il d'étudier un tracé plus rationnel de Constantine à El-Arouch, en suivant une pente à peu près continue, ce qui est facile, car Constantine est sur un contrefort qui s'étend du Sud au Nord jusqu'à El-Arrouch, où il vient se terminer.

La route actuelle est entièrement construite *de Constantine au camp de Smendou*.

Elle a subi trois rectifications :

La première, en cours d'exécution, se développe sur une longueur de 6 kilomètres de Constantine au pont d'Aumale.

La deuxième, pareillement en cours d'exécution, conduit, à travers les jardins de la rive droite de Roumel, du pont d'Aumale au ravin qui descend du Sidi Mécid.

La troisième rectification, faite il y a six mois, s'étend du Ras-el-Hamma jusqu'à l'Ouad-Smendou sur lequel on a jeté un pont.

La chaussée de cette dernière partie de la route, quoique neuve, est aujourd'hui entièrement défoncée.

La détérioration de cet ouvrage tient à deux causes : la couche de cailloux n'était pas assez épaisse ; l'entretien a été nul.

En fait de route, il y a économie de temps et d'argent à bien faire, c'est ce qu'oublient souvent MM. les officiers du génie. Ils devraient aussi savoir qu'une route nouvellement établie doit être entretenue avec plus de soin qu'une route ancienne.

Du reste, sur toute la ligne de Constantine au camp de Smendou, l'entretien de la route est négligé. Au village du Hamma, il y a bien quelques cantonniers payés à raison de 75 francs par mois, mais ils ne sont pas surveillés et dirigés. Ces cantonniers, obligés de casser eux-mêmes les pierres qu'ils doivent employer, ne peuvent donner qu'une faible partie de leur temps sur la route, aussi les dégradations marchent-elles plus vite que les réparations.

Entre le camp de Smendou et le camp d'El-Arrouch, la route a subi des modifications sur une longueur notable, et il est probable qu'elle n'est pas arrivée à sa dernière rectification. Là encore, la route a besoin d'urgentes réparations, car l'entretien y est nul. Il n'y a ni cantonnier ni matériaux. Cette seconde partie de la route comme la première est confiée exclusivement au génie militaire.

Entre El-Arrouch et Philippeville, la route offre également deux tra-

cés, l'un par Ed-Dis, l'autre par la vallée de la Safsaf. Le dernier est le seul suivi aujourd'hui, il est, du reste, de beaucoup supérieur au tracé militaire. La direction de cette dernière partie de la route est confiée au service des ponts-et-chaussées, aussi son état d'entretien et de bonne viabilité contraste-t-il avec le mauvais état de l'autre partie de la route qui est tel, qu'il allonge de beaucoup la distance de Constantine à Philippeville, en rendant les communications difficiles et en augmentant le prix des transports.

Plusieurs diligences font un service journalier sur cette route et parcourent la distance de Constantine à Philippeville, et *vice versâ*, en dix ou douze heures; mais les voyageurs doivent descendre à chaque pas, mais les voitures versent, mais les voituriers refusent les effets des voyageurs et souvent, pour peu qu'il pleuve, on est obligé de coucher en route.

Le roulage est aussi très actif, mais il faut douze chevaux là où, dans des conditions ordinaires, un attelage de quatre chevaux serait suffisant. Encore les chevaux qui font ce service sont-ils bientôt usés!

Il est donc de la plus grande importance que la route de Philippeville à Constantine soit mise sans délai à l'état d'entretien, et pour cela, il faut sur toute la ligne des approvisionnemens de matériaux et des cantonniers ayant au plus chacun un kilomètre de route à entretenir. Des fonds sont affectés à cette route, mais on les emploie autour de Constantine à des rectifications de luxe, sans songer qu'il importe avant tout d'assurer la communication sur tout le parcours. Il suffit d'une portion en mauvais état pour rendre les transports difficiles et coûteux.

L'exemple de cette route caractérise tout ce que fait l'administration en Algérie. On a modifié sans cesse les tracés exécutés; des tracés défectueux ont été remplacés par d'autres qui sont encore mauvais et cela parce qu'on a agi précipitamment, sans étudier à fond la matière, mais surtout parce qu'on n'en a pas confié l'étude à des hommes spéciaux.

Ce que nous venons de dire de la principale route de la province de Constantine est applicable aux routes des autres provinces.

Les journaux d'Alger n'ont cessé, l'hiver dernier, de signaler le mauvais état de la route d'Alger à Blida, et de raconter les accidens survenus sur cette route.

Entre Oran et Mascara, il n'y a pas encore de route, car on ne peut donner ce nom au chemin que les voitures ont elles-mêmes tracé. En été, les voituriers se tirent encore d'affaire, mais en hiver, ils enfoncent jusqu'aux essieux dans le marais du Tlelat; ils versent à chaque kilomètre dans la forêt de Mouleï-Ismael et dans les montagnes de Bouziri et du Kert.

On veut, dit-on, coloniser la plaine du Sig: on a fait un magnifique barrage sur la rivière qui l'arrose, on y a jeté les fondemens d'un camp, d'un village, d'une ville, sous le nom de Saint-Denis du Sig; mais la route qui conduit à cette ville future est à faire.

La commission des crédits extraordinaires a appelé l'attention de la Chambre sur l'état des routes de l'Algérie, et nous espérons que la Chambre s'associera aux vues de la commission.

ONZIÈME EXPÉDITION DANS L'OUENSERIS.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 20 mai :

Des lettres arrivées hier au soir, de la colonne de M. le maréchal-gouverneur, annoncent que ses opérations marchent de la manière la plus heureuse. Ni Hadj-Sghir, ni Bou-Maza, n'ont pu organiser de résistance sérieuse, et jusqu'ici les tribus se soumettent dès notre arrivée sans coup férir. Il y a donc lieu d'espérer que cette expédition sera complètement terminée, et M. le maréchal de retour à Alger dans les premiers jours du mois de juin.

Les populations, dit-on, s'étaient réfugiées dans les gorges et les ravins qui entourent le grand pic. M. le gouverneur général marche directement sur elles, pendant que la colonne de la subdivision d'Orléansville leur coupe la retraite en occupant la vallée de l'Ouad-el-Ardjem.

On se demande à quoi aura servi cette onzième opération, contre l'Ouenseris, si ce n'est à prouver que les populations résistent devant M. le duc d'Aumale, et qu'elles se soumettent, *sans coup férir*, devant M. le duc d'Isli.

On se souvient que M. le duc d'Aumale, il y a environ six semaines, alla combattre le khalifa de l'émir, Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir qui, depuis le mois de décembre dernier, domine l'Ouenseris. La saison était défavorable, et le jeune prince n'avait avec lui que des forces insuffisantes pour cerner la montagne, il dut se retirer, comme l'a dit le *Moniteur algérien*, après quelques combats insignifians, et sans avoir obtenu de résultat.

M. le maréchal Bugeaud, on le sait, n'est pas courtisan, il supporte difficilement les princes à côté de lui, et de plus, il est jaloux de passer pour le seul homme capable de pacifier le pays, aussi ne serions-nous pas étonné qu'il n'eût entrepris cette dernière campagne que pour mettre en relief son mérite personnel.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est une phrase bien singulière du journal officiel d'Alger.

M. le maréchal gouverneur-général confirmait la nouvelle de la blessure de Bou-Maza, blessure considérablement empirée, par suite d'une opération que le chérif *à la chèvre* s'était pratiqué lui-même; il annonçait en même temps le départ de M. le colonel Tartas, pour aller prendre Bou-Maza dans quelque douar des Achach et des Beni-Zeroual. M. le gouverneur général faisait presque espérer la capture de ce chef important, mais immédiatement il ajoutait :

« Il est maintenant à regretter que les troupes des deux subdivi-» sions voisines n'aient pu et ne puissent encore aujourd'hui (10 » avril) concerter un mouvement décisif pour en finir avec ce re-» doutable chef. Mais la colonne d'Orléansville vient de se porter » sur l'Oued-Fodda, pour concourir au châtiment et à la pacifica-» tion de l'Ouarencenis, opération que dirige S. A. R. monsei-» gneur le duc d'Aumale. »

Pour nous, cette phrase, sous la plume de M. le maréchal Bugeaud, signifie ceci : « Un gouverneur est bien malheureux quand on met des princes à sa disposition; il est obligé, par politesse, de leur faire remporter des victoires faciles, et pour cela il faut flanquer les colonnes qu'ils dirigent, de colonnes auxiliaires qui seraient plus utiles ailleurs. Voilà pourquoi Bou-Maza ne sera pas pris. »

Si Bou-Maza n'est pas prisonnier, c'est la faute de M. le duc d'Aumale; si Bou-Maza a trouvé un refuge dans l'Ouenseris, c'est que M. le duc d'Aumale n'a pas pacifié cette contrée, et si, pour la *onzième fois*, M. le maréchal Bugeaud est obligé de se montrer dans les montagnes, c'est que M. le duc d'Aumale n'a obtenu aucun résultat.

Et on voudrait après cela, faire de M. le duc d'Aumale un gouverneur-général, en remplacement de M. le maréchal Bugeaud! Ce serait perdre l'Algérie.

Nous attendons avec impatience le retour de M. le maréchal Bugeaud à Alger, pour connaître les résultats de sa onzième campagne pacificatrice.

Sans doute on aura frappé quelqu'amende, distribué quelques burnous, et donné une forte organisation au pays, Bou-Maza et Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir n'auront pas pu organiser la résistance, mais ils reparaîtront dans le pays le lendemain du départ de la colonne.

N'y a-t-il donc d'autre moyen de soumettre et pacifier l'Ouenseris que d'en faire un champ de bataille et de bulletin? Nous l'avons déjà dit, entre Mascara et Miliana, existe une ligne de 50 à 60 lieues sur laquelle nous n'avons aucun poste important. Un grand centre d'occupation sur l'Ouad-el-Ardjem maintiendrait le pays beaucoup mieux que des expéditions passagères et plus onéreuses au budget que l'installation d'un grand camp.

Pendant l'été de 1844, pendant que toutes les forces actives de l'Algérie étaient concentrées sur la frontière du Maroc, un camp fut établi sur l'Ouad-el-Ardjem, au pied de l'Ouenseris, et la présence d'un faible bataillon suffit pour maintenir les montagnards. Pas un seul coup de fusil ne fut tiré sur nos troupes, et les habitans de cette contrée, jusque là insoumis, payèrent leurs contributions sans aucune difficulté.

Le moyen qui a réussi en 1844, est le seul qui réussira en 1846 pour pacifier le pays et en expulser Bou-Maza et Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir.

Le ministère de la guerre vient de faire distribuer aux Chambres le *Tableau des établissemens en Algérie*. Cet ouvrage contient, outre les renseignemens habituels sur l'armée et sur les services militaires, 1° une notice sur la division territoriale de l'Algérie; 2° des notes statistiques sur la population indigène; 3° un précis analytique de l'histoire d'Alger sous la domination turque (2e et dernière partie); 4° une carte de l'Algérie divisée par tribus.

Nous rendrons un compte détaillé de ce document officiel qui acquiert chaque année une nouvelle importance.

Parmi les faits qui y sont consignés, plusieurs ont attiré notre attention. La population indigène pour les parties inventoriées par les bureaux arabes, s'élève :

Pour la province de Constantine, à.	1,016,716
Pour la province d'Alger	490,168
Pour la province d'Oran	477,034
Total général.	1,983,918

Pour les parties inventoriées, il est tenu compte des omissions, qu'on peut estimer à 350,000.

Les parties non inventoriées renferment une population présumée de 695,000 habitans.

Ces chiffres réunis donnent pour toute l'Algérie, Tell et Sahara, une population de 3,000,000 au minimum.

Nous remarquons encore un état des demandes de concessions formées dans le courant de 1845, et adressées à la direction de l'intérieur. 1,696 demandes ont été faites par des Français, et 183 par des étrangers.

Les demandes de concessions adressées au ministère de la guerre sont plus nombreuses et plus importantes.

Les familles françaises qui demandent à émigrer sont au nombre de 464. Elles comptent 1959 individus; leurs ressources s'élèvent à 15,091,359 fr.

Les familles étrangères qui demandent des concessions en Algérie sont au nombre de 572, comprenant 3,374 individus; leurs ressources s'élèvent à 786,195 fr.

Ces chiffres indiquent assez combien il sera facile de régulariser le mouvement d'émigration aussitôt que les difficultés qui s'opposent aujourd hui à la colonisation seront levées.

La population civile qui, au 31 décembre 1844, n'était que de 75,420 individus, s'élevait, au 31 décembre 1845, à 96,119.

La population agricole dans les établissemens de nouvelle création fondés par l'administration s'élève à 12,812.

21,009 permis de passage gratuit ont été délivrés par le ministère de la guerre en 1845.

KHOUAN DE SIDI-AMMAR.

Grâces aux recherches intéressantes que nous avons publiées l'année dernière sur les *ordres religieux chez les musulmans de l'Algérie*, on peut apprécier aujourd'hui, à leur juste valeur, des faits restés jusque-là inaperçus ou mal compris. Chaque jour la presse algérienne ajoute de nouvelles observations à celles que nous avons recueillies, et complète ainsi l'histoire à peine ébauchée des congrégations religieuses, désignées sous le nom de *khouan*.

La Seybouse, journal de Bône, nous révèle l'existence d'un nouvel ordre, dont les principaux affidés appartiennent à la régence de Tunis.

On lit dans ce journal :

Sur le territoire des Ouled-bou-Aziz, tribu située à 16 kilomètres au sud de Bône et sur un sommet boisé se trouve une mosquée en grande vénération parmi les Arabes même de la régence de Tunis. Le marabout sous la protection duquel est placé ce lieu saint est Sidi-Ammar, dont les affidés, nommés *khouan*, laissent croître leurs cheveux ainsi que leur barbe, et se livrent à quelques tours de prestidigitation comme les *Aïssaouia*.

Le chef de cette secte est un homme d'environ 75 ans; il demeure au Kef, régence de Tunis. Tous les cinq ans à peu près il réunit tous ses adeptes avec leurs bannières, et, à la tête d'un cortége d'environ mille cavaliers, dont quelques curieux et affamés, il vient faire un pélerinage au marabout de Sidi-Ammar. La fête dure au moins huit jours; les Arabes des tribus environnantes apportent de nombreuses offrandes.

Cette année la fête a eu lieu il y a environ un mois; l'état de pacification et de sécurité du pays lui a donné un intérêt que relèvent quelques circonstances dont nous allons parler.

Le chef des khouan avait adressé au chef du bureau arabe de la subdivision une invitation que cet officier n'a pas cru devoir accepter. On doit remarquer que cette prévenance a pour cause l'estime et la considération que l'autorité française a su acquérir dans ce pays.

Cet homme religieux et libre, au milieu d'une réunion de deux mille Arabes au moins, surpris de ne voir aucune arme, n'a cessé de manifester son étonnement pour une si grande confiance, une si parfaite sécurité. Interprétant ces mêmes préceptes au nom desquels certains prédicateurs furibonds arment ailleurs le fanatisme grossier des indigènes, au nom de Dieu, il a prêché la paix, l'amour de la tranquillité, le respect pour la domination française, si protectrice envers les populations soumises.

Ce même chef des khouan, interrogé sur les motifs de son dévoûment et de celui de sa secte au marabout Sidi-Ammar, raconta qu'à l'époque de l'attaque du camp de Dréad, en 1836, par Achmet-Bey, la tribu des Ouled-Bou-Aziz avait mis sous la protection du saint toutes ses provisions, toutes ses ressources et ses richesses les plus précieuses, confiante dans la pensée que les soldats du bey respecteraient au moins le patronage vénéré du marabout. L'armée d'Achmet, manquant de tout, se trouvant épuisée, pilla et enleva tout à Sidi-Ammar. Le marabout apparut alors dans une vision au chef des khouan, le visage enflammé d'une sainte colère, annonçant qu'il se vengerait, et qu'il conduirait les Français vainqueurs jusques dans Constantine.

L'événement a justifié enfin les prédictions du marabout, et n'a pas été sans influence sur les discours comme sur la conduite des khouan et de leurs affidés.

PÉLERINAGE AU TOMBEAU DE BEN-ABD-ER-RAHMAN.

Les khouan de Sidi Mhammet-ben-Abd-er-Rahman-bou-Kobarin (le saint en deux tombeaux) viennent, sur la demande du kaïd des Beni Mouça, d'obtenir de M. le lieutenant-général de bas la permission de venir faire leur pélerinage annuel à celui des deux tombeaux du fondateur de l'ordre situé près de Kouba, sur la route de Kouba, à l'endroit dit *le Café des Platanes*.

La France algérienne, qui rend compte [illegible], ajoute :

On assure que les bonnes relations des frères de Ben Abd-er-Rahman avec nous, un peu de curiosité, la tranquillité du pays et les derniers troubles dans le Djerdjera, les ont engagés à se rendre près d'Alger. Ce sera un spectacle intéressant pour la population de notre ville : car ces courses se font avec la plus grande pompe, les chevaux les plus renommés, les harnachemens les plus riches, bannières et musique; les indigènes verront encore dans ce fait une nouvelle preuve de la protection que notre gouvernement accorde à leur religion.

Sans doute les journaux d'Alger et, à leur défaut, nos correspondans, nous rendront compte de cette cérémonie, et nous nous empresserons de la faire connaître à nos lecteurs.

On se préoccupe beaucoup dans le public des fêtes d'inauguration du chemin de fer du Nord; on s'en préoccupe davantage encore, on le pense bien, dans le sein du conseil d'administration de la compagnie. On assure pourtant que les dispositions principales sont arrêtées.

Les fêtes seront d'une magnificence toute royale, et le conseil d'administration a eu l'heureuse idée de les couronner en offrant un banquet et un bal à tous les travailleurs qui ont directement ou indirectement contribué à la construction du chemin et du matériel.

Voici quel serait, dit-on, le programme de ces fêtes splendides :

Le 15 juin, douze cents invités environ partiront de la gare de Paris. Le convoi s'arrêtera à Amiens où sera servi un déjeuner gigantesque; il se remettra en route et arrivera de bonne heure à Lille, où la Compagnie, de concert avec la municipalité, n'a rien épargné pour accueillir dignement ses hôtes: bal somptueux, illumination, etc. Le lendemain, 16, le convoi transportera les douze cents visiteurs à Bruxelles, où la journée se passera également en fêtes et plaisirs. Le 17, le convoi reprendra sa route vers Paris. C'est ce même jour, et sous l'immense hangar de la gare de Paris, que le conseil d'administration, composé de toutes les notabilités de la finance et des noms les plus justement honorés, présidera le banquet et le bal offerts par lui aux travailleurs.

Après le banquet viendra le bal qui sera donné dans la vaste salle des Pas-Perdus, et dans les salles d'attente de la gare. Les femmes des ouvriers seront seules invitées à ce bal.

Nous ne saurions trop applaudir à une pareille manifestation.

Pour nous ce chemin de fer n'est pas seulement le chemin de Paris à la frontière du Nord, c'est la première grande section du chemin de Bruxelles à Alger, et c'est à ce point de vue que nous rendrons compte de son inauguration. On assure que le roi des Belges a communiqué au gouvernement français, par l'intermédiaire d'un lieutenant-général, le projet formé par cinq cents familles belges, possédant ensemble un capital de 3 millions, d'aller s'établir dans la province de Constantine. L'ouverture de la première section du chemin de fer de Bruxelles à Alger facilitera sans doute la réalisation de ce projet.

PROVINCE D'ALGER.

Si les bruits divers qui circulent sur la démission de M. le gouverneur-général de l'Algérie préoccupent en France la presse et l'opinion publique, ces bruits produisent en Afrique une véritable agitation, un déplorable malaise. L'incertitude sur l'avenir exploitée tour à tour par les commerçans, les propriétaires, les agioteurs et les spéculateurs de toute sorte plonge la population d'Alger dans une espèce de consternation muette. Tantôt on assure tout bas que M. le maréchal Bugeaud a donné sa démission, qu'il va être remplacé par M. le duc d'Aumale dans le gouvernement général, et par M. le général Lamoricière dans le commandement des armées. Tantôt on prétend que M. le gouverneur a reçu des lettres du ministère qui l'invitent à rester à son poste, malgré les criailleries des journaux, et qu'il s'est décidé à ne pas retourner en France. Aujourd'hui l'Algérie est à la veille d'avoir une vice-royauté ou un gouvernement civil; demain elle est menacée de retomber sous le joug du despotisme militaire au moins jusqu'à la fin de la campagne. Personne n'ose manifester tout haut ses craintes ou ses espérances, tant on a peur que M. le maréchal ne soit maintenu; on s'évite, on se soupçonne, on dirait le régime de la terreur.

Du reste, M. le gouverneur-général n'est pas le seul que l'on place et déplace alternativement; des avis officieux font parfois arriver M. Blondel, ce qui réjouit fort certaine partie de la population, mais ne semble pas produire le même effet sur M. le comte Guyot; tous les divers services civils et militaires sont sujets aux mêmes vicissitudes.

A chacun de ces bruits, on remarque dans les transactions commerciales une altération sensible. Compte-t-on sur M. le duc d'Aumale, sur la vice-royauté ou sur le ministère spécial? les terrains en villes, les propriétés rurales, les maisons, les loyers sont en hausse, on voit déjà arriver de France des colons puissans et d'immenses capitaux; le lendemain on apprend que rien ne sera changé, ces brillantes espérances s'évanouissent, les propriétés sont dépréciées, le taux de l'intérêt s'élève, un profond découragement s'empare de tout le monde, personne ne veut plus acheter, on attend.

Rien n'est plus fâcheux pour notre colonie que cet état d'incertitude, qui entrave toutes les opérations, et produit des révolutions instantanées dans les fortunes particulières. A la suite d'une crise commerciale comme celle qui s'est fait sentir dernièrement à Alger, à la veille d'une récolte presque nulle, comme celle que la sécheresse de l'année nous fait craindre, il faudrait au moins que le colon fût libre de se livrer en paix aux soins de son commerce ou de ses cultures; il faudrait qu'une politique indécise et timide ne vînt point paralyser ses moyens d'action et décourager ses efforts.

Malheureusement la situation paraît devoir se prolonger jusqu'à la fin de la discussion des crédits. D'ici là, que de maux irréparables n'aura-t-elle pas causés!

Aucune nouvelle importante de la colonne aux ordres de M. le gouverneur-général qui opère dans l'Ouersenis n'était parvenu à Alger aux dernières dates. On savait seulement que M. le maréchal n'avait pas encore rencontré d'ennemis, et l'on pensait qu'il serait de retour à la fin de ce mois.

Les pluies qui ont continué à tomber dans la province, ont ranimé partout les espérances des colons. L'année ne sera pas aussi stérile qu'on avait lieu de le craindre.

Des lettres de la colonne du général Jusuf annoncent que ce général est toujours dans le Djebel-Amour; s'occupe de faire rentrer une amende de 28,000 fr. et de 3,000 bœufs, dont les populations de cette montagne ont été frappées.

On calcule que l'expédition du général Jusuf a déjà coûté depuis cinq mois mille chevaux et mulets morts ou abandonnés par suite de fatigues. Aujourd'hui il règne dans les écuries du train une telle disette de bêtes de somme, que l'on est réduit à se servir d'ânes pour les transports. On conçoit tous les retards que ce mode de ravitaillement apporte dans les opérations de nos colonnes. Le 19 de ce mois, un convoi d'ânes chargés de biscuits a été dirigé sur Blida et Médéa.

CERCLE DE DELLIS,

La garnison de Dellis n'ayant pas pu être relevée par mer à cause du mauvais temps, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, M. le général Gentil y a conduit par terre un bataillon. Ce général a partout été reçu pacifiquement par les indigènes.

CERCLE DE CHERCHELL.

La France algérienne, dans son numéro du 2 mai, publiait sous forme de *Chronique arabe* un pompeux éloge de l'agha des Beni-Mnacer, Si Abd-el-Kader-ben-Amer.

Après avoir fait un magnifique portrait de son héros et raconté d'après Abd-el-Kader-ben-Amer lui-même, ses propres exploits, le journal semi-officiel d'Alger terminait son épopée par cette triste réflexion :

« Néanmoins, notre habile et vigoureux agha reste frappé de l'idée fixe que ses kabyles l'assassineront, et il demande avec instance la permission de faire un pélerinage à la Mecque, ressource habituelle de tous les chefs arabes quand ils se trouvent trop compromis. »

Une lettre que nous recevons de Cherchell attribue à d'autres motifs que le dévoûment à la France, la haine dont Abd-el-Kader-ben-Amer est l'objet.

Voici cette lettre :

Les Beni-Mnacer sont en pleine guerre civile ; ils se volent, se battent, se tuent entre eux.

L'état-major d'Alger attribue ces désordres à la présence de Si Kaddour-el-Berkani, dans les montagnes des Beni-Mnacer. Un des membres de la famille des Brakna, il est vrai, vient de reparaître au milieu des serviteurs de ses ancêtres ; mais il s'y cache et n'y exerce aucune influence. Le mal tient à d'autres causes. L'agha Abd-el-Kader-ben-Amer a pillé, volé, ruiné la plupart de ses administrés, et aujourd'hui il y a réaction du peuple opprimé contre l'oppresseur, contre tous ceux qui, ses complices, se sont enrichis avec lui par l'exaction.

Abd-el-Kader-Ben-Amer est le favori de M. le gouverneur et de M. le directeur central des affaires arabes ; les Kabiles le savent ; désespérant d'obtenir justice du gouvernement qui devrait les protéger, ils se la rendent eux-mêmes, les armes à la main.

Avant de recourir à ce parti extrême, les Beni-Mnacer ont eu recours à toutes les voies légales, ils ont adressé leurs griefs à l'autorité. On ne les a pas écouté, et même ceux qui avaient articulé des faits contre leur agha ont été livrés aux représailles de sa vengeance.

Les Beni-Mnacer demandent la destitution de l'agha Si-Abd-el-Kader-Ben-Amer et du kaïd Mohammed-ou-Najem. Ils désignent Si-el-Abbas-Ben-Amer, frère de l'agha actuel, comme le chef autour duquel ils se rallieront tous, ce qui prouve qu'il n'y a rien de politique dans leur révolte.

Abd-el-Kader-Ben-Amer, comprenant la fausse situation dans laquelle il se trouve, vient, dit-on, de demander à M. le gouverneur l'autorisation de se rendre avec toute sa famille en Egypte. Il a hâte d'aller jouir en paix des richesses qu'il s'est procurées par le vol, la rapine et l'exaction.

Des mesures viennent d'être prises par l'autorité, pour assurer la sécurité de la route entre Koléa et Cherchell. Des postes indigènes, de huit hommes chaque, et relevés toutes les vingt-quatre heures, sont fournis par les tribus voisines et établis de quatre lieues en quatre lieues. Ils ont pour mission d'arrêter les voyageurs isolés et non armés, et de les conduire d'un poste à l'autre jusqu'à leur destination.

Ces postes sont situés :

1° Chez les Chieba ;
2° Chez les Attalba ;
3° Chez les Ouled-Chebel ;
4° Chez les Ouled-Ben-Doucah ;
5° A El-Arba, chez les Hadjout ;
6° Chez les Chenoua ;
7° Chez les Ouled-Sidaf.

Les tribus sont responsables des attentats commis contre les voyageurs européens, aussi veillent-elles avec soin à ce qu'il n'arrive aucun accident.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Les Arabes dirigés par M. le capitaine Bréauté, s'occupent de la destruction des sauterelles qui reparaissent dans la campagne.

Un service de diligences vient d'être établi entre Blida et Médéa, les départs ont lieu tous les deux jours de chacune de ces deux villes.

PROVINCE D'ORAN.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, commandant supérieur de la province, est rentré le 8 mai à Oran, venant des contrées limitrophes du Tell et du Sahara. On annonçait déjà son départ pour l'intérieur.

Toutes les nouvelles qui arrivent de la frontière marocaine annoncent la dispersion de la Daïra. La famille de Bou-Hamedi serait, dit-on, restée chez les Beni-Snassen, mais celle de l'émir aurait pris, sous la conduite d'El-Hadj-Moustafa-ben-Tami, beau-frère d'Abd-el-Kader, la route du Tafilelt.

Quand à l'infatigable chef de partisans, qui fait tant trotter nos pauvres soldats, on ne sait ce qu'il est devenu. On croit généralement qu'il est chez les Ouled-Sidi-Cheikh, au sud de Tlemcen, prêt à rejoindre son beau-frère.

On sait aujourd'hui d'une manière positive que les Beni-Amer émigrés au Maroc, ont abandonné le Daïra, et que Mouleï-Abd-er-Rahman leur a assigné un territoire dans l'intérieur de l'empire, entre Fès et Maroc. Ils sont destinés à former le noyau d'un makhzen que l'empereur veut créer à l'instar des Turks.

Voici le texte de l'Adresse des ulémas d'Alger au Roi, à l'occasion de l'attentat de Fontainebleau. Cette pièce est en prose rimée et divisé par versets comme les psaumes hébreux :

Louange à Dieu l'unique : lui seul peut être adoré en toute vérité.

Que par votre main Dieu fasse prospérer vos Etats ; qu'il vous garantisse des embûches des hommes ; qu'il étende sur vous le voile de sa protection et vous rende l'objet de la vénération jusqu'au jour où nous serons tous appelés devant lui ; qu'il perpétue le bonheur sous votre règne ; que le bonheur soit la félicité de vos empires ; puissiez-vous toujours occuper le faîte des grandeurs et de la puissance ; que votre puissance ne cesse de s'accroître dans la voie de la vérité ; que Dieu comble tous vos instans de joies ; que ces joies se renouvellent plus vives à chaque heure ; que Dieu prolonge vos jours précieux ; que la majesté de votre trône soit illuminée d'un éclat splendide ; que Dieu élève vos étendards ; qu'il fasse triompher vos armées, que les drapeaux de la victoire flottent devant vous ; que le glaive vengeur reste fort et redouté dans vos mains ; que l'éclat de vos vertus brille dans tous l'univers ; que vos louanges y soit chantées nuit et jour ; que Dieu fasse durer éternellement le temps où l'on exalte votre gloire, car vos bienfaits rendent plus fortunés encore ces jours de calme et de repos ; que la Providence écarte de vous les pièges de vos ennemis ; ô vous qu'elle a placé au-dessus des autres hommes ; ô vous dont les rares qualités sont aimées et fécondes, qui réunissez à la grandeur du trône éclatant la bienveillance extrême ; ô vous dont le règne est glorieux, qui gouvernez les hommes avec sagesse ; qui êtes leur soutient en Orient et en Occident ; le premier des princes et des monarques de la terre, le chef glorieux des Sultans.

A votre très haute, très puissante, très auguste Majesté ; à votre très glorieuse, très noble, très illustre seigneurie ; au maître, objet de nos respects ; à Sa Majesté Louis-Philippe, Roi des Français ; que Dieu augmente sa puissance, qu'il le préserve de tous malheurs ; qu'il le protége et le soutienne. Amen.

Après les saluts complets, tels qu'il convient d'en offrir à votre auguste personne, après l'hommage dû à votre souveraine puissance, après nous être enquis soigneusement de l'état de votre santé, et de tout ce qui peut l'intéresser, aussi de tout ce qui entoure Votre Majesté, sa famille, ses fils, les conseillers intimes de son trône, les soutiens de sa gloire, les principaux de l'empire, sans excepter personne.

Et maintenant, ô notre maître, ce que nous avons à mander à Votre haute et puissante Seigneurie, connue par la sagesse de ses commandemens et l'utilité de ses prescriptions, voici : Il n'en résultra que du bien ; s'il plaît à Dieu (que ce nom soit élevé).

Spontanément, nos oreilles ont été frappées par la nouvelle de ce qui s'est passé ; nous nous sommes réjouis de votre salut et de la conservation de vos jours, menacés par vos ennemis et leurs perfides attaques. Que Dieu fasse tourner contre les méchans leurs tentatives impies ; que le glaive de la justice s'abatte sur leur tête et la sépare de leur corps. Louanges à Dieu qui vous a préservé ; à lui qui vous a sauvé, des actions de grâces. Certes, nous avons été saisis de vifs transports de joie en apprenant votre salut, et notre allégresse a été immense ; car vous êtes notre émir, et celui qui dirige nos pas et défend nos biens ; vous êtes celui qui répand incessamment sur nous d'inépuisables bienfaits.

Nous demandons à Dieu (que son nom soit adoré) de faire prospérer vos Etats, de faire suivre à vos commandemens la voie de la concorde et de la justice, d'anéantir les méchans et les traîtres. Voici ce que nous avions à vous dire, sauf encore l'amour et la vénération de ceux par l'ordre de qui est écrit le présent, revêtu de l'empreinte de leur sceau, les fidèles ulémas de *votre pays d'Alger*, chargés d'y rendre la justice et d'expliquer les lois ; que Dieu les protège et les dirige. Qu'il soutienne ses serviteurs dans la bonne voie par sa bonté et par sa miséricorde. Amen.

(Suivent les signatures).

Alger, le 15 djemmad-el-ououl 1262 (10 mai 1846).

ACTES OFFICIELS.

ARRÊTÉ CONCERNANT L'UNIFORME DU PERSONNEL COLONIAL EN ALGÉRIE.

Le pair de France, ministre secrétaire-d'Etat de la guerre, arrête :

Art. 1er. Dans les cérémonies publiques et dans l'exercice de leurs fonctions, les corps, les fonctionnaires et les agens du personnel colonial portent l'uniforme déterminé par le tableau et par les modèles annexés au présent arrêté.

Art. 2. Obligatoire pour les employés de tout grade des services actifs, le costume n'est que facultatif pour les employés des bureaux.

Suit le tableau détaillé des uniformes du personnel colonial, que nous renvoyons à un prochain numéro.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des départemens dont l'abonnement est expiré le 15 mai, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

*On s'abonne : à Alger, chez MM. Dubos frères ; — à Blida, chez M. Georges ; — à Oran, chez M. Renard ; — à Constantine, chez M. Guendo. — à Bône, chez M. Besson ; à Londres, à l'Agence générale de l'*Observateur français, 67. *Strand.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

FAITS DIVERS.

— Par arrêté de M. le gouverneur-général de l'Algérie, en date du 10 mai courant, deux nouvelles compagnies de milice et une section de sapeurs-pompiers ont été créées à Miliana. Ces deux nouvelles compagnies jointes aux deux compagnies déjà existantes en vertu de l'arrêté du 20 avril 1845, formeront le 1er bataillon de la milice de Miliana, qui sera successivement porté à huit compagnies.

— Par décision de S. Exc. M. le ministre de la guerre, en date du 5 mai courant, MM. les sous-directeurs de l'intérieur et des travaux publics, prendront à l'avenir le titre de sous-directeurs de l'intérieur et de la colonisation.

— M. le comte Dubois, directeur des travaux publics de l'Algérie, est arrivé à Alger, le 18, sur *le Charlemagne*. Ce steamer a été retardé par un violent coup de mer qui l'a assailli à la hauteur des îles Baléares.

— Le *Moniteur algérien* publie l'avis suivant :

L'autorité, informée que plusieurs indigènes recourent à des actes de notoriété pour établir de prétendus droits de propriété, même sur les fossés de la ville, et colportent ensuite des actes ainsi faits pour spéculer sur la bonne foi des Européens, croit devoir rappeler que les fossés de la ville font partie du domaine de l'Etat, et que le droit de propriété sur les cimetières et autres biens vacans, ne peut, aux termes de l'article 19 de l'ordonnance du 9 novembre 1845, être établi que par des titres ayant date certaine antérieurement au 5 juillet 1830, et constatant la contenance et les limites de l'immeuble.

— Le bac de la Seybouse, établi avec un vieux chaland de la marine, a coulé bas le 11 avril dernier. Par suite de cet événement, la circulation pouvait être longtemps interrompue, mais, grâce à l'administration civile, tout a été promptement réparé. En dix jours, ce bac a été remplacé par un radeau, parfaitement établi, qui pourra suffire à tous les besoins de la circulation jusqu'à l'installation d'un nouveau bac dont le projet, dressé par M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées, est déjà terminé.

— Deux colons de Koléa ont tué, le 16 de ce mois, au lieu nommé Bou-Ismaïl, à très peu de distance de la ville, une énorme panthère, qui, la veille encore, avait dévoré trois moutons.

— On assure que, pour utiliser les bois de construction que renferment nos possessions d'Afrique, l'administration de la marine vient de décider qu'un chantier de construction serait établi à Alger pour les bâtimens de guerre d'un rang inférieur, destinés au service local de l'Algérie. (*Patrie*).

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

TENUE DES LIVRES. Parfaitement au courant de la tenue des livres, un jeune homme désire se placer dans une maison de commerce de Paris. Il peut fournir sur ses capacités et sa conduite les meilleurs renseignemens. — S'adresser à M. Christophe, rue Rochechouart, 23.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse*. Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin ; appréciations naturelles des miracles ; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc.—Deux volumes in-8°, 15 francs.—Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

MÉTHODE ROBERTSON. Cours d'Arabe usuel (idiôme d'Alger), par M. HADAMARD, ancien secrétaire interprète à l'administration des finances, à Alger. — Un nouveau cours s'ouvrira le 8 de ce mois, à 9 heures du matin. — S'adresser à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis, où l'on distribue des programmes.

UNIFORMES MILITAIRES. Au moment où des transformations si grandes s'accomplissent dans l'habillement de l'armée et de la garde nationale, il est utile de rappeler à MM. les officiers la maison Blanchetière, tailleur de l'Ecole municipale. Tous les uniformes y sont exécutés avec une précision et une élégance qui continueront la réputation dont M. Blanchetière jouit à si juste titre.—Passage des Panoramas, galerie de la Bourse, 2.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

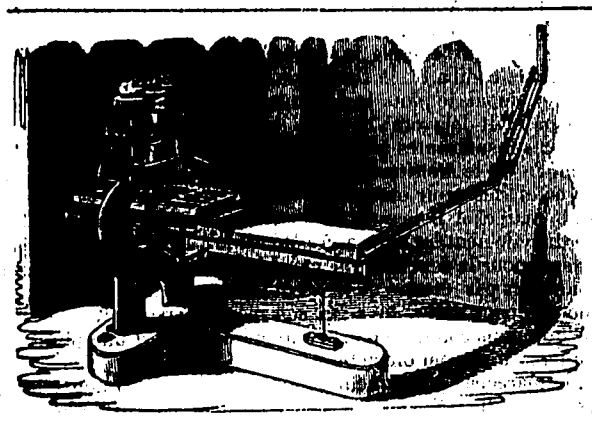

CIROUDOT, MÉCANICIEN, *rue du Val-de-Grâce*, 4. Presses mécaniques. Machines hydrauliques de toutes forces.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

BATEAUX A VAPEUR DE MARSEILLE EN ALGÉRIE.

Ligne d'Alger. — Six voyages par mois (***trajet moyen en 45 heures***).
Départs de Marseille, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 ; — d'Alger, les 5, 10, 15, 20, 25 et 30.
Ligne de Stora (pour Constantine et Bône). — Deux voyages par mois (***en 55 heures***).
Départs de Marseille, les 8 et 23 ; — de Stora, les 14 et 29.
Ligne d'Oran. — Deux voyages par mois (***trajet moyen en 65 heures***).
Départs de Marseille, les 3 et 18 ; — d'Oran, les 10 et 25.
S'adresser, à Marseille, au bureau de la Compagnie BAZIN et PÉRIER, rue Canebière, 33.

LES KHOUAN
ORDRES RELIGIEUX CHEZ LES MUSULMANS DE L'ALGÉRIE.
PAR M. DE NEVEU.
Capitaine au corps royal d'état-major.
Prix : 4 fr. — Chez GUYOT et SCRIBE, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

CARTE DE L'ALGÉRIE,
DIVISÉE PAR TRIBUS,
Par MM. E. CARETTE et Aug. WARNIER,
Membres de la Commission scientifique.
DEUX FEUILLES COLOMBIER. — Prix de la Carte coloriée : 10 francs.
Se vend à Paris, chez ROBIQUET, rue Pavée-St-André-des-Arts, 2 ; et chez HACHETTE.
A Alger, chez HACHETTE et DUBOS, rue Bab-Azoun.

REVUE ALGÉRIENNE,
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS.
(Le premier numéro a paru le 15 mai.)
Sommaire du premier numéro :

Programme. — Qu'est-ce que l'Algérie ? — Système de colonisation. — Est-il vrai que les enfans européens ne peuvent s'élever en Algérie ? (Lettre de M. Hutin, chirurgien en chef de l'Hôtel des Invalides. — On ne peut encore former en Algérie des départemens français. — Les députés en Algérie : MM. Baude, de Loyner, de Beaumont, de Tocqueville, de Corcelles, Denis, Garnier-Pagès. — Les pairs de France : M. le duc de Caraman et M. le duc de Mortemart. — Chemin de fer d'Alger à Blida. — Sur la presse algérienne et la liberté de la presse en Algérie. — Des enquêtes administratives qui ont eu lieu en Algérie. — Les réfugiés politiques en Algérie. — De la nécessité de donner en Algérie des noms français aux villes et villages de nouvelle formation. — Sur l'idée de fonder une ville en Algérie par chacun des départemens français. — On ne peut prendre Abd-el-Kader. — Sur le transport gratuit des colons en Algérie. — Mouvement commercial du port d'Alger. — Culte catholique en Algérie. — M. le comte Dubois, directeur des travaux civils. — Administration de M. le général de la Rüe. — Annonces.

Prix de l'abonnement pour l'année :

Pour Paris	15 fr.
Pour la province et l'Algérie	18
Pour l'Etranger	20

La *Revue algérienne* recevra les annonces au prix de 1 franc la ligne.

On s'abonne :

A Paris, au bureau, rue Croix-des-Petits-Champs, 31. — A Alger, chez Bastide, place du Gouvernement. — A Oran, chez Renard et Marquis. — A Bône, chez Besson. — A Blida, au bureau de *l'Echo de l'Atlas*. — A Philippeville, au bureau du *Courrier de Philippeville*.

DAGUERRÉOTYPE-ANDRIEUX,
PLACE DU CARROUSEL, 2, au rez-de-chaussée,
(Vis-à-vis l'entrée de l'Hôtel de Nantes.)
PORTRAITS. — GROUPES DE FAMILLE. — REPRODUCTION D'OBJETS D'ART.

2 JUIN 1846. N. 172. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —ooo— La conquête par les armes est achevée.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Prisonniers français au Maroc.—Alger : la Cathédrale, la Mosquée et le Temple. —PROVINCE DE CONSTANTINE: Bône et Philippeville.—PROVINCE D'ALGER : Miliana, Médéa, Alger. — PROVINCE D'ORAN : Subdivision de Mostaganem. — Subdivision de Mascara. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Mines.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 29. — M. le chancelier donne lecture d'une proposition de M. le prince de la Moskowa, tendant à se faire autoriser par la Chambre à adresser des interpellations au cabinet à l'occasion des prisonniers français tombés entre les mains des Arabes. La Chambre ajourne à prononcer sur la proposition, attendu l'absence du ministre de la guerre et des membres du cabinet. La Chambre se retire dans ses bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 27. — Suite de la discussion du budget des dépenses de 1847. — Instruction publique, école des chartes. — La commission propose de refuser une augmentation de 21,000 francs demandée pour porter à douze le nombre des élèves de cette école, l'emploi de ce crédit nouveau ne lui ayant pas paru suffisamment étudié. M. de Salvandy assure que jamais projet n'a été mieux étudié que celui-ci. La réduction est rejetée. — M. Demarçay critique la manière dont les ouvrages achetés par le ministre sont distribués dans les bibliothèques. Il ajoute que les livres sont mal choisis pour la plupart du temps. M. de Salvandy assure que le ministre n'a souvent pour but, dans le choix et la distribution des ouvrages achetés, que d'encourager la publicité d'ouvrages coûteux et d'un placement difficile. — Budget de l'intérieur. — M. Thiers établit que tous les gouvernemens commencent par avoir raison et finissent par avoir tort. Le nôtre a contracté d'abord avec l'Angleterre une alliance libérale qui maintenait notre influence en Europe, il a fini par payer l'indemnité Pritchard, par menacer l'Amérique, son allié fondamentale, en faveur d'une alliée douteuse. En Espagne, il a favorisé Espartero, puis Narvaez ; enfin, il a accepté pour époux de la reine, un candidat repoussé également par tous les partis. A l'intérieur, le gouvernement s'est éloigné du principe qui l'avait constitué, il n'a pas cherché à réaliser notre théorie constitutionnelle. Enfin, il penche évidemment vers le parti qui a été vaincu en 1830.

Du 28. — M. Guizot fait l'éloge de la politique de la France après la révolution de juillet, il la montre prudente, juste et modérée. Passant de cette politique à celle que la France a suivi depuis 1840, l'orateur prouve que l'intervention dans les affaires d'Espagne eût été dangereuse pour l'Espagne elle-même, que le général Narvaez ne mérite aucun reproche, que personne n'a le droit de demander compte à la reine mère de ses préférences, lorsqu'il s'agit de choisir un époux à sa fille. M. le ministre des affaires étrangères repousse le reproche qui lui a été adressé par M. Thiers d'avoir parlé, d'avoir agi avec légèreté et froideur envers les Etats-Unis. Arrivant à la politique intérieure, M. Guizot montre la force et l'homogénéité du parti conservateur qu'il est impossible de diviser, de désunir ; l'orateur conclut en assurant que la politique suivie depuis 1840 est pour beaucoup dans la sécurité publique. — M. Barrot passe en revue la conduite du cabinet vis-à-vis de l'Amérique, de l'Espagne et du Maroc, il exprime sur tous ces points une complète réprobation. Quant à l'intérieur, il assure que la corruption est le principal agent du gouvernement.

Du 29. — Suite de la discussion du budget de l'intérieur. — M. Gaulard engage la Chambre à ne pas réduire les débats aux mesquines proportions d'une question personnelle.—M. Billault assure qu'au lieu de faire de grandes choses, le ministère s'est contenté de vivre, et qu'il a manqué de courage pour tenter et pour accomplir ce qu'il y avait à faire. Il propose au cabinet l'exemple de sir Robert Peel. — M. le ministre des affaires étrangères expose les améliorations obtenues dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce. L'orateur rappelle les grands travaux qui se poursuivent activement, il conclut en repoussant le reproche qui lui est adressé par le préopinant de n'avoir pas agi activement.— M. Thiers assure qu'il n'a jamais représenté le système de thésaurisation comme le seul bon, il s'est contenté de dire que pendant la paix il fallait amasser des ressources pour la guerre. L'honorable membre reproche ensuite au ministère de se laisser dominer et conduire par la pensée royale, dans les questions où il n'est pas d'accord avec elle. M. Guizot répond que le droit et le devoir de la personne royale est de gouverner, d'accord avec les grands pouvoirs publics, institués par la Charte et les lois. Cela se pratique ainsi en Angleterre.

Du 30. — M. le marquis de Langle Beaumanoir donne sa démission. — Suite de la discussion du budget. — M. Lespinasse demande qu'une inspection soit créée pour tous les sapeurs-pompiers du royaume. M. le ministre de l'intérieur répond que cette mesure causerait un surcroît de dépenses et n'aurait aucun bon résultat. — M. le ministre de l'intérieur expose la situation du Théâtre-Français et annonce l'intention de demander une augmentation de subvention pour ce théâtre. M. le vicomte de Courtais avertit la Chambre qu'il a l'intention d'interpeller le ministre de la guerre au sujet du massacre des prisonniers de la daïra. M. le ministre de la guerre se fait un devoir de dire à la Chambre que le gouvernement n'a reçu aucune autre nouvelle que celles contenues dans les journaux.

Du 1er juin. — M. de Larochejaquelein signale la conduite irrégulière de plusieurs fonctionnaires du gouvernement. M. Dejean expose les intrigues d'un procureur du Roi, et reproche au ministère de ne l'avoir pas destitué. M. Berryer fait remarquer à la Chambre que ce procureur du Roi est le concurrent du préopinant. M. Martin (du Nord) déclare que la conduite de ce magistrat ayant été avant cette époque consciencieuse et recommandable, il a dû avoir égard à ces antécédens et se contenter de le déplacer. — M. Béchard appelle l'attention de la Chambre sur la manière arbitraire dont on poursuit les délits de presse. — M. Guizot demande que la discussion sur les crédits extraordinaires ait lieu après la discussion du budget de la guerre.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Le *Courrier du Nord* publie les détails suivans sur l'évasion du prince Louis Bonaparte :

Il était sept heures du matin, lorsque deux hommes se présentèrent pour sortir à la porte de la citadelle de Ham; l'un d'eux était un ouvrier plâtrier qui travaillait habituellement au château : l'autre était le prince, et portait également un costume souillé de plâtre. Pour rendre son déguisement plus complet et jouer au naturel son nouveau rôle, Louis Bonaparte tenait sur l'épaule une planche enlevée aux rayons de sa bibliothèque; dans une main un énorme morceau de pain, dans l'autre une boîte de radis. Tandis que son camarade, chargé d'un sac de plâtre, s'adressait, pour sortir, au concierge, le prince se masquait avec sa planche et semblait dévorer avidement ses radis et son pain; aussi aucun soupçon ne vint-il au brave concierge, et la porte fut bientôt ouverte. Une fois hors la ville, le prince, traversant les magasins de M. Carette, suivit la digue du canal et gagna rapidement Etouilly, où son domestique l'attendait avec une voiture.

Les voyageurs se rendirent ainsi sans incident jusqu'à Saint-Quentin; là le prince, sous prétexte de ménager son cheval et sa voiture, confia l'un et l'autre au maître de poste, prit un tilbury vulgairement nommé *passe-poste*, et se dirigea vers la frontière.

— On lit dans *le Nouvelliste de Marseille*, du 20 mai :

M. de Lagrenée, ambassadeur de France en Chine, est arrivé hier sur le paquebot *le Caire*, au lazaret de notre ville. La plupart des personnages qui composaient la mission de France, ont été également ramenés en France par ce paquebot.

M. de Lagrenée rapporte une foule d'objets chinois d'un grand prix, et des présens pour le roi et la famille royale. Il amène également en France un naturel de la terre des Papous.

— L'ordre est arrivé au Havre d'envoyer à Cherbourg un pilote connaissant bien les côtes d'Angleterre. Ce pilote doit monter *le Gomer*, que le gouvernement met à la disposition d'Ibrahim-Pacha, qui a accepté l'invitation de S. M. la reine Victoria. Le prince s'embarquera à Dieppe.

— La découverte d'un monument assyrien en Chypre, signalée par M. de Mas-Latrie au ministre de l'instruction publique, à son retour d'Orient, préoccupe vivement les antiquaires par sa nouveauté et son importance historique. Dans la dernière séance de l'Académie des inscriptions, M. Letronne a appelé l'attention de la compagnie sur cette découverte, et il a été décidé que l'Académie écrirait au ministre pour le prier de faire transporter en France le précieux monument de Larnaca qui serait placé au Louvre, dans la future galerie assyrienne.

EXTÉRIEUR. — PRUSSE. — La *Gazette universelle de Prusse* annonce que le roi vient de désigner, pour être évêque de Jérusalem, M. Gobat, ancien missionnaire et directeur actuel du collége protestant de Malte.

ANGLETERRE. — On lit dans *le Globe* du 25 mai :

Il se prépare en ce moment une expédition pour explorer la côte orientale d'Afrique. M. J.-S. Leigh, qui parle le sawahili, langue qui est généralement usitée dans tout le pays, doit, dit-on, être mis à la tête de cette expédition.

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne :

On assure que le gouvernement portugais a offert de céder à la France le fort et l'établissement de Bissao, situé sur la côte occidentale de l'Afrique, à 250 kilomètres environ de Gorée.

BOURSE. — Du 27 mai.

	5 0/0	P. H.	119 90	P. B.	119 65
	3 0/0	—	84 20	—	84 10
Du 1er juin.	5 0/0	—	120 05	—	120 »
	3 0/0	—	84 30	—	84 20

ALGÉRIE.

PRISONNIERS FRANÇAIS AU MAROC.

La lecture des journaux d'Alger et d'Oran nous avait fait espérer que la nouvelle du massacre des prisonniers de la daïra d'Abd-el-Kader ne serait pas confirmée; les articles de ces journaux, en effet, n'étaient fondés que sur des bruits renfermant plusieurs invraisemblances, et même des contradictions. Hier nous doutions, et nous doutons bien plus encore après la lecture du récit du chasseur Rolland.

Voici ce récit, tel qu'il est publié aujourd'hui dans *le Messager* :

La daïra était campée à environ trois lieues de la Mlouïa. Les prisonniers établis sur le bord de la rivière occupaient une vingtaine de gourbis, au milieu du camp des fantassins réguliers. Ceux-ci, au nombre de 500 environ, répartis aussi dans des gourbis par bandes de 5 ou 6. Le camp était clos par une enceinte de broussailles fort élevée, dans laquelle on avait ménagé deux passages ; de cette manière la garde était plus facile.

Le 27 avril, vers deux ou trois heures de l'après-midi, il est arrivé une lettre d'Abd-el-Kader ; ensuite, trois cavaliers sont venus à notre camp pour chercher les officiers, de la part de Mustafa-Ben-Tami ; ils les ont conduits à la daïra, sous prétexte de les faire assister à une fête chez le khalifa. Ils ont emmené :

MM. de Cognord, Larrazet, Marin, Hillairain, Cabasse, Thomas, adjudant, le maréchal-des-logis chef des hussards, Testard, hussard, Trottel, deux autres.

A l'entrée de la nuit, les autres prisonniers ont été réunis sur un rang. On nous avait donné l'ordre d'apporter tous nos effets avec nous. Quand nous avons été ainsi rassemblés, les fantassins réguliers sont venus, on nous a séparés pour nous conduire dans leurs gourbis. Nous étions sept pris par les habitans de quatre gourbis ; ils nous firent entrer ensemble dans le même gourbi. Je dis à mes camarades qu'il y aurait quelque chose pendant la nuit, de ne pas dormir, de nous tenir prêts à nous défendre si on voulait nous tuer. J'avais un couteau français que j'avais trouvé sur les bords de la Mlouïa, trois jours auparavant. En entrant dans la cabane, j'avais trouvé une faucille, je l'avais donnée à mon camarade Daumat. Au moindre bruit, leur avais-je dit, je sortirais le premier, vous me suivrez.

Vers minuit, les soldats d'Abd-el-Kader poussent un cri. C'était le signal. Je sors le premier, je rencontre un régulier, je lui donne un coup de couteau dans la poitrine, il tombe; je saute dans l'enceinte de buissons et je roule par terre. Pendant que j'étais à me débarrasser, des soldats arrivent cherchant à me prendre; mon pantalon était en mauvais état, il reste entre leurs mains, je m'échappe en chemise. Dans un ravin à cent mètres du camp, une embuscade tire sur moi, une balle m'a blessé légèrement à la jambe droite. Je continue à fuir, je monte sur une colline et je m'assieds pour voir si quelqu'un de mes camarades pourrait me rejoindre.

En me tournant vers le camp, j'entendais les cris des prisonniers et des gens d'Abd-el-Kader; les coups de fusil ont duré plus d'une demi-heure; mes camarades ont dû se défendre, si j'en juge par le bruit que j'ai entendu.

Pour échapper au massacre dans les gourbis des réguliers, plusieurs prisonniers s'étaient réfugiés dans nos gourbis, au milieu du camp; c'est pour les en chasser qu'on y a mis le feu, on les tirait au fur et à mesure qu'ils sortaient.

Voyant que personne ne me rejoignait, j'ai franchi la Mlouïa, j'ai marché pendant trois nuits, je me cachais le jour. Le troisième jour vers 3 ou 4 heures, le tonnerre a grondé, il a tombé de la pluie, il faisait un vent qui coupait les broussailles, j'ai continué à marcher, j'étais presque nu, je souffrais, je pensais que j'en aurais encore pour deux ou trois heures, j'ai voulu en finir : je me suis dirigé vers un village marocain, j'y suis arrivé avant la tombée de la nuit. A l'entrée du village, j'ai rencontré des femmes qui venaient puiser de l'eau ; en me voyant elles ont pris la fuite en poussant des cris ; je suis entré dans le village. A l'extrémité d'une petite rue, j'ai aperçu un jeune homme d'une vingtaine d'années ; en me voyant, il a sorti un poignard pour me tuer. Je voulais mourir, je me suis avancé vers lui. Je m'étais approché jusqu'à trois ou quatre pas, un autre homme sortit d'une terrasse voisine, retint le bras du jeune homme. Alors il m'emmena chez lui, me fit chauffer pendant deux ou trois minutes, puis il me conduisit dans sa case.

Là, il m'a attaché les pieds et les mains et a jeté sur moi une couverture de cheval. Voyant cela, je ne disais rien, je voyais que je ne souffrirais pas longtemps. Je le vois se préparer à se coucher. Alors, croyant qu'il allait me faire souffrir et me tuer après, je lui fis signe de se dépêcher et de m'expédier sans torture. Il me dit qu'il ne me tuerait pas. Je passai la nuit comme je pus. Au matin, il vint me détacher. J'ai passé sept jours chez lui ; il ne me laissait pas sortir, parce qu'il y avait dans le village des gens qui voulaient me tuer.

Le septième jour, est arrivé un homme qui m'a acheté deux douros. Celui-ci m'a fait partir la nuit pour me conduire dans sa maison. En arrivant, il m'a donné un haïk et un burnous ; il m'a gardé dix jours. Le dixième jour, il m'a conduit chez un de ses parens, qui est dans un village marocain, à un jour de marche de Lella-Maghnia. Ce dernier m'a amené parce que l'autre ne connaissait pas la route; nous sommes venus par les montagnes de Nedroma, et, près de cette ville, mon conducteur a dû prendre un guide. J'avait dit à mon premier patron qu'il aurait de l'argent s'il me rendait aux Français, je pense que c'est ce qui a donné au second l'idée de me ramener à Lella-Maghnia. Nous étions encore 280; on m'a dit qu'il y a encore deux de mes camarades qui sont dans d'autres villages marocains.

Les réguliers avaient mis à part quelques-uns de mes camarades, à cause de leurs professions. Je crois qu'ils n'ont pas été tués :

Perrin, chasseur au 8e, pris à Sidi-Brahim, gardé comme tailleur;
Manin, clairon au 8e, ferblantier;
Voland, élève clairon au 8e bataillon;
Perrin, chasseur au 8e bataillon, 7e compagnie.

Tel est le récit du nommé Rolland ; il a ajouté que les troupes d'Abd-el-Kader ont l'envie de déserter, parce que les Marocains ne voulaient plus leur vendre de grains.

En effet, elles ne recevaient jamais d'argent; on les paye en papier sur lequel est le cachet de l'émir. Elles donnent cela en échange des denrées. Cette espèce de monnaie a été acceptée dans un temps, elle est tombée en discrédit.

Il n'y a guère à la Daïra plus de cent tentes :
Quarante tentes des Hachem ;
Vingt tentes des Bou-Hamedi ;
Cinquante tentes des tribus ;
Il y a cent cavaliers réguliers.

Lella Maghnia, le 21 mai 1846.

Le capitaine d'état-major,
Signé : BEAUDOUIN.
P. C. C., le capitaine aide-de-camp du lieutenant-général,
A. DE SENNEVILLE.

Nota. Il faut avoir entendu Rolland s'exprimer avec une simplicité singulière pour apprécier ce que valent les hommes qui ont traversé sans abattement une pareille épreuve. Rolland est d'apparence chétive. Au physique, il ne paraît point avoir souffert.

Ce rapport, fort remarquable par sa simplicité et sa lucidité, n'indique ni la cause ni le but de l'horrible massacre dont nos prisonniers auraient été victimes.

Une lettre d'Abd-el-Kader était arrivée ; mais Rolland ne dit pas si elle contenait l'ordre de mettre à mort les prisonniers. Il ne résulte même pas des préparatifs de cette terrible scène la preuve qu'elle dût nécessairement avoir lieu. Les officiers ont été mandés chez Mustafa-ben-Tami ; les autres prisonniers ont été répartis par nombre de sept dans les gourbis des réguliers. Cette disposition indique aussi bien la crainte d'une attaque nocturne que le projet d'un assassinat.

A minuit, un cri se fait entendre, Rolland sort du gourbi, frappe d'un coup de couteau un régulier qu'il rencontre, franchit l'enceinte, se débat contre de nouveaux assaillans, échappe à leurs coups et prend la fuite. Occupé exclusivement de son salut, il ne sait pas ce que deviennent ses camarades. Pendant une demi-heure Rolland entend des cris, des coups de fusil, voit l'incendie des gourbis, mais il est déjà assez loin pour ne distinguer ni les personnes ni les cris. Convaincu, dès le soir, que les prisonniers doivent être assassinés pendant la nuit, il reste sous le coup de cette idée, vraie peut-être, mais qui n'est pas confirmée, car Rolland ne nous parle que de lui et ne dit pas un mot de ses camarades. Ses camarades ont dû se défendre, dit-il, mais il n'en sait rien.

Que d'invraisemblances et d'incertitude dans ce récit?

Des assassins, qui veulent rester inconnus ou échapper aux poursuites, attaquent à minuit ceux qu'ils veulent mettre à mort ; mais on ne comprend pas que les réguliers aient choisi ce moment pour obéir à un ordre de leur maître.

La nuit, tous les hommes se ressemblent, et les exécuteurs des hautes-œuvres pouvaient s'entregorger.

La nuit, leurs victimes pouvaient plus facilement leur échapper, soit en se cachant sous les broussailles, soit en prenant la fuite.

Et puis les réguliers tirent des coups de fusil, arme dangereuse, difficile à manier, dans une attaque nocturne.

Pourquoi ne pas attendre le jour, garotter les prisonniers et les fusiller sans danger?

Pourquoi donner à l'exécution d'un ordre émané d'un sultan la forme hideuse d'un lâche assassinat?

Pourquoi surtout donner à des hommes qu'on veut assassiner l'ordre d'apporter tous leurs effets avec eux ?

Pourquoi, si les prisonniers étaient désarmés, les réguliers auraient-ils mis le feu à leurs gourbis, pour les en chasser? Ils eussent pu aller les attaquer dans leur retraite, aussi bien que de les tuer au fur et à mesure qu'ils en sortaient.

Comment explique-t-on, expliquer la fuite de Rolland ?

Il rencontre un premier régulier, qui ne le tue pas.

Il en rencontre d'autres qui lui déchirent son pantalon.

Mais des fantassins, des hommes qui ont résolu le massacre de 280 soldats, surtout quand ces soldats sont des Français, sont ar-

SEINE

més, frappent et ne se laissent pas frapper, et n'arrêtent pas un fugitif en le prenant par son pantalon.

Une attaque nocturne de la Daïra par les tribus voisines, explique bien mieux le récit de Rolland que le prétendu massacre de ses frères d'armes.

Les précautions prises dans la soirée sembleraient indiquer la crainte d'une surprise.

Ben-Tami appelle près de lui les prisonniers à la vie desquels il tient le plus, parce que, s'il doit prendre la fuite, il les emmènera avec lui. Il ordonne de répartir les autres dans chaque chambrée de réguliers, afin qu'ils ne puissent pas échapper et se joindre avec leurs ennemis.

L'attaque a lieu, on pousse des cris; mais, on le sait, les Arabes ne se battent pas sans pousser des hurlemens affreux: c'est le signe de ralliement, surtout la nuit.

Les cris que Rolland a entendus ne sont pas ceux de ses camarades, quoiqu'il le dise; parce qu'en admettant une Saint-Barthélemy, aucun d'eux n'eût été assez stupide pour appeler par des cris les coups de ses assassins.

Les personnes attaquées la nuit crient quand elles attendent du secours; dans le cas contraire, elles gardent le plus profond silence et *font le mort* dans l'espoir d'échapper.

Rolland a entendu de loin les coups de fusil, et pendant une demi-heure; mais cette circonstance indique qu'on ne tirait pas sur ses camarades seulement, en admettant qu'on eût tiré sur eux.

Pour fusiller 300 hommes désarmés, il ne faut pas une demi-heure, et puis les coups de fusil tirés à bout portant ne s'entendent pas à 100 mètres, même la nuit.

Toutes ces invraisemblances, puisées dans le récit même de Rolland, nous font espérer qu'il a été victime d'une panique; mais d'autres circonstances nous engagent à suspendre un jugement définitif sur cet événement,

C'est dans la nuit du 27 au 28 avril que cette horrible boucherie aurait eu lieu, et le 21 mai, c'est-à-dire vingt-trois jours après, ce récit ne serait pas confirmé par d'autres dépositions.

Nous sommes étonnés qu'une expédition n'ait pas été entreprise sur la Mlouïa, sur l'emplacement ou la daïra était campée, pour aller constater ce qui à pu se passer.

Dans tous les cas, nous ne croyons pas que tout soit perdu; Rolland lui-même pense que MM. de Cognord, Larrazet, Marin, Hillairain, Cabasse; les sous-officiers et soldats Thomas, Barbut, Testard, Trottel, Perrin, Manin, Voland et trois autres ont dû être épargnés. Nous espérons mieux encore, nous pensons que tous, ou du moins le plus grand nombre, en auront été, comme Rolland, quittes pour la peur.

Notre opinion mérite d'être prise en considération, car nous connaissons les hommes et les choses de l'Algérie, et jusqu'à présent, quand nous avons mis en doute la véracité des comptes-rendus officiels de l'Algérie, l'événement a toujours donné raison à nos présomptions.

Au mois de juin dernier, M. le maréchal Bugeaud se félicitait d'avoir expulsé Abd-el-Kader de ses états. Nous lui dîmes: Abd-el-Kader reviendra en septembre, quand la récolte sera terminée, quand les nomades du Sahara auront fait leurs approvisionnemens et au lieu d'une insurrection partielle, l'Algérie sera en proie à une révolte générale. (Voir nos numéros des 16 et 22 juillet, et 12 octobre 1845.)

Quand nous connûmes le triste événement de Sidi-Brahim, malgré l'autorité du rapport de M. le commandant de Martimprey, et le récit du caporal Lavaissière, lesquels laissaient craindre la mort de tous les hommes qui avaient pris part à l'affaire, nous écrivions :

« Nous ne pouvons considérer ce récit comme l'expression exacte des événemens, car il nous paraît impossible que 450 hommes aient été massacrés. Abd-el-Kader était présent, et il est certain qu'il aura cherché à faire des prisonniers. Le premier courrier nous apprendra sans doute qu'un grand nombre de nos camarades existent encore, et qu'ils ont trouvé dans le camp de l'émir les égards et les soins dus au malheur. » (Voir notre numéro du 6 octobre 1845.)

Un mois s'était à peine écoulé qu'un rapport de M. Courby de Cognord, confirmait nos espérances.

Le 26 octobre, nous mettions en doute les détails donnés sur la mort du capitaine Dutertre, qu'on disait avoir été décapité par ordre d'Abd-el-Kader, sous les yeux des 80 braves enfermés dans le marabout de Sidi-Brahim, et depuis on a su, officiellement, que M. le capitaine Dutertre n'avait pas été décapité ainsi que le racontait un journal d'Alger.

En décembre dernier, trois rapports officiels annonçaient la mort de Bou-Maza, assassiné par les Flitta, et nous avons prouvé que cette nouvelle était invraisemblable. (Voir notre numéro du 26 décembre.) Bou-Maza vit encore.

Vingt fois des nouvelles très graves ont été données soit par les rapports officiels, soit par les journaux d'Alger, et nous avons dû les contredire. Toujours l'événement a justifié nos prévisions.

Puisse encore cette fois nos espérances se réaliser!

L'Echo dOran du 16 mai annonçait que Ben-Abbou, ancien gouverneur de Tanger et chef actuel du Rif, s'avançait à la tête d'une armée de cavaliers et fantassins pour attaquer la daïra. L'affaire dont parle Rolland n'est-elle qu'une attaque de Ben-Abbou? Cela serait possible. Voici cet article de *l'Echo dOran* :

Nouvelles de l'Ouest. — La nouvelle de l'arrivée de Sidi-Ben-Abbou, caïd du Rif, dans le pays des Glaia, se confirme. Il a donné des ordres, aux tribus berbères de son commandement, de se préparer, fantassins et cavaliers, à venir le joindre. Il ne dit pas quel doit être le but de l'expédition; mais les Kabiles pensent qu'elle a pour objet soit de disperser ce qui reste de la Daïra, soit de marcher contre les Beni-Snassen. Mouleï Abd-er-Rhaman a frappé de sa malédiction les Kabiles qui avaient reçu Abd-el-Kader, et c'est pour cela que Dieu ne leur a pas donné cette année une goutte de pluie. L'eau du ciel est tombée salée et a desséché jusqu'à l'herbe des pâturages.

Les Kabiles, reconnaissant là une punition de Dieu, se sont repentis de n'avoir pas obéi aux ordres de l'empereur et lui ont envoyé une députation, pour obtenir de lui leur pardon. « Envoie-nous, lui auraient-» ils dit, qui tu voudras pour nous commander, fût-ce même une né-» gresse, nous sommes prêts à écouter ses paroles et à obéir à ses or-» dres. » Cela, dès-lors, expliquerait le revirement certain qui a eu lieu contre la Daïra, de la part de toutes les tribus kabiles des environs de la Mlouia. Le Kabile de qui nous tenons tous ces détails, ajoute qu'il n'est plus permis de prononcer, dans le Maroc, le nom du fils de Mahi-ed-Din, et un homme qui avait voulu parler de lui avec éloges, a reçu à Fez 300 coups de bâton.

D'après *l'Echo d'Oran*, la Daïra était menacée et d'une attaque de Ben-Abbou et d'une attaque des tribus kabiles des environs.

Les journaux d'Alger n'hésitent pas à exploiter les bruits qui courent du côté du Maroc, touchant le massacre de nos prisonniers. De ce que nos prisonniers auraient été massacrés dans le Maroc, ils concluent que le bras de fer doit continuer à s'appesantir sur l'Algérie.

Mais quand même cette désastreuse nouvelle se confirmerait, quand les motifs que nous avons d'espérer que ces malheureux captifs vivent encore, seraient sans fondement, quelle serait donc la conséquence possible de ce déplorable événement? Est-il une seule tribu de l'Algérie à laquelle, en bonne justice, nous serions en droit de faire expier ce crime? Dans l'intervalle de nos possessions est-il une seule razia qui pût légitimement nous venger?

Quelle serait donc la conséquence possible de cet événement? Tout au plus de nous pousser à déclarer la guerre au Maroc, à poursuivre jusqu'à Fès les débris dispersés de la Daïra. A coup sûr, c'est une résolution que nous ne conseillerions pas. Mais enfin il faut tout prévoir; il règne là-bas une fièvre inquiète qui pousse aux combats; l'Algérie n'en fournit plus; la moisson est faite; mais la terre du Maroc, encore à peu près vierge, peut fournir des bulletins. Pourquoi, malgré le peu de gout qu'elle ressent pour la guerre, la France ne se verrait-elle pas entraînée dans quelqu'expédition aventureuse sur les terres de l'empire?

Admettons, quelque forcée qu'elle soit, cette conséquence qui est la seule possible, d'un événement que rien encore n'établit comme certain.

Qu'en résulterait-il? Qu'un général en chef serait chargé de cette nouvelle guerre. Ce général en chef serait-il le gouverneur de l'Algérie? Mais alors qu'on se figure ce que deviendront nos affaires d'Algérie, lorsque le gouverneur-général ne sera plus même en Algérie, lorsque les ordres relatifs à la subdivision de Bône, par exemple, passeront par Alger pour aller chercher le gouverneur à Fès, et traverseront deux fois, non plus l'Algérie, mais l'Afrique d'un bout à l'autre avant d'arriver à destination, qu'on se figure un pareil état de choses, et qu'on nous dise si le conseil des ministres ne prendrait pas enfin la résolution de laisser un général en chef au Maroc, et de donner un gouvernement à l'Algérie.

Et cependant, nous le répétons, quand même cette douloureuse nouvelle, qui n'a pas encore pour elle un témoignage oculaire, se confirmerait, quelle autre résolution pourrait-elle nous inspirer, quelle autre vengeance pourrions-nous tirer de cet acte de cruauté que la guerre au Maroc?

Pourquoi l'Algérie doit-elle rester sous le régime militaire?

C'est parce qu'un acte de cruauté aurait été commis dans le Maroc.

Pourquoi la province de Constantine, si calme, si pacifique, ne peut-elle pas développer ses élémens de prospérité?

C'est qu'il y a encore quelque *petit foyer insurrectionnel* qui occupe M. le gouverneur-général vers la province d'Oran.

Pourquoi des concessions grandes et petites demandées sur les bords de la Boudjima, près de Bône, sur les bords de l'Ouad-el-Kebir, près de La Calle, restent-elles sans réponse?

C'est que M. le gouverneur-général se trouve fort occupé de guerroyer, à deux cents lieues de là, sur l'Ouad-Riou.

Pourquoi les capitaux et les bras qui, depuis six mois sollicitent la permission de fertiliser les rives du Safsaf, près de Philippeville, attendent-ils en vain qu'on daigne leur répondre?

C'est que le gouverneur-général fouille les gorges de l'Ouarensenis.

Eh! pourquoi donc l'Algérie n'aurait-elle pas un gouvernement chargé d'admettre en libre pratique ces capitaux et ces bras qui se présentent, de développer ces élémens de prospérité pacifique, et un général en chef chargé de guerroyer sur l'Ouad-Riou, de fouiller l'Ouarensenis et au besoin d'entrer dans le Maroc?

Si M. le maréchal Bugeaud devait vivre cent ans encore, cent ans encore il y aurait quelque *petit foyer insurrectionnel* à étouffer; cent ans encore le régime militaire régnerait souverainement sur l'Algérie; cent ans encore la France paierait une glorieuse subvention annuelle de cent millions; cent ans encore les demandes de concession attendraient une réponse; cent ans encore les bras et les capitaux resteraient à la porte; cent ans encore il y aurait une petite conquête du Maroc en perspective pour maintenir le *statu quo* en Algérie; cent ans encore les soumissions et les razias seraient en coupe réglée.

Douce perspective!

C'est demain que commencera vraisemblablement la discussion du budget de l'Algérie à la Chambre des députés.

Quel sera le caractère de cette discussion? Quel en sera le dénoûment? Ce sont des choses faciles à prévoir.

Il y a quelques jours, la Chambre, à l'occasion des fonds secrets, assistait à un orageux échange de discours entre les chefs des deux politiques qui, aux yeux de la France, aux yeux de l'Europe entière, représentent l'une la guerre, l'autre la paix. C'est la politique de la paix qui l'a emporté, elle a obtenu une majorité considérable dans la Chambre; elle en a sans doute obtenu une plus imposante encore en France; elle aura l'assentiment presque universel de l'Europe.

Voilà le sens du dernier vote sur les fonds secrets, et c'est en cela surtout que ce vote a une grande et importante signification.

La France et l'Europe veulent la paix.

Une nouvelle discussion va s'ouvrir sur les rapports de la France non pas avec l'Europe, mais avec le continent le plus voisin. Quelle question capitale s'agitera dans cette discussion?

Encore une fois la paix ou la guerre.

Le chef du parti de la guerre, fidèle à ses études révolutionnaires, à ses goûts impérialistes, élèvera sans doute la voix pour le maintien du chaos révolutionnaire et du régime impérialiste en Algérie — Rien de mieux.

Le chef du parti de la paix séparant la question de principe des considérations personnelles, osera-t-il, lui aussi, demeurer fidèle à ce système qui compte au moins pour lui la prospérité de la France et de l'Europe?

Osera-t-il étendre à la France d'outre-mer le bienfait de ces principes sur lesquels le règne actuel a fondé sa gloire et sa stabilité?

Osera-t-il invoquer, en faveur de la paix africaine, les intérêts matériels à fonder en Algérie, comme il invoque, en faveur de la paix européenne, les intérêts matériels à sauvegarder en France?

La majorité, qui veut la paix en Europe, exprimera-t-elle un vœu en faveur de la paix en Afrique?

Quelques orateurs parleront sans doute des abus du régime militaire, de la nécessité d'adoucir le code draconien de l'Algérie, et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces orateurs sont de ceux qui, dans la discussion des fonds secrets, ont voté contre la politique de la paix. Mais, parmi eux, en est-il un seul qui ait le courage de poser nettement ces deux termes: la paix ou la guerre?

Telles sont les questions diverses que nous nous adressons au moment où va s'ouvrir une discussion si importante pour l'Algérie, et nous avouons humblement notre embarras pour les résoudre.

Dans le vote des fonds secrets, nous voyons un grand nombre de voix intéressées directement, personnellement, et d'ailleurs loyalement et légalement au maintien de la politique actuelle de la France.

Quel est le député que la guerre d'Afrique trouble le moins du monde, dans la jouissance de ses biens, dans la conduite de ses affaires? Il faut en excepter toutefois ceux qui ont des fils ou des parens dans l'armée; mais ceux-là ont intérêt à soutenir la guerre.

Pour les autres, il n'y a qu'un intérêt de discours.

La somme énorme de 100 millions à payer annuellement, sur qui pèse-t-elle? Sur tout le monde, et par conséquent sur personne. Qui sait dans la contribution qu'il paie la part minime que l'Afrique y représente? Qui le sait? Et encore si on le savait, peut-être dirait-on avec dédain : Ce n'est que cela!

Nous ne voyons malheureusement dans le débat qui va s'ouvrir que des intérêts de discours, et peut être quelques intérêts épars d'avancement; mais ces gros et légitimes intérêts de propriétaire, qui parlent haut et se font toujours écouter, nous les cherchons en vain.

Pourquoi n'y a-t-il pas de ces intérêts-là à la Chambre? C'est parce que la guerre est la seule grande affaire en Algérie.

Pourquoi la guerre est-elle la seule grande affaire en Algérie? C'est qu'il n'y a pas de ces intérêts de propriétaires qui ont besoin de la paix, qui la veulent et qui l'obtiennent.

En résumé, la discussion qui va s'ouvrir à la Chambre n'amenera sans doute aucun résultat, parce que personne n'osera prendre la responsabilité d'une proposition nette, d'une conviction franche.

Chacun parlera, avec des intentions honnêtes, de choses et d'autres; mais assurément il n'y aura pas de conclusions prises, de question posée.

Le grand malheur de l'Algérie, c'est de n'être qu'une question d'intérêt national.

Sur la demande de M. le ministre des affaires étrangères, la discussion des crédits algériens est encore ajournée après le vote du budget de la guerre.

On se demande encore s'il y aura une discussion sérieuse.

Les années précédentes, l'Algérie obtenait les honneurs d'un triple débat, lors de la discussion de l'Adresse, des crédits extraordinaires et du budget. Cette année, d'ajournement en ajournement, on est arrivé à la fin de la session sans avoir dit un mot de l'affaire la plus importante de la France.

Députés et pairs de France, sachez donc que l'œuvre entreprise au-delà de la Méditerranée, doit nous couvrir de honte ou de gloire.

La guerre dont ce pays est le théâtre, déshonore la France. Mettez-y donc fin, car cette guerre est non-seulement inutile, mais elle épuise notre armée et la démoralise.

Qu'on parcoure le bulletin militaire de cette année, on y trouve écrit en lettres de sang les mots : *silos, barre, crapaudine, grotte des Ouled-Riah, grotte des Sbéah, destruction des Beni-Merzoug, trahison de Sidi-Brahim, surprise d'Ain-Tmouchent, neiges du Bou-Taleb, massacre des prisonniers français!*

Qu'on jette les yeux sur la chronique administrative d'Alger, on lit à chaque page: *désordre, anarchie, enquêtes, destitutions, dilapidation des deniers de l'État* !

L'histoire, dans quelques années, enregistrera tous ces mots barbares, si d'ici là l'impression douloureuse qu'ils causent n'a été effacée. Une bonne administration seule peut faire oublier les désastres et l'anarchie de 1845 à 1846. Cette bonne administration doit sortir des débats.

Voilà notre programme pour la discussion.

On annonce que M. le duc d'Aumale sera de retour à Paris le 15 juin. Le prince devait, à son départ de France, visiter tous nos établissemens algériens, et il rentre sans avoir rien vu. Ainsi le veut M. le maréchal Bugeaud. Quelques personnes affirment que M. le duc d'Aumale ira, pendant quelques semaines, prendre *l'intérim* du commandement supérieur de la province d'Oran; un prince ne peut pas faire *l'intérim* d'un lieutenant-général.

M. le lieutenant-général Lamoricière a obtenu un congé de 25 jours, qu'il viendra passer en France; déjà cet officier-général serait au sein de sa famille sans les bruits inquiétans qui sont arrivés de la frontière du Maroc.

M. le général Cavaignac doit, en l'absence de M. le général de Lamoricière, prendre le commandement supérieur de la province. M. le général Thierry est appelé à Alger.

Aussitôt le retour de M. le général de Lamoricière, M. le maréchal Bugeaud quittera l'Algérie; il est attendu à Excideuil le 15 juillet.

M. le général Bedeau est aussi en instance pour obtenir un congé.

M. le général Marey est en France. M. le général Comman est nommé au commandement du département de la Haute-Loire. M. le général Levasseur est rentré et n'est pas remplacé. M. le général Géry est mort et n'est pas remplacé.

Par suite de ces mutations; le personnel des officiers-généraux va se trouver réduit :

Pour la province d'Oran, aux généraux Cavaignac, Korte et Tartas.

Pour la province d'Alger, aux généraux de Bar et Pélissier, tous deux attachés à l'état-major; au général Magnan, qui arrive de France; au général Gentil, qui est malade; au général Jousouf, qui est indigène.

Le général d'Arbouville est seul réellement disponible.

Dans la province de Constantine, le général Randon sera le seul officier-général.

N'est-ce pas trop dégarnir l'Algérie, surtout au moment des inspections générales? Alors, les généraux inspecteurs sont absorbés par des détails administratifs.

On assure que M. le lieutenant-général baron de Létang, qui a commandé avec tant de distinction la province d'Oran en 1836 et 1837, vient d'être chargé de l'inspection générale de toute la cavalerie algérienne. Nous félicitons doublement M. le ministre de la guerre de ce choix. M. le général de Létang n'est pas seulement un bon général de cavalerie: il a prouvé, par un ouvrage très remarquable, qu'il est aussi un très bon observateur, un écrivain judicieux et un administrateur intelligent.

Trois maréchaux-de-camp : MM. les généraux Randon, Korte, Tartas, sont désignés pour suppléer M. le général de Létang, dans l'inspection de certains corps ou de certaines parties de corps détachés.

L'année dernière, M. le général baron de Galbois, ancien commandant supérieur de la province de Constantine, a été chargé de l'inspection, et les témoignages de sympathie qu'il a rencontrés sur son passage, dans la province qu'il avait commandée, nous ont prouvé qu'en Algérie on n'oubliait pas les services rendus.

Nous espérons qu'il en sera de même, cette année, dans la province d'Oran, lors de l'arrivée de M. le lieutenant-général de Létang. La province de l'Ouest ne voudra pas rester au-dessous de la province de l'Est.

M. le lieutenant-général Magnan doit s'embarquer à Marseille le 5 juin pour Alger. Cet officier-général, d'abord mis à la disposition de M. le maréchal-gouverneur, est nommé, par ordre ministériel, au commandement supérieur de la division de Titri, en remplacement de M. le duc d'Aumale, rappelé en France. La division militaire de Titri, de nouvelle formation, comprend les deux subdivisions de Médéa et de Miliana.

Lors du retour en France de M. le lieutenant-général Magnan, le surlendemain de son débarquement à Alger, les journaux de Marseille ont annoncé que cet officier-général apportait au Roi la démission de M. le

maréchal Bugeaud. Il fallait bien expliquer un retour si précipité. Depuis on a su que M. le général Magnan n'avait pas apporté la démission de M. le maréchal (M. le gouverneur l'avait envoyée directement) et qu'il venait prendre de nouveau les ordres de M. le ministre. A son arrivée à Alger, M. le général Magnan avait été invité très poliment, à aller se promener à Tunis, à Gibraltar, ou même en France, si cela lui faisait plaisir.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

BONE ET PHILIPPEVILLE.

Il existe entre deux villes également intéressantes, mais à des titres différens, une rivalité qui date de la fondation de l'une d'elles et qui a ses avantages et ses inconvéniens. Ces deux villes sont Philippeville et Bône.

La prise de Constantine détermina l'occupation de l'emplacement où s'élevait la colonie romaine de Russicada, et donna naissance à Philippeville, qui devint ainsi le port de Constantine, et de presque tous les points situés dans l'intérieur de la province. Le passage continuel d'hommes et de denrées, qui s'effectua par ce point de la côte, donna promptement à Philippeville une importance qui, il faut le dire, ne tarda pas à porter ombrage et, jusqu'à un certain point, préjudice à la ville de Bône.

Mais cette dernière trouva dans les ressources même de son territoire des compensations considérables à l'espèce de défaveur que le commerce de Philippeville faisait peser sur elle.

On peut juger par le mouvement de la population, que les deux villes renferment des élémens incontestables de prospérité.

Au 31 décembre 1844, la population européenne de Bône, était de.	4,501 âmes.
Au 31 décembre 1845, elle était de.	5,230
Différence en plus.	629
Au 31 décembre 1844, la population européenne de Philippeville était de.	3.734 âmes.
Au 31 décembre 1845, elle était de..	4,412
Différence en plus.	670

On voit donc que le mouvement de la population s'est manifesté dans le même sens, et que l'accroissement est à peu près égal. C'est que les deux villes ne peuvent en aucune façon se faire concurrence. Bône ne peut revendiquer l'immense transit occasionné aujourd'hui par l'approvisionnement de Constantine, et Philippeville n'a pas comme Bône, à ses portes, une riche plaine comme celle que détermine la vallée de la Seybouse.

Bône se plaint avec quelque raison de n'avoir point encore de communications directes avec la France et de n'être encore en relations avec la métropole que par Alger ou accidentellement par Philippeville. Bône se plaint de n'avoir pas obtenu encore une part équitable dans les crédits affectés à la colonisation, crédits qui vont s'enfouir avec une libéralité démesurée dans le Sahel et dans la Mitidja, parce que le Sahel et la Mitidja sont placés sous les yeux de l'administration qui dispense les faveurs du budget. Bône s'est plaint encore, et avec raison, selon nous, de n'avoir qu'un sous-inspecteur des forêts, tandis que le chef de ce service devait être là, à côté des 400 mille hectares de bois que renferme la banlieue de cette ville,

De leur côté, nos correspondances de Philippeville se plaignent de ce qu'un inspecteur des douanes nommé pour la province ait été placé à Bône; ils disent que cette ville n'a eu que dix millions d'affaires, tandis qu'il est passé 13 millions et demi de marchandises par le port de Philippeville. « La différence, disent-ils, ne s'arrêtera pas là. Nous avons par la force des choses tout le transit de la province; nous pouvons compter sur des progrès rapides, tandis que *la Seybouse* avoue que la consommation de Bône est régulière, c'est-à-dire à peu près stationnaire.

Nous continuons à citer textuellement les motifs présentés par nos correspondans de Philippeville.

Il est passé par le port de Stora :

» En 1843, 376 navires jaugeant 19,787 tonneaux.

» En 1844, 385 navires jaugeant 24,055 tonneaux.

» En 1845, 413 navires jaugeant 29,666 tonneaux.

» L'augmentation sera encore plus forte cette année.

» Ces chiffres sont d'ailleurs au-dessous de la vérité. Les navires portent toujours un bon quart de plus qu'ils ne jaugent. Les 29,666 tonneaux font en réalité environ 37,000, dont les deux tiers vont à Constantine, Sétif, Bâtna, Biskra, etc.

» N'est-ce pas là où se traitent les affaires les plus importantes et les plus nombreuses que devait résider M. l'inspecteur des douanes?

» Tout récemment un ingénieur en chef des ponts-et-chaussées vient d'être envoyé à Bône. L'affaire capitale de cette administration serait de faire promptement une route carrossable entre Philippeville et Constantine; c'est l'artère vitale de la province. En effet, 24,000 tonneaux de marchandises ont passé sur cette route : ils ont coûté plus de 150,000 francs de transport, dont les Arabes ont perçu les deux tiers au moins. Si la route était bonne, et permettait aux rouliers européens de prendre leur entier chargement, la part des indigènes serait considérablement réduite, et le consommateur achèterait à meilleur marché. L'ingénieur en chef n'est-il pas admirablement placé à Bône pour surveiller et presser l'exécution de la route? »

Ces observations nous sont adressées par plusieurs honorables habitans de Philippeville, et elles nous paraissent parfaitement justes.

Il est de l'intérêt comme du devoir de l'administration d'aider de tous ses efforts chaque commune à développer les germes de la prospérité qui lui sont propres. Or, quelle est la spécialité de Philippeville, celle sur laquelle sa prospérité doit reposer longtemps encore? Evidemment, le commerce de transit de Constantine et l'approvisionnement de la province. Quels sont les deux services qui peuvent contribuer le plus à lever les difficultés, soit matérielles, soit fiscales, qui peuvent s'opposer au développement de cette spécialité importante? Le service des ponts-et-chaussées, d'une part, et de l'autre le service des douanes. C'est donc à Philippeville que, dans l'état actuel des choses, doivent résider les chefs de ces services pour la province.

Au contraire, quelle est la spécialité de Bône? L'exploitation agricole, métallurgique et forestière de son territoire. Les mines et les bois surtout assurent à cette ville une prospérité d'autant plus heureuse qu'elle ne peut en aucune façon faire concurrence à la véritable spécialité de Philippeville qui est le commerce de transit. Par la même raison que l'ingénieur en chef des mines et l'inspecteur des forêts sont en ce moment à Bône, l'inspecteur des douanes et l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées devraient être à Philippeville.

Nous avons dit que cette rivalité entre les communes avait ses avantages; le principal à nos yeux est de fonder en Algérie ce que que nous appellerons *l'esprit municipal* qui ressemble à l'esprit de corps, et qui en a toute la faveur. C'est à nos yeux un signe et un gage de prospérité que cette prédilection témoignée par nos compatriotes d'Algérie pour leur ville adoptive; c'est une preuve qu'il commence à se créer des intérêts sérieux.

Il est un point sur lequel tous nos correspondans de la province de Constantine sont d'accord, c'est la nécessité de séparer l'administration de cette province de celle des deux autres et de la rattacher directement au véritable centre, à Paris.

Cet assujétissement d'une contrée éminemment pacifique au régime exclusivement militaire, qui n'est pas même justifiable pour Alger, et surtout la solidarité qui empêche une partie de nos possessions de progresser, parce que les autres sont en retard, sont des anomalies dont on ne peut expliquer le maintien que par un aveuglement ou une routine funeste.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

La Cathédrale, la Mosquée, le Temple.

Nous ne connaissons rien de plus malencontreux que la destinée de la cathédrale d'Alger. Après avoir démoli l'ancienne mosquée sous prétexte de restauration, démolition qui a coûté des sommes énormes et nous a privé d'un édifice arabe des mieux conservé, on s'était mis à élever sur les ruines une cathédrale neuve, c'est le service des bâtimens civils qui s'était chargé de cette construction. Il avait édifié une grande coupole octogonale portée à sa partie antérieure par des colonnes en marbre, mais bientôt on s'aperçut que la charge était trop forte et que les colonnes éclataient sous le poids. D'abord il fallut étayer, sous peine d'écrasement, et puis aujourd'hui voilà qu'on démolit la partie antérieure de cette grande coupole élevée à si grands frais.

Ainsi, récapitulation faite des divers travaux :

1° On a démoli une mosquée fort solide, fort bien bâtie et qui avait déjà servi longtemps au culte catholique;

2° On a reconstruit une église qui ne valait pas la mosquée;

3° On redémolit une partie de l'église à peine construite;

4° On va en reconstruire une nouvelle sur de nouveaux plans et de nouveaux frais.

La partie antérieure de l'église disparaîtra donc, puisqu'il le faut et l'autre partie se racordera par intersection avec la voûte cylindrique de la grande nef. On commence en ce moment l'arc doubleau sur lequel ce raccordement aura lieu. Reste à savoir si dans le nouveau projet on a bien calculé la poussée de la voûte qui sera considérable et si dans quelques mois on ne se trouvera pas encore dans l'obligation de reétayer et de redémolir.

Dieu veuille que la cathédrale d'Alger ne soit pas l'image symbolique de notre passage en Algérie et qu'après avoir démoli l'œuvre de la barbarie musulmane, *sous prétexte de restauration,* nous ne voyons pas la civilisation chrétienne menacée d'éclater sous son propre poids, et réduite à se démolir en partie elle-même pour éviter un écroulement général.

Pendant que le service des bâtimens civils démolissait une mosquée à Alger, il en construisait une à Philippeville. C'étaient les habitans musulmans eux-mêmes qui l'avaient sollicitée; rien de mieux, la religion musulmane est une de celles que la conquête d'Alger a rendu françaises.

Mais puisqu'on s'avise de construire une mosquée, encore fallait-il dans cette construction, se soumettre aux usages fondamentaux du culte pour lequel on travaillait.

Or c'est un fait connu que toutes les mosquées du monde musulman sont orientées vers la Mekke. C'est de ce côté, du côté de la Kahaba ou maison sainte, que les mahométans se tournent pour faire leurs prières. Puisque nous vivons dans un siècle de tolérance où les architectes chrétiens ne craignent pas de compromettre leur salut en travaillant aux temples des infidèles, ni les gouvernemens chrétiens en ordonnant ces travaux, c'était bien le moins que la construction fût correcte.

La mosquée devait se trouver enclavée dans une rue : la rue n'était pas ouverte, mais il existait un projet d'alignement; ce projet avait été établi sans aucun égard à la position de la Kahaba, de sorte que le tracé seul des fondations indiqua tout de suite aux vrais croyans que leur mosquée serait désorientée. Les croyans vont trouver le kadi, le kadi va trouver l'architecte. « Y pensez-vous, lui dit-il, vous ne dirigez point notre mosquée vers la Kahaba! — La Kahaba, répond le constructeur européen, tant pis pour elle, si elle ne se trouve pas sur mon alignement. » Voilà donc la mosquée sur l'alignement chrétien, mais tout à fait en dehors de l'alignement orthodoxe. Il pourra en résulter que les croyans ne s'y présenteront pas. Chaque culte n'a-t-il pas ses susceptibilités et ses exigences?

Nous ne serions pas étonnés, par suite de l'inflexible fidélité de l'agent voyer à son alignement, de voir la mosquée de Philippeville demeurer déserte et devenir dans quelques années un magasin de campement.

Ceci nous rappelle que l'on a élevé, il y a quelques années, à Alger, un temple protestant. C'est encore le service des bâtimens civils qui a exécuté cet ouvrage : nous ne nous plaignons pas de la forme; c'est la copie d'un temple grec.

Ce temple grec, destiné au culte protestant, est bâti dans une rue assez étroite, entre un café et une boutique d'épicier qui lui sont contigus, et le magasin des Deux-Magots qui lui fait face. Il est impossible de voir l'édifice de plus loin que de six ou huit mètres; c'est la largeur de la rue. C'est un point de vue beaucoup trop rapproché pour un temple grec, élevé sur de majestueuses proportions.

A côté de cette rue, il y a une place; sur cette place on a bâti une fontaine dont l'eau, exposée toute la journée à la poussière et au soleil, n'offre aux passans altérés qu'un breuvage tiède et nauséabond.

Il nous a toujours semblé que le temple grec eût été bien mieux situé sur la place où le grand soleil aurait dessiné la majesté antique de ses lignes, et que la fontaine eût été bien mieux située dans la rue, où l'ombre eût conservé la fraîcheur de ses eaux.

Mais on ne peut pas demander plus pour le temple qu'on n'obtient pour l'église et pour la mosquée.

SUBDIVISION DE MILIANA.

L'expédition de l'Ouenseris est terminée. M. le maréchal Bugeaud est rentré à Alger le 27 mai sur *le Ténare*, qui était allé le prendre à Ténès. Ould-el-Hadj-Sghir et Bou-Maza n'ont pas donné signe de vie; ils auraient fait preuve d'une grande imprudence en s'exposant entre les colonnes de M. le maréchal, qui arrivait de l'Est, celle de Tiaret, qui les bloquait sur les pentes sud-est, aux bords de l'Oued-Resas, celle de M. le commandant de Tniet-el-Had qui arrivait par le sud-ouest et celle d'Orléansville, établie vers le nord-ouest à Raou-Raoua. Toutes les tribus de la montagne se sont empressées de faire leur soumission et d'envoyer leurs chefs dans le camp français. Nos troupes ont à peine tiré un coup de fusil.

L'Ouenseris se trouve donc pacifié pour la onzième fois. Ce résultat n'est ni plus sérieux ni plus définitif que ceux des dix expéditions précédentes. Les troupes, une fois rentrées dans leur garnison, nous apprendrons que El-Hadj-Sghir et Bou-Maza, que l'on nous représente en pleine retraite sur Stitten, ont fait volte-face, et soufflent de nouveau le feu de l'insurrection dans les montagnes.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Les nouvelles arrivées du Titri ne contiennent rien d'important sur les opérations du général Iousouf qui est toujours chez les Ouled-Naïl.

M. le duc d'Aumale se trouvait, le 19, avec sa colonne dans les environs de Hamza, où il recevait les soumissions des tribus de cette partie de la province.

SUBDIVISION D'ALGER.

Le kaïd des Khachna, Sidi-ben-Mahfoud, vient de mourir, à la suite d'une longue maladie. On annonce que son successeur devra subir par devant les ulemas d'Alger un examen sur les lois musulmanes.

PROVINCE D'ORAN.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

M. le colonel Leflo, du 32e, réunit une colonne mobile pour aller raffermir les Flita, chez lesquels on assure qu'il s'est manifesté quelque hésitation par suite du passage sur leur territoire de Ould-el Hadj-Sghir et de Bou-Maza.

M. le général Pélissier complète la pacification du Dahra. Le reste de la subdivision jouit de la tranquillité la plus parfaite.

SUBDIVISION DE MASCARA.

Des colonnes mobiles établies au sud de Frenda et Sèida continuent à observer les plateaux compris entre les Chott et les montagnes du Tell.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

On écrit de Tlemcen (*Echo d'Oran* du 23) « que le général Cavaignac, après avoir enlevé, dans une grande razzia, plusieurs de nos fractions de tribus émigrées et plusieurs tribus marocaines associées avec elles dans la prise d'armes du 24 mars, avait dépassé la plaine de Missiouin, et donné la chasse sur les plateaux aux Djafra, aux Ouled-en-Nahr et autres insoumis établis à la pointe est du Chott-el-Gharbi. »

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS.

Par ordonnance du 14 mai, ont été nommés dans l'administration du service des subsistances militaires :

Officier comptable de 2e classe.

M. Poisnel, adjudant en premier à la division de Constantine.

Adjudans en premier.

MM. Clerget, adjudant en second à la division d'Alger; Meifredy, adjudant en second à la division d'Oran; Chaspoul, adjudant en second à la division d'Alger.

Adjudans en second.

MM. Mortet, sous-officier élève à la division d'Alger; Longayrou, adjudant auxiliaire à la division d'Oran; Marly, sous-officier-élève à la division de Constantine.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES UNIFORMES DU PERSONNEL COLONIAL EN ALGÉRIE.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Conseil supérieur d'administration.

Les membres du conseil supérieur portent l'uniforme des corps auxquels ils appartiennent en Algérie.

Les conseillers-rapporteurs portent le costume indiqué ci-après :

Habit-frac en drap bleu-de-roi, fermant par neuf boutons sur la poitrine, à larges basques sans retroussis, avec collet droit doublé en velours noir; gilet blanc coupé droit, fermé par six boutons; pantalon de drap bleu, semblable à l'habit, avec une ganse en soie noire brochée.

Broderie du Conseil-d'Etat, exécutée en or au collet, aux paremens, aux poches et un écusson à la taille de l'habit.

Bouton en or mat guilloché, portant la couronne de France au milieu d'un champ d'azur.

Chapeau français garni d'une plume noire relevé d'une double ganse en velours noir rappelant la broderie de l'habit et fixée au bas par un bouton d'uniforme.

Epée à poignée de nacre, formée de quatre plaques reliées ensemble par des filets d'or, avec une coquille en or représentant la couronne de France au milieu d'un champ d'azur, entouré d'un double rameau de chêne, le pommeau doré et surmonté d'une couronne.

CONSEIL DU CONTENTIEUX.

Président. — L'uniforme complet des conseillers-rapporteurs, membres du conseil supérieur et les mêmes broderies exécutées en argent.

Conseiller. — L'uniforme de président, moins la broderie des poches.

Secrétaire. — L'uniforme des conseillers, en supprimant la broderie des paremens, l'écusson de la taille et la plume du chapeau.

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CIVILES.

Directeur-général. — Costume de préfet en France, broderie et ornemens de préfet exécutés en or.

Chef de bureau. — Habit frac en drap bleu, à collet droit, fermant par neuf boutons sur la poitrine, pantalon en drap bleu de roi; gilet blanc, coupé droit, fermant par six boutons.

Broderie en argent au collet et aux paremens, de la largeur de 36 mill., composée d'une branche de chêne entrelacée de palmier (cahier n° 3).

Bouton bombé en argent mat, orné d'un soleil entouré d'un double rameau de chêne et d'olivier avec l'exergue : *Direction Générale des affaires civiles* (cahier n° 1, modèle n° 4).

Chapeau français relevé par une double ganse en velours noir, rappelant la broderie de l'habit et fixée au bas par un bouton d'ordonnance.

Epée à poignée d'argent.

Sous-chef de bureau. — Costume du chef de bureau, sans broderies aux paremens.

JUSTICE.

Procureur-général. — Habit-frac en casimir noir, fermant par neuf boutons sur la poitrine, à larges basques sans retroussis, à collet droit, doublé en velours noir; gilet de satin noir coupé droit, fermé par six boutons; pantalon de casimir noir pareil à l'habit, avec une ganse en soie noire brochée.

Broderie semblable à celle de préfet, exécutée en soie noire. Bouton en drap noir brodé.

Chapeau français, garni d'une plume noire, relevé d'une double ganse en velours noir rappelant la broderie de l'habit et fixée au bas par un bouton d'uniforme.

Epée semblable à celle des conseillers-rapporteurs, membres du conseil supérieur.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR ET DE LA COLONISATION.

Directeur. — Costume et broderie de préfet en France.

Secrétaire-général. — Id. sous-préfet.

Chef de bureau. — Costume de chef de bureau de la direction générale des affaires civiles (le bouton portera en exergue : Intérieur et colonisation. — Algérie.)

Sous-chef de bureau. — Costumes des sous-chefs (id.—id.)

Sous-directions.—Sous-directeur.—Costume de sous-préfet en France. Broderies de sous-préfet.

Secrétaires. — Costume et broderies de sous-chef de bureau.

Commissariats civils.—Commissaires civils. — Costume et broderies de sous-directeur, moins l'écusson à la taille.

Secrétaires. — Costume de sous-chef de bureau de la direction, moins la broderie au collet, remplacée par une simple baguette.

Mairies.

Maires et adjoints.—Costume des maires et adjoints en France.

Inspecteurs de colonisation.

Inspecteurs principaux.—Tunique en drap bleu-de-roi, à collet, fermant par neuf boutons sur la poitrine.

Pantalon de drap bleu-de-roi, boutons semblables à ceux des chefs de bureau, képy en drap bleu bordé, au-dessus du turban, d'une ganse en argent de 5 millimètres.

Broderie, sur la tunique, conforme à celle des triangulateurs du service topographique. Epée à poignée d'argent.

Inspecteur de 1re classe.—Même costume. Broderies de géomètre de 1re classe.

Inspecteur de 2e classe.—Id., id. de 2e classe.

Bâtimens civils.

Inspecteur général.—Habit-frac en drap bleu-de-roi, avec le collet et les paremens en velours noir. Pantalon semblable à l'habit, et gilet blanc de la coupe précédemment indiquée.

Broderies en argent de la largeur de 36 millimètres, savoir : une branche d'olivier entrelacée d'une feuille d'acanthe au collet, aux paremens et aux poches, et un écusson à la taille de l'habit. (Cahier n° 4, modèle n° 4.)

Bouton en argent, semblable au modèle n° 4 (cahier n° 1), dont l'exergue porte : *Algérie. Bâtimens civils.*

Chapeau français, relevé par une double ganse en velours noir rappelant la broderie de l'habit, et fixée au bas par le bouton d'uniforme.

Epée à poignée d'argent.

Architecte en chef. — Même costume, même broderie, moins celle des poches (Modèle n° 3.)

Architecte en 1re. — Même costume que celui d'architecte en chef; mêmes broderies que celle d'architecte en chef, mais sans l'écusson de taille.

Architecte adjoint. — Même costume que celui de l'architecte en premier. Un tiers de la broderie à chaque côté du collet et des paremens. (Cahier n° 4, modèle n° 4 bis.)

Conducteur. — Tunique en drap bleu-de-roi, fermant par neuf boutons sur la poitrine, avec collet droit en velours noir, ainsi que les paremens; pantalon en drap bleu pareil à l'habit; képi en drap de même couleur, non cartonné, avec une visière droite, et orné, au-dessus du turban, d'une ganse d'argent de 5 millimètres.

Une baguette en argent au collet de la tunique.

Epée à poignée d'argent.

Piqueur. — Même costume que celui du conducteur, moins la baguette au collet.

Contrôleur-réviseur. — Même costume que celui d'architecte en 1re, mais sans velours au collet et aux paremens; mêmes broderies que celles de l'architecte-adjoint.

Vérificateur. — Même costume que celui de contrôleur-réviseur, moins la broderie des paremens.

Garde-magasin. — Même costume que celui des conducteurs.

Surnuméraire. — Même costume que celui des piqueurs.

Justice.

Commissaire de police. — Habit de drap noir, brodé en soie noire au collet, selon le dessin adopté pour les commissaires de quartier de la ville de Paris, pantalon de drap noir, gilet de casimir noir, chapeau à claque, sans plume, avec ganse en soie noire sur la cocarde.

Bouton en argent, du modèle n° 4, avec la légende : *Police urbaine.*

Epée à poignée en acier, ceinture bleu-de-ciel avec torsade en soie noire.

Inspecteur de police.—Tunique de drap bleu-de-roi, baguette en argent au collet, avec double patte en argent pour la 1re classe; pantalon de drap bleu; gilet de drap noir; képy de drap bleu avec filet d'argent; épée avec poignée en cuivre; ceinture bleu-de-ciel avec franges noires; boutons blancs.

Agens de police. — Tunique de drap bleu-de-roi, avec passepoil blanc au collet et aux paremens, double patte en drap blanc aux angles du collet pour la 1re classe, et simple patte pour la 2e classe; pantalon de drap bleu; képy de drap bleu avec passe-poils blancs, épée à poignée en cuivre; boutons blancs.

Agent indigène. — Costume indigène en drap bleu; turban blanc.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Directeur. — Costume et broderies de préfet en France.

Chef de bureau. — Costume de chef de bureau de la direction générale des affaires civiles. (Le bouton portera en exergue : *Travaux publics. — Algérie.*

Sous-chef de bureau. — Costume de sous-chef de bureau, etc.

DIRECTION DES FINANCES ET DU COMMERCE.

Directeur. — Habit-frac en drap bleu-de-roi, de la coupe de celui du procureur-général; gilet blanc, également de la même coupe; pantalon bleu semblable à l'habit, avec une ganse de soie noire brochée.

Broderie en or et en argent, savoir : une branche de chêne en or, entrelacée d'une branche d'olivier en argent, au collet, aux paremens, aux poches; un écusson à la taille de l'habit et une baguette festonnée autour de l'habit (cahier n° 2).

Bouton bombé en or mat guilloché, portant la couronne de France en argent, au milieu d'un champ d'azur (cahier n° 1).

Chapeau et épée semblables à ceux des conseillers-rapporteurs, membres du conseil supérieur d'administration.

Chef de bureau. — Costume et broderies de chef de bureau de la direction générale des affaires civiles.

Le bouton portant en exergue : *Finance et commerce. — Algérie.*

Sous-chef de bureau. — Costume et broderies de sous-chef de bureau de la direction générale des affaires civiles.

Contributions diverses.

Costume et broderies des agens du service des contributions directes en France. Boulon bombé d'argent mat, orné d'un soleil entouré d'un double rameau de chêne et d'olivier, avec l'exergue : *Contributions diverses. — Algérie.* (Cahier n° 1, modèle n° 4).

Opérations topographiques.

Costume et broderies des agens du service du cadastre en France.

Broderie en argent, au collet et aux paremens, de la largeur de 36 millim., composée de deux branches d'olivier entrelacées et encadrées d'une baguette.

Chapeau français relevé par une double ganse en velours noir, rappelant la broderie de l'habit et fixée au bas par un bouton d'uniforme.

Epée à poignée d'argent.

Idem de sous-direction. — Tunique en drap bleu-de-roi, collet et paremens en velours noir, pantalon en drap bleu-de-roi, baguette en argent au collet de l'habit.

Boutons du secrétaire-interprète de la direction de l'intérieur et de la colonisation, képy brisé en drap bleu, avec turban en velours noir, bordé d'une ganse en argent.

Idem de commissariats civils. — Costume de l'interprète de sous-direction, sans broderie au collet ni au képy.

Idem de divers services administratifs. — Costume de l'interprète de commissariat civil.

Petite tenue.

La petite tenue se compose, pour tous les services continentaux et coloniaux, et pour tous les ordres de fonctionnaires et d'agens, d'une tunique en drap de la couleur du fond de l'habit; d'un képy brisé de même drap, avec turban en velours noir, bordé d'une ganse en or et en argent, selon le métal du bouton, d'un pantalon de drap gris, avec bande en drap pareil à la tunique.

La tunique des membres du conseil supérieur est brodée au collet et aux paremens.

Celle de tous les autres fonctionnaires ne porte de broderie qu'au collet.

FAITS DIVERS.

— M. Pajol, chef d'escadron au corps royal d'état-major, est maintenu à la disposition de Mgr le duc d'Aumale, en Algérie.

— Le sacre de M. Pavy, évêque d'Alger, a eu lieu à Lyon, dimanche dernier. Le cardinal-archevêque, assisté des évêques de Belley et d'Autun, a fait la consécration.

— Le clergé de l'Algérie va être entièrement réorganisé. Pendant son séjour à Paris, M. l'abbé Pavy, évêque d'Alger, a eu à ce sujet un long entretien avec M. le garde-des-sceaux ministre de la justice et des cultes.

— On lit dans *la France algérienne* :

Le fusilier Escalle, du 36e régiment de ligne, comparaissait le 19 mai devant le 1er Conseil de guerre permanent de la division d'Alger, pour crime d'assassinat commis sur un indigène, Jahia-ben-el-Hassen, de la tribu des Mahinis, près Ténez.

Escalle se trouvait le 26 mars, à cinq heures du soir, armé de son fusil, sur la route à l'extrémité du vieux Ténez; Iahia marchait dans la même direction pour retourner dans sa tribu; il dépasse le fusilier qui, sans aucune provocation, lui tire un coup de fusil à quelques pas, lui loge une balle entre les deux épaules, et vient l'achever à coups de crosse de fusil sur la tête.

La détonation et les cris de la victime firent accourir sur les lieux du crime quelques habitans, et entre autres le chirk de Ténez, Mohammed-ben-Tria, qui, non sans péril, réussit à désarmer Escalle. Déclaré coupable de meurtre, ce militaire a été condamné à dix ans de travaux forcés, malgré la plaidoirie chaleureuse et concise de Me de Sulaure, son défenseur.

On nous annonce qu'un marchand de vins d'Alger a écrit sur sa porte : « Ici on achète les vins défectueux. » Traduction : « Ici on empoisonne. »

VARIÉTÉS.

MINES. (1)

Depuis le résumé général publié dans le tableau de 1843-1844, les observations faites sur plusieurs des gisemens déjà reconnus ont été complétées, et des gisemens nouveaux, parmi lesquels il s'en trouve d'importans, ont été signalés.

SUBSTANCES MÉTALLIQUES.

PROVINCE D'ALGER. — *Fer.* — Sur la route d'Alger, à Déli-Ibrahim, le fossé de la chaussée a mis à découvert un affleurement de fer oxydulé (fer magnétique), qui mérite d'être suivi. D'après l'analyse qui en a été faite, il est facile de calculer que ce minerai rendra à l'essai, environ 58 p. 100.

A l'ouest, et tout près de Douéra, la surface du sol est couverte de minerais de fer en grains. C'est le seul exemple qu'on puisse jusqu'à présent citer de la présence de cette espèce de minerai en Algérie.

Déjà, en 1843, des indices de fer oligiste avaient été signalés dans la gorge de la Chiffa, et les échantillons recueillis avaient rendu 31 à 32 p. 100. On vient de reconnaître dans cette même gorge un très beau filon de fer oligiste appartenant à la variété dite fer spéculaire.

En général, tout le système de montagnes compris entre l'Ouad-Harach et l'Ouad-Bouroumi présente en abondance le fer oligiste, l'hématite brune et le fer spathique.

Sur les deux rives de l'Ouad-Tikzal, l'un des affluens de la rive gauche du Chélif, il a été recueilli, au milieu d'abondantes scories anciennes, des morceaux isolés d'hématite brune qui, essayés, ont rendu 55-8 p. 100 de fonte truitée.

Dans les environs de Tenès, là même où se font des recherches de minerais cuivreux, des minerais de fer oxydé et carbonaté, depuis longtemps recueillis et analysés, se montrent de toutes parts. A l'ouest-sud-ouest de Tenès, de grandes excavations et des tas de scories, analogues à celles qui abondent aussi à l'est et près de Tenès, témoignent que cette partie, voisine du littoral, a été exploitée à une époque qu'on ne saurait assigner aujourd'hui. Un permis d'exploration a été accordé sur ce point.

Cuivre. — Six permis d'exploration accordés dans les environs de Tenès ont en partie pour objet la recherche de filons de cuivre gris, mais plus particulièrement de cuivre pyriteux, dont les indices avaient été signalés dès la fin de 1843 par l'ingénieur en chef à l'est de Tenès, et reconnu depuis (en 1844) au sud-est et au sud de cette ville par divers particuliers. Quelques travaux commencés ont été retardés ou détruits par suite des circonstances de guerre en 1845; mais les explorateurs ne se sont pas découragés, et ces travaux vont être prochainement repris.

PROVINCE D'ORAN. — *Plomb.* — Des masses assez considérables de plomb sulfuré sont signalées dans les environs d'Oran; ce sont des galènes à grandes facettes, analogues à celles d'Espagne, et qui, comme celles-ci, ne sont pas argentifères.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — *Fer.* — En juillet 1845, le Djebel-Filfela, signalé comme abondant en fer, a été exploré et on y a reconnu des couches considérables de fer oligiste et de fer oxydulé (fer magnétique), qui sont soulevées autour de la masse syénitique qui forme le piton du Filfela. Ces montagnes ont été l'objet de quatre permis d'exploration.

Le Cap-de-Fer n'a encore été l'objet d'aucune reconnaissance par le service des mines, quoique vraisemblablement ce nom n'ait pas été donné sans motif; mais, au Ras-Toukkouch, un peu plus à l'est, on a reconnu des masses importantes de fer oxydulé.

Plomb. — Un minerai de plomb, assez riche en argent, a été reconnu sur le flanc sud de Kef-Malboul, à l'est de La Calle, et non loin de la frontière de Tunis. Il a été l'objet d'un permis d'exploration, et les travaux qui vont être entrepris sur ce gisement permettront prochainement d'apprécier son importance.

Dans les Nebeïl-Nader, à 8 lieues est de Guelma, on trouve un minerai de plomb qui est assez remarquable par la facilité de son traitement. C'est un mélange de sulfate de plomb, de carbonate de plomb et d'oxyde de fer. Chauffé avec du charbon, il donne immédiatement 57 p. 100 de plomb métallique.

Cuivre. — En 1845, on a retrouvé dans le Djebel-Sidi-Reghis, à 22 lieues S.-E. de Constantine, les restes d'une exploitation de minerai de cuivre qui remonte certainement à l'époque de la domination romaine. Toutes les galeries sont encombrées.

Antimoine. — L'antimoine se trouve à deux états dans la province de Constantine; à l'état de sulfure sur le flanc N.-N.-O. du Djebel-M'taïa. Les indices signalés sur ce point sont déjà l'objet d'un permis d'exploration.

A l'état d'oxyde, il paraît former une masse assez considérable à une lieue N.-O. de la source bien connue de Aïn-Babouch, chez les Harakta. Un minerai identique, ainsi que l'analyse l'a démontré, se trouve dans le Ferdjiouah, à 9 lieues environ à l'ouest de Milah.

SUBSTANCES NON MÉTALLIQUES.

PROVINCE D'ALGER. — *Gypse* ou *pierre à plâtre.* — Parmi les gisemens signalés dans la seule province d'Alger, ceux qui sont le plus rapprochés de la ville sont :

1° Le plâtre observé entre le Tombeau-de-la-Chrétienne et le lac Alloula. De ce gisement au rivage la distance est très-faible, et peut-être, dans la belle saison, pourrait-on l'apporter à Alger sur de petites barques;

2° Le gisement qui se trouve à une heure environ du marché de l'Arbâ, en remontant la rivière qui vient déboucher près de ce marché dans la plaine de la Mitidja.

Combustible minéral. — Des indices de combustible minéral viennent d'être signalés sur deux points de la province d'Alger : au Foudouk et au sud de Tenès. La poursuite de ces indications pourrait, selon les apparences qu'elles présentent, conduire à des dépôts charbonneux analogues à ceux qu'on exploite sur les deux versans des Pyrénées, et qui, sans être de la houille proprement dite, peuvent encore rendre de très grands services dans un pays où de vastes espaces sont complétement dégarnis de bois. Toutefois, ces indices sont explorés depuis trop peu de temps pour qu'on puisse encore rien dire de net sur leur valeur et sur leur nature.

Sulfate de baryte ou barytine. — Il s'en trouve de grandes masses au Teniah de Mouzaïa.

Pierres à chaux hydraulique. — Le laboratoire métallurgique d'Alger a, dans le cours de 1845, soumis à l'analyse un grand nombre d'échantillons de chaux hydraulique adressés par MM. les officiers du génie, qui avaient besoin, dans l'intérêt de leurs constructions, de connaître la composition exacte de substances qu'ils avaient à employer.

Pierre de taille. — On exploite, auprès d'Alger, des carrières d'un calcaire dur, entièrement formé de débris de coquilles, et qui a fourni des pierres magnifiques pour les constructions du génie, particulièrement pour la nouvelle porte dite porte du Sahel.

PROVINCE D'ORAN, — *Gypse* ou *pierres à plâtre.* — On en exploite dans la montagne des Lions.

D'énormes masse de gypse existent entre Mostaganem et Ténès.

Pouzzolanes. — On sait depuis longtemps que l'île de Rachgoun fournit de la pouzzolane dont la qualité est réputée inférieure à celle des pouzzolanes du royaume de Naples; mais peut-être les expériences ont-elles été faites un peu rapidement.

Au point où a été construit le barrage du Sig, on a trouvé des argiles qui donnaient des excellentes pouzzolanes artificielles et qui ont rendu de très grands services à cette importante construction.

Pierres calcaires dites *réfractaires.*—On exploite auprès d'Oran, sur la rive gauche du ravin, un calcaire qui résiste assez bien au feu et que le génie a employé, même à Alger, malgré son éloignement, pour la construction de fourneaux destinés à divers usages.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — *Gypse* ou *pierres à plâtre.* — Sur les bords de l'Ouad-el-Arouch, juste au sud du camp, le gypse fibreux, et parfois compacte, est disséminé en abondance dans des marnes qui sont recouvertes par d'énormes assises de grès. On l'observe dans des marnes semblables au Hammam, non loin de la rive droite du Roumel.

A l'ouest de Guelma, un banc considérable de gypse, qui présente de beaux cristaux, a reçu un commencement d'exploitation. Toutes les voitures qui ont effectué des transports de Bône sur Guelma pourraient revenir chargées de plâtre.

Le gypse se montre dans Mansourah, près de Constantine; on l'exploite dans le Chettabah à l'O.-S.-O. de cette ville; il en a été observé de nombreux gisemens sur la ligne suivie par l'expédition de Biskra, notamment entre les deux grands lacs salés, sur plusieurs points aux abords de M'sa-bel-M'sai, un peu au delà d'El-Kantara, dans la montagne de sel gemme (Djebel-Melh), et près de M'chounech.

Les marnes qui renferment les magnifiques couches de sel gemme des Oulad-Kebbab, à l'ouest de Milah, sont gypseuses, et au S.-E. de ces montagnes, on observe des bancs de gypse dont plusieurs sont exploités pour les constructions de Milah.

Muriate de soude. — On vient déjà de nommer les montagnes des Oulad-Kebbab, à trois heures de marche à l'ouest de Milah.

Le sel gemme que les Kabiles exploitent sur ce point se présente en couches puissantes qui donnent l'idée de ces gisemens que l'on nomme inépuisables. Un grand nombre de petits puits, de 15 à 20 mètres de profondeur, sont formés à divers étages sur le flanc nord de la montagne. » Ou c'est une seule et énorme couches, écrivait l'ingénieur en chef des mines en juillet 1845, ou il y a plusieurs couches dont chacune peut être considérée comme puissante. »

Quand les communications seront ouvertes entre Djidjeli et Milah, il n'y aura pas un très long trajet à faire par terre, pour transporter à ce port des blocs de sel gemme de telle dimension qu'on voudra.

Nitrate de potasse. — Les Kabiles savent lessiver certaines terres d'où ils retirent le nitre. Voici les points sur lesquels on indique cette extraction : M'gaous, chez les Beni-Iffren, à 60 kilomètres E.-S.-E de Sétif; Mégra, chez les Oulad-Derradj-Cheraga, à 72 kilomètres S.-E. de Setif; El-Djerf, chez les Oulad-Addi, à 80 kilomètres S.-E. de Setif; Armada près Msila, à 120 kilomètres S.-O. de Setif (1).

Le nitre de Zebdou est de qualité supérieure, et se vend environ 30 francs l'hectolitre. Celui de M'gaous est de qualité inférieure, et ne se vend guère que 15 fr. l'hectolitre.

Il paraît qu'on fabrique aussi du nitre à Tuggurt.

Argiles. — On ne récapitulera pas ici les nombreuses localités où, dans la province de Constantine, on extrait des argiles propres à la fabrication des poteries grossières; mais nous croyons devoir faire une exception pour les argiles rouges, d'un grain très fin, qu'on extrait sur la rive gauche du Roumel, au point où le ruisseau de Milah se jette dans cette rivière. Ces argiles sont exploitées par un Français, qui a établi une fabrique de poterie à Milah.

Pierres de taille. — Sur une foule de points de la province de Constantine, on rencontre des carrières antiques dans lesquelles il est facile d'observer la forme, le nombre, la disposition des entailles que les Romains creusaient pour détacher les énormes blocs qui caractérisent toutes leurs constructions. Ces pierres sont constamment du grès ou du calcaire. Sur quelques points, ils paraissent avoir préféré transporter leurs matériaux d'une certaine distance, plutôt que de se servir de matériaux très résistans qu'ils avaient sous la main, mais qui n'auraient pas donné de pierres de taille. Ainsi ils ont exploité, à 6 ou 7 kilomètres au sud de Philippeville, une masse de grès qui se prolonge à peu près depuis l'embouchure de l'Ouad-Zeramna dans le Safsaf jusqu'à l'embouchure d'El-Arouch, et qui, évidemment, a fourni l'énorme quantité de pierres de taille qu'on retrouve dans les ruines de l'ancienne *Rusicada* (aujourd'hui Philippeville).

Le Djebel-Filfela présente de très beaux bancs de marbre blanc à gros grains cristallins. Leur découverte, dans le voisinage de la rade, est précieuse pour Philippeville, qui était menacée de manquer de pierre à chaux dans un avenir assez rapproché.

Les marbres du Corps-de-Garde avaient été signalés, malgré la grosseur de leur grain, comme pouvant fournir des blocs de fort grande dimension, les uns remarquables par leur blancheur, les autres à veines d'un très bel effet. C'est avec ce marbre qu'a été fait, en 1845, le piédestal qui supporte la statue élevée au duc d'Orléans sur la place du Gouvernement à Alger.

Les Romains ont taillé des colonnes et d'autres accessoires de constructions dans les granits de Collo. Ils ne paraissent pas avoir transporté ces ornemens granitiques au-delà de Bougie, où on les retrouve encore. Les colonnes de granit, que des fouilles ont découvertes à Cherchel (*Julea Cesaræa*), provenaient de 4 à 5 lieues à l'ouest de cette dernière ville.

(1) Cette notice est extraite du *Tableau de la situation des établissemens français dans l'Algérie*, 1844-1845, publié par le ministère de la guerre.

(1) On aurait dû placer cette localité dans la province d'Alger, mais il a paru préférable de réunir ces diverses indications.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

7 JUIN 1846. N. 173. 3 — TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27e jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Prisonniers français. — De la presse en Algérie. — La presse et la colonisation. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Barrage du Roumel. — Constantine. — Subdivision de Bône. — PROVINCE D'ALGER : Médéa. — Miliana. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Découverte des ruines de Ninive.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 2. — Interpellations de M. le prince de la Moskowa au sujet du massacre des prisonniers de la Daïra. M. le prince de la Moskowa rappelle que la situation dangereuse de nos soldats prisonniers auprès d'Abd-el-Kader n'était un mystère pour personne ; il reproche au gouvernement de ne pas s'être occupé de demander les échanges ; l'honorable pair demande ce que le ministère se propose de faire pour sauver les prisonniers encore vivans. L'orateur supplie la Chambre de statuer en même temps pour l'avenir. M. le ministre des affaires étrangères rejette sur M. le maréchal Bugeaud le refus de traiter pour l'échange. Il déclare que le cabinet a dû en croire le gouverneur-général lorsque celui-ci assurait que les ouvertures d'Abd-el-Kader n'avaient rien de sérieux et ne devaient servir qu'à relever son influence sur les Arabes en faisant croire qu'il traitait encore d'égal à égal avec les Français. M. Pelet (de la Lozère) s'étonne de ce qu'au lieu d'accepter simplement les ouvertures de l'emir, on ait préféré faire un long circuit et s'adresser à l'empereur du Maroc. Une telle conduite ne tend-elle pas à prouver à nos soldats prisonniers que la France ne peut désormais rien pour eux. M. le marquis de Boissy demande si c'est le cabinet qui gouverne M. le maréchal Bugeaud, ou M. le maréchal Bugeaud qui gouverne le cabinet. L'honorable pair prouve par des articles des journaux d'Alger que M. le gouverneur général prêche la barbarie en Afrique. M. le baron Ch. Dupin défend le maréchal Bugeaud de l'accusation de cruauté. M. le ministre des affaires étrangères déclare que l'habileté et le courage de M. le gouverneur-général font honneur à la France autant que le caractère moral qu'il porte dans la conduite de cette longue guerre. M. le prince de la Moskowa demande que le ministre rassure la chambre et le pays en déclarant qu'à l'avenir des moyens plus prompts seront employés pour délivrer nos prisonniers. M. le ministre des affaires étrangères assure qu'on ne repoussera systématiquement aucune mesure de négociation, pas plus le gouvernement que le maréchal. Ce qui devra être fait sera fait par lui en temps utile, selon la promesse qu'il en a faite. — Discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.

Du 3. — M. de Barthélemy insiste sur les dangers d'une trop grande précipitation en matière de travaux publics au point de vue économique et financier. M. Dumon soutient que la situation financière est meilleure cette année que l'année dernière, et que cependant les travaux publics sont beaucoup plus avancés. L'ensemble de la loi est voté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 2. — Suite de la discussion du budget du commerce et de l'agriculture. — M. de Larcy trace le tableau des conséquences funestes de la guerre de la Plata pour nos places commerciales maritimes. Il engage M. le ministre du commerce à prendre dans le cabinet l'attitude qui lui convient à propos de ces grands intérêts. M. le ministre du commerce assure que jamais les intérets commerciaux n'ont été sacrifiés aux intérêts politiques. — M. de Lamartine demande que les sociétés d'horticulture soient autorisées à se réunir. M. le comte d'Angeville propose d'allouer 200,000 fr. pour encouragement aux irrigations. Cette proposition est rejetée. M. Mercier (de l'Orne) se plaint de ce que l'on ne rend pas un compte exact des produits de l'exploitation des domaines attribués aux haras. Il réclame une enquête sur la manière dont les haras sont administrés.

Du 3. — Suite de la discussion du budget des haras. — M. Lherbette demande la suppression des stations où il n'y a que de mauvais étalons, qu'il appelle des étalons *électoraux*. Il conseille l'achat en Egypte de chevaux bedji. M. le ministre du commerce répond que ce système est contraire à l'opinion de Soliman-Pacha et d'Ibrahim lui-même. M. Genty de Bussy voudrait qu'il fût créé à Vichy un établissement militaire, surtout pour nos soldats qui reviennent malades d'Afrique. M. le ministre du commerce pense que cette observation sera mieux placée dans la discussion du budget de la guerre. — M. Renard se plaint des changemens qu'on veut apporter au système des quarantaines. — M. Berryer appuie les réclamations du préopinant, et soutient vivement les mesures de précaution établies dans le but de prévenir le fléau qui a déjà ravagé Marseille. M. Thiers soutient qu'il y a imprudence et légèreté à supprimer tout à fait les précautions sanitaires pour les provenances d'Egypte.

Du 4. — M. Estancelin présente des considérations générales sur la direction imprimée à nos travaux publics. Il appelle l'attention de la chambre sur le nouveau bassin de Dieppe qui, selon l'honorable membre, est construit de manière à ne pouvoir recevoir que des navires à vapeur de la force de 220 chevaux au plus. M. le ministre des travaux publics, répond que l'écluse du bassin de Dieppe a la largeur qu'elle devait avoir dans le premier projet, c'est-à-dire 16 mètres 50 centimètres. — M. Ardant présente des considérations sur la nécessité de maintenir la police des routes. — M. Michel Chevalier exprime le vœu qu'il soit créé une école pratique des mines. M. le ministre des travaux publics répond que ce vœu est déjà accompli. Il existe trois écoles pratiques des mines. — M. Glais-Bizoin demande ce que deviennent les travaux du chemin atmosphérique de Saint-Germain. M. le ministre répond que ces travaux se poursuivent et que dans quelques mois l'expérience pourra être faite.

Du 5. — MM. Espinasse et Genty de Bussy appellent l'attention du gouvernement sur la position des greffiers des conseils de guerre. M. le ministre de la guerre promet que le gouvernement s'occupera d'améliorer la position de ces fonctionnaires. — M. Lanjuinais signale le déficit trouvé dans les magasins de la manutention de Paris, à la mort d'un agent comptable. M. Martineau-Deschenets atténue l'importance de ces faits. M. Lanjuinais propose un amendement tendant à demander au gouvernement un compte général des mesures administratives et judiciaires que M. le ministre de la guerre aura prises ou provoquées au sujet du déficit laissé par l'officier comptable de la place de Paris. L'amendement est adopté à l'unanimité.

Du 6. — M. de Subervic critique les changemens qui ont eu lieu dans l'uniforme de l'armée. M. Evrard de Saint-Jean fait remarquer que les changemens introduits sont à l'avantage du soldat. M. de Subervic voudrait que pour les acquisitions de fourrage le gouvernement fît un choix entre l'adjudication et la régie. M. Etienne signale les pertes de notre cavalerie par suite de la mauvaise qualité des fourrages. M. Lherbette se plaint de ce que les fortifications ont été faites plutôt contre Paris que pour sa défense.

CHRONIQUE.

— La Cour des pairs a rendu son arrêt vendredi 3 juin ; Lecomte a été condamné à la peine des parricides.

INTÉRIEUR. — S. A. Ibrahim-Pacha a quitté Paris le 3 pour se rendre à Londres. Le prince a pris la voie du chemin de fer de Rouen ; il a dû arriver à Portsmouth le 5.

— On écrit de Toulon, le 30 mai :

« La frégate à vapeur *le Caïman*, qui a échoué si malheureusement sur la côte d'Espagne il y a trois semaines, et a dû rentrer à Toulon pour réparer ses avaries, repart demain 31 mai. C'est pour la troisième fois que les spahis et les voltigeurs échappés au naufrage du *Papin* quittent notre port sans avoir pu encore arriver à leur destination du Sénégal. Espérons que notre navigation à vapeur tirera quelque expérience des fâcheuses épreuves qu'elle subit.

M. Soulange Bodin, consul de France à Mogador, qui était au nombre des passagers du *Caïman*, s'embarque de nouveau sur ce même bâtiment pour se rendre à son poste.

— L'empereur Nicolas, désirant témoigner sa satisfaction de l'accueil que son fils le grand duc Constantin a reçu dans les ports de Toulon et d'Alger, a conféré le grand cordon de l'Aigle-Blanc à M. le vice-amiral Baudin, et le grand cordon de Sainte-Anne à MM. les contre-amiraux Parceval et de Rigodit. L'empereur a mis en outre trois croix de commandeur de Sainte-Anne à la disposition du Roi pour les fonctionnaires de Toulon qui ont été de service auprès de S. A. I. le grand-duc pendant sa visite.

« Le Roi a autorisé MM. les amiraux Baudin, Parceval et de Rigodit à porter les Ordres que l'empereur leur a conférés, et S. M. a désigné, pour les croix de Sainte-Anne mises à sa disposition, M. Galinier, maréchal-de-camp, commandant le département du Var ; M. Frédéric Duchâtel, sous-préfet de Toulon, et M. de Ricaudy, directeur des mouvemens du port.

— M. E. Chaigneau, consul de France à Singapour, vient de mourir à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— M. le comte-amiral Cécille rapporte en France, à bord de *la Cléopâtre*, un éléphant blanc de la plus rare espèce et du genre de ceux que les habitans de certaines îles de la mer des Indes adorent encore aujourd'hui, un tigre noir rayé de blanc et un lynx rouge. Ces trois animaux viennent de la presqu'île de Malacca, et sont destinés à la ménagerie du Jardin-des-Plantes.

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE. — On lit dans *le Standard* :

Dès son arrivée à Londres, le prince Louis Bonaparte a adressé une lettre à sir Robert Peel et une autre au comte Saint-Aulaire, ambassadeur de France. Voici la teneur de cette dernière lettre :

« Monsieur le comte,

» Je viens déclarer franchement à un homme qui fut l'ami de ma mère, qu'en quittant ma prison, je n'ai été mu par aucun désir de renouveler contre le gouvernement français une guerre qui a été désastreuse pour moi ; ma seule pensée a été de rejoindre mon vieux père.

» Avant de prendre le parti de m'évader, j'ai fait tous les efforts possibles pour obtenir du gouvernement français la permission de me rendre à Florence, et j'ai offert toutes les garanties compatibles avec le soin de mon honneur ; mais lorsque j'eus reconnu l'inutilité de toutes mes tentatives, je me décidai à un expédient auquel, sous Henri IV, le duc de Nemours et le duc de Guise eurent recours dans des circonstances analogues.

» Je vous prie, Monsieur le comte, d'instruire le gouvernement français de mes intentions pacifiques, et j'espère que cette déclaration, toute spontanée de ma part, abrégera la captivité de ceux de mes amis qui sont encore détenus. »

EGYPTE. — M. Barrot, notre consul-général en Egypte, est allé au palais pour annoncer au vice-roi que S. A. Ibrahim-Pacha avait reçu des mains du roi des Français, et le jour même de sa fête, le grand cordon de la Légion-d'Honneur, et lui donner les détails de la réception brillante qui lui a été faite à Paris. Le vice-roi a pris M. Barrot par la main, et en la lui serrant avec l'expression d'une vive reconnaissance, il lui a témoigné en termes très affectueux toute la joie qu'il éprouvait de voir, lui a-t-il dit, que le premier monarque de l'Europe accorde une si grande protection à sa famille.

AFRIQUE MÉRIDIONALE. — Nous recevons, par des lettres de l'île Bourbon, des détails malheureusement certains sur la mort de M. Maizan, enseigne de vaisseau, qui, vers la fin de 1844, entreprit d'explorer l'Afrique centrale. Ce jeune et brave officier partit de Zanzibar, le 21 avril 1845, dans un bateau qui le transporta à la Grande-Terre. Il était muni d'un firman du sultan Saïd pour les principaux chefs des tribus de cette contrée, mais qui, de fait, jouissent de la plus complète indépendance.

Ayant été averti qu'un chef, nommé Pazzy, manifestait des intentions hostiles contre lui, il s'est arrêté quelque temps sur le littoral ; mais après avoir pris des informations sur le pays qu'il devait parcourir, il fit un grand détour pour éviter le territoire où ce chef sauvage exerçait son autorité. Arrivé, après vingt jours de marche, au village de Daguélamohor, qui n'est qu'à trois journées de la côte en suivant la ligne directe, il voulut s'y reposer pour attendre ses bagages qu'il avait confiés à un domestique arabe. Ce domestique, à ce qu'il paraît, avait des intelligences avec Pazzy, et l'a informé de la route que son maître avait suivie. Pazzy, avec quelques hommes de sa tribu, a atteint M. Maizan vers la fin de juillet, à Daguélamohor. Il a entouré la case où il se trouvait et l'a fait traîner au dehors. Après l'avoir garrotté et attaché à une palissade, les gens de Pazzy coupèrent la gorge et les articulations des membres à leur infortunée victime.

Ces détails ont été rapportés au consul de France à Zanzibar par le jeune domestique malgache de M. Maizan, qui a été témoin de ce meurtre. Ce domestique a été racheté à Pazzy par le sultan, pour une somme de cent piastres (500 fr.). Une partie des bagages de M. Maizan, et particulièrement les instrumens divers que le gouvernement avait mis à sa disposition, ont été recueillis par les soins du consul français. La dernière lettre que ce consul a reçue de M. Maizan est datée du village de Daguélamohor. Ce jeune et courageux voyageur a été assassiné sans doute quelques instans après avoir expédié sa lettre.

Bourse. —						
Du 2 juin.	5 0/0	P. H.	119	80	P. B.	119 75
—	3 0/0	—	84	15	—	84 »
Du 7 juin.	5 0/0	—	120	50	—	120 10
—	3 0/0	—	84	65	—	84 55

ALGÉRIE.

A demain la discussion du budget et des crédits extraordinaires de l'Algérie.

Les débats seront sérieux et complets, si l'on en juge par le nombre des orateurs inscrits et par le temps que la Chambre compte leur consacrer.

Doivent prendre la parole : MM. Thiers, de Lamartine, Billault, Garnier-Pagès, de Tocqueville, Gustave de Beaumont, de Corcelles, de Carné, Genty de Bussy, Mauguin, Lanjuinais, Ferdinand Barrot, de Tracy, de Sieyès, Abraham Dubois, Cordier, Desmousseaux de Givré, Saint-Marc Girardin, Duprat, et encore beaucoup d'autres, sans compter les rapporteurs des deux Commissions et les membres du cabinet intéressés dans la question.

Quatre séances, dit-on, suffiront à peine aux débats.

Que de choses à dire :

Sur le gouvernement central et local, sur leur antagonisme, sur leurs rapports.

On dira qu'Alger et Paris marchent d'accord aujourd'hui, cependant la rentrée en France de M. le lieutenant-général Magnan, semble indiquer le contraire.

Malgré les concessions apparentes faites de part et d'autre, la Chambre discutera sous l'impression de ce triste aveu de M. le maréchal Soult, au doyen de la Chambre : « M. le maréchal Bugeaud m'a tué. »

Bien que des rapports plus convenables soient rétablis aujourd'hui entre M. le ministre de la guerre actuel et M. le gouverneur-général de l'Algérie, la Chambre aura à examiner si ces rapports sont bien ceux d'un chef à un subordonné.

C'est sans doute à propos de la discussion qui doit s'engager sur ces rapports que sera posé la question du ministère spécial.

De bonnes raisons seront données pour et contre ce projet, mais quel que soit l'avis de la Chambre, elle pensera, nous en sommes convaincus, que l'ordre de choses actuel doit être modifié. Pour que la réforme soit salutaire, il faut qu'elle soit radicale.

La Chambre n'abordera qu'avec réserve la question militaire, car elle craint, avec raison, de porter un jugement sur la conduite du chef d'une armée militante ; cependant des voix puissantes demanderont que les promesses solennelles de M. le gouverneur-général ne soient plus un vain mot. Dans son dernier rapport il constate encore que la guerre est terminée, que nos troupes ne rencontrent plus un seul ennemi. Que la paix soit donc proclamée ! La paix protectrice, la paix vivificatrice de ce sol tant de fois arrosé du sang et des sueurs de nos soldats.

Pour que la paix soit féconde, il faut d'abord que les indigènes soient gouvernés, que le sol si fertile de l'Algérie soit mis en culture.

A la session dernière, M. de Corcelles a posé les vraies bases du gouvernement indigène, en demandant que les deux provinces d'Alger et d'Oran soient soumises au même régime que la province de Constantine.

L'année dernière, on pouvait mettre en doute les assertions de M. de Corcelles, M. le maréchal Bugeaud l'a fait ; aujourd'hui toute hésitation est impossible, car malgré le trouble qui a agité les deux autres provinces, celle de Constantine a continué, pour nous servir d'un expression officielle, à jouir de son calme habituel.

Si l'on combattait cette opinion en invoquant le caractère distinctif de chaque province, nous en serions heureux, car ce serait le cas de demander leur indépendance réciproque, mesure qui est vivement soll citée et réclamée par les populations des provinces de Constantine et d'Oran.

La question du gouvernement indigène n'arrêtera pas longtemps la Chambre, car pour la discuter avec fruit, les connaissances spéciales lui manquent.

Le débat le plus sérieux s'engagera sur la colonisation, sous ses trois formes principales : colonisation agricole, colonisation industrielle, colonisation commerciale.

Que de choses à dire sur cette question si complexe ?

Les rapports des deux commissions constatent que les résultats obtenus sont nuls. Serait-ce parce qu'on a commencé par où il fallait finir, par la colonisation agricole ? Nous le croyons. Toutes les colonies prospères ont commencé par le commerce, puis est venue l'industrie et, en même temps que l'industrie, l'agriculture.

Quel vaste champ était ouvert au commerce algérien ?

En face de ses côtes : l'Espagne, les îles Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, l'Italie, la Grèce.

Sur ses frontières : à l'ouest, le Maroc ; à l'est, Tunis, pays improductifs sous le rapport de l'industrie, et qui empruntent à l'Europe tous leurs objets manufacturés.

Derrière l'Algérie : un vaste continent, le plus grand de l'ancien monde, celui où les produits européens rencontrent le moins de concurrence.

La colonisation, sous la forme commerciale, nous tendait les bras de toutes parts. On l'a négligée, on a fait plus, on l'a tuée par des lois fiscales. La Chambre aura donc à examiner si l'ordonnance commerciale de 1844 ne doit pas être modifiée dans l'intérêt de la colonisation de l'Algérie. Pour coloniser, disent les partisans exclusifs de la colonisation agricole, il faut des bras et des capitaux. Eh bien ! le commerce libre, le commerce sur une grande échelle, peut seul donner ces deux élémens de prospérité.

L'horizon commercial de l'Algérie est vaste, mais un avenir industriel n'est pas moins grand. Sans parler des richesses minéralogiques et forestières à exploiter, tout n'est-il pas à créer en Algérie : villes, villages, routes, canaux, usines ? Quel aliment pour nos grandes compagnies financières de France ? A l'œuvre donc, soldats de l'industrie. Les bataillons commandés par M. le maréchal Bugeaud ont détruit toutes les résistances ; que les vôtres créent un empire nouveau. L'inauguration de l'ère industrielle doit être décrétée par la Chambre. Elle la votera demain.

Et quand l'Algérie sera peuplée de commerçans enrichis par le négoce et d'industriels qui auront trouvé dans leurs travaux des [illegible] de fortune, alors l'Algérie ne demandera pas à la France des centaines de millions pour transformer des soldats en laboureurs, elle ne demandera même plus quelques centaines de mille francs pour fonder des villages administratifs où les colons meurent de faim et de misère ; alors, le sol sera fécondé, parce que le [illegible] laboureur, trouveront un écoulement avantageux pour

leurs récoltes. L'Algérie produira, sans effort, sans subvention, de riches moissons là où, avec des secours journaliers, les colons ne récoltent que la ruine, la maladie et la mort.

Puisse la Chambre sortir de l'ornière coloniale pour suivre la voie plus large et plus sûre que nous venons de tracer! Mais on ne dépouille pas ainsi le vieil homme! aussi comptons-nous encore voir la discussion s'enfermer dans la Mitidja, dans les villages civils de M. le directeur de l'intérieur et dans les villages militaires de M. Bugeaud, ne serait-ce que pour prononcer leur oraison funèbre.

Que de questions de détail viennent se grouper autour de ces questions principales! Nous renonçons même à les énumérer. La question algérienne est inépuisable; car outre les difficultés de la création d'un empire, elle se complique déjà de questions de politique extérieure.

Le massacre des prisonniers français au Maroc, la lutte d'Abd-el-Kader, la conduite d'Abd-er-Rahman absorberont peut être la plus grande partie du temps que la Chambre peut consacrer aux affaires de l'Algérie. Nous le regretterions, car ces questions, toutes importantes qu'elles soient, ne sont, après tout, que des questions de détails, et qui toutes trouveront leur solution dans la création d'un gouvernement et l'inauguration de l'ère coloniale substituée au règne de la guerre.

La conquête par les armes est achevée, M. le maréchal Bugeaud l'a dit. Jetons un voile sur les désastres qu'elle a entraînés à sa suite, et ne nous occupons donc que des moyens de fonder solidement la paix.

Montons au capitole, proclamons M. le maréchal Bugeaud le plus grand homme des temps passés, présens et à venir, et rendons encore une fois hommage aux dieux, car voici un rapport que le gouvernement vient de recevoir :

Sidi-Ali-ben-Aïchoum, sur le bas de l'Oued-Fodda, le 22 mai 1846.

Monsieur le ministre,

Les derniers foyers de la grande insurrection sont éteints. Toutes les tribus de l'Ouarensenis et du Dahra ont fait leur soumission à nos colonnes. Toutes ont été frappées d'impôts de guerre en argent et en fusils. Je puis aujourd'hui assurer que la France est plus puissante en Afrique qu'elle ne l'était avant la crise que nous venons de subir.

En effet, notre autorité s'est accrue dans le Tell par l'expérience malheureuse qu'ont faites les tribus pour secouer notre joug, et Abd-el-Kader pour restaurer sa puissance; nos ennemis les plus ardens et les plus fanatiques ont péri dans la lutte, ainsi que tous les chefs importans qui avaient accompagné Abd-el-Kader dans l'Est. Les tribus ont éprouvé des pertes énormes, et leur découragement est extrême. Elles se soumettent sans aucune condition autres celles que nous imposons.

La force de notre bras avait été précédemment fort peu sentie dans le désert; à une certaine distance, on croyait pouvoir nous braver impunément.

C'est cette pensée qui jeta, l'hiver dernier, toutes les tribus de ces contrées dans les bras de l'émir. Elles ont aujourd'hui une opinion toute contraire. Elles ont vu nos colonnes sillonner leur territoire et les atteindre à plus de cent lieues du Tell.

La chaîne montagneuse du Djebel-Amour, que nous n'avions jamais visitée, a été soumise, organisée, et a payé de fortes contributions.

La grande Kabilie, se croyant inexpugnable, accueillait tous nos ennemis. Un moment, elle a tenté d'épouser la querelle d'Ab-el-Kader. L'apparition de nos colonnes au sein de ses plus âpres montagnes, pendant la plus rude saison, lui a démontré que nous ne le souffririons pas, et l'émir a dû les évacuer.

Hadj-Sghir et Bou-Maza ont été forcés de forcés de fuir les territoires où ils s'étaient maintenus longtemps. Ils sont allés rejoindre leur maître dans l'ouest du désert.

Tout le Tell et la presque totalité du désert, de l'est à l'ouest, sont soumis à notre loi. Il n'y a sur cette vaste étendue qu'un seul drapeau, c'est celui de la France.

Cette bonne situation de nos affaires me permet de tourner les yeux vers la frontière de l'Ouest. Je pense que mon apparition personnelle sur cette ligne avec quelques renforts ne peut qu'accélérer la dissolution de la deïra.

En conséquence, je compte embarquer sous peu de jours à Tenez une partie des troupes qui ont fait l'expédition de l'Ouarensenis. Des ordres sont donnés à ce sujet à Alger et ici.

Le reste des troupes séjournera encore quelque temps dans les contrées nouvellement soumises, afin de recueillir les contributions et les armes.

Recevez, etc. Maréchal DUC D'ISLY.

P. S. D'après les nouvelles que je reçois sur ce qui s'est passé à la deïra, je renonce pour le moment, du moins, à l'embarquement des troupes à Tenez pour les porter dans l'ouest. Je les laisse à Orléansville, en attendant que je sois mieux informé sur la situation des chosess à la frontière marocaine. Je me rends de ma personne à Alger, où je serai le 26.

Ainsi tout va pour le mieux, nous sommes plus puissans que jamais. M. le maréchal Bugeaud le dit, mais ce n'est pas une raison pour le croire, c'en est peut-être une pour redouter quelque catastrophe nouvelle.

Nous nous rappelons qu'en 1844, M. le maréchal Bugeaud disait à l'élite de la population marseillaise :

La conquête de l'Algérie par les armes est achevée, LA PAIX EST PARTOUT depuis la frontière de Tunis jusqu'à celle du Maroc. Tout est soumis, à part quelques tribus des provinces de Djidjelli et Bougie. PARTOUT RÈGNE LA SÉCURITÉ LA PLUS ENTIÈRE; un progrès immense se fait sentir, etc.

Et M. le maréchal Bugeaud, après avoir longuement énuméré les avantages immenses de l'immense empire qu'il avait conquis à la France, terminait par ces mots non moins mémorables :

EN VOUS PARLANT AINSI, JE NE SUIS PAS SUSPECT!!!

Quelques mois après l'Algérie entière était en insurrection!

PRISONNIERS FRANÇAIS AU MAROC.

Nous remercions la presse d'avoir accueilli les espérances que nous avons conçues sur le sort de nos prisonniers; loin de s'affaiblir notre espoir s'accroît, parce qu'après six semaines la nouvelle qui a circulé dans toute l'Algérie, ne repose encore que sur des *bruits* et sur un *rapport de Rolland*, qui ne prouve qu'une chose, c'est que lui Rolland, a donné un coup de couteau dans la poitrine d'un régulier.

Suivons pas à pas le progrès et la nature de nos informations sur cette affaire.

Un *bruit* sinistre apporté de Djama-Ghazaouat par le patron d'une balancelle se répand à Oran, et M. le lieutenant-général de Lamoricière envoie à Djama-Ghazaouat, sur le bateau à vapeur *le Grégeois*, M. le lieutenant-colonel d'état-major de Martimprey. Cet officier supérieur constate que le *bruit* circule, et son rapport n'est pas même publié, sans doute parce qu'il ne contient rien de précis.

Bientôt, ce bruit passant de bouche en bouche, prend toutes les formes de la réalité. On raconte les circonstances de ce drame sanglant; on va même jusqu'à écrire d'Oran, le 19 mai, deux jours avant la date du rapport de Rolland : « Il n'y a plus, à douter de la consommation du meurtre de nos malheureux frères d'armes... Nous avons vu les cadavres de plusieurs. » Voilà déjà la fiction substituée à la réalité, car personne n'a encore vu de cadavres.

Le *Moniteur algérien* du 25 mai analyse le récit de *la France algérienne* du 23, parle du rapport de M. le lieutenant-colonel de Martimprey comme levant tous les doutes, mais ne le publie pas.

Arrive ensuite le rapport de Rolland, qui donne un démenti formel aux récits déjà publiés, et nous laisse dans la plus grande incertitude sur ce qui s'est passé dans la daïra après son départ; et depuis lors aucun nouveau témoignage ne vient confirmer un fait capital, immense, accompli à quelques lieues de notre frontière; il y a aujourd'hui quarante jours.

Le 2 juin, M. le ministre des affaires étrangères, interpellé à la Chambre des pairs par M. le prince de la Moskowa sur les bruits qui circulent, confirme la nouvelle répandue dans le public, en termes qui laissent croire qu'il n'a reçu à ce sujet d'autre document que le rapport de Rolland, publié la veille dans *le Messager*.

Cette première confirmation n'en est donc pas une.

La seconde confirmation est celle de *la France algérienne* du 27 mai, qui n'est autre que le récit de Rolland, communiqué à Alger, à un journal non officiel, avant qu'il fût arrivé à Paris.

Cette seconde confirmation est encore nulle.

La troisième confirmation est celle du *Moniteur algérien* du 30 mai, qui est extrait de *la France algérienne* du 27.

Ainsi sur cet événement on ne possède encore que le rapport de Rolland, qui, nous le répétons, ne prouve pas que ses compagnons aient été massacrés; aussi espérons nous encore recevoir prochainement une lettre de M. le lieutenant colonel Courby de Cognord qui fera disparaître toute incertitude à cet égard.

A la tribune de la Chambre des pairs, M. le ministre des affaires étrangères a avoué qu'Abd-el-Kader avait fait au gouvernement des propositions d'échange, mais qu'elles avaient été rejetées, parce que, dit-il, M. le maréchal Bugeaud était convaincu que cette démarche n'avait pas d'autre objet que de persuader aux tribus arabes qu'il y avait des négociations pour la paix entre la France et Abd-el-Kader, et de l'aider à maintenir son ascendant sur les tribus qui étaient sur le point de lui échapper.

Ces paroles, dans la bouche du premier ministre, nous ont étonné; car il semble puéril de croire que le bruit d'une négociation pacifique avec Abd-el-Kader, puisse compromettre notre situation en Algérie.

Mais ce qui nous a étonné plus encore, ce sont les aveux du *Moniteur algérien* du 30 mai :

« *La catastrophe du 27 avril*, dit-il, *était depuis longtemps l'ob-*
« *jet d'une douloureuse prévision*, et le traitement subi par MM.
« Lacotte et Lévy, au moment de leur délivrance, renfermait une
« menace trop significative pour permettre aucun doute. D'ailleurs,
« tout cela s'accordait avec un engagement solennel pris par Abd-
« el-Kader, et dont, il y a quelque temps, plusieurs journaux ont
« retenti (1).

« Cette cruelle expectative fut une considération qui milita se-
« crètement contre le projet d'attaque rapide sur le Maroc. Dans
« ses lettres à ce sujet, M. le lieutenant-général de Lamoricière ex-
« prima fortement la crainte qu'une tentative sérieuse dirigée con-
« tre la Deïra ne devînt le signal du massacre de nos prisonniers;
« et maintenant il est hors de doute qu'en agissant ainsi, on eût
« seulement hâté leur sort en assumant de plus l'affreuse responsa-
« bilité de cette solution désastreuse. Parmi toutes celles que l'on
« pouvait imaginer, une seule présentait quelque lueur d'espérance :
« l'intervention prépondérante du Maroc, au cas où les chefs de la
« Deïra se seraient vus forcés de recourir à lui. C'est dans ce sens
« que le gouvernement a dû tenter tous les efforts imaginables par
« ses agens diplomatiques; il avait dû se prononcer contre l'action
« violente, pensant avec raison que les intérêts de l'humanité mé-
« ritaient, en cette occasion, plus d'égards que ceux de la politique.
« *Il y avait encore la ressource d'une négociation directe avec Abd-*
« *el-Kader; mais celle qui fut conduite, il y a cinq ans, dans des*
« *circonstances semblables, eut une influence trop funeste par la*
« *manière habile dont notre ennemi en profita, pour qu'il pût être*
« *question de renouveler cette grande faute.* »

Comment, la catastrophe du 27 avril était depuis longtemps l'objet d'une douloureuse prévision, et M. le maréchal Bugeaud reculait devant une négociation directe avec Abd-el-Kader, dans la crainte que ce dernier n'en tirât partie!

Mais, n'est-ce donc rien que la vie de 300 hommes?

Et qu'on nous dise donc quelle a été l'influence funeste de la négociation qui a été conduite par M. l'évêque d'Alger, en 1841?

Si quelque chose a été funeste à l'Algérie, c'est la fatale idée que poursuit M. le maréchal Bugeaud de ne vouloir que *la mort* de celui auquel il a reconnu le titre d'*Emir-el-Moumenin*, dans le traité de la Tafna.

Depuis 1841, Abd-el-Kader a fait maintes propositions à M. le maréchal Bugeaud, et M. le gouverneur-général n'a répondu à aucune.

Au mois de mai 1842, Abd-el-Kader avait en son pouvoir une centaine de prisonniers français; comme aujourd'hui, il ne pouvait les nourrir, les habiller, les protéger.., Abd-el-Kader en les renvoyant, *sans condition aucune*, écrivit une lettre à M. le maréchal Bugeand... M. le maréchal Bugeaud ne répondit pas à l'émir, pas même pour le remercier de sa générosité. M. le maréchal Bugeaud voulait la guerre et rien que la guerre.

En 1843, quand le khalifa Hadj-Mohamed-bel-Kharoubi fit sa soumission, il avait mission de solliciter une capitulation honorable pour l'émir. On ne voulut rien écouter.

Depuis le mois de septembre dernier, Abd-el-Kader a cherché, par tous les moyens possibles et à propos de l'échange des prisonniers, d'entrer en relation avec le gouvernement. Dix propositions d'échange ou de délivrance directes ou indirectes ont été, nous assure-t-on, faites au ministère de la guerre, et toutes ont été repoussées, parce que, à aucun prix, M. le maréchal Bugeaud ne veut entrer en relation avec Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader se mettrait à la discrétion du gouvernement français; M. Bugeaud refuserait encore d'entrer en arrangement!

En présence de semblables dispositions, et dans l'hypothèse qu'il reste encore des prisonniers entre les mains d'Abd-el-Kader, il faut que la Chambre intervienne, et demande au ministre responsable quelle est la conduite qu'il veut tenir, car enfin, la France et l'armée n'entendent pas, parce qu'il plaît ainsi à M. le maréchal Bugeaud, que les prisonniers qui tombent au pouvoir des arabes, soient des hommes perdus et abandonnés.

On nous écrit d'Alger :

Toutes les personnes qui connaissent les précédens de la guerre d'Afrique, repoussent l'idée qu'Abd-el-Kader ait donné l'ordre de massacrer les prisonniers. Cependant, s'il en était ainsi, il faudrait reconnaître jusqu'à un certain point, que la conduite de M. le général Jusuf, chez les Ouled-Naïl et dans le Djebel-el-Amour, aurait bien pu le pousser à cette extrémité. Il est de notoriété publique que cet officier général a défendu à ses troupes de faire des prisonniers, que, lors de la surprise du camp de l'émir à E'-Ghazza, 13 mai, et depuis lors, il a fait massacrer tout ce qui est tombé sous sa main.

Nous ne croyons pas qu'Abd-el-Kader ait ordonné le massacre de nos prisonniers, car nos prisonniers avaient reçu l'aman, et ce serait la première fois, de mémoire d'homme, que l'aman d'un descendant des Oulad-Sidi-Kada-Ben-Mokhtar aurait été violé. Nous nous refusons à croire aussi que M. le général Jusuf ait défendu aux soldats qui combattent sous ses ordres de faire des prisonniers, cependant il suffit que ce bruit ait couru en Algérie, pour qu'il soit démenti officiellement. Des explications seront demandées à ce sujet à la tribune, et n'auraient-elles pour résultat que de faire connaître en Afrique que la France entend que la guerre soit conduite d'après le droit des gens, qu'elles seraient très utiles, car en Algérie on est généralement trop disposé à suivre les erremens des Turcs.

A propos du massacre des prisonniers de la daïra et du soupçon de cruauté qui plane sur la conduite de M. le général Jusuf, qu'on nous permette de citer un fait historique.

Il y a quelques années, un général rentrant d'expédition avait devancé sa colonne pour prendre les ordres de M. le gouverneur au sujet de quelques prisonniers qu'il avait faits. Il se présenta donc au palais du gouvernement au moment du rapport.

Avis fut ouvert de fusiller les prisonniers arabes.

« Vous n'en avez pas le droit, dit un maréchal-de-camp.

— Comment, répliqua M. le maréchal Bugeaud, je n'en ai pas le droit! je vais vous le faire voir. Qu'en pensez-vous, général Changarnier?

— Je pense, Monsieur le maréchal, que vous avez bien le droit de faire fusiller des prisonniers arabes, car vous êtes souverain maître ici; mais je pense aussi qu'Abd-el-Kader, qui est aussi souverain maître de l'autre côté des montagnes, aura le droit de fusiller les 200 prisonniers français qui sont en son pouvoir. »

Sans cette observation de M. le général Changarnier, les prisonniers arabes dont il est ici question allaient être fusillés sous les murs de Boufarick.

M. le général Changarnier n'est plus en Algérie, et M. le général Jusuf a bien pu oublier depuis lors la leçon d'humanité que ce général avait donnée à son chef et à plusieurs de ses collègues.

DE LA PRESSE EN ALGÉRIE.

INTERDICTION DE L'ECHO DE L'ATLAS.

Dans notre numéro du 12 mai, à propos de la saisie d'un numéro de *l'Echo de l'Atlas*, journal de Blida, nous avons examiné l'état de la presse en Algérie et de cet examen nous avons cru pouvoir conclure que : « *la presse en Algérie est dirigée et constituée de manière à égarer l'opinion publique en France, en faisant croire à une unanimité qui n'existe pas.* » Et pour mettre fin à un tel état de choses, nous terminions notre article par les propositions suivantes :

« Si l'on juge dangereux d'introduire en Algérie la liberté de
» discussion, que l'on rétablisse la presse sur le pied où elle était
» durant les premières années de l'occupation, qu'on la ramène à
» l'insertion des annonces légales, et que tous les journaux de
» l'Algérie, sans exception, soient soumis à la même loi.
» Si, au contraire, la liberté de la presse dont jouit la France
» est un bienfait auquel l'Algérie doit participer, qu'une ordon-
» nance royale le proclame hautement, en plaçant la presse algé-
» rienne sous le régime de la loi française.
» Nous croyons fermement que cette liberté de discussion, sous
» laquelle notre société grandit et prospère, ne saurait être que fa-
» vorable au développement et à la prospérité de la colonie; nous
» croyons que cette liberté ne sera dangereuse que pour une admi-
» ministration brutale, inintelligente et corrompue.
» Nous appelons donc de tous nos vœux le jour où l'Algérie ren-
» trera à cet égard sous le régime du droit commun français, et
» pourra faire entendre sur ses besoins et ses intérêts une voix in-
» dépendante. »

Deux journaux d'Alger, spécialement voués à l'ordre de choses actuel, ont cru devoir protester contre notre jugement sur la presse algérienne et contre la proposition libérale que nous avons bien voulu faire en leur faveur. *L'Akhbar* ne veut pas d'une assimilation complète à la presse métropolitaine, parce qu'il sent, dit-il, que les circonstances spéciales du pays ne le permettent pas; et pour donner plus de force à ses argumens, il prétend que le journal *l'Algérie* est SUBVENTIONNÉ, et que le fond de notre polémique n'est qu'une question COMMERCIALE.

La *France algérienne* suit le même système de critique marchande. Voici ce qu'elle dit :

Le journal algérien de Paris ne peut pardonner à ceux d'Alger les succès qu'ils obtiennent et dont il voit, comme tout le monde, la preuve dans l'accroissement de leur publicité, de même que son insuccès, à lui, est prouvé par sa persévérance à continuer, de paraître tous les cinq jours, bien qu'il existe maintenant *neuf* courriers par mois au lieu de six. Sa mauvaise humeur ne l'empêche pas d'imprimer, en tête de tous les numéros, qu'il paraît tous les jours de départ des courriers de l'Algérie. Les anciens abonnés de ce journal, qui ne le recevaient que 72 fois par an et qui n'y lisaient que de très vieilles nouvelles d'Afrique, l'ont quitté pour un des journaux d'Alger, dont ils reçoivent annuellement, *pour le même prix* (1), 156 numéros, et qui les renseigne presque au jour le jour sur ce qui se passe dans la colonie. Dans toutes les entreprises, on voit d'ordinaire les concurrens près de succomber dans la lutte, faire un dernier effort, et, s'ils demeurent impuissans, se retirer en maugréant contre le sort, sans injurier leurs rivaux, mieux inspirés ou plus heureux. Mais le journal dont il s'agit, ne pouvant plus ni changer encore une fois de système, ni, à ce qu'il paraît, augmenter sa publicité et se procurer, sur tous les points de l'Algérie, de bons correspondans bien placés pour apprécier les choses, assez sages, et assez forts pour les raconter sans passion ni faiblesse, ledit journal a pris une autre tactique. Elle consiste à dénigrer les journaux algériens et par suite l'administration locale, qui, dit-il, *ne les laisse vivre qu'à condition qu'ils n'insèreront que ce qu'elle voudra*, c'est-à-dire des mensonges; car « en Algérie l'autorité ne se fait pas scrupule d'inventer des faits ou de dénaturer les faits existans, suivant le besoin de la circonstance. » Notre amusant confrère dénonce les feuilles algériennes au ministère, aux chambres, au public, et demande instamment que « l'on rétablisse la presse sur le pied où elle était durant les premières années de l'occupation; qu'on la ramène à l'insertion des annonces. » Le fin journal pense, mais il n'ose l'avouer, qu'il se fera annoncer dans les journaux d'Alger quand il sera redevenu le seul organe algérien. Par exemple, il dit tout haut et très souvent, que les choses de l'Algérie ne peuvent être bien jugées que de Paris. Le savant opticien Chevalier n'est pas de cette opinion, et nos abonnés ont la même manière de voir. Ce que demande notre ingrat confrère, que nous avons souvent mis en lumière en ripostant à ses attaques, c'est que nos réponses lui servent de réclames. Nous nous sommes promis de ne plus citer son nom dans nos colonnes, où il fait bon nom-

---

(1) Nous lisons tous les journaux qui parlent des affaires de l'Algérie, et jamais nous n'y avons rencontré le prétendu engagement solennel dont parle le *Moniteur algérien*.

(1) Nous connaissons grand nombre de personnes qui, depuis la fondation de *la France algérienne*, reçoivent ce journal *gratis*; c'est encore à bien meilleur marché que le journal *l'Algérie*.

bre d'emprunts sans nommer son créancier. Plus âgé que nous, il doit mourir avant, et pourtant il se fait d'assister à nos funérailles. Nous espérons qu'il ne sera pas exaucé, et nous craignons pour cet agonisant qu'un vœu si peu charitable ne hâte son trépas. *De profundis.*

Notre réponse à *l'Akhbar* et à *la France algérienne*, sera simple, mais sans réplique.

L'Echo de l'Atlas était en Algérie le seul journal indépendant, commercialement parlant, parce qu'il était la propriété de plusieurs colons de Blida ; il vient d'être DÉFINITIVEMENT SUPPRIMÉ, par décision du conseil supérieur d'administration.

La lettre suivante, que nous écrit le rédacteur en chef de *l'Echo de l'Atlas*, indique suffisamment quel est l'état actuel de la presse en Algérie.

« Blida, le 28 mai 1846.

» Monsieur,

» Votre numéro du 12 mai, dans son article intitulé : DE LA PRESSE EN ALGÉRIE, prévoyait d'avance ce qui devait arriver infailliblement à l'*Echo de l'Atlas*, qui a été assez maladroit pour ne point savoir déguiser sa pensée.

» La publication de ce journal, que je rédigeais, vient d'être *complétement interdite*. Ainsi a prononcé le conseil supérieur d'administration.

» Les motifs de cette décision sont ainsi formulés : « Cette feuille était hostile aux gouvernans de l'Algérie, dont elle critiquait sévèrement les actes, et en second lieu elle avait livré à la publicité le numéro du 30 avril, que M. le censeur (M. Bory, secrétaire faisant fonctions de sous-directeur), avait entièrement improuvé. »

» Si l'on est hostile aux gouvernans, par cela seul qu'on n'approuve point leurs actes, quels qu'ils soient, je conviens que le premier motif d'interdiction a existé. Le second n'est pas fondé, et la preuve, c'est que la police, malgré ses recherches, n'a pu trouver un seul exemplaire du numéro prétendu criminellement hostile.

» Voici, du reste, le fait dans sa plus rigoureuse exactitude, car il faut bien que la presse, qui est *libre* en France, prenne la défense de la presse *opprimée* en Algérie.

» Dans un numéro de *l'Echo de l'Atlas*, j'ai eu l'imprudence de faire voir comment, et par quels moyens la guerre était un fléau ici, plus que partout ailleurs. La *France algérienne*, qui ne pouvait disconvenir de cette vérité, se retranchait derrière l'impossibilité de faire cesser la guerre, et nous défiait de pouvoir indiquer les moyens d'y mettre fin. J'en ai indiqué trois, mais il paraît qu'ils étaient plus significatifs que je ne pensais ; on a voulu laisser à la *France algérienne* tout l'honneur de l'attaque ; il ne m'a pas été permis de répondre.

De deux choses l'une pourtant : ou bien les moyens indiqués étaient bons, et alors pourquoi ne pas y avoir égard, si l'on voulait réellement mettre fin à la guerre ; ou bien, ils étaient insignifians, sans à propos, et l'écrit était un hors d'œuvre, et dès-lors s'ouvrait pour la *France algérienne* un champ vaste et honorable, dans lequel elle aurait pu écraser *l'Echo de l'Atlas* par une réplique et une critique raisonnées.

Mais, en Algérie, on n'est pas toujours logique. On nous l'a prouvé. Un journal embarasse, on l'empêche de parler ; son silence est considéré comme une réticence calculée, on l'étouffe.

Monsieur le ministre de la guerre a connaissance de l'article incriminé ; avec mon consentement, le manuscrit, signé de ma main, lui a été adressé par M. le directeur général ; je ne crains pas d'avoir encouru le moindre blâme dans cet écrit, où j'exprimais ma pensée intime.

J'aime à espérer, Monsieur, que *l'Echo de l'Atlas* reprendra bientôt sa publication ; la presse indépendante prendra son parti. Ce journal s'était tracé une marche à suivre qui devait déplaire ; on redoute ici les vérités ; le temps est proche où la France voudra connaître les vérités d'Afrique, et les journaux d'Afrique pourront la lui dire, si les lois qui régissent la presse en France, sont appliquées à l'Algérie. C'est à souhaiter, et comme vous l'avez très bien dit vous-même : « Lorsque l'administration est soumise en France au contrôle de la presse, pourquoi n'y serait-elle pas soumise ici ? »

J'ai l'honneur d'être, etc. N. CAMPAIGNAC.

La presse n'est donc pas libre en Algérie, puisqu'il n'a pas été permis à *l'Echo de l'Atlas* de prouver que la guerre est un fléau.

Si *l'Akhbar* et *la France algérienne* ne sont pas censurés comme *l'Echo de l'Atlas*, c'est que leurs rédacteurs ont toujours présens à la mémoire qu'ils ne sont tolérés qu'à la condition de chanter éternellement et sur tous les tons les louanges de l'autorité locale.

La décision du conseil supérieur d'administration est conforme au réglement qui régit la presse en Algérie, nous ne la blâmons pas, puisqu'elle est légale, mais il nous sera bien permis d'être étonné que le même conseil n'ait pas interdit les journaux d'Alger, quand ils se sont permis de qualifier de *mendians* les députés qui avaient demandé des concessions en Algérie, et quand ils ont osé écrire qu'ils ne savaient pas qui avait le plus d'audace du député qui demande ou du ministre qui accorde.

Il y a dans ce jugement et dans les expressions qui le formulent une insulte envers les premiers fonctionnaires de l'Etat, beaucoup plus grave que les réflexions de *l'Echo de l'Atlas*, sur les malheurs inévitables de la guerre.

Nous n'espérons pas que le ministre de la guerre, à la haute juridiction duquel le directeur de *l'Echo de l'Atlas* en a appelé, casse le jugement du conseil supérieur d'administration d'Alger ; mais nous avons la conviction qu'il s'élèvera dans la Chambre une voix pour demander que la presse en Algérie soit réglementée, et que tous les journaux soient soumis à la même loi.

L'Echo de l'Atlas reprendra ses publications sous le bénéfice de la nouvelle législation sur la presse.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, pendant qu'il était gouverneur-général de l'Algérie par intérim, ne voulant pas se rendre complice des jugemens des journaux d'Alger, avait demandé à M. le ministre de la guerre qu'une ordonnance royale réglementât la presse en Algérie. M. le maréchal Bugeaud était alors en France, et M. le maréchal Soult était encore ministre de la guerre ; ce dernier donna l'ordre à M. le directeur de l'intérieur de lui soumettre un projet d'ordonnance ; mais bientôt M. le maréchal Bugeaud rentrait à Alger et M. le maréchal Soult quittait le portefeuille de la guerre. M. le directeur de l'intérieur n'exécuta pas les ordres qu'il avait reçus, et M. Moline de Saint-Yon crut prudent de ne pas exiger ce que son prédécesseur avait inutilement demandé.

LA PRESSE ALGÉRIENNE ET LA COLONISATION.

La presse algérienne est aussi guerrière, aussi infatigable que M. le maréchal Bugeaud lui-même ; elle ne dépose pas un instant les armes. Il suffit, pour s'attirer toutes ses colères, de se dévouer aux intérêts pacifiques de l'Algérie, ou de présenter un système de colonisation différent de celui qu'elle persiste à défendre, malgré les ruines dont il couvre déjà le sol.

Après avoir fait campagne contre tous les plans, dirigé tour à tour ses razzias contre les partisans de la grande colonisation, contre les capitaux contre les bras intelligens, en un mot, contre tout ce qui ressemble à la colonisation libre, car on déteste toujours dans les autres les avantages dont on est soi-même privé, elle poursuit aujourd'hui l'association des capitaux et des bras dans la personne du respectable abbé Landmann.

L'abbé Landmann est un homme sérieux qui a longtemps habité l'Afrique, qui, par conséquent, n'avance que des faits dont il est sûr, un homme de cœur et de conviction qui expose loyalement ses idées et demande comme M. le maréchal Bugeaud, et sans avoir comme lui les tristes antécédens de Fouka, de Konba, de Guyotville, etc., etc., qu'on les examine et qu'on les mette à l'essai.

M. l'abbé Landmann offre par son caractère des garanties qui promettent à son système le concours des capitaux et des bras. Il inspire autant de confiance au paysan pauvre qu'au capitaliste entreprenant. Ces chances de réussite irritent la presse de M. le maréchal Bugeaud : elle poursuit le modeste et inoffensif écrivain, comme le gouverneur-général poursuit la Kabilie, qui ne demande qu'à rester en paix.

Nous ne saurions trop déplorer cette opposition violente qui part d'Alger chaque fois qu'on élève la voix pour proposer un moyen d'accélérer le développement de la prospérité de la colonie. La presse d'Alger est généralement l'avant-garde d'un corps d'armée plus sérieux : ses attaques sont le présage des obstacles que l'administration locale se propose de susciter sous les pas du colonisateur indépendant.

Une œuvre qui réclamerait le concours de toutes les volontés, de tous les efforts, de toutes les intelligences, se trouve par là réduite à marcher dans une voie exclusive et par cela même vicieuse. Ainsi le veut M. le maréchal Bugeaud, ainsi le proclame tous les jours la presse algérienne.

Jusques à quand doit durer cet état de choses ? Jusques à quand la France sacrifiera-t-elle ses soldats et ses capitaux pour que le pays qui lui coûte si cher soit fermé à ses citoyens, à moins qu'ils ne se soumettent à la forme que veut nous imposer le gouvernement actuel de l'Algérie ?

Nous avons remarqué dans un journal ministériel un article sur la colonisation de l'Algérie. L'auteur pense que toute œuvre de colonisation doit être de nos jours nécessairement et simultanément agricole, commerciale et industrielle. Nous sommes du même avis que lui, et nous pensons aussi comme lui que jusqu'à ce jour l'opinion publique et le gouvernement ne se sont occupés de la colonisation de l'Algérie qu'au point de vue de la mise en culture du sol. Nous nous disposons à traiter dans nos prochains numéros les questions qui se rattachent au commerce et à l'industrie dans notre colonie. Nous nous bornerons aujourd'hui à reproduire les réflexions du journal ministériel sur l'effet des ordonnances de 1844 relatives au commerce et à la navigation.

Ce que dit l'*Epoque* au sujet du dommage causé à nos établissemens dans leurs relations avec les diverses contrées du littoral de la Méditerranée, et à l'envahissement de nos marchés par la contrebande anglaise, nous paraît démontré par les états même du commerce et de la navigation récemment publiés par le ministère de la guerre, pour les années 1844 et 1845.

Nous trouvons, en effet, dans ces états, que le commerce de la colonie avec la Toscane, l'Espagne, les états sardes, Trieste, la Grèce, les Deux-Siciles, a éprouvé de fortes diminutions.

Nous voyons aussi, que les importations de cotonnades n'ont éprouvé en 1844 qu'une faible augmentation sur 1843, comparativement aux importations des autres tissus qui ont augmenté d'un tiers ou même doublé.

Il ne serait pas concevable que les tissus de coton si admirablement appropriés par leur extrême bas prix à la consommation dans une colonie naissante et chez des peuples pauvres comme les arabes, tissus qui forment le principal objet de nos échanges, n'eussent pas participé dans la même proportion que les autres produits importés, à l'accroissement des transactions.

Nous devons donc penser que ces tissus, exclus par les droits excessifs dont ils ont été frappés, du commerce légitime de la colonie auraient été introduits par la contrebande.

Voici l'article dont il est question :

Les caboteurs sardes, napolitains, espagnols qui fréquentaient sans cesse nos côtes de l'Algérie, en ont été chassés par les droits protecteurs de notre navigation, et la colonie a été ainsi privée de ses relations avec les diverses contrées du littoral de la Méditerranée.

Les objets de première nécessité dans une colonie naissante, les instrumens, le fer, les étoffes pour le vêtement, le linge, sont devenus plus chers que dans la métropole.

Les cotonnades, les produits que l'Angleterre fabrique à un extrême bas prix, et qui sont si admirablement appropriés aux besoins de populations pauvres et imprévoyantes, comme les Arabes et les classes inférieures en Espagne et en Italie, exclus par des droits protecteurs très élevés de nos places commerciales, prennent la voie détournée de Tunis, de Tétuan ou de Tanger, pour aller fournir les marchés que l'Algérie devrait alimenter dans l'intérieur de l'Afrique, et envahissent les siens propres par la contrebande.

Les Arabes de l'intérieur, ne pouvait ainsi venir s'approvisionner chez nous, désertent nos marchés, et nos villes commerciales sont privées d'un commerce qui devrait s'étendre du Caire à Fez et dans l'intérieur jusqu'à Tombouctou.

La prospérité et la richesse commerciale que les échanges sur un marché si étendu devraient procurer à nos villes seraient inappréciables.

Mais il est dans nos possessions une ville destinée à être l'une des grandes métropoles du commerce de la Méditerranée. Placée presqu'à l'entrée du détroit de Gibraltar, dont les courans poussent les navires dans son port, elle est si rapprochée de l'Espagne qu'une distance de 24 heures, à peine, de navigation à la voile les sépare.

Cette ville est Oran ; elle est, par sa position, l'entrepôt naturel de l'Espagne et du Maroc, et nous pouvons nous rendre compte des pertes qui résultent pour elle de la privation de ces deux marchés.

L'insécurité qui règne dans le Maroc et l'Espagne ne leur permet pas d'avoir, dans leurs villes du littoral, d'entrepôts considérables de denrées exotiques.

Tétuan, Tanger, Mogador, ne sont pas, à proprement parler, des places de commerce.

Cadix, Séville, Malaga, Valence, Barcelone même, ne renferment dans leurs magasins que les existences en marchandises nécessaires pour les besoins de la consommation courante.

C'est là le secret de la grande prospérité commerciale de Gibraltar. Le chiffre des marchandises qui entre dans cette place pour être réexportées s'élève, chaque année, de 75 à 100,000,000 de francs, valeur aux lieux d'entrepôts.

Les produits anglais expédiés dans son port, des villes de Londres, Liverpool et Southampton, sont évalués par année, dans les documens parlementaires fournis par le gouvernement britannique, de 35 à 40 millions de francs ; on estime à 15,000,000 environ les tabacs bruts et fabriqués qu'elle expédie annuellement pour l'Espagne ; les draps, les soieries françaises, les articles de Paris, nos porcelaines, les denrées coloniales, les toiles du Nord, alimentent aussi le commerce de cette place pour des sommes considérables.

Mais tous ces produits sortis des entrepôts de Gibraltar acquièrent au lieu de leur destination des valeurs beaucoup plus considérables.

La place de Gibraltar, assise au pied d'un rocher stérile, dépourvue d'établissemens industriels, peuplée de 32,000 âmes seulement, n'est pas un marché de consommation locale, elle ne peut recevoir que peu de marchandises de retour.

Par la position de son port exposé à tous les vents, les difficultés d'y aborder et d'en sortir, celles que les navires trouvent à s'y approvisionner d'eau et de vivres frais, par la cherté de la vie, conséquence nécessaire de la disproportion entre le chiffre de la population et l'espace qu'elle occupe, Gibraltar ne peut recevoir toute l'extension commerciale qui lui eût été destinée dans des conditions plus favorables.

Elle est ensuite mal placée pour le commerce interlope, le seul pratiqué qui se pratique sur la côte d'Espagne.

Les gardes-côtes stationnés à Algésiras surveillent la sortie des barques de contrebandiers, les pourchassent le long de la côte qu'elles sont obligées de longer, et les rançonnent ou les capturent.

Oran se trouve dans des conditions bien autrement avantageuses.

Son port est à l'abri de tous les vents : avec peu de travaux il serait commode et sûr. Il est d'un accès facile pour les navires partis des divers points de la côte ; la ville peut s'étendre, recevoir une population très considérable ; elle s'alimenterait dans les contrées qui l'avoisinent, y trouverait un riche marché pour les produits qu'elle recevrait en retour de ses expéditions, pourrait fonder dans son sein des établissemens industriels considérables : elle serait riche, en approvisionnemens de toute sorte. Les caboteurs espagnols pourraient, par tous les courans, aborder son port, y charger leurs marchandises, en sortir et jeter de nuit, en toute sécurité, leur cargaison sur la côte d'Espagne.

Que serait donc le chiffre des transactions et la prospérité commerciale d'une ville si admirablement située, dans des conditions si favorables, lorsque le port de Gibraltar, malgré tous les obstacles de sa position, a pu atteindre pour ses exportations seules, le chiffre de 75 à 100 millions.

On dit, avec juste raison, qu'il faut procéder en Algérie avec mesure, avec sagesse, ne rien entreprendre dans de trop grandes proportions, se borner à des épreuves et des essais partiels.

Nous ne demandons qu'un essai de cette sorte pour la liberté du commerce dans notre colonie.

Profitons de la position tout exceptionnelle d'Oran ; déclarons la franchise de son port ; une ligne de douanes établie autour de ses murs garantirait encore à l'industrie française le monopole du marché de l'Algérie.

Celui qui écrit ces lignes a fréquenté les parages de la Méditerranée ; il croit en connaître le commerce. Il lui est permis aussi, après de laborieuses études, de dire ses prévisions, ce qu'il atteint de la réalisation de ses idées.

Il surgirait un jour, après quelques années de cet essai, sur cet emplacement d'une petite ville qui compte à peine aujourd'hui 14,000 habitans, une cité populeuse et florissante, rivale des grandes métropoles du commerce de la Méditerranée, et la contrée la plus pauvre et la plus agitée de nos possessions d'Afrique en serait bientôt la plus riche et la mieux pacifiée.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

On assure que Constantine, qui jusqu'ici avait été classée parmi les territoires civils, va être replacé sous le régime militaire. On cherche en vain ailleurs que dans une condescendance fâcheuse aux volontés ou plutôt aux caprices du gouverneur-général les motifs de cette mesure. Depuis la prise de Constantine, c'est-à-dire depuis 1837, jamais la tranquillité de cette ville ni des environs n'a été troublée en aucune manière. C'est la permanence de cet état de chose qui détermina l'année dernière le classement de Constantine dans les territoires civils, et encore cette faveur se bornait-elle à l'enceinte même de la ville. Depuis cette époque, et sur la foi des garanties données aux intérêts civils par cette adjonction, il s'est formé à Constantine des entreprises qui auraient reculé devant les éventualités menaçantes du régime militaire. Replacer aujourd'hui ces intérêts et ces entreprises sous le joug auquel ils se croyaient échappés, c'est manquer à des engagemens pris, c'est se faire un jeu des mesures les plus graves, c'est rendre à l'industrie et au commerce d'une ville paisible toutes les perplexités de l'état de siége.

Nous espérons encore que l'administration réfléchira aux conséquences de cette mesure et hésitera à faire ce pas rétrograde.

BARRAGE DU ROUMEL.

Nous avons déjà parlé sommairement du mauvais état de la prise d'eau de Constantine et de la nécessité de pourvoir au remplacement du canal de dérivation qui, en ce moment, détourne une partie des eaux de cette rivière pour les employer soit à faire marcher des usines, soit à arroser des jardins. On comprend l'importance que nous attachons à cette question : dans un pays où les rivières ne sont pas navigables à cause de la rapidité des pentes, l'utilisation des eaux, soit comme force motrice, soit comme puissance fécondante, peut fournir à peu de frais des résultats d'une grande importance.

C'est peut-être dans cet emploi intelligent des eaux que repose l'avenir de la colonisation en Algérie. Dans l'Ouest, le barrage du Sig forme un des monumens les plus remarquables de notre passage. Cet ouvrage a déjà déterminé la formation d'une société d'exploitation, *l'Union agricole*, qui nous paraît réunir toutes les conditions de succès. Nous nous demandons pourquoi dans l'Est, aux portes mêmes d'un chef-lieu de province, on ne tenterait pas quelque chose d'analogue, non pas seulement en vue de maintenir, de conserver ou de restaurer ce qui existe, mais en vue de fournir à l'agriculture et à l'industrie toutes les ressources que la configuration bizarre des eaux du Roumel permet de leur offrir. Voici d'ailleurs l'état des lieux et en même temps l'état de la question.

On sait que la ville de Constantine forme une espèce de parallélogramme dont les quatre angles regardent les points cardinaux. La face dirigée au sud-ouest est la seule partie de la ville que la nature ait rendue abordable. Les trois autres sont bordées de rochers abruptes. Constantine forme donc une espèce de promontoire baigné par le Roumel d'un côté, et bordé de l'autre par des escarpemens gigantesques qui dominent le cours inférieur de cette rivière.

Les deux faces que baigne le Roumel sont bordées par un précipice formé de part et d'autre par des roches à pic et qui peut avoir 150 mètres de profondeur moyenne.

C'est au fond de ce précipice que coule le Roumel ; il entre au pied de la pointe sud et sort au pied de la pointe nord. Le ravin, au point où il donne entrée aux eaux de la rivière, n'a pas plus de 5 à 6 mètres de largeur ; il est beaucoup plus large à l'issue, et peut avoir de 40 à 50 mètres.

L'issue des eaux est remarquable en ce que la rivière, en s'échappant du ravin, se précipite sur les rochers d'une hauteur totale d'environ 60 mètres, et détermine les cataractes bruyantes dont il a été si souvent fait mention. Dans tout le cours de son trajet à travers le ravin, la rivière se précipite par ressauts successifs qui lui donnent une pente générale très rapide.

On doit voir que par suite de cette conformation topographique, le travail à exécuter pour mettre en service les eaux du Roumel consiste à les transporter en tout ou en partie par une pente douce de la face d'amont du promontoire sur la face d'aval et à profiter ainsi de l'immense différence de niveau que l'on peut obtenir entre la dérivation et le lit du fleuve.

Dans l'état actuel des choses, il existe un canal en maçonnerie qui prend les eaux dans le ravin un peu en avant du pont d'El-Kantara, contourne l'une des faces latérales et la face antérieure du promontoire et vient mettre en mouvement les moulins établis au

pied de cette face, à 40 ou 50 mètres seulement au-dessus du Roumel. Ces moulins appartiennent au sieur Lavie, qui, jusqu'à ce moment, a joui du monopole presque exclusif de la mouture des grains.

Une partie des eaux du canal sert à l'irrigation des jardins qui bordent la rive gauche du Roumel, depuis les cataractes jusqu'au pont d'Aumale.

Mais à cette heure, le canal de dérivation est en très mauvais état; sur plusieurs points il laisse échapper une partie des eaux et menace ruine; aussi tout le monde est-il pénétré de la nécessité de le remplacer.

La commission administrative chargea, il y a un an environ, M. le commandant du génie de lui présenter un projet de reconstruction.

Ce projet a été fait, mais seulement en vue de rétablir ce qui existe sans aucune modification, qui puisse améliorer d'une manière sensible les conditions de l'aqueduc actuel, et surtout rendre l'usage de ses eaux plus général.

Le projet de M. le commandant du génie se réduit donc simplement à rétablir l'ancien canal, dont il conserve le point de départ, le point d'arrivée et le tracé. La seule différence consiste en ce qu'au lieu d'élever, comme cela a lieu aujourd'hui, un massif en maçonnerie qui en quelques lieux n'a pas moins de 8 mètres d'élévation, il entaille le rocher sur tout le développement de l'aqueduc, et c'est dans cette entaille pratiquée tout le long de la paroi rocheuse qu'il établit la maçonnerie du canal. On voit donc que le projet ne diffère de ce qui existe que par des détails de construction. Ce canal aura à peu près 800 mètres de développement; il n'utilise pas toute l'eau disponible, mais seulement un peu plus que celle dont les moulins disposent actuellement, et qui n'est que le sixième du volume total.

Par ce projet, on obtiendrait 600 litres d'eau par seconde, tombant d'une hauteur d'environ 70 mètres, ce qui représente une force de 600 multiplié par 70, ou 42,000 kil., tombant de 1 mètre ou élevés à 1 mètre de hauteur ou 546 chevaux de 75 kilo.

Nous n'entendons assurément élever aucun doute sur le mérite intrinsèque du projet de M. le commandant du génie. En admettant :

1° Que le point de départ des eaux reste le même;
2° Que le point d'arrivée reste le même;
3° Que l'on veuille se borner à utiliser une partie des eaux;
3° Que l'on veuille se conformer au tracé existant.

En admettant ces diverses conditions, nous pensons qu'il était difficile de faire mieux que n'a fait M. le commandant du génie; mais nous demandons :

1° Si la prise d'eau doit rester au point où elle est, où s'il ne conviendrait pas de la porter en amont du point actuel afin de gagner toute la différence de niveau entre les deux points;

2° Si les eaux doivent être dirigées dans cette vue unique d'arriver à l'usine de M. Lavie, ou si, par une disposition différente, il ne serait pas possible, tout en lui restituant les eaux dont il a besoin, de favoriser la création d'autres usines;

3° Si la partie des eaux à laquelle on se réduit est bien celle qu'il convient de prendre; s'il n'y avait pas lieu de chercher à en utiliser davantage, soit au profit de l'agriculture, soit au profit de l'industrie;

4° Si le tracé actuel qui contourne le rocher sur une longueur de 800 mètres est irrévocablement le meilleur, et s'il n'y aurait pas lieu, par exemple, d'entreprendre un percement souterrain qui diminuerait beaucoup l'espace de parcours, et présenterait en outre l'avantage d'être moins sujet aux dégradations qu'un travail extérieur en maçonnerie.

Telles sont les questions que l'autorité aurait dû se poser, et qu'elle aurait dû résoudre dans les instructions données à l'ingénieur. Enfin il y avait des études à faire avant d'arrêter un projet de cette importance, qui peut exercer une influence considérable sur la destinée coloniale de Constantine. Malheureusement ces études n'ont pas été faites.

Le projet présenté par M. le chef du génie s'élèverait à la somme de 100,000 francs; un ingénieur civil s'engage à faire pour la même somme un percement qui utiliserait toutes les eaux de la rivière, c'est-à-dire qui fournirait trois mètres cubes d'eau, ou trois mille litres d'eau par seconde.

Nous voyons dans ce fait une indication que la question n'a pas été suffisamment étudiée, et cependant nous pensons que la somme à dépenser et surtout le résultat à produire font un devoir, un devoir impérieux, de ne pas, comme on dit trivialement, *bâcler* cette affaire.

Un des principaux motifs qui doivent déterminer l'administration à rendre plus général et plus accessible l'usage industriel des eaux du Roumel, est le prix exorbitant auquel le monopole de la mouture maintient les farines européennes.

A Constantine, aujourd'hui, la mouture d'un kilogramme de blé coûte presque autant que le blé lui-même, le prix du blé étant de 12 centimes par kilogramme, et celui de la mouture de 10 centimes.

Nous comprenons très bien que dans l'intérêt de la population européenne toute entière, l'état consente à faire une dépense qui, gratuitement, favorise l'établissement des moutures à blé; mais cette dépense doit avoir pour objet d'abaisser le prix des farines par la concurrence au lieu de servir uniquement à entretenir un monopole.

CONSTANTINE.

Il existe aux environs d'Aïn-Bobbouch, auprès du Sidi-Rgheis des affleuremens considérables de minerai d'antimoine. La concession de cette mine vient d'être demandée et obtenue par une maison de Lyon. M. le lieutenant-général Bedeau s'est montré très favorable à cette demande, mais il a exigé, assure-t-on, que le dixième des actions émises fût laissé au cheikh des Oulad-Saïd, une des quatre grandes fractions des Harakta, celle-là même dans le territoire de laquelle la concession se trouve comprise. Cette condition, aujourd'hui acceptée de part et d'autre, a pour objet autant d'intéresser les indigènes à la sécurité des travailleurs, que de les indemniser du droit qu'ils peuvent avoir sur la possession du sol et des richesses qu'il renferme.

BONE.

M. Fournel, ingénieur en chef des mines, vient de découvrir dans l'Edough, sur le territoire de la tribu des Hamemda, près du marabout de Sidi-bou-Medin, un gisement de cuivre qu'il déclare supérieur en importance, à l'ensemble de toutes les richesses minérales jusqu'à ce jour reconnues en Afrique.

On sait que des mines de fer magnétique très riches ont déjà été découvertes dans le même massif de montagnes qui s'étend sur le littoral entre Bône et Philippeville. Ainsi, cette partie de nos possessions paraît appelée, dans un avenir prochain, à une grande prospérité, puisqu'elle renferme en abondance plusieurs métaux et des forêts considérables.

Il est probable que l'attention des spéculateurs qui, durant les premières années, s'était portée presque exclusivement sur la Metidja et le Sahel d'Alger, sera attirée désormais vers les belles plaines de Bône et le riche massif du Djebel-Edough.

PROVINCE D'ALGER.

M. le maréchal Bugeaud annonce de nouveau son départ pour la province d'Oran. Ce voyage avait été retardé par les nouvelles qui circulaient sur le massacre de la deïra.

Par suite du mauvais état des conduites d'eau, plusieurs fontaines ont cessé de couler à Alger.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

On annonce que la soumission des fractions dissidentes des Ouled-Naïl est terminée. Les Ouled-Krouaïna et les Ouled-bAd-el-Aziz, surpris à Rang-el-Medha, ont perdu beaucoup de monde; on leur a pris 700 chameaux, 8 à 900 bœufs et 8,000 moutons.

Un troupeau de 2,700 bœufs est arrivé le 26 mai à Médéa sous l'escorte d'un bataillon du 86e; ces bestiaux proviennent de l'amende infligée aux populations du Djebel-Amour.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le duc d'Aumale est attendu incessamment à Miliana; sa colonne a besoin de repos, et l'état de paix du Titri permet à nos troupes de rentrer dans leurs cantonnemens.

FAITS DIVERS.

— M. le lieutenant de vaisseau Plagniol, commandant le bateau à vapeur de l'état, le *Tartare*, est mort à bord, le 22 mai, d'une maladie inflammatoire des plus aiguës. Le *Tartare* venait de Tanger à Alger.

— Deux-cent-trente-neuf pèlerins musulmans, partis d'Alexandrie sont arrivés à Alger sur le navire ottoman *il Cavalo marino*. Les douaniers, en visitant leur bagage, ont trouvé dans des malles à double fond, quinze pistolets arabes presque neufs.

— Le dernier courrier d'Oran a amené à Alger treize réfugiés Espagnols : la plupart sont officiers, quelques uns appartenaient à l'état-major d'un brick de la marine royale d'Espagne: ces étrangers ont dû quitter Oran par ordre de l'autorité supérieure.

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE DES RUINES DE NINIVE.

Par M. P.-E. Botta.

Les artistes et les savans sont appelés à éclairer le monde, mais sans l'appui de leurs gouvernemens que de luttes seraient inutiles, que d'enfantemens resteraient perdus!

Dans un état comme le nôtre, où les ministres sont surchargés du poids des affaires publiques, où la chose du jour absorbe constamment toute leur attention, on doit savoir gré à ces mêmes ministres, qui parfois font si bon marché de nos intérêts matériels, de se montrer persévérans et dignes quand l'occasion se présente de défendre la place que la France occupe dans les arts, dans les sciences, dans toutes les connaissances qui honorent l'esprit humain, car alors, ils n'en imposent à personne et ils répondent parfaitement aux exigences du pays.

Le ministère actuel ne tient aucun compte des faits accomplis, et cependant il est dans la voie dont nous parlons comme les ministères qui l'ont précédé. Sa politique, souvent aveugle, lui fait repousser bien des conseils salutaires; mais les hommes purement voués aux travaux de l'intelligence ne le sollicitent jamais en vain; ils en reçoivent même des encouragemens qui leur ont manqué en d'autres temps. C'est qu'aujourd'hui les ministres doivent trop à la science pour faillir envers elle; c'est qu'ils tiennent aussi à l'honneur de protéger ceux qui la cultivent.

Depuis longtemps cette protection ne s'était pas montrée aussi efficace que dans l'affaire des ruines de Ninive. Or, nous disons l'affaire, parce que M. Botta, représentant de la France à Mossoul, n'a pu se livrer à la fois à ses travaux d'archéologue et à ses occupations de consul, sans fournir aux autorités turques plusieurs occasions de prendre de l'ombrage et sans donner à certaine puissance jalouse plusieurs moyens d'augmenter les obstacles qu'il avait à surmonter.

Après les premières fouilles commencées à Khorsabad, sur le terrain même de la grande découverte, quand on pense qu'il a fallu neuf mois de négociations pour pouvoir reprendre ces fouilles, on est étonné du peu de crédit que possède la France. Cependant c'est ici qu'il faut féliciter nos ministres d'avoir persévéré, de ne s'être point laissé décourager par les temporisations abrutissantes du divan et d'avoir affronté le mécontentement de l'Angleterre, qui dénigre toujours les choses qu'elle n'a pas eu l'idée ou la capacité de faire. Gloire est restée au nom français; il a été écrit le premier sur les débris, si longtemps cherchés, de l'antique Ninive.

Khorsabad est un misérable village situé sur un petit monticule, à quinze milles sud-est de Mossoul; au pas de caravane, il faut cinq heures pour s'y rendre. Sous ce monticule, sous ce village, gissaient les ruines d'un palais gigantesque, du palais de Cyrus peut-être. M. Botta n'en soupçonna l'existence qu'après s'être livré à plusieurs recherches aux alentours de sa résidence, sur les bords même du Tigre, et qu'après avoir comparé ses études avec les renseignemens verbaux amassés dans le pays. Il ouvrit une tranchée au centre de Khorsabad, et ses prévisions se trouvèrent réalisées, quand, à une profondeur de dix pieds environ, il découvrit une muraille d'une épaisseur considérable présentant tous les signes de la plus haute antiquité.

Ce fut un rare bonheur de rencontrer aussi juste tout d'abord, et de ne pas avoir à lutter contre les dégoûts qui paraissaient attachés à cette première démarche; mais les calculs du savant méritaient cette récompense.

M. Botta, encouragé par le succès, continua son œuvre avec toute l'ardeur que lui donnait son amour pour la science, et il avait déjà mis au jour les abords du palais que nous connaissons aujourd'hui tout entier, il avait déjà sondé les profondeurs de cet abîme royal, quant il fut obligé de s'arrêter. D'une part les dépenses étaient devenues trop fortes pour qu'il pût les faire sans le secours de son gouvernement (1), et d'autre part, le pacha de Mossoul inquiet, comme le sont tous les Orientaux lorsqu'ils voient un Européen remuer la terre, s'était plaint à Constantinople de la conduite du consul français, et lui avait fait signifier l'ordre de ne toucher qu'aux affaires relatives à ses fonctions.

Pendant qu'on demandait à Paris les fonds nécessaires, et pendant qu'on négociait à Stamboul pour faire lever un interdit ridicule, M. Botta ne pouvait plus visiter Khorsabad qu'en curieux et caresser de l'œil les mêmes pierres qu'il maniait naguères. Il s'occupait cependant à recueillir quelques inscriptions cunéiformes et à compléter, par la pensée, les vieilles constructions qu'il n'avait vues qu'en partie. On pouvait l'empêcher d'achever son entreprise, on ne pouvait lui ôter ni l'honneur de la découverte, ni les observations déjà faites. Mais, grâces à l'esprit qui ne fait jamais défaut en France, toutes les difficultés furent vaincues; la Chambre des députés vota un crédit de 50,000 francs, moyennant qu'on lui présenterait des résultats scientifiques, et la Porte-Ottomane sacrifia ses scrupules, moyennant qu'on s'engageât à n'enlever que des pierres et à lui livrer les trésors qu'on trouverait à Ninive. Un commissaire impérial fut, à cet effet, chargé de surveiller toutes les opérations.

Dans le courant de l'année 1843, les travaux de Khorsabad purent être repris; c'était environ quinze mois après l'installation de notre consul dans la ville de Mossoul. Une première somme de 4,000 francs fut employée à l'achat du territoire désigné, y compris toutes les maisons qui étaient dessus; et ceux qui auraient reculé devant une chose qui leur semblait des plus coûteuses, furent aussitôt rassurés.

Depuis ce jour, les journaux nous ont conduit souvent sur le sol nouvellement acquis, ils ont rendu justice à l'intelligence et au mérite de celui qui travaillait à exhumer une ruine comme on exhume un cadavre; mais ils n'ont point dit encore que l'œuvre est entièrement accomplie et que bientôt nous posséderons, à Paris, un musée de plus.

M. Botta a passé plus de deux ans à composer ce musée. On se fera une idée de ses joies et de ses peines, quand on saura que chaque jour il découvrait un bas-relief nouveau, une inscription nouvelle, et que chaque jour aussi il avait à déplorer quelque perte; car ces trésors, à peine déblayés, tombaient mutilés à ses pieds comme s'ils eussent voulu protester contre la main qui les arrachait à la terre.

M. Botta ne pouvait conserver entiers des monumens minés par une longue suite de siècles; il ne pouvait faire que le temps, qui avait eu raison des Assyriens, n'eût aussi raison de leurs ouvrages; mais il a reconnu l'emplacement de l'antique cité; mais il a étendu les limites que les savans avaient de nos jours posées au champ de l'archéologie. Par les soins de M. E. Flandin, dessinateur, que le gouvernement lui adressa sur sa demande, il a levé le plan du palais des Satrapes, il a copié tous les bas-reliefs, toutes les décorations architecturales de ce palais. Enfin, ce qui est le plus curieux et le plus utile à la fois, il a décalqué ou copié de sa propre main toutes les inscriptions cunéiformes qui ont frappé ses yeux, et il en rapporté de quoi remplir plusieurs volumes. La première de ces collections ne satisfait que la curiosité, la seconde comprend des résultats bien autrement importans; car si, comme nous n'en doutons pas, on parvient à lire l'écriture assyrienne, de grands mystères historiques pourront être dévoilés.

Une frégate est partie de France pour aller prendre à l'embouchure du Tigre les richesses recueillies à Khorsabad. Quand cette frégate arrivera, l'ouvrage que le ministère publie sous la direction de M. Botta, sera fort avancé, et le texte à la main, les dessins et les originaux sous les yeux, nous pourrons envisager des hommes et des choses qui n'ont eu pour nous, jusqu'à présent, qu'une existence fabuleuse. Nous pourrons, avec certitude, mesurer l'étendue du pas dont nous avons parlé, nous pourrons toucher les colosses à figures emblématiques (1) qui en défendaient les portes, et, introduits dans les salles intérieures, contempler l'histoire des temps que des sculpteurs habiles y ont tracée en riches compositions. Ces salles, dont plusieurs ont cent vingt pas de long, sont construites en briques crues et tapissées, nous osons nous servir de ce mot, au moyen de plaques en pierres calcaires que l'architecte a pris soin de disposer sur trois largeurs, de telle sorte que les deux extrêmes supportent la sculpture, tandis que la plaque intermédiaire en offre l'explication écrite. Les parois extérieures du monument sont aussi travaillées, et on y reconnaît déjà le goût qui, plus tard, présida à l'érection du tombeau de Mausole.

Mais, de ce qu'on retrouve aussi le même goût dans les chefs-d'œuvre de la Grèce, ne pourrait-on pas conclure que les grands artistes qui ont illustré le siècle de Périclès se sont formés à l'école asiatique, et que l'opinion qui place le berceau des arts dans le pays de l'Egypte est complètement erronée. Voilà sans doute un grand sujet de préoccupation pour les savans : car, si on acquiert les preuves qu'à l'époque où florissaient les Egyptiens un peuple contemporain existait, bien plus puissant, bien plus avancé puisqu'il était en possession des perfectionnemens qu'apporte si lentement la civilisation; si on reconnaît que des rapports ont eu lieu entre ce peuple et les habitans de la grande vallée du Nil, et qu'il ne leur a jamais rien emprunté, nous le demandons, que deviennent tous les systèmes basés sur l'ancienneté et la supériorité de ces derniers.

C'est assurément par l'intelligence des caractères écrits dont ces anciens peuples ont couvert leurs monumens qu'on pourra arriver à une certitude; mais cette intelligence semble aussi difficile à saisir que celle de certains secrets de la nature elle-même. Elle a coûté la vie à Champollion jeune, qui, par ses admirables travaux touchant l'écriture hyéroglyphique, est cependant arrivé à jeter quelque lumière sur l'obscurité de l'histoire égyptienne.

Les observations rapportées de Ninive par M. Botta, et l'étude sérieuse qu'il fait de l'écriture cunéiforme, constituent une suite de découvertes analogues à celles du savant dont on déplore la perte. Nous sommes bien convaincus qu'elles produiront des résultats plus grands, et nous fesons des vœux pour que M. Botta recueille, de son vivant, toute la gloire que son devancier n'a eue qu'après sa mort.

J. Amic.

(1) Il fallait acheter tout le village de Khorsabad et payer aux habitans l'argent nécessaire pour s'établir un peu plus loin.

(1) Deux de ces colosses représentent des taureaux avec des têtes humaines. Pour les extraire, M. Botta a été forcé de les scier, chacun en trois pièces, et deux cents hommes ont à peine suffi pour en remuer les tronçons. Sur une observation venue de Paris, on a entrepris d'enlever deux autres statues semblables sans les mutiler, et six cents hommes ont été successivement employés à traîner chacune d'elles. Le chariot construit pour les transporter de Khorsabad jusque sur les bords du Tigre avait des roues de l'épaisseur d'un mètre, et elles enfonçaient dans la terre jusqu'au moyeu. Ces échantillons intacts ne viendront à Paris que si les deux qu'on apporte ont trop souffert.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

MÉTHODE ROBERTSON. Cours d'Arabe usuel (idiôme d'Alger), par M. Hadamard, ancien secrétaire, interprète à l'administration des finances, à Alger. — Un nouveau cours s'ouvrira le 8 de ce mois, à 9 heures du matin. — S'adresser à l'établissement central de M. Robertson, rue Richelieu, 47 bis, où l'on distribue des programmes.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

13 JUIN 1846. N. 174. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	25 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7 Strand, au bureau de *l'Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. -ooo- La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 96.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : L'Algérie pendant la session de 1846. — Le ministère spécial et le ministère des affaires étrangères.—La France n'abandonne pas l'Algérie. — Reconstruction des villages du Delta.—PROVINCE DE CONSTANTINE : Puits artésiens.—PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Mascara. — Subdivision de Mostaganem.—ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Actes de la Société orientale. — FEUILLETON : Lella-Razzia.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 8. — M. de Tascher rapporte une pétition des membres de la société de Saint-François Régis, sollicitant une dispense des droits de timbre pour les actes de l'état civil des indigens qui désireraient se marier. — Le projet de loi relatif au chemin de fer de l'ouest est adopté après une discussion sans intérêt. Sont également adoptés, les projets de loi relatifs aux chemins de fer du Centre et au chemin de Saint-Dizier à Gray.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 9. — Discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie. M. le ministre de la guerre trace un exposé de la situation de notre colonie. L'orateur justifie l'occupation étendue, et le système de guerre; il énonce les chiffres de la population civile, le nombre des hectares de terre mis en culture; il assure que le gouvernement est disposé à ne rien négliger pour favoriser la colonisation. Il termine par un tableau des travaux publics en train d'exécution. M. Abraham Dubois s'attache à justifier les massacres du Dahra. M. de Corcelles déplore la cruauté de nos guerres en Afrique. M. Desmousseaux de Givré s'oppose à la création d'un ministère spécial; l'orateur voudrait qu'on établît à Alger un magistrat de l'ordre administratif, qui prendrait rang après le gouverneur-général, et à Paris un sous-secrétaire d'Etat sous les ordres du ministre de la guerre, et qui aurait entrée au Conseil pour les affaires de l'Algérie.

Du 10. — M. de Tocqueville établit que la guerre est un embarras, mais non un danger. L'honorable membre pense que pour remédier à l'état des choses, il ne faut qu'une base gouvernementale et vote pour le ministère spécial. M. Gauthier de Rumilly est d'accord avec le préopinant sur la nécessité de créer un gouvernement; mais il voudrait la répartition des affaires de l'Algérie dans les ministères qui leur correspondent. M. de Carné a foi dans l'avenir de l'Algérie. M. Ferdinand Barrot expose les dissidences qui existent entre le gouvernement central et le gouverneur-général, il désire que l'Algérie reste une affaire nationale et ne devienne pas une affaire de parti.

Du 11.—M. de Tracy est pour l'abandon de la colonie.—M. de Lamartine expose la nécessité de coloniser promptement; les difficultés que présente la fusion des races, il termine en déplorant les massacres auxquels la guerre donne lieu. — M. le ministre des affaires étrangères défend nos soldats et nos généraux de l'accusation de cruauté; il déclare qu'il n'est pas temps encore de créer un ministère spécial. M. Dufaure défend le rapport de la commission ; il assure qu'il n'y a point incompatibilité entre la population indigène et la population chrétienne. Il termine en faisant peser sur le ministère la responsabilité des mesures qu'il va prendre pour assurer le sort de l'Algérie.

Du 12. — Discussion des chapitres. M. Berryer propose de refuser au gouvernement les crédits demandés pour la formation de deux nouveaux bureaux au ministère de la guerre. M. Lanjuinais se plaint de l'état de la presse en Algérie. M. Gustave de Beaumont demande des explications au ministère sur le massacre des prisonniers de la daïra. M. Guizot répond que le gouvernement n'est pas responsable de ce massacre et qu'il a fait tous ses efforts pour délivrer les prisonniers.

CHRONIQUE.

Intérieur. — Lecomte a subi le 8, au matin, la peine des parricides.

— Le brick tunisien *Hattal*, a apporté une lettre autographe du bey, adressée à S. M. Louis-Philippe, à l'occasion de l'attentat de Fontainebleau ; cette lettre sera remise au roi par Sidi-Ben-Ayet.

— L'escadre de la Méditerranée, forte en ce moment de sept vaisseaux de ligne, deux frégates et une corvette à vapeur, quittera, le 6, si le temps le permet, le mouillage des îles d'Hyères.

— On se rappelle qu'une espèce de révolte éclata, il y a plusieurs mois, devant Oran, à bord de la frégate à vapeur *le Panama*. Dans le tumulte, un novice nommé Raynel avait lancé un coup de pied au capitaine d'armes, qui était tombé dans la cale, où il mourut instantanément. Le conseil de guerre, appelé à juger Raynel, l'avait condamné à mort; mais le Roi vient de commuer, pour ce marin, la peine capitale en quinze ans de travaux forcés.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer en Grèce un inspecteur-général de l'Université, M. Alexandre, avec la mission de chercher les moyens de faciliter l'étude du grec moderne en France. Le but de M. de Salvandy serait de faire professer le grec moderne dans les colléges royaux de France. Il s'agirait pour le moment de fonder à Athènes un établissement où les meilleurs élèves de l'école normale iraient apprendre à parler la langue des Hellènes. La réciprocité serait offerte au gouvernement du roi Othon.

— *Extérieur.* — ANGLETERRE. — L'amiral anglais Parker, dont le pavillon est sur le vaisseau de 120 canons *Hibernia*, était attendu à Malte aux derniers avis. Il devait sortir de la Méditerranée et se rendre devant le cap de Saint-Vincent, où l'escadre du commodore Collier viendra se placer sous son commandement, après s'être ravitaillée dans un des ports d'Angleterre où elle est attendue.

— Voici la force exacte des détachemens expédiés d'Angleterre pour aller tenir garnison sur la partie de l'Orégon où la compagnie de la baie d'Hudson a des établissemens : 300 hommes du 6e régiment destinés à occuper le fort York, sous le commandement du major Crofton, vont s'embarquer à Cork sur *le Blinheim*. Un détachement d'artillerie et de sapeurs-mineurs du génie, expédié de Deptfort, va également s'embarquer sur ce bâtiment.

Les hommes de ce détachement ont été choisis exprès. Il n'y a pas un d'eux qui ne soit en état de tracer lui-même sa route et de se guider sur une carte. Les sergens ont reçu des chronomètres; ils ont les mêmes instructions qu'on donnerait à des officiers. Ils sont autorisés à faire toutes les réquisitions dont ils auraient besoin dans leur marche.

— Voici un fait, dit *le Daily-News*, qui peut compliquer d'une manière sérieuse les rapports de l'Angleterre avec le Céleste-Empire. Depuis que l'introduction de l'opium est prohibée en Chine, les Anglais se sont mis à la contrebande du sel. Or, la vente du sel constitue un monopole dont le produit forme la principale branche du revenu impérial. Aussi le gouvernement chinois a-t-il donné les ordres les plus rigoureux pour la répression de ce nouveau genre de contrebande qui prend chaque jour plus d'extension et d'importance.

Les choses en sont arrivées à ce point, dans la province de Canton, que le vice-roi, après avoir ordonné sur tous ces faits une sérieuse enquête, a cru devoir, par un arrêté tout récent, porter des peines très sévères contre ceux qui seraient, à l'avenir, convaincus d'avoir fait la contrebande du sel.

On s'attend à des difficultés sérieuses, lorsque les circonstances amèneront contre des sujets anglais l'exécution de cet arrêté.

RUSSIE. — Un rapport publié par le gouvernement russe, dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* donne quelques détails sur les premiers évènemens de la nouvelle campagne dans le Caucase.

Chamyl n'a pas attendu qu'on vînt l'attaquer dans ses montagnes, et a pris lui-même l'offensive, en forçant les lignes de l'armée russe. Il a voulu par ce mouvement, transporter la guerre au-delà du Kouban et soulever les deux Kabardies ; mais il a échoué dans son entreprise.

Après avoir réuni à ses Tchetchènes des bandes nombreuses de cavaliers tirés du Daghestan, il traversa le Sounja le 16 avril, avec une masse de 15 à 20 mille hommes et quelques pièces de canon. Mais le général Freitag, qui avait eu vent de ses projets, occupa la Petite-Kabardie presque en même temps que lui et en contint les habitans: Chamyl fit une marche de 60 verstes et passa le Térek, après un engagement assez sérieux avec deux bataillons du régiment de Tenghinsk, commandés par le colonel Lewkowitch.

Il se porta ensuite vers Mjnaret et prit position sur la grande route de Géorgie. C'est là qu'il avait donné rendez-vous aux princes et aux nobles de la grande-Kabardie. Mais se voyant cerné de tous les côtés par divers corps de l'armée russe, il se jeta dans les gorges du Tchérek, où il fractionna son infanterie en groupes peu nombreux pour regagner la Tchetchénie, à la faveur des bois et des ravins ; il s'échappa ensuite lui-même avec ses cavaliers et son artillerie, repassa le Térek au confluent de cette rivière avec la Zméika, et rentra dans ses limites d'au-delà de la Sounja, le 27.

ITALIE. — Le pape Grégoire XVI est mort après un pontificat de quinze années. On ne prévoit pas encore sur quel cardinal se réuniront les voix du conclave.

ITALIE.—Des dépêches de l'ambassade française parties de Rome le 28 mai, et confiées à un protonotaire apostolique, ont été volées sur la route de Civita-Vecchia. Les dépêches de Paris sont les seules qui aient été enlevées; celles à l'adresse de Marseille ont été retrouvées sur la route. M. Rossi fils est parti le 31 mai en courrier extraordinaire, voie de mer, porteur de dépêches de M. l'ambassadeur de France pour le gouvernement français.

Les personnes les [illegible] informées pensent qu'il n'y a rien à craindre pour la tranquillité [illegible]ique, même dans les Légations, par suite de la mort du saint-père.

BOURSE. — Du 7 juin.	5 0/0	P. H.	120 20	P. B.	120 »
——	3 0/0	—	83 »	—	83 »
Du 12 juin.	5 0/0	—	120 15	—	120 »
——	3 0/0	—	83 05	—	82 80

ALGÉRIE.

L'ALGÉRIE PENDANT LA SESSION DE 1846.

Dans la session de 1846, la question de l'Algérie a occupé la Chambre pendant cinq jours.

Cinq jours pour la question d'Alger, à la fin d'une session longue et pénible ! Cinq jours, au moment où, accablés par la lassitude inséparable de travaux parlementaires trop prolongés, tiraillés par les intérêts divers de la propriété, agités par l'impatience naturelle d'aller réchauffer le zèle de leurs commettans et de préparer leur réélection, nos députés ont hâte de clore les débats et de retourner dans leurs départemens.

Cinq jours ! lorsque dans les sessions passées nous avions à peine l'exemple de deux séances occupées par les affaires de l'Algérie, lorsque les crédits demandés avaient été, jusqu'à présent, votés au galop et presque sans opposition, lorsque personne enfin n'avait témoigné le besoin de s'informer de ce qui se passe en Afrique, de porter le flambeau de la discussion sur le présent, sur l'avenir de notre intéressante colonie.

C'est là un résultat immense, nous nous plaisons à le constater. Il prouve ce que nous disons depuis longtemps, ce que nous aimons à répéter aujourd'hui après MM. de Corcelles, de Tocqueville, Ferdinand Barrot, après MM. les ministres eux-mêmes, après tous ceux qui ont pris la parole dans ce grand conflit de tant d'opinions diverses, à savoir : que la question algérienne est et sera longtemps la plus grosse question de la France.

Voilà le point que la discussion a mis au jour. Mais, avons-nous besoin de le dire dans notre siècle d'avortement politique, c'est le seul fruit que l'Algérie ait retiré de ces longs débats.

Du reste, rien de décidé pour le présent, rien de décidé pour l'avenir, rien en fait de politique, en fait d'administration, en fait de colonisation, si ce n'est la conviction profonde qu'il y a beaucoup à faire partout, et qu'on est sans force, sans puissance, sans volonté pour entreprendre.

Une grande mesure née dans une haute intelligence avait été proposée, une mesure large et féconde qui eût, sinon fondé le bien, du moins arrêté les développemens du mal, posé des bornes à l'anarchie, préparé le passage du despotisme militaire au régime protecteur de la loi, donné un commencement d'organisation au chaos dans lequel languissent toutes les affaires de la colonie, fait naître, en un mot, l'espérance, l'activité, la vie, au lieu de la défiance mortelle qui pèse sur le sol français de l'Afrique.

Mais abandonné en apparence par celui-là même qui l'avait conçu, mal soutenu par une opposition timide qui, trompée sur le sens de la conduite du chef du cabinet, n'a pas deviné l'appel qu'il faisait à son énergie, ce projet a été indéfiniment ajourné, et de ce laborieux enfantement de cinq jours, qu'est-il résulté? Deux bureaux de plus pour le ministère de la guerre.

Ce n'est pas qu'il ne se soit dit de part et d'autre de fort belles choses ; ce n'est pas qu'on n'ait soulevé mille questions plus ou moins intéressantes, plus ou moins secondaires; mais le véritable point du débat, la base de toute la chose algérienne, le principe de toute création, a été pour ainsi dire abandonné dès les premiers pas.

M. le ministre de la guerre a ouvert la discussion par un tableau auquel il ne manquait pour être complet, qu'une seule chose, mais une chose essentielle, la vérité. Son discours nous a appris que la guerre se faisait bien, que l'ordre était rétabli dans l'administration

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LES PLAIES D'AFRIQUE.

LELLA RAZZIA.

« Clic! clac! en route! au galop! Adieu, mon bon père! Séchez vos larmes, sœur chérie, mère adorée! Adieu, vieux serviteurs qui me vîtes naître, beaux arbres qui m'avez prêté votre ombrage, champs paternels où mon enfance s'est épanouie heureuse et simple comme une fleur des prés! Clic! clac! je pars! adieu! »

Ainsi parlait un beau jeune homme, pendant qu'un char de voyage l'emportait rapidement sous d'autres cieux. Longtemps il se pencha à la portière pour saluer d'un dernier geste la famille qu'il laissait éplorée derrière lui. Bientôt le toit paternel, cher abri! disparut derrière les grands arbres; le paysage aimé s'effaça à l'horizon; le jeune voyageur se laissa aller au sommeil, et l'on n'entendit plus dans l'ombre que le clic-clac du postillon et le galop des chevaux.

Oh ! laissez-le, laissez-le courir vers sa splendide chimère, vers son rêve éclatant! L'amour n'a point entr'ouvert encore cette âme candide et pure, mais une noble et grande passion, la passion de la gloire, est éclose dans cette tête charmante qu'hier encore une mère pressait avec ivresse sous ses plus doux baisers. N'avez-vous pas vu, au fronton du château qu'il vient de quitter, un blason fameux dans nos annales? C'est le vieux sang de la noblesse française qui coule dans ses jeunes veines! ce sont les hardis et chevaleresques instincts de notre patrie qui s'éveillent dans ce jeune cœur et demandent large carrière.

Clic! clac! ne t'endors pas, postillon! En avant les chevaux! Brûlez la route! au galop! au galop! Hâtez-vous de conduire ce bel adolescent vers son premier rêve, vers son premier amour : la gloire! la gloire des armes!

En Afrique! en Algérie donc, puisque c'est là seulement aujourd'hui, en ces tristes temps de travail, de production et de paix, que le glaive est hors du fourreau!

Rayonnant, plein d'espoir et de confiance, il quitte le port, et quand à l'horison les côtes de la France s'efficent et disparaissent, une larme vient mouiller ses yeux, étincelans d'audace et de jeunesse.

— O ma mère ! ô mère chérie ! inépuisable trésor de tendresse et d'amour ! doux rayon qui éclaires ma vie à son aurore ! main prévoyante, qui guidas mes premiers pas ! O ma mère, où es-tu ? Pourquoi vous ai-je quittés, mon père vénéré, ma sœur, douce compagne de mon enfance! pardonnez-moi les larmes que je vous ai fait verser ; que Dieu veille sur vous et vous protége! Un jour, bientôt, peut-être, je vous rejoindrai, glorieux et grand, j'irai m'asseoir encore parmi vous au foyer ; je m'appuierai sur vous, ô mon père! et à l'éclat de votre nom, j'ajouterai un éclat nouveau ; j'inclinerai encore ma tête sous tes baisers si doux, ô ma mère, ma mère si tendre et si bonne ! »

Ainsi il parlait, immobile sur le pont du navire, l'œil fixé vers la France. Il sèche une larme furtive, et secouant sa tristesse, comme l'oiseau secoue ses ailes après une pluie d'été, il tourne ses regards vers l'Algérie, et l'espoir, ce charmant compagnon de la jeunesse, éclaire de ses rayons son front un instant obscurci !

Mais tout semblait conspirer et s'unir pour le ramener aux sombres pensées. Le ciel, jusque là si doux et si pur, s'obscurcit tout à coup ; les cordages, à travers lesquels le vent sifflait avec violence, rendaient des sons plaintifs, des gémissemens lamentables, pareils à ceux d'un luth désolé; le bruit du tonnerre se mêlait au sourd grondement des vagues irritées et au battement aigu de la pluie. Le navire semblait obéir à une force invisible et mystérieuse, tant sa marche était rapide et saccadée. Malgré lui, l'enfant se laissa aller à ce sentiment de terreur involontaire que l'instinct de la conservation éveille même chez les natures les plus viriles et les plus énergiques. Et ce fut bien pis encore quand ce désordre des élémens ne se produisit plus qu'au milieu de l'obscurité la plus profonde. Les craquemens du navire, le bruit des manœuvres, le sifflement de la tempête, prêtaient à cette scène nocturne un caractère étrange et fantastique. Pendant deux jours le vaisseau, couché sur le bord de l'abîme, fut sur le point d'y être englouti.

La nature impressionnable et nerveuse du jeune voyageur en fut profondément atteinte. La fièvre troubla son cerveau, et y enfanta les visions les plus bizarres.

Terre ! terre ! cria enfin la vigie. Il voulut monter sur le pont pour saluer la rive hospitalière, et en mettant le pied hors de sa couchette, il vit debout devant lui un fantôme blanc. C'était une femme au teint bronzé ; des flammes semblaient jaillir de son œil noir ; elle tenait dans ses mains un glaive ensanglanté, le laurier des batailles couronnait son front dur et sévère.

Le spectre lui tendit ses bras, et d'une voix métallique comme le choc des épées :

— C'est moi que tu cherches, tu ne me reconnais donc pas, moi, tes premières amours !...

— Non ! je ne te reconnais pas, ce n'est pas toi que j'ai vue dans mes rêves, ce n'est pas toi qui es venue t'asseoir la nuit à mon chevet, pour me raconter les grandes épopées, les récits héroïques! Non, la divinité que je cherche n'a pas ton aspect sombre et froid....

— Comme moi, reprit la vision, n'a-t-elle pas un glaive dans sa main?

— Oui !

— Comme moi, n'a-t-elle pas sur son front la couronne héroïque?

— Oui, mais elle est jeune et belle comme Clio, la vierge antique! Elle se nomme : la GLOIRE ! et toi, quel est ton nom?

— Mon nom ! c'est Lella-Razzia !

Et le blanc fantôme s'évanouit aussitôt.

En proie aux bizarres hallucinations de la fièvre, le jeune homme monta sur le pont. Les élémens furieux semblaient déchaînés contre le frêle navire. La nuit était obscure et menaçante ; de loin en loin l'ardente lueur des éclairs illuminait l'immensité de reflets rougeâtres, et faisait étinceler la crête écumeuse des vagues... puis tout rentrait dans les ténèbres.

La côte était voisine, le danger imminent; de minute en minute le flot, en déferlant, pouvait engloutir le navire ou le briser contre les récifs. Quelques lumières éparses ça et là au faîte des minarets dessinaient seules, dans l'ombre, la silhouette d'Alger, et cette grande masse triangulaire semblait être le fantôme gigantesque d'une femme accroupie.

— O ma mère! ô ma mère! s'écria le jeune voyageur, car à tout ins-

civile, depuis qu'une vingtaine d'employés ont été destitués et livrés aux tribunaux, que la colonisation s'opérait en dépit de toutes les calomnies, que plusieurs villages avaient été construits dans le Sahel d'Alger et sur les pentes de l'Atlas. Il n'a pas parlé de l'état de ces villages, des résultats de ses essais de colonisation. Il n'avait pas besoin d'en parler, nous les connaissions d'avance.

Il a été tout aussi explicite à l'égard des travaux d'assainissement entrepris dans la Metidja, et des agrandissemens faits au port d'Alger. Il a fini par un éloge du maréchal Bugeaud et une courte apologie du gouvernement. Il fallait bien en conscience que ces messieurs fissent leur paix, fût-ce au détriment de nos intérêts.

Après M. le ministre de la guerre, M. Abraham Dubois est venu justifier les massacres du Dahra; c'était peu pour avancer la question, mais peut-être était-ce assez pour l'avancement de quelque employé de l'armée d'Afrique, auquel l'honorable député s'intéresse.

Tout le monde a pu admirer le noble dévoûment de M. de Corcelle, mais il y a longtemps que nous connaissions les sentimens philantropiques de l'honorable membre et lors même qu'il eût traité tout autre matière, personne n'eût osé les révoquer en doute.

M. Desmoussaux de Givré a terminé cette première journée par une longue divagation dans laquelle nous n'avons pas le courage de le suivre. M. Desmoussaux de Givré a exposé, au bruit des conversations, sa théorie d'un ministère sans ministre.

Là s'est terminée cette escarmouche d'avant-garde, il était encore impossible de prévoir sur quel terrain la véritable bataille allait s'engager.

Le second jour on a pu croire un instant que la discussion devenait sérieuse. La parole sage, mesurée, mais forte et lucide de M. de Tocqueville, est venue dénoncer à la Chambre tous les dangers qui résultent pour l'Algérie du défaut d'entente entre le gouvernement central et le gouverneur général de nos possessions. Il a montré comment ces deux pouvoirs se tenant en échec on arrivait paisiblement à l'impuissance. Passant de là au projet de création d'un ministère spécial, il s'est écrié: « Personnifier l'Afrique dans un seul homme, afin que quand on aura à se » plaindre de ce qui se fait, on sache à qui s'adresser et à qui » s'en prendre, est une bonne chose; oui, je pense que c'est là une » combinaison bonne et utile. »

Après ce discours, M. Gauthier de Rumilly a traité successivement toutes les questions relatives à l'Algérie, la guerre, le gouvernement des indigènes, la colonisation militaire, civile, commerciale. Avec lui la discussion est retombée dans le chaos d'où M. de Carné, malgré la ferveur de sa foi dans l'avenir de notre colonie, n'a pu la tirer. Cette tâche était réservée à M. Ferdinand Barrot.

L'honorable député s'est fait écouter d'autant plus attentivement par la Chambre, qu'il parlait en homme connaissant parfaitement la question, et qu'il avait à défendre des intérêts personnels. Après s'être déclaré incompétent pour juger les opérations militaires, M. Ferdinand Barrot a montré l'état d'esclavage dans lequel languit en Algérie la colonisation, par suite du mauvais vouloir de l'administration locale. Se renfermant d'une manière absolue dans la discussion des faits, il a prouvé jusqu'à l'évidence les vices de l'organisation actuelle, la faiblesse du ministère en présence de la force de l'autorité algérienne. Son discours a produit une profonde sensation sur la Chambre.

L'honneur de la dernière journée est revenu tout entier à M. Dufaure. La Chambre était fatiguée par un long discours de M. de Lamartine sur l'incompatibilité des races musulmanes et chrétiennes et sur la barbarie de notre guerre d'Afrique; elle avait prêté une attention soutenue aux paroles de M. le ministre des affaires étrangères, lequel était venu assurer: 1° qu'il n'y avait eu entre M. le maréchal Bugeaud et le gouvernement, qu'une de ces petites querelles intestines auxquels sont exposés les ménages les mieux assortis; 2° que M. le maréchal Bugeaud était décidé à ne plus désobéir, et qu'il en avait donné la preuve en ne faisant pas la guerre de la Kabilie, quoique l'occasion fût bien tentante puisque Abd-el-Kader se trouvait dans le Djerdjera; 3° que le temps de créer un gouvernement civil pour l'Algérie n'était pas encore venu, qu'enfin le gouvernement ne demandait à la Chambre que de la patience pour le présent et de la confiance pour l'avenir.

M. Dufaure a ramené la question dans ses limites; il est venu établir que la chose la plus nécessaire, la plus indispensable était la création d'un pouvoir politique, d'un pouvoir responsable; la centralisation dans les mains d'un seul homme avec lequel les Chambres soient constamment en rapport, de cette grande affaire de l'Algérie.

L'honorable rapporteur a terminé son discours par ces paroles: « Nous avons donné ce conseil; l'attention publique est appelée » sur la question! Nous espérons qu'elle ne s'endormira plus, et » nous dirons au gouvernement que suivant le parti qu'il prendra, » à la session prochaine, il encourra un blâme sévère ou une loyale » approbation. »

Plusieurs incidens ont été soulevés par la discussion des chapitres. M. Lanjuinais a interpellé le ministère sur la situation de la presse en Algérie. L'honorable membre de la Commission a montré les journaux d'Alger tenus dans l'étroite dépendance du gouverneur-général. Epousant bon gré mal gré toutes ses querelles, augmentant par leurs publications le scandale des dissensions élevées entre le gouvernement central et le gouvernement de l'Algérie.

Le massacre de nos prisonniers de la Daïra a fourni à M. G. de Beaumont un beau discours, et à M. Guizot une improvisation plus habile encore. Aucun de ces deux orateurs n'a voulu être en reste avec l'autre en nobles sentimens, en élans généreux et sympathiques.

M. le ministre des affaires étrangères ne croit pas, malgré les attaques dont il a été l'objet de la part des journaux d'Alger, qu'il y ait lieu à établir dans la colonie la liberté de la presse. Le ministère peut supporter les contradictions de M. le maréchal Bugeaud. Après tout, ce n'est, en résumé, qu'un prêté pour un rendu.

Constatons encore cette pointe dans le Maroc; quand nos députés trouveront-ils enfin la porte d'entrée de cette pauvre Algérie? On tourne tout autour de ses frontières, tantôt bien loin, tantôt bien près, mais on n'y entre pas. M. Gauthier de Rumilly nous promène en Angleterre. M. Gustave de Beaumont dans le Maroc, M. de Lamartine partout fonde.

Mais, Messieurs, l'Algérie n'est pas si loin; quarante heures seulement la sépare de nos côtes, et, si vous le vouliez, vous pourriez l'atteindre de cette Chambre même, et d'un mot cette France africaine que nous vous demandons depuis quinze ans.

Ainsi sur dix-sept orateurs qui ont pris la parole dans cette discussion mémorable, deux dont nous n'avons pas tenu compte se sont prononcés pour l'abandon, onze se sont égarés dans l'examen de questions secondaires, trois seulement sont restés sur le terrain de l'organisation politique, seul et véritable nœud de la question.

Un sentiment unanime a paru cependant régner dans la discussion; ce sentiment, l'honorable M. de Tracy a eu le courage de le caractériser. Quant à nous, le respect dû à un grand corps politique nous permet à peine d'y faire allusion.

Il semblait que le souvenir de M. le maréchal Bugeaud intimidât la Chambre et le ministère. Le nom du gouverneur-général de l'Algérie ne venait aux lèvres des orateurs qu'accompagné de magnifiques éloges, de sorte que nous nous demandions à chaque instant comment pouvaient s'allier dans les mêmes consciences et à l'égard du même homme, la récrimination et la défense, l'admiration et le blâme, l'indignation et l'apologie.

Sont-ce là les détours qui conviennent à des hommes graves, libres et convaincus? Quelle puissance pouvait avoir des opinions étouffées sous de si étranges déguisemens?

Ainsi, cette grande question de l'Algérie, cette question débattue pendant cinq jours, égarée sur une multitude de points, dominée par l'incessante pensée d'un homme, n'a présenté nulle part l'ordre, l'ensemble et la liberté qui font naître les résolutions décisives.

On sent qu'il y a là quelque chose à créer, mais une vague hésitation paralyse toutes les volontés. On craint... que craint-on? nous l'ignorons, mais on craint et l'on aime mieux tout attendre du hasard, de la Providence, comme si le hasard et la Providence, ainsi que l'a si éloquemment formulé M. de Lamartine, se passaient jamais pour créer du secours des hommes!

Après avoir échoué dans la discussion générale des crédits extraordinaires de l'Algérie, la Commission a manqué de courage dans la discussion des chapitres, et ce manque de courage lui a fait commettre deux fautes.

Il fallait ou reconnaître dès le principe que le ministère spécial était impossible et ne pas le proposer, ou, si on le voulait, le vouloir tout de bon, et pousser le gouvernement jusque dans ses dernières limites.

Un moyen bien simple se présentait de revenir au projet du ministère spécial, c'était de refuser les crédits demandés par le département de la guerre pour la formation de deux nouveaux bureaux. En refusant ces crédits, on laissait les choses dans le *statu-quo*, et tout le monde est d'avis que l'administration des affaires de l'Algérie, constituée comme elle l'est en ce moment, est vicieuse et impossible.

La Commission a craint deux échecs de suite, elle a mieux aimé se montrer inconséquente que deux fois vaincue; elle a accordé les crédits.

Cette première faute l'a conduite à une autre plus grande et plus dangereuse encore; elle a fourni à l'honorable M. Berryer l'occasion de présenter un amendement qui devait être rejeté par la Chambre.

M. Berryer s'est constitué le défenseur de la cause que la commission abandonnait si maladroitement. C'est un malheur! Comment la commission ne l'a-t-elle pas compris? comment s'est-elle montrée si aveugle, si faible? comment a-t-elle permis que M. Berryer prît tout seul la responsabilité de son amendement?

Puisqu'elle avait négligé l'occasion qui lui était offerte, elle devait au moins relever le gant, soutenir la proposition, en faire, en la défendant, sa propriété, ne fût-ce que pour l'empêcher de succomber dans les mains de l'honorable député de la droite.

Non seulement elle ne l'a pas fait, mais elle a combattu l'amendement de M. Berryer.

Voilà ce que nous ne saurions trop reprocher à la commission. Quand on veut sérieusement une chose, il faut avoir le courage de sa volonté.

LE MINISTÈRE SPÉCIAL ET LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre, plusieurs orateurs ont accusé M. le ministre des affaires étrangères d'avoir abandonné l'idée du ministère spécial, presque aussitôt après l'avoir émise.

Pour quiconque connaît M. le ministre des affaires étrangères, il ne peut y avoir rien de vrai, rien de juste dans ce reproche. Lorsque M. Guizot prend la peine de formuler une idée, c'est qu'elle est déjà passée dans son esprit à l'état de principe, et tout le monde rendra du moins cette justice au chef du cabinet, qu'il ne transige jamais avec sa conscience.

Or, M. Guizot n'a point nié qu'il eût dicté le livre intitulé *la France en Afrique*.

M. Guizot n'a point nié que certains journaux, qui passent pour recevoir ordinairement ses inspirations, eussent pris la défense de ce livre.

M. Guizot n'a point nié que dans sa pensée secrète le ministère spécial ne fût une bonne, une excellente chose, la meilleure de toutes les choses pour l'Algérie.

Qu'a-t-il répondu aux orateurs qui demandaient l'application immédiate de cette mesure salutaire. — La question n'est pas mûre; le temps n'est pas encore venu; plus tard les choses s'arrangeront d'elles-mêmes, et l'on pourra substituer la politique au sabre, la loi au despotisme militaire; mais il faut laisser aux idées le temps de grandir.

Ces paroles ne veulent pas dire: Nous avons renoncé au projet; nous en avons reconnu les vices, et nous les mettons pour jamais de côté.

Elles signifient au contraire: nous croyons cette pensée bonne et nous y tenons; mais tant de difficultés nous entourent, tant de volontés nous arrêtent, que nous ne pouvons agir seul, et nous voudrions avoir la main forcée. Nous voudrions que l'initiative partît de la Chambre même, afin de pouvoir imposer silence à toutes les oppositions en nous montrant entraînés par la volonté impérieuse d'une majorité.

Voilà ce que veulent dire les paroles de M. le ministre des affaires étrangères; voilà ce que signifient les signes d'approbation qu'il n'a cessé de donner aux paroles de M. le rapporteur, et ce geste surtout, ce geste si expressif qu'on ne pouvait traduire que par un remercîment, lorsque, avant de descendre de la tribune, M. Dufaure a menacé le ministère du blâme de la Chambre, s'il n'agissait pas efficacement dans les affaires de l'Algérie.

M. le ministre des affaires étrangères l'a dit souvent: la grande force de notre temps, c'est la politique; cette force n'a point d'égale, et rien ne doit lui résister.

Croit-on que la résistance éprouvée dans ces derniers temps en Algérie par la politique ne l'ait pas vivement contrarié? Que dans cette rebellion de la force physique représentée par M. le maréchal Bugeaud, contre la force morale qu'il représente lui-même, M. Guizot n'ait pas reconnu un état de choses exceptionnel, vicieux, anormal, qu'il est indispensable de faire cesser au plus tôt?

Non, M. le ministre des affaires étrangères n'a point abandonné le projet du ministère spécial. Cette idée jetée par lui dans le pays et dans la Chambre y germera et le jour ne tardera pas à venir où ses vœux seront remplis, où le ministère sera forcé, par la majorité, d'accomplir ce qu'il semble refuser aujourd'hui à l'opposition.

Nous en avons la profonde conviction, et cette conviction, nous en sommes sûr, est partagée par M. Guizot, rien ne changera en Algérie d'ici à l'année prochaine, rien n'y changera tant qu'elle restera dans les attributions du ministère de la guerre. La colonie ne sera véritablement fondée que lorsqu'elle sera spécialement représentée dans le cabinet.

Les partisans de l'abandon sont venus cette année encore formuler leurs convictions à la tribune. Nous ne voyons dans les discours de ces Messieurs qu'une accusation de plus contre les vices de l'état de choses.

Si leurs voix s'élèvent encore pour prêcher à la France des opinions que repousse le bon sens public, c'est que l'Algérie n'est encore pour nous qu'une occasion de dépenses, une charge que chaque année rend de plus en plus pesante; c'est que, grâce aux mesures prises par le gouvernement, il est impossible de prévoir l'instant où nos soldats et nos millions cesseront d'aller en pure perte s'engloutir dans des entreprises mal conçues et plus mal conduites.

La loyauté, la bonne foi de MM. de Tracy et Desjobert, sont trop connues, pour qu'on puisse supposer que les convictions de ces honorables députés résistassent à l'évidence.

Si l'on veut imposer silence à ces voix décourageantes, qui jettent une fois par an l'alarme dans le pays et dans les chambres, il faut s'occuper de créer les bases politiques de la prospérité de l'Algérie, détruire le mal et fonder le bien; alors l'espérance naîtra jusque dans l'esprit des hommes les plus opposés à la conservation.

---

tant suprême ce doux nom de mère est le seul que nos lèvres sachent balbutier. O ma mère! protége ton enfant!

Soudain il lui sembla que le spectre immobile s'animait, qu'il tendait ses bras vers lui à travers l'immense étendue, et il se sentit enlevé par une puissance surnaturelle. Il se trouva tout-à-coup transporté sur l'une des plus hautes cimes de l'Atlas, et la même vision qu'il avait aperçue dans l'intérieur du navire lui apparut encore; mais cette fois Lella-Razzia était assise dans un temple dont elle était la déesse vénérée, entourée d'un peuple d'adorateurs fervens, parmi lesquels, ô honte éternelle! il reconnut de brillans uniformes français.

« — Incline-toi comme eux devant ma toute-puissance, dit-elle au bel adolescent, et comme eux tu seras glorieux, puissant et honoré. Tu cherchais la gloire, cette chaste amante qui berça ta jeunesse et souffla dans ton ame les nobles désirs, les résolutions hardies. Tu la chercherais en vain partout où s'étend mon empire, et mon empire s'étend bien loin au-delà de l'espace que, du haut de ces monts éternels, ton regard peut embrasser. Viens à moi, je suis la reine et la sainte vénérée, qu'importe que mon manteau royal, au lieu de pourpre, soit teint de sang humain! Qu'importe que je marche accompagnée des plaintes, des victimes, des malédictions de tous... Je suis Lella Razzia!

» Un instant seulement j'ai douté de ma puissance depuis si long-temps assise sur le cimeterre des enfans de Mahomet; oui, un instant le doute et le désespoir entrèrent dans mon âme, ce fut lorsque je vis à l'horizon la flotte innombrable des chrétiens, que Dieu les maudisse! s'avançant vers ces bords. Je crus que tout était dit pour moi, car déjà ces mêmes chrétiens, en détruisant la piraterie, m'avaient ravi la plus belle part de mon empire! Mais je ne tardai pas à être rassurée, et, loin de m'être funeste, leur domination n'a fait qu'accroître ma puissance. N'hésite donc plus, enfant! éloigne tout scrupule; j'ai vu les plus beaux noms, les plus fiers courages s'incliner devant moi; imite-les, et Lella-Razzia te prodiguera ce que la gloire, la véritable gloire ne donne pas toujours: des grades, des titres, des honneurs, toutes choses dont les mécréans sont très avides!

Il faut bien lui en tenir compte: longtemps son âme fut combattue; il hésita longtemps; puis, vaincu par tant d'exemples, il se laissa entraîner à la pente fatale, et il courba le genou devant Lella-Razzia.

« Hélas! où donc est-il ce beau rêve qui t'emportait loin des champs paternels, loin des baisers de ta mère, ta mère, ce seul bien réel parmi les biens d'ici-bas! Etait-ce pour te prosterner devant cette divinité impure, ô noble jeune homme, que tu quittais ton vieux père et ta sœur, cette amie si bienveillante et si chère? Non! quand le clic-clac du fouet du postillon et le galop des chevaux t'emportaient ainsi, tu poursuivais une chimère éclatante, tu cherchais la gloire: pourquoi t'es-tu prosterné devant le sombre et funeste génie de la ruse, du meurtre et de la cruauté?

» Regarde! Cette divinité impure a souillé jusqu'au laurier qui ceint le front de notre patrie; elle a perverti jusqu'aux plus simples notions de notre vieil honneur national, et la France a subi, sans rougir, cet héritage de la barbarie turque, et la razzia a tenu lieu de gloire, de science militaire, de courage et d'habileté.

» Vois ces champs dévastés, ces oliviers arrachés du sol, ces orangers mutilés, ces bois livrés aux flammes! C'est Lella-Razzia qui a passé par là; son souffle destructeur a frappé de stérilité ces campagnes fécondes, qui reçoivent en vain les baisers ardens du soleil.

» Hier ces prairies étaient couvertes de riches troupeaux, hier une population heureuse se pressait dans cette plaine riante; aujourd'hui ce n'est partout que deuil et désolation! La prairie est ravagée, le ruisseau qui l'arrose roule des flots de sang; les troupeaux ont été violemment enlevés; la tribu est en fuite... c'est la Razzia qui en un instant a tout détruit.

» Vois ces grottes fumantes: des milliers d'hommes, de femmes et d'enfans y meurent étouffés... c'est Lella-Razzia qui l'ordonne!

» Vois ces orphelins qui fondent en larmes, ces femmes éplorées, sans soutien, livrées à la misère, ces vieillards dépouillés: ils maudissent Lella-Razzia! »

Mais ce fut en vain que ces voix secrètes crièrent dans l'âme du jeune homme. Il resta fidèle au culte de la sombre déesse.

Parfois, il est vrai, dans les heures si rares de silence et de solitude, son âme s'emplissait de tristesse et d'amers regrets, surtout quand le spectacle des tristes réalités auxquelles il assistait éveillait en lui le souvenir de ses jeunes aspirations, de ses premiers désirs. Il se demandait avec effroi si l'écusson paternel, auquel il voulait joindre un éclat nouveau, avait bien au contraire conservé dans ses mains sa pureté primitive, et parfois il se surprenait les yeux remplis de larmes et prêt à briser son épée. Parfois encore, la Gloire, sa première amante, lui apparaissait telle qu'il la vit aux premiers jours de sa jeunesse, belle et majestueuse, le front rayonnant, guidant le vol des aigles victorieuses, excitant de la voix, à la face du ciel, d'innombrables bataillons, vénérée de tous les peuples, mais chère surtout à notre France bien aimée.

A côté de cette vision radieuse, combien Lellah Razzia lui semblait informe et repoussante! Ce n'était plus la femme au regard farouche, mais énergique, au sourire cruel mais attrayant qui l'avait d'abord soumis à sa toute-puissance; il ne voyait plus en elle qu'un monstre hideux au front plat et fuyant, ennemi du jour comme le hibou nocturne et en qui se résumaient à la fois tous les instincts de la férocité, de la bassesse et de la ruse.

Il voulait fuir alors.

— Non! s'écriait-il, non, je ne courberai pas un instant de plus le genou devant toi, funeste et perfide déesse, vainement tu signes tes bulletins menteurs du nom de la Gloire, tu n'as rien de commun avec elle, je te reconnais maintenant! C'est toi que nos pères ont combattue sous toutes les formes, ô reine de la piraterie, reine de la Razzia honteuse et cruelle, reine de la traite des Noirs!

Mais à ces généreux mouvemens, à ces rares instans de clairvoyance succédait bientôt cette cécité fatale qui là-bas frappe les plus nobles et les meilleurs. Avec un ordre du jour, avec une liste de promotion, avec des croix, des grades, des rubans, Lellah Razzia ramenait à ses pieds les plus indociles et les plus rebelles, et tous, quoique avec dégoût, quoique chrétiens, suivaient dans les ténèbres, à travers les ruines et les flots de sang, la cruelle Musulmane qu'aux yeux de leurs compatriotes lointains, ils s'efforçaient de faire passer pour la Gloire.

.... Plusieurs années après, le même char ramenait le jeune homme dans ces mêmes champs où l'attendait sa famille. Il portait les insignes d'un grade supérieur, mais la joie et les ardeurs de la jeunesse n'éclairaient plus son doux visage.

— Glorieux enfant! dit sa mère en le pressant dans ses bras.

Un rire sinistre se fit entendre; debout devant lui le jeune homme vit un blanc fantôme.

C'était Lella-Razzia qui venait empoisonner jusqu'à ses joies de famille.

Nous nous sommes souvent demandé ce qu'il y avait de plus profitable pour le pays ou d'un député parlant peu, sur un petit nombre de questions parfaitement étudiées, parlant avec ces convictions chaleureuses qui persuadent et s'imposent, ou d'un député plein de lui-même, abordant légèrement les sujets les plus difficiles, les plus inconnus, et désirant avant toute chose conquérir ou conserver une réputation d'orateur.

Si tous nos députés se faisaient à eux-mêmes cette question, peut-être les discussions de la Chambre seraient-elles moins brillantes, moins animées, mais à coup sûr on divaguerait moins, et l'on arriverait à des solutions.

Dans les cinq séances où la Chambre a discuté les crédits de l'Algérie, plusieurs députés ont apporté à la tribune le fruit de longues études, plusieurs ont laissé parler leur conscience. Avec eux la discussion précise, lumineuse, circonscrite a marché droit au but.

D'autres ont cédé, les uns à des exigences de positions, les autres à des exigences d'amour-propre.

Qu'est-ce que la vérité au prix d'une élection, au prix de la gloire que rapporte un discours?

Au commencement de l'œuvre que nous poursuivons depuis tantôt quatre années avec une constance qui, nous osons le dire, n'a pas été sans résultats, nous engagions le gouvernement à occuper la frontière méridionale du Tell algérien. Nous soutenions que le véritable point d'appui de la domination française n'était pas la mer; mais qu'il fallait, au contraire, pour régner solidement sur la zône maritime, y arriver du sud au nord, par terre, en s'asseyant d'abord sur le plateau central où finit le Tell, où commence le Sahara.

L'événement justifia nos prévisions: la conquête par les armes fut définitive du jour où une ligne de postes français relia Constantine à Zebdou.

Transportons aujourd'hui le même système dans la chambre.

La question d'Alger vient d'avoir sa campagne de 1830. Elle a victorieusement débarqué sur la côte parlementaire, planté son drapeau sur les bancs de la gauche. Alger, Bône, Oran, ou si l'on veut, les membres de l'opposition sont devenus son domaine.

C'est un pas; c'est le premier; mais pour que la conquête soit solide et définitive, il faut autre chose, il faut que la question arrive à la Chambre par la chambre même, à l'opposition par le ministère.

Jusque là, resserrée dans une zône étroite, enfermée dans quelques places maritimes, d'où elle ne peut sortir que par des pointes hardies mais stériles, elle se trouve condamnée à l'impuissance. Sa victoire est indécise, sa domination douteuse.

C'est donc sur la ligne stratégique du Tell législatif que nous devons désormais porter la question, afin que d'une main elle commande au centre, qui jusqu'ici reste le désert quant aux intérêts de l'Algérie, et de l'autre aux populations du littoral, à l'opposition où elle est déjà.

Il faut en faire à l'avenir une question ministérielle.

LA FRANCE NE PEUT PAS ABANDONNER L'ALGÉRIE.

Pourquoi la France tient-elle à la conservation de l'Algérie? Pourquoi les destinées de l'Afrique sont-elles à jamais liées aux nôtres? Personne n'en peut donner la raison; cependant chacun en porte en soi-même la conviction intime. Comme le disait l'honorable M. de Carné, l'Algérie est une croyance, une foi.

Nous croyons en l'Algerie, malgré tous les systèmes, toutes les hésitations, toutes les fautes, comme nos pères croyaient à la croisade en dépit de la peste et des désastres qui les attendaient sur la terre sainte.

C'est que le doigt de Dieu est là.

Aussi, nous garderons Alger, non point, comme le disait il y a quelques jours M. le ministre des affaires étrangères, parce que si nous quittions cette position sur la Méditerranée une autre puissance s'en emparerait aussitôt, mais parce que le bon sens public, ce profond instinct populaire, sait que la France a en Afrique une mission que l'on ne peut expliquer; parce qu'il y voit la sublime raison de la croisade; parce que: *Dieu le veut.*

Depuis son origine, la France s'est toujours trouvée à l'avant-garde de la civilisation chrétienne chaque fois que celle-ci a été mise en contact avec les populations orientales.

C'est à Poitiers que vint se briser le flot conquérant des peuples musulmans. Le Franc Charles Martel renversa de sa masse d'arme le musulman Abdérame.

C'est en France que fut prêchée la première croisade, et saint Louis conduisit la dernière sous les murs de Tunis.

Un Franc s'assit sur le trône chrétien de Jérusalem; un Franc ceignit la couronne des empereurs grecs.

François Ier, le premier de tous les rois chrétiens, fit alliance avec un prince mahométan.

La pensée de la conquête de l'Egypte, de l'union moderne du christianisme et du croissant dans des intérêts communs, germa dans un génie français, et les Français rendirent à la Grèce son indépendance et sa nationalité.

En Orient, lorsqu'on parle des peuples d'Occident, on n'a qu'un nom pour les désigner, on les appelle sans distinction les peuples francs. Le nom du peuple par excellence est devenu le nom générique, tout chrétien est un franc pour les populations asiatiques.

Toutes les grandes nations d'Europe ont eu tour à tour des démêlés avec les puissances barbaresques. Toutes ont bombardé Alger, Tunis, Tripoli, aucune, si nous en exceptons l'Espagne, poussée pour quelques jours sur la côte d'Afrique par la réaction chrétienne, aucune n'a songé à s'emparer de ces repaires de bandits pour s'y établir, pour s'y installer à jamais.

Cette mission était réservée à la France. Pourquoi? Nous répondrons comme répondent les Arabes: Dieu le sait!

Ce ne sont point les efforts de notre politique, ainsi que nous l'avons souvent démontré, qui nous ont conduit sur la côte d'Afrique, qui nous y ont affermi, consolidé, maintenu.

Nos fautes sont là pour le proclamer.

Qu'est-ce donc? sinon la mystérieuse volonté de la Providence, qui a de tout temps mené notre patrie au devant de l'Islam, qui lui a imprimé dans son éternelle sagesse ce courant vers les régions orientales qui fait naître dans la conscience populaire cette invincible foi en Algérie.

M. le duc d'Aumale rentre en France. Son rappel a été, assure-t-on, exigé par M. le maréchal Bugeaud; c'est une des conditions du traité de paix que le gouverneur-général de l'Algérie vient de signer avec le ministère.

Toutefois, M. le maréchal Bugeaud n'a pas voulu laisser partir le prince sous la fâcheuse impression de ce rappel: il a voulu faire publiquement sa paix avec lui.

Le *Moniteur algérien* publie l'ordre du jour suivant:

Au quartier-général à Alger, le 4 juin 1846.

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale remet son commandement après avoir pacifié l'Ouennougha, organisé les contrées nouvellement soumises dans le désert de Titteri, et organisé celles qui avaient donné dans la révolte. Le prince laisse derrière lui l'obéissance et le calme dans une profondeur de 140 lieues à partir d'Alger.

Son départ, autant que nos bulletins, signale la fin de cette grande crise, qui a donné une nouvelle force à notre conquête et nous a contraints à l'étendre.

Cette situation tempérera les regrets sincères que le départ de S. A. R. fera naître dans l'armée. L'armée sait bien d'ailleurs que si les orages reparaissent elle verrait de nouveau accourir les fils du Roi.

Voilà donc tout le monde en paix du côté de l'Algérie. Cette paix, de la sincérité de laquelle nous ne doutons pas plus que M. le ministre des affaires étrangères, portera-t-elle des fruits plus heureux que la guerre?

RECONSTRUCTION DES VILLAGES DU DELTA.

La *Revue d'Orient* publie la lettre suivante adressée d'Egypte à M. Hamont, membre de la Société orientale, par M. Gaetani-Bey, premier médecin de S. A. le vice-roi. On verra dans cette correspondance une preuve de l'influence qu'exerce sur le monde oriental la civilisation européenne. De nouvelles réformes vont être accomplies en Egypte, et ces réformes ne seront ni les moins utiles ni les moins glorieuses. Le sort des malheureux Fellahs, cette classe pauvre et laborieuse des bords du Nil va recevoir de notables améliorations; et la presse française pourra encore se glorifier d'avoir inspiré cette grande pensée au noble vieillard qui gouverne l'Egypte:

« ..... Il y a une semaine que, dans ma causerie journalière avec le vice-roi, je relatai ce que j'avais lu dans la *Gazette des hôpitaux* relativement à la première partie du rapport fait par la commission nommée par l'Académie royale de médecine à l'égard de la peste, et des réformes à faire dans les quarantaines, pour les provinces du Levant. Après avoir débité tout ce que j'avais lu, Son Altesse me demanda ce qu'on pensait de l'Egypte relativement à la production de la peste. Ma réponse exprima l'opinion de la commission et de tout le monde; mais cette opinion n'était pas partagée par Son Altesse. Aussi, énumérant avec vivacité les travaux d'assainissement qu'elle avait fait exécuter, comme desséchemens de marais, suppressions de cimetières de l'intérieur de quelques villes, disparitions des monticules qui environnaient les villages, « Est-ce que l'Europe l'ignore? » me demanda Son Altesse.

» Je répondis que l'Europe connaissait ces travaux et y applaudissait, qu'elle rendait hommage à qui les faisait exécuter; mais que d'autres causes s'associaient à celles-ci, et contribuaient au développement de la peste, comme par exemple la mauvaise nourriture, le défaut d'habillement, et surtout le genre vicieux des habitations, mal situées, mal aérées, mal distribuées et malpropres.

» Après m'avoir demandé des renseignemens sur ce qu'il y avait à faire pour corriger les vices que je signalais dans les logemens des Fellahs, et après m'avoir écouté, le vice-roi dit: « Eh bien! nous avons » commencé à jaser pour passer le temps, et vous avez fait une grande » chose aujourd'hui. Je renonce, de ce moment, aux revenus de telle et » telle province, qui s'élèvent à 50,000 bourses annuelles, en faveur des » travaux d'assainissement à faire dans les villages de l'Egypte. Je com- » mencerai par le Delta, et je veux refaire à neuf tous les villages, et » faire bâtir tout en briques rouges. »

» Le jour suivant, le vice-roi appela Chérif-Pacha, ministre des finances, et lui donna des ordres en conséquence; puis, hier, il appela le mimar-bachi (architecte en chef), Clot-Bey, et leur ordonna de partir pour la basse Egypte, où ils devaient choisir les localités les plus convenables pour chaque village, qui serait construit d'après un modèle qu'on devra présenter incessamment à Son Altesse.

» GAETANI-BEY, premier médecin du vice-roi. »

PROVINCE DE CONSTANTINE.

PUITS ARTÉSIENS.

Il y a deux ans que la commission administrative de Constantine a demandé un crédit pour le forage des puits artésiens de Biskra. Après une étude intelligente et attentive des lieux, M. l'ingénieur en chef des mines chargé de ce service avait cru pouvoir déclarer que le terrain dans lequel cet essai devait avoir lieu présentait toutes les chances de réussite.

Il est à remarquer que l'oasis de Tuggurt, située à peu de distance de Biskra, ne s'alimente pas autrement que par des puits artésiens; il en existe plus de soixante dans les différens villages qui composent cette oasis. Les puits les plus profonds ont 75 mètres, les moins profonds 30 mètres. Seulement, les Arabes ignorant le procédé du forage artésien, sont obligés de recourir aux moyens ordinaires d'excavation. Le travail de coffrage de ces puits étant très grossier, les puits se dégradent promptement, et il faut les renouveler tous les vingt ans. La durée de l'excavation par la méthode arabe étant de trois ans, il en résulte que les Arabes ont annuellement neuf puits en construction. Au moyen de la sonde, les puits pourraient être forés en soixante jours, et leur durée serait indéfinie; on peut juger par là des résultats que l'on est en droit d'attendre de l'importation du procédé européen.

En ce moment il n'est pas question de tenter des essais de forage artésien à Tuggurt; mais Biskra est une ville française; la commission administrative de Constantine, comprenant l'importance d'une tentative de cette nature, a demandé un crédit pour l'exécution. On nous apprend qu'une sonde et tous ses appareils sont en ce moment à Philippeville pour cette destination, et attendent qu'on les emploie. Il est à désirer que l'administration prenne des mesures promptes pour que cette tentative soit exécutée.

Tout porte à croire que le forage artésien est appelé à un avenir brillant en Algérie. Un des caractères généraux de cette contrée consiste en ce que les eaux qui tombent sur la plus grande partie de sa surface ne trouvent aucune issue à la Méditerranée et vont se réunir dans des bas-fond couverts de larges couches de sel. La plupart de ces bas-fonds se dessèchent peu de temps après les pluies. En admettant que l'évaporation enlève une grande partie des eaux, il est difficile d'admettre qu'il n'y ait pas aussi dans le sol des filtrations considérables. Que deviennent ces eaux? C'est ce que quelques essais de sondage tentés avec discernement ne manqueraient pas de nous dire.

Toute la zône des landes comprise entre le massif méditerranéen et le massif intérieur est dans le cas que nous venons d'indiquer. Or, dans cette zône, en général peu fertile, située à proximité de nos postes avancés, un seul essai de sondage couronné de succès rendrait la vie à ces contrées condamnées aujourd'hui presque exclusivement au parcours des bestiaux. Les tentatives grossières faites par les Arabes dans la zône des Oasis, sont pour nous un grand encouragement à employer nos procédés plus expéditifs et plus sûrs dans la partie plus voisine de nos possessions.

Il y a là peut-être une source de richesse pour nous, une conquête plus sûre et moins coûteuse que celle des armes et qui peut l'aider singulièrement. En présence de résultats pareils, on s'explique difficilement la nonchalance de l'administration.

PROVINCE D'ALGER.

M. le gouverneur-général de l'Algérie a adressé les instructions suivantes à MM. les lieutenans-généraux commandant les divisions, les généraux commandant les subdivisions, et les commandans de colonne:

Au camp de Sidi-Aïchoun, le 22 mai.

Général,

J'ai remarqué que, la plupart du temps, pendant les expéditions de printemps et d'été, MM. les commandans de colonne choisissent leurs campement au bord des cours d'eau, et par conséquent dans les bas-fonds. Ils le font dans la louable intention d'éviter à leurs troupes des corvées pour aller à l'eau, et de leur procurer un peu d'ombrage dans les lauriers-roses ou les buissons qui bordent ordinairement les ruisseaux.

Mais l'expérience a démontré que cette manière de camper donnait un nombre considérable de malades. En effet, les bas-fonds sont privés d'air pendant le jour, et la température y est de plusieurs degrés plus chaude que sur les hauteurs ou les coteaux voisins; la nuit, au contraire, il y fait plus froid, et surtout plus humide. Une seule nuit passée dans un bas-fond, près d'un cours d'eau, suffit quelquefois pour donner une certaine de malades sur un effectif de 3,000 hommes.

On comprend avec quelle rapidité une colonne serait fondue, si cette manière de camper se renouvelait plusieurs fois, dans le cours d'une expédition.

Je recommande donc, de la manière la plus formelle, à tous MM. les commandans de colonne de choisir toujours leurs campemens sur des hauteurs et des coteaux, toutes les fois que le terrain le permettra. On ne doit pas s'astreindre, pour camper, à former un carré bien régulier: pourvu que l'on puisse bien se garder dans la position que l'on choisit, peu importe la forme donnée au camp, si l'on est dans un endroit salubre. Il vaut infiniment mieux imposer quelques corvées aux hommes pour aller à l'eau et pour mener les chevaux et mulets à l'abreuvoir. La santé des soldats en souffrira beaucoup moins que de camper dans un endroit soumis à des influences morbides.

Le gouverneur-général de l'Algérie,
maréchal duc D'ISLY.

PROVINCE D'ORAN.

Les dernières nouvelles d'Oran nous parlent du massacre des prisonniers comme d'un fait accompli et qu'on ne peut révoquer en doute; mais elles ne contiennent aucun nouveau détail confirmatif de ce triste événement.

Les explications échangées à la tribune de la Chambre des députés entre M. Gustave de Beaumont et M. le ministre des affaires étrangères, au sujet des prisonniers, n'ont rapport qu'à la responsabilité du massacre des malheureux déténus sur le territoire du Maroc, et ne prouvent pas encore que le massacre ait eu lieu. La question n'a pas même été posée, et si elle l'eût été, M. le ministre eût sans doute répondu qu'il n'avait reçu à ce sujet que le rapport de Rolland, accompagné d'une simple lettre d'envoi de M. le général de Lamoricière.

M. le général Cavaignac est rentré le 21 mai à Tlemcen, de retour de l'expédition qu'il avait entreprise dans le sud et sud-ouest de sa subdivision pour châtier les tribus qui avaient pris part à l'attaque du 24 mars, dirigée par le chérif Sidi-el-Fadel. Grâce à cette course, plusieurs fractions des tribus de Tell, émigrées dans le Sahara d'Angad, et même l'une d'elles, réfugiée sous les murs d'Ouchda (ville marocaine), ont pu revenir sur leur territoire.

On a généralement cru en France que cette expédition, entreprise depuis la nouvelle du massacre de nos prisonniers, avait eu pour but de se rendre sur la Mlouia, constater sur les lieux la réalité de cette effroyable boucherie que la France déplore, châtier, peut-être, les tribus sur le territoire desquelles s'était accompli cet événement, faire jonction avec le kaïd du Rif, Ben-Abbou, s'il est vrai que ce chef se soit avancé sur la daïra. On a été induit en erreur, non par le récit des feuilles algériennes, mais par l'ignorance générale de la géographie du pays.

Au lieu de se porter vers le nord-ouest, vers la Mlouia, où campait la daïra le 27 avril, M. le général Cavaignac s'est d'abord dirigé au Sud-Est, vers le Chott-el-Gharbi, et de là il a rabattu par le désert d'Angad, vers Missiouin, sur la frontière du Maroc, d'où il est descendu en suivant la frontière, par le pays des Beni-Snous et Beni-bou-Saïd jusqu'à Lella-Maghnia.

Ainsi de ce que cette expédition n'avait pas fourni la preuve de l'existence de nos prisonniers, il ne faut pas, ainsi qu'on l'a fait, en conclure qu'ils ont été nécessairement massacrés.

Abd-el-Kader se tient toujours entre le Djebel-Ksan et l'oasis des Ouled-Sidi-Cheikh, entre Stiten et El-Abiod, villes situées à 80 ou 100 lieues de la côte, sur le méridien de Ténès. C'est là qu'il a été rejoint, vers le 21 mai par le chérif Bou-Maza et son khalifa Kaddour-Ould-el-Hadj-Sghir, expulsés tous deux de l'Ouenseris par l'expédition de M. le gouverneur-général. Ces deux chefs, par leur jonction, ont augmenté les forces de l'émir de 100 cavaliers.

L'Echo d'Oran donne les renseignemens suivans sur la daïra d'Abd-el-Kader:

La daïra, composée actuellement des Hachem seulement, s'est portée après le 27 avril, à une journée de marche dans le sud-ouest de la frontière, qu'elle occupait sur la Mlouia. Il paraît que dans cette marche elle a été assaillie par les Kabiles, qui lui ont tué quelques hommes et enlevé des bestiaux. Soit qu'elle ait eu l'intention de suivre le mouvement des Beni-Amer, soit qu'elle ait voulu traverser la montagne et se diriger vers le sud, pour se rapprocher d'Abd-el-Kader, les attaques de ces Kabiles l'ont forcée de s'arrêter en route et d'acheter contre eux la protection d'autres Kabiles. Elle est actuellement à Aïn-Zora, chez les Kabiles Mtalsa, à 30 ou 33 lieues de marche de la frontière. On prétend aussi, mais sans qu'il y ait aucune certitude, que les 500 fantassins réguliers qui étaient employés à la garde de nos prisonniers, ont été appelés dans le sud par Abd-el-Kader. En cas de jonction avec sa daïra, il aurait 150 chevaux revenus de l'est avec lui, les 100 chevaux de Bou-Maza et d'El-Hadj-Seghir, 100 autres de la daïra, et ses 4 ou 500 fantassins réguliers.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

M. le général Pélissier vient d'achever la soumission complète du Dahra. Ainsi dans le Tell algérien, depuis la Mlouia jusqu'à la Kabilie indépendante, il n'y a plus une seule tribu insoumise.

SUBDIVISION DE MASCARA.

M. le colonel Renault, du 6e léger, nommé, par ordre général de l'armée, le 1er juin, commandant supérieur de la subdivision de Mascara, doit être en ce moment sur les traces de l'émir, au sud de Stiten. La colonne qu'il commande est organisée de manière à opérer dans le Sahara. Des mulets et des chameaux chargés de barils d'eau l'accompagnent.

FAITS DIVERS.

M. le duc d'Aumale est arrivé à Alger dans l'après-midi du 2, avec M. le maréchal duc d'Isly, qui était allé au-devant de lui.

Le prince doit faire un voyage dans l'ouest, où se rendait aussi M. le gouverneur-général, dont le départ a été retardé jusqu'au 5 du courant.

S. A. R. doit partir d'Oran pour la France sans revenir à Alger.

M. le général Yussuf est également de retour à Alger, où il compte prendre quelque repos.

M. le duc d'Aumale s'est embarqué à Alger le 4 juin, à bord du *Titan*, pour se rendre à Oran, qu'il veut visiter avant de rentrer en France.

M. le maréchal gouverneur-général a dû s'embarquer le 5 ou le 6, pour la même destination.

La colonne qui opérait depuis quelques mois dans le Djebel-Amour, sous les ordres de M. le général Jusuf, est rentrée le 5 juin à Alger, ramenant avec elle, dit-on, quelques bons chevaux et plus de quatre-vingts jumens, provenant soit des razzia, soit des amendes prélevées sur les tribus.

— Nous apprenons de source certaine, dit le *Conservateur de la Dordogne*, que M. le maréchal Bugeaud, en rentrant le 25 mai à Alger, y a trouvé le congé qu'il avait demandé au gouvernement, pour en user quand il le jugera opportun. Selon toute apparence, ajoute ce journal, M. le ma-

réchal ne tardera pas à profiter de ce congé, car il a annoncé à sa famille qu'il serait rentré à Excideuil vers la fin de juin et qu'il ne retournerait point en Algérie.

O écrit d'Oran, le 30 mai :

Le bâtiment à vapeur *l'Etna* part pour Djemma-Ghazaouat avec 72 prisonniers arabes qui étaient détenus à Mers-el-Kebir, dont 12 hommes seulement, le reste composé de femmes et d'enfans. Ces prisonniers ont été passablement habillés, et ils jouissent d'une bonne santé; ils sont à la disposition du maréchal-de-camp Cavaignac, qui va probablement les rendre à leurs familles.

ACTES OFFICIELS.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE.

(1846.)

INFANTERIE.

Province d'Alger.

M. le lieutenant-général Magnan.

22e, 33e, 36e, 38e, 51e, 53e, 58, 64 de ligne, 3e, 6e, 13 légers à Alger; 3e bataillon de chasseurs d'Orléans à Blida; 5e bataillon de chasseurs d'Orléans à Ténès; 6e bataillon de chasseurs d'Orléans à Coléah; régiment de zouaves à Alger; 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Cherchell; 2e compagnie de fusiliers de discipline à Dellys; 6e, 7e, 8e compagnies de fusiliers de discipline à Ténès; 2e, 3e compagnies de pionniers à Cherchell; bataillon de tirailleurs indigènes à Blida; 7e compagnie de fusiliers vétérans à Alger.

Province d'Oran.

M. le lieutenant-général de Lamoricière.

5e, 16e de ligne, à Oran; 32e de ligne, à Mostaganem; 41e, 44e de ligne, à Oran; 56e de ligne, à Mascara; 12e léger, à Oran; 15e léger, à Tlemcen; 9e bataillon de chasseurs d'Orléans à Mostaganem; 10e bataillon de chasseurs d'Orléans à Tlemcen; 1er régiment de la légion étrangère à Oran; 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Oran; 1re, 4e compagnies de fusiliers de discipline à Mostaganem; 1re compagnie de pionniers à Oran; bataillon de tirailleurs indigènes Mostaganem.

Province de Constantine.

M. le lieutenant-général Bedeau.

2e, 31e, 43e de ligne, à Constantine; 61e de ligne, à Philippeville; 19e léger, à Sétif; — 2 régiment de la légion étrangère, à Bône; 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique à Philippeville; 5e compagnie de fusiliers de discipline à Philippeville; bataillon de tirailleurs indigènes, à Constantine.

CAVALERIE.

M. le lieutenant-général de Létang.

1er et 2e chasseurs, à Oran; 5e hussards, à Philippeville; 1er chasseurs d'Afrique, à Alger; 2e chasseurs d'Afrique, à Oran; 3e chasseurs d'Afrique, à Constantine; 4e chasseurs d'Afrique, à Mostaganem. — Dépôt des chasseurs d'Afrique, à Hyères.—1er régiment de spahis, à Alger; 2e régiment de spahis, à Oran; 3e régiment de spahis, à Constantine.

Une décision ministérielle du 5 mai 1846 règle ainsi qu'il suit les attributions et le personnel des bureaux de la direction des travaux publics.

ATTRIBUTIONS.

1er Bureau du secrétariat et du personnel.

Réception, enregistrement, analyse et répartition des dépêches; centralisation du travail des bureaux. — Affaires réservées, questions générales qui ne rentrent dans les attributions d'aucun bureau. — Archives. — Personnel de la direction et des diverses branches du service des travaux publics. — Statistique. — Questions générales concernant le contentieux. — Projets de réglemens et arrêtés. — Matériel des bureaux.

2e Bureau des ponts-et-chaussées des dessèchemens et des mines.

Routes et ponts. — Desséchemens. — Aqueducs et canaux. — Barrage des rivières. — Travaux maritimes. — Phares et fanaux, chemins vicinaux. — Alignemens. — Travaux de grande voirie. — Explorations et concessions de mines.— Forages.— Carrières.—Recherches géologiques. —Usines.—Machines.— Chemins de fer.—Approvisionnemens de matériaux.—Adjudications.—Marchés.— Expropriations pour cause d'utilité publique.

3e Bureau des bâtimens civils et de la voirie.

Construction, réparation et entretien des édifices et bâtimens affectés aux divers services civils. — Conservation, distribution et police des eaux. — Fontaines et égouts. — Alignemens et travaux de petite voirie. — Approvisionnemens de matériaux. — Adjudications, marchés, acquisitions et locations d'immeubles. — Expropriations pour cause d'utilité publique.

4e bureau de la comptabilité.

Etablissemens des budgets. — Vérification, contrôle et ordonnancement des dépenses des services ressortissant à la direction des travaux publics.

PERSONNEL.

1er bureau du secrétariat et du personnel.

MM. le baron Charles Garbé, chef de bureau de première classe; Anatole Dérodé, sous-chef de deuxième classe; Joseph Bastard père, rédacteur de deuxième classe, commis d'ordre; Théophile-Jules Arnaud, expéditionnaire de troisième classe.

2e bureau des ponts-et-chaussées, des desséchemens et des mines.

MM. Deloche, chef de bureau de première classe; Cacault, rédacteur de première classe faisant fonctions de sous-chef; Coquille, rédacteur de troisième classe; Henri-Jean-Baptiste de Beaumont, expéditionnaire de troisième classe; Aimé Lemosy, expéditionnaire de troisième classe.

3e Bureau des bâtimens civils et de la voirie.

MM. Maury, sous-chef de deuxième classe faisant fonctions de chef; Edouard-Simon Michel, rédacteur de deuxième classe; Alexandre Mauduit, rédacteur de troisième classe; Louis-Georges Bériot, expéditionnaire de première classe; Jules-Athanase, expéditionnaire de troisième classe; Antoine-Victorin de Laurière, expéditionnaire de troisième classe.

4e Bureau de la comptabilité.

MM. Jean-Baptiste Guyon-Vernier, vérificateur de deuxième classe; Jean-Baptiste Dithurbide, idem de deuxième classe; de La Chapelle, idem de deuxième classe; Fénélon Marcadier, expéditionnaire de troisième classe; Emile-André Coucrier, idem de troisième classe.

Approuvé :

Le pair de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Signé, M. DE SAINT-YON.

VARIÉTÉS.

La Chambre des députés n'est pas la seule réunion où l'on s'occupe des affaires de l'Algérie. Ailleurs, on discute aussi sur la politique africaine, sur le gouvernement des Arabes, sur la colonisation, et, il faut le dire, on divague un peu partout.

Nous ne nous plaignons point de ces divagations, elles signalent une ère nouvelle. Jusqu'à présent la question algérienne était restée le domaine de quelques hommes, que leur isolement même rendaient impuissans malgré leurs efforts, malgré leurs études.

Aujourd'hui, elle tombe dans le domaine public, elle devient populaire, elle bégaye ses premières syllabes dans toutes les bouches, mais de ce que son langage est imparfait comme celui de l'enfant, il ne s'ensuit pas qu'elle n'ait point marché.

On a jugé de ce qu'elle avait été dans la Chambre, voici ce qu'elle est dans les mains de la séances orientale.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

Séance du 27 mars.

M. Fortin d'Ivry, membre titulaire de la Société, de retour d'une nouvelle résidence de quelques mois en Algérie, communique verbalement à la Société le résultat de ses observations sur la marche de la colonisation en Algérie.

Messieurs, dit M. Fortin, je viens de passer cinq mois en Algérie pour y donner suite à des projets d'établissemens destinés à coopérer efficacement et matériellement à l'œuvre que poursuit la Société orientale, et surtout à montrer quelle est la productivité du sol de cette contrée. Les intérets militaires et commerciaux sont puissamment représentés en Algérie : les intérêts coloniaux l'ont été trop peu jusqu'ici. Il faudrait pour cela, il est vrai, que les élémens qui en forment la base fussent plus puissans. Or, la plupart des colons qui se rendent en Algérie, gens aventureux, n'ayant d'autre but que de faire fortune en quelque temps, ne se livrent qu'à des spéculations réalisables à courte distance, et ne peuvent naturellement créer des intérêts permanens et solides. Ils sont fort utiles, cependant, mais l'avenir de la France en Afrique réclame davantage.

Le gouvernement a bien cherché à favoriser l'émigration des classes agricoles portées à s'attacher au sol soit par le lien de la propriété, soit par le profit de la subsistance qu'elles en retirent; mais leur établissement a peu profité, d'un côté, parce que ces nouveaux colons arrivaient avec trop peu de capitaux et d'expérience; de l'autre, parce qu'on les fixait en des lieux peu avantageux, le gouvernement agissant toujours avec raison dans des vues plus politiques et militaires qu'agriculturales et profitables aux particuliers. Ainsi, à Boufarik, sur 2,000 Européens et plus qui y sont en ce moment, il n'y en a pas 10 qui s'y soient établis avec des projets d'avenir, qui aient créé, en un mot, quelque chose d'essentiellement profitable à l'avenir du pays. Mais ce qui s'oppose surtout au développement de la colonisation, à ce qu'il y ait profit à cultiver la terre, c'est l'intérêt énorme de l'argent. On préfère retirer 15, 20 et 30 pour 100 de ses capitaux en profits commerciaux ou par des placemens fonciers en lieux sûrs, aux chances encore très aventureuses de la culture.

Cependant la présence à Alger d'un grand nombre d'Européens, leur consommation et leur agrément, ont développé de nouvelles cultures; le jardinage entre autres y a attiré un grand nombre de méridionaux et surtout de Mahonnais. Certaines de ces cultures y ont donné des résults surprenans; il y a des hectares qui rapportent 1,500 fr. au moyen de 5, 6 et jusqu'à 8 récoltes par année.

Je suis à même d'apprécier la valeur du sol en Algérie, pour avoir étudié dans mes voyages presque toutes les cultures de l'Orient, de l'Espagne et de l'Italie; j'ai fait un grand nombre d'observations, j'ai retrouvé en Algérie les mêmes conditions de sol et de climat. Elle peut rivaliser avec les contrées les mieux cultivées des bords de la Méditerranée, Valence, la Lombardie, la Campanie, l'Egypte et la Syrie. Puis je me suis rendu compte de ce que ce pays présentaient de plus applicable à l'Algérie.

J'ai tiré des semences de la plupart des plantes d'Egypte et de Provence; j'ai fait avec elles des essais en divers sols, lieux et expositions, et j'ai donné de ces semences d'arbres, céréales et légumineuses à plusieurs établissemens, aux trapistes, aux jésuites, au jardin d'essai, et à plusieurs des agriculteurs les plus distingués que j'ai eu l'avantage de pouvoir apprécier, tels que M. Borely de Lassapie, M. le baron Vialard, M. Caussdou, M. Brémontier et à MM. Bruat et Simon. Une partie de ces essais seront sans doute infructueux, mais il me suffit qu'il en réussisse une partie.

Il faut faire en Algérie, comme en Lombardie, en Campanie et dans le pays de Valence, deux ou trois espèces de culture à la fois. Enfin, il y a un troisième point hérissé de difficultés, qui est le meilleur mode de cultiver dans le pays même; car il n'y a pas de tradition, parce que les Arabes ne cultivaient rien, si ce n'est leurs céréales d'habitude et quelques légumes, fèves et cucurbitacées; il n'y a qu'une routine aveugle. Vous savez combien nos paysans ont une routine enracinée, jugez, par celle-là de la routine arabe. Cet obstacle est bien grand en Algérie, car on n'improvise pas de nouveaux modes de culture.

J'ai fait une demande de concession dans l'intention de l'utiliser de suite. En attendant je n'ai pas perdu mon temps; car les études préparatoires sont nombreuses et difficiles.

En France, peu importe la couche d'eau qui est sous le sol, parce que la pluie vient toujours répondre aux besoins du cultivateur; là-bas il n'en est nullement ainsi : vous aurez toujours une certaine fraîcheur si la couche d'eau est rapprochée du sol, presque jamais si elle est profondément cachée.

Chez nous, on s'occupe peu de causes qu'en Algérie l'on ne peut trop étudier : ainsi en est-il des influences morbides, qui présentent des phénomènes tout à fait extraordinaires.

J'avais à voir les travaux des hommes tels que M. Borely de Lassapie, M. le baron Vialard et M. Martin-Desplats, qui ont déjà acquis une expérience remarquable des cultures africaines.

J'avais à me rendre compte des influences politique et militaire. Lorsque j'ai parcouru les différentes parties de l'Algérie, j'ai examiné les prix de marché. La province de Constantine est la plus favorable en elle-même à la culture; mais comme le prix du marché est le régulateur des cultures à établir et que les Arabes y sont maîtres du marché, elle est en ce moment peu favorable aux Européens : aussi j'ai choisi la province d'Alger, qui est généralement européenne, où les développemens seront plus hâtifs, où les prix de marché sont, pour certains produits, le double et le triple de ce qu'ils sont ailleurs.

M. le général de La Roche-Pouchin : Quel est l'état de sécurité des colons éloignés d'Alger ?

M. Edouard Michel : Ce n'est pas d'après l'éloignement d'Alger qu'il faut calculer la sécurité. Ainsi dans les environs de Bône et de Constantine, il y a sécurité assez grande pour qu'une petite accumulation de colons puisse résister. Il est vrai que leurs récoltes pourraient bien être détruites, mais il suffirait d'une enceinte comme on l'a fait dans les fermes-modèles pour les mettre à l'abri. Quant à la production, je crois que la province de Constantine exporte des céréales dans les deux autres provinces.

M. Fortin d'Ivry : Voici ce que j'ai observé à cet égard dans la province de Bône, il n'y a que les lisières de la Kabilie qui ne soient pas sûres. Du reste, la culture européenne y est nulle, parce que celle-ci ne se fait qu'au moyen des routes et qu'il n'y en a pas encore. La production arabe en céréales y est considérable, mais les frais de transport l'écrasent : aussi ne peut-elle lutter avec les blés de la mer Noire, arrivant en nature ou convertis en farines à Marseille.

Une particularité extraordinaire que présente l'Algérie, c'est que pour 100,000 colons et 100,000 soldats, on importe 400,000 quintaux métriques de farine. Marseille a depuis longtemps le monopole de ce commerce, parce que recevant directement les blés d'Odessa à des prix très inférieurs, elle peut livrer les farines à meilleur marché que celles d'Algérie où les frais de mouture sont exceptionnels et extraordinaires, et dans certaines localités, ont parfois excédé le prix du grain. Aussi une partie de la province d'Oran a dû se nourrir, à la suite des razias de 1844, avec les blés de la mer Noire. La province de Constantine peut en partie fournir des grains aux autres provinces, mais elle ne peut en général rivaliser avec ceux d'Odessa.

Quant à la sécurité, celle de la province de Constantine est assez grande pour établir entre elle et les deux autres provinces une différence complète. La province d'Oran est celle où les Arabes sont le plus remuants et le plus fanatiques : aussi, bien qu'on y ait exécuté de beaux travaux, tels que le barrage du Sig, auquel les Romains n'ont jamais rien eu de comparable, bien que le climat de Tlemcen soit enchanteur, que le sol y soit couvert de plantations, que la population de cette ville soit composée de Coulouglis, partisans de notre domination par crainte des Arabes, la colonisation n'y a fait aucun progrès. Quant à la province d'Alger, elle participe des avantages et des inconvéniens des deux autres.

Dans la subdivision d'Alger, la sécurité est aussi grande qu'en France. Ce que l'on appelle le Massif est un pâté de cinquante lieues carrées environ, composé de montagnes et de côteaux peu élevés, dans lesquels on pénètre par des coupures s'ouvrant vers la côte ou sur la Mitidja. Dans la plaine surtout, du côté de Boufarik, de Blida, la sécurité est parfaite. Je ne connais qu'un exemple d'appréhension manifestée dans ces derniers événemens, c'est celui d'un cultivateur, qui se contenta de ramener pour quelques jours sa femme et sa fille à Alger. On peut dire que dans la Mitidja il y a sûreté, excepté aux deux extrémités. Quant au Massif, sa constitution fait que, même en cas de revers, il serait très facile à défendre, parce que la cavalerie arabe ne pourrait y pénétrer. Aussi, beaucoup d'Européens s'y sont-ils établis.

Les Maures aujourd'hui craignent plus les Arabes que nous, parce que chez eux l'intérêt domine le fanatisme, tandis que chez les Arabes, c'est le fanatisme qui domine l'intérêt. Je considère donc le Massif d'Alger, dès à présent, comme tout à fait sûr et européanisé.

Sur la lisière de la Mitidja s'élève Blida, qui compte 3,000 hommes de garnison et vers lequel se rendent sans cesse des corps de troupes; puis au-delà de l'Atlas, Miliana et Medéa, chefs-lieux de subdivisions militaires : de sorte que tout parti qui voudrait pénétrer dans la plaine serait pris à revers, écrasé; car les tribus placées dans la zône dont les limites sont indiquées par ces deux placet sont forcément pour nous. Koléah garde le Massif à l'ouest, puis au-delà le territoire de la capitale est protégé par Miliana, Cherchell et Orléansville. Aussi avez-vous vu dernièrement Abd-el-Kader éviter soigneusement tout ce vaste territoire, laisser Medéa et la Mitidja sur la gauche, et aller s'enfoncer à l'est dans la Kabylie : toute autre direction lui eût été fatale, il le sentit très bien. Je crois donc la sécurité assez bonne dans son ensemble; il n'en est pas de même de la salubrité.

M. Ed. Michel : Pour quelques années encore, mais elle ne peut que s'améliorer avec le temps. Bône, qui était jadis très malsain, est aujourd'hui très sain.

M. de la Roche-Pouchin : N'oubliez pas l'Italie, où il y a des territoires que l'on ne peut assainir depuis des siècles : telles sont les vallées de la Chiana et les Maremmes.

M. de Saint-Céran : On n'y a peut-être pas fait les travaux nécessaires.

M. de La Roche-Pouchin : En Toscane, la généralité se nourrit de blé d'Odessa; mais, par contre, elle exporte le sien et le vend jusqu'à 30 fr., tandis qu'elle n'achète le blé de la mer Noire que 30 fr., en bénéficiant du surplus.

M. Bonnafond : Je crois que M. Fortin a bien vu l'Algérie; mais je crois qu'il y a dans le Massif de très belles propriétés, telles que celles de M. Martin-Desplats, près Alger, qui ont été vendues 500,000 francs à de riches capitalistes et propriétaires de France. On a cultivé le Massif avec facilité et très bien, mais il n'en est pas de même de la Mitidja, où la plupart des colons ont succombé sous l'influence des fièvres. Je ne veux pas défendre les colons en général, mais il y en a qui se sont établis en Algérie sérieusement et avec la ferme volonté de donner suite à leurs tentatives.

M. Fortin : J'abonde dans le sens de M. Bonnafond, mais voici comment j'explique cette grande valeur donnée à quelques propriétés; c'est qu'on y a planté un grand nombre d'arbres qui donnent peu de peine et acquièrent en peu d'années une valeur considérable. Ainsi, dans la propriété de M. Martin-Desplats, on a greffé 22,000 oliviers et planté 10,000 mûriers, et il a pour 40 à 50,000 francs d'outils et de matériel. On conçoit que de cette manière les propriétés acquièrent une grande valeur; mais ce n'est pas là de l'agriculture profitable pour le moment, telle que celle du jardinier qui fait rapporter à l'hectare jusqu'à 1500 par an. C'est un capital immobilisé sur le sol en défrichemens, en plantations : fécond d'avenir, il augmente considérablement la valeur du fonds; mais il n'a pas encore donné de profit net et constant, comme le jardinage ou certaines prairies. Je persiste donc dans l'opinion que j'ai émise que la culture n'a pas, en général, donné de profits bien nets et positifs en Algérie. Cependant des ventes récentes démontrent clairement que les améliorations foncières commencent à y être fort avantageuses, par la plus-value qu'elles entraînent pour les propriétés rurales.

Séance du 10 avril.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars est lu et adopté; la dernière partie, comprenant les communications faites à la Société par M. Fortin, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part M. le président et MM. Pouzin, Bonnafond.

M. Hugo donne lecture d'une lette de M. Carlos de Bouville, membre de la Société, qui contient des détails sur l'état dans lequel se trouve la colonie de Santo-Thomas, depuis qu'elle est abandonnée à ses propres forces, sur les ressources que pourrait y trouver le commerce étranger. M. de Bouville désirerait que la Société intervint à ce sujet, et qu'elle obtint du gouvernement de faire de ce port, un des meilleurs de la côte, l'un des points de relâche des nouveaux bâtimens à vapeur appropriés au service des lignes transatlantiques; on donnerait ainsi une nouvelle vie à un port et à une colonie dont la France pourrait même se déclarer protectrice.

M. le président. Je ne pense pas que la Société doit s'occuper aujourd'hui de la colonie de Santo-Thomas. Si elle l'a fait autrefois, c'est que cela se rattachait aux études que lui imposait la grande question de la colonisation algérienne. Dans le cas du percement de l'isthme, Santo-Thomas se trouverait, il est vrai, sur la route de l'extrême Orient; mais comme étant en Amérique, ce point ne mérite de la part de la Société qu'une attention très secondaire.

M. Audiffred. La colonisation de Santo-Thomas, je pourrais le prouver, n'était qu'une œuvre d'industrialisme, qu'une spéculation destinée à enrichir la compagnie au prix de la fortune ou de la vie des malheureux qui ont pu s'y intéresser. Je demande à répondre au nom de la Société à M. Carlos de Bouville, afin de l'éclairer.

M. Hugo : M. Carlos de Bouville est en position d'être parfaitement instruit de l'état de la colonie de Santo-Thomas. Il ne demande pas d'ailleurs que l'on s'occupe de la colonisation, mais des moyens de faciliter les relations de ce port avec l'Europe, en en faisant un point de relâche pour les paquebots transatlantiques. Je crois qu'il serait, du reste, très difficile d'entrer dans la voie indiquée par notre honorable confrère, parce que l'acte de concession de Santo-Thomas à la compagnie belge dit formellement que le résultat des conventions sera nul en cas de transmission du territoire à une puissance étrangère. Je pense donc, ainsi que M. le président, que la société ne peut rien à ce sujet.

M. le général de La Roche-Pouchin : Vous savez que c'est à la position qu'a prise notre consul-général à Tunis, M. de Lagau, auprès du bey, que la France doit les excellens rapports dans lesquels elle se trouve avec ce prince. Ces rapports deviennent chaque jour plus intimes; un ambassadeur de la cour de Tunis réside actuellement à Paris. Aujourd'hui, cet envoyé vient d'acheter une vaste maison. Ce fait, tout à fait nouveau pour nous, d'un immeuble acquis par un musulman, m'a paru assez remarquable pour le signaler à l'attention de la société.

M. le président : J'ajouterai quelques détails à ceux que vient de nous communiquer M. le comte de La Roche-Pouchin. Cette maison a été achetée au nom du bey, il est vrai, mais dans le but d'y fonder une institution où résideront les jeunes gens qu'il se propose d'envoyer à Paris pour y achever un cours d'instruction complet. Une chose seule paraît l'embarrasser, c'est la difficulté qu'ont les musulmans parmi nous à accomplir les pratiques de leur culte.

Je sais de plusieurs hommes haut placés, qui se font une idée très juste des nouveaux rapports que l'Orient doit établir avec l'Europe, qu'on enverrait plus d'Orientaux en France si cette difficulté n'existait, si les familles étaient assurées qu'en cas de maladies les jeunes gens ne mourussent pas sans les secours de leur religion, et qu'en cas de mort leur corps sera déposé en un lieu consacré par les prières mulsumanes. Il s'agit de savoir si le gouvernement ne devrait pas élever deux mosquées, l'une à Paris, l'autre à Marseille, les deux principaux points de résidence des Orientaux en France. On aurait peut-être lieu d'être étonné que notre gouvernement, qui a aujourd'hui pour sujets près de 4 millions de musulmans, ait attendu aussi longtemps pour prendre l'initiative de cette mesure.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

19 JUIN 1846. N. 175. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	13 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	26 fr.	Un an.	32 fr.

Annonces :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, To Strand, au bureau de *l'Observateur français*.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours du départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Inauguration du Chemin de fer du Nord. — Chronique. — ALGÉRIE : Création d'un corps de commissaires du Roi. — Abd-el-Kader et le Maroc. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Médéa. — Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN : Poursuite d'Abd el-Kader. — Subdivision de Tlemcen. — Subdivision de Mostaganem. — Subdivision de Mascara. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Notice sur les mines de l'Edough.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 15. — Rapport de pétitions. Discussion du projet de loi sur les crédits extraordinaires et supplémentaires pour les exercices de 1845 et de 1846 et pour les exercices clos. M. de Gabriac prononce au milieu du bruit un discours sur les affaires de la Plata. M. de Castellane se plaint de la centralisation de l'administration de la guerre, et attribue à cette centralisation le haut prix des grains achetés pour l'armée d'Afrique. M. Molme de Saint-Yon répond qu'il a été cette année obligé d'envoyer acheter des grains jusque dans la mer Noire. La Chambre adopte les articles du projet, l'ensemble ne peut être voté faute d'un nombre suffisant de membres.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 12. — Les crédits de l'Algérie sont votés par la Chambre. M. Genty de Bussy demande l'ouverture d'un port franc en Algérie, il croit qu'Oran serait la localité la plus convenable. M. Dangeville se plaint du peu de progrès de notre navigation dans la Méditerranée. M. de Mackau présente l'apologie de l'administration qu'il dirige. M. Gauthier de Rumilly regrette qu'on ait avancé l'âge de la mise à la retraite pour les capitaines de vaisseau. M. de Mackau répond qu'il faut de jeunes capitaines et de vieux amiraux. — M. de Beaumont se plaint de ce qu'on a suspendu à la Martinique les travaux du Port-Royal qui ont coûté 350,000 francs, et qui pourraient être achevés avec une dépense de 100,000 francs. M. de Mackau croit avoir rendu service au pays en arrêtant des travaux qui auraient coûté des sommes immenses. — La Chambre adopte plusieurs chapitres du budget de la marine.

Du 13. — M. de Carné développe un amendement ayant pour but d'augmenter de 95,000,000 francs, le chapitre 3, des services coloniaux, dans le but de combler le déficit produit par l'affranchissement des nègres des propriétés domaniales. L'augmentation est adoptée. La chambre règle son ordre du jour.

Du 15. — Discussion du budget de la Légion-d'Honneur. M. Lherbette signale le grand nombre de croix distribuées depuis quelque temps. M. de Salvandy compare les distribution d'aujourd'hui à celle qui se faisait du temps de l'Empire. Le budget est voté. M. Léon de Malleville interpelle le ministère sur les affaires de Syrie. Il se plaint du peu d'énergie que déploie notre gouvernement dans la défense des intérêts chrétiens du levant. M. Guizot assure que la France protège efficacement les intérêts chrétiens. Du moins c'est ainsi qu'on le pense en Syrie et à Rome.

Du 16. — M. de Lamartine prouve qu'il n'y a point incompatibilité entre les Druses et les Maronites, ces deux peuples sont au contraire une même famille. Jamais une guerre n'a éclaté entre eux à l'occasion du culte. L'orateur rappelle ce qui s'est passé dans le Liban depuis 1841. Il réclame vivement la protection de la France en faveur des Maronites et des Druses, et rend le gouvernement responsable du sort de ces peuples s'ils venaient à disparaître. M. Guizot a toujours pensé que la France avait un double but à poursuivre en Orient; celui de la sécurité des populations et celui de la prépondérance de la politique. C'est ce double but que poursuit le gouvernement. La Chambre adopte le budget des dépenses pour l'exercice de 1847. Discussion de la loi relativé aux réfugiés étrangers. Le projet est adopté.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Il nous souvient, quand nous étions enfant, que des voix amies nous racontaient souvent les splendeurs des fêtes impériales, fêtes guerrières auxquelles notre imagination prêtait un éclat et des proportions féériques. Notre imagination est vaincue ; l'industrie fait bien d'autres miracles, et ses fêtes, bien qu'elle soit inhabile encore à les organiser, dépassent de beaucoup, sinon en magnificence, au moins en grandiose tout ce qui a été fait jusqu'ici.

Voilà le premier mariage de deux capitales, de deux peuples, accompli, et, Dieu merci ! les témoins n'ont pas manqué à cette cérémonie imposante. Puisse la politique ne pas jeter la discorde dans ce nouveau ménage, et ne pas briser l'anneau de fer qui unit les deux époux !

Dimanche matin, deux convois gigantesques partaient, à une heure de distance l'un de l'autre, de la vaste gare de Paris, emportant 1,500 invités environ. Les voûtes, les murs, les locomotives étaient pavoisés de drapeaux belges et français ; partout la foule se pressait joyeuse sur le passage des convois, attirée bien plus par une curiosité vague et instinctive que par le sentiment du fait nouveau qui se passait sous ses yeux.

Nous traversons rapidement ces belles et riantes campagnes, ces villes populeuses, sous l'ardeur d'un soleil splendide, salués, ici par des *vivat*, là, par des gardes nationaux, des garde-champêtres, des gendarmes ; on présente les armes, on bat aux champs, et c'est bien le moins qu'on puisse faire : n'est-ce pas la reine des temps modernes qui passe ?

On devait déjeûner à Amiens ! Hélas ! on n'y déjeûne guère, on n'y déjeûne même pas du tout. En route ! en route ! nous n'en dînerons que mieux à Lille. Vivat ! nous y voici enfin ! Des pavillons élégans se dressent aux abords de l'embarcadère ; l'élite de la population lilloise s'y presse pour saluer la première les deux princes, Nemours et Montpensier.

L'évêque, accompagné de tout son clergé, appelle sur la vaste entreprise que nous inaugurons la bénédiction divine, et prononce quelques paroles vivement senties qui prouvent que le clergé de France saura s'associer un jour aux éclatantes manifestations de l'esprit du siècle, et qu'il joindra ses efforts aux efforts de tous pour réaliser dans ce monde le royaume du Dieu vivant.

Le dîner annoncé pour cinq heures et demie est retardé jusqu'à sept ; un incendie, le seul malheureux incident de cette fête, motive ce retard.

A quelque chose malheur est bon ! une vaste tente sert de cabinet de toilette aux voyageurs ; le service du vestiaire est fait avec ordre, et bientôt dix-huit cents invités, en beaux uniformes ou en toilette de bal, prennent place à ce festin gigantesque dans une salle improvisée avec un art et un goût exquis.

Des toasts remarquables par les sentimens d'union, de paix, de confraternité qu'ils exprimaient, ont été portés par M. le duc de Nemours et par M. de Rothschild. Pourquoi donc la musique, en ce moment même où la fusion de deux nationalités était le fait dominant, s'est-elle avisée de jouer l'air de *Charles VI*, qui réveille des sentimens de haine, ou tout au moins d'antipathie populaire?

Après le dîner est venu le bal, et à deux heures du matin deux convois partaient, l'un pour Paris, l'autre pour Bruxelles. Moins pressé, nous avons passé une partie de la nuit dans un excellent lit, que nous devions aux soins hospitaliers de la Compagnie, et le lendemain, à dix heures, deux autres convois partaient presque simultanément pour Bruxelles, l'un portant les princes, les ministres, M. de Rothschild et les principales autorités conviées à ces fêtes, le second la masse des invités.

Une heure après, nous quittions la France, et mettions le pied sur le territoire belge, où le poste des douanes, les fanfares, l'artillerie nous ont accueillis avec enthousiasme. La douane, tout étonnée, des deux côtés de la frontière, en nous voyant ainsi passer, semblait pressentir que son règne touchait à sa fin.

Nous traversons Gand, Courtray, Malines, au milieu des flots de populations parées et joyeuses. A quatre heures, Paris donnait la main à Bruxelles ; les deux capitales, les deux royaumes s'unissaient dans une fraternelle poignée de main.

Le roi et la reine des Belges, le corps diplomatique attendaient au débarcadère, merveilleusement pavoisé, les princes français. La Belgique entière était là. Jamais fête n'eut un pareil caractère.

Le bal donné dans la nouvelle gare du chemin de fer belge était splendide. La vaste salle qui a plus d'une lieue carrée contenait facilement ses dix mille invités ; jamais spectacle plus grandiose n'avait frappé nos regards ; et n'était-ce rien que ces têtes couronnées, ces princes, ces diplomates, l'élite des deux populations, dansant sur le théâtre même des grandes exploitations du travail moderne. On ne dansait plus comme jadis sur un volcan, Dieu merci, mais sur des rails.

Le héros de cette fête magnifique, celui qui a attiré le plus les regards de la foule, a été un jeune Arabe algérien, Ahmed-ben-Rouila, l'un des prisonniers de la Smala, enfant plein d'intelligence, qui fait en ce moment son éducation française à Paris. Ben-Rouila était là le seul représentant de l'Islanisme aussi bien que de l'Algérie et de l'Orient. On peut facilement se faire une idée de l'impression profonde qu'a produite sur cette jeune imagination ce spectacle inouï.

En sortant du bal nous montions en wagon ; aux premières lueurs du jour nous saluions Mons, Valenciennes, Douai, et à deux heures nous arrivions à Paris, ayant en 54 heures assisté à deux bals, deux banquets, vingt réceptions officielles, fait deux cents lieues.

Malheureusement la Compagnie n'a pu réaliser l'heureuse idée qu'elle avait eue d'abord de donner une fête aux travailleurs qui ont posé sur le sol cette voie de communication merveilleuse.

Mais nous épelons à peine l'alphabet de ces grandes fêtes nouvelles. Ce n'est là que la première section du grand réseau qui doit unir l'Allemagne à l'Algérie et à l'Orient ; avant quatre ans, ce chemin se prolongera sur Lyon et Marseille. Que seront donc les fêtes de cette inauguration, qui unira la France et le nord de l'Europe à toutes les populations du bassin de la Méditerranée ?

CHRONIQUE.

— Par ordonnance du 31 mai, M. Rocquancourt, lieutenant-colonel, commandant militaire de l'Ecole égiptienne, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Cinquante hommes d'infanterie ont quitté Laon pour se rendre à Vervins, où ils seront à la disposition de M. le sous-préfet pour être répartis dans les villages des environs que des incendies ont aussi ravagés. Quinze fantassins ont été renvoyés ces jours derniers à Tavaux, sur la demande du maire de cette commune, et dix à Clermont-les-Fermes.

— Les incendies se multiplient dans le département de l'Aisne. Le 9, tous les bâtimens de la ferme de Luvry, dépendance de la commune de Cohartille, canton de Marle, ont été la proie des flammes. Déjà, quelques jours auparavant, une meule avait été incendiée.

Le lendemain, 10, le feu a éclaté dans la commune de Mortier. La dévastation a été effrayante. Cinquante-quatre habitations, presque toutes couvertes en chaumes, ont été la proie des flammes. Il faut y ajouter 70 bâtimens de décharge, des granges, etc. Le dommage dépasse 120,000 f. On ne compte plus à Mortiers qu'une trentaine de maisons. Les habitans des villages voisins ont donné l'hospitalité à un grand nombre de victimes qui se trouve sans asile et sans ressources.

L'enquête a amené l'arrestation d'un individu.

EXTÉRIEUR.—ANGLETERRE.—Lord Exeter et lord Delaware ont parlé contre le bill des céréales. Ce dernier a déclaré avec émotion qu'il faisait violence à ses sentimens en votant contre sir Robert Peel et lord Wellington, mais qu'il ne pouvait se décider à adopter une mesure si préjudiciable à la propriété foncière. Plusieurs lords avait demandé la parole; il n'est donc pas probable que le vote définitif ait eut lieu dans la même séance.

Aux communes, la discussion a continué sur le bill de coercition. O'Connel a confirmé les témoignages de satisfaction exprimés la veille par son fils à propos de la présentation des bills relatifs aux tenanciers de l'Irlande. Il pense néanmoins que les mesures proposées n'ont qu'un intérêt d'avenir et ne peuvent rien pour guérir les maux actuels de l'Irlande. Il aurait voulu qu'elles fussent modelées sur le système en vigueur dans la province de l'Ulster, et son avis est que le projet ministériel est susceptible d'amendement à son avantage.

ITALIE. — Le bruit a couru ces jours-ci que le ministère avait reçu des nouvelles très graves d'Italie. Un mouvement aurait éclaté dans les Etats romains et l'armée autrichienne, comme elle en avait d'avance reçu l'ordre, aurait envahi les légations.

La lettre suivante, datée de Lisbonne, 8 juin, semble confirmer ces bruits :

« La mort du pape a produit une profonde impression dans toute l'Italie. L'agitation à Rome est très grande ; on se dépêchait de faire tous les prépartifs nécessaires pour le conclave, afin de nommer le plus tôt possible le nouveau pape.

» Le bruit court ici que le peuple romain s'était rassemblé dans les rues pour demander la *sécularisation du gouvernement* et des *réformes*, les autorités militaires ont fait disperser les rassemblemens par la troupe ; l'ordre n'aurait été rétabli qu'après une collision sanglante.

» On assure que le fameux Gaetanino, valet de chambre (*cameriere*) favori de Grégoire XVI, a jugé prudent de se sauver de Rome et de passer en Toscane.

» La fermentation de la Romagne et des Marches augmente de jour en jour. On ajoute même que des troubles ont éclaté à Ancône.

» En Piémont, les esprits sont aussi très exaltés : les choses sont arrivées à tel point dans ce pays, qu'il sera bien difficile à Charles-Albert de reculer. »

Ces divers bruits paraissent très fondés. La Bourse s'en est fortement émue, et les fonds romains ont baissé d'un quart.

PORTUGAL. — Les bruits les plus contradictoires circulent toujours à Madrid sur les événemens de Portugal. Le gouvernement espagnol, soit qu'il craigne d'augmenter l'agitation, soit qu'il ne reçoive pas lui-même de nouvelles positives n'en fait publier aucune qui ait un caractère officiel.

Toutefois, la correspondance ministérielle parle vaguement de manifestations orageuses à Lisbonne dans les soirées du 1er et 2 juin.

Le décret qui réorganise la garde nationale a paru le 3 juin. Plusieurs gouverneurs civils et des chefs militaires ont été destitués par un autre décret du même jour.

Rien, jusqu'à présent ne donne à penser que toutes les concessions du gouvernement de dona Maria aient désarmé le peuple et fait soumettre les juntes. Bien au contraire, le peuple paraît montrer des exigeances toujours nouvelles et une dépêche de la junte de Coïmbre au cabinet Palmela réclame des garanties solides. Elle demande surtout un *ministère de confiance*, indépendant de *la cour et de l'étranger*, c'est-à-dire un cabinet autre que celui de Palmela ; elle ne promet son adhésion qu'à de certaines condition qui nous paraissent trop dures pour que la cour y souscrive. D'un autre côté, l'insurrection ne fait que grandir chaque jour. *El Clamor publico* annonce encore le *pronunciamiento* de la ville de Cintra. Il signale, en outre, l'attitude toujours menaçante des forces insurrectionnelles du nord, concentrées autour de la ville d'Oporto, à Valbon, à Rio Tinto, à Aguas Santas et à Bonzas.

Enfin, par les journaux anglais nous apprenons qu'une escadre a été dirigée sur Lisbonne.

BOURSE. — Du 12 juin.	5 0[0	P. H.	120 18	P. B.	120 »
—	3 0[0	—	83 80	—	83 05
Du 17 juin.	5 0[0	—	120 35	—	120 30
—	3 0[0	—	83 15	—	83 05

ALGÉRIE.

CRÉATION DE COMMISSAIRES DU ROI POUR L'EXPÉDITION DES AFFAIRES COURANTES EN ALGÉRIE.

Un fait de la plus haute importance est ressorti des débats de la Chambre à propos des crédits extraordinaires de l'Algérie. Ce fait, dénoncé d'abord à la tribune par l'honorable M. de Tocqueville, démontré jusqu'à l'évidence par l'honorable M. Ferdinand Barrot, a été confirmé par tous les orateurs qui ont pris la parole dans la discussion, et le ministère lui-même, bien qu'il ait cherché à l'atténuer, avec son adresse ordinaire, n'a pas pu s'empêcher d'en reconnaître l'existence.

La France sait aujourd'hui à qui s'en prendre des lenteurs apportées au peuplement de l'Algérie.

Elle sait que la mésintelligence qui n'a cessé de régner entre le gouvernement central et le gouvernement de la colonie a été jusqu'à présent le seul obstacle sérieux qu'ait rencontré la colonisation.

Deux plans, deux systèmes, ont été continuellement aux prises depuis quatre années. Le plan de colonisation militaire soutenu par M. le maréchal Bugeaud, et le système qui consistait à ne repousser aucune expérience, à ne décourager aucun effort, à admettre aussi bien la colonisation civile que la colonisation militaire, la colonisation par la petite propriété que par l'association des grands capitaux.

De ces deux plans, l'un, celui de M. le maréchal Bugeaud, ne pouvant s'accomplir sans le secours du Trésor, menaçait la France de dépenses et de longueurs incalculables. L'autre, au contraire, n'employant que des capitaux et des bras libres, demandant tout au plus à l'État quelques faibles dédommagemens, dans les cas de petite propriété, pour les frais de première installation, promettait de grandes économies de temps et d'argent. Il était naturel que le gouvernement lui donnât la préférence.

Mais si la raison était toute entière cette fois du côté de l'autorité centrale, la force se trouvait entre les mains du gouvernement local. Aussi rien ne se faisait. Les colons arrivaient à Alger nantis de promesses de concessions émanées du ministère ; on les traînait de mois en mois, de promesse en promesse, de leurre en leurre. Les malheureux, obligés de vivre en attendant dans les villes du littoral, épuisaient leurs faibles ressources. L'argent s'en allait et la terre ne venait pas.

Ainsi, les bonnes intentions du ministère se trouvaient déjoués par la force d'inertie que leur opposait le gouvernement local, et les bras qui auraient pu servir à la prospérité du pays n'étaient pour lui qu'un surcroît de charges, une augmentation de misères.

Même tactique à l'égard des questions adressées par le ministère.

Une demande en concession arrivait-elle aux bureaux de la guerre ? Paris s'empressait aussitôt d'en référer à Alger.

On attend encore les explications.

Nous avons entendu l'honorable M. de Tocqueville se plaindre à la tribune de ce qu'à toutes les questions que lui adressait la commission des crédits sur le nombre des hectares de terres concédées, sur le nombre de celles qui restent à concéder, sur tous les points enfin de culture et de colonisation, M. le ministre répondit invariablement : « Je l'ignore. »

C'est qu'il l'ignorait et l'ignore encore, en effet ; c'est que le gouverneur-général, dans l'espérance de faire tôt ou tard prévaloir ses plans de colonisation militaire, oppose une fin de non-recevoir à toute proposition favorable à la colonisation civile ; c'est que tous les ordres du ministère ne peuvent arracher les bureaux de la colonie à leur silence de commande.

Ce n'est pas tout; il nous a été affirmé que de doubles lettres ont été écrites d'Alger à Paris dans le but, d'une part, de détourner un capitaliste trop intrépide de ses projets de colonisation, en lui traçant le tableau des pertes qui l'attendaient en Algérie, d'autre part, d'engager le ministère à retirer sa promesse en lui exagérant les avantages qu'il avait fait au concessionnaire.

Le gouvernement local ne recule, comme on le voit, ni devant la désobéissance, ni devant l'intrigue. Ne pouvant faire triompher ses idées, il veut se donner le mal n plaisir de déjouer les entreprises des autres, et nous avons assisté pendant quatre années à ce scandale inouï, dans nos fastes administratifs, d'un subalterne éludant ou bravant avec impunité les ordres de son supérieur.

Frappée de cet épouvantable désordre, la Commission réclamait la création d'une autorité politique, d'un ministère spécial, lequel, obligé par la responsabilité réelle, à une salutaire énergie, se fût trouvé à l'abri de toute rébellion, de toute désobéissance.

Cette mesure eût annulé l'effet du mauvais vouloir de l'autorité locale, supprimé les lenteurs qui entravent la colonisation civile, remis en un mot l'Algérie dans la voie qu'elle n'aurait pas dû quitter un instant.

Le ministère est venu assurer à la tribune que les circonstances s'opposaient à la création d'une autorité spéciale qui mettrait la guerre en seconde ligne, lorsque la guerre est encore le fait principal; que la paix était signée entre le maréchal Bugeaud et le cabinet; que d'ailleurs la population civile n'était pas encore assez considérable pour qu'on lui subordonnât la population militaire.

Evidemment il se trompait de l'effet à la cause.

Ce n'était pas en vue de la population civile préexistante dans la colonie, que la commission réclamait la répression des abus causés par le régime du sabre; c'était en vue de la population civile à venir; en vue de favoriser l'établissemens des nouveaux colons européens sur le sol d'Alger, bien plus encore que pour assurer à ceux qui y sont déjà, une protection efficace. Mais enfin la Chambre a pensé comme le ministère, et il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à prendre une résolution décisive.

M. le ministre des affaires étrangères a préféré prendre devant la Chambre des engagemens solennels: à l'avenir le cabinet sera, de son propre consentement, responsable de la conduite des affaires de colonisation en Algérie.

Le gouvernement central n'a-t-il pas pris, par l'organe de M. Guizot, des engagemens disproportionnés à ses forces. Si la mésintelligence entre les deux pouvoirs est moins sensible, moins évidente, (osons le dire), moins brutale, s'ensuivra-t-il de là qu'elle ait complètement cessé? La guerre ne continuerait-elle pas sourdement sous les apparences de la paix?

En un mot, le scandale détruit, croit-on que le mal soit effacé?

Non, malgré les assurances données par M. Guizot, malgré la décision de la Chambre, nous n'hésitons pas à le dire, les germes de dissentimens ne sont pas extirpés. M. le maréchal Bugeaud n'a pas plus renoncé à la colonisation militaire, que M. Guizot à son projet de ministère spécial. Sans se heurter de front, ces deux principes n'en seront pas moins en lutte demain comme aujourd'hui.

Mille moyens se présentent au gouvernement local pour éluder les ordres du ministère. Absence totale de terres à concéder, nécessité de ménager les intérêts indigènes, dangers auxquels sera exposé le colon civil dans telle ou telle position, par suite du voisinage de telle ou telle tribu arabe, mauvaise qualité des terre, etc., etc. tant de prétextes peuvent justifier une désobéissance! Tant de motifs spécieux peuvent servir à entraver le peuplement de l'Algérie!

Dans l'état actuel de l'organisation administrative, le gouvernement central ne peut que s'en remettre au jugement de l'autorité locale, pour la valeur des motifs exposés. Ne l'avons-nous pas vu se conformer à l'avis du gouverneur-général même pour des faits d'une bien autre importance qu'une concession de terre, pour la vie de trois cents prisonniers français?

Dans cette situation, la responsabilité ministérielle est une fiction, la colonisation civile un rêve aussi irréalisable que par le passé.

Il faut que le gouvernement central prenne des mesures pour rendre cette responsabilité réelle, cette colonisation possible, pour satisfaire, malgré l'autorité militaire qui règne dans la colonie, le vœu le plus cher de la France et des Chambres, la prompte introduction d'une population européenne en Algérie.

Il faut que le gouvernement central se mette en disposition de résoudre par lui-même, toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre le colon civil et le gouvernement militaire, qu'il puisse à toute heure contrôler les actes de l'autorité locale, et réduire au néant sa funeste opposition.

Un moyen bien simple se présente pour arriver à ce but. On le trouvera dans la création d'un corps de commissaires du roi, placés dans les attributions et sous les ordres immédiats du ministère de la guerre.

De même que les *missi Dominici* constitués par les lois de Charlemagne, ces commissaires du roi seraient chargés d'aller, sur un ordre du ministre de la guerre, porter la justice du gouvernement central sur tous les points de la colonie.

Ce serait une sorte de magistrature indépendante, tout à fait en dehors de la hiérarchie administrative et militaire de l'Algérie, et ne relevant absolument que du ministre.

Leurs fonctions se réduiraient à se transporter à Alger, à Constantine, à Oran, dans toutes les villes du littoral, et de l'intérieur où il y aurait un commencement de colonisation civile.

Ils auraient plein pouvoir pour trancher les difficultés, ou selon les ordres directs du ministère, ou selon les règles de l'équité naturelle; plein pouvoir pour faire expédier les affaires courantes, répondre aux demandes de concessions restées dans les cartons par la négligence des bureaux, partager les terres, installer d'office les colons.

En un mot, devant les commissaires du Roi seraient portées toutes les affaires de colonisation, et ils les jugeraient en dernier ressort.

Ils seraient chargés en même temps d'éclairer tous les doutes du ministère, de répondre à ses questions, de prendre les informations dont les bureaux de Paris pourraient avoir besoin dans les affaires de colonisation.

Surveillés par ces agens indépendans de l'autorité locale, les bureaux de l'Algérie prendraient, au point de vue de la colonisation une activité qu'ils n'ont pas. Et nous sommes convaincus que les fonctions des commissaires du Roi se borneraient la plupart du temps à approuver leurs opérations.

De son côté, le ministère, tenu parfaitement au courant de ce qui se passerait sur l'autre rive de la Méditerranée, ne se verrait plus dans l'humiliante obligation de répondre à toutes les demandes de la Chambre par un: « Je l'ignore. »

Alors la Chambre et l'opinion pourraient sérieusement invoquer la responsabilité ministérielle. Cette responsabilité serait réelle.

Mais tant que le ministère restera sans moyens de contrôle sur les actes de l'autorité algérienne, tant qu'il aura besoin pour se renseigner de s'adresser au gouvernement local, ce ne sera pas le ministère qui commandera au gouverneur-général, ce sera le gouverneur-général qui commandera au ministère, et nous ne comprenons pas par quelle étrange combinaison le subordonné serait tenu de répondre des actes de son supérieur.

[illegible] LE MAROC.

Les journaux et les correspondances d'Alger sont unanimes pour annoncer le retour du calme sur presque tous les points de l'Algérie; mais on n'en est pas pour cela mieux informé de la position et des démarches d'Ab-el-Kader, et le gouvernement algérien en est réduit lui-même à se poser cette question: Est-il entré dans le Maroc, ou attend-il sa defra sur notre extrême frontière?

Quel que soit le parti qu'il prenne, quel que soit le lieu qui lui sert de refuge, il est certain que la situation de ses affaires est loin d'être brillante, et il semble bien difficile qu'il puisse prolonger longtemps encore son séjour en Algérie.

Que deviendra-t-il alors? quel sera le caractère de ses démarches? contre quel danger devrions-nous nous mettre en garde?

On est en droit de penser qu'Abd-el-Kader a épuisé sur les tribus de l'Algérie à peu près toutes les ressources de sa politique. Du moins la dernière campagne semble le prouver. Il abandonne tout projet de pousser les populations à la lutte, et se contente de prêcher la fuite et l'émigration au Maroc. Il a donc renoncé à reconquérir le sol et n'entend nous disputer que les habitans. Tel est le caractère, assez étrange d'ailleurs, de cette dernière campagne. Abd-el-Kader parvient ainsi à déterminer la retraite de quelques centaines de tentes qui vont former sur les terres de l'empereur une petite colonie de réfugiés algériens. Mais là se borne le résultat de sa prédication et de ses démarches; la masse des tribus reste sourde à ses provocations.

Indépendamment de ce projet qui consistait à faire le vide autour de nous, Abd-el-Kader, dans cette dernière campagne, la plus fertile peut être en enseignemens, poursuivait encore un autre but; il voulait se faire un point d'appui au centre même de l'Algérie en engageant la Kabilie dans ses intérêts. Là encore ses efforts ont échoué; la Kabilie a spontanément rejeté ses propositions, et afin de faire connaître, par une démarche significative, la résolution de demeurer neutre: le lendemain même du jour où cette résolution était prise, la Kabilie envoyait sur nos marchés et sur nos ateliers, un nombre considérable de trafiquans et de travailleurs, afin que personne n'en ignorât.

C'est après avoir échoué dans ses projets d'enlèvement sur les populations de la province d'Oran et dans ses projets de soulèvement sur les peuples montagnards de la Kabilie, qu'Abd-el-Kader a pris la route du Sud et a commencé cette vie errante dans le désert qu'il mène depuis quelques mois.

Cette existence sans ressources, sans résultats, ne peut manquer d'avoir un terme prochain; les populations chez lesquelles l'émir trouve un refuge, et qui l'accueillent plutôt comme marabout que comme prince, se lasseront bien certainement d'une hospitalité qui les compromet, sans aucun profit, et lui-même ne se lassera-t-il pas de vivre confiné dans un coin du Sahara, privé de toute influence et sans espoir de la rétablir?

On peut donc regarder comme probable que l'émir ne tardera pas à rentrer de nouveau dans le Maroc, et alors que fera-t-il? Essayer par des prédications de fomenter des troubles en Algérie, c'est un moyen essayé bien des fois et désormais usé. Faire un nouvel appel à l'émigration, cela pouvait réussir une première fois; il l'a essayé et il a échoué.

Ce n'est point de ce côté que se tourneront ses efforts. La ressource qui lui reste et qu'il n'a employée encore qu'avec de grands ménagemens, parce que l'influence du marabout avait à lutter contre la puissance d'un chérif, prince et prêtre à la fois, c'est de chercher un appui dans le fanatisme des populations marocaines, de les appeler à lui et d'arborer dans le Maroc le drapeau de la guerre sainte, qu'il avait promené en Algérie.

Voilà le parti qu'il reste à prendre à Abd-el-Kader, et c'est dorénavant dans cette ligne qu'il s'engagera plus franchement, plus ouvertement qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

A dater du jour où il mettra le pied sur les terres du Maroc, la question de l'Algérie passera entièrement dans le domaine de la diplomatie. Tous les efforts de l'émir devront tendre à engager l'empereur dans une voie d'hostilités contre lui, parce qu'à l'aide de cette persécution, derrière laquelle il lui sera facile de faire voir l'instigation chrétienne, il engagera sans peine dans son parti un grand nombre de fanatiques, et parviendra ainsi à se reconstituer une armée.

Une fois rentré dans le Maroc, toutes les démarches d'Abd-el-Kader ne devront plus avoir qu'un seul but: l'exécution par l'empereur de la clause du traité de Tanger qui le déclare hors la loi.

Si Abd-el-Kader disposait de quelqu'influence en France, son intérêt serait de nous engager dans cette voie, de faire en sorte que le gouvernement français poussât Abd-er-Rahman à lui courir sus. Car cette action du prince chérif déterminerait infailliblement une immense réaction en faveur du marabout proscrit.

Voilà l'écueil que nous avons à éviter.

Si nous déterminons l'empereur à prendre des mesures actives contre l'émir, la persécution fera grandir celui-ci et affaiblira le crédit et la puissance de l'autre. Si nous pénétrons nous même dans le Maroc, pour y poursuivre Abd-el-Kader, et que cette invasion du territoire marocain s'exécute du consentement tacite de l'empereur, il en résulte un soulèvement général des populations marocaines, à la tête desquelles nous retrouverons l'émir; il en résulte encore l'affaiblissement de l'autorité impériale.

Mais, quoi qu'il arrive, dès qu'Abd-el-Kader aura touché le territoire marocain, c'est à Fez que toute la politique algérienne ira se nouer, et nous aurons alors à nous mettre en garde non plus contre l'insurrection de quelques tribus dans le sein de l'Algérie, mais contre l'invasion de nos frontières de l'Ouest par une armée marocaine recrutée en dépit de l'empereur, malgré lui et peut-être contre lui.

Ce que notre gouvernement doit avoir le plus à cœur aujourd'hui, c'est, tout en se hâtant de constituer l'Algérie sur des bases solides, d'exercer sur le Maroc une active et intelligente surveillance.

Il ne s'agit pas de lancer à l'empereur des significations comminatoires; tout ce qu'il entreprendrait par suite de ces injonctions violentes tournerait contre lui et contre nous.

Ce qu'il importe surtout, c'est d'avoir au Maroc des représentans parfaitement instruits des affaires de ce pays, et qui, sans protocoles, sans traités, sans notes diplomatiques, pourvoient journellement, incessamment, à la sûreté des nôtres.

Ce qu'il importe, c'est que le gouvernement soit informé jour par jour, nous dirions presque heure par heure, de ce qui se fait, de ce qui se dit, de ce qui passe dans ce pays qui va devenir le nœud gordien de la politique algérienne.

Ce qu'il importe, c'est que le gouvernement puisse communiquer avec Moulei-Abd-er-Rahman, empereur à Fès, autrement que par l'intermédiaire du consul-général à Tanger. Ce qu'il importe, en un mot, c'est que nous ayons auprès de l'empereur lui-même, à quelque titre que ce soit, un agent français parfaitement initié à tous les précédens comme à toutes les difficultés de la politique algérienne et marocaine.

Qu'on se rappelle ce qui advint lors du refus de ratification du traité de Lella-Maghnia. Ce fut pour le cabinet comme un coup de foudre. Ce refus n'avait pas eu lieu pourtant sans qu'il en eût transpiré quelque chose dans le Maroc, et le ministère n'en savait rien; il n'avait personne pour l'informer à l'avance de ce qui se passait et lui donner le temps d'aviser.

Nous craignons bien qu'Abd-el-Kader, une fois rentré dans le Maroc, le ministère, suivant sa coutume, ne s'endorme sur les deux oreilles, en attendant qu'un coup de tonnerre imprévu vienne le réveiller en sursaut.

L'Algérie désormais ne peut être menacée que par le Maroc; c'est donc là que toute la vigilance de l'administration doit se porter. Si dans les autres Etats mahométans, notre représentation consulaire comporte sans danger la médiocrité, il n'en est pas de même dans un pays, avec lequel chaque jour peut nous amener les complications les plus graves. Le gouvernement ne saurait apporter trop d'attention à la composition du personnel consulaire; et, par malheur, nous sommes forcés de le dire, dans l'état actuel des choses, ce personnel est, à tous égards, entièrement insuffisant.

On écrit de Tanger au journal *la Presse*, 31 mai:

En confiant les fonctions consulaires à des Anglais et à des juifs marocains, le gouvernement français n'avait pas à attendre de ses agens beaucoup de zèle et beaucoup de dévoûment à ses intérêts, et même dans certaines circonstances, notre politique a été paralysée, quelquefois contrariée par eux. Ainsi, en 1836, 1837 et 1838, les émissaires d'Abd-el-Kader agitaient activement les populations marocaines, et prêchaient publiquement la guerre sainte dans les villes et, dans les douars. Gibraltar expédiait à Tanger des armes et des munitions par Tétouan. Tanger, Larache et Rabat; Fez et Méquinez lui fournissaient des vivres, des objets d'équipement et des bêtes de somme.

Tous ces préparatifs, tous ces mouvemens étaient connus des agens et employés consulaires, marocains ou anglais, et cependant vers la fin de 1838 notre consul-général de Tanger ignorait ce qui se passait à cet égard. A cette époque, l'éveil lui fut donné, non pas par un de ses agens, mais par un voyageur français, M. Auguste Rey, qui, se trouvant à Rabat, et voyant débarquer plusieurs caisses de fusils de munition, s'empressa d'en donner avis. Tout d'abord, M. de Nyon n'attacha aucune importance à ce fait, rassuré qu'il était par les correspondances et les rapports de ses employés. Néanmoins, il s'informa, et découvrit peu à peu les traces de toutes les menées qui avaient lieu sur ce sujet, depuis deux ans.

Cette situation est d'autant plus facile à comprendre, qu'en acceptant le titre d'agens français, les négocians anglais ou marocains n'ont droit à aucun traitement: ni les uns, ni les autres, ne changent de nationalité, ni de condition; les Anglais restent Anglais, c'est-à-dire concurrens acharnés et ennemis déclarés de la politique et du commerce français; les juifs marocains restent juifs, c'est-à-dire esclaves soumis au régime le plus rigoureux.

Qu'arrivent-il de là? C'est que notre gouvernement n'a aucun moyen de connaître le Maroc et ne peut avoir sur sa politique aucune influence. Ainsi, dans les dernières complications, si notre gouvernement avait connu exactement l'état physique et moral des populations marocaines, les divers intérêts qui les divisent en groupes distincts, l'importance, les ressources et l'état de défense de toutes les villes de l'empire, les dispositions de leurs habitans, les vices personnels des principaux fonctionnaires, les embarras du sultan, il aurait pu dominer l'empereur sans coup ferir ou tout au moins sans dépenser autant de temps, d'argent et de gloire. Mais l'ignorance et le mauvais vouloir de ses agens l'ont privé des renseignemens les plus indispensables.

PARALLÈLE DES TROIS PROVINCES.

Le *Tableau de la situation des établissemens français en Algérie*, publié par le ministère de la guerre, ouvrage qui a paru un peu avant la discussion des crédits de l'Algérie devant les Chambres, contient des données assez curieuses sur la justice qui préside à la distribution des largesses entre les trois provinces de l'Algérie.

Ainsi les dépenses faites en 1844 pour l'exécution des travaux d'utilité publique, tant par le service du génie militaire que par celui des ponts et chaussées, et celui des bâtimens civils se sont élevées à la somme de 15 millions 457,996 francs. Ces travaux comprennent les natures d'ouvrages suivans: 1° les fortifications et bâtimens militaires; 2° routes; 3° routes, chemins vicinaux et stratégiques; 4° travaux maritimes; 5° bâtimens civils.

Cette dépense de 15,457996 francs se trouve répartie entre les trois provinces de la manière suivante:

Province d'Alger.	9,916,230 francs.
Province d'Oran.	2,550,134
Province de Constantine. . . .	2,991,642
Total,	15,457,976

Ainsi, la province d'Alger à elle seule a absorbé en travaux publics de toute nature *deux fois autant* que les deux autres réunies, et trois fois plus que chacune d'elles.

Parmi les diverses espèces de travaux auxquelles ces dépenses s'appliquent, il en est une qui mérite un intérêt tout particulier, puisqu'elle forme un des principaux élémens de la prospérité; ce sont les routes.

Créer des routes, c'est faciliter les moyens de transport, c'est abaisser le prix de tous les objets de consommation, c'est faire parvenir sur tous les points où elles aboutissent les denrées, et en général tous les objets qui contribuent au bien-être et par suite à la santé.

Les routes sont divisées dans les tableaux de dépenses en deux catégories, savoir:

1° Les routes proprement dites;

2° Les chemins vicinaux et stratégiques.

Or, voici comment en 1844 la répartition des dépenses consacrées à l'établissement des moyens de communication s'est trouvée faite:

Province d'Alger. .	Routes.	1,25,290	1,627,992
	Chemins vicinaux et stratégiques.	369,702	
Province d'Oran. .	Routes.	152,971	163,581
	Chemins vicinaux et stratégiques.	10,600	
Province de Constantine.	Routes.	463,826	521,446
	Chemins vicinaux et stratégiques.	58,000	
	Total. . . .		2,312,889

Ainsi, il a été dépensé pour les routes de la province d'Alger *dix fois plus* que pour celles de la province d'Oran, et plus de trois fois plus que pour celles de la province de Constantine. Les communications autour d'Alger ont absorbé à elles seules les deux tiers de la dépense totale.

Aussi, qu'en résulte-t-il? C'est que les deux autres provinces n'ont pas même le strict nécessaire. La province de Constantine n'a pas une seule route achevée: la plus importante de toutes, celle qui forme la grande artère de cette province, la communication de Philippeville à Constantine, est dans un état déplorable. Il existe sur cette route, mal tracée, mal construite, mal entretenue, informe à tous égards, un service de diligences: eh bien! il arrive plusieurs fois, durant ce court trajet de vingt-deux lieues, que le conducteur de la voiture préfère abandonner la route et courir à travers champs; souvent aussi il vient ouvrir la portière aux voyageurs, en leur disant: « Messieurs, voici un passage où nous sommes dans l'habitude de verser: ceux qui aimeront mieux faire un bout de chemin à pied que de courir cette chance, peuvent descendre de voiture. »

Tel est l'état des routes, de la route principale dans la province de Constantine. Quant aux autres, elles n'existent même pas; ainsi, pas de route de Bône à Philippeville; pas de route de Bône à Guelma; pas de route de Guelma à Constantine, pas de route de Bône à La Calle; pas de route de Constantine à Sétif.

Ne serait-il pas juste de se montrer un peu moins prodigue envers Alger, et un peu moins avare envers Oran et Constantine? Mais à Alger, il y a un gouverneur-général, ou plutôt un vice-roi et sa cour; il y a un conseil supérieur d'administration, conseil des ministres au petit-pied; un comité du contentieux, Conseil d'Etat au petit-pied; des directeurs, ministres au petit-pied; et enfin, une

foule de généraux, grands dignitaires au petit-pied. Toute cette aristocratie traîne à sa suite un grand nombre de femmes qui veulent se promener mollement en voiture sans être cahotées, il faut bien leur donner ce plaisir ; et voilà pourquoi Alger, ce Versailles africain, coûte à la France, en routes, la somme de 1,627,992 fr.; tandis que la province d'Oran ne coûte que 163,161 fr.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, aux chiffres de dépenses que nous venons de présenter, les chiffres de recettes qui leur correspondent.

Ces recettes sont-elles mêmes de diverses natures; la plupart ne sont autre chose que des droits perçus sur la consommation d'octroi. Tels sont, par exemple, les droits de douane : et là où il y a une grande affluence de gros fonctionnaires, touchant de gros traitemens, faisant boune chère, splendidement installés, il est bien évident que les produits de la douane et de l'octroi seront considérables, et que le chiffres des contributions s'élevera aussi.

Ce n'est donc pas sur les produits de cette nature que l'attention doit se porter, car l'Etat perd d'une main une faible partie de ce qu'il donne de l'autre.

Il faut rechercher ce qui sort du pays lui-même; c'est-à-dire le produit des dîmes, redevances, et autres contributions indigènes : or, voici les chiffres fournis par le *Tableau de la situation des établissemens français en Algérie*:

Province d'Alger,	618,766
Province d'Oran,	710,167
Province de Constantine,	1,908,769

On voit que la province d'Alger fournit à peu près le tiers des produits de la province de Constantine, et que ses revenus sont encore inférieurs à ceux de la province d'Oran, bien que celle-ci soit de toutes les trois la plus exposée à la guerre.

Ne pourrait-on pas prélever sur ces deux millions que fournit la province de Constantine de quoi parfaire enfin la communication qui relie cette ville à la côte? Ce serait un bienfait pour toute cette province et un acte de justice distributive envers la partie de nos possessions la plus négligée, envers celle qui coûte le moins et produit le plus.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

Enfin un poste militaire permanent va être être établi entre Médéa et Sétif ! Enfin M. le maréchal Bugeaud s'est décidé à fermer à Abd-el-Kader ou tout autre agitateur, la porte de la Kabilie indépendante, la grande route royale du Djerdjera au pays des Ouled-Naïl !

Ce poste sera établi non à Bordj-Hamza, mais au pied nord du Djebel-Dira, à Sour-el-Ghozlan (rempart des gazelles), sur les ruines de l'ancienne Auzia.

Trois bataillons, sous les ordres de M. le colonel l'Admirault, sont destinés à jeter les fondemens de cet établissement.

Le khalifa de Sabaou vient de verser dans les caisses du Trésor une somme de 24,300 fr., produit du zekkat de cette année.

(*Moniteur algérien.*)

Les chefs indigènes du Titri : Ahmed-ben-Salem, khalifa d'El-Arouat; Djedid, agha des Ouled-Chaïb, Ben-Aouda, ex-agha des Ouled-Mokhtar; Ben Nacer, agha des Arba ; Chourar, agha du Sud et autres, sont venus renouveler au palais du gouvernement à Alger, leurs promesses de soumission. La plupart de ces chefs avaient abandonné notre cause dans la dernière insurrection. Après les *salamalek* et cadeaux d'usage, M. le maréchal Bugeaud a dit à la noblesse du Sahara : qu'Abd-el-Kader est un misérable ; que la France est une grande nation, etc.; puis ajoute l'*Akhbar* : M. le gouverneur-général est entré dans de longs détails sur les perfectionnemens à introduire dans la culture des terres, la taille des arbres, la tonte des moutons et l'éducation des bestiaux. A quoi MM. les seigneurs du Titri ont répondu : *Amen*. Puis on s'est séparé heureux et contens les uns des autres.

SUBDIVISION DE MILIANA.

Les colonnes commandées par les colonels Picouleau et Saint-Arnaud sont encore occupées au recouvrement de la contribution de guerre imposée aux tribus de l'Ouenseris qui avaient pris part à la révolte. Les Chouchaoua et les Beni-Bou-Khannous ont déjà acquitté leur amende; les Beni-Ouazan et les Beni-Bou-Sliman sont en train de s'exécuter; restent les Beni-Tigrin et les Beni-Ouragh qui paraissent disposés à se soumettre aux conditions qu'on leur imposera.

Les troupes de cette subdivision qui ne sont pas occupées aux opérations militaires sont employées aux travaux de route.

L'ordre paraît momentanément rétabli chez les Beni-Mnasser et dans l'aghalik de Zatima ; l'agitation qui avait régné dans cette contrée tenait, du reste, à des questions de personnes et non à la politique ou à la religion.

SUBDIVISION D'ALGER.

La colonne d'observation établie sur l'Isser, à l'est de la Métidja, et commandée par M. le général Gentil, est rentrée à Alger le 8 juin.

Le pont qui avait été jeté sur l'Isser, a été enlevé par ordre de M. le gouverneur général.

Les routes de Blida, de Médéa, de Miliana, dit le *Moniteur algérien* du 10 juin, sont encombrées de caravanes arabes venant à Alger pour acheter les grains qui manquent dans les tribus environnantes. Ces caravanes parcourent le pays sans être le moindrement inquiétées. La tranquillité la plus parfaite règne en ce moment dans le cercle de Blida. Les marchés sont toujours bien approvisionnés, et l'impôt se paie sans obstacle.

Le journal officiel nous apprend bien où les Arabes qui ont de l'argent viennent acheter les grains dont ils ont besoin ; pourrait-il nous dire également où les colons établis dans la Mitidja, et qui n'ont pas d'argent, iront prendre le pain nécessaire à leur nourriture jusqu'à la prochaine récolte? Nous désirons être fixés, par une réponse officielle, sur ce sujet. Si nous en croyons les renseignemens que nous transmettent nos correspondans, la population agricole d'Alger et de ses environs est menacée de la plus affreuse misère, si le gouvernement ne vient à son secours.

Les foins ont manqué faute d'eau; les récoltes sont à peu près nulles. Le conseil supérieur d'administration s'est ému, nous écrit-on, de cette fâcheuse situation, mais il ne suffit pas que M. le directeur et de la colonisation ait fait preuve de sollicitude, nous voudrions bien connaître quels moyens ont été pris pour assurer l'existence de ceux de nos compatriotes, qui, sans secours, seraient exposés à mourir de faim. Nous saurons gré à M. le directeur de l'intérieur de calmer nos inquiétudes.

PROVINCE D'ORAN.

M. le gouverneur-général, parti d'Alger le 6 juin sur *le Caméléon*, est arrivé à Oran le 10, en même temps que M. le duc d'Aumale.

On assure que M. le maréchal Bugeaud et le prince se rendent à Djema-Ghazaouat, afin de préparer une expédition contre Abd-el-Kader, qui se trouve en ce moment, dit-on, sur la lisière du Maroc.

Il y a quelques jours à peine, les journaux et les correspondances qui nous arrivaient de la province d'Oran étaient entièrement remplis par des nouvelles de guerre; c'est avec une joie bien sincère que nous constatons la large place qu'occupent aujourd'hui dans les lettres et les feuilles qui nous sont adressées les nouvelles de la paix.

Cette révolution, due en grande partie aux efforts du lieutenant-général commandant la province, aux généraux et aux officiers qui commandent sous ses ordres, est une preuve de l'activité et de la sollicitude qu'ils apportent sans cesse aux intérêts matériels de la province.

Grâce à leur vigilance, les élémens de la guerre se sont changés en élémens de paix depuis la fin des hostilités. Entre Oran et Tlemcen nos troupes travaillent à la route, pendant que Ben-Ganna, notre agha des Beni-Amer-Gharaba, posté à Aïn-Tmouchen avec son goum ramené du Maroc sous la protection de nos colonnes, veille à la sécurité des communications et fait une rude guerre aux maraudeurs.

La sécurité est complètement rétablie sur toute la route. Le service régulier de la correspondance a pu être réorganisé entre les deux points principaux de la province. Un premier courrier est parti d'Oran pour Tlemcen le dimanche 7 de ce mois, à dix heures du matin. Il en partira désormais un tous les huit jours de chacune des deux villes.

Après de longues incertitudes le plan de la ville d'Arzeu vient enfin d'être adopté; on croit que les colons dont l'installation a été pendant si longtemps ajournée, ne tarderont pas à être mis en possession de terrains qui leur ont été concédés,

Une souscription ouverte à Oran parmi la population israélite, dans le but de doter le quartier compris entre la place des Carrières et la place d'armes, de deux fontaines et d'un égout, se couvre d'un grand nombre de signatures et a déjà produit une somme de 80,000 fr.

Le village de St-Denis-du-Sig se peuple et s'accroît, favorisé par les moyens de transport et le secours de 600 francs que le gouvernement a mis à la disposition de chaque famille. Celui de Kerguenta, commencé il y a un an et qui compte déjà en ce moment quatre-vingts maisons achevés et quarante en cours d'exécution, célèbre sa première fête patronale.

D'autres villages vont naître dans le voisinage d'Oran. *L'Echo d'Oran* publie la nouvelle suivante :

« Un assez grand nombre de familles espagnoles se sont établies dans les grottes qui existent dans le ravin, à la sortie de la porte du Santon : elles sont là, sans surveillance possible de la part de l'administration. On nous assure que M. le lieutenant-général de Lamoricière a l'intention de faire établir un nouveau village, qui serait concédé gratis aux habitans de ces grottes, sur la droite de la route de Miserguin, entre celle du Château-d'Eau et le bl khans de Ras-el-Aïn. »

On vient de mettre à l'étude un projet d'acquéduc qui conduirait à Mers-el-Kébir l'eau douce dont les habitans se plaignent de manquer.

Oran et ses environs prennent chaque jour un aspect plus animé. Les destinées commerciales de cette ville se démontrent de plus en plus.

POURSUITE D'ABD-EL-KADER.

Abd-el-Kader perd tous les jours du terrain et se retire vers le Sud-Ouest. On le dit à Abied-Sidi-Cheikh.

M. le colonel Renault, du 6e léger, dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la marche sur Stiten, pour en expulser l'émir, a pu l'atteindre, le 28 mai, à trois lieues de cette ville et lui faire éprouver des pertes sérieuses. Les détails de cette affaire ne sont encore connus que par une lettre de Mascara, du 3 juin, adressée au *Moniteur algérien*.

Voici cette lettre :

« M. le colonel Renault vient de faire sur les Arouat-Charaba dans le Djebel Ksan, à 3 lieues de Stiten, une razzia considérable : 12,000 moutons, 400 bœufs, 70 chameaux, 18 jumens harnachées, un butin immense et une grande quantité d'armes sont restés en notre pouvoir. On ignore encore les pertes de l'ennemi en hommes tués, mais elles doivent être importantes, car l'affaire a été assez chaude. Les habitans de Stiten ont fait leur soumission. Le colonel a continué, avec sa colonne, son mouvement sur Arba-Kessar, derrière les montagnes de Kreda, à l'ouest de Rasoul, où les Arabes disent que l'émir s'est retiré avec quelques cavaliers.

» Les Ksour (petites villes) de Rasoul et Brezina font des propositions pour obtenir l'aman. »

Stiten, Rasoul, Brezina sont des petites villes sahariennes déjà connues de nos troupes et dont la situation est exactement indiquée sur les nouvelles cartes ; elles ont été visitées l'année dernière par M. le colonel Géry. Il est donc facile de suivre la marche de l'émir et de la colonne de M. le colonel Renault. Cet officier supérieur est en mesure de suivre l'ennemi jusqu'à El-Abied-Sidi-Cheikh et au-delà. Au sud d'El-Abied, Abd-el-Kader ne trouvera qu'un pays aride et désert; à l'ouest, il arrive immédiatement dans l'Oasis de Figuig qui appartient au Maroc.

Une seconde colonne, forte de quatre bataillons d'infanterie, de cinq escadrons de cavalerie régulière, et de 200 chevaux du goum, se dirige vers le sud pour appuyer les mouvemens du colonel Renault, et cerner l'émir dans ses derniers retranchemens. Cette colonne, commandée par le colonel Roches, du 5e de ligne, a pris une route plus à l'ouest, et doit aboutir dans la partie ouest de l'oasis habitée par les Hamian-Charaba et les Ouled-Sidi-Cheikh-Gharaba. M. le colonel Walsin Esterhazy, directeur des affaires arabes de la province, commande la cavalerie de cette colonne.

DAIRA.

On pouvait penser que la daïra en quittant la Mlouïa, allait se diriger vers le Sud pour faire jonction avec Abd-el-Kader. Elle paraît plutôt vouloir s'enfoncer dans le Maroc. *L'Echo d'Oran* du 6 juin la place à Aïn-Zora, à trente lieues de la frontière, et à une marche N.-E. de Tezza, ville marocaine, située à peu près à moitié chemin d'Oudjda à Fès.

Ce qui paraît certain, dit le *Moniteur algérien*, c'est que Abd-el-Kader aurait envoyé à sa daïra la nouvelle femme qu'il a épousée dans la Kabilie, vers la fin de l'hiver.

SUBDIVISION DE TLEMCEN.

M. le général Cavaignac est en observation sur la frontière marocaine, entre Djama-Ghazouat et Lella-Maghnia. Une partie de son infanterie exécute une route de Djama-Ghazaouat à Ras-Mouila.

Tout est tranquille dans la subdivision, les Beni-Amer, Mcirda et Souhalia, émigrés au Maroc, continuent à rentrer sur leur territoire. 60 à 80 tentes sont revenues dans la seconde quinzaine de mai.

M. le lieutenant-général de Lamoricière qui est allé visiter Djama-Ghazaouat le 1er juin a été, dit-on, étonné de l'accroissement rapide que prend cet établissement.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM.

Les colonnes de M. le général Pélissier et de M. le colonel Leflo continuent à opérer dans le Dahra. La pacification si difficile de cette contrée touche à sa fin.

SUBDIVISION DE MASCARA.

M. le commandant Bousquet, chef du bureau arabe de la subdivision de Mostaganem, opère avec une petite colonne dans les environs de Tiaret. Il doit, à son retour, pénétrer chez les Cherfa des Flita.

M. le colonel de Géraudon, du 56e de ligne, qui garde depuis si longtemps les plateaux de la Iagoubia, est attendu à Seïda, où il doit donner quelque repos à ses troupes. Il laissera un bataillon dans ce poste pour opérer la récolte des foins.

Les Djafra-Charaba qui jusqu'ici étaient restés insoumis et avaient fait cause commune avec les Angad-Cheraga, viennent de venir faire leur soumission entre les mains du commandant supérieur de Sidi-Bel-Abbès. Ces malheureux, victimes de leur fanatisme, ont été dépouillés par les Beni-Matar et les Ouled-en-Nhar, leurs voisins de l'Ouest.

Par une heureuse exception les récoltes sont belles et bonnes autour de Mascara. On fait en ce moment des foins dans la plaine d'Eghrès. Les marchés de la subdivision et ceux de Tiaret en particulier, sont pourvus très abondamment de toutes denrées, mais surtout d'orge, de blé et de laine.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE BÔNE.

M. le général Randon fait en ce moment une tournée administrative dans les tribus placées sous son commandement. Parti de Bône, cet officier-général doit se rendre à Tebessa et au-delà, c'est-à-dire à 60 lieues au moins du chef-lieu de la subdivision.

Un aussi long voyage ne peut être entrepris qu'à la tête de forces respectables ; non que l'état du pays inspire la moindre inquiétude, mais parce qu'un officier-général ne peut, comme un simple capitaine, s'aventurer avec une faible escorte au milieu de tribus nombreuses, et à une grande distance de tout poste français.

Ce déploiement de force, les dépenses qu'il entraîne, pour satisfaire à une simple nécessité de convenance, n'est-il pas la preuve évidente que le système d'occupation de la subdivision de Bône est incomplet et défectueux.

Si comme nous l'avons proposé maintes fois, le chef-lieu de la subdivision était établi au centre, au lieu d'être situé à une extrémité, si la garnison de Bône était transportée, soit à Tifech, soit à Khremisa, soit à Mtaourouch, le commandant supérieur de la subdivision, pourrait en quarante-huit heures et avec une escorte d'un escadron visiter tout son territoire, il ne serait pas obligé, comme aujourd'hui, de s'absenter pour un mois et de traîner à sa suite le cortége d'une colonne expéditionnaire.

M. le général Randon est lui-même convaincu de cette vérité, et nous espérons bien qu'il ne rentrera pas à Bône, sans rapporter de son voyage un projet d'occupation de l'un des points que nous venons de désigner.

ACTES OFFICIELS.

Au quartier-général à Alger, le 5 juin 1846.

La récolte des foins en Algerie se trouvant insuffisante pour assurer les besoins du service des fourrages, et des ordres ayant été donnés pour que l'on se procure, sur tous les points occupés par l'armée, toute la paille longue et courte et tout le chaume que les Arabes pourront récolter, le maréchal gouverneur général ordonne ce qui suit :

1° La paille courte qui, sur plusieurs points, avait été distribuée pour le double de la ration de foin, sera distribuée, à l'avenir, et à dater du 1er juillet prochain, de la manière suivante, savoir :

Six kilogrammes formeront la ration ordinaire des chevaux de cavalerie légère et assimilés, et représenteront ainsi une ration de foin de 4 kilogrammes.

Pour tous les chevaux de trait, de l'artillerie, du génie et du train des équipages, la ration sera de 12 kilogrammes qui représenteront 8 kilogrammes de foin.

2° La paille longue continuera d'être distribuée comme par le passé, mais en raison de sa rareté en Algérie, elle ne devra être employée que pour le couchage des troupes, à moins de circonstances extraordinaires, telles que le manque absolu de foin et de paille courte. Dans ce dernier cas, la composition de la ration serait la même que celle du foin.

3° Le chaume qui devra être coupé immédiatement après la récolte des céréales, afin de conserver ses qualités nutritives, étant d'une qualité inférieure à la paille courte et à la paille longue, sera distribuée à la composition ci-après :

Pour les chevaux de cavalerie légère et assimilés :

Huit kilogrammes.

Pour les chevaux de trait désignés d'autre part:

Seize kilogrammes.

Les prix à payer aux Arabes pour les produits de 1846, sont fixés comme ci apres :

Pour la paille courte, 6 fr. le quintal.

Pour la paille longue réunissant toutes les qualités propres à être assimilée au foin, 9 fr. le quintal.

Pour le chaume, dont la composition de la ration est double de celle de la paille courte, 4 fr. le quintal.

Autant que possible, le chaume ne sera pas distribué seul; et lorsqu'il y aura lieu à substitution, la ration devra être composée, savoir :

Pour les chevaux de cavalerie légère, de 3 kilogrammes paille courte, ou 2 kilogrammes foin et 4 kilogrammes chaume.

Pour les chevaux de trait, de 6 kilogrammes paille courte, ou 4 kilogrammes foin et 8 kilogrammes chaume.

MM. les officiers-généraux commandant les divisions et subdivisions, ainsi que MM. les intendans militaires des trois divisions de l'Algérie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte et ponctuelle exécution du présent ordre, auquel il sera donné la plus grande publicité.

Il leur est spécialement recommandé de faire acheter aux Arabes les plus fortes quantités de paille et de chaume possibles, afin d'augmenter, au moyen de ces ressources, les approvisionnemens de fourrages nécessaires à l'armée, et de suppléer ainsi à une partie de l'insuffisance des foins.

MM. les officiers-généraux feront prévenir immédiatement les tribus, par l'intermédiaire des bureaux arabes, des dispositions ci-dessus, et les engageront à fournir à l'administration toutes les quantités de foin, paille et chaume qui excéderont leurs besoins, et dont le prix sera payé comptant.

Maréchal Duc d'Isli.

Au quartier-général à Alger, le 6 juin 1846.

M. le lieutenant-général Magnan prend le commandement supérieur des subdivisions de Médéa et de Miliana, son quartier-général sera établi à Médéa.

Le gouverneur-général de l'Algérie,

Maréchal duc d'Isli,

Au quartier-général à Alger, le 7 juin 1846.

Les chevaux versés par les Ouled-Naïl, pour remplacer ceux de notre cavalerie, usés par les fatigues de la guerre, étant arrivés à Alger après de longues marches, dans un état de délabrement qui réclame des soins hygiéniques en dehors des règles ordinaires, et l'intérêt du service exigeant qu'ils soient remis le plus promptement possible en état d'entrer dans les rangs, le maréchal gouverneur-général ordonne ce qui suit :

1° Les chevaux provenant des Ouled-Naïl qui seront reconnus propres au service de la cavalerie seront versés dans les corps de troupes à cheval de la garnison d'Alger et des environs, après avoir été examinés et admis par la commission de remonte.

2° Pour assurer leur prompt rétablissement et les mettre en état de servir sous peu, il leur sera délivré, en sus de la ration ordinaire d'orge qui leur revient, un kilogramme de farine d'orge, par jour, pendant trente jours, comme mesure hygiénique et rafraîchissante.

Si, à l'expiration du délai ci-dessus, ces chevaux n'étaient pas complètement refaits, il y aurait lieu de proroger le régime prescrit, et il serait alors statué sur sa durée par un nouvel ordre.

L'intendant militaire de la division d'Alger est chargé d'assurer l'exécution des mesures indiquées au présent.

Maréchal Duc d'Isli.

Au quartier-général à Alger, le 8 juin.

La revue générale d'inspection des travaux, établissemens et matériel de l'artillerie qui se trouvent dans l'étendue de l'Algérie, a été confiée, cette année, par décision royale en date du 7 mai 1846, à M. le lieutenant-général marquis de Laplace.

MM. les lieutenans-généraux commandant les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine donneront les ordres nécessaires pour que M. le lieutenant-général marquis de Laplace soit reçu dans les places dépendantes de leur division, avec les honneurs prescrits par les réglemens.

Par ordonnance royale en date du 31 mai, ont été nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur :

MM. Dupont, capitaine au 61e de ligne ; Badin, sergent, id.; Esmieu,

capitaine au 3e bataill. de chasseurs d'Orléans ; Bonnet, lieutenant, id.; Bauviller, sergent, id.; Somma, capitaine au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans ; Auzemberger, sergent-major au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; Robert Deshougues, sous-lieutenant, officier d'ordonnance de M. le général de Lamoricière ; Broussais, médecin ordinaire de 2e classe à l'hôpital de la Salpétrière, à Alger.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement est expiré le 15 juin, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

FAITS DIVERS.

— Le Roi va envoyer en présent à l'empereur du Maroc six belles jumens normandes.

Trois palefreniers et un brigadier ont été choisis pour accompagner ces chevaux jusqu'à la résidence de l'empereur Abd-er-Rahman.

On évalue à 3,000 fr. les frais de route de ces chevaux et de leurs conducteurs, jusqu'à leur destination. Ils doivent partir sous fort peu de jours.

— Le bateau à vapeur *le Panama* vient d'arriver à Port-Vendre ; il a débarqué le général Lamoricière et ses deux aides-de-camp. Le général a obtenu un congé pour passer quelques mois en France.

— M. Feray, beau-frère de M. le comte de Salvandy, officier de l'un des régimens qui servent actuellement en Afrique, épouse l'une des filles de M. le maréchal Bugeaud. A l'occasion de ce mariage, M. le comte de Salvandy doit se rendre prochainement à Alger ; ce sera le premier des ministres du Roi qui aura visité l'Algérie.

VARIÉTÉS.

NOTICE SUR LES MINES DE FER DES ENVIRONS DE BONE (1).

Aspect physique de la contrée.

Un massif considérable de montagnes s'étend du cap de Fer au cap de Garde, et, à partir de ce dernier cap, il forme, en s'élevant graduellement dans la direction du nord-est au sud-ouest, la chaîne de l'Edough, dont les cimes atteignent au Bousiei près de 1,000 mètres de hauteur. En continuant à marcher au sud-ouest à partir de ce point culminant, la chaîne s'abaisse successivement, et les Djebel-Beïada et Bellouth, qui en forment le prolongement sur la rive septentrionale du lac Fetzara ne sont plus que des monticules élevés. A leur suite s'allonge un dernier groupe de mamelons qui vont contourner la rive occidentale du lac et se confondre avec la plaine, en un point situé à l'est du Djebel-Safia.

Le pied méridional et oriental de ce grand massif est bordé par une plaine immense qui, sous des noms différens, s'étend depuis les Guerbes jusqu'à La Calle, s'enfonçant vers l'ouest-sud-ouest, pour former la plaine au fond de laquelle est le Fondouk de Aïbi-Skikda. Ainsi, la plaine arrosée par l'Ouad-Radjeta, celle où coule l'Ouad-Sahnendja, celle du lac Fetzara, des Karéza, de Bône, de Dréan, des Beni-Ourdjin, des Oulab-Dieb, ne présentent, à vrai dire, qu'une seule plaine, quelquefois accidentée par de petits soulèvemens, comme les monts Bou-Amra et le mamelon d'Hippone, ou par un chainon à peu près parallèle à l'Edough, comme les monts Belélita, mais dont toutes les parties communiquent entre elles par de larges défilés ; ceux-ci maintiennent l'unité de ce vaste champ, dont les premiers gradins de l'Atlas bordent la lisière méridionale, et qui n'a pas moins de 150 à 200 lieues carrées de terre cultivables.

Constitution géologique.

Les soulèvemens de l'Edough ont déterminé le relief de la contrée dont on vient d'esquisser le panorama. Pour ne pas donner trop d'étendue à ce travail, on bornera les détails géologiques à la région dont les roches encaissent immédiatement les gîtes métallifères qu'il s'agit plus particulièrement ici de faire connaître.

Si l'on part du cap de Garde, qui présente de nombreuses traces de dislocation, et que l'on s'avance au sud-ouest, on marche sur les tranches de bancs de gneiss et de micaschistes, qui forment entièrement la pointe de ce cap. On n'observe guère, entre les bancs successifs, d'autre différence que celle qui résulte de la proportion du mica, proportion qui est considérable dans plusieurs. Bientôt on atteint une couche chargée de grenats, et cette couche de micaschiste grenatifère appelle l'attention, non-seulement parce qu'en ce point elle sert immédiatement d'appui à un banc de calcaire-marbre, mais parce que, sur un grand nombre d'autres points, elle forme avec le calcaire-marbre et le fer oxydulé une association remarquable par sa constance. Là commencent les bancs calcaires, qui alternent trois fois avec les roches micacées avant d'arriver à l'énorme banc du même calcaire-marbre sur lequel s'élève *le Phare de Bône*. Au pied de ce phare, et sur le versant qui regarde le sud-est, le calcaire-marbre renferme entre ses bancs des masses irrégulières de serpentine d'un vert foncé, présentant une multitude de petites aiguilles, tantôt droites et formant faisceau, tantôt contournées, et, le plus souvent, entrelacées en tous sens.

Tout cet ensemble est dirigé du sud-est au nord-ouest, et est, en général, sensiblement vertical ; quand il y a une légère inclinaison avec la verticale, c'est vers le sud-ouest qu'elle a lieu. Cependant, en s'éloignant de la pointe du cap, et longeant le rivage qui regarde le nord-ouest, on trouve des inclinaisons au nord-est.

On voit comment, avec une pareille direction, les couches vont, de chaque côté du cap, présenter leurs tranches aux érosions de la mer, et, pour le dire en passant, c'est du lavage des bancs du micaschiste grenatifère, dont on vient de parler, que provient évidemment cette abondance de petits grenats roulés qu'on remarque dans les sables du rivage, depuis le cap de Garde jusqu'à Bône et au-delà. Sur quelques points, notamment à l'anse des Caroubiers, ces sables prennent une couleur noire très prononcée, parce qu'ils renferment une proportion notable de *fer titané*, qu'on en sépare aisément avec le barreau aimanté.

Les calcaires coquilliers, qu'on exploite sous le nom de *pierres du fort Génois*, recouvrent, sur plusieurs points du cap de Garde, en bancs horizontaux les tranches des couches cristallines redressées. Ces roches se forment par la solidification des sables de la mer, fait analogue à celui que Saussure et Spallanzani ont observé dans le détroit de Messine, auprès du gouffre de Carybde.

A l'ouest et au sud-ouest du fort Génois, on remarque une grande abondance de quartz, et, arrivé à la pointe des Caroubiers, le gneiss change complètement d'aspect. Le feldspath, le quartz et le mica sont disposés par bandes noires, de telle sorte qu'on a une roche zonée de noir et de blanc avec une régularité vraiment remarquable.

En approchant de Bône, quand on arrive aux monticules sur lesquels sont élevés *le feu de côte* et un *marabout*, on trouve de nouvelles alternances de micaschiste et de calcaire, mais d'un calcaire grisâtre ou blanc, zoné de bandes grises. Plusieurs fours à chaux sont établis au bord de la mer, sur cette couche qui forme en partie le mamelon du marabout et se prolonge dans le monticule au sommet duquel est *la Kasbah*. A la porte de cette citadelle, on voit très bien le calcaire recouvrir le micaschiste grenatifère, à grandes lamelles de mica très brillantes, et à grenats dont les cristaux dodécaédriques sont moins altérés que ceux d'aucun autre point que l'on connaisse dans ces montagnes. Au nord de la Kasbah, et à un niveau inférieur, ces roches disparaissent pour faire place à d'énormes masses d'amphibolite verte, parsemée de grenat amorphe. Ici la direction des couches est bien différente de celle qui vient d'être signalée au cap de Garde. Les bancs sur lesquels repose la Kasbah sont dirigés nord-sud et plongent à l'est. Telle est aussi l'inclinaison générale qu'on observe dans la partie de l'Edough qui avoisine Bône.

Les roches de cette chaîne sont celles qui ont été déjà nommées ; seulement, çà et là, des roches pyroxéniques et amphiboliques se font jour, sans paraître occuper de grands espaces.

En continuant à s'avancer au sud-ouest, on observe, vers l'*Ouad-Zied*, les micaschistes plongeant tantôt au sud-sud-ouest, tantôt au sud-sud-est, et dans le défilé qui conduit de la plaine des Karézas à la plaine du lac Fetzara, les couches de ces mêmes roches affectent, en des points très voisins, des directions qui sont presque à angle droit. Ainsi, à une centaine de mètres de distance, on trouve, direction est, 10° nord ; à l'ouest, 10° sud : inclinaison sud, 10° est ; et direction nord, 16° ouest ; au sud, 16° est ; inclinaison est, 16° nord.

Il faut aller au-delà de l'Edough, et jusqu'à la rive droite de l'*Ouad-el-Aneb*, pour observer un changement de terrain. Les montagnes qui forment la rive droite de cette charmante vallée, au moins jusqu'à la hauteur de l'espèce de plaine dans laquelle on débouche par le défilé des Voleurs, sont entièrement composées de grès qui se prolongent jusqu'au mamelon de *Sidi-Abd-el-Dahar*, grès parfois très ferrugineux, comme au *Kef-Lakal*. Au contraire, la rive gauche de l'Ouad-el-Aneb est bordée, sauf un faible intervalle, de monticules composés de marbre tantôt parfaitement blanc, tantôt nuancé de diverses teintes grisâtres ou jaunâtres, dont les bancs puissans sont subordonnés à des bancs plus puissans encore de micaschistes grenatifères. C'est à ce massif, qui sépare l'Ouad-el-Aneb de la plaine du lac Fetzara, qu'appartiennent le *Djebel-Bellouth* et le *Djebel-Beïada*, dans lesquels apparaissent, au bord de la plaine, des masses de fer oxydulé.

La grande plaine qui est au pied de l'Edough, et qui s'étend, vers l'est, jusqu'aux montagnes des Merdès, n'est interrompue que par le mamelon d'Hippone, les monts Bou-Hamra et le petit chainon des Belélita, ensemble de monticules séparés les uns des autres par de larges défilés, et dont le point le plus élevé, qui est dans les monts Belélita, atteint à peine 170 mètres. Ce petit groupe peut être considéré comme le premier gradin de l'Edough. Il est composé de gneiss, de micaschistes souvent grenatifères et de calcaire-marbre.

Dans le mamelon d'*Hippone*, des carrières ouvertes par les Romains montrent la superposition du calcaire-marbre sur le gneiss, et, vers le contact des deux roches, le gneiss est légèrement effervescent.

La direction générale des couches de la *Belélita* est de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest ; celles-ci sont ou verticales ou fortement inclinées au sud-sud-est. Partout le micaschiste grenatifère est en contact avec le calcaire-marbre, qui encaisse trois couches de fer oxydulé, dont une, celle du milieu, est la plus apparente, et peut être suivie d'un bout à l'autre de la Belélita, et même depuis la Seïbouze jusqu'au lac Fetzara, c'est-à-dire sur un développement de 15 à 16,000 mètres. La direction et l'inclinaison de cette couche du milieu sont les mêmes que celles des roches qui l'encaissent ; ses nombreux affleuremens dénotent une puissance dont le minimum paraît être de 5 mètres près de la fontaine de *Aïn-Zamitz*, à l'extrémité ouest-sud-ouest de la Belélita. Le calcaire-marbre, qui forme le toit et le mur de la couche ferreuse, plonge de 28 à 30° au sud, et est immédiatement recouvert par des grès qui forment une partie du versant sud de la Belélita, la partie de cette montagne qui, vers le lac Fetzara, regarde la plaine de Dréan.

Les monts *Bou-Hamra*, complètement séparés de la Belélita par le large défilé dans lequel coule la Meboudja, présentent une composition identique ; mais on dirait qu'ils ont été rejetés vers le nord. On y observe des directions du nord-est au sud-ouest, par exemple, sur les couches de marbre qui affleurent devant la porte de la ferme Jantel, et même, plus généralement, des directions du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Du reste, les inclinaisons sont toujours ou au sud-est ou à l'est-sud-est. L'association du micaschiste grenatifère avec le calcaire s'y montre avec la même permanence que sur les autres points, et c'est au contact de quelques-uns de ces bancs que l'on observe les affleuremens des couches de fer magnétique. Parfois le calcaire est injecté d'oxydule dans le voisinage des couches de minerai, et, sur un de ces points injectés, le calcaire a présenté de la serpentine tout à fait identique à celle que renferme le calcaire du phare, au cap de Garde.

Coup-d'œil historique sur les mines de Bône.

Les riches minerais de Bou-Hamra, de la Belélita et des montagnes situées au nord du lac Fetzara, ont été, à une époque reculée, exploitées et traitées sur place. L'emplacement où est construite aujourd'hui la ville de Bône a été le siége de plusieurs usines de fer. En 1844, on a trouvé des scories anciennes dans le sol de plusieurs rues, et l'on a appris, depuis, que les fondations d'une maison de la ville avaient été creusées au milieu même d'un monceau de ces scories. Mais, en dehors de ces indices, qui ne sont pas d'une vérification facile, on peut citer 11 points différens où des masses de scories ne laissent aucun doute sur l'ancienne existence d'usines placées dans le voisinage des beaux gisemens que l'on vient d'indiquer. Ces points sont :

1° Près d'Hippone, dans un champ qui est au pied de l'atelier des condamnés et qui borde la route de Constantine : les scories y étaient si abondantes, disait un paysan de cette localité, que la charrue ne pouvait pas avancer ;

2° Au milieu de la plaine des Karézas, juste au nord d'un marabout qui est au pied de la Belélita : en ce point, des ruines remarquables, paraissant avoir appartenu à un appareil métallurgique, sont entourées d'une masse de scories ;

3° A quelques centaines de mètres à l'ouest-nord-ouest du point précédent, une grande quantité de scories se trouvent auprès de ruines analogues aux précédentes, mais bien plus dégradées ;

4° Autour du marabout de *Sidi-Ahmed-Bel-Hadji*, près du monticule qui forme le dernier anneau de la petite chaîne de la Belélita, vers le lac Fetzara, le sol est jonché de scories ;

5° Sur le bord oriental du lac Fetzara, en face du défilé des Karézas, un petit mamelon isolé est entièrement composé de scories anciennes, et, tout près de lui, on remarque trois masses circulaires formées de couches superposées, un peu élevées au-dessus du sol, et qui, par leur composition, semblent avoir appartenu aux fonds des bas foyers dans lesquels les anciens traitaient le minerai, dont on trouve, du reste, de nombreux fragmens au milieu des scories ;

6° Sur la rive droite de l'Ouad-Zied, près du point où ce ruisseau débouche dans la plaine du lac Fetzara, le lit que s'est creusé le ruisseau permet de constater l'existence d'une certaine épaisseur de scories ; dans le champ qui borde cette rive droite de l'Ouad-Zied, on voit des fragmens de minerai parmi les scories ;

7° A l'angle nord-ouest de ce qu'on appelle le Jardin du Dey, grand verger de figuiers situé au bord de la plaine et au pied de l'Edough, non loin de l'Oua l-Zied (1) : là de nombreux fragmens de minerai sont mêlés aux scories ;

8° Autour de la fontaine de Aïn-Morka, on peut recueillir d'énormes échantillons de scories ;

9° Sur le versant du sud-ouest, et près du mamelon élevé de *Sidi-Abd-er-bou*, entre la plaine du lac Fetzara et la vallée de l'Ouad-el-Aneb ;

10° Sur le mamelon au sommet duquel est le marabout de *Sidi-Abd-el-Dahar*, le dernier des mamelons qui bordent la rive droite de l'Ouad-el-Aneb ;

11° Au sommet du mamelon de *Oum-Etteboul*, situé un peu au nord du précédent, on trouve une abondance extraordinaire de scories et de fragmens de minerai disséminés pêle-mêle à la surface du sol.

On remarque, auprès de cet amas de scories et de minerai, une grande dépression qui regarde le sud-ouest, et qui pourrait bien être le point où se faisait l'extraction du minerai.

On ne peut mettre en doute que l'on découvrira encore d'autres emplacemens d'anciennes usines. Sur tous les points, le minerai mêlé aux scories est du fer oxydulé ; sur tous les points ces scories ont le même aspect : elles sont généralement magnétiques, très pesantes et noires ; on y remarque çà et là de petites crevasses arrondies ; la surface qui touchait le sol sur lequel elles ont coulé est mate, et la surface supérieure, qui est lisse, présente parfaitement tous les caractères d'une fluidité plus ou moins pâteuse. Quelques échantillons ont une teinte rougeâtre qui indique la présence d'un peu de titane.

La composition de ces scories, leur aspect, leur richesse, tout indique qu'elles proviennent d'un travail très imparfait, tel que celui qu'on pratiquait dans les *forges à bras*, antérieurement au quinzième ou au seizième siècle, c'est-à-dire antérieurement à la découverte des hauts-fourneaux. On retrouve les traces de cet ancien travail sur beaucoup de points de l'Europe, et, vraisemblablement, il est encore pratiqué dans toute sa grossièreté par les Kabiles des environs de Bougie.

A quelle époque remonte ce travail du fer dans la province de Bône ?

Il est postérieur au premier siècle de l'ère chrétienne ; car, d'une part, on ne s'expliquerait pas que Pline ne citât pas la Numidie, lorsqu'il énumère tous les points où il connaissait l'existence du fer magnétique ; et que, d'une autre part, il dit si formellement : « La Numidie ne produit rien de remarquable, si ce n'est le marbre numidique et les bêtes féroces. »

Ces deux passages, rapprochés l'un de l'autre, ont fait longtemps douter que les scories trouvées aux environs de Bône remontassent à l'époque de la domination romaine ; mais aujourd'hui que, sur onze localités qui sont connues, il y en a six ou sept où les amas de scories entourent des ruines évidemment romaines, il n'est plus permis d'avoir de doute à cet égard, et le langage ou plutôt le silence de Pline ne semble prouver qu'une chose, c'est que la découverte des mines de fer magnétique de la Numidie fut postérieure à l'époque où vécut ce savant naturaliste.

L'hésitation était d'autant plus motivée, que deux auteurs arabes parlent de ces mines dans des termes qui peuvent faire supposer qu'elles étaient exploitées de leur temps. « Bône, disait Ibn-» Haucal, en l'an 360 de l'hégire (971 de J.-C.), possède *plusieurs* » *mines de fer* et des champs où on cultive le lin. » Cette manière de s'exprimer donne l'idée de mines qui étaient très rapprochées de Bône, et de mines en activité. « La ville de Bône, disait encore » Edrisi au douzième siècle, est dominée par le Djebel-Yadoug » (l'Edough), montagnes dont les cimes sont très élevées, et où » se trouvent *des mines de très bon fer.* »

Ce langage si explicite sur *la qualité de fer* que donnaient les mines de l'Edough, semble indiquer qu'elles étaient encore traitées de son temps, puisque le résultat de ce traitement lui était connu. Il semble dire aussi que c'est dans la partie élevée de la chaîne de l'Edough que se trouvaient les mines qu'il désigne. S'il en est ainsi, il reste encore un certain nombre de gisemens à retrouver, et il est facile, à présent, d'indiquer dans quelle direction il faut les chercher ; car, dans tout ce qui est reconnu, les couches se suivent avec une admirable régularité.

(1) Les renseignemens que cette notice renferme ont été recueillis par M. Fournel, ingénieur en chef des mines en Algérie, et sont tirés du tableau des établissemens français en Algérie, 1844-45.

(1) Il y a un autre jardin du Dey sur celui des versans de la Belélita qui regarde la plaine des Karézas : c'est aussi un verger de figuiers.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

LES ROMAINS Tableau des Institutions politiques, sociales et religieuses de la république romaine, par M. C. OZANEAUX, inspecteur-général des études. — 2e édition, revue, corrigée et ornée d'un plan de l'ancienne Rome. — Un volume in-12, prix 5 francs. — A Paris, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

JÉSUS-CHRIST *et sa doctrine* (Histoire du premier siècle de l'Eglise), par J. SALVADOR, auteur de l'*Histoire des Institutions de Moïse.* Continuation de cet ouvrage : Exposé de toutes les phases de la vie de Jésus, dégagée de son caractère divin ; appréciations naturelles des miracles ; tableau de la vie et des doctrines des premiers fondateurs de l'Eglise, Pierre, Paul, Jean, etc. — Deux volumes in-8°, 15 francs. — Au bureau de l'*Almanach royal*, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs.

TENUE DES LIVRES. Parfaitement au courant de la tenue des livres, un jeune homme désire se placer dans une maison de commerce de Paris. Il peut fournir sur ses capacités et sa conduite les meilleurs renseignemens. — S'adresser à M. Christophe, rue Rochechouart, 23.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE. M. ANDRIEUX, peintre en miniature, dont les portraits au daguerréotype obtiennent un si légitime succès, vient de transférer son domicile place du Carrousel, n° 2, vis-à-vis l'Hôtel de Nantes, AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

22 JUIN 1846. N. 176. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS.
France-Algérie. Étranger.
Six mois. 12 fr. | Six mois. 16 fr.
Un an. 25 fr. | Un an. 30 fr.

ANNONCES.
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne, dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datés des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de l'Observateur français.

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MEDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 78.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées affranchies. Les réclamations à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets non affranchis seront rigoureusement refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — Chronique. — ALGÉRIE : Colonisation commerciale. — Voyage de M. de Salvandy. — Plan de colonisation de la province d'Oran. — PROVINCE D'ORAN. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Description de l'Algérie. — FEUILLETON : Très humble lettre d'un colon à Mgr le duc d'Aumale.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 17. — Renouvellement des bureaux. — Dépôts des rapports des commissions chargées d'examiner les projets de lois relatifs aux fêtes de juillet et au règlement des comptes de 1843. — Rapport d'une pétition des délégués de la ville de Niort qui demandent qu'il soit établi une navigation maritime entre l'Océan et la ville de Niort. Renvoi au ministre des travaux publics.

La Chambre adopte six projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votées dans diverses départemens. Un projet de loi relatif à des changemens de circonscriptions territoriales. Quatre projets de loi relatifs à des emprunts votés par divers villes. Dix-sept projets relatifs à des impositions extraordinaires votées par divers départemens.

Du 19. — M. le prince de la Moskowa se plaint du malheureux parallèle qui a été établi par M. le chancelier entre l'illustre maréchal Ney et l'assassin Lecomte. La Chambre écarte cet incident en passant à l'ordre du jour. Le projet relatif à la célébration des fêtes de juillet est adopté.

Du 20. — M. de Boissy se plaint qu'un des discours prononcés à la séance d'hier n'ait pas paru dans le *Moniteur*. M. le chancelier répond que le discours n'a été entendu d'aucun des membres présens, et n'a, à plus forte raison, pu l'être des sténographes. Après cet incident, la Chambre se retire dans ses bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 17. — La Chambre adopte deux projets de loi relatifs aux ports de commerce et au Havre de Courseulles. Discussion d'un projet relatif à l'achèvement de divers édifices publics. Le projet est voté. Discussion du projet relatif aux crédits supplémentaires des chemins de fer d'Orléans à Vierzon, et de Nimes à Montpellier. Ce projet est adopté.

Du 18. — Discussion du projet tendant à supprimer le décime rural, et à réduire la taxe sur les envois d'argent. Le projet est adopté. La chambre vote, par assis et levés, le projet qui affecte un crédit de 202,350 francs, à la publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin, sur les découvertes provenant des fouilles opérées dans les ruines de l'ancienne Ninive. Projet de loi relatif à la télégraphie électrique. M. Arago constate que le message du président des États-Unis, a été envoyé de Washington à Baltimor, par le télégraphe électrique, envoyé et imprimé dans l'espace de trois heures. Le projet est voté.

Du 19. — Discussion du budget des recettes de l'exercice de 1847. La Chambre vote le chapitre de la répartition de la contribution personnelle et mobilière avec le chiffre de 58,871,110 fr. — M. Vivien demande que les avis et annonces imprimés soient dispensés du timbre. — M. Donatien Marquis signale une feuille qui présente un certain nombre de numéros non timbrés. — M. Calmont répond que l'administration n'a que des moyens fort restreints pour surveiller l'exécution de la loi sur le timbre. — M. Emile de Girardin demande l'emploi d'un timbre général pour les feuilles publiques. Plusieurs amendemens et articles additionnels sont ensuites votés.

Du 20. — Discussion des budgets des recettes. M. Desmousseaux de Givré développe une proposition ayant pour but de continuer à exiger des élèves externes des collèges royaux la rétribution fixée par l'art. 38 de la loi du 11 floréal an X. M. de Salvandy repousse la proposition. A la suite d'une discussion de peu d'intérêt, le budget des recettes est adopté par la chambre.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — M. de Lagrenée, ambassadeur de France en Chine, est arrivé hier soir à Paris ; il est descendu à l'hôtel Chattam, 57, rue Neuve-Saint-Augustin.

— Mme de Meulan, belle-sœur de M. Guizot, est décédée dans la nuit du 17 au 18, à l'hôtel des affaires étrangères. Elle a succombé à la même maladie qui avait frappé sa sœur, Mme Guizot.

— C'est à Marseille, et le 1er juillet prochain, que doit s'ouvrir la quatorzième session du congrès scientifique en France. Le comité d'organisation vient de publier le programme des prochains travaux, et il invite toutes les personnes qui s'intéressent au progrès des sciences, des lettres et des arts, à s'associer aux travaux du prochain congrès. Les Académies et les sociétés savantes de France sont priées de s'y faire représenter.

La durée de la session sera de dix jours. Les travaux seront répartis en six sections pour les sciences naturelles, l'agriculture, l'industrie et le commerce, les sciences médicales, l'histoire et l'archéologie, la littérature, les beaux-arts, l'enseignement, la philosophie, les sciences physiques et mathématiques.

— On a parlé de la visite que l'escadre française, commandée par le prince de Joinville, devait faire à Naples ; mais quatre vaisseaux seulement pourront entrer dans le port, en vertu des conventions diplomatiques qui limitent à ce nombre les forces navales étrangères qui peuvent stationner dans le port de Naples. Les autres vaisseaux devront mouiller à Baïes, Pouzzoles et Castellamare.

M. le prince de Joinville ne visitera probablement Naples qu'après avoir été aux îles Baléares et à Barcelone.

ANGLETERRE. — Ibrahim-Pacha a été nommé membre de la *Société des Arts* de Londres, pendant la distribution des prix de cette société, à laquelle le prince assistait. C'est l'amiral Codrington qui présidait cette assemblée et qui a fait connaître au prince le titre qui venait de lui être accordé.

— Le vaisseau *Hibernia*, de 120 canons, à bord duquel flotte le pavillon de l'amiral Parker, commandant en chef la station de la Méditerranée, est arrivé à Gibraltar. Ce vaisseau doit aller devant le cap Saint-Vincent attendre l'escadre d'évolution qui viendra d'Angleterre et dont l'amiral Parker prendra le commandement.

Il est question d'une énergique démonstration que cette flotte irait faire contre le Maroc, pour obtenir réparation du pillage du brick anglais le *Ruth*, et, surtout, de la mort de l'aspirant du brick de guerre le *Fantome* tué par les pirates marocains.

RUSSIE. — L'empereur et l'impératrice de Russie ont quitté Varsovie, le 9 juin, pour se rendre à Saint-Pétersbourg.

La cérémonie du mariage de la princesse Olga avec le prince royal de Wurtemberg est fixée au 12 juillet.

ESPAGNE. — Cadix, visité tout récemment par le fils de l'empereur de Russie, l'est en ce moment par un fils du roi de Danemarck, arrivant de Madère, à bord de la frégate danoise le *Géfion*. Les marins de l'équipage que l'on a vus à terre sont des jeunes gens très robustes.

— ROME. — Le cardinal Jean-Marie Mastai Ferretti, évêque d'Immola, a été élu pape le 16 juin, par acclamation.

L'agitation qui régnait dans les états de l'Eglise a motivé cette prompte élection. On assure que le nouveau pape est décidé à introduire de grandes réformes dans son gouvernement temporel.

Le souverain pontife a pris le nom de Pie IX. Il est âgé de 54 ans. Il y a longtemps que le trône pontifical n'a été occupé par un pape aussi jeune.

BOURSE. — Du 17 juin.	5 0/0	P.	H. 120	35	P. B. 120 25
	3 0/0	—	81	10	— 81 05
Du 20 juin.	5 0/0	—	120	40	— 120 35
	3 0/0	—	83	15	— 83 10

ALGÉRIE.

COLONISATION COMMERCIALE.

(Premier article.)

Dans un de nos derniers numéros, nous disions que la Chambre s'était plusieurs fois laissé entraîner hors de la question principale, lors de la mémorable discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie.

De quoi s'agissait-il, en effet ? De créer un gouvernement, de constituer une autorité réelle, active, responsable, pour régir nos possessions d'Afrique.

C'est en ce sens que nous avons pu traiter de divagations certains discours, au fond desquels le but ne se laissait pas assez clairement apercevoir. Mais nous n'avons jamais eu l'intention de faire croire à nos lecteurs que parmi les questions soulevées, plusieurs, la plupart même, bien que secondaires au point de vue du moment, ne fussent pas au point de vue des intérêts généraux de l'Algérie, principales, urgentes, essentielles.

Pourrait-on supposer un instant que nous ne reconnaissions pas, avec l'honorable M. de Corcelles, la nécessité d'être moins impitoyables envers les Arabes ? Pourrait-on supposer que nous ne croyions pas avec M. de Lamartine que la guerre doit se faire avec plus d'humanité ? Tout cela est juste, tout cela est vrai, tout cela est utile, seulement tout cela manquait d'à-propos, et il nous a bien été permis de dire comme le poète : *Non erat hic locus.*

Revenons aux questions incidentes. Dans cet ordre de questions, une surtout nous a paru digne de fixer l'attention du gouvernement et de tous les hommes qui s'occupent des moyens de tirer parti de notre conquête. C'est la question de colonisation commerciale soulevée par M. Gauthier de Rumilly et défendue par par M. de Carné.

L'honorable M. Gauthier de Rumilly est venu établir à la tribune par des argumens clairs, précis, incontestables, que la colonisation commerciale devait précéder la colonisation agricole.

En exposant cette théorie, l'honorable député n'a pas avancé un fait qui soit sans précédens historiques. Tous les peuples colonisateurs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ont procédé de la même manière : Colonisation commerciale d'abord, colonisation agricole ensuite.

Marseille, les villes de Sicile, Carthage, les établissemens phéniciens de l'Espagne, dans l'histoire ancienne, commencèrent par être des comptoirs.

Les Portugais, les Hollandais et les Anglais dans l'Inde, ont successivement suivi la même voie. En Amérique, c'est ainsi que les Espagnols, les Portugais, les Anglais ont colonisé ; c'est encore ainsi que colonisent les Etats-Unis.

Qu'étaient il y a cinquante ans les établissemens de l'Orégon ? Que sont encore en ce moment les établissemens américains de l'Arkansas, auxquels on donne improprement le nom de forts ? Des postes fondés par des compagnies de négocians, qui se livrent à des échanges avec les indigènes.

Autour de ces postes bien gardés, bien défendus, viennent se placer quelques colons, qui défrichent d'abord de petites parcelles de terre pour les besoins de l'établissement. Puis, la colonisation agricole rayonne en proportion de l'accroissement de population que prennent les comptoirs.

Bientôt chacun de ces postes est une petite ville avec sa banlieue, ses champs cultivés, ses plantations florissantes, et cette co

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

TRÈS HUMBLE LETTRE SUR LES AFFAIRES DE L'ALGÉRIE A MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMALE, PAR UN COLON (1)

Voici un petit livre plein de talent, de sens et de goût, l'un des meilleurs, suivant nous, qui aient été publiés sur l'Algérie.

Dès les premières lignes, l'auteur laisse deviner, à certaines formes de langage, qui sortent un peu de nos habitudes modernes, que le drapeau de 1830 n'est pas celui qu'il eût choisi ; mais il suffit de lire quelques pages pour reconnaître qu'il l'a franchement accepté.

N'est-ce pas là d'ailleurs un des principaux bienfaits de l'Algérie, d'être un terrain neutre où les opinions les plus opposées peuvent se rapprocher et s'entendre, un champ d'asile où les sympathies froissées trouvent une noble et puissante diversion à leurs regrets, une arche d'alliance où les factions politiques qui divisent notre pays viennent abjurer leur animosité et leurs rancunes devant cette œuvre grande, utile et glorieuse, dont nous avons tous à prendre notre part, sous quelque drapeau que le hasard nous ait rangés. Oui, c'est là un des plus beaux caractères de l'Algérie, c'est là ce qui en fait un symbole de tolérance et de réconciliation ; fille de l'ancienne dynastie de nos rois, dont le souvenir, quoiqu'on en puisse dire, vit encore et grandit en elle, adoptée par la nouvelle dynastie, qui cherche en elle sa gloire et sa popularité, l'Algérie jouit aujourd'hui de ce magnifique privilége d'être également chère aux uns par l'origine, aux autres par l'adoption, à tous par cette destinée nouvelle, grande et à la fois mystérieuse que chacun sent instinctivement.

« A Alger, dit l'auteur de la très humble lettre, il n'y a plus d'esprit » de parti, on est entièrement et exclusivement français. La Kasba a » beau se peindre en blanc chaque année, à peu près à l'époque où la » drapeau blanc est venu la visiter, ça ne donne pas la moindre pensée » factieuse. »

Disons-le en passant, n'est-ce pas une belle époque dans l'histoire de notre pays, et nous ne craignons pas d'ajouter dans l'histoire du monde que cette année de 1830, qui rendit la Belgique à elle-même, qui rapprocha pour la première fois en France dans une même devise deux mots que l'histoire des nations présentaient comme inconciliables : ordre et liberté, et dans un même sentiment, dans une même foi, des partis qui se détestaient, qui rendit à la navigation de la Méditerranée une sécurité inconnue depuis des siècles, qui mit en contact pour la première fois, depuis les croisades, deux cultes séparés par des souvenirs de haine et de guerre, et inaugura cette ère nouvelle par un acte de haute tolérance, qui enfin fit concevoir l'espérance d'une rédemption pour la race noire elle-même, en nous livrant un des marchés où la chair humaine était apportée et vendue. C'est dans cette mémorable année de 1830 que tout cela s'accomplit. Dans l'espace de quelques mois à peine, un long cri de liberté et d'ordre tout à la fois retentit du Nord au Sud, sur le même méridien, celui de Paris, depuis les rives de l'Escaut jusqu'à celles du Niger. Dans l'espace de quelques mois, la même nation, affranchissait le peuple belge du joug hollandais et le peuple arabe du joug ottoman.

Nous rapprochons ces différens faits, parce que nous voyons dans leur simultanéité, et dans leur arrangement même la révélation de cette intervention providentielle à laquelle sans doute l'auteur de la très humble lettre, qui est un bon chrétien, croit aussi fermement que nous. Nous rapprochons ces différens faits, ces diverses tendances vers une loi générale de réconciliation et de protection, de réconciliation entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée, entre les Guelfes et les Gibelins français, entre l'ordre et la liberté, entre la race blanche et la race noire, entre les sectateurs de Jésus-Christ et les sectateurs de Mahomet, nous rapprochons tous ces faits, et nous les présentons à l'auteur de la très humble lettre, pour signaler à son attention le seul point peut-être sur lequel nous ne soyons point d'accord avec lui, le peuple arabe.

Comme Français et comme chrétiens, croit-il que nous n'ayons d'autre mission à remplir envers ce peuple délivré par nous du joug ottoman, que de le laisser s'entre égorger, de l'y aider même au besoin, de le pourchasser devant nous, de le faire passer peu à peu par les oubliettes de la civilisation, et sinon de l'exterminer (l'auteur de la très humble lettre a l'âme trop élevée pour concevoir un projet semblable), au moins de l'aider à mourir par des moyens anodins ? Comme Français et comme chrétiens, l'auteur de la très humble lettre croit-il que ce soit là, à l'égard du peuple indigène, notre mission en Algérie ?

« C'est bien malgré nous, que l'on en fait un peuple intéressant » ; mais à nos yeux, que l'auteur nous permette de le lui dire, ce n'est point par ses qualités que le peuple arabe est intéressant, c'est tout simplement par son existence ; c'est parce qu'il est peuplé, uniquement parce qu'il est peuple, que nous nous intéressons à lui. Dans la prédilection, bien légitime, que nous ressentons pour les colons algériens, nos frères déshérités des droits civils ; cette prédilection ne nous empêche pas de songer à cet autre peuple, infirme et mineur, dont la Providence, en les mains du dernier roi de la dynastie très chrétienne, nous a confié le soin. Dieu n'a-t-il pas ses desseins sur ce peuple là, comme sur tous les peuples du monde, et nous appartient-il à nous, de prononcer l'anathème contre lui ? N'est-ce pas là une condamnation impie ? Ne peut-on pas dire d'un peuple abruti par l'esclavage ce que Jésus-Christ disait de la femme flétrie par le vice : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ? » Tel est le sentiment religieux, d'où procède l'intérêt que nous inspire le peuple arabe. Nous comprenons bien que la multitude nous appelle anabaptistes et se moque de nous ; c'est inévitable ; mais nous éprouvons toujours un vif regret à voir des hommes de foi et d'intelligence refuser de s'associer à ce sentiment.

Non, ce n'est point à la noblesse française, si grande et si généreuse en tous les temps, à se faire l'écho de ces projets étroits de caste et de nation. Le gentilhomme français, grand propriétaire en Algérie, nous a toujours semblé au contraire devoir être le médiateur entre les deux peuples, beaucoup mieux que le gouvernement lui-même. C'est à lui qu'il appartient de rapprocher le paysan africain et le paysan européen, de les admettre l'un et l'autre au bienfait du travail et de se poser avec l'impartialité, qui est un des plus beaux apanages de la noblesse, comme le régulateur de leurs intérêts et le juge de leurs différends. Tel est le rôle réservé en Algérie à la grande propriété, et si quelques-uns le refusent, nous en connaissons d'autres qui l'accepteront et qui auront l'honneur de donner l'exemple.

Nous voudrions dire encore à l'auteur de la *très humble lettre* un mot de la Kabilie. « Cette espèce de Suisse maraudeuse et sauvage qui se » croit le droit de donner une hospitalité armée à tous nos ennemis. » Sait-il pourquoi l'opinion publique, les Chambres, la presse se sont ameutées contre l'idée d'une campagne dans ce pays ? C'est que l'opinion publique, les Chambres et la presse, c'est-à-dire que tout le monde est las de cette manie de guerre sans terme et sans fin, c'est que pour faire octroyer aux colons ces petits droits civils dont ils manquent, il fallait poser une limite au génie des batailles ; et lui dire : Tu n'iras pas plus loin. L'événement du reste n'a pas trop mal justifié nos prévisions, puisque grâce à l'interdiction prononcée par la volonté générale, nos troupes se sont trouvées libres pour répondre aux insurrections et qu'en dernier lieu c'est cette Kabilie qui a signifié à Abd-el-Kader un congé en bonne forme, et cela spontanément et sans provocation.

Nous avons dit les deux seuls points sur lesquels nous ne partageons pas entièrement l'opinion de l'auteur de la très humble lettre, et nous avons de plus la conviction que si nous pouvions causer un instant avec lui, la différence entre nos opinions nous paraîtrait encore moindre.

Il nous reste, et c'est la meilleure partie de notre tâche, à faire connaître tout ce qu'il y a de bonnes et belles choses dans ce petit livre, la grâce incisive de la forme et la vérité du fond. Oui, nous le ferons beau coup à faire comprendre à nos lecteurs de France, qui croient peut-être bonnement encore que le colon d'Afrique est un cantinier, à leur faire comprendre, pièces en mains, que parmi ces colons sans droits civils, parmi ces hôtes jugés indignes de mettre le nez dans leurs affaires, la France compte déjà des penseurs et des écrivains.

Des penseurs ! Mais encore c'est tout au plus si ces pauvres colons ont le droit de penser. Laissons l'auteur de la très humble lettre, le gentilhomme devenu colon sans droits civils, peindre lui-même le sort de ces Français déshérités :

« Nous autres, pauvres colons, avons-nous une façon de penser ? Avons-nous le droit de l'avoir ? En d'autres termes, l'armée et l'adminis

(1) Paris, chez Waille, libraire-éditeur, rue Cassette, 6.

lonisation agricole à qui doit-elle la vie? A la colonisation commerciale.

Cette marche de la colonisation est si naturelle, qu'à notre insu, nous, qui n'avions en nous établissant dans le nord de l'Afrique aucun plan sérieux, aucun système arrêté, nous avons été entraînés à la suivre, et dans les limites étroites des œuvres accomplies en Algérie, nous sommes passés comme nos devanciers, du commerce à l'agriculture.

Jetons un coup-d'œil sur ce qui s'est passé en Algérie depuis 1830.

L'armée occupe successivement quelques villes du littoral, puis Constantine, puis la plupart des ports, enfin Blida, Coléa, Médéa, Sétif, Orléansville, les villes anciennes de l'intérieur, les villes nouvelles fondées par nos troupes.

La présence de nos garnisons amène dans ces divers établissemens, d'abord une armée de fournisseurs, de cabaretiers, de marchands de toute espèce, dont les nécessités appellent à leur tour une foule d'industries nouvelles. Voilà la colonisation commerciole.

Cette population commerçante a d'abord tiré ses subsistances du dehors; mais partout, du jour où elle a été assez nombreuse pour que la satisfaction de ses besoins journaliers pût faire vivre un agriculteur, quelques arpens de terre arrosable ont été défrichés dans les environs, et la colonisation agricole a commencé.

C'est ainsi que la population a successivement rayonné à l'entour des villes; c'est ainsi que la partie du massif d'Alger la plus voisine de la mer, présente l'aspect cultivé des campagnes qui entourent les plus belles cités de France; c'est ainsi qu'Oran, Bône, Constantine, les ports du littoral et les établissemens de l'intérieur ont tous leur commencement de colonisation agricole plus ou moins prospère, plus ou moins développé, suivant le chiffre, les besoins, la richesse de leur population commerciale.

N'est-ce pas là une preuve évidente à l'appui du principe posé par l'honorable M Gauthier de Rumilly : La colonisation commerciale précède la colonisation agricole.

Quant à nous, nous allons plus loin, et nous disons que non-seulement c'est là la marche naturelle de la colonisation, mais encore que c'est sa marche obligée, qu'elle ne peut en suivre une autre, qu'il faut absolument que le commerce appelle l'agriculture et qu'essayer *à priori* de l'agriculture, c'est poursuivre une chimère, c'est dépenser en pure perte l'argent de la France, décimer sans profit sa population.

La colonisation agricole ne peut naître, et grandir qu'à l'abri de la colonisation commerciale.

Il lui faut l'appui des grands centres que le commerce seul peut fonder. Loin de cet appui, elle languit et n'est plus qu'une occasion de ruine pour ceux qui l'entreprennent.

La grande culture ne s'improvise pas, elle ne marche à la production qu'à travers des difficultés sans nombre, des obstacles incalculables.

D'abord la pacification du pays, puis l'acclimatation des hommes, l'assainissement du sol, la construction des établissemens d'exploitation, les études du climat, les essais de toute nature; enfin lorsqu'elle est parvenue à fixer le genre de production qui convient à la terre, elle n'a encore rien fait, il faut qu'elle prenne le temps de semer et de laisser mûrir sa récolte.

Ce n'est pas tout : pour qui a-t-elle semé? Pour qui récoltera-t-elle?

Ira-t-elle, après tant de travaux et de sacrifices, après tant de capitaux enfouis dans les défrichemens et les expériences, livrer elle-même ses produits à l'exportation et s'exposer aux chances des marchés lointains sur lesquels les prix des denrées varient chaque jour?

Ira-t-elle se mettre à la discrétion de quelques marchands des ports, qui spéculant sur la nouveauté de ses produits, ne lui offriront que des prix ridicules, ou lui proposeront d'attendre pour être payée, que les marchandises aient été vendues au lieu de leur destination?

Ces deux hypothèses sont également ruineuses, également inadmissibles.

Pour que l'agriculture livre des produits au commerce, à l'industrie, à l'exportation, il faut qu'elle ait déjà du superflu.

Il faut qu'elle puisse d'abord au moyen des centres de consommation qui l'environnent se suffire à elle-même, payer ses dépenses; alors seulement elle travaillera pour l'étranger.

En un mot, pas de débouché voisin, pas d'agriculture. Alger nous en fournit encore une démonstration sans réplique.

Tandis que les campagnes du Massif se couvraient d'habitans, tandis que passant du jardinage à la grande culture, des vallons aux côteaux, des terres arrosables aux terres sèches, le colon profitait de l'abondance que les ventes journalières du marché entretenait chez lui pour accroître ses richesses avenir, planter le mûrier, coucher la vigne, greffer l'olivier, pour faire, en un mot, de l'agriculture industrielle, d'autres cultivateurs, plus hardis, envahissaient la Métidja.

Là, pas de jardinage possible; la ville était trop loin pour qu'on pût espérer d'y soutenir la concurrence des pourvoyeurs du massif.

La Reghaïa, Boukendoura, Kaid-Hamet, Aïssous, Ben-Djileli, fermes magnifiques, furent mises en exploitation dès le commencement de 1837.

Les colons qui s'établirent sur ces terres étaient pour la plupart des hommes jeunes, travailleurs intrépides qui ne redoutaient ni l'air empesté des marécages, ni les balles des maraudeurs arabes. Qu'arriva-t-il? Tous y mangèrent leurs capitaux, y ruinèrent leur santé, et la levée de boucliers de 1839, qui mit en feu la Mitidja, ne vint frapper dans ces différentes exploitations que des œuvres déjà mortes.

C'est que les propriétaires de ces fermes avaient précisément commencé par où l'on doit finir. Ils avaient tous d'abord fait de la culture à long terme; ils n'avaient récolté que la misère.

Pourquoi faut-il que ce soit précisément à ces entreprises qu'on réserve en Afrique le titre de *colonisation sérieuse*. Mais nous aurions trop à faire si nous voulions relever les erreurs des économistes de l'Algérie.

Disons seulement que la seule colonisation sérieuse est la colonisation qui produit, et en ce sens l'agriculture des environs d'Alger qui commence au jardinage pour s'élever successivement à la vigne, au mûrier, à l'olivier, est une colonisation plus sérieuse que celle qui commence d'emblée à la grande culture pour aboutir à la ruine.

Nous croyons avoir établi d'une manière incontestable, que la colonisation commerciale, la colonisation qui fonde des centres de consommation, doit précéder la colonisation agricole, qu'il est aussi absurde qu'impossible d'intervertir la marche ordinaire de la nature.

Dans un autre article, nous examinerons quels sont les moyens à prendre pour développer en Afrique la colonisation commerciale.

Nous étudierons de quelle manière il sera possible à l'avenir de faire avec intention et connaissance de cause, ce que nous n'avons exécuté jusqu'à présent qu'à notre insu, en nous laissant aller à ce courant des choses au fond duquel la Providence cache toujours ses enseignemens.

La Commission de la Chambre des pairs, chargée de l'examen des crédits de l'algérie, a choisi pour son président M. Villemain, et non pas M. de la Villegontier comme plusieurs journaux l'avaient annoncé par erreur.

Les travaux intelligens faits à la cathédrale d'Alger portent leurs fruits. On nous écrit que l'église menace ruine; et qu'il est question pour sauver l'édifice de sacrifier ce qui reste de la coupole.

Voilà donc ce que nous avions prévu depuis fort longtemps sur le point d'arriver : Alger va se trouver privée de cathédrale.

Ce n'est pas la perte d'un magnifique édifice mauresque que nous déplorons aujourd'hui; il y a longtemps que cet édifice n'existe plus. Grâce aux embellissemens, améliorations et agrandissemens de toutes sortes, la pauvre mosquée avait entièrement disparu pour faire place à quelque chose d'informe et de bâtard, qui n'a pas de nom en architecture, pas de nom aux yeux de l'intelligence et du goût.

Tous les architectes ne sont pas tenus d'être des Michel-Ange; et il faut avouer que sans aller plus loin, les artistes choisis par le gouvernement algérien pour accomplir cette belle œuvre, nous le prouvent clairement; mais tous les architectes doivent savoir calculer le poids qu'une colonne de telle dimension est en état de supporter, et ne point la surcharger outre mesure.

Nous n'exigeons pas non plus que tous les administrateurs soient des Colbert ou des Louvois; mais il nous semble que nous ne manifestons pas des exigeances par trop exorbitantes en désirant qu'ils sachent au moins faire leurs quatre règles.

Eh bien! ceux d'Alger n'ont pas même su faire une addition! Ils n'ont pu calculer que de rallonge en rallonge, d'exhaussemens en exhaussemens, de nef en nef, ils allaient dépenser beaucoup plus pour détruire une église belle mais petite, que pour en édifier une nouvelle; et qu'enfin, en écartant toute question d'art, puisque les questions d'art ne sont pas de leur compétence, qu'ils devaient arriver à des chiffres énormes, traduits par un temple insuffisant, et qui plus est, par un temple en ruines.

Il est vrai qu'on nous affirme (est-il besoin de dire que nous ne le croyons pas!) on nous affirme que la première partie de ce résultat était précisément le but du problème. On nous dit qu'il est plus facile d'embrouiller des comptes de réparations que de grossir des devis d'architecte. On nous parle de matériaux détournés au profit de certaines entreprises particulières, matériaux bien compromettans pour les murs dans lesquels ils auraient été encadrés. On voudrait absolument nous persuader que certains employés de l'administration locale pensent pouvoir mieux faire leur salut en habitant une maison formée de briques consacrées par les bénédictions de deux cultes différens que dans une maison bâtie avec des pierres profanes et achetées.

Si c'est là un moyen de se sauver aux yeux de Dieu, avouons que c'est en même temps une preuve de l'incompatibilité des religions, car aux yeux de l'opinion, aux yeux de l'honneur, qui est un culte aussi, et qui a ses jugemens inévitables comme Dieu, ces messieurs se seraient mis dans un cas bien damnable!

Nous préférons attribuer à l'imprévoyance et à l'incapacité, ce que l'on cherche à nous faire attribuer à un infâme calcul; et nous regrettons pour la millième fois que les intérêts de la France soient administrés en Algérie par des mains aussi inhabiles.

Dans notre numéro du 12 juin, nous rendions compte, d'après la *Révue orientale*, d'une conversation entre S. A. Méhémet-Ali et Gaetani-Bey, à l'issue de laquelle le pacha d'Egypte avait décidé la reconstruction des villages du Delta. La lettre suivante, qui nous est adressée par l'honorable M. Jomard, complète ces renseignemens.

Paris, 12 juin 1846.

Monsieur le rédacteur,

La conversation du docteur Gaëtani-Bey avec S. A. Mehemet-Ali-Pacha, est intéressante et méritait d'être rapportée; toutefois, il y a quelque chose de plus positif dans les mesures ordonnées par le vice-roi, c'est le travail commencé par la commission, qu'il a institué pour l'assainissement des villages. Cette idée est fort ancienne et appartient au régénérateur de l'Egypte. Je vous adresse le plan de la commission, que j'ai reçu depuis très longtemps, et qui, ne fût-il exécuté qu'en partie, serait un immense service rendu à l'Egypte, que dis-je à l'Europe entière. La commission se compose de Clotbey, l'ingénieur d'Arnaud, et un troisième, l'architecte égyptien.

Extrait du plan de reconstruction des villages de l'Egypte, soumis à S. A. Mehemet-Ali-Pacha, par la commission instituée à cet effet.

1° Les villages seront reconstruits successivement en commençant par la basse Egypte, et d'abord, par les trois villages nommés Kafrezayat; Nephile, Ghézai;

2° Les habitans seront divisés en trois classes selon leurs ressources. La plus riche reconstruira à ses frais; la classe moyenne paiera une partie des frais et le gouvernement l'autre; la troisième n'aura rien à payer, le Trésor fera toute la dépense;

3° Les rues seront alignées, perpendiculaires et parallèles au Nil, et en pente vers le fleuve, leur largeur sera de 3, 4 ou 6 mètres (1);

4° Les fumiers et décombres seront tenus à distance, ainsi que les cimetières; il en sera de même des abattoirs;

5° Il y aura des places plantées d'arbres pour la tenue des foires et marchés;

6° On établira convenablement des latrines publiques;

7° Chaque grand village aura un mahxamé (tribunal), une prison, un hôpital et un bain de vapeurs;

8° Une roue à pots, une école publique seront établies dans chaque village.

Lettre de Clotbey, du 17 avril 1846.

Vous voyez que Sésostris, en exhaussant les villages il y a trente siècles, n'a fait que la dixième partie de tout cela.

Agréez, Monsieur, etc. JOMARD.

(1) Cela suppose l'exhaussement des villages, dont le sol est trop abaissé.

VOYAGE DE M. DE SALVANDY EN ALGÉRIE.

M. de Salvandy est parti hier avec sa famille, se rendant à Port-Vendres, où il s'embarquera pour Alger sur la frégate à vapeur *l'Orénoque*, qui a amené en France M. le lieutenant-général de Lamoricière. M. de Salvandy doit, dit-on, visiter les points les plus importans de notre colonie.

---

tration sont-elles faites pour aider, soutenir, diriger et défendre la colonie; ou bien la colonie n'est-elle créée et mise au monde que pour fournir des prétextes à l'avancement et aux décorations des uns, ou aux décorations et à l'avancement des autres? Sommes-nous le principe et le fond de notre établissement en Algérie, ou bien n'en sommes-nous que les cantiniers?

» Oui, Monseigneur, tous tant que nous sommes en Algérie de pauvres colons, nous n'y sommes qu'autant que l'on veut bien nous y laisser; de manière que si les uns après les autres nous prenions une figure à déplaire à un gouverneur, les uns après les autres il pourrait nous renvoyer. Je vous le disais tout à l'heure, exactement comme des cantiniers d'une colonne. C'est fort, n'est-ce pas?

» Eh bien, il y a mieux encore : il y a des endroits, en Algérie, où, si l'officier qui fait les fonctions de pacha de l'état civil et autres, veut se refuser à me marier, il le peut parfaitement sans que j'aie la moindre chance de pouvoir l'y forcer. Si ma femme accouche, il peut faire de mon enfant un bâtard, et cela sans rémission, sans que je puisse y échapper; car il peut aussi bien m'empêcher de sortir de son gouvernement que m'empêcher d'y rester. »

Comprend-on que les colons, ces enfans mal élevés ne se trouvent pas souverainement heureux de cette position et qu'ils aient la faiblesse de reclamer quelques petites franchises civiles qui leur permettent de se marier quand cela leur convient, et de faire établir la légitimité de leurs enfans? et cet officier qui faisant fonction d'officier de l'état civil voulait bien divorcer des époux non assortis, et procéder ensuite au remariage d'un des deux divorcés! Qu'en pensez-vous? et ne trouvez-vous pas que le militaire a des droits superbes en Algérie, comme seigneur de ce canton?

En vérité, oui, ce sont là de beaux droits, et nous comprenons très bien que l'armée ne se montre pas soucieuse de s'en dessaisir et envoie le colon à tous les diables quand il réclame ses droits civils.

« L'armée, dit l'auteur de la très humble lettre, a généralement un travers, celui de se croire propre à tout. Au reste, ce n'est pas sa faute; car, il faut bien le dire, c'est elle qui a à peu près tout fait ce qui est ici, ponts, canaux, routes, villes, défrichemens, villages, ports, hôpitaux, comme aussi ordonnances, lois, règlemens, administration politique, etc. C'est elle qui fait tout. C'est elle-même qui indique la manière de tailler les mûriers. Mais tout cela est fort mal fait, et depuis les ponts jusqu'aux mûriers tout cela eût été infiniment mieux fait si chacun eût eu sa besogne.

» C'est ce que l'armée ne veut pas comprendre. Pourtant c'est facile. Et qu'elle me permette de lui poser une question.

» M. Thiers est un très grand homme, c'est convenu. Eh bien! si dans une parade M. Thiers voulait prendre le commandement d'un escadron de housards, que dirait l'armée? Elle éclaterait de rire d'abord; puis, pour être polie, elle lui dirait : « Grand homme, laissez faire cela aux gens du métier; ne touchez pas à votre sabre, car vous pourriez vous faire du mal aux doigts. » Puis, si M. Thiers voulait insister en disant : « Mais permettez, Messieurs, il est moins difficile de faire manœuvrer un escadron que d'être l'historien de la Révolution et de l'Empire, et il faut être beaucoup plus grand homme pour laisser faire le traité du 15 juillet que pour faire manœuvrer un escadron, » l'armée lui répondrait : « D'accord, vous êtes beaucoup plus grand homme qu'aucun chef d'escadron que ce soit, mais vous n'en savez pas plus pour cela faire manœuvrer un escadron. »

« Maintenant que l'armée a répondu cela à M. Thiers, que répond-elle quand on lui dit : « Un maréchal de France est certainement un plus grand homme qu'un douanier, mais un douanier est plus douanier qu'un qu'un maréchal de France? » L'armée lève les épaules.

Si on lui dit : « Un colonel peut être un plus grand homme qu'un sous-directeur, mais il n'est pas tenu de savoir le métier de sous-directeur aussi bien qu'un sous-directeur lui-même, » alors l'armée vous croit malade et vous dit : « Mon ami, allez-vous faire saigner. »

Pour donner une idée de l'ouvrage qui nous occupe, nous n'avons rien de mieux à faire qu'à en reproduire des passages. Tout cela est si vrai, et présenté sous une forme si piquante, si heureuse, que nous ne craignons pas les citations.

C'est par suite de ce faible de l'armée, faible qui consiste à se croire propre à tout, qu'elle se charge et des routes et des villages.

Lisez, croyez-moi, le passage relatif aux routes, il est excellent; mais nous arrivons tout de suite aux villages du Sahel, à ces villages renommés, qui formaient dans le fond de la scène la décoration d'Alger, et que nous entendions ces jours passés appeler des *Guyotines*, d'abord par reconnaissance pour leur inventeur, breveté sans garantie du gouvernement, et en second lieu par allusion au sort prospère de leurs habitans.

Mais laissons parler l'auteur de la très humble lettre :

« D'abord, comme ce que l'on voulait créer s'appelait village, il y avait à parier qu'il ne s'agissait pas d'un point retranché; eh bien! pas du tout, on a d'abord choisi un emplacement militaire. Il y avait probablement à côté quelque fond de vallon bien abrité, bien exposé, bien fertile, avec un petit ruisseau au milieu et d'excellentes terres d'alluvion tout autour; mais fi donc! ce n'était pas une position militaire : on s'est établi dans un endroit bien sec, bien aride, haut perché, battu du vent de mer et du sirocco, loin de l'eau, et où la végétation se borne à des buissons d'épines. L'emplacement trouvé on a chargé le colonel Marengo de bâtir. Que croyez-vous qu'il ait fait? des chaumières? Pas du tout, il a fait des corps de garde! quelquefois il y en a huit, quelquefois douze, même dix-huit, mais toujours en nombre pair, du reste bien alignés, bien rangés comme un front de bandière; mais de hangards, d'étables, d'écuries, de tout ce qui est nécessaire à une exploitation agricole, rien, absolument rien. Est-ce que c'était le métier de M. Marengo de songer à cela?

» On a enclos cela d'un fossé et d'un mur en pisé. Fort bien.

» Après les bâtisses viennent les lots de terrain et les défrichemens, et c'est une justice à rendre, on a presque songé à tous, en gros.

» Les lots donc ont été faits avec justice, tous égaux en contenance et bien équarris; on les a numérotés, et le n° 1 a été donné à la maison n° 1, le n° 2 à la maison n° 2, ainsi de suite, ce qui fait que le n° 7, par exemple, est obligé de faire un grand détour ou de traverser le n° 5 pour arriver à son lot, qui est tout de rochers et de broussailles, etc.

» Le défrichement s'est fait de la même manière. On n'a pas choisi dans chaque lot le meilleur hectare pour le travailler et le mettre en état de donner vite une récolte. On a défriché suivant un ordre quelconque. Puis on a installé les colons, on a fait une cérémonie, et on leur a dit : Croissez et multipliez.

» Croissez et multipliez! c'est bien facile à dire; mais comment voulez-vous que ce pauvre diable de village s'y prenne pour croître? On a oublié de lui laisser un emplacement pour se bâtir une neuvième, treizième ou dix-neuvième maison. Il n'y a pas un bout de communal, pas un grand propriétaire qui puisse vendre un bout de terrain à un nouveau paysan qui voudrait s'y établir. Aussi ces pauvres villages sont restés avec leurs maisons en nombre pair, et ils ont pris le parti de se faire tous, invariablement, les cabaretiers les uns des autres. »

Après avoir présenté le tableau de ces imperfections du régime, l'auteur qui cependant est loin d'être ingrat envers l'armée, et qui lui rend au contraire une éclatante justice, passe en revue les divers services publics en Algérie. C'est avec une grande raison et toujours avec un grand bonheur de formes qu'il insiste sur la nécessité de séparer les deux fonctions de gouverneur-général et de général en chef; puis il aborde le conseil supérieur d'administration, puis le conseil du contentieux « bonne institution et excellente position pour des auditeurs au Conseil-d'Etat », puis la cour et les tribunaux, puis les finances, puis le domaine (Sidi Domino), que l'auteur de la très humble lettre dénonce formellement comme le plus grand obstacle à la colonisation. Nous recommandons le passage sur le domaine, comme un des meilleurs : « C'est le domaine qui a inventé, choyé et propagé l'agiotage sur les propriétés; c'est lui qui a entravé et découragé la production; c'est lui qui a semé la corruption.

L'auteur arrive ainsi à la direction de l'intérieur et à la branche la plus importante de ce service, la colonisation.

Nous le laisserons parler :

« Venons maintenant à la colonisation. Dans toutes les créations humaines, on part d'un principe, et on marche d'après un système. Quel but veut-on atteindre en Algérie? Evidemment on veut actuellement arriver, par un système de colonisation quelconque, à y établir un assez grand nombre d'individus et dans des conditions telles qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et permettre une réduction importante dans les dépenses de la force armée. C'est au reste le but avoué de l'administration. Voilà le principe.

» Le système par lequel on voulait procéder est *la petite propriété.*

Nous regardons comme un fait providentiel que le premier des ministres du Roi, appelé à faire un voyage en Algérie, soit précisément M. le ministre de l'instruction publique.

Sans doute il y a beaucoup à faire dans toutes les branches de l'administration ; sans doute il y a partout d'énormes abus à réprimer, des réformes à introduire. Il y a plus encore, il y a un ordre général à fonder ; mais le ministère nous l'a dit, le temps de pourvoir l'Algérie d'un gouvernement complet, définitif, ne lui semble pas arrivé ; il croit devoir attendre encore.

Or, comme on ne peut porter la main sur un point sans tout remanier, sans tout détruire, il n'y a rien à toucher pour le moment dans la forme de l'administration algérienne.

Une seule branche pour ainsi dire est indépendante de toutes les autres; une seule placée en dehors des bureaux, échappe par sa nature à l'influence directe du gouvernement militaire et peut être complétée sans lui porter le moindre ombrage. C'est précisément celle que représente M. de Salvandy.

La présence de M. le ministre de l'instruction publique peut donc être plus utile en Algérie que ne le serait celle de M. le ministre de l'intérieur ou celle de tout autre membre du cabinet.

L'instruction publique est restée jusqu'à présent fort négligée en Algérie. Il y a quelques mois il fut question de faire d'Alger le centre d'une académie, mais ce projet rencontra de grandes difficultés, et dût être abandonné.

Hâtons-nous de le dire, toutefois, malgré la nécessité de fonder dans notre colonie des établissemens où la jeunesse chrétienne puisse recevoir un bon enseignement secondaire, ce n'est cependant pas sur ce point que nous croyons essentiel d'appeler tout d'abord l'attention de M. le ministre.

Alger a déjà un collége où les jeunes Européens reçoivent un commencement d éducation, et la plupart des pères de famille aisés aimeront toujours mieux d'ailleurs envoyer leurs enfans dans les colléges de la métropole, que de les garder auprès d'eux, les écoles d'Alger fussent-elles les meilleures de France.

Mais l'instruction publique a une œuvre à accomplir qui se lie étroitement à l'œuvre générale de la France, qui doit en quelque sorte être le principe, la base, le fondement de cette œuvre.

Tous nos efforts doivent tendre à rapprocher le plus possible de l'époque actuelle le moment de la fusion des deux races.

Le premier pas à faire dans cette voie civilisatrice est de forcer les deux peuples à se communiquer facilement leurs idées, leurs sentimens, leurs besoins ; à se parler mutuellement leur langue.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent dans ce but?

Nous voyons bien dans chacune des principales villes de l'Algérie une chaire d'arabe littéral, peut-être même une chaire d'arabe vulgaire où viennent se former quelques interprètes, où quelques officiers et colons studieux puisent les principes de la langue du pays.

Nous ne voyons nulle part des écoles primaires où tous les jeunes Arabes soient forcés de venir étudier la langue française, où tous les jeunes Français soient tenus d'apprendre la langue des indigènes.

Voilà ce que M. le ministre de l'instruction publique devra surtout examiner. Le problème qu'il est appelé à résoudre se réduit à ces termes :

Trouver un moyen de simplifier le plus possible les relations entre Français et Arabes, en généralisant chez les deux populations de l'Algérie, la connaissance et l'usage des deux langues.

Le plus sérieux obstacle à la pacification des peuples naît souvent de la différence des langages. Pour notre part, nous sommes persuadés que le jour où nos généraux, nos officiers et nos colons, pourront se passer d'interprètes dans leurs rapports avec les indigènes, la paix sera conclue, et l'heure de la fusion près de sonner.

M. le ministre examinera en même temps s'il n'y aurait pas lieu à transporter à Paris le centre de l'enseignement pour les jeunes indigènes; s'il ne serait pas temps de rétablir le collége arabe qu'on avait institué, trop prématurément peut-être, en 1838, mais qui était une institution bonne et utile en soi, et dont le besoin se fait sentir aujourd'hui surtout que nous en sommes privés.

Certes, ce ne sont pas les hommes spéciaux qui nous manquent pour diriger un établissement de ce genre. Depuis nos fréquens rapports avec l'Egypte, tant de professeurs ont été se former à Alexandrie et au Caire qu'il serait facile de faire un choix parmi eux.

L'attention de M. de Salvandy se portera naturellement à son retour sur les jeunes Arabes qui ont été répartis dans diverses institutions de France. Il verra si dans toutes ces institutions les élèves reçoivent une éducation proportionnée à leur intelligence et aux nécessités de leur pays, s'ils ont sous les yeux des exemples profitables de morale.

Voilà ce que fera M. le ministre de l'instruction publique ; car nous n'en doutons pas, il voudra associer son nom aux destinées futures de l'Algérie, c'est là une gloire et qui n'est pas au-dessous de la plus haute ambition.

COLONISATION.

ORAN. — CONSTANTINE.

Jusqu'à ce jour, en France du moins, chaque fois que le mot de *colonisation* était prononcé, tous les regards se portaient vers la province de Constantine. Cela devait être, *le calme habituel* de cette province était un attrait pour les bras, pour les capitaux, qui demandent un emploi en Algérie. Il ne peut plus en être de même aujourd'hui : Constantine voile sa face, et Oran nous envoie son programme de colonisation !

Entre Oran, Mascara et Mostaganem, existe un vaste triangle, de vingt lieues de côté; c'est là que M. le général de Lamoricière veut implanter une population européenne, nombreuse, forte et compacte.

Dans ce triangle, existent des tribus puissantes, des tribus militaires, des tribus qui à diverses titres méritent des égards :

Les Douair, dont le chef, le général Mustafa est mort à notre service ;

Les Zmala, qui avec les Douair combattent dans nos rangs depuis 1836 ;

Les Abid-Gharaba qui pendant douze ans ont défendu avec énergie l'indépendance nationale;

Les Bordjia, dont la noblesse a tant souffert pour notre cause.

On prendra en très grande considération l'intérêt de chacune de ces tribus, mais l'Algérie n'a pas été conquise par la France pour la laisser inculte entre les mains des Arabes. M. le général de Lamoricière veut la réalité de la conquête, et quelles que grandes que soient les difficultés de l'entreprise, il ne craint pas de les aborder, parce qu'il est convaincu que la conquête par les armes restera stérile tant que la colonisation par des Européens, par des Français surtout, n'aura pas métamorphosé la nature du sol.

Dans la province de Constantine, entre Philippeville, Constantine, Bône et même La Calle, existe aussi un vaste triangle, où il est facile d'appeler des colons.

Là pas de tribus auxquelles nous soyions redevables de grands services; là d'immenses vallées qui appartiennent à l'Etat :

Celle d'El-Harrouch, à Constantine ;
Celle de Constantine à Guelma ;
Celle de Constantine à Fesguia ;
Celle de Constantine à El-Atmenia ;
Celle de Constantine à Mila, Mahalla, Djemila.

Là, toutes facilités : pour point d'appui, des ports de premier ordre et une capitale; trois villes administrées civilement; là, des terres de premier choix, des eaux en abondance, deux forêts riches en bois de construction ; des mines de fer et de cuivre; des demandes de concessions nombreuses faites par des colons sérieux: députés, conseillers d'Etat, banquiers, commerçans et industriels enrichis, grands propriétaires, etc.

A Oran, la colonisation était difficile ; mais M. le général de Lamoricière la veut, et elle se fera; déjà des capitaux et des bras ont répondu à son appel.

A Oran, malgré les difficultés qui tiennent aux hommes et aux lieux, malgré les préoccupation incessantes de la guerre, des militaires: officiers du génie, d'état-major, d'artillerie, d'infanterie, ont étudié le terrain, dressé les plans, négocié avec les tribus, et aujourd'hui, la carte de la colonisation européenne et du cantonnement indigène, le plan des villages, le cadastre des terres à cultiver, le tracé des routes, en un mot toutes les études préparatoires sont faites et soumises à l'approbation du gouvernement.

Que le ministre approuve et à l'automne prochain des charrues françaises pourront sillonner le sol et le féconder.

A Constantine, la colonisation semblait plus facile ; mais on s'est arrêté devant des questions de détail, devant des intérêts privés ; et bras et capitaux, fatigués d'attendre une solution, sont à la veille de se retirer.

La plupart des terres demandées en concessions appartiennent au domaine qui les loue le plus cher possible ; le domaine aimerait autant être écorché tout vif que de céder un de ses azel. Que deviendrait en fin d'année, son magnifique TOTAL DES REVENUS ?

Ces terres domaniales sont louées aux grands seigneurs de la ville, qui en général sont les amis des amis, et on n'ose pas trop leur enlever le moyen de vivre en rois fainéans.

A Oran, où la guerre est l'état normal, on peut bien se permettre de demander au fils du général Mustafa, à el Mazari, à Ben-Adret, à Ben-Bechir, aux Bou-Alem, aux Ben-Iagoub, aux fils du Khalifa Ould-Mahmoud, à el Misoum, à Ould-Ounnan, à Kaddour-Ben-Morfi et autres, des terres qu'ils possèdent depuis des siècles, qui leur ont été transmises par héritage ; l'aristocratie militaire de la province d'Oran ne peut rien refuser à la France. Mais à Constantine, où la paix règne en souveraine, on craint de résilier des baux de location contractés avec M. le kaid Ali, Smali fils de Smali ; avec M. Ben-Zagota, petit fils de juif ; avec M. le kaid Ed-Dar, honorable tanneur ; avec messieurs tel ou tel, cordonnier, tailleur ou marchand de poivrons ou de dattes ; la bourgeoisie mercantile de Constantine oserait-elle se révolter ?

A Constantine, malgré l'état de paix habituel, avec un état-major civil et militaire nombreux ; avec un renfort de géomètres envoyés d'Alger pour lever le terrain, on attend encore, non pas le plan général de colonisation de la province, mais un simple projet d'arrangement à l'amiable entre les tribus des Beni-Mehenna et les concesssionnaires de la vallée de la Safsaf ; on attend encore, pour faire le partage des bois entre les concessionnaires des mines, un inventaire exact des richesses forestières de la contrée ; on attend enfin un peu de bonne volonté pour les colons qui ne demandent qu'une chose, c'est qu'on les laisse faire.

En voyant ce qui se fait à Oran et ce qui ne se fait pas à Constantine, nous sommes tentés de croire que, d'un côté, la colonisation devient possible, parce qu'on le veut sérieusement, et que de l'autre elle devient impossible parce qu'on n'en veut pas.

Nous serons heureux de nous rétracter, si M. le commandant supérieur de la province de Constantine, nous permettait, comme celui d'Oran, de faire connaître au public son programme de colonisation :

Voici ce programme :

PLAN DE COLONISATION DE LA PROVINCE D'ORAN.

M. le lieutenant-général de Lamoricière est dans nos murs depuis quelques jours ; à peine remis des fatigues de la guerre, son premier soin a été de s'occuper des intérêts de la population civile, et surtout de la colonisation de la province d'Oran. Il vient de mettre la dernière main à un projet de villages à effectuer immédiatement dans le grand triangle formé par les villes d'Oran, Mascara et Mostaganem.

Dans le mois d'avril dernier, en vertu de l'arrêté qu'il avait pris, en date du 2 du même mois, M. le gouverneur-général avait demandé à M. le lieutenant-général, commandant supérieur de la province d'Oran, de lui faire connaître les points du *territoire mixte*, qui lui paraissaient le plus favorables à la création de nouveaux centres de population européenne. Pour répondre à cette demande, M. le lieutenant-général de Lamoricière chargea une commission d'examiner, sur le terrain, toutes les questions, dont la solution embrasse l'établissement des centres de population proposés.

Cette commission fut ainsi composée :

MM. de Vauban, chef de bataillon du génie, président ;
Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie, attaché au bureau arabe ;
Gama, chirurgien-major, attaché aux ambulances ;
Lozivi, inspecteur de colonisation ;
Périn, chef du domaine, secrétaire.

Conformément aux prescriptions de M. le lieutenant-général de Lamoricières, la Commission doit :

1° Déterminer le chiffre de la *population européenne agricole*, nécessaire pour assurer la subsistance de 25,000 colons (1), 25,000 soldats (2), et 3,600 chevaux ou mulets (3).

2° Indiquer, dans le triangle ci-dessus déterminé, les points favorables à la colonisation européenne.

3° Relier ces divers points de manière à les protéger l'un par l'autre, et assurer les communications et la sécurité entre les trois principales villes de la province.

La commission a déjà commencé ses opérations; des travaux préparatoires exécutés par divers officiers désignés par M. le général Lamoricière, lui permettent de marcher rapidement.

M. le lieutenant-colonel d'état-major de Martimprey, chargé depuis dix ans des travaux topographiques de la province d'Oran, a déjà résolu le côté le plus difficile du problème ; il a reconnu le droit des indigènes, soit à la propriété, soit à l'usufruit du sol, et constaté la possibilité de repartir le sol entre la colonisation européenne et les tribus arabes, sans

(1) Population actuelle des villes de la province.
(2) Effectif indispensable pour la défense des camps, postes et villes que nous occupons.
(3) Dans ce chiffre sont compris les chevaux de troupes et les chevaux nécessaires aux travaux agricoles.

» Hélas! Monseigneur, il m'est également facile de vous prouver que le principe est faux et dangereux, et que le système ne peut pas mener à bien cette entreprise.

» Qu'est-ce qu'une colonie, sinon une région, une province qui produise ce dont manque la mère-patrie et consomme ce dont elle a de trop? De plus elle doit être dans une dépendance telle de la mère-patrie ne puisse vivre, remuer et respirer sans elle, pour que toute tentative de séparation de sa part soit impossible. Une colonie doit donc, par essence et avant tout, produire, consommer et être dépendante. C'est juste tout le contraire de ce que l'on veut faire en Algérie.

» J'admets que l'on puisse établir promptement, sans frais, cent mille familles dans les plaines de la Mitidja, du Chélif et de l'Isser, et que chacune de ces familles ait de dix à vingt hectares bien aménagés, et dont elle jouisse en pleine propriété. L'administration croira avoir atteint son but. Mais la France aura fait une détestable affaire; elle se sera appauvrie de ces cent mille familles, et elle n'aura pas une colonie; car il est évident qu'un pays organisé comme cela ne produira que pour sa consommation, et que, par conséquent, il n'y aura ni importations ni exportations à faire avec lui.

» La production des matières premières demande beaucoup d'emplacement, Monseigneur. Voyez les bestiaux qui fournissent la viande, les cuirs, la laine et les graisses ; les fers qui veulent des forêts, les cultures du coton, du sésame, du mûrier, etc., etc, Tout cela demande beaucoup d'emplacement ; c'est ce que l'on appelle de la grande culture, et il est impossible de la traiter avec succès dans un pays où la terre est très divisée. Autour de vous en *France*, en Belgique, en *Italie*, en Angleterre, toutes les contrées où la propriété est très divisée ont abandonné ces productions, et elles y ont été forcées, car la nature est la même partout.

»Quand un paysan s'établit sur une petite propriété, que fait-il? Il s'arrange à y recueillir un peu de grains, un peu de vin, quelques pommes de terre ; il se fait un jardin, nourrit quelques porcs, et, s'il est aisé, ajoute une vache à son avoir et quelques moutons que ses enfans mènent brouter la haie de son voisin, et dont le produit lui sert à habiller lui et sa famille. Que reste-t-il au milieu d'une société comme cela pour le commerce? Rien, absolument rien. Il produit tout ce qu'il consomme, mais il consomme tout ce qu'il produit. Donc l'ensemble de cette société n'est d'aucune utilité à ses voisins, puisqu'elle ne produit ni ne consomme. Et puis une colonie organisée comme cela, qui se sent indépendante, parce qu'elle se suffit, qui n'a rien à gagner ni à perdre dans ses relations avec la métropole, lui échappe à la première occasion, la première fois qu'elle lui demande un sacrifice. Est-ce quelque chose de semblable que vous voulez avoir en Algérie, Monseigneur?

» Non, ce n'est pas cela que veulent et la France, et le Roi votre père. Ce n'est pas cela que vous voudrez quand vous serez notre gouverneur général. Vous tiendrez à ce que nous ne soyons pas des membres inutiles d'un établissement qui a coûté si cher à notre patrie. Vous voudrez nous voir produire, produire le plus possible et consommer, de manière que manufactures, marchands, commissionnaires trouvent profit à nous avoir fondé ; que les beaux vaisseaux que Marseille, Cette, Bordeaux et Rouen nous envoient ne s'en retournent pas éternellement les flancs vides et se dandinant sur la vague en signe d'ironique désapprobation.

» Pour cela, Monseigneur, vous n'aurez qu'une seule chose à faire. Au lieu de diviser la terre en cent parties et de la donner à cent qui n'ont rien, vous la donnerez à un seul qui y ait quelque chose, à la seule charge d'y loger, nourrir et salarier les quatre-vingt-dix-neuf autres. Tout le monde y trouvera son compte, et la patrie la première.

» Faisons-le ce compte.

» Admettons que vous me donniez, Monseigneur, mille hectares, par exemple, à moi colon sans droits civils ; savez-vous ce que je ferai pour les utiliser, ce que je serai forcé de faire, sans même que l'administration des Domaines, dix petites maisons, dix petites écuries, dix petits jardins qui me coûteraient 100,000 francs, qui éparpilleraient mon monde, décupleraient ma surveillance, et m'occasionneraient une grande perte de temps, je ferai une grande maison, une grande écurie et un grand jardin qui ne me coûteront que 40,000 francs.

» Je commencerai par me faire venir de France vingt grosses jumens poulinières, qui, en outre de mes transports, me feront de beaux produits que je vendrai à votre cavalerie qui en a le plus grand besoin. J'aurai cent bêtes à cornes de bonne race qui me feront mes labours, et puis mettront dans le commerce leur viande, leur graisse et leur peau. Dans les parties arides et montagneuses de mes mille hectares, j'aurai un beau troupeau d'au moins mille moutons, qui eux aussi laisseront plus tard dans le commerce leur peau, leur graisse et leur toison. Pour utiliser cette toison, je serai obligé d'avoir un lavoir à laine. Sur les collines fertiles et bien exposées, j'aurai de beaux mûriers bien alignés, et dans ma basse-cour une filature pour les cocons. Dans la partie la plus fertile des vallons, j'aurai de grands champs de tabac, que je vendrai à votre gouvernement ; de grands champs de sésame avec lequel je ferai, au moyen d'un pressoir, de l'huile dont les fabriques de France ont si grand besoin. Peut-être même s'il y a beaucoup d'enfans dans mon établissement, aurai-je de grands champs de coton qu'ils s'occuperont à sarcler et à récolter. Et pensez-vous que je ferai cela à moi tout seul avec ma paire de bras et celle de ma femme? Eh! non. J'aurai besoin de monde pour bâtir et entretenir ma maison ; il en faudra pour mes vingt jumens et leurs charrettes et leurs poulains ; il en faudra pour les bœufs, il en faudra pour les vaches, il en faudra pour les moutons et le lavoir, il en faudra pour les mûriers, les magnaneries et les filatures ; il en faudra pour les tabacs, pour l'huile, pour le coton ; il me faudra du monde, Monseigneur, beaucoup de monde pour tout cela. De plus, croyez-vous que je m'amuserai à faire de la farine, du vin, etc., etc., pour nourrir tout ce monde-là? Egalement non, puisque j'aurai d'un côté meilleur marché à l'acheter en France, et de l'autre un emploi plus avantageux de mes terres. Il y aura donc en plus de tout le monde que j'occuperai directement, il y aura des vaisseaux occupés à m'apporter mon vin et ma farine, et à emporter en France mes cuirs, mes laines, mon huile et ma soie, et en France il y aura du monde employé à travailler tout cela.

» Cela ne vaudra-t-il pas mieux que ces mille hectares divisés entre cent individus également inutiles pour la production et la consommation?

» En admettant que ma ferme, mon établissement n'emploie que la moitié de ces cent individus, croyez-vous que le pays ne sera pas mieux gardé, mieux assaini, mieux constitué par mes cinquante, que j'aurai d'abord soin de choisir bons, forts et travailleurs ; que je ne laisserai ni se débaucher ni perdre leur temps au cabaret, car leur santé et leur temps sont ma richesse ; que je soignerai chez moi quand ils auront la fièvre, et dont en tout cas la femme et les enfans pourront continuer à vivre honnêtement et bien, en travaillant à ce qui leur est propre; croyez-vous, dis-je, que le pays ne sera pas aussi bien gardé par ces cinquante-là que par les cent autres, isolés, livrés à eux-mêmes, à la discrétion, eux et leur famille, d'un accès de fièvre ou d'une mauvaise récolte, faisant de leur temps ce qu'ils veulent, et quelquefois de leurs femmes et de leurs filles ce qu'ils peuvent?

» Et remarquez-le bien, Monseigneur, j'aurai tout cela, je ferai tout cela avec l'argent que le Domaine destine seul à la construction de ses petites maisons, en ne les mettant qu'à 2,000 francs pièce, ce qui n'est pas cher. 100,000 me suffiront à moi pour mes bâtisses, parce qu'étant toutes réunies, il y aura la *moitié moins* de maçonnerie, de charpente, de cloisons à faire, la moitié moins de transports aussi. Mes vingt jumens me coûteront 20,000 francs; mes cent bêtes à cornes, 30,000; mes mille moutons de 20 à 25,000 ; et il me restera encore 25,000 francs pour fonds de roulement, et pour nourrir et habiller tout ce monde-là en attendant la récolte prochaine.

» Vous le voyez, Monseigneur, mon principe est juste : c'est qu'une colonie doit produire et consommer, et qu'elle ne peut consommer et produire que par la grande culture. »

En résumé, nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer le petit livre dont nous avons cherché à leur donner une idée, à le lire et à le relire ; car, nous le répétons, c'est ce qu'on a écrit de mieux, et de mieux écrit sur cette grande question de l'Algérie.

froisser trop durement les intérêts des indigènes, et en tenant compte des droits des détenteurs actuels.

En même temps, M. le chef d'escadron d'état-major d'Illiers, aide-camp de M. le lieutenant-général de Lamoricière, étudiait attentivement le terrain sous le rapport agricole et désignait les lieux qui par la position, par la nature du sol et des eaux, lui paraissaient favorables à l'assiette des centres des populations européennes.

Cet officier supérieur, de concert avec M. le lieutenant-colonel de Martimprey, a dressé un plan des lieux, indiquant l'emplacement des villages projetés, leurs divisions administratives, le cantonnement des tribus arabes et les communications à ouvrir, soit entre les villages, soit entre le territoire colonisé et le chef-lieu duquel ils ressortent.

M. le capitaine Azéma de Montgravier, qui s'occupe volontiers d'archéologie, a recherché les vestiges des établissemens romains, situés dans ce triangle, afin d'établir une comparaison instructive entre ce qu'y a fait le grand peuple auquel nous succédons après douze siècles, et ce que nous y faisons ou voulons y faire.

Deux autres officiers ont été adjoints à ces travaux préparatoires : MM. Gelez, capitaine au 44e de ligne, et Braemcha, interprète principal de la division. Ce dernier s'est surtout occupé de la constatation des titres de propriété ; dans ses recherches, il a recueilli des renseignemens utiles sur l'état de la propriété dans cette partie de la province d'Oran.

Voici d'après les renseignemens que j'ai recueillis et que je crois exacts, quels seraient les points livrés d'abord à la colonisation européenne et le nombre de familles qu'on doit y admettre.

	Sidi-Ali,	171	Familles
	Hacian-Toual,	200	
Zone d'Oran (1)	Tezout,	70	652
	Goudiel,	140	
	Guessiba,	72	
Zone d'Arzeu	Arzeu,	200	300
	Betioua,	100	
Zone de Mostaganem (2)	Commune des Jardins,	250	380
	Hazi-Mahoutchi,	130	
	Saint-Denis,	300	
Zone intérieure du Sig	Union agricole,		350
	Tlelat,	50	
Zone intérieure de Mascara	Mascara et sa banlieue,		350
	Sidi-Dakho,		
	Total général,		2,032

D'après le projet, il pourrait, dès aujourd'hui, être fait appel à la population européenne, et deux mille familles pourraient immédiatement venir prendre possession du sol.

Il ne suffisait pas de désigner des emplacemens, il fallait indiquer les voies et moyens de les rendre disponibles, et de les mettre en communication directe avec la ville d'Oran. Les devis d'expropriation et de route sont faits, et s'élèvent à une somme très modique, comparée à la vaste étendue du projet.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, dans le but d'activer l'opération a, à dessein, évité d'appeler à son service l'administration des ponts-et-chaussées, dont la précision ordinaire de travail demande un temps considérable. Plus tard, s'il y a lieu, cette administration régularisera les opérations de l'armée.

L'intention du commandant supérieur de la province est, quant à présent, de se borner à tracer sur le terrain les plans de ses établissemens, et à indiquer, par des piquets seulement, l'alignement des plans et principales rues des communes. Les chemins vicinaux seraient provisoirement déblayés de palmiers et autres obstacles, pour être rendus carrossables, mais quand à la grande route qui doit les relier au chef-lieu, elle devrait, le plus promptement possible, pour être mise bon état d'entretien. La construction des établissemens publics tels que : église, presbytère, école, mairie, gendarmerie, serait réservée jusqu'après l'installation première de l'établissement. Avant toutes choses, l'administration s'occupera des puits, fontaines, abreuvoirs, ainsi que de l'enceinte des villages, fossés et projets, que l'on exécutera en terre seulement.

Le moyen d'attirer des colons sérieux dans ces villages consisterait, assure-t-on, dans la publication, en Algérie et en France, de l'intention de l'Etat, à coloniser et à concéder les terres comprises dans le triangle ci-dessus désigné. Un cahier des charges, accompagné de cartes exactes, avec plans, dispositions des lieux, etc., serait déposé à Paris, au ministère de la guerre ; à Alger, à la direction de l'intérieur et de la colonisation, et à Oran, à la sous-direction de l'intérieur ou au domaine. On proposerait même d'en déposer un exemplaire dans chacune des préfectures ou sous-préfectures de France. Ainsi, chaque famille serait assurée, avant de quitter la France, de la possession irrévocable de la concession qui leur aurait été faite. On ne pourrait d'ailleurs, aliéner, sans l'agrément de l'autorité, au moins pendant un certain temps, pour éviter les spéculations de terrain qui ont affligé le pays dans les derniers temps. Il faut de vrais colons en ce pays d'avenir.

Ce vaste projet, pour lequel on est entré dans les plus minutieux détails, et qui a le mérite, grâce à l'infatigable activité de son auteur, d'être réalisable à l'instant, est en ce moment soumis à l'approbation du gouvernement. Espérons que le ministère, alors que les hommes les plus éminens par leurs connaissances spéciales, ont concouru activement à sa réalisation, voudra bien lui accorder sa sanction. Espérons aussi que cet essai justifiera les prévisions d'avenir que nous en attendons, et qu'il pourra, plus tard, établi sur une plus grande échelle dans toute l'Algérie, donner de la sécurité à nos provinces, préparer cette colonisation si vivement attendue depuis douze ans, et donner enfin à nos troupes des points d'appui et de repos, dans leurs pénibles expéditions.

M. le lieutenant-général de Lamoricière est actuellement à Paris. Sans doute il va s'occuper activement des moyens de réaliser de suite ses projets ; les hommes de bonne volonté, les colons sérieux auxquels il fait appel ne lui feront point défaut ; le ministre de la guerre a été mis en demeure par la Chambre de faire enfin quelque chose, et nous espérons qu'il sera trop heureux qu'on lui apporte des travaux tout préparés. Nous ne voyons aucune raison pour que la colonisation de la province d'Oran soit ajournée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette vaste entreprise.

M. le lieutenant-général baron de Létang, inspecteur de toute la cavalerie d'Afrique, part le 23 pour se rendre en Algérie. M. le général de Létang a reçu l'ordre d'avancer son départ à cause du grand nombre de troupes à inspecter.

M. le baron de Létang commencera ses travaux d'inspection par la cavalerie d'Alger.

PROVINCE D'ORAN.

M. le duc d'Aumale et M. le maréchal Bugeaud sont arrivés le même jour à Oran. L'un et l'autre sont immédiatement partis pour Djemma-Gazaouat. M. le gouverneur-général se dirige sur Tlemcen, et doit, en passant, inspecter les travaux faits dans la plaine du Sig, et les principaux points désignés pour la colonisation.

M. le duc d'Aumale doit, dit-on, rejoindre le commandant supérieur de la subdivision, pour faire avec lui une reconnaissance sur la frontière du Maroc.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Le gouvernement a reçu un courrier d'Afrique qui apporte la nouvelle d'un funeste événement arrivé dans la province de Constantine :

(1) Ne sont pas compris dans ce projet : les villages de Misserguin, d'Aïn Bida, d'El Asseina, du Figuier, de Sidi Chami et de Christel, qui sont en cours d'exécution.

(2) Non compris Mazagran dont la population agricole doit s'augmenter considérablement.

(3) Le village de Tlelat, situé sur la rivière de ce nom, à moitié chemin entre Oran et Saint-Denis, n'est qu'un village routier.

M. le général Randon, se trouvant en expédition contre les Nememchas, dans les environs de Batna, jugea nécessaire, avant d'entrer dans les montagnes, d'évacuer sur Guelma les malades qui auraient manqué de soins et dont la présence eût alourdi sa colonne.

Après avoir formé, pour les escorter, un petit convoi sous la conduite du caïd Ben-Iahia, dont la fidélité avait été souvent éprouvée, il se mit en marche le 31 mai. Le lendemain, sans qu'aucun signe eût pu donner l'alarme, le convoi fut entouré, près de l'endroit où il devait coucher, par un grand nombre de Kabyles, auxquels on avait fait croire que Tebessa avait été saccagée, et que le général Randon, ayant eu un engagement malheureux, évacuait ses blessés.

Un coup de feu fut le signal du massacre, et 25 de nos compatriotes ont trouvé la mort dans cette rencontre. Parmi eux se trouvent le capitaine Noël, du 5e hussards; Hamerrouï, sous-lieutenant au 3e de spahis, et Castelli, chirurgien aide-major à la légion étrangère. Les noms des 22 soldats qui ont péri ne sont pas encore parvenus.

Prévenu de cet événement, le général Randon marcha sans hésiter, malgré la crainte d'un soulèvement général, sur ces nombreux ennemis, les atteignit, le 2, dans un point que l'on croyait inaccessible, et, les attaquant avec une audace que secondait encore le désir d'une juste vengeance, les mit en déroute, leur tua 200 hommes, s'empara de 500 chameaux dont la plupart étaient chargés, de 1,500 bœufs, de 12,000 moutons et de toutes les tentes.

Ce succès a détruit complétement la fâcheuse influence que le massacre de nos soldats aurait pu exercer sur les tribus, et rien n'est à craindre maintenant pour la tranquillité de la province.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

Le colonel Eynard a eu à repousser deux vigoureuses attaques faites par les Hamoucha, l'une le 9 et l'autre le 11. Dans cette dernière, il leur a tué environ 120 hommes, brûlé leurs villages, et a enlevé les grains, que dans leur précipitation à fuir, ils n'avaient pu charger. Le 5e régiment de hussards a fait dans ces deux affaires et dans celle contre les Soukara un apprentissage de la guerre. Il a perdu dans une charge, nous assure-t-on, 25 hommes, bagages et chevaux. (*Toulonnais.*)

FAITS DIVERS.

— M. le lieutenant général de Lamoricière est arrivé à Paris le 19, accompagné de ses aides-de-camp. Il se porte, dit-on, au collége d'Angers. On assure que le commandant supérieur de la province d'Oran ira, à l'expiration de son congé, prendre l'intérim pendant l'absence de M. le maréchal-gouverneur, qui, lui-même, est attendu ici pour la fin du mois de juillet.

— M. le général Cavaignac est désigné pour commander par intérim la province d'Oran pendant la durée du congé de M. le lieutenant-général de Lamoricière.

—M. Aymé, capitaine d'état-major employé à l'état-major de la place de Paris, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION DE L'ALGÉGIE (1).

L'Algérie est bordée au Nord par une zône montagneuse qui règne sur une profondeur moyenne d'environ vingt lieues, depuis la frontière du Maroc jusqu'à celle de Tunis.

Cette zône, dont les pentes sont en général assez abruptes, est traversée par les différens cours d'eau qui trouvent leur écoulement dans la Méditerranée.

La configuration accidentée de ce massif et le caractère de continuité propre aux diverses chaînes qui le composent, déterminent la forme tortueuse des vallées et les anfractuosités profondes qui signalent les principales d'entre elles, celles du Chélif près de Médéa, du Bou-Sellam près de Sétif, du Rummel à Constantine, et de la Seybouse près de Guelma.

Les principales masses qui forment ce large bourrelet méditerranéen sont situées, les unes sur le littoral; les autres sur une seconde ligne tracée à quelque distance de la mer.

Les masses qui bordent le littoral et dominent les vallées basses sont, en marchant de l'est à l'ouest.

Le Ghorra, près de La Calle;
L'Edough, entre Philippeville et Bône;
Le Gouff, entre Djidjelli et Kollo;
Le Babour, entre Djidjelli et Bougie;
Le Tamgout, entre Alger et Bougie;
Le Chenoua, près de Cherchell;
Le Dahra, entre Mostaganem et Tenès;
Le Karkar, entre Arzeu et Oran;
Le Mediouna, entre Oran et la Tafna;
Le Trara, près de Djemâ-Ghazaouat;
Le Filhaoucen, entre Nedroma et le Maroc.

Les masses qui s'éloignent du littoral et dominent les vallées hautes sont :

Le Djebel-Beni-Salah, au sud de Bône;
Le Mahouna, près de Guelma;
Le Guerioun, au sud de Constantine;
Le Bou-Taleb, au sud de Sétif;
Le Dira, entre Dellis et Bou-Sada;
Le Djerdjera, qui règne au nord de Hamza et s'étend vers Bougie;
La Mouzaïa, qui domine au sud le bassin de la Métidja;
Le Zakkar, qui s'élève un peu au nord de Miliana, entre le bassin de la Métidja et celui du Chélif;
L'Ouenseris qui détermine le large coude du Chélif;
Le Chareb-or-Rieh (lèvre du vent), qui sépare le bassin du Chélif de celui de l'Habra;
L'Oum-ed-Debban, près de Seïda, entre l'Habra et le Mekerra;
Le Djebel-Beni-Smiel, situé au sud-est de Tlemcen et qui sépare le bassin supérieur de la Tafna de celui de l'Isser.

Quoique généralement montagneuse et ravinée, la zone du littoral renferme cependant quelques plaines assez étendues; on signalera comme les principales exceptions de ce genre :

La plaine de Bône;
La plaine de la Métidja;
La plaine du Chélif;
La plaine d'Oran.

Au-delà de cette première zone, formée d'une série presque continue de montagnes, la configuration générale du sol prend un caractère tout différent.

De l'est à l'ouest, depuis la frontière de Tunis jusqu'à celle de Maroc, règne une autre zone presque aussi large que la première, formée d'une série d'immenses plaines.

Ici les eaux captives ne trouvent plus d'issue à la Méditerranée; elles s'écoulent, par des pentes douces, vers de grands lacs salés, appelés *Chott* ou *Sebkha*, qui occupent le fond des plaines.

Le Chélif fait seul exception à cette règle, en ce qu'il traverse à la fois et la zone plane de l'intérieur et le bourrelet montueux du littoral.

Cette série de bassins fermés, larges et plats, en y joignant la vallée supérieure du Chélif, détermine cinq régions que les indigènes désignent par les noms suivans :

1° Les Sbakh; 2° Le Hodna; 3° Le Zarez; 4° Le Sersou; 5° Les Chott.

La plaine des Sbakh s'étend entre les montagnes d'où sort le Medjerda (rivière de Tunis) et le plateau de la Medjana, d'où sort le Bou-Sellam (rivière de Sétif et de Bougie). Elle comprend une série de petits lacs salés adossés aux trois plateaux de la Seybouse, du Roumel et du Bou-Sellam.

Le Hodna est la grande plaine formée par le lac salé de Msila.

Le Zarez est la plaine formée par les deux lacs salés du même nom.

Le Sersou est la plaine traversée par le haut Chelif.

La plaine des Chott est celle que déterminent les deux lacs salés désignés sous les noms de Chott-el-Ghergui (Chott de l'Est) et Chott-el-Gharbi (Chott de l'Ouest) à l'extrémité occidentale de nos possessions.

La seconde zône, quoique formée, en général, de vastes plaines, est cependant traversée par quelques montagnes qui marquent la séparation des bassins. Les principales exceptions de ce genre sont :

Le massif du Bellezma, entre la plaine des Sbakh et celle du Hodna;

La chaîne de Seba-el-Khider, entre le Zarez, le Sersou et le Hodna;

La chaîne du Nador, entre le Sersou et les Chott.

L'horizon de cette vaste région plane est borné au sud par un long rideau de montagnes, tendu encore de la frontière orientale à la frontière occidentale de l'Algérie.

Les principales masses de ce second bourrelet sont :

Le Djebel-Aurès, au sud des Sbakh;
Le Djebel-Bou-Kahil, au sud du Hodna;
Le Djebel-Sahari, au sud du Zarez;
Le Djebel-Amour, au sud du Sersou;
Le Djebel-Ksan et le Djebel Roundjaia, au sud des Chott.

La configuration généralement montagneuse de ce second pli offre deux exceptions dignes d'intérêt :

Le large plateau qui couronne l'Aurès;

La grande plaine d'El-Mehaguen, située au pied de Bou-Kahil.

Au sud de ce second bourrelet de montagnes, s'étend une seconde zône de plaines.

Cette zône, comme la première, se compose de bassins formés, au fond desquels règnent de larges lacs de sel.

Les principaux de ces bassins sont :

1° Celui du lac Melghigh, qui borde les versans méridionaux de l'Aurès, du Bou-Kahil, du Djebel-Sahari et du Djebel-Amour;

2° Celui des Oulad-Sidi-Cheikh, dont les eaux descendent des versans méridionaux de la chaîne du Roundjaia et du Djebel-Ksan, et vont aboutir à un vaste lac salé, situé dans le Sahara marocain;

3° Celui de Ouaregla, auquel appartient l'Ouad-Mzab.

Cette seconde zone de plaines renferme, exceptionnellement encore, quelques massifs de montagnes, parmi lesquels il faut citer :

Les montagnes sablonneuses de l'Ouad-Souf;
Le Djebel-Tala, dans l'Ouad-Righ;
Le Djebel-Mellala, près de Ouaregla;
Et enfin le Djebel-Mzab.

Ainsi, au point de vue de la configuration extérieure du sol, l'Algérie se partage, du nord au sud, en quatre zônes sensiblement parallèles à la côte, savoir :

Deux zônes généralement montueuses;
Deux zônes généralement plates.

Le caractère physique particulier au premier massif consiste en ce que presque toutes ses eaux vont à la Méditerranée.

Le caractère physique particulier au second massif consiste en ce que presque toutes ses eaux restent captives dans l'intérieur et vont aboutir à des bas fonds sans issue.

On peut donc appeler la première zône montueuse MASSIF MÉDITERRANÉEN, et la seconde MASSIF INTÉRIEUR.

Le caractère physique particulier à la première zône plate consiste en ce qu'elle est mal pourvue d'eau, inaccessible à la culture et propre seulement au parcours.

Le caractère physique particulier à la seconde zône plate consiste dans l'abondance des eaux souterraines qui se trouvent à peu de profondeur, qui, en certains points, jaillissent du sol par l'opération du forage et donnent naissance aux nombreuses oasis répandues sur la surface de cette contrée.

On peut donc appeler la région des premières plaines ZÔNE DES LANDES, et la région des secondes plaines, ZÔNE DES OASIS.

Toutefois, il ne faut point attacher à ces mots un sens trop absolu. La zône des landes contient quelques espaces accessibles à la culture, et la zone des oasis contient de vastes espaces couverts de landes.

Ainsi, la configuration générale de l'Algérie présente l'aspect de deux larges sillons, qui la traversent de l'Est à l'Ouest sur toute sa longueur ; le massif méditerranéen et le massif intérieur en forment les parties saillantes ; la zône des landes et celle des oasis en forment les parties creuses.

DIVISION NATURELLE EN DEUX RÉGIONS.

Cette configuration de l'Algérie et la distribution des eaux sur le sol, combinées avec l'influence des latitudes, avec les besoins des populations, déterminent la division de cette contrée en deux parties, le Tell, région des céréales, et le Sahara, des palmiers.

Cette division étant aujourd'hui bien connue, il devient inutile de s'y arrêter.

Toutefois, ce partage présente, dans l'est et dans l'ouest, des inégalités que l'on doit signaler.

Le massif méditerranéen appartient exclusivement au Tell.

La zône des oasis appartient exclusivement au Sahara.

Les deux bandes intermédiaires, savoir : la zône des landes et le massif intérieur offrant, à raison même de leur situation, un caractère moins décidé, rentrent en partie dans la région du Tell, et en partie dans la région du Sahara.

Dans l'est, la zône des landes et le massif intérieur appartiennent au Tell.

Dans l'ouest ils appartiennent au Sahara.

Ainsi la région du Tell ou des céréales, celle qui a le plus d'analogie avec le régime de nos contrées, occupe une place beaucoup plus étendue dans l'Est que dans l'Ouest.

Le Sahara est limité au Sud par une ligne d'oasis qui forme la limite naturelle de l'Algérie.

Au delà commence le désert, dont les sables baignent, au sud, le pied de la zône saharienne, comme les eaux de la mer baignent, au nord, le pied du massif méditerranéen.

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) Cette notice, rédigée par MM. Carette et Warnier, membres de la commission scientifique de l'Algérie, est extraite du *Tableau de la situation des établissemens français en Algérie* (1844-1845), publié par le ministère algérien. Elle explique et résume la carte dressée par eux, qui accompagne ce volume. La carte des tribus de l'Algérie est en vente à Paris, chez Robiquet, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 2, et chez Hachette, rue Pierre-Sarasin, 12. A Alger, chez Hailette et Dubos, rue Bab-Azoun.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

ABONNEMENS :
France-Algérie : Six mois. 13 fr. Un an. 26 fr.
Étranger : Six mois. 16 fr. Un an. 30 fr.
Annonces : 60 cent. la petite ligne. 1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes. — Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant, celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — CHRONIQUE : Intérieur et extérieur. — ALGÉRIE : Colonisation commerciale. — Un député concessionnaire. — Constantine. — Projet d'agrandissement. — PROVINCE DE CONSTANTINE : Subdivision de Constantine. — Subdivision de Sétif. — Subdivision de Bône. — PROVINCE D'ALGER : Alger. — Blida. — Subdivision de Médéa. — PROVINCE D'ORAN : Poursuite d'Abd-el-Kader. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Description de l'Algérie. — FEUILLETON : L'Algérie en Amérique.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

Il s'est glissé une erreur dans le bulletin des Chambres de notre dernier numéro. Nous rétablissons ici l'analyse de la séance de la Chambre des pairs du 19, telle qu'elle devait être.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 19. — Discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la célébration des fêtes de juillet. M. le prince de la Moskowa établit qu'il est inutile de demander un crédit pour célébrer l'anniversaire des fêtes de juillet, lorsque cette grande victoire de la cause populaire n'est pas honorée dans ses véritables conséquences. L'honorable pair rappelle l'énergie avec laquelle la France s'est soulevée en 1830, contre un passé sanglant qu'elle répudiait. Malgré cette révolution, l'honorable pair a eu la douleur d'entendre citer par le président, comme un simple précédent, un des faits les plus infâmes de la réaction de 1815, la procédure monstrueuse sous laquelle son père a succombé. L'orateur rappelle la protestation du duc d'Orléans, lorsqu'à l'occasion du procès du *National*, on essaya de faire partager à la Chambre la solidarité de la condamnation du maréchal Ney. Il termine en remerciant la Chambre de lui avoir permis de protester à la tribune contre les paroles de M. Pasquier. M. de Castellane essaie de prononcer un discours en réponse à M. le prince de la Moskowa, les cris : l'ordre du jour! ne lui permettent pas de parler. M. Pasquier ne veut pas répondre, pour ne pas violer le secret des comités de la Chambre. — Le projet est adopté.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 22. — Discussion du projet relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 93 millions pour constructions navales et approvisionnemens des ports. M. Beugnot recherche les moyens de développer notre marine, l'honorable pair indique l'augmentation des armemens, l'abrogation des traités de 1822 et de 1826, les encouragemens accordés à la petite pêche et l'amélioration de la législation qui régit la navigation par navires marchands. M. l'amiral Bergeret trouve que notre flotte est insuffisante dans son état actuel. M. l'amiral Grivel recommande comme un moyen très efficace de développer le personnel de notre marine, l'armement perpétuel d'un certain nombre de vaisseaux et de frégates.

Du 23. — Suite de la discussion. M. de Castellane demande le prompt achèvement du port d'Alger. M. de Montalembert démontre l'infériorité de notre marine marchande; l'honorable pair propose les remèdes suivans : monopole pour les navires français des approvisionnemens de l'état; nouvelles classifications des tarifs, amélioration dans la grande et la petite pêche. Réforme dans la caisse de la marine; enfin amélioration des écoles de mousses. — M. le ministre de la marine déclare que l'ensemble des mesures proposées mettra la marine dans une situation plus favorable que celles qu'elle a traversées depuis trente ans, et que le ministre ne s'épargnera aucun soin pour tirer le meilleur résultat possible des moyens demandés.

La Chambre adopte le projet.

Du 25. — Discussion du budget des dépenses. M. de Montalembert assure que le nouveau règlement publié par Chekib-Effendi, est contraire au but que la France doit se proposer de réunir sous une seule administration chrétienne les deux peuples du Liban. M. Guizot répond que ce règlement a été tronqué par les journaux. M. de Boissy demande des explications sur les affaires de la Plata ainsi que sur l'affaire du réfugié italien Renzi. M. Guizot assure que les gouvernemens ont le droit d'employer des agens officiels et des agens officieux; en envoyant M. Hood dans la Plata, l'Angleterre ne fait qu'user de ce droit. Quant à l'affaire de Renzi, M. Guizot rappelle qu'il a déjà donné des explications jugées satisfaisantes par M. de Boissy, lui-même.

Du 26. — Discussion du budget des dépenses. — M. de Boissy critique l'exagération du budget de la guerre. M. de Cordoue blâme la manière dont les soldats malades sont transportés dans les hôpitaux. M. le général Fabvier propose la création d'un conseil supérieur de guerre. — M. de Boissy se plaint de ce que la marine française coûte aussi cher que la marine anglaise, qui est bien plus considérable. — Le budget de la marine est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 22 juin. — M. le président donne lecture d'une lettre de M. Jules David, qui annonce la mort de son père, député du Calvados. Rapports des pétitions.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — La corvette à vapeur *le Cuvier* est arrivée le 18 à Toulon, venant de Palma (îles Baléares), où elle a laissé l'escadre de M. le prince de Joinville. Elle a débarqué trente malades provenant de l'escadre.

— Une lettre de Palma (île Mayorque), à la date du 16 juin, donne les détails suivans sur les mouvemens de l'escadre française d'évolutions :

Le vendredi 5 juin, à huit heures du matin, l'escadre mit à la voile par un très beau temps, et se rangea en ordre de bataille. Après avoir passé les journées des 6, 7, 8, 9, 10 et 11 en manœuvres et en évolutions, le 12 juin, l'escadre fait route pour le mouillage de Palma. Le vaisseau amiral est en avant et mouillé à trois heures et demie. Il signale aux autres vaisseaux leur relèvement, et à six heures un quart le dernier vaisseau jetait l'ancre. La ville salua de vingt et un coups de canon, qui lui furent rendus par le vaisseau-amiral ayant le pavillon espagnol au grand mât. Le lendemain, à onze heures et demie, le capitaine-général Tacon vint offrir ses hommages à S. A. R., et fut salué à son départ de dix-sept coups de canon.

A deux heures de l'après-midi, le prince est allé rendre sa visite. A son arrivée à terre, toutes les troupes étaient sous les armes; vingt et un coups de canon annoncèrent son débarquement au capitaine-général, et un nombre égal de coups de canon salua son rembarquement.

La population de ce pays est toute joyeuse de posséder l'escadre française, et il est probable qu'un bal lui sera offert. Le capitaine-général a dîné lundi 15 avec S. A. R., qui l'a traité avec tous les honneurs dus à sa haute position, et à l'éclat de ses services.

Dans peu de jours, l'escadre fera route pour Alger; elle visitera probablement les côtes de l'Algérie, celles d'Espagne, Ajaccio, Cagliari, l'Italie peut-être. Nous rentrerons vers le milieu d'octobre ou au commencement de novembre.

EXTÉRIEUR. — ITALIE. — On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle de Rome que le cardinal Gizzi venait d'être nommé par le pape Pie IX, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, en remplacement du cardinal Lambruschini. Ce fait est important parce qu'il indique un changement de système dans un sens progressif.

ESPAGNE. — *L'Emancipation*, de Toulouse, publie les nouvelles suivantes de la Catalogne :

Le 16 et le 17, il a éclaté à Gracia, à Sans et à Bordeta, des scènes tumultueuses occasionnées par l'installation de bureaux d'octroi dans ces localités, qui touchent à Barcelone. Les femmes et les enfans ont assailli les employés à coups de pierres. Des troupes sont allées rétablir l'ordre; elles ont été insultées par la population. On se rappellera que c'est une émeute de femmes aux environs de Braga qui a commencé la révolution portugaise.

PORTUGAL. — Le 16, tout était tranquille à Lisbonne, et les juntes de provinces avaient toutes fait leur soumission. Celle de Coïmbre s'est dissoute la dernière.

Le duc de Palmella avait écrit une circulaire à la banque et aux autres établissemens de crédit, pour les engager à prêter secours au gouvernement, afin d'éviter une crise financière.

On attendait de jour en jour le maréchal Saldanha, mais on commençait à douter qu'il consentît à faire partie du ministère. La couleur de ses opinions pourrait faire croire qu'il aimera mieux se réserver pour former tôt ou tard un cabinet plus avancé. Les journaux septembristes commencent à attaquer avec vivacité le ministère actuel dans la personne de deux de ses membres.

SUISSE. — On écrit de Saint-Gall, 17 juin :

Le corps d'armée d'observation autrichien est toujours à la frontière, dans le Vorarlberg, bien qu'il ait eu le temps d'examiner et de comprendre que sa présence était inutile.

Dimanche dernier, la caserne de l'Autrah, où se trouve une division de cavalerie légère, a été incendiée. Il paraît certain que le feu a été mis par malveillance. Les uns disent que les paysans l'ont mis, et les autres que ce sont les soldats eux-mêmes, parce qu'ils voulaient être logés chez les paysans.

Les paysans ne voulurent pas loger les soldats. Le commandant fit en vain une démonstration, les paysans résistèrent, et il a fallu faire venir quelques compagnies de Bregentz pour apaiser le tumulte.

Plusieurs soldats soupçonnés d'avoir mis le feu sont arrêtés. Les paysans sont mécontens.

ALLEMAGNE. — La session des États du duché de Saxe-Cobourg a été couverte le 18 juin. Pour la première fois le public a été admis dans les tribunes.

RUSSIE. — On lit dans le *Morning-Chronicle*, sous la rubrique de Saint-Pétersbourg, 2 juin :

Le fréquent échange de courriers qui a eu lieu entre la cour de Saint-Pétersbourg et celle des Tuileries a fait penser ici, dans plusieurs cercles élevés, que les deux gouvernemens ne tarderaient pas à former une alliance, ou du moins à vivre en meilleure intelligence que depuis 1830. Le prince de Joinville et peut-être le duc d'Aumale viendront, dit-on, probablement à Saint-Pétersbourg pour assister au mariage de la grande-duchesse Olga. Ce bruit, quelque peu vraisemblable qu'il soit, révèle la tendance de l'opinion publique, et est probablement aussi un indice des désirs du gouvernement. L'envoi d'un ambassadeur à la cour de France paraît une chose arrêtée. On prétend que c'est le baron Meyendorf qui sera nommé à cette ambassade et qu'il partira pour Paris sitôt que l'empereur Nicolas sera de retour.

La haute noblesse et surtout les personnes attachées à la cour sont pleines d'égards pour le chargé d'affaires de France, M. de Rayneval. Cette conduite est regardée comme un symptôme positif du revirement qui s'est opéré en haut lieu par rapport à la France. — On attribue en grande partie ce changement à la mésintelligence qui existe depuis quelque temps entre la cour de Saint-Pétersbourg et celle de Vienne. L'empereur ne peut pas oublier que l'Autriche a refusé son consentement au mariage de la grande duchesse Olga avec l'archiduc Etienne.

BOURSE. — Du 22 juin.	5 0/0	P. H. 120 60	P. B. 120 40
—	3 0/0	— 83 15	— 83 05
Du 27 juin.	5 0/0	— 120 30	— 120 20
—	3 0/0	— 82 80	— 82 75

ALGÉRIE.

COLONISATION COMMERCIALE.

(Deuxième article.)

Dans un précédent article nous avons démontré que la colonisation commerciale devait précéder la colonisation agricole. Nos preuves ont été prises dans l'histoire et dans la nature même des deux colonisations.

Mais il est d'autres preuves à l'appui de notre principe; il est des preuves tirées de la nature des hommes, et ces preuves sont plus

FEUILLETON DE L'ALGÉRIE.

—

L'ALGÉRIE EN AMÉRIQUE.

Souvenirs d'un voyageur.

Que de fois les campagnes du Mexique m'ont rappelé les souvenirs des campagnes de l'Algérie !

Ce n'est pas la nature qui présente ces analogies : non, la nature mexicaine est plus riche, plus féconde, plus large encore que la nature de l'Afrique septentrionale; ses horizons sont plus étendus, sa lumière plus intense et plus ardente; ses montagnes, au lieu de se déployer en chaînes harmonieuses qui présentent une espèce d'ordre et de régularité, sont jetées çà et là, sans ordre, sans symétrie, comme si leur naissance était due au caprice, — au formidable caprice des volcans !

Ce ne sont ni les jours brûlans, ni les nuits humides de ces contrées tropicales que l'on peut comparer aux journées radieuses, aux douces nuits de l'Afrique : le ciel d'Amérique a des soleils plus rudes et des constellations moins bienfaisantes que celui de l'Algérie.

D'ailleurs, mille insectes lumineux sillonnent les nuits mexicaines de leurs étoiles vagabondes, glissent incessamment sur le sombre rideau des forêts, et se posent en grappes de feu sur les branches des arbres, fruits incandescens d'un pays où les journées n'ont point d'ombres, où les ténèbres elles-mêmes rayonnent de clartés.

La nature africaine est loin de ressembler à la nature de l'Amérique. Aussi les orangers ont beau secouer leurs fleurs, les palmiers ont beau balancer au vent leurs tiges sveltes couronnées d'un bouquet de plumes végétales, le voyageur ne peut se faire illusion : l'Afrique et l'Amérique sont deux continens, deux mondes, deux hémisphères, et un océan les sépare.

Mais si de la contemplation de la nature vous passez à l'étude des mœurs populaires, dans les campagnes du Mexique, il vous semble retrouver les vagues traditions de la vie arabe. C'est là seulement qu'est l'Algérie.

Lorsque le vaisseau qui portait Cortez à travers le golfe, cette Méditerranée de l'Amérique, glissait lentement sur des eaux paisibles où se reflétaient les cordillières, à l'ombre de ses voiles à moitié pendantes, une population de soldats, de prêtres et de matelots saluait le rivage de ses chants de fête.

Or, cette population qui allait ainsi joyeuse à la conquête d'un nouveau monde portait dans ses veines le sang mêlé de deux races. Plusieurs d'entre ces aventuriers gardaient encore les habitudes des deux peuples qui avaient co-habité dans la Péninsule. Plusieurs faisaient dater le christianisme de leur famille du siége de Grenade et des derniers soupirs de la royauté andalouse.

Après ceux là d'autres vinrent, semblables au premiers; les pentes des Andes se peuplèrent; les campagnes furent défrichées; des animaux inconnus à ces contrées s'y acclimatèrent et couvrirent en peu d'années les champs de leurs innombrables troupeaux. L'Amérique changea de face. La population hispano-arabe ne changea pas.

Cela se conçoit; dans la patrie, tout est sujet aux variations, aux modes; mille fantaisies viennent à chaque instant refaire les habitudes d'un peuple. Il se modifie d'année en année, de mois en mois. Nul motif ne le porte à tenir à ses vieilles coutumes. Le sol du pays est sous pieds; il vit, il meurt entre le berceau de ses enfans et le tombeau de ses ancêtres.

Il n'en est plus ainsi dans l'exil. On aime d'autant plus la patrie, que la patrie est absente. On n'a pas la réalité, mais on garde l'image; et plus on s'éloigne plus on s'attache à ces vestiges d'un autre temps, d'un autre sol, les coutumes antiques des aïeux.

C'est une religion que l'amour de la patrie; et le culte de cette religion dans l'exil, est l'observation stricte et continue des mœurs paternelles.

Voilà ce qui fait que nous retrouvons aux Etats-Unis les usages de l'Angleterre au XVIIe siècle; usages complétement effacés sur leur terre natale. Voilà ce qui nous montre, dans la vie des paysans du Mexique, un reflet de la vie des maures du XVIe siècle, au milieu des plaines de l'Andalousie.

Cavalier comme l'Arabe, le *ranchero* met son bonheur, sa vie tout entière dans son cheval. C'est son premier bien et sa dernière ressource, il ne s'en sépare qu'avec la vie.

Comme l'Arabe, au cercle du foyer domestique, la conversation qu'il affectionne, est celle qui roule sur le compagnon de ses fatigues, sur le mobile de ses joies, sur son bon cheval. Il s'anime en parlant de lui; ses yeux brillent, ses cheveux se dressent, il tressaille d'enthousiasme en énumérant les brillantes qualités de son alezan, ou les grâces infinies de son *tordillo* aux crins noirs.

Sa femme peut être malade à la maison, ses enfans courir tous nus à l'ardeur du soleil, pourvu que son cheval ait au râtelier une bonne provende de flèches de maïs, et une mesure pleine de grain quand vient le soir, il dort sans souci, l'intrépide centaure : tout lui sourit dans ses songes.

Les jours de fête, lorsque la criarde cornemuse déchire au loin les échos des montagnes pour annoncer la fête du village ou les enivrantes émotions de la place des Taureaux, l'Arabe d'Amérique prend sa plus riche selle, il suspend au pommeau ce sac de cuir brodé de soie, d'or ou d'argent, qui rappelle les *djebira* des arabes d'Afrique; il met à son cheval sa belle bride enrichie d'étoiles et de croissans d'argent, chausse son éperon à large mollette, et part au grand galop en soulevant d'épais nuages de poussière.

De même que l'Arabe, il ne marche jamais sans arme; mais son arme à lui, c'est l'épée; la carabine se fabrique trop loin et coûte trop cher, la poudre est rare; aussi n'est-ce point de la carabine que se sert le paysan du Mexique pour exécuter sa *fantasia*, mais de la lance ou du sabre.

Du plus loin qu'il aperçoit un ami, il porte la main à la poignée de la latte de fer qui ne l'abandonne jamais; tire cette arme quelque peu rouillée, la brandit fièrement au-devant de lui, la fait tourner en cercle autour de sa tête. Puis poussant tout à coup ce cri de *saint Jacques*, auquel son cheval obéit comme le coursier de l'Arabe obéit au cri de guerre il se lance au galop, les jambes tendues, le corps penché, l'épée flamboyante dans la main droite.

Le voyageur qui vient au-devant de lui, en a fait autant, les deux chevaux s'entrechoquent en s'arrêtant court sur leurs jambes de derrière et labourant le sol de leurs sabots, les épées se croisent un instant, les cris se mêlent. Après ce simulacre de combat, qui rappelle la rencontre de deux cheikh de l'Algérie, les deux cavaliers calment leurs dociles montures et laissant pendre l'épée à la dragonne de cuir, échangent une cordiale poignée de main.

Les complimens d'usage sont aussi longs, aussi exagérés, aussi emphatiques que ceux que se font en pareil cas les Arabes. Ils sont accompagnés aussi d'une multitude de formules religieuses, telles que : « Grâce à Dieu ! si Dieu le veut ! avec l'aide de Dieu ! etc., etc. » Les deux Américains ne poussent pas plus loin la conversation sans allumer, non pas la pipe au tuyau de cerisier, dont l'usage est inconnu de l'autre côté de l'Océan, mais la feuille transparente du maïs dans laquelle ils ont roulé la narcotique dépouille du tabac.

Quelquefois ils aspirent tour à tour la fumée du même cigarito comme les Arabes aspirent la fumée du même chibouk. N'est-il pas étrange qu'à deux mille lieues de distance la même plante, brûlée d'une façon analogue, soit l'emblème de la paix, le signe de la fraternité?

Dans les fêtes locales, pendant l'intervalle qu'on laisse entre les différens combats de taureaux, les paysans mexicains se plaisent à mesurer tantôt leurs forces, tantôt leur adresse de cavaliers, tantôt la rapidité de leurs chevaux.

Un grand cercle se forme dans un champ ou sur la place d'un village

fortes et plus convaincantes que toutes celles que nous avons données jusqu'à présent.

Dans le cas où nous commencerions par la colonisation agricole, que ferions-nous des races qui couvrent le sol de l'Algérie! Quel parti l'agriculture européenne pourrait-elle tirer des populations arabes?

Evidemment aucun, dans l'état où elles sont aujourd'hui. Il y a plus, le voisinage des Arabes est à la fois un obstacle et un danger pour nos agriculteurs.

Un obstacle: les Arabes possèdent la plus grande partie des terres que nous voudrions livrer à la culture. Ils la possèdent soit à titre de locataires de l'Etat, soit à titre de propriétaires, soit à titre de premiers occupans, mais enfin ils la possèdent.

En outre, la concurrence arabe sera toujours pour nos colons un empêchement à la production des céréales, seule culture dont le résultat soit certain, et pour laquelle le laboureur n'ait pas besoin de dépenser ses sueurs, son temps, son capital en essais longs, dispendieux, infructueux peut-être.

Le voisinage des Arabes est un danger pour nos colons: qui pourrait en douter après les milliers d'exemples que l'expérience a mis sous nos yeux depuis 1830? Que de guet-apens, que de surprises nocturnes, que d'assassinats à main armée n'ont pas ensanglanté le sol de la colonisation! Que de colons n'ont pas trouvé leur tombe dans les sillons qu'ils avaient creusés!

Voilà ce que comprennent nos cultivateurs de l'Algérie, voilà ce qu'ils savent et ce qu'ils redoutent, voilà ce qui leur fait désirer l'extermination ou le refoulement des populations indigènes.

N'y a-t-il donc à ces obstacles, à ces dangers d'autre remède que la déposséssion ou le massacre?

Si nous n'en connaissions pas d'autres, nous qui croyons fermement à l'Algérie, nous qui lui consacrons depuis quatre années tout ce que nous avons de force et de jeunesse, nous serions les premiers à prêcher l'abandons de cette terre où la domination de la France ne pourrait s'établir qu'au dépens de sa justice. Nous serions les premiers à conjurer notre patrie de s'épargner devant l'avenir la tache d'une monstrueuse iniquité.

Mais grâce à Dieu, il est un moyen non seulement de conserver la population arabe sur le sol de l'Algérie, mais encore de la pacifier en l'utilisant, en la faisant servir en même temps à la prospérité matérielle de la population française.

Ce moyen c'est de commencer par la colonisation commerciale.

Trois millions de musulmans à peu près occupent le sol de notre colonie. Ces trois millions d'hommes ont des besoins; ils mangent, ils se logent, ils se vêtissent, ils vivent enfin; ces trois millions d'hommes peuvent donc devenir des consommateurs. Ils travaillent, ils produisent; on peut donc établir un commerce d'échange avec eux.

Les négocians des Etats-Unis ont bien su faire des consommateurs et des producteurs de toutes les tribus de peaux-rouges qui peuplent le nord du Nouveau-Monde. Et cependant l'Indien a bien moins de besoins et d'activité que l'Arabe; il marche nu, il vit de chasse, il ne travaille jamais.

Il suffit toutefois d'avoir traversé les villes commerciales de l'Union, pour savoir combien de charriots, combien de caravanes partent chaque année pour les comptoirs intérieurs ou reviennent transportant à chaque voyage d'innombrables produits d'échange.

Il est donc facile de voir qu'en commençant par la colonisation agricole, nous priverions notre commerce de trois millions de consommateurs, de trois millions de producteurs.

Or, nous le demandons à tout homme qui connait les lenteurs et les tâtonnemens de l'agriculture, les difficultés de l'acclimation, les difficultés non moins grandes de la production, combien de temps faudrait-il avant que ces trois millions de producteurs et de consommateurs fussent remplacés par une population équivalente.

Toutefois ce ne serait pas seulement trois millions de consommateurs qui seraient enlevés à notre commerce, ce seraient toutes les populations de l'Afrique que nous livre la population de l'Algérie.

Par elle, nous touchons le Maroc à l'ouest, Tunis, Tripoli, et l'Egypte à l'est; par elle, nous étendons le bras à travers le désert, jusqu'aux régions inconnues d'où viennent les caravanes, jusqu'aux pays où l'on récolte les plumes d'autruche, l'ivoire, la poudre d'or, où mille richesses que nous ne connaissons pas encore, mais que nous connaîtrons bientôt, promettent à notre commerce et à notre industrie des développemens qu'il est impossible de prévoir.

Si nous dépeuplons le sol de l'Algérie des trois millions d'habitans qui le couvrent, que deviendra notre influence sur les populations voisines? Que deviendra notre avenir commercial en Afrique? Par qui atteindrons-nous l'Orient et l'Occident, le désert, le véritable but commercial de notre conquête?

La colonisation agricole nous conduirait donc à la ruine de notre commerce algérien, en nous obligeant à refouler les indigènes; la colonisation commerciale, au contraire, nous ouvre les portes du vaste continent sur lequel nous n'avons encore qu'un pied à l'heure qu'il est. Elle doit servir en même temps à préparer la colonisation agricole, parce qu'elle doit nous conduire plus sûrement que la guerre, plus sûrement que la conquête à la pacification du pays.

En effet, étudier les besoins des Arabes, mettre partout à leur disposition et à bon marché (nous prouverons plus tard que cela est possible) les denrées, les étoffes, les produits de toute espèce qui leur sont nécessaires; rechercher activement toutes les productions de leur agriculture qui peuvent servir de base à un commerce d'échange (ceci est encore possible presque partout), n'est-ce point travailler plus efficacement à la pacification de l'Algérie que de se livrer à des razzias perpétuelles?

Lorsqu'il y aura sur tous les points du territoire conquis, de vastes magasins de dépôt où les indigènes du Tell et du Sahara pourront se procurer les marchandises nécessaires à leur consommation, les idées prendront un autre cours; au lieu de songer à nous faire la guerre, les indigènes ne songeront plus qu'à augmenter leur bien-être en se faisant eux-mêmes les pourvoyeurs des tribus éloignées ou des populations qui habitent au-delà des frontières. Des relations commerciales seront établies par eux entre l'Algérie et le Maroc, entre l'Algérie et Tunis, entre l'Algérie et le désert.

La contrebande, au lieu de se faire de l'étranger chez nous, comme elle se fait aujourd'hui, se fera de chez nous chez l'étranger, et pour peu que nos négocians et que notre gouvernement les y encouragent, les marchands arabes qui viendront acheter dans nos entrepôts pour aller revendre au-dehors, nous rapporteront en retour les productions des pays voisins.

Nous ne proposons là, du reste, rien d'impossible, rien qui n'ait lieu déjà. Des colporteurs juifs et arabes parcourent incessamment les marchés du Tell et du Sahara algérien, apportant de Tunis ou du Maroc les objets propres à la consommation des indigènes, et prenant en échange les huiles, les laines, les figues, les dattes de chaque contrée.

Il est étrange que jusqu'à ce jour ce fait n'ait frappé personne, et que jamais le gouvernement colonial n'ait songé à fonder dans l'intérieur des terres des entrepôts dont la concurrence eut fait tomber l'introduction des marchandises provenant de l'étranger, et changé l'Algérie en un centre d'exportation.

Et cependant, voyez où mène ce simple fait.

Alger est devenu pour le Sahel et la Mitidja un centre de commerce. Les Arabes y viennent de vingt lieues à la ronde acheter et vendre, échanger leurs denrées contre des marchandises d'Europe, qu'ils transportent et revendent ensuite chez eux.

Depuis que les indigènes se sont habitués à ce trafic, la pacification des environs d'Alger est complète. Et il est à remarquer que les tribus de Beni-Mouça, de Khachna, et toutes les autres populations voisines de la capitale de l'Algérie, qui se sont faites dès l'origine l'intermédiaire commercial entre nous et les tribus plus lointaines, sont restées continuellement en paix.

La Kabilie a été soumise du moment où elle a compris qu'il y avait pour elle avantage à échanger ses produits dans nos ports.

Partout il en sera de même. Créons des centres commerciaux et l'Algérie sera pacifiée, et la colonisation agricole sera possible à côté des Arabes qui céderont d'eux-mêmes une partie de leurs terres pour ne point perdre les bénéfices que leur aura procurés notre commerce.

Ainsi, la colonisation commerciale, sera non-seulement un acte de haute politique, mais encore un acte de morale et d'humanité. Non seulement elle nous sauve d'un crime vis-à-vis des populations musulmanes de l'Algérie; mais encore elle nous livre la tutelle de tous les peuples de l'Afrique, en nous fournissant les moyens d'ouvrir avec eux des relations qui tourneront au profit de l'Algérie et de la France, au profit de la civilisation du monde entier.

UN DÉPUTÉ CONCESSIONNAIRE.

Pourquoi la Chambre des députés a-t-elle prêté à l'honorable M. Ferdinand Barrot une attention aussi soutenue pendant toute la durée de son discours? M. Ferdinand Barrot a-t-il eu seul raison entre tous les orateurs?

Non, puisque plusieurs ont défendus les mêmes opinions, dénoncé les mêmes faits, posé les mêmes principes que lui.

M. Ferdinand Barrot a-t-il parlé avec plus d'éloquence que tous les autres députés qui ont pris la parole dans cette intéressante discussion?

Nous n'oserions pas nous prononcer pour l'affirmative.

Sans doute la parole de M. Ferdinand Barrot est claire et précise, ses aperçus sont lucides; ses déductions, brillent par la logique et le bon sens. M. Ferdinand Barrot est en outre un orateur plein de tact, d'esprit et de dignité; mais ce serait être injuste envers ses collègues que de prononcer qu'il est plus éloquent que tous les autres membres de la Chambre qui sont montés à la tribune pendant la discussion des crédits de l'Algérie.

Qu'y avait-il donc de plus remarquable dans le discours de M. Ferdinand Barrot que dans celui de M. de Tocqueville ou dans celui de M. de Lamartine?

Il y avait outre la voix du député, celle de l'homme personnellement intéressé à l'œuvre qui s'accomplit en Algérie. Il y avait la voix du concessionnaire qui paie déjà sa part d'impôt en Afrique; la voix du cultivateur, du colon; la voix du propriétaire.

Dans notre gouvernement, avec nos institutions basées sur l'impôt, la simple propriété est un titre au yeux des législateurs aussi bien qu'aux yeux des lois, et le propriétaire est toujours écouté lorsqu'il apporte à la tribune la défense de ses droits.

Or, M. Ferdinand Barrot possède en Afrique une propriété de 600 hectares, pour laquelle il paie au gouvernement 3 fr. de rente par hectare, c'est-à-dire 1,800 fr. de contributions annuelles.

M. Ferdinand Barrot compte chaque année au Trésor une somme de 1,800 fr. qui rentrent en déduction d'une partie de 100 millions composant le budget des dépenses de l'Algérie.

M. Ferdinand Barrot, pour mettre en culture ces 600 hectares de terres, va être obligé de transporter en Afrique un capital de plus de 300,000 fr.

Tout cela compte aux yeux de la Chambre, et on comprend bien qu'à ce titre personne n'a plus que lui le droit de parler sur l'Algérie; personne n'a plus que lui le droit de se faire écouter.

Voilà ce qui a suspendu pour ainsi dire la Chambre toute entière aux lèvres de M. Ferdinand Barrot. Voilà ce qui fait qu'on a cru à ses paroles plus qu'on n'aurait cru certainement aux paroles d'un autre député, eussent-elles été tout aussi éloquentes dans la forme tout aussi raisonnables et véridiques dans le fond.

Nous pouvons donc le dire aujourd'hui sans craindre d'offenser les honorables membres de la Chambre qui ont traité comme lui la question d'Afrique, M. Ferdinand Barrot a eu tous les honneurs de la discussion. M. Ferdinand Barrot a rendu croyable par son témoignage ce qui dans les discours de ses honorables collégues aurait peut-être été accueilli sans lui par des murmures et des sourires d'incrédulité.

M. Ferdinand Barrot a jeté dans le Parlement le germe d'une opinion sur l'Algérie.

Que l'on juge par l'influence d'un seul propriétaire de ce que serait celle de cinq, dix et quinze députés possédant des propriétés plus ou moins étendues, payant leurs parts plus ou moins grandes du budget de l'Algérie?

Que l'on juge des progrès qui s'opéreraient dans notre colonie, si chaque année vingt membres montaient à la tribune avec ces terribles argumens de propriétaires contre lesquels la Chambre ne peut point crier à l'exagération, à l'esprit de parti.

Comme elle serait forte, cette opinion qui s'appuierait sur vingt lots de six cents hectares de terrain chacun, et sur soixante millions de capitaux hasardés en Algérie.

Nous appelons ce moment de tous nos nœux, convaincus que de là commencera à dater la véritable colonisation, le gouvernement de l'Afrique, et cette liberté civile que nos colons réclament et réclameront vainement jusqu'à ce que leurs plaintes arrivent à la tribune appuyées, formulées et représentées par la propriété.

CONSTANTINE. — PROJET D'AGRANDISSEMENT.

La population et le commerce de Constantine se plaignent avec raison que la ville est trop étroite, que les abords en sont extrêmement difficiles, et tout le monde, l'administration comprise, se préoccupe vivement des divers moyens de porter remède à cet état de choses, et de faciliter l'agrandissement d'une des plus importantes cités de l'Algérie.

Serrée d'un côté par un effroyable gouffre, bordée de l'autre par un escarpement de rochers abruptes, la ville de Constantine n'est accessible de plein pied que du côté où les troupes françaises l'ont abordée et escala-

---

chevaux et cavaliers serrés côte à côte, laissent au milieu un vaste espace libre, où les jeunes gens, le haut du corps nu, la ceinture serrée par une étoite bande de soie, vont se livrer à la lutte.

Les cavaliers qui arrivent trop tard au rendez-vous, plutôt que de former une seconde ligne derrière les premiers, lancent leurs chevaux sur le cercle, et s'ouvrent de force une place entre deux compagnons, comme le coin s'ouvre un passage à travers les fils du chêne le plus compacte.

La lutte commence. Un silence profond règne dans l'assemblée. Tant que les forces des champions se balancent, tant que leurs efforts détruits par des efforts égaux, restent sans résultat; chacun retient son haleine, chacun attend... Mais, lorsque l'un des deux athlètes fatigué, semble laisser l'avantage à son rival, mille cris divers, partant de points opposés encouragent le vainqueur, réveillent l'énergie de celui qui fléchit, modèrent l'un, excitent l'autre. Si la lutte vient à changer de caractère, et passe d'un simple exercice à un véritable combat, le président du cercle, qui est ordinairement le majordome d'une plantation voisine, ou l'alcade d'un village, n'a qu'un mot à dire, et les deux champions sont à l'instant séparés.

Au printemps de chaque année, les Arabes d'Afrique se livrent aussi à de semblables exercices. Que de fois n'avons-nous pas vu, dans les plaines qui s'étendent auprès des grandes villes du littoral, cinq ou six cents cavaliers réunis en cercle assister, sous la présidence d'un vieux cheikh, à des jeux athlétiques où la jeunesse du pays déploie son adresse et exerce ses forces!

Là, un cri du cheikh arrête aussi la lutte au moment où elle menace de devenir sérieuse. Là, les ordres du président désarmé des jeux sont aussi respectés que l'autorité du despote entouré de tout l'appareil d'une force imposante.

Les courses des deux pays offrent les mêmes rapports: deux cavaliers partent au galop sur un terrain uni, prennent la bride de leurs chevaux entre les dents ou la laissent flotter, suivant le dégré de confiance qu'ils ont dans les jambes de leur monture; puis ils se saisissent l'un l'autre, et cherchent à s'enlever mutuellement de la selle.

Ils sont presque entièrement jetés hors de la ligne verticale; leurs corps ne tiennent plus au cheval que par la pression énergique des genoux; cette pression suffit à la fois pour activer la course des deux quadrupèdes, les tenir presque collés l'un à l'autre et donner aux rivaux un point d'appui solide quoique mouvant.

Les deux hommes, les deux chevaux ne forment qu'un corps porté sur huit jambes, dont les mouvemens échappent à l'œil tant ils sont violens et rapides. Les bras se nouent autour des corps; les têtes se redressent et s'inclinent, chacune s'efforçant de dominer la tête rivale en l'obligeant à se courber sous la pression du menton. Les muscles sont tendus comme des cordes; ils dessinent leurs arrêtes vigoureuses sous la chair ruisselante des bras; les cheveux se mêlent et jettent à chaque instant une rosée de sueur sur les brunes épaules des athlètes.

Tout à coup l'un des deux cavaliers raidi les jambes, écarte violemment son cheval, en appuyant l'éperon pour le porter en avant; en même temps il imprime au corps de son adversaire une terrible secousse, l'ébranle, l'enlève, le soutient un instant dans l'air, en témoignage de sa victoire, et le dépose mollement sur le sol en arrêtant sa monture.

Sa victoire est célébrée par les cris de joie de tous les gens de son village.

Parmi ces divertissemens équestres, il en est un en Amérique auquel nous ne trouvons pas d'analogue en Algérie. C'est la course au coq.

Un des plus habiles cavaliers saisit un coq par les pattes, et le tient de la main droite élevé au-dessus de la tête de son cheval. Trente ou quarante hommes montés se mettent à sa poursuite, et s'efforcent par tous les moyens possibles de lui arracher le malheureux animal dont les plumes sèment incessamment le champ du tournoi.

Quelquefois le porteur du coq se voit arrêté par une ligne de chevaux qui lui barre le passage; s'il juge qu'il peut la rompre, il s'élance contre elle, et reparaît bientôt courant encore de l'autre côté; s'il reconnaît qu'il n'a nulle chance de se faire jour, par une brusque volte, il trompe la vigilance de ceux qui le suivent, passe et repasse entre eux, tantôt se dressant sur ses étriers pour échapper à leurs atteintes, tantôt s'affaissant tout à coup, disparaissant pour ainsi dire, sous la crinière flottante de son étalon.

Le pauvre coq est, comme on le juge bien, la victime de cette fête sanglante. Qu'il soit ravi à celui qui le porte, ou qu'il reste entre ses mains, il n'en est pas moins la plupart du temps mis en pièces. Chacun de ceux qui le touchent lui enlève au moins une poignée de plumes, quelquefois une aile entière, quelquefois la tête; souvent le combat s'achève, parce que le cavalier poursuivi ne porte déjà plus dans sa main droite que les pattes du pauvre roi des basse-cours.

Dans les bals on retrouve encore, au Mexique, les souvenirs et les traditions des mœurs arabes. La danse du pays s'appelle *jarabe*; c'est comme en Algérie, une espèce de pantomime, une série de poses et d'attitudes plutôt qu'une véritable danse. Je ne sais s'il ne serait pas plus juste de dire que c'est au contraire une véritable danse; car la danse primitive a dû être, selon nous, une pantomime représentant les actes voluptueux de la vie humaine, le drame de la passion, les enivremens de l'amour. La danse a imité la nature avant de la forcer à s'épanouir en pirouettes, à se rompre en sissols, à grimacer en entrechats.

Dans le *jarabe*, comme dans la danse mauresque, la mesure est d'abord lente, puis elle s'anime par degré, précipite ses temps, devient successivement tendre et passionnée, suppliante et furieuse, enfin elle s'éteint tout à coup dans les modulations du *dolce*, ou dans les soupirs étouffés du *pianissimo*.

La danseuse suit la même gradation. D'abord ses pieds caressent mollement le sol en marquant la mesure, puis elle presse son mouvement en soulevant alternativement la pointe et le talon; bientôt elle frappe à coups redoublés la terre, les roulemens furieux de ses pieds retentissent plus rapides que les notes qui composent le chant pressés de la guitare; enfin elle ne se calme pas, elle s'affaise; la danse finit par des poses plutôt brisées que lentes, plutôt incohérentes que molles et gracieuses.

Chaque fois qu'elle prend une attitude plus voluptueuse que les autres, chaque fois que ses petits pieds traduisent habilement la musique, les applaudissemens éclatent, les spectateurs lui offrent le verre de mescal (eau-de-vie d'agave), comme les Maures offrent aux almées de leurs fêtes le flacon d'arak.

D'autres plus enthousiastes ou plus riches tirant de leurs bourses des poignées d'argent, les jettent sous les pieds de la bayadère, arrosent largement le plancher des produits de leurs sucreries ou de leurs mines.

Quelques-uns plus polis ou plus tendres, posent adroitement sur les bras, sur les joues, sur le sein de la danseuse, des pièces de monnaie avec lesquelles celle-ci continue à suivre la mesure sans les laisser tomber.

C'est absolument ce que font les Arabes pour les danseuses qu'ils préfèrent, ils se plaisent à les couvrir d'or et d'argent, à mettre à l'épreuve leur merveilleuse adresse qui consiste à conserver en équilibre sur leurs membres les pièces de monnaie qu'on y dépose.

D'où viennent ces mystérieuses analogies chez deux peuples si différens, et placés à de si longues distances l'un de l'autre?

Par quelle série de circonstances étranges les usages du peuple maure se sont-ils conservés en Amérique, parmi des peuples chez qui le type espagnol lui-même est déjà presque effacé?

Nous l'avons dit, les souvenirs de la patrie absente survivent à l'amour au nom même de la patrie.

Les Mexicains ne se rappellent déjà plus que leurs pères ont été Espagnols; la plupart ignorent même que l'Espagne fut autrefois occupée par les Maures, et que les plus belles pages de son histoire sont celles qui ont été illustrées par les Abencerrages ou par les Ben-Zecri.

Qui sait, au milieu des forêts du Mexique, sur les plages du grand Océan, le long des flots capricieux de la mer Vermeille, qu'il existe au monde une cour des Lions, une ruine appelée l'Alhambra?

Et cependant les fils ont conservé par habitude des mœurs que leurs pères ne gardaient religieusement que par vénération pour la terre qui leur avait donné le jour.

dée ; c'est-à-dire du col compris entre le rempart et les pentes raides du Koudiat-Ati. Ce col forme une place où se tient le marché, et qui, en souvenir de l'assaut dont elle fut le théâtre en 1837, porte le nom de *place de la Brèche*. De ce col, descendent à l'est et à l'ouest des versans rapides qui, combinés avec les pentes ascendantes de la colline d'un côté, avec les édifices et les pentes de la ville de l'autre, en forment une espèce de salle qui ne pourrait fournir à l'agrandissement de la ceinture qu'un champ assez limité.

Lorsqu'on vient de Philippeville, il faut traverser le Roumel au pied des escarpemens qui bordent Constantine à l'ouest, puis gravir une route en haut pour atteindre la ville, dont les édifices apparaissent presque à pic au-dessus de la tête du voyageur. Cette route, depuis le pont d'Aumale, sur lequel on traverse la rivière, jusqu'à la porte Valée, n'a pas moins de 3,200 mètres de développement; la hauteur à gravir est de 280 mètres. La pente de la route est donc de 0 m. 09 par mètre.

On comprend combien la rapidité des pentes, jointe au peu de développemens des courbes, rend ce parcours difficile, aussi a-t-on senti la nécessité de modifier le tracé afin de diminuer les pentes et d'agrandir les courbures. La nouvelle route a un développement de 5,800 mètres et une pente moyenne de 0 m. 05 par mètre. Il en résulte toujours un allongement considérable de parcours, allongement qui augmente beaucoup les frais de transport de tous les objets apportés de Philippeville par le roulage.

On voit que les moyens d'agrandissement de la ville doivent se combiner avec deux autres conditions non moins nécessaires à remplir : l'adoucissement des pentes et l'abrégement du parcours.

Pour satisfaire à la première condition, celle de l'agrandissement, l'administration paraît n'avoir songé qu'à un seul moyen, qui consiste à gravir encore les hauteurs du Coudiat-Ati, c'est-à-dire à porter les quartiers de la nouvelle ville à 100 mètres environ au-dessus du niveau de la ville actuelle.

Quelques personnes avaient songé aussi à déplacer la ville actuelle et à la transporter, autant toutefois que le commerce pourrait s'arranger de cette disposition, dans la vaste plaine du Hamma, située sur la rive droite, à deux ou trois kilomètres avant le pont d'Aumale. Mais l'insalubrité de cette position, insalubrité qui est loin d'ailleurs d'être sans remède, mais qui est un fait actuel et malheureusement trop réel, a fait renoncer à ce projet.

Quel que soit le parti que l'on adopte, soit qu'on huche la ville neuve sur les hauteurs de Koudiat-Ati, comme on en avait d'abord le projet, soit qu'on rase cette hauteur comme on assure que la proposition en a été faite, il est certain que le projet ne s'exécutera pas sans que l'administration ait à s'imposer des dépenses considérables.

Dans cet état de choses, il y avait lieu de se demander si toutes les combinaisons étaient épuisées, et s'il n'était pas possible de chercher d'un autre côté une solution plus satisfaisante. C'est ce qu'a fait un ingénieur civil, M. Prax, ancien élève de l'Ecole polytechnique; et le projet qui est résulté de ses études, indépendamment de son mérite intrinsèque, mériterait un examen attentif, par ce fait seul qu'il compte, comme adhérens, les habitans les plus notables de Constantine. Nous avons en effet sous les yeux une sorte d'exposé de la question, avec une manifestation en faveur du projet de M. Prax, revêtu des signatures les plus honorables.

M. Prax a remarqué tout d'abord qu'en laissant la route actuelle à l'entrée de la plaine du Hamma et prenant à gauche, on pouvait arriver par des pentes douces et en ligne droite jusqu'au bord du ravin qui, du côté de l'est, forme la ceinture de Constantine;

Qu'arrivée en ce point, la route se trouvait à peu près à la même hauteur que le bord opposé sur lequel la ville est bâtie;

Qu'elle se trouvait alors faire face aux prolongemens des rues Damrémont et Caraman, les deux rues carrossables qui traversent Constantine de part en part, et dans lesquelles la plus grande partie des intérêts européens sont engagés;

Qu'au point où la route arriverait ainsi, le bord extérieur du ravin n'est séparé du bord intérieur que par une distance de cent cinquante mètres.

En présence de tous ces faits, il était naturel de se demander si le partage du ravin par un pont était une œuvre irréalisable, et après des études minutieuses, M. Prax s'est assuré que la construction de ce pont n'entraînerait de difficultés insurmontables ni sous le rapport de l'exécution, ni sous le rapport de la dépense.

Déjà la construction du pont El-Kantara, ouvrage exécuté jadis par les Romains, et dont il existe encore d'imposant vestiges, reconstruit, il y a cinquante an environ par Salah-Bey, de glorieuse mémoire, a prouvé que le gouffre qui borde Constantine pouvait être franchi même par des travaux de façon barbaresque. Mais ce pont établi vers la pointe basse du parallélogramme, qui dessine la forme de la ville, présente l'inconvénient grave d'être situé auprès d'une double pente, les pentes du Mécid d'un côté, et de l'autre les contrepentes de la contrepente de la ville, ce qui ne permet pas aux voitures d'en faire usage.

Il y a donc lieu de rechercher la possibilité d'établir une nouvelle communication sur un autre point, et ce point se trouve naturellement indiqué, ainsi que nous l'avons dit, d'un côté par le prolongement des rues Damrémont et Caraman, de l'autre par la ligne directe qui de là aboutit à l'extrémité de la plaine du Hamma, au point appelé Kellab-el-Aadjar, en suivant les versans des hauteurs qui se succèdent presque sans interruption depuis le camp du Smendou jusqu'au bord des ravins de la ville.

Le pont, dans la position que cette direction lui assigne, se trouve précisément au-dessus d'une de ces voûtes naturelles qui de distance en distance règnent au dessus du fond du ravin et prêtent un caractère si étrange à la configuration de cette tranchée colossale. Cette circonstance serait très favorable à la construction, en ce qu'elle faciliterait beaucoup l'établissement des échafaudages.

M. Prax a rédigé trois projets différens.

L'un suppose la construction du pont en maçonnerie avec deux demi-voûtes formant culées, et une arche centrale d'une ouverture de 60 mètres. La dépense s'élèverait à la somme de 920,000 fr.

Le second projet suppose l'emploi d'arcs de fer semblables à ceux du pont des Saints-Pères à Paris. Il se composerait d'un arc surbaissé en fonte de fer de 74 mètres de rayon, sous-tendu par une corde de 70 mètres et de deux demi-arcs ayant même rayon. Ces arcs s'appuieraient sur des piles partans des parois du ravin à 70 mètres de distance l'une de l'autre et s'élevant de 24 mètres depuis la fondation sur le rocher jusqu'aux naissances des arcs. Ce mode de construction entraînerait une dépense de 1,300,000 fr.

Enfin un troisième projet consisterait simplement à supporter le tablier par des chaînes de fer; le pont exécuté de cette manière présenterait assez d'analogie avec le pont de Fribourg. D'après le devis estimatif dressé par l'ingénieur auteur de ce projet, la dépense monterait à 400,000 fr.

L'établissement d'une communication semblable en travers du fossé gigantesque qui borde deux des quatre faces de la ville, outre qu'elle ajouterait un monument des plus pittoresques à tous ses accidens bizarres et grandioses qui caractérisent l'ancienne capitale numide, présenterait, au point de vue de l'utilité, des avantages incontestables.

1° Elle abrégerait la distance de Philippeville à Constantine de six kilomètres;

2° Elle réduirait de beaucoup les pentes résultant des différences de niveau entre Constantine, le pont d'Aumale et la plaine du Hamma;

3° Enfin elle donnerait, du côté du ravin, un débouché aux rues marchandes de Damrémont et de Caraman.

Il reste à dire comment l'exécution de ce projet satisfait aux conditions d'agrandissement qui sont les plus importantes à remplir. Le voici : la berge extérieure du ravin, celle sur laquelle le pont donnerait accès est dominé par une hauteur appelée le Mecid, auprès de laquelle règne un vaste espace à pentes fort douces qui se prolonge jusqu'à une autre éminence plus connue dans nos fastes militaires, celle du Mansoura. C'est sur cet espace, auprès du Mecid, devenue la citadelle de la ville, que les nouveaux quartiers de Constantine pourraient se développer et trouveraient une étendue au moins égale à celle qu'occupe la ville actuelle.

La dépense totale, nécessitée par l'exécution de ce projet, ne dépasserait pas la somme de 600,000 fr.; savoir : 500,000 fr. pour l'établissement d'un pont suspendu, et 100,000 fr. pour la route.

Indépendamment des avantages qui viennent d'être signalés, quelques circonstances locales contribuent encore à appeler l'intérêt sur le moyen de solution présenté par M. Prax. La hauteur de Mécid est entièrement composée de roches, qui ont fourni jadis aux monumens de la ville romaine la pierre de taille employée dans leur construction. On retrouve au pied de la hauteur des traces nombreuses qui témoignent d'une exploitation séculaire. Cette pierre fournirait également de la chaux. La route qui serait ouverte au débouché du pont pour aller rejoindre la route actuelle, passerait à côté des carrières qui renferment les unes un beau marbre exploité par les anciens, les autres des affleuremens considérables de gypse.

Enfin, les quartiers nouveaux établis au pied du Mecid, auraient encore l'avantage d'être situés au voisinage des fontaines extérieures qui en ce moment fournissent l'eau à Constantine, tandis que du côté de Koudiat-Ati, il faudrait ou amener l'eau par des travaux fort dispendieux, ou aller la chercher fort loin.

Tous ces motifs nous portent à penser que le projet présenté par M. l'ingénieur Prax mérite au moins d'être examiné par l'administration. Nous ne comptons pour cela ni sur le gouvernement d'Alger, dont on connaît l'indifférence pour tout ce qui intéresse la province de l'Est; encore moins sur la direction des affaires d'Algérie, qui, par une sorte de mutilation volontaire, s'est enlevé le droit de toute initiative ; mais nous espérons pour l'examen impartial de ce projet, dans l'intelligence et la sollicitude de M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province.

Cet officier-général qui, dans le cours de son administration, a mis tant de prudence à éviter ou à empêcher de mauvaises mesures, saura aussi, nous n'en doutons pas, devenir dans l'occasion le promoteur actif de mesures bonnes et utiles; il voudra attacher son nom à une création glorieuse, en donnant au chef-lieu de son gouvernement les moyens de s'étendre et de se développer, et en greffant à la Constantine arabe une Constantine nouvelle, française d'origine et d'avenir.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVION DE SÉTIF.

Le Messager d'hier publie deux bulletins de M. le colonel Eynard, l'un pour une affaire à Tniet-el-Souk, contre les Ammoucha, le 7 juin; l'autre pour une affaire à Sidi-Bou-Chama, le 10, contre les mêmes Ammoucha. Nous avons eu, dans le premier combat, 4 hommes tués et 44 blessés, dont 1 officier. Dans le second, 5 hommes tués et 34 blessés. Les pertes de l'ennemi sont, disaient les rapports, beaucoup plus considérables.

Les Ammoucha n'ayant pas fait leur soumission, on doit s'attendre à un troisième combat et à un troisième bulletin.

Le chérif Mouleï-Mohammed, qui a soulevé cette partie du sahel Guergour, est, dit-on, blessé.

CONSTANTINE.

On n'y fait pas la guerre, grâces au ciel, mais on ne s'y occupe pas davantage des travaux de la paix, ce qui étonne tout le monde. En Algérie, quand on n'avance pas on recule, et cela est si vrai, que dernièrement il s'agissait dans le sein du conseil supérieur d'administration de la colonie du sort de la ville de Constantine, et que sans l'opposition persévérante de M. le comte Dubois, nouvellement arrivé de France, Constantine allait être dégradée civilement et replacée sous le régime de l'autorité militaire. Ce n'était pas le moyen d'y faire venir des colons, c'en était peut-être un pour les éloigner.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Notre correspondance de Tebessa, en date du 3 juin, nous donne quelques détails sur le massacre de nos malades par les Ouled-Si-Iahia-Ben-Taleb. Ces détails jetteraient quelques doutes sur la loyauté du kaïd Ben-Tahar, à qui avait été confiée la garde des malades qu'on évacuait sur Guelma. Au lieu de suivre la route directe, le kaïd détourna le convoi d'une demi-lieue pour le faire camper sur le territoire de sa tribu. Le soir venu, on s'arrêta dans un ravin ; aussitôt une masse de Kabiles entoura nos malades. Le kaïd demanda à ces hommes ce qu'ils venaient faire, à quoi ceux-ci répondirent : « Nous sommes venus parce que tu nous en a donné l'ordre. » Au même instant, nos infortunés malades furent tous fusillés à bout portant. Aucun n'échappa excepté peut-être le lieutenant de spahis dont on n'a pas retrouvé le corps. Les Arabes assurent l'avoir vu prendre la fuite.

Quelques spahis, qui escortaient le convoi furent dépouillés, mais on ne leur fit aucun mal, les Arabes se contentèrent de leur défendre de retourner du côté de Tebessa.

La nouvelle de cet événement fut portée au général Randon par le kaïd lui-même ; il jura qu'il n'avait pu s'opposer à la fureur des gens de sa tribu ; le général le fit arrêter et, jusqu'à plus amples informations, il demeurera sous la garde de la gendarmerie.

La cavalerie du général Randon arriva sur les lieux douze heures après l'événement ; la tribu faisait déjà ses préparatifs de départ, quelques minutes plus tard on aurait plus trouvé les assassins. En quelques momens tout tomba en notre pouvoir : chameaux, bœufs, moutons, tentes, tout fut pris. Lorsque l'infanterie parut l'affaire était terminée.

CERCLE DE GUELMA.

Quelques jours avant ce désastre un sous-lieutenant de la légion étrangère, chassant à peu distance de la colonne, disparut tout à coup sans qu'on ait pu recueillir sur lui le moindre renseignement.

L'expédition devait rentrer dans le cours du mois de juin, mais il paraît que M. le général Randon a décidé qu'il resterait à Tebessa jusqu'à la fin d'août.

La nouvelle de ce massacre a produit une vive émotion parmi les Arabes du cercle de Guelma, le dernier marché s'en est ressenti, il y est venu fort peu d'indigènes. L'autorité a pris des précautions et recommandé la prudence aux habitans. Cependant tout cela n'est que mesure de prudence, et il n'est pas probable que la tranquillité de la province soit troublée.

A peine la nouvelle du massacre des malades est-elle parvenue à Constantine, que M. le commandant supérieur s'est empressé de faire partir une colonne de 800 hommes pour renforcer la colonne de M. le général Randon.

Notre correspondance nous dénonce un fait de la plus haute inconvenance. A Constantine les ventes par autorité de justice ont lieu dans la principale mosquée de la ville.

Une ou deux fois par semaine, au grand scandale de tous les bons musulmans, les prières sont interrompues et le silence du saint lieu troublé par l'invasion tumultueuse d'une multitude de marchands chrétiens et juifs qui s'y installent sous la présidence d'un commissaire-priseur et d'un crieur public.

Est-ce là, nous le demandons, l'effet des promesses faites tant de fois aux indigènes? Ne doivent-ils pas voir dans cette conduite une violation de la foi jurée? Cette cohue, ce trafic sous les voûtes d'un édifice consacré au culte, sont-ils d'accord avec l'esprit de nos lois, si tolérantes en matière de religion.

Pour comprendre à quel point ces vexations doivent irriter les indigènes, il faut se rappeler qu'à leurs yeux la présence d'un infidèle dans une mosquée a toujours passé pour un scandale. Un musulman n'entre dans le temple que pieds nus et dans le plus profond recueillement. Quelle doit être son indignation de voir s'y introduire d'autorité une foule de chrétiens et de juifs bottés, parlant, gesticulant et criant?

Nous signalons ce fait à l'autorité supérieure de Constantine, convaincus qu'il n'a eu lieu jusqu'à présent qu'à son insu, et qu'elle s'empressera, sur les réclamations générales, de chasser les marchands du temple.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION D'ALGER.

Alger.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Alger dans la nuit du 15 au 16, sur le *Caméléon*, de retour de son voyage dans la province de l'ouest ; il s'est borné à visiter Oran, Saint-Denis-du-Sig, Djema-Ghazaouat et Mostaganem.

Depuis son retour, M. le gouverneur-général a concentré toute son activité dans son intérieur; il médite sur la discussion du budget de l'Algérie, s'occupe des préparatifs de mariage de Mlle Léonie d'Isly avec M. le commandant Feray, et de la réception de M. le ministre de l'instruction publique, beau-frère du futur gendre de M. maréchal.

Depuis deux jours l'affaire de M. Stieldorf, régisseur comptable des bâtimens civils, occupe la Cour royale, qui, selon toute probabilité, rendra demain 21 un verdict d'acquittement, car elle a refusé d'entendre les témoins à décharge appelés par le prévenu.

On s'est demandé à Alger si M. le ministre de la guerre ne s'était pas trompé en disant à la Chambre que trente-et-un employés ont été traduits devant des conseils d'enquête, que seize ont été révoqués et neuf traduits devant les Tribunaux, car sur les lieux on a cherché inutilement les noms des neuf employés renvoyés devant la justice des Tribunaux.

Depuis l'arrivée de M. le comte Dubois, directeur des travaux publics, les travaux du port s'exécutent avec une remarquable activité. Des ouvriers civils et des condamnés y travaillent jour et nuit. La nuit, le môle est éclairé au moyen de feux. Les travaux urbains, excepté ceux de la cathédrale, marchent plus rapidement.

Le nombre de femmes et d'enfans qui mendient dans les rues augmente tous les jours ; les cafés, les places et promenades publiques sont envahies par des gens qui, dans les langues de tous les pays, demandent un petit sol. Le budget de la société des dames de bienfaisance est insuffisant pour subvenir à tous les besoins.

La sécheresse est grande à Alger et dans les environs. Plusieurs des fontaines publiques de la ville ne donnent plus qu'un très petit filet d'eau, et menacent de tarir tout-à-fait dans quelques jours.

Sous les Turcs, quelque temps que durât la sécheresse, jamais la ville ne manquait d'eau ; les fontaines publiques fournissaient toujours abondamment à tous les besoins de la population.

Une diminution sensible dans le produit des fontaines se fit sentir dès les premiers jours de notre conquête; mais la vigilance de l'autorité, éveillée sur ce point, ne tarda pas à y porter remède. Le génie était alors chargé de l'entretien des aqueducs.

Depuis, les fontaines sont passées dans les attributions de l'architecte de la ville, qui les a conservées jusqu'à ces derniers temps ; enfin elles sont aujourd'hui dans le domaine des bâtimens civils.

Tous ces déplacemens ont pu introduire bien des négligences dans l'entretien des sources et des canaux. On assure que d'immenses dépôts de sable obstruent les aqueducs et empêchent la circulation des eaux.

Dans certains endroits, des colons dont la propriété est traversée par des aqueducs, écrivent que les eaux se répandent en abondance en dehors des conduits. Tout cela ne peut avoir lieu que par suite d'une coupable imprévoyance de l'autorité.

En outre, il y aurait à examiner si les Maures n'avaient point des moyens de suppléer aux sources dans une sécheresse extraordinaire. En parcourant les aqueducs qui labourent en tous sens le sol du massif, on trouve de distance en distance des norias en ruines ; les Maures des environs d'Alger prétendent que ces norias servaient pendant les grandes chaleurs à alimenter les fontaines de la ville, qu'on versait leurs eaux dans les conduits.

Nous n'avons pas vérifié le fait par nous-même, aussi n'oserions-nous rien affirmer à cet égard, nous énonçons ce qui nous a été raconté en engageant l'autorité à prendre des informations. Rien n'est à négliger lorsqu'il s'agit de pourvoir une population de 60,000 âmes d'une chose aussi nécessaire que l'eau.

BLIDA.

Blida était en deuil au départ du courrier. Le général Comman, commandant la subdivision militaire, venait de succomber, le 18, à neuf heures du matin, à une attaque d'apoplexie. Sans avoir des qualités bien brillantes, le général Comman avait su se faire aimer non seulement des militaires, mais encore de la population civile qui lui savait gré de n'avoir jamais abusé à son égard de sa position de commandant supérieur.

M. le général de Bar est allé d'Alger à Blida pour accompagner à sa dernière demeure l'ancien lieutenant de la compagnie du capitaine Bugeaud.

L'arrivée du gouverneur par intérim a fait avancer l'heure du service funèbre. Le convoi s'est mis en marche à midi au lieu de cinq heures. MM. le lieutenant-général de Bar, le lieutenant-colonel Rivet, du 3e de spahis, le sous-directeur et le procureur du Roi portaient le drap mortuaire. Le corps était porté par des sous-officiers décorés.

M. le curé de Blida a prononcé dans l'église une allocution qui a dignement rappelé la vie et les services militaires du général, et M. de Bar s'est chargé d'adresser au champ du repos les derniers adieux de l'armée au soldat de 1810.

SUBDIVISION DE MÉDÉA.

On signale à Médéa :

1° Calme plat dans la subdivision ;

2° L'arrivée de M. le lieutenant-général Magnan, le 11 juin ;

3° Une visite, le 10, de M. le baron Baylet, membre du conseil d'administration ;

4° Une visite, le 11, de M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur; M. l'amiral Rigodit et autres messieurs et dames.

Ces visites annoncent que la route de Blida à Médéa n'est plus encombrée. Cependant un bataillon du 33e adoucit encore les pentes de Nador.

Le 10 juin, la colonne de M. le colonel Mollière était campée sur l'Oued-Bouïra, au-dessous de Bordj-Hamza, et les chefs Ahmed-ben-Hamdasch, Soliman-ben-Ali et Ben-Gouanoun venaient d'y apporter la soumission de l'importante tribu des Beni-Yala. Ces Kabiles qui n'avaient jamais reconnu la domination des Turcs, ni aucune autre, se faisaient payer au contraire le passage d'Alger à Sétif, car ils tiennent une clé des Biban.

La colonne de M. le colonel Mollière doit rentrer prochainement à Alger ; elle sera remplacée par les zouaves, qui, sous le commandement de M. le colonel l'Admirault, doivent aller jeter les fondemens de la nouvelle ville française de Sor-el-Ghozlan.

L'installation de cet établissement, dit le *Courrier de l'Afrique*, sera poussée avec activité. Une caserne et de vastes magasins vont y être immédiatement construits, et bientôt les colonnes y trouveraient au besoin des moyens de ravitaillement.

Il serait également de première urgence, de faire, avant la saison des pluies, la route qui doit relier ce nouveau centre d'occupation avec Alger.

PROVINCE D'ORAN.

POURSUITE D'ABD-EL-KADER PAR M. LE COLONEL RENAULT.

Le 30 mai, la colonne légère attachée à la poursuite d'Abd-el-Kader, campait sur l'Ouad-el-Arba, qui lui sert de base d'opération. L'Ouad-el-Arba, l'une plus importantes rivières de l'oasis des Ou-

led-Sidi-Cheikh, prend sa source au nord, chez les Hameian-Cheraga, et vient se perdre dans les sables au sud d'El-Abied, après avoir fourni des eaux aux deux Ksours d'El-Arba, aux Ksours des Ouled-el-Hadj-Ahmed et d'er-Rehamna, aux nombreux villages d'El-Abied-Sidi-Cheikh.

Averti par ses éclaireurs et par un envoyé des Ouled-Zaiad, fraction de la grande tribu des Hameian, qu'Abd-el-Kader venait aussi prendre position sur l'Ouad-el-Arba, le colonel Renault, avec une colonne légère de 1000 hommes d'infanterie et 400 chevaux, franchit le 31, la distance qui le séparait des deux villages d'El-Arba, où Abd-el-Kader et Bou-Maza étaient arrivés depuis quelques heures seulement.

Il était cinq heures et demie du soir quand nos troupes arrivèrent dans les Ksours. Déjà l'Emir avait fait partir les bagages par Chellala, et il n'était resté à El-Arba avec ses mille cavaliers que pour couvrir le mouvement de son convoi. Malgré l'orage et la pluie, on le poursuivit jusqu'à la nuit ; trois cavaliers réguliers tombèrent entre nos mains, et furent tués.

A minuit toute la colonne française était installée à El-Arba, et à 3 heures du matin le colonel Renault, avec 800 hommes d'élite, se mettait de nouveau à la poursuite de l'ennemi dans la direction de Chellala, où il arrivait le 1er juin, à deux heures de l'après-midi, au moment où Abd-el-Kader le quittait. La distance entre El-Arba et Chellala est de 14 lieues.

Les habitans de Chellala avaient quitté leurs villages sans avoir eu le temps de rien emporter, et s'étaient réfugiés dans la montagne voisine, probablement le Djebel-Mdouar, dans lequel la rivière de Chellala prend sa source. Une soixantaine de gens armés ayant cherché à s'introduire dans la ville et dans les jardins pour y faire quelques provisions, furent chargés, enveloppés et détruits.

Le lieutenant Choix, des spahis, a été tué dans cette rencontre.

Les Ouled-sidi-Cheikh, marabouts et seigneurs de l'oasis, ont demandé l'aman ; et la petite ville de Bou-Semroun, située à une dixaine de lieues au sud, a envoyé des otages au colonel Renault.

El-Arba et Chellala occupent le centre des eaux de cette contrée aride et desséchée. Chassé de ces positions avantageuses, l'émir s'est, dit-on, retiré au village des Seficifa, situé au pied du Djebel-Mérad, sur le dernier cours d'eau que les cartes signalent dans la partie sud-ouest de la province d'Oran. De Seficifa il est à une marche de la frontière marocaine. On pense généralement qu'il va prendre la route de Figuig, oasis du Sahara marocain.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur algérien* publie les ordonnances, arrêtés, ordres généraux et avis suivans :

Louis-Philippe, etc.

L'abbé Pavy (Louis-Antoine-Augustin), doyen de la faculté de théologie de Lyon, chanoine honoraire de cette métropole, est nommé au siége épiscopal d'Alger, en remplacement de M. Dupuch, qui s'est démis de ses fonctions.

Paris, 26 février 1846.

Louis-Philippe, etc.

Art. 1er. La bulle donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 16 des calendes (16 avril) de l'année de l'incarnation 1846, portant institution canonique du sieur Pavy (Louis-Antoine-Augustin), pour le siége épiscopal d'Alger, est reçue et sera publiée dans le royaume en la forme ordinaire.

Art. 2. Ladite bulle d'institution canonique est reçue sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme, et qui sont ou pourraient être contraires à la Charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés et maximes de l'Eglise gallicane.

Art. 3. Ladite bulle sera traduite en latin et en français sur les registres de notre Conseil-d'Etat, mention de ladite transcription sera faite sur l'original par le secrétaire-général du Conseil.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat, etc.

Paris, le 14 mai 1846.

FÊTE DE SIDI-FERRUCH,

Anniversaire du 14 juin 1830.

« Le directeur de l'intérieur et de la colonisation prévient le public, que la fête commémorative du débarquement de l'armée française en Afrique, ne pouvant avoir lieu dimanche 14 juin, à cause de la solennité de la Fête-Dieu, M. le gouverneur-général a décidé qu'elle serait remise au dimanche suivant, 21 juin.

» Des dispositions ont été prises pour que, ledit jour, deux bateaux à vapeur partent d'Alger, de manière à arriver à Sidi-Ferruch vers neuf heures du matin. Ils porteront 400 hommes d'infanterie de la milice et les passagers qu'il sera possible d'y recevoir. Ces bâtimens seront munis d'un nombre de chaloupes et de chalands suffisant pour que le débarquement s'opère avec promptitude et facilité.

» L'escadron de la milice, précédé de la musique du 1er régiment des chasseurs à cheval, se rendra, de son côté, à Sidi-Ferruch par voie de terre, en combinant sa marche de manière à arriver en même temps que les bateaux à vapeur. Un détachement de troupes de ligne se trouvera également au point de réunion avec quelques pièces de canon. Des cartouches d'exercice seront distribuées à la troupe et à la milice ; et à l'arrivée des bateaux à vapeur aura lieu un simulacre du débarquement de l'armée française.

» Les manœuvres militaires terminées, un service divin sera célébré sur le mamelon de Sidi-Ferruch avec toute la pompe que comportent et le lieu et la circonstance.

» Après deux heures de repos, des orchestres donneront le signal des danses publiques qui dureront jusqu'au moment du départ.

» Les traiteurs, limonadiers, marchands de vin, de comestibles et autres industriels que la fête attirera à Sidi-Ferruch sont autorisés à s'installer dans des tentes et des baraques dont les emplacemens leur seront désignés.

» Afin d'éviter toutes contestations de la part des loueurs ou cochers de voitures de place, le prix de la journée pour aller à Sidi-Ferruch et en revenir, est fixé à cinq francs par tête.

» Tout cocher qui refusera de marcher à ce prix lorsqu'il en sera requis par un nombre de voyageurs suffisant pour compléter le chargement de sa voiture, sera puni conformément aux dispositions de l'art. 8 de l'arrêté du 3 octobre 1844.

Alger, le 13 juin 1844.

Le directeur de l'intérieur et de la colonisation,
Comte E. Guyot.

Ordre du jour.

Le colonel commandant les milices de la province d'Alger, a publié l'ordre du jour suivant, à l'occasion de l'anniversaire du débarquement des Français à Sidi-Ferruch :

« Une fête doit avoir lieu dimanche, 21 du courant, à Sidi-Ferruch, pour célébrer le glorieux anniversaire du débarquement de l'armée française.

» Conformément au programme adopté par l'autorité, MM. les officiers et les miliciens qui désireront être transportés à Sidi-Ferruch par les bateaux à vapeur, devront se faire inscrire au bureau de l'état-major de la milice. Le nombre de ces miliciens ne devant pas dépasser 400, la liste d'inscription sera close samedi, à midi précis.

» L'escadron de cavalerie se réunira sur la place Royale, et devra être rendu à Sidi-Ferruch à huit heures.

» Les miliciens de l'infanterie se réuniront, en grande tenue d'été, sur la place de Chartres, à quatre heures précises du matin.

» M. Gaillot, chef du 2e bataillon, prendra le commandement de l'infanterie, et sera sous les ordres du lieutenant-colonel. »

FAITS DIVERS.

— On assure que, par suite de nouvelles toutes récentes reçues de l'Algérie, deux bâtimens de guerre ont reçu l'ordre de croiser de près le long des côtes du Maroc.

— Des lettres particulières répandent le bruit de l'assassinat de Gérard le *Tueur de Lions*.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION DE L'ALGÉRIE (1).

DIVISION POLITIQUE EN TROIS PROVINCES.

L'ensemble des quatre bandes longitudinales, alternativement planes et montueuses, qui résument la configuration orographique de l'Algérie et les deux régions qui correspondent au double régime de culture, est coupé transversalement par des lignes qui en déterminent la division politique.

Ces lignes partagent l'Algérie en trois provinces, que l'usage a fait désigner par le nom des trois chefs-lieux.

Comme l'ensemble, chaque province comprend à la fois deux massifs montueux et deux zônes planes, une portion du Tell, et une portion du Sahara.

La division en provinces ne repose pas sur l'état physique du sol : elle est indiquée par l'état moral de la population.

Dans la province d'Oran, l'autorité est surtout théocratique.

Dans la province de Constantine, elle est surtout aristocratique.

Dans la province d'Oran, l'influence et le pouvoir appartiennent héréditairement à des familles religieuses.

Dans la province de Constantine, le pouvoir et l'influence appartiennent héréditairement à des familles laïques.

Placée entre les deux, la province d'Alger participe à la fois de l'une et de l'autre nature ;

En certains points de cette province, surtout dans la partie occidentale, l'autorité procède du principe théocratique.

En d'autres points, surtout dans la partie méridionale, elle procède du principe aristocratique.

Enfin, en quelques points, surtout dans la partie septentrionale (Kabilie), elle procède du principe démocratique, de l'élection.

On comprend que l'exercice des droits résultant de la différence des constitutions locales, est subordonné à l'exercice d'un droit général supérieur, celui de l'Etat.

Sous le gouvernement turc, l'exercice de ce droit supérieur offrait, eu égard au génie particulier des peuples, les particularités suivantes :

Chez les peuples soumis au régime démocratique, il était méconnu.

Chez les peuples soumis au régime théocratique, il était contesté.

Chez les peuples soumis au régime aristocratique, il était reconnu.

On sait que l'établissement de la domination française rencontre les mêmes difficultés et les mêmes circonstances.

Ainsi la division transversale de l'Algérie en trois provinces repose sur des différences politiques, tandis que la division longitudinale, soit en deux zônes planes et deux massifs montueux, soit en deux régions, Tell et Sahara, repose sur des différences géographiques ; celle-ci tient à la nature du sol, celle-là au caractère des populations.

Toutefois, les deux partages ne sont pas tellement indépendans l'un de l'autre que la division géographique n'influe sur la division politique.

En effet, la zône des landes, comprise entre les deux massifs montueux, est *parcourue*, en partie par les tribus qui *habitent* les pentes méridionales du massif méditerranéen, et en partie par les tribus qui *habitent* les pentes septentrionales du massif intérieur.

Chaque tribu *parcourt*, en général, l'espace contigu au territoire qu'elle *habite*.

Ainsi une ligne de partage, tracée transversalement depuis la mer jusqu'aux limites du massif méditerranéen, détermine une division correspondante dans la zône des landes.

Et une ligne de partage, tracée transversalement dans la zône des landes, détermine une division correspondante dans le massif intérieur.

Cela résulte de la relation qui existe entre les terres d'habitation et les terres de parcours.

Mais les rapports entre les deux zônes extrêmes, entre le massif méditerranéen et la zône des oasis, sont d'une nature encore plus intime.

C'est le massif méditerranéen qui nourrit la zône des oasis.

On connait aujourd'hui le phénomène périodique de migration particulier à la double population de l'Algérie.

Chaque année, au printemps, les tribus de la zône des oasis abandonnent leur patrie saharienne, franchissent le massif intérieur, la zône des landes, et viennent s'établir, avec tout le mobilier de la vie nomade, vers les limites méridionales du massif méditerranéen.

Elles y demeurent pendant tout l'été, vendant leur récolte de dattes et achetant la récolte de blé.

Les lieux de séjour sont presque invariables ; à part quelques rares exceptions, chaque année la même époque retrouve les mêmes tribus campées aux mêmes lieux.

Les transactions nombreuses qui s'accomplissent durant cette période de l'année, et intéressent à la fois toute la population de l'Algérie, se concentrent sur certains points qui réunissent alors dans un mouvement de fusion commerciale les deux zônes extrêmes de nos possessions.

Dans ce mouvement d'échange, chacun des marchés consacrés à ces transactions appelle à lui un certain nombre de tribus appartenant au massif méditerranéen, et un certain nombre de tribus appartenant à la zône des oasis.

Il se forme ainsi divers faisceaux d'intérêts, dont les fils, partant les uns du Nord, les autres du Sud, viennent converger et se réunir en certains points fixes.

L'ordre administratif, aussi bien que l'intérêt politique, font un devoir de respecter, dans la division territoriale, l'existence et l'intégrité de ces faisceaux.

Ainsi, une division tracée transversalement dans le massif méditerranéen détermine une division correspondante, non seulement dans la zône des landes et dans le massif intérieur, mais plus rigoureusement encore dans la zône des oasis.

On voit donc que le partage politique de l'Algérie en provinces se lie encore assez étroitement au partage naturel en zônes ou régions longitudinales, et que ce partage repose sur les deux données fondamentales suivantes :

1° Différence des intérêts et des inclinations politiques entre les populations de l'Est et de l'Ouest ;

2° Solidarité des intérêts et des besoins matériels entre les populations du Nord et du Sud.

(1) Voir notre numéro du 22 juin.

DIVISION DES PROVINCES EN GROUPES.

Pour donner une idée générale de la manière dont la population de l'Algérie se trouve distribuée sur le sol, les diverses agglomérations de tribus réunies par un lien commun sont désignées sous le nom de *groupes*.

Les variétés assez nombreuses que présentent ces liens d'union ont déterminé à employer une expression qui se bornât à en constater l'existence sans en caractériser la nature.

Toutefois, la plupart de ces groupes peuvent se répartir dans trois catégories qui se distinguent par les caractères suivans :

1° Dynastique ;
2° Fédératif ;
3° Administratif.

Groupes dynastiques.—Dans les groupes dynastiques, toutes les tribus relèvent d'une famille suzeraine, qui les gouverne héréditairement. C'est à cette famille que tous les intérêts se rattachent, c'est en elle qu'ils se concentrent.

Ce caractère est particulier à la province de Constantine, où huit groupes dynastiques ou cheikhats héréditaires occupent presque la moitié du territoire. Ce sont :

1° La Medjana ;
2° Le Ksar-et-Teïr ;
3° Le Bellezma ;
4° Le Ferdjioua ;
5° Le Zouagha ;
6° Le Ziban ;
7° L'Aurès ;
8° L'Ouad-Righ.

Le Zerdèza et les Hâhencha étaient aussi originairement des groupes dynastiques ; mais plus on avance vers l'Est, plus l'influence supérieure du gouvernement se fait sentir. Aussi les Turcs, dans les derniers temps de leur domination, avaient-ils beaucoup amoindri la puissance de ces deux cheikhs héréditaires, en plaçant à côté d'eux un chef du Mahzen.

Les familles en possession de ces différens fiefs ont successivement reconnu la domination française, et avec elles toutes les tribus de leur dépendance.

Groupes fédératifs.— Les groupes fédératifs diffèrent des premiers en ce que le pacte d'union, au lieu d'attacher toutes les tribus à une seule famille, attache toutes les familles entre elles et les rassemble en une seule tribu ; en ce qu'il substitue au lien d'une dépendance commune celui de la solidarité mutuelle.

Ce caractère est particulier à la province d'Oran, où chaque groupe, renfermant en lui les élémens d'une organisation complète, forme en quelque sorte une petite nation.

Tel est le groupe des Flita, qui se compose de trois tribus, savoir :
Au centre, les Cherfa-Flita, ou le clergé ;
Au nord, les Douair-Flita, ou l'armée ;
Au sud, les Eshab-Flita, ou le peuple,
trois élémens constitutifs d'une société partagée entre le souci de la prière et celui du combat.

Dans ces associations, la voix prépondérante appartient au clergé. C'est ce qui assigne avant tout à l'autorité le caractère théocratique dont il a déjà été fait mention.

On retrouve une constitution analogue dans la tribu des Harakta (province de Constantine), mais ici, comme cela arrive généralement dans l'Est, la noblesse religieuse fait défaut.

Dans la province d'Alger, le seul groupe fédératif est celui de la Kabilie, dont la constitution est démocratique.

Groupes administratifs.—Les groupes administratifs sont ceux dont la formation se rattache directement à l'autorité politique supérieure, celle de l'Etat ; c'est le caractère général des groupes de la province d'Alger, dans laquelle onze circonscriptions administratives, instituées par le gouvernement turk et consacrées par la sanction populaire occupent la plus grande partie du territoire.

Ces circonscriptions sont les suivantes :

1° Fahs, ou banlieue d'Alger ;
2° Sebt ;
3° Beni-Khelil ;
4° Beni-Mouça ;
5° Khachna ;
6° Isser ;
7° Sebaô ;
8° Beni-Sliman et Beni-Khelifa ;
9° Beni-Djaâd ;
10° Arib ;
11° Titri.

Les dix premières circonscriptions étaient administrées par des kaïds, la onzième par un bey.

La province de Constantine renferme elle-même un nombre assez considérable de circonscriptions qui relèvent directement de l'Etat. Tels sont :

Les Amer-Gharaba, à Sétif ;
Les Hel-Chefa ;
Les Elma de Bazer ;
Les Oulad-Kebbab et les Ghomrian ;
Les Oulad-Abd-en-Nour ;
Les Telaghma ;
Les Barrania ;
Les Zmoul ;
Les Segnia ;
Les Sellaoua ;
Les Harakta ;
Les Dir ;
Les Hanencha.

Ces différens groupes, qui existaient sous l'administration turke, ont été conservés par le gouvernement français.

Ce dernier a lui-même institué des circonscriptions administratives nouvelles reconnues par les indigènes ; tels sont les cercles

De Bône,
De l'Edough,
De La Calle,
De Guelma.

La province d'Oran offre aussi des exemples de groupes administratifs dans les tribus qui constituaient, sous le gouvernement turk, le double Makhzen d'Oran, telles que les Douair, Zmala, Abid-Gharaba et Chéraga ; Bordjia et quelques tribus de la vallée du Chelif.

A côté de ces groupes, dont le caractère se dessine nettement, il en est d'autres dans les trois provinces qui présentent un caractère mixte ou indécis. En résumé :

Le caractère dynastique appartient surtout aux groupes de la province de Constantine.

Le caractère fédératif aux groupes de la province d'Oran.

Le caractère administratif aux groupes de la province d'Alger.

Ce dernier caractère se remarque encore fréquemment dans la province de Constantine. (*La suite à un prochain numéro*).

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant*.

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

2 JUILLET 1846. N. 1778. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	18 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	36 fr.	Un an.	30 fr.

ANNONCES :
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de l'*Observateur français*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANEE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —oOo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 35.

Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jours de départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — ALGÉRIE : Discussion des crédits de l'Algérie à la Chambre des Pairs. — Concordance des insurrections et des sessions. — L'Algérie et les chemins de fer. — Hâtez-vous lentement. — Le gouverneur-général et le commandant des troupes. — Analogie historique. — Les dieux et les cultes. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ALGER : Subdivision de Miliana. — PROVINCE D'ORAN. — ACTES OFFICIELS. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Description de l'Algérie. — BIBLIOGRAPHIE : Considérations sur l'Algérie, ou les faits opposés aux théories. — FEUILLETON : L'Orient sur les boulevards.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 23. — La Chambre a adopté, à la presque unanimité, le projet de loi relatif au crédit extraordinaire de la marine. M. de Montalembert a prononcé dans cette séance un excellent discours sur l'état de décadence, depuis 20 ans, de notre marine marchande. Dans l'opinion de l'orateur, la marine marchande est la base même de la marine militaire. M. de Montalembert réclame le rappel des traités de 1822 et 1826 comme principal moyen de relever notre commerce extérieur.

Du 25. — La discussion a commencé sur le budget des dépenses. La chambre a voté successivement les budgets de la justice, des cultes, des affaires étrangères, de l'instruction publique, de l'intérieur, du commerce et des travaux publics. Sur le budget des affaires étrangères, MM. de Boissy et de Montalembert ont interpellé M. Guizot sur les affaires de Syrie et de Buenos-Ayres. M. Guizot a répondu à M. de Montalembert, pour exposer les motifs qui l'obligeront à garder le silence, et à renvoyer la discussion à l'ouverture de la session prochaine.

Du 26. — La discussion du budget des recettes a continué. La chambre a voté le budget de la guerre, de la marine, des finances, et les budgets annexes. La séance n'a offert aucun intérêt.

Du 27. — La chambre a voté, sans discussion, un projet de loi, relatif à l'ouverture d'un crédit pour la construction d'un Palais-de-Justice à Pau. Une discussion s'est élevée, à laquelle ont pris part MM. de Bussy, Victor Hugo, et le ministre des travaux publics, sur le maintien à l'ordre du jour de la chambre du projet de loi relatif à l'amélioration des ports. Le projet a été maintenu.

Du 29. — Ouverture de la discussion sur les crédits supplémentaires de l'Algérie. MM. le général de Castelane, le général Cubières, ont attaqué le système de guerre suivi par M. le maréchal Bugeaud. M. Mérilhou a demandé qu'une loi déclarât l'Algérie annexée désormais au territoire français. M. Charles Dupin remercie le ministre de la guerre de ce qu'il a fait déjà en Algérie, et l'engage à persévérer dans la voie qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

Du 30. — Suite de la discussion sur les crédits de l'Algérie. M. le comte de Lavillegontier et M. le comte Desroys appellent l'attention de la Chambre sur la colonisation. M. le général comte de La Ruë et M. le ministre de la guerre présentent la justification des actes du gouvernement tant sous le rapport de la colonisation que sous le rapport militaire. M. le comte de Montalambert attaque la manière dont la guerre se fait en Afrique et rappelle l'épisode des grottes du Dahra. M. le comte de Boissy s'élève contre le cumul des deux fonctions de gouverneur-général et du commandement des troupes. La Chambre passe au vote de la loi. — La Chambre adopte sans discussion le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour la publication de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin, sur les ruines de Ninive.

Du 1er juillet.—Discussion du projet de loi sur les ports de commerce. Après quelques observations de MM. de Cordoue et de Laplace, M. Victor Hugo demande que le gouvernement s'occupe d'un projet pour l'amélioration de notre littoral, incessamment miné par l'Océan. — M. Dumon répond que l'administration a déjà fait une grande partie des travaux et s'efforce de les compléter.—Adoption des projets de loi relatifs 1° à l'achat de terrains pour l'agrandissement du Museum d'histoire naturelle ; 2° à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les chemins de fer d'Orléans à Vierzon, et de Montpellier à Nîmes ; 3° à l'établissement d'une ligne de télégraphe électrique sur le chemin de fer de Paris à la frontière belge; 4° à l'achèvement de divers édifices publics et à la démolition de la flèche de Saint-Denis ; 5° à la suppresion du décime rural.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, est de retour à Paris.

. — Le lieutenant-général Tiburce Sébastiani ayant été autorisé à se rendre aux eaux, le général Bougenel, commandant la brigade de cavalerie à Paris, est chargé, pendant son absence, du commandement par intérim de la 1re division militaire.

EXTÉRIEUR. — On écrit de Copenhague, le 21 juin :

Le 19, M. le duc Decazes, dans une audience de réception, remit à S. M. le roi de Danemark la lettre dont il était chargé pour lui par le roi des Français. Le lendemain, 20, il fut invité à dîner, avec ses attachés, à Bernstorf, résidence d'été de la cour de Danemark. A son arrivée au perron, le grand-maréchal vint le recevoir et le conduisit dans les salons, où il lui fit l'honneur de lui présenter tous les dignitaires de la cour. Le roi et la reine y entrèrent peu après, et renouvelèrent à notre envoyé l'accueil bienveillant qu'ils lui avaient fait la veille. Le prince Ferdinand, frère du roi, et la princesse sa femme, assistaient au dîner. M. le duc Decazes fut placé à la droite de la reine. Au dessert, le roi, qui était revêtu du grand-cordon de la Légion-d'Honneur, se leva et porta la santé du Roi Louis-Philippe et de la famille royale, avec émotion et cordialité.

— Le *Morning-Chronicle* du 29 juin publiait ce qui suit en lettres majuscules :

« Solution de la question de l'Orégon (*settlement of the Oregon question*).

» Par le télégraphe électrique de Philadelphie, le 15 juin, nos correspondans de Washington et de Philadelphie annoncent que le traité de l'Orégon a été signé par MM. Buchanan et Packenham, et qu'il doit être envoyé au sénat aujourd'hui 15 juin. »

Le *Journal du Commerce* de New-York dit :

« Les bases proposées par M. Peckenham pour terminer la question de l'Orégon ont été agréées par le sénat, et le président s'occupera sans doute immédiatement de conclure un traité avec la Grande-Bretagne d'après ces conditions.

» Il y a eu 38 voix pour et 12 contre. »

Le *Courier and Inquirer* du 11 dit :

« Le président a soumis au sénat les bases d'un traité pour terminer la question si longtemps débattue de l'Orégon. Cette nouvelle est des plus satisfaisantes. Quant à la nature des bases qui ont été si promptement acceptées par le président, nous ne savons rien de positif, attendu que la question a été décidée en séance exécutive. En tout cas, cela met hors de doute le fait que les négociations ont été reprises, qu'on est tombé d'accord sur une base, et que tout sera bientôt arrangé. »

— La nouvelle de l'adoption du traité par le sénat, à la majorité de 38 voix contre 12, a été annoncé officiellement à la chambre des lords, par lord Aberdrey, dans la séance du 29.

— La démission du ministère anglais a été annoncée officiellement, le 29 juin, à la chambre des lords, par le duc de Wellington, aux communes par sir Robert Peel. Le duc de Wellington s'est borné à communiquer le fait à la chambre haute avec un laconisme tout militaire, puis il a ajouté que la reine avait mandé un noble lord (lord John Russell) pour former une nouvelle administration, et il a recommandé à la chambre de faire passer le plus tôt possible le bill destiné à maintenir le tarif actuel sur les sucres pour un mois encore à partir du 5 juillet.

— Voici, d'après une correspondance de Rome adressée à l'*Univers*, ce qui s'est passé dans le conclave où a élu le nouveau pape :

« Il y a eu en tout quatre scrutins, suivis chacun d'un *accesso*. Dans le premier scrutin et l'*accesso* de lundi matin, 15 juin, le cardinal Lambruschini a obtenu quinze voix, et le cardinal Mastai treize. Dans le second scrutin, toujours avec l'*accesso* de lundi soir, le cardinal Lambruschini eut treize voix, et le cardinal Mastai dix-sept. Dans le troisième, de mardi matin, le cardinal Lambruschini eut seulement onze voix, et le cardinal Mastai vingt-sept. Au quatrième et dernier scrutin, de mardi soir, le cardinal Lambruschini n'eut plus que dix voix et le cardinal Mastai, qui en avait eu déjà vingt-huit au scrutin, en eut encore huit à l'*accesso*, ce qui, en tout, faisait trente-six voix, c'est-à-dire trois de plus qu'il ne fallait pour l'élection. Après le dépouillement des votes, tout le sacré collége a confirmé l'élection par *acclamation*. S. Em. le cardinal Mastai, aujourd'hui Pie IX, n'a donc eu qu'un seul concurrent dans le conclave. Aucun autre membre du sacré collége n'a obtenu plus de cinq ou six voix. Dès le second scrutin, il fut facile de prévoir le triomphe du cardinal Mastai. Le cardinal Gizzi n'a eu qu'une ou deux voix.

— Les dernières nouvelles du Portugal sont à la date du 22. La situation était restée la même, et l'effervescence populaire n'était pas encore entièrement calmée à Lisbonne. Le ministère Palmela se débattait péniblement entre les exigences toujours croissantes des révolutionnaires et des embarras financiers dont le terme ne paraît pas prochain. Les juntes étaient dissoutes ; mais, sur quelques points, et notamment à Santarem et à Coïmbre, les forces organisées au moment de la révolution étaient encore unies et menaçaient de rester armées jusqu'à ce que la garde nationale fût définitivement organisée dans tout le royaume. Aux *pronunciamentos* miquelistes, il faut joindre encore un mouvement opéré à Bragance dans le sens cabralistes.

— On dit que des négociations sont entamées par la France avec le gouvernement sarde, pour faire de la Corse et de la Sardaigne des points intermédiaires entre l'Europe et l'Afrique, et établir un service régulier de bateaux à vapeur, une ou deux fois la semaine, entre Cagliari et l'Algérie. Le service de France en Corse se fait déjà deux fois par semaine.

BOURSE. — Du 27 juin.	5 0/0	P. H.	120 20	P. B.	120 10
—	3 0/0	—	82 75	—	82 70
Du 1er juillet.	5 0/0	—	120 75	—	120 55
—	3 0/0	—	83 10	—	83 00

ALGÉRIE.

DISCUSSION DES CRÉDITS DE L'ALGÉRIE A LA CHAMBRE DES PAIRS.

La Chambre des pairs a consacré les deux séances des 29 et 30 juin à la discussion des crédits de l'Algérie.

Comme la Chambre des députés, elle a tenu à honneur, malgré le désir qu'elle éprouve sans doute d'arriver à la fin de ses travaux, de ne point laisser passer inaperçu l'examen d'une affaire regardée désormais comme la plus importante du pays.

Rendons d'abord aux deux Chambres législatives l'hommage qui leur est dû. Malgré le peu de succès obtenu jusqu'ici dans l'œuvre la plus importante, la colonisation, aucune des deux Chambres n'a fait entendre des paroles de découragement. L'une et l'autre, au contraire, ont témoigné la plus noble, la plus entière confiance dans l'avenir de cette entreprise vraiment nationale.

Il existe pourtant dans l'ensemble des deux discussions une différence qu'il importe de signaler. La Chambre des députés a surtout envisagé cette grande question au point de vue politique. Devant la Chambre des pairs, ce sont les intérêts de l'humanité qui ont trouvé d'éloquens défenseurs.

La Chambre des députés s'est préoccupée par dessus tout de la constitution du gouvernement de l'Algérie. La Chambre des pairs a rappelé avec une énergique ferveur, au gouvernement et au pays, les grands principes de respect pour les propriétés et les personnes qui, même au milieu des droits et des nécessités de la guerre, font la base et la grandeur de la civilisation chrétienne.

Tel a été le caractère général des deux discussions, et nous espérons que l'une et l'autre porteront leurs fruits.

Ce n'est pas sans étonnement toutefois que nous avons entendu, le premier orateur, M. le comte de Boissy-d'Anglas, regarder comme une conséquence inévitable de la colonisation européenne l'anéantissement de la race indigène. Nous voyons au contraire dans l'exploitation du sol par les Européens le moyen le plus sûr et le plus efficace de revivifier les germes apauvris de la civilisation arabe.

Il est deux faits que personne ne conteste, deux faits qui, dans la presse et dans les deux Chambres, ont été souvent énoncés : le premier, c'est que la population de l'Algérie est dix fois moins dense que la population de la France; c'est-à-dire que sur un espace qui contient une famille arabe, il y a place pour neuf familles européennes. Le second fait, c'est que les indigènes produisent peu et cependant produisent à meilleur marché que nous. N'y a-t-il pas dans ce double fait des élémens d'association? Ces hommes qui produisent peu, parce qu'ils manquent du premier instrument du travail, du capital, mais qui produisent à bon marché, parce qu'ils connaissent mieux que nous les besoins et la nature du sol, ne sont-ils pas à la fois nos premiers fermiers et nos premiers maîtres?

Prenez le premier paysan arabe venu, vous le trouverez disposé à entrer à votre service comme quintenier, c'est-à-dire qu'en lui fournissant les semences et la charrue, il vous donnera, lui,

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

L'ORIENT SUR LES BOULEVARDS.

L'un de nos amis, officier fort distingué de notre jeune armée d'Afrique, est arrivé depuis peu à Paris. Nous n'avons pas hésité un instant à solliciter son spirituel concours dans un double but : celui de flatter notre paresse d'abord qui, par ces chaleurs caniculaires, devient d'une despotique exigence, et ensuite celui d'être agréable à nos lecteurs, intention louable dont nous les supplions de nous savoir gré. Il ne sera pas dit que nous aurons espéré en vain. Nous publions traîtreusement ci-dessous la lettre par laquelle notre ami nous déclare qu'il ne peut écrire.

Paris, 1er juillet 1846.

Mon cher ami,

Vous m'engagez à vous donner un feuilleton pour *l'Algérie*, et avec votre bienveillance habituelle, vous semblez croire que ma prose pourrait ne pas être désagréable à vos lecteurs. Permettez-moi de décliner l'honneur que vous voulez bien me faire, et de renoncer au plaisir si commun et si facile aujourd'hui de me voir imprimé tout vivant.

J'arrive de Constantine, il est vrai; il est bien vrai encore que j'ai visité Bône, Philippeville, Alger, Blida, Médéa, Oran, que sais-je encore. Mais que pourrais-je vous dire de ces beaux et tristes pays sur lesquels semble peser une fatalité séculaire, de ces terres, si merveilleusement fécondes, ravagées par les marches et les contre-marches d'une armée épuisée de fatigue et de découragement ! Vous le savez, je suis peu enclin aux jérémiades dithyrambiques, et quoique douloureusement impressionné par le spectacle des désordres et de l'impuissance qui affligent notre France algérienne, je n'oserais à un si grand mal indiquer de remède, et, quoique vous disiez de la causticité de mon esprit, si esprit il y a, je me sens peu porté à flageller du fouet satirique les hommes sur lesquels pèsent de si lourdes responsabilités.

Ah ! si j'arrivais le cœur joyeux, épanoui, plein d'espérances ; si je venais de traverser des campagnes riantes ; si j'avais vu la charrue, cette charrue qui devait, disait-on, s'associer à l'épée, *ense et aratro* ! si j'avais vu la charrue sillonner ces vastes plaines de l'est ; si j'avais, sur ma route, coudoyé des populations laborieuses, actives, heureuses par le travail, avec quel empressement j'accepterais l'occasion que vous voulez bien m'offrir, d'épancher mon âme en un chant de joie et d'espoir, de raconter les progrès accomplis, les difficultés vaincues, d'initier votre public parisien à ces triomphes du travail et de la paix, d'éclairer le présent de toutes les promesses de l'avenir !..... Mais, hélas ! il n'en est point ainsi ; non que je désespère de l'avenir, à Dieu ne plaise ! J'ai au contraire une foi profonde et invincible dans le développement futur de cette France nouvelle qui s'agite là-bas dans les langes de l'enfance, mais j'ai peu de goût pour cette belle figure de rhétorique, qui a nom : la répétition. Et que pourrais-je faire autre chose que répéter ce que vous dites depuis trois ans, beaucoup mieux que je ne saurais le dire moi-même.

Tenez ! vous allez me trouver bien bizarre, mais si j'étais capable de me laisser induire par vous en feuilleton ; si j'avais la faiblesse de mordre au fruit défendu que vous m'offrez (car vous savez que, malgré, ou peut être à cause de l'exemple que nous donne M. le maréchal Bugeaud, on ne pardonne pas, dans les bureaux du ministère, l'accouplement incestueux de la plume et des épaulettes), si donc je me décidais un jour à répondre à votre gracieux appel, je ne voudrais vous parler ni des Arabes, ni de leurs mœurs, ni de leurs légendes, en un mot, ni des hommes, ni des choses de l'Algérie, mais je tâcherais de m'inspirer de ce qui m'a le plus vivement frappé depuis mon retour à Paris; je veux parler du merveilleux spectacle de vos boulevards, je dis *vos*, car mon long exil en Afrique, exil que j'avais si joyeusement accepté d'abord, m'a rendu presque étranger dans ce Paris que je ne reconnais plus.

Et je ne voudrais vous parler, remarquez le bien, ni du vivant aspect de ce panorama magique; ni du mouvement prodigieux qui l'anime, ni de ces essaims charmans de jeunes femmes... car alors, j'en dirais peut-être trop, mais je me bornerais, comme certains peintres, à étudier la nature morte, et je m'attacherais à suivre derrière les glaces des marchands de gravures, ou sur l'étalage des magasins de modes et de nouveautés, le progrès futur des idées algériennes et orientales.

Ne riez pas ! Oui, mon ami, ce fait immense d'union entre l'Orient et l'Occident, ce fait qui, ainsi ce que vous l'avez très bien dit, est la grande œuvre de notre siècle, pendant que vous en chercheriez la trace dans les hauteurs de la pensée, dans les rayonnemens de la foi, à travers les débris du passé, je voudrais, moi, humble et indigne, en suivre le développement dans les infiniment petits, dans les choses les plus futiles en apparence, une écharpe ou un fichu de femme par exemple. Et pourquoi pas ? Croyez-vous qu'il n'y ait que la majesté des nuits, et les splendeurs du ciel qui racontent à l'âme la gloire de Dieu ; interrogez l'insecte qui bourdonne sous l'herbe des près ; interrogez la fleur frêle et mignonne du : *Ne m'oubliez pas*, ou la simple pâquerette des champs, et ils vous diront l'infinité de Dieu et les mystères de l'universel amour, aussi bien que vous le disent les myriades de soleils rayonnant dans l'espace.

Donc, une fois que par des comparaisons semblables ou toute autre plus ou moins boursoufflée, je vous aurais prouvé que, même dans les plus infimes régions, l'observation d'un fait général peut ne pas être inféconde, j'aborderais sans hésitation mon sujet, et il en découlerait quelque chose sous une forme quelconque, feuilleton ou autre.

Mais je suis loin de là, et j'aime mieux vous fournir mon sujet que le traiter moi-même.

L'Orient n'est plus en Orient; il est à Paris. Ibrahim-Pacha se sent parmi nous tout aussi à l'aise qu'au Caire; l'école égyptienne forme des Français pour administrer l'Egypte ; le bey de Tunis veut aussi nous envoyer l'élite de sa jeunesse pour que nous lui donnions notre éducation et nos mœurs ; le Maroc nous envoie en ambassade la fleur de ses gentilshommes ; je vois chaque soir au balcon de l'Opéra des Indiens fort civilisés ; Alexandrie et Constantinople sont à deux pas de nos frontières.

son expérience et son travail; et vous ne lui devrez comme prix de son labeur que le cinquième de la récolte. De cette manière l'indigène produira plus qu'il ne produit; il s'enrichira donc relativement à son état actuel; mais vous profiterez, vous aussi, du fruit de son travail; il s'enrichira par vous et vous par lui. C'est le principe et le bienfait de l'association.

Au reste, nous ne croyons pas que l'opinion désespérante de M. le comte de Boissy-d'Anglas compte un grand nombre de partisans. Il règne en France une sorte de sentiment instinctif qui nous porte à croire, tous tant que nous sommes, grands et petits, que la terre de cette France transméditerranéenne est assez large pour porter les anciens habitans comme les nouveaux venus, et assez riche pour les nourrir tous. Au reste, nous le répétons, nous ne pensons pas que cette opinion isolée ait produit une bien vive impression sur la Chambre.

M. le général de Castellane s'est élevé avec force contre la manière dont la guerre se fait en Afrique, et surtout contre les procédés barbares qu'elle met en usage; il pense, comme plusieurs militaires distingués, que la cavalerie n'est pas assez nombreuse; il voudrait que l'effectif de cette arme fût porté à 1,500 chevaux. Quant à la question du gouvernement, il voudrait que, pour couper court à toutes les dissertations oiseuses sur le gouvernement civil et militaire, un prince du sang fût envoyé en Afrique, soit comme vice-roi, soit comme gouverneur.

M. le général Cubières insiste aussi sur la nécessité de changer le système de guerre suivi en Algérie.

Grâce à Dieu, nous espérons bien que d'ici à peu de temps il n'y aura plus lieu de tant discuter sur le système de guerre à suivre, et que la paix en Algérie sera assez stable et assez générale pour que toutes les préoccupations se portent vers les moyens de l'utiliser, de la féconder, de l'organiser.

Le discours de M. Mérilhou annonce déjà des tendances vers ce but nouveau. L'honorable pair s'est placé tout d'abord dans l'hypothèse de la paix. A ce point de vue toutes les questions changent de face; on recherche moins les moyens de résistance à détruire que les moyens de consistance à fonder, et l'on arrive ainsi par des chemins nouveaux à des issues nouvelles.

Aussi le discours de M. Mérilhou nous a-t-il paru remarquable par la nouveauté des aperçus autant que par l'élévation de la pensée.

Son programme d'ailleurs est bien simple, trop simple peut-être; il consiste à demander une loi qui déclare l'Algérie réunie au territoire français; mais il n'entend pas pour cela que la législation française, simultanément, armée de toutes pièces, fasse irruption dans cette contrée.

Cette loi, dit-il, distinguerait celle des lois de la métropole qui doivent être importées en Algérie, et celles qui ne doivent pas l'être, et maintiendrait provisoirement les ordonnances royales et les actes de l'administration locale actuellement en vigueur.

Mais cette loi aurait pour effet de donner à la conquête la sanction législative qui lui manque aujourd'hui; elle préviendrait le retour des hésitations funestes qui en ont marqué et entravé le début; elle déclarerait à toutes les puissances la volonté ferme de maintenir nos droits sur cette terre arrosée de tant de sang; elle transformerait la possession en propriété; elle donnerait enfin à tous nos colons la première de toutes les garanties, puisqu'elle serait un gage irrévocable de stabilité.

M. Mérilhou aborde ensuite une question bien importante, une question grosse de difficultés et de procès, savoir la naturalisation des divers habitans de l'Algérie.

A peine débarqués en Algérie, nos compatriotes se voient déchus des droits attachés à la qualité de Français; plus de sûreté ni pour les personnes, ni pour la propriété.

Quant aux habitans étrangers qui paient des impôts et servent dans la milice, quelle est leur qualité? Ils ne sont ni complètement étrangers, ni complètement Français, espèces de chrysalides vouées à l'inertie.

Et les Arabes quelle est leur qualité? On comprend que ceux qui nous font la guerre soient bien et dûment traités comme étrangers; «mais, ajoute M. Mérilhou, la population arabe soumise et fidèle, ne lui devez-vous rien? Pouvez-vous à la fois lui ôter sa nationalité et l'exclure de la vôtre? Pouvez-vous repousser ceux qui viendront à vous pour se fondre avec vous et mettre en commun leur industrie avec votre industrie, leur courage avec votre courage, leurs souvenirs, qui ne sont pas sans gloire, avec ceux que nous a consacrés l'histoire? la race qui a civilisé l'Espagne dans le moyen-âge n'est pas indigne de s'asseoir avec nous, dans le dix-huitième siècle, au grand banquet de la civilisation humaine. »

M. Mérilhou a appelé l'attention de la Chambre sur la condition des colons civils, en Algérie, privés de tout droit, de toute garantie, condamnés pour toujours à la condition précaire de l'extranéité. Il compare ce qui a lieu aux Etats-Unis avec ce qui se passe en Algérie.

«Le gouvernement des Etats-Unis cherche à attirer des colons de tous les pays du monde, en leur assurant d'avance la plénitude des droits de citoyens américains. Quand une contrée possède 5,000 habitans mâles et libres, cette contrée devient un territoire qui a droit d'envoyer un délégué au Congrès, avec voix consultative.

»L'Algérie, avec une population européenne de 100,000 âmes, ne donne à ses habitans aucun droit civil.

»Le colon, après trois ans, est naturalisé Américain.

»En Algérie, les colons, au nombre de 100,000, ne pourraient pas l'être après quinze ans.

»En Amérique, le colon ne peut être expulsé de son domicile ni dépouillé de son bien; en Algérie, le colon étranger peut être expulsé et dépouillé à chaque instant du jour.

»Je vous demande, continue l'orateur, lorsque en Europe une famille, ayant quelque fortune, entourée de quelques précédens honorables, formera des projets d'expatriation, croyez-vous qu'elle choisisse comme siége de son établissement futur un pays où elle sera condamnée pour toujours à la condition précaire de l'extranéité, où son domicile, son industrie, sa propriété, n'auront d'autre garantie que celle du bon plaisir, et seront en dehors de la protection des lois?

» C'est par l'unité de la législation que vous arriverez à cette fusion si désirable; le premier pas à faire, je le répète, c'est la francisation du territoire et de la population qui l'habite.

» Il y a cinquante ans, M. de Bonald écrivait : « Les Turcs sont campés en Europe. » Nous avons vu de nos jours s'accomplir cette prophétie. Avis aux nations conquérantes qui ne veulent pas s'assimiler les vaincus : les vaincus vivent opprimés, mais tôt ou tard ils se relèvent et se vengent. Que l'exemple des rayas chrétiens de la Grèce nous détourne de faire des rayas musulmans en Algérie. L'état de guerre n'est pas une objection insurmontable; la guerre a un rayon déterminé : qu'elle y règne, et qu'elle laisse la loi régner sur le reste. »

Hâtons-nous de dire que l'opinion exprimée par M. Mérilhou a rencontré un adversaire dans M. Villemain, qui n'a pas reconnu la nécessité de proclamer par une loi la réunion du territoire de l'Algérie à celui de la France. « Les réunions de territoires, a-t-il dit, ne se proclament pas, elles s'exécutent et s'accomplissent; fions-nous-en à nous-mêmes, plutôt qu'à nos lois. »

Entre M. Mérilhou et M. Villemain, la Chambre a entendu successivement M. le baron Charles Dupin, à qui il semble que la colonisation a obtenu des résultats importans, M. le marquis de La Place, qui a entrepris la justification de l'épisode des grottes du Dahra, et M. le contre-amiral Grivel, qui, s'appuyant sur l'autorité de l'histoire, voudrait qu'on se montrât moins impatient des résultats, et qu'on regardât l'action du temps comme nécessaire pour les produire, enfin M. le baron de Bourgoing qui a présenté la colonisation militaire comme un moyen de récompenser l'armée.

Le discours de M. Villemain a terminé la séance du 29 juin. Tout en repoussant l'opinion de M. Mérilhou, qui avait, suivant nous, le grand mérite de formuler un programme, de demander quelque chose, M. Villemain n'en a pas moins prononcé des paroles que nous reproduisons, parce qu'elles témoignent une noble confiance dans l'avenir de l'Algérie.

« Cette terre nouvelle, a dit M. Villemain, est destinée à devenir heureuse et puissante; ce ne sera pas une colonie, ce sera un Etat français qui s'élèvera près de la France, et qui doit, entre autres propriétés, la doter d'un état maritime continu. Mais ce n'est pas par un décret que nous arriverons à créer ce nouvel Etat français, c'est par le travail des choses, c'est par l'emploi de toutes les forces de la France, par le développement de notre industrie, des nouveaux moyens de locomotion qui mettront Paris aux portes de Marseille, et Marseille aux portes de l'Algérie. »

M. le comte de la Villegontier et M. le comte Desroys, qui ont ouvert la séance du 30 juin, ont l'un et l'autre appelé la sollicitude de la Chambre sur l'état de la colonisation en Algérie. Le premier de ces deux orateurs n'hésite point à attribuer le peu de succès obtenu jusqu'ici à la mauvaise direction donnée aux efforts colonisateurs; si loin de se montrer hostile aux grandes entreprises, on les eût favorisées et que l'on eût fait pour elles le quart des sacrifices qui ont été perdus dans des combinaisons trop restreintes, la véritable colonisation serait aujourd'hui beaucoup plus avancée. L'orateur signale également les rigueurs du régime militaire comme un obstacle au développement de la colonisation; il se plaint, avec beaucoup de raison, de ce que des expropriations très considérables effectuées depuis trois ans ne sont pas encore payées.

De son côté, M. le comte Desroys a plaidé la cause des malheureux colons qui, arrivés en Algérie avec de faibles ressources, ont vu ces ressources s'épuiser avant d'avoir pu obtenir une concession.

Jusque-là les différens reproches adressés à l'administration par la plupart des orateurs étaient demeurés sans réponse; M. le ministre de la guerre, flanqué de M. le général de la Rüe, commissaire du Roi, attendaient, comme le dey d'Alger fit pour les Français, que toutes les objections fussent débarquées pour les envelopper dans une ruine commune. M. le général de la Rüe a ouvert le feu, il a essayé de repousser les reproches adressés tant au système de colonisation qu'au système de guerre.

Pour ce qui est de la colonisation, on n'avait pas dans l'origine le choix des familles. Le gouvernement a dû faire des sacrifices pour en appeler; ces familles, qui d'abord n'avaient pas de ressources, ont été remplacées par d'autres qui en avaient.

Et quant aux capitalistes, ils ne se présentaient pas, parce qu'ils ne sont que plus tard qu'ils sont venus. Aujourd'hui, ajoute M. de la Rüe, on a soin d'adjoindre toujours dans la construction des villages des capitalistes pourvus de 100 à 150,000 francs aux familles d'ouvriers qui apportent 2 à 3,000.

Telles sont les explications fournies par M. le comte de la Rüe, touchant la colonisation. Malheureusement, si les intentions ont été excellentes, ce que personne ne conteste, les faits sont loin d'être satisfaisans; la petite colonisation meurt de faim, et la grande colonisation ne peut pas obtenir le droit de vivre.

Après un discours de M. le général Fabvier, qui, comme plusieurs des orateurs qui l'ont précédé proteste contre les dévastations inutiles et les actes de cruauté, après un autre discours de M. le ministre de la guerre, qui cherche à repousser les diverses attaques dont le gouvernement de l'Algérie a été l'objet, M. le comte de Montalembert monte à la tribune, et attaque vivement le système des razzia et des dévastations. Il se plaint ensuite de ce qu'on n'ait point fait assez pour détruire le reproche d'indifférence religieuse que les populations, soit européenne soit arabe, son en droit de nous adresser, et de ce que le gouvernement interdise aux prêtres catholiques la prédication aux indigènes. Il exprime enfin le regret que dans les expéditions, les soldats meurent sans recevoir les secours spirituels, parce qu'il n'y a pas d'ecclésiastique pour les assister à leur dernier moment.

M. le comte de la Rüe a répondu que quant aux prédications, l'esprit de prosélytisme catholique, si on lui laissait un libre cours, pourrait nous créer des embarras politiques extrêmement graves.

Nous sommes aussi de cet avis; nous comptons beaucoup plus pour la conversion des indigènes sur l'influence de l'exemple que sur celle de la parole, et sur les enseignemens du travail que sur d'imprudentes prédications.

Après un discours de M. de Boissy qui, à plusieurs reprises a excité l'hilarité de l'assemblée, la Chambre des pairs a voté l'ensemble de la loi à une majorité de 108 voix contre 17.

M. le gouverneur-général a débarqué sur la plage de Mostaganem le 14 courant, à dix heures du matin; il s'est rendu au haras du gouvernement dont il a visité les étalons et les élèves. M. le gouverneur s'est retiré à quatre heures du soir, et s'est aussitôt embarqué pour Alger.

M. le général de Lamoricière est porté comme candidat à la députation dans le premier arrondissement de Paris.

L'ALGÉRIE ET LES CHEMINS DE FER.

Les chemins de fer touchent de près ou de loin à toutes les questions. M. le baron Dupin, dans son rapport sur les crédits extraordinaires demandés pour la marine, s'exprime ainsi sur les travaux des ports d'Alger et de Port-Vendres:

« Nous exprimons le vœu que ces travaux soient poursuivis avec moins de lenteur. Deux kilomètres de chemins de fer établis, des carrières au port, faciliteraient les travaux, qu'ils rendraient à la fois plus rapides et moins chers; il faut se hâter d'exécuter ce chemin de dessert.

» Lorsque Marseille et Bordeaux seront en communication avec Toulouse, et qu'un embranchement joindra cette ville à Port-Vendres, rien ne sera plus facile que de transporter, de tout le midi et du centre du royaume, les secours d'hommes et de matériel pour les besoins les plus soudains en Algérie; on les amènerait au port le plus voisin de cette province et le mieux situé, hors des coups de vent du golfe de Lyon, pour opérer des traversées faciles et promptes de France en Afrique.

» On a découvert de très riches mines de cuivre et de fer; il y en a du fer le plus précieux, propre à donner des aciers comparables à ceux de la Suède. Il faut se hâter de les exploiter, et de diriger les fourneaux vers l'embouchure du Rhône, où l'on peut avoir à très bas prix la houille de la Grand'Combe apportée par le chemin de fer d'Alais. »

CONCORDANCE DES INSURRECTIONS ET DES SESSIONS.

Dans la discussion qui vient d'avoir lieu à la chambre des pairs, M. le marquis de La Place a établi un parallèle entre la situation actuelle de l'Algérie, et ce qu'elle était au commencement de la session. Il trouve que nous sommes plus puissans, plus grands, plus forts qu'auparavant.

Mais il en est ainsi depuis seize ans, et il y a à cela une raison toute simple; c'est que chaque session commence en hiver, après les semailles, et finit en été pendant la moisson, et qu'il en est de même des insurrections qui éclatent après les semailles, et se calment pour le moment des moissons.

HATEZ-VOUS LENTEMENT.

Dans la séance du 29 juin, M. Mérilhou avait dit qu'en Afrique il fallait chaque jour avancer d'un pas, M. le ministre a répondu à cela qu'il était

---

Mais cela n'est rien encore; et nous en verrons bien d'autres avant cinq ans. Attendez que le chemin de fer de Paris à Marseille soit ouvert, et vos hommes, vos viveurs, vos lorettes les plus en vogue iront visiter le Bosphore et remonter le Nil, au lieu d'aller coqueter toujours sur la même gamme, aux mêmes eaux, et vis-à-vis des mêmes visages.

C'est alors que commencera pratiquement la véritable évolution sociale qui doit unir ces deux mondes si profondément divisés jusqu'ici, et je vous garantis qu'elle fera en dix ans, si les jolies femmes s'en mêlent, plus de progrès qu'elle n'en a fait en trois siècles avec des diplomates guindés et ennuyeux.

Mais toute chose a son terme. Donc, en attendant le signal de ces joyeuses et hardies migrations, laissez donc, par un de ces beaux soirs, votre peu amusante politique, vos élucubrations philosophiques, etc., etc. Venez frapper à ma porte, et, après le dîner, en fumant l'un de ces cigarres de contrebande que vous savez, nous descendrons ensemble ce fleuve aux flots vivans qui serpente à travers Paris depuis la Bastille jusqu'à la Madeleine.

Si vous vous y décidiez, je vous ferais ma théorie, car j'ai ma théorie aussi, moi; je vous ferais remarquer, comme un fait curieux à constater, que les Parisiennes (et sous ce nom générique de *Parisiennes*, je désigne tout ce que la France, de Dunkerque à Toulon, et de Strasbourg à Bayonne, compte de femmes jolies et de bon goût), les Parisiennes, dis-je, ont donné à l'Orient le premier témoignage de sympathie bienveillante et douce. Ainsi, quand nous ne savions apostropher les Orientaux que de l'épithète de barbares, nos dames leur empruntaient leurs burnous, et s'en drapant avec grâce, elles nous forçaient à nous familiariser avec le vêtement oriental.

Plus tard vint le tour des haïck, dont l'étoffe onduleuse et légère enveloppa les plus blanches épaules et les plus fines tailles de Paris. C'est du haïck que date la faveur nouvelle des châles, car c'est à cette époque que quelques élégantes commencèrent à donner à ce vêtement, jusque là si lourd, cette cambrure provoquante, qui fait du châle un vêtement et non plus un linceuil. Ainsi, résurrection du commerce et de la fabrication des châles; importation des laines, etc. Voyez quel beau champ d'économie politique, un caprice de jolie femme peut ouvrir devant vous, ô vénérable journaliste!

Maintenant c'est le tour des écharpes algériennes, des fichus de Tunis tels qu'en portent les femmes arabes autour de leur tête, fichus léger aux couleurs voyantes avec des bandes de fil d'or ou d'argent, avec bordures en caractères arabes.

Et quand je vous aurai fait remarquer tout cela, je vous demanderai, à vous qui savez tant de choses, ô mon savant ami, quel est ce merveilleux instinct qui, comme un flot invisible, porte ainsi nos femmes vers ce monde mystérieux. Certes, ce ne peut être l'attrait de la condition sociale des femmes en Orient. La solitude du harem serait peu du goût, j'imagine, de ces beautés rieuses, vives, légères, qui ne s'épanouissent qu'au soleil des boulevards et à l'éclat des lustres de nos théâtres et de nos salons. Il est vrai que le harem est un foyer d'intrigues; mais les bals de l'Opéra ont leur foyer aussi, et l'intrigue féminine n'est pas à coup sûr assez bonne fille pour s'en tenir là.

Du reste, n'allez pas croire, ô mon spirituel ami, que je sois le moins du monde disposé à entonner un hymne quelconque en faveur des droits de la femme, et que j'aie la moindre tentation de m'armer pour défendre sa liberté. La liberté, d'abord, est le mot le plus creux que je connaisse, dans son acception absolue bien entendu, car il est certain que, si je suis en prison et que ma porte soit ouverte, je conquiers une apparence de liberté, mais c'est là tout.

Or, la liberté réelle, complète, n'existe pas; je trouve que les femmes sont moins encore emprisonnées que les hommes dans les mailles du filet social, et si, par impossible, je pouvais échanger ma noble condition d'homme, mes épaulettes, mon épée, mes moustaches et tout ce qui s'en suit, contre le premier minois chiffonné venu, je m'estimerais la plus heureuse des femmes. Les lois et souvent les préjugés sont favorables aux hommes, mais les mœurs font la partie si belle aux femmes!

Si vous étiez capable de tromper votre épouse, ô mon vertueux ami, on la plaindrait; si, au contraire, elle avait un jour la faiblesse bien excusable de vous le rendre, on se moquerait de vous, et vous le savez bien. Qu'un mari rencontre chez sa femme une froideur glaciale, il ne peut raisonnablement se plaindre de ce qui n'est après tout qu'un excès de chasteté, de pudeur et de vertu; mais qu'au contraire l'épouse, au lieu des ardeurs de l'amour, ne trouve sous le toit conjugal qu'une réserve déplaisante, elle pourra ridiculiser son mari, et on tolérera de sa part les plus sanglantes représailles. — Et tant d'autres, tant d'autres choses dont je ne parle pas, sans compter, en faveur des femmes, le plus beau de leurs droits, le droit de la coquetterie, et la beauté qui est leur plus beau privilége, et la voix harmonieuse, les finesses du cœur, les délicatesses du goût, la supériorité de tact, qui leur appartiennent en propre; et le bonheur de porter de si doux et de si gracieux vêtemens, de fins tissus de soie et de cachemire, et des dentelles et des mousselines, et des parfums, et des bijoux, et des couleurs vives, et de longs cheveux brillans, toutes choses charmantes qui rachètent largement dans la forme l'espèce d'infériorité dont elles affectent de se plaindre au fond.

Toutes ces causeries à bâtons rompus ne nous empêcheraient pas, remarquez-le bien, de suivre, sur les boulevards, le cours de nos observations orientales et la constatation du mouvement que je veux vous indiquer.

Nous avons regardé à travers l'étalage des magasins de nouveautés les tissus empruntés à l'Orient et l'empressement féminin qui les accueille; je ne m'arrêterai pas avec vous devant le café auquel de pauvres filles mauresques servent d'enseigne, mais je vous conduirai tout de suite devant ces petits musées de gravures qui font l'admiration de tant de badauds comme moi, L'Orient, tout l'Orient est là depuis la fille de Pharaon sauvant des eaux l'enfant qui doit être un jour le grand Moïse, jusqu'aux plus récens faits d'armes en Algérie, jusqu'à une chasse au lion par le colonel Yusuf.

Ici c'est Méhémet-Ali à l'œil fin et pénétrant, là Ibrahim son fils, et Soliman-Pacha, ce Lyonnais de tant de cœur et de tant d'esprit, et Abdul-Medjid, etc., etc., tous nous attirant vers cette fraternelle patrie qui de loin nous tend la main.

Voilà, mon ami, grossièrement indiqué il est vrai, un beau sujet de feuilleton que je confie à votre verve spirituelle. A l'œuvre, et ne demandez plus à un profane comme moi de pénétrer dans le sanctuaire.

Adieu.

de cet avis, mais que l'étendue du pas restait indéterminée. L'opinion de M. le ministre est sans doute qu'il faut marcher à petit pas.

Passant aux reproches qui lui sont adressés sur l'arbitraire qui règne en Afrique, M. le ministre de la guerre dit, qu au contraire, les intérêts civils sont entourés de garanties, que les affaires sont portées d'abord au directeur civil, puis au conseil d'administration, puis au gouverneur-général, puis enfin au ministre de la guerre.

Mais ce que M. le ministre ne dit pas, c'est qu'aux termes de l'ordonnance constitutive du 15 avril, le directeur civil est le premier visir du gouverneur-général, et qu'un de ces visirs a déjà été forcé à la retraite pour quelques velléités d'indépendance, que le conseil d'administration est le divan du gouverneur-général; ce que M. le ministre ne peut pas dire, c'est que lui-même n'est à Paris qu'une sorte d'*oukil* ou de *chargé d'affaires* résidant en pays étranger pour le gouverneur-général.

M. le ministre répondant à la crainte manifestée par quelques orateurs, relativement à des tendances d'extermination, assure que l'on cherche à rendre les indigènes propriétaires, à les attacher au sol.

Et à Philippeville, M. le ministre, qu'avez-vous fait de ces indigènes qui, depuis plus d'un an, vous demandent des titres de propriété afin de construire des maisons? Ne les avez-vous pas laissés exposés à tous les dangers comme à toutes les misères de l'instabilité?

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL ET LE COMMANDANT DES TROUPES.

Une des causes qui ont le plus contribué à retarder les progrès de l'organisation et de l'administation civiles en Algérie, est le cumul permanent des deux fonctions de gouverneur-général et de commandant des troupes, de général et de préfet. Outre l'inconvénient considérable de tenir le gouverneur presque constamment éloigné du siége de son gouvernement, n'y a-t-il pas une source inévitable de désordres, rien que dans cette confusion de deux pouvoirs devenus chez nous tellement distincts, qu'on les regarde comme incompatibles. Qu'on se figure un de nos préfets chargé à la fois du commandement de la division militaire et de l'administration du départemedt; qu'on se le représente passant les revues, commandant les exercices militaires, obligé de conférer sans cesse avec les militaires de tout grade placés sous ses ordres, et qu'on se demande ensuite ce que deviendront les affaires de la préfecture.

Une mesure qui aurait pour objet ou pour effet d'instituer en Algérie un commandant des troupes et de laisser exclusivement au gouverneur-général les soins du gouvernement, serait à elle seule toute une révolution. Cette opinion, déjà exprimée plusieurs fois, a été portée à la tribune de la Chambre des pairs par M. le marquis de Boissy; il est vrai que la forme employée par l'honorable pair a soulevé à plusieurs reprises une hilarité générale. Mais la pensée qu'il exprimait était parfaitement juste: de même qu'en France le préfet n'a pas le droit de commander les troupes de son département, de même aussi le gouverneur-général, qui, à mesure que l'Algérie se développera, perdra peu à peu le caractère de général pour prendre celui de gouverneur; le gouverneur-général, disons-nous, ne devrait pas avoir d'action directe sur les troupes de son gouvernement. Un jour viendra, et plaise au ciel qu'il soit prochain, où il paraîtra aussi étrange de voir un gouverneur algérien commander des troupes qu'il paraîtrait étrange aujourd'hui de voir un préfet français partir pour la guerre.

LE DROIT DE LA GUERRE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Il est heureux que les principes d'humanité, qui font la gloire de notre siècle et de notre pays, trouvent chaque année dans les Chambres de nobles voix et de généreuses convictions pour les soutenir. Il faut que l'on sache bien que la France a mis le pied en Algérie pour donner des leçons d'humanité, et non pour en recevoir.

Cette année, M. de Corcelles à la Chambre des députés, et M. de Montalembert à la Chambre des pairs, n'ont pas failli à cette noble mission. La ferveur religieuse qui a animé la voix et la pensée de ces deux orateurs éveillera, nous l'espérons, dans toute la France et dans tout le monde chrétien de chaleureuses sympathies.

Dans la séance du 30 juin, M. de Montalembert s'est élevé avec force contre la razzia réglementaire et la dévastation systématique: il a rappelé les horribles épisodes du Dahra et des Sbeah; et il y a été d'autant plus autorisé, qu'un orateur avait eu, la veille, l'imprudent courage de les justifier. Après avoir condamné comme il méritait de l'être l'emploi de ces odieux moyens, l'honorable pair a ajouté les paroles suivantes, que nous nous faisons un devoir de reproduire, parce qu'elles contiennent la réfutation aussi vraie qu'éloquente de l'argument invoqué en faveur de ces tristes saturnales:

On me répondra que le droit de la guerre autorise de pareils excès.

Eh bien! c'est encore une chose que je conteste complètement. Non, le droit de la guerre n'autorise pas de pareils excès. Il a pu les autoriser autrefois, c'est possible; je n'examine pas ce qui s'est fait dans le passé; mais je soutiens que le droit de la guerre se modifie avec le temps et avec la civilisation moderne. Le droit de la guerre subit les mêmes conséquences, les mêmes influences que le droit pénal. Permettez-moi d'établir devant vous très brièvement cette analogie.

On a vu autrefois de grands rois, de grands législateurs, de grands saints même, comme saint Louis, modèle de toutes les vertus et de tous les talens; on a vu de grands rois, de grands législateurs, d'illustres magistrats, comme ceux dont les statues doivent orner un jour cette enceinte, on les a vus approuver et pratiquer, en fait de pénalité criminelle, des choses qui nous paraîtraient monstrueuses aujourd'hui. Ils l'ont fait, je les absous; ils ont subi l'empire des idées de leur temps, et aucune voix ne s'élève contre eux. Quand l'opinion générale regardait la torture préalable au dernier supplice, le poing coupé ou toute autre mutilation monstrueuse de cette espèce comme un accompagnement naturel et nécessaire de la peine de mort, on ne peut pas s'en prendre à tel ou tel glorieux personnage du passé de ce qu'il n'a pas devancé son époque sur ce fait.

Mais en serait-il de même aujourd'hui? Non, certes; tous les gens raisonnables admettent la légitimité de la peine de mort; mais qui oserait venir pratiquer ou même défendre aujourd'hui la nécessité de la torture, de la mutilation ou de toute autre pénalité extraordinaire et exceptionnelle qui ont été la pratique générale de l'Europe autrefois.

Cette analogie est parfaitement applicable au droit de la guerre. Ce qui était autrefois dans le droit de la guerre n'y est plus aujourd'hui. Il y a un droit de la guerre, comme la peine de mort, qui justifie certains faits extraordinaires et exceptionnels. Mais quel est-il? Messieurs, permettez-moi d'invoquer vos propres souvenirs, ceux de l'illustre maréchal Valée qui est ici parmi nous. Il y a eu une ville prise d'assaut en Afrique, la ville de Constantine. A-t-on vu commettre là toutes ces horreurs exceptionnelles qu'on justifie sous le nom de droit de la guerre? Non. Qu'a-t-on vu? un colonel, le brave colonel Combes, au moment où il venait de recevoir le coup mortel, qu'a-t-il dit à ses soldats au moment où la brèche venait d'être emportée, à ses soldats irrités, non seulement par la mort de leur général en chef, mais par la blessure mortelle que venait de recevoir leur brave colonel? il leur a dit: « Vous vous êtes conduits jusqu'à présent en braves, conduisez-vous maintenant en honnêtes gens! » Et ils lui ont obéi!...

Voilà, Messieurs, le droit de la guerre du dix-neuvième siècle, le droit de la guerre d'une nation chrétienne, d'une nation généreuse, et tel que la France doit le pratiquer.

ANALOGIE HISTORIQUE. — LES DIEUX ET LES CULTES.

On a souvent regardé comme un des grands moyens de succès du peuple romain dans ses entreprises la facilité avec laquelle il se pliait aux coutumes ou aux exigences religieuses des peuples qu'il abordait. On en conclut que notre position est bien différente, puisque nous avons affaire en Afrique à un peuple barbare, dont les préjugés religieux élèvent une barrière insurmontable entre lui et nous.

Nous n'aurions pas mentionné cette opinion, qui, après tout, n'a qu'une simple valeur historique, si elle n'avait été reproduite ces jours derniers à la tribune de la Chambre des pairs par M. le contre-amiral Grivel.

C'est une erreur de croire que nous sommes, sous le rapport religieux, dans des conditions plus défavorables que les Romains; en tenant compte de la différence des temps, notre position est semblable. Les Romains adoptaient tous les dieux; et nous protégeons tous les cultes. C'est ce respect, un peu banal, si l'on veut; (mais le polythéisme romain ne l'était-il pas au moins autant?) c'est ce respect, disons-nous, pour toutes les croyances, de quelque source qu'elles découlent, sur quelque base qu'elles reposent, qui afflige tant le cœur religieux de M. de Montalembert. M. de Montalembert a donné aux Arabes la qualification *d'infidèles*; qualification qui nous paraît étrange, parce que nous, ou du moins le plus grand nombre d'entre nous, ressemblons aux Romains; que nous sommes prêts à respecter et à protéger tous les cultes (c'est l'esprit et la lettre de nos lois); et qu'enfin, comme les Romains, nous nous servons du mot *barbares*, et non du mot *infidèles*.

Il est impossible que le fanatisme des Arabes tienne longtemps contre une manière d'agir qui exclut toute pensée de gêne, toute apparence de persécution; nous avons commencé par adopter leurs dieux, comme cela peut se faire au XIX^e^ siècle; ils finiront pas accepter les nôtres.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La population européenne aussi bien que la population indigène de Constantine attendent avec impatience l'arrivée prochaine de M. le duc d'Aumale, dont l'administration a laissé dans la mémoire de tous de si bons souvenirs. Le jour où le prince entrera dans cette ville sera un jour de fête pour toutes les classes d'habitans sans exception.

Nous espérons que le prince portera son attention sur les travaux d'utilité publique nécessaires au développement de la province et que la route de Philippeville à Constantine en particulier, si mal tracée et si mal construite, dont l'exécution complète a été réclamée tant de fois, sera un bienfait du à la sollicitude de l'ancien gouverneur de la province.

PROVINCE D'ALGER.

SUBDIVISION DE MILIANA.

M. le général d'Arbouville, qui avait été nommé, il y a quelques mois, au commandement supérieur de la subdivision, est arrivé le 12 du mois dernier à Miliana. Il fut accueilli avec les témoignages de la plus vive satisfaction par la population civile, qui savait déjà que cet officier-général avait montré dans ses divers commandemens beaucoup de sollicitude pour les intérêts civils, et avait su mériter la confiance des habitans. Par suite de cette confiance, des entreprises industrielles et agricoles allaient se former dans les environs de Miliana. Malheureusement M. le général d'Arbouville a reçu presque aussitôt l'ordre d'aller prendre le commandement de la province d'Oran, et il a quitté Miliana le 17, ne l'ayant commandé que quatre jours, et emportant les regrets de la population civile.

Les troupes qui, faisant partie de la subdivision de Miliana, étaient restées dans l'Ouarensenis, ont dû rentrer en ville le 23 juin. Ces troupes étaient restées, comme on sait, pour assurer la rentrée des contributions imposées aux fractions retardataires des Beni-bou-Douan.

M. le colonel Picouleau, nommé au commandement supérieur de la subdivision, était attendu pour les derniers jours du mois.

ALGER. — *Cour royale.— Affaire Stieldoof.*

M. Stieldorf, régisseur-comptable des bâtimens civils, était détenu depuis cinq mois, sous la triple prévention:

1° D'altération frauduleuse d'états de paiement;

2° D'usage fait de ces pièces pour faire payer par le trésor des sommes non justifiées;

3° Du détournement à son profit de matériaux appartenant à l'Etat et dont la surveillance lui était confiée.

La Cour royale d'Alger (chambre criminelle) après avoir consacré ses audiences des 18, 19 et 20 de ce mois aux débats de cette affaire importante, a prononcé l'acquittement de M. Stieldorf.

PROVINCE D'ORAN.

M. le colonel Renault continue la poursuite contre l'émir qui fuit devant lui dans le sud-ouest. A la date des dernières nouvelles, il avait reçu la soumission des deux fractions des Ouled-Sidi-Cheikh, de plusieurs fractions de la grande tribu des Haméian et celle de tous les Ksour importans. La colonne devait rester encore dans cette région du Sahara qui confine à la fois à la limite naturelle de l'Algérie, et à la frontière du Maroc. Le colonel Renault attendait un convoi conduit par M. le commandant de Pontevès; après avoir reçu ce convoi, il devait s'établir de nouveau au milieu des Ksour pour organiser nos rapports avec les tribus nouvellement soumises.

On lit dans *l'Echo d'Oran*:

« Quelques Harars ont ramené, le 12 juin, à Tiaret, M. Beauprète, âgé de 22 ans, neveu d'un officier comptable des subsistances de la place de Tenez, et dont le salut ne paraît pas moins miraculeux que celui du clairon Rolland.

M. Beauprète raconte qu'ayant été enlevé près de Tenez, où il se rendait venant de Cherchell avec deux ouvriers, il fut d'abord conduit à Bou-Maza, puis livré à Abd-el-Kader, non loin de Tiaret, le 21 novembre dernier. On l'emmena par les hauts plateaux dans le Maroc, où il fut réuni dans un douar avec 18 autres Français, colons ou soldats, prisonniers.

Il n'a pas été possible de se rendre compte du lieu où ce jeune homme a été ainsi amené; il ne sait ni les noms des tribus, ni ceux du pays. On reconnaît seulement que ces 18 prisonniers étaient distincts du dépôt général de ceux qui furent pris à Sidi-Brahim et à Aïn-Temouchen; car M. Beauprète ne cite que deux soldats du 32^e^ et un du 5^e^ bataillon de chasseurs d'Orléans, corps qui n'avaient point de détachement dans la subdivision de Tlemcen; en outre, il n'était pas campé sur la Moulouya, mais sur un faible ruisseau. — Il resta dans ce douar, enchaîné avec un soldat du 32^e^, depuis son arrivée, en décembre, jusqu'au 28 mai dernier. Ce jour-là, IL CRUT COMPRENDRE QU'UN ORDRE ÉTAIT VENU DE MASSACRER LES PRISONNIERS PENDANT LA NUIT; il fit part de ses soupçons à son camarade de chaîne, et tous deux réussirent à s'évader, profitant d'un instant de sommeil de leurs gardiens. — A quelque distance du douar, ils s'arrêtèrent pour briser leurs fers avec des pierres, puis ils continuèrent à marcher vers le sud-est.

Le troisième jour, laissant le Chott-el-Gharbi à leur gauche, ils aperçurent les feux d'un camp près d'un Ksour qui est probablement Assela. C'était le camp de l'émir qui s'éloignait devant M. le colonel Renault. Les deux fugitifs firent une petite provision de fèves dans un jardin du Ksour et se hâtèrent de continuer leur route. — Exténués de faim et de fatigue, ils allèrent se rendre dans un douar. — Un marabout voulut leur faire prononcer le symbole de la foi musulmane, et ils s'y refusèrent, et le soldat du 32^e^ fut immédiatement décapité. — M. Beauprète était déjà rasé pour subir le même supplice; il paraissait résigné, et on voulut sans doute lui donner le temps de la réflexion. Il en profita pour s'échapper de nouveau; sur son chemin, il trouva *un mulet mort, qui lui fournit des vivres pour deux jours*, traversa le Chott-el-Chergui, et enfin tomba épuisé près de Freuda, sur le douar des Harars, qui l'ont ramené.

» Les officiers de la garnison de Tiaret, — dont l'un nous fournit ces détails, ont été profondément touchés de l'élévation du sentiment religieux avec lequel M. Beauprète raconte sans exagération et avec un grand calme, comment devant le cadavre mutilé de son compagnon d'infortune, il refusait, à son exemple, de prononcer les paroles de la profession de foi musulmane.

» Ce jeune homme n'appartient pas à l'armée; il sera prochainement rendu à sa famille. — Nous voudrions espérer que d'autres auront le même sort. Malheureusement ce récit semble prouver encore que l'ordre barbare de l'émir a été maintenu par lui, même après l'holocauste du 27 avril, et que le long délai d'un mois n'avait pu calmer sa haine furieuse. »

Voilà encore un récit dont l'auteur *a cru comprendre* qu'un ordre était venu de massacrer les prisonniers, et qui s'est enfui sous l'impression de cette idée; mais du massacre lui-même il n'en a pas vu plus que le clairon Rolland.

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement est expiré le* 30 *juin, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

FAITS DIVERS.

— Le *Moniteur algérien* annonce qu'à dater du 22 juin, les départs des frégates à vapeur, d'Alger pour Toulon, auront lieu les 2, 12 et 22 de chaque mois à deux heures après-midi, au lieu des 3, 13 et 23.

— Le corps du génie vient de faire une perte sensible dans la personne de M. le chef de bataillon Jules-Ferjeux Devaux.

Cet officier supérieur, ancien aide-de-camp du lieutenant-général Bernard, après avoir servi pendant huit années en Afrique, où il avait été décoré et nommé chef de bataillon, était passé, au commencement de 1846, et sur sa demande, à la Martinique, pour y diriger le service des fortifications.

Consultant moins ses forces physiques que son empressement à remplir ses devoirs, M. Devaux s'est livré, dès son arrivée dans la colonie, à des travaux et à des fatigues qui ont développé chez lui une maladie digue à laquelle il a succombé le 11 mai dernier.

Il laisse des regrets unanimes dans ce pays, où, après un séjour de bien peu de durée, son mérite militaire et ses qualités personnelles avaient déjà pu être appréciés.

A peine âgé de quarante-deux ans, M. Devaux comptait vingt-quatre années de service et huit campagnes en Algérie. Il avait été nommé chevalier de la Légion-d Honneur en 1837, à la prise de Constantine, et chef de bataillon en 1842.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION DE L'ALGÉRIE (1).

DIVISION DES GROUPES EN TRIBUS.

Différences dans la condition des tribus.—Il existe des différences considérables dans la condition des tribus qui composent les divers groupes. Les causes qui donnent lieu à ces différences sont de trois sortes:

1° Physiques;
2° Physiques et politiques;
3° Politiques.

Différences dues à des causes physiques. — La position que les tribus occupent sur le sol et les conditions physiques où elles sont placées les partagent en trois catégories, savoir:

1° Les tribus sédentaires;
2° Les tribus nomades;
3° Les tribus mixtes.

TRIBUS SÉDENTAIRES.

Les tribus sédentaires sont, en général, celles qui habitent, cultivent et parcourent le même territoire. Dans cette catégorie figurent la plus grande partie des tribus du massif méditerranéen.

Les unes habitent des villes et des villages, et produisent, en général, des fruits. Telles sont, dans la province de Constantine, les tribus du Sahel de Kollo, de Djidjeli et de Bougie;

Dans la province d'Alger, la Kabilie et les tribus qui habitent les montagnes des Beni-Mouça, des Beni-Khelil et du Sebt;

Dans la province d'Oran, les tribus comprises dans la partie du massif, voisine du littoral.

Les autres habitent sous la tente, et produisent plus spécialement des céréales.

Telles sont, en général, les tribus situées dans la région supérieure des vallées qui traversent le massif.

Ces tribus, quoique habitant sous la tente, appartiennent à la classe des populations sédentaires, parce que les divers mouvemens qu'elles exécutent ne les portent jamais au-delà d'un périmètre déterminé, qui comprend à la fois les terres d'habitation, de culture et de pâturage.

Le massif intérieur renferme encore un certain nombre de tribus sédentaires. La plupart des tribus de l'Aurès sont dans ce cas; les unes habitent des villages et cultivent des fruits; les autres habitent sous la tente et cultivent des céréales.

La zône des oasis offre elle-même un grand nombre d'exemples du régime sédentaire. En première ligne figure la population des villes et villages du Sahara. On peut même ranger dans cette catégorie un certain nombre de tribus campées sous la tente, qui, sans avoir un territoire bien nettement défini, empruntent leur caractère de stabilité à l'habitude où elles sont de demeurer dans le voisinage de certaines villes sahariennes, dont elles deviennent comme les faubourgs; ces tribus ont toujours, dans la ville, des propriétés qui les y attachent; elles y apportent chaque jour les denrées nécessaires à la consommation. Enfin, et c'est là ce qui les place surtout dans la classe des tribus sédentaires, elles ne participent pas au mouvement de migration dans le Tell, qui forme le caractère principal des tribus nomades.

Telle est, dans l'oasis du Ziban, la tribu des Oulad-Nâcer, campée en partie autour du village de Bouchagroun, et en partie autour de la petite ville de Tolga.

Telles sont encore, dans l'oasis de l'Ouad-Mzab:

Le tribu des Onlad-Atia, qui ne s'éloigne pas du village d'El-Atof;

La tribu des Atatcha, qui ne s'éloigne pas de la ville d'El-Gueraea;

(1) Voir nos numéros des 22 et 27 juin.

La tribu des Oulad-Iahia, qui ne s'éloigne pas de la ville de Berriian.

Ainsi les tribus sédentaires offrent trois nuances différentes, savoir :

1° Celles qui habitant sous le chaume, sous la tuile ou sous la terrasse, ne se déplacent jamais (vallées inférieures du massif méditerranéen et zône des oasis) ;

2° Celles qui habitant sous la tente, se meuvent entre des limites fixes (vallées supérieures du massif méditerranéen) ;

3° Celles qui, habitant sous la tente, se meuvent autour de points fixes (zône des oasis).

TRIBUS NOMADES ET TRIBUS MIXTES:

Il n'existe pas en Algérie de tribus errantes dans le sens absolu de ce mot. Les tribus les plus mobiles obéissent, dans leurs mouvemens, à certaines lois, qui limitent d'une manière presque invariable le champ de l'habitation, de la culture et du parcours.

Ces lois résultent elles-mêmes de la nature du climat et du sol, de l'extrême régularité qui préside au retour des saisons, de l'extrême inégalité qui préside aux partage des eaux.

Pendant une moitié de l'année, l'Algérie ressemble à une vaste pelouse verte et arrosée.

Pendant l'autre moitié, elle se partage en deux larges bandes verdoyantes et en deux larges bandes jaunes et arides.

Les deux premières sont le massif méditerranéen et le massif intérieur ; les deux autres sont la zône des landes et celle des oasis.

Pendant les six mois de verdure, les tribus des oasis se répandent avec leurs troupeaux dans les landes limitrophes. Les tribus des pentes méridionales du massif méditerranéen descendent dans la partie septentrionale de la zône des landes. Les tribus du massif intérieur descendent, les unes dans la partie méridionale de la zône des landes, les autres, dans la partie septentrionale de la zône des oasis.

Pendant les six mois de sécheresse, les tribus du massif méditerranéen et du massif intérieur regagnent leurs montagnes. Les tribus des oasis exécutent leur mouvement de migration lointaine. Elles abandonnent la zône des oasis, et vont chercher dans les hautes plaines du massif méditerranéen, de l'eau, des blés, et des pâturages.

Pendant la première période, la population de l'Algérie se disperse sur toute sa surface.

Pendant la seconde période, elle se concentre dans les deux massifs montueux et dans les terres cultivables des oasis.

Parmi toutes les tribus soumises à des déplacemens considérables, il n'en est aucune qui soit sans patrie : chacune a sa patrie d'hiver et sa patrie d'été. Elles obéissent à un mouvement régulier d'oscillation, qui, aux mêmes époques, les ramène sur les mêmes points. Toutefois, l'étendue de l'oscillation les partage en deux classes distinctes.

Pour les unes, la patrie d'été et la patrie d'hiver sont séparées par de vastes espaces : ce sont les tribus nomades.

Pour les autres, la patrie d'hiver et la patrie d'été sont contiguës : ce sont les tribus mixtes.

La plus grande partie des tribus comprises dans la zône des oasis appartiennent à la première classe.

La plus grande partie des tribus comprises, soit dans les parties méridionales du massif méditerranéen, soit dans le massif intérieur, appartiennent à la seconde.

Indépendamment de la régularité qui préside à leurs mouvemens et fixe leur orbite annuelle, les tribus nomades tiennent encore au sol par d'autres liens.

Dans plusieurs villes du Sahara, elles ont des propriétés considérables garanties par des titres ; dans d'autres, des dépôts de marchandises qui s'élèvent souvent à une assez grande valeur. Pendant la durée de la pérégrination, ces biens restent confiés à la garde d'un dépositaire ou aux soins d'un métayer.

Parmi les tribus nomades, il en est une seule peut-être qui n'ait point de propriétés immobilières à titre incommutable, c'est celle des Oulad-Saci, qui appartient à la fois au groupe des Oulad-Naïl par l'origine et à l'oasis du Ziban par les habitudes.

Quoique plusieurs de ces tribus, dans le cours de leur mouvement périodique, aient l'habitude de passer d'une oasis à l'autre et de s'arrêter dans chacune d'elles, il ne peut y avoir de doute dans la détermination de leur résidence normale. Elle est là où elles ont le plus de propriétés et où elles déposent habituellement leurs marchandises. C'est d'après cette règle que les tribus nomades ont été placées sur la carte à laquelle s'applique cette notice.

Ainsi les tribus nomades présentent les particularités suivantes ; elles ont :

1° Des propriétés immobilières et foncières, et des dépôts de marchandises dans les villes du Sahara ;

2° Des terres de séjour temporaire auprès de ces villes ;

3° Des terres de parcours temporaire dans les landes annexes de l'oasis ;

4° Un lieu de séjour temporaire, situé à une grande distance de leur résidence normale dans le massif méditerranéen.

Les tribus mixtes, celles pour qui les terres de culture et les terres de parcours sont voisines ou contiguës, bordent, en général, au Nord et au Sud, la zône des landes, et au Nord, celle des oasis. Elles ont quelquefois des propriétés dans la montagne qu'elles habitent ; elles y ont toujours leurs lieux de dépôt.

Parmi celles qui bordent au Nord la zône des landes, on citera :

Dans la province de Constantine, les Zmoul et les Segnia, une partie des Oulad-Derradj ;

Dans la province d'Alger, les Oulad-Sidi-Aïça, les Oulad-Abd-Allah, les Oulad-Mokhtar ;

Dans la province d'Oran, les Sdama, les Iagoubia, les Djafra, les Angad.

Parmi celles qui bordent au Sud la zône des landes, on citera :

Dans la province de Constantine, une partie des Nememcha, les Beni-Oudjana, les Harakta du Mâder, une partie des Oulâd-Derrâdj ;

Dans la province d'Alger, les Oulad-Chaïb, les Bouaïch, les Mgûn et les Adjalât ;

Dans la province d'Oran, les Harar et les Hameïan.

Parmi celles qui bordent au Nord la zône des oasis, on citera :

Dans la province de Constantine, une partie des Nememcha ;

Dans la province d'Alger, une partie des Oulad-Naïl et des tribus du Djebel-Amour ;

Dans la province d'Oran, les tribus méridionales d'El-Arouat-Ksan et les Oulad-Sidi-Cheikh.

Différences dues à des causes physiques et politiques.— Indépendamment du phénomène des migrations périodiques qui résulte exclusivement de la nature du climat et du sol, et forme le caractère principal de l'Algérie, cette contrée offre un grand nombre d'exemple d'autres migrations dues à des causes en partie physiques et en partie politiques, et qui ont donné lieu à des établissemens permanens.

Quelquefois l'origine de ces déplacemens de tribus ne se révèle par aucun indice extérieur ; la tradition seule en conserve le souvenir. Mais souvent aussi elle se manifeste par un signe facile à reconnaître, l'identité des noms.

Il se rencontre fréquemment des tribus de même nom séparées par de grandes distances. Ces tribus reconnaissent presque toujours une origine commune ; une d'elles est la métropole, les autres sont des colonies.

Quoiqu'il existe des déplacemens de ce genre sur toute la surface de l'Algérie, cependant ils se produisent plus fréquemment dans l'Est que dans l'Ouest.

La formation de ces colonies remonte à des époques plus ou moins éloignées ; elle est due à des circonstances de natures diverses.

Les unes se sont établies librement sans l'intervention du pouvoir supérieur, souvent même sur des portions du territoire qui échappaient à son action.

Les autres, au contraire, ont été fondées par le gouvernement turc en vue d'un intérêt administratif ou politique.

Il y a donc lieu de reconnaître deux classes de colonies, savoir :

Les colonies libres,

Les colonies administratives.

COLONIES LIBRES.

Les colonies libres conservent presque toujours, avec le nom de la tribu-métropole, la trace de leur origine ; mais la cause qui a déterminé quelques familles à s'éloigner du sol natal n'est pas toujours facile à retrouver.

Tantôt c'est la discorde, tantôt c'est la misère ; il y a d'autres causes encore.

C'est en général la misère qui transporte quelques parties de tribus des pentes abruptes et rocheuses de la montagne, soit dans les riches vallées du Tell, soit dans les oasis du Sahara.

Les exemples de colonies libres formées dans ces diverses circonstances sont nombreux.

Dans la province de Constantine, presque toutes les tribus qui habitent la partie du massif méditerranéen voisine de la mer ont des colonies dans la partie supérieure des vallées. Ces colonies doivent leur formation à de pauvres gens qui, ne trouvant pas d'ouvrage dans les montagnes, émigrèrent à diverses époques, et allèrent, dans les plaines, louer leurs bras aux tribus riches qui les habitaient. Amassés avec économie, les faibles produits de ce travail leur permirent de devenir propriétaires ; ils appelèrent alors autour d'eux toutes les émigrations du pays natal, et fondèrent, sous le nom patronymique de la métropole, de nouvelles tribus.

C'est ainsi que les Oulad-Aïça qui habitent le cap Seba-Rous au pied du Djebel-Gouli ont une colonie dans la vallée de l'Ouad-el-Guebli (rivière de Kollo).

C'est ainsi que les Oulad-Atia, situés aussi au cap Seba-Rous ont une colonie considérable sur la route de Philippeville à Constantine dans la vallée supérieure du Safsaf, une autre sur l'Ouad-Ziad et une troisième à Aïn-Morkha ; ces deux dernières sont contiguës au lac Fzara, près de Bône.

Le cercle de Guelma est lui-même une agglomération de tribus-colonies, venues, les unes du Nord, les autres du Sud ; les unes des environs de Djidjeli, dans le massif méditerranéen, les autres des pentes de l'Aurès, dans le massif intérieur. Aussi les noms des principales tribus de ces deux contrées se retrouvent-ils dans le cercle de Guelma ; tels sont, pour l'Aurès, les Beni-Oudjana, les Achêch, etc. ; pour les environs de Djidjelli, les Beni-Foughal, les Beni-Kaïd, les Beni-Ahmed, les Beni-Hacen, etc.

On doit ranger encore dans la classe des colonies libres, quoique son installation ait été favorisée par les Turcs, la riche tribu des Harakta, établie sur le plateau qui renferme les sources de la Seybouse. Cette tribu tire son origine des Harakta du Mâder, situées à l'Est, au pied des versans septentrionaux du massif intérieur. Le territoire, occupé en ce moment par la tribu-colonie, appartenait antérieurement à trois tribus, les Oulad-Daoud, les Oulad-Ali-ben-Iahia et les Oulad-Mtalla. Les deux premières sont demeurées comme tribus annexes des Harakta ; la troisième, qui était la plus considérable, a été dispersée, de sorte que son nom n'existe même plus.

Un des déplacemens les plus remarquables, autant par l'étendue de la migration que par les circonstances qui l'ont accompagnée, est celui des Arib, dont la métropole occupe, par le 28e degré de latitude, la partie la plus méridionale du Sahara marocain. A une époque qu'il serait difficile de préciser, des dissentions intestines forcèrent une partie de cette tribu de s'éloigner du sol natal. Elle s'avança alors vers le nord-est et vint s'établir sur les confins du Sahara algérien ; là de nouvelles contestations avec les tribus voisines déterminèrent un nouveau mouvement vers le nord, et la colonie des Arib arriva ainsi dans le Hodna ; puis elle passa dans le massif méditerranéen et vint s'établir, par suite d'un arrangement avec les tribus qu'elle déplaçait, dans la vallée supérieure de l'Ouad-Akbou (rivière de Bougie). L'occupation française occasionna encore un mouvement dans la tribu des Arib, dont une partie vint s'établir auprès de la Maison-Carrée. C'est ainsi que, par une suite de vicissitudes et de déplacemens, la tribu la plus reculée du Sahara marocain se trouve avoir une colonie sur la côte algérienne.

Alger lui-même, le chef-lieu de nos possessions, est une colonie d'origine kabile ; mais les Beni-Mezghanna, ses fondateurs, ont disparu dans les guerres nombreuses qui ont agité le pays depuis trois siècles ; cependant, ils ont laissé leur nom à la montagne qu'ils habitaient dans la partie supérieure du cours de l'Isser. La ville avec les îlots qui lui font face, îlots dont le principal forme la tête de la jetée Khaïr-ed-Din, fut appelée Djezaïr-Beni-Mezghanna (les îles des Beni-Mezghanna), et par abréviation, El-Djezaïr. Plus tard, ce nom fut altéré ; les indigènes n'en conservèrent que la dernière partie et appelèrent la capitale barbaresque Dzaïr ; les Européens, au contraire, conservèrent les premières syllabes et l'appelèrent Alger, de sorte que l'ensemble des deux noms, *Alger*, *Dzaïr*, donnés aujourd'hui à la cité mauresque par les deux populations qui l'habitent, reconstitue le nom primitif *Eldje-zaïr*.

La province d'Oran présente en général moins de traces de déplacement que les deux autres.

Cependant on en retrouve encore quelques-unes : ainsi les Hameïan, établis près d'Arzeu, sont une colonie des Hameïan, situés au pied des versans septentrionaux du massif intérieur. Les Beni-Malar, établis sur le territoire des Douair, viennent des Angad. La tribu d'El-Arouat, qui fait partie du groupe des Beni-Amer, est une colonie d'El-Arouat dans le Sahara. La tribu des Sahari, établie entre l'Hillil et la Mina, est encore une colonie venue originairement du Djebel-Sahari. La tribu Angad du Tell reconnaît comme métropole la tribu Angad du Sahara. Les Oulad-Atia et les Beni-Mengouch-Thata, situés à l'extrême frontière de l'Algérie, au point où commence la côte du Maroc, sont deux colonies des Beni-Snacen, tribu du Maroc. Les Cristellia, situés sur la côte entre Oran et Arzeu, et Betioua, sont des colonies kabiles venues du Maroc.

(*La suite à un numéro prochain.*)

BIBLIOGRAPHIE.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ALGÉRIE, OU LES FAITS OPPOSÉS AUX THÉORIES ; PAR M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL LEPAYS DE BOURJOLLY.

Il a paru dans ces derniers temps un nombre considérable de livres et de brochures sur l'Algérie ; c'est une preuve irrécusable de l'intérêt croissant que cette question inspire ; peu à peu elle pénètre dans nos habitudes ; les idées d'abord confuses se débrouillent ; chacune de ces publications porte à la connaissance du public auquel elle s'adresse quelque fait nouveau. C'est de cette manière que, par degrés, l'Algérie sera accessible à tous ; c'est par là qu'elle deviendra véritablement une affaire nationale en ce sens que chacun lui apportera non plus seulement le tribut instinctif d'une volonté peu éclairée, mais le tributplus efficace encore de son intelligence et de ses efforts.

Qu'on se reporte en souvenir aux opinions qui avaient cours en France durant les premières années de la conquête ; que de préjugés, que d'aberrations étranges ! Aujourd'hui du moins il est certains points importans, certaines vérités pivotales, sur lesquelles tout le monde est d'accord et que l'on peut regarder comme acquises à la cause. Si sur d'autres points il existe encore des divergences, c'est sans doute que ces points sont encore dans l'ombre, que le soleil ne s'est pas levé sur eux. Mais ils entreront successivement dans la sphère lumineuse qui a dissipé nos premières erreurs et nos premiers doutes, et alors on sera d'accord sur ceux-là comme sur les premiers. C'est ainsi que les questions se résolvent lentement, il est vrai, mais sûrement par des conquêtes successives sur le terrain de la vérité.

C'est aux nombreuses publications dont l'Algérie a été le sujet, que sont dus les progrès réalisés depuis quelques années dans cette nouvelle carrière d'études ; espèce d'enseignement mutuel où chacun de nous est tour à tour maître et disciple.

Sous ce rapport, l'année 1846 n'aura pas été en retard sur les autres, elle aura apporté largement son tribut à l'œuvre générale d'élaboration.

Il est vrai qu'à aucune époque depuis seize ans l'Algérie n'offrit un champ plus vaste aux méditations des penseurs ou des hommes d'Etat. Il ne s'agit plus seulement de discuter sur la valeur de tel ou tel système spécial, étroit, restreint, système de colonisation, système de guerre ; il s'agit du gouvernement tout entier ; l'Algérie pour la première fois entre à pleines voiles dans la politique générale ; ce n'est plus un fait isolé, distinct dans l'ensemble de nos intérêts nationaux ; au contraire, elle se lie à tous, elle les touche tous, de quelque ordre qu'ils soient ; elle se nationalise plus que jamais.

Il entrait dans le cadre de nos devoirs de tenir nos lecteurs au courant de ces publications nouvelles. Nous avons dû commencer par l'ouvrage qui, suivant nous, autant par le talent de la forme que par la valeur du fond méritait la première place, et c'est pour cela que nous avons d'abord entretenu nos lecteurs de la très humble lettre d'un colon *sans droits civils*, à M. le duc d'Aumale. Nous passerons successivement en revue les autres ouvrages que dans l'espace de quelques mois l'année 1846 a vu éclore.

L'ouvrage qui fait en ce moment l'objet de notre examen est le fruit des méditations d'un militaire qui pendant plusieurs années a occupé une place honorable dans les fastes de la guerre d'Afrique. Le témoignage de M. de Bourjolly dans tout ce qui touche à l'art militaire doit donc être considéré comme d'un grand poids ; car ce témoignage a pour lui l'autorité de l'expérience ; l'auteur a vu et touché les choses dont il parle ; il a exécuté lui-même les choses qu'il raconte.

Cette autorité, en ce qui touche la question militaire est si peu révocable en doute ; elle est si évidente pour tout le monde que l'auteur aurait pu, suivant nous, se dispenser d'ajouter son second titre, qui annonce la déclaration de guerre des faits aux théories (la vérité ne peut être que dans l'accord des deux), et se borner à des *Considérations sur l'Algérie* ; le titre eût été plus simple et plus modeste, et le public qui ne hait pas la simplicité et la modestie en aurait su gré à l'auteur.

Ajoutons du reste en passant que dans le cours de sa brochure, M. de Bourjolly a un peu abusé de ce mot *théorie*, et l'a quelquefois employé dans un sens qui ne nous a pas toujours paru parfaitement clair. Ce n'est qu'une observation de détail à laquelle nous n'attachons nulle importance.

L'ouvrage de M. le général de Bourjolly a pour objet l'examen des trois questions suivantes :

Quels sont les moyens les plus propres à hâter le terme de la conquête ?

Quel est le mode le plus convenable d'administration ?

Quel est le meilleur mode de colonisation ?

Conquérir, administrer, coloniser, tel est l'ordre dans lequel se présentent à l'esprit de l'auteur les trois phases successives de l'œuvre d'appropriation que la France poursuit en Algérie.

Sur la première question, M. le général de Bourjolly pense que ni la force ni l'emploi de la cavalerie n'ont été réglés convenablement. L'effectif de la cavalerie en Afrique est de 4,000 chevaux pour une armée de 75 à 80,000 hommes. Cette proportion est au-dessous de celle adoptée chez toutes les puissances de l'Europe, où la cavalerie est généralement comptée pour le cinquième de l'infanterie ; cette disproportion est d'autant plus fâcheuse que nous avons à combattre un peuple essentiellement cavalier.

M. le général de Bourjolly regrette vivement, et avec raison, que l'on persiste à laisser la cavalerie sur le littoral, tandis que sa place naturelle, son rôle efficace serait en avant sur les plateaux. Passant à la question d'organisation, l'auteur des *Considérations sur l'Algérie* reproche à l'administration civile d'être venue trop tôt, et d'avoir voulu habiller l'Arabe à la française. Prenant occasion de ce reproche qui ne nous paraît point fondé, puisque le gouvernement des indigènes a toujours appartenu et appartient encore à l'administration militaire, M. de Bourjolly reproduit tous les argumens connus sur le fanatisme et les antipathies du peuple arabe. Aussi demande-t-il dans nos rapports avec les Arabes une *rigueur absolue* ; il réfute les *théories humaines et bienfaisantes*, qui consistent à dire *qu'il faut inviter les Arabes à la paix par la justice*. Nous avouons humblement n'avoir pas bien compris la portée des *faits* que M. de Bourjolly oppose à ces *théories*.

Nous préférons de beaucoup ce qu'il dit de l'institution des tribus makhzen, véritables colonies militaires, rétribuées par des concessions de terres et certaines immunités, certains priviléges qui ne coûtaient rien à l'Etat, et lui donnaient une excellente garde municipale bien montée, bien armée, bien disciplinée. « A la place de ces tribus makhzen, dit M. le général de Bourjolly, qui ne coûtaient rien au Beylik, on a formé de leurs débris les *goums*, dont les cavaliers sont payés à raison de 30 francs par mois, force sur laquelle on ne peut pas compter. *Nous en avons fait l'expérience dans les derniers événemens.* »

Sur la troisième question qu'il s'était proposé de traiter, *la colonisation*, M. le général de Bourjolly pense que l'*Afrique est assez vaste pour faire l'essai des divers projets mis en avant*. Nous sommes entièrement de cet avis ; nous pensons même que plus il y aura de méthodes en cours d'expérimentation, plus chacune d'elles aura de chances de réussir, c'est-à-dire qu'un procédé d'exploitation du sol, qui, abandonné à lui-même, n'eût peut-être pas réussi complètement, réussira par ce fait seul qu'il est entouré d'autres tentatives du même genre. L'exploitation du sol ne se borne pas à la culture des céréales et à l'élève des bestiaux ; elle comprend l'exercice de toutes les industries qui vivent du sol. Or, plus ces tentatives d'exploitation seront nombreuses et variées, plus toutes auront de facilité à vivre, chacune d'elles étant à la fois élément de consommation et de production.

Nous disions au commencement de cet article que chaque livre apportait son tribut à cette œuvre lente et successive d'enseignement mutuel, qui fait parvenir dans un temps plus ou moins long, suivant les circonstances, la lumière à tous les yeux, la vérité à tous les esprits. Pour sa part, M. de Bourjolly aura contribué à propager quelques vues utiles. La composition de l'armée, l'emploi de la cavalerie, l'avantage des tribus makhzen ou colonies militaires indigènes, sont autant de questions importantes, et sur lesquelles un officier-général qui a servi avec distinction pendant plusieurs années et exercé un commandement en Afrique, mérite d'être écouté.

TH. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.

7 JUILLET 1846. N. 179. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :

France-Algérie.		Étranger.	
Six mois.	12 fr.	Six mois.	16 fr.
Un an.	24 fr.	Un an.	32 fr.

Annonces

60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.

On s'abonne dans les départements, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

L'Algérie est désormais et à toujours française. —ooo— La conquête par les armes est achevée.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 58.

Le Journal paraît les 1, 7, 12, 17, 22 et 27, jour du départ des courriers de l'Algérie.

Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.

Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 12 Juillet 1846.

Le Journal *l'Algérie* s'était donné pour mission de propager la connaissance d'une question neuve et spéciale qui se lie étroitement à nos grands intérêts nationaux ;

D'appeler l'attention de la presse, des Chambres, de l'Administration elle-même, sur la nécessité de donner à une vaste contrée proclamée française le seul élément de prospérité qui lui manque, un Gouvernement.

Les réformes que nous n'avons cessé d'appeler de nos vœux, reconnues aujourd'hui nécessaires, sont demandées par des voix plus puissantes et plus éloquentes que la nôtre.

Elles ne tarderont pas à se réaliser.

Cet avénement des idées à la forme pratique, nous donne conscience que le Journal *l'Algérie* a rempli sa mission, et nous inspire la résolution de mettre un terme à des sacrifices que nous avons prolongés tant qu'il a été nécessaire, mais qui aujourd'hui deviennent inutiles au succès de nos convictions.

Le Journal *l'Algérie* cesse de paraître. MM. les Abonnés recevront à la Caisse du Journal, 18, rue Neuve-des-Mathurins, le décompte des sommes qui leur sont dues pour la fin de leur abonnement.

Le Gérant,

TH. SCRIBE.

1846

Le journal *la Réforme*, dans l'un de ses derniers numéros, contient une touchante lettre écrite à la reine des Français, par une femme esclave cruellement frappée dans son affection maternelle. Avant d'exprimer notre sentiment et de faire remarquer les différences profondes qui, à nos yeux, séparent l'esclavage musulman de l'esclavage chrétien, (comment ces deux mots *esclavage* et *chrétien* peuvent-ils se trouver ensemble?) nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ce cri naïf qui s'élève de la plus infime région de la société vers le premier trône du monde, de la mère-esclave vers la mère-reine :

« Saint-Pierre (Martinique), février 1846.

» *A Sa Majesté la reine des Français.*

» Madame,

« Je m'appelle Marie, et en priant la sainte Vierge ma patrone, j'ai pensé que vous qui êtes puissante dans votre royaume de la terre comme elle dans le Ciel, vous écouteriez la prière d'une pauvre mère esclave que le malheur accable.

» Ce n'est point une femme coupable qui vient implorer sa grâce ; c'est une pauvre mère qui n'a commis d'autre crime que d'aimer son enfant et d'avoir imploré la protection des hommes pour n'en être pas séparée.

» Oui, Madame, c'est parce que j'ai osé réclamer contre l'embarquement illégal de ma fille qu'on allait vendre sur une terre étrangère que j'ai été violemment arrachée à mon pays où j'ai laissé dans la désolation mon mari, mes frères, mes sœurs et mes vieux parens.

[illegible] autorités qui nous promirent de la faire revenir ; en effet, trois semaines ne s'étaient pas écoulées qu'elle était de retour à la Basse Terre. Mais le jour même de son arrivée, deux gendarmes vinrent sur l'habitation où je travaillais, me prirent, me garrotèrent et me menèrent à la geôle pour être déportée de la colonie, sur la demande de M. le directeur de l'intérieur et du procureur-général M. Bernard.

» Le lendemain je fus embarquée avec ma fille et conduite à la Martinique où l'on nous a encore mises en prison. Cependant nous ne sommes pas de mauvais sujets, nous n'avons jamais fait de mal à personne, nous n'avons jamais été accusées d'un crime.

» Seule je suis coupable d'avoir osé dénoncer l'embarquement de ma fille que ma maîtresse envoyait à Saint-Martin pour la faire vendre bien cher aux Espagnols de Porto-Rico, comme elle a déjà fait, il y a quelques années, pour une autre de ses esclaves. Ma maîtresse doit plus qu'elle ne possède, son habitation est saisie par ses créanciers, elle ne peut donc en distraire un esclave et le vendre dans la colonie ; en vendant ma fille en pays étranger, c'était autant de perdu pour les créanciers et autant de gagné pour elle.

» Vous voyez, Madame, que ce n'est que par intérêt qu'on nous a illégalement arrachées de notre pays et séparées de notre famille. C'est pour y retourner et rester au milieu de nos vieux parens que nous tombons à genoux devant Votre Majesté, pour qu'elle écoute et exauce la prière d'une mère et d'une fille qui attendent en prison et dans les fers votre charitable intervention.

» Je suis, avec un profond respect, » Signé MARIE.

En lisant cette plainte déchirante de la pauvre esclave, en admirant l'expression élevée, cette courageuse énergie du sentiment maternel, ces plus saintes affections de la famille, combien les différences sociales s'effacent ! Entre la mère désolée qui s'agite dans les fers au nom de sa fille, et la royale mère vers laquelle, dans sa détresse, elle tend ses mains suppliantes, le monde a mis une distance infranchissable ; Dieu, en effet, semble les avoir séparées par l'immensité des mers et des continens, par les nuances de la chair, par la différence des races, et cependant c'est le même souffle, c'est la même foi, la même piété qui rapprochent l'âme de l'esclave de celle de la reine.

Là bas, pour satisfaire des intérêts misérables, d'aveugles passions, des chrétiens, des magistrats français traitent l'esclave avec plus de dureté qu'ils ne traiteraient une brute ; et quand par hasard la plainte de l'esclave franchit la distance et arrive jusqu'à nous, elle nous rappelle à l'égalité des races et des sexes devant Dieu d'où émane toute vie.

Nous n'avons pas l'intention de plaider ici la cause de la pauvre Marie. Si sa plainte est arrivée jusqu'à la reine, nous avons la certitude qu'elle sera entendue et qu'elle éveillera une pitié profonde dans ce grand et noble cœur si cruellement éprouvé, au milieu même des splendeurs du trône. Mais qu'on nous permette un simple rapprochement.

L'esclavage chrétien est hideux, dégradant, cruel ; nos colonies recèlent des mystères d'iniquité et de barbarie qui feront un jour pâlir d'horreur les générations futures. Et cependant c'est à l'ombre du drapeau de la France, la plus généreuse nation du globe ! c'est par des chrétiens, fils du Sauveur des hommes, que de pareilles horreurs s'accomplissent ! Mais à quoi donc sert l'Evangile dans le monde?

Nous avons vu l'esclavage musulman, et là, nous devons le dire, à la gloire de l'Islamisme, l'horreur du mot a disparu devant la bénignité et la salutaire influence de la chose. Chez nous, l'esclavage, violation flagrante et brutale du texte sacré, l'esclavage ne peut se passer de fers, de prisons, de bourreaux, de fouets ; l'esclave est l'ennemi du maître et réciproquement ; chez les musulmans, au contraire, l'esclavage n'est autre chose que l'organisation de la domesticité. L'esclave fait partie de la famille, il naît et meurt sous le toit de son maître ; il élève les enfans, il partage toutes les vicissitudes de ses patrons ; il n'est pas une chose, une

Sous-secrétaire d'état des affaires étrangères, le très honorable E. J. [illegible] auley.

Lord avocat, M. Ruthe[illegible]

On désigne pour le sou[illegible]partiat des colonies, soit M. C. Buller, soit M. Hawes.

Il reste encore à nomme[illegible]inistre de la guerre.

Le nouveau ministère est [illegible]osé exactement de la même manière que celui de 1841. Il n'y manque que lord Melbourne, MM. E.-J. Stanley et F.-T. Baring.

— M. Cobden quitte l'Angleterre pour un an. Dans quelques jours il traversera Paris, se rendant en Suisse. Ses concitoyens ont voulu réparer le dommage qu'il a subi dans sa fortune en s'occupant exclusivement de leurs intérêts généraux. Une souscription a été ouverte pour lui offrir deux millions et demi, à titre de témoignage de gratitude. Cette souscription a produit le premier jour à Manchester 500,000 francs.

— Le club de la réforme a offert un banquet à Ibrahim-Pacha. Le fils de Méhémet-Ali était placé entre l'auteur et l'exécuteur des mesures contre l'Egypte en 1840, lord Palmerston et le commodore sir Charles Napier.

BELGIQUE. — On lit dans *l'Emancipation de Bruxelles*, du 8 juillet : « Nous tenons de bonne source que le traité hollando-belge est conclu, qu'il est signé par les négociateurs et qu'il arrivera à Bruxelles sans être soumis mardi, au plus tard, à la Chambre. »

MALTE. — L'Angleterre fait entreprendre à Malte des travaux de fortification très considérables. Un journal de Malte dit que l'on va sur-le-champ se mettre à l'œuvre pour couper le rocher qui se trouve entre le grand port et la quarantaine, de façon à isoler le fort Saint-Elme. Ce fort serait ensuite uni à l'île par un pont-levis. Les fortifications vont être considérablement augmentées ; et, lorsqu'on aura fait sauter ce rocher, la ville sera imprenable. Les tuyaux de fer qui doivent apporter de l'eau à la cité Valette sont fort avancés et communiqueront avec les vastes citernes du fort Saint-Elme. Il y aura suffisamment de place pour 4000 personnes ; de sorte qu'en cas de nécessité, les Anglais, et ceux qui le désireront, auront toujours un lieu de refuge sûr. Il y aura un passage souterrain pour porter au fort les provisions nécessaires et pour permettre de sortir aux personnes qui voudront quitter l'île, lorsque l'occasion s'en présentera.

TURQUIE. — Pendant le voyage du sultan Abdul-Medjid, dit une correspondance récente de Constantinople, plus de 15,000 enfans, tant chrétiens que mahométans, ont été vaccinés par les médecins de la suite de Hautesse.

— Le 11 juin, à dix heures moins dix minutes du matin, on a ressenti à Smyrne une forte secousse de tremblement de terre.

Le 10, une secousse avait été éprouvée à Mételin.

Depuis plusieurs jours on remarquait dans cette île des variations de température extrordinaire. Vers la fin de mai, le thermomètre s'était élevé à 24° de Réaumur, et dans les premiers jours de juin il s'est abaissé rapidement jusqu'à 11° avec une pluie qui a duré vingt-quatre heures. Ce phénomène est tout-à-fait étrange dans la saison. La température s'est maintenue ensuite de 14° à 16°, et enfin, le 10, elle était enfin de 20°.

— Le choléra, qui avait éclaté à Aden avec intensité, n'a pas continué de se propager, et les nouvelles reçues à Suez par le bateau de Bombay sont d'une nature tout-à-fait satisfaisante.

EGYPTE. — Le *Bombay-Times* et le *Bombay-Courrier* parlent de *forces pour le passage de Suez*. La menace a paru assez sérieuse pour que Méhémet-Ali y ait fait une réponse en forme dans le *Phare d'Alexandrie*. Le vice-roi a, dit-on, signifié aux consuls étrangers à Alexandrie, son intention d'aller à Constantinople.

— Les dernières correspondances reçues d'Egypte annoncent d'une manière positive le rappel du colonel Barnett, consul général d'Angleterre à Alexandrie. Il paraît que des dissentimens sérieux auraient éclaté entre cet agent et le pacha, à propos de la question du transit.

CHINE. — On sait que l'esclavage est, en Chine, très doux et très restreint. L'empereur vient encore, par un édit récent, d'améliorer le sort des esclaves. Les maîtres ne peuvent leur faire subir aucun supplice ; ils sont tenus de les nourrir, de les habiller, de les soigner, et ne doivent les faire travailler qu'un certain nombre d'heures par jour.

Parmi les dispositions spéciales que renferme cet édit, il en est une qui mérite d'être particulièrement remarquée : le maître est tenu, lorsque l'esclave a atteint l'âge de puberté et qu'il manifeste son vœu, de lui procurer une femme s'il est du sexe masculin, ou un mari s'il est du sexe féminin, et de faire procéder à la cérémonie du mariage, d'après les rites de l'Etat. Si le maître se refuse de satisfaire à cette obligation exigée, il est passible de peines sévères, et son esclave devient libre à

7 JUILLET 1846. N. 179. TROISIEME ANNÉE.

ABONNEMENS :
France-Algérie, Étranger.
Six mois. 12 fr. Six mois. 16 fr.
Un an. 24 fr. Un an. 32 fr.
Annonces 10 c.
60 cent. la petite ligne.
1 fr. 20 c. la ligne de réclame.
On s'abonne dans les départemens, en Algérie et à l'étranger, chez les libraires et les directeurs des postes.—Les abonnemens datent des 1er et 16 de chaque mois. A Londres, 7, Strand, au bureau de *l'Observateur français*

L'ALGÉRIE

COURRIER D'AFRIQUE, D'ORIENT ET DE LA MÉDITERRANÉE.

BUREAUX :
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26.
Le Journal paraît les 2, 7, 12, 17, 22 et 27, jour de départ des courriers de l'Algérie.
Toutes les communications relatives à l'administration doivent être adressées au Gérant ; celles relatives à la rédaction, au Comité de Rédaction.
Les lettres et paquets *non affranchis* seront *rigoureusement* refusés.

L'Algérie est désormais et à toujours française. — La conquête par les armes est achevée.

SOMMAIRE.

FRANCE : Bulletin des Chambres. — ALGÉRIE : Les peuples pupilles et les peuples tuteurs. — L'Algérie et l'Irlande. — Contradictions. — Mouvement trimestriel de la population européenne. — Abd-el-Kader et la daïra. — Création d'un nouvel établissement. — Utilité des eaux en Algérie. — Travaux publics. — Amélioration des routes. — PROVINCE DE CONSTANTINE. — PROVINCE D'ORAN. — FAITS DIVERS. — VARIÉTÉS : Description de l'Algérie. — FEUILLETON : Les deux Esclavages. — Procédés de Sidi Domino.

FRANCE.

BULLETIN DES CHAMBRES.

CHAMBRE DES PAIRS. — Du 2. — Le projet de loi sur les réfugiés donne lieu à une très vive discussion, à laquelle prennent part M. de Montalembert, M. le ministre des affaires étrangères et M. Villemain. L'indépendance de la république de Cracovie, menacée par les trois puissances protectrices, et les abominables massacres de la Gallicie, tel est le texte choisi par M. de Montalembert, et qu'il a chaleureusement développé. Des faits nouveaux ont été apportés à la tribune par l'honorable orateur, qui demande au gouvernement d'intervenir avec énergie pour faire respecter les droits de l'humanité en Gallicie, et les traités auxquels la France elle-même a concouru, à l'égard de la république de Cracovie.

M. Guizot a, dans sa réponse, déclaré que le gouvernement français s'était empressé de renouveler ses protestations contre toute tentative de de violation des traités de Vienne. Il a, du reste, refusé de s'expliquer sur la demande à lui faite par M. de Montalembert, si l'intention du gouvernement était de se faire représenter à Cracovie par un consul. Après une vive et éloquente réplique de M. Villemain, le projet de loi sur les réfugiés a été adopté.

Du 3. — M. Martin (du Nord) remet à M. le président qui en donne lecture à la Chambre l'ordonnance du Roi qui déclare close la session de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés.

La Chambre se sépare aux cris de *Vive le Roi !*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Du 3. — Communication par M. le ministre de l'intérieur de l'ordonnance royale qui prononce la clôture de la session de 1846 pour la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

La Chambre se sépare aux cris de *Vive le Roi.*

L'ordonnance de dissolution de la Chambre des députés a été signée hier. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 1er août prochain ; ceux de la Corse pour le 8.

La Chambre des pairs et la Chambre des députés sont convoquées pour le 17 août.

CHRONIQUE.

INTÉRIEUR. — Le samedi 27 juin, sept exécutions capitales ont eu lieu sur divers points de la France.

— Des troubles graves ont éclaté dans l'atelier de Blaizy, chemin de fer de Dijon à Lyon. Ces désordres ont leur origine dans une rivalité qui existe entre les ouvriers français et piémontais. Ces premiers demandaient aux entrepreneurs le renvoi des autres. Le refus amena un combat acharné dans lequel plusieurs personnes perdirent la vie, et un grand nombre reçurent de graves blessures.

— Le conseil municipal de Metz vient de voter à l'unanimité une somme de 60,000 francs, à prendre sur le budget supplémentaire, pour mettre la classe pauvre à même de recevoir le pain à un prix modéré et au-dessous de la taxe.

De son côté, le conseil municipal de Verdun a voté un crédit fixé provisoirement à 6,000 fr et destiné à venir en aide à la classe ouvrière de cette ville.

— Des symptômes d'agitation, occasionnés par la cherté du pain, se sont manifestés dans la classe ouvrière de Bar-le-Duc.

— Plusieurs orages qui tous ont causé plus ou moins de dégâts, viennent d'éclater sur plusieurs points de la France ; notamment dans les Basses-Pyrénées, dans les Landes et dans la Moselle ; il est assez extraordinaire que malgré la grandes chaleurs qui ont régné à Paris, cette ville n'ait pas eu sa part de ces accidens naturels.

— Le fils d'un lieutenant-général, pair de France, âgé de 24 ans, et attaché au ministère des finances, s'est brûlé la cervelle hier dans son domicile, rue de la Madeleine, 44. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

— Une des filles de Lesurques, qui est mort sur l'échafaud victime d'une erreur judiciaire, vient de mettre fin à ses jours, désespérée de n'avoir pu obtenir la réhabilitation de la mémoire de son père.

Mme d'Anjou est la quatrième victime qu'atteint la condamnation de Lesurques ; sa mère et sa femme sont devenues folles toutes les deux ; son fils, désespéré de ne pouvoir obtenir la réhabilitation de son père, est allé se faire tuer sur un champ de bataille ; enfin, sa fille, Mme d'Anjou, vient de se jeter dans la Seine.

— Il a fait ces jours passés à Paris une chaleur étouffante ; le 4 juillet, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 24 degrés 5 dixièmes au-dessus de 0 ; le 5, à six heures du matin, 21° 8 ; à midi, 33° 4 ; à deux heures, 36° 2.

— On assure que le prince Louis Bonaparte, qui est toujours à Londres, a reçu définitivement la nouvelle qu'il ne pourrait se rendre à Florence auprès de son vieux père. Cette décision a, dit-on, été prise à l'instigation de l'Autriche, qui, selon l'instinct de sa politique méticuleuse, craint la présence du prince en Italie.

EXTÉRIEUR. — ITALIE. — Le nouveau souverain pontife est dans une situation très embarrassante. Il a été élu par le parti libéral du sacré collége, en opposition au cardinal Lambruschini, candidat de l'Autriche et du parti du *statu quo*. Mais le pape, quels que soient ses sentimens personnels, ne peut marcher sans un appui. Pie IX attend donc l'appui de la France, qui entraînerait celui de Naples et du Piémont.

— Pie IX a adressé à M. Rossi, ambassadeur de France à Rome, une lettre dans laquelle on remarque ce passage :

« Ecrivez à votre roi que je l'aime, que j'aime la France, et demandez-lui pour moi la même bonté *(la stessa bontà)* qu'il avait pour mon prédécesseur. »

— Une notification de Mgr Corbali Bussi a fait connaître aux Romains plusieurs actes de la munificence du souverain pontife. Outre les 6,000 écus d'aumône qui ont été distribués, Sa Sainteté a accordé cinquante-trois dots de 50 écus romains pour chacune des 53 paroisses de Rome et des environs, et mille dots de 10 écus pour les provinces des états pontificaux. Sa Sainteté a fait retirer à ses frais une grande quantité d'objets déposés au Mont-de-Piété.

— On assure que le nouveau pape s'est déjà prononcé en faveur des chemins de fer, repoussés avec tant d'opiniâtreté par son prédécesseur.

ANGLETERRE. — Dans son discours d'adieu au Parlement, sir Robert Peel a particulièrement insisté sur trois points : le système à suivre envers l'Irlande, la liberté commerciale, la paix avec toutes les puissances.

Après la séance dans laquelle il a annoncé sa démission au Parlement, l'honorable baronnet est parti pour la campagne ; il ne reparaîtra pas au Parlement durant cette session.

Lord John Russell a complété son cabinet.

Voici les noms des membres qui le composent, et qui seront officiellement investis de leurs fonctions dans le conseil privé que la reine doit tenir demain :

Premier lord de la trésorerie, lord John Russell ;
Lord chancelier, lord Cottenham ;
Président du conseil, le marquis de Lansdowne ;
Lord du sceau privé, comte de Minto ;
Ministre de l'intérieur, sir Georges Grey ;
Ministre des affaires étrangères, lord Palmerston ;
Ministre des colonies, comte Grey ;
Chancelier de l'échiquier, M. Charles Wood ;
Chancelier du duché de Lancastre, lord Campbell ;
Payeur-général, M. T.-B. Macaulay ;
Grand-maître des eaux et forêts, vicomte Morpeth ;
Directeur-général des postes, marquis de Clanricarde ;
Ministre du commerce, comte de Clarendon ;
Directeur du bureau du contrôle, sir John C. Hobhouse ;
Premier secrétaire pour l'Irlande, M. Labouchère ;
Premier lord de l'amirauté, lord Auckland.

Membres qui ne font pas partie du cabinet :

Lord lieutenant d'Irlande, le comte de Besborough ;
Commandant en chef, lord Wellington ;
Grand-maître de l'artillerie, le marquis d'Anglesea.
Directeur de la monnaie, le très honorable R.-L. Sheil ;
Secrétrire de l'amirauté, M. Ward ;
Attorney général, sir Thomas Widde ;
Lord de la trésorerie, lord Ebrington ;
Sous-secrétaire d'état de l'intérieur, sir William Somerville ;
Sous-secrétaire d'état des affaires étrangères, le très honorable E.-J Stanley.
Lord avocat, M. Ruthe
On désigne pour le sous-secrétariat des colonies, soit M. C. Butler, soit M. Hawes.
Il reste encore à nommer le ministre de la guerre.

Le nouveau ministère est composé exactement de la même manière que celui de 1841. Il n'y manque que lord Melbourne, MM. E.-J. Stanley et F.-T. Baring.

— M. Cobden quitte l'Angleterre pour un an. Dans quelques jours il traversera Paris, se rendant en Suisse. Ses concitoyens ont voulu réparer le dommage qu'il a subi dans sa fortune en s'occupant exclusivement des intérêts généraux. Une souscription a été ouverte pour lui offrir deux millions et demi, à titre de témoignage de gratitude. Cette souscription a produit le premier jour à Manchester 800,000 francs.

— Le club de la réforme a offert un banquet à Ibrahim-Pacha. Le fils de Méhémet-Ali était placé entre l'auteur et l'exécuteur des mesures contre l'Egypte en 1840, lord Palmerston et le commodore sir Charles Napier.

BELGIQUE. — On lit dans *l'Emancipation de Bruxelles*, du 5 juillet : « Nous tenons de bonne source que le traité hollando-belge est conclu, qu'il est signé par les négociateurs et qu'il arrivera à Bruxelles pour être soumis mardi, au plus tard, à la Chambre. »

MALTE. — L'Angleterre fait entreprendre à Malte des travaux de fortification très considérables. Un journal de Malte dit que l'on va sur-le-champ se mettre à l'œuvre pour couper le rocher qui se trouve entre le grand port et la quarantaine, de façon à isoler le fort Saint-Elme. Ce fort serait ensuite uni à l'île par un pont-levis. Les fortifications vont être considérablement augmentées ; et, lorsqu'on aura fait sauter ce rocher, la ville sera imprenable. Les tuyaux de fer qui doivent apporter de l'eau à la cité Valette sont fort avancés et communiqueront avec les vastes citernes du fort Saint-Elme. Il y aura suffisamment de place pour 4,000 personnes ; de sorte qu'en cas de nécessité, les Anglais, et ceux qui le désireront, auront toujours un lieu de refuge sûr. Il y aura un passage souterrain pour porter au fort les provisions nécessaires et pour permettre de sortir aux personnes qui voudront quitter l'île, lorsque l'occasion s'en présentera.

TURQUIE. — Pendant le voyage du sultan Abdul-Medjid, dit une correspondance récente de Constantinople, plus de 15,000 enfans, tant chrétiens que mahométans, ont été vaccinés par les médecins de la suite de Sa Hautesse.

— Le 11 juin, à dix heures moins dix minutes du matin, on a ressenti à Smyrne une forte secousse de tremblement de terre.

Le 10, une secousse avait été éprouvée à Mételin.

Depuis plusieurs jours on remarquait dans cette île des variations de température extraordinaire. Vers la fin de mai, le thermomètre s'était élevé à 24° de Réaumur, et dans les premiers jours de juin il s'est abaissé rapidement jusqu'à 11° avec une pluie qui a duré vingt-quatre heures. Ce phénomène est tout-à-fait étrange dans la saison. La température s'est maintenue ensuite de 14° à 16°, et enfin, le 10, elle était encore de 20°.

— Le choléra, qui avait éclaté à Aden avec intensité, n'a pas continué à se propager, et les nouvelles reçues à Suez par le bateau de Bombay sont d'une nature tout-à-fait satisfaisante.

EGYPTE. — Le *Bombay-Times* et le *Bombay-Courrier* parlent de *forcer le passage de Suez*. La menace a paru assez sérieuse pour que Méhémet-Ali y ait fait une réponse en forme dans le *Phare d'Alexandrie*. Le vice-roi a, dit-on, signifié aux consuls étrangers à Alexandrie, son intention d'aller à Constantinople.

— Les dernières correspondances reçues d'Egypte annoncent d'une manière positive le rappel du colonel Barnett, consul général d'Angleterre à Alexandrie. Il paraît que des dissentimens sérieux auraient éclaté entre cet agent et le pacha, à propos de la question du transit.

CHINE. — On sait que l'esclavage est, en Chine, très doux et très restreint. L'empereur vient encore, par un édit récent, d'améliorer le sort des esclaves. Les maîtres ne peuvent leur faire subir aucun supplice ; ils sont tenus de les nourrir, de les habiller, de les soigner, et ne doivent les faire travailler qu'un certain nombre d'heures par jour.

Parmi les dispositions spéciales que renferme cet édit, il en est une qui mérite d'être particulièrement remarquée : le maître est tenu, lorsque l'esclave a atteint l'âge de puberté et qu'il manifeste son vœu, de lui procurer une femme s'il est du sexe masculin, ou un mari s'il est du sexe féminin, et de faire procéder à la cérémonie du mariage, d'après les lois de l'Etat. Si le maître se refuse de satisfaire à cette obligation expresse, il est passible de peines sévères, et son esclave devient libre à

FEUILLETON DE L'ALGERIE.

LES DEUX ESCLAVAGES.

Depuis que l'Angleterre, au prix des plus grands sacrifices, a aboli ou au moins affiché la rétention d'abolir l'esclavage dans ses colonies, les écrivains qui, en France, se sont voués à la sainte cause de l'affranchissement, ont bien souvent retracé en termes énergiques le hideux tableau des persécutions, les tortures infligées aux malheureux esclaves.

Le journal *la Réforme*, dans l'un de ses derniers numéros, contient une touchante lettre écrite à la reine des Français, par une femme esclave cruellement frappée dans son affection maternelle. Avant d'exprimer notre sentiment et de faire remarquer les différences profondes qui, à nos yeux, séparent l'esclavage musulman de l'esclavage chrétien, (comment ces deux mots *esclavage* et *chrétien* peuvent-ils se trouver ensemble?) nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ce cri naïf qui s'élève de la plus infime région de la société vers le premier trône du monde, de la mère-esclave vers la mère-reine :

« Saint-Pierre (Martinique), février 1846.

» *A la Majesté la reine de France.*

» Madame,

« Je m'appelle Marie, et en priant la sainte Vierge ma patrone, j'ai pensé que vous qui êtes puissante dans votre royaume de la terre comme elle dans le Ciel, vous écouteriez la prière d'une pauvre mère esclave que le malheur accable.

» Ce n'est point une femme coupable qui vient implorer sa grâce ; c'est une pauvre mère qui n'a commis d'autre crime que d'aimer son enfant et d'avoir implore la protection des hommes pour n'en être pas séparée.

» Oui, Madame, c'est parce que j'ai osé réclamer contre l'embarquement illégal de ma fille qu'on allait vendre sur une terre étrangère que j'ai été violemment arrachée à mon pays où j'ai laissé dans la désolation mon mari, mes frères, mes sœurs et mes vieux parens.

» La bonne Vierge Marie écoute sans se lasser la prière des malheureux ; vous qui êtes bonne comme elle, qui êtes mère comme elle l'a été, vous écouterez avec la même indulgence la mère-esclave qui vient vous prier pour sa fille.

» J'habitais la Guadeloupe, ma patrie, Dans les derniers jours du mois de novembre 1845, ma maîtresse, après avoir retenu ma fille pendant dix jours dans une espèce de cachot, la fit prendre par le commissaire de police, M. Devaux, et embarquer clandestinement à bord d'une goëlette du Roi qui partait de la Basse-Terre (Guadeloupe), pour l'île Saint-Martin.

» A cette affreuse nouvelle, je me rendis avec toute ma famille chez les autorités qui nous promirent de la faire revenir ; en effet, trois semaines ne s'étaient pas écoulées qu'elle était de retour à la Basse Terre. Mais le jour même de son arrivée, deux gendarmes vinrent sur l'habitation où je travaillais, me prirent, me garrottèrent et me menèrent à la geôle pour être déportée de la colonie, sur la demande de M. le directeur de l'intérieur et du procureur-général M. Bernard.

» Le lendemain je fus embarquée avec ma fille et conduite à la Martinique où l'on nous a encore mises en prison. Cependant nous ne sommes pas de mauvais sujets, nous n'avons jamais fait de mal à personne, nous n'avons jamais été accusées d'un crime.

» Seule je suis coupable d'avoir osé dénoncer l'embarquement de ma fille que ma maîtresse envoyait à Saint-Martin pour la faire vendre bien cher aux Espagnols de Porto-Rico, comme elle a déjà fait, il y a quelques années, pour une autre de ses esclaves. Ma maîtresse doit plus qu'elle ne possède, son habitation est saisie par ses créanciers, elle ne peut donc en distraire un esclave et le vendre dans la colonie ; en vendant ma fille en pays étranger, c'était autant de perdu pour les créanciers et autant de gagné pour elle.

» Vous voyez, Madame, que ce n'est que par intérêt qu'on nous a illégalement arrachées de notre pays et séparées de notre famille. C'est pour y retourner et rester au milieu de nos vieux parens que nous tombons à genoux devant Votre Majesté, pour qu'elle écoute et exauce la prière d'une mère et d'une fille qui attendent en prison et dans les fers votre charitable intervention.

» Je suis, avec un profond respect, » Signé MARIE.

En lisant cette plainte déchirante de la pauvre esclave, en admirant cette expression élevée, cette courageuse énergie du sentiment maternel, et des plus saintes affections de la famille, combien les différences sociales s'effacent ! Entre la mère désolée qui s'agite dans les fers au nom de sa fille, et la royale mère vers laquelle, dans sa détresse, elle tend ses bras supplians, le monde a mis une distance infranchissable ; Dieu, en outre, semble les avoir séparées par l'immensité des mers et des continens, par les nuances de la chair, par la différence des races, et cependant c'est le même souffle, c'est la même foi, la même piété qui rapprochent l'âme de l'esclave de celle de la reine.

Là bas, pour satisfaire des intérêts misérables, d'aveugles passions, des chrétiens, des magistrats français traitent l'esclave avec plus de dureté qu'ils ne traiteraient une brute ; et quand par hasard la plainte de l'esclave franchit la distance et arrive jusqu'à nous, elle nous rappelle à l'égalité des races et des sexes devant Dieu d'où émane toute vie.

Nous n'avons pas l'intention de plaider ici la cause de la pauvre Marie. Si sa plainte est arrivée jusqu'à la reine, nous avons la certitude qu'elle sera entendue et qu'elle éveillera une pitié profonde dans ce grand et noble cœur si cruellement éprouvé au milieu même des splendeurs du trône. Mais qu'on nous permette un simple rapprochement.

L'esclavage chrétien est hideux, dégradant, cruel ; nos colonies recèlent des mystères d'iniquité et de barbarie qui feront un jour pâlir d'horreur les générations futures. Et cependant c'est à l'ombre du drapeau de la France, la plus généreuse nation du globe ! c'est par des chrétiens, fils du Sauveur des hommes, que de pareilles horreurs s'accomplissent ! Mais à quoi donc sert l'Evangile dans le monde?

Nous avons vu l'esclavage musulman, et là, nous devons le dire, à la gloire de l'Islamisme, l'horreur du mot a disparu devant la bénignité et la salutaire influence de la chose. Chez nous, l'esclavage, violation flagrante et brutale du texte sacré, l'esclavage ne peut se passer de fers, de prisons, de bourreaux, de fouets ; l'esclave est l'ennemi du maître et réciproquement ; chez les musulmans, au contraire, l'esclavage n'est autre chose que l'organisation de la domesticité. L'esclave fait partie de la famille, il naît et meurt sous le toit de son maître ; il élève les enfans, il partage toutes les vicissitudes de ses patrons ; il n'est pas une chose, une

l'instant. Cet édit a été rendu exécutoire dans tout l'empire au mois de janvier dernier.

Bourse. — Du 2 juillet.	5 0/0	P. H.	124 00	P. B.	120 90
	5 0/0	—	83 30	—	83 15
Du 6 juillet.	5 0/0	—	121 65	—	121 60
	3 0/0	—	83 35	—	83 15

ALGÉRIE.

LES PEUPLES PUPILLES ET LES PEUPLES TUTEURS.

Tous les grands Etats de l'Europe ont aujourd'hui comme un enfant mineur dont la tutelle leur est confiée ; ce n'est pas le lieu d'examiner s'ils ont recherché cette tutelle, s'ils en ont à l'avance pesé les droits et les devoirs. Ce qui est hors de doute, c'est que cette tutelle leur est échue, et qu'ils n'en exerceront les droits qu'à la condition d'en remplir les devoirs. C'est aux grandes puissances, protectrices et mères adoptives des peuples qu'elles gouvernent par droit de conquête, à juger dans leur sagesse s'il convient de donner à ces enfans qui souffrent et qui crient les soins d'une sollicitude tendre et prévoyante, ou de leur appliquer aveuglément les procédés rigoureux de la *vieille méthode*.

La Russie s'est chargée pour son compte exclusif de la tutelle du Caucase.

Elle exerce de plus, en compte commun avec la Prusse et l'Autriche, la tutelle de la Pologne.

L'Angleterre a son Inde, enfant lointain qu'elle a mise en nourrice, et son Irlande qui est à sa porte et qu'elle élève elle-même.

La France a aussi sur le seuil de sa porte méridionale un enfant passablement criard, l'Algérie.

Quelle est le fait saillant qui domine dans cet ensemble de circonstances analogues, c'est que les tuteurs et les pupilles sont séparés par un abîme profond, la religion.

Le Caucase est musulman et la Russie chrétienne.

La Russie et la Prusse sont protestantes, chacune à sa manière, et la Pologne catholique.

L'Angleterre est protestante, l'Irlande catholique, l'Inde musulmane.

La France est chrétienne et l'Algérie musulmane.

En ce moment que se passe-t-il ?

La Russie lutte dans le Caucase contre une insurrection chronique.

La Russie, la Prusse et l'Autriche luttent en Pologne contre une insurrection aiguë.

La France vient de comprimer une insurrection en Algérie, et l'Angleterre une insurrection dans l'Inde.

Mais qu'importe aux hommes d'Etat qui gouvernent le monde ces protestations des peuples mineurs contre une tutelle inintelligente ou barbare? Que leur importent les devoirs du fort et les droits du faible ? Quand les protestations se font entendre, on dresse des échafauds, on fait des razias, on tue ceux qui protestent ; et le silence se rétablit, et L'ORDRE recommence à régner comme autrefois à Varsovie ; après cela il n'en est plus question, pour quelque temps.

Mais voici que la protestation, calme et mesurée, mais persévérante et ferme de l'Irlande, a entraîné la chute d'un ministre.

Oh! pour le coup, c'est une grande affaire.

Puisque tels sont les soucis de l'âge parlementaire où nous vivons, puisque les droits de l'humanité ont besoin de chercher un appui dans les intérêts de portefeuille, acceptons avec joie, comme le premier pas d'une carrière nouvelle, l'exemple que l'Angleterre vient de nous donner.

Le coercition-bill, expression du vieux système de répression brutale, a renversé sir Robert Peel.

Espérons que le temps n'est pas éloigné où les massacres de la Gallicie et les razia en coupe réglée de l'Algérie, toutes ces hautes œuvres que le bon sens et l'humanité des nations modernes repousse avec dégoût, retomberont sur la tête, non-seulement des agens qui les exécutent, mais encore des ministres qui les approuvent.

L'ALGÉRIE ET L'IRLANDE.

L'Irlande fut conquise au douzième siècle, sous le règne de Henri II ; elle fut alors érigée en vice-royauté.

Cependant, jusqu'au seizième siècle, elle demeura à peu près barbare et inculte, quoique chrétienne.

A cette époque, elle se souleva pour sa religion et sa liberté contre Elisabeth, qui la comprima.

Elle fut alors partagée en 33 comtés et reçut un parlement.

Mais en 1640, une nouvelle insurrection éclata pour la liberté du culte catholique ; elle amena un horrible massacre et l'émigration d'un grand nombre d'Irlandais.

La révolution française fut pour l'Irlande le signal d'une nouvelle agitation, non moins violente que les autres. C'est alors, qu'après des excès dont lord Castelreagh fut l'un des plus ardens promoteurs, et dont ses dénégations n'ont pas lavé sa mémoire, fut dressé l'acte d'union qui incorporait le parlement d'Irlande dans celui d'Angleterre ; c'est-à-dire que par cette loi l'Irlande fut réunie à la Grande-Bretagne.

On sait quel est le caractère de la dernière insurrection, de cette houle qu'un seul homme depuis quinze ans soulève ou apaise à son gré.

L'Irlande a donc passé tour à tour par des épreuves, qui nous attendent peut-être nous-même dans notre Irlande méditerranéenne.

Elle a eu sa vice-royauté.

Elle a eu son gouvernement parlementaire distinct.

Elle a eu son pacte d'union contre lequel elle proteste aujourd'hui.

Et sous tous les gouvernemens elle a protesté, parce que sous tous les gouvernemens la razzia anglicane, prenant toutes les formes, s'est abattue sur les moissons catholiques. Jusqu'ici le parti de la répression l'avait constamment emporté ; mais lorsqu'il y a quelques jours, Robert Peel est venu proposer contre des désordres, fruits de la misère et de l'oppression, des mesures de rigueur, dignes des siècles passés, Robert Peel est tombé abandonné par son parti lui-même.

L'Algérie n'a point encore franchi les degrés par lesquels a passé l'Irlande ; espérons qu'elle n'aura pas besoin de les franchir, pour arriver en France au point où la question irlandaise est parvenue en Angleterre.

CONTRADICTIONS.

Les analogies qui existent entre l'Irlande et l'Algérie, analogies que le temps rendra plus saisissantes encore, mais qui résultent déjà aujourd'hui de la situation politique et de la situation religieuse des deux Etats, prêtent un intérêt tout particulier pour nous à la crise que l'Algérie britannique vient de déterminer dans le cabinet de Saint-James. Il est curieux de rapprocher l'opinion personnelle du premier ministre d'Angleterre et ses actes politiques, de ce qui s'est passé lors de la discussion des crédits de l'Algérie.

M. Guizot, partisan des idées progressives, des sentimens d'humanité du dix-neuvième siècle, consignant sa pensée personnelle dans un écrit qui a produit une vive sensation en France, et venant se faire à la tribune le champion officiel des idées et des sentimens opposés ; sir Robert Peel, ministre démissionnaire, exprimant en son nom personnel des vues opposées aux mesures rétroactives qu'il propose officiellement, n'est-ce pas l'image du temps actuel, où les hommes les plus distingués de la société, entraînés, d'un côté, par le mouvement de la société elle-même, retenus, de l'autre, par les préjugés et les précédens que ces préjugés ont établis, se voient sans cesse condamnés à être à la fois les instrumens du passé et les organes de l'avenir, tiraillés par une lutte incessante entre des concessions contradictoires, entre des souvenirs et des convictions.

Telles sont les impressions que nous avons éprouvées en lisant la partie du dernier discours de sir Robert Peel relative à l'Irlande et le discours de M. Guizot dans la discussion sur l'Algérie.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* du 30 juin publie un Etat comparatif de la population européenne dans les villes et localités de l'Algérie, administrées soit civilement, soit militairement, du premier trimestre 1846, conformément à la décision ministérielle du 25 novembre 1844.

Des différentes données fournies par cet Etat, il résulte :

1° Que la population européenne de l'Algérie s'élevait au 31 mars 1846, au chiffre de. 105,767

2° Que cette population est ainsi repartie :

Littoral.	97,574	
Intérieur.	8,193	
Français.	50,820	
Etrangers	54,938	
Hommes.	43,985	
Femmes.	25,476	
Enfans.	36,306	

3° Que sur la côte, les différens points administrés militairement, à savoir : Dellis, Bougie, Ténès, Djidjelli, Arzeu et Djema-Ghazaouat, ne comptent qu'une population de. 3,576

Et que dans l'intérieur il n'y a qu'une population de. 1,762

C'est celle de Constantine la seule qui soit administrée civilement.

4° Que, abstraction faite d'Alger et des communes qui en dépendent, formant ensemble un total de. . 65,282

L'administration militaire tient sous son autorité 20 centres de population, dont le chiffre est de. . . 10,007

Et que l'administration civile n'a que 7 centres de population, dont le chiffre est de. 30,508

Total égal. . . . 105,767

5° Que pendant le 1er trimestre 1846, le nombre d'Européens arrivés en Algérie a été de. 13,566

tandis que le nombre de départs a été de. 8,185

Différence en plus. . . . 5,381

Le nombre de décès a été de. . . . 1,170

Celui des naissances de. 768

Différence en moins. 402 — 402

Pendant ce trimestre, la population a donc augmenté de. . 4,979

Les points qui présentent la plus grande mortalité, relativement aux naissances, sont Alger avec ses communes et Philippeville. A Constantine, Bône et Oran, au contraire, le nombre des naissances l'emporte sur celui des décès. Cette différence ne peut s'expliquer que par l'état déplorable dans lequel se trouvent les villages automates de M. le directeur de l'intérieur et de la colonisation, villages élevés principalement aux environs d'Alger et de Philippeville.

ABD-EL-KADER ET LA DAIRA.

D'après le plus grand nombre de renseignemens, Abd-el-Kader serait toujours dans le voisinage de Seficifa, où les dernières nouvelles l'avaient laissé.

La Daïra est toujours campée à El-Korb, sur le cours supérieur de la Mlouïa. Les journaux d'Alger assurent qu'elle est livrée à de vives discussions. Les uns veulent rejoindre l'émir, d'autres voudraient pénétrer dans l'intérieur du Maroc, et se rapprocher de la capitale pour y fonder des établissemens paisibles. Enfin, quelques-uns inclinent à un rapprochement vers les Français ; mais on comprend que ce parti est obligé à une grande réserve.

Un grand nombre d'émigrés attendent, pour rentrer en Algérie, qu'ils aient pu récolter et vendre les blés semés en terre étrangère pendant le temps de l'émigration. Aussi s'attend-t-on à voir les retours plus nombreux lorsque la moisson sera faite.

Le bruit a couru parmi les tribus du sud de l'Algérie qu'Abd-el-Kader, las de se voir pourchassé par nos colonnes, avait enfin franchi la frontière et s'était retiré dans l'oasis de Figuig, située à cent lieues environ de la côte, dans le Sahara marocain, à une dizaine de lieues seulement de la frontière de l'Algérie.

Il est probable que cette oasis, entièrement peuplée de Berbères, chez lesquels le fanatisme de la nationalité est aussi facile à émouvoir que celui de la religion, sera le lieu de refuge de l'émir lorsqu'il se décidera à quitter l'Algérie ; mais à l'époque des dernières nouvelles, il lui restait encore dans la région sud-ouest de l'Algérie un espace assez large à parcourir avant d'être acculé à la frontière, et il est permis de douter qu'il se soit décidé aussitôt à nous laisser le champ libre de ce côté. — Cependant, sa situation en Algérie devient de plus en plus difficile et précaire ; il ne pourra bientôt plus sans danger y prolonger son séjour, et alors toute notre attention devra se porter sur le Maroc, où il est indubitable qu'il fomentera de nouvelles intrigues et organisera de nouveaux moyens d'attaque.

Le ministère est-il en mesure de déjouer toutes ces menées ? Nous ne le pensons pas.

CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT.

Une décision récente du ministre de la guerre porte que l'établissement de Sour-el-Ghozlan recevra le nom d'*Aumale* pour perpétuer le souvenir de la cérémonie dans laquelle M. le duc d'Aumale a posé la première pierre de ce poste-magasin.

L'occupation d'un point entre Médéa et Sétif, où existe une large trouée de deux cents kilomètres environ, était indiquée et réclamée depuis longtemps. Il y avait à choisir entre cette position et celle de Hamza, située sur le cours supérieur de la rivière qui porte ses eaux à Bougie, dans les versans septentrionaux du massif méditerranéen. Sour-el-Ghozlan est situé sur la ligne de partage entre le Sahara et le Tell, à la source de la même rivière, entre les bassins fermés du sud et les bassins ouverts du littoral. Sour-el-Ghozlan commande la communication très fréquentée qui relie Bou Sada, le principal centre commercial de l'Algérie, à Alger. Elle occupe de plus l'emplacement d'un marché, celui des Ouled-Dris, qui se tient tous les samedis et qui joue un rôle important dans les relations commerciales du Djebel-Dira. Sour-el-Ghozlan est de plus sur la route qui joint le pays des Ouled-Naïl à la ville de Bou-Sada au massif de la Kabilie ; elle n'est donc pas sans influence sur la situation politique des peuples indépendans du Djurdjura.

Sous ces divers rapports, l'occupation de ce point, appelé peut-être à devenir un jour un centre de population considérable, est une mesure utile.

Pour compléter l'occupation de l'Algérie ou au moins du Tell qui est la région vraiment dominante, il reste encore quelques établissemens à fonder, et nous espérons que la nécessité de ces fondations sera reconnue prochainement ; ces établissemens complémentaires, dont la création nous paraît urgente, devront être établis sur les points suivans :

1° A Fortaça, au confluent de l'Ouad-el-Abd et de la Mina ; ce point domine à la fois trois tribus remuantes et nombreuses, les Flita, les Bordjia et les Hachem.

2° A Tifech, dans la province de Constantine, ou à Khemiça, qui en est tout voisin. Cette position située à la source de deux grandes rivières, la Medjerda et la Seybouse, est aussi le siége d'un marché considérable et la clé des communications les plus importantes de la province de l'est, la route de Bône à Tebessa et celle de Constantine à Tunis.

3° Enfin l'occupation de la ville de Tebessa par quelques centaines d'hommes, combinée avec celle de Khemiça, assurerait

---

propriété, un meuble intelligent comme chez nous, il est un homme et traité comme tel.

Nous ne citerons aucun fait particulier de dévouement du maître à l'esclave, et de l'esclave au maître chez les peuples musulmans, parce que de pareils faits peuvent, nous le savons, se produire exceptionnellement en tout lieu. Et, Dieu merci ! ce n'est pas nous qui nierons, qu'au milieu même de l'état social le plus vicieux, le cœur humain ne puisse se laisser entraîner vers la pratique des plus nobles vertus. D'ailleurs, ce caractère général, tel que nous venons de l'indiquer en deux mots, des deux esclavages chez les peuples chrétiens, et chez les peuples musulmans, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de produire des faits à l'appui.

Hâtons-nous donc de conclure.

L'islamisme est conséquent avec lui-même : il a fait de l'esclavage une institution sociale à laquelle nous donnerions volontiers le nom d'institution des services privés, un moyen d'adoption ignoré chez nous. L'esclavage musulman, en effet, est l'organisation religieuse de la domesticité ; c'est le lien qui attache le puissant au faible, le riche au pauvre, le grand au petit.

Le christianisme au contraire est en contradiction avec lui-même, non seulement en maintenant l'esclavage, mais aussi en maintenant la dernière trace du servage antique, c'est-à-dire la domesticité. Aussi voyez à quels excès de dépravation, de misère, de cruautés, de mensonges, de perfidie, nous arrivons par ce seul fait de notre opposition au texte sacré.

Chez les musulmans l'esclavage est doux, bienveillant, dévoué, paternel ; la famille du maître est la famille de l'esclave.

Chez les chrétiens, au contraire, l'esclavage est hideux, la domesticité dégradante.

C'est que le Coran est le livre de l'autorité ; l'Evangile, au contraire, est le livre de la liberté. *Vos omnes fratres estis*, nous crie l'apôtre à travers les siècles ; or, nos domestiques, que nous méprisons, qui nous volent et nous trompent ne sont pas nos frères.

Notre ennemi, c'est notre maître, dit Lafontaine, et dans sa naïveté ce grand esprit peut-être ne se doutait pas qu'il indiquait la plus grande plaie sociale du christianisme.

N'est-ce pas pour apporter un remède à cet état de choses, que Dieu rapproche aujourd'hui les sociétés chrétiennes des sociétés musulmanes ?

N'est-ce pas pour cela que le flot providentiel nous porte en Algérie et en Egypte ?

PROCÉDÉS DE SIDI-DOMINO EN FRANCE.

Nous avons, dans le temps, raconté avec quelques détails les victoires et conquêtes du fisc (Sidi-Domino) en Algérie. En France, le fisc a des allures toutes différentes dans la forme, bien qu'au fond ce soit toujours la même chose, puisque, des deux côtés de la Méditerranée, il s'agit de pressurer le plus énergiquement possible la matière imposable ; *mais* chez nous le fisc a certaines façons de procéder, certains argumens, certain langage dont on ne saurait se faire une idée, ou plutôt dont les contribuables ne peuvent que trop se faire une idée, pour peu qu'ils mettent de négligence à acquitter ce qu'en argot fiscal on appelle *les douzièmes échus*.

Nous occupons dans un coin quelconque de Paris un logement modeste auquel nous devons l'honneur d'être compté parmi les débiteurs de l'Etat. Nous fûmes aviaé d'abord, par un avertissement sur papier *blanc* que nous devions une cote mobilière s'élevant à la somme de dix francs, dont un M. Beaud nous invitait à payer immédiatement le huitième. C'est ainsi que pour la première fois nous apprîmes comment le ministre des finances entendait nous faire exercer le trente-cinq millionième de souveraineté populaire dont nous sommes investi à ce qu'il paraît.

Nous lûmes avec attention ce grimoire, et, nous l'avouons à notre honte, il nous fût impossible d'y comprendre quoique ce soit. Nous serions, avec moins d'efforts, parvenus à déchiffrer une page du Talmud.

Nous jetâmes au feu cet énigmatique papier *blanc*, et nous oubliâmes complètement la réclamation de M. Baud, quand notre concierge nous remit, d'une main tremblante, un papier *bleu*. C'était une sommation *avec frais*, où un Monsieur, soussigné, se disant porteur de contrainte, nous *sommait* de payer les douzièmes échus, c'est-à-dire cinq francs environ, faute de quoi il nous menaçait de nous poursuivre par voie de *garnison*. *Garnison* ! par voie de *garnison* ! Qu'est-ce que cela pouvait signifier? Ledit papier *bleu* étant aussi inintelligible que le papier blanc nous résolûmes d'attendre pour avoir l'explication de l'énigme et de ce mot *garison* qui nous intriguait fort.

A quelques jours de là, notre concierge épouvanté, nous remit un troisième papier, cette fois il était *rouge* ! Nous ne pûmes nous empêcher d'admirer cette touchante et patriotique attention du fisc, qui mettait ainsi sous nos yeux les couleurs nationales, et nous prouvait qu'il était Français jusqu'au fond de sa bourse. Qui donc disait que le *vert* était la couleur du fisc? Non ! le fisc est tricolore jusque dans ses sommations.

Nous vous laissons à penser avec quel empressement nous ouvrîmes le papier rouge qui devait expliquer, selon nous les hyérogliphes du papier *bleu*. Hélas! non : le même monsieur soussigné, s'intitulant toujours porteur de contraintes, nous déclarait cette fois que nous étions soumis à la contrainte par voie de *garnison collective*, et que si nous ne payions pas les cinq francs et quelques centimes réclamés par l'Etat, nous serions soumis à la *garnison individuelle à domicile*.

Ceci ne nous expliquait pas encore ce qu'il allait entendre par ce mot mystérieux de *garnison*, et la perspective que l'on nous laissait entrevoir d'avoir enfin une *garnison* exprès pour nous, c'est-à-dire individuelle et à domicile n'était pas faite pour nous engager à payer instantanément.

Nous attendîmes donc, espérant toujours voir la *garnison* en question.

Mais il paraît que la *garnison* est un mythe, ce qui prouve que le fisc est beaucoup plus poète qu'on ne le croit généralement. Malgré nos efforts, nous n'aurons pas de garnison dans notre mansarde, et au lieu de garnison, voici que nous recevons d'un certain M. Alkhan (*nom arabe*, s'il en fut) une lettre charmante dans laquelle M. Alkhan a l'honneur de nous prévenir qu'il est chargé de nous poursuivre judiciairement par voie de *saisie*.

Fi ! que c'est trivial ! On nous promet une garnison pour notre propre compte, une garnison individuelle et à domicile, et on nous envoie tout prosaïquement un huissier. Ah ! M. le ministre des finances, pourquoi donc faire si mal les choses !

Décidément le fisc n'est pas plus ingénieux en France qu'en Algérie, mais il est tout aussi âpre, et c'est consolant.

tranquillité des tribus les plus considérables et les plus indécises de la province, les Nemêmcha, les Ouled-si-Iahia-ben-Ta'eb, les Hanencha et les Harakta. Le massacre de nos malades exécuté par la tribu-frontière turbulente des Ouled-si-Iahia-ben-Taleb prouve que de ce côté nous avons besoin d'un point d'appui.

Au reste, l'établissement de Sour-el-Ghozlan nous met sur une bonne voie. Espérons que l'administration y persévérera.

UTILITÉ DES EAUX EN ALGÉRIE.

On a souvent reproché à l'Algérie de n'avoir pas de fleuves navigables; on aurait pu avec autant de raison reprocher à la France de ne pas produire de dattes.

Dans ce monde, chaque pays comme chaque homme a sa spécialité, et il est aussi déraisonnable de demander à une contrée le genre de produits que la nature lui a refusés qu'il le serait de demander à un homme un genre de travail auquel il n'est pas propre.

Ce qui forme le caractère particulier de l'Algérie, au point de vue de la distribution des eaux sur le sol, c'est l'encaissement des vallées et la raideur d'inclinaison des lignes d'écoulement.

Paris, situé à 40 lieues de l'Océan, n'est élevé au-dessus du niveau de cette mer que de 25 mètres. A Alger, la grande plaine de la Metidja, qui de part et d'autre va se perdre dans la mer par des pentes en apparence douces, se trouve en quelques points à 30 et même 50 mètres au-dessus de la Méditerranée.

Constantine, qui n'est séparée de la côte que par une distance de 22 lieues, est élevée de 650 mètres.

Le plateau de Sétif, placé à peu près à la même distance, domine de 1,100 mètres le niveau de la mer.

La côte de l'Algérie, relativement à nos côtes de France, et bien plus encore aux côtes de l'Amérique, où la pente des eaux est insensible, se présente donc à celui qui l'aborde par le Nord comme un mur sur lequel les eaux tombent et se précipitent avec une grande vitesse.

Mais cette vitesse et la rapidité des chutes qui en est la conséquence, dotent l'Algérie d'une spécialité, qui peut-être n'appartient au même degré à aucune contrée du monde.

Les rivières de l'Algérie n'ont assurément qu'une valeur presque nulle comme moyen de transport; mais en revanche, elles en ont une fort considérable comme puissance motrice et comme puissance fécondante. Là où les rivières se précipitent entre les rochers, il y a lieu d'employer les eaux à peu de frais à la création d'usines. Là où elles coulent dans les vallées, il y a lieu de les détourner pour les employer à des irrigations. L'un et l'autre moyen d'utilisation est rendu facile par l'encaissement des berges, et ce qui, au point de vue de nos habitudes, de nos besoins de locomotion, constitue un vice radical, devient alors une qualité éminente.

Prenons pour exemple le Roumel. Cette rivière donne à l'étiage 4,000 litres d'eau par seconde. Au pied des rochers de Constantine, le fond du lit est élevé d'environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle représente donc dans la partie de son cours qui s'étend de ce point à son embouchure, une force de 4,000 kil. tombant d'une hauteur de 500 mètres ou de 2 millions de kil. tombant d'une hauteur d'un mètre ou élevés à un mètre de hauteur; ce qui équivaut à environ 27 mille chevaux de 75 kilogrammes. Si au lieu d'être élevé de 500 mètres (ce qui est une hauteur énorme en égard à la distance), le cours de cette rivière n'avait, comme la Seine à Paris, que 25 mètres d'élévation au-dessus du vaste réservoir dans lequel elle roule ses eaux, le Roumel acquerrait peut-être des propriétés qui lui manquent aujourd'hui; mais il perdrait assurément la propriété essentielle qui le distingue comme moteur, puisqu'il ne fournirait plus à l'industrie qu'une force d'à peine 1,300 chevaux. Et comme l'élargissement de la vallée accompagne toujours l'adoucissement des pentes, les travaux d'utilisation deviendraient plus dispendieux; de sorte que le fleuve cesserait d'être propre au rôle spécial que la nature lui a dévolu.

Il est également facile, par suite de la propriété générale, ou si l'on veut du défaut général des cours d'eau, de les utiliser comme moyen d'irrigation; car l'encaissement des vallées est une circonstance qui rend facile et peu coûteuse la construction des barrages.

Enfin il est un genre d'utilité auquel la configuration du sol de l'Algérie se prête encore merveilleusement bien. Presque toutes les rivières présentent, dans certaines parties de leur cours, des étranglemens étroits au fond desquels elles coulent. Le Bousellam, près de Sétif, le Chélif, la Mina, et presque toutes les rivières d'Afrique présentent des accidens de ce genre.

Il est donc facile d'obtenir en amont de ces points, moyennant quelques travaux d'art, que la nature elle-même semble avoir pris soin d'indiquer, des bassins ou réservoirs d'eau considérables auxquels on peut donner l'étendue et la profondeur que l'on désire, suivant le but que l'on se propose d'atteindre.

Nous citerons encore le Roumel, parce que ce fleuve, si capricieux, si étrange, si fantastique même, se trouve précisément à côté d'un de nos principaux établissemens qui, du haut de son rocher aride, le voit à ses pieds sans pouvoir en jouir, et éprouve en quelque sorte le supplice de Tantale. Le Roumel entre au pied de la pointe sud de Constantine, dans une gorge de rochers qui n'a pas plus de cinq mètres de largeur dans le bas, et dont les deux faces sont presque taillées à pic. Si l'on fermait cette porte jusqu'à une certaine hauteur par une digue qui coûterait de 20 à 30,000 fr., les eaux s'élèveraient aussitôt en amont jusqu'à la hauteur de cette digue par-dessus laquelle elles se déverseraient ensuite; on aurait ainsi au pied de Constantine un vaste réservoir d'eau, dans lequel les habitans pourraient se baigner pendant l'été; jouissance dont ils sont entièrement privés aujourd'hui. Au-dessous de la partie réservée aux hommes, il serait facile d'établir un abreuvoir pour les chevaux. Enfin au-dessous encore, l'abattoir établi à treize mètres au-dessus du lit de la rivière, et qui en été exhale une odeur pestilentielle, trouverait, à quelques mètres seulement du seuil d'entrée, des eaux abondantes qui permettraient d'entretenir dans cet établissement toute la propreté qu'il réclame impérieusement.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs les différens partis qu'il est possible de tirer des eaux en Algérie, parce que jusqu'à ce jour on s'est montré, nous le pensons, trop dédaigneux à cet égard. Le barrage du Sig a prouvé cependant que dans la province d'Oran l'utilité des eaux, comme moyen d'irrigation, avait été comprise. C'est un travail qui assurément fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçu et exécuté; mais la province de Constantine n'a pas encore de travail de ce genre, et c'est au chef-lieu même de cette province qu'un monument semblable serait le plus facile à élever, le moins coûteux et le plus fécond en résultats.

Nous faisons des vœux pour que l'administration, qui, assure-t-on, est disposée à faire dans un intérêt privé des sacrifices considérables, élargisse un peu le cadre de ses idées et se place davantage au point de vue de l'intérêt public.

Un journal belge, *le Politique*, contient une longue lettre relative à l'Algérie. Sans adopter complètement toutes les idées émises par l'auteur, nous voyons avec plaisir les journaux étrangers, et surtout les journaux belges, donner leur mot sur la construction de ce vaste édifice, auquel toutes les nations de l'Europe doivent apporter leur pierre. L'ouverture du chemin du Nord a rapproché Bruxelles d'Alger; l'ouverture du chemin de Paris à Marseille les rapprochera bien davantage encore. Quand les distances matérielles s'abrègent et s'effacent, quand la vapeur, cette arme pacifique à longue portée, opère un rapprochement matériel entre les hommes, il est heureux de voir la presse, cette autre arme à longue portée, s'associer à ce mouvement et apporter de tous les pays sa part de lumière aux questions cosmopolites.

Voici un extrait de la lettre publiée par *le Politique* :

Nous sommes à une époque où *la matière émigrante*, si je puis m'exprimer ainsi, ne manque pas aux colonisateurs. Une fièvre d'expatriation agite, tourmente les masses dans la plupart des Etats de l'Europe; des populations entières désertent leur patrie pour aller peupler, féconder, exploiter des continens lointains. L'Allemagne seule fournit annuellement à l'Amérique du Nord plus de deux cent mille émigrans, qui emportent avec eux, dans les Etats-Unis, un capital de 50 millions de francs.

L'Angleterre écoule aussi chaque année vers ses colonies et vers la république de l'Union cent mille ames environ.

La Suisse, le grand-duché de Bade, la Hesse-Electorale, la Hollande, la Pologne et plusieurs autres contrées du Nord de l'Europe envoient également tous les ans de nombreux essaims de colons au Nouveau-Monde.

Si donc l'Algérie, qui n'est qu'à deux journées des ports de France, n'a pu, depuis quinze ans, attirer dans ses vastes plaines, si justement renommées pour leur fertilité et leur salubrité, qu'une population de cent mille ames, dont la moitié se compose d'aventuriers et de misérables échappés ou chassés de l'Espagne, de l'Italie et de Malte, c'est parce que les colons sérieux, honnêtes et capables ne vont pas ordinairement dans un pays administré et gouverné *militairement*. De semblables colons choisissent toujours, pour s'établir, un pays où leurs droits civils, leur liberté individuelle et leurs propriétés sont entourés de garanties suffisantes, où leur existence et tous leurs intérêts enfin sont protégés contre l'arbitraire du pouvoir par des principes, par des lois et par des institutions civiles ou politiques.

L'abondance des matières et la place que nous avons dû consacrer aux discussions politiques dont l'Algérie a été le sujet dans ces derniers temps, nous ont empêchés d'entretenir nos lecteurs d'une publication intéressante que poursuit en ce moment le ministre de la guerre. Nous voulons parler de la collection de travaux de la commission scientifique.

On sait que ces travaux sont divisés en trois sections, savoir :

Les sciences historiques;
Les sciences physiques;
Les beaux-arts.

Dans la section des sciences physiques il a paru dans ces derniers temps deux nouveaux volumes qui forment les tomes 8 et 9 de la collection.

Le tome VIII contient une description géographique de l'empire du Maroc, par M. E. Renou. Cet ouvrage est divisé en deux parties: la première, intitulée *Géographie critique*, renferme la discussion approfondie de tous les points relatifs à la géographie marocaine, l'examen de tous les ouvrages qui ont traité de cette contrée, et enfin un grand nombre de documens inédits que l'auteur est parvenu à recueillir et qui l'ont aidé à éclaircir beaucoup de questions demeurées jusqu'ici sans solution; la seconde partie, intitulée *Description géographique abrégée*, présente l'ensemble de la situation de l'empire du Maroc, telle qu'elle résulte de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour et de renseignemens nouveaux puisés à diverses sources.

Dans cette seconde partie, M. Renou traite successivement de la situation et de l'étendue de l'empire, des frontières, de la configuration générale du sol, de la division générale du Tell et du Sahara; il donne des détails intéressans sur la richesse minérale, l'agriculture, le climat, les divisions politiques et administratives, les différentes races d'habitans, les populations et enfin les migrations des tribus sahariennes. Au tome VIII est joint un *Appendice*, contenant des notices sur quelques nouveaux itinéraires et sur l'occupation des villes maritimes par les Portugais, et enfin des itinéraires et des renseignemens sur le pays de Sous et autres parties méridionales du Maroc, recueillis par M. Adrien Berbrugger.

Le tome IX contient la traduction de voyages exécutés et racontés par des indigènes dans le sud de l'Algérie et des états barbaresques de l'Ouest et de l'Est; l'auteur de cette traduction est M. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. Les manuscrits traduits appartiennent à la bibliothèque d'Alger. Cette traduction est suivie d'itinéraires et de renseignemens fournis à M. Berbrugger, par un Algérien de distinction, Sid-Ahmed-Oulid-bou-Mezrag, et d'un voyage par terre de Taza à Tunis, à travers toute l'Algérie, par M. Fabre, qui l'exécuta au commencement de 1838.

Dans la section des sciences physiques, ont été publiées récemment les deux premières livraisons de l'histoire des Mollusques, par M. Deshayes. Cette première partie des travaux de M. Deshayes traite des Mollusques acéphalées;

Quatre livraisons de l'*Histoire naturelle des animaux articulés*, par M. H. Lucas. Les deux premières livraisons composent la première partie de l'ouvrage de M. Lucas relative aux crustacés, arachnides, myriapodes et hexapodes; les deux dernières livraisons forment la seconde partie qui traite des insectes;

Une livraison de botanique par MM. Bory de Saint-Vincent et Durieu de Maisonneuve. Cette première livraison traite des acotylédons.

Le second volume de la *Physique générale* par M. G. Aimé, contient les observations sur le magnétisme terrestre.

La section des beaux-arts a publié les deux premières livraisons d'architecture et de sculpture, par M. A. Ravoisié. Ces deux premières livraisons sont consacrées aux études sur la plus célèbre des villes anciennes occupée aujourd'hui par les Français, Constantine. La première livraison renferme:

1° Une vue de Constantine, appelée par les Arabes: Ksuntinet-el-Haoua, la ville aérienne. La vue est prise de Koudiat-Ati, en face de la brèche;

2° Un plan général de Constantine et ses environs, accompagné de quelques coupes qui donnent des détails d'archéologie, et qui permettent d'apprécier l'étrange topographie de cette ville;

3° Une vue, plan, coupe et élévation du magnifique aqueduc romain, qui apportait jadis les eaux à la ville, et dont il reste de si imposans vestiges;

4° Un plan et une élévation de l'arc-de-triomphe dont un arceau se voit encore dans l'intérieur de la ville;

5° Des détails d'architecture relatifs à un arc-de-triomphe romain. La seconde livraison renferme :

1° Une vue avec coupe et détails du pont romain, appelé aujourd'hui El-Kantara, restauré par Salah-Bey en 1790;

2° Une élévation du même monument;

3° Un plan figurant l'état du Capitole romain en 1840, dégagé des constructions arabes qui couvraient à cette époque le sol de la Kasba;

4° Une élévation d'une partie de la Kasba destinée à montrer l'emplacement et les dispositions du Capitole romain;

5° Des plans, coupes et élévations de détail de quelques monumens élevés dans le Capitole, et dont les restes existent encore aujourd'hui;

6° Des détails d'architecture relatifs au même objet.

Tels sont les différens travaux que la commission scientifique a produits dans ces derniers temps, et dont la publication s'est accomplie par les soins du ministère de la guerre. Indépendamment du mérite de chacun de ces ouvrages, l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

Planches et texte, tout est exécuté avec un grand soin. Les sciences historiques et les sciences physiques ont été confiées aux presses de l'Imprimerie royale. Le texte des travaux compris dans la section des beaux-arts, est imprimé par MM. Firmin Didot qui sont les éditeurs de cette partie de la publication.

Les éditeurs sont : pour les sciences historiques, la physique générale et l'histoire naturelle des mollusques, MM. Langlois et Masson.

Pour la botanique, MM. Gide et Comp.

Pour l'entomologie, M. Arthus Bertrand.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

SUBDIVISION DE BÔNE.

Les tribus de l'Algérie qui bordent la frontière, soit de Tunis, soit du Maroc, accoutumées à vivre dans une sorte d'indépendance et à ne payer la contribution ni à l'une ni à l'autre des deux puissances, sont fréquemment le théâtre de désordres qu'il est de l'intérêt de notre domination de faire cesser.

C'est dans ce but que M. général Randon opère en ce moment sur la frontière de Tunis.

Le 22 juin, il bivouaquait sur l'Ouad-Zerga, un des hauts affluens du Medjerda. Déjà le 20, quelques fractions de tribus tunisiennes, formant environ 400 cavaliers et six cents fantassins, s'étaient présentées devant son camp sous la conduite d'un chérif, du kaïd du Djebel-Ouarghia et de Hacenaoui, le cheikh réfugié des Hanencha.

Le général Randon n'hésita pas à marcher à leur rencontre; par une manœuvre hardie, il parvint à séparer l'infanterie et la cavalerie ennemies et poursuivit les cavaliers pendant l'espace de cinq lieues jusque sur le territoire tunisien.

Cependant les spahis avaient mis pied à terre à cause des difficultés du terrain montueux où ils se trouvaient engagés, et ils soutenaient ainsi une lutte corps à corps avec les fantassins ennemis. L'arrivée d'un bataillon de la légion étrangère détermina la fuite de ceux-ci; ils se sauvèrent sur le territoire tunisien où ils furent poursuivis. Les spahis rapportèrent au camp un grand nombre d'armes, parmi lesquelles se trouvaient des massues ferrées.

Les Arabes ont eu plus de cent morts et beaucoup de blessés. De notre côté nous avons eu un homme tué et trois blessés légèrement.

Le 21, la colonne a campé à Sidi-Ioucef sur le territoire tunisien.

La colonne a continué sa route vers le sud pour compléter le succès des opérations entreprises contre les Ouled-Si-Iahia-Ben-Taleb, et les Nemencha qui avaient organisé des moyens de résistance dans le massif montagneux du Dir, pays des Ouled-Si-Iahia.

Il paraît que le bey de Tunis a signifié, de la manière la plus formelle, aux tribus de la frontière, la défense de prendre part à nos démêlés; mais l'état de désordre qui règne dans le voisinage de la limite des états, donne lieu de craindre que ses ordres ne soient pas ponctuellement exécutés.

SUBDIVISION DE PHILIPPEVILLE.

Quelques tribus de montagnards, de celles qui habitent dans la partie la plus occidentale du cercle, et par conséquent dans le voisinage du pays insoumis, avaient refusé d'acquitter le montant de la contribution; mais le kaïd Seaoudi, à la tête de son goum seulement, les a fait rentrer dans le devoir, et a opéré une saisie de bestiaux dont la valeur garantira les droits du Trésor.

On a tout lieu d'espérer que les mouvemens qui ont eu lieu récemment au nord de Sétif n'exerceront aucune influence fâcheuse sur le cercle de Philippeville. Les Kabiles des tribus qui le composent montrent les meilleures dispositions. Dernièrement un cheval et deux mulets volés au village Saint-Antoine ont été repris le lendemain par un chef kabile et rendus à leurs propriétaires. Deux montagnards soupçonnés d'avoir pris part à ce vol, ont été arrêtés par les soins du bureau arabe et viennent d'être mis à la disposition de M. le procureur du roi.

SUBDIVISION DE SÉTIF.

La colonne qui opère au nord de Sétif sous les ordres de M. le colonel Eynard, a eu un nouvel engagement, le 17, avec quelques fractions des Ammoucha. Nous avons eu un officier tué, M. le lieutenant Leduc, deux autres officiers et quinze soldats blessés. On a remarqué qu'un contingent de Kabiles venus des bords de la mer, est resté spectateur de l'action et s'est retiré sans prendre part au combat. Le khalifa du chérif Moula Ismaël a été tué par des gens de la tribu des Ammoucha, qu'il voulait empêcher de se soumettre à nous.

PROVINCE D'ORAN.

M. le colonel Renault a reçu, le 16 juin à Askouva, le convoi amené de Tiaret par M. le commandandant de Pontevès. Il a repris ensuite la route de Stiten, afin de compléter la soumission des tribus du sud.

Le colonel Roches a traversé, le 14 juin au matin, le Chott-el-Gharbi, poursuivant de nombreuses émigrations qui cherchaient à gagner le Djebel-Guettar, au-delà de la rive méridionale du Chott. Il est parvenu à les atteindre après une marche des plus pénibles, pendant laquelle la colonne qu'il commandait a cruellement souffert de la chaleur et de la soif. La razzia a porté principalement sur les Djafra et les Ouled-Belagh auxquels s'étaient mêlés quelques Hameian-Gharaba ou Beni-Matar. A la suite de cette affaire, une fraction des Djafra s'est détachée du parti de l'insoumission et est rentrée dans l'obéissance.

M. le général Cavaignac est enfin parvenu à atteindre trois tribus qui avaient pris la principale part à l'infâme guet-apens de Sidi-Brahim, et qui, depuis cette époque, avaient constamment pris la fuite à l'approche de nos colonnes : c'étaient les Ouled-Atiia, les Msirda et les Souahlia. La retraite habituelle de ces tribus était le pays des Beni-Snacen, qu'elles gagnaient en suivant le cours de l'Ouad-Kis. M. le général Cavaignac, par une manœuvre habile, parvint, dans la journée du 15 juin, à intercepter aux trois tribus leur communication habituelle, et à les surprendre; il les poussa ainsi jusqu'à la mer, brûlant leurs villages et capturant leurs troupeaux.

Le général, après les avoir acculés à la mer, aurait pu les détruire complètement. mais il a reculé devant une pareille rigueur, et a accordé leur grâce à ceux qui avaient échappé aux premiers coups.

ARZEU.

M. Perrin, chef du service des domaines, était attendu à Arzeu pour livrer aux concessionnaires les lots à bâtir et à cultiver. Le 25, commenceront les travaux du débarcadère par l'administration des ponts-et-chaussées de Mostaganem; 80,000 francs y seront affectés.

MM. Azéma de Montgravier, capitaine d'artillerie attaché à la direction des affaires arabes, et Lozivy, inspecteur de la colonisation, ont visité les environs d'Arzeu pour étudier l'assiette de nouveaux villages destinés à relier cette place avec Mostaganem et Mascara.

ORAN.

M. de Marsilly, capitaine du génie, établit la ligne de correspondance télégraphique d'Oran à Mostaganem. Deux télégraphes sont déjà en voie de construction : l'un sur le versant intérieur de la montagne des Lions, l'autre sur le plateau des Hamianes entre les salines et la mer.

(*Echo d'Oran.*)

MM. les Souscripteurs de l'Algérie *et des* départemens *dont l'abonnement doit expirer le 15 juillet, sont priés, de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Les bandes imprimées les fixeront à cet égard.*

Toute demande d'abonnement faite directement, doit être adressée (franco) *au Gérant du Journal, et accompagnée d'un* mandat à vue *sur la Poste.*

FAITS DIVERS.

— On assure que M. le maréchal Bugeaud doit partir pour la France avec toute sa famille du 20 au 25 juillet.

Un second mariage se prépare dans la famille de M. le maréchal Bugeaud : Mlle Mac-Léod, sa nièce, est sur le point d'épouser M. Fourichon, capitaine de corvette.

— M. le duc d'Aumale a signé le contrat de mariage de Mlle Léonie d'Isly avec M. le chef d'escadron Feray.

— M. le maréchal-de-camp Loyré d'Arbouville est désigné pour inspecter les corps d'infanterie compris dans le 2e arrondissement d'inspection en Algérie, en remplacement de M. le lieutenant-général de Lamoricière, actuellement en congé en France.

— Mgr l'évêque d'Alger, au nom duquel M. l'abbé Lyonnet a déjà pris possession du diocèse, s'embarquera le 8 juillet à Toulon pour se rendre en Afrique. Le prélat, malgré les chaleurs excessives, n'a pas voulu tarder davantage à se rendre au poste important qu'il va occuper, et où il peut rendre de grands services.

— Après un court séjour à Angers, le général Lamoricière est parti pour Candé, où se trouve sa famille.

— M. le ministre de l'instruction publique, arrivé à Soultberg le 28 juin, et à Port-Vendres le 30, s'est embarqué sur le champ à bord du *Météore*, qui l'attendait pour le transporter à Alger.

— On écrit d'Alger au *Toulonnais* :

« Les négociations qui ont eu lieu dans les derniers temps entre le ministre de la guerre et le gouverneur-général de l'Algérie ont été tenues secrètes ; cependant, on sait d'une manière positive que le duc d'Isly rentrera sous peu en France. On cherche maintenant, s'il faut en croire des personnes qui ont la prétention d'être bien renseignées, à arriver à une espèce de transaction qui mettrait à couvert l'amour-propre des deux parties, et c'est là une question délicate. Le gouvernement de la métropole ne peut avoir l'air de céder, et, d'après ce qui se passe, on voit qu'il a de grands ménagemens à garder vis-vis de M. le duc d'Isly. »

— Le 9e régiment de chasseurs, rentré d'Afrique, et dont le débarquement a eu lieu à Port-Vendres les 3 mai, 12 et 22 juin, a reçu l'ordre de se rendre à Niort, où il sera rendu les 8 et 18 juillet.

La 9e compagnie des fusiliers de discipline, embarquée à Marseille pour se rendre en Algérie, a été placée à Bougie.

— On assure que l'extradition du sieur Frankowich, ex-régisseur comptable des ponts-et-chaussées, actuellement détenu à Palma, vient enfin d'être autorisée par le gouvernement espagnol, et que cet employé doit arriver à Alger par l'un des plus prochains courriers.

— On lit dans *la France algérienne* :

On sait qu'il existe sur toutes les routes de l'Algérie, où ne règne pas une sécurité complète, des postes arabes placés de distance en distance, aux endroits les moins sûrs, et dont la mission est de protéger les voyageurs européens, de les arrêter quand il y a lieu, surtout la nuit, et de leur donner l'hospitalité même malgré eux lorsqu'ils persistent à vouloir continuer leur chemin. Une consigne est placardée dans chacun de ces postes. Malgré toutes ces précautions, cette sage mesure de l'autorité militaire trouve des récalcitrans. Ainsi dans le courant du mois dernier, un tailleur de Blidah, nommé Liedinger, fut, en revenant de Médéa, arrêté ainsi par les Arabes hospitaliers du poste situé à la gorge de la Chiffa. Ils voulurent le retenir jusqu'au jour, et sur son refus, l'un d'eux, El-Djilali-ben-Mohamed, lui montra la consigne écrite. Celui-ci entra en fureur, frappa de son bâton sur la tête l'officieux Arabe, l'étendit blessé sur la place, et s'enfuit, poursuivi par les amis de sa victime. Liedinger fut arrêté à la Chiffa et ramené sans violences au poste. Plainte fut portée au bureau arabe de Blidah, puis dénoncée au procureur du roi, qui se déclara incompétent, le fait s'étant passé sur le territoire militaire. Liedinger fut en conséquence déféré au 2e conseil de guerre d'Alger, qui l'a condamné à deux mois de prison. Pendant l'accident et les débats, les Arabes ont fait preuve de calme et de sang-froid.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION DE L'ALGÉRIE (1).

COLONIES ADMINISTRATIVES.

On entend ici par *colonies administratives* les colonies indigènes fondées par les Turks pour les besoins de leur gouvernement ou de leur domination. Elles sont de deux sortes :

Civiles,
Militaires.

COLONIES ADMINISTRATIVES CIVILES.

Les colonies civiles ont pris naissance par suite de concessions faites, sur les terres du domaine, à certaines tribus qui les exploitaient à titre de fermières, moyennant une double redevance en numéraire et en nature. Ce fait se présente principalement dans la province de Constantine; partout ailleurs les colonies administratives ayant un caractère presque exclusivement militaire.

Voici quelques-unes de ces colonies fermières enclavées dans le vastes réseau des propriétés domaniales dont la carte qui accompagne ce volume fournit tous les noms :

Les Amer-Cheraga, au sud-est de Constantine, originaires des Amer Gharaga de Setif ;

Les Drid-Chettaïa, à côté des précédens,
Les Drid de Somâ, un peu à l'est de Constantine,
Les Drid près de Bône au sud-sud-est.
} originaires des Drid-Ouabra du Ziban ;

Les Gherazla, à l'est-nord-est de Constantine, originaires des Gherazla, dans la Medjana ;

Les Elma-Sferdjla, près du camp d'El-Harrouch, originaires des Elma de Bazer, au sud de Sétif ;

Les Beni-Mestina, situés à quelques lieues au nord de Constantine, originaires des Beni-Mestina, situés dans le groupe de Khachna, à l'est d'Alger.

Colonies administratives militaires.

Les Turks, privés de l'assistance pécuniaire du gouvernement métropolitain, privés de l'appui qu'ils auraient pu trouver dans une population coloniale turke, réduits à une armée assez faible, qu'ils n'avaient pas d'intérêt à augmenter, parce qu'il fallait la payer, les Turks avaient dû chercher dans le sol et la population indigène les moyens de faire face aux charges de leur gouvernement et aux besoins de leur domination.

C'est par des colonies militaires, dont ils empruntaient les élémens au pays lui-même, qu'ils avaient pourvu aux diverses nécessités de leur établissement.

Sous des noms différens, ces colonies avaient à peu près la même constitution et concouraient au même but.

C'est par elles que nos devanciers, dans l'impossibilité de concentrer des forces nationales considérables sur tous les points d'occupation, étaient parvenus à disperser leur armée sans l'affaiblir.

Suivant leur origine, leur nature, leur rôle spécial, ces colonies s'appelaient Zmala et Zmoul, Daïra et Douaïr, Abid, Mkahlïa, Azara ; souvent aussi elles portaient simplement le nom de la tribu qui en avait fourni le noyau. Tels étaient les Sahari, sur l'Hilhil ; les Gherazla-Gharaba, à Aïn-Turk ; les Acamnia, à Sétif ; les Hachem, à Bordj-Bou-Ariridj.

Les Zmala (au pluriel Zmoul), les Daïra (au pluriel Douaïr), étaient formés de familles empruntées à divers tribus qui venaient s'établir sur des terres appartenant au domaine, soit par droit de confiscation, soit par droit de vacance.

Les colonies Abid (nègres), étaient ainsi appelées parce qu'elles étaient composées primitivement de nègres affranchis.

Les Mkahlia (fusiliers) avaient en général la même origine que les Daïra et les Zmala ; il en était de même des Azara.

Ces tribus administratives réunissaient le caractère agricole et le caractère militaire ; avec la terre et les instrumens de travail, le colon recevait des armes et un cheval. Ces divers objets étaient donnés à titre d'avances, que le colon devait rembourser sur les premiers produits de son travail.

Ces colons étaient établis presque toujours autour d'un bordj ou fortin commandé par un kaïd turk et occupé par une petite garnison turke. A la voix du kaïd, les colons devaient prendre les armes et marcher.

Attachées à la population par leur origine et leurs habitudes, au gouvernement par les services qu'elles lui rendaient et les privilégés qui leur étaient accordés, ces colonies militaires favorisaient l'action de l'autorité centrale sur toutes les classses de la population.

Le garnisaire turk n'était que soldat.

Le colon arabe était à la fois paysan et gendarme.

Il est facile d'apprécier les avantages réciproques que le colon et l'Etat trouvaient dans cette institution.

Le colon recevait la terre et les instrumens de travail ; il était exempté de la contribution en espèces, représentative du loyer de la terre, et n'était assujetti qu'à la redevance en nature, signe de la dépendance. Il jouissait, pour lui et sa famille, d'une grande sécurité, et acquérait même sur les tribus une certaine influence, inhérente aux fonctions qu'il remplissait. Il avait encore quelques priviléges accessoires, dont plusieurs se traduisaient en indemnités pécuniaires payées par les tribus.

Tels étaient les avantages assurés aux colons. Voici maintenant ceux de l'Etat :

Moyennant la concession de la terre, qui non-seulement ne lui coûtait rien, mais lui rendait encore la dîme des produits, il disposait d'une gendarmerie nombreuse, mobile, aguerrie, qui maintenait l'ordre sur tous les points du territoire et assurait l'exercice de la justice et la perception de l'impôt.

Outre les colonies formées d'élémens indigènes, il en existait quelques-unes composées de Kouloughlis, nés des alliances contractées par les Turks dans le pays. Le plus remarquable de ces établissemens était celui des Zouatna, fondé sur les deux rives de l Ouad-ez-Zitoun, au sud-est d'Alger, entre le groupe de Khachna et celui des Beni-Djaad.

Ces colonies indigènes étaient établies, soit sur les principaux marchés, soit sur les communications importantes. Souvent elles réunissaient à la fois ces deux conditions.

Toute l'organisation de la province d'Alger sous les Turks reposait sur le principe des colonies militaires arabes.

Il en existait dans les kaïdats :

De Sebaô ;
De Bou-Rni ;
Des Isser ;
De Khachna ;
Des Beni-Djaâd ;
Des Beni-Sliman ;
Du Sebt ;
Des Arib ;
Dans le beylik de Titri.

Ces colonies étaient toutes établies sur le principal marché de chaque district.

Il existait encore des colonies militaires arabes échelonnées,

1° Sur la route d'Alger à Oran ; c'étaient :
Bou-Halouan près de Miliana ;
Les Oulad-Sahari au pont du Chelif ;
Les Beni-Iahia, sur l'ouad-Rouina ;
La Zmala d'Hadji-el-Baghdadi, sur l'Ouad-el-Fodda ;
Deux Zmala, au confluent de l'Ouad-Isli ;
Les Azara et la Zmala de Hadj-el-Medda, au confluent de l'Ouad-Riou ;
Deux Zmala, au confluent du Chelif et de la Mina ;
Les Mkahlia, sur la Mina ;
Les Sahari, sur l'Hilbil.

2° Sur la route d'Alger à Constantine, les principales étaient :
Les Zouâtna, sur l'Ouad-ez-Zitoun ;
Les Harchaoua à Ben-Haroun, sur l'Ouad-Souflat, affluent de l'Isser ;
Celle des Arib, sur l'Ouad-el-Akal ;
Les Hachem à Bordj-Bou-Ariridj ;
Les Gherazla-Gharaba, à Aïn-Turk ;
Les Açamnia, colonie de Kouloughlis, à Sétif ;
La Daïra de l'Ouad-ed-Dheb ;
La Daïra de l'Ouad-Bou-Slah ;
La Daïra-Sraouïa.

3° Sur la route de Constantine à Philippeville on trouvait :
La colonie des Oulad-Braham, au camp de Smendou ;
Celle des Maouia, à Skikda (Philippeville).

4° Sur la route de Constantine à Bône on trouvait la Daïra-Zenatia.

5° Sur la route de Constantine à Tunis, la Zmala de Men-Mrad.

6° Sur la route d'Alger à Bougie, on avait échelonné les colonies militaires de Khachna, d'Oum-Ménaïl chez les Isser, et des Amraoua. Mais l'accomplissement du projet de communication entre les deux villes, poursuivi jusqu'aux deux tiers de la route, avait été interrompu par la résistance des Kabiles.

7° Sur la route d'Oran à Mascara, on trouvait :
Les Khaznadjia, dans la plaine du Tlélat ;
Les Oukla, dans la forêt de Moulei-Ismaël ;
Les Feraga, sur le Sig ;
Une autre colonie du même nom, sur l'Ouad-el-Hammam.

8° Enfin, sur la route au Sud de Médéa, on trouvait encore la double colonie des Abid et des Douaïr, et sur la route au sud de Constantine, celles de Zmoul.

Différences dues à des causes politiques. — Il reste à parler d'un troisième ordre de rapports qui, sans se rattacher directement à la position que les tribus occupent sur le sol, n'en tiennent pas moins une place importante dans la physiologie sociale de l'Algérie. Ces rapports sont ceux qui puisent leur source dans les croyances ou dans les préjugés populaires ; ils déterminent quatre catégories nouvelles, savoir :

Les tribus religieuses et les tribus laïques ; les tribus nobles et les tribus serves.

TRIBUS RELIGIEUSES ET TRIBUS LAÏQUES.

Les tribus religieuse se composent de marabouts.

Cependant il ne faut pas croire que chacun des membres de ces communautés saintes ait obtenu par ses mérites personnels la mission divine dont ce titre les investit. Les tribus de marabouts sont formées en général des diverses branches d'une même famille, dont le chef originel acquit de son vivant une réputation de sainteté, fondée le plus souvent sur des actes de bienfaisance et consacrée par de prétendus miracles. Cette croyance superstitieuse, en se combinant avec le préjugé de la naissance, transmet à toute la postérité du saint personnage le respect dont il était entouré.

C'est cette transmission héréditaire qui a rendu le nombre des marabouts si considérable en Algérie ; et il est juste de dire que beaucoup d'entre eux s'inquiètent peu de justifier le brevet de sainteté qu'ils doivent à la naissance ; aussi l'étendue de leur influence est-elle très variable.

Cependant toutes les tribus ont une famille de marabouts, dont elles reconnaissent la suzeraineté ecclésiastique. Le signe de cette dépendance est l'acquittement de la zekkat ou impôt religieux, destiné au soulagement des pauvres.

Lorsque les tribus de marabout sont un peu considérables, il existe toujours, sur le territoire qu'elles occupent, un petit édifice surmonté d'une coupole, blanchi à la chaux, entretenu avec soin ; c'est le tombeau du saint personnage, ancêtre et fondateur de la tribu. Cette tribu porte le nom du marabout dont il renferme la dépouille, nom qui est toujours précédé de la qualification respectueuse de *Sidi* (monseigneur) ; c'est, pour toutes les populations du ressort ecclésiastique, un lieu de pélerinage et de dévotions.

Souvent à côté du marabout-mosquée s'élève la zaouia, autre établissement qui forme le lien entre la tente et la mosquée. C'est là, que, sous les auspices de la religion, les enfans du voisinage viennent apprendre à lire ; ils ont pour maîtres des Talcb ou hommes lettrés, entretenus aux frais de la mosquée, sur le produit de la zekkat. C'est là que siége le kadi, dont la juridiction en matière civile s'étend à toutes les tribus du ressort ecclésiastique. Souvent aussi la zaouia est habitée par des Uléma ou docteurs, que les kadis eux-mêmes consultent sur les cas difficiles.

Le voyageur qui se présente à la zaouia y trouve la nourriture et le gîte ; le pauvre y reçoit des vêtemens et du pain. C'est encore le budjet de la zekkat qui pourvoit à cette double dépense.

La tribu religieuse renferme donc en elle la plupart des établissemens nécessaires à la vie sociale : la paroisse et le clocher, l'école et le tribunal, le bureau de bienfaisance et l'hôtellerie, mais l'hôtellerie gratuite pour le voyageur et le pauvre ; le point central autour duquel ces divers établissemens se groupent est la tombe d'un homme de bien.

Les tribus religieuses se reconnaissent facilement à leur nom, presque toujours précédé de ces deux mots : *Oulad-Sidi* (les fils de monseigneur) ; le mot qui suit est le nom du marabout fondateur de la tribu. Dans la province de Constantine, où l'influence politique des marabouts est presque nulle, on emploie, pour les désigner une formule moins obséquieuse ; on dit simplement : *Oulad-Si* (les fils du sieur) ; quelquefois même le nom de la tribu religieuse ne porte aucun signe qui la distingue des autres, mais cette circonstance est assez rare.

Comme les tribus laïques, les tribus religieuses ont leurs colonies. La métropole conserve alors la dépouille mortelle du fondateur. Mais les colonies elles-mêmes élèvent souvent à sa mémoire un petit monument qui présente la même forme, porte le même nom et reçoit la même destination que la mosquée métropolitaine. C'est ainsi que nous avons chez nous plusieurs églises placées sous l'invocation du même saint.

Voici quelques exemples de colonies religieuses :

1° Les Oulad-Sidi-Ahmed-Ben-Ioucef, originaires de Miliana, où leur ancêtre est enterré, ont une colonie dans la Kabilie, sur le bord de la mer, une autre au sud-est de Médéa, une troisième chez les Beni-Amer (province d'Oran) ;

1° Les Oulad-Sidi-Bou-Zid, originaires du Djebel-Amour, au pied duquel leur ancêtre est enterré dans le village qui porte son nom, ont une forte colonie dans le Ziban (province de Constantine), sous le nom de Bouazid, une autre dans le groupe des Beni-Amer (province d'Oran), sous le nom des Oulad-Sidi-Bou-Zid ;

3° Les Oulad-Sidi-Aïça-Cheraga, établis sur le plateau qui porte leur nom, au bord de l'Ouad-el-Djenan, où leur ancêtre est enterré, ont une colonie à l'ouest, les Oulad-Sidi-Aïça-Gharaba, établis dans la plaine de Souagui, au sud de Boghar.

L'origine générale de ces colonies religieuses mérite d'être signalée. Lorsque deux tribus considérables sont depuis longtemps en guerre, il arrive souvent que les voisins, affligés d'une lutte dont ils souffrent eux-mêmes, invoquent, pour y mettre fin, l'assistance des marabouts. La tribu religieuse à laquelle ils s'adressent commet alors quelques-uns de ses membres pour opérer la réconciliation. Les arbitres s'établissent toujours entre les deux tribus ennemies, sur une zône mitoyenne, laissée inculte et devenue vacante par suite de leurs dissentions. Après la réconciliation, il n'est pas rare de voir les médiateurs, cédant aux instances des deux tribus, former un établissement définitif là où ils étaient venus pour une mission passagère, et donner naissance à une nouvelle tribu qui porte leur nom. C'est de cette manière que la plupart des colonies religieuses se sont formées.

La trace de cette origine se trouve d'ailleurs dans la position qu'elles occupent généralement. Ainsi, parmi les colonies qui viennent d'être citées, les Oulad-Sidi-Ahmed-ben-Ioucef de la Kabilie sont placés entre les Zekhaoua et les Beni Ksila, deux tribus qui furent longtemps ennemies ; ceux de Médéa, entre les tribus de Titri et celles des Beni-Sliman ; ceux des Beni-Amer, entre le groupe des Beni-Amer et le groupe des Ghocel. Enfin, sur tous les points où les traditions locales signalent de longues luttes intestines, on trouve des colonies de marabouts.

Une des particularités les plus remarquables qui se rattachent à ces colonies religieuses est celle des Cherfa ou chérifs. Les tribus de chérifs se rencontrent partout. Il en existe dans les trois provinces de l'Algérie ; c'est un chérif qui occupe le trône du Maroc. La tradition populaire les regarde tous comme issus de la famille du prophète ; mais elle leur assigne aussi un berceau commun en Afrique, de sorte que toutes ces tribus de chérifs paraissent être autant de colonies sorties d'une même métropole. Le point de départ de toutes ces émigrations est une oasis marocaine appelée Saguit-el-Hamra, située au sud de l'Ouad-Noun.

TRIBUS NOBLES ET TRIBUS SERVES.

La noblesse des tribus, quand elle n'est pas religieuse, a toujours une origine militaire ; dans l'Ouest, on désigne les tribus nobles par le titre générique de Djouad ; dans l'est, par celui de Douaouda.

On trouve peu d'exemples de noblesse militaire dans l'Ouest, où c'est l'aristocratie religieuse qui domine.

Presque toutes les tribus de Djouad, comme celles de Douaouda, ont à leur service d'autres tribus, qui dépendent entièrement d'elles, les suivent partout et subissent ainsi, de génération en génération, l'espèce de servage qui leur a été légué par leurs ancêtres.

On citera comme exemple de cette dépendance féodale :

Dans la province d'Oran, les Oulad-Iagoub-ez-Zerara, tribu noble, et les Beni-Helal, tribu serve, qui appartiennent à l'Ouad-Mzab.

Dans la province d'Alger, les Oulad-Chaïb et leurs satellites les Bouaïch et les Mgan ; les Oulad-Khelif et leurs satellites les Sahari et les Zenakhra, qui habitent toutes la partie méridionale de Titri.

(1) Voir nos numéros des 22, 27 juin et 2 juillet.

Th. SCRIBE, *Administrateur-Gérant.*

Imprimerie de A. Guyot, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35-37.